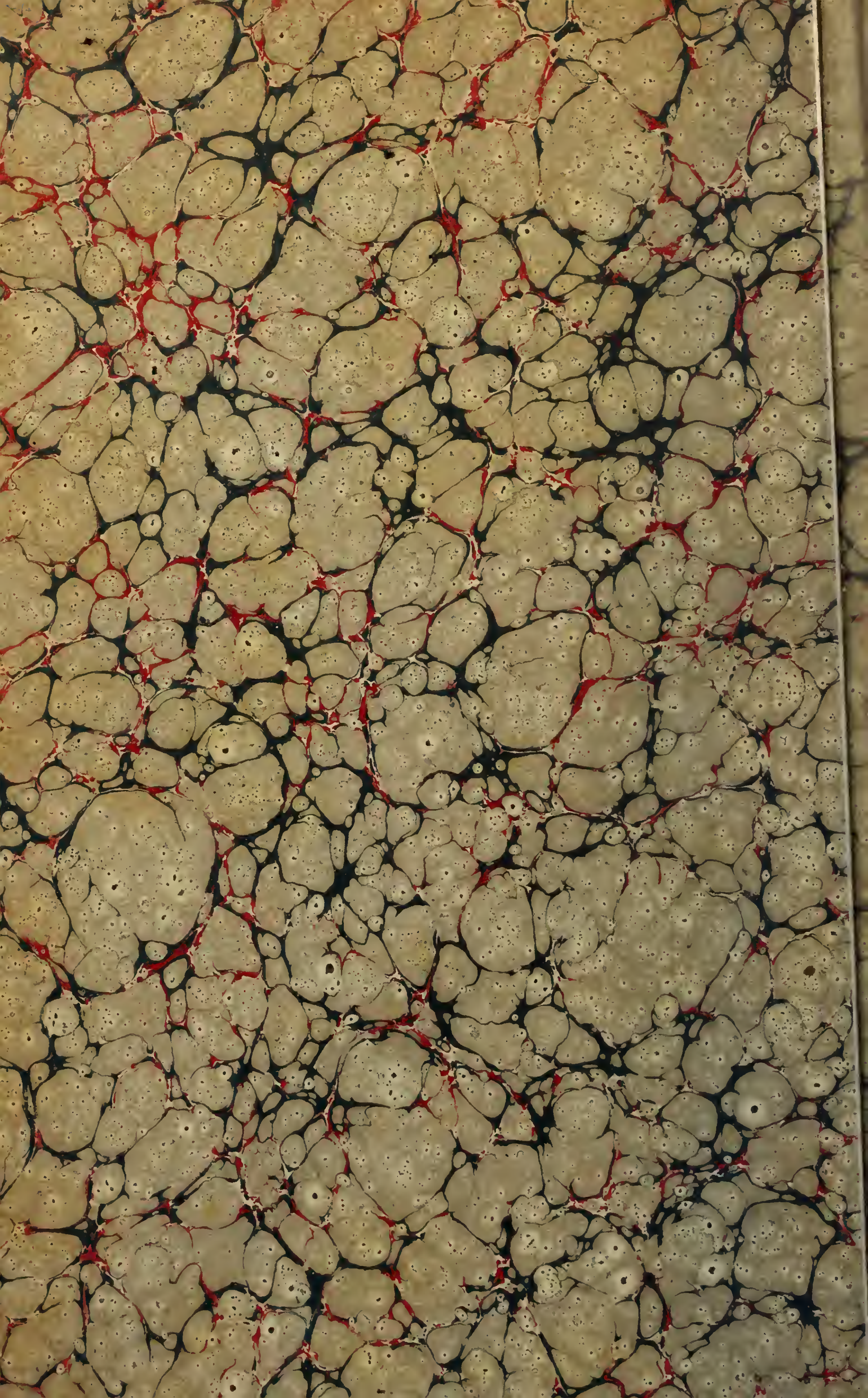








ANNALES

CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

II

AVRIL-JUIN

1888

ANNALES
CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME II

AVRIL-JUIN
1888

(TOME LXIV DE LA COLLECTION)



PARIS
114, RUE BLOMET, 114.

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, 51, RUE DE LILLE, 51

ANNALES CATHOLIQUES

ACTES ET PRATIQUES DE LA VIE CHRÉTIENNE (1)

Les actes et pratiques que nous nous proposons d'énumérer ne constituent pas en général une obligation rigoureuse de conscience, et ne demandent pas d'être accomplis sous peine de péché mortel dans toutes les circonstances où la piété chrétienne a coutume de s'en acquitter ; mais ils forment ce que j'appellerai le fini de la piété; ils sont l'expression d'une âme généreuse et attachée non seulement au service de Dieu, mais aux délicatesses de ce service; ils garantissent la persévérance dans le bien et l'observation des devoirs rigoureux que la religion impose. Ils sont en outre le préservatif le plus efficace contre la tiédeur et l'affaiblissement de la foi.

Celui qui s'y astreint et les fait passer dans sa vie est à peu près sûr d'accomplir la loi comme il faut et de rendre fidèlement à Dieu et à son Fils Jésus-Christ le culte intérieur et extérieur qui leur est dû. Celui au contraire qui s'en éloigne par négligence, je ne dis point par mépris, car alors il serait coupable, celui, dis-je, qui en fait peu de cas, et les considère comme des puérilités ou des actes indifférents, s'expose à négliger insensiblement les préceptes les plus formels du décalogue et à tomber peu à peu dans l'oubli de ses devoirs les plus graves et de ses obligations les plus positives. Commençons, sans plus de paroles, l'énumération que nous avons à faire et entrons dans les détails de ces divers actes et pratiques que nous avons le dessein de recommander.

I. Prière du soir en commun. — C'est un exercice souverain et la marque la plus irrécusable des habitudes chrétiennes d'une famille. Là où la prière se fait le soir en commun, on peut assurer presque sans crainte de se tromper que la religion est en honneur et que les devoirs généraux qu'elle impose sont

(1) Extrait de la lettre pastorale du carême de Mgr l'Evêque de Rodez.

fidèlement remplis. Il n'en est pas de même dans les maisons où cette pratique n'est pas en usage. Une famille qui ne nomme jamais son père n'est pas loin d'en perdre le souvenir. Des enfants qui ne se réunissent jamais pour lui adresser la parole, lui dire qu'ils l'aiment et veulent lui être soumis, sont bien près de le méconnaître et de le retrancher de leur affection et de leur cœur.

Quoi de plus beau d'ailleurs, où trouver plus de grandeur morale que dans cet hymne du soir adressé par toute la famille au Dieu très bon et très clément qui l'a créée et la protège ? Quel spectacle plus délicieux que celui de cette mère entourée de tous ses enfants et les présentant à Dieu comme un sacrifice d'agréable odeur ; quoi de plus noble, de plus majestueux que ce père, vieillard vénérable peut-être, offrant à Dieu l'action de grâces de la journée, et lui demandant de bénir sa famille et le travail qu'il fait pour la nourrir et la rendre heureuse? C'est presque un acte sacerdotal qu'accomplit cet homme en ce moment, et quel sentiment de ses responsabilités et de la dignité de sa mission puisera-t-il dans cette prière, s'il se met à genoux avec respect, et s'il fait monter vers Celui dont il tient la place les accents de son humilité et de sa dépendance. Ainsi faisaient les patriarches, ainsi faisaient nos pères, et les familles croissaient et se multipliaient dans une paix et une prospérité que l'on ne connaît guère aujourd'hui au même degré.

II. Chapelet. — Angelus. — L'Église aime à rappeler souvent aux fidèles le grand mystère de l'Incarnation et la part que la Bienheureuse Vierge a prise à tous ces grands actes qui ont procuré le salut de l'humanité. Les âmes pieuses s'unissent quotidiennement à cette pensée par la récitation du Rosaire, ou de l'une de ses parties, le Chapelet.

Dans les maisons chrétiennes, cette récitation est de règle, surtout aux veillées de l'hiver. Pendant que les hommes travaillent à quelques petits ouvrages de leur métier, que les femmes filent, et que les servantes entretiennent le feu sous les ustensiles où se prépare le modeste repas du soir, la maîtresse du logis ou quelqu'une des personnes de la famille annonce à haute voix les mystères du Rosaire et récite les dizaines qui y correspondent.

Cette pratique tant recommandée de nos jours est d'un bon exemple pour tous et très consolante pour le cœur de ceux qui

aiment la sainte Vierge. Récitez le chapelet, non seulement pendant les veillées d'hiver, mais tout le reste de l'année, et qu'il ne se passe pas un seul jour sans que vous vaquiez à cet exercice. Les saints s'en faisaient un scrupuleux devoir. On raconte que saint François de Sales s'étant couché, après un jour de fatigue, sans l'avoir dit, se leva à la hâte pour réparer cet oubli. Faites comme les saints : en allant, en venant, en travaillant, en cousant, en gardant les troupeaux, ayez sur les lèvres ces salutations répétées à la Reine du Ciel; et vous verrez qu'elle vous répondra par son plus gracieux sourire et sa protection la plus douce.

Et qu'on ne croie pas que ce soit là un exercice bon seulement pour des femmes pieuses, des jeunes filles ou des Religieuses. Louis XIV ne croyait pas déroger en passant le chapelet par ses doigts tous les jours. Personne ne se déshonore à redire les paroles que les Anges et la sainte Église ont adressées à la puissante Mère de Dieu pour la glorifier et l'appeler à notre secours pendant la vie et à l'heure de notre mort. Les hommes de travail, les ouvriers, les voituriers, les bergers, et nous en avons vu plus d'un qui le faisaient, peuvent très facilement réciter le chapelet en vaquant à leurs occupations, et ceux qui e feront ne seront pas ceux qui les rempliront le moins bien. Sauf certains cas spéciaux, il n'est même pas nécessaire de l'avoir à la main ; il suffit de le porter sur soi et de le dire de mémoire, pour en avoir le mérite et gagner les indulgences qui y sont attachées.

A cette forme de prière, en l'honneur de la Très Sainte Vierge, ajoutez l'*Angelus* qui en est comme l'abrégé et la réduction. Au son de la cloche, le matin, à midi, le soir, mettez-vous à genoux, ou tenez-vous debout si vous ne le pouvez commodément, et rappelez-vous que Notre-Seigneur s'est incarné pour votre salut dans le sein de la plus pure des créatures. Ce sera un moyen de vous maintenir dans la méditation du plus grand de nos mystères et d'élever votre pensée vers Dieu en suspendant quelques secondes votre travail.

Et que le respect humain ne vous ferme pas la bouche et ne vous tienne pas le bras immobile. Il n'y a pas bien longtemps, qu'au milieu de nos foires et de nos marchés, on eût pu remarquer un instant de silence et de suspension du négoce. L'*Angelus* sonnait, et du même coup tous ces habitants des campagnes qui remplissaient la place publique levaient leur large

chapeau, et récitaient dévotement cette belle prière. Plus d'un le fait encore ; beaucoup ne le font plus. Ces derniers en sont-ils meilleurs et font-ils mieux leurs affaires?

III. Lecture spirituelle. — Catéchisme. — La soirée d'hiver ne serait pas complète, si dans la famille chrétienne il n'y avait pas quelques moments donnés à la lecture d'un bon livre ou à la repasse du Catéchisme. C'est le complément de la prière et du Chapelet.

Dans un intérieur pieux, cet exercice ne doit point se négliger. Prenez l'*Imitation* de Jésus-Christ, lisez-en un chapitre à toute la maisonnée. C'est fortifiant et plein de bonnes inspirations. Faites-vous remettre les *Annales* de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, le compte-rendu des œuvres analogues; ayez par devers vous, il n'en manque pas aujourd'hui, une intéressante *Vie des Saints*, et lisez à vos enfants, à vos époux, à vos domestiques, femmes chrétiennes, maîtresses de ménage, les travaux de nos missionnaires, le dévouement de nos sœurs de charité, le courage et l'héroïsme de nos confesseurs et de nos martyrs. Ces récits émouvront doucement tous ceux qui les entendront et ils déposeront peut-être dans l'âme de vos fils et de vos filles le germe de quelque vocation généreuse.

Cela vaudra mieux en tout cas que la lecture de ces livres frivoles, de ces journaux impies et scandaleux qui ont envahi les foyers les plus humbles et qui y déposent, avec des idées fausses, les principes de tous les vices et de toutes les corruptions.

La lecture en famille, c'est comme la visite d'un prédicateur qui vient nous annoncer la bonne nouvelle, ou nous rappeler des devoirs que nous avions oubliés. Elle nous sera d'autant plus utile que ce prédicateur ne paraîtra pas nous viser nous-mêmes dans ses paroles et nous instruira ainsi sans nous blesser.

Quelquefois, et plût à Dieu que ce fut souvent, la lecture du livre de famille est remplacée par la récitation du catéchisme et le commentaire qu'en fait aux enfants, aux gens de travail et de service, le plus capable de la maison. Certes, à l'heure présente, où l'étude de ce précieux livre est proscrite dans nos écoles, il ne peut être rien de plus avantageux. Oui, répétez le Catéchisme dans le sanctuaire de la famille, si vous voulez que le sanctuaire de la religion ne soit pas déserté par

la jeunesse. Apprenez aux ignorants les grandes vérités qu'il contient et les graves devoirs qu'il promulgue, si vous voulez sauver vos enfants et en faire, comme il a été fait pour vous-mêmes, de bons chrétiens et des hommes utiles à l'Eglise et à leur pays.

IV. Prières avant et après le repas. — Nous lisons dans le saint Évangile que, lorsque Notre-Seigneur prenait le pain entre ses mains, soit pour le distribuer aux foules qui le suivaient, soit pour le changer en son corps comme le vin en son sang, il commençait par lever les yeux au ciel et le bénir. Le pain est en effet un don de Dieu qui mérite bénédiction et action de grâces. Nous le demandons dans le *Pater*, et il est juste de l'offrir à celui qui nous le donne et de le remercier quand il l'a donné.

Aussi les chrétiens ont-ils coutume de réciter une double prière qui répond à ce double sentiment. Avant et après le repas ils se signent avec respect, et demandent à celui qui est le pain de vie de sanctifier la nourriture qu'ils vont prendre, comme ils le remercient de celle qu'ils ont prise pour mieux les entretenir dans son service. N'hésitez jamais à dire ces pieuses prières : elles vous avertiront à la fois de modérer votre concupiscence et de lever votre esprit en haut ; ne rougissez pas de vous montrer homme de foi et de respect, en ne vous asseyant à la table de votre réfection qu'après avoir invoqué le saint nom du Seigneur.

Hélas ! combien peu d'hommes osent réciter en public le *Benedicite* et les *Grâces* ; et pourtant, quoi de plus noble que de reporter à Dieu ce que nous tenons de sa main libérale ? Qu'il n'en soit pas ainsi de vous. Prononcez ces prières sans ostentation comme sans faiblesse, en tout lieu et devant tous. Soyez hommes de caractère : vous n'en serez que plus estimés de ceux dont l'appréciation a quelque importance. Quant à l'estime des autres, vous n'en avez pas besoin, et chercher à leur plaire serait souvent déplaire à Dieu et à votre conscience.

Allez plus loin, et ne laissez pas entamer la pièce de pain qui doit nourrir la famille sans avoir fait sur elle le signe de la croix, comme vous l'avez vu faire autrefois à votre vieux père. Bénissez aussi avec le signe rédempteur les autres aliments qui doivent vous fortifier pour travailler à la gloire de Dieu et au soutien de votre famille.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que là où existe la bonne coutume de bénir le pain à l'église, il faut se faire gloire de le fournir quelquefois. Il ne faut pas manquer non plus de le prendre avec piété et dévotion, en souvenir des eulogies des premiers chrétiens, et comme un mémorial du pain eucharistique dont ce pain sanctifié par les prières spéciales de la liturgie est le signe et le symbole.

V. Usage de l'eau bénite. — L'eau bénite doit être aussi en grand honneur dans les maisons chrétiennes. L'église emploie pour lui donner son caractère les oraisons les plus remarquables et les exorcismes les plus solennels. Cette eau lustrale reçoit par ces bénédictions dont elle est l'objet les vertus les plus singulières. Elle a la propriété de purifier tout ce qu'elle touche, de chasser les démons, de détruire les mauvaises influences qui peuvent régner dans les airs et les lieux que nous habitons. L'Eglise ne fait pas une bénédiction où elle ne soit employée; il n'est pas une cérémonie, une consécration d'objet religieux, sans qu'elle n'intervienne. Le signe de la Croix va presque toujours avec elle; c'est un des grands agents de notre sanctification et de notre purification dans le Christianisme.

Ne laissez pas tomber chez vous son usage en désuétude. Que le vieux bénitier d'autrefois réapparaisse dans les maisons, s'il en avait été éloigné, et que chaque matin, chaque soir, chacun y vienne tremper son doigt et tracer sur son front le signe sacré de notre salut. Qu'il soit dans la chambre des époux, près du lit de la jeune fille, dans le modeste appartement de l'ouvrier, et que de temps en temps on asperge de cette eau salutaire la maison et les objets nouveaux qu'on y installe.

Le soir en particulier, chacun doit se munir de ce préservatif pour les tentations et les dangers de la nuit. Il est bon d'en jeter quelques gouttes sur son lit avant d'aller prendre son repos, comme il est aussi très expédient de se signer avec cette eau purifiante en sortant de chez soi et en y rentrant, avant de se mettre en voyage, pendant les douleurs de la maladie, et surtout doit-on charitablement la répandre sur le berceau des enfants et le chevet des mourants. Les uns viennent à la vie, les autres la quittent; il convient que ce soit pour les uns comme pour les autres avec les bénédictions du Seigneur.

(*A suivre.*) Mgr Bourret.

CONDAMNATION DU ROSMINIANISME

Voici la traduction des quarante propositions extraites des œuvres de Rosmini que la Congrégation du Saint-Office vient de condamner :

1. Dans la sphère du créé, se manifeste immédiatement à l'intellect humain quelque chose de divin en soi, c'est-à-dire tel qu'il appartient à la nature divine.

2. En disant le divin dans la nature, je n'emploie pas ce mot *divin* pour signifier un effet non divin d'une cause divine. Pour la même raison, je n'entends pas parler d'un divin qui soit tel par participation.

3. Il y a donc dans la nature de l'univers, c'est-à-dire dans les intelligences qui sont en lui, quelque chose à quoi convient la dénomination de divin, non au sens figuré, mais au sens propre.

C'est une actualité non distincte du reste de l'actualité divine.

4. L'être indéterminé, qui sans nul doute est connu de toutes les intelligences, est ce divin qui se manifeste à l'homme dans la nature.

5. L'être dont l'homme a l'intuition doit être nécessairement quelque chose d'un être nécessaire et éternel, cause créatrice, déterminante et finale de tous les êtres contingents : et cela est Dieu.

6. Dans l'être qu'on abstrait des créatures et de Dieu et qui est l'être indéterminé, et dans Dieu, être non indéterminé, mais absolu, l'essence est la même.

7. L'être indéterminé de l'intuition, l'être initial est quelque chose du Verbe, que l'intelligence du Père distingue non pas réellement, mais rationellement, du Verbe.

8. Les êtres finis qui composent le monde résultent de deux éléments, savoir du terme réel fini et de l'être initial, qui donne à ce terme la forme d'être.

9. L'être objet de l'intuition est l'acte initial de tous les êtres.

L'être initial est principe tant dans l'ordre de la connaissance que dans l'ordre de l'existence ; il est également principe de Dieu, selon notre manière de concevoir, et des créatures.

10. L'être virtuel et sans limites est la première et la plus simple de toutes les entités, de telle sorte que toute autre

entité est composée, et que dans ses composants est toujours et nécessairement l'être virtuel. — Il est partie essentielle de toutes les entités sans exception, quelque division qu'on leur fasse subir par la pensée.

11. La quiddité (ce qu'une chose est) de l'être fini n'est pas constituée par ce qu'il a de positif, mais par ses limites. La quiddité de l'être infini est constituée par les limites de l'entité et est négative.

12. La réalité finie n'est pas, mais Dieu fait qu'elle soit en joignant à la réalité infinie la limitation.

L'être initial devient l'essence de tout être réel.

L'être qui actualise les natures finies, qui leur est uni, est tiré de Dieu.

13. La différence qui existe entre l'être absolu et l'être relatif n'est pas celle de substance à substance, mais une beaucoup plus grande : l'un est, en effet, être absolument et l'autre absolument non être. Mais celui-ci est relativement être. Or, poser un être relatif, ce n'est pas multiplier absolument l'être; d'où il résulte que l'absolu et le relatif ne sont pas absolument une seule substance, mais un seul être; et, dans ce sens, il n'y a pas diversité d'être, il y a même unité d'être.

14. Par l'abstraction divine est produit l'être initial, premier élément des êtres finis : par l'imagination divine est produit le réel fini, ou toutes les réalités dont se compose le monde.

15. La troisième opération de l'être absolu créant le monde est la synthèse divine, c'est-à-dire l'union de deux éléments qui sont : l'être initial, principe commun de tous les êtres finis, et le *réel* fini, ou pour mieux dire les divers réels finis, termes divers du même initial. Par cette union sont créés les êtres finis.

16. L'être initial rapporté par l'intelligence au moyen de la synthèse divine, non comme intelligible, mais purement comme essence, aux limites réelles finies fait que les êtres finis existent subjectivement et réellement.

17. Ce que Dieu fait en créant, c'est uniquement de poser tout entier l'acte de l'être des créatures; cet acte donc n'est pas proprement fait, mais posé.

18. L'amour dont Dieu s'aime dans les créatures elles-mêmes, et qui est la raison pour laquelle il se détermine à créer, constitue une nécessité morale qui, dans l'être parfait produit toujours son effet; ce n'est que dans un certain nombre

d'êtres imparfaits qu'une nécessité de ce genre laisse intacte la liberté bilatérale.

19. Le Verbe est cette matière invisible de laquelle il est dit au livre de la Sagesse (XI, 18) que toutes les choses de l'univers ont été créées.

20. Il ne répugne pas que l'âme humaine se multiplie par la génération ; on peut concevoir qu'elle progresse de l'imparfait, c'est-à-dire du degré sensitif, au parfait, c'est-à-dire au degré intellectif.

21. Lorsque le principe sensitif reçoit l'intuition de l'être, par ce seul contact, par cette union, ce principe, qui n'était auparavant que sensitif et qui a maintenant l'intelligence, est élevé à une condition plus noble, change de nature et devient intelligent, subsistant et immortel.

22. Il n'est pas impossible de penser que la puissance divine pourrait séparer l'âme intellective du corps animé, et que celui-ci garderait sa qualité d'animal ; il resterait en lui, comme base de la pure animalité, le principe d'animalité qui était auparavant en lui comme appendice.

23. Dans l'état naturel, l'âme du défunt existe de même que si elle n'existait pas ; comme elle ne peut faire aucune réflexion sur elle-même, ni avoir aucune conscience d'elle-même, sa condition peut se comparer à un état de perpétuelles ténèbres et de sommeil éternel.

24. La forme substantielle du corps est plutôt un effet de l'âme et le terme intérieur de son opération ; c'est pourquoi la forme substantielle du corps n'est pas l'âme elle-même.

L'union de l'âme et du corps consiste proprement dans une perception immanente par laquelle le sujet ayant l'intuition de l'idée affirme le sensible, après en avoir vu dans cette idée l'essence.

25. Le mystère de la Très Sainte-Trinité une fois révélé, son existence peut être démontrée par des arguments purement spéculatifs, négatifs il est vrai et indirects, mais tels cependant que par eux cette vérité rentre dans le domaine philosophique et devienne une proposition scientifique comme les autres ; si, en effet, cette vérité était niée, la doctrine théosophique de *pure raison* non-seulement resterait incomplète, mais, fourmillant d'absurdités de toutes sortes, serait anéantie.

26. Les trois formes suprêmes de l'être, savoir la subjectivité, l'objectivité, la sainteté, ou encore la réalité, l'idéalité, la mora-

lité, si elles sont transportées dans l'être absolu, ne peuvent se concevoir autrement que comme personnes subsistantes et vivantes.

Le Verbe, en tant qu'il est objet aimé, et non en tant qu'il est Verbe, c'est-à-dire objet subsistant connu par lui-même, est la personne du Saint-Esprit.

27. Dans l'humanité du Christ, la volonté humaine fut tellement entraînée par le Saint-Esprit à l'adhésion à l'être objectif, c'est-à-dire au Verbe, qu'elle lui céda entièrement le gouvernement de l'homme et que le Verbe le prit personnellement, s'unissant ainsi la nature humaine. D'où la volonté humaine cessa d'être personnelle dans l'homme et, de personne qu'elle est dans les autres hommes, resta nature dans le Christ.

28. Selon la doctrine chrétienne, le Verbe, caractère et figure de Dieu, s'imprime dans l'âme de ceux qui, avec la foi, reçoivent le baptême du Christ.

Le Verbe, c'est-à-dire le caractère imprimé dans l'âme, d'après la doctrine chrétienne, est l'être réel (infini), manifeste par lui-même, que nous connaissons plus tard comme la seconde personne de la Très Sainte-Trinité.

29. Nous ne croyons pas opposée à la doctrine catholique, qui seule est la vérité, la conjecture suivante : dans le sacrement de l'Eucharistie, la substance du pain et du vin devient la vraie chair et le vrai sang du Christ lorsque le Christ fait d'elle le terme de son principe sensitif et la vivifie par sa vie, de la même façon que le pain et le vin sont véritablement transsubstantiés en notre chair et en notre sang, parce qu'ils deviennent le terme de notre principe sensitif.

30. La transsubstantiation ayant eu lieu, on peut comprendre que se soit ajoutée au corps glorieux du Christ une certaine partie incorporée en lui, non divisée et également glorieuse.

31. Dans le sacrement de l'Eucharistie, *par la force des paroles*, le corps et le sang du Christ a pour mesure la quantité qu'il y avait de substance de pain et de vin qui a été transsubstantiée : le reste du corps du Christ est là *par concomitance*.

32. Puisque quiconque ne mange pas la chair du Fils de l'homme et ne boit pas son sang n'a pas en soi la vie, et que, néanmoins, ceux qui meurent avec le baptême de l'eau, du sang ou du désir, obtiennent sûrement la vie éternelle, il convient de dire que, à ceux qui n'ont pas mangé, dans cette vie,

le corps et le sang du Christ, cette céleste nourriture est administrée dans la vie future, à l'instant même de la mort.

De même, pour les saints de l'Ancien Testament, le Christ descendant aux enfers put se communiquer à eux sous les espèces du pain et du vin, pour les rendre aptes à la vision de Dieu.

33. Les démons, étant en possession d'un fruit, pensèrent qu'ils entreraient dans l'homme, si l'homme mangeait de ce fruit; en effet, la nourriture étant convertie au corps animé de l'homme, ils pouvaient librement pénétrer dans l'animalité, c'est-à-dire dans la vie subjective de cet être, et ainsi disposer de lui selon leurs desseins.

34. Pour préserver la bienheureuse Vierge Marie de la tache originelle, il suffisait *ut incorruptum maneret minimum semen in homine,* négligé peut-être par le démon lui-même; *e quo incorrupto semine* transmis de génération en génération naquit, au temps venu, la Vierge Marie.

35. Plus on considère l'ordre de la justification dans l'homme, plus on trouve juste cette façon de parler de l'Écriture que Dieu couvre certains péchés ou ne les impute pas. — Selon le Psalmiste, il y a une différence entre les iniquités qui sont remises et les péchés qui sont couverts; celles-là, semble-t-il, sont des fautes actuelles et libres; ceux-ci sont des péchés non libres de ceux qui appartiennent au peuple de Dieu et à qui, pour cela, ils ne causent aucun dommage.

36. L'ordre surnaturel est constitué par la manifestation de l'être dans la plénitude de sa forme réelle; l'effet de cette communication ou manifestation est le sentiment déiforme qui, ébauché en cette vie, constitue la lumière de foi et de grâce et, achevé dans l'autre vie, constitue la lumière de gloire.

37. La première lumière qui rend l'âme intelligente est l'être idéal; l'autre première lumière est encore l'être, non plus purement idéal, mais subsistant et vivant. La première, cachant sa personnalité, montre seulement son objectivité; mais qui voit la seconde (qui est le Verbe), *per speculum et in œnigmate*, voit Dieu.

38. Dieu est l'objet de la vision béatifique en tant qu'il est l'auteur des œuvres *ad extra.*

39. Les traces de sagesse et de bonté qui brillent dans les créatures sont nécessaires aux Bienheureux ; car ces traces rassemblées dans l'exemplaire éternel sont la partie de cet

exemplaire qui leur est accessible, et elles sont le thème des louanges qu'ils adressent éternellement à Dieu.

40. Dieu ne pouvant, même par la lumière de gloire, se communiquer totalement aux êtres finis, n'a pu révéler et communiquer son essence aux Bienheureux que de la façon qui convient aux intelligences finies; c'est-à-dire que Dieu se manifeste à eux conformément à la relation qu'Il a avec eux, comme Créateur, comme Providence, comme Rédempteur, comme Sanctificateur.

JOSEPH MANCINI,
Notaire de la S. Inq. R. et Univ.

A NOTRE-DAME

A Notre-Dame, comme dans toutes les églises de Paris, les fêtes de Pâques ont eu cette année leur solennité accoutumée. La communion des hommes dans la cathédrale, a peut-être même dépassé encore, s'il est possible, en nombre et en recueillement celle des années précédentes. C'est toujours la même grandiose manifestation de foi, le même *Credo* chanté par des milliers de chrétiens, le même élan, la même piété.

De tels spectacles sont bien faits pour réconforter les âmes. La religion peut être persécutée, les gouvernements peuvent succéder aux gouvernements, plus hostiles, plus hypocrites ou plus violents, la foi reste et restera vive au cœur de la France. Quatre mille hommes de tout rang, de toute position, de toute fortune sont venus une fois encore l'affirmer dimanche à Notre-Dame, et chaque année verra se renouveler cette affirmation solennelle, longtemps encore après que le souffle vengeur de Celui qui ressuscita le troisième jour aura dispersé le dernier de nos persécuteurs.

Voici l'allocution prononcée en cette circonstance par le R. P. Monsabré.

Tu devicto mortis aculeo aperuisti credentibus regna cœlorum.

Messieurs,

Je vous ai parlé, ces jours derniers, du vainqueur de la mort. Vous l'avez vu dans le mystère de la croix se servir de la mort pour détruire le péché, employer la plus grande de toutes les humiliations à la glorieuse action qui lui a valu le titre de Rédempteur, blesser irrémédiablement l'ennemie du genre humain, la condamner à disparaître, l'absorber dans la victoire qu'il lui a permise sur sa chair adorable. Bien que l'Eglise fût en deuil, je vous ai invités à la joie; mais cette joie ne pouvait pas faire explosion sur les tristes sommets du Golgotha. Aujourd'hui, près du sépulcre vide d'où le Christ est sorti plein de vie, c'est l'Eglise elle-même qui vous invite à une triomphante allégresse : « Voici le grand jour que le Seigneur a fait, dit-elle, exultons, réjouissons-nous, gloire à Dieu ! *Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea ; alleluia.* »

Grand jour en effet, messieurs, que celui dans lequel le Sauveur confirme par sa résurrection les promesses de vie qu'il est venu apporter au monde. Nous avions besoin d'en voir l'accomplissement dans sa personne, dit l'Apôtre; car, sans la résurrection du Sauveur, notre foi serait vaine. — Le Christ ressuscite; toutes les lumières qu'il a projetées par son enseignement sur la vie future deviennent pour nous si vives que notre foi prend en quelque sorte possession des siècles éternels. La science prétend nous interdire les espérances d'outre-tombe ; mais quelle triomphante réponse du chrétien à cet ironique défi qu'elle nous porte : « On n'a jamais constaté un fait de vie après la mort ! »

Ce n'est pas vrai ! — Un homme est mort, il y a près de dix-neuf siècles, non pas d'un accident vulgaire dont on peut contester la gravité, mais au milieu des plus horribles tourments qu'ait pu inventer la rage des bourreaux. Après son dernier soupir, on a fouillé son cœur pour en tirer ce qui restait de sang. — Il est mort, bien mort; non pas dans un coin obscur, propice à la fraude et au mensonge; mais en plein air, au sommet d'une colline, cloué sur le gibet où tout un peuple a pu le voir. — Il est mort d'une mort publique et juridiquement constatée. — Il est mort, et sa tombe a été mise sous scellés et gardée par des soldats. — Eh bien! ce mort, on l'a vu vivant. Ceux qui le pleuraient ont tressailli de joie en le voyant apparaître au milieu d'eux et en l'entendant dire : « Paix à vous! *Pax vobis!* »

Il s'est assis à leur table; il a rompu le pain avec eux; il leur a montré les cicatrices de ses plaies; il s'est laissé toucher pour vaincre leur incrédulité; il leur a donné de vive voix le complément de sa doctrine; à plus de cinq cents à la fois, il est apparu dans les champs de la Galilée; on l'a vu quitter la terre et consommer par une ascension glorieuse le mystère que vous venez de rappeler tout à l'heure en chantant avec l'église : « O Christ, tu as vaincu la mort, et ouvert aux croyants le royaume des cieux : *Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus regna cœlorum.* »

La nouvelle de ce fait de vie après la mort se répand dans le monde non par les timides confidences d'une secte superstitieuse qui tient à se cacher, mais par des témoignages publics dont retentissent les tribunaux. « Ce que nous avons vu, nous l'attestons » disent les apôtres : « *Quod vidimus testamur.* » On a beau les menacer, les frapper, les emprisonner; ils ne cessent pas de proclamer hardiment le fait de vie qu'ils ont vu; ils le proclameront jusque sous la hache des bourreaux. — Qu'on s'étonne après cela du merveilleux renouveau qui ranime les espérances du genre humain troublées et découragées par les illusions, les chimères, les doutes, les négations de la raison! Le Christ nous a promis la vie éternelle; vainqueur de la mort, il nous précède et nous appelle aux régions bienheureuses vers lesquelles aspire notre nature.

Ce fait de vie posthume, constaté il y a dix-huit cents ans, est pour nous autres croyants une sûre garantie de notre éternel avenir; mais il est un autre fait de vie dont notre foi peut s'emparer encore pour affermir et exalter nos espérances. Nous n'irons pas le chercher au loin; il est ici; en ce moment, c'est lui qui vous fait tressaillir. Tout à l'heure le Christ ressuscité, glorieux et immortel, quittant nos mains sacerdotales, est entré dans nos âmes sous le voile du Sacrement. Il est entré, non seulement pour que vous ayez l'honneur et la joie de recevoir un si grand hôte, mais pour que vous le mangiez, pour que vous vous assimiliez sa vie divine réellement et substantiellement contenue dans l'Eucharistie. « Je suis le pain de vie, a-t-il dit; qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et je demeure en lui; qui me mange vivra pour moi. »

Or, messieurs, je vous le demande, serait-il possible de comprendre cette union vitale d'un Dieu avec notre nature, si tout y était mortel? Pouvons-nous croire que la sagesse divine ait

imaginé un sacrement si auguste et si saint, pour se donner le plaisir de mieux insulter à notre misère ? Oh, non, mon Sauveur ! Je crois à la promesse que vous avez faite : — « Quiconque mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. » — Vainqueur de la mort, vous venez la poursuivre dans les derniers replis de notre être où elle se cache. Grand vivant que la communion fait entrer en nous, votre pénétrante vertu ramène à leur centre divin les facultés de notre âme troublées par le péché, remet en ordre notre organisme spirituel désemparé et lui restitue ses fonctions normales.

Pain de vie, vous nous fortifiez contre les périls de la tentation et vous augmentez en nous la grâce afin que nous devenions plus dignes de la gloire éternelle. Ferment d'immortalité, vous rendez notre âme si vivante que ce qu'elle reçoit de vous déborde et rejaillit sur chacun des éléments qu'elle anime ; vous pénétrez notre chair et, sans la soustraire à l'inévitable loi de la mort, vous donnez à chacun de ses atomes une empreinte qui les prépare à la résurrection. Avec plus de foi et de confiance qu'auprès de votre tombe déserte, nous pouvons chanter dans le mystère de l'union eucharistique : *Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus regna cœlorum.*

Jouissez, messieurs, de l'honneur, des joies et des grâces de votre union avec la vie divine, et enivrez-vous du sentiment de votre immortalité. Mais, dans cette fête intime, ne soyez pas égoïstes ; souvenez-vous, je vous en prie, de tous les misérables mortels qui vivent dans l'oubli ou la méconnaissance de leurs destinées éternelles. En faisant leur propre malheur, ils sont un danger pour le monde. Demandez au soleil de vie qui vous éclaire de dissiper les ombres de mort dont ils sont enveloppés, et de leur ouvrir par les lumières de la foi, le royaume des cieux où je vous donne rendez-vous. — Ainsi soit-il.

A LÉON XIII, PONTIFE ET ROI

A L'OCCASION DE SON JUBILÉ SACERDOTAL

Léon XIII est le Roi de nos cœurs, de nos âmes;
Infaillible Docteur, il parle sans détour,
Et, Vicaire du Christ, il enseigne l'amour,
Malgré le noir enfer et ses complots infâmes.

Gloire à toi, qui toujours pour le vrai nous enflammes,
A toi, qui pour le Droit as souffert chaque jour,
Qui sur tes ennemis, cruels comme l'autour,
As de la Charité versé tous les dictames!

Roi, tu sais gouverner; Père, tu sais bénir!
De la Pologne en deuil tu soutiens l'espérance
Et fais aussi des vœux pour l'Irlande et la France...

Gloire à toi maintenant, gloire dans l'avenir!
Ah! tout homme aujourd'hui qui comprend et qui pense,
Te garde son amour et sa reconnaissance!

Fr. SALMON,
Curé de Notre-Dame de Champcey (Manche)

LE SERVITEUR DE DIEU LOUIS MAULMONT D'ARBAUMONT (1)

Tous nos lecteurs connaissent M. le chanoine Timon-David, qui a joué un rôle considérable dans le dernier congrès des œuvres ouvrières, tenu à Rodez. Comme ils le savent, non-seulement il dirige depuis quarante ans une Œuvre pour la jeunesse ouvrière qui donne des fruits admirables de vie chrétienne, mais il est encore par

(1) Le serviteur de Dieu Louis Maulmont d'Arbaumont, en religion le P. Jean du Sacré-Cœur, ancien élève de l'Ecole polytechnique, directeur des Victimes du Cœur de Jésus, à Marseille : 1813-1882. Abrégé de sa Vie publiée par M. le chanoine Timon-David, in-8°, 1887 (à l'Œuvre de la jeunesse, boulevard de la Madeleine, 88, Marseille). Prix : 6 francs.

ses ouvrages le docteur de la vraie méthode qui seule peut donner de tels fruits, dans les œuvres de jeunesse et dans toutes les œuvres en général.

M. Timon-David, qui est donc un homme d'apostolat pratique et un esprit extrêmement sérieux, n'écrit que pour un motif de haute utilité ; et le fait seul qu'il publie un livre le recommande déjà. Or il a eu d'autant plus à cœur de publier celui dont nous parlons ici, que — il nous l'apprend lui-même — le saint personnage dont ce livre est l'histoire, fut durant trente ans son conseiller intime, son guide et son inspirateur.

« O mon bienheureux Père, s'écrie-t-il dans la préface, du haut du ciel, recevez cet hommage du plus petit de vos enfants. Oubliez son peu de correspondance à vos soins si dévoués pendant trente ans ; protégez-le, lui et ses œuvres accomplies sous votre inspiration et votre direction. »

Pour faire naître le désir de lire cet ouvrage, et aussi pour répandre davantage les fruits d'édification qui résultent de ce qu'il raconte, nous allons en donner un abrégé ; le vénérable auteur veut bien nous y autoriser. Nous lui emprunterons non-seulement les faits, mais d'ordinaire la manière même de les présenter et souvent jusqu'aux expressions.

Dans une lettre adressée à un éminent prélat, Pie IX s'exprimait ainsi : « Nous avons appris avec plaisir votre dessein de propager... cet admirable esprit de sacrifice que Dieu semble vouloir opposer à l'impiété croissante de notre temps. »

C'est en effet pour nous un signe d'espérance : Si, au lieu d'offrir à la justice divine une expiation pour toutes les iniquités qui se commettent, la majorité des chrétiens se laissent entraîner, hélas ! sur la pente du sensualisme, le nombre des âmes qui sentent le besoin d'offrir à Dieu cette expiation, semble augmenter aussi dans une certaine mesure. Et tous ceux qui aiment l'Eglise et la France, doivent faire leurs efforts pour hâter ce mouvement ; car rien n'est plus nécessaire et ne peut être plus efficace pour obtenir l'avènement de ce règne du Sacré-Cœur, qui nous a été promis, il y a deux siècles à Paray.

Or, parmi les hommes que Dieu a suscités pour nous présenter un modèle de cet esprit d'immolation et le promouvoir autour d'eux, il ne saurait guère s'en trouver qui mérite plus notre admiration que le saint personnage dont nous allons résumer la vie ; et l'ensemble des dons que Dieu lui a départis et des événements providentiels par lesquels il l'a conduit à cette vocation ou lui a permis de l'accomplir, n'est pas moins admirable que cette vocation elle-même. « Ayant traversé les genres de vie les plus différents, homme du monde et de bonne société, prêtre séculier, religieux, prédicateur, directeur d'un grand nombre d'âmes et surtout de religieuses, très avancé

dans la spiritualité, doué d'un grand jugement, ayant une profonde expérience et une science variée et étendue dans les divers ordres des connaissances humaines, il était pour tous ceux qui avaient eu affaire à lui, l'objet d'une estime particulière, et il s'était fait des amis dans tous les rangs de la société. Mgr l'évêque de Marseille l'appelait, peu de jours avant sa mort, *le trésor de son diocèse* ; il voulut célébrer pour lui un service solennel à sa cathédrale, *afin d'acquitter la dette de ce diocèse* pour le bien que l'homme de Dieu y avait opéré. Mgr de Cabrières lui a rendu ce témoignage, dans une lettre qu'a publiée M. Timon-David : « Il a daigné me servir de guide dans les périodes les plus graves de ma vie, et je serais bien ingrat si j'oubliais jamais sa condescendante paternité. » Quinze ou seize autres évêques — il y en a eu dix-sept en tout — correspondaient avec lui, le consultant sur les affaires les plus graves ou les plus intimes. Nous sommes donc en face d'une figure vraiment digne de fixer tous nos regards.

I

Enfance et jeunesse. — L'Ecole polytechnique et les Ponts-et-Chaussées. — Conversion.

Louis Maulmont d'Arbaumont naquit à Dijon le 10 octobre 1813, d'une ancienne famille de Bourgogne. Son éducation fut médiocrement chrétienne ; sa mère avait de la piété, mais son père, comme beaucoup d'hommes bien élevés de ce temps-là, ne pratiquait point la religion, bien qu'il respectât les convenances à son égard. Le jeune Louis suivit les cours des collèges universitaires de Dijon et d'Auxonne, mais seulement en qualité d'externe ; et son séjour dans la famille, joint à une horreur naturelle pour le mal, conserva ses mœurs durant son enfance et son adolescence.

Il n'en fut pas de même pour ses devoirs religieux. Il fit sa première communion avec une bonne volonté sincère, et même en ce grand jour il reçut cette grâce que la pensée lui vint d'être prêtre. Mais vers l'âge de quinze ans, il se lia avec de jeunes étourdis, hostiles à la religion, et il se laissa entraîner jusqu'à devenir, lui aussi, hostile. « Dieu permit cet égarement, passager, » dit son biographe, parce qu'il devait être en grande partie la cause de « cette prodigieuse humilité et des austérités étonnantes qui signalèrent toute sa vie. »

Après de brillantes études, il se présenta à l'Ecole polytechnique, et il y fut admis en 1832. Il en sortit avec le n° 10, au bout des deux années d'usage, et choisit l'administration des

Ponts-et-Chaussées. Il passa deux années encore, de 1834 à 1836, à l'Ecole de ce nom. Son séjour dans ces écoles publiques n'était pas de nature à le rapprocher de la religion. Cependant, sous l'action prévenante de la grâce, il se fit, à partir de 1833, dans le fond de son âme, un travail secret par lequel Dieu voulait le ramener à Lui, en le dégoûtant de tout le reste. En 1836, il écrivait à sa mère : « Toutes ces pensées qui m'agitent depuis trois ans m'ont donné une idée fixe, j'ai une envie irrésistible d'être prêtre. »

En 1837, il fut nommé ingénieur à Saint-Flour. Là, il s'afficha de prime-abord comme chrétien. Pourtant, il n'avait pas accompli le pas décisif de toute conversion ; après de longues années d'abstention, il ne s'était pas confessé encore, bien qu'il eût cherché à le faire avant même de quitter Paris. Dès son arrivée à Saint-Flour, il se fixa à la pensée d'une confession générale. Durant une tournée qu'il fut obligé de faire à cheval pour son service, il s'y prépara; étant arrivé en un lieu où croissaient de magnifiques orties, et se sentant pénétré de douleur au souvenir de ses péchés, il se déshabille, se flagelle avec ces plantes, ne laissant pas un endroit de son corps sans souffrance. Ce fut la première de ses inconcevables austérités.

Le lendemain même, le Secrétaire de l'évêché vint le trouver pour une affaire. Le jeune ingénieur lui demanda de le confesser; et la confession eut lieu le jour suivant, 10 juillet 1837. Il s'ouvrit à son directeur de son désir d'être prêtre. Celui-ci, par prudence, l'engageait à attendre une année de plus. Mais une lettre de M. d'Arbaumont père, duquel on craignait une vive opposition et qui donnait au contraire son adhésion au désir de son fils, vint montrer que ce délai était inutile; et Louis, ayant demandé à son administration un congé qu'il fit renouveler ensuite, entra au séminaire de Saint-Sulpice, dans le mois d'octobre de cette même année 1837.

II

Le Séminaire, à Saint-Sulpice. — Le Sacerdoce.

Dans cette sainte maison, il trouvait réuni tout ce qui était l'objet de ses aspirations et qu'il avait si peu trouvé dans le milieu où il avait vécu jusqu'alors. Aussi tout le charmait, comme le témoignent ses lettres à sa famille. Après une année, il fut appelé à la tonsure, puis successivement aux différents Ordres. Il se prépara à chacune de ces grâces avec une ferveur

admirable ; et selon l'usage, il a consigné par écrit ses sentiments dans les retraites d'ordination. Trop souvent ces impressions de retraite, écrites au Séminaire, sont, lorsqu'on les relit plus tard, un sujet de confusion, parce qu'elles montrent combien on s'est éloigné de cette première ferveur. Pour M. d'Arbaumont, au contraire, elles sont, comme dit M. Timon-David, « les programmes d'une existence qui n'en fut que le développement, poussé peut-être jusqu'à l'exagération, s'il pouvait y en avoir dans la sainteté. »

On voit particulièrement dans ces notes l'humilité sincère, l'abnégation totale et l'amour de la souffrance qui furent le caractère de toute sa vie : « L'humilité est la vertu dans laquelle je dois faire reposer toutes les autres... Mon Dieu, donnez-moi l'amour du mépris réel, donnez-moi l'amour de la souffrance et la souffrance elle-même ; faites-moi aimer la croix et donnez-moi la croix à porter. » Et il écrivait à sa mère dans ce même sens : « Le calice (du Sauveur) ne passera pas loin de moi ; j'entre dans une carrière où il faut souvent le boire jusqu'à la lie... Les chrétiens d'autrefois, et il y en a encore aujourd'hui, s'estimaient heureux de souffrir quelque chose pour le nom de Jésus. »

On voit aussi dans ces notes de M. d'Arbaumont le zèle pour le salut de ses frères : « Plus mes frères sont tombés dans la misère spirituelle, plus ils sont éloignés de vous, plus j'espère, ô mon Dieu, que vous sanctifierez votre serviteur pour qu'il soit parmi eux une lampe luisante et ardente qui les instruise de vos grandeurs » ; — l'amour de la vie cachée et des postes obscurs, amour qu'il reconnaît avoir besoin de modérer pour le soumettre à l'abandon envers Dieu et à la sainte obéissance ; — la résolution de se prémunir contre la passion de l'étude et des livres, non pour négliger l'étude elle-même, mais pour ne la faire qu'en vue de Dieu (1) ; de se prémunir aussi contre une tendance aux plaisanteries, à laquelle le portaient son esprit pétillant et son caractère aimable ; — le désir de se donner davantage à la vie d'oraison, de progresser chaque jour, et d'avoir plus d'énergie, ce qui pour tout cela est indispensable ;

(1) « Je me promets de ne plus faire de calculs pour acheter des livres, pour lire ou désirer lire avidement... Ce sont autant d'attaches qui troublent, rendent distrait. Je m'abstiendrai de feuilleter des livres et des catalogues, de me croire perdu si je n'ai pas lu tant de pages d'un livre par jour ou bien tel ou tel livre. »

« Le vice général de ma conduite vient de ce que je n'apporte aucun soin à m'avancer dans l'oraison... Chaque matin je me dirai : Aujourd'hui il faut que je sois plus agréable à Dieu que je ne l'ai été hier... Un fond de lâcheté très grand, voilà le mot de l'énigme, voilà la plaie, voilà où il faudra porter le fer et le feu ; » et Dieu sait jusqu'à quel point il a porté effectivement durant toute sa vie le fer et le feu sur cette « plaie ».

On voit encore dans ces notes le désir d'avoir une dévotion plus grande pour les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, puis de se pénétrer davantage de l'amour, surtout dans la Sainte Communion : « Je serai plus fidèle à me consacrer le vendredi au Sacré-Cœur de Jésus et à me réfugier tous les samedis dans le Cœur immaculé de Marie... Je veux vivre d'amour... Qu'il est beau, ô mon Dieu, de se consumer dans cette dilection ! » Dès le commencement de son séminaire, il prit cette devise qu'il plaça désormais en tête de tous ses écrits : *Dieu seul.*

Le 21 décembre 1839 il fut ordonné sous-diacre; depuis lors, par un privilège bien spécial, il ne ressentit jamais la plus légère tentation contre la chasteté ; ce qu'il faut attribuer sans doute à ses austérités si grandes. Alors aussi il se pénétra d'un grand amour pour l'Office divin. « Cet amour de la divine liturgie fut une de ses passions, dit son biographe et comme l'Œuvre c'est son fondateur » il communiqua plus tard cet amour aux Religieuses Victimes dont il fut le Père; il leur apprit à considérer la récitation de l'Office comme étant pour elles « la première, la principale, la grande affaire. » Enfin dès son sous-diaconat il se sentit tout consacré à Dieu « jusqu'au plus intime de son cœur, jusqu'à la moelle de ses os ».

« Mon Jésus, s'écrie-t-il, faites-moi marcher sur vos traces, faites-moi aimer la croix, faites que je vive et que je meure sur ce bois adorable, que ma vie soit toute pleine de travaux, de tribulations, de peines de souffrances...; ma mort sera douce et tranquille. » Jamais prière ne fut mieux exaucée ; car les mots qui la formulent résument la vie et la mort de cet ami de Dieu.

C'est peu de jours après son sous-diaconat qu'il donne sa démission définitive des Ponts-et-Chaussées, malgré les instances les plus flatteuses du directeur général.

Il reçut le sacerdoce le 5 juin 1841 ; et durant la retraite d'ordination, il se traça son règlement sacerdotal, auquel il fut toujours fidèle, ne le modifiant que pour le rendre plus sévère.

« Le recueillement lui paraît être la base; il a grand peur du respect humain qui fait craindre de paraître plus fervent que ses confrères. Pas de jeu de cartes..., pas de fréquentation du monde, où l'appelleraient sa naissance et ses relations..., pas de sermons de vanité. Avant tout, il faut avoir des principes, et ne jamais les perdre de vue... Persuasion qu'il faut suer sang et eau pour ne pas s'écarter de la voie étroite.. La générosité est la gloire du sacerdoce. Rien d'édifiant comme un prêtre qui ne garde jamais d'argent.., qui meurt sans laisser de quoi payer son enterrement. » Cette gloire, elle devait bien être la sienne, car après avoir pratiqué toute sa vie la pauvreté qui le porta, dès son entrée au séminaire, à choisir pour ses vêtements l'étoffe la plus commune, il devait mourir sans laisser quoi que ce soit, si ce n'est ses livres.

Il célébra sa première messe dans la chapelle des Carmes arrosée durant la Révolution par le sang des martyrs. En s'y rendant, il fut suivi par un enfant qui marmottait des injures contre les prêtres. « J'ai pris cela, écrivait-il, comme une leçon que la Providence voulait me faire, au moment où, pour la première fois j'allais monter à l'autel : qu'il fallait qu'un prêtre fût décidé à supporter avec joie les rebuts, les outrages. » Quelques jours après, il prêcha dans un hospice. Un saint prêtre présent lui dit : « M. l'abbé, gardez toujours dans vos sermons cet esprit de simplicité. » — « Je regarde ce mot, ajoute M. d'Arbaumont, comme envoyé par la Providence. Pas de sermons attifés, mais *cum brevitate et facilitate sermonis* (ce sont les paroles du Concile de Trente), et avec amour, surtout avec amour. » Il ne devait point se départir de cette méthode, qui faisait dire de lui : « Ce n'est pas un grand orateur, mais c'est un saint prédicateur. »

III

L'évêché de Dijon. — Premiers attraits pour l'état monastique et la vie de victime.

Il quitta enfin cet asile béni de Saint-Sulpice. Il avait formé là de grandes et durables amitiés : l'illustre cardinal Pie, Mgr Nouvel, évêque de Quimper, auquel M. Timon-David a dédié son ouvrage et qui est mort durant le cours de l'impression ; Mgr Coullié, évêque d'Orléans, et bien d'autres qui ont occupé ou occupent dans l'Église des fonctions élevées, et qui l'ont toujours eu en singulière estime. Du reste, son caractère ai-

mable, ses manières distinguées, son extérieur sympathique lui gagnaient les cœurs, partout où il passait. « Nous ne croyons pas, dit M. Timon-David, qu'aucun homme ait autant aimé et ait autant été aimé. » Et il est bon de faire cette remarque, pour bien se convaincre que la vertu la plus austère peut s'allier avec une grande tendresse de cœur et la plus parfaite amabilité.

Il eut toujours une extrême affection pour tous les membres de sa famille, au milieu de laquelle s'étaient écoulées ses dix-neuf premières années ; il conserva toujours aussi les meilleures relations avec ses camarades de l'école polytechnique, et il en profitait pour tourner leur pensée vers Dieu.

Mgr Rivet, qui avait été promu au siège de Dijon en 1838, et qui devait l'occuper pendant près d'un demi-siècle, avait résolu depuis longtemps de prendre M. d'Arbaumont pour son secrétaire. Par sa naissance, les relations de sa famille et tout l'ensemble de ses qualités, un tel secrétaire ne pouvait que lui faire honneur. Le jeune prêtre n'hésita pas un instant à obéir, bien que ce fût là le renversement de ses vœux pour une position obscure et pour le ministère direct auprès des âmes.

Dans cette nouvelle position se développèrent des attraits pour la vie monastique, qui étaient en germe dans son âme. En 1835, travaillant à une route dans la Drôme pour le service des Ponts-et-Chaussées, il avait aperçu un capucin près de Crest ; et cet habit religieux qu'il n'avait jamais vu encore l'avait vivement frappé. Au séminaire, son meilleur ami lui disait : « Vous serez un jour moine mendiant » ; et plus tard il lui écrivait : « Dès le séminaire, je me disais que Dieu avait sur vous des desseins très inconnus aux hommes. » Avant d'entrer dans ses fonctions à l'évêché de Dijon, il fit un voyage à la Grande-Chartreuse, et fut très impressionné. « Ce voyage, dit-il, eut de l'influence sur moi ; il me confirma dans l'amour de la pénitence, de l'abjection..... »

Il eut l'occasion d'aller avec Mgr Rivet chez les Carmélites de Beaune ; il apprit d'elles des détails sur la vie monastique, et fit là sa première provision d'instruments de pénitence. Les Clarisses de Lyon avec lesquelles il se trouva en rapport complétèrent cette provision et le remplirent d'une édification profonde. Alors « pour la première fois, comme il l'avoua depuis, il sentit un goût ardent pour la nudité des pieds et les *heureuses guenilles* de la pauvreté. » Il commença à faire de saintes folies pour les pénitences corporelles. Ses amis le blâmaient ; mais son directeur

de Saint-Sulpice le tira d'anxiété en lui écrivant : « Mon ami, *ce goût est une grâce insigne.* » Ce directeur était M. Galais, très saint prêtre, qui devint supérieur à Issy; jusqu'à sa mort (1854), c'est lui qui fut le principal conseiller de M. d'Arbaumont.

Mgr Rivet ajouta aux fonctions de son secrétaire, celle d'aumônier de l'hospice des aliénés à Dijon. Les religieuses qui faisaient là le service, appartenaient à une nombreuse congrégation, qui traversait de grandes épreuves; touché de ces épreuves, le nouvel aumônier s'entendit avec la Supérieure de l'hospice, la sainte mère Bernard; et avec elle, s'offrit à Dieu « pour recevoir toutes les souffrances, afin qu'il préservât cette grande famille religieuse. » Ce fut sa première inspiration de s'offrir pour les péchés des autres; ce devait être là la vocation de toute sa vie. Il accompagna cette offrande d'actes héroïques de pénitence et d'humilité.

Obligé de faire un voyage à Lyon, en octobre 1847, un de ses amis de Saint-Sulpice, qui était capucin au couvent de cette ville, le P. Louis, lui fit connaître une jeune personne qui voulait se rendre au couvent des *Victimes du Sacré-Cœur* à Marseille. Il fut très frappé de ce nom de *Victimes*, qui désormais ne sortit plus de son esprit.

Survient la révolution de 1848. Navré par les maux de l'Eglise et de la France, M. d'Arbaumont s'offre de nouveau à la justice divine ; et il se détermine à demander aux Victimes de Marseille l'union de prières et de sacrifice, ce dont il avait déjà la pensée. S'estimant indigne d'une si grande grâce, il écrivit une lettre pleine de l'humilité la plus touchante : « En présence de tout ce qui est arrivé, disait-il... je suis fortement pressé de m'offrir... comme victime... J'y mets toutes les réserves pour le cas où je serais mu par l'amour-propre, et pour avoir toutes les grâces nécessaires, si j'étais accepté; » et il priait très humblement les Sœurs de vouloir bien l'associer à elles. (*A suivre.*)

HOMMAGES DE VOLTAIRE A LA PAPAUTÉ

On peut croire Voltaire toutes les fois qu'il accorde quelque chose à la puissance, à l'autorité, à l'influence bienfaisante des institutions religieuses; car alors c'est que la haine frénétique s'est reposée et s'est laissé surprendre, sinon par la conscience,

au moins par l'intelligence. Si acharné qu'il ait été dans son œuvre de dénigrement, il n'a pu cependant éteindre en lui tout sentiment de grandeur morale ; et il lui est arrivé quelquefois de faire des aveux qui sont la condamnation de ses efforts. Dans le livre immortel *du Pape*, Joseph de Maistre montre par des exemples frappants comme Voltaire réfute Voltaire. Un écrivain contemporain, qui a écrit sur le grand persifleur un ouvrage important (1), observe avec succès la même méthode.

Que ces hommages, arrachés à la passion par la force de la vérité, soient accompagnés de restrictions, de nouvelles accusations calomnieuses et, à peine formulés, tournent en critiques et en injures, personne n'en sera étonné, personne n'en conclura qu'ils perdent leur valeur. Ils ne disparaissent pas dans cet amas de faussetés ; ils brillent malgré tout ; aussi les reproduisons-nous sans les isoler de leur cadre répugnant. Tout lecteur de bonne foi fera de lui-même la part de l'aveu et du mensonge, qui se suivent presque toujours dans Voltaire, et jugera que le roi de l'impiété n'a pu échapper à l'ascendant de cette puissance incomparable. Ces passages donnent l'idée de la contrainte perpétuelle que l'orgueil et la passion ont exercée sur l'intelligence dans Voltaire ; ils attestent que la vérité n'est jamais vaincue, qu'elle a de promptes revanches et qu'au malheureux qui la défie elle arrache à l'instant un témoignage vengeur.

On lit dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, aux chapitres indiqués par des chiffres :

130. — Il est certain que, s'il n'y avait pas eu dans le monde chrétien une autorité qui fixât le sens de l'Écriture et les dogmes de la religion, il y aurait autant de sectes que d'hommes qui sauraient lire. Car, enfin, le divin législateur n'a daigné rien écrire ; ses disciples ont dit très peu de choses, et ils les ont dites d'une manière qu'il est quelquefois très difficile d'entendre par soi-même ; presque chaque mot peut susciter une querelle ; mais aussi une puissance qui aurait le droit de commander toujours aux hommes au nom de Dieu, abuserait bientôt d'un tel pouvoir.

45. — Il y eut toujours dans les rites de l'Église romaine, malgré tous les troubles et tous les scandales, plus de décence, plus de gravité qu'ailleurs ; et on sentait qu'en tout, cette Église, quand elle était libre et bien gouvernée, était faite pour donner des leçons aux autres.

(1) *Ménage et finances de Voltaire*, par Louis Nicolardot.

47. — On n'a jamais que les sentiments de sa fortune présente. Adrien IV eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il était parvenu d'un état plus abject. L'église romaine a toujours eu cet avantage de pouvoir donner au mérite ce qu'ailleurs on donne à la naissance, et on peut même remarquer que parmi les papes, ceux qui ont montré le plus de hauteur sont ceux qui naquirent dans la condition la plus vile. Aujourd'hui, en Allemagne, il y a des couvents où l'on ne reçoit que des nobles. L'esprit de Rome a plus de grandeur et moins de vanité.

197. — L'homme peut-être qui, dans les temps grossiers qu'on nomme le moyen-âge, mérita le plus du genre humain, fut le Pape Alexandre III. Ce fut lui qui, dans un concile, au XIIe siècle, abolit autant qu'il le put la servitude. C'est ce même Pape qui triompha dans Venise, par sa sagesse, de la violence de l'empereur Frédéric Barberousse et qui força Henri II, roi d'Angleterre, de demander pardon à Dieu et aux hommes du meurtre de Thomas Becquet. Il ressuscita les droits des peuples et réprima le crime dans les rois. Nous avons remarqué qu'avant ce temps toute l'Europe, excepté un petit nombre de villes, était partagée entre deux sortes d'hommes : les seigneurs des terres, soit séculiers, soit ecclésiastiques, et les esclaves. Si les hommes sont rentrés dans leurs droits, c'est principalement au Pape Alexandre III qu'ils en sont redevables; c'est à lui que tant de villes doivent leur splendeur.

49. — Rome donnait toujours le mouvement à toutes les affaires de l'Europe.

55. — Les Papes sont peu à peu devenus de grands souverains, affermis, respectés de leurs voisins, et ont fait de Rome la plus belle ville de la terre.

13. — Le Saint-Siège n'a pas besoin de ses titres équivoques; le temps lui a donné des droits aussi réels sur ses États que les autres souverains de l'Europe en ont sur les leurs. Il est certain que les Pontifes de Rome avaient dès lors de grands patrimoines dans plus d'un pays; que ces patrimoines étaient respectés, qu'ils étaient exempts de tributs. Ils en avaient dans les Alpes, en Toscane, à Spolette, dans les Gaules, en Sicile, et jusque dans la Corse, avant que les Arabes se fussent rendus maîtres de cette île, au VIIe siècle. Il est à croire que Pépin fit augmenter beaucoup ce patrimoine dans le pays de la Romagne, et qu'on l'appela le patrimoine de l'exarchat.

Voyez par quels degrés la puissance pontificale de Rome s'est

élevée. Ce sont d'abord des pauvres qui instruisent des pauvres dans les souterrains de Rome; ils sont, au bout de deux siècles, à la tête d'un troupeau considérable. Ils sont riches et considérés sous Constantin, ils deviennent patriarches de l'Occident, ils ont d'immenses revenus et des terres; enfin, ils deviennent de grands souverains.

64. — Aucun nouveau souverain n'osait se dire souverain, et ne pouvait être reconnu des autres princes sans la permission du Pape; et le fondement de toute l'histoire du moyen-âge est toujours que les Papes se croient seigneurs suzerains de tous les États, sans en excepter aucun, en vertu de ce qu'ils prétendaient avoir succédé seuls à Jésus-Christ.

50. — Les Papes avaient à négocier à la fois avec chacune de ces villes (d'Italie), avec le royaume de Naples, l'Allemagne, la France, l'Angleterre et l'Espagne. Tous eurent avec les Papes des démêlés, et l'avantage demeura toujours au Pontife.

184. — La domination des Pontifes romains devint donc toujours plus puissante depuis Alexandre VI. Rien ne troubla plus la tranquillité publique.

65. — Tout le grand éclat de Philippe-le-Bel ne se termina qu'à sa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde un roi de France l'emporter à la longue sur un Pape.

121. — Quant au gouvernement des États, je vois des cardinaux à la tête de presque tous les royaumes. C'est en Espagne un Ximénès; sous Louis XII, d'Amboise; sous François 1er, Duprat; sous Henri VIII, Wolsey; sous Charles-Quint, Adrien. Si tant d'ecclésiastiques ont régi des États tout militaires, ce n'est pas seulement parce que les rois se fiaient plus aisément à un prêtre qu'ils ne craignaient point qu'à un général d'armée qu'ils redoutaient; c'est encore parce que ces hommes d'Église étaient souvent plus instruits, plus propres aux affaires que les généraux et les courtisans.

NÉCROLOGIE

S. Em. le cardinal Martinelli, religieux augustin, a succombé à Rome, le 30 mars, aux atteintes d'une pneumonie.

Sa perte sera vivement ressentie au Sacré-Collège, dont il était un des membres les plus influents.

Le cardinal Martinelli, né à Lucques, le 3 février 1827, avait été élevé à la dignité cardinalice dans le consistoire du 22 décembre 1873.

Il appartenait à l'ordre des cardinaux évêques et était évêque de Sabine.

—

Nous avons le regret d'annoncer la mort du célèbre docteur Combal, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. Les obsèques de ce grand praticien ont eu lieu le 6 mars, dans son église paroissiale de Saint-Mathieu. Mgr l'évêque a voulu donner lui-même l'absoute; mais auparavant il a prononcé un très beau discours. Voici les passages principaux qui touchent au caractère religieux du défunt :

M. le docteur Combal, si connu, pendant sa vie, des malades et des médecins de nos contrées méridionales, est entré dès maintenant dans l'immortalité, qui protègera son nom et sa gloire contre l'oubli, trop prompt, hélas! à envahir ici-bas la place que nous avons pu tenir dans les cœurs! Et qui mérita mieux d'être inscrit parmi les maîtres dont les paroles et les actes ne meurent point?

M. Combal ne faisait rien au dehors pour attirer l'attention. Humble de taille, simple d'attitude, modeste d'allure, il ne frappait que par son regard limpide et profond. C'était là, c'était dans ses yeux qu'il fallait deviner la hauteur de son intelligence et le cachet véritable de sa supériorité. Doué d'une sensibilité physique et morale extraordinaire, il s'était fait une loi de ne jamais étudier isolément les phénomènes de la maladie au sujet de laquelle on le consultait; il écoutait ses clients, il les interrogeait, il feuilletait pour ainsi dire, une à une, les pages de leur santé, depuis plusieurs années, si cela lui était possible; il rapprochait par un procédé rapide et sûr ces diverses observations; et chacune de ses conclusions était comme la synthèse d'un travail plus ou moins rapide, mais auquel l'issue du traitement donnait rarement tort. Si jamais il fut tenté d'orgueil, ce que je ne crois pas, c'est lorsque, à l'autopsie, le scalpel vint démontrer, à plusieurs reprises, que le siège du mal était bien là où son doigt l'avait indiqué.

J'ai suivi le docteur Combal auprès de beaucoup de malades, et j'ai été souvent frappé de voir que c'était à la promptitude et à la fermeté de son diagnostic que l'on devait attribuer d'avoir reconnu une maladie jusque-là indécise et peu caractérisée. C'est ainsi qu'il découvrit chez Mgr Plantier ces perturbations invétérées dans les mouvements du cœur, qui amenèrent si brusquement la mort de cet éloquent et intrépide champion des droits du Saint-Siège. C'est ainsi qu'il prévit à courte échéance, dès les premières consultations, la fin

prochaine de Mgr Paulinier, l'aimable et pieux archevêque de Besançon ; ainsi encore, il annonça, l'un des premiers, que le tempérament du T.-R.-P. d'Alzon, en apparence si robuste, était ruiné par le travail, les austérités, les saintes anxiétés du zèle, et que la secousse la plus légère renverserait aisément sa vigoureuse constitution. Et qui ne sait ici que, s'il se dévoua avec une sorte de passion patriotique et chrétienne à soigner Mgr Dupanloup, ce fut sans illusion : il avait vu, dès l'abord, que les jours du grand athlète étaient comptés. Mais il aurait voulu prolonger, pour l'Eglise et la France, dont la cause lui était si chère, des combats qui étaient des victoires.

Cette clairvoyance, à la fois précieuse et cruelle, n'enlevait rien à M. Combal de la liberté d'esprit et de cœur avec laquelle il se consacrait à ses clients ; il les adoptait comme d'intimes amis, adoucissant leurs souffrances avec une patience et une délicatesse inouïes. Il pénétrait leurs angoisses morales autant et mieux que leurs souffrances physiques ; il leur dérobait, avec un art consommé, les sombres perspectives qui les eussent épouvantés et découragés ; il jetait sur le cruel chemin de la tombe des fleurs et des parfums, et, grâce à ses soins ingénieux, il arrivait non pas à détourner les âmes de la nécessité purifiante de se résigner à la douleur, mais à les prémunir contre les tentations de murmure et de révolte...

M. Combal n'avait pas attendu l'heure de la mort pour pratiquer publiquement sa religion. Il faisait régulièrement ses Pâques, tous les ans ; il priait souvent et longtemps ; pour les cures difficiles, il appelait Dieu à son aide, et se comptait seulement comme l'humble instrument de la Providence. Sa pensée, qui cherchait volontiers les hauteurs et se plaisait aux vastes horizons, se tournait instinctivement vers l'Etre infini, qui est « le lieu des esprits ; » et l'une de ses dernières paroles a bien montré par quelles ascensions continues, selon le conseil du Roi-Prophète, il avait souvent essayé de franchir « l'au-delà » du temps pour entrevoir le mystère de l'éternité : « Je vais disait-il, pendant sa dernière nuit, je vais à la grande lumière. »

Oui ! maître vous alliez vers Dieu, vers l'infinie Beauté, vers l'immuable Vérité...

L'heure de votre récompense était venue.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le retour du printemps va rouvrir l'ère des pèlerinages, et ce sera comme une nouvelle période de fêtes jubilaires.

Voici l'ordre déjà établi pour les audiences pontificales de ces divers pèlerinages :

Le dimanche 8 avril, le Saint-Père recevra un pèlerinage maltais ; le grand pèlerinage national de France, présidé par M. l'abbé Pelgé, vicaire général de Paris, arrivera le lendemain et sera reçu le 11 ; les pèlerins autrichiens auront leur audience le 15; et ceux de la Bosnie et de la Roumanie, sous la conduite de Mgr Strossmayer, le 17; le 19, le Saint-Père recevra le pèlerinage national belge, et, le 25, un pèlerinage espagnol de Barcelone avec un bon nombre de pèlerins portugais ; enfin, le 29 avril, seront reçus les pèlerins de la Hollande.

Pendant le mois de mai, on annonce déjà, pour le 5, l'audience collective qui sera accordée à des pèlerins italiens de Bergame, de Jesi, de Zagarolo et d'autres villes ; pour le 10 mai, la réception d'un grand pèlerinage allemand, et, pour le 17, celle de nombreux pèlerins de Bologne qui seront présidés par leur archevêque, l'Eme cardinal Battaglini.

On annonce également, pour le mois de mai, un pèlerinage international des Congrégations des Enfants de Marie.

Enfin, on vient de recevoir la nouvelle qu'un important pèlerinage mexicain partira pour Rome le 15 avril.

—

Probablement le vendredi 6 avril, le Souverain Pontife tiendra un Consistoire secret pour la préconisation des évêques aux nombreux sièges vacants de l'Italie et de l'étranger.

Le Consistoire pour la création des nouveaux cardinaux n'aura lieu qu'au mois de juin, vers la Saint-Pierre.

—

Pendant que le rapprochement salutaire des puissances vis-à-vis du Saint-Siège continue de s'accentuer de plus en plus, l'Italie officielle s'obstine dans son funeste isolement qu'elle aggrave par des mesures chaque jour plus odieuses.

Parmi les syndics dernièrement frappés de destitution pour avoir signé la pétition en faveur de l'indépendance du Pape, il se trouve un parent du Saint-Père, M. le comte Spezza, neveu de Sa Sainteté.

Mais ces destitutions ne suffisent pas aux héros de la violence sectaire. Voici que leur coryphée, M. Crispi, fait travailler activement à l'adoption du nouveau Code pénal, dans lequel sont comprises des mesures draconiennes, jusqu'aux travaux forcés à perpétuité, contre quiconque, ecclésiastique ou laïque, se permettrait dans la libre Italie de revendiquer les droits du Saint-Siège à sa pleine et réelle indépendance.

L'indignation que soulève ce projet, digne émule des pires lois joséphistes, trouvera son expression solennelle dans le prochain Consistoire que le Souverain Pontife tiendra et où il prononcera une allocution pour protester vivement contre cet inique projet.

—

On assure aussi que dans cette même allocution, le Saint-Père exprimera sa haute satisfaction pour avoir pu rétablir la paix religieuse en Allemagne, sous le règne du défunt empereur Guillaume, et qu'il manifestera en même temps le ferme espoir de voir cette œuvre pacifique se consolider et se parfaire sous le règne de S. M. Frédéric III.

France.

Paris. — Un scandale ignoble a marqué, à Ivry, le service de M. le curé Collas, décédé il y a quelques jours.

Le conseil de fabrique avait prié M. Lévêque, maire de la localité, de donner des ordres au commissaire de police afin que ce magistrat assurât le service d'ordre aux abords de l'église. Mais M. Lévêque refusa de prescrire le service qui lui était demandé.

L'abbé Collas, très estimé dans la commune, où il avait rendu de nombreux bienfaits grâce à sa fortune personnelle, était curé de la paroisse d'Ivry depuis deux ans. Il était précédemment premier vicaire à l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Il avait fondé des écoles chrétiennes dirigées par des frères et des sœurs.

C'était un homme très charitable, toujours prêt à venir en aide aux malheureux.

Dès son arrivée à Ivry, il avait été en butte aux tracasseries de la municipalité radicale, à laquelle il avait toujours su tenir tête.

Le maire et M. Guilhen, commissaire de police, s'étaient ligués contre lui; ils lui firent endurer toutes les vexations possibles.

La population d'Ivry, ayant eu connaissance de l'incident survenu entre le conseil de fabrique et le maire, s'était portée en masse, hier, à midi, à l'église d'Ivry, qu'elle prit en quelque sorte d'assaut.

Tandis qu'à l'intérieur plusieurs misérables troublaient le service divin, à la porte d'autres invectivaient les personnes qui n'avaient pu pénétrer dans l'église.

A la sortie du corps, les cris recommencèrent de plus belle; cette foule abjecte, ne respectant même pas la mort, se mit à chanter et à pousser des cris d'animaux. Et cela sous l'œil paternel de M. Guilhen, commissaire de police, dont la présence semblait être une provocation.

Des caractères et des dessins obscènes furent tracés à la craie sur les murs de l'église, où les lettres de faire-part avaient été lacérées.

Ce ne fut que grâce à l'énergie de plusieurs assistants que la voiture mortuaire put se faire un passage à travers cette foule ignoble, qui ne cessait de chanter et de crier.

M. Guilhen, qui n'a pas un instant tenté de réprimer ce scandale, avait bien su, cependant, assister officiellement à la mise en bière et à la levée du corps, car il savait qu'il devait toucher de ce chef une double vacation.

C'est honteux, vraiment, que de pareilles scènes se produisent à un enterrement, et cela de par le bon vouloir d'un maire et d'un commissaire de police, et presque avec l'approbation de ce dernier magistrat.

Du reste, la municipalité et le peuple d'Ivry sont coutumiers du fait.

Il est grand temps, dit à ce propos le *Gaulois*, de mettre un terme à ces scènes écœurantes, qui se renouvellent trop fréquemment. Il est à espérer que M. Lozé, préfet de police, saura récompenser comme il le mérite le zèle du commissaire d'Ivry.

Hélas ! nous craignons bien que le *Gaulois* ne fasse au préfet de police un honneur dont celui-ci ne se montrera pas digne.

Etranger.

Cilicie. — Le monde chrétien compte de nombreuses églises placées sous le patronage de l'Apôtre des Gentils; mais le sanctuaire que nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs mérite spécialement d'attirer leur attention.

La note suivante, rédigée par S. G. Mgr Garabed Aslanian, évêque d'Adana et de Tarse (Cilicie), dira, mieux que nous ne saurions le faire, tout l'intérêt qui s'attache à cette œuvre :

La ville où est né saint Paul, où il a vécu, ne peut rester éternellement privée d'une église, rappelant à tous les habitants de sa patrie le souvenir du grand Apôtre.

C'est lui qui a converti des multitudes de païens dans toutes les

contrées qu'il a évangélisées ; c'est par son intercession que nous pouvons convertir les habitants de la Cilicie.

Une église élevée à saint Paul sera la plus éloquente des prédications.

A ce sanctuaire, nous avons l'intention d'attacher une ou plusieurs écoles, dans le but de travailler efficacement à la conversion des chrétiens dissidents dans notre diocèse.

Nous nous adressons aujourd'hui, du fond de notre misère, à tous les chrétiens qui ont l'honneur de porter le nom béni du glorieux enfant de Tarse, et à tous les évêques, à tous les prêtres dont le grand Apôtre est le modèle. Nous espérons que tous voudront bien concourir à cette œuvre vraiment divine, dans la mesure de leurs moyens.

Une souscription d'un franc ne peut ruiner, ni appauvrir personne. Et elle sera pour ceux qui feront ce léger sacrifice une source de bénédictions.

Les personnes les plus riches et les plus généreuses peuvent acquérir un titre de fondateur, voir leurs noms gravés sur les murailles de l'église Saint-Paul de Tarse.

Tous les souscripteurs, sans distinction, participeront à perpétuité à tous les saints sacrifices offerts dans le sanctuaire, selon la mesure de leur offrande.

Le Saint-Père a daigné accorder la bénédiction apostolique et encourager cette œuvre d'une manière particulière, en signant de sa main, le 25 janvier 1888, la supplique que nous présentions à Sa Sainteté.

Le Seigneur Jésus, que saint Paul a tant aimé et tant prêché, nous l'en supplions, voudra bien venir en aide et nous donner la force d'accomplir une mission qui sera l'honneur et la joie de notre épiscopat.

Fait à Paris, le 10 mars 1888.

Garabed Aslanian,
évêque d'Adana et de Tarse.

Voici le texte de la supplique présentée à Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII par S. G. Mgr Aslanian :

Très Saint-Père,

Il y a trois ans déjà que Votre Sainteté, par son autorité apostolique, a daigné me préconiser évêque du diocèse d'Adana, qui comprend dans ses limites toute l'ancienne Cilicie. Par cet acte suprême, Votre Sainteté m'imposa le devoir sacré de dépenser toutes mes forces à la propagation de notre très sainte religion catholique dans cette vaste contrée, où elle avait été autrefois si florissante, où elle est maintenant en décadence et devenue victime du schisme.

La ville de Tarse, patrie du grand apôtre saint Paul, se trouvant au centre des missions de mon diocèse, j'ai cru nécessaire de mettre sous la protection spéciale de l'Apôtre des Gentils toute la vaste étendue de ces missions. A cet effet, j'ai résolu d'ériger dans cette même ville de Tarse un sanctuaire en l'honneur de saint Paul et un nombre d'écoles suffisant pour la jeunesse des deux sexes dans toute la province d'Adana.

Mais une telle entreprise ne pourrait être couronnée de succès sans une particulière bénédiction du Chef auguste de l'Église. C'est pourquoi, Très Saint-Père, humblement et respectueusement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'implore votre bénédiction spéciale pour mon projet et pour tous les bienfaiteurs présents et futurs qui y aideront.

Plein de confiance dans votre bonté paternelle, qui est sans égale, j'ose conjurer Votre Sainteté de vouloir bien m'accorder cette bénédiction écrite de sa propre main, pour ma plus grande consolation et celle de tous les bienfaiteurs présents et futurs de mon œuvre, et pour le perpétuel souvenir d'une si précieuse faveur.

Prosterné de nouveau pour baiser les pieds sacrés de Votre Sainteté, je suis très heureux de pouvoir me dire,

De Votre Sainteté,

Le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur et fils,

† Garabed ASLANIAN,
évêque d'Adana.

Rome, le 20 janvier 1888.

XXV janvier MDCCCLXXXVIII.

Nous accédons volontiers à la demande et Nous accordons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique sollicitée.

LÉON XIII, PAPE.

On peut adresser les offrandes destinées à l'érection du sanctuaire de Tarse soit à l'*Œuvre des Écoles d'Orient*, 12, rue du Regard, à Paris, soit à l'*Œuvre de la Propagation de la foi*, 20, rue Cassette, au nom de S. G. Mgr l'évêque d'Adana.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 29 *mars.* — L'ensemble du budget est voté par 242 voix contre 6.

Vendredi 30 *mars.* — La Chambre a fait quelques modifications aux modifications déjà faites par le Sénat. Le Sénat va-t-il voter tout en bloc ?

M. Jules Simon dit qu'il a une mission douloureuse à remplir. Il adjure le Sénat de mettre son patriotisme au-dessus de son amour-propre. On pourra revenir sur la discussion, lors du prochain budget. Mais, en ce moment, discuter une heure, ce serait forcer le gouvernement à demander de nouveaux douzièmes provisoires.

La grosse affaire est le crédit des archevêques réduit à nouveau par la Chambre. M. Buffet dit qu'on ne peut se courber à ce point devant les votes inconsidérés des députés.

Mais comme M. Faye promet qu'il ne supprimera pas un seul évêché, malgré la diminution des crédits, le Sénat finit par adopter en bloc le budget. — 9 voix seulement se sont prononcées contre.

Samedi 31 *mars.* — M. Logerot dépose un projet de loi portant ouverture de crédits. Renvoyé à la commission des finances puis adopté en séance. Adoption de plusieurs projets d'intérêt local.

Mardi 3 *avril.* — M. Floquet donne lecture de la déclaration ministérielle. Dix sénateurs au plus l'applaudissent.

Mercredi 4 *avril.* — Le Sénat s'ajourne au 19 avril.

Chambre des Députés.

Jeudi 29 *mars.* — M. Floquet préside. Il annonce la mort de M. Ganivet et est très applaudi lorsqu'il dit du défunt : « C'était un travailleur consciencieux qui a fait profiter de ses connaissances toutes les assemblées dont il a fait partie depuis 1871. Fidèle partisan de la doctrine de l'Appel au peuple, il a tenu une place honorable dans les discussions politiques. La Chambre lui doit un souvenir affectueux et un hommage attristé. »

Après quoi, l'on adopte avec les modifications apportées par le Sénat, le projet de loi modifiant les articles 105 et 108 du Code de commerce.

La discussion est alors portée sur le projet frappant d'un droit les maïs. M. Tirard, à quatre heures un quart, revient du Sénat avec le budget. Une suspension de séance d'une demi-heure est ordonnée, pour permettre à la commission du budget d'examiner les rares modifications faites par le Sénat.

Ce n'est qu'à 6 h. 15 que M. Yves Guyot, rapporteur, lit son rapport.

La majorité de la commission, dit-il, a examiné au fond toutes les modifications apportées par le Sénat. Ce sont, en général, des relèvements de crédit. La commission du budget propose à la Chambre de les repousser à peu près toutes, notamment le rétablissement des inspecteurs de l'enregistrement et de l'enseignement primaire, le relèvement du crédit affecté au bureau des longitudes et du budget des cultes.

Les quelques réductions qu'a faites le Sénat sont également repoussées par la commission ; elle maintient notamment le crédit de 50,000 francs en faveur des sociétés de tir et propose de leur faire allouer en outre des cartouches hors d'usage.

La commission n'accepte, en définitive, que le rétablissement des facultés de théologie protestante, la réduction du chapitre des missions diplomatiques et une augmentation d'un million au lieu de deux sur le budget de la marine.

Quelques zélés réclament alors une séance de nuit. M. Sarrien demande de remettre au lendemain la discussion du budget, parce que M. Tirard est indisposé. La séance, dit-il, pourrait avoir lieu à 9 heures du matin.

M. de Larochefoucauld, très crânement, s'y oppose, afin, dit il, que les députés qui ont l'habitude d'aller à l'office du Vendredi-Saint puissent le faire.

M. Sarrien se rend à cette observation et propose de fixer la séance à midi, mais quelques extrêmes-gauchers sourient et protestent.

M. Floquet élève la voix : — Messieurs, dit-il, éprouvez-vous le besoin d'opprimer vos collègues?

La droite applaudit, l'extrême-gauche n'est point contente.

Vendredi 30 *mars.* — Ouverte à midi, la séance débute par une question adressée par M. de Soland aux ministres. Il s'agit de l'interprétation de la loi de 1884 sur l'organisation municipale. M. de Soland se plaint, avec raison, que les pourvois en cassation contre les décisions des juges de paix en matière électorale subissent trop de retard. Il demande qu'il soit statué avant les élections sur les pourvois actuellement pendants.

Pour toute réponse, M. Fallières donne lecture d'une circulaire adressée aux parquets ; elle donne toute satisfaction à l'interpellateur.

La Chambre discute ensuite la loi de finances, modifiée par le Sénat, et M. Laffon en profite pour prononcer un discours inutile contre les prérogatives que la Chambre haute s'arroge.

On l'écoute à peine, on ne lui répond pas, et l'on passe à la discussion des crédits que le Sénat vient de rétablir. Ils ont des fortunes diverses ; les uns sont maintenus et les autres repoussés, sans qu'on puisse savoir bien exactement pourquoi. C'est ainsi par

exemple que la Chambre accepte, conformément à la décision du Sénat, le crédit pour les séminaires protestants et repousse le crédit pour les séminaires israélites.

Puis, pendant que les ministres vont porter au Luxembourg la loi de finances, de nouveau modifiée, les députés discutent des crédits supplémentaires et attendent que le Sénat se prononce.

La Chambre sommeille sur ses banquettes, lorsqu'elle est réveillée tout à coup par le tonnerre; c'est M. Laguerre, aide de camp du général Boulanger, qui lance la foudre.

Armé d'une demande de révision, il la brandit sur la tête des ministres, ou plus exactement du seul ministre qui reste en face de la tribune, M. Viette. Les autres sont au Luxembourg, en train de faire voter le budget.

M. Laguerre est bientôt suivi par M. Pelletan, qui veut réviser au nom de l'Extrême-gauche, et de M. Jolibois, qui poursuit également la révision pour obtenir le plébiscite. C'est au milieu des cris de fureur d'une Chambre affolée que les uns et les autres prononcent des discours qu'ils ont l'air de mimer.

M. Brisson, seul contre tous, les combat avec une énergie qu'on ne lui soupçonnait plus. Le centre l'acclame et une fraction de la Gauche radicale l'applaudit timidement.

Puis M. Clémenceau lui succède. Dans ses mains puissantes, il tord la Constitution comme une loque et en jette les lambeaux à la face du Parlement. « L'état de la République est désespéré ; il n'y a d'autre remède à son mal que la révision. »

M. Rouvier produit, contre la révision, une série d'arguments dont il nous est impossible d'apprécier la valeur, car on n'a entendu que la voix des interrupteurs et le clairon de M. de Douville-Maillefeu.

M. le duc de La Rochefoucauld déclare que les conservateurs voteront la révision : « Il faut que le pays se prononce et dise ce qu'il veut. »

C'est à ce moment, lorsque tous les partis, tous les groupes, toutes les fractions de groupes sont ameutés les uns contre les autres, s'invectivent et se menacent, que M. Goblet vient prêcher la concentration. Il prend bien son temps !

Si, dit-il, la République est atteinte d'un mal mortel et n'a que la révision pour remède, elle est perdue; mais il n'en est rien, car je connais un orviétan admirable : la concentration.

M. Andrieux, toujours un peu sceptique, ne croit ni à la clairvoyance du médecin, ni à l'efficacité du remède. Dans tous les cas, il ne veut plus d'une concentration qui équivaut à une perpétuelle abdication de l'élément radical. Si l'on veut se concentrer, que le centre abdique à son tour entre les mains de M. Clémenceau. « Le pays n'a voté ni pour la Commune, ni pour le césarisme ; il s'est prononcé

contre votre système parlementaire. Il est temps d'obéir aux sommations du suffrage universel. »

Et la Chambre lui obéit, malgré M. Tirard qui pose nettement la question de confiance.

Voilà donc le ministère renversé par 268 voix contre 237, et voilà aussi le parti républicain coupé en trois tronçons. D'un côté, les opportunistes; de l'autre, les radicaux, et, faisant bande à part, les Boulangistes.

Le Sénat ayant accepté, sans modification, le budget voté par la Chambre, une séance de nuit devenait sans objet.

Les députés n'en ont pas moins siégé et voté. Ils ont repoussé, à dix heures, la révision qu'ils avaient décrétée à sept heures.

C'est ainsi que les républicains font les choses sérieuses.

Samedi 31 *mars*. — On n'est venu au Palais-Bourbon que pour fixer l'ordre du jour de la prochaine séance. M. Dugué de la Fauconnerie fait remarquer que le pays est fatigué des allées et venues qui se produisent dans les trop fréquents changements de ministère. On n'a plus qu'à se retirer. La dissolution s'impose !

M. le président se fâche. On ne peut demander la dissolution à propos de la fixation de l'ordre du jour. L'ordre du jour est fixé.

Mardi 3 *avril*. — Lecture de la déclaration ministérielle. Un tiers à peine de la Chambre lui fait bon accueil.

La droite et les opportunistes l'écoutent avec un silence glacial.

Mercredi 4 *avril*. — M. Méline est élu président de la Chambre. C'est un premier échec pour le cabinet qui patronait M. Clémenceau. Puis on s'ajourne au 19 avril, malgré les efforts des amis de M. Floquet qui demandaient le 15 mai. Second échec pour le ministère.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Messieurs,

Le ministère qui se présente devant vous fait appel à toutes les fractions de l'opinion républicaine.

Les hommes qui le composent servent depuis longtemps la République. La démocratie connaît leurs noms, et ils osent croire qu'elle a confiance en eux. Ils espèrent que le Parlement ne leur refusera pas son concours dans des circonstances qui exigent impérieusement l'union de tous les républicains.

En donnant la direction du cabinet à celui qui, depuis trois ans, a présidé les débats de la Chambre des députés et s'est ainsi habitué à l'impartialité, le président de la République a

voulu montrer que le même esprit inspirerait les actes de son gouvernement.

Mais ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, dans l'immobilité, encore moins dans un retour en arrière que le pays veut et que nous comprenons la conciliation des républicains; c'est dans la marche en avant, dans le développement régulier de nos institutions que des agitations passagères et superficielles ne sauraient entraver.

Le gouvernement, qui n'a peur d'aucune réforme sérieusement élaborée, ne demande qu'à se placer à la tête de la majorité républicaine pour la guider dans cette voie, établir dans ses rangs la discipline volontaire et assurer ainsi la réalisation progressive des espérances que la nation a mises dans la République.

Mais la liberté, qui ne procède pas par les voies de la dictature, ne peut promettre des transformations subites. Elle a besoin, pour accomplir son œuvre, de l'assentiment journalier des pouvoirs publics et réclame des discussions qui, si elles ralentissent parfois le succès, le rendent plus sûr et plus durable.

La question de la révision de la Constitution, qui vient de se poser devant la Chambre, est une de celles qui commandent le plus de calme et de réflexion. Ceux des membres du cabinet qui s'en sont montrés le plus énergiquement partisans, ne voudraient pas qu'une œuvre de cette importance, destinée à mettre notre organisation politique en complète harmonie avec les principes républicains, fût entreprise dans des conditions de nature à la compromettre. Le gouvernement vous demandera de s'en rapporter à lui du soin d'indiquer le moment favorable et de préparer l'entente nécessaire entre les deux Assemblées.

Le président de la Chambre des députés vous disait naguère : « Ce qui est vrai, c'est qu'aujourd'hui, et cela n'est que naturel, les problèmes touchant à la procédure politique intéressent moins vivement la nation que les questions qui atteignent au fond même de ses grandes affaires, à ses finances publiques, à son industrie, à son commerce, au sort de ses travailleurs, à son état militaire, à sa situation internationale. » Et toute la majorité adhérait à ces paroles.

Une série de lois touchant à ces grandes questions sont inscrites à votre ordre du jour; nous vous demanderons d'opérer entre elles un classement par ordre d'urgence.

Le gouvernement en suivra avec une attention soutenue la

discussion et appuiera toujours les solutions les plus conformes aux intérêts démocratiques.

Il vous soumettra un projet de loi sur les associations, préliminaire indispensable, selon lui, pour le législateur comme pour le pays, du règlement définitif des rapports entre les Églises et l'État. Ainsi se poursuivra l'œuvre de sécularisation inaugurée par la Révolution française et reprise par la troisième République.

Les questions financières sont au premier rang de vos préoccupations. Nous espérons mettre l'une et l'autre Chambre à même d'examiner avec maturité le dernier budget de la législature, et d'y introduire d'importantes réformes, notamment celles qui concernent le régime des boissons et les droits de succession.

Nous demanderons au Sénat de discuter, dès la rentrée, les lois militaires votées par la Chambre. Il est permis d'espérer une solution d'autant plus rapide que le ministre chargé de les défendre devant cette Assemblée a présidé la commission qui vient d'en terminer l'examen.

La nouvelle organisation de nos forces nationales, en augmentant nos moyens de défense, ne nous permet pas seulement d'assurer le respect qui nous est dû : elle est une garantie pour le maintien de la paix à laquelle nous restons sincèrement attachés.

Nous préparerons ainsi à l'intérieur et au dehors les conditions propices à la célébration solennelle du glorieux centenaire de 1789, à laquelle la France a convié les savants, les industriels et les travailleurs du monde entier.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le général Boulanger. — Proclamation. — Le nouveau ministère. — Étranger.

5 avril 1888.

Si le général Boulanger n'était déjà très orgueilleux, il pourrait le devenir en présence des événements de ces derniers jours. Mais on peut se tranquilliser; ses pareils à deux fois ne se font pas connaître. Jeudi dernier, il adressait une proclamation au peuple français. Ce titre n'y est pas écrit tout au long, mais on

l'y devine. Il disait donc en s'adressant aux électeurs du Nord dont il brigue les suffrages pour l'élection du 15 avril :

Électeurs du Nord,

En me permettant de me présenter à vos suffrages, le gouvernement semble avoir voulu provoquer lui-même une manifestation sur sa politique.

J'accepte, pour ma part, ce rendez-vous qu'il nous donne, à tous, devant le suffrage universel. — Vous êtes appelés à décider s'il est possible, à une grande nation comme la nôtre, d'accorder sa confiance à des hommes qui s'imaginent naïvement supprimer la guerre en supprimant la défense.

Quand j'étais ministre, j'ai dit : « Si je voulais la guerre, je serais un fou ; si je ne m'y préparais pas, je serais un misérable. » Je n'ai pas changé depuis.

Vos patriotiques populations réclament une France forte, afin d'avoir une France laborieuse, dont le génie industriel ne peut se développer que dans cette sécurité que donne la conscience de ses ressources.

C'est donc à vous de vous ressaisir contre ceux qui vous abandonnent.

A cette heure, le Parlement lui-même est effrayé des résultats de son inaction. Après des années de sommeil, il finit par se réveiller en annonçant des projets de réformes sur la réalisation desquelles il lui est cependant impossible de s'abuser, puisque tout progrès consenti par la Chambre vient inévitablement échouer à la porte du Sénat.

Cette grande concentration des forces républicaines qu'on nous a toujours promise n'a jamais été que la concentration dans le néant, et, si l'union s'est faite un moment parmi les parlementaires, c'est contre un général qui n'aspirait qu'à faire son devoir de patriote et qu'on a brisé pour des causes tellement inavouables, que pas un de ceux qui se sont constitués ses juges n'a osé les avouer.

Quant à moi, l'union que je rêvais et que je rêve encore, malgré les tristesses de l'heure présente, c'est celle de tous les cœurs français en face des dangers qui peuvent nous menacer, celle qui s'est faite en 1870, alors que l'honorable député dont la succession est aujourd'hui ouverte combattait sous les ordres du général républicain Faidherbe, et tombait grièvement blessé à l'ennemi sur la barricade de Bapaume.

Électeurs du Nord,

Les derniers événements ont démontré jusqu'à l'évidence que cette Chambre est devenue absolument étrangère aux aspirations du pays. Celui-ci ne la comprend pas plus qu'elle n'est elle-même capable

de le comprendre; seul, le suffrage universel a qualité pour trancher ce différend entre ceux qui ont délivré le mandat et ceux qui l'ont reçu

A l'impuissance dont l'Assemblée législative est atteinte, il n'y a qu'un remède : Dissolution ! Révision !

C'est à ce résultat que tendront tous mes efforts !

Vive la France! Vive la République !

Général BOULANGER.

Les trois points principaux de ce factum sont, on le voit, la révision de la Constitution, une attaque violente contre le ministère Tirard, une dénonciation d'impuissance et d'incapacité de la Chambre.

Dès le lendemain, on lui a donné raison sur ces trois points : la Chambre a décidé qu'il était urgent de réviser les lois constitutionnelles; la Chambre a renversé le cabinet Tirard; la Chambre a donné une preuve des plus éclatantes de son manque absolu d'esprit politique. Le 27 mars, le cabinet Tirard frappait le général Boulanger; trois jours après, la Chambre mettait ce ministère en minorité.

—

C'est à M. Floquet qu'a été confié le soin de former le nouveau Cabinet. En voici la composition, telle que la donne l'*Officiel* d'hier matin :

FLOQUET, Intérieur et Présidence du Conseil;
De FREYCINET, Guerre;
GOBLET, Affaires étrangères ;
PEYTRAL, Finances;
FERROUILLAT, Justice et Cultes;
LOCKROY, Instruction publique;
Amiral KRANTZ, Marine;
Pierre LEGRAND, Commerce;
VIETTE, Agriculture;
DELUNS-MONTAUD, Travaux publics.

On peut dire que les radicaux ont enfin obtenu ce qu'ils demandaient avec tant d'insistance depuis au moins un an.

M. Floquet est le représentant autorisé de toutes les doctrines chères aux radicaux : l'autonomie de Paris, la mairie centrale, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'impôt direct sur le revenu, la suppression du Sénat. Aussi la nouvelle de son arri-

vée aux affaires a-t-elle été accueillie avec des cris de joie par la majorité communaliste et anarchiste du Conseil municipal de Paris. Dans la séance de samedi, à l'Hôtel de Ville, M. Poubelle, préfet de la Seine, s'étant permis de défendre les droits du gouvernement, on lui a répondu par des rires insultants; et comme le représentant du pouvoir central insistait, M. Hovelacque a appelé sur cet infortuné fonctionnaire de la République la pitié du Conseil : « Soyez indulgents, messieurs, a-t-il dit, c'est peut-être le dernier jour de la préfecture de M. le préfet. » L'assemblée de factieux qui siège à l'Hôtel de Ville attend beaucoup, on le voit, du président du Conseil.

On prétend que M. Floquet compte laisser de côté, en arrivant au pouvoir, une bonne partie de ses doctrines. Quelques-uns ne sont pas éloignés de croire qu'il étonnera le monde par sa modération. On annonce qu'il saura couper sa queue radicale comme il a coupé sa queue polonaise. On lui applique le mot historique : « Un jacobin ministre n'est pas toujours un ministre jacobin. » Nous verrons bien. Mais ce qui est certain, c'est que les radicaux mettront immédiatement M. Floquet en demeure de tenir ses promesses et d'exécuter son programme d'antan. S'il leur donne satisfaction, c'est une nouvelle et large étape qui est faite dans la voie qui mène à la Commune et à la révolution sociale. S'il se borne au contraire à continuer la politique de ses prédécesseurs, de M. Brisson, de M. de Freycinet, de M. Goblet, de M. Rouvier, de M. Tirard, la politique de bascule, de transactions et d'oscillation entre le centre opportuniste et la gauche radicale, nous nous demandons quelle sera la raison d'être du nouveau ministère et quelles chances il aura de vivre plus longtemps que les cabinets éphémères, sans force, sans prestige et sans autorité, qui se sont succédé depuis les élections d'octobre 1885.

—

Le nouveau ministère s'est présenté dès le 3 avril devant les Chambres, et M. Floquet y a lu la déclaration dont on a lu le texte plus haut. Ce document semble avoir produit une déception générale, même parmi les radicaux. Ceux-ci avaient renversé le cabinet Tirard sur la question de la révision, et ils étaient en droit d'attendre, de la part de M. Floquet, des promesses plus catégoriques. Le président du conseil a demandé qu'on s'en rapportât à lui « du soin d'indiquer le moment favorable » à la révision. C'est de l'opportunisme, il n'y a pas à le

contester, et la forme, dont la pensée est revêtue, n'était pas pour le faire oublier à l'extrême gauche. Sauf ce passage, le programme de M. Floquet est tout à fait radical. Après un appel platonique à la conciliation républicaine, l'ancien président de la Chambre parle de la « marche en avant. » Il déclare n'avoir peur « d'aucune réforme, sérieusement élaborée » et laisse entrevoir la possibilité de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Avec un tel programme, M. Floquet peut être certain de tomber sur la prochaine discussion un peu importante. Les opportunistes le combattront sans ménagements, et il sera mis en minorité dès que la droite le voudra. Les vacances seules le feront vivre quelque temps. Heureusement, pour le bien du pays, les vacances dureront peu.

—

Les négociations entre la Russie et le Vatican, ont abouti relativement au rétablissement des relations diplomatiques près le Saint-Siége. Le Vatican instruit par l'expérience du Concordat de 1882, a voulu que ce point fût pleinement réglé avant de définir les questions de fond. Un ministre Russe sera donc accrédité près le Vatican ; le seul point encore douteux est de savoir si ce ministre aura un caractère officieux ou officiel. Le Vatican réclame le caractère officiel sur le type du ministre de Prusse, mais la Russie voudrait s'en tenir au caractère officieux ; elle consentirait cependant à envoyer un ministre officiel, si le Vatican faisait une concession équivalente. Quand les rapports officiels seront établis, les points en litige seront traités entre les deux pouvoirs.

Le Vatican a déjà soumis à la Russie toute la liste de ses griefs et *desiderata*. L'accord peut être considéré comme certain, mais il n'apparaît pas encore comme prochain. Le czar a déjà reçu du Pape une lettre autographe répondant à celle de l'empereur Alexandre apportée par un messager spécial, haut employé du ministère des cultes à Saint-Pétersbourg. Une commission spéciale de cardinaux est chargée de délibérer sur les questions concernant la Russie ; c'est M. de Boutenieff qui traite pour la Russie.

—

La Chambre espagnole a, par 126 voix contre 18, adopté mardi le projet de loi sur le mariage civil, dont les bases avaient, après une longue et laborieuse négociation, été arrêtées entre le Saint-Siège et le gouvernement. Les conservateurs se

sont unis dans ce vote aux libéraux ministériels ; le projet gouvernemental n'a rencontré d'opposition que dans le groupe dirigé par le général Dominguez et chez les républicains. Ces derniers seuls, par la voix de M. Abadoz, ont protesté contre une formule qui ne répond pas à leur attente ; l'orateur, avec une grande vivacité, s'est élevé contre la condescendance du ministère à l'égard de la « Curie »,

La formalité du mariage civil, établie par la Révolution, avait été abrogée en Espagne par un décret-loi du mois de janvier 1875 contresigné par MM. Canovas del Castillo et Cardenas, au lendemain de la Restauration.

Revenus au pouvoir après la mort d'Alphonse XII, les libéraux avaient dû promettre à leurs amis, et tout particulièrement aux Loges, le rétablissement du « mariage civil », cette « réforme » essentiellement maçonnique.

Mais, heureusement, il y avait à compter avec le Saint-Siège ; et, quand MM. Moret et Alonzo Martinez entrèrent en pourparlers avec Mgr Rampolla, alors nonce à Madrid, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il leur serait impossible de conquérir à leurs vues le Saint-Siége, comme aussi, le clergé espagnol. A Rome, on invoqua les services rendus à la régence dans la phase difficile qui avait suivi la mort d'Alphonse XII; on rappela aussi la grande bienveillance témoignée en toute circonstance à la Reine-Régente et au jeune Roi, filleul de Léon XIII. Enfin, on fit entendre qu'il serait contraire à l'intérêt monarchique d'aller à l'encontre des sentiments religieux de la grande majorité des Espagnols, dont beaucoup entendent rester catholiques, alors même qu'ils appartiennent au parti libéral et même au parti républicain.

Voici maintenant en quoi consiste la loi nouvelle : Seuls les Espagnols qui se déclareront non-catholiques pourront contracter une union exclusivement civile ; les mariages des autres demeurent réglés par le droit canon, sans dérogation aucune pour les sujets du royaume établis à l'étranger.

La seule concession obtenue par M. Alonzo Martinez porte sur la présence obligatoire d'un représentant de l'autorité civile à la cérémonie religieuse, pour opérer la constatation du mariage sur les registres de l'état civil.

Le rôle de cet agent se borne donc à la constatation du fait accompli, tandis qu'à l'Eglise est réservé le droit exclusif de définir les conditions de validité et de prescrire les formalités

du mariage, comme elle reste seule juge des cas de nullité.

Nous souhaitons une législation analogue, en cette matière, à plusieurs nations non moins catholiques que l'Espagne.

—

Des événements importants s'accomplisent en ce moment dans l'Afrique du Sud. Dans une conférence où étaient représentées les colonies anglaises du Cap et de Natal, ainsi que l'Etat libre d'Orange, il a été décidé ces jours-ci que ces trois colonies établiraient entre elles une sorte de fédération dans laquelle elles essayeraient d'englober éventuellement tous les autres Etats civilisés de l'Afrique australe. Par fédération, les délégués entendaient une sorte de Zollverein, ou d'union douanière, corsée d'une entente pour l'établissement d'un réseau de chemins de fer commun.

Les colonies fédérées observeraient entre elles les lois du libre-échange et établiraient un tarif uniforme de droits sur les produits de l'Europe et des autres parties du monde. Ce projet n'est encore qu'un programme. Il a été voté il est vrai par les délégués du cap, de Natal et de l'Etat libre d'Orange, mais doit être ratifié par les législatures de ces colonies avant d'entrer en vigueur. Encore ce vote ne réalisera-t-il que la moitié du rêve dont on poursuit la réalisation. Ainsi que nous le disions plus haut, les promoteurs de l'entente visent surtout à faire entrer dans la confédération d'autres républiques ou colonies importantes, notamment la république du Transvaal et la colonie portugaise de Lourenço Marquez.

Toute la région est en ce moment en proie à une véritable fièvre d'activité, grâce à la découverte de nouvelles mines d'or et à l'exploitation de houillères qu'on n'avait pas mises en valeur jusqu'ici. Une union étroite entre tous les Européens établis dans l'Afrique du Sud aurait non seulement l'avantage de mettre fin aux rivalités parfois sanglantes qui les ont divisés si souvent, mais encore de leur donner une force politique et commerciale susceptible d'imprimer à leur développement et à leur prospérité une impulsion extraordinaire.

Pour qu'on atteigne à ce résultat, il faut encore que les Boers du Transvaal et les Portugais de Lourenço Marquez adhèrent au projet de confédération. Les colons anglais paraissent compter très sérieusement sur les adhésions dont il s'agit. Ils pensent que l'exemple de l'Etat libre d'Orange, qui a résolu de faire l'Union, bien qu'il n'y ait aucune affinité de races entre sa

population et celle des colonies britanniques, vaincra les objections sentimentales des Transvaaliens et des Portugais, dont l'intérêt pratique est naturellement de s'associer aux Etats confédérés.

Le raisonnement paraît assez logique et pourrait bien être justifié par l'événement. Reste la question de savoir si, à la longue, une étroite alliance entre tous les Etats de l'Afrique du Sud n'amènera pas leur fusion politique, ou tout au moins l'absorption des plus faibles par les plus forts.

A Londres, on paraît envisager cette éventualité avec sang-froid et avec la conviction que si elle doit se produire, ce sera au profit des colonies britanniques plus puissantes que les autres, partant mieux en état d'exercer une force d'attraction sur leurs voisines. Peut être ne tient-on pas assez compte des sentiments d'indépendance des Boers et de leur esprit de résistance à toute assimilation politique avec les éléments étrangers de l'Afrique du Sud. Quoi qu'il en soit, ce côté de la question a trop peu d'intérêt immédiat pour faire oublier l'importance du projet de confédération économique qui s'élabore.

LA DESTRUCTION DE ROME

On n'a pas oublié le mouvement unanime de protestation qui s'est produit naguère, dans le monde civilisé tout entier, contre « la destruction de Rome. » C'est ainsi qu'un savant allemand qualifiait dans la *Deutsche Rundschau*, par une expression aussi juste qu'énergique, le plan régulateur élaboré par le nouveau régime en vue d'adapter Rome à ses fonctions de capitale et qui, sous prétexte de l'embellir, l'a outrageusement défigurée. Le procès intenté aux possesseurs actuels de la Ville Éternelle par l'Europe artistique et civilisée est loin d'être terminé : chaque jour nous apporte, au contraire, un nouveau document, un témoignage plus écrasant qui vient grossir le dossier de l'acte d'accusation.

Après les grands organes de l'opinion allemande et française, après les articles de la *Deutsche Rundchau*, des *Historisch Politische Blaetter*, du *Correspondant*, etc., voici un des journaux les plus autorisés de l'Angleterre qui vient à son tour dire leur fait aux nouveaux Vandales qui ont occupé Rome. Le cor-

respondant romain du *Times*, M. Stillmann, ancien consul des États-Unis à Rome et à Constantinople, et, de plus — ce qui rend son témoignage plus précieux — un ami dévoué du gouvernement italien, fait la critique la plus amère de la transformation que subit en ce moment la Ville Éternelle. Et cependant, dit M. Stillmann, les auteurs du plan régulateur auraient pu, s'ils l'avaient voulu, « faire de Rome une des villes les plus splendides du monde, » s'ils n'avaient préféré copier servilement et grossièrement l'architecture des autres capitales modernes. Et quelle architecture !

La vieille ville fait honte à la nouvelle avec son imitation un peu froide, il est vrai, mais toujours grandiose des anciennes constructions romaines : la plus grande partie de la nouvelle ville, au contraire, est composée d'édifices si mal faits que beaucoup se sont écroulés pendant qu'on les construisait et qu'ils ne pourront durer si on ne continue de les étayer. J'ai vécu sous la Rome des Papes et je puis faire une comparaison impartiale et non passionnée entre la vieille Rome, délices des peintres et des poètes, et la nouvelle, l'œuvre de spéculateurs et de constructeurs maladroits.

C'est ainsi, dit M. Stillmann, qu'on « a défiguré Rome irréparablement. »

Et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ces horribles constructions ont fait tellement renchérir les loyers que Rome est une des capitales de l'Europe où la vie est le plus chère. La spéculation fantastique des constructeurs a atteint ses limites et une réaction se produit. On a dû renvoyer dans leur pays 12,000 ouvriers et il en est résulté un arrêt dans les opérations industrielles. Les Banques ont été mises sérieusement en péril par les avances qu'elles avaient faites sur les constructions et si un grand nombre de ces baraques restent vides comme cela arrivera, la dépréciation des prix entraînera une crise financière pour la ville et surtout pour les Banques, d'autant plus que celles-ci, pour faciliter les opérations des spéculateurs, ont excédé les limites légales de leur circulation de plus de 200 millions, si je suis bien informé... Mais ce qu'il y a de pis, c'est que la crise une fois passée, le caractère architectural de la nouvelle Rome restera ruiné à jamais, car elle est remplie de maisons qui ne sont bonnes qu'à devenir des espèces de ruches pour les classes pauvres. La construction de ces maisons est si mauvaise qu'il faut espérer qu'elles s'écrouleront d'elles-mêmes comme cela est arrivé déjà.

On le voit, le correspondant du *Times* ne ménage pas leurs vérités aux spéculateurs éhontés qui, sans souci de l'art ni de

l'architecture, travaillent si consciencieusement à la déformation de Rome. Ce en quoi se trompe M. Stillmann, c'est quand il prétend rejeter toute la responsabilité de cet état de choses sur l'administration municipale actuelle. Celle-ci n'a fait qu'hériter d'une situation dont on ne pourrait, sans injustice, la rendre responsable. Au fond, M. Stillmann, qui est un italianissime, aura de la peine à en convenir, mais la source première, la cause primordiale de tout le mal, c'est l'installation de la capitale à Rome. La conservation de ce cachet artistique et monumental de Rome qui, en en faisant une ville à part, « délices des peintres et des poètes, » est nécessairement liée à la possession de Rome par les Papes. Rome capitale d'un grand État moderne, devait fatalement tomber dans toutes les hideurs du modernisme.

Après avoir reproduit les appréciations de son correspondant, le *Times* y ajoute des réflexions qui ne sont pas sans prix. Le *Times* reconnaît, sans doute, tous les défauts de la Rome papale, mais, dit-il, « Rome exerçait alors une fascination due à ces deux qualités : l'originalité et la spontanéité ». Au contraire, ajoute le grand journal anglais, *rien de plus prétentieux*, *rien de plus banal*, *rien de plus stupide*, *rien de plus laid que la nouvelle Rome*, *capitale du royaume*. Ailleurs, le *Times* déclare « que le déploiement de la pauvreté d'idées artistiques des constructeurs de la nouvelle Rome va jusqu'au génie », et il ajoute énergiquement : « Les générations présentes et futures exécreront les autorités qui, par leurs œuvres, ont confessé leur incapacité de comprendre cette Rome, *qui leur a été léguée.* » Nous n'insistons pas sur cet euphémisme. Mais nos nouveaux maîtres, on l'avouera, ne doivent pas être très flattés du jugement que porte sur eux le monde civilisé. Rome, disait M. Grimm dans son fameux article de la *Deutsche Rundschau*, *représente une valeur idéale d'un prix infini*. Ceux qui, de parti pris ou par ignorance et incapacité, déprécient ou détruisent cette valeur, commettent un crime de lèse-civilisation.

(*Moniteur de Rome.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Révision et reconstitution de la chronologie biblique et profane** des premiers âges du monde, d'après les découvertes de la science moderne, et le savant système de M. l'abbé Chevalier. — Quatrième et cinquième fascicules, par M. l'abbé V. Dumax. — Paris, 1887, chez Haton.

Nous avons déjà, il y a quelques mois, signalé l'excellent et savant travail de M. l'abbé Dumax. Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition de deux nouveaux fascicules: le quatrième, qui traite de l'époque dite Abrahamique, où l'auteur démontre notamment que la véritable époque de la vocation d'Abraham est le XVIe siècle avant l'ère chrétienne; — que l'armée de 600.000 hommes qui sortit d'Egypte avec Moïse, peut s'expliquer sans qu'on ait besoin d'une longue période de temps pour le séjour des descendants d'Abraham en Egypte ; — le cinquième fascicule, qui a trait à l'époque du désert, de la terre promise et des juges. Dans ce dernier, M. l'abbé Dumax, avec une remarquable clarté, démontre que, d'après les découvertes modernes, on est en droit de fixer à l'année 1340 avant l'ère chrétienne, l'exode du peuple de Dieu, et établit à 326 années solaires la durée de cette époque.

Tous les fascicules déjà parus ont une grande valeur, et nous souhaitons vivement l'apparition promise des nouvelles séries d'études sur l'époque de la construction du Temple, sur l'histoire Assyrienne et Babylonienne, sur l'histoire de l'ancienne Egypte.

L'auteur nous promet aussi (et nous attendons la réalisation prochaine de cette promesse, avec impatience) l'établissement d'une concordance entre le Saint Livre et les anciens auteurs, qu'il expliquera et interprètera d'après les découvertes modernes.

Tout le système exposé par M. Dumax, loin d'infirmer l'autorité de la Bible, la fortifie au contraire, il résoud les difficultés auxquelles ne pouvaient répondre les chronologies anciennes, il montre l'harmonie parfaite du Livre Saint avec les faits certains de l'histoire et les découvertes récentes de la science. La Bible n'est donc point ici en cause, mais il s'agit seulement de la chronologie qu'on en a tirée par une interprétation erronée des chiffres.

Le travail de M. l'abbé Dumax sera certainement lu et étudié avec intérêt par tous ceux qui désirent s'instruire dans la science biblique et veulent réfuter sérieusement les affirmations d'une science mensongère, qui cherche à détruire l'autorité des Livres Saints, et veut mettre le texte sacré en contradiction avec les découvertes modernes.

2. — **L'architecture romane,** par Edouard Corroyer, inspecteur général des édifices diocésains. — Un joli volume

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

in-8° de 320 pages. — Paris, Quantin. — Prix broché : 3 fr. 50, cartonné 4 fr. 50.

Sous ce titre, la bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts dirigée par M. Jules Comte, vient de s'enrichir d'un nouveau volume — le vingt-neuvième de cette belle collection, dont le succès va toujours grandissant. La dénomination d'*Art roman* représente l'art complexe et multiple d'une longue suite de siècles : il est surtout une transition entre le déclin de l'art antique et l'aurore de l'art nouveau. Tandis que ses commencements se confondent dans les derniers reflets du génie romain, il naît et se développe jusqu'au xe siècle, à mesure que les relations s'établissent entre ce qui est devenu la France et l'Europe occidentale. C'est donc bien au-delà de la domination romaine qu'il faut chercher les origines et comme le point de départ de l'architecture romane; c'est à Rome qu'il faut commencer par étudier les basiliques civiles transformées en temples chrétiens, puis en Orient, où M. le comte Melchior de Vogué a montré les sanctuaires païens se transformant tout d'abord pour conduire à l'édification des églises appropriées au culte nouveau.

Nous ne pouvons essayer de donner même un aperçu du volume si savant et si personnel de M. Corroyer : il nous suffira de dire que l'auteur a cherché à démontrer l'enchaînement ininterrompu de l'architecture française, en la reliant à l'antiquité et qu'il y a pleinement réussi. — 190 gravures, faites sous sa savante direction, achèvent de jeter la lumière sur ses démonstrations.

3. — **La Mission des Juifs et les deux chars évangéliques**, ou la splendeur de l'Eglise annoncée par l'histoire et les prophètes inspirés, par l'abbé A. Goudet, du clergé de Versailles. — Un vol. in-12, de 264 pages. — Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul. — Prix *franco :* 2 fr. 25.

Nulle part ailleurs on ne voit sous une forme aussi attrayante et traitées avec autant d'ampleur les plus graves questions qui agitent notre époque. Ici rien de hasardé. L'histoire et les faits contemporains sont une mine féconde que l'auteur exploite pour les besoins de sa thèse. Il en tire des conclusions dont l'évidence s'impose, que confirment les saintes Ecritures et qu'annoncent les Prophètes inspirés. D'une part, c'est la Révolution, son origine, sa marche ascendante et son dénoûment; de l'autre, ce sont les inventions modernes et leur but providentiel; puis l'Antechrist et la proximité de son apparition; enfin, c'est la mission du prophète Elie, l'ère de splendeur de l'Eglise et les héros de cette incomparable victoire. Ecrit sur un plan absolument neuf, cet ouvrage forme un tout plein de vie et d'actualité. Chacun voudra le voir figurer dans sa bibliothèque.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La liquidation s'annonçait bien et les acheteurs auraient encaissé de nouveaux bénéfices s'il n'avait plu à la Chambre de choisir précisément la veille de la liquidation pour renverser le ministère Tirard.

Au commencement de mars, les vendeurs s'étaient imprudemment engagés sur le Trois ancien ; puis la hausse de la dernière quinzaine les ayant effrayés, ils se rachetaient en toute hâte en prévision d'un prix de compensation très élevé. Depuis samedi, ils se sentent plus à l'aise et restent dans leurs positions.

Le marché ne sait plus à quelle solution s'arrêter. Acheter et vendre est également dangereux ; s'abstenir est de beaucoup le plus sage ; c'est le parti qu'il a pris.

Nous voici entrés de nouveau dans une période d'incertitude et réduits à l'inactivité.

Tel est aujourd'hui le sort de la Bourse, elle ne saurait pendant deux mois, suivre la même direction et ses combinaisons sont toujours dérangées ; peu à peu elle se décourage, sa clientèle diminue et ses affaires se réduisent au strict nécessaire.

Je ne parle pas ici de la haute banque, des grands capitalistes, des observateurs intelligents ; ceux-là ne sont pas seulement dégoûtés du présent, ils sont effrayés de l'avenir.

Un dilemme se pose à tout homme d'affaires qui réfléchit : ou le cabinet Floquet ne tiendra pas et nous aurons dans trois mois une autre crise à subir ou M. Floquet restera ministre et préparera l'avènement de MM. Basly, Pyat et Camélinat.

Ces considérations frappent les esprits sensés et leur ôtent, pour longtemps, tout espoir de reprise sérieuse.

Bourse du 3 *avril* 1888.

3 0/0		82 05	C. F. foncières 1879		489 »
3 0/0 amortissable		85 25	— commun. 1879		479 »
4 1/2 0/0		107 20	— — 1880		471 50
Crédit foncier..	Actions	1.380 »	— foncières 1883		385 »
Est	—	792 50	Est	Oblig.	391 50
Lyon	—	1.275 »	Lyon	—	399 »
Midi	—	1.165 »	Midi	—	400 »
Nord	—	1.537 50	Nord	—	407 »
Orléans	—	1.343 75	Orléans	—	400 »
Ouest	—	900 »	Ouest	—	400 »
Panama	—	280 »	Panama 4 0/0	—	217 50
Suez	—	2.127 50	— 6 0/0	—	357 50

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE ENCYCLIQUE

DE S. S. LÉON XIII.

En faveur des âmes du Purgatoire (1).

A tous Nos Vénérables Frères les Patriarches primats, archevêques et évêques de l'univers catholique en grâce et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique,

C'est à la souveraine bonté de Dieu dont la volonté providentielle gouverne toute la vie de l'homme, que Nous rapportons, comme il convient, l'événement désiré qui a fait luire sur l'Église le jour du cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce. De même, un si grand accord des esprits se manifestant partout dans les marques de respect, dans les largesses de la libéralité, dans les témoignages publics de la joie universelle, ne pouvait être excité par personne autre que Lui, dont l'empire sur les esprits, les volontés et les cœurs est absolu et qui dirige et dispose les événements pour la gloire de la religion chrétienne. C'est là un fait illustre et mémorable, d'où il advient que les ennemis de l'Église eux-mêmes, voyant de leurs propres yeux, fût-ce malgré eux et à contre cœur, comment sa vie divine avec sa vertu divinement innée est toujours vigoureuse, sont obligés de se persuader qu'insensés sont les efforts des nations impies qui frémissent et méditent de vains projets contre le Seigneur et contre son Christ.

Déjà, pour que le souvenir et le profit de ce bienfait divin

(1) Traduction de l'*Univers*.

se répandissent au loin, Nous avons ouvert à tout le troupeau qui nous est confié les trésors des grâces célestes; Nous n'avons même pas négligé d'implorer les grâces de la miséricorde divine pour ceux qui se trouvent en dehors de cette arche unique de salut; et Nous l'avons fait « afin que toutes les nations et tous les peuples, associés dans la foi par le lien de la charité, soient au plus tôt réunis en un seul troupeau sous un seul pasteur »; c'est dans ces intentions qu'avec des gémissements Nous avons prié Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la sainte cérémonie de la canonisation, solennellement célébrée il y a quelque temps.

En effet, levant les yeux vers l'Église triomphante, Nous avons décidé solennellement et attribué, soit les souverains honneurs des saints, soit le culte de bienheureux, aux héros chrétiens dont les vertus éminentes et les miracles Nous étaient, d'après la procédure régulière, absolument et heureusement connus, et Nous l'avons fait pour que cette céleste Jérusalem fût unie avec celle qui est sur la terre par une communion de joie.

Mais, pour donner, avec l'aide de Dieu, comme un couronnement à cela, Nous désirons que la plénitude de l'infini trésor spirituel profite encore, aussi largement que possible, à ces fils chéris de l'Église qui, étant mort de la mort des justes, ont quitté le combat de cette vie avec le signe de la foi et qui, bien qu'ils soient greffés sur les branches de la vigne mystique, sont cependant empêchés d'entrer dans l'éternel repos jusqu'à ce qu'ils aient pleinement satisfait à la justice divine, vengeresse des dettes qu'ils ont contractées envers elle.

A cela Nous sommes poussé par les pieux désirs des catholiques à qui Nous savons que Notre dessein sera très agréable, en même temps que par la triste rigueur des peines dont sont accablées les âmes des défunts; mais Nous le sommes encore et surtout par la coutume de l'Église qui, chaque année, même au milieu des plus joyeuses solennités, fait intervenir le saint et salutaire souvenir des morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

C'est pourquoi, comme il est démontré par la doctrine catholique que « les âmes détenues en Purgatoire sont soulagées par les suffrages des fidèles, mais surtout par l'agréable sacrifice de l'autel », Nous croyons que Nous ne pouvons leur donner un gage plus utile, plus désiré, plus profitable que de multiplier en tous lieux pour leur satisfaction la pure offrande du Saint-Sacrifice de Notre très divin Médiateur.

En conséquence, nous décidons, avec toutes les dispenses et dérogations nécessaires, que le dernier dimanche du prochain mois de septembre sera un jour de grande expiation où, avec la plus grande solennité possible et avec le rite qui, dans le Missel, est assigné à la commémoration de tous les fidèles défunts, une messe spéciale des morts sera célébrée par Nous, comme par chacun de Nos frères les patriarches, les archevêques, les évêques et tous les autres prélats ayant un diocèse, dans leurs églises patriarcales, métropolitaines et cathédrales. Nous approuvons que cela se fasse dans les églises paroissiales et collégiales, tant des séculiers que des réguliers, et cela par tous les prêtres, pourvu que, partout où en existe l'obligation, l'on n'omette pas la messe correspondant à l'office du jour. Pour les autres chrétiens fidèles, Nous les exhortons vivement, après avoir fait la confession sacramentelle, à se nourrir dévotement du pain angélique pour le suffrage des âmes du *Purgatoire*, et Nous leur accordons à cet effet une indulgence plénière pour les défunts ; quant à ceux qui célèbrent la sainte messe comme Nous l'avons dit ci-dessus, Nous leur accordons, de Notre autorité apostolique, le privilège de l'autel.

Il arrivera ainsi que les pieuses âmes qui satisfont pour les restes de leurs fautes par la terrible grandeur de leurs tourments recevront un secours très opportun et considérable, provenant de l'Hostie salutaire que l'Église universelle, unie à son chef visible et enflammée du même élan de charité, offrira à Dieu pour qu'à ces âmes Il accorde un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix éternelle.

En attendant, Vénérables Frères, Nous vous donnons très tendrement dans le Seigneur la Bénédiction Apostolique, gage des dons célestes, à Vous, à tout le clergé et à tout le peuple confié à votre sollicitude.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, au jour solennel de la Pâque, en l'année MDCCCLXXXVIII, la onzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

UNE ÉPOPÉE

Assez de Boulanger, n'est-ce pas? Causons d'autre chose. Laissez-moi vous raconter l'histoire d'un homme et d'une œuvre.

A Metz, pendant que l'armée française investie attendait la capitulation, en se rongeant les poings et en mangeant ses chevaux, il y avait un lieutenant au 3e régiment de chasseurs à cheval et un capitaine d'état-major qui avaient uni leurs cœurs par cette double chaîne : la fraternité des armes et la fraternité des convictions.

Quand tout fut fini pour la belle armée dont ils faisaient partie; quand ces régiments, naguère superbes, furent devenus des troupeaux humains déguenillés et maladifs qui s'écoulaient lentement sous la pluie et sous le ciel sombre, avec des uhlans pour bergers, les deux officiers furent internés avec bon nombre de leurs camarades à Aix-la-Chapelle.

Tristes furent les heures de la captivité pour tous ces hommes dont la défaite n'avait pas abattu l'énergie, dont les privations n'avaient pas dompté la vigueur.

Rien n'est démoralisant comme l'état de vaincu. Les nations elles-mêmes en meurent, quand elles le subissent trop longtemps. C'est leur anémie, une anémie que le fer seul peut guérir. Les individus s'y dégradent d'autant plus vite qu'ils sont plus délicats et plus intelligents.

Prisonnier de l'ennemi ou prisonnier de sa propre discipline, le soldat est toujours prisonnier, et dans son intelligence fatalement bornée, il ne s'aperçoit guère qu'il a changé de captivité, que lorsqu'il s'aperçoit qu'il a changé de soupe et que ceux qui la lui apportent ne parlent plus la même langue que lui. Il ne demande qu'une chose : ne pas souffrir dans son corps.

Mais l'officier! il fait bon marché de son corps, lui, et c'est

dans son âme qu'il ressent son martyre. C'est son esprit qui se révolte.

Qui dira ces longs jours d'Allemagne, humiliés, désespérés, ces jours monotones que traversaient, comme des coups de couteaux, les nouvelles de nos désastres.

Qui dira les rages folles, les récriminations inutiles, les fureurs stériles, les oisivetés énervantes de cette captivité.

Les deux amis, le lieutenant et le capitaine, surent échapper à ces maux. Tandis qu'autour d'eux leurs camarades se désespéraient, leurs deux esprits jumeaux se réfugiaient, au sortir d'un passé détestable, dans les espérances de l'avenir.

Ils s'étaient posé tous deux un problème. Ils s'étaient demandé : Pourquoi la France a-t-elle été vaincue, elle qui, si souvent, a vaincu le monde ?

Comment se fait-il que sa puissance et sa force auxquelles nous croyions tous hier se soit écroulée, comme ces façades factices où l'or, le granit et le porphyre ne sont que toiles peintes et planches légères.

Comment se fait-il que derrière cette façade envolée, nous ne trouvions que ruine, désorganisation, ignorance et abaissement ?

Quel est donc le vice qui a pourri cette nation ? Quel est le ver qui s'est installé dans ce fruit superbe, qui en a rongé la pulpe et qui n'en a laissé que la peau encore parée des couleurs de la maturité ; de sorte qu'en le frôlant un jour de son aile noire, l'aigle d'Allemagne l'a fait tomber sur la terre où il s'est aplati comme une chose vide ?

Pour résoudre ce problème, ces deux âmes de soldats montaient dans la lumière, comme un général qui gravit une montagne ou s'installe en haut d'une flèche de cathédrale afin de voir de loin l'ennemi et de mettre dans ses yeux la configuration du terrain où il doit remporter la victoire.

Et, un jour, sur ces hauteurs morales, un grand rayon de soleil vint frapper ces deux âmes.

Elles entendaient, à travers l'espace, une voix de pontife qui flétrissait la Révolution. Elles comprirent que là était le mal, là l'ennemi, là le ver, là le problème. Elles comprirent qu'en substituant à la société chrétienne un ordre nouveau basé sur des principes purement humains, la Révolution française a été la cause et l'origine de tous les maux qui ont depuis accablé la France et l'Europe.

Les deux officiers avaient trouvé, comme leur fameux

collègue de l'antiquité chrétienne, l'officier Paul, leur chemin de Damas.

Ils se jurèrent, dès que la paix leur rouvrirait les portes de la patrie, de combattre cette Révolution dont ils étaient les victimes et dont ils voyaient autour d'eux, dans les malheurs de leurs frères captifs, les épouvantables conséquences.

Ces deux officiers s'appelaient : le comte Albert de Mun et le comte de la Tour du Pin Chambly.

Hélas ! ils allaient bientôt étudier les ravages de la Révolution ailleurs que sur les tristes épaves de l'armée française internée en Allemagne.

Quand ils revinrent en France, il leur fallut immédiatement tirer l'épée, et, cette fois-ci, contre leurs propres frères.

Ils furent attachés tous les deux à l'état-major du général de Ladmirault, qui allait reconquérir la capitale sur l'ignoble Commune et faire entrer à Paris les malheureux soldats qui s'étaient flattés d'entrer à Berlin.

A la fin de cette bataille d'une semaine qui terrassa la Commune, ils virent, un jour, sur les hauteurs de Belleville, la Révolution accomplir son œuvre fatale : l'égorgement fratricide et mutuel des fils de la même terre.

Ils virent l'éclair des fusils coucher sur le sol, au milieu des morts, crispés en d'épouvantables attitudes, les vaincus qui mouraient, le blasphème à la bouche et l'alcool dans le cerveau, dans ce cerveau que n'habitait plus l'image auguste et consolante de Dieu.

Ils virent les vainqueurs honteux et consternés de leur propre triomphe, et ils n'en furent que plus acharnés contre la Révolution mère de tous ces crimes, et plus décidés à lui livrer bataille, au nom de la civilisation et de la patrie mutilée.

Mais, par quel côté aborder l'ennemi ? Par où commencer le grand combat ? Voilà ce qu'ils se demandaient, voilà ce que Dieu allait leur dire lui-même, en leur envoyant un de ses obscurs apôtres au moyen desquels sa providence se révèle aux hommes et les conduit.

Un jour qu'ils étaient de service dans les salons du Louvre où leur général avait installé son état-major, ils virent arriver un pauvre frère de Saint-Vincent de Paul. Ce frère s'appelait Maurice Meignen. Il était directeur d'un cercle d'ouvriers a Montparnasse. Ce cercle avait été fondé par un grand chrétien, un saint, Augustin Cochin.

Il avait pour but de moraliser les ouvriers que la Révolution a transformés en esclaves en leur promettant la liberté. Il avait pour but d'en faire des hommes libres en en faisant des chrétiens.

Mais, au milieu de toutes les grandes choses qui mouraient, à cette époque, le pauvre cercle agonisait, et cette petite ruine ne se voyait même pas, au milieu des ruines colossales qu'avaient faites à l'envie les Allemands et les Français.

Son directeur ne savait où donner de la tête. Il eut l'idée de s'adresser à Albert de Mun, à Albert de Mun inconnu de tous et de lui-même; car personne ne savait qu'il y avait un apôtre dans la tunique de ce nouveau capitaine de cuirassiers nommé d'hier, et lui-même ignorait les trésors de persuasion et de chevaleresque initiative qui étaient en lui.

Quelques jours plus tard, dans une pauvre chambre d'ouvriers du cercle Montparnasse, une réunion avait lieu. Il ne s'agissait plus seulement de redonner la vie au cercle, mais de couvrir d'institutions analogues Paris et la France.

Alors commença ce que j'appellerai l'épopée d'Albert de Mun, cette carrière d'apôtre encore jeune et déjà si féconde qui devait donner à la France un de ses grands orateurs, à l'Eglise un de ses plus illustres défenseurs, et révéler à l'humanité un des cœurs les plus ardents et les plus nobles qu'elle ait encore produits.

Je ne la raconterai pas en détail cette épopée. Je ne me laisserai pas aller au plaisir facile de retracer ces victoires de l'éloquence et de la grâce militaires qui groupaient autour du soldat en uniforme des auditoires enthousiastes, ces voyages à travers la France, la Belgique et l'Angleterre, marqués par de nombreuses conférences qui ne furent pas seulement des triomphes personnels, mais qui furent mieux que cela, qui furent de la semence jetée à toute volée sur les foules, de la semence qui a germé et qui est devenue aujourd'hui la moisson vivante.

Je ne redirai pas non plus cette carrière politique qui commença le 5 mars 1876 et qui est encore dans tout son éclat; ces élans de noble passion qui ont amené Albert de Mun à la tribune chaque fois que les intérêts de la patrie étaient en cause, lorsqu'il s'agissait des relations de l'Eglise avec l'Etat aussi bien que lorsqu'il s'agissait de la réorganisation de nos forces militaires, lorsqu'il s'agissait de nos folles expéditions lointaines aussi bien que lorsqu'il s'agissait des syndicats professionnels d'ouvriers, lorsqu'il fallut protester contre la spoliation des

couvents aussi bien que lorsqu'il fallut flétrir l'exil de la Maison de France.

A tous ces moments, de Mun a fait entendre, non pas seulement à l'enceinte législative qui en était étonnée, mais à la France chrétienne qui la comprenait et en vibrait, une parole à la fois chaude et noble, un de ces cris vengeurs que sait seule pousser la justice vaincue, un de ces cris qui consolent des défaites présentes et préparent les victoires futures.

Son œuvre politique a été superbe; son œuvre sociale est immense!

Sous sa parole ont germé : à Paris, dix cercles catholiques d'ouvriers qui comptent trois mille adhérents, en province 450 cercles catholiques d'ouvriers qui comptent 60,000 adhérents; leur secrétariat général est un état-major de deux cents membres.

Huit cents chefs d'ateliers, jurisconsultes, publicistes, répartis en commissions industrielles, sept cents répartis en commissions agricoles, cinq cents dames patronesses, etc., etc.

Sous son impulsion quotidienne, cette immense ruche chrétienne travaille accumule, et essaime pour l'avenir.

Voilà les fruits de cette épopée de dix-sept ans.

Vous allez me demander pourquoi je vous dis cela aujourd'hui et pourquoi je consacre à un homme bien vivant, à un homme qui est à peine à la moitié de sa carrière un de ces articles par lesquels les journalistes résument et louent d'ordinaire une vie entière consacrée au bien du pays.

Je vais vous le dire tout de suite : c'est qu'Albert de Mun vient de publier trois volumes dans lesquels il reproduit tous ses discours; c'est que ces trois volumes je viens de les lire, sans pouvoir m'en arracher; c'est que mon habitude est de confier mes émotions aux lecteurs du *Matin* et de vivre pour eux presque autant que pour moi-même.

J'aime leur traduire mes indignations et mes colères. J'aime leur faire part de mes admirations et de mes amitiés.

La carrière de de Mun n'est que le développement actif d'un cri superbe de Mgr Mermillod qui, dans la chaire de Sainte-Clotilde, résuma ainsi le programme socialiste.

« Vous nous avez enlevé la crainte gênante de l'enfer et nous « vous en remerçions; mais en même temps, vous nous avez fait « perdre l'espérance du ciel; eh bien! maintenant, il nous faut « la terre et nous l'aurons. »

Rendre à ce peuple le ciel qu'on lui a volé, tel est le but d'Albert de Mun, but non pas seulement religieux, mais but humain, puisque cette restitution est le seul moyen de l'empêcher de ravager la terre.

Son rôle politique et historique, c'est la mise en œuvre de cette vérité lumineuse qu'il a proclamée souvent et qu'il faut répéter sans se lasser, à la veille du centenaire de la Révolution.

« La Révolution s'est présentée au monde comme une délivrance. L'ancien régime était un édifice miné par les abus, le peuple souffrait et demandait justice; l'habileté du régime révolutionnaire fut de la lui promettre, son crime est de ne la lui avoir jamais donnée. »

C'est par cette phrase qu'eût signée Joseph de Maistre que je terminerai cet aperçu trop rapide sur la vie et l'œuvre de l'officier français qui rêvait au sein de la captivité le salut de Jérusalem délivrée et qui, en attendant sa résurrection, en la préparant, lui a fait entendre les plus nobles accents qui puissent sortir du cœur d'un Français et d'un patriote.

J. Cornély.

On vient de voir ce qu'est l'œuvre de régénération et de préservation sociale entreprise par M. le comte Albert de Mun. Nos lecteurs la connaissaient déjà de longue date et n'avaient pas besoin d'entendre cette nouvelle voix pour s'y intéresser. On nous eût reproché néanmoins de ne pas donner place ici à cet éloge mérité d'un homme qui met sans réserve au service de nos frères les ouvriers les ressources de son talent, l'incontestable autorité de son nom, la généreuse ardeur de son cœur de catholique et de français. On nous reprocherait aussi de ne pas donner aux sentiments que fait naître partout la grande Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, l'occasion de se manifester d'une manière particulière en faveur de cette Œuvre.

Nous recommandons donc tout spécialement à cet égard l'un des Cercles de Paris, celui de Vaugirard–Grenelle, où l'esprit de l'Œuvre se retrouve tout entier. Situé dans un quartier dépourvu de ressources, et composé d'ouvriers d'un excellent esprit, presque tous bons chrétiens, ce Cercle se recommande à la générosité de tous ceux qui voudront

ainsi témoigner à l'Œuvre de leur sympathie et de leur dévouement.

Nous recevrons avec reconnaissance et ferons parvenir à qui de droit les offrandes qui nous seront adressées.

P. Chantrel.

ACTES ET PRATIQUES DE LA VIE CHRÉTIENNE

(Suite. Voir le numéro précédent.)

VI. Signes religieux dans les maisons et sur sa personne. — Le bénitier ne doit point être le seul signe religieux qui se voie dans une maison où le Dieu des chrétiens est honoré et servi. Il doit y avoir d'autres marques du culte qu'on lui rend et d'autres souvenirs de piété.

En premier lieu et à la place d'honneur doit se trouver l'image de Jésus crucifié. Fils de la croix, à quoi donc nous reconnaîtra-t-on, si ce signe sacré n'est point apparent dans notre demeure? Le musulman est fier de son croissant, l'asiatique étale ses idoles dans le lieu le plus orné de son habitation; les hommes du monde sont glorieux de leurs costumes d'apparat et des livrées des grands de la terre; n'y aurait-t-il donc que ceux qui ont été rachetés du sang d'un Dieu, et élevés en dignité jusqu'à lui, qui rougiraient de leur origine et n'oseraient avouer la noble descendance que la croix leur a faite?

A côté de l'image du Fils doit tout naturellement apparaître l'image de la Mère, de l'ange gardien qui nous assiste, des saints qui sont les patrons de la famille, les modèles de la profession qu'on exerce, ou les protecteurs du pays. *Cujus est imago hæc et superscriptio?* De qui sont ces images et les inscriptions qui les entourent? De Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa sainte Mère et de ses saints, me répondez-vous. — Passez! vous êtes des chrétiens, vous en portez les signes et il est à croire que vous en faites les œuvres.

Eh quoi ! Vous aimez à orner vos chambres luxueuses ou vos humbles demeures des portraits et des images de vos parents; vous appendez en un lieu où vos yeux puissent la contempler souvent la ressemblance de votre père, de votre mère, de votre fils absent ou de votre fille que Dieu a déjà réclamée, et vous n'auriez pas les pieux souvenirs de votre religion et de votre culte? Mais Notre-Seigneur n'est-il pas de votre famille, ou

plutôt n'êtes-vous pas de la sienne? La Sainte Vierge n'est-elle pas votre mère et ne l'invoquez-vous pas tous les jours comme telle? Votre ange gardien, votre saint patron, celui de votre paroisse ou de votre état sont-ils des étrangers dans la maison? Montrez-moi donc leur visage et vivez sous leur regard et leur protection.

Ces signes de religion, il faut non seulement les avoir dans son appartement et dans sa maison, mais il convient aussi de les porter sur soi. Le soldat a son équipement et son fourniment. Le chrétien a aussi le sien; il doit porter sur lui une croix, la médaille de la Sainte Vierge ou des saints auxquels il a dévotion. On chasse ces saintes choses de partout; qu'elles trouvent un refuge et un oratoire vivant sur votre cœur. Le scapulaire doit être pareillement appliqué sur votre poitrine, et, si vous appartenez à quelque tiers ordre approuvé par l'Eglise, vous devez joindre à ces pieux objets les insignes de l'ordre auquel vous avez été agrégé. A ces signes, vos frères vous reconnaîtront comme d'autres, hélas! se reconnaissent aux signes du mal, et, ce qui est meilleur, Notre-Seigneur vous confessera devant ses anges parce que vous n'aurez pas craint de le confesser devant vos semblables.

Chacun en effet témoigne de ses sentiments et de ses amours pour les choses qu'il vénère et qu'il affectionne. Le libertin meuble sa chambre d'objets qui lui rappellent ses voluptés; le guerrier y met des armes; l'artiste les chefs-d'œuvre qu'il a pu composer ou se procurer; l'antiquaire des médailles; les livres ornent le cabinet du savant. Que doit mettre le chrétien en face de lui et sur lui? Les signes de sa foi, les témoignages de son espérance, et les souvenirs qui peuvent accroître sa charité.

VII. Assistance a la Messe sur semaine. — L'obligation d'assister à la messe, les jours de dimanche et de fêtes chômées, s'impose à tous les chrétiens comme un devoir rigoureux auquel on ne peut manquer, sans raisons légitimes, sans commettre un péché mortel. Les familles où règne la piété et les habitudes religieuses à un plus haut degré ne se contentent pas de cette assistance prescrite par les lois de l'Eglise, mais elles ont soin de déléguer quelqu'un de leurs membres pour entendre la messe sur la semaine et prendre part au divin sacrifice de nos autels les jours même où l'on n'y est pas obligé.

Les personnes surtout qui habitent la ville, le bourg ou le village où se trouve le chef-lieu de la paroisse ont toute facilité pour remplir cet acte de dévotion. Il n'en est pas au reste de meilleur pour conserver dans une maison les traditions de la foi.

Qu'il ne soit donc pas dit que Notre-Seigneur s'immole pour des ingrats qui ne font pas même attention à ce sang qui coule à côté d'eux pour les sanctifier. Que le sacrifice du Calvaire qui se reproduit tous les jours sur nos autels ne soit point offert dans le désert, que Jésus ait au moins quelque Véronique pour essuyer sa face, les saintes femmes de Galilée pour assister à son agonie, Madeleine pour embrasser ses pieds et Jean le bien-aimé pour recueillir les tendresses de son cœur expirant.

S'abstenir d'aller à la messe, quand on le peut, c'est presque une insulte à l'amour de Notre-Seigneur pour les hommes; c'est une méconnaissance qui doit être bien douloureuse à sa sainte âme de la part de créatures qu'il a comblées de toutes les grâces et auxquelles il voudrait accorder toutes ses faveurs.

VIII. Visite au Saint-Sacrement. — Le corollaire de la messe, c'est la visite au Saint-Sacrement dans l'après-midi. De toutes les pratiques eucharistiques, après la sainte communion, il n'en est pas, croyons-nous, qui porte avec elle de pareilles grâces et des émotions plus douces. C'est l'audience privée du Cœur de Jésus, la conversation intime à laquelle il veut bien nous admettre, le moment de ses libéralités et de ses communications les plus abondantes.

Combien cependant la négligent; combien qui ont tout le temps disponible, qui ne savent même que faire de leurs loisirs et qui ne peuvent point trouver un moment pour aller tenir compagnie au prisonnier du tabernacle et le consoler du délaissement de la foule! Femmes chrétiennes, servantes qui avez la garde des petits enfants, vous passerez la semaine entière en face de l'église, vous jouerez avec vos nourrissons de longues heures sur ses marches ou devant son parvis, et la pensée ne vous viendra pas d'entrer un instant dans le temple et de saluer le Saint-Sacrement! Ne soyez pas si insouciantes; ouvrez la porte du sanctuaire, adorez un instant l'Hôte divin qui habite si près de vous; montrez aux enfants que vous tenez à la main, ou que vous portez dans les bras, les saintes images qui ornent les parois de l'église; faites-leur voir les statues qui surmontent les

autels; expliquez-leur en quelques paroles naïves ce que ces objets signifient, et vous verrez quelle salutaire impression vous produirez sur ces jeunes âmes et quels germes de piété vous déposerez sur ces petits cœurs.

Et pourquoi les hommes, au retour du travail, ne feraient-ils pas eux aussi une courte visite à Celui qui réside au milieu de leur village et s'est établi leur voisin? On va loin pour saluer un personnage célèbre et on s'en revient fort heureux, si on a été admis en sa présence et si on a entendu un mot sorti de sa bouche. Le roi des rois est auprès de vous, et vous n'avez aucun empressement à le visiter! Il vous appelle à son audience et vous méprisez cet appel!

Entrez donc dans le temple, laboureur qui revenez de votre champ, ouvrier qui sortez de vos forges et de vos usines, artisan qui avez terminé votre journée, commerçant qui pouvez quitter un moment le comptoir; adressez une courte prière à Celui qui a sanctifié le travail et qui peut donner à vos sueurs un profit bien autrement important que le salaire auquel vous les avez estimées.

C'est surtout aux Communautés et aux pieuses associations de fidèles que cet exercice doit être cher. Il n'y a pas de ferveur possible sans lui; on ne régénèrera pas une paroisse, si on n'y introduit cette pratique, et les sollicitudes des pasteurs resteront sans fruit, si les saints attraits de l'Eucharistie ne viennent s'y ajouter et les rendre fécondes.

IX. Chemin de la Croix. — Adoration de la sainte Face. — Il est un autre exercice non moins profitable aux âmes que celui dont nous venons de vanter l'efficace. Nous voulons parler du Chemin de la Croix auquel de si précieuses et si nombreuses indulgences sont attachées.

La passion du Sauveur est le souverain témoignage de son amour, la grâce suprême qu'il a faite à l'humanité et la source de tous les mérites dont celle-ci reçoit chaque jour le bienfait et l'application. L'Eucharistie elle-même n'est ce qu'elle est, le miracle de la charité et de la dilection, que parce qu'elle est la continuation du Calvaire et la répétition non sanglante du sacrifice de l'Homme-Dieu.

S'unir à ce sacrifice, en rappelant dans son esprit et dans son cœur les principales circonstances qui l'ont accompagné; suivre par la pensée le chemin qu'a parcouru la rançon et la victime

de nos péchés, c'est une action qui ne peut que nous émouvoir profondément et nous porter à concevoir de nos fautes une vive douleur et un ferme propos de ne plus les commettre à nouveau.

Arborez donc l'étendard de la Croix, et de temps en temps, les vendredis surtout, agenouillez-vous devant ces stations douloureuses où le Sauveur lui-même éprouva quelque particulière aggravation de sa peine ou quelque faible soulagement à son immense amertume. Il est reconnu que cet exercice est souverain pour calmer les peines et les tribulations intérieures, adoucir les chagrins, convertir les endurcis et ressusciter à la vie de la grâce ceux qui dorment dans la mort du péché.

Grâce à Dieu, la pratique du Chemin de la Croix s'est notablement accrue parmi nous. Qu'on la développe de plus en plus dans les paroisses. Que les familles chrétiennes se l'approprient chaque jour davantage, et vous verrez quels fruits de salut il en découlera pour les âmes et quel élan y trouvera la piété chrétienne. La sécheresse des doctrines du dernier siècle l'avait attiédie en supprimant tout ce qui pouvait l'exciter par l'impression des sens ; il faut la renouveler par ces grands moyens qu'on avait peut-être un peu trop négligés.

Nous voudrions voir le Chemin de la Croix établi en permanence dans toutes nos principales paroisses, ainsi que la visite au Saint-Sacrement. Quel spectacle consolant, et quelle rénovation de la foi pour nos populations si attirées aujourd'hui vers le mal, si en entrant dans nos églises, on voyait en face de l'autel les adorateurs et les réparateurs eucharistiques, et si, tout autour de la nef, on apercevait en même temps les âmes pénitentes se traîner, en se frappant la poitrine pour elles et pour les pécheurs, devant les stations qui rappellent les souffrances et les épuisements du Sauveur. O Pasteur, qui auriez ainsi inauguré ou développé ces œuvres, réjouissez-vous ; vous avez trouvé le moyen de toucher votre peuple et de le jeter sûrement dans les voies de la perfection la plus élevée.

Le chemin de la Croix a pour appendice et pour colloraire la dévotion à la sainte Face. Ne les séparez pas dans vos adorations et vos affections. Avec l'agonie du jardin des olives, la scène de l'*Ecce homo* est ce qu'il y a de plus intime dans la passion. Cette face auguste exposée à tous les regards, dans un état si digne de compassion, est le type de la physionomie que doit revêtir l'homme nouveau, et la preuve convaincante de ce qu'ont coûté au divin Rédempteur tous les orgueils du péché. Il n'est rien de

plus souverainement émouvant. La sainte femme qui en a recueilli l'image est le symbole de l'humanité venant prendre l'empreinte de sa transfiguration. Imitons-la, et continuez à vous prosterner devant cette sanglante effigie dans vos églises et dans vos chapelles, car nous n'ignorons pas qu'on la voit à peu près partout très heureusement et très généralement exposée. Ayez-la même, comme plusieurs ont voulu le faire, dans votre appartement et dans le lieu de votre prière, afin d'avoir plus près de vous le signe de la ressemblance à laquelle nous devons arriver.

X. Bénédiction des Animaux, des Fruits de la terre et des objets matériels. — Ce n'est pas seulement le pain de l'homme et la nourriture qui doit sustenter ses forces que l'Église bénit. Elle a aussi des bénédictions spéciales pour les animaux qui servent à son travail et à son usage, comme elle a des exorcismes et des conjurations contre les fléaux qui menacent les biens de la terre et ses fruits.

Que l'on n'abandonne point les coutumes locales qui ont trait à ces bénédictions particulières, et qu'on laisse les beaux esprits les railler à leur aise et s'en moquer. Il n'en est pas moins vrai que, depuis que la science a soi-disant remplacé les prières de l'Église, nous voyons successivement dépérir toutes les productions de la terre qui faisaient la richesse de l'homme, la vigne, la soie, beaucoup d'espèces de céréales, et l'élevage des animaux domestiques devenir absolument ruineux pour celui qui s'y livre. Dieu est le maître de tout, et de tout temps il se plaît à le faire voir. Celui qui versa les dix plaies d'Égypte sur le pays des Pharaon, pour venger les injustes souffrances de son peuple, venge aussi sa gloire sur ces peuples modernes qui ne connaissent et n'aiment que les biens matériels, en les atteignant par des fléaux qu'il envoie à ses heures sur les sources de leurs jouissances préférées et de leur orgueil.

Soumettez donc aux bénédictions du prêtre ce que l'Église elle-même a voulu sanctifier par ses prières et ses exorcismes, les semences, le blé, le sel, la vigne, les champs, les bestiaux, et n'oubliez pas de consacrer les prémices de vos récoltes à Celui qui vous les a données, afin qu'il vous accorde la grâce d'en jouir en bonne santé et dans la persévérance de son amour.

Le Rituel est plein d'oraisons et de supplications pour tous ces objets et beaucoup d'autres. Il veut qu'on bénisse les ponts,

les chemins de fer, les usines, les nouvelles maisons, la chambre des époux, les vêtements, tout ce qui est employé au service de l'homme. L'homme a été sanctifié par le baptême et les sacrements. Tout ce qui lui sert doit être purifié; partout où il passe, il faut auparavant que les mauvais esprits se soient retirés et que toutes les malignes influences se dissipent devant cet être imprégné de toutes les effusions divines.

En parlant de cet article, vous nous permettrez de regretter vivement devant vous la négligence que l'on met, à peu près partout aujourd'hui, à assister aux processions dominicales qui se font dans nos paroisses pour la conservation des fruits de la terre. C'était une institution fort aimée et fort appréciée autrefois, tout comme ces messes en nombre divers que l'on faisait célébrer pour remercier Dieu des récoltes que sa bonté avait accordées. Tout cela va en dépérissant et s'enoubliant. C'est un tort dont nous voudrions vous voir corriger par un retour sérieux vers ces pieux usages et ces respectables observances.

(*A suivre*). MGR BOURRET.

LE SERVITEUR DE DIEU LOUIS MAULMONT D'ARBAUMONT

(Suite. — Voir le numéro précédent)

IV

Les Religieuses-Victimes de Marseille.

La communauté des Victimes de Marseille remontait à l'année 1838, et avait eu dès l'origine pour Supérieure la Mère de Gérin, distinguée par les dons de la naissance et de la fortune, mais surtout par son esprit et par son cœur : la santé seule lui faisait défaut.

Il y avait à Marseille, autour de Mgr de Mazenod, qui fut évêque de cette ville depuis 1824 jusqu'en 1861, une pléiade d'âmes dévouées et de saints prêtres; parmi les premières, avec Mlle Amélie Lautard qui devait en 1866 offrir sa vie pour Pie IX, Mlle de Gérin brillait au premier rang. Elle avait pour confesseur M. le chanoine Beaussier élève de Saint-Sulpice, et l'un des saints prêtres dont nous voulons parler. Un jour, en 1838, il lui dit au confessionnal :

« Les âmes tombent en enfer comme la pluie sur la terre; Dieu n'est plus connu ni aimé ; la religion n'est plus qu'extérieure; *le cœur de Jésus est déchiré.. Il demande des consolations.* En dédommagement, on a formé le projet de *lui offrir des vierges Victimes*... qui vivront pauvres, pénitentes, unies à Notre Seigneur par une oraison perpétuelle et tellement séparées du monde... que sa poussière ne puisse les atteindre. On choisira dans toutes les règles de Communautés en rejetant avec grand soin ce qui s'y serait introduit par l'influence du monde, pour établir en cette maison ce qu'il y aura de plus parfait. »

Mlle de Gérin se sentit pressée de se dévouer à ce projet qui répondait dans le fond, aux aspirations de son âme. Une circonstance lui permit d'en parler à Mgr de Mazenod. Il déplora comme elle les innombrables péchés qui inondaient la terre sans qu'il pût s'y opposer. « Je serais heureux, dit-il, qu'une Œuvre m'aidât à obtenir le pardon ; c'est donc avec toute l'effusion de mon âme que j'autoriserai une maison qui se fonderait *pour expier les péchés*; » et il lui enjoignit d'écrire un plan du genre de vie qu'on suivrait, afin de le lui soumettre.

Mlle de Gérin avait déjà réuni ses premières compagnes, et arriva à faire la fondation, à travers bien des obstacles ; les Œuvres de Dieu en rencontrent toujours, et une Œuvre de victimes doit en rencontrer plus que toute autre. Après deux années passées ailleurs, elle put fixer sa Communauté naissante dans une maison de campagne dont elle vint à hériter, au quartier de la Belle-de-Mai, peu habité alors. Mgr de Mazenod permit de garder là le Saint Sacrement; et il donna pour supérieur à la Communauté M. Tempier, vicaire général et l'homme de sa droite.

M. Tempier pressa Mlle de Gérin d'écrire le projet de constitution que Monseigneur avait demandé ; elle traça en une trentaine de pages les grandes lignes. Le régime était le maigre perpétuel, le jeûne une partie de l'année, les autres jours déjeuner au pain et à l'eau, le coucher sur un mince matelas de paille et de planches. Un tel régime semblait impraticable avec la santé trés délabrée de Mlle de Gérin ; au bout d'un certain temps, elle put le suivre, et sa santé se fortifia ; ce qui est assurément bien digne de remarque. Elle reçut le saint habit et prit le nom de *Mère Marie, victime de Jésus crucifié;* le même jour elle fut admise à la profession et fut nommée supérieure, d'après la volonté de son évêque. Elle avait 48 ans ; c'était le 8 septembre 1841.

V

Départ de Dijon pour Marseille.

En écrivant son projet de Constitution, la Mère Marie sentait comme une voix l'assurant que Dieu susciterait un prêtre pour compléter cette ébauche. Quand elle reçut la lettre de M. d'Arbaumont, en mars 1848, elle eut la pensée qu'il était ce prêtre. Elle lui répondit aussitôt, avec une ouverture de cœur et un abandon qui le surprirent; et dès lors s'établit entre ces deux grandes âmes une étroite union.

Ils formèrent tout d'abord le projet d'une sorte de *Tiers-Ordre de victimes*, affilié à la Communauté.

M. Galais, sans l'avis duquel M. d'Arbaumont ne faisait rien, approuva beaucoup ce projet de Tiers-Ordre et contribua à former lui-même la première série ou semaine d'associés. C'est le jour du Vendredi-Saint 1848, le 21 avril, entre l'émeute de février et les journées de juin, que ces sept victimes prononcèrent leur consécration (1).

Chaque membre prenait un nom de religion; récitait une Consécration au Sacré-Cœur lors de son admission, et déterminait un jour par semaine où il se regardait spécialement comme victime chargée d'expier les péchés du monde. Les Religieuses envoyaient à chacun, pour porter sous ses vêtements un cœur rouge semblable à celui qu'elles portaient elles-mêmes et une petite croix suspendue à une corde à nœuds, puis une autre croix en bois blanc pour mettre près de son lit. Et les choses se pratiquent ainsi aujourd'hui encore.

M. d'Arbaumont prit le nom de P. Jean, et c'est de ce nom que nous l'appellerons désormais. Ce fut d'abord *Jean de la Croix*, et plus tard, lorsqu'il revêtit l'habit monastique, *Jean du Sacré-Cœur*. Il fit bientôt affilier au Tiers-Ordre la Communauté du Carmel de Beaune et un grand nombre de séculiers.

Mais la Mère de Gérin rêvait en outre la fondation d'un Institut de *Religieux Victimes*, qui fût le couronnement de celui des Sœurs. Le P. Jean qui était lent par nature, et qui en outre était très réfléchi et très prudent, sentait bien l'opportunité

(1) Ces sept premières Victimes furent, avec M. d'Arbaumont, M. Galais, trois séminaristes d'Issy, à savoir M. de Cuttoli, mort évêque d'Ajaccio, M. l'abbé Dumax et un autre; puis la Mère Bernard et une autre supérieure de Dijon.

d'un tel Institut pour apaiser la justice divine; il comprenait que Dieu demandait de lui en particulier un sacrifice héroïque, exceptionnel; et il était de plus en plus attiré vers la vie monastique, dans sa forme la plus pauvre et la plus austère. Mais avant tout il demanda du temps pour mûrir cette pensée et il voyait bien que la difficulté de quitter Monseigneur de Dijon, qui l'aimait comme un père, était immense. Obtenir de lui d'abandonner son diocèse pour être simplement aumônier de religieuses dans un autre ou pour y créer un Institut qui n'existait pas, paraissait impossible. Cela obligea le P. Jean de se retourner vers l'idée qu'il avait eue d'entrer chez les capucins, en rejoignant le P. Louis, son ami de Saint-Sulpice; car le droit canon l'autorisait à faire une telle demande à son évêque.

M. Galais aurait incliné vers le projet des Religieux Victimes; et toutefois, malgré son zèle à recruter des associés pour le Tiers-Ordre, il avouait au P. Jean qu'il ne voyait autour de lui aucun compagnon qu'il pût lui donner pour se dévouer entièrement à l'Œuvre : « Des Victimes disgraciées et joyeuses... fortes et immolées, voilà ce que Notre Seigneur ne nous envoie pas tous les jours. » Mais l'impossibilité surtout d'obtenir le consentement de Mgr Rivet le faisait se rabattre, lui aussi, sur l'entrée chez les capucins. Il en était de même de M. Colet, grand vicaire de Dijon qui était destiné à occuper, après le siège épiscopal de Luçon, celui de Tours, et qui, promu à ce siège, devait permettre qu'on publiât, au bout de trente années de silence, les communications qu'avait reçues la sœur Marie de Saint-Pierre sur la réparation. Entré lui-même dans le Tiers-Ordre des Victimes, sous le nom de P. Charles, il inclinait vers le projet du P. Jean pour l'Institut de Religieux à fonder; mais il ne voyait pas qu'on pût parler à Monseigneur d'autre chose que de l'entrée chez les capucins et encore il déclarait ne pouvoir aborder près de lui la question.

Le P. Jean dut donc seul affronter la lutte; et elle fut déchirante, selon toute la mesure de l'extrême affection que lui portait son évêque et que lui-même portait à ce prélat, qui réunissait de grandes vertus. Il appréhendait vivement aussi la peine qu'il causerait à ses parents; et avec son caractère si affectueux, ces souffrances du cœur étaient pour lui une immolation plus cruelle que les étonnantes pénitences auxquelles il se livrait déjà.

Enfin, dans les derniers jours de février 1850, Monseigneur l'autorisa à partir, mais pour entrer chez les capucins. Son ami,

le P. Louis, était alors au couvent de cet Ordre à Aix. Le P. Jean devait le rejoindre, aller avec lui à la Sainte-Baume et, au retour, commencer son noviciat. Seulement il devait d'abord, sur l'avis de M. Galais, se rendre à Marseille près des Religieuses Victimes pour y consacrer quinze jours à revoir les Constitutions provisoires, écrites en 1841, par la Mère de Gérin. La Mère lui avait envoyé à Dijon une copie de cet essai, et M. Galais tenait beaucoup à ce qu'il en fit positivement la révision. (*A suivre.*)

LES CERCLES CATHOLIQUES ET LE CENTENAIRE DE 1789

Voici comment les *Etudes religieuses de la Compagnie de Jésus* apprécient le rôle important et décisif, assigné aux *Cercles catholiques ouvriers* dans la restauration chrétienne de la société française :

L'Œuvre des Cercles catholiques n'est pas seulement une œuvre de charité, c'est-à-dire de dévouement aux classes laborieuses pour soulager leurs souffrances et leurs misères matérielles ou morales. C'est aussi une œuvre de direction et de combat pour la cause de Dieu, de la Sainte Eglise et de la société. Née de l'esprit militaire et de l'esprit chrétien, elle demeure fidèle à ses nobles origines et ne cesse de répandre la lumière et de soutenir la lutte du bien contre le mal sur le terrain de la question sociale. Œuvre de direction, elle a pour but de pousser la classe élevée à répondre aux desseins de la Providence, en reprenant la tutelle des classes populaires, trop longtemps abandonnée aux apôtres de la philosophie sectaire et libre-penseuse. Elle incline le maître vers l'ouvrier, non pour détruire les distinctions sociales, dont tout démontre la nécessité, mais pour combler les abîmes que l'esprit du mal s'efforce de creuser entre celui qui possède et celui qui travaille. Œuvre de combat, elle commence par rompre ouvertement avec les fatales doctrines de la Révolution, afin de l'attaquer au cœur du peuple, en opposant *aux doctrines subversives, aux enseignements funestes, les saintes leçons de l'Evangile... à la négation athée, l'affirmation catholique.* Le principe fondamental de la charte qui la régit, c'est une adhésion absolue *aux*

définitions de l'Eglise sur ses rapports avec la société civile, et aux enseignements des Souverains Pontifes *sur les erreurs du temps présent.* Elle peut donc ouvrir ses rangs à tous ceux qui veulent combattre pour Dieu et la patrie sur le terrain de la vérité catholique, le seul, à certaines heures, *où les mains peuvent s'unir et les âmes se comprendre.* C'est là ce qu'il ne faut pas oublier, si l'on veut avoir la pleine intelligence de cette œuvre et de sa grandeur. La réduire au simple groupement d'ouvriers autour d'une chapelle, c'est-à-dire au cercle, ce serait la méconnaître et ne voir qu'un de ses côtés. Travailler au rétablissement de *l'ordre social chrétien* par la doctrine et les œuvres, voilà le vrai but de ces comités et de ces cercles qui vont, grâce à Dieu, se multipliant de plus en plus sur tous les points de la France, et constituent ce que nous pouvons appeler l'armée du bien.

L'étude de la doctrine sociale catholique, approfondie par des hommes de zèle et de savoir, nous a déjà donné sur le Régime du travail un volume, que nous n'avons pas l'intention d'analyser ici, mais qui présente sous toutes ses faces cette grande question et l'éclaire d'une lumière aussi complète que pure. Nous croyons savoir que le *Conseil des Etudes* ne tardera pas à publier un volume nouveau, sur un sujet non moins dénaturé par l'école révolutionnaire. C'est ainsi que l'œuvre réalise son programme de direction et d'enseignement social.

Les vaillants chrétiens, qui donnent ainsi aux classes populaires le meilleur de leur âme et de leur dévouement, ne pouvaient demeurer impassibles devant le centenaire que la révolution s'apprête à célébrer. L'affirmation catholique devait se faire entendre en face de la clameur révolutionnaire. Ils n'ont pas failli à ce que nous pouvons appeler leur devoir, et c'est avec bonheur que nous avons lu dans *l'Association catholique* de février, le programme de la manifestation solennelle qui se prépare par les soins des comités des cercles. Le plan nous paraît aussi simple que logique. Il s'agit d'opposer aux dithyrambes déclamatoires une réfutation scientifique et pratique des principes et des conséquences de la Révolution, et d'établir pour cela un véritable parallèle entre 1789 et 1889. Il faut constituer les vrais cahiers du centenaire, pour que chacun puisse y lire, d'une part les revendications légitimes de la société actuelle, et de l'autre les affirmations menteuses d'une révolution qui n'a rien tenu de ce qu'elle avait promis. La

France tout entière doit être invitée à donner une réponse loyale et à dire si elle n'a pas été victime d'une conspiration, qui dure depuis cent ans et dévore sans profit ses richesses morales et matérielles. Où en étaient en 1789 la religion, l'instruction, la morale, la justice, les finances, l'agriculture, le commerce, l'industrie? Quels vœux trouva-t-on formulés sur ces divers points dans les cahiers des trois ordres de l'Etat? Peut-on dire qu'après cent ans les principes de 89 ont donné, dans leur application, une somme plus grande de sécurité, de bonheur et de prospérité sociale? Quelles doléances devraient contenir aujourd'hui les cahiers du peuple, invité par ses maîtres nouveaux à faire entendre le cri de sa misère? La réponse à ces questions très pratiques, provoquée par une enquête sérieuse auprès des diverses classes de la société actuelle, constituera un dossier bien capable d'éclairer la conscience des juges, appelés à se prononcer sur le compte de la Révolution. Si, comme il y a lieu de l'espérer, le mouvement anti-révolutionnaire s'affirme et se propage, on pourrait soumettre le résultat de l'enquête à une réunion solennelle qui rappellerait les Etats généraux et dont la tenue ne manquerait pas d'agir puissamment sur l'opinion publique.

Telle est la pensée fondamentale et le plan général d'une manifestation à laquelle tout homme quelque peu soucieux de notre avenir national et chrétien devrait s'empresser de prendre part. C'est la réalisation pratique des vœux exprimés sous diverses formes par le dernier congrès des jurisconsultes tenu à Montpellier. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se mettre en relation avec le comité initiateur de ce mouvement aussi catholique que français. Il ne s'agit pas de faire rétrograder la société actuelle, pour la ramener pieds et poings liés à l'ancien régime. Il s'agit simplement, selon une parole royale, « de reprendre, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du dernier siècle. » Ce mouvement pouvait être fécond; l'esprit sectaire, qui s'en est emparé, l'a rendu stérile. Au lieu d'édifier, les hommes de 89 n'ont su que détruire. Essayons de montrer que la date fameuse, qui devait être un point de départ, ne fut qu'une déviation, et travaillons à replacer sur la voie une société, qui marche depuis cent ans au rebours de ses intérêts et de son but. L'enquête qui commence ne peut que remettre en lumière ce qu'écrivait en 1871 même un rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*, parlant de

la grande expérience manquée de 1789 : « Ce que nous pensons tous, disait M. Montégut, les uns en se soumettant docilement à la vérité, les autres en rechignant contre les clartés de l'évidence, *c'est que la banqueroute de la Révolution française est désormais un fait accompli, irrévocable.* » L'Œuvre des Cercles catholiques, en provoquant l'enquête d'où sortira cette conclusion rigoureuse, aura bien mérité une fois encore de l'Eglise et de la Patrie.

H. Martin

LE JUBILÉ PONTIFICAL

ET LE GOUVERNEMENT ITALIEN

Parmi les publications qui se succèdent et se multiplient dans le monde catholique pour réclamer le rétablissement du Pape dans ses droits de souverain temporel, il en est une à laquelle le gouvernement italien a fait, on le sait, une magnifique réclame : il a fait saisir les numéros du *Moniteur de Rome* qui en rendaient compte. Nous avions déjà eu sous les yeux les deux premiers articles que notre confrère romain consacre à cette brochure, et nous l'avions trouvée si concluante que nous avions pensé en mettre des fragments sous les yeux de nos lecteurs. Mais en présence de l'acte insensé du cabinet Crispi, nous ne pouvons hésiter à reproduire ici ce que nous connaissons de ce remarquable travail dû à un écrivain espagnol, M. Joachim Sanchez de Toca. On y traite avec une hauteur de vues très remarquable la question de la souveraineté pontificale, à l'occasion du jubilé. Le ton est en rapport avec la gravité du sujet : nous n'y avons pas rencontré une seule phrase injurieuse ni même un mot quelque peu violent à l'adresse du gouvernement italien, et nous concluons que si celui-ci en a pris ombrage, c'est qu'il se sent condamné par le simple exposé des principes et des conséquences que l'auteur en déduit logiquement. « Il n'y a que la vérité qui blesse », dit un adage, et le ministère italien, en se montrant blessé au point de sévir contre une telle publication, nous paraît s'accuser lui-même.

La brochure espagnole, qui a pour titre : « Le Jubilé pontificale et le gouvernement italien », est divisée en quatre chapitres, à savoir :

I. Le Jubilé et la souveraineté pontificale ;

II. La souveraineté temporelle de la Papauté et l'occupation de Rome par un gouvernement étranger à l'organisme catholique ;

III. Le Pontificat romain et l'unité actuelle de l'Italie au point de vue de la diplomatie européenne depuis le traité de Francfort ;

IV. Conclusion.

Tout se tient dans le développement de ces chapitres, depuis les principes incontestables établis au début sur le caractère d'universalité du catholicisme et de son institution fondamentale qui est la Papauté, jusqu'aux derniers corollaires sur l'incompatibilité de la loi des garanties avec les intérêts catholiques et sur la convenance qu'il y aurait pour l'Italie à rendre possible, dès à présent, cette conciliation dont le Pape lui a fait si généreusement les premières offres et qui pourrait un jour lui être imposée d'une façon qui ne serait pour elle rien moins que glorieuse.

Après avoir fait ressortir le caractère international de la question et de l'opportunité de provoquer un accord entre les puissances intéressées à la résoudre, l'auteur insiste sur la légitimité intrinsèque de la cause pontificale. Il appuie les exigences imprescriptibles du catholicisme et de son chef, en prenant occasion à cet effet des fêtes jubilaires.

Les solennités, dit-il, par lesquelles le monde catholique célèbre le Jubilé sacerdotal du Souverain Pontife ne sont pas seulement des cérémonies dont s'alimente la piété filiale des croyants, elles constituent en outre dans l'histoire de la Papauté un de ces événements extraordinaires qui restent à jamais gravés dans ses annales comme les jalons que plante cette auguste dynastie pour marquer la voie où vont se développer les grands événements de sa souveraineté.

De tels spectacles, cette religion-là seule peut les fournir qui exerce à la fois son suprême empire sur la science et sur les croyances, qui tient les clefs de la morale et de la politique et qui, maîtresse en un mot de la conscience individuelle comme de la vie collective des sociétés par le moyen des liens admirables de sa discipline, maintient dans une grandiose unité les hommes et les nations de tous les siècles, de toutes les régions de l'univers, quelle que soit la constitution politique qui les régisse.

... Dans l'ordre religieux surtout, l'universalité est le criterium distinctif et fondamental des vrais principes. Il ne saurait être fondé sur la vérité le dogme qui détermine l'orthodoxie ou l'hérésie par la démarcation des longitudes et des latitudes. C'est pourquoi, parmi

les innombrables superstitions et croyances qui, depuis les rites immondes et au caractère bestial jusqu'aux apophtegmes les plus subtils du rationalisme, ont proposé aux hommes diverses idoles, l'humanité n'a jamais connu et ne connaîtra jamais qu'une seule religion qui puisse porter et qui porte en effet, de par le consentement universel, le titre exclusif de la véritable religion. C'est uniquement l'Eglise universelle. Seule elle est appelée catholique depuis son apparition sur la terre, et elle s'appellera telle jusqu'à la consommation des siècles...

Le Pontificat romain est l'institution merveilleuse qui correspond à ce principe d'unité et d'universalité et qui l'incarne dans le monde... Au milieu des vicissitudes des siècles et de la suite des générations, l'Eglise et la Papauté gardent leur essence propre. Les peuples, qui ne peuvent affranchir leur existence de ces vicissitudes de naissance et de décomposition de toute créature, trouvent un organisme spirituel par lequel ils se transmettent de siècle en siècle l'inappréciable héritage de la civilisation chrétienne, comme le dépôt fondamental pour les destinées de l'humanité, et dans ces destinées se résume la vie même des Etats comme un incident de la trame providentielle imposée aux hommes et aux sociétés. C'est pour cela que, même dans le siècle présent, où l'on a imaginé des religions sans Dieu, on ne saurait concevoir un catholicisme sans le Pape. Aussi les conjurations qui visent à détruire l'Eglise tendent surtout, par un instinct satanique, à rendre impossible l'existence de la Papauté, en la dépouillant des moyens naturels pour l'accomplissement de sa souveraineté au milieu des sociétés humaines.

Dans son deuxième chapitre, M. Joachim Sanchez de Toca remonte jusqu'aux origines de la souveraineté temporelle des Papes et montre par quelles circonstances providentielles le patrimoine territorial a été conservé, à travers toutes les vicissitudes humaines, à cette auguste dynastie, la plus ancienne et la plus légitime de l'Europe. Il montre aussi dans cette souveraineté temporelle le pouvoir bienfaisant qui a été donné aux Papes pour exercer l'arbitrage le plus salutaire en faveur des princes et des peuples. C'est grâce à ce pouvoir que les Papes ont fondé le droit public des nations chrétiennes, si bien qu'elles sont redevables à la Papauté de leur civilisation et de leur existence même :

Mais voici, dit l'auteur de la brochure, que la génération contemporaine voit surgir tout à coup, à la faveur de la tempête révolutionnaire et des conflagrations internationales de l'Europe, un nouveau royaume qui prétend s'élever sur la spoliation et la destruction du patrimoine territorial de la souveraineté pontificale. C'est là un bien

grave événement accompli au milieu du terrible choc des empires et des races et des courants impétueux des idées, des intérêts et des passions. A coup sûr la brèche de la *Porta Pia* marquera dans l'histoire une trace bien plus profonde que la chute de Constantinople; mais les hommes d'Etat du nouveau royaume d'Italie se font des illusions funestes pour leur patrie s'ils croient possible la consolidation de leur œuvre, à cause des courtes années écoulées depuis la possession de la souveraineté qu'ils ont usurpée. Contre ces dix-sept ans se lèvent dix-neuf siècles et les nécessités imprescriptibles de la liberté individuelle et collective de tout le catholicisme.

Au lieu d'affecter vis-à-vis de l'avenir une confiance qu'ils sont eux-mêmes bien loin d'éprouver; au lieu d'attiser des haines funestes parmi la multitude et de patronner des doctrines de droit public qui transforment les États en institutions criminelles; au lieu de séparer, en un mot, leur existence nationale à l'intérieur et au dehors de tout intérêt ou principe moral de conservation et de justice, ces gouvernants devraient plutôt, pour assurer l'existence de leur patrie, scruter d'un œil serein et prévoyant l'histoire de la Papauté, et discerner quels sont les accidents temporels qui peuvent recevoir quelque altération par la suite des siècles et des événements, et quels sont les principes et les besoins fondamentaux qui, tout en souffrant une éclipse momentanée sous le coup des excès de la violence, ne sauraient tarder à reparaître avec un plus grand éclat qu'auparavant. Ils doivent avoir présente à leurs yeux la nécessité capitale qui fait roi le Pape et qui a conservé intacte cette souveraineté, à travers les vicissitudes de l'Orient et de l'Occident, des monarchies et des démocraties, de la paix et de la guerre, de la tyrannie féodale et de la tyrannie impériale, des époques de ténèbres et des siècles de civilisation. Aucune institution de l'ordre civil ou de l'ordre politique n'eût été capable de résister à une seule de ces terribles tourmentes qui se sont déchaînées contre la tiare des Papes et, cependant, de par l'essence même qui lui a donné l'être, la Papauté est encore aujourd'hui l'institution la plus ancienne et, à la fois, la plus pleine de vie et la plus indestructible que connaissent les hommes.

L'auteur cite ici le cri d'admiration que cette vitalité prodigieuse de la Papauté a arraché au protestant Macaulay; puis il ajoute :

Les conditions sociales dans lesquelles subsiste le droit public ne sont certes pas aujourd'hui celles de l'antique hégémonie chrétienne. la suprématie de la Papauté dans l'ordre temporel, son arbitrage suprême dans les grandes questions sociales qui agitent les peuples s'étaient manifestés jadis d'une manière naturelle et inévitable. Les peuples et les rois y reconnaissaient unanimement la base du droit international et de la constitution politique des sociétés européennes.

C'est le secret des desseins providentiels de savoir si un jour, au milieu de désolantes discordes et comme un moyen de rendre tolérable aux hommes la puissance agrandie d'autres souverainetés temporelles et de restaurer les bases de la justice en donnant au droit de plus forts remparts contre les excès de la force, les nations en reviendront à s'adresser à la tiare comme à l'arbitre suprême dont les jugements résoudraient les conflits internationaux.

Mais, s'il n'est pas admis, à notre époque, comme règle du droit public international, que le Pape soit le chef politique suprême de l'organisme des nations chrétiennes, en retour, la suprématie spirituelle qui, par l'absence de son institution, appartient et appartiendra toujours au Pontificat romain sur toute la hiérarchie de l'Église, implique de soi l'invincible répugnance à toute sujétion temporelle, et, pour n'être sujet de personne, il faut que le Pape soit roi.

Suit une importante citation à l'appui, que l'auteur de la brochure emprunte à une Lettre pastorale où Joachim Pecci, alors évêque de Pérouse, démontrait la nécessité de la royauté pontificale pour assurer au Pape la pleine liberté de son ministère suprême, comme Léon XIII n'a cessé de le proclamer depuis son élévation au pontificat, avec toute la force de son autorité et de sa propre expérience. Entre autres raisons que suggère à cet effet le droit public international, M. Sanchez de Toca signale ce principe que la souveraineté de chaque nation trouve sa limite nécessaire dans l'obligation de respecter les droits d'autrui. Et, de même que dans la constitution intérieure des Etats, les intérêts particuliers doivent s'harmoniser avec les intérêts et les principes généraux, de même les désirs particuliers de telle nation doivent se subordonner aux droits communs à tous les autres peuples, de telle sorte que par la nature même des choses, le droit d'intervention de puissance à puissance s'impose de soi lorsque l'exercice de telle souveraineté nationale vient à léser les droits d'autres souverainetés, soit collectivement, soit dans la personne de quelques-uns de leurs sujets.

Pour toutes ces considérations, poursuit M. Sanchez de Toca, l'existence à Rome d'une autre souveraineté d'Etat que celle du Pontife romain est incompatible avec les faits et les principes fondamentaux du droit international de la Chrétienté. La présence du gouvernement italien dans cette métropole est en contradiction flagrante avec les nécessités générales de l'organisation de toute la société chrétienne et avec l'indépendance et la liberté des autres nations qui comptent des sujets catholiques.

Revenant ensuite sur une pensée déjà indiquée dans son pre-

mier chapitre, l'auteur de la brochure avertit les hommes d'Etat italiens de n'avoir pas à se fier à l'attitude parfois réservée que gardent sur ce point les autres puissances. Les exigences de la politique et les graves éventualités d'une situation générale pleine de périls peuvent laisser croire que les puissances perdent de vue cette question vitale, mais les réclamations du Saint-Siège et de tout le monde catholique en montrent assez la gravité.

Aussi, conclut M. Sanchez de Toca, l'Italie officielle, quelles que soient les puissances qui se disent maintenant ses alliées et amies, ne doit pas nourrir l'espérance que la destruction d'une souveraineté aussi éminente puisse avoir le sort de ces nombreuses violations du droit public, qui sont légitimées dans la suite des temps. Un fait matériel de force ou de conquête qui compromet les intérêts les plus vitaux de l'Église et la paix du monde chrétien n'admet jamais de prescription. Dans de pareils conflits l'institution dont les périls sont des catastrophes pour le monde moral et qui se fonde, non sur les bases plus ou moins mobiles d'une nationalité, mais sur les destinées mêmes de l'humanité tout entière, cette institution, dis-je, n'a qu'à prononcer son inflexible *non possumus* ; et forte de la loi en vertu de laquelle tout ce qui est nécessaire au monde doit exister et ne peut jamais disparaître, elle laisse à l'histoire le soin de ses destinées pour imposer aux faits et aux siècles les solutions inexorables que réclame la nature des choses. Le temps est un grand élément pour les questions d'État. Mais la Papauté a été et sera toujours le pouvoir que ce suprême agent des destinées nationales servira de préférence.

Cela revient à dire — et c'est aussi notre conviction — que le temps servira les revendications de l'Eglise et détruira les combinaisons fragiles de la Révolution. Le temps est aux ordres de Dieu ; il est, a dit De Maistre, le premier ministre de la Providence dans le gouvernement des sociétés humaines.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES

LE LIBRE-ÉCHANGE — LE MONOMÉTALLISME — LA CRISE

Toutes les doctrines se propagent par l'enseignement. L'État, en choisissant des professeurs d'économie politique libre-échangistes, prend position dans le débat. Il en est ainsi dans la querelle des homéopathes et des allopathes, comme aussi pour la fameuse neutralité religieuse. Pour avoir le droit d'enseigner

au nom de la collectivité il faut être en possession de la vérité. L'État devrait être infaillible.

Qu'est-ce que l'État ? C'est l'expression d'une majorité, représentée par des hommes de valeur mais qui ne sauraient être universels, ni surtout infaillibles. Si, en matière de religion, ils enseignent sans l'Église et contre elle, on leur reprochera à bon droit de tuer les âmes ; en médecine, d'après les homéopathes, ils tuent les corps ; en économie, d'après les protectionnistes, ils tuent la prospérité.

Partout et toujours, quand l'État, méconnaissant les limites de sa mission, s'arroge le ministère spirituel et prétend enseigner par lui-même, il se heurte à l'impossible.

Celui qui enseigne se croit nécessairement autorisé à présenter sa doctrine au nom de la science.

Pour ne parler que d'économie politique, qui est notre sujet, libre-échangistes et monométallistes ont toujours à la bouche le mot science. Quel superbe dédain pour quiconque ne pense pas comme eux ! Il faut être de leur avis sous peine de personnifier l'ignorance scientifique. C'est qu'on est certain de se faire écouter par ceux qui ne savent rien quand on leur parle au nom de la science.

Et cependant, si on réfléchit, on voit que la science déclarée perfectible, ne représente pas une chose positive, et qu'en réalité, elle chemine à travers une suite d'erreurs. Avant Copernic et Galilée le soleil tournait autour de la terre, depuis il est devenu le centre de rotation. La science a démontré l'imposture d'une autre science qui attribuait des centaines de mille ans d'ancienneté aux Chinois et aux Hindous. Toutes les objections à la vérité religieuse trouvées par la science, ont été réfutées par elle.

Avant d'entrer dans le domaine de la science, une doctrine doit subir le choc de la controverse et se soumettre à l'expérience.

Le libre-échange et le monométallisme, qui sont les dernières expressions de la science économique, désireux de sortir de la théorie pure devaient entrer dans le domaine de la pratique. Quant au libre-échange, on n'a pu trouver deux peuples pour tenter l'aventure. Comme introduction, on a accordé la libre entrée çà et là de quelques rares produits. Le monométallisme adoptée par quelques nations est soumis à l'essai.

Les résultats néfastes de ces expériences se résument en un

mot : « la crise. » Et au dire des savants, ce devait être un avant-goût du paradis. Dès lors, la logique impose au jugement de tout homme sérieux de reconnaître qu'il est acquis à la science que ces deux systèmes sont désastreux, détestables. Ils doivent être écartés.

Que chacun scrute ses souvenirs. Il constatera que le déclin de la prospérité a suivi de près la libre entrée des blés et autres produits agricoles. La campagne obligée de restreindre sa consommation, l'industrie n'écoule plus ses produits et bientôt l'ouvrier aussi diminue sa consommation. Il mangeait de la viande, il s'en prive; il portait de la toile, il se vêtit de coton, et le bétail et le lin sont en baisse et on est ainsi descendu jusqu'à l'abondance dont nous jouissons.

Il est un autre facteur, qui assume une responsabilité aussi grande au moins que la libre entrée, c'est le monométallisme. A dater du jour de son adoption par l'Allemagne bientôt suivie des mesures prises par l'Union latine, la crise s'est développée à pas de géant. Bien aveugle qui espère sa fin, avant d'avoir anéanti les causes qui l'ont produite. Elle ira, s'aggravant toujours.

On peut atténuer le mal en abandonnant l'une des deux causes de la crise, mais on ne reviendra à la prospérité qu'en les écartant simultanément.

Le monde économique actuel est semblable à un homme paralysé des deux jambes. Si on guérit l'une seulement il pourra se traîner en boitant. Pour marcher il lui faut l'usage des deux. Peut-on borner son idéal à une prospérité boiteuse ?

Il faut un remède radical.

Les peuples s'étaient endormis dans une fausse sécurité. Tout allait bien. Il eût été sage de ne pas tenter les aventures, mais un penchant naturel à l'homme pour la nouveauté les poussa. Ils crurent à la science des visionnaires qui leur promettaient l'âge d'or. Aujourd hui que chacun réfléchit, le libre-échange perd tous les jours du terrain.

Constamment on arrache les masques, de tous côtés on étale au grand jour l'inconséquence des libre-échangistes qui demandent toutes sortes de protection pour eux-mêmes, preuve qu'ils en apprécient les bienfaits.

Le public s'occupe de la question, l'étudie, la comprend. Un courant d'opinion se forme. On sait aujourd'hui que le libre-échange fait mourir ceux qui ne tuent pas les autres.

L'idée protectionniste fait son chemin. Elle le fera davantage, à mesure que l'assoupissement intellectuel des nations se dissipera.

Mais il est une autre question, beaucoup moins comprise, qui exerce sur la crise une influence des plus néfastes et avec laquelle il serait très utile que le public se familiarisât : C'est le monométallisme ou l'étalon monétaire, représenté par le métal unique d'or.

Qu'est-ce que la monnaie? Une pièce de métal qui sert d'instrument d'échange et de mesures des valeurs. Le rôle de l'État consiste à en garantir le poids et le titre et à lui donner la force payante. La frappe est libre.

Il y a aussi la monnaie de billon, monnaie d'appoint dont la frappe est réservée à l'Etat qui, resté responsable, est tenu de la rembourser à sa valeur nominale. C'est un cours forcé, sorte d'assignat métallique. L'or et l'argent qui servent à la frappe de la monnaie sont des marchandises comme le fer et le plomb. Une partie annuellement est soustraite à la monnaie par l'industrie.

Toute marchandise subit la loi de l'offre et de la demande, d'où il résulte que, quand la production excède les besoins, elle baisse de prix, quand les besoins excèdent la production il y a hausse. De là des conséquences fâcheuses pour la monnaie; la stabilité serait l'idéal; mais à l'impossible nul n'est tenu.

Sous le régime du double étalon, cette instabilité était-elle plus grande qu'aujourd'hui où l'or seul doit faire face à tous les besoins? Il saute aux yeux (j'excepte les monométallistes) que si la production annuelle de l'or et de l'argent excède les besoins, la suppression de l'argent comme monnaie ne permettra plus à l'or d'y suffire.

Sous le régime du double étalon, l'excès de production des métaux servant à battre monnaie devait en avilir la valeur; sous le régime de l'étalon unique, l'insuffisance fait hausser son prix et amène la dépréciation des valeurs qu'on échange pour de l'or.

Puisque la stabilité est irréalisable, recherchons quel est le choix qu'on doit faire. Pour cela nous examinerons les effets de la baisse, mis en parallèle avec ceux de la hausse de la monnaie.

Sous la loi du double étalon, l'activité industrielle s'étend. Toutes les entreprises ont des chances de succès. Celui qui

bâtit vend l'œuvre achevée avec bénéfices, parce qu'à ce moment la hausse des prix des matériaux et de la main-d'œuvre ne permettrait plus de bâtir à ce prix. Celui qui draine un champ et le met ainsi en valeur, le réalise avec bénéfice, le prix de la terre étant en hausse. Celui qui achète une sapinière et la laisse croître cinq ans est agréablement surpris quand il la met en coupe, parce que en cinq ans le prix du bois a haussé. L'esprit d'entreprise recherche les capitaux. Ils sont abondants et l'intérêt est élevé parce que la demande est grande et le prêteur a calculé l'amortissement nécessaire à son capital qui se déprécie. La monnaie n'est pas rare, les transactions en sont facilitées. La consommation est énorme. Les salaires s'élèvent, l'ouvrier est satisfait. Le contribuable consent sans trop se plaindre à un surcroît de charges, qui met le gouvernement en état d'augmenter les traitements et les pensions. Les employés jubilent. On escompte la prospérité future parce qu'on a foi dans sa permanence, ses facteurs ayant acquis un droit : celui de la prescription.

L'Allemagne, personnifiée par le génie puissant de M. de Bismarck, adopta le monométallisme et comprit qu'il devait avoir pour correctif la protection.

Elle ne s'y rallia pas par amour de la théorie. Elle n'a pas voulu que la plupart des nations conservant le double étalon, rendissent possible à une minorité l'établissement ou le maintien de l'étalon unique, leur permettant ainsi de jouir d'une situation privilégiée.

Elle sera prête, lorsqu'il s'agira de prendre des mesures internationales, à en assumer sa part.

Le monométallisme établi en Allemagne, son stock d'argent pèse sur le marché. L'Union latine est obligée de prendre des mesures et les apôtres de l'étalon unique triomphent. La crise envahit le monde. Le désarroi est partout. Le prêteur voit fondre la valeur de son gage. Le débiteur est ruiné parce qu'il doit fournir un plus grand nombre d'échanges pour parfaire la somme qu'il faut rembourser, dont il a pourtant amorti la dépréciation par l'élévation de l'intérêt pendant le règne du double étalon. L'entrepreneur qui bâtit, vend l'œuvre achevée à perte, parce que matériaux ou main-d'œuvre ont baissé pendant l'opération. Celui qui a drainé son champ le réalise à perte, le prix du sol étant en baisse. La sapinère qu'on a laissée croître cinq ans se met en coupe à perte, ces cinq années de

croissance ne compensant pas la baisse des prix du bois. Les capitaux sont devenus défiants. L'esprit d'entreprise ne les recherche plus. L'Etat ne saurait alléger les charges des contribuables, il se heurte à la résistance de tous les employés et pensionnés.

Alors se produit ce fait : celui qui payait par exemple cinq pour cent de son revenu, celui-ci étant déprécié de 25 p. 0/0 il paie 6 1/4 p. c. de son revenu actuel, et la puissance d'acquisition de la monnaie s'étant accrue de 25 p. c. il paie en réalité au-delà de 7 1/2, ce qui constitue un surcroît de charges de 50 p. c. Il en est ainsi pour tous les objets ou les services qui pour un motif quelconque n'ont pas baissé. L'État peut faire des conversions de sa dette. Il en fera souvent, les capitaux s'offrant à lui de plus en plus. Hors ce placement il n'y a qu'à les laisser dans les dépôts où ils acquièrent, en guise d'intérêt de jour en jour plus de valeur; cette grève des capitaux y aidant parce qu'elle rend plus rares ceux qui circulent. L'ouvrier dont les salaires sont réduits ne trouve pas de juste compensation dans la baisse des prix de ses achats. Il se heurte à la résistance du commerce justifiée par l'augmentation des insolvables (chacun sait que la baisse des prix du pain et de la viande n'est pas en rapport avec celle qui affecte le blé et le bétail). L'ouvrier demande à la coopération ses moyens d'existence, et le petit commerce doit en souffrir sinon en mourir. Chacun est obligé de donner du crédit, l'argent ne roule plus assez vite ; il faut plus de temps, plus d'échanges pour rassembler la somme nécessaire au paiement. Le cultivateur ne sait pas résister; il est nécessaire de reconstituer le capital pour faire face à la campagne prochaine ; il doit réaliser à tout prix. La protection accordée à certains articles de sa consommation, la résistance qu'il rencontre chez d'autres ne diminue en rien le prix de ses achats et pour aggraver sa situation c'est lui la victime choisie pour faire l'essai de la libre entrée.

Sur toute la ligne il n'y a que trouble, gêne, ruine et misère.

Laissez faire, laissez passer, s'écrie le médecin libre-échangiste. Tant mieux, la concurrence aura raison de tout cela.

Arrêtez, optimiste. La concurrence va là où il y a bénéfices. Nous avons vu que les capitaux se retirent, preuve que les bénéfices deviennent problématiques. Et encore, si vous disiez vrai, je vous arrêterais devant cette interrogation : et en attendant ?

Au point de vue rationnel, la loi qui attribue à un lingot de métal qui vaut fr. 3-50 une valeur de 5 francs, est-elle meilleure que celle qui prétend régler la relation des valeurs de l'argent dans une proportion qu'elle contribue pour beaucoup à leur conserver?

Tout peuple qui voudra rester bimétalliste verra chez lui l'argent chasser l'or. Il deviendra de fait monométalliste argent et en subira toutes les conséquences, à moins que lui aussi ne décrète l'unique étalon d'or comme mesure des valeurs. Il y sera irrésistiblement entraîné et prendra ainsi sa part dans l'aggravation de la crise.

A mon sens, la science économique monométalliste est inséparable de cette autre science un peu démodée aujourd'hui l'Alchimie. La réalisation des rêves de celle-ci eût seule rendu possible la réalisation des rêves de celle-là.

(*La fin au prochain numéro*).

NÉCROLOGIE

Une nouvelle perte vient d'affliger le Sacré Collège, par suite de la mort, survenue le 30 mars, de S. Em. le cardinal MARTINELLI, de l'Ordre des Augustins, préfet de l'*Index*.

Le nombre des cardinaux se trouve être en ce moment de soixante et un et il reste, par conséquent, neuf chapeaux vacants pour le *plenum* du Sacré Collège, comme il résulte des données statistiques fournies par la *Herarchia cattolica* ou Annuaire pontifical qui vient de paraître pour l'année courante. Il en résulte aussi que les progrès de la hiérarchie catholique sous le pontificat de Léon XIII ont permis à Sa Sainteté d'ériger 123 nouveaux titres, savoir un siège patriarcal (aux Indes), 19 archevêchés, 57 évêchés, 1 délégation apostolique, 34 vicariats et 11 préfectures apostoliques.

Ainsi la Sainte Eglise étend de plus en plus ses conquêtes pacifiques jusqu'au jour où se réalisera la prophétie du Divin Maître et qu'il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul Pasteur.

—

M. le comte Auguste-Alfred de MONTAIGU, général de division en retraite, est mort à Paris, à l'âge de soixante-douze ans.

M. Alfred de Montaigu s'était engagé à dix-sept ans dans

l'armée d'Afrique ; il était ensuite entré à l'école de cavalerie de Saumur, dont il était sorti officier.

En 1858, il était colonel aux dragons de l'impératrice.

Général de brigade le 12 août 1866, il fut blessé à Gravelotte le 16 août 1870, en chargeant à la tête de sa brigade.

Promu général de division le 27 octobre 1870, en récompense de sa belle conduite, il fut appelé, après la guerre, au commandement de la 5e division de cavalerie, à Nancy. Il avait pris sa retraite en 1881.

Il était grand-officier de la Légion d'honneur depuis le 7 août 1877.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le mardi 27 mars, le Souverain Pontife a reçu en audience solennelle S. A. R. le prince Herman de Hatzfeld, grand échanson de S. M. l'empereur d'Allemagne, membre du Parlement allemand et de la Chambre des Seigneurs de Prusse, qui a remis à Sa Sainteté la lettre par laquelle S. M. Frédéric III lui notifie son avènement au trône. Cet envoyé extraordinaire était accompagné de S. A. R. le prince héritier Charles de Fürstenberg, capitaine au 2e régiment de dragons de la garde prussienne.

Le Souverain Pontife a conféré au prince de Hatzfeldt la grand'croix de l'Ordre de Pie IX, et au prince de Fürstenberg la grand'croix de Saint-Grégoire-le-Grand.

Dans la lettre que S. M. Frédéric III, à l'occasion de son avènement au trône, avait reçue de Léon XIII, Sa Sainteté exprimait, on le sait, l'espoir que Frédéric III saurait, à la suite de son père, continuer l'accord et la pacification. Or, ainsi que je l'apprends de bonne source, l'empereur a explicitement confirmé cette espérance dans la réponse qu'il a fait parvenir au Souverain Pontife par l'intermédiaire du prince de Hatzfeldt.

—

A l'exemple du Sauveur ressuscité qui consola les pieuses femmes et ses fidèles disciples, le Vicaire de Jésus-Christ a voulu faire participer tout spécialement aux joies de la fête de Pâques un grand nombre de catholiques de divers pays qui se trouvent en ce moment à Rome. Il a admis plusieurs députations à assis-

ter à sa messe et à répéter avec lui, dans ce Vatican qui ressemble encore au Saint-Sépulcre au moment où les soldats en gardaient l'entrée, l'*Alleluia* de la Résurrection, gage du triomphe de l'Eglise. Pendant la semaine de Pâques, le Souverain Pontife a admis encore plusieurs autres députations, soit à sa messe, soit en audiences collectives, en attendant que commencent les grandes réceptions des pèlerinages annoncés pour les mois d'avril et de mai.

Les pauvres n'ont pas été oubliés et même ils ont été, à l'occasion de la fête de Pâques, le premier objet de la sollicitude paternelle de Léon XIII qui leur a fait distribuer une somme de 12,000 francs par son aumônier secret, Mgr Cassella, sans compter un grand nombre de lits neufs et d'objets de vestiaire qui ont été donnés à des familles indigentes.

—

La première phase des négociations avec la Russie ayant été heureusement terminée à Vienne entre le nonce apostolique, Mgr Galimberti, et l'ambassadeur russe dans cette ville, on peut s'attendre désormais à la prochaine conclusion d'un accord satisfaisant, d'autant plus qu'un envoyé spécial de S. M. le Czar vient d'arriver à Rome à cet effet. Cet envoyé, M. Alexandre Iswolski, porteur d'une lettre autographe de son souverain pour Léon XIII, a remis, avant-hier, cette lettre à Sa Sainteté. Il a apporté aussi une lettre de M. de Giers, le ministre des affaires étrangères de Russie, pour S. Em. le cardinal-secrétaire d'Etat. Ces négociations si bien acheminées vont amener comme premier résultat la reprise des relations officielles entre la Russie et le Saint-Siège.

—

La presse libérale de Rome affecte de se scandaliser beaucoup à l'occasion du décret récent du Saint-Office qui a condamné 40 propositions extraites des ouvrages de Rosmini. A l'entendre, il y aurait une contradiction manifeste entre ce décret et la réponse que ce même tribunal du Saint-Office donna, par la formule *Dimittantur*, au sujet des œuvres de Rosmini sous le pontificat de Pie IX. Les mauvais journaux en arrivent même jusqu'à outrager sur ce point la prérogative de l'infaillibilité pontificale, et le *Popolo Romano*, par exemple, qui, pourtant, passe pour modéré, invente, sous forme de lettre d'Allemagne, tout un récit imaginaire et injurieux de scissions qui auraient

éclaté dans le Sacré-Collège, « au point, dit-il, que l'on examinerait, si ce n'est pas le cas d'élire un nouveau Pape en remplacement de celui qui serait tombé dans l'hérésie »!! Rarement l'audace sectaire avait été poussée aussi loin, et c'est une nouvelle preuve de la situation intolérable créée au Saint-Siège, dont les actes sont ainsi dénaturés et outragés sous les yeux mêmes du Vicaire de Jésus-Christ. Au reste, il est facile de mettre en relief la mauvaise foi des insulteurs et la perfidie de leurs manœuvres. La contradiction qu'ils prétendent voir entre le *Dimittantur* et la condamnation est absolument imaginaire. En effet, comme le Saint-Office l'a officiellement déclaré, il y a plusieurs années déjà, non seulement la formule *Dimittantur* ne signifie point une approbation quelconque des ouvrages dénoncés, examinés et au sujet desquels le jugement du Saint-Siège reste suspendu, mais elle est aussi telle qu'elle n'exclut pas la possibilité de trouver dans les ouvrages en question, à la suite d'un nouvel examen, des erreurs contre la foi et contre les mœurs. Or, c'est précisément ce qui a été fait pour les ouvrages de Rosmini. Il fut sans doute répondu *Dimittantur* lors d'un premier examen, et Rosmini lui-même, comme il l'a écrit dans une lettre (publiée de nouveau ces jours-ci), déclara que « l'intention expresse du Pape était de ne rien décider quant au mérite intrinsèque de la question de doctrine. »

Or, le nouvel examen qui a eu lieu depuis et qui a duré plusieurs années, avec toutes les garanties voulues de maturité et de prudence, a eu précisément pour objet de résoudre sur ce point la question de doctrine. La contradiction rêvée par nos libéraux est d'autant plus imaginaire, que les 40 propositions récemment condamnées sont extraites pour la plupart, comme le dit en propres termes le décret du Saint-Office, des œuvres *posthumes* de Rosmini, c'est-à-dire d'ouvrages imprudemment publiés après sa mort par ses disciples et développant les propositions erronées qui pouvaient se trouver en germe dans les autres écrits parus de son vivant, au sujet *desquels seuls* la formule du *Dimittantur* avait été prononcée.

Au surplus, il suffit de jeter un coup d'œil sur les propositions dernièrement condamnées pour se convaincre qu'elles sont tantôt entachées de panthéisme et tantôt poussées jusqu'aux affirmations les plus audacieuses et les plus bizarres, par exemple là où il est parlé de la communion que le Sauveur, après sa mort, aurait apportée aux saints Pères dans les Limbes.

La contradiction et l'ignorance coupables sont donc tout entières du côté des publicistes qui entreprennent à la légère de juger et de critiquer les actes du Saint-Siège.

—

Le jour de Pâques, ont eu l'honneur d'assister à la messe du Saint-Père M. le général de Charette, Mme la baronne de Charette et leur jeune fils ; Mme d'Hannoncelles, fille du général ; MM. d'Hannoncelles, mari et beau-père de cette dernière ; Mme de Lamoricière, et le marquis de Falaiseau, le Père trappiste Tiburce-Benoît et M. Hefner, tous trois anciens officiers des zouaves pontificaux. Après la messe d'actions de grâces, ils ont tous été reçus en audience particulière par le Souverain Pontife, à qui le jeune fils du général de Charette a présenté le drapeau offert par les zouaves pontificaux, sur lequel sont brodées les images des saints patrons et les armoiries des différents pays qui ont fourni des volontaires à leur héroïque régiment. Le Saint-Père s'est d'abord entretenu assez longtemps avec le général de Charette, sa famille et Mme de Lamoricière, puis il a reçu les autres membres de la députation.

—

Le *Moniteur de Rome* publie une série d'articles sur le Code pénal italien, dans ses rapports avec la question romaine et le clergé. Si ce Code est voté par les Chambres, ce sera l'instrument de persécution le plus oppressif qu'ait enregistré l'histoire. Ce sera le devoir de tous les catholiques et de tous les journaux partisans de la liberté du Pape de protester contre cette mesure monstrueuse, dont le *Moniteur de Rome* signale les graves périls.

Le Pape est très préoccupé de cette éventualité. On assure qu'elle pourrait être l'objet d'un discours important au prochain Consistoire. Jamais la situation du Saint-Siège n'a été plus pénible ni entourée de plus d'embûches. M. Crispi n'a-t-il pas déclaré qu'il voulait en finir avec la fameuse question romaine ?

France.

Bayeux. — M. l'abbé Garnier, dont on se rappelle les éloquentes conférences données dans diverses villes industrielles vient de répondre à une publication qui l'avait attaqué, par les considérations suivantes :

Recherchant les causes de la question ouvrière, dont je devais le lendemain indiquer les remèdes pratiques, je disais, le 12 février, que, de l'aveu de tous, on peut les ramener à quatre principales

La première, c'est la concurrence étrangère; la deuxième, c'est la production exagérée ; la troisième, c'est la décadence de la famille, et la quatrième, c'est la démoralisation individuelle de l'ouvrier.

D'abord, la concurrence étrangère nous accable. L'étranger, n'ayant pas à subir les lourds impôts qui résultent pour nous notamment du pied de guerre sur lequel nous devons nous tenir en face de l'Europe armée, pour produire à meilleur marché. Chez nous, dès lors, l'ouvrier a moins de travail, ou bien un travail moins rémunérateur.

Le remède que tout le monde indique serait le désarmement général de l'Europe. Une nation ne désarmera pas sans les autres, et, si elles ne désarment pas, l'Europe entière sera accablée par les pays comme l'Inde, l'Australie, l'Amérique, où les impôts sont presque inconnus.

Mais, qui peut obtenir le désarmement de l'Europe? L'Église seule, soit par la puissance des principes de justice et de charité qu'elle ne cesse de semer dans le monde, soit par l'autorité de la parole de son chef.

C'est par la puissance de ses principes, qu'elle a autrefois changé le monde païen, aboli l'esclavage, civilisé la famille et créé l'ordre social dont nous jouissons.

C'est par l'autorité du Pape que naguère l'Allemagne et l'Espagne ont donné une solution pacifique à l'affaire des Carolines. Le prestige incomparable de son Jubilé ne peut que doubler sa puissance conciliatrice.

La production exagérée, deuxième cause, appelle comme remède, une réglementation universelle du travail. Elle ne se fera encore que sous l'influence de l'Église, soit par la puissance de ses principes, soit par l'autorité de son chef.

La décadence de la famille, troisième cause, appelle comme remèdes, l'amour du travail, l'ordre, l'économie, l'affection et le respect entre ses différents membres. Est-ce que l'Église n'est pas toujours la grande école de ces vertus, le foyer de la vie de famille? Est-ce qu'en particulier, l'observation du dimanche n'est pas le grand moyen pour les parents et les enfants de se voir, de se connaître et de s'aimer, par conséquent de vivre de la même vie?

Enfin, la démoralisation de l'individu. entraîne des conséquences. Les vices coûtent cher à nourrir. Puis le vice enfante le crime. Le remède à l'un et à l'autre, n'est-il pas cette doctrine essentiellement moralisatrice dont l'Église est l'apôtre? Voyez; depuis qu'on essaie d'étouffer sa voix, est-ce que les crimes, les meurtres, les assassinats, les vols, les suicides, ne pullulent pas, même dans la jeunesse, même dans l'enfance?

Montesquieu avait raison de dire : « Chose étonnante, la religion chrétienne, qui semble n'avoir pour but que le bonheur éternel de l'homme, est encore ce qui assure le mieux son bonheur matériel ici-bas. »

C'était aussi la conviction de l'illustre ingénieur Le Play, lorsqu'après des milliers d'enquêtes, il concluait que les peuples étaient plus ou moins heureux, selon qu'ils observaient plus ou moins la loi de Dieu.

Etranger.

ANGLETERRE. — Le dernier survivant des évêques d'Angleterre qui aient assisté au rétablissement de la hiérarchie catholique en 1850. Mgr Ullathorne, évêque catholique de Birmingham, vient de prendre sa retraite, courbé sous le poids de l'âge et des infirmités. Depuis quelques années, le Saint-Père lui avait, sur sa demande, donné pour coadjuteur Mgr Ilsley qui le remplace aujourd'hui sur le siège épiscopal de Birmingham.

La réponse du vieil évêque aux adieux de son clergé est très belle dans sa simplicité. Jetant son regard vers un passé dont il est un de ses rares survivants, il rappelle les temps déjà lointains où l'Église d'Angleterre, se relevant péniblement de trois siècles de persécution, était encore gouvernée par des vicaires apostoliques. Il raconte comment son plus ardent désir avait été de voir le rétablissement de la hiérarchie épiscopale et sa reconnaissance quand, en 1848, il fut désigné pour accomplir cette œuvre qui ouvrit l'ère de la liberté, bien qu'elle ait réveillé pour un instant les dernières fureurs du fanatisme contre les « papistes. » Il compare le magnifique développement de cette Église à l'heure présente avec l'époque où, méprisée et haïe, elle osait à peine se montrer au grand jour. « Et maintenant, mes frères, dit-il en terminant, laissez-moi vous remercier de votre loyauté envers votre vieil évêque qui compte encore sur votre amitié et sur vos prières. Je suis faible par nature comme le sont tous les hommes, mais là où par fragilité humaine j'ai manqué à mon devoir envers vous, je sollicite humblement votre pardon que par générosité vous ne me refuserez pas. »

—

Décidément les protestants anglais ont oublié leurs vieilles rancunes antipapistes. Il y a quelques années, lorsque M. Errington remplissait à Rome une mission beaucoup moins importante que celle dont a été chargé le duc de Norfolk, c'était un *tolle* général dans toute la presse et toutes les semaines il y avait

des interpellations à ce sujet au Parlement. Aujourd'hui nos voisins d'outre-Manche ont complètement changé d'attitude. Ils trouvent tout naturel qu'un pays, dont le tiers de la population est catholique, soit représenté au Vatican comme la plupart des nations du globe.

Il y a quelques mois, le *Standard*, l'organe officieux du parti tory, faisait éloquemment ressortir les avantages que retirerait l'Angleterre de l'établissement de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la cour de Saint-James. Ce thème est à présent celui de la plupart des journaux londonniens, et si quelques rares adversaires de la Papauté élèvent encore des objections contre l'envoi d'un agent anglais au Vatican, les feuilles protestantes sont les premières à les réfuter. On prétend parfois, dit aujourd'hui le *Globe,* que le Pape n'est pas un souverain et que la présence de deux représentants à Rome, dont l'un au Quirinal et l'autre au Vatican, serait une anomalie.

Mais d'autres puissances, ajoute la feuille conservatrice, trouvent cette double représentation non seulement parfaitement normale, mais même avantageuse pour contrôler efficacement certaines affaires. Il est bien vrai que le Pape n'est pas un souverain, mais il n'est pas moins vrai que, par la position qu'il occupe, il exerce un pouvoir unique, inaccessible par toutes les voies diplomatiques ordinaires.

Mais, dira-t-on, l'Angleterre est une nation protestante, et, pour cette raison, elle ne peut entretenir des rapports diplomatiques avec le Pape. On ne peut prétendre sérieusement, répond le *Globe*, que la présence d'un diplomate anglais à la cour pontificale augmenterait l'influence du Pape ou rapprocherait tant soit peu, au point de vue religieux, l'empire britannique de Rome. Ce serait aussi ridicule que de prétendre qu'un envoyé anglais à Pékin aurait pour conséquence de nous faire accepter la religion et la morale des Chinois ; ce serait aussi ridicule que de prétendre que la popularité croissante de l'Islam est due à nos relations diplomatiques avec la Sublime-Porte.

Comme on voit, la protestante Angleterre, comme la protestante Allemagne, aura bientôt sa représentation officielle au Vatican. L'Angleterre suit le courant qui ramène tous les gouvernements vers le Saint-Siège. Ce revirement fait honneur et au bon sens de ces gouvernements et à la sagesse de Léon XIII.

—

DANEMARK. — Le *Vaterland* de Vienne reçoit de Copen-

hague des nouvelles réjouissantes pour l'Église. Les conversions y sont nombreuses, grâce aux Pères Jésuites qui ont une mission permanente dans ce royaume.

Depuis le commencement de l'année, les conversions sont particulièrement remarquables. On cite celle de M. le comte de Moltke-Huitfeldt, ministre plénipotentiaire du Danemark à Paris, celle d'une très grande dame de la cour, etc. Mais la conversion la plus éclatante est celle du prévôt du chapitre de la cathédrale luthérienne de Copenhague : ce prévôt qui, après l'évêque luthérien de Copenhague, est le premier personnage ecclésiastique du royaume, a solennellement abjuré son hérésie le saint jour de Pâques pour entrer dans le giron de l'Église. Le néophyte a occupé pendant plus de vingt-cinq ans ce haut poste de prévôt et a publié de nombreux ouvrages de théologie.

—

Espagne. — La cour d'Espagne attache une grande importance aux cérémonies de la semaine sainte qu'elle célèbre toujours avec une grande pompe. La famille royale se fait un devoir d'assister aux offices divins qui sont célébrés dans la chapelle du palais en présence des hauts dignitaires et des dames de la cour. Le jeudi, le lavement des pieds a eu lieu pour la première fois depuis la mort du roi Alphonse XII. La cour a d'abord assisté au service divin qui a été célébré dans la chapelle du palais avec accompagnement de musique sous la direction du maestro Zubiaurre. Le nonce du Pape a officié en habits pontificaux. Puis, la reine, précédée du clergé de la chapelle et suivie de la cour, s'est rendue, par les galeries du premier étage qui étaient pleines de monde, dans le salon des Colonnes.

Des tribunes y avaient été établies pour la famille royale, le corps diplomatique, les membres du gouvernement, les grands d'Espagne et les invités. En face de la porte d'entrée s'élevait un autel devant lequel étaient assis, en demi-cercle, 25 pauvres, dont 12 femmes et 13 hommes qu'on avait fait habiller tout de neuf. La reine avait une riche toilette de satin noir. Elle portait au cou un magnifique collier de grosses perles et sur la tête un diadème en diamants.

La cérémonie commença dès que le cortège fut entré dans le salon des Colonnes. Le nonce du Pape qui tenait un vase d'or à la main, jeta successivement un peu d'eau sur les pieds des douze femmes, et la reine qui le suivait les essuya au fur et à

mesure avec une serviette. Des dames de la Grandesse s'approchèrent ensuite de ces femmes pour les rechausser.

Après cette partie de la cérémonie, les hommes furent conduits à la place qu'ils devaient occuper devant la table où le couvert avait été mis par des grands d'Espagne. Les mets dont se compose le menu qu'offre à vingt-cinq pauvres la munificence royale ne sont présentés là que pour la forme. On les fait passer successivement devant leurs yeux et on les met ensuite dans des paniers que les pauvres emportent chez eux. Ces paniers sont souvent achetés, dit-on, par des familles aisées qui en donnent des sommes de 50 à 75 fr. L'éclat des costumes, les riches et élégantes toilettes des dames, la pompe religieuse, la dignité des personnages, tout, en un mot, contribue à donner à cette cérémonie un caractère vraiment exceptionnel et imposant.

Les offices divins du vendredi-saint ont été également célébrés avec une grande pompe dans la chapelle royale. Au moment de l'acte de l'adoration de la croix, il se fit un profond silence dans l'assistance pour mieux entendre la reine qui allait gracier plusieurs individus condamnés à mort. Le trésorier de la chapelle s'étant avancé prononça ces paroles : « Madame, Votre Majesté veut-elle accorder le pardon à ces criminels? » La reine répondit : « Je leur pardonne pour que Dieu me pardonne à moi-même. » Mais son émotion fut alors si grande que les larmes étouffèrent sa voix et qu'elle prononça ces mots d'une façon presque inintelligible.

Après l'office, on porta processionnellement dans l'appartement de la Reine un clou et un morceau de bois de la vraie croix et ces reliques demeurèrent exposées à l'adoration de la Reine et de la Cour.

—

Terre-Sainte. — Un correspondant particulier écrit de Jérusalem au *Temps* :

C'est ici qu'on admire la justesse du mot célèbre que « l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. » Le consul de France en Palestine a la surveillance de dix-neuf établissements religieux (dont quatorze français) qui comprennent un personnel de 300 à 350 personnes, donnant l'enseignement à 2,500 enfants, qui apprennent tous à parler notre langue, et prodiguant leurs soins à un grand nombre de malades.

Le jour où la France se désintéresserait de son œuvre de protection, elle serait vite remplacée par une autre nation, et son influence en ce pays disparaîtrait.

Avec des ressources limitées, les établissements latins obtiennent des résultats étonnants, alors que la Société biblique de Londres et d'autres sociétés anglaises dépensent des sommes énormes en pure perte pour convertir les juifs qui, comme les musulmans, sont inconvertissables.

Il y a vingt-cinq ans, il y avait environ 3,000 juifs à Jérusalem ; actuellement ils sont plus de 28,000 et forment les trois cinquièmes de la population totale.

Cette recrudescence est due aux persécutions qui les ont chassés depuis quelques années de Russie et d'Allemagne, ainsi qu'aux facilités qu'ils trouvent pour vivre ici, dans des établissements philanthropiques fondés par quelques-uns de leurs riches coreligionnaires, tels que la famille de Rothschild et sir Montefiore. Les juifs de Jérusalem sont reconnaissables à leurs longues houppelandes, à leurs bonnets de fourrure et aux mèches frisées qui leur encadrent la figure.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Toujours Boulanger. — Lettre aux électeurs de la Dordogne. — Succès conservateurs. — L'Italie en Abyssinie. — Allemagne.

12 avril 1888.

Lui toujours ! Lui partout ! Le général Boulanger devient l'enfant chéri de la victoire, au moins sur le terrain électoral. Dans les trois élections législatives du 8 avril, le nom du général Boulanger a joué un rôle capital. Dans l'Aude, où l'on savait parfaitement qu'il ne se présentait pas, 8,500 électeurs ont voté néanmoins pour lui. Le candidat opportuno-radical et le candidat radical-socialiste se partageant le reste des suffrages, il y aura un second tour de scrutin. Dans l'Aisne, le général Boulanger avait eu au 1er tour de scrutin 45,000 voix. Il était certain d'être élu au second tour de scrutin. Mais les journaux boulangistes avaient déclaré que le général désirait que ses électeurs reportassent leurs voix sur le candidat radical-socialiste, M. Doumer, qui, au premier tour de scrutin avait eu 26,000 voix. C'est M. Doumer qui a été élu. Cependant, il est à remarquer que tous les électeurs du général Boulanger n'ont pas obéi au mot d'ordre. Dans l'intervalle des deux tours de scrutin, M. Doumer a gagné 18,000 voix. Mais M. Jacquemart, candidat conservateur, en a gagné 9,000. Il y a eu près de

12,000 électeurs qui ont continué à voter obstinément pour le général Boulanger. Ce fait est significatif. Il prouve très clairement que le général Boulanger recrute son armée dans tous les partis, parmi les républicains, parmi les bonapartistes et même parmi les monarchistes. Le général Boulanger a déclaré la guerre à la Chambre, au régime parlementaire. La concentration s'est faite à son appel. Elle s'est faite contre la République parlementaire.

Mais l'élection retentissante, c'est celle de la Dordogne. Là, le général Boulanger a eu sa journée d'Austerlitz. Il a battu à plates coutures, avec une majorité de 24,000 voix, M. Clerjounie, le candidat de la concentration républicaine, qui avait essayé de recueillir les voix des républicains de tout poil, en ménageant à la fois la chèvre radicale et le chou opportuniste.

Les journaux ministériels assurent que dans la Dordogne, ce sont les bonapartistes qui ont voté pour le général Boulanger. Il y aurait donc 60,000 bonapartistes contre 35,000 républicains, deux électeurs bonapartistes contre un électeur républicain dans ce département où, aux élections d'octobre 1885, la liste républicaine l'emportait de plusieurs milliers de voix sur la liste de l'union conservatrice ? Ce n'est pas croyable. La vérité est que les monarchistes de la Dordogne, n'ayant pas de candidat, se sont abstenus ou ont voté pour le général Boulanger.

La candidature du général Boulanger a été parfaitement caractérisée le jour où l'on a dit qu'elle était une candidature de *protestation*. Il n'y a qu'une manière de protester contre le régime actuel, qui est devenu odieux à la nation : c'est de voter pour le candidat qui dit : « Le régime est mauvais. Je veux le remplacer par autre chose. » Quand le général Boulanger accuse devant le pays le Parlement *de stérilité* et *d'impuissance*, quand il réclame la dissolution de la Chambre et la révision de la constitution, il y a des chances pour que sur quatre électeurs, trois s'écrient : « Il est dans le vrai. Voilà mon homme ! » Le suffrage universel va au général Boulanger, parce que le général Boulanger promet de débarrasser la France de l'oligarchie républicaine, avide et incapable, qui l'exploite et la ruine. Il irait tout aussi bien aux candidats monarchistes qui lui tiendraient le même langage. Le pays veut une solution. Si on ne lui propose pas la solution monarchique, il prendra la solution Boulanger, c'est bien évident.

La République parlementaire est frappée à mort. On arrivera

peut-être à prolonger de quelques mois son agonie si on appelle à son chevet quelque savant docteur comme M. Ribot, par exemple. Nous assisterons avec curiosité à l'expérience. Mais nous avons la conviction qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus de remède qui puisse sauver cette moribonde. Et le pays le comprend bien, puisqu'il approuve ceux qui se posent en adversaires résolus du parlementarisme, qui traitent la Chambre de *Chambre pourrie* et affirment leur intention de la *balayer.*

Un journal républicain disait hier : « Ce qu'il faut voir dans la popularité faite autour du nom du général, c'est moins une adhésion à ses projets inconnus qu'une protestation contre ce qui est. En 1877, le maréchal Mac-Mahon eut contre lui le bon renom que la République modérée s'était fait dans le pays. En 1888, le général Boulanger a pour lui la triste expérience qui a été faite depuis dix ans de la République orthodoxe. » Ce journal a parfaitement raison. L'étourdissant succès qu'obtient la candidature Boulanger est le résultat de toutes les déceptions, de tous les dégoûts et de toutes les colères du suffrage universel, qui exploité et berné depuis dix ans par l'oligarchie républicaine est maintenant à bout de patience. Le général Boulanger est venu au moment psychologique. Dans les dispositions où se trouvent les masses, tout ce que le gouvernement de la République a fait contre lui devait lui servir et lui a servi. Mais après avoir protesté sur le nom du général Boulanger, le pays comprendra qu'il ne peut pas en rester là. Le général Boulanger, c'est une cocarde, c'est un panache, c'est un signe de ralliement. Mais ce n'est pas un gouvernement. On vote aujourd'hui pour lui. Et l'on se dit que l'on joue un bon tour au gouvernement. Mais tout cela n'assure pas le lendemain.

La République parlementaire qui va disparaître fera place pourtant à un lendemain. Ce lendemain, aux yeux de tous ceux qui veulent un régime garantissant l'ordre et la liberté, ne peut être que la Monarchie. Nous sommes de ceux qui pensent, avec le *Soleil*, qu'il est temps et grand temps de préparer ce lendemain. Aussi regrettons-nous que dans la Dordogne il ne se soit pas présenté un candidat monarchiste, ce qui aurait donné aux électeurs la possibilité d'émettre non pas seulement un vote négatif, mais un vote affirmatif, de ne pas se prononcer seulement contre le gouvernement de la République, mais pour le gouvernement appelé à le remplacer.

Le général Boulanger veut la dissolution de la Chambre et

la révision de la Constitution. Les monarchistes aussi. Mais les monarchistes ont une solution à offrir au pays. Les boulangistes n'en ont pas. Les boulangistes peuvent renverser le régime actuel. Ils ne pourront rien édifier sur ses ruines. Ils peuvent couper. Ils seront incapables de recoudre.

—

A la suite de son élection en Dordogne, M. Boulanger a adressé la lettre suivante aux électeurs de ce département :

Électeurs de la Dordogne !

La manifestation grandiose que votre patriotisme a spontanément organisée sur mon nom porte une signification qui n'échappera à personne. Il ne s'agit plus ici d'un homme, il s'agit de la France. Le général, contre lequel s'étaient coalisées tant d'ambitions contrariées, et dont on avait résolu de faire un paria, disparaît au milieu de ce grand acte de réparation auquel vous venez de vous associer. Tout le monde comprend que ce qui est aujourd'hui en cause, c'est la patrie elle-même, sa dignité, son avenir.

Je ne saurais trop vous remercier en son nom de cette protestation généreuse. On saura que le département de la Dordogne n'est pas disposé à se laisser confisquer par un Parlement dont la stérilité et l'impuissance finiraient par livrer la République française à la risée de l'Europe.

De ce vote, dont je vous suis profondément reconnaissant, je ne veux retenir que cette pensée qui nous est commune : nécessité de la dissolution et de la révision. Le suffrage universel est notre maître. Il est intolérable que des politiciens déconsidérés émettent la prétention d'en faire leur serviteur.

Électeurs de la Dordogne,

L'effet est maintenant produit, et il est immense. Vos précieux suffrages, vous savez que je ne les ai pas sollicités. Je me suis engagé vis-à-vis d'autres électeurs à accepter la candidature qu'ils ont bien voulu m'offrir. Dimanche prochain, leurs voix se joindront aux vôtres dans une nouvelle et aussi significative protestation.

Ce serait en atténuer la portée que de prendre aujourd'hui de vos mains le mandat que vous venez de me confier. J'ai donné ma parole. Le seul département qu'il me soit permis de représenter, c'est le Nord.

Reportez donc vos suffrages, je vous en conjure, sur un homme qui affirmera, comme je le fais, la politique nationale et républicaine, sans compromission et sans faiblesse. Il sera ainsi avec moi comme je serai avec lui, car l'heure est venue où tous les Français,

sans distinction de territoires ou de provinces, doivent s'unir dans une idée et un but unique : la grandeur du pays.

Général Boulanger.

—

Tandis que le mouvement boulangiste s'étend sur le terrain législatif, le gouvernement essuie également des échecs dans les élections de conseillers généraux ; seulement, comme pour les élections de conseillers généraux les électeurs tiennent à connaître les hommes pour lesquels ils votent, ce sont les conservateurs qui, de ce côté, profitent de l'impopularité croissante du régime républicain.

Sur quatre élections de conseillers généraux qui ont eu lieu dimanche, les conservateurs ont obtenu trois sièges, dont deux sont des sièges conquis.

M. Joly Morey, député conservateur, nommé en octobre 1885 dans la Lozère, mais invalidé par la majorité républicaine, a été élu par 479 voix contre 307 dans le canton de Trêves (Gard).

M. le docteur Perrier, conservateur, a battu M. Tessier, républicain, par 882 voix contre 752 dans le canton de Valleraugue (Gard). — Siège gagné.

M. Joseph Luzié, conservateur, l'emporte de 114 voix sur le candidat du gouvernement dans le canton de Saint-Alvère (Dordogne). Il gagne ce siège en même temps que cependant le candidat républicain, M. Clerjounie, avait le même jour, pour l'élection législative obtenu, dans le même canton, la majorité contre le général Boulanger (700 voix contre 660).

Dans le canton de Saulxures (Vosges) seulement, M. Valdenaire, républicain, l'emporte sur M. le docteur Jules Zeller, conservateur, mais avec un écart très inférieur à celui de l'élection antérieure.

Pour le conseil d'arrondissement pour le canton de Rochefort-en-Terre (Morbihan), nouveau succès conservateur : M. Bahon est élu en remplacement de M. Jahel, républicain, décédé.

—

La divulgation des télégrammes échangés à une date récente entre le général Boulanger et un de ses amis cause partout une assez vive émotion. C'est une édition nouvelle et tout à fait piquante de l'histoire des lettres au duc d'Aumale.

De même que le général prétendait alors n'avoir contracté envers le prince aucune dette de reconnaissance, ne lui avoir

jamais écrit, de même il affirmait naguère au ministre de la guerre, son chef hiérarchique, qu'il était étranger aux diverses manœuvres entreprises pour étayer sa candidature dans le département de l'Aisne.

Aujourd'hui, comme à cette époque, la publication de documents indéniables vient lui infliger un démenti; pour la seconde fois, il est pris en flagrant délit de mensonge.

En des temps réguliers, dans un pays moins troublé que le nôtre, il suffirait d'une telle révélation pour couler à jamais un homme. Mais, chez nous, il n'en va plus ainsi. On peut mentir sans péril. Il est même vrai de dire que le mensonge est devenu le procédé des ambitieux, que ce procédé est parfaitement admis et ne scandalise plus guère notre pays, jadis si pointilleux sur les questions de conscience et d'honneur.

Il n'y a donc pas à s'indigner de l'aventure. Tout au plus y a-t-il lieu de la considérer avec le sourire dédaigneux du philosophe. Il faut d'autant plus la considérer ainsi qu'elle nous démontre de nouveau que le général Boulanger peut tout se permettre impunément et que loin de tourner contre lui, les graves incorrections de sa conduite lui profitent et favorisent ses desseins.

—

Les radicaux sont assez penauds de l'échec de M. Clémenceau et surtout du succès de M. Méline pour la présidence de la Chambre. Avec mauvaise foi ils accusent le lieutenant de M. Jules Ferry de devoir sa victoire aux votes de la droite. Que des membres de la droite aient voté pour M. Méline, la chose n'a rien d'étonnant. M. Méline a été membre de la Commune. Mais il ne l'a été qu'un jour, il a refusé d'accepter son élection, et, au temps de M. Gambetta, il vota contre l'amnistie et, plus tard, pour les aumôniers militaires. C'est donc un communard qui ne l'a guère été. En outre, M. Méline est un homme qui ne manque pas de valeur. De tous les membres influents du parti républicain, c'est celui avec lequel les membres de la droite ont toujours entretenu les relations les plus courtoises. D'ailleurs, envers et contre tous les gros bonnets de son parti, il est « protectionniste » déterminé et, faute de mieux, les conservateurs se féliciteraient de l'avoir comme ministre de l'agriculture. On peut donc espérer qu'au fauteuil du Palais-Bourbon il saura se montrer capable de « protéger » la justice et l'impartialité. *Inde iræ.*

—

L'expédition de l'Italie en Abyssinie doit être considérée comme terminée de la façon la plus paisible et la plus inattendue. Le négus, commandant à plus de 90,000 hommes devant le camp de Saati, a fait sonner la retraite, voyant qu'il ne viendrait pas facilement à bout des positions occupées par les Italiens; les troupes abyssiniennes manquaient d'ailleurs d'approvisionnements. Le roi barbare est parti, sans laisser aux Italiens la gloire d'une victoire, ni l'avantage d'un traité, ni la certitude d'en avoir fini avec les embarras que leur cause leur première tentative de politique coloniale.

Les soldats italiens seront sans doute très contents que la chose finisse ainsi et surtout qu'on les ramène au plus tôt dans leur pays. Mais les politiciens de l'expédition ne peuvent dévorer l'affront que leur fait le négus.

—

La lumière se fait sur des bruits qui ont couru ces jours derniers au sujet de la retraite de M. de Bismarck; le grand chancelier ne se retire pas; il n'en a jamais eu l'idée; mais il est incontestable qu'il y a eu des tiraillements au sujet d'un mariage projeté de la princesse Victoria avec le prince de Battenberg, et au sujet aussi d'un toast inconvenant, rectifié après coup, du prince Guillaume en l'honneur de M. de Bismarck. Toutefois ces tiraillements auraient passé à peu près inaperçus, ou du moins n'auraient été que soupçonnés, s'ils n'avaient été révélés par des journaux dévoués au grand chancelier comme la *Gazette de Cologne*, la plus loquace dans la circonstance. On peut en conclure que les indiscrétions ont été voulues par M. de Bismarck, qui, comme jadis M. Thiers avec l'Assemblée nationale de 1871 à 1873, « menace de dénouer les cordons de son tablier ». Le jeu a mal fini pour M. Thiers.

Quant aux tiraillements que nous signalons et qui semblent apaisés, ils reprendront peut-être bientôt.

Le projet de mariage ne paraît, en effet, nullement abandonné. On n'est parvenu qu'à obtenir un ajournement et il s'agit de savoir à quelle époque on a remis la décision.

Quelques journaux ont prétendu que le mariage du prince de Battenberg avec la fille de l'Empereur Frédéric III ne pouvait en aucune façon inquiéter la Russie, ni compliquer la question bulgare, puisque, par le fait même de ce mariage, le prince ferait partie d'une des familles qui, par le traité de Berlin, sont exclues du trône de Bulgarie.

C'est là une erreur absolue. L'article 3 du traité de Berlin dit formellement : « Aucun membre des dynasties régnantes des des grandes puissances étrangères ne pourra être élu prince de Bulgarie. » Or, le mariage du prince le fera bien entrer dans la *famille* royale prussienne, mais non dans la *dynastie*, même si on lui confère le titre de prince prussien, puisqu'il n'aura, par son union, aucun droit au trône de Prusse.

On cite encore plusieurs points qui sont l'objet de divergences de vues entre l'empereur Frédéric et le prince de Bismarck.

L'Empereur désire remplacer au ministère de l'Intérieur M. de Puttmaker par M. de Bennigsen; il veut aussi nommer le maréchal de Blumenthal, sous-chef du grand état-major, à la place du général de Waldersée.

Le prince de Bismarck ne veut pas consentir à ces changements, pas plus qu'à la dissolution du Reichstag qui, suivant les traditions, doit avoir lieu au début de chaque nouveau règne.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL DES CATHOLIQUES.

C'est à Rouen, il y a plus de deux ans, que la pensée du Congrès est venue à quelques membres de la section d'apologétique du Congrès des catholiques de Normandie, parmi lesquels il faut citer l'abbé Duilhé de St-Projet, professeur à l'Université catholique de Toulouse, l'abbé Duchesne, l'éditeur du *Liber Pontificalis*, l'abbé Fouard, l'auteur de la *Vie de N. S. J.-C.*, le marquis de Beaucourt, etc. L'idée d'un Congrès *exclusivement consacré à l'apologétique* parut une des nécessités qui s'imposaient dans la période de luttes que nous traversons : une commission organisatrice fut formée et on pria Mgr d'Hulst, recteur de l'Université catholique de Paris, d'en prendre la présidence.

L'œuvre devait être catholique, c'est-à-dire internationale, mais les membres de la commission, devant se réunir périodiquement, on ne composa la commission que de personnes habitant le nord de la France et la Belgique : des membres des universités de Louvain, de Gand, de Liège, des Pères Jésuites belges firent partie dès l'origine de cette commission qui a tenu près de vingt séances et dont la mission vient de prendre fin.

Pendant ces deux années la commission a eu à s'occuper de la préparation du Congrès, tâche fort pénible, attendu qu'il a fallu tout organiser, rédiger un règlement, des programmes détaillés, et prévoir tout ce que nécessite une réunion qui est la première en son genre.

Ce qui importait avant tout, c'était d'obtenir l'assentiment du Chef de l'Eglise. Le Saint-Père, après avoir entendu les explications de Mgr l'archevêque de Paris, et pris connaissance d'un long mémoire présenté par Mgr d'Hulst, a adressé à ce dernier un Bref plein des encouragements les plus flatteurs. Depuis lors, recevant Mgr d'Hulst, qui avait conduit à Rome une députation de l'Université catholique de Paris, Sa Sainteté a spontanément demandé où en était le projet de Congrès et a exprimé sa satisfaction en apprenant que l'entreprise est en voie de succès. Le Congrès s'est réuni à Paris dimanche 8 avril et ses séances ont duré juqu'au 12.

Le nombre des adhérents dépasse 650. La Belgique y figure pour près de 50 noms.

L'Espagne a donné un pareil nombre d'adhésions. L'Angleterre, la Hollande, la Bavière, la Suisse, l'Italie et l'Autriche-Hongrie ont également répondu, ainsi que le Canada et les Etats-Unis d'Amérique. On se souvient que les catholiques allemands réunis au Congrès de Trèves, ont décidé qu'ils se feraient représenter au Congrès de Paris.

On remarquait, en particulier, la présence au Congrès, de l'illustre commandeur J.-B. de Rossi, de Mgr Janssen, de Francfort, l'éminent auteur de l'*Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen-âge*, du R. P. Perry, S. J., le savant astronome, de M. Canovas del Castillo, etc. La Belgique y a été représentée par plusieurs professeurs de l'Université de Louvain, par des Pères de la Compagnie de Jésus et aussi par M. G. Kûrth, de l'Université de Liège.

La souscription était fixée à dix francs. Les sommes versées ont permis de couvrir largement les frais du Congrès; mais la commission a l'intention de publier un *Compte-rendu* dont un exemplaire sera mis à la disposition de chacun des adhérents : l'extension de ce compte-rendu dépendra des ressources réalisées et on voudrait pouvoir joindre au volume de compte-rendus généraux, des volumes spéciaux à chaque ordre scientifique, contenant *in extenso* les principaux travaux présentés à chacune des sections du Congrès.

Les mémoires qui ont été lus au Congrès ont passé d'abord entre les mains des sous-commissions qui en ont pris connaissance avant d'établir les ordres du jour des cinq classes, savoir : 1. *Sciences religieuses*. 2. *Sciences philosophiques*. 3. *Sciences juridiques*. 4. *Sciences historiques*. 5. *Sciences naturelles*.

Le nombre des mémoires s'élevait à 80 environ, ce qui a rempli amplement les 45 séances prévues par l'horaire. Les membres actifs composant ces cinq classes étaient au nombre de 350. Il faut y joindre 300 membres honoraires dont 75 cardinaux ou évêques.

Nous reviendrons en détail sur les travaux importants de ce Congrès.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

4. — **Cantique-histoire populaire du B. Louis-Marie Grignon de Montfort**, en 15 dizaines, 150 couplets, avec une gravure, de nombreuses notes explicatives et deux airs en plain-chant, par M. l'abbé Jaud, vicaire de Challans (Vendée). — Une brochure in-12 de 36 pages, chez l'auteur. — Prix franco : 35 centimes ; la douzaine, 4 fr. ; le cent 28 fr. 50.

Au moment où l'Apôtre si connu et si vénéré de l'ouest de la France, *Louis-Marie Grignon de Montfort*, vient d'être glorifié par le Pontife suprême, les amis du grand Serviteur de Dieu ne manqueront pas de faire un accueil bienveillant à ce petit livre, déposé par l'auteur, comme un humble hommage, aux pieds du Bienheureux. Le *but* de ce *Cantique-Histoire* est d'honorer le saint Missionnaire et de *populariser* son nom, son histoire, ses vertus et son culte, particulièrement dans les contrées qu'il a évangélisées avec tant de zèle et de succès. L'auteur s'adresse surtout *au peuple*. Le peuple aime à chanter ; ce qu'il chante, il le grave plus profondément dans sa mémoire et dans son cœur.

Des notes très abondantes facilitent l'intelligence des faits ; elles ajoutent une foule de traits pleins d'édification ; elles fournissent le moyen de citer toutes les paroisses que l'on sait avoir été évangélisées par l'Apôtre ; elles donnent plus d'intérêt au volume en complétant le portrait du Saint.

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

5. — **La Vierge Mère de Bon Conseil**, nouveau mois de Marie (extrait en grande partie de l'histoire de la Madone de Bon Conseil, par Mgr Dillon), par une religieuse bénédictine du prieuré du Sacré-Cœur, à Ventnor (île de Wight), avec permission de Mgr Dillon. — Un vol. in-32 de 350 pages orné d'une belle chromolithographie de Notre-Dame de Bon Conseil. — Liège et Paris, chez veuve Magnin et fils. — Prix franco : 1 franc.

Encore un mois de Marie ! N'y en avait-il pas assez? Voilà, sans doute, ce que diront quelques personnes en voyant apparaître ce joli petit livre. Certainement répondrons-nous, il y en a assez; et, cependant, ce nouveau venu qui vient modestement réclamer sa place dans la bibliothèque ou sur le prie-Dieu des Enfants de Marie, semble bien avoir quelques droits à l'attention de ceux qui, chaque année, consacrent un mois entier à honorer la Mère de Dieu. Ne sentons-nous pas au fond de nos âmes, un certain besoin de variété, besoin auquel Dieu lui-même a répondu par l'œuvre si variée de la Création? Les Saints n'ont-ils pas recouru à ce moyen pour soutenir et ranimer sans cesse leur piété en lui présentant continuellement un nouvel aliment?

Le titre de Notre-Dame de Bon Conseil, si connu en Italie, l'est bien peu encore en dehors de ce pays. Un ouvrage de Mgr Dillon écrit en anglais et qui a été traduit en français, a déjà contribué à rendre ce titre plus populaire dans plusieurs contrées. Mais cet ouvrage semble destiné surtout aux personnes instruites et aisées ou qui ont beaucoup de temps à consacrer à la lecture. Désirant vivement faire connaître à tous ce titre qui répond à des besoins plus particuliers à notre siècle, l'auteur a demandé à Mgr Dillon la permission de puiser dans son livre les faits historiques qui pourraient l'aider à atteindre ce but. Nous recommandons vivement ce charmant petit volume, qui nous semble admirablement propre à augmenter l'amour de tous envers celle dont le Bon Conseil est si nécessaire à notre époque.

6. — **Histoire de la Mère Marie-Thérèse**, fondatrice de la Congrégation des Filles de la Croix de Liège, 1782-1876, par M. Th. de Ville. — Un beau vol. grand in-8°, de 850 pages, orné du portrait de la Révérende Mère. — Liège, et Paris, chez veuve Magnin et fils. — Prix *franco* : 7 fr. 50.

Sous ce titre a paru récemment un livre plein d'intérêt et d'actualité, digne d'être signalé et recommandé sans réserve à nos lecteurs qui prisent le bon et le beau. Ils y verront, pour parler le langage de Balmès, l'arbre du Christ donner des preuves de sa vigueur, offrir aux yeux les charmes de ses fleurs, aux âmes les délices de ses fruits. Dans sa simplicité toute chrétienne unie aux sentiments les plus élevés et à un dévouement qui se déploie sur tous les chemins ouverts à la charité religieuse, la vie de la Mère Marie-Thérèse respire le parfum du Christ. C'est à la prière de S. G. Mgr l'Evêque du diocèse de Liège, où est née cette grande servante de Dieu, où elle a vécu et fondé son admirable congrégation, que cet ouvrage a été publié. Comme écrivain, le nom de l'auteur, Théophile de Ville, est aussi nouveau que son livre. C'est pour cela sans doute qu'il garde partout un ton modeste et presque candide, servant merveilleusement au but qu'on s'est proposé. D'ailleurs, les choses dont il s'est fait le narrateur sont si belles, si intéressantes d'elles-mêmes que c'eût été les déprécier que de les dire avec emphase. Nulle part

donc l'auteur ne vise à l'effet, mais il y arrive d'autant plus sûrement ; et quelque varié que soit son cadre, il a su y mettre cette ordonnance nécessaire à l'unité. Son style est coulant, sagement sobre, correct, mouvementé et animé parfois d'un souffle poétique qui ajoute à ses attraits.

Outre la vie de la vénérable fondatrice des Filles de la Croix, on y trouvera l'histoire de la fondation des maisons de cette congrégation établies du vivant de la Mère Thérèse en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, dans l'Hindoustan et au Bengale.

7. — **La sainte Bible**, texte latin et traduction française, commentée d'après la Vulgate et les textes originaux à l'usage des séminaires et du clergé, par M. Fillion, prêtre de Saint-Sulpice, professeur d'écriture sainte au Grand-Séminaire de Lyon ; publié avec l'imprimatur de l'Archevêché de Lyon. — Tome I, premier fascicule de 200 pages in-8°, contenant la Genèse. — Paris 1888, chez Letouzey et Ané. — Prix franco : 2 fr. 50.

Depuis plusieurs années les membres du clergé et plus spécialement les professeurs et les élèves des grands séminaires réclamaient un nouveau commentaire au courant de la science biblique contemporaine et en même temps à la portée de toutes les bourses. On trouvait Allioli insuffisant, Menochius, quoique si excellent, avait besoin d'être rajeuni ou plutôt refondu. C'est pour répondre à ce besoin impérieux que M. Fillion vient de commencer la publication de son nouveau commentaire. Ce travail, destiné plus spécialement au clergé et en particulier aux jeunes lévites et aux prêtres qui absorbés par les travaux de leur ministère ne peuvent point lire les grands traités exégétiques, s'adresse aussi aux laïques instruits qui aiment à consacrer quelque temps à l'étude des saints Livres. Comme les travaux analogues parus antérieurement en France et ailleurs, cette publication se compose de trois parties distinctes : le *texte latin* de la Vulgate ; en regard, la *traduction* de Sacy, souvent retouchée et rendue plus conforme au texte ; les *notes*, qui forment naturellement le corps de l'ouvrage. De courtes *introductions* sont placées en tête de chaque livre. Malgré la brièveté de la rédaction, les notes sont aussi complètes que possible, et mises au niveau de la science biblique contemporaine. L'auteur s'attache surtout à bien faire connaître le *sens littéral* des saints Livres, en appuyant, ainsi qu'il convient, sur les passages difficiles et sur les textes les plus importants au point de vue théologique. Les renseignements historiques, géographiques, archéologiques, scientifiques, utiles à l'intelligence du sens, sont toujours fidèlement fournis. M. Fillion signale de même les *divergences* des *textes originaux*, quand elles présentent quelque gravité ou quelque intérêt. De fréquentes *indications bibliographiques* renvoient le lecteur aux ouvrages spéciaux, notamment aux écrits de nos meilleurs commentateurs catholiques, qui servent constamment de guides. Sans vouloir réfuter une à une les *objections* des incrédules, elles sont indiquées à l'occasion et l'auteur en donne une brève solution.

L'ouvrage complet est en souscription, il formera 8 vol. in-8° de 700 pages environ. Le prix de la souscription, payable après la réception de chaque volume complet, est fixé à 5 fr. net le volume, quelque soit le nombre des fascicules.

Le premier volume comprendra la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres* et le *Deutéronome*.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Notre bourse offre en ce moment l'exemple d'une division singulière dans son mouvement quotidien ; tandis que les fonds d'Etat étrangers continuent à s'avancer vers les limites qu'ils avaient autrefois touchées, nos rentes subissent une forte réaction, et tout ce que peuvent faire nos grandes valeurs est de se maintenir à leurs capitalisations actuelles.

La raison de cette discordance se trouve uniquement dans l'incertitude et les éventualités fâcheuses de notre situation intérieure.

La haute banque se tient depuis quelque temps sur la réserve absolue ; elle n'achète plus et ne veut rien entreprendre.

Le résultat net de cette abstention des puissances financières est la grand faiblesse de nos valeurs françaises : elles sont incapables de monter ou de descendre avec quelque suite : leurs variations sont à la fois courtes et incohérentes.

Il n'en est pas de même des valeurs d'Etat des autres nations.

La paix de l'Europe paraissant assurée pour le moment et tant que vivra l'empereur Frédéric III, presque toutes les Bourses se laissent aller à un progrès que motivent suffisamment la tranquillité générale et l'extrême abondance des capitaux.

L'Italien, le Hongrois, l'Extérieure, l'Autrichien, les fonds égyptiens ont acquis chacun de très fortes plus-values et semblent disposés à poursuivre leur marche en avant.

Nous le répétons, le fait dominant d'avril est l'empressement de l'argent à se porter sur les fonds d'Etat étrangers.

Ce sont les places d'Allemagne qui ont donné l'exemple aux autres en achetant depuis la fin de mars.

Bourse du 10 *avril* 1888.

3 0/0		81 90	C. F. foncières 1879		490 50
3 0/0 amortissable		84 95	— commun. 1879		480 »
4 1/2 0/0		107 10	— — 1880		473 »
Crédit foncier	Actions	1.372 50	— foncières 1883		388 »
Est	—	795 »	Est	Oblig.	394 »
Lyon	—	1.272 50	Lyon	—	401 »
Midi	—	1.160 »	Midi	—	401 50
Nord	—	1.532 50	Nord	—	407 25
Orléans	—	1.308 75	Orléans	—	402 75
Ouest	—	872 50	Ouest	—	402 »
Panama	—	272 50	Panama 4 0/0	—	190 »
Suez	—	2.137 50	— 6 0/0	—	348 »

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ACTES ET PRATIQUES DE LA VIE CHRÉTIENNE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

XI. — Bénédiction des enfants. — Les consacrer a la sainte Vierge et aux saints. — Si par respect pour la dignité et la sainteté de l'homme, l'Église bénit des objets inanimés et des animaux sans raison, avec combien plus d'amour doit-elle porter son regard sur les jeunes enfants que le baptême lui donne et que la sainte Eucharistie lui conserve. Il n'est pas en effet de tendresse dont elle ne les entoure et pour eux sont ses plus douces prédilections comme ses plus solennelles consécrations. Voyez-la au baptême les oindre des huiles saintes avec une maternelle sollicitude ; considérez-la un peu plus tard à la confirmation ; elle enjoint au premier pasteur du diocèse d'aller lui-même les marquer du signe de la croix avec le chrême qui consacre les rois et les pontifes. L'enfant est aux yeux de la sainte Eglise une sorte de sacrement qui a droit à toutes les vénérations et à toutes les sanctifications.

Entrez dans son esprit en employant à leur égard toutes les pieuses pratiques auxquelles ont recours les mères chrétiennes. Consacrez-les dès avant leur naissance à la sainte Vierge, aux saints auxquels vous avez dévotion, au Sacré-Cœur de Jésus, offrez-les par une pieuse destination au service de la sainte Église, ou aux œuvres plus sublimes encore de l'état religieux. Combien de saints personnages ont dû leur vertu et leur vocation à cette offrande anticipée de leurs mères !

Après leur naissance, continuez ces saintes habitudes et faites-les grandir sous les bénédictions de Dieu. Nous trouvons très dignes de louanges les parrains et marraines, qui, au sortir des fonts sacrés, les présentent à l'autel de la paroisse et à celui de la sainte Vierge pour les leur faire baiser. Nous louons également les parents chrétiens qui font réciter sur leur tête l'évangile de saint Jean, ou toute autre prière en usage dans les lieux qu'ils habitent, qui les conduisent dans les pèlerinages en renom, qui les vouent à quelque vêtement par-

ticulier en l'honneur du Seigneur, de sa Bienheureuse Mère, ou de quelque saint; mais surtout nous aimons qu'on nous les apporte à nous-même dans nos visites pastorales, pour renouveler sur leur front ces bénédictions divines que Notre-Seigneur leur distribua pendant sa vie mortelle avec cette prédilection particulière qu'aucune fatigue ni aucune importunité ne pouvait lasser.

On a inauguré aujourd'hui dans beaucoup d'églises des cérémonies spéciales pour les enfants, des réunions où on les bénit sous des formes diverses. — Mères chrétiennes, répondez aux appels de vos pasteurs, amenez-leur vos chers petits enfants, et rendez-les participants de toutes les grâces qui découlent de ces prières et de ces oraisons qui sont faites pour eux et qui, en les rendant agréables à Dieu, semblent vous les rendre plus aimables à vous-mêmes.

XII. Célébration des grandes circonstances de la vie et des anniversaires des défunts. — Il y a dans la vie quelques grandes circonstances que des chrétiens ne doivent point laisser passer inaperçues. Le Baptême, la première Communion, la Confirmation, le Mariage, la profession religieuse, le renouvellement de l'année, d'autres principaux événements de l'existence doivent nous ramener aux pieds de Dieu, reconnaissants pour les faveurs qu'il nous a accordées, contrits et humiliés pour le mauvais usage que nous avons pu faire de ses prédilections et de ses bienfaits.

Les anniversaires des défunts doivent se célébrer surtout avec un soin scrupuleux dans les familles. Eh quoi ! le jour de la mort de votre père et de votre mère, vous ne vouliez plus leur survivre ; quand votre époux vous fut ravi on crut à votre propre trépas ; vos larmes coulaient à torrents sur le cercueil de votre père, de votre fils bien-aimé ou de votre fille chérie, ô fils, ô femmes, ô mères désolées ; et voilà, qu'un an à peine écoulé, vous avez tout oublié. Vous passez sur cette tombe où vous vouliez vous ensevelir avec l'objet de vos regrets, l'œil sec et le cœur allègre ; vous ne songez même pas à faire dire une messe pour ceux qui vous ont tout laissé ; vous n'acquittez point les legs pieux dont ils vous avaient chargés, et vous les laissez peut-être languir dans les flammes du purgatoire sans songer à leurs souffrances, sans vous soucier de quoi que ce soit qui pourrait hâter leur délivrance. Allez, ingrats, allez, fils

sans cœur et sans entrailles, vous appartenez bien à la race de ceux que signalait le Psalmiste quand il disait : « Ils ont passé près de vous, et ils n'ont pas même laissé tomber de leurs lèvres le souhait de la bénédiction du Seigneur. *Et non dixerunt qui prœteribant benedictio Domini super vos.* » (Psal. cxxviii, 8.)

Nos pays autrefois si chrétiens ont encore conservé un grand nombre de pieux usages pour honorer les défunts. Toutes les fois qu'ils n'auront rien de superstitieux, observez-les, et que vos prêtres n'aient garde d'y contredire. Ainsi il est bon, il est très louable d'aller le dimanche, quand vous venez à la messe, réciter un *De profundis* au cimetière pour le repos de l'âme de vos parents. Il est bon de faire réciter, avant ou après les offices, les prières que l'Eglise leur consacre plus particulièrement. Il est très utile de demander la messe de préférence à un autel privilégié ou consacré à la compassion de Notre-Dame. Il est très édifiant de faire sonner les glas funèbres, tinter l'agonie des mourants et de mettre des crucifix et des objets de piété aux mains et sur la poitrine des défunts. Ne tombons pas dans ce rationalisme moderne qui met tout en œuvre pour éloigner de nous la pensée de la mort et le souvenir de ceux que Dieu a déjà appelés devant lui.

XIII. Soin des pauvres et des malades. — Le pauvre et le malade sont des créatures particulièrement agréables à Dieu. Aussi les âmes qui font profession plus expresse de piété et de religion se sont-elles toujours empressées autour d'eux et préoccupées de leurs besoins. De là, des pratiques très touchantes dans les maisons chrétiennes, tant à la ville qu'à la campagne. Ici, c'est une famille riche qui a ses pauvres spéciaux qu'elle visite et qu'elle soulage à des jours réguliers. Là, c'est une femme de qualité qui a préparé des vêtements pour des orphelins ou des premiers communiants qui n'ont pu se les procurer. Ailleurs, on ne cuira pas le pain de la quinzaine sans qu'il y ait la pièce réservée pour les pauvres veuves ou autres nécessiteux. Quelquefois même de jeunes fiancés viendront les servir de leurs propres mains sur la table où ils avaient eux-mêmes célébré la veille leurs propres joies.

La charité a inventé mille industries et mille délicatesses pour soulager l'infortune et adoucir les douleurs de l'infirmité. Quand on rencontrera quelqu'une de ces pieuses habitudes

qu'on ait soin de les entretenir et de les développer. Qu'on les crée, si on le peut, là où elles n'existent pas, qu'on y associe surtout les enfants qui sont naturellement portés vers les pauvres par la bonté de leur cœur et la simplicité de leur âge. L'aumône qui passe par leurs mains a je ne sais quoi de gracieux qui en double le prix. Ce petit garçon qui va tout content porter ce que lui a donné sa mère à cet autre petit mendiant qui vient lui dire que la sienne souffre et n'a pas de pain ; cette jeune fille qui couvre de son vêtement cette autre petite indigente qui marche pieds-nus et n'a point de quoi s'habiller, c'est un spectacle ravissant, plein de douces émotions et qui laissera, dans le cœur de l'enfant qui donne, des impressions plus profondes encore que celles qu'éprouve le malheureux qui reçoit.

XIV. Œuvres spéciales de zèle et de propagande. — Tiers ordres séculiers. — Parmi ces pieuses pratiques que nous venons de passer en revue, il convient de donner une place d'honneur aux œuvres de zèle et de propagande qui ont pour but la diffusion de l'Évangile et le salut des âmes. C'est participer à tous les mérites de l'Apostolat religieux que de faire partie de ces œuvres et d'y agréger les membres de sa famille.

Quoi de plus beau, par exemple, que cette œuvre admirable de la Propagation de la foi qui consiste à fournir aux missionnaires des pays infidèles le moyen de tirer des ténèbres de l'idolatrie tant de millions d'hommes qui ne connaissent pas Jésus-Christ. Quoi de plus touchant que cette œuvre de la Sainte-Enfance qui assure le baptême à tant de pauvres enfants qui ne pourraient l'avoir sans cela, et qui rachète de la double ignominie de l'esclavage et de la corruption des légions de petits orphelins. Et de même pour les autres œuvres semblables, comme celle de Saint-François de Sales, des écoles d'Orient, des Campagnes qui aident si puissamment à l'intérieur et à l'extérieur la propagande catholique, l'éducation de la jeunesse, les prédications extraordinaires qui s'adressent aux populations rurales. Ce sont là autant de sources de grâces et de salut ouvertes par la charité de ceux qui les soutiennent et y participent.

Nous ne saurions oublier dans cette énumération l'œuvre filiale du denier de Saint-Pierre. Quand le père souffre, les enfants doivent partager sa souffrance ; quand il est dans la gêne et la privation, c'est un devoir de lui venir en aide, et

nous savons que vous le faites avec une générosité dont le Père commun des fidèles a plusieurs fois voulu que nous vous témoignassions sa reconnaissance.

Nous en dirons autant des Tiers Ordres séculiers, si vivement recommandés à l'heure présente par Notre Saint-Père le Pape. Tout comme les œuvres de propagande font participer ceux qui s'y associent aux mérites de l'Apostolat, ainsi les Tiers Ordres font participer aux mérites et aux faveurs des grands ordres religieux dont ils sont un démembrement ceux qui ne peuvent s'y agréger directement ni en suivre la règle sur tous les points. Ne craignez donc pas de vous revêtir de ces scapulaires, de ces cordons, de ces insignes de pénitence ou de dévotion qu'ont portés tant et de si grands saints dans l'Église. Devenez les fils, si vous ne l'êtes déjà, de saint Dominique, de saint François, du Carmel, de saint Benoît. Ce n'est certes pas un médiocre avantage spirituel que de pouvoir au milieu du monde, et même des engagements du mariage, porter la livrée de ces grandes institutions catholiques, obtenir part à tous les privilèges dont l'Église les a enrichies et à toutes les saintes œuvres qu'accomplissent leurs membres.

XV. Œuvres diocésaines et paroissiales. — Aux œuvres générales qui ont pour but le développement de la foi chrétienne, le soutien de la sainte Église et de son chef, il faut joindre les œuvres diocésaines et paroissiales.

Le diocèse et la paroisse sont aussi une famille qu'il faut soutenir et faire vivre. Cette vie leur est d'autant plus nécessaire que l'Église elle-même ne peut s'étendre et fonctionner, qu'à la condition qu'une partie de sa vie et de ses ressources lui viendra de cette double subdivision d'elle-même.

Et comment vous donner des prêtres pour diriger vos âmes, comment fournir des apôtres aux missions étrangères, si vous ne nous faites d'abord l'aumône de vos fils, et si vous n'aidez ensuite nos séminaires à subvenir aux besoins de tant de pauvres clercs que vous y avez envoyés et que nous y avons reçus volontiers. Comment vous procurer des Religieuses pour élever vos enfants, des Frères pour enseigner les jeunes gens, si nous ne pouvions recruter ces grandes institutions, et si ceux qui les composent ne trouvaient dans leur travail et leurs sacrifices de quoi gagner un maigre pain et soutenir une modeste existence.

Cela parle de soi. Venez donc à notre aide pour toutes les œuvres diocésaines, et faites de même pour les œuvres qui doivent entretenir l'esprit de vie et d'amour de Notre-Seigneur dans vos paroisses. Inscrivez votre nom dans le catalogue des pieuses confréries qui y sont érigées. Soyez membres des associations de charité que l'on vous propose; que l'on vous voie dans les conférences de Saint-Vincent de Paul, dans les cercles catholiques, dans les ateliers de préservation, dans les ouvroirs pour les pauvres, dans les patronages, dans les congrégations diverses qui sont instituées dans votre ville ou votre village.

Prenez part encore aux souscriptions qui sont faites pour rebâtir ou orner vos églises ; aimez la décence du culte, imposez-vous quelques privations, s'il le faut, pour entretenir le luminaire qui doit brûler devant le Saint-Sacrement; remettez quelque légère aumône à vos pauvres prêtres pour les aider à soulager l'indigence et la maladie. La paroisse est la plus proche famille spirituelle du fidèle; il doit l'aimer de tout son cœur et se faire un devoir de s'intéresser à tout ce qui peut l'honorer et la soutenir.

XVI. Pèlerinages. — Lieux de dévotion. — Vénération des reliques et autres pratiques pieuses. — Nous terminerons cette longue énumération des habitudes chrétiennes à maintenir ou à restaurer dans les familles, en recommandant, de prendre part aux pèlerinages qui se font annuellement dans le diocèse, soit au loin, soit dans les lieux plus près de nous, où quelque dévotion particulière a été établie par la piété de nos pères, et particulièrement dans les églises ou chapelles où sont conservées de précieuses reliques.

Je ne parle pas de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Comme celle de la Sainte-Face, elle se répand partout dans notre diocèse, et vous concourez tous avec un zèle édifiant à élever deux beaux sanctuaires en son honneur dans les deux principales villes de notre Rouergue.

On peut rire de ce que l'on appelle la crédulité des peuples de nos campagnes qui vont visiter ces lieux de dévotion, faire des actes qui paraissent quelquefois singuliers et y déposer des offrandes qu'on veut taxer de la même manière. Laissez dire et continuez. Nos pères l'ont fait, et je ne sache pas que leur intelligence fut inférieure à la nôtre. Nos anciens ont honoré et respecté ces usages; ils nous valaient bien, et s'ils n'avaient pas

toute l'instruction que nous nous vantons de posséder, ils n'avaient pas non plus notre suffisance.

Il est encore d'autres pratiques que les âmes attentives à leur perfection tiennent à cœur de remplir. Par exemple, elles n'oublient pas de se signer ou de se découvrir devant les croix érigées sur les places et les chemins, et elles font de même lorsqu'elles passent devant une église ou de saintes images. Elles ont soin de conserver chez elles le cierge béni de la Chandeleur et de le mettre aux mains des mourants à l'heure de l'agonie; elles gardent avec respect le laurier ou le buis qui a reçu les bénédictions de l'Église le dimanche des Rameaux; elles font le signe de la croix et invoquent le mystère de l'Incarnation quand il tonne pour se préserver de la foudre; elles assistent aux processions du Saint-Sacrement avec un flambeau allumé, se souvenant que le fils de Dieu est d'assez grande origine pour qu'on l'honore et lui fasse cortège.

D'autres chrétiennes habitudes peuvent encore s'ajouter à celles-là. On ne doit point omettre de commencer son travail sans l'offrir à Dieu, en invoquant les lumières du Saint-Esprit et en traçant sur son front le signe de la Rédemption. Pendant la journée, il faut aussi élever de temps en temps son âme vers le divin Créateur, par quelque pieuse oraison jaculatoire ou quelque courte invocation à la sainte Vierge et aux saints. Si on joint à cela quelque pratique de mortification et de pénitence, par exemple le jeûne du vendredi ou quelque autre austérité corporelle, on sera très agréable à Notre-Seigneur et on accroîtra ses propres mérites.

Conservez ces usages et revenez-y, si vous les aviez jusqu'ici négligés. Le monde quitte peu à peu ces vieilles habitudes de la vie chrétienne, mais les familles ne vont pas pour cela en gagnant. A ces pieuses pratiques elles en substituent d'autres qui ne les rendent pas meilleures. La religion se compose sans doute d'actes intérieurs de foi, d'espérance et de charité; mais elle est aussi une suite de rapports extérieurs avec la divinité, et, comme l'enseignent tous les docteurs, la vie intérieure s'éteint bien vite quand elle ne se manifeste pas au dehors par des signes qui sont à la fois son soutien et son expression.

Reprenez donc tous ces usages qui ont été la force et l'honneur de notre antique pays; ne laissez pas s'oblitérer ces chrétiennes traditions de vos aïeux.

MGR BOURRET.

LE SERVITEUR DE DIEU LOUIS MAULMONT D'ARBAUMONT

(Suite. — Voir le numéro précédent)

VI

Arrivée à Marseille. — Anxiétés et vicissitudes. — Prise d'habit en qualité de Religieux Victime du Sacré-Cœur.

Le Père Jean fut reçu par les Victimes de Marseille comme un envoyé de Dieu, et il se mit aussitôt à son travail de révision; mais ce travail demanda incomparablement plus de temps qu'on ne le soupçonnait; et au bout de quinze jours il était fort peu avancé. Le Père Jean partit pour Aix; le Père Louis était absent; il en profita pour revenir à Marseille, et fut amené à s'ouvrir à M. Tempier, le supérieur du couvent des Sœurs, concernant le projet de Religieux Victimes. M. Tempier fut loin de rejeter ce projet et l'engagea à en reférer aux deux évêques de Marseille et de Dijon, en retardant son entrée chez les capucins.

A plusieurs reprises, durant ces négociations, le Père Jean fit *pieds nus* l'ascension de Notre-Dame de la Garde, et une fois au moins par le côté le plus inaccessible. Après avoir écrit à Mgr de Dijon, il entreprit, pour le succès si douteux de cette démarche, le pèlerinage de la Sainte-Baume, en s'écorchant encore les pieds. Il passa toute une nuit seul dans la Grotte vénérée, à prier et à se donner de rudes disciplines. « Cette nuit fut bien courte, disait-il: j'en sortis plein d'amour pour Jésus et sainte Madeleine, enflammé du désir de faire pénitence, et persuadé de l'appui de la sainte. » En effet, Mgr de Dijon lui permit de prendre du temps.

Il fut alors invité à se rendre à Tours par la Prieure des Carmélites de cette ville, qu'il avait connue à Dijon; il s'agissait de fonder dans la cité de Saint-Martin une maison de Prêtres-Victimes. Nous supposons, sans le savoir, que ce projet pouvait se rattacher aux communications de la sœur Saint-Pierre, qui était morte dans ce même Carmel de Tours, en juillet 1848. Le Père Jean partit, mais quant aux prêtres, ses espérances furent déçues. Il trouva, paraît-il, une maison de Religieuses Victimes; mais il ne put établir entre elles et les Sœurs de Marseille qu'un lien de pure charité.

Dans ce voyage, il passa quelques jours à Issy, près de M. Galais, qui l'encouragea et lui proposa saint Jean-Baptiste pour modèle : « Imitez-le, dit-il, dans son oubli de lui-même pour ne songer qu'à Jésus-Christ; embrassez l'austérité de sa vie ; avancez et ne vous en retirez jamais. » C'est alors que Mgr de Cabrières, qui, comme nous l'avons vu, a conservé pour lui une si profonde estime, fit sa connaissance : il était élève à Issy dans ce moment.

Quant à Mgr de Mazenod, malgré sa foi et son cœur, il hésitait grandement à approuver le projet des Religieux-Victimes ; cependant on obtint de lui qu'il *laisserait faire*, même pour ce qui était de l'adoption par le Père Jean de l'habit monastique. Cet habit, que voulait prendre le Père, était identique à celui des Sœurs et assez semblable à celui des capucins, avec un cœur rouge, en plus, sur la poitrine : comme eux, le Père devait avoir les pieds nus et la tête rasée. Au plus fort de ses anxiétés, passant un jour devant l'église des Capucines, il s'était jeté aux pieds des statues de saint François et de sainte Claire, se demandant s'il pourrait renoncer à une vie pauvre et abjecte selon le monde, comme avait été la leur : « Non jamais, s'écria-t-il; ah! chers saints, je serai toujours votre enfant, ne m'abandonnez pas! »

Dans cet intervalle, Mgr Rivet passa à Marseille, se rendant à Rome. Malgré sa douleur, il fut admirable de bonté pour son fils chéri, s'abstint de juger la tentative qu'il allait faire et ne s'y opposa point. C'est à force de ferveur, de fidélité en toutes choses, de prières et de pénitences, que le Père Jean et les Sœurs avaient obtenu de Dieu toutes ces grâces ; pourtant le Père Jean ne monta plus nu-pieds à Notre-Dame de la Garde, de peur d'être remarqué. « Hélas, écrit-il, pourquoi faut-il se cacher?... Une dévotion ostensible console l'âme et édifierait le peuple... N'est-ce pas le siècle qui rougit de Jésus et réussit à nous faire rougir de lui? »

Le jour où il reçut l'habit des mains de M. Tempier, il prit le nom de *Jean du Sacré-Cœur*, et prononça une Consécration à ce Cœur divin, en qualité de *victime*, avec vœu de ne jamais quitter son nouvel état. « Je me consacre, disait-il, à une vie pauvre, abjecte, souffrante, pénitente intérieurement et extérieurement, solitaire, silencieuse, recueillie et laborieuse ; vous ajouterez, ô mon Dieu, ce qui sera de votre bon plaisir. Je n'excepte aucun genre de travaux, de sacrifices, de douleur, de

pauvreté, d'humiliations, de croix, jusqu'à la mort et aux supplices. »

Il avait écrit à sa famille une longue lettre où il exposait ses vues sur l'Institut qu'il commençait :

« Le but est de former des religieux qui ne vivent que pour réparer les outrages faits à Dieu... s'offrant *comme victimes publiques pour les péchés des hommes*, se dévouant pour cette fin à tous les sacrifices. Une seule âme pleinement donnée fait plus en faveur des hommes qu'on se saurait l'imaginer... On joindrait les travaux du saint ministère, comme les Dominicains, les Capucins et autres, s'appliquant à une prédication simple pour faire connaître Jésus-Christ et les moyens de se sauver. On tâcherait d'édifier par le spectacle d'une vie sainte et élevée au-dessus des satisfactions d'ici-bas. »

Il ajoute qu'ils s'appelleront *Victimes du Sacré-Cœur*, parce qu'ils s'offriront sans cesse en union avec Notre-Seigneur et dans les sentiments de son Cœur divin ; qu'il s'est formé d'abord une Communauté de religieuses, les femmes acceptant mieux que les hommes les pensées saintes : « Maintenant, il s'agit d'étendre cela aux hommes qui sont plus coupables en général. Il faut donc qu'eux aussi s'occupent à crier miséricorde pour le nombre immense d'âmes qui se damnent. »

Ces mots expriment toute la pensée de l'Institut; avec son esprit très calme et son grand jugement, le Père Jean avait eu le temps de la mûrir. Dans cette même lettre il dispose, pour s'en dépouiller, des objets qui lui restaient à Dijon, ne se réservant que quelques images de Saint-Sulpice et ses livres. Il s'était dépouillé déjà du peu d'argent qu'il avait à Marseille.

VII

Vie apostolique et prédication de tout genre durant quinze années.

Mgr de Mazenod avait permis qu'on construisît une chapelle extérieure avec un petit monastère attenant, pour les religieux. Ce monastère fut béni en octobre 1851. Le Père Jean avait déjà commencé la vie apostolique qu'il devait joindre à sa vie de Victime. Durant quinze ans, de 1850 à 1865, il s'y donna avec un zèle incomparable; personne n'a peut-être autant prêché dans un nombre d'années égal. Peut-être même prêcha-t-il trop ; mais Dieu se chargea de l'arrêter en 1865, par la maladie.

Du reste c'est dès le début de ses prédications que commença à se faire sentir fortement cette maladie, dont il avait éprouvé les premières atteintes avant son entrée au séminaire, et qui devait jusqu'à la tombe le rendre plus victime plus encore que ses effroyables pénitences. Malgré ces pénitences, il vécut pourtant plus longtemps que ne le permet d'ordinaire une maladie de ce genre; et, bien qu'il eût d'ailleurs une constitution robuste, on ne peut guère expliquer cela, comme Mgr Nouvel l'écrivait à M. Timon-David, que grâce à « une force surnaturelle méritée par ses souffrances. » Le saint évêque ajoutait : « Je vois une grande utilité de votre livre à établir que la prière et la pénitence sont ce qu'il y a de plus nécessaire au salut de la société. »

Cette maladie était une hypertrophie du cœur, d'où résultait l'asthme, infirmité terrible qui, à un certain degré, est comme l'agonie continuelle d'un homme qui va étouffer. Cet asthme entraînait de plus la privation de sommeil, empêchant le pauvre Père de se coucher ou du moins de s'étendre sur son lit, en sorte que souvent il passait la nuit agenouillé devant un siège sur lequel il s'appuyait. Par cette infirmité, Dieu le tenait dans des vicissitudes continuelles : « Quand je vois venir les stations, écrivait-il, il me semble que je ne pourrai continuer; puis le bon Dieu me donne des forces. Il semble qu'il veuille se jouer de moi; dès que je veux continuer à prêcher, je suis l'infirmité; dès que j'ai la pensée de cesser, les forces me reviennent; si j'osais, je dirais que nous jouons à cache-cache. »

Nous ne le suivrons pas dans les prédications de toutes sortes, stations, missions, retraites, etc., qui remplirent ces quinze années et qu'il donna à Marseille, dans les diocèses voisins et dans d'autres plus éloignés, notamment à Moulins qui fut sa ville de prédilection. Là il fut très grandement apprécié ; Mgr de Conny, doyen du chapitre et Mgr de Dreux-Brézé lui-même lui vouèrent une amitié durable, outre M. Gibert, vicaire général qu'il avait connu à Saint-Sulpice. Il prêcha dans cette ville deux carêmes entiers, puis les retraites ecclésiastiques de 1860 et 1861.

Dans ses sermons, il s'occupait du fond, peu de la forme. Il prêchait une doctrine solide, car il eut toujours une très grande estime pour la science sacrée sans parler des connaissances très étendues qu'il avait sur d'autres sujets ; mais il n'était pas un orateur entraînant. Bien qu'il eût écrit dans son Règlement de missions : « Faire aimer Dieu en l'aimant soi-même et en

parlant de lui avec amour », il n'avait pas d'ordinaire cet élan qui eût semblé le résultat naturel de cet amour et de son grand zèle. Ce qui explique le fruit de ses prédications, ce sont ses pénitences et ses souffrances, ainsi que celles des Religieuses Victimes, son air de sainteté et les grandes vertus dont il donnait l'exemple. Il avait inscrit également dans son Règlement de missions : « ne perdre aucune occasion de s'humilier ; avoir des manières modestes. Peu parler avec les gens du monde. » Il était fidèle à tout cela ; ne faisait point de visites et n'acceptait jamais à dîner au dehors. Il suivait, du reste, la même règle à Marseille, et il n'admit qu'une seule exception ; ce fut dans une occasion où on voulait lui faire connaître Louis Veuillot qu'il apprécia beaucoup, bien qu'en général il n'aimât pas le journalisme.

Il conservait ainsi ce prestige que le prêtre perd presque toujours dans son contact avec le monde. Son habit si pauvre, avec la tête rasée et les pieds nus, impressionnait grandement aussi ; et, dans son humilité, c'est à cela qu'il attribuait surtout les succès. Enfin son amabilité si grande, son exquise politesse, lui gagnaient tous les cœurs, notamment dans les presbytères où il était logé ; partout il se faisait des amis et l'on désirait le revoir.

Il réussissait dans les missions ; mais son public était plutôt encore les âmes d'élite : le clergé et les communautés. Il prêcha en 1853, une première retraite pastorale à Marseille, où on voulut le ravoir pour une autre année ; puis, une à Montauban, deux à Moulins, comme nous l'avons dit ; une à Luçon, quand Mgr Colet y fut nommé évêque, une enfin à Orléans ; et il en a refusé, paraît-il, un bien plus grand nombre. Il prêcha aussi tous les premiers mercredis du mois durant dix années (1856-1865), un exercice le matin et un autre dans l'après-midi, pour la retraite mensuelle que plusieurs prêtres faisaient à l'Œuvre de la jeunesse de Marseille. Dès 1851, il avait donné une retraite à cette Œuvre pour les jeunes gens eux-mêmes ; et alors s'étaient établies entre lui et le directeur, M. Timon-David, les relations si intimes qui devaient durer trente et un ans et amener celui-ci à écrire son histoire.

Quant aux communautés, ce fut là proprement sa spécialité : avant tout, ses chères Religieuses Victimes, dont il considéra l'instruction, la direction et la formation de toutes manières, comme l'œuvre principale de sa vie ; il leur donnait le plus de temps possible dans l'intervalle de ses absences, et il se consacra

davantage à leur service, quand il ne put plus sortir de Marseille. Puis les saintes Clarisses de cette même ville, dont il était comme le second aumônier, tant son ministère dans leur maison était fréquent; la congrégation de la Présentation de Manosque, qui le ravissait par sa ferveur; et une quantité innombrable d'autres, à Marseille et au loin. L'expérience incomparable qu'il acquit dans ses rapports avec toutes ces Communautés, il la fit tourner au profit de ses Religieuses Victimes ; et elles ont eu ainsi le privilège d'une formation spirituelle presque sans exemple, au même degré, pour d'autres Instituts.

C'est durant une de ses premières missions que le P. Jean visita la Chartreuse de Montrieux dans le Var : il devait de 1855 à 1864, aller y faire, chaque année, sa propre retraite. « Oh ! la sainte vocation, écrivait-il, toute glorieuse à Dieu, puisque ces créatures privilégiées ne sont appliquées qu'à lui seul » ; et comme, par exception, il n'obtenait presque aucun résultat dans la mission dont il s'agit, il ajoute : « Ce qui peut faire le plus de bien pour ces grands malades, ce sont des couvents où on aime Notre-Seigneur et où on fasse pénitence. L'action directe des hommes est impuissante. Il faudrait gémir, supplier, coucher sur la dure et prendre la discipline, pour toucher le cœur de Dieu. *Demandons à Dieu des couvents de vie intérieure et de pénitence ; c'est le grand besoin.* »

Peu après, il disait encore dans une lettre :

« J'éprouve combien la société des hommes, même bons, dissipe l'âme, la désunit avec le bon Dieu. La solitude est donc meilleure que toute chose et il faudrait n'en sortir jamais, si la charité ne l'exigeait. Plus je vois le monde, plus je désire qu'il y ait *des âmes ensevelies dans le cloître, ne songeant qu'à la pénitence et à la familiarité avec Dieu. C'est le besoin de ce temps où on est tout extérieur.*

Dans une autre de ses premières stations, il avait vu le saint Mgr Cart, évêque de Nîmes, qui devait bientôt mourir et qui lui dit : « On croit que je suis mécontent d'être malade; mais *quand un évêque est malade, il travaille en dessous.* » Le Père fut très frappé de ce mot. En 1852, appelé à prêcher à Brioude dans la Haute-Loire, il se rendit près du tombeau de la mère Agnès à Langeac; et là il fit le *vœu du plus parfait*; à Brioude il conquit aussi pour les Victimes de Marseille une âme généreuse, qui devait être leur seconde supérieure, sous le nom de Mère Marie des Anges.

(*A suivre.*)

DÉSIRÉ NISARD (1).

On dirait que la mort s'amuse à prouver depuis quelques temps qu'il n'y a rien au monde de plus mortel que les *Immortels*. Après Caro, Viel-Castel; après Viel-Castel, Cuvillier-Fleury; après Cuvilier-Fleury, Labiche; après Labiche, Désiré Nisard; après Désiré Nisard... Mais « n'anticipons pas sur les événements ».

Du reste, la mort a suivi pour cette fois l'ordre de la nature; elle est dans son droit, — elle y est toujours, puisqu'elle est la plus forte; mais elle y était doublement en frappant un vieillard né en 1806, depuis longtemps malade, doyen d'élection en même temps que doyen d'âge de l'Académie, où il siégeait dès 1850 et qui avait certainement donné tout ce qu'on pouvait attendre de lui.

M. Nisard présente dans sa vie et dans son œuvre une particularité assez remarquable : l'homme et l'écrivain ont fini par se fixer dans une parfaite unité qui rend les grandes lignes de cette physionomie très faciles à saisir. Après quelques tâtonnements et quelques pointes en divers sens au début, il a commencé par se chercher, mais pas longtemps; il s'est trouvé vite, il a trouvé son terrain, sa forme, sa doctrine, sa personnalité littéraire et morale, et dès qu'il l'a eu trouvée, il s'y est tenu.

Ainsi, dès l'origine, sa vocation critique s'est manifestée d'une façon très nette; néanmoins, tenté par le mouvement d'imagination qu'il voyait autour de lui, il voulut essayer s'il n'aurait pas, lui aussi, la faculté créatrice, et il publia une nouvelle : *la Laitière d'Auteuil*. Nous ne la connaissons que par le titre, qu'on a même souvent dénaturé, spécialement dans tous les articles publiés à l'occasion de sa mort, et il faut bien nous en rapporter sans contrôle à l'avis de Sainte-Beuve, contre lequel personne ne s'est inscrit en faux : que cette nouvelle « est la faiblesse même ». Il se le tint pour dit et n'insista pas. Cette tentative est restée unique.

S'il faut en croire encore Sainte-Beuve, et il faut l'en croire, car, à la date où il traçait pour la première fois le portrait de Nisard (1836), il parlait en témoin récent, bien informé et vrai-

(1) Nous empruntons cette intéressante étude à la causerie littéraire de *Samedi-Revue*.

ment impartial, le futur auteur de l'*Histoire de la littérature française* se montrait, vers 1829, « fort attentif au mouvement littéraire et poétique qui s'émancipait de plus belle alors ». On devine ce que veulent dire ici les mots *fort attentif*. Je crois bien que Sainte-Beuve charge un peu la nuance en donnant ensuite à entendre, sans le déclarer formellement, qu'il n'eût point répugné à devenir le critique du romantisme ; je crois, au contraire, qu'aucun rôle n'aurait juré davantage avec les qualités de mesure, d'ordre et d'autorité de son esprit, et qu'il ne s'y fût pas attardé plus longtemps qu'il ne l'a fait dans la littérature d'imagination. Quoi qu'il en soit, dès 1834 il avait pris solidement position avec les *Poètes latins de la décadence*, où par-dessus Stace, Martial, Senèque le tragique, Lucain, Juvénal, il visait toujours et atteignait plus d'une fois les poètes de la renaissance romantique, qui n'était qu'une décadence à ses yeux. A vrai dire, ce procédé par voie d'allusions et de sous-entendus, où l'on fait du passé le masque diaphane du présent et qui enlève aux jugements de l'auteur toute garantie d'impartialité et de désintéressement, est assez contestable en son genre, quand on l'applique à l'histoire proprement dite, comme le fit plus tard Beulé. Par là il sacrifiait lui-même à la décadence littéraire en la combattant. Nous ne voudrions sur ce point d'autre juge que lui : « Pour l'esprit de parti, lisons-nous dans un article sur M. Villemain, publié en 1857, les morts ne sont que des plastrons sur lesquels on bat les vivants. C'est que tout le champ des lettres est livré à l'éloge ou à la critique d'allusions. Il n'y a pas de temps si reculé où l'on ne trouve à faire les affaires de son parti... On trouverait des critiques pour faire dire à Homère du mal des poètes de ce temps-ci (1).»

M. Nisard est un homme d'un goût si ferme et si sûr que le dernier mot lui appartient toujours et qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans ses œuvres la condamnation des fautes qu'il peut avoir commises lui-même contre le goût. Cette réserve faite, il faut reconnaître que les *Études de mœurs et de critique sur les poètes latins de la décadence*, où la note est çà et là forcée, où M. Nisard pousse même le zèle jusqu'à introduire quelques légers contre-sens dans ses traductions pour mieux atteindre les vivants sur le dos des morts, qui n'en dénotent pas moins une connaissance approfondie de la langue, de l'histoire

(1) *Mélanges d'histoire et de littérature.*

et de la littérature romaines et qui justifient d'avance le choix qu'on devait faire de lui pour diriger la grande *Collection des classiques latins.* Ajoutons que le livre, encore qu'un peu long, a des pages piquantes, car non seulement M. Nisard ne manquait pas d'esprit, comme pourraient le croire ceux qui le voient toujours si grave et si austère dans son *Histoire de la littérature française*, mais encore l'esprit, au sens le plus large du mot, était une de ses facultés dominantes, — et que, dans sa conclusion, il abandonne l'allusion lointaine, l'épigramme oblique, la polémique détournée, pour aborder le rapprochement direct et tirer ce qu'il appelle la moralité de son ouvrage.

Sur le terrain politique, puisque M. Nisard fut aussi un peu un homme politique, il tâtonna davantage avant de se fixer. Il débuta par être un libéral, lui qui était en toutes choses foncièrement autoritaire. Je n'oserais même répondre qu'il ne soit pas allé plus loin, qu'il n'ait pas eu ses jours d'entraînement vers la Révolution et, qui sait? peut-être ses heures de républicanisme. Mais il en est bien revenu, comme de tous ses autres *juvenilia.* En 1830, il fit le coup de feu pour la défense de la Charte et contribua pour sa part (qui ne fut pas grande), côte à côte avec M. Grévy, à la prise de la caserne de Babylone. Je l'ai entendu faire amende honorable de cet exploit dans les bureaux de la *Gazette de France.* Il l'a répétée, moins explicitement sans doute, mais d'une façon très intelligible, dans plusieurs pages de ses œuvres. Lisez ce qu'il écrit de quelques personnages de la Révolution, et en particulier des Girondins, à propos de l'*Histoire de la Convention* de M. de Barante, ou même simplement ce qu'il dit des *folies constitutionnelles* dans la préface de ses *Considérations sur la Révolution et sur Napoléon Ier :* on ne saurait guère souhaiter un *meâ culpâ* plus caractérisé.

Il faut croire qu'Armand Carrel avait une attraction personnelle bien pensante, puisqu'il séduisit Nisard comme Sainte-Beuve et que tous deux, en désertant sa cause, restèrent fidèles à sa mémoire.

Enlevé par lui aux *Débats*, le nouveau rédacteur du *National* ne démentit point cet étrange paradoxe en action qui faisait des écrivains libéraux les ennemis les plus acharnés de la nouvelle école littéraire, les représentants les plus opiniâtres des vieilles doctrines. Nous ne le suivrons pas dans son passage au secrétariat du ministère de l'instruction publique, au conseil d'Etat, à la Chambre ; il ne fit guère qu'y passer, mais il s'y montra

résolûment gouvernemental. Nisard a été un orléaniste irréprochable ; son vrai climat, toutefois, c'était le bonapartisme : il le reconnut dès que se dessina le second empire, et il n'a plus varié jusqu'à la fin de sa vie.

Une autre particularité remarquable de la biographie de M. Nisard, c'est le revirement complet d'opinion qui, depuis assez longtemps déjà, s'était opéré à son égard. Pendant une grande partie de l'empire, M. Nisard fut certainement l'un des hommes les plus impopulaires de France. Il avait essayé résolûment de barrer la route à l'école triomphante ; il avait publié un manifeste éclatant contre « la littérature facile » ; il était le représentant du principe de discipline et d'autorité, qui est fait pour déplaire à la foule, dans les lettres aussi bien qu'en politique. Elle sentait pour lui l'aversion instinctive qu'on éprouve pour le sourcil sévère et la férule du pédagogue, pour le critique qui est vraiment un critique suivant l'étymologie du mot, c'est-à-dire un juge, un juge incorruptible appliquant à toutes les créations de l'esprit la forme sévère d'un idéal classique, qu'il ne laisse ni dénaturer, ni fléchir. A ces causes premières vinrent s'en joindre quelques autres : la théorie des deux morales qu'on l'accusait d'avoir exposée non pas dans sa chaire de la Faculté, comme on l'a dit presque partout, mais, s'il m'en souvient bien, à la soutenance de la thèse de doctorat de M. Duruy, et qui devint le prétexte de troubles prolongés à son cours ; sa direction de l'Ecole normale, où il eut à sévir contre quelques élèves qui avaient envoyé une adresse de félicitations à Sainte-Beuve, après l'une de ses bruyantes escapades de libre-penseur tâchant de se faire pardonner sa nomination au Sénat ; un certain article sur la *Vie de César* de Napoléon III, où, voilant sa complaisance sous des allures dogmatiques, il comparait l'impérial auteur à Montesquieu, dans un parallèle qui aboutissait à lui assurer l'avantage.

Mais tous ces griefs, dont les uns étaient chimériques, dont les autres avaient été brodés de légendes, sont bien oubliés aujourd'hui. On avait fini par savoir gré à M. Nisard de l'inflexibilité doctrinale qui lui valut tant d'ennemis autrefois. On lui savait gré aussi d'être resté fidèle à ses opinions, sans les crier par-dessus les toits. La droiture de son caractère, la dignité et l'honnêteté de sa vie étaient généralement reconnues. L'écrivain et le critique avaient bénéficié de l'estime qu'on accordait à l'homme. Les excès, les déréglements et les divagations d'une

littérature qui ne veut plus aucun frein avaient remis en crédit, par voie de réaction, des doctrines qu'on sentait maintenant salutaires dans leur austérité. Et pour comble de fortune, il lui était né des disciples comme M. Brunetière, qui le rajeunissaient. Beaucoup d'esprits, dans la critique, ont aujourd'hui faim et soif de règle, — je ne dis pas cela pour M. Jules Lemaître, quoiqu'il y ait contribué pour sa part, — si bien que, après avoir donné souvent tort à M. Nisard là où il avait raison, on serait assez disposé maintenant à lui donner raison là même où il a tort.

VICTOR FOURNEL.

LE PÈLERINAGE FRANÇAIS A ROME (1)

Le jeudi 12 avril, pour la troisième fois, Léon XIII a daigné dire la messe à la Confession de Saint-Pierre, en faveur, notamment, des pèlerins français. Après l'univers catholique et l'Italie, c'est la France qui a eu cet honneur incomparable.

La fête du 12 avril restera dans toutes les mémoires. Elle a provoqué le même enthousiasme que la messe d'or du 1er janvier. Quel spectacle à la fois grandiose et touchant quand, à l'arrivée et au départ, Léon XIII, porté au-dessus de la foule frémissante, bénissait et, en étendant sa main, arrachait à ces âmes un cri d'amour et des transports indescriptibles.

Décuplez cette émotion, augmentez cette foule moins compacte qu'à la messe d'or, et il est permis d'affirmer que la manifestation d'aujourd'hui aurait peut-être renouvelé les beautés et les grandeurs de la première fête, que toute la presse a appelée le Thabor de la Papauté, l'apothéose du Pontificat de Léon XIII.

Ces pèlerins, fiers et recueillis, vibrants et disciplinés, formaient comme une garde de chevalerie religieuse autour du Pape transfiguré. La discipline était parfaite, l'ordre ne laissait rien à désirer. C'était une organisation d'autant plus digne d'éloges, que, dans ces foules et ces fêtes, les entraînements n'obéissent pas toujours aux prescriptions du règlement. Pendant que le Pape priait Dieu pour la France et les pèlerins, qu'il bénissait solennellement l'assistance électrisée, un recueil-

(1) Nous empruntons ce récit au *Moniteur de Rome*.

lement religieux et digne saisissait les cœurs prosternés. Nous avons vu couler de douces et heureuses larmes, expression du sentiment chrétien et de l'amour pour le représentant de Dieu sur la terre. Et lorsque Léon XIII a apparu au milieu de la Basilique, quand sa figure rayonnante de bonheur intime disparaissait devant les regards, une longue et retentissante acclamation traduisait, avec une unanimité non-pareille, les émotions et les idées de l'assemblée.

C'était bien là la manifestation de la Fille aînée de l'Église.

Cette grande voix collective de la France disait les dévouements de cette généreuse nation pour le Pape et le Saint-Siège.

Elle traduisait l'affection intarissable et la fidélité sans défaillance pour la cause du Saint-Père.

Elle exprimait, enfin, la reconnaissance et l'amour de ces catholiques à l'égard de Léon XIII, qui a toujours témoigné à ce pays ses sentiments de bonté, et de bienveillance.

Léon XIII a manifesté, en effet, sa persévérante affection pour la France catholique.

Du haut de la *sedia gestatoria*, sa physionomie souriante et expansive révélait sa joie, l'état de son âme. Quand il fendait cette foule transportée, on eût dit que Sa personne allait, d'un mouvement affectueux et comme par une pente naturelle, vers ces cœurs et ces âmes qui s'inclinaient, heureux, devant Sa bonté, Son caractère et Son intelligence.

Pour mieux faire ressortir le caractère à la fois intime et extraordinaire de la manifestation, Léon XIII a distribué de Sa main la communion aux chefs du pèlerinage avec leurs familles. On admirait là, à cet autel séculaire de la Confession, comme l'image de la Papauté s'inclinant sur la France religieuse, lui distribuant les bienfaits de Dieu et du christianisme.

Au moment où cette nation traverse une crise redoutable, où les institutions flottent au gré de passions factices et passagères, où de tous côtes, les adversaires de Dieu et de la patrie, essaient de faire tomber de sa tête la couronne mille fois séculaire que la France a portée au service de l'idée catholique et pontificale : en cette heure, la fête, qui aujourd'hui a symbolisé l'union des catholiques avec Léon XIII et le Saint-Siège, restera comme un souvenir, une démonstration, un gage d'immortalité.

La France comprendra cette leçon. Elle remerciera dans son histoire et ses actes, ce Pontife qui malgré les fautes et les folies

des partis qui se sont succédé au pouvoir, a gardé intactes les traditions chrétiennes du passé et a su préparer pour cette noble nation les conditions d'un meilleur avenir.

La France n'oubliera pas cette manifestation.

En face de ces grandes choses, les ennemis de la Papauté ne se rendront-ils pas compte de leur aveuglement? Verrons-nous encore longtemps l'Italie souffrir de maux incalculables, sous l'étreinte des Loges qui maintiennent le conflit avec le Saint-Siège, comme un instrument de prépotence pour elles et un principe d'abaissement pour le pays?

—

Voici, empruntés à l'*Univers*, quelques détails sur la cérémonie elle-même :

Les portes de la basilique ont été ouvertes à six heures et demie, mais dès cinq heures des pèlerins en grand nombre se mettaient en marche pour arriver les premiers et occuper les meilleures places, et jusqu'à neuf heures du matin il y a eu un va-et-vient continuel des points les plus éloignés de la ville jusqu'à la place de Saint-Pierre. Pendant plus de trois heures les voitures marchant en file et au pas ont débouché sur le pont Saint-Ange par les grandes artères de Tordinona, des Banchi vecchi et de Via Paula. Le gouvernement italien avait eu la bonne idée de n'envoyer sur la place de Saint-Pierre ni troupes ni police, aussi tout s'est-il passé dans le plus grand ordre et sans confusion. Les membres du comité central de Paris avaient été chargés du service d'ordre et de la vérification des billets, ce qu'ils ont fait avec un tact exquis et une amabilité dont tout le monde faisait l'éloge. L'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner, et il n'y a eu ni bousculades ni difficultés, pas plus à l'intérieur qu'en dehors.

Une partie des pèlerins avait pris place à gauche dans la grande nef, autour de la Confession, sur le bras gauche et au fond du côté de la Chaire de Saint-Pierre, derrière la Confession, au sommet de la croix. Les autres occupaient le côté droit de la grande nef, de la Confession et du bas de la croix. Des bancs couverts de gros vert formaient un barrage en forme de rectangle aux quatre côtés de la Confession. Deux autres bancs étaient placés au centre de la grande nef, afin de laisser un passage libre pour le cortège du Pape, et s'étendaient jusqu'au delà de la ligne de l'autel du Saint-Sacrement.

Cette sorte de haie affectait la forme d'un grand violoncelle, dont la base était au-delà de la Confession, du côté de l'autel de la Chaire, et la tête en face de la chapelle du Saint-Sacrement à droite, et de la chapelle des chanoines à gauche. Les gendarmes, en grande tenue, grandes bottes à l'écuyère, culottes peau de daim, la tunique à basques avec aiguillettes blanches et le bonnet à poil, étaient chargés du service d'ordre à l'entrée de la basilique et au milieu des pèlerins. Les gardes palatins formaient la haie au milieu de la grande nef, et les gardes-suisses sans cuirasse, mais avec le casque surmonté du plumet blanc retombant, occupaient les deux côtés du rond-point de la Confession.

Entre l'autel de la Confession et la balustrade, du côté de l'autel de la Chaire, étaient placés les archevêques et les évêques, les chanoines et les bénéficiers de Saint-Pierre, et les personnages ecclésiastiques de la cour pontificale, ainsi que les gardes-nobles. Un grand nombre d'évêques sont allés occuper leurs places respectives avant le commencement de la cérémonie, d'autres sont arrivés avec le Pape. Les évêques français étaient tous de ce nombre.

Sur le banc qui formait haie, du côté gauche de la croix et faisant face à l'autel, *in cornu epistolæ*, ont pris place les membres du comité central de Paris et les chefs de groupes du pèlerinage français : M. le vicomte de Damas, M. le comte Yvert, M. le comte de Kreuzenach, M. le baron de Livois, M. Chesnelong, M. le comte des Cars, M. le comte de Maistre, M. de Beaumont, M. le comte de Pouy, M. Phil. Vrau, etc., qui portaient à la boutonnière comme signe de distinction une cocarde aux couleurs pontificales, blanc et jaune.

A leurs côtés, un peu plus bas, Mgr de Bonfils, M. le chanoine Gossin et les porteurs des bannières de Laval, de Lourdes, de Rodez, de Clermont, etc.

Le cortège pontifical a fait son entrée dans la basilique par la chapelle du Saint-Sacrement, à 9 heures 20. Il était ouvert par les élèves du séminaire du Vatican qui se sont rangés des deux côtés de la Confession. Venaient ensuite les élèves de Saint-Pierre, puis les bénéficiers, les chanoines, et enfin les évêques et tous les dignitaires de la cour pontificale.

Le Saint-Père a fait son entrée solennelle à 9 heures 25, porté sur la sedia gestatoria, revêtu du rochet, du camail en velours de soie rouge bordé d'hermine, et d'une magnifique étole rouge bro-

dée en or et la calotte en tête. Des deux côtés, deux camériers secrets portaient les éventails en plumes d'autruche et de paon. Dès que le Saint-Père est monté en sedia, les chantres de la chapelle Julia de Saint-Pierre ont entonné le *Tu es Petrus*, et aussitôt après, les trompettes d'argent placées dans l'intérieur de la coupole ont fait entendre leurs sons doux et mélodieux. Mais bientôt des applaudissements et des vivats immenses, enthousiastes, frénétiques, ont tout couvert, et le Pape radieux, paternel, ému, bénissant cette foule innombrable, foule qui l'acclamait en agitant les mains, les mouchoirs, les chapeaux, semblait s'avancer porté sur une immense avalanche humaine frémissante d'amour, d'admiration et de joie. On ne saurait rien imaginer de plus grandiose, de plus émouvant, de plus célestement beau.

Le Souverain Pontife a contourné la Confession par la droite et est descendu de la sedia au pied des degrés de l'autel, et, s'étant revêtu de ses ornements sacerdotaux, a commencé le saint sacrifice de la messe, tandis que l'orgue faisait entendre ses sons les plus doux. Il était juste alors 9 heures 40 du matin. Sa Sainteté était assistée à l'autel, à droite, du côté de l'épître, par Mgr Cassetta, son grand aumônier, archevêque titulaire de Nicomédie, et par Mgr Sinistri, le grand maître des cérémonies pontificales; et à gauche par Mgr Pifferi, son sacriste, évêque de Porphyre. Mgr Marzolini, cérémoniaire pontifical, tournait le missel; Mgr Angeli, secrétaire intime de Sa Sainteté, a présenté les burettes, et au lavabo et à la postcommunion Mgr Macchi, majordome, a présenté l'aiguière; Mgr della Volpe, maître de chambre, le manuterge.

A l'offertoire, les chantres ont exécuté un motet, et à l'élévation les trompettes d'argent ont fait entendre leur son harmonieux et si touchant, une véritable musique de paradis, dont la mélodie si douce, après avoir plané sur la Confession et s'être répercutée dans l'église, est allée se perdre dans la coupole et pour ainsi dire dans le ciel.

Au *Pater*, les chantres ont exécuté un nouveau motet, et à la communion, les chefs du pèlerinage français, dont j'ai donné les noms plus haut, et quelques autres personnes, dont deux dames, vingt-deux personnes en tout, ont eu le bonheur de recevoir la sainte Eucharistie de la main auguste de Sa Sainteté.

Il était dix heures vingt minutes quand le Saint-Père est descendu de l'autel pour réciter les trois *Ave Maria* et le *Salve*

Regina. Sa Sainteté avait une mine superbe et paraissait rajeunie de vingt ans. Ses intimes lui ayant demandé après la messe si elle désirait prendre quelque chose, elle a répondu qu'elle se sentait fort bien et n'avait besoin de rien.

S'étant coiffé de la mitre, le Souverain Pontife est remonté sur la sedia gestatoria et, précédé de son noble cortège, a été porté, en contournant le côté gauche de la Confession, en face de la grande nef, au-dessus d'une estrade préparée pour la circonstance. Là, d'une voix claire, vibrante et forte, il a donné la bénédiction en chantant les versets : *Sit nomen Domini benedictum — Adjutorium nostrum in nomine Domini — Benedicat vos omnipotens Deus, Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus.*

L'immense foule prosternée sous la main du Pontife s'est aussitôt levée et les applaudissements, les acclamations, les vivats, ont alors retenti avec une intensité et un enthousiasme, dont rien ne saurait donner une idée. Chacun était ému, électrisé, ivre de bonheur, d'admiration extatique devant cette belle et majestueuse figure du Pontife bénissant, et des larmes coulaient de tous les yeux. Il était 10 heures 35 quand le Saint-Père a disparu aux yeux de ses fils émus dans la chapelle du Saint-Sacrement, où il s'est dépouillé de ses habits sacerdotaux.

Le Souverain Pontife a porté à la messe l'aube de Bayeux et la chasuble de Lyon et s'est servi de burettes, d'un bougeoir et d'une aiguière donnés par des fidèles ou des diocèses de France. Le calice était celui qui a été offert par la ville de Prague, et la mitre celle qui lui a été donnée par les frères du cardinal Bianchi, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites. Les chandeliers et la croix de l'autel étaient ceux en vermeil de Benvenuto Cellini.

—

Après avoir eu la consolation d'assister, le 12, à la messe du Pape dans la Basilique vaticane, les pèlerins français ont su, à leur tour, consoler le Saint-Père par la grande et inoubliable manifestation qu'ils ont accomplie en se réunissant tous le 13 avril au Vatican. Ils ont renouvelé au Vicaire de Jésus-Christ l'hommage de leur piété filiale, de leur pleine adhésion et de leur attachement sans bornes. Ç'a été un de ces magnifiques spectacles de foi qui ont uni plus étroitement que jamais les destinées de la Fille aînée de l'Église à celles de la Papauté.

L'audience solennelle a eu lieu dans la salle de la canonisation ou de la *Loggia*, au-dessus de ce portique de Saint-Pierre où est gravée cette immortelle lettre dans laquelle Charlemagne écrivant à Adrien Ier proclame si éloquemment la vocation chrétienne de la France.

Quelque vaste que soit la salle de la *Loggia*, et bien que l'on en eût enlevé l'autel qui avait servi pour la canonisation et que l'on n'eût laissé qu'un seul passage latéral pour l'arrivée des évêques, des cardinaux et du Pape jusqu'au trône adossé au milieu de la paroi en face de la place Saint-Pierre, il n'a pas été possible d'y faire entrer tous les pèlerins. Cinq mille d'entre eux seulement ont pu y pénétrer, et il y en avait presque autant dans la salle Royale qui sert de vestibule à celle de la *Loggia*, ainsi que dans l'autre salle dite Ducale, par où le Saint-Père est arrivé, en entrant ensuite, par la salle Royale, dans la chapelle Pauline et, de là, par un corridor, dans la salle de la *Loggia.*

Le Souverain Pontife y est arrivé un peu avant une heure de l'après-midi, précédé de tous les évêques français présents à Rome et escorté des prélats de sa cour, ainsi que de LL. ÉÉm. les cardinaux Sacconi, Pitra, Parocchi, Rampolla, Simeoni, Ledochowski, Mertel, Laurenzi, Ricci, Pallotti et Zigliara.

Dès que le Saint-Père a paru, levant la main pour donner sa première bénédiction, toute l'assistance, transportée par l'élan d'un indicible enthousiasme, l'a salué par des acclamations unanimes et d'un retentissement si prolongé, si touchant, qu'on y sentait vibrer réellement la fibre de la nation très chrétienne. C'était comme la grande voix de la France catholique acclamant en Léon XIII le Père au cœur plein d'amour pour ses fils privilégiés, comme il allait le montrer encore une fois en cette occasion solennelle.

Les généreux sentiments qui venaient de faire explosion sous les voûtes de la *Loggia* ont été exprimés devant le Trône pontifical, d'abord par une adresse dont S. G. Mgr Vigne, archevêque d'Avignon, a donné lecture. C'était bien la France catholique tout entière, représentée par plusieurs de ses pasteurs et par cette nombreuse députation de ses fils, qui parlait par la bouche de l'éminent archevêque. Voici le texte de cette adresse :

Très Saint-Père,

La France catholique est aux pieds de Votre Sainteté.

La voilà représentée par ses évêques, par un grand nombre de ses prêtres, par la foule de ses pieux pèlerins.

Ceux qui Vous entourent dans cette enceinte, ceux que nous avons laissés sur la terre de la patrie et qui nous portent envie à cette heure, tous s'honorent d'être les enfants de la France, parce que la France a mérité d'être appelée la *Fille aînée de l'Église*; tous aussi Vous aiment comme le meilleur des pères, tous sont heureux, ainsi qu'ils vous le diront tout à l'heure par l'organe du noble et vénéré président du Comité du pèlerinage, de Vous offrir, à l'occasion de Votre Jubilé sacerdotal, leurs hommages et leurs vœux.

Oui, Très Saint-Père, la France catholique Vous vénère, elle est pleine d'admiration pour Votre sagesse et Votre vertu, pleine de respect et de soumission pour Votre autorité souveraine. En Votre personne auguste, elle salue le Vicaire de Jésus-Christ, le successeur de Pierre, le Chef et la colonne inébranlable de l'Église, le Docteur infaillible, le Pasteur des brebis et des agneaux du troupeau du Pasteur suprême, le Pontife, enfin, qui a su, depuis qu'il occupe la Chaire apostolique, lui témoigner, en toute circonstance, une ineffable tendresse et auquel elle aura toujours à cœur, à son tour, de prouver son attachement filial et son inviolable dévouement.

Les temps sont mauvais, Très Saint-Père. Depuis de trop longues années, la Providence permet que l'Église et son auguste Chef soient soumis à de douloureuses épreuves.

La généreuse nation des Francs qui se souvient de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis et de Jeanne d'Arc, est sensible à Vos tristesses comme aux maux de l'Église. Elle supplie le Seigneur d'en abréger la durée ; elle désire ardemment consoler Votre cœur de Père par le spectacle de sa fidélité, et, au sein de sa propre détresse, elle se fait une gloire de venir en aide à Votre paternité.

Il en sera toujours ainsi, nous l'espérons, Très Saint-Père; et, quand la divine Miséricorde fera sonner l'heure du triomphe de l'Église, dont les manifestations, qui marquent Votre Jubilé sacerdotal, semblent être le magnifique prélude, la France catholique tressaillera d'une sainte joie, et, avec Vous, elle rendra au Seigneur de solennelles et ardentes actions de grâces. L'expérience des siècles ne lui a-t-elle pas appris que ses destinées sont intimement liées à celles de la Papauté, et que sa gloire et sa prospérité, par une disposition spéciale de la Providence, sont en quelque sorte attachées à la gloire et à la prospérité de l'Église?

En attendant, Très Saint-Père, nous remercions Dieu dans toute l'effusion de notre âme de nous avoir permis de voir de près Votre Sainteté, de l'entourer, de nous presser autour d'Elle, de courber

nos fronts sous sa main bénissante; et, heureux et fiers de nous dire Vos enfants, évêques, prêtres et fidèles, venus de tous les points de notre chère patrie, et en union avec tous les catholiques de France qui, à cette heure, ont les yeux et le cœur tournés vers Rome, nous nous écrions : « Vive le Souverain Pontife! Vive Léon XIII! »

Ensuite, M. le vicomte de Damas, en sa qualité de président du pèlerinage national et au nom des divers Comités représentés au pèlerinage, s'est approché du Trône et a donné, à son tour, lecture de l'adresse suivante :

Très Saint-Père,

En ce moment où nous avons le bonheur d'être réunis aux pieds de Votre Sainteté, les cœurs des catholiques français vibrent à l'unisson des nôtres, et tous sont dans l'anxiété : ils se demandent si la faible parole qui ose s'élever ici dira assez la grandeur de leur foi et de leur amour; leur attachement inviolable à la sainte Église, à la Chaire de Pierre et au glorieux Pontife représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Avec eux, Très Saint-Père, je dirai : non, la parole de l'homme ne peut exprimer la vivacité de leur foi, de leur dévouement inébranlable.

Oui, Très Saint-Père, la France Vous aime. Elle écoute avec docilité les paroles de vie qui sortent de Votre bouche infaillible, et s'efforce de mettre en pratique Vos enseignements.

N'avez-Vous pas, Très Saint-Père, les paroles de la vie éternelle?

Votre Sainteté a dit : Elevez le cœur de vos enfants par une éducation chrétienne et forte, inspirez-vous des saines doctrines des Docteurs et des Saints; et aussitôt les bourses se sont déliées, des écoles chrétiennes ont été fondées, pour combattre la triste influence des écoles athées, et le peuple en foule s'est précipité vers ces centres, où sous Votre glorieuse égide, Très Saint-Père, la vérité est enseignée, où par conséquent se forment les hommes de foi, de dévouement, les nobles intelligences.

Or, la France se souvient que c'est sa foi et son attachement à l'Église qui l'ont faite grande; que, si elle a enfanté des héros, c'est parce qu'ils étaient véritablement chrétiens; que pour eux la vie de ce monde n'était rien, que cette vie appartient à Dieu, et qu'ils devaient la sacrifier à leur devoir, à son amour.

Aussi, à la voix des Pontifes romains, s'est-elle levée pour défendre les droits de la Sainte Église sa mère; et en ce moment, Très Saint-Père, elle s'ingénie à défendre et à sauver l'âme de ses enfants; à en faire des héros de la charité.

Autour de ces écoles, des œuvres de toutes sortes se sont élevées; toutes tendent au même but : au retour du Règne social de Notre-

Seigneur Jésus-Christ sur la terre. Plusieurs ont le bonheur d'être représentées ici. Très Saint-Père, Vous daignerez leur accorder une bénédiction spéciale; vous triplerez leur force, et la réussite de leurs efforts sera assurée.

Oui, la France aime l'Église et le Pape; et tant qu'un cœur Français battra dans une poitrine, il fera entendre un acte d'amour.

Le Souverain Pontife, se levant alors, au milieu du recueillement général que parfois cependant l'enthousiasme de l'assistance interrompait par d'irrésistibles acclamations, a prononcé en français, d'une voix forte, quoique souvent émue le discours suivant :

Nous sommes vivement touché, très chers fils, des nobles paroles que vous venez de Nous adresser et Notre cœur se sent ému devant ces témoignages réitérés que Nous donne la France catholique de son amour filial et de son inviolable attachement. Ce sont là comme autant de solennelles affirmations que, malgré les maux qui l'affligent et les périls qui la menacent, elle entend rester fidèle à ses glorieuses traditions et à son beau titre de fille aînée de l'Église. Elle ne saurait oublier que sa providentielle destinée l'a unie au Saint-Siège par des liens trop étroits et trop anciens pour qu'elle veuille jamais les briser. De cette union, en effet, sont sorties ses vraies grandeurs et ses gloires les plus pures; et toujours elle a eu lieu de se féliciter des victoires et des triomphes de l'Église et de la Papauté. Troubler cette union traditionnelle serait enlever à la nation elle-même une partie de sa force morale et de sa haute influence dans le monde. — La France, Nous n'en doutons pas, comprendra toujours sa grande et sublime vocation, qui est, avant tout, de demeurer profondément chrétienne. Nous en avons pour garant ces innombrables institutions pieuses que Nous voyons couvrir son sol; ces œuvres multiples de charité qui y naissent et s'y développent avec une fécondité et une vigueur si admirables; ces légions d'apôtres et de missionnaires, qui en partent chaque jour pour se répandre dans les contrées les plus lointaines et les plus ignorées où, par la prédication des doctrines du Saint-Évangile, leur apostolat propage les principes de la vraie civilisation.

Comment pourrions-Nous ne pas regarder d'un œil de particulière bienveillance une nation, où les intérêts religieux ne cessent de susciter de semblables dévoûments? Comment ne pas reconnaître que cette nation recèle dans son sein un germe de vie impérissable, un principe de salut et de résurrection qui répond de l'avenir, et qui doit fortifier Notre espérance ?

Continuez donc, très chers fils, à vous dévouer avec confiance et avec courage à tout ce qui est bien. Parmi les bonnes œuvres vous avez rappelées tout à l'heure et avec raison, comme méritant une place à part, l'éducation religieuse de l'enfance et de la jeunesse, la fondation d'écoles, où des maîtres instruits et pieux enseignent aux enfants, avec les lettres humaines, les vérités et les préceptes de la religion. C'est là, en effet, le point de départ de tout progrès et de toute civilisation, et l'unique source d'où découle le véritable bonheur des peuples. Préparer ainsi à votre patrie des générations chrétiennes, soumises à Dieu et à son Église, former des héros prêts à tout sacrifier au devoir, voilà bien, chers fils, un objet digne d'exciter votre généreuse et sainte émulation. — Nous ne cessons de prier le Seigneur qu'il bénisse vos efforts et vos travaux, et comme gage de ces faveurs célestes, Nous vous accordons, Nous-même, de tout cœur à vous tous, aux sociétés et aux œuvres que vous représentez, à vos familles et à vos amis, à la France toute entière Notre bénédiction apostolique.

Comme nous l'avons indiqué plus haut tous les passages les plus marquants de cet admirable discours ont été soulignés par des marques d'émotion, par des vivats dont rien ne pouvait contenir l'élan. Mais les acclamations ont éclaté plus retentissantes encore et prolongées jusqu'à l'excès, si l'on pouvait dire ainsi, de l'enthousiasme, lorsque le Saint-Père eut fini de parler, et, de nouveau, lorsque, après avoir admis au baisement du pied les chefs du pèlerinage, il a levé la main pour bénir encore une fois les pèlerins avant de s'arracher à leurs touchantes manifestations. Ç'a été une véritable ovation dont rien ne saurait décrire l'entraînement. Aussi avons-nous vu bien des yeux se baigner de larmes et pour ainsi dire bien des cœurs palpiter de

la plus profonde reconnaissance envers le grand Pape qui venait de confirmer si éloquemment l'étroite union de la France catholique avec le Saint-Siège.

Encore un détail touchant. Avant de se retirer, le Saint-Père s'est fait présenter la bannière du pèlerinage, portant d'une part l'image de Notre-Dame de Lourdes, et, de l'autre, l'effigie de Sa Sainteté avec cette devise : *Au Pape du Rosaire.*

ÉTUDES ÉCONOMIQUES

LE LIBRE-ÉCHANGE — LE MONOMÉTALLISME — LA CRISE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

La famille libre-échangiste se divise en deux branches. Je pourrais dire en trois, en comptant ceux qui demandent le libre-échange pour les autres ; espèce peu respectable de métis, qu'on verra aux avant-postes du mouvement protectionniste dès que leur intérêt sera en jeu.

La première branche, la maîtresse branche, la seule logique, la seule conséquente, ayant foi dans sa doctrine, poursuit la baisse de tous les prix par la concurrence universelle, par la liberté commerciale absolue. Ce système aboutit à des crises partielles, successives, qui atteignent tour à tour chaque sphère de l'activité humaine. Il développe un égoïsme sauvage, une sorte de cannibalisme économique comme Spencer, je crois, l'a si bien qualifié.

Le deuxième rameau, l'inconséquent, ayant le même idéal, la baisse des prix, trouve le moyen de le réaliser par l'application de la concurrence de tous les produits, l'or excepté. L'or protégé à outrance, dans le monde entier par une prohibition législative s'étendant à tout métal concurrent.

L'or, devenu la mesure unique de toutes les valeurs, reste soumis à la loi supérieure de l'offre et de la demande. Devant répondre seul à des besoins satisfaits de tout temps par l'or et l'argent, il se produit nécessairement une hausse sur l'or, et le nombre d'unités monétaires représentées par ce métal restant fixe, on en donne moins dans les échanges, ce qui constitue une hausse de la valeur de la monnaie et une baisse sur les prix des autres objets d'échange.

Les monométallistes le nient. Nous leurs répondrons tantôt.

Les besoins des populations toujours croissantes, l'adoption de l'étalon unique d'or par des nations bimétallistes aujourd'hui, augmenteront la demande. La hausse de la valeur de la monnaie s'accentuera en proportion et augmentera ainsi les ravages de la deuxième partie du programme, libre échange, libre concurrence pour tout le reste.

Les partisans de l'étalon unique le nient et prétendent prouver qu'il n'exerce aucune action sur la crise. Nous verrons bien.

Le chevalier de Cocquiel, s'étant fait l'avocat de la cause monométalliste, nous a donné dans une critique de la défense du bimétallisme par M. Allard, les principaux arguments choisis par les partisans de l'étalon unique pour faire de la propagande. Nous allons les passer en revue.

Le débat se résume en deux questions :

1° Y a-t-il suffisance de métal or, pour parer à tous les besoins ?

2° Le monométallisme exerce-t-il une action sur la crise ?

1re question. Nos contradicteurs affirment que le cube d'or existant est suffisant. Pour le prouver ils ajoutent : On peut obvier à son insuffisance par la puissance merveilleuse du crédit moderne.

Mais cette puissance merveilleuse existait sous le régime du double étalon. La monnaie a précisément pour raison d'être de s'en passer.

Il est un deuxième moyen d'obvier à cette prétendue suffisance, il est ènoncé comme il suit : L'emploi simultané des deux métaux comme intermédiaire des échanges est désirable et possible ; on y arrive par le billonnage de l'argent.

Ici nos adversaires reconnaissent la nécessité d'employer l'argent pour la monnaie. Nous le soutenons avec eux. L'accord cesse au billonnage. Celui-ci laisse à l'arbitraire des différents États de faire la hausse et la baisse du marché de l'argent, de rompre la relation des valeurs et d'imposer le cours forcé de la grosse moitié de la circulation.

On nous a déclaré le cube d'or existant suffisant pour le présent. Nous avons vu dans quelles conditions. Maintenant on nous rassure pour l'avenir : les mines produisent annuellement cinq cents millions de francs en or.

Il me semble résulter de ceci que les besoins futurs sont couverts par ce demi-milliard annuel. Or, voici comment se

répartit ce demi-milliard, produit annuel des mines. L'industrie en consomme trois cents millions. L'Orient en retient cent millions. L'usure et les naufrages détruisent cinquante millions et il reste cinquante millions de francs pour faire face à tous les besoins évalués à un quart de milliard. C'est un déficit annuel de deux cents millions de francs qui semble compromettre étrangement la sérénité de l'avenir (1).

Les peines que se donnent les théoriciens pour trouver des remèdes à l'insuffisance nous prouvent qu'ils sont à ce sujet moins convaincus qu'ils ne le disent.

Passons à la deuxième question. Le monométallisme exerce-t-il une action sur la crise?

Les partisans de ce système nient cette action. La base de cette négation est celle-ci :

De tous les systèmes monétaires, l'étalon unique est celui qui donne le plus de stabilité à la valeur monétaire, parce que, sauf le cas où après avoir abusé du cours forcé, un pays veut rétablir la circulation métallique, remplaçant ainsi une monnaie dépréciée par une monnaie ayant plus de valeur, sauf ce cas il faut craindre la dépréciation de la monnaie. Il est si peu probable de voir se produire le contraire, qu'on peut le laisser en dehors de toute prévision. S'il n'en était pas ainsi, *l'étalon unique n'aurait plus un seul partisan, la hausse de la valeur de la monnaie étant un mal incomparablement plus redoutable que son abaissement.*

Le plaidoyer peut être habile, il n'est pas probant. Il donne comme axiome ce qui fait précisément l'objet du débat. Il prône le cours forcé de l'argent. Il défend un système qui doit amener celui du papier et en en prédisant les conséquences, il affirme qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper, et tire argument de l'avilissement bien imaginaire de la monnaie. Nous le voyons ensuite s'adressant aux sentiments intéressés des créanciers dans un but de propagande; invoquant la justice, cherchant à pousser ceux qui souffrent sur une fausse piste et finalement, versant un pleur sur le courage malheureux des défenseurs du bimétallisme qui, dit-il, fournira une brillante carrière et gagnera sans cesse des adhérents (signe certain, paraît-il, de décadence) avant d'être définitivement vaincu.

Suivons un instant nos contradicteurs.

(1) Certains auteurs évaluent le déficit annuel à cinq cent soixante-quinze millions.

Ils affirment que le retour au double étalon produirait la dépréciation de la monnaie et ils ne comprennent pas l'avantage qu'il pourrait y avoir pour le producteur à recevoir 50 0/0 de métal en plus qu'il n'en obtenait auparavant; ce métal devant servir à rétablir le capital détruit dans l'opération productive et se procurer des objets de consommation s'il doit payer tous ces objets 50 0/0 en plus. Si je ne me trompe, cela revient à dire : Vous tous qui souffrez depuis l'abandon du double étalon, ne réclamez plus. Son retour ne saurait vous soulager : vous recevriez plus, vous paieriez davantage.

Mais ceux qui souffrent savent par expérience que cette proposition est de la théorie pure. Ils savent que la hausse et la baisse des prix ne se produisent pas comme la clarté ou l'obscurité lorsque nuitamment on allume ou éteint une lampe.

En ce moment la baisse atteint la terre, tous les produits agricoles, le bois, le charbon, le fer, l'argent, l'intérêt des capitaux, une foule d'objets de fantaisie, les salaires etc. Elle ne se produit ni sur les contributions, ni sur les transports, ni sur bien d'autres objets ou services. Il y a même des prix en hausse; ainsi le ministre vient de majorer l'entretien d'un homme à l'hôpital militaire.

Si tous les prix étaient en baisse, si la baisse ne pouvait plus s'accentuer, elle serait indifférente, mais la raison et l'expérience nous disent qu'il n'en est pas ainsi.

Nous savons que la hausse comme la baisse ont bien des causes, mais nous savons aussi que quand on fait un échange, on calcule la valeur de chaque objet pour en déterminer la quantité. Nous savons que les prix montent avec la rareté. Nous savons que la monnaie est devenue plus rare par la suppression de l'argent; donc il y a hausse sur sa valeur.

On nous cite Bastiat. Il a dit : le numéraire ne sert qu'à faciliter la transmission d'une main à l'autre des choses utiles, ce qui s'accomplit aussi bien avec une once de métal rare comme l'or qu'avec seize onces d'un métal plus abondant comme l'argent.

Ceci, nous le pratiquons journellement, donnant en paiement une pièce d'or de 20 francs ou quatre pièces d'argent de 5 francs.

Si cet énoncé a pour but d'établir qu'une minime quantité de métal favorise autant l'échange qu'une plus grande quantité, elle n'implique en rien l'idée de la stabilité de sa valeur ; bien au contraire. Bastiat aurait pu dire : Cette transmission s'ac-

complit aussi bien avec une once d'or qu'avec deux onces et celui qui pour un même objet reçoit une once au lieu de deux reçoit moins; donc il y a hausse de la valeur de la monnaie.

Le plaidoyer que nous examinons ici invoque l'autorité d'Adam Smith qui compare la monnaie aux chemins d'exploitation improductifs que l'on doit réduire au strict nécessaire.

Je suppose que l'usure et la perte de temps ne compensent pas largement le manque de production et prenant la comparaison, j'y ajouterai : Admettons que tous les chemins d'exploitation appartiennent au même propriétaire, et qu'il y ait établi un droit de passage. En supprimant la moitié, l'autre percevrait à elle seule les droits répartis sur la totalité. Ils rapporteraient plus et vaudraient davantage. Cette moitié supprimée, c'est l'argent; l'autre, c'est l'or, dont la valeur a progressé. L'exploitation sera devenue plus difficile à cause des détours, plus onéreuse à cause de l'usure et de la perte de temps. Je suis certain que les propriétaires des champs, peu sensibles aux bénéfices du propriétaire des chemins, s'adresseront aux tribunaux, forts du droit acquis par l'usage et leur demanderont de les rétablir tous. Ici encore, l'évidence est la hausse de la monnaie.

Les plus intéressés à soutenir le monométallisme sont les prêteurs à longue échéance. Leurs capitaux augmentent journellement leur pouvoir commercial. Les théoriciens n'ont garde de se priver de leur secours; ils leur font entrevoir que le retour au bimétallisme serait l'abolition partielle des dettes qui atteindrait *déjà* la proportion monstrueuse de 25 p. c. Aussi adjurent-ils l'Etat, au nom de la justice, de maintenir leur système.

Le mot *déjà* a échappé à la plume. Il prédit une aggravation de la crise. Mais passons à la réfutation. Lorsque le bimétallisme était la loi à peu près générale, toutes choses avaient leurs prix. Une foule d'entre elles a baissé depuis l'établissement du monométallisme. On prédit que le retour à l'ancien système remettrait tout en place. Il m'est difficile de comprendre comment on ne déduit pas de là qu'il y a hausse sur la valeur de la monnaie.

Quand le baromètre marque tempête et passe à beau temps, malgré la certitude d'une nouvelle baisse dans des conditions atmosphériques semblables, on dit généralement : il s'est produit une hausse barométrique.

Si les mots ont la même valeur en économie politique on devra admettre que la hausse de la valeur de la monnaie atteint déjà 25 p. c.

Quant à la question de justice, je dirai : tous les prêts sur hypothèques réalisés sous le régime du double étalon, dont une grande partie existent encore, ont avantagé les prêteurs dans la proportion déjà monstrueuse de 25 p. c. aux dépens des débiteurs, depuis son abandon. C'est une injustice ; la morale commande de la réparer.

Enfin le défenseur du monométallisme, retournant à ceux qui cherchent des remèdes à leur souffrance, leur dit : cherchez ailleurs ; le monométallisme n'a aucune influence sur les prix ; voyez donc, ils ne sont pas tous en baisse.

C'est joli, mais cela manque de nouveauté.

Pourquoi le bimétallisme influerait-il plus sur les prix que l'étalon unique? De même qu'actuellement tous les prix ne sont pas en baisse, alors tous n'étaient pas en hausse ; il y en eut qui restèrent stationnaires ; il y en eut en baisse, précisément parce que la monnaie n'est pas le seul facteur qui établisse les prix, tout en étant le principal ; mais ceux-ci, comme elle-même, subissent la loi de l'offre et de la demande. Et puis il y a la protection et bien d'autres choses encore.

Ce qui est certain, c'est que la baisse générale de tous les prix n'est pas nécessaire pour prouver la hausse de la valeur de la monnaie, pas plus que la hausse générale pour prouver sa baisse. Si cela était, il faudrait admettre que l'influence de la monnaie sur les prix est nulle. Personne ne le soutient.

Il ne suffit pas d'affirmer la stabilité de valeur de la monnaie sous le régime de l'étalon unique pour convaincre. Il ne suffit pas de passer sous silence le mouvement de hausse pour qu'on ne l'approuve pas. Il ne suffit de dire : cherchez ailleurs, pour qu'on y aille. Le mal est là. Ceux qui veulent se rendre à l'évidence en sont convaincus. Indirectement nos adversaires le reconnaissent lorsqu'ils cherchent des remèdes à l'insuffisance du métal.

La hausse sur la valeur de la monnaie existe, bien qu'elle ne soit pas dans les prévisions des théoriciens. Je présume qu'il est inutile d'insister davantage pour le prouver.

Nos contradicteurs nous ont dit qu'à leurs yeux la hausse de la valeur de la monnaie était un mal incomparablement plus redoutable que son abaissement. Espérons que, vaincus par l'é-

vidence, ils joindront leurs efforts aux nôtres pour l'anéantir.

Mais aussi longtemps qu'il exercera ses ravages, il est du devoir de l'Etat, comme l'a fait la France, comme l'Allemagne se dispose à le faire, de rétablir autant que possible par une protection efficace la relation des valeurs.

Tout trouble dans la relation des valeurs, tout changement dans leur équilibre, fût-il dû à un progrès, ne s'établit jamais sans faire des victimes. Plus est grand le nombre des satisfaits, moins on entend derrière leurs applaudissements les plaintes de la souffrance. Quand cette souffrance atteint la majorité de la nation dans l'agriculture, elle aboutit bientôt à une crise générale.

Quels que soient les arguments plus ou moins spécieux que pourraient encore trouver les théoriciens du monométallisme, ils viendront tous se briser contre les résultats désastreux de la pratique, coïncidant trop bien avec l'établissement de l'étalon unique pour permettre le moindre doute sur les causes qui les ont produits.

S'il est encore indispensable de démontrer combien serait nécessaire l'établissement universel du double étalon, j'en trouverais une preuve dans la baisse des prix du blé. Ces prix sont réglés par le marché indien. L'Inde est monométalliste argent et le taux du change est en relation intime avec les bénéfices des cultivateurs.

Et en parlant de l'Inde, il est à noter que partout où règne le monométallisme, il produit la hausse de la monnaie. Dans l'Inde, où l'étalon d'argent existe seul, la roupie a augmenté de valeur, alors que l'argent baissait en Europe. Il y a bientôt dix ans, la chambre de commerce de Bombay constatait ce fait bizarre sans pouvoir l'expliquer, et d'année en année nous voyons appeler l'attention du gouvernement anglais sur ce point par d'autres chambres de commerce et par les auteurs les plus autorisés du Royaume-Uni.

Les économistes américains, depuis longtemps demandent un accord international.

M. Goschen, aujourd'hui chancelier de l'Echiquier, à la conférence de Paris en 1878, représentant l'Angleterre monométalliste, prédisait la crise comme conséquence de l'abandon du bimétallisme par l'Union latine. Il eût mieux valu pour la prospérité qu'il eût apporté l'adhésion de son pays au bimétallisme.

Cette adhésion viendra. Un courant d'opinion en ce sens s'ac-

centue dans la patrie des Smith et des Cobden ; elle souffre plus que d'autres et chez elle et dans ses relations avec l'Inde.

L'étalon unique d'or, établit en Angleterre, a passé de là en Allemagne et après dans l'Union latine. C'est à l'Angleterre qu'il appartient d'ouvrir la voie pour ramener le double étalon.

Il ne produira des effets utiles et durables que si tous y adhèrent.

Les hommes compétents en Angleterre ont abandonné les théories monométallistes ; on ne les enseigne plus à Oxford, à Cambridge, à Belfast ni à Edimbourg. Mais il faut du temps pour opérer le revirement, et le temps presse. Il n'est pas de trop que chacun s'emploie, dans la mesure de ses moyens, pour en hâter l'accomplissement.

En Belgique, MM. Emile de Laveleye et Allard ; en France, MM. Cernuschi et de Soubeyran ont mis au service de cette belle cause, le prestige de leur autorité fondée sur une incontestable compétence.

Il serait à désirer que l'opinion publique suivît leur travaux afin qu'au jour des négociations aucune voix discordante ne vienne en retarder les effets heureux.

Que tous ceux qui souffrent de la crise, — et combien en est-il qui n'en ressentent les effets? — que tous ceux qui souffrent, dis-je, reconnaissent les causes de leur souffrance et on aura bientôt fait de stigmatiser, comme ils le méritent, les sinistres visionnaires dont les inventions malfaisantes ont accumulé tant de désastres ; véritables fléaux, envoyés par Dieu pour châtier les hommes qui, dans la prospérité, oublient trop souvent celui qui la donne. G. S.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL DES CATHOLIQUES A PARIS

PREMIÈRE JOURNÉE. — *Lundi 9 avril.*

Lundi 9 avril ont commencé les travaux du Congrès. Les différentes sections se sont réunies d'abord, à neuf heures du matin, après la messe du Saint-Esprit, célébrée pour les congressistes à l'église des Carmes par Mgr l'archevêque de Paris, puis à une heure et demie et encore à trois heures.

A la section de philosophie et d'anthropologie, c'est la fameuse

doctrine de l'évolution qui a d'abord attiré l'attention du Congrès. M. Malbranche a dénoncé la faiblesse des preuves, même scientifiques, qui sont mises en avant pour substituer cette théorie à celle de la création de l'homme dans son espèce. En tout cas, M. Gmeines a démontré que, sur ce point, les idées d'Herbert Spencer sont des rêveries et M. de Margerie a dénoncé les graves dangers de la morale dite évolutionniste. M. l'abbé Hamard a fourni la réponse à deux objections qui ont cours actuellement contre le monogénisme : la permanence des types de races et les phénomènes de la génération. Dans une étude sur l'époque de l'apparition de l'homme sur la terre, M. Ubaghs, de Maestricht, a réfuté la théorie des anthropopithèques de M. de Mortillet. Mais le travail le plus important a été celui de M. Duilhé de Saint-Projet, qui a magistralement repoussé les doctrines de MM. Rubens, Duval, Hovelacque, Letourneau, Perrier et Richet, qui essaient vainement de combler l'abîme qui sépare l'animal de l'homme. Les philosophes liront aussi avec intérêt le travail de M. Charles Huit sur le pessimisme et celui de M. Pivert sur le hasard.

A la section d'histoire, M. l'abbé Clerval a fait un travail sur l'Heptateuchon de Thierri de Chartres, et M. le comte de Bourbon-Lignières a retracé la mission de Jeanne d'Arc. Mentionnons encore l'étude de M. Kürth, professeur à l'université de Liège, sur les sources de l'histoire de Clovis, et de M. l'abbé Batiffol sur un apocryphe de l'ancien Testament : le mariage d'Aseneth.

La section des sciences religieuses a entendu MM. Robiou sur la religion égyptienne, Loisy sur la traduction d'un texte cunéiforme, Bourdais sur la fondation de Babylone.

Les sciences juridiques ont examiné, d'après des travaux de M. Rivalta et du R. P. Forbes, les principes de la morale et du droit. Citons encore une remarquable étude du R. P. Baudier, qui a réfuté les fameuses théories de l'américain Georges sur la propriété.

Voici le bilan de la section des sciences naturelles : M. David a parlé sur la faune chinoise ; M. l'abbé Smets a fait connaître sa découverte du dinosaurien fossile des sables d'Aix-la-Chapelle et M. l'abbé Hy a lu un mémoire sur la nature des lichens.

Le soir, à huit heures, il y a eu assemblée générale : allocution de Mgr l'archevêque de Paris, rapport de Mgr d'Hulst

sur les travaux de la commission organisatrice, puis conférence de M. de Lapparent : la formation de l'écorce terrestre. M. le baron Kervyn de Lettenhove a couronné la séance par une lecture émouvante sur la dernière nuit de Marie Stuart, d'après des documents historiques récents.

Il y a foule aux séances du Congrès ; la première journée a de tout point répondu aux espérances des vaillants défenseurs de la vérité et de la science catholiques.

DEUXIÈME JOURNÉE. — *Mardi* 10 *avril.*

Le matin, à neuf heures, trois sections se réunissent. Les juristes ont surtout apprécié deux remarquables travaux : l'un de M. Béchaux sur les rapports de l'économie politique et du droit naturel, l'autre de M. Cauvière sur le divorce. M. Terrat a émis des considérations générales d'une haute portée sur le Code civil et M. Ernest Michel a étudié l'organisation juridique de la famille.

Le droit canon a retrouvé ses représentants en M. l'abbé Bourgain, qui a traité de la propriété ecclésiastique, et en M. Beaune, qui a montré l'influence des canonistes dans le développement de la théorie des contrats consensuels.

Dans la section d'histoire, le R. P. de Smedt, bollandiste belge, a parlé de l'organisation des églises chrétiennes pendant les trois premiers siècles, et M. L. Lallemand a étudié l'action du Concile de Vienne sur l'administration hospitalière.

La section d'anthropologie a entendu un remarquable *Mémoire* de M. Adrien Arcelin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, sur l'homme tertiaire. Une étude personnelle des silex éclotés du mâconnais, en tout semblables à ceux que l'on prétend élaborés par l'homme tertiaire, lui a prouvé que cette prétendue taille intentionnelle s'explique sans peine par l'action des agents atmosphériques. M. d'Acy a ensuite contesté l'authenticité des fameux Crânes de Canstadt et de Neanderthal et réduit l'âge de celui de l'Olmo.

L'après-midi, nouvelle réunion de trois sections : à la section de philosophie, le R. P. O'Mahony parle des jugements synthétiques *a priori*, M. Amédée de Margerie du principe de causalité, avec des idées que la philosophie scolastique, mieux servie par M. Domet de Vorges, dans son étude sur les fondements de l'idée de cause, ne saurait approuver.

Les jurisconsultes, malgré leur laborieuse séance du matin

se sont remis à l'ouvrage à une heure et demie pour entendre M. Dehaye sur les outrages à la religion dans les législations étrangères; M. Rivière, qui a rendu pleine justice à l'action de l'Église dans la réforme pénitentiaire, et M. Lacointa sur le droit public chrétien et les progrès du droit des gens au XIXe siècle. Signalons le travail de M. Villion sur la préservation des condamnés libérés.

Pour la section des sciences naturelles, signalons le *Mémoire* de M. Claviana y Ricart sur l'esprit des mathématiques, celui de M. Valson sur les Œuvres de Cauchy et l'étude du R. P. Leray sur l'origine et la conservation simultanée de la chaleur et de la pesanteur.

A trois heures, le Congrès a tenu une assemblée plénière pour résoudre divers points d'intérêt général. On y a décidé que le prochain Congrès se tiendrait, en 1891, aussi à Paris. M. Kurth, dans une éloquente improvisation, a indiqué les moyens à mettre en œuvre pour grouper les savants catholiques, et il a préconisé surtout de soutenir partout les Sociétés scientifiques existantes. Cette déclaration a fourni à M. Charles de Kirwan l'occasion de signaler au Congrès l'une de ces associations si florissantes en Belgique, la Société scientifique de Bruxelles.

La séance du soir, qui avait attiré une foule nombreuse et distinguée, a été présidée par S. Exc. Mgr le nonce apostolique. M. l'abbé Duchesne, professeur à l'École des Hautes-Études de Paris, a fait revivre, avec cette science et cette sympathique communication dont il a le secret, les souvenirs chrétiens du forum romain, et le R. P. Perry, S.-J., directeur de l'Observatoire de Stonyhurst, a exposé le résultat des récentes observations sur la constitution du soleil.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Le dernier courrier des îles Marquises (Océan Pacifique) vient d'apporter à la congrégation des Sacrés-Cœurs (dite de Picpus) la nouvelle douloureuse de la mort de Mgr Dordillon, arrivée le 11 janvier 1888, à Taïshae (Nuka-hiva).

Né le 11 octobre 1808, à Sainte-Maure, diocèse de Tours

Mgr Dordillon était parti pour la mission des Marquises en 1845 et en avait été nommé vicaire apostolique en 1855 et sacré évêque de Cambysapolis en 1857. Durant sa longue carrière de missionnaire et les trente années de son épiscopat, ce saint et infatigable prélat a donné l'exemple de toutes les vertus apostoliques et d'un zèle pastoral dont l'archipel des Marquises ne perdra jamais le souvenir. Sa mort est une grande épreuve pour cette jeune Église, qui doit à ses persévérants efforts les progrès qu'elle a faits pendant son long apostolat.

—

La compagnie de Saint-Sulpice vient de perdre un de ses membres les plus distingués. M. *Louis-Frédéric* BRUGÈRE, directeur au séminaire de Paris, est décédé, le 11 avril, à Issy, dans sa soixante-cinquième année, après une longue et douloureuse maladie causée par ses incessants travaux. Les prêtres nombreux qu'il a instruits par ses savantes leçons, édifiés par sa vie toute sacerdotale, servis avec un dévouement sans mesure, auront la charité de se souvenir de lui devant Dieu.

—

Mme ROUVIER, plus connue sous le pseudonyme littéraire et artistique de Claude Vignon, est morte à Nice.

Mme Rouvier était née Noémie Cadiot. Elle était âgée de cinquante-six ans.

Comme sculpteur, elle avait exposé à divers Salons ; elle avait exécuté en partie les bas-reliefs de la bibliothèque du Louvre et de la fontaine Saint-Michel.

Comme littérateur, Mme Claude Vignon a publié de nombreux volumes, parmi lesquels : *Jeanne de Manguet, Victoire Normand ;* elle avait fait la critique artistique au *Correspondant*, etc.

Elle avait également donné des comptes rendus des séances du Corps législatif dans le *Moniteur universel* et des correspondances quotidiennes à l'*Indépendance belge*.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le triduum solennel en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'institut des frères des

Ecoles chrétiennes, a eu lieu les vendredi, samedi et dimanche 13, 14 et 15 du courant. Voici l'*Invito sacro* que le cardinal vicaire avait fait paraître à cette occasion :

Invito sacro

Les honneurs du culte rendus au bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, en même temps qu'ils réjouissent vivement ses fils dans toutes les parties du monde où ils sont occupés à instruire chrétiennement la jeunesse, rallument les espérances de tous ceux qui comprennent le besoin de sanctifier par la parole et par l'exemple de la vertu efficace la jeunesse de notre temps. Le bienheureux de la Salle, qui comprit parfaitement les besoins moraux de son époque en se dédiant entièrement à l'apostolat de l'éducation chrétienne du peuple, est très opportunément invoqué en faveur de la jeunesse, au milieu des terribles périls des temps où nous vivons. Et si la prière que nous lui adressons au milieu d'une si grande et anxieuse trépidation nous fait espérer un avenir moins sombre, elle nous remplit aussi d'allégresse et nous soutient, en faisant naître dans notre âme l'espérance que la jeunesse fourvoyée dans les voies de l'erreur et du péché revienne à de meilleurs conseils.

Pour cela donc, que les pères de famille se tournent vers l'autel de l'apôtre de l'institution chrétienne en faveur des innombrables troupes de jeunes enfants, et prient avec une vive confiance pour que le siècle pervers ne vienne pas gâter l'œuvre de leurs soins et pour que leurs fils, protégés par le bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, au lieu de devenir en grandissant une angoisse pour leurs familles et la terreur de la société, marchent dans la voie droite et soient la consolation de leurs parents et l'édification de leur prochain.

Une occasion très opportune pour un semblable hommage de vénération et de prières leur sera fournie par le Triduum solennel, en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, que les frères des Ecoles chrétiennes célébreront dans l'église Saint-Louis des Français, les 13, 14 et 15 du mois courant.

A dix heures du matin aura lieu la messe pontificale ; le premier et le troisième jour, le cardinal qui pontificiera prononcera une homélie après l'Evangile.

Dans l'après-midi, à quatre heures, il y aura le panégyrique du bienheureux, prononcé en français le premier et le troisième jour et en italien le second jour ; après le panégyrique, vêpres solennelles pontificales. Le triduum sera clôturé par le chant du *Te Deum* et par la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Notre Saint-Père le Pape a daigné accorder l'indulgence plénière à tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront ladite église Saint-Louis des Français et y prieront pendant quelque temps suivant ses intentions, et une indulgence partielle de cent

jours, à gagner une fois par jour, à tous ceux qui, le cœur contrit, visiteront cette église et y prieront aussi suivant ses intentions. Ces indulgences seront applicables aux âmes du Purgatoire.

Accourez donc auprès du protecteur de la jeunesse chrétienne, ô Romains, et adressez-lui, avec une confiance filiale, les vœux de votre cœur affectueux et reconnaissant.

Palais du Vicariat, le 8 avril 1888.

L.-M. Cardinal-vicaire,

Chanoine Auguste BARBIELLINI, *secrétaire.*

France.

TUNIS. — Le cardinal Lavigerie vient d'adresser d'Alger à son chancelier à Tunis une lettre dans laquelle il lui donne ses instructions au sujet de la fondation d'un orphelinat agricole à la Marsa, où déjà a été établi un orphelinat de filles. Le nouvel établissement sera ouvert le 1er mai et recevra des orphelins de toutes les nationalités sans distinction d'origine. Au cours de cette lettre, qui a été imprimée et distribuée, le cardinal fait savoir qu'il a reçu de M. Auguste Pernet, de Lyon, une somme destinée à l'entretien de dix enfants.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Le gouvernement prussien vient, par ordre de l'empereur, de soumettre à la Chambre des Seigneurs un projet de loi accordant la personnalité civile aux religieuses bénédictines, à la congrégation des religieuses de Notre-Dame, aux religieuses augustines, dites les Dames anglaises, aux établissements de l'ordre franciscain, aux religieuses du Divin Amour et aux religieuses ursulines.

Il y a maintenant plus de 4,000 religieux et religieuses qui ont repris possession de leurs couvents en Prusse. Les religieux cisterciens sont également rentrés, une abbaye cistercienne vient d'être ouverte à Marienstatt, dans le ci-devant électorat de Mayence, et dépendant du diocèse de Limbourg.

Quelle leçon pour notre gouvernement !

TURQUIE. — Il est dit que les Juifs ne resteront pas à Jérusalem, malgré les prières et les vœux qu'ils forment tous les ans. Le gouvernement turc s'y oppose, et cette opposition a donné lieu à toute une correspondance diplomatique.

A la suite des persécutions religieuses qui ont eu lieu en Roumanie et en Russie, un nombre considérable d'israélites de ces

pays se réfugia en Turquie. La Sublime-Porte ne sut pas tout d'abord ce qu'elle devait faire des nouveaux venus : fallait-il les expulser? fallait-il les garder? Elle finit par prendre une demi-mesure : elle les garda, mais elle leur interdit de séjourner dans certaines régions de l'Empire; une de ces régions était la Palestine.

Le gouvernement turc avouait du reste, sans ambages, qu'il prenait cette mesure par crainte de voir la Palestine devenir en très peu de temps une province juive. Mais ce serait mal connaître les israélites que de croire qu'ils ont laissé passer cette mesure sans protester. Ils s'adressèrent d'abord à la Porte qui ne leur répondit pas, comme bien l'on pense. Ils firent alors leurs doléances aux ambassadeurs des grandes puissances à Constantinople; et les représentants de la France et de l'Angleterre prirent l'affaire en mains.

Le gouvernement turc commença par accorder aux israélites le droit de séjourner à Jérusalem pendant un mois; puis sur de nouvelles réclamations de sir A.-W. White, il prolongea ce droit jusqu'à trois mois. Mais là il arriva un petit malheur : le gouverneur de Jérusalem voulut expulser un israélite anglais qui étudiait depuis quatorze semaines les inscriptions hébraïques de Palestine. L'Anglais poussa des cris d'orfraie qui furent entendus jusqu'à Londres, et à l'heure qu'il est le gouvernement anglais exige que la Porte autorise les israélites de tous pays à séjourner, autant qu'ils le désirent, à Jérusalem. Mais la Porte se défend, elle se défendra encore pendant longtemps, et ce ne sera pas de sitôt que les israélites pourront prier en masse sur les ruines du temple de Salomon.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'élection du général Boulanger. — Le scrutin. — Opinion de la presse. — Discours de MM. Floquet et Ferry. — Conseils généraux. — Etranger.

19 avril 1888.

Le général Boulanger est élu député du Nord. Nos lecteurs savent que ce résultat ne faisait pas doute pour nous. Nous pouvons le regretter; mais nous reconnaissons que la funeste politique dont la France, depuis dix ans, subit le joug, l'avait rendu inévitable.

Ce qui caractérise cette élection, ce qui lui donne sa signifi-

cation réelle, c'est qu'elle est l'œuvre d'hommes appartenant à tous les partis. Le général Boulanger est élu tout à la fois par des républicains modérés, par des républicains radicaux, par des partisans de la monarchie, par des partisans de l'Empire. L'horreur que professe le pays pour le régime actuel a réuni dans une manifestation solennelle les opinions les plus diverses. Aussi, la véritable qualification à donner aux opérations électorales qui viennent de finir est-elle celle-ci : Élection de protestation.

Oui, protestation contre le gouvernement que M. Grévy a présidé et que M. Carnot préside aujourd'hui.

Protestation contre son intolérance et son goût pour l'arbitraire.

Protestation contre son incapacité à laquelle nous devons le déficit financier, les accroissements d'impôts qui nous écrasent, la stagnation des affaires, la détresse générale, la misère publique.

Protestation contre l'intolérance de ces démocrates stupides qui n'ont su tirer aucun parti des atouts merveilleux que les circonstances avaient mis dans leurs mains, et n'ont eu à cœur que de semer dans une nation faite pour vivre unie des germes de discorde et de haine.

Protestation contre le triomphe insolent de la médiocratie, d'où est sorti cet effroyable abaissement des caractères et des préoccupations quotidiennes, par lequel tout ce qui porte un cœur fier se sent humilié.

Protestation enfin contre la corruption que nous devons au régime républicain et dont l'épisode Wilson a été le plus beau fruit.

Non seulement protestation, mais encore revanche.

Revanche de la conscience nationale outragée, de la liberté religieuse violée, du patriotisme humilié, revanche contre la proscription remise en honneur.

Revanche enfin d'un grand pays dont on avait trop longtemps lassé la patience, dénaturé le caractère, bravé l'opinion et qui a saisi l'occasion de manifester son dégoût pour les hommes et pour le régime qui paralysaient sa volonté.

La mesure était comble. En une fois, il l'a déclaré et d'un accent tel, par tant de voix indignées, qu'il faudra bien maintenant que ceux qui le tenaient en servage s'effondrent et disparaissent.

Nous aurions voulu lui voir choisir, pour se livrer à cette éclatante et solennelle manifestation, un terrain plus solide et un homme plus digne de lui. Mais, on ne lui a pas laissé le choix et il a fait ce qu'il a pu, comme il l'a pu.

Que va faire maintenant le Gouvernement? On dit que les ministres cherchent à torturer des textes législatifs pour y trouver prétexte à mettre hors la loi l'élu du Nord.

Imbéciles! Il est bien temps de songer à cette heure à des mesures coërcitives. Il est bien temps de songer à refaire Fructidor, à résister à la France. Elle ne veut plus de vous. Elle vient de vous le signifier et vous n'avez plus qu'à obéir. Tout ce que vous inventerez pour retarder l'inévitable destin dont vous avez provoqué les arrêts ne fera que hâter l'heure de votre fin.

La République opportuniste a vécu. Les jours qui viennent sont gros d'incidents, d'aventures, de menaces. Une ère nouvelle vient de s'ouvrir. Plaise au ciel que la journée du 15 avril soit une étape vers la monarchie.

Dieu protège la France!

Voici les chiffres du scrutin :

Inscrits : 363,935. — Votants : 267,530.

MM. Boulanger.................	172,528 voix. Elu.
Paul Foucart, rép..............	75,901
Moreau, intransig...............	9,647

Il s'agissait de remplacer M. Brame, conservateur, décédé.

Au premier tour de scrutin des élections générales d'octobre 1885, la liste conservatrice avait été élue tout entière.

Le premier élu, M. des Rotours, avait obtenu 164,942 voix et le dernier, M. Bottieau, 160,734; M. Georges Brame, en particulier, venait le cinquième avec 162,391 voix.

Trois listes, une républicaine, une radicale, l'autre ouvrière, venaient ensuite.

Le premier candidat de la liste républicaine, M. Trystram, avait obtenu 123,184 voix et le dernier, M. Charles Simon, 113,600.

Le premier de la liste radicale, M. Giard, réunissait 11,592 voix; le second, M. Moreau, le nouveau candidat du 15 avril, en obtenait 8.932.

Enfin, la liste ouvrière réunissait environ 1,800 voix.

Depuis 1885, des élections législatives ont eu lieu, à deux reprises, dans le Nord; elles ont été républicaines et ont fait entrer à la Chambre : M. Trystram, en janvier 1887, MM. Maxime Lecomte et Pierre Legrand, le 27 novembre.

A cette dernière élection, les voix se sont ainsi réparties :

MM. Pierre Legrand, 146,515 voix; Lecomte, 146,095; Delessalle, conservateur, 124,980; Fauville, conservateur, 124,942.

Il n'y a eu qu'un tour de scrutin.

—

Quelques citations feront mieux apprécier le caractère de l'élection de M. Boulanger :

L'*Univers* dit :

Non, ce n'est pas le triomphe d'une idée que nous voyons, c'est un besoin de changement qui s'affirme. Le peuple français, dégoûté du régime actuel, demande un maître. Le général Boulanger ayant postulé cet emploi, on vote pour lui.

C'est sous le coup des mêmes sentiments, des mêmes sensations, que le 10 décembre 1848 on vota pour Louis Napoléon.

Les cinq ou six millions de citoyens français qui, ce jour-là, blessèrent à mort la deuxième République, ne se préoccupèrent aucunement d'adhérer à la doctrine plébiscitaire : ils voulurent faire un empereur, et ils le firent.

Aujourd'hui, l'aspiration populaire, sans être aussi nette, obéit à des préoccupations identiques : elle cherche un homme qui renouvelant, dans des conditions quelconques le Dix-Huit Brumaire et le Deux-Décembre, mette dehors les Assemblées. Voilà l'idée à laquelle obéit plus ou moins sciemment la masse électorale. Aussi n'est-ce pas d'un politicien, d'un tribun qu'elle s'est engouée, c'est d'un général. Il n'est pas sûr que M. Boulanger ait un sabre, mais le peuple souverain croit qu'il en a un, et cela suffit.

Tous les raisonnements ont échoué devant ce parti pris. Que n'a-t-on pas dit à juste titre et vainement contre M. Boulanger? Qui donc, parmi les citoyens français capables de raisonnement, peut ignorer encore que M. Boulanger, dont le nom ne dit rien, n'a personnellement aucune valeur ; que ses services comme soldat ne sortent pas de la moyenne; qu'il n'a pas brillé à la Chambre; que ses lettres et proclamations sont vulgaires; que ses relations dénotent un viveur et un farceur; qu'il n'a ni programme politique ni principes sociaux? Non, rien de tout cela n'est ignoré et rien de tout cela ne lui a nui.

Qu'importe, en effet, que le général Boulanger ne représente ni un parti, ni une doctrine puisque la foule de ses partisans n'attend de lui qu'un coup de balai !

Ce coup de balai pourra-t-il et saura-t-il le donner? C'est une autre question. La seule chose certaine est que tel est son mandat. Il le sait et nous allons le voir manœuvrer pour le remplir. Quoi qu'il fasse, le spectacle ne manquera ni d'intérêt, ni d'enseignement. Les événements nous diront une fois de plus que la France, tant qu'elle ne voudra pas renier la Révolution, ne pourra trouver un sauveur.

Le *Figaro*, jugeant l'idée qui se dégage de l'élection, y voit surtout l'écœurement des électeurs pour les hommes et les choses du jour. M. Magnard excuse les conservateurs qui ont voté pour le général :

Quand on presse un peu ces conservateurs, il se défendent d'être naïfs et gobeurs, et ils finissent par vous demander si vous trouvez le général très inférieur à M. Carnot, M. Laguerre indigne de « piger » avec M. Floquet, etc.

C'est une opinion à laquelle, en dehors des préoccupations et des inquiétudes conservatrices, se rallient tous ceux qui souffrent de la crise, qui payent mal leurs billets, qui vendent mal leur blé ou leur bétail, qui voient diminuer les commandes et chômer leurs usines, tous ceux qui se sentent gênés, humiliés, menacés, inquiets du lendemain, agacés de tourner dans la politique parlementaire comme des chevaux de manège.

J'ai peur que ces mécontents ne pratiquent la politique chère à Gribouille, laquelle consiste, comme vous savez, à se jeter dans l'eau de peur d'être mouillé ; mais je regarde, j'écoute, je suis frappé d'un mouvement extraordinaire, et je n'ignore pas qu'il est impossible d'empêcher un peuple de faire une bêtise dont il a envie.

La victoire du général est, pour le *Gaulois*, la défaite de la république :

La république avait dit au département du Nord, à ce département énorme, riche et intelligent, dont la défection en 1885 l'avait comblée de tristesse, dont le faux retour la combla, l'an dernier, d'une indécente joie, — elle avait dit :

— Voilà tous mes chefs, et voilà tous mes fils. Veux-tu encore de moi? Repousse le général en qui je vois ma mort.

Et le département du Nord a répondu :

— Je t'abhorre tellement que je me jette dans les bras de celui que tu proclames ton pire ennemi, ton adversaire implacable, ton bourreau.

C'est la Terre elle-même qui s'est soulevée pour répondre, la Terre, par la voix de ses paysans et de ses mineurs.

Ce que l'*Autorité* admire dans le succès du général, c'est ce succès lui-même :

Être élu malgré Floquet et Goblet, cela se comprend.

Mais être élu avec le concours de Vergoin et de Susini, c'est vraiment remarquable, et c'est ce que nous admirons le plus.

On a beaucoup parlé de dictature ces temps-ci. Nous n'y croyons pas.

Ce n'est pas un sabre qui luit au soleil.

C'est la botte, la botte prédestinée, attendue depuis si longtemps et qui frappe la république parlementaire dans les reins.

Nous la saluons.

Tout, tout vaut mieux que la république actuelle.

Et sans nous demander encore ce qui peut la remplacer avec avantage, nous nous réjouissons d'abord et grandement de la voir disparaître.

A chaque jour suffit sa peine.

Nous verrons ensuite !

Le *Temps* estime que les résultats de l'élection du Nord méritent d'autant plus d'être analysés de près, qu'ils sont plus tristes et plus humiliants :

Représentant de la coalition des ennemis de la république et des républicains mécontents, le boulangisme est redoutable dans tous les départements où cette coalition se trouvera en majorité. Voilà le point où il faut porter le remède, si l'on veut qu'il ait quelque efficacité. Empêcher que cette coalition monstrueuse et néfaste ne se poursuive, tel est le premier objectif et le premier devoir de tous les amis sincères de libres institutions. Il y a pour cela deux choses à faire : d'abord, éclairer les républicains égarés et leur montrer que, *quelque justes que soient leurs plaintes* ou digne d'attention leur état, la république libérale seule leur fournit toujours les moyens de l'améliorer progressivement, tandis qu'une dictature écraserait leurs intérêts particuliers en même temps que toutes nos libertés politiques, sans parler de notre sécurité nationale.

De son côté, il faut bien que la Chambre se persuade qu'il n'y a plus ni une seule faute à commettre, ni un seul jour à perdre en vaines disputes. Sans doute, la situation devient très grave, mais, si chacun fait son devoir, il ne faut pas désespérer que la république ne sorte encore de cette suprême épreuve comme de toutes les autres c'est-à-dire assagie et consolidée.

Pour *Paris*, « c'est surtout Wilson qui fait Boulanger. »

Les *Débats* ne croient guère à la concentration et disent leur fait aux radicaux :

On aura beau vanter les mérites de la concentration et de la discipline républicaines, on n'obtiendra plus des modérés qu'ils votent pour

un radical, sous prétexte que cela est nécessaire pour consolider la république.

Ils n'y veulent plus consentir et ils ont raison. Que les radicaux se concentrent s'ils le peuvent, et si M. Boulanger et ses amis le leur permettent.

Mais qu'ils n'espèrent plus attirer à eux, à leurs candidats et à leurs ministres les hommes d'ordre qui sont excédés de leur politique et qui aspirent à en être délivrés pour jamais.

Quant aux tendances du nouvel élu le journal de M. John Lemoinne les juge très sévèrement :

Nous voulons bien croire que M. le général Boulanger « veut la paix ». Mais sa conduite aussi bien que le langage de ses partisans nous prouvent aussi que c'est à la guerre qu'il nous mènerait. Il nous y mènerait inconsciemment peut-être, sans le vouloir, et qui pis est, sans être prêt, avec cette légèreté, cette étourderie et cette imprévoyance dont il a déjà donné des preuves assez manifestes dans des circonstances qu'on ne peut oublier.

La *Liberté* tire d'une façon très élevée la morale de l'élection du Nord :

Rien ne servirait de s'aveugler sur la portée et la gravité des choses. L'élection du général Boulanger dans le Nord est, pour la république, une défaite beaucoup plus redoutable que toutes celles qu'elle a pu subir jusqu'ici.

L'opinion s'en va, de plus en plus, à la dérive ; elle ne croit plus à personne ni à rien. Elle demande du nouveau, et ne sachant où le prendre, elle est prête à accepter un sauveur quelconque qui le lui promettra.

—

Pendant que M. Boulanger se faisait plébisciter dans le Nord, M. Floquet a prononcé son premier discours politique, en qualité de chef du cabinet, et il l'a prononcé dans une réunion commerciale.

C'est au Trocadéro, où avait lieu l'assemblée générale annuelle de la société philanthropique « l'Union du commerce », qu'a eu lieu cette manifestation. Après la lecture des rapports relatifs à la situation de la société, lecture qui a été à peine écoutée, car l'attention était ailleurs et portée vers l'élection du Nord, M. Floquet a prononcé son discours, tout rempli d'allusions à la situation créée par la campagne politique du général Boulanger.

Voici les passages qui visent plus spécialement Boulanger et son parti :

La France républicaine, mes chers amis, qui, comme vous, entend diriger elle-même ses affaires, n'a besoin ni de protecteur pendant la paix, ni de dictateur pendant la guerre (triple salve d'applaudissements. — Acclamations unanimes), si jamais le soin de défendre notre honneur ou notre territoire nous contraignait à accepter la guerre.

Dans la paix, nous avons ces institutions républicaines que nos pères ont conquises à travers les révolutions, que nous avons établies par notre persévérance depuis dix-sept années, ces institutions républicaines qui doivent être perfectionnées assurément, ces libres institutions dont on médit, qu'on se laisse aller à calomnier quand on les possède et qu'on pleure avec des larmes de sang quand on a eu le malheur de les livrer (Applaudissements répétés).

Pour la protection de la patrie et la garantie de la paix, nous avons des généraux instruits, vaillants, *loyalement soumis au pouvoir civil* (double salve d'applaudissements. — Bravos répétés) ; notre armée, l'élite, la fleur, la virilité de la nation, que le gouvernement de la république ne cesse d'entourer de sa sollicitude, dont la discipline est inaltérable et dont la *popularité collective* est la juste récompense des grands services qu'elle a de tout temps rendus à la France. (Nouveaux applaudissements prolongés.)

Le premier ministre a terminé son discours par quelques phrases banales sur la Révolution et sur l'Exposition qui aura — peut-être — lieu l'année prochaine.

Malheureusement pour M. Floquet, ceux qui l'applaudissaient, si nombreux qu'ils aient paru à l'œil complaisant des reporters officieux, n'étaient, tout compte fait, pas plus de six mille, au témoignage même desdits reporters.

Or, pendant ce temps-là, le général Boulanger, dans le Nord, obtenait une majorité de près de cent mille voix.

En même temps encore, M. Ferry pérorait à Épinal et disait : La République traverse une crise sérieuse et d'autant plus grave qu'elle était inattendue. Si la Chambre a commis des fautes, ces fautes n'excusent pas les attaques d'un soldat révolté.

Jules Ferry a continué en défendant la Chambre actuelle et le Sénat contre les reproches qu'on leur adresse et il espère que l'expérience passée servira à préserver la France d'un plagiat du coup d'État du 2 décembre.

M. Jules Ferry se défend ensuite, lui et ses amis, de conspirer

contre le cabinet Floquet. Nous ne lui demandons, dit-il, qu'une chose : c'est de prendre vis-à-vis du boulangisme une attitude active et militante, de marcher contre un ennemi commun, et d'opérer de ce fait une vraie concentration devant le mouvement « césariste » et plébiscitaire. Nous le suivrons ; car si le gouvernement a le devoir d'agir, les républicains ont le devoir d'être unis et d'abandonner leurs rancunes et leurs discordes.

M. Jules Ferry montre ensuite les dangers du mouvement plébiscitaire, surtout au point de vue extérieur.

Après 1870, dit-il, la France, par sa sagesse et sa modération, avait reconquis l'opinion européenne. Le retour du césarisme ramènerait la guerre étrangère, et nous perdrions l'estime de l'Europe si nous arrivions à prendre la médiocrité pour le génie et Catilina pour Washington.

M. Jules Ferry se glorifie ensuite des attaques personnelles des journaux boulangistes. Il en accepte l'honneur et le péril. Il engage tous les bons citoyens à se lever pour combattre sans retard le césarisme, qui a laissé toujours de honteuses et sanglantes traces dans le cœur de la France.

Ce qui se dégage de plus clair de ce discours, c'est que les opportunistes n'entreprendront rien contre le cabinet Floquet, du moins après la rentrée. Il y a bien des *si* et des *mais* dans cette résolution qui ne constitue, en réalité, qu'une véritable trêve, mais on sait par expérience que les capitulations de conscience ne coûtent guère à ces gens-là.

—

La session des Conseils généraux se termine sans grand bruit. Le caractère de cette session, d'ordinaire fort calme, aura été marqué par le dépôt de vœux nombreux relatifs à la révision de la Constitution. Presque partout ces vœux, évidemment illégaux, ont été écartés par la question préalable ; il n'en est pas moins significatif qu'ils aient été proposés. Il y a dans ce fait, surtout quand on le rapproche de ce qui se passe sur le terrain électoral, un témoignage irrécusable du mouvement d'opinion contre la Constitution républicaine et contre la manière dont les opportunistes, au pouvoir depuis près de dix ans, l'ont appliquée.

—

Où en est la lutte engagée entre l'impératrice Victoria et M. de Bismarck ? On dit généralement qu'un accord est intervenu ; mais est-il définitif ? N'est-il au contraire que momentané ? Généralement on ne croit qu'à une trêve.

En attendant, on commente fort les témoignages d'affection que l'impératrice aurait reçus dans un voyage qu'elle vient de faire à Posen, et l'on donne à ce voyage une portée politique. Aux manifestations plus ou moins spontanées qui se produisent en faveur du prince de Bismarck, l'impératrice aurait voulu opposer d'autres manifestations.

DERNIÈRE HEURE. — L'état de l'empereur Frédéric III semble désespéré.

La Chambre vient de rentrer en séance. Une grande agitation règne aux alentours du Palais-Bourbon.

Séance de la Chambre. — M. Floquet, président du conseil, monte à la tribune.

Il ne peut se défendre d'un certain étonnement, il lui paraît nécessaire qu'avant d'aborder les travaux la Chambre échange quelques explications avec le gouvernement.

Les circonstances, sans être aussi périlleuses qu'on veut bien le dire, appellent des explications claires et nettes; on s'en va disant qu'on nous accordera une confiance provisoire, quelque chose comme un délai de vingt-huit jours.

Ce qu'il nous faut devant la nation, c'est de savoir s'il y a dans cette Chambre une majorité résolument décidée aux réformes et prête à donner sa confiance à un gouvernement qui marche vers la gauche, qui ne croit pas que le péril soit à gauche et qui veut avoir entre ses mains la confiance de la Chambre et la force nécessaire pour repousser les attaques déguisées sous une énigme plébiscitaire.

M. Jumel demande à interpeller le gouvernement sur la politique générale.

Il pense qu'il importe de donner une sanction immédiate aux déclarations si nettes du président du conseil; c'est pour cela qu'il a déposé sa demande d'interpellation.

M. Floquet monte à la tribune.

Il ne pense pas que personne puisse supposer qu'il puisse atténuer ses opinions, ni changer les choses qu'il a dites à la première heure.

La plupart des membres du gouvernement ont déjà été au pouvoir.

Ils ont une idée commune, c'est de faire appel à la conciliation

de tous les républicains dans une marche en avant et dans une aspiration commune vers la réalisation du progrès démocratique.

M. Jumel dépose l'ordre du jour suivant que le gouvernement accepte.

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, convaincue qu'il assurera le respect des institutions républicaines, passe à l'ordre du jour. »

379 voix contre 177 acceptent l'ordre du jour de confiance.

La peur du boulangisme sauve provisoirement le cabinet.

VARIÉTÉS

Les Frères.

Si l'on veut avoir une idée du bien opéré par l'institution de l'abbé de la Salle, on n'a qu'à remarquer un instant l'extension qu'elle a prise, en voici un aperçu sommaire.

L'institut compte actuellement plus de 14,000 frères ou novices, soit 10,000 à peu près en France, 300 aux colonies, et le reste à l'étranger. Hors de la France, les maisons, au nombre de 245, sont réparties comme suit :

Angleterre 6, Autriche 7, Belgique 46, Espagne 28, Italie (Rome) 13, Piémont (Turin) 10, Suisse 2, Tunisie 2, Egypte 4, Turquie 13, Madagascar 3, Chine 2, Inde 7, Canada 27, Etats-Unis 64, Equateur 9, Chili 3, soit 245 maisons comprenant un personnel de 3,000 frères environ ; il en faudrait certainement autant pour satisfaire aux nombreuses demandes et aux nécessités des classes qui existent déjà.

Le personnel écolier est de plus de 300.000 enfants, dont 220,000 en France et 80 à 82,000 aux colonies ou à l'étranger. Sur ces 300,000 élèves, 80,000 à peine appartiennent à des écoles publiques.

Quant à leur enseignement, les résultats en sont là sous nos regards et les succès éclatants constatés par les récompenses de premier ordre obtenues en France, comme en Angleterre, en Belgique, en Italie, en Orient, ou aux Etats-Unis d'Amérique. Ajoutons que, de l'aveu même de leurs ennemis, ce sont les Frères qui ont créé la méthode d'enseignement simultané, reconnue partout comme la plus excellente.

Ce sont les Frères qui ont donné le meilleur système connu pour l'enseignement du dessin ; à l'exposition universelle de 1867, ils obtenaient pour cette méthode une médaille d'or, qui, suivant la parole du président du jury, « a sauvé l'honneur de la France. »

Ce sont les Frères qui ont organisé les cours d'adultes et les cours d'enseignement supérieur et professionnel. Et l'on a fait, ces dernières années, le calcul que, sur 2.042 bourses accordées par la ville de Paris depuis 1848, les élèves des *ignorantins* en ont obtenu 1547, et leurs concurrents seulement 494. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

8. — **Livres classiques suspects.**

Sous ce titre nous lisons dans la *Semaine religieuse*, de Nîmes : « Il s'est glissé par mégarde, dans l'un des derniers numéros de la *Semaine*, une annonce de librairie où figuraient des livres de MM. Foncin, Lavisse et Gazier (dictionnaire). Nous ne saurions d'aucune manière recommander à nos écoles chrétiennes des auteurs dont l'esprit laisse beaucoup à désirer au point de vue des principes religieux et dont les œuvres, sous le même rapport, contiennent ou des lacunes systématiques ou des tendances dangereuses. »

En ce qui concerne le *Dictionnaire* de M. Gazier, nous ajouterons que l'auteur est le même M. Gazier, qui a si vivement attaqué la glorieuse mémoire de Mgr de Belzunce et qui semble s'être donné la spécialité d'attaquer aussi tous les ouvrages contre les jansénistes, après avoir défendu, dans un livre récent, les principes de la Constitution civile du clergé et exalté les actes de Grégoire, l'évêque jureur du Loir-et-Cher, qui se disait faussement évêque de Blois.

9. — **Le Mois des serviteurs de Marie**, par Mme Bourdon. — Un vol. in-18, de VIII-250 pages, 5e édition. — Paris 1887, chez Delhomme et Briguet. — Prix franco : 1 fr. 50.

Le *Mois des serviteurs de Marie*, par Mme Bourdon, est conçu sur un plan excellent et parfaitement exécuté. Chaque exercice se compose d'une courte lecture sur la vie et les vertus de la très sainte Vierge ; de quelques réflexions placées sous l'égide d'une prière empruntée aux écrivains qui ont le mieux parlé de la Mère de Dieu ; et enfin d'un exemple de dévotion à Marie. Les exemples sont de préférence pris dans les siècles les plus rapprochés : comme le dit l'auteur, « notre siècle nous

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

est une patrie dans le temps, et les modeles pris chez les contemporains sont toujours les plus frappants et les plus profitables. »

Nous n'avons pas besoin d'insister pour recommander un volume de piété sorti de la plume de Mme Bourdon ; son nom est la meilleure des recommandations.

10. — **La pupille de Gladie**, par F. Travel. — Un vol. in-12, de 316 pages. — Paris, chez Delhomme et Briguet. — Prix franco : 3 francs.

Ce nouveau roman fait partie de la bibliothèque Saint-Germain, que justifie si bien son sous-titre : *Lectures morales et littéraires ;* il y tiendra parfaitement sa place.

Elle est fort mouvementée et fort émouvante, l'histoire de la « Pupille de Gladie, » la petite Rita. Durement traitée par sa tutrice qui la garde par devoir, mais en lui faisant cruellement sentir sa dépendance, elle n'a de consolation que dans l'affection, hélas! impuissante, d'un enfant, Léo ; puis, un jour, elle disparaît brusquement, et Gladie n'est pas fâchée d'être débarrassée d'une pupille qui lui pesait; seul, Léo conserve son souvenir.

Qu'est devenue la pauvre fille? Elle est tombée dans une troupe d'acrobates ; et quelques années plus tard, quand on la retrouve, c'est l'étoile de la troupe, la « petite perle ; » dans ce triste milieu, elle a grandi en dehors de toute idée religieuse, et c'est ce qui fait qu'un de ces chrétiens qui pratiquent l'apostolat dans le monde s'intéresse à elle. Comment, par ce chrétien, Rita échappant aux bohémiens, arrive à la vie chrétienne, retrouve le compagnon de son enfance et finit par recueillir l'enfant de Gladie, mourante, dont elle fait réellement sa pupille, c'est ce que nous n'essaierons pas de raconter.

Il nous suffit d'avoir signalé ce volume, qui offre un réel intérêt et qui procède d'une inspiration nettement chrétienne.

11. — **Sainte Catherine de Sienne** et l'Eglise au XIVe siècle, par M. l'abbé A. Chirat du tiers-ordre de saint Dominique. — Un vol. in-8° de XIV-405 pages. — Paris, 1888, chez Delhomme et Briguet. — Prix franco : 6 fr.

L'auteur a voulu en écrivant ce livre, non pas composer une *Vie* nouvelle de sainte Catherine mais mettre en lumière sa mission et montrer quelles œuvres la divine Providence l'a appelée à accomplir. Il s'est appliqué à étudier la sainte dans tous les faits auxquels Dieu a voulu qu'elle fût mêlée de son temps. Il raconte ces faits parce que c'est de leur importance historique que résulte l'importance de la mission de Catherine, mais il les raconte de telle sorte que le lecteur ne perde jamais de vue son héroïne ; à chaque instant il la fait paraître priant, parlant, agissant, se dépensant, voyageant, écrivant, pratiquant d'héroïques vertus. Il s'est efforcé de descendre aussi profondément que possible dans cette grande âme afin de la faire connaître plus complètement, d'en dessiner un portrait plus ressemblant. Il a compté ses grandes œuvres, et chaque chapitre de son travail contient l'histoire de l'une d'entre elles. Il les étudie les unes après les autres, afin de les mettre dans un plus grand jour, de montrer l'intrépidité de la sainte pour les faire réussir, son humilité, quand le succès ne les couronnait pas. Son but est de la suivre, sans jamais la perdre de vue, au milieu des événements de son temps, afin que son action se combinant avec ses vertus, apparaisse plus clairement. Il cherche à démontrer que sainte Catherine avait l'intelligence de

ce que c'est que l'Eglise, que son premier amour était Jésus-Christ au sang duquel elle a si vivement désiré de mêler le sien par le martyre, que son second amour, c'était la Papauté, clef de voûte de l'édifice social, fondement de la paix des peuples, et seul organe infaillible de la vérité sur la terre. En somme, beau et bon livre dont la lecture nous paraît à tous égards recommandable.

12. — **Allons au ciel.** — *Abrégé du Manuel de l'âme pieuse.* — Un vol. in-18 de xxvi-540 pages. — Paris, 1888, chez Delhomme et Briguet. — Prix broché 2 fr. 50.

L'auteur de *Allons au ciel* a été très heureusement inspiré en faisant paraître un abrégé de cet excellent ouvrage, et en mettant ainsi à la portée de toutes les personnes avides des choses du ciel, les trésors de piété, de doctrine, de sainte charité qu'il renferme. D'un format moins considérable et d'un prix très modeste cette édition réduite aura sans nul doute une rapide diffusion et deviendra le manuel préféré des âmes pieuses. Ce livre est divisé en sept parties et peut, comme l'ouvrage complet, donner satisfaction à tous les besoins de la piété.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'aspect du marché n'est pas satisfaisant. Les vendeurs ont de nouveau pesé sur les cours qui n'ont pu résister à la poussée.

Les difficultés de la situation intérieure, les mauvaises nouvelles d'Allemagne exercent une fâcheuse impression sur l'esprit du monde financier qui se dérobe à la moindre alerte.

Bourse du 18 *avril* 1888.

3 0/0		81 15		C. F. foncières 1879		488 »
3 0/0 amortissable		84 50		— commun. 1879		475 »
4 1/2 0/0		106 35		— — 1880		471 75
Crédit foncier..	Actions	1.341 25		— foncières 1883		383 50
Est	—	790 »		Est	Oblig.	386 »
Lyon	—	1.265 »		Lyon	—	395 »
Midi	—	1.150 »		Midi	—	397 »
Nord	—	1.520 »		Nord	—	405 »
Orléans	—	1.290 »		Orléans	—	397 50
Ouest	—	880 »		Ouest	—	397 »
Panama	—	268 75		Panama 4 0/0	—	184 »
Suez	—	2.117 50		— 6 0/0	—	340 »

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE DIOCÈSE (1)

Qu'est-ce qu'un diocèse? — C'est une partie de l'Église universelle, que le Souverain Pontife, en sa qualité de Pasteur des pasteurs, confie à un de ses frères dans l'épiscopat, pour la gouverner sous son autorité. Le monde est vaste : Le Pape a besoin d'avoir des collaborateurs, il leur donne l'institution canonique, en leur indiquant le poste à garder, le terrain à cultiver.

Je voudrais exposer très clairement et faire comprendre cette question toute pratique, réduite en ces termes : *Les diocèses et les évêques sont pour vous, les paroisses et les curés sont pour vous : Omnia propter vos. Tout est pour vous.* Nous sommes créés pour nous sauver : mais nous sommes évêques et curés pour vous sauver : nous avons la charge et la responsabilité de vos âmes : nous devons édifier le corps mystique de Jésus-Christ, ce temple divin, qui est *vous-mêmes*.

Posuit episcopus regere Ecclesiam Dei, a dit saint Paul, *Jésus-Christ a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu.*

Gouverner au sens du grand apôtre, c'est se faire tout à tous à son exemple, c'est se dépenser à vous faire du bien, spirituellement et temporellement.

Je vous ai dit que le diocèse est tout entier à votre profit : or le diocèse se personnifie dans l'Evêque : écoutez le détail de quelques-unes de ses obligations, et vous avouerez sans peine que cette parole n'est pas un vain mot.

Revêtu d'une autorité redoutable aux épaules des Anges, successeur des Apôtres, il est envoyé, comme eux, pour travailler à votre salut. — Il a promis le jour de son sacre une obéissance absolue au *bienheureux Pierre*, dans la personne du Pontife Romain : il vous donne l'exemple, afin que vous respectiez et serviez avec amour tout pouvoir légitime; à des époques déterminées il va voir l'Evêque des évêques, afin de lui

(1) Extrait de la lettre pastorale du Carême de Mgr l'archevêque d'Aix.

rendre compte de vos âmes : il prêche et administre les sacrements, et en particulier les deux qui lui sont réservés, celui de l'Ordre qui prépare des prêtres à vos paroisses, et celui de la Confirmation, qui rend vos fils et vos filles meilleurs chrétiens. — Il visite vos églises, se fait rendre compte du spirituel et du temporel, pour s'assurer que tout se fait *avec ordre*, et que rien ne vous manque pour votre propre sanctification. Il est heureux quand il trouve la maison de Dieu bien tenue, bien propre, bien décorée, parce qu'elle est aussi votre propre maison, il encourage les confréries et les associations charitables, il crée des écoles catholiques quand il peut : il ne manque jamais de porter ses exhortations et ses bénédictions aux maîtres et aux élèves. — Est-ce que vous ne voyez pas, mes Frères, que vous êtes l'objet unique de tous ses soucis, et que tout est pour vous ? Les orphelinats, les providences, les asiles de charité, les hospices, les cercles d'ouvriers et de jeunesse, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, mais tout cela est aussi pour vous : ce sont vos orphelins, vos orphelines, vos pauvres, vos infirmes, vos vieillards, vos frères, vos pères, vos époux, vos amis, vos voisins, vos compatriotes, et peut-être vous-mêmes, qui m'écoutez, qui viendrez dans un prochain avenir nous demander entrée dans nos charitables et fraternelles créations. — *Omnia propter vos, tout est bien pour vous.*

Posuit episcopus regere Ecclesiam Dei : nous sommes bien établis par Jésus-Christ pour gouverner l'Église de Dieu. *Posuit :* il nous a placés aux avant-postes, toujours debout, toujours veillants et surveillants, comme le dit notre nom d'évêque, avec l'œil toujours ouvert pour écarter le *lion rugissant* qui rôde autour de la bergerie.

Si je rappelle mes principaux devoirs, ce n'est pas pour me les remettre en mémoire : je ne les ai pas oubliés ; mais c'est pour avoir le droit de vous parler des vôtres : ils sont réciproques : nous devons vous prêcher : vous devez nous écouter : nous devons vous aimer comme les Pères de vos âmes, vous faire tout le bien possible : vous devez nous payer d'un juste retour. — Toutes les œuvres, toutes les institutions de zèle, de piété, d'éducation, de charité, qui couvrent la surface du diocèse, sont pour vous : je crois vous l'avoir démontré : vous devez les soutenir : c'est votre bien, c'est votre plus précieuse richesse.

Nous sommes établis, nous, pour gouverner l'Église de Dieu ;

vous, par une déduction inévitable, vous êtes établis pour être gouvernés par nous dans les voies de la vie éternelle. Mais, en commandant, nous nous souvenons de la recommandation de saint Paul : *Nous le faisons sans contrainte, avec bonté, ne cherchant pas à dominer le clergé, mais nous étudiant de tout notre cœur à devenir le modèle du troupeau... en toute patience, et en toute doctrine.*

Quand nous faisons quelque demande, vous croyez peut-être que c'est pour nous que nous sollicitons. — Si vous aviez cette pensée, vous vous tromperiez grossièrement : nous ne travaillons que pour vous, vous êtes notre raison d'être, comme vous serez notre joie et notre couronne. Dans la volonté expresse de Dieu, nous n'existons que pour vous; mais si nous sommes la tête, vous êtes les membres, qui doivent lui prêter et se prêter un mutuel secours.

Faisant disparaître une personnalité, qui n'est pas la mienne, mais celle de la dignité, je vous dis que vous devez vous affectionner à votre diocèse, qui est votre patrie catholique spéciale ; vous devez l'aimer, parce que c'est l'ordre de Dieu, l'aimer pour les biens que vous en recevez, l'aimer dans ses œuvres, qui sont pour vous, dans ses besoins, qui sont à cause de vous.

A Rome, nous nous faisions reconnaître par nos diocèses respectifs : cette seule désignation disait la catholicité, la nationalité, le point géographique de chacun. — Si j'interrogeais le premier venu des enfants de la première communion : *Êtes-vous catholique ?* Il me répondrait : Oui, je suis catholique, parce que je remonte de mon curé à mon évêque, de mon évêque au Pape, du Pape à Jésus-Christ, qui est Dieu.

Après la Papauté, la première institution à soutenir, c'est donc le diocèse : la volonté de Dieu l'exige : *Posuit episcopus regere Ecclesiam Dei.*

Quand la Révolution voulut consommer la ruine de l'Église de France, elle décréta l'abolition des diocèses. Jusque-là son œuvre de destruction était incomplète. En 1802, la première préoccupation du Souverain Pontife et du Premier Consul fut de rétablir les diocèses et les paroisses, qui les composent.

Le savant travail de destruction, qui se poursuit chaque jour lentement, mais habilement, n'a pas d'autre but. La loi militaire imposée aux élèves de nos séminaires, la suppression des bourses qui leur étaient accordées, en indemnité des biens confisqués, les mesures de haine qui nous menacent, sont imaginées

pour rendre le recrutement du clergé, d'abord très difficile, et impossible avec le temps : par là les diocèses disparaissent; mais Dieu en sait plus long que ceux qui mènent la campagne.

Mgr Gouthe-Soulard.

LE SERVITEUR DE DIEU LOUIS MAULMONT D'ARBAUMONT

(Suite. — Voir le numéro précédent)

VIII

L'Institut des Religieux-Victimes.

Le P. Jean voulait former un Institut de Religieux-Victimes. La Providence permit qu'il n'aboutît point, et cela peut tenir à diverses causes. Il paraît qu'une sainte âme lui avait prédit l'insuccès de ce dessein, et sa persévérance à le poursuivre n'en est que plus admirable. Mais d'autres peuvent avoir été destinés par Dieu à le réaliser; peut-être même, comme nous le dirons, cela est-il fait déjà; et il aura été pour eux un précurseur.

Après avoir commencé seul, il reçut pourtant de la Providence trois compagnons dignes de lui et qui ne purent être séparés de lui que par la mort; mais quoiqu'il fût le plus âgé, il resta le dernier survivant, de même qu'il avait commencé le premier. On lui avait procuré d'abord, en 1853, un Frère lai pour soigner la chapelle et garder la maison en son absence. Ce brave homme, pieux, mais par trop primitif et ne sachant pas un mot de français, donna beaucoup à souffrir au Père, si bien élevé; et après dix ans (1853-1863) il le quitta. En 1853, un jeune ecclésiastique se présenta aussi; mais on dut le congédier. La même année, un saint prêtre, M. Révertégat demanda pareillement à être admis; mais il n'eut pas le courage de résister aux plaintes de sa mère, et il sortit, bien que restant très lié avec le P. Jean.

Le premier des trois vrais compagnons du Père fut l'abbé Du Plessis, issu d'une des plus nobles familles de Bretagne. Il était entré au séminaire d'Issy en 1848, et là faisait partie du Tiers-Ordre des victimes. Ordonné prêtre en 1855, mais déjà atteint d'une maladie de poitrine, il fut envoyé à Hyères. Il profita de l'occasion pour se rendre près du P. Jean et voulait qu'il le reçût comme religieux. Avec sa santé, cela semblait une folie.

Le P. Jean, si prudent, le fit attendre quatre années, tout en le gardant près de lui et le soignant très bien. Enfin, en 1859, il lui donna l'habit, et durant seize années encore, le P. Joseph — tel était le nom du nouveau religieux — fut sa consolation. Avec une âme énergique, pleine de mépris pour son corps et trop insouciante même pour les soins nécessaires, le P. Joseph déjoua les calculs des médecins qui lui donnaient peu de temps à vivre. Plusieurs fois on le crut à l'agonie et on l'administra; et à travers ces scènes héroïques où il se montra toujours une vraie victime, sa vie se prolongea jusqu'au 27 décembre 1875; il n'avait pu, du reste, exercer le ministère que dans une mesure extrêmement restreinte.

Le second compagnon du P. Jean fut l'abbé Barret, Père André, du diocèse d'Aix. Il sortait, lui, des rangs du peuple et remplit un ministère bien fécond, dans sa trop courte vie. Calme et réfléchi, il avait mûri sa vocation pendant huit années, et en 1859, le lendemain de son ordination, il se présentait au couvent. Le P. Jean le garda deux ans avant de le lancer dans les missions, à cause de sa jeunesse. « Il prêchera très bien, écrivait-il; je ne le lui dis pas; le diable apprend assez ces choses. » Le jeune Père prêcha durant six années avec un zèle et des fruits admirables; puis, étant parti plein de santé, pour donner le Carême de 1867 à Marseillan (Hérault), il fut, au milieu de la station, emporté par un accès de fièvre maligne, sans qu'on eût même le temps de l'administrer; il n'avait pas trente-trois ans. Les habitants de Marseillan et ceux d'Agde, qui est proche, se disputèrent ses restes mortels, dans une scène digne du moyen-âge.

Le troisième des compagnons du P. Jean fut l'abbé Estay, Père Paul; lui aussi était du diocèse d'Aix et sortait des rangs du peuple, mais d'une famille de saints. Son père, simple maçon, faisait sa méditation avant d'aller au travail; et sa mère entra, à 77 ans, chez les austères Capucines de Lorgues, où elle obéissait à sa propre fille qui y était supérieure. Vicaire à Tarascon, l'abbé Estay se présenta au couvent des Victimes en juin 1861; il avait trente-six ans. Il était la gaîté même et il la répandait autour de lui d'une manière incroyable, n'ayant jamais de sollicitudes. Capable des plus grands sacrifices, il les faisait avec l'insouciance d'un enfant. Il parlait sans cesse de la mort, mais c'était tout joyeusement. Il donna quelques missions avec beaucoup d'ardeur; puis dix-neuf mois après son admis-

sion, il fut atteint d'une sorte de fièvre jaune, qui amena la gangrène. « Il n'y a point, disait-il, de position plus heureuse que la mienne : immolé de la tête aux pieds, victime avec Jésus-Christ. » Il succomba le 16 décembre 1862.

Il avait été suivi dans la Communauté par un Frère lai de Tarascon, qui ne resta que quelques mois. En 1861, lors de l'Adoration perpétuelle, tous les religieux du P. Jean se trouvèrent réunis dans la chapelle du couvent, édifiant le peuple par leur admirable piété dans les cérémonies : les trois Pères, tous très grands comme leur Prieur et les deux Frères. Ce moment fut pour l'Œuvre le moment du Thabor : hélas ! il ne devait pas durer davantage. Mais, ainsi que le disait le P. Jean, « Dieu n'a pas besoin de la durée de ses œuvres ; il lui suffit qu'elles aient existé. »

IX

Vie du P. Jean dans son couvent, de 1865 *à* 1880. — *Souffrances de la maladie ; ses pénitences volontaires ; peines morales.*

Lorsque le P. Jean fut empêché de sortir désormais de Marseille, il continua à confesser et à prêcher dans de nombreuses Communautés, à confesser aussi les personnes pieuses et les prêtres, qui, en grand nombre, venaient pour cela le trouver à son couvent. Néanmoins sa vie se rapprochait de plus en plus de la solitude de chartreux qu'il avait rêvée. « L'infirmité m'est bonne, disait-il, elle me met dans la vie cachée. » Les progrès croissants de sa maladie restreignirent de plus en plus son ministère hors du couvent; et joints à diverses transformations des chemins, qui, les rendant très difficiles, augmentaient les inconvénients de la distance, ils restreignirent aussi le nombre des amis et des pénitents qui venaient le consulter, bien que sans diminuer leur affection.

Dès 1862, sa maladie était déjà à l'état aigu et il n'était vraiment plus qu'une ruine. En 1875, avant même la mort du P. Joseph, on crut le perdre ; à force de prières, on obtint de Dieu le prolongement de sa vie ; mais la décadence allait néanmoins en s'accentuant. L'anémie, la faiblesse extrême se joignirent à l'hypertrophie et à l'asthme, ainsi qu'une somnolence durant le jour, produite par les insomnies prolongées de ses nuits.

Ces souffrances de la maladie furent bien plus cruelles que ses pénitences volontaires; et pourtant ce qu'il s'est imposé dans ce genre est incroyable, fait de lui, selon l'expression de

Mgr de Cabrières, « une sorte de Stylite isolé au milieu de notre siècle » et le plus grand pénitent peut-être de notre époque.

On a formé, après sa mort, une collection de ses instruments de pénitence. Il y a des chaînes de fer à pointes, pour mettre en ceinture, des jarretières, des bracelets et une sorte de poitrail, dont la réunion devait faire de chaque mouvement un supplice; des disciplines compliquées, dont l'une est armée de longues pointes aiguisées, et qui toutes sont garnies de caillots de sang.

Outre cela, il imposait à ses sens les mortifications les plus rigoureuses ; il mortifiait surtout le sens du goût, non seulement par le jeûne, mais de mille autres manières et de celles pour lesquelles la nature a le plus de répulsion. Il avait inventé avec des pastilles d'aloës, d'autres plus répugnantes encore ; à l'hospice de Dijon, il but de l'eau qui avait lavé les pieds des malades, et il faisait disparaître de la même manière ce qu'une bonne vieille crachait durant toute la nuit. Du reste, il suffisait en général qu'il éprouvât de la répugnance à une chose pour qu'il se la prescrivît.

Il se fit attacher une fois à une croix, et il faillit réellement y mourir. Ayant rendu à quelqu'un de grands services, il l'obligeait, en retour, à l'accabler de coups, de soufflets, etc.; et sa figure était si suppliante que cette personne ne pouvait refuser (1).

Il grava sur son cœur le saint nom de Jésus, et entraîné par la sainte folie de l'amour, il fit de tout son corps une toile vivante, en y dessinant avec une aiguille acérée les mystères de la vie et de la mort du Sauveur, les images des saints qu'il aimait et divers emblèmes : Tout cela exécuté avec beaucoup d'art, car il était très habile dessinateur. On découvrit ce secret en l'ensevelissant et on en dressa procès-verbal ; on a trouvé aussi dans ses papiers une poésie où il décrit lui-même cette stigmatisation d'un nouveau genre.

En somme, tant qu'il en eut la force, il fit souffrir sans relâche à son corps tout ce que l'imagination la plus féconde peut inventer, et il imposa à chaque sens, à chaque membre, son genre de souffrance. C'était sa maxime favorite : « Puisque le péché dévore le monde, que de réparations à faire ! Toujours souffrir, toujours aimer ! » Et parmi tous les faits connus, après

(1) Ces derniers traits rappellent les traits non moins héroïques du P. Lacordaire, qui nous ont été révélés par le P. Chocarne dans sa *Vie*. Il faut lire en entier l'admirable chapitre où ils sont rapportés (c'est le XIVe de l'ouvrage).

sa mort, son biographe déclare qu'il en est un bon nombre qu'il croit devoir taire; « au lecteur pieux et intelligent, dit-il, de lire entre les lignes. »

A toutes ces souffrances volontaires et à celles bien plus grandes de la maladie, qui s'y ajoutèrent d'abord et peu à peu, devenant trop intenses, les remplacèrent, il faut joindre les peines du cœur, que le P. Jean ressentait très vivement. L'une des plus cruelles fut que, malgré tant de sacrifices offerts à Dieu, il ne put, durant vingt-huit ans, obtenir la conversion de son père, et c'est à peine si on eut le temps de confesser ce pauvre père au lit de la mort; la même année (1865), il avait perdu sa mère qui, dans sa vie, avait traversé des souffrances bien cruelles, dont lui-même éprouvait le contre-coup. Il perdit aussi beaucoup d'autres membres de cette famille pour laquelle il avait tant d'affection; puis, outre ses religieux, un grand nombre de prêtres qu'il aimait, ceux qui furent successivement ses confesseurs, d'autres qui l'avaient protégé ou que lui-même aidait de ses conseils.

Une source de peines morales qui le crucifia encore dans ses dernières années, ce furent les décrets de 1880 contre les ordres religieux, avec l'appréhension qu'on en avait dès 1878, et la longue agonie, qui, lorsqu'ils furent portés, résulta des délais de leur exécution et de la pensée qu'ils seraient étendus aux religieuses. Que d'angoisses il éprouva pour cette communauté de sœurs, à laquelle il avait voué sa vie ! Lui-même crut devoir, par prudence, quitter durant quelque temps son habit religieux, auquel il était si attaché. Du reste, le grand remède qu'il indiquait à ses filles, c'était de s'humilier et de devenir plus saintes.

« Mettons la main sur le corps saignant de l'Eglise, leur disait-il d'un accent ému ; sommes-nous innocents de ses blessures?... La sainteté serait capable d'arrêter ses maux... Les prières d'une âme fervente sont d'un prix inestimable devant Dieu; *il faut donc se faire saints, c'est l'essentiel.* »

Il ajoutait que le démon mettait tous ses soins à les en empêcher, sachant bien que si elles n'étaient plus saintes, plus patientes, plus charitables que le reste des hommes, leurs prières ne lui porteraient pas grand préjudice. Une remarque bien consolante que faisait le vénérable évêque de Quimper, c'est que ces persécutions ont porté effectivement beaucoup de communautés à une plus grande ferveur. « C'est ce qui me donne confiance au milieu de nos tristesses, » disait le prélat.

A ces anxiétés, à ces souffrances du P. Jean, il faut ajouter encore les peines intérieures, les désolations, les aridités dont il connut l'amertume ; et ce sont même les seules dont il se soit plaint.

X.

Dernières phases de la maladie, et progrès dans la sainteté. La mort; le triomphe : 1882.

C'est à travers toutes ces épreuves, entremêlées de quelques consolations, résultant de visites illustres et bien douces à son cœur, qu'il approchait du terme.

En même temps que son corps s'affaiblissait, sa sainteté rayonnait de plus en plus et faisait comme une auréole autour de son visage vénérable, qui restait souriant au milieu des souffrances. Tout le monde était frappé de ce progrès. Ses instructions aux Sœurs, quand il pouvait en faire, ses avis à ses pénitents étaient de plus en plus animés par l'amour de Dieu; il avait même perdu ce quelque chose d'un peu froid qu'on regrettait dans sa prédication.

En juillet 1882, il put donner, pour la dernière fois, la grande retraite des Sœurs, et dire tous les jours la sainte Messe. Il fut souvent privé de ce bonheur, avec les progrès de sa maladie ; et c'est la privation qui lui coûtait le plus. Les premiers jours de novembre, il put dire encore la Messe ; le 19, il se rendit à son confessionnal pour y entendre deux Sœurs, auxquelles il parla avec une lucidité annonçant que c'étaient ses avis suprêmes. Le 21, jour de la Présentation, il célébra de nouveau la Messe; mais ce fut la dernière. Le lendemain 22, il éprouva une grande douleur; il apprit la mort du saint chanoine Chauvin, qui avait été son confesseur depuis 1864. Le 5 décembre, on lui porta le saint viatique et on lui donna l'Extrême-Onction. Son visage était transformé. Il prit la parole avec une force d'âme et un esprit de foi qui pénétraient; il s'humilia d'une façon si touchante que tout le monde fondit en larmes ; lui, il rayonnait et une beauté divine se reflétait sur son visage.

Le 7, Mgr l'évêque de Marseille vint le voir, avec M. Payan d'Augery, son grand vicaire, qui était rempli pour le P. Jean d'une affection filiale. Mgr Robert réunit ensuite les Sœurs, et c'est alors qu'il dit, parlant de leur vénéré Père : « *C'est le trésor de notre diocèse*, par les conseils qu'il donne, par sa

sainteté, ses prières et ses exemples. » Il ajouta : « Mes chères filles, il ne faut point vous décourager... Vous êtes les Victimes de Notre-Seigneur; il faut bien vous sanctifier et bien prier; car Dieu est beaucoup outragé et les âmes sont bien en péril. »

Lorsqu'en 1875 la mort du P. Joseph laissa le P. Jean dans un isolement complet, on lui avait donné d'abord, pour le soigner, un membre de l'Œuvre de la jeunesse, qui mourut saintement, peu après, le laissant de nouveau seul. On avait placé ensuite près de lui une veuve d'une vertu éprouvée et connue depuis longtemps des Sœurs; on avait séparé pour elle une partie du logement; et elle habitait là avec son fils, qui était un homme fait. A la fin, on prit en outre une Sœur garde-malade, puis une seconde; et on put leur adjoindre le Frère infirmier du couvent des Capucins, trois jours avant la mort du Père. Les prêtres qui lui étaient attachés l'environnaient aussi de leurs soins. C'est tout à la fois entouré de ces soins dévoués et dans le sentiment douloureux de l'abandon où il était comme dernier survivant de sa communauté, que le P. Jean rendit à Dieu sa belle âme, le 15 décembre 1882, à une heure du matin. C'était un vendredi, jour du Sacré-Cœur, et c'était l'octave de l'Immaculée Conception. Il était âgé de soixante-neuf ans, et en avait passé trente-deux dans ce monastère, dont, depuis 1875, il était le seul religieux.

Cette mort fut un triomphe ; il y eut une explosion universelle. Chacun disait : « Allons voir le saint. » Son corps put rester exposé durant soixante-cinq heures, ce qui est un fait bien extraordinaire; du reste, on parlait de ses miracles, mais son biographe garde le silence sur ce sujet qu'il réserve à l'autorité de l'Eglise.

Les lettres que les archevêques ou évêques, ses amis, écrivirent à lui ou à la communauté sont innombrables. Au service funèbre que Mgr de Marseille fit célébrer dans sa cathédrale pour acquitter la dette du diocèse, il y eut un concours immense, et Mgr de Montpellier prononça l'éloge funèbre avec son cœur : ce fut le 10 janvier. Mgr de Marseille fit lui-même l'épitaphe du tombeau, où il appelle le P. Jean une vraie victime et l'égal des saints : *Nomine reque cum Christo factus hostia, pietate, crucifixione carnis, cœlestis doctrinæ consilio* SANCTIS PAR... Peu de temps après, la Mère Marie des Anges, qui était prieure du couvent depuis la mort de la fondatrice, et qui était déjà malade elle-même, succomba aussi; mais le vénérable Père

continua à faire sentir sa protection à ses filles, malgré cette nouvelle perte, et sous une troisième Prieure la communauté est demeurée dans sa ferveur primitive. (*A suivre.*)

LA VIERGE IMMACULÉE ET LÉON XIII

L'académie romaine de l'Immaculée-Conception ayant tenu, le 26 janvier, dans la basilique des Saints Apôtres, une séance solennelle en l'honneur de Léon XIII et pour célébrer son jubilé, S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire général du Souverain Pontife, a prononcé le discours suivant :

Eminentissimes princes,
Messeigneurs,
Messieurs,

La multiplicité des sujets a toujours nui à la perfection de l'art. Si l'on permet au drame, à la tragédie et au poème héroïque d'embrasser dans l'étendue d'un vaste dessein les vicissitudes les plus diverses, c'est à la condition qu'elles se concentrent en un point unique qui les tienne sous sa dépendance. Pour si disparates que soient les épisodes des batailles retracées en d'immenses fresques par des artistes immortels, toujours une tête domine la mêlée; toujours un regard de maître éclaire la scène de sa lueur, pour animer les fidèles et terrifier les ennemis. Les gigantesques basiliques ont beau admettre dans leur sein des peuples entiers de statues et des forêts de colonnes : l'unité n'y fait pas moins régner son harmonie souveraine. Rien en un mot qui ne se conforme à l'axiome d'Horace, aux deux épithètes qui enferment la raison intime, non seulement de l'art poétique, mais encore de tous les arts : *simplex dumtaxat et unum.*

Mais alors comment me laver du reproche de m'être proposé un sujet double : la Vierge Immaculée et Léon XIII ? Ah ! c'est qu'au fond l'un tient à l'autre. Pour le Vicaire de son Fils, quelle Mère que la Vierge féconde ! Dans le doute, quelle conseillère pour lui que la Vierge prudente ! Dans les angoisses, dans les périls, quelle alliée que la Vierge puissante ! Et pour Marie, quel enfant que ce Pontife qui, non content d'acquitter envers elle l'hommage quotidien de sa piété privée, emploie si largement son autorité publique à répandre sa gloire sur tout

l'univers! Voilà, messieurs, comment la Vierge Immaculée, objet principal de nos exercices académiques, m'a conduit au dévot serviteur que lui garde la Chaire de Pierre; voilà comment les solennités du Jubilé sacerdotal de Léon XIII m'ont ramené à Marie.

Les occupations qui, en ce moment surtout, me laissent si peu de répit et me font totalement oublier les secrets de l'élégance littéraire, me dispensaient aussi, semble-t-il, d'accepter une mission trop flatteuse : mais en déclinant vos offres, j'aurais craint, mes chers collègues, de paraître peu courtois vis à vis de vous, peu reconnaissant envers notre auguste Pontife, enfin peu empressé à l'égard de la très sainte Vierge elle-même.

I

La première et la dernière page de la Bible, le protévangile et la vision de Pathmos, nous présentent Marie comme victorieuse du dragon, qui fut homicide dès le commencement. L'inimitié prédite entre la vierge et le serpent devait être complète, et, dès lors, exclure, je ne dis pas jusqu'à l'ombre d'une entente, mais jusqu'à un moment de trêve, car dans l'ordre moral, c'est une seule et même chose que d'être vaincu ou de suspendre la lutte. Dégagée de toute solidarité avec le mal, préservée des fautes actuelles, de la tyrannie de la concupiscence, et aussi, comme il était juste, du vice originel, Marie a pratiqué à chaque instant de sa vie, du premier au dernier, un combat sans repos. A peine le serpent la voyant se lever à l'horizon, brillante d'une beauté inconnue, essaya-t-il de mordre son pied virginal, qu'avec la modestie d'une âme instruite de la véritable et céleste origine de sa force, elle lui écrasa la tête : *ipsa conteret caput tuum.* Il importe donc de considérer en Marie, à côté de sa pureté idéale, la plus grande dont une simple créature soit susceptible : *Tota pulchra es et macula non est in te;* à côté de la grâce qu'elle posséda dans une plénitude telle qu'aucune intelligence humaine ne saurait en mesurer l'étendue, et à laquelle son libre arbitre ne cessa jamais de correspondre sans hésitation et avec une docilité parfaite : *Ave, gratia plena;* à côté de ses tranquilles extases qui ne lui coûtaient qu'un simple regard sur le soleil dont elle était enveloppée : *mulier amicta sole;* il faut, dis-je, considérer et admirer en Marie l'assaut terrible que la lumière livre aux ténèbres, et d'où l'humble fille de Joachim sort la tête couverte

de palmes. Rappellerai-je, messieurs, les beaux vers par lesquels le prince de la poésie latine a célébré en la personne de Camille l'alliance de la virginité et de la flamme guerrière?

Multæ illam frustra Tyrrhena per oppida matres
Optavere nurum : sola contenta Diana,
Æternum telorum et virginitatis amorem
Intemerata colit. (Æn, XI, 581-584.)

Mythe héroïque, mythe ravissant sous les couleurs qu'ont su lui donner la puissance du génie et la richesse de l'imagination latine : mais de combien, dans le christianisme, la réalité ne lui est-elle point supérieure! Invincible dès l'origine, Marie remporte des victoires qui sont, autant que les siennes propres, celles de l'humanité sauvée. Le même ordre d'idées et de décrets la prédestine, et à profiter par anticipation de la rédemption de son fils, et à partager avec lui, dans la proportion convenable assurément, l'entreprise de la réparation universelle.

II

Tel est l'attribut glorieux dont un Pontife cher à l'Église a entrepris, par la propagation du Rosaire, de devenir en quelque sorte le héraut.

Une préparation déjà bien ancienne le disposait à ce rôle.

Pieuse entre toutes les femmes des montagnes Lépines, nourrie elle-même dès le berceau de l'amour de la très Sainte Vierge et comme si elle eût pressenti, avec la grandeur future de son fils, la fin prochaine de son propre pèlerinage, Anne Pecci accoutuma celui qui est aujourd'hui Léon XIII à tenir Marie pour sa véritable mère. C'est donc vers Marie que le jeune Vincent avait appris à tourner entièrement ses regards, lorsqu'à l'âge de quinze ans la mort d'Anne fit de lui un orphelin. Il pleura sans doute sa mère selon la chair; on le voyait prier souvent et longtemps sur sa tombe, à Rome, dans l'église des Stigmates, au pied de l'autel de la Vierge très pure, là même où devenu Pape et peut-être en vue d'acquitter une promesse, il a mieux aimé honorer la mémoire d'Anne, par la restauration de la chapelle qui abrite ses restes, que par l'érection d'un vain mausolée ; mais c'est à Marie qu'il se félicitait d'appartenir, et c'est à elle que, grâce à d'ineffaçables leçons, il appartiendra toujours.

Enfant, il s'était plu, sur les hauteurs de Carpineto, à rédiger et à graver de sa propre main sur la pierre l'histoire du sanc-

tuaire de l'Annonciation. Écolier à Viterbe, il s'était fait remarquer par sa dévotion à Notre-Dame du Chêne. Étudiant au Collège romain et mêlé à quatorze cents jeunes gens, mais brillant entre les autres par la sagesse et la vertu, il se fait inscrire sur les listes de la *Prima primaria*. Nouveau prêtre, il veut offrir son premier sacrifice devant cette image de Marie, reproduction fidèle du tableau de Sainte-Marie-Majeure, qui, trois siècles auparavant, avait reçu les prières de saint François de Borgia et éveillé les ardeurs séraphiques de saint Stanislas. Promu à la nonciature de Belgique, il est heureux d'inaugurer sa mission en assistant au couronnement de Marie, ceinte, en qualité de mère de miséricorde, d'un diadème d'or. Évêque de Pérouse, il lui décerne le même honneur et sous le même vocable, mais cette fois pour son propre compte et dans son diocèse, au Pont-de-la-Pierre, non loin de la ville épiscopale ; dans sa cathédrale, il entoure d'une splendeur nouvelle l'image miraculeuse de Notre-Dame des Grâces et veille d'un œil jaloux sur l'anneau de la très sainte Vierge, inestimable trésor ; chaque année il recommence le pèlerinage de Sainte-Marie des Anges, sanctuaire paisible où il avait, et l'on sait avec quel succès, sollicité le don du gouvernement pastoral. Et maintenant que Dieu vient de l'élever sur la chaire de saint Pierre, quel usage fera-t-il de son pouvoir ? Il inaugurera aussitôt et poursuivra sans relâche cette propagation du Rosaire, qui forme un des traits caractéristiques de son pontificat. Le dessein qu'il se propose, c'est sans aucun doute de répandre l'esprit de piété nourri et entretenu par ce salutaire exercice comme le platane par le courant des eaux vives ; mais il se souvient avant toutes choses que la révélation faite à saint Dominique eut pour conséquence la ruine des Albigeois ; que les victoires décisives de Bade, de Lépante et de Vienne sont inséparables du Rosaire, et qu'à notre époque, comme jadis, Marie garde la mission de bannir les erreurs du milieu du monde : *cunctas hœreses interemisti in universo mundo*. Son espérance, Léon XIII l'a exprimée en d'élégants pentamètres, car, suivant un usage qui tend malheusement à devenir rare, c'est à l'idiome de Virgile et d'Horace qu'il se plaît à confier ses épanchements poétiques. Permettez-moi, messieurs, de vous citer les deux vers les plus frappants :

Te duce, Virgo, libens aspera bella geram.
Diffugient hostes : te duce, Victor ero.

(Ad B. V. Mariam Precationes, 1886)

Le Saint-Père ne l'ignore pas : ce règne de Jésus-Christ, dont l'idée le poursuit au milieu de ses récréations littéraires, lui fournissant ses inspirations les plus douces et les plus fortes ; ce règne de Jésus-Christ dont il souhaite avec passion l'avènement, et en vue duquel il revendique avec tant d'énergie, pour celui qui tient ici-bas la place de Dieu, une indépendance absolue et une liberté entière; ce règne de Jésus-Christ est indissolublement lié au règne de Marie. Il n'est pas de plus habile préparation et de gage plus sûr de la domination du Fils que les conquêtes pacifiques de la Mère ; voilà pourquoi, dans de solennelles invitations, Léon XIII désigne le Rosaire à la piété des chrétiens.

III

Le succès, messieurs, viendra-t-il couronner des désirs aussi vifs et aussi purs? Certes, notre espérance repose sur un solide fondement, puisque c'est celui de la foi elle-même : *Confidite; ego vici mundum.* Si Dieu nous veut exaucer, il n'y éprouvera aucun embarras, dût-il employer des moyens au-dessus de nos conjectures : mais nos péchés ne nous rendront-ils pas indignes de contempler ce beau spectacle? Il ne nous resterait alors qu'à adorer dans la résignation et le silence les arrêts de la justice divine. Cependant, à préparer dans la peine un dénouement fortuné, Léon XIII n'en acquerrait que plus de gloire, et ce rôle, ingrat en apparence, lui assurerait, dans la royale série des successeurs de saint Pierre, un lustre sans égal. Ce n'est en effet ni au succès ni au bonheur que l'histoire mesure la grandeur morale des Papes. Elle envisage d'abord si leur sagesse sut prévoir et préparer les événements, et si, nourrissant de grands et justes desseins, ils furent prêts à les féconder par l'effusion de leur sang. Les faits, au-dessus de toute attente comme de toute description, qui viennent, dans l'espace d'un mois, de se dérouler à nos yeux, révèlent avec éclat le travail de Dieu dans le Saint-Siège. A garder son recueillement et son calme, la Papauté n'a rien à perdre : tous les risques sont pour ses ennemis.

Dans l'incertitude de ce que nous réserve l'avenir, devant un horizon chargé de ténèbres et sous un ciel où dorment tant d'orages, nous vous adressons sur l'aile des anges, ô Vierge Immaculée, les vœux que nous formons pour notre Pontife. Aimez-le et consolez-le. Puisqu'il a exalté votre nom, magnanime comme vous l'êtes toujours, rendez-lui gloire pour gloire.

Obtenez-lui ici-bas pour de longues années un triomphe visible, dont le triomphe céleste, caché aux yeux mortels, devienne le couronnement et la suite.

LA BANQUEROUTE DES LIBERTÉS MODERNES
EN ITALIE

Le monde est dans le malaise, mécontent du présent, inquiet pour l'avenir. Parcourez tous les rangs de la société : partout la souffrance, partout des plaintes, partout l'ardent désir d'une situation meilleure, que personne n'ose espérer. Jamais peut-être, depuis les invasions des Barbares, l'Europe n'avait connu de telles angoisses, un tel découragement.

Quand se dénouera cette crise douloureuse? Nul ne saurait le dire; c'est le secret de celui qui, par dessus les agitations humaines, dirige les événements.

Mais, s'il serait vain de chercher à pénétrer ce mystère, il est souverainement instructif de rechercher la cause de nos maux. Cette cause, disons-le sans détours, c'est la liberté fondée par la Révolution. Quand on l'a présentée aux peuples, le sourire aux lèvres et la bouche pleine de promesses, comme une libératrice, il semblait qu'elle allait fermer toutes les plaies du passé et infuser une vie nouvelle, vigoureuse, inépuisable, dans les veines des nations. Certes, cette joyeuse entrée était séduisante. Aussi l'enthousiasme fut grand, la confiance sans bornes : le miracle de la palingénésie allait s'opérer, l'ère du bonheur était ouverte. Il y avait bien quelques graves esprits qui se défiaient, qui prédisaient des déceptions. Mais qui les entendait? On les qualifiait de chagrins, d'étroits, de rétrogrades, d'ennemis de l'humanité. — Hélas! comme les illusions sont tombées! Comme on est revenu de l'engouement d'autrefois! Les voix qui, jusqu'en ces dernières années, éclataient en hymnes à la liberté, aujourd'hui se lamentent dans le désenchantement; plusieurs même vont jusqu'à lui demander compte avec amertume du cruel démenti donné par les faits aux rêves de prospérité dont elle avait grisé leur crédulité. L'arbre de vie est devenu l'arbre de mort; c'est son fruit qui a débilité jusqu'à la ruine l'organisme social; les progrès de l'empoisonnement forcent à le proclamer.

Dans un article de haute portée, dont nous allons reproduire les idées principales, la *Civiltà cattolica* examinait naguère à ce point de vue la situation de l'Italie.

I

Le mal dont les populations se plaignent le plus vivement, dit la revue, c'est l'épouvantable accroissement de la misère matérielle. C'est le mal le plus étendu : il atteint le premier de la nation comme le dernier du peuple ; c'est le plus sensible : il s'attaque à tous les domaines de la vie ; c'est le plus déploré, car il entraîne l'écroulement de tous les intérêts. Eh bien ! Ce mal pèse on ne peut plus durement sur l'Italie entière ; il soulève, d'un bout à l'autre du pays, les récriminations les plus amères. A cet égard, l'Italie est véritablement *une*. Et, chose remarquable, cette aggravation de souffrances coïncide d'une manière saisissante avec ce qu'on a glorifié, comme l'affranchissement, la régénération de la patrie. A mesure que le nouveau régime de liberté étendait ses conquêtes, la famine, jusque-là à peu près inconnue dans la Péninsule, étendait ses ravages.

Voilà un fait incontestable. Sur ce fait, l'auteur raisonne ainsi :

Ou vous avez la foi, ou vous ne l'avez pas. Si vous êtes incroyant, vous devez quand même reconnaître qu'une liberté qui donne naissance à une perturbation économique si profonde est un fléau et un leurre. Si vous êtes chrétien, vous verrez là un châtiment de Dieu, une juste expiation des énormes iniquités qui se sont commises et qui se perpètrent tous les jours pour asseoir le triomphe d'une liberté en révolte contre la vérité, contre la justice, contre les prescriptions les plus impérieuses de la conscience humaine et de la conscience chrétienne. Ainsi se vérifie une fois de plus la divine parole : *Miseros facit populos peccatum* : c'est le péché qui fait le malheur des nations.

Oh ! nous le savons, les sectaires récusent cette conclusion ; ils s'en raillent et la blasphèment. Mais le peuple, lui, ne s'y trompe pas. Interrogez-le ; partout vous entendrez la même réponse : L'Italie meurt de faim, parce qu'elle a tourné le dos au Seigneur, parce qu'elle a volé l'Église, parce qu'elle a emprisonné le Pape, parce qu'elle a ôté tout frein à l'impiété. Oui, vous souffrez, disait un des héros de la Révolution à un paysan qui se lamentait sur le pitoyable état de l'agriculture, du commerce, de l'industrie ; vous souffrez plus qu'autrefois ; mais, enfin, vous êtes libres ! — Libres ? Et de quoi ? lui fut-il répondu ; d'aller en prison et de mourir de faim.

Telle est la vérité. Le peuple commence à la comprendre. L'excès de sa misère lui dessille les yeux et le désabuse de plus en plus de cette liberté menteuse qui, trahissant ses engagements, le réduit aux extrémités de l'indigence.

II

Le second mal qui effraie tous les esprits, c'est l'immoralité qui, pas plus que la misère, ne fausse jamais compagnie à la liberté nouvelle. « Elle ressemble, s'écriait un jour Minghetti, à une comète qui traîne après elle une longue queue de crimes. » La malhonnêteté déborde de toutes parts. En haut comme en bas, la mauvaise foi, l'injustice, la dépravation montrent leur face hideuse. Il n'y a peut-être pas une branche de l'administration gouvernementale ou municipale, dont quelque employé n'ait été condamné pour malversation, ou ne se soit enfui avec l'argent des caisses. Cette corruption est signalée par celui-là même qui en est l'agent le plus infatigable : le journalisme libéral. « Quand, par hasard, il arrive, dit Oreste Bruni, un admirateur fanatique de la Révolution, qu'un jour la Questure n'a pas enregistré de délit nouveau, les journalistes du lieu s'exclament de surprise. Qu'est-ce à dire ? Que, pour empêcher la surprise, il faut avoir chaque jour à annoncer des faits délictueux ? Ah ! il n'est que trop vrai, c'est l'état normal de l'Italie... Est-ce que la moralité va donc disparaître ? Est-ce que la liberté, repliant ses ailes, va la suivre en exil ? Car la liberté ne peut habiter avec la licence : quand l'une règne, l'autre s'enfuit. »

Que dire de l'immoralité qui, propagée par un enseignement pervers, infusée par l'éducation, applaudie au théâtre, corrompt la jeunesse jusqu'à la moelle ? Et les statistiques de la criminalité, quelle augmentation n'accusent-elles pas dans les délits contre les personnes et la propriété ? Tout le monde peut constater ces plaies, et nul n'oserait nier que cette immoralité ne soit un des plus terribles dangers de notre époque.

Mais aussi, ajoute l'écrivain de la Revue, qui oserait nier que ce chancre n'ait ses racines dans le système de liberté inauguré par la Révolution ? Avec cette liberté a marché de pair le progrès des vices qui déshonorent le pays et qui menacent de convertir nos grandes villes surtout en repaires d'abominations. Ainsi l'infection morale vient s'unir à la misère matérielle pour proclamer la faillite de cette fausse liberté.

III

Ce qui achève de la discréditer dans l'esprit des catholiques, c'est la guerre que le libéralisme, à l'instigation de la franc-maçonnerie, fait à l'Église de Jésus-Christ.

La première levée des boucliers fut entourée d'une hypocrisie dont un grand nombre furent dupes. On ne voulait que relever la religion, rendre du prestige à l'Église, faire resplendir la majesté du Souverain Pontificat. On s'est mis à l'œuvre, et, de dissimulations en dissimulations, on est arrivé à la persécution ouverte dont nous sommes aujourd'hui les témoins. Aujourd'hui, un modéré comme Ruggero-Bonghi ose tenir contre Léon XIII le haineux langage que tenait Garibaldi contre Pie IX et qui alors soulevait le dégoût.

Aussi bien l'on ne s'y trompe plus. En vain les habiles prétendent-ils encore parfois ne combattre que le cléricalisme ou les abus du catholicisme. Les aveux et les actes de la secte sont flagrants. « Le but de la franc-maçonnerie, écrit à ses affiliés le Grand-Orient de Rome, c'est le triomphe de l'humanité sur la plus tenace de toutes les religions, la religion catholique. » Et tous les efforts des sectaires ne vont-ils pas à détruire toutes les institutions catholiques : les écoles catholiques, les funérailles catholiques, le clergé et la hiérarchie catholiques, jusqu'au baptême lui-même?

Telles ont toujours été les tendances du libéralisme. Quand ces pharisiens de la liberté prodiguaient les applaudissements aux débuts du règne de Pie IX, quand ils flattaient le clergé inférieur pour le mettre en insurrection contre l'épiscopat, quand ils exaltaient le pouvoir spirituel du Pape pour ruiner son pouvoir temporel, quand, sous couleur de liberté, leur hypocrisie faisait adopter les lois les plus démoralisantes, ils ne visaient à rien moins qu'à l'anéantissement du christianisme.

A présent, le masque leur est arraché. Il faudrait être aveugle pour ne pas apercevoir le caractère satanique de la Révolution. Ces aveugles ne se rencontrent plus aujourd'hui parmi les catholiques. Les excès d'impiété de ces dernières années les ont désillusionnés. Tous rendent hommage à la sagesse des Souverains Pontifes; tous, vaincus par une douloureuse évidence, adhèrent à ces vigoureuses et si perspicaces protestations, que beaucoup jadis avaient taxées d'exagération.

IV

Enfin, la *Civiltà* signale un autre caractère du libéralisme maçonnique, mis en lumière par sa persécution contre l'Église.

il est l'oppresseur des droits les plus légitimes, l'étouffeur de toutes les vraies libertés.

Ces fameux libéraux, qui se proclamaient les champions des droits sacrés de la pensée; qui, avec des poses comiques, se donnaient comme les martyrs de l'inviolabilité de la conscience; qui réclamaient à son de trompe le respect pour toutes les réunions de citoyens, pour toutes les opinions, pour toutes les propriétés; qui s'élevaient avec une éloquence indignée contre les décrets de confiscation et d'ostracisme publiés contre eux; nous les voyons à présent provoquer, par des lois draconiennes, l'anéantissement de tous les droits qui contrarient les visées de leur secte. Nous les voyons, ces prôneurs de liberté, demander sans trêve des mesures de spoliation, de proscription, de vexations légales et illégales contre tous ceux qui ne s'inclinent pas sous leur férule ou ne courtisent pas leur despotisme, contre l'Église surtout et les ordres religieux qui défendent contre leur tyrannie l'honneur de la dignité humaine et les droits de la conscience chrétienne.

Ces allures despotiques du libéralisme doivent-elles nous étonner? Non, elles répondent à l'idée qu'il se fait de la liberté et au but qu'il poursuit. Les libéraux n'admettent de liberté qu'à leur bénéfice exclusif; ils n'admettent pas qu'elle puisse profiter à leurs adversaires. Qui ne sert pas leur cause doit être traité en ennemi. Et comme leur but est la destruction du règne de Jésus-Christ sur la terre, plus ils enlèvent de liberté à l'Église, plus ils accélèrent le triomphe de leurs impies projets.

V

Voilà le bilan de la liberté issue de la Révolution et incarnée dans le libéralisme. Elle a menti à toutes ses promesses. Elle a jeté le trouble partout, dans l'ordre économique, dans l'ordre moral, dans l'ordre religieux. Elle nous fait un présent plein de souffrances, un avenir plein de menaces.

Assurément, ces résultats sont néfastes, effrayants. Mais ces constatations expérimentales ont ceci de bon, qu'elles font tomber les illusions, et qu'elles ramènent aux vraies idées chrétiennes, au vrai sentiment de leurs devoirs, les esprits droits et les cœurs honnêtes. A ceux-là les faits crient : Ne vous attardez pas dans le libéralisme, qui mène le monde à la ruine. Revenez à l'Evangile, à l'Evangile intégral. Soyez non des demi-chrétiens, mais des chrétiens d'une pièce. Rompez avec cette secte qui vous leurre : cessez de favoriser de vos suffrages ou de votre argent un parti impie, une presse cor-

ruptrice, un théâtre immonde. Retrempez vos âmes aux sources de la vérité ; mettez votre vie privée et votre vie publique en harmonie avec vos convictions intimes. Là, mais là seulement est le salut. — Catholiques, à l'œuvre ! A l'œuvre avec confiance ! Ne désespérons pas, conclurons-nous avec l'évêque de Trêves. Nous savons que le Christ est tout-puissant. Si la société païenne a été régénérée, la société nouvelle, qui glisse de nouveau dans le paganisme, sera régénérée par nous, si nous sommes fidèles à ce que le Christ demande de nous. On l'a dit admirablement : le dernier mot est dans la croix, dans le sacrifice, dans le dévouement continu d'une volonté énergique, qui ne pâlit devant aucune hostilité. En avant, à la façon des chevaliers d'autrefois, qui s'élançaient au combat la visière haute, regardant l'ennemi en face, dans le blanc des yeux. En avant pour la croix ! J. M.

LES PÈLERINAGES BELGE ET POLONAIS

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a reçu le 19 avril, en audience solennelle, les pèlerins Belges, qui, au nombre de 1,500 environ, remplissaient la vaste salle Ducale et même une partie de la salle Royale. Avant l'arrivée du Souverain Pontife, l'un des chefs du pèlerinage a adressé la parole à l'assistance pour lui annoncer que Sa Sainteté célèbrerait la messe pour les pèlerins Belges le 22 à 8 heures dans la salle de la Canonisation, et qu'il serait alors loisible à chacun de bien voir le vénéré Chef de l'Église. Il a ajouté qu'à la fin de l'audience de ce jour, Sa Sainteté, si elle ne se sentait pas trop fatiguée, traverserait les rangs des pèlerins. Il les priait donc d'ouvrir sans difficulté un passage aux gardes suisses, chargés d'accompagner et de protéger le Souverain Pontife, et d'éviter toute presse et toute bousculade. Enfin il a terminé en annonçant que, par faveur spéciale du Saint-Père, chaque pèlerin recevrait après l'audience une médaille commémorative du Jubilé en argent.

Ces instructions ont été accueillies par des vivats et suivies plus tard avec beaucoup d'ordre et une respectueuse contenance.

Notre Saint-Père le Pape, avant de se rendre dans la salle Ducale, a reçu les pèlerins français de Lourdes, et les sociétés ouvrières du pèlerinage autrichien, auxquelles s'étaient joints les délégués des sociétés ouvrières de Rome et d'Italie. Sa Sainteté a fait son entrée dans la salle Ducale vers midi et demi,

suivie de LL. EEm. les cardinaux Simeoni, Pallotti, Vannutelli, Schiaffino, Oreglia, Rampolla, Verga, Bausa, Masotti, Laurenzi, Ledochowski, Mertel et Mazzella, et a été saluée par des vivats et des applaudissements enthousiastes.

Mgr Doutreloux, évêque de Liège, a lu une importante adresse, dont un passage surtout a été très applaudi : c'est celui où il est fait allusion à la nécessité du pouvoir temporel, pour que le Pape jouisse de la pleine liberté et de l'entière indépendance qui lui sont nécessaires pour le gouvernement de l'Église. La lecture de l'adresse terminée, Mgr Doutreloux a poussé le cri de : Vive Léon XIII ! que des milliers de poitrines ont aussitôt répété avec un vif enthousiasme.

Notre Saint-Père le Pape, qui avait une mine superbe et pleine de satisfaction et que les fatigues semblent fortifier et rajeunir, s'est alors levé et d'une voix claire, vibrante, émue, a prononcé l'admirable discours suivant, qui a été plusieurs fois interrompu par des applaudissements :

Nous éprouvons une grande joie, très chers fils, en voyant aujourd'hui autour de Nous la nation belge, représentée ici par des délégués aussi nombreux et aussi choisis appartenant à tous les rangs et à toutes les conditions. Il était juste au reste, comme Nous le disions au représentant de Sa Majesté votre roi, qui venait en son nom Nous offrir ses félicitations, il était juste que la Belgique eût sa place d'honneur aux fêtes de Notre jubilé sacerdotal. La Belgique, en effet, Nous est unie par des liens plus intimes et d'une plus spéciale affection. Nous avons vécu au milieu de ses fils, et ce souvenir Nous est resté particulièrement cher, car il Nous rappelle tous les témoignages que Nous reçûmes, dès cette époque, de leurs sentiments de fidélité à l'Eglise et de leur attachement inébranlable au Siège apostolique. Nous pûmes alors connaître par Nous-mêmes le caractère du peuple belge, en apprécier la droiture et la loyauté, admirer la vivacité des Wallons ainsi que la bonté et la pureté de mœurs des Flamands ; peuple laborieux, intelligent, persévérant dans ses entreprises, fidèle au devoir, surtout quand il s'agit des devoirs envers Dieu, envers l'Eglise, envers la patrie, envers le roi. Il Nous

souvient, à ce propos, que le roi Léopold Ier, dont tout le monde admirait la haute sagesse, Nous disait parfois, dans ses entretiens particuliers, qu'il se sentait fier d'être souverain d'un peuple aussi calme, aussi bon, aussi religieux.

C'est donc pour Notre cœur une douce consolation de vous voir aujourd'hui autour de Nous, d'accueillir les vœux de votre piété filiale et de pouvoir vous adresser en ce moment les plus paternelles et affectueuses paroles. Vous avez donné naguère une preuve éclatante de votre constance et de la fermeté de votre caractère, en revendiquant hautement le libre exercice des libertés religieuses qu'on avait essayé de vous ravir, ou tout au moins de diminuer.

Le souvenir des souffrances que vous supportâtes alors et des sacrifices que vous dûtes vous imposer vous sera un stimulant pour exciter votre vigilance et soutenir votre courage. Votre position religieuse étant ainsi améliorée, veillez à ce qu'à l'avenir elle ne vienne pas à être compromise, et sachez, dans tous les cas, la défendre vaillamment.

A cette fin, et puisque l'union fait la force, soyez toujours unis entre vous et aux chefs qui vous dirigent; soyez soumis et obéissants aux évêques, vos guides légitimes. Evitez toute division de parti, n'ayez qu'une seule pensée, qu'un seul cœur, qu'un seul et même esprit.

L'instruction de la jeunesse et son éducation religieuse, vous le savez, forment l'objet des soins les plus incessants de l'Eglise.

Nous connaissons combien à ce sujet sont grands et fervents le zèle et la sollicitude de vos Evêques. Néanmoins Nous rappellerons de quelle importance il est que la jeunesse dans les écoles, dans les collèges, au sein des familles, reçoive partout un enseignement pur de toute doctrine erronée et une éducation foncièrement catholique; vous formerez de la sorte le cœur et l'esprit de la génération nouvelle et vous travaillerez au bonheur le plus efficace de votre pays.

Nous aimons à ajouter un mot sur l'université catholique

de Louvain. Dans l'intérêt de sa gloire et de sa prospérité, Nous avons conseillé aux évêques de fonder de nouvelles chaires pour l'enseignement supérieur de la haute philosophie puisée aux sources de la doctrine de saint Thomas d'Aquin. De cet enseignement, Nous en avons la certitude, découleront des fruits précieux et abondants et il se formera ainsi des savants de haute valeur, qui rappelleront la gloire de l'ancienne université de Louvain, orgueil de la Belgique. Votre générosité, Nous n'en doutons pas, saura pourvoir aux besoins de ces chaires nouvelles.

Il ne Nous reste plus maintenant qu'à supplier le Seigneur de daigner répandre en abondance sur vous et sur votre patrie les célestes faveurs. Comme témoignage de Notre paternelle affection, et avec toute l'effusion de Notre cœur, Nous vous donnons à vous, à vos familles, aux sociétés et aux cercles catholiques et à tous les Belges, la Bénédiction Apostolique.

Sit nomen Domini, etc.

Nouveaux applaudissements enthousiastes.

Sa Sainteté a reçu ensuite les chefs du pèlerinage, qui lui ont présenté des adresses, des albums et d'autres dons précieux.

Le 21 avril, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a reçu en audience solennelle, dans la salle Ducale, les pèlerins polonais, au nombre de mille environ. Le prince Sapieha et d'autres membres de l'aristocratie polonaise avaient revêtu leurs brillants uniformes, tandis qu'un certain nombres de paysans portaient leur pittoresque costume national. Les pèlerins avaient à leur tête une douzaine d'évêques, dont trois de rite grec-ruthène et un de rite arménien. Parmi Leurs Grandeurs, on se montrait surtout le vaillant confesseur de la foi, Mgr Felinski, ancien archevêque de Varsovie, pendant de longues années exilé en Sibérie, et Mgr Dunajewski, évêque de Cracovie, frère du ministre des finances d'Autriche.

Le Souverain Pontife a fait son entrée dans la salle, suivi de LL. EEm. les cardinaux Sacconi, Ledochowski, Zigliara, Ricci-Parracciani, Laurenzi, Melchers, Rampolla et Cristofori. Sa Sainteté, ayant pris place sur son trône, Mgr Morawski, archevêque latin de Lemberg, s'est avancé au milieu de deux autres évêques, et a lu une touchante adresse latine, qu'à un endroit

il a dû presque interrompre tant il se sentait ému et avait de larmes dans les yeux. Sa Grandeur a gravi ensuite les degrés du trône et a présenté un exemplaire de cette adresse admirablement relié à Sa Sainteté, qui en a examiné avec satisfaction les riches ornements et les fines miniatures.

Le Saint-Père s'est ensuite levé et, a prononcé le discours suivant en latin :

Au milieu d'un si grand concours de fidèles qui viennent de toutes parts Nous saluer à l'occasion du cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce, il Nous est agréable de vous voir, vous que la merveilleuse force de la piété a conduits à Rome de la Galicie et des duchés de Cracovie et de Bucovine pour Nous présenter vos hommages et ceux de vos compatriotes. Cet accord des volontés, qui est déjà par lui-même si admirable, Nous réjouit d'autant plus vivement que Nous pensons aux nombreuses différences de race, de langue et même de rite religieux qui existent entre vous. C'est là en vérité une très noble gloire, et tout à fait particulière à la vraie Église du Christ, de tenir unis tous les peuples dans un seul embrassement et de faire que, sans toucher aux différences de mœurs et d'origine, tous sentent cependant et veuillent la même chose.

Pour ce qui est de la diversité des rites dans les cérémonies sacrées, le Siège apostolique en vérité, comme on l'a toujours vu dans la pratique, non seulement ne l'écarte pas, mais volontiers accorde à chaque peuple de garder et de défendre les coutumes légitimes et les traditions des ancêtres. Cette grande variété dans l'unité est comme un manteau royal, remarquable par sa qualité et sa forme variée, qui rend l'Épouse Immaculée du Christ plus belle et plus digne d'admiration. Et cette vertu que possède l'Église de réunir les peuples a une grande portée et peut beaucoup, comme vous l'avez appris vous-mêmes par l'expérience, pour composer les différends et écarter les difficultés que les événements ou les calculs des hommes ont pu faire naître.

Conservez donc saintement et inviolablement ce remar-

quable accord des esprits, qui est le compagnon constant de la foi et le fruit perpétuel de la charité chrétienne. Continuez à rester fermes dans ce respect et cette obéissance au Siège Apostolique, dont vous avez déjà donné beaucoup de preuves; continuez à mériter toute louange chrétienne, et à conformer votre vie et vos habitudes aux illustres exemples de vos ancêtres. Du reste, Nous désirons grandement que vous vous reposiez en toute sécurité sur Notre amour et Nos soins paternels. Nos bons offices ne vous feront jamais défaut, et tout ce que Nous pouvons par Notre vigilance et Nos efforts, Nous le ferons pour votre avantage, en vue de protéger et d'accroître tout ce qui sera reconnu propre à maintenir l'intégrité et la prospérité de la religion.

En attendant, Nous implorons sur vous l'abondance des faveurs célestes et, comme gage de ces faveurs et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons avec effusion dans le Seigneur, à vous tous qui êtes ici présents et à vos compatriotes, la bénédiction apostolique.

Sit nomen Domini, etc.

Les chefs du pèlerinage, les membres de l'aristocratie et les paysans en costume national ont été admis ensuite à baiser le pied et la main du Saint-Père et lui ont présenté de riches dons. Entre autres présents, on a offert à Sa Sainteté une copie de la Madone miraculeuse de Czenstochowa, ornée de pierres précieuses et enfermée dans un riche cadre en bois sculpté.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE DES CATHOLIQUES (1)

Messeigneurs,
Messieurs,
Mesdames,

C'est une morte qui vous parle par ma bouche. Elle a rendu le dernier soupir hier, vers trois heures de l'après-midi. Mais elle est morte avec joie, car elle laissait derrière elle un enfant de grande espérance.

(1) Rapport présenté au Congrès scientifique international des catholiques par Mgr d'Hulst président du comité d'organisation.

Vous entendez assez qu'il s'agit de la commission d'organisation. Instituée à Rouen au mois de décembre 1885, elle avait mission de préparer la réunion d'un congrès international dont l'objet serait scientifique et dont le personnel serait catholique. Investi à mon insu et en mon absence de la présidence de cette commission, j'ai d'abord tenté de décliner une charge dont j'appréciais l'honneur, mais dont je redoutais le poids; n'ayant pas réussi à transmettre le mandat, j'ai pris modèle sur ceux qui m'avaient élu; avec eux, par eux, j'ai essayé de le remplir. Au moment où la préparation s'achève, où l'œuvre même commence, nous vous devons le compte fidèle de nos communs efforts. C'est ce compte que je viens vous rendre aujourd'hui.

I

La première date assignée au Congrès était le 12 avril 1887. Mais la commission ne tarda pas à s'apercevoir qu'un délai de seize mois était insuffisant pour mener à bien une telle entreprise. Dès le 30 novembre 1886, elle décidait l'ajournement à un an. Cette nouvelle fut accueillie par la presse irréligieuse avec des cris de triomphe. A l'en croire, l'ajournement masquait une reculade. On verrait bien en 1888! Un Congrès scientifique recrutant tous ses membres parmi de vrais catholiques ne serait pas plus possible à une époque qu'à une autre. L'impossibilité tenait à la nature des choses. Ou l'on ferait de vraie science, et l'on ne serait plus catholique; ou l'on respecterait l'orthodoxie catholique, et alors adieu la science. Le dilemme était inévitable, à moins qu'on ne trouvât moyen d'offenser à la fois et la croyance par des hardiesses et la science par des puérilités. D'aucuns estimaient cette troisième hypothèse plus probable encore. Pour ces motifs, le Congrès, ajourné à un an, serait ensuite remis aux calendes grecques; et si la témérité des initiateurs s'obstinait à en poursuivre le dessein, l'autorité ecclésiastique saurait bien mettre le holà.

Tels sont les aimables propos qui circulaient sur tout le front de bataille de cette armée toujours prête à guerroyer contre notre foi. Depuis le *Temps* jusqu'à la *Lanterne* et à l'*Intransigeant*, en passant par le *Siècle* et la *République française*, on se transmettait de feuille en feuille l'heureuse nouvelle et les bienveillants commentaires. Une fois de plus, nous avons pu remarquer le touchant accord qui unit contre les croyances chrétiennes les adversaires d'ailleurs les plus irréconciliables.

Tout d'abord, ils avaient laissé notre projet dans l'ombre. Le jour où ils l'ont cru compromis, ils ont signalé bruyamment ce qu'ils prenaient pour un échec.

Mais ces sinistres prophéties n'étaient pas de nature à nous émouvoir. La commission savait ce quelle faisait en ajournant: elle ajournait pour réussir et non pour se dérober; elle ajournait une fois avec la ferme volonté de n'admettre aucun nouveau retard; elle ajournait enfin avec la certitude d'obtenir de l'autorité supérieure dans l'Église des encouragements, qui assureraient son succès, des conseils qui dirigeraient sa marche.

Toutefois, si nos ennemis se trompaient en déclarant d'avance la tâche impossible, nous nous serions trompés à notre tour en la croyant facile. Nous n'eûmes jamais cette illusion et vous me pardonnerez de rappeler ici les difficultés que nous trouvions sur notre route, moins peut-être pour nous féliciter avec vous d'en avoir surmonté plusieurs, que pour nous concilier votre indulgence devant celles dont nous n'avons pas su triompher.

Quand on tente pour la première fois une œuvre d'intérêt général, qui a besoin du concours de tous, on rencontre devant soi les préjugés de quelques-uns et l'inattention du grand nombre.

Les préjugés ! Je prends ce mot dans son sens le moins défavorable. J'entends ici par préjugé l'idée que l'on se fait d'une chose la première fois qu'on l'entend annoncer. Et, vraiment, ce serait être bien exigeant de prétendre que cette idée soit toujours juste et adéquate. Un propos de conversation, un bruit de ville, trois lignes d'un journal vous apportent la nouvelle. Là-dessus on se fait à soi-même une certaine conception du projet. C'est grande merveille si cette conception répond à la pensée de ceux qui ont mûri le dessein. On comprend comme on peut, puis l'on vaque à ses affaires. Les explications surviennent, mais elles n'arrivent pas toujours à leur adresse. Les controverses naissent et chacun se range du côté où il reconnaît tout d'abord ses opinions et ses tendances. Une fois la polémique engagée, tous les coups qui s'échangent enfoncent dans les esprits la conviction primitive, et le malentendu ne cesse de grandir jusqu'au jour où une circonstance heureuse vient révéler l'existence d'un quiproquo. Que ceux-là s'en étonnent ou s'en indignent qui ne savent pas le peu de place que les devoirs, les travaux et les soucis de chacun laissent dans sa pensée pour les préoccupations d'autrui. Quant à nous, si quelque chose

nous surprend, c'est d'être parvenus si aisément à convaincre plusieurs de nos amis qu'ils se méprenaient sur nos intentions.

Ainsi, l'on avait craint tout d'abord que le Congrès n'eût pour but, ou du moins pour résultat de faire prévaloir, à la majorité des suffrages, certaines opinions libres dans les questions controversées entre catholiques. Il a toujours existé, il existera toujours des dissentiments parmi nous sur les points que l'autorité de l'Eglise n'a pas tranchés. Les occasions de rencontre sont nombreuses entre la science et la foi. Si la foi est immobile, la science ne l'est pas. C'est la gloire de la parole divine d'être toujours semblable à elle-même. C'est l'honneur de la pensée humaine de n'être jamais contente d'elle-même et de reculer sans cesse les bornes toujours étroites de ses connaissances. Mais entre deux termes contigus, dont l'un est en repos, l'autre en mouvement, il est inévitable que les points de contact se déplacent. Si le déplacement se faisait toujours au nom d'une certitude absolue, l'accord serait facile entre croyants; car autant ils sont convaincus qu'une proposition révélée n'a rien à craindre des constatations scientifiques, autant ils sont prêts à affirmer qu'une proposition démontrée n'encourra jamais le démenti autorisé des juges de la croyance. Ces deux axiomes représentent les deux faces d'une même vérité enseignée en termes exprès par le Concile du Vatican et par toute une série d'actes pontificaux et qu'on peut résumer en cette formule : *le dogme catholique ne saurait être pris en défaut par les faits*. Mais le problème est moins simple que cela dans la pratique.

La science, en effet, arrive rarement d'un bon à la certitude. Elle procède par l'hypothèse, s'essaie aux vérifications expérimentales et s'achemine à travers des probabilités grandissantes vers le terme desiré de l'évidence discursive. Encore si cette marche était régulière et constante ! Mais non. Il y a des tâtonnements et de fausses manœuvres ; il y a des chevauchées hors de la route : *magni passus, sed extra viam;* il y a des hypothèses qui jouissent longtemps d'une certaine faveur et que de nouvelles recherches obligent d'abandonner. Tant que dure leur crédit provisoire, bon nombre d'esprits trop prompts à conclure les confondent avec les dires absolus de la science, et pendant ce temps-là on se demande comment les mettre d'accord avec l'enseignement chrétien.

Les uns disent : « Le désaccord est manifeste, c'est l'hypothèse qui a tort. » Les autres répondent : « L'hypothèse est

bien appuyée, c'est vous qui interprétez mal la croyance. Ce que vous prenez pour l'enseignement catholique n'est qu'une façon d'entendre cet enseignement, façon bien naturelle tant qu'on n'avait pas de raisons d'en chercher une autre, mais qu'il faut abandonner à la demande de l'expérience. » Sans doute, si l'autorité suprême intervient pour fixer le sens indécis du dogme, le dissentiment fait place à l'unanimité. Mais il est rare que cette autorité se mêle ainsi aux virements de bord de la science. Gardienne prudente de la parole sacrée, protectrice bienveillante de l'activité humaine, elle attend d'ordinaire, se contentant de surveiller le mouvement et de condamner les excès de part et d'autre. Pendant ce temps-là, deux tendances se manifestent parmi les catholiques : celle des hardis, qui sont parfois téméraires; celles des timides, qui sont parfois arriérés. Et là encore la situation se complique et les reproches se croisent. Les hardis prétendent que ce sont eux qui sont prudents, parce qu'ils réservent l'avenir et épargnent aux théologiens la nécessité de s'infliger plus tard à eux-mêmes un désaveu. Les timides répondent que ce sont eux qui méritent la louange décernée aux braves, parce qu'ils témoignent moins d'appréhensions devant les attaques de la science, plus de confiance dans la victoire finale de la conception traditionnelle.

Encore une fois, messieurs, ces divergences sont inévitables, et vouloir les prévenir serait interdire aux croyants de penser. Aussi bien, le danger n'est pas dans ces discussions loyales et fraternelles, un peu vives parfois, mais toujours placées sous la double garantie du respect réciproque et d'une commune docilité envers l'Eglise. Le péril commencerait le jour où l'on prétendrait engager l'Eglise elle-même dans l'expression d'opinions particulières. Et ce péril croîtrait si cette imprudence était le fait non plus d'un écrivain ou d'un groupe, mais d'une assemblée nombreuse et accréditée par le mérite individuel de ses membres ; par l'éclat de leurs travaux et de leurs services ; si une telle assemblée usurpait sans autorité le rôle d'un concile, ou du moins prétendait imprimer par ses votes une direction à la pensée catholique.

Ceux donc qui s'attendaient à voir notre Congrès discuter et mettre aux voix des systèmes d'exégèse doctrinale avaient raison de s'alarmer. Ils avaient raison de signaler à la défiance des catholiques ce que l'un d'eux appelait d'avance avec esprit de la *théologie parlementaire*. Oui, je le répète, si nous avions eu

l'intention de jouer ce rôle, ils avaient raison de nous déclarer suspects. Seulement ce rôle, ils avaient tort de nous l'attribuer. Dès la première heure, nous en avions expressément écarté la pensée. Nos premières circulaires, nos premiers rapports, nos premiers procès-verbaux, dont les archives du Congrès garderont la collection, formulaient à cet égard les déclarations les moins équivoques. Et cela est si vrai que quand le Souverain-Pontife, informé de notre dessein par Mgr l'archevêque de Paris, fit à celui qui vous parle le grand honneur de lui demander un mémoire sur le projet de ce Congrès, celui-ci n'eut qu'à relire les documents de la première période, il n'eut qu'à interroger ses propres convictions pour formuler un programme auquel Léon XIII répondait, dans son Bref du 20 mai 1887, en ces termes : « Nous jugeons que votre activité doit se tenir « exactement renfermée dans les limites que Nous trouvons « tracées avec beaucoup d'opportunité principalement, cher « Fils, dans votre lettre : *Omnino operam vestram contineri* « *iis finibus judicamus oportere quos videmus præsertim in* « *litteris tuis, dilecte Fili, opportune descriptos.* »

Quelles étaient ces limites, Messieurs ? Le Saint-Père encore va nous le dire.

Vous voyez que j'ai un bon garant, et si la modestie semble me dissuader de m'en prévaloir, la reconnaissance m'interdit de m'en cacher :

« Les choses divines sont trop hautes et trop saintes pour qu'on en puisse traiter comme il conviendrait dans un congrès ; d'ailleurs, plusieurs d'entre vous manquent pour cela de l'autorité que donnent les saints ordres. Aussi, même dans les questions qui auraient quelque connexité avec la théologie proprement dite, chacun devra rester dans son rôle de physicien, d'historien, de mathématicien ou de critique, sans jamais usurper le rôle propre de théologien. »

Du coup, messieurs, voilà la *théologie parlementaire* abattue ; abattue, dis-je, non pas dans notre esprit, où elle n'avait jamais trouvé place, mais dans l'esprit préoccupé de quelques-uns de nos amis. Toutefois, avant que la parole du Pape eût renversé cette idole (*idolum specus*, aurait dit Bacon), nous avions dû compter avec elle et nous épuiser en efforts pour atténuer le préjudice qu'elle nous causait. Ce fut une de nos premières difficultés.

Et cependant ceux qui nous la suscitaient avec les meilleures

intentions, nous rendaient par ailleurs un vrai service : ils parlaient de nous et nous obligeaient de leur répondre ; précieux avantage pour une entreprise dont le pire ennemi était, au début, l'absence de notoriété.

Nous vivons, je le sais, dans le siècle de la réclame. Qu'il s'agisse d'accréditer des pastilles ou de tirer du néant la renommée d'un sauveur de peuple, les moyens sont connus et ils réussissent. La science, heureusement pour sa dignité, en ignore l'emploi. Ceux qu'elle passionne n'ont ni loisir, ni attention à consacrer aux bruits du dehors. Tout vrai savant est une manière de moine, plus ou moins étroitement confiné dans une bibliothèque ou dans un laboratoire. Là, il perçoit avec une merveilleuse finesse d'organe les moindres échos qui lui parviennent des extrémités du monde sur les choses de sa compétence ; mais le fracas de la rue ne semble pas arriver jusqu'à ses oreilles. Eh bien, messieurs, c'est à de tels hommes que nous devions nous adresser tout d'abord. Choisir parmi eux ceux qui remplissaient la première condition, la communauté de croyance ; pénétrer jusqu'à ceux-là en forçant leur retraite, leur exposer notre dessein, discuter leurs objections, ce n'était pas un mince labeur. Celui-ci avait horreur des assemblées, celui-là s'était engagé pour un congrès scientifique d'un caractère différent ; tous opposaient avec raison l'absence de loisirs. Il y avait des obstacles d'une nature plus délicate : tel savant était en même temps fonctionnaire ou père d'un fonctionnaire et craignait, non sans motifs, hélas ! de compromettre par son adhésion une situation menacée ! tel autre était sympathique à l'idée de l'entreprise, mais très sceptique à l'endroit de son succès ; pouvait-il engager dans un échec probable un nom et des titres qui ne sont pas faits pour les aventures ?

Voilà quelques-unes des difficultés que nous rencontrions en France. A l'étranger, nous n'avions pas à craindre les timidités officielles ; mais, d'autre part, que de barrières à franchir ! Par nous-mêmes nous ne pouvions connaître qu'un petit nombre de ceux à qui devait s'adresser notre appel. C'est par l'entremise de ceux-là qu'il fallait atteindre les autres. Mais comment inspirer aux premiers la confiance et l'ardeur suffisantes pour convaincre et entraîner les seconds ? La Belgique, l'Espagne, la Hollande nous ont fourni chacune, et dès la première heure, l'homme nécessaire pour prendre entre ses bras le paralytique et le jeter dans la piscine. Ailleurs, nous avons dû dire : *homi-*

nem non habeo. Les adhésions nous sont venues pourtant, d'autant plus appréciées qu'elles étaient plus spontanées, et que quelques lignes lues au hasard dans un journal avaient suffi à les provoquer. Mais il nous reste le regret de n'avoir pu en provoquer d'autres, ou plutôt l'espérance que la bonne renommée de notre premier congrès permettra d'assurer partout une organisation régionale complète et puissante en vue d'une assemblée ultérieure.

C'est surtout, messieurs, dans ces dernières semaines que nous avons touché du doigt la difficulté qu'il y a à forcer le blocus de l'inattention générale. Depuis que le succès de l'œuvre s'affirme, nous recevons journellement des lettres ainsi conçues : « Votre œuvre a toutes nos sympathies ; nous aurions voulu y collaborer, mais nous l'avons connue trop tard. » Quelquefois les auteurs de ces lettres ont de curieuses défaillances de mémoire; ils oublient que six mois ou un an auparavant, on leur avait parlé du projet et qu'ils avaient dédaigné de répondre. Faut-il leur en vouloir ? Non, messieurs. La première fois, ils avaient écouté d'une oreille distraite, parce qu'ils ne croyaient pas la chose possible. Quand ils s'aperçoivent qu'elle est tout près de réussir, ils ont une autre façon de la regarder et se persuadent aisément qu'ils viennent de la découvrir. (*A suivre*).

PROTESTATION

DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES D'ANGLETERRE CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LE SERMENT PARLEMENTAIRE

Les évêques catholiques soussignés ont appris avec une grande anxiété qu'à la Chambre des communes il se discute maintenant un projet de loi en vertu duquel il deviendra facultatif aux membres élus du Parlement de prêter le serment, ou de faire une affirmation qui n'implique pas, comme jusqu'ici, la croyance à un Dieu législateur et juge, mais est faite pour la commodité de ceux qui nient les vérités de la religion naturelle.

Ils sont donc obligés par leur charge de formuler leur avis, leur croyance, à savoir : que nul homme n'est apte à faire des lois dans l'intérêt des foyers de famille et de la vie domestique ou pour le bien public et social de l'Angleterre, de l'Ecosse et

de l'Irlande, s'il ne croit pas pour le moins à la religion et à la morale naturelles.

Ils ne favorisent nullement la multiplication des serments inutiles. Mais la charge d'un législateur est d'une haute responsabilité dans l'État et a été sagement gardée par la solennité d'un serment. L'honnêteté d'un Parlement dépend de la probité, du courage et de la science de ses membres. Et ces qualités sont vérifiées, attestées autant qu'elles peuvent être vérifiées par l'homme, au moyen du serment, où chaque homme chargé d'une part du suprême pouvoir de législateur s'engage, par une sanction plus haute que celle d'une simple autorité humaine, à être fidèle à Dieu et à la loi divine en faisant des lois pour son pays. Effacer la reconnaissance de Dieu de notre législature est un acte qui produira sûrement de funestes conséquences.

Si les évêques soussignés envisageaient cela en silence, ils paraîtraient partager cette grande responsabilité, dont ils désirent se délivrer eux-mêmes et délivrer tous ceux qu'ils représentent.

Palais de l'archevêché, Westminster, 12 avril 1888.

Signé :

Henry Edward, cardinal Manning, archevêque de Westminster.
William, évêque de Plymouth.
William, évêque de Clifton.
Robert, évêque de Leeds.
Herbert, évêque de Salford.
Bernard, évêque de Liverpool.
John Cuthbert, évêque de Newport et Menevia.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL DES CATHOLIQUES A PARIS

(Suite. Voir le numéro précédent.)

TROISIÈME JOURNÉE. — *Mercredi* 11 *avril.*

Le R. P. Bulliot fait une communication sur le système de l'unité des forces physiques, qu'il considère comme conduisant au matérialisme, en même temps qu'il soulèverait de graves

objections de fait. Le R. Père développe longuement ce dernier point.

Une discussion très animée, à laquelle prennent part le R. P. Poulain, M. l'abbé Vacquand, dom Lamey, M. de Vorges, Mgr d'Hulst et M. de Lapparent, s'engage au sujet de cette communication. Cette discussion met en évidence, d'une part, divers malentendus ; d'autre part, des dissidences assez réelles, quant à l'interprétation des phénomènes naturels.

M. l'abbé Maisonneuve lit un travail intitulé : *Doctrines philosophiques et théories physiologiques contemporaines sur la vie.* Ce travail combat l'assimilation des phénomènes de la vie à ceux de la physique et de la chimie.

Dans la section d'histoire, on entend un mémoire de M. Fournier, qui aboutit aux conclusions suivantes : 1° Les fausses *Décrétales* ont été composées au Mans dans l'entourage de l'évêque Aldaric. — 2° But principal des compilations : réaliser la réforme nécessaire à cette époque dans l'Eglise de France. — 3° L'occasion qui a donné naissance à cette compilation fut la lutte entreprise par le duc breton Noménoé pour anéantir l'influence franque sur l'épiscopat breton.

Puis un mémoire de M. Allard sur le martyre de la légion thébaine. La relation de saint Eucher résume une tradition orale ; mais la date indiquée par saint Eucher ne peut se concilier avec l'histoire du règne de Dioclétien. Ce massacre des Thébains eut lieu probablement vers 186. Le corps de troupes connu sous le nom de légion thébaine était, non une légion, mais une vexillatio ou une cohorte auxiliaire.

Dans la section des sciences religieuses, M. Fournier de Flaix présente une statistique critique des diverses religions, dans laquelle il montre que les chiffres attribués communément aux religions de l'Extrême-Orient sont très exagérés.

M. l'abbé Graffin, maître de conférences à l'institut catholique, démontre par des arguments nouveaux que l'emploi d'un même pronom pour le masculin et le féminin dans le *Pentateuque* prouve l'antiquité de ce livre.

M. l'abbé de Broglie rend compte d'un travail de M. Snell, de New-York, sur le dualisme dans la tradition primitive.

Dans la section des sciences juridiques, M. Hubert Valleroux analyse verbalement son mémoire sur les anciennes corporations et en montre les avantages supérieurs à leurs inconvénients. Il montre qu'on peut, du moins, avec des sociétés libres, obtenir

quelques-uns des avantages obtenus par ces anciennes corporations. Les syndicats bien dirigés peuvent répondre à ce but, leurs vœux seraient entendus par les pouvoirs publics mieux que ne sauraient l'être de simples particuliers.

M. Claudio Jannet analyse un mémoire de M. Devas, publiciste anglais, sur les doctrines malthusiennes et darwiniennes sur la population. — M. le docteur Petithan, de Liège, fait une importante communication sur la doctrine de Malthus. — M. le docteur Ferrand, Juglar, Claudio Jannet, contestent qu'il y ait surcroît de population et par conséquent nécessité de recourir à des remèdes.

M. C. Jannet résume le mémoire de M. E. Michel, avocat à Nice, sur les lois successorales dans leurs rapports avec la jouissance d'extension des différentes races.

La section d'anthropologie adopte un vœu de MM. Dupuich et Dauoust en faveur de cours et de conférences d'anthropologie à instituer pour contrebalancer la propagande de l'école matérialiste.

Un second vœu est émis pour la propagation et le développement de la Société et de la Revue scientifique de Bruxelles, où les questions anthropologiques sont traitées avec science par un des membres du Congrès, M. Arcelin.

Lecture d'un travail de M. Ubaghs sur l'hiatus entre les deux périodes de l'âge de la pierre, et d'un autre de M. le comte de Maricourt sur les sépultures de l'Oise.

M. l'abbé Hamard lit un mémoire qui conclut à la suppression de la division néolithique pour ramener les dolmens et les palaffites à l'âge du bronze.

La section de philosophie a étudié et discuté longuement le principe de causalité. — Une discussion vive et approfondie s'engage devant 150 auditeurs sur la question traitée la veille par MM. O'Mahony, de Margerie et de Vorges : quelle est la valeur objective du principe de causalité, est-il analytique comme le veulent les scolastiques ou synthétique comme le veulent la plupart des modernes après Kant? Se ramène t-il ou non au principe d'identité par celui de raison suffisante? C'est ce que se demandent les uns aux autres et s'efforcent de prouver tour à tour dans un dialogue animé, M. de Margerie, Gardair, Vacant, P. Castelein, de Vorges, de Broglie, etc., etc. L'heure met fin à une discussion qui se continuera longtemps encore entre les philosophes.

QUATRIÈME JOURNÉE. — *Jeudi* 12 *avril.*

M. l'abbé Duchesne lit un Mémoire sur les origines de la liturgie gallicane. Il décrit d'abord le domaine primitif de l'usage gallican, qui comprenait non seulement l'Espagne, la Gaule et la Bretagne, mais encore la haute Italie, tandis que l'usage romain n'était suivi, depuis le cinquième siècle que dans la basse Italie et en Afrique. Il insiste sur le caractère adventice de l'usage gallican, qui paraît avoir été introduit d'Orient en Occident vers le milieu du déclin du quatrième siècle. Il écarte l'idée que l'Église de Lyon ait pu être son lieu d'origine et son centre de rayonnement, et propose de rattacher cette origine et ce rayonnement à l'Église de Milan très en vue dans le monde latin au temps où se manifestent les premières traces de l'usage gallican. Cette solution suppose l'identité primitive de la liturgie gallicane et de la liturgie ambrosienne.

M. l'abbé Boudhinon lit ensuite un mémoire sur le concile de Laodicée, où il établit que ce concile est une collection de résumés de canons formés de deux rédactions différentes, appartenant à la fin du quatrième siècle.

M. H. Siret fait connaître à la section d'anthropologie les résultats brillants de découvertes préhistoriques qui ont amené la reconstitution des premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne et qui lui ont valu le prix de 20,000 francs au concours Martorelle à Barcelone.

Dans son étude sur l'origine européenne des Argas, le R. P. van den Gheyn réfute la théorie de MM. Sylviader, Penka, Sayce et Taylor, d'après laquelle les ancêtres de nos peuples européens seraient non pas des émigrés de l'Asie, mais des indigènes en Europe. Cette communication soulève les applaudissements unanimes de la réunion.

La dernière séance générale a eu lieu sous la présidence de Mgr Perraud, à côté de qui avaient pris place Mgr Goux, évêque de Versailles, Mgr d'Hulst et les membres du bureau.

Mgr Perraud donne d'abord lecture, aux applaudissements de l'auditoire, d'une dépêche de Rome, qui, en réponse à l'adresse du Congrès, apporte les bénédictions du Souverain Pontife sur ses travaux.

La parole est ensuite donnée à M. Siret, d'Anvers, pour la lecture d'un rapport qui est présenté comme devant traiter « des premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne » aux

temps de « l'homme préhistorique. » Nous demanderons là-dessus ce que signifie, surtout dans un congrès catholique, cette qualification d'homme préhistorique, qui semblerait faire croire qu'il y a eu sur terre des hommes avant Adam par lequel commence la période historique ?

C'est avec un intérêt bien grand, et sans aucune réserve, qu'on a entendu ensuite la lecture, par M. Paul Allard, auteur de l'*Histoire des persécutions*, d'un savant mémoire de M. de Rossi, sur la récente découverte du cimetière catacombal dit de Priscille. M. de Rossi, qui a déjà mis en lumière, avec sa sagacité bien connue, plusieurs des déductions qui lui ont été fournies par l'étude des inscriptions relevées dans le cimetière, n'en est pourtant pas encore venu à pouvoir établir d'une façon certaine l'histoire du cimetière. Ses premières conclusions n'en sont pas moins du plus haut intérêt, et son nom comme son mémoire ont été acclamés.

Après quelques indications de Mgr d'Hulst sur le pèlerinage qui a été fait le matin à l'église du Vœu national du Sacré-Cœur et sur les travaux des sections, Mgr Perraud prend la parole. Faisant allusion tout d'abord à la savante conférence du P. Perry sur le soleil et ses taches, Mgr le président du Congrès en a pris occasion de faire des réflexions, qu'on pourrait appeler à double titre : spirituelles, sur les conclusions à tirer, pour la conscience de chacun, de cet examen d'un astre si lumineux, où néanmoins il y a des taches. Puis, Monseigneur a refait l'historique du Congrès, pour rendre de nouveau à Mgr d'Hulst l'honneur d'en avoir assuré le succès. Chemin faisant, Mgr Perraud a pris soin de rappeler que, si les catholiques ne devaient pas faire fi de la science ni la juger inutile, on devait pourtant bien établir qu'elle n'est pas nécessaire pour le salut, selon qu'il est dit dans cette parole sacrée, où la science superbe est remise à sa place : « Je vous remercie, mon Dieu, de ce que vous avez révélé ces choses aux humbles et de ce que vous les avez cachées aux sages. » Ces sages, ce sont les savants hétérodoxes qui, à la manière des sauvages, lesquels croient faire fuir l'ennemi par leurs cris assourdissants, procèdent contre l'Église, au moyen d'un « assertionalisme » tranchant et dédaigneux, comme si l'Église n'était pas même admise à discuter avec la science.

A l'encontre de ces forfanteries, Mgr Perraud dit que les catholiques ont le droit et même le devoir, s'ils sont humbles pour eux-mêmes, de relever fièrement la tête, comme Job qui

se soulevait de son fumier pour repousser avec une juste colère les critiques de la fausse sagesse, ou comme Matathias recommandant à ses fils de l'entourer debout pour faire face à l'ennemi. A Voltaire, qui disait qu'il faut laisser aux apôtres le souci du menu peuple, Mgr Perraud répond que sans doute les apôtres ont eu, ont et auront ce souci, qu'ils tiennent pour éminemment glorieux ; mais cela ne veut pas dire que l'Eglise, qui se courbe sur le pauvre, se désintéresse de la science. La preuve en est dans toute son histoire et, a-t-il dit aux applaudissements répétés de l'auditoire, plus récemment dans le mouvement d'études que suit d'un œil si attentif la vaste intelligence du grand Pape qui gouverne l'Eglise.

Après un gracieux remerciement de Mgr d'Hulst à Mgr Perraud, la séance et le congrès ont pris fin jusqu'à un nouveau rendez-vous, fixé pour l'année 1891.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 19 *avril.* — Séance d'un quart d'heure, juste le temps de tirer au sort les bureaux et de fixer en tête de l'ordre du jour la discussion du projet sur le recrutement de l'armée.

Vendredi 20 *avril.* — Le Sénat se met à la loi militaire au milieu d'un appareil militaire exceptionnel, motivé par les désordres qui règnent à Paris. On n'a pas plus d'esprit d'à-propos. Même y a-t-il là un excès d'à-propos ; car, entreprendre de réorganiser l'armée au moment où l'on a besoin d'elle pour se protéger et au moment où elle est agitée par César, cela pourrait être ridicule et imprudent. Pour ces raisons et pour d'autres, l'honorable M. DE KERDREL a proposé l'ajournement de la discussion, au moins jusqu'après les élections municipales, dont les sénateurs doivent s'occuper chacun dans son département. La majorité a tenu à se mettre à l'œuvre avec précipitation, sans prévoir des interruptions inévitables, tout entière au désir de paraître ne pas avoir peur et de travailler tranquillement en face du général Boulanger.

Au moins la discussion, qui a toutes chances possibles de ne pas aboutir, a bien commencé. M. JULES SIMON a, le premier, parlé sur cette grave matière. Toujours très éloquent, admirablement maître de sa pensée, de son langage, de ses moindres inflexions et de ses moindres gestes, il a formulé de fortes critiques.

La question des dispenses d'abord. Sans doute, la commission séna-

toriale a corrigé utilement le projet brutal voté par la Chambre ; mais elle n'a pas osé prendre une mesure énergique, rationnelle et équitable; elle a limité à un an le service obligatoire pour les dispensés : c'est mieux, mais la haute éducation intellectuelle perdra encore trop. Un an passé à la caserne interrompra pendant trop longtemps des études qui réclament absolument une assiduité prolongée. M. Jules Simon estime qu'on pourrait, par des exercices faits dans les écoles, réduire à six mois le temps de service sous les drapeaux pour les jeunes gens voués à l'art, aux lettres ou aux sciences.

Parmi les dispensés, il en est à qui la commission elle-même renonce à imposer le service actif en temps de guerre : les séminaristes et les prêtres. Ils seront infirmiers. Alors, demande M. Simon, pourquoi les retenir pendant un an, puisque le métier qu'ils auraient à faire s'apprend très vite ? Et puis, faut-il tant d'infirmiers que cela en plus des laïques que leur constitution rend impropres au service actif? L'orateur a vigoureusement reproché aux libre-penseurs de sacrifier des droits et des intérêts particulièrement respectables à une égalité injuste et menteuse. Il est allé plus loin : il a contraint la majorité d'entendre sans protester des reproches sanglants ; il a pris acte des embarras et des terreurs qu'elle manifeste pour la convaincre de ses fautes. Il s'est mis à la portée de ces tyranneaux ignares ; il ne les a point pressés d'adjurations, puisque tout ce qu'on peut leur demander, c'est d'observer la prudence élémentaire. Pour la première fois, ils ont écouté dans le silence un orateur qui leur disait qu'il est impolitique et dangereux d'offenser la foi chrétienne. C'est au général Boulanger que nous devons cette nouveauté.

La partie financière de la réforme militaire a été traitée complètement par M. Jules Simon. Il a montré qu'en somme et avant tout, pour augmenter le nombre de nos soldats, il faut de l'argent. C'est faute d'argent que la loi de cinq ans n'a jamais été appliquée ; or, puisque les crédits restent les mêmes, la loi de trois ans ne sera pas appliquée davantage. Tous les changements d'organisation ne seront que des trompe-l'œil.

La situation présente de notre armée a inspiré à M. Jules Simon d'éloquentes et tristes réflexions. C'est pour l'instant « une armée d'éphèbes » ; en cas de mobilisation, des sous-officiers de vingt-deux ans commanderont à des hommes de trente ans ! A quoi bon citer l'exemple de l'Allemagne en faveur du service de trois ans? En Allemagne, à moins d'exceptions très rares, les sous-officiers savent qu'ils ne deviendront pas officiers et restent dans cette carrière subalterne.

Samedi 21 *avril*. — On continue à discuter la loi militaire. M. le général Deffis, rapporteur, déclare avoir beaucoup admiré le discours prononcé la veille par M. Jules Simon, mais admiré pour la forme et avoir fait des réserves sur le fond.

M. Jules Simon, dit-il, ne connaît rien aux lois militaires et c'est

bien naturel. Si j'avais besoin d'un habit, je n'irais pas le commander à un bottier.

L'orateur pense que six mois de service ne suffiront point pour exercer les jeunes gens qui se destinent aux carrières littéraire, scientifique et artistique. Il est indispensable que le service dure un an. D'ailleurs, cette année leur donnera un repos, qui sera salutaire au point de vue de leurs études.

Quant aux ecclésiastiques, ils ne sont pas soumis aux obligations de leurs classes. S'ils sont prêtres à vingt-six ans, ils sont, en temps de paix, dispensés des grandes manœuvres. En temps de guerre, ils sont compris parmi les indisponibles.

Enfin, l'orateur défend le service de trois ans.

Après des observations de M. Audren de Kerdrel, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Léon Renault demande à interpeller le gouvernement sur sa politique générale. L'interpellation est discutée immédiatement.

M. le général Campenon demande l'ordre du jour pur et simple.

M. le président du conseil. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 135 voix contre 106.

Lundi 23 avril. — On continue la discussion de la loi militaire. M. de Freycinet, se rendant à la Chambre pour répondre à l'interpellation de M. de Martimprey, on n'a fait que continuer la discussion générale.

Plusieurs discours. Rien de bien saillant.

M. Morellet, sénateur de l'Ain, a déposé hier une proposition relative au cas où le Sénat serait constitué en cour de justice pour juger, soit le Président de la République, soit les ministres, soit les autres personnes coupables de crimes contre la sûreté de l'État.

La procédure relative à cette juridiction n'a jamais été réglée. L'exposé des motifs exprime d'ailleurs l'opinion qu'à défaut d'une procédure spéciale, le Sénat pourrait exercer cette juridiction, en s'inspirant des principes du droit commun.

La proposition de M. Morellet tend à nommer une commission qui sera chargée d'élaborer un texte.

Mardi 24 avril. — Le Sénat est au moins aussi calme que la Chambre, bien que la discussion soit intéressante. On continue à examiner le projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Les partisans du service de cinq ans ne veulent point écouter les discours des partisans du service de trois ans, et réciproquement. Aucun argument nouveau n'est apporté en faveur de ces deux thèses.

MM. le général Robert, le colonel Meinadier, le général Billot, le général Campenon ont prononcé de remarquables discours. M. Buffet est venu dire :

« Je me préoccupe de donner au pays l'armée la plus forte, sans

épuiser ses ressources. Mais, étant incompétent, je ne puis me former une opinion qu'en m'appuyant sur des autorités. Or, les anciens ministres ne sont pas des autorités, car dès qu'ils entrent dans un conseil, ils subissent des influences politiques.

« La seule autorité, c'est le conseil supérieur de la guerre ; on ne l'a pas consulté ! Je ne voterai pas la loi tant que le conseil n'aura pas prononcé. On a dit que nous avions une armée excellente ; gardons-la ! » (Applaudissements.)

Le maréchal Canrobert. — J'ai l'honneur d'être le doyen des maréchaux de France et d'Europe, dit le vénérable sénateur de la Charente, et le projet qui vous est soumis est si grave que je croirais manquer à tous mes devoirs si je ne vous soumettais pas quelques observations.

On vous propose l'abrogation de la loi de 1872, qui est votre palladium, et on vous demande de l'abroger sans avoir pris l'avis du conseil supérieur de la guerre.

Cette loi de 1872, vous voulez la remplacer par l'*alea* du service de trois ans. Je crois qu'il y a là un danger, et c'est pour cela que je monte à la tribune.

Le service de trois ans aura pour premier effet de mettre sous les drapeaux trois contingents, dont le troisième sera plus préoccupé de regagner ses foyers que de s'instruire, et dont le premier sera encore trop préoccupé du foyer qu'il vient de quitter. Des trois contingents, il n'y en aura donc qu'un de sérieusement pénétré de ses devoirs militaires.

Et puis, avec le service de trois ans, il devient impossible de créer un noyau de sous-officiers solides, et vous savez si ce noyau est indispensable à la constitution d'une bonne armée.

Il peut encore moins former ces réserves qui décident de la victoire.

Enfin, M. de Freycinet est venu à la tribune.

Les avis émis par le conseil supérieur de la guerre, a dit M. le ministre, n'ont pas été concordants. Beaucoup de généraux qui étaient opposés au service de trois ans ont changé d'avis, et pensent qu'on peut le substituer avec avantage au service de cinq ans.

J'ai interrogé tous les généraux que j'ai vus. Ils m'ont confirmé dans mon opinion ! Je demande au Sénat de passer à la discussion des articles.

Mais on ne votera les articles que jeudi.

Chambre des Députés.

Jeudi 19 *avril*. (Voir notre précédent numéro.)

Samedi 21 *avril*. — A une heure et demie, dans les couloirs, grande animation. On nomme dans les bureaux la commission char-

gée d'examiner les propositions de révision des lois constitutionnelles.

Après de longs débats, où de nombreux orateurs, dans chaque bureau, reproduisent les discours apportés depuis longtemps à la tribune et traitant du sujet en question, sont élus :

MM. Michelin (boulangiste)............	1er	bureau.
Achard (favorable)................	2e	—
Desandréis (favorable)............	3e	—
Labordère (favorable).............	4e	—
Baïhaut (hostile).................	5e	—
Mesureur (favorable)..............	6e	—
de La Rochefoucauld (favorable)...	7e	—
Félix Faure (hostile).............	8e	—
Tony Révillon (favorable).........	9e	—
Bernard-Lavergne (hostile)........	10e	—
Cordier (hostile).................	11e	—

En résumé, quatre députés hostiles, sept favorables. Mais, sur ces sept, deux seulement, MM. de La Rochefoucauld-Doudeauville et Michelin, veulent la révision immédiate avec appel au peuple. Les autres ne veulent la révision qu'après entente avec le gouvernement.

On passe alors à la suite de la discussion du fameux projet sur les maïs, discussion tant de fois interrompue par des crises ministérielles.

Le droit de 3 fr. sur les maïs est voté.

M. DE MARTIMPREY demande à interpeller le gouvernement sur le choix d'un civil comme ministre de la guerre. Cette interpellation est remise à lundi.

Lundi 23 *avril.* — Nous avons failli en ce jour perdre le ministère ; mais cette douloureuse épreuve nous a été épargnée, grâce aux opportunistes. Après avoir montré les dents et manifesté, pendant quelques secondes, la velléité de s'affranchir, ils ont docilement repris le joug. Le gouvernement n'est pas mort, mais le voilà bien malade.

M. DE MARTIMPREY ne professe pour M. de Freycinet qu'une admiration relative ; l'ayant vu à l'œuvre pendant la guerre, il redoute son talent tout spécial de désorganisateur. Le moment, du reste, est vraiment bien choisi pour remettre en des mains, habiles peut-être, mais certainement peu fermes, et la discipline que M. de Freycinet lui-même proclame chancelante, et le soin d'assurer la défense nationale.

Aux arguments, aux preuves que M. de Martimprey accumule, M. FLOQUET ne trouve rien ou presque rien à répondre. Il n'oppos à cette argumentation irréfutable qu'un de ces discours sonores, mais vides, où il excelle

Les radicaux ne l'en applaudissent pas avec moins d'ardeur, et M. DE FREYCINET, jugeant l'heure opportune pour se tailler un succès personnel dans le succès relatif de son chef de file, monte d'un pas rapide à la tribune. Il a failli en être le mauvais marchand.

Les opportunistes tolèrent M. Floquet; mais il y a entre eux et M. de Freycinet des haines trop anciennes, trop violentes, pour qu'ils puissent l'escorter lorsqu'il monte au Capitole.

Et il y est monté carrément, sans fausse modestie. S'il a accepté le portefeuille de la guerre, c'est qu'on l'en a supplié; mais il sera toujours à la hauteur de sa tâche, « son énergie et son patriotisme sont déjà égaux à toutes les éventualités. »

M. de Martimprey avait insinué que le ministre de la guerre s'entendait mieux aux choses des travaux publics qu'aux problèmes militaires; M. de Freycinet lui a répondu : « Je suis ferré sur tout. »

C'est alors que tout a semblé compromis, et l'était en effet. Le président, après avoir donné lecture d'une demi-douzaine d'ordres du jour, en reçoit un septième des mains de M. le comte de Douville-Maillefeu. Il est question, dans ce petit papier, de la confiance de la Chambre dans le ministre civil de la guerre.

M. FLOQUET témoigne quelque surprise en voyant que le reste du cabinet semble exclu de cette confiance, et dépêche M. Viette à M. de Douville-Maillefeu. Bon garçon, monsieur le comte ne fait aucune difficulté d'étendre sa confiance au gouvernement tout entier.

Le président du conseil, pénétré de reconnaissance et d'admiration accepte cet ordre du jour avec enthousiasme, mais sa satisfaction est de courte durée ; les opportunistes déclarent qu'ils ne voteront pas.

Alors, le gouvernement perd la tête. Il demande une suspension de séance, pour essayer de reprendre sa majorité. On proteste, on l'apostrophe, et voilà M. DE FREYCINET à la tribune.

Il prétend que les ministres ont mal compris; l'ordre du jour qu'il avait accepté ne vise pas la discipline militaire, et cette pauvre discipline est si chancelante qu'il faut l'étayer, en guise de tuteur, d'un vote parlementaire. La rédaction de M. de Douville-Maillefeu ne vaut décidément pas ce qu'elle avait paru valoir, et le gouvernement l'abandonne, pour faire sien un ordre du jour de M. Hubbard.

On rit au nez des ministres; le centre fait mine de les fuir, mais l'extrême-gauche lance sur ces moutons irrésolus ses plus solides mâtins, et le troupeau se rallie derrière la houlette de M. Floquet.

En fin de compte, l'ordre du jour de M. Hubbard est scindé en deux et adopté : La première partie, « la Chambre, confiante dans l'énergie avec laquelle le ministre de la guerre saura assurer la défense nationale et le respect de la discipline dans l'armée », par 368 voix contre 175; la seconde partie, « et approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour », par 377 voix

contre 175. On voit que neuf républicains refusent à M. de Freycinet la confiance relative qu'ils accordent au gouvernement, en bloc.

Pour souligner la partie de cet ordre du jour relative à la discipline, M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU a tenu à dire que ses amis et lui-même professaient pour les généraux des sentiments qui sont le contraire de l'admiration, du respect et de la sympathie.

Mardi 24 avril. — Calme plat. Personne au dehors, personne au dedans. Couloirs vides. Peu de députés en séance. On *ne* s'occupe *que* de la question des riz, alcools, etc., etc.

Deux orateurs viennent combattre l'entrée des produits étrangers et veulent imposer des droits élevés à la frontière. D'autres orateurs veulent la franchise. Toujours la querelle inépuisable entre protectionnistes et libre-échangistes.

Il est six heures, lorsque la Chambre émet enfin ce vote important par 304 voix contre 224 :

« Les maïs destinés à la distillerie sont exempts de droits.

« Egalement exempts de droits les maïs utilisés pour l'agriculture.

« Ne seront frappés que les maïs utilisés pour la nourriture des chevaux, dans les villes, et pour les préparations alimentaires. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Déclaration de M. le Comte de Paris. — Les désordres à Paris. — Loyson et Boulanger. — Elections législatives. — Voyage du président Carnot. — L'empereur Frédéric III.

26 avril 1888.

Depuis que Monseigneur le Comte de Paris est de retour en Angleterre il a reçu un grand nombre d'hommes politiques avec lesquels il s'est entretenu de la situation actuelle. Nous sommes autorisés à publier ici les paroles qu'il vient d'adresser à quelques-uns d'entre eux sur les questions qui absorbent aujourd'hui l'attention publique :

La crise est grave. Il faut l'envisager de sang-froid, car elle était inévitable. Je l'avais annoncée l'année dernière dans mes Instructions aux représentants du parti monarchiste. Les événements m'ont donné raison. Les dissensions intestines frappent d'impuissance le gouvernement de la République. Prodigue et persécuteur à l'intérieur, il est sans crédit et sans force en Europe. Le radicalisme au pouvoir menace d'achever la désorganisation du Pays.

Les récentes et éclatantes manifestations du Suffrage universel sont le cri de la France lasse d'un tel régime et aspirant à la délivrance. Ce mouvement est la conséquence naturelle et logique des violences, des scandales qui ont révolté la conscience publique, de l'abus du régime parlementaire entre les mains d'un parti despotique; et rien n'est plus juste que de réclamer, avec la dissolution d'une Chambre discréditée, la révision d'une Constitution qui ne laisse plus à la Nation le droit de disposer librement de ses destinées. Les monarchistes n'ont pas attendu la crise actuelle pour demander cette révision. Je l'ai inscrite moi-même sur leur programme. Je le leur rappelle aujourd'hui.

Mais, mon devoir est également de le dire, ce mouvement s'épuiserait inutilement ou conduirait la France aux plus graves périls si elle croyait qu'un nom seul, quel qu'il soit, peut être une solution. Et c'est une solution qu'il lui faut. Pour la lui donner, tous les conservateurs doivent demander la révision non à des Assemblées divisées, dans lesquelles ils sont en minorité, mais au Pays lui-même loyalement consulté.

A l'heure décisive, il comprendra que cette solution doit être la monarchie telle que je l'ai définie, et au rétablissement de laquelle je consacre tous mes efforts. Seul ce gouvernement stable peut, sans confisquer les libertés publiques, assurer à notre démocratie laborieuse la sécurité dont elle a besoin, élever le pouvoir au-dessus des Assemblées et des partis, et garantir ainsi à la France l'ordre à l'intérieur, la paix à l'extérieur. Ce jour-là, la Monarchie acceptée par tous les bons citoyens quelles qu'aient été auparavant leurs préférences, fera appel au dévouement de chacun pour travailler, avec l'aide de Dieu, au relèvement de la Patrie.

Il était impossible que le représentant du principe monarchique ne fît pas entendre sa voix dans les circonstances actuelles. La crise annoncée depuis longtemps par lui et par ses amis est commencée. La République est en danger; ce sont les républicains eux-mêmes qui le déclarent. La lassitude et le

dégoût du régime actuel sont arrivés à un tel point que les électeurs, dans certains départements, votent en masse pour un homme qu'ils ne connaissent pas, qui n'a rendu aucun service ni à eux ni au pays, mais qui a donné l'idée qu'il était capable de mettre à la porte le président de la République et les deux Chambres, et de changer de fond en comble le gouvernement de la France.

Le général Boulanger est sans doute républicain, puisqu'il le dit, et quelques-uns de ses amis aussi sont républicains : mais le mouvement d'opinion sur lequel il s'appuie et par lequel il est poussé en avant n'en est pas moins un mouvement nettement antirépublicain. On veut une autorité forte ; on ne la trouve pas dans le gouvernement actuel. On espère la trouver dans un gouvernement dirigé par un militaire. On est convaincu qu'un sabre, quel qu'il soit, ne peut pas rester longtemps du côté du désordre. On se trompe peut-être ; mais enfin c'est sous l'empire de cette idée que les populations conservatrices de certains départements acclament et plébiscitent, comme on dit aujourd'hui, le nom du général Boulanger.

La troisième République est donc exposée à finir comme les deux premières, par le césarisme. Seulement le césarisme cette fois n'est pas représenté par un Bonaparte ; il se personnifie dans le général Boulanger, derrière lequel paraissent devoir se ranger les partisans du prince Jérôme comme ceux du prince Victor, sans parler d'un certain nombre de radicaux qui sont encore républicains de nom comme leur chef, mais qui de la République ne veulent plus garder que l'étiquette. Rien de moins républicain, en effet, que le gouvernement personnel : et c'est bien le gouvernement personnel du général Boulanger qu'il s'agit d'établir.

Il était bon de rappeler qu'il y a, pour sortir de la République une autre porte que celle du césarisme. La France aura bientôt à faire choix ; car la revision aujourd'hui est inévitable ; il existe dans le pays, cela ne peut plus faire de doute, une énorme majorité revisionniste. D'accord sur la nécessité de mettre fin à l'ordre de choses actuel, cette majorité se divisera sur la question de savoir comment le remplacer. La décision du pays ne serait pas douteuse si cette question était examinée de sang-froid au lieu d'être résolue sous l'empire d'un engouement irréfléchi.

Le général Boulanger, quels que soient d'ailleurs ses mérites,

que nous ne voulons pas discuter en ce moment, ne pourra rien fonder de durable. La Monarchie a donc tout d'abord l'avantage de la stabilité. Elle a une autre supériorité sur le césarisme. Si légitime que soit la réaction qui se produit aujourd'hui en faveur du principe d'autorité, il ne faut pas que cette réaction aille trop loin. La liberté a ses droits, qui seront mieux respectés par un roi constitutionnel que par un chef militaire.

La République a compromis les institutions libres. Le Césarisme les détruirait. La Monarchie les sauvera en les transformant.

—

Nous venons de traverser une semaine de trouble. Deux factions ennemies se sont partagé Paris : les boulangistes et les anti-bougangistes. Les adversaires ont commencé les hostilités par des chansons. C'est par là que, jadis, tout finissait en France ; c'est par là que tout commence aujourd'hui. Des chansons on en est venu aux coups. Il y a des blessés : nul ne peut dire s'il n'y aura des morts demain. Il est bon, en ce moment, de relire l'histoire du bas empire. Nous en sommes aux luttes des *verts* et des *bleus*. Le peuple de Constantinople, on le sait, était divisé en deux camps, selon l'intérêt qu'il portait, dans les jeux du cirque, à la victoire des cochers bleus ou des cochers verts. Le rapprochement s'impose, n'est-ce pas? avec les divisions actuelles des Parisiens qui ont appelé M. Boulanger : un général de cirque, le général Franconi, un Saint-Arnaud de café concert, un césar d'hôtel meublé. A Constantinople, les événements prirent un caractère grave à la suite des excès commis par le préfet du prétoire et du questeur Tribonius. Tribonius s'appelle aujourd'hui M. Lozé et il est préfet de police de la Seine.

La populace de Constantinople alla chercher dans son obscurité un certain Hypatius, inconnu, ignoré, n'ayant rien fait pour mériter tant d'honneurs, si ce n'est d'avoir affirmé à plusieurs reprises des faits qu'il savait contraires à la vérité, et ébloui Constantinople par son faste. Hypatius fut proclamé empereur. Il n'est pas besoin de nommer le nom dont s'appelle Hypatius aujourd'hui. Celui d'il y a treize siècles fut décapité et son cadavre fut jeté dans le Bosphore peu de jours après son élévation à la dignité suprême.

—

M. Hyacinthe Loyson a fait, il y a quelques jours à la salle

des Capucines, une conférence dont le sujet de circonstance était : « République et Dictature. » Le conférencier a protesté de son peu d'amour pour le césarisme et la dictature; mais il s'est prononcé en faveur du mouvement antiparlementaire, et il a approuvé le programme du général Boulanger contenu dans ces deux mots : « Dissolution, revision. »

A l'issue de la conférence, le père Hyacinthe a communiqué à plusieurs journalistes les deux lettres qu'on va lire; la première était adressée par lui au général Boulanger, à la suite d'une visite qu'il avait faite à l'hôtel du Louvre, sans rencontrer l'ex-commandant du 13e corps. En voici la teneur :

10 Avril.

A Monsieur le général Boulanger,

Je suis un ennemi du parlementarisme républicain, tel surtout que nous le voyons fonctionner sous nos yeux ; mais je ne pense pas que le radicalisme anarchique et athée puisse nous en guérir.

Il nous faut une forte autorité, tout à la fois conservatrice, réformatrice et progressive ; conservatrice de ce qui est éternel dans la vie des sociétés ; réformatrice de ce qui est abusif dans l'héritage du passé ; progressive dans le sens d'une plus large application de la justice et de l'Evangile aux besoins physiques et moraux des classes populaires et laborieuses des villes et des campagnes.

HYACINTHE LOYSON.

Trois jours plus tard, le général Boulanger répondait en ces termes :

13 Avril.

Monsieur,

Je regrette vivement de n'avoir pu vous voir lorsque vous vous êtes présenté à l'hôtel du Louvre; mais je suis jusqu'à un certain point dédommagé par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le court aperçu que vous me donnez de la façon dont vous comprenez un gouvernement modèle.

Je suis de votre avis sur bien des points. Il faut un gouvernement fort ; mais ce gouvernement ne doit pas être fort par la crainte qu'il inspire. Il doit l'être par la confiance des masses populaires.

Le peuple a besoin qu'on s'occupe de lui comme d'un enfant.

C'est l'attitude charitable et bienveillante à l'égard du peuple qui engendre les réformes et amène le progrès.

C'est pour avoir méconnu cette attitude et s'être complu dans son égoïsme que le parlementarisme meurt. Je crois que personne ne le regrettera.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Général BOULANGER.

Ajoutons que le père Hyacinthe considère que cette lettre est le programme le plus clair et le plus satisfaisant que l'on puisse demander au général Boulanger.

Si ce programme est clair, à notre avis il est peu démocratique. C'est le prendre de bien haut avec le peuple que de dire qu'il faut s'occuper de lui *comme d'un enfant*. Le général Boulanger pense que le gouvernement sera charitable et bienveillant à l'égard du peuple. Nous pensons, nous, qu'il doit surtout être juste.

—

Deux élections ont eu lieu dimanche ; ont été élus : M. de Corsi, radical, sénateur en Corse, et M. Ferroul, également radical, député dans l'Aude.

Ce sont des radicaux qui remplacent d'autres radicaux décédés.

—

Le président Carnot est revenu à ses idées de voyage. Il y a quelques jours, on ne jugeait pas que le voyage pût s'effectuer sans inconvénients graves. Aujourd'hui, on est rassuré et les ministres ont dit à M. Carnot qu'ils ne faisaient plus opposition à son départ. On aurait craint sans doute de paraître opérer une reculade. Le président s'est donc mis en route, hier, 25 avril pour le Midi. Il est probable que des précautions militaires seront prises partout. De la sorte, le président Carnot rapportera sans doute des souvenirs désagréables de réceptions froides et de coups de sifflets ; mais du moins la dignité et les jours du chef de l'État ne courront aucun danger sérieux.

—

L'état de santé de l'Empereur Frédéric n'a pas empiré depuis huit jours : on espère en ce moment que la crise est conjurée et que tout danger est écarté, pour le moment du moins.

—

La lutte électorale est terminée, en Hollande, et le parti libéral est dûment battu. Depuis vingt ans il était parvenu à accaparer le pouvoir et à le garder par les moyens les plus arbitraires. Mais enfin l'honnêteté du corps électoral a fait justice de toutes les mesures iniques du libéralisme, et il a reçu son congé.

La droite, avec 54 membres, aura une majorité de 8 voix sur la gauche laquelle, traîne avec elle un socialiste, né des œuvres libérales, et qui lui sera ce qu'est la chaîne pour le forçat. Elle

portera en lui sa punition, car le socialisme est l'enfant de l'incrédulité, que le libéralisme a semée à pleines mains parmi la classe ouvrière.

Quand on s'est joué pendant un temps si considérable des libertés d'autrui, des faveurs gouvernementales, des droits communs, usant et abusant du pouvoir, il est dur de se voir rejeter à l'arrière-plan. C'est le cas avec les libéraux hollandais.

Pendant la lutte électorale ils ont eu recours aux moyens les plus honteux pour l'emporter. Ils ont prêché la haine religieuse, soufflé la guerre entre les adhérents des diverses croyances, vilipendé les catholiques et les protestants croyants. Les jansénistes, avec une poignée de sectaires haineux, se sont même mis de la partie, et ils ont entonné la chanson des protestants *modernes*, véritables payens du XIXe siècle, pour combattre l'entente de la grande partie des orthodoxes unis aux catholiques. Tout cela a tourné mal aux libéraux. Ces attaques furibondes ont scandalisé les honnêtes gens et détourné d'anciens adhérents modérés.

Et après la lutte, ne pouvant pas se consoler de la défaite, les libéraux s'appuient sur la première Chambre, dont la majorité leur appartient encore, et ils espèrent par elle rattraper l'ancienne influence. L'un de leurs chefs veut même que, quoiqu'en minorité, ils s'emparent du gouvernement, forcent la majorité à les suivre, et procèdent à une dissolution au cas où la droite ne se soumettrait pas à leur exigence.

Ces calculs et ces menaces n'ont qu'un tort : de ne pas effrayer les fractions conservatrices.

La question se pose maintenant : gardera-t-on le ministère actuel, ou aura-t-on un gouvernement anti-libéral.

La droite ne devrait pas être pressée d'aller occuper les fauteuils ministériels. Les principaux journaux catholiques hollandais partagent cette manière de voir. Les libéraux ont refusé le pouvoir quand ils ne disposaient que d'une petite majorité, pour ne pas entamer leurs meilleures forces parlementaires ; les catholiques devraient provisoirement suivre cet exemple. Ce serait d'autant plus prudent que, dans la première Chambre il ne se trouve sur 50 membres que 15 antilibéraux. Il faut donc prévoir un conflit entre les deux assemblées législatives, aussitôt que quelque question tranchante devra être décidée.

Les libéraux ont fait faire leurs affaires par un cabinet extra-parlementaire : les catholiques pourraient s'accommoder égale-

ment de ministres pris hors de la Chambre, pour gouverner. Entre temps des mesures pourraient être prises, qui missent fin pour tout de bon aux injustices libérales.

Il s'agit d'abord de procéder à la formation de districts électoraux simples dans le pays tout entier, aussi dans les grandes villes, mesure qui renforcerait la droite de 4 à 6 membres et peut-être davantage, aux prochaines élections.

Il faut procéder ensuite à la dissolution des Etats provinciaux, — nommant les sénateurs, — élus encore par l'ancien corps électoral, qui ne sont donc pas les représentants des électeurs nouveaux, afin d'arriver à une modification de la composition de la Chambre haute.

Après cela, les anti-libéraux pourraient accepter le pouvoir en toute sécurité.

Mais il y a des hommes pressés d'arriver et le ministère ayant, selon les us parlementaires, mis à la disposition du Roi les portefeuilles après les élections, puis le souverain ayant proposé à M. Mackay la formation d'un ministère nouveau, il paraît que celui-ci a accepté la mission, et est en train de réunir un cabinet.

Parmi les représentants qu'on désigne comme devant y entrer, on trouve des hommes très capables, des catholiques parfaits, et qu'on aimerait mieux voir rester sur les bancs des députés qu'autour du tapis ministériel.

La nouvelle Chambre se réunira pour la première fois dans une dizaine de jours. D'ici là une décision sera probablement prise, au sujet de la question gouvernementale.

PROGRAMME

Du VIe Congrès des Œuvres eucharistiques qui se tiendra du 2 au 8 juillet 1888 à Paris.

Le Congrès comprend trois ordres de réunions :

1° Les réunions d'étude, auxquelles prennent part tous les membres du Congrès, prêtres et laïcs. On y traite de toutes les matières contenues dans le programme général.

2° Les réunions sacerdotales, ouvertes aux seuls ecclésiastiques, où l'on traite les questions contenues dans le programme envoyé aux prêtres qui le demandent.

2° Les réunions générales. On y lit le résumé des travaux des réunions d'études, ou les œuvres les plus remarquables présentées au Congrès.

Toutes ces réunions ont un caractère privé, et l'on n'y est admis qu'avec une carte.

Dans les solennelles cérémonies de chaque soir, il y a un discours sur l'Eucharistie.

PROGRAMME GÉNÉRAL

Foi et piété. — Adoration et réparation. — Sainte messe et communion.

A. Efforts à faire pour accroître la connaissance théorique et pratique de la divine Eucharistie. — Démonstration de son influence sociale. — La dévotion eucharistique, centre, aliment et but final de toutes les autres, spécialement de la dévotion au Sacré-Cœur. — Catéchismes ; écoles de catéchisme pour les enfants qui fréquentent les écoles laïques ; enseignement tout particulier du dogme eucharistique dans les catéchismes. — Moyens matériels de prévenir et d'empêcher les entreprises sacrilèges et les outrages contre le T. S. Sacrement. — Moyens de défendre notre foi eucharistique contre l'erreur et l'incrédulité. — Respect dans les églises ; tenue et mise modeste des femmes ; usage traditionnel du voile de communion pour elles. — Formation des diverses catégories de fidèles à la piété eucharistique, particulièrement des enfants, des membres des œuvres de jeunesse et des œuvres ouvrières, des étudiants des Facultés, etc.

B. Adoration diurne et nocturne dans les villes et dans les campagnes ; moyens de la rendre vraiment perpétuelle. — XL Heures. — Heure sainte. — Visites au T. S. Sacrement. — Réparation des profanations et des blasphèmes contre la sainte Eucharistie.

C. La sainte messe. — Assistance quotidienne au saint sacrifice. — Messe paroissiale. — Messe des écoles. — Moyens de faciliter aux pauvres l'assistance à la messe du dimanche. — Messes expiatoires. — Messes de *Requiem*. — Fondations de messes. — Œuvres de préparation à la première communion et de persévérance. — Communion fréquente. — Communion réparatrice. — Communion des infirmes et des malades. — Moyens d'assurer aux mourants les derniers sacrements. — Saint Viatique. — Célébration solennelle de la Fête Dieu et des offices votifs du T. S. Sacrement. — Bénédictions du T. S. Sacrement. — Moyens d'associer les absents eux-mêmes à la célébration de la messe et aux bénédictions.

Hommages publics. — Association. — Histoire. — Art et propagande.

A. Processions. — Pèlerinages eucharistiques. — Congrès des œuvres eucharistiques ; manière de les promouvoir, de les rendre pra-

tiquement féconds, d'en assurer les résultats et d'en continuer l'influence ; comités eucharistiques établis dans ce but.

B. Confréries du Très Saint-Sacrement et associations eucharistiques dans les villes et dans les campagnes. — Relations à établir entre elles et avec les autres associations et œuvres catholiques. — Leur influence sociale et religieuse. — Associations diverses pour la nécessité du culte dans les églises pauvres et dans les missions. — Congrégations religieuses vouées au culte eucharistique. — Oblats du Très Saint-Sacrement.

C. Histoire et statistique. — Faits mémorables. — Miracles eucharistiques. — Renseignements et documents sur la dévotion eucharistique et ses progrès dans les divers pays chrétiens. — Personnages célèbres, en ce siècle surtout, par leur dévotion au Très Saint-Sacrement ; influence de leur vie et hommages rendus à leur mémoire.

D. L'art et ses diverses manifestations au service de la sainte Eucharistie : architecture, sculpture, peinture, musique, règles et traditions. — Musées et bibliothèques eucharistiques. — Monuments en l'honneur de la divine Eucharistie.

E. Propagande des œuvres eucharistiques dans le monde entier. — Publications eucharistiques ; livres, revues, brochures, tracts, images populaires. — Réédition des ouvrages d'autrefois; composition d'ouvrages nouveaux en rapport avec les nécessités d'aujourd'hui; traduction d'ouvrages écrits en langues étrangères; bibliographie et catalogues de propagande.

QUESTIONS QUE L'ON DÉSIRE PLUS SPÉCIALEMENT VOIR TRAITÉES AU CONGRÈS DE 1888.

I. Questions théoriques : 1° De la méthode et des avantages des catéchismes de paroisse. — Leur esprit, leur fonctionnement, moyens à prendre pour les établir et les faire prospérer ; défauts à éviter.

2° De l'esprit de l'Eglise dans l'usage de la communion fréquente, très particulièrement en ce qui concerne les jeunes gens, les hommes, les personnes du monde.

3° De l'importance et de l'obligation de la liturgie en tout ce qui se rapporte au Très Saint-Sacrement, envisagées surtout au point de vue des fidèles. — Le culte personnel. — Le culte matériel. — Les abus les plus communs.

4° Des relations de la dévotion au Sacré-Cœur avec la dévotion au Très Saint-Sacrement.

II. Moyens pratiques de faire grandir la dévotion au Très Saint-Sacrement dans une paroisse : 1° Les confréries du Très Saint-Sacrement. — Conditions. — Avantages. — Moyens d'établissement, de

relèvement, de recrutement, d'entretien. — Confrérie du Cœur eucharistique.

2° Les manifestations de la piété envers le Saint-Sacrement. — Communions générales d'hommes. — Communions générales par groupes sociaux. — Adorations diurnes et nocturnes. — Adorations par groupes sociaux. — Expositions du Très Saint-Sacrement. — Processions mensuelles. — Processions de clôture d'adoration.

3° Œuvres qui se rapportent à la première communion. — Les catéchismes. — Les œuvres particulières. — Les industries qui peuvent concourir à préparer les enfants, dès les premières années, à la première communion; particulièrement les enfants des écoles communales et les enfants condamnés à un travail précoce ou abandonnés.

III. Questions d'histoire et de statistique relatives au culte du Très Saint-Sacrement, particulièrement dans la province de Paris:
1° Aperçus historiques sur le culte de l'Eucharistie à Paris et dans la province, depuis les temps apostoliques jusqu'en 1848. — Les monuments de l'Eucharistie. — Les institutions eucharistiques. — Les miracles et les fastes eucharistiques. — Les saints et les personnages qui ont le plus brillé par leur amour du Très Saint-Sacrement. — Les sociétés religieuses eucharistiques. — La bibliographie eucharistique.

2° Etat du culte eucharistique à Paris et dans la province ecclésiastique, de nos jours : 1848-1888. — Les œuvres eucharistique paroissiales. Les œuvres eucharistiques diverses : Adorations diurnes et nocturnes. — Adorations à domicile. — Œuvres eucharistiques, spécialement pour les jeunes gens, les ouvriers, les enfants du peuple. — Œuvres pour l'entretien du culte eucharistique. — Les pratiques de dévotion eucharistique actuellement en faveur à Paris. — Les sanctuaires eucharistiques de Paris. — Le sanctuaire de Montmartre, centre d'adoration et de réparation nationales.

NOTA. — 1° Le programme des réunions sacerdotales, imprimé à part, n'est envoyé qu'aux ecclésiastiques.

2° Le R. P. Tesnières, de la Congrégation du Très Saint-Sacrement, est chargé de tout ce qui regarde la préparation des travaux du Congrès. Tous les rapports doivent lui être adressés (27, avenue Friedland, Paris), au moins 15 jours avant l'ouverture du Congrès, afin de pouvoir être classés.

Il se met à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de renseignements, soit pour choisir un point du programme à traiter, soit pour avoir des documents ou connaître les sources à consulter pour leur travail.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse débarrassée provisoirement de ses craintes de changements ministériels devient meilleure. On peut même dire que le mouvement de hausse s'est généralisé. Il est peu de valeurs qui n'y aient pris part. C'est aussi la situation de place, l'excellente tenue des marchés étrangers qui servent de prétextes à cette vive poussée des cours.

Comme les éventualités que l'on redoutait ne se sont pas produites, que l'Empereur d'Allemagne, dont on représentait l'état comme désespéré est peut-être appelé à vivre plus longtemps encore qu'on ne le pense généralement, que le ministère est encore debout, bien qu'on annonçât sa chute après les succès électoraux du général Boulanger et bien que l'interpellation de Martimprey ait failli mettre son existence en danger, les vendeurs de découvert commencent à craindre de n'être servis par aucun événement grave d'ici la liquidation. Leurs rachats se poursuivent donc avec une certaine précipitation et les acheteurs ne manquent pas de les appuyer de demandes qui facilitent l'enlèvement des cours.

Bourse du 25 *avril* 1888.

3 0/0		82 »	C. F. foncières 1879.....		487 »
3 0/0 amortissable.......		85 »	— commun. 1879.....		475 »
4 1/2 0/0................		106 55	— — 1880.....		472 »
Crédit foncier..	Actions	1.360 »	— foncières 1883.....		384 »
Est............	—	792 50	Est.............	Oblig.	389 »
Lyon..........	—	1.275 »	Lyon...........	—	389 50
Midi...........	—	1.160 »	Midi............	—	397 »
Nord..........	—	1.527 50	Nord...........	—	404 25
Orléans........	—	1.300 »	Orléans.........	—	398 50
Ouest.........	—	875 »	Ouest...........	—	396 75
Panama.......	—	341 25	Panama 4 0/0...	—	220 »
Suez..........	—	2.135 »	— 6 0/0...	—	380 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE DEVOIR DES CLASSES SUPÉRIEURES

Il y a vingt-cinq ans, au Congrès de Malines, bien des choses furent affirmées qui depuis ont trouvé dans les enseignements pontificaux leur confirmation ou leur rectification. Entre tant d'assertions émises alors, en voici une qui reste toujours vraie et que des événements récents ont rendue plus palpable : « Les classes supérieures doivent le patronage aux classes ouvrières, comme une réparation et une expiation. » (Charles Périn. Discours prononcé à l'assemblée des catholiques à Malines, le 21 août 1863.)

Les classes populaires n'ont pu résister aux influences corruptrices qui les travaillent depuis un siècle. Trompées par les appâts d'une liberté sans frein, rendues à l'excès avides de jouissances par les provocations journalières d'une presse sans honte et sans retenue, elles se sont laissé entraîner vers le socialisme, et c'est à coup de grèves et de dynamite qu'elles réclament non seulement le suffrage universel, mais encore l'abolition du capital et le partage des biens.

Pour refréner ces aspirations antisociales, les discours et les paroles ne suffisent plus. Les bons livres, les bons journaux ne peuvent pas contre-balancer les influences du socialisme. La force armée pourra bien arrêter pour un temps, totalement ou partiellement, les entreprises violentes des classes ouvrières organisées en grèves et en meetings contre la propriété; mais les passions haineuses bouillonneront sourdement dans le cœur du peuple aussi longtemps qu'on ne l'aura pas adouci par la charité, désillusionné par les enseignements de la religion qu'on lui a trop appris à méconnaître et à mépriser.

La première cause de tout le mal — rien ne sert de se le dissimuler — réside depuis un siècle dans les classes dirigeantes. Séduites et comme affolées par les libertés modernes et la proclamation des *Immortels principes de* 89, elles ont oublié que leur mission inéluctable, c'est toujours de servir les sociétés à la tête desquelles elles sont placées.

Dépossédées par la Révolution de certains privilèges, les

classes supérieures se sont crues à tort affranchies du service qu'elles doivent en tout temps, et elles ont cherché dans les plaisirs et le bien-être un dédommagement. De là est né cet amour effréné du luxe et des plaisirs. On a rêvé les chasses, les amusements, les concerts, les courses de chevaux, les théâtres et les cafés chantants.

Or, comme le disait déjà Bossuet, quand ceux qui dirigent « ne travaillent qu'à la chasse, n'ont de gloire que pour le luxe ni d'esprit que pour inventer des plaisirs », la licence devenue excessive menace terriblement les pouvoirs. C'est ce qui s'est vu depuis bien des années.

Les riches qui pouvaient, en restant dans leurs terres, donner l'exemple de la modération, de la simplicité, de l'ordre et de la piété, se sont laissé entraîner vers les grandes villes, où les invitent et les captivent les plaisirs de tout genre. Ils y ont sacrifié au luxe et le luxe les a peu à peu ruinés; voulant donner trop aux amusements, trop peu aux bonnes œuvres et à la charité, ils n'ont pas su conserver sur les classes ouvrières une juste et nécessaire influence.

Abandonnées de l'appui, privées de la présence et de l'exemple de ceux qui devaient être leurs patrons et leurs modèles, les populations rurales se sont peu à peu dégoûtées de la vie des champs, et, à l'exemple des riches qui désertaient leurs châteaux, elles ont quitté leurs chaumières pour aller demander aux villes ou aux grands centres industriels du pain et des plaisirs. Et qu'en est-il résulté? C'est que l'agriculture est tombée en langueur; on l'a dédaignée; les jeunes campagnards des deux sexes ont voulu aller servir dans les villes, afin de vivre en « *petits messieurs* », en « *demoiselles* ». L'immigration urbaine des campagnards a été un grand malheur : les bras ont manqué dans les champs, il y a eu pléthore dans les villes et dans les centres industriels; les jeunes gens pauvres des villes de l'un et l'autre sexe n'ont plus suffisamment trouvé de quoi s'occuper honnêtement chez eux; le désœuvrement et la faim les font tomber dans le désordre et trop souvent ils finissent par la prison, l'hôpital ou le dépôt de mendicité.

Voilà quelques-uns des maux que nous avons sous les yeux et dont les premiers auteurs sont assurément les classes supérieures qui ont trop *laissé faire*, trop encouragé le mal par leur exemple, trop oublié qu'elles doivent être les modèles et les bienfaiteurs des faibles et des malheureux.

Voilà la faute que les classes supérieures ont à réparer en aidant et en protégeant les pauvres et les travailleurs. « C'est aux grands, disait Massillon, à remettre le peuple sous la protection des lois : la veuve, tous ceux qu'on foule et qu'on opprim ont un droit acquis à leur crédit et à leur puissance ; elle ne leur est donnée que pour eux. »

Mais ce n'est pas assez pour les classes supérieures d'user de leur crédit et de leur influence pour venir en aide aux faibles et aux malheureux : elles doivent encore les aider de leurs secours, de leurs largesses, de leurs conseils et de leurs exemples. La Providence n'a pas sans dessein donné la richesse aux riches, et son dessein en la leur donnant n'a été ni de faciliter leur luxe, ni de favoriser leurs passions, ni de multiplier entre leurs mains les moyens de se procurer des plaisirs coupables. Dieu, en donnant la richesse aux riches et le crédit aux grands, a voulu leur fournir des ressources de salut en leur confiant le soin des pauvres et des malheureux.

Les riches doivent être la providence du pauvre ; le pauvre a le droit de les réclamer, de leur exposer ses besoins et d'implorer leurs largesses comme l'unique patrimoine que Dieu lui a assigné sur terre. Mais que le riche ne l'oublie pas, la charité n'est pas seulement le don, si abondant qu'il soit, de secours qui ne remédient qu'au dénuement matériel : la charité c'est le don de l'homme lui-même, avec tout ce que Dieu lui a départi de puissance pour le bien. C'est le moment de répéter aux riches ces paroles prononcées il y a vingt-cinq ans par l'éminent économiste que nous avons cité au commencement de cet article : « Donnons-nous tout entiers, chaque jour, avec toutes nos supériorités intellectuelles et morales, au peuple, à ce pauvre peuple, au fond si bon et si droit, et dont on a si perfidement égaré les idées et les sentiments. Efforçons-nous de faire renaître en lui cette foi qu'au milieu des défaillances du temps la bonté de Dieu nous a conservée ou rendue. Armons-nous pour cette œuvre de toute la force de Dieu et de toutes les forces du siècle. Rappelons le peuple aux vertus de ses pères, tout en l'affermissant dans les conquêtes des temps nouveaux. Faisons avec des vertus antiques une société nouvelle : nouvelle, par une pratique plus complète et plus générale que jamais, dans la vie publique comme dans la vie privée, de la loi divine de la charité. »

(*Courrier de Bruxelles.*)

LA PAROISSE (1)

Un diocèse est trop étendu pour être gouverné par l'évêque seul : il est divisé par paroisses. Les paroisses sont établies, d'après nos lois actuelles, par l'accord mutuel de l'autorité religieuse et de l'autorité civile, qui s'entendent pour en fixer les limites. La paroisse, c'est donc une partie du diocèse, à la tête de laquelle l'évêque place un prêtre, qui possède sa confiance; on lui donne à peu près partout le nom de curé, qui veut dire quelqu'un qui prend soin du dépôt reçu. Le curé gouverne son troupeau, prêche, baptise, administre les sacrements, sous la surveillance, la direction, et la responsabilité de l'autorité épiscopale, qui lui a donné charge d'âmes.

Dans l'ordre hiérarchique et voulu de Dieu, après l'Eglise universelle et le diocèse, c'est à la paroisse que vous devez vótre affection, votre dévouement, votre concours. La paroisse, c'est votre domicile spirituel local. — On dit l'amour du clocher : quelle suave et énergique expression ! L'amour du clocher ! C'est l'amour de son foyer, de son père, de sa mère, de ses jours d'école, et de catéchisme, de sa première communion, de ses meilleurs souvenirs d'enfance et de jeunesse ! On va visiter Paris, Londres, Rome, admirer les merveilles de la nature et de l'art. — Toutes ces splendeurs ne vous parlent pas comme votre clocher : vous n'y avez pas grandi vous n'y avez pas été bercé sur les genoux maternels, vous n'y avez pas reçu votre Dieu pour la première fois : rien de personnel ne vous y attache ; elles ont pu ravir vos yeux et votre esprit : vous avez pu dire : que c'est *beau*, mais vous n'avez pas dit que *c'est bon* : il n'y a de bon que ce qui vient du cœur. L'histoire de votre cœur est écrite sur la croix de votre clocher, puisque c'est l'histoire des bienfaits que vous avez reçus à son ombre. — Eh bien, mes Frères, dans ce petit coin de terre, près de cette modeste église, aux murs nus et souvent mal crépis, dans une habitation souvent bien délabrée, dans le *presbytère*, il y a un homme qui vous rappelle Dieu, le Pape et l'Évêque ; cet homme vous le nommez : *mon curé, notre curé* : l'expression ne peut être plus vraie ; il est bien vôtre, il est bien à vous, à vous à toute heure;

(1) Extrait de la lettre pastorale du carême de Mgr l'Archevêque d'Aix.

à vos enfants pour les baptiser, leur apprendre à connaître Dieu, à l'aimer et à le servir ; à vous pour vous instruire de vos devoirs, à vous pour vous bénir dans les plus solennelles circonstances de votre vie, à vous pour vous réconcilier avec Dieu, vous administrer les sacrements, vous assister au dernier moment, vous conduire au champ du repos, prier pour vous quand les héritiers de votre fortune n'y songent pas, à vous, pour assister vos pauvres, vos malheureux, malgré sa propre indigence aussi grande que la vôtre; à vous en tout temps et en toute occasion. — Il est tellement à vous qu'entre tous les prêtres qui peuvent exister à un autre titre que celui de *curé*, il est le seul qui soit obligé par devoir de rester auprès de vous au péril de ses jours : c'est tout clair : il a seul charge d'âmes : et ces âmes dont il est chargé valent plus que sa vie. La peste, le choléra, d'autres fléaux sévissent et sèment la mort : les vicaires, les religieux de tout ordre et de tout nom se dévoueront certainement par charité : lui seul est tenu de se dévouer *par devoir* : il y mourra : quelle gloire et quel bonheur pour lui ! Le Bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis : il est pasteur il doit être bon pasteur, tant mieux s'il succombe : il aura la gloire du martyre.

...Est-ce que vous ne devez aucun retour à cet homme, qui s'est donné à vous, qui se condamne à vivre de votre vie, qui s'identifie à vos pensées, à vos vues, qui partage toutes vos peines, toutes vos épreuves, et qui est dans la paroisse le serviteur des serviteurs de Dieu, comme le Pape dans l'Eglise universelle, comme l'évêque dans son diocèse? vous devez l'aimer et le seconder dans ses œuvres qui sont vos œuvres.

C'est vers la paroisse que vous devez diriger principalement votre zèle et vos générosités. — Que je voudrais, mes Frères, vous faire aimer votre église, qui est la maison commune de la paroisse et des paroissiens, et comme le domicile terrestre de vos âmes : vous voyez bien que vous y êtes rattachés par tous les liens de la vie et de la mort. — Regardez-la donc comme votre chose, comme votre bien : vous dites *mon église*, *notre église*, comme vous dites *mon curé*, *notre curé* : elle est bien vôtre : le plus souvent elle a été bâtie par vous, ou vos pères : elle est entretenue par vos sacrifices. Il faut entrer dans ces pensées qui sont une vérité que vous touchez du doigt tous les jours : vous devez donner à votre église paroissiale la préférence sur toutes les autres églises ou chapelles : elle vous est assignée par

l'autorité qui représente l'autorité de Dieu même : le catéchisme vous enseigne que vous y entendez sa voix, dans celle de votre pasteur : en participant aux œuvres paroissiales et à la beauté du culte, vous plantez et vous semez *avec Paul et Apollon,* et vous êtes les témoins oculaires de *l'accroissement que Dieu donne à votre travail.*

Et maintenant, mes chers coopérateurs, un mot à nous-mêmes, en commençant par celui qui vous parle : vous connaissez ses désirs ardents, son unique ambition : il met tout son zèle, ce qui ne veut pas dire beaucoup, à faire aimer, connaître et servir Dieu, surtout par l'instruction chrétienne de la jeunesse, par les œuvres de charité pour les pauvres et les vieillards, il voudrait faire de votre diocèse un diocèse de plus en plus religieux. Il vous soutiendra dans toutes vos difficultés et vos peines : il vous encouragera et vous bénira dans tous vos desseins, dans toutes vos entreprises pour le bien : il veut être *tout à tous.*

Mais vous, mes chers amis, vous devez me seconder de toutes vos forces dans mon pénible ministère. — Je me hâte de saisir cette occasion de vous rendre un témoignage public pour le concours empressé que j'ai rencontré parmi vous. — Je n'ai pas besoin de vous en demander la continuation : vous êtes mes collaborateurs : nous travaillons de concert.

Montrez-vous dans vos paroisses constamment bons, dévoués, patients, généreux, serviables, très tolérants, non pour le mal, mais pour les personnes, qui sont toujours dignes de pitié : ne dites jamais une parole blessante : quand vous êtes forcés d'être sévères, témoignez que la plus grande partie de la peine est pour vous : avec un peu de cœur, ce sera toujours vrai : vos paternelles réprimandes, assaisonnées de douceur, seront bien reçues, et Dieu qui a fait de la douceur une béatitude, vous en donnera la récompense. *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram* : Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils possèderont la terre, c'est-à-dire qu'ils règneront sur les cœurs.

Préparez bien vos instructions, quand même vos auditeurs seraient peu nombreux : vous prêchez toujours la parole de Dieu : soyez courts, mais parlez souvent et simplement, selon la parole du Concile de Trente, *cum brevitate et facilitate sermonis :* donnez tout votre zèle et tous vos soins au catéchisme : encouragez les enfants par des récompenses; faites-vous aider par quelques personnes pieuses et charitables de la paroisse,

qui se feront avec bonheur catéchistes volontaires : les enfants des écoles communales sont si ignorants des choses de la religion !

Aimez votre église : qu'on vous y voie souvent, et à des heures régulières, afin que les fidèles vous y trouvent, sans attendre. Elle peut être pauvre, qu'elle soit toujours très propre : la poussière n'est pas difficile à enlever, l'eau ne manque pas.

Soyez scrupuleux observateurs de tous vos devoirs. — Parlez rarement de vos droits : faites-les briller par l'accomplissement fidèle de vos plus petites obligations. S. Paul a bien invoqué une fois son titre de citoyen romain, mais il a dit et redit sous toutes les formes *qu'il était serviteur de tous, débiteur à tous, pauvre avec les pauvres, infirme avec les infirmes, sachant vivre dans la détresse et souffrir les injures.*

Ce qui suffisait autrefois, ne suffit plus aujourd'hui : des vertus médiocres sont des vertus à peu près nulles pour le bien. La bataille est engagée sur tous les points : tout est plus difficile.

L'éducation chrétienne de la jeunesse toute seule absorberait votre activité et vos ressources : vous avez besoin d'une vigilance de tous les instants pour diminuer le mal qui se fait dans les écoles sans Dieu. Si vous avez le bonheur de posséder des écoles chrétiennes, soyez-leur dévoués, comme à la prunelle de vos yeux. Nous encouragerons de toute notre âme les efforts généreux qui se font dans le diocèse pour en créer de nouvelles : nous serons heureux de les bénir : nous prions Dieu de réserver ses meilleures bénédictions dans le temps et dans l'éternité à ceux qui consacrent leur fortune à *cette œuvre, la première entre toutes.*

Donnons en tout le bon exemple : dans nos paroles, dans nos actions, dans les moindres détails de notre conduite. — Mettez tous vos soins, mes chers coopérateurs, à affectionner vos paroissiens à leur église par sa propreté, sa bonne tenue, l'exactitude et la beauté des offices, par votre gracieux accueil, par vos instructions bien préparées, bien apprises; qu'ils comprennent que là ils sont chez eux, parce qu'ils sont dans la maison de leur père. Dites-leur bien que dans l'ordre voulu de Dieu, il doivent aimer en première ligne l'Eglise universelle et son chef, le diocèse et ceux qui le gouvernent, la paroisse et ses prêtres, et donner la préférence aux œuvres catholiques diocésaines et paroissiales.

Mgr Gouthe-Soulard.

LE SERVITEUR DE DIEU LOUIS MAULMONT D'ARBAUMONT

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

XI

Les vertus du P. Jean.

Le P. Jean laisse à ses filles, à tous les religieux, au clergé, de très grands exemples de vertu. Ce qu'on en savait durant sa vie est admirable, et la plus belle partie n'a été connue qu'après sa mort. Il n'aimait pas qu'on dissimule trop les imperfections des saints, parce que c'est décourager notre faiblesse. En fait d'imperfections, il eût été, lui, par nature, fier, obstiné dans ses idées, impatient des contradictions; mais il avait triomphé de ces défauts; et le seul que ses amis aient constaté, c'est une grande lenteur. En revanche que de vertus éminentes! Nous avons parlé de son amour pour la pénitence; c'est là en quelque sorte ce qu'il y eut en lui de plus caractéristique, le faisant ressembler à un saint d'un autre âge. Mais cette vertu était accompagnée et tempérée par bien d'autres, et avant tout par la discrétion et la douceur, par l'humilité et par l'obéissance.

La *discrétion et la douceur :* il y avait en lui comme deux hommes; autant il était dur pour lui-même, autant il était doux pour les autres; insistant beaucoup sur la mortification intérieure, il prenait très peu l'initiative de porter aux pénitences extérieures, attendant pour cela les attraits de la grâce. Du reste, c'était dans la direction son principe général : *suivre l'impulsion de la grâce, ne point la prévenir*, et surtout ne point lui substituer son impulsion propre. Il reconnaissait hautement que la pénitence extérieure est beaucoup trop négligée aujourd'hui, ce qui est « à l'envers du langage des saints et de l'Église, » et que si les tempéraments sont plus faibles, ce sont surtout les volontés qui ont faibli; mais « ce que je ne voudrais pas, disait-il, parlant spécialement pour ses religieuses, c'est d'accroître par notre action humaine la mesure que Notre-Seigneur veut être adoptée par ses petites victimes. » — Cette discrétion pour les pénitences corporelles respire dans tous ses conseils et tous ses écrits ; et notamment dans un *Catéchisme des Victimes du Sacré-Cœur* que la première Prieure avait composé, mais qu'il a revu ligne par ligne. Mgr de Cabrières le dé-

clare dans une lettre : « On tremblait presque en abordant le P. Jean, parce que ses rides précoces, son habit de bure semblaient dire : Voilà jusqu'où il faudrait pousser l'héroïsme de la pénitence pour combattre l'égoïsme et la sensualité actuels ; mais cette impression d'involontaire terreur cessait aussitôt qu'il prenait la parole. Quelle sagesse alors, quelle mesure! » Du reste c'est pour tout que sa direction brillait par la prudence et par un grand jugement. On en est frappé dans les fragments de sa correspondance que cite son biographe.

L'*humilité*. Elle est la pierre de touche de la vraie vertu, et elle lui avait fait cacher avec soin ses pénitences ; ses intimes eux-mêmes n'en ont su la plus grande partie qu'après sa mort. Du reste, l'amour de l'obscurité et la fuite dela grandeur avaient été, dès l'origine, un attrait foncier de son âme, pour aller ensuite jusqu'à l'amour de l'abjection positive; et il n'est sorte d'actes d'humiliation qu'il n'ait faite. Souvent, on l'a vu se jeter à genoux devant des pécheurs qui lui résistaient; et il s'accusait des maux de l'Eglise. « Ah! mon Dieu, disait-il à ses filles le jour du Vendredi-Saint 1881, et en disant cela, il pleurait, je suis un grand misérable et je suis la cause de beaucoup de maux. Si j'étais plus saint, je rendrais mes filles plus saintes et elles expieraient mieux les péchés du monde. Oui, c'est moi qui suis le plus grand coupable... » Ce ne fut certainement pas un petit acte d'humilité pour lui, qui aurait pu occuper de hauts emplois, que de se vouer au service de sa Communauté de Sœurs, de considérer leur formation et leur direction comme l'œuvre capitale de sa vie. Un détail familier que nous apprend une de ses lettres à l'égard de cette même vertu, c'est que, s'il avait un mouvement de vanité, il s'en punissait en se donnant à lui-même quelques soufflets.

L'*obéissance*. Il ne faisait absolument rien que par elle et en suivant humblement la décision de ses directeurs, M. Galais d'abord, puis deux très saints prêtres de Marseille, M. Plumier de 1854 à 1864, et M. Chauvier que nous avons nommé déjà, de 1864 à 1882. Il s'était, en outre, à Dijon et à Marseille, lié par un *vœu d'infériorité* ou d'obéissance à l'égard de quelques autres personnes qui ne le savaient pas ; il considérait même, selon l'esprit du P. de Coudren, tout le monde comme *son maître* et il n'osait congédier personne ; cela prolongeait outre mesure les entrevues, et on n'a su qu'après sa mort, par ses notes, l'explication de ce fait.

Sa *pauvreté* était une des branches de son esprit de pénitence et elle fut incomparable. Son habit était pour le moins aussi pauvre que celui des capucins et son couvent eut de quoi étonner leur Frère infirmier, habitué pourtant à la pauvreté franciscaine. Il s'y trouvait une seule cheminée, à la cuisine, et on n'y faisait pas de feu, les Sœurs apprêtant les aliments qu'on allait chercher à leur porte; des loquets en bois se tirant par une ficelle; des murs simplement blanchis; des boiseries sans peintures; des fenêtres étroites et à très petits carreaux ; dans chaque cellule, deux chaises, une table en bois blanc, trois planches sur des tréteaux avec une mince paillasse piquée ; au réfectoire, table très étroite, assiettes en terre jaune, une écuelle pour boire, cuiller et fourchette en bois. Quand le Père mourut, il ne laissa que quelques images et sa bibliothèque, qui était composée de 7.000 volumes qu'il avait réunis avec ses honoraires de missions en vue de ses religieux, et où il nourrissait sa grande science. Il emporta sur lui le reste de ce qu'il possédait : son unique robe de bure.

Il aimait durant sa vie à se trouver avec les pauvres, et il était pour eux d'une condescendance admirable; c'est ainsi qu'il conserva avec une grande vénération une sorte de statue de la sainte Vierge que lui laissa en mourant une femme pauvre de son quartier, bien que ce fût plutôt une poupée ridicule.

Toutes ces vertus si contraires à la nature, c'est *en esprit de victime* continuant le sacrifice de Jésus, qu'il les pratiquait. Dans le règlement qu'il s'était fait dès 1852, nous lisons : « Mettre pour base qu'il faut que la victime demande à souffrir toujours...: en outre qu'elle vive toujours dans l'abjection, qu'elle remercie Dieu des humiliations, qu'elle en choisisse, qu'elle en demande, qu'elle travaille dans son intérieur à se dépouiller toujours... *Dieu seul*... Le silence; immoler sa langue, pour favoriser le recueillement et la pénitence. » La vue des offenses faites à Dieu le perçait de douleur. Il dit dans une lettre qu'une amabilité joyeuse doit régner dans les rapports avec le prochain; « mais, ajoute-t-il, il faudrait que *les rapports avec le bon Jésus prissent de plus en plus un caractère de compassion*, de douleur, de sainte tristesse ; que les âmes fussent sans cesse avec lui au Jardin des Olives et sur la Croix... Nous avons à demander l'esprit de componction et de larmes. »

Cette lettre nous rappelle un autre trait de sa vertu, bien admirable avec tant d'austérité et dont nous avons parlé déjà :

son extrême *amabilité*, qui charmait tout le monde, que rien n'altérait; et que complétait une exquise politesse. Il tenait beaucoup à cette politesse dans la vie de Communauté et il a écrit pour ses Sœurs un traité sur ce sujet; il leur recommande beaucoup aussi une propreté extrême, les invitant à laisser pour ceux qui ne mènent pas la vie commune, ce que peuvent offrir en un sens contraire les exemples de saint Benoît Labre et de certains autres saints. Lui-même a toujours allié cette propreté parfaite avec sa pauvreté absolue.

Il était encore très porté à la *reconnaissance*, vertu qui est trop rare, hélas! — puis à une *simplicité* enfantine dans ses dévotions; après une grâce reçue, il chantait, tout seul, le *Magnificat*, et il le faisait aussi chanter à ses Sœurs; au temps de Noël, il chantait pareillement les cantiques populaires et il le fit même à l'époque où mourut le P. Joseph entremêlant ses chants avec ses larmes.

Comme on le comprend, toutes ces vertus avaient pour base l'esprit de foi et l'esprit d'amour. C'est cet esprit qui lui avait donné pour le culte divin et l'office canonique cette sainte passion, que nous avons signalée et qu'il avait inculquée à ses filles.

XII

Les écrits du P. Jean. — Conclusion.

Si le P. Jean était lent pour le reste, il écrivait avec une facilité étonnante; ses écrits, que ses filles recopient avec soin — car il avait une plume très défectueuse, — pourront former 60 à 70 gros volumes. On ne peut s'expliquer cela que par les veilles nombreuses qui lui furent imposées par la maladie et auxquelles il en a trop souvent joint de volontaires. Il notait chaque soir ses impressions; et ce précieux journal forme 5 volumes. Mais c'est surtout pour ses chères Religieuses qu'il a écrit : D'abord, de 1853 à 1856, les *Constitutions*, précédées d'une Préface sur la doctrine du sacrifice qui est la fin principale des Victimes. « Ce Code de vie religieuse, qui porte d'un bout à l'autre la marque de son grand jugement, dit son biographe, est un des plus parfaits et des plus sagement pondérés qui existent. » Pour travailler à ces Constitutions il se préparait par la prière et la pénitence; et il écrivait à genoux.

Ensuite le *Coutumier*, travail long et minutieux, qui l'occupa de 1864 à 1867; — puis, l'explication de la Règle et des Constitutions; — enfin, un Commentaire même de cette explication,

recueilli de sa bouche par ses filles et revu par lui ; rien ne manque. Nous avons dit qu'il avait toujours regardé la formation de cet Institut comme sa grande affaire.

« Je dois m'user jusqu'au dernier morceau pour la maison, disait-il ; c'est là le travail pour lequel Dieu m'a amené ici. Pour la maison, il était nécessaire que je devinsse infirme ; sans cela je n'aurais jamais fait ce pourquoi Dieu m'y a mis. » Il ajoutait que Dieu avait tout bien fait ; s'il avait été mis plus tôt hors d'état de continuer ses prédications lointaines, il aurait fait ce travail pour la maison, avant d'avoir l'expérience et la maturité nécessaires.

Quand l'infirmité l'empêchait de prêcher à la grille, il envoyait en place une petite instruction qu'il consignait sur quelque dos de lettre, par pauvreté. « Ecrire sur Jésus me fait oublier les préoccupations de la vie et les tristesses des temps ; m'oblige à recueillir mieux mon esprit, à appliquer plus fortement mes facultés à Jésus. Le cœur y gagne un peu d'amour pour lui, en secouant sa torpeur. » Lorsqu'en dehors des sermons, il avait quelque chose à dire aux Sœurs, il leur écrivait aussi, évitant de les voir au parloir, sinon pour nécessité urgente. Du reste, s'il a beaucoup écrit, le seul ouvrage qu'il ait fait imprimer est un opuscule sur *La direction des religieuses par leurs supérieures* (228 pages in-32, 1877, chez Poussielgue). Cet opuscule a été vivement attaqué, mais les plus hautes approbations semblent en garantir la doctrine.

Parmi ses nombreux manuscrits signalons encore une *Introduction à la vie des victimes*, ouvrage qui peut être utile aux personnes de toute condition ; et ses sermons pour les retraites ecclésiastiques ; nous avons parlé de son *Traité de la politesse.*

Tel fut le P. Jean. La publication de sa Vie ne pourra que contribuer grandement à répandre cet esprit de victime que Dieu souffle de divers côtés en nos tristes temps. Déjà vers 1840 une autre Communauté de religieuses *Victimes de Jésus* avait été fondée à Marseille par une personne de bonne famille et un saint prêtre ; mais des circonstances regrettables en amenèrent la dissolution après 1850. Les *Filles du Cœur de Jésus* qui ont un but analogue, ont été fondées aussi par une âme généreuse de Marseille ; et si la fondatrice fut amenée en Belgique pour y établir sa première maison, elle revint à Marseille ; et c'est là qu'en 1884, elle a été rendue en toute vérité victime, par un assassinat qui a fait le plus grand bruit. Nous avons parlé de

l'établissement d'une autre congrégation entrepris à Tours ; d'autres fondations encore se sont faites pour les femmes dans le même esprit, notamment aux Avenières (Isère) et à Villeneuve-lès-Avignon.

De plus il s'est formé à Saint-Quentin (Aisne) une Congrégation de prêtres qui semble réaliser en substance le projet de Religieux-Victimes essayé par le P. Jean ; il est vrai que ces prêtres ont pris simplement le nom de *Prêtres du Cœur de Jésus,* et non point celui de *Victimes* ; et que dans leur habit comme dans toute la forme extérieure de la vie, ils se rapprochent beaucoup plus du clergé ordinaire, mais ils ajoutent aux trois vœux de religion qu'ils prononcent « une profession spéciale d'immolation », et leurs constitutions déclarent que cette profession d'immolation complète par l'amour est ce qui fait « le caractère propre de la Société ». Créée seulement en 1877, cette Société compte déjà huit maisons avec trente prêtres environ et cinquante aspirants ou Frères ; et elle vient d'obtenir du Saint-Siège (février 1888) un Bref laudatif, dont les termes sont on ne peut plus bienveillants. A cet institut est lié étroitement celui des *Servantes du Cœur de Jésus* formé dix ans auparavant en Alsace, puis transféré dans la même ville de Saint-Quentin, et dont l'immolation est aussi l'esprit propre.

Dans la République de l'Equateur qui est la république du Sacré-Cœur une autre Société de prêtres s'est fondée, avec le but *d'offrir, en esprit de victime, un hommage d'adoration et d'oblation perpétuelles au Cœur de Jésus dans le Saint-Sacrement, au nom de la nation.* Cette Société, à laquelle se rattache pareillement une Congrégation de femmes est née il y a trois ans ; le 26 mai 1887, ayant alors dix membres outre quatre Frères, elle a commencé son service ininterrompu d'adoration et d'oblation ; et le désir ardent du promoteur est de voir s'établir dans toutes les autres nations une « *association universelle de victimes eucharistiques* », qui s'offrent incessamment à Dieu au nom de leur patrie et implorent spécialement, l'*avènement du règne social de Notre-Seigneur* (1). Nous croyons savoir, du reste, qu'il y a un projet de fusion entre cette Congrégation et les Prêtres de Saint-Quentin.

Cet esprit de victime tend même à se répandre parmi les diverses classes de fidèles, du moins parmi les âmes d'élite. On

(1) Voir la revue *le Règne de Jésus-Christ*, janvier 1888.

le voit spécialement par l'admirable *Association intime* qui a pour centre l'Usine du Val-des-Bois. On le voit aussi par la grande *Association de pénitence en union au Sacré-Cœur*, qui a été adoptée dans l'Œuvre du Vœu national ; il est vrai que cette Association, appelant le concours de tout chrétien, admet le sacrifice à un degré moindre ; mais on peut dire que l'esprit de victime, qui est l'esprit d'immolation complète, est son couronnement. Et nous ne pouvons nous empêcher de le remarquer : elle a pris naissance précisément dans ce diocèse de Dijon qui fut celui du P. Jean ; c'est de Mgr Rivet, son évêque et son ami, qu'elle a reçu l'érection canonique ; et durant la vie de Mgr Forcade, elle a eu son centre de propagation le plus actif dans le diocèse d'Aix, qui se rattache par tant de liens à celui de Marseille où le P. Jean fut appelé et qui est pareillement le diocèse de sainte Madeleine, la pénitente du Sacré-Cœur.

Peut-être même Mgr Rivet, en approuvant cette Association a-t-il agi d'après le conseil du P. Jean ; il est certain qu'il le consultait sur des affaires qui avaient un rapport moins direct avec sa vocation, et que le Père envoya de son vivant plusieurs listes de membres à l'Association de Dijon.

Quoi qu'il en soit des raisons providentielles de ces rapprochements, le P. Jean a eu l'un des premiers l'idée de faire rayonner cet esprit hors du cloître, par l'association ou tiers-ordre de victimes dont il prit l'initiative dès 1848, aujourd'hui cette sorte de tiers-ordre, affilié aux religieuses de Marseille chez lesquelles on s'inscrit (quartier de la Belle-de-Mai), compte outre des communautés entières, un grand nombre de membres appartenant à toutes les conditions, depuis d'illustres évêques jusqu'à d'humbles ouvriers. Le P. Jean a recommandé qu'on n'en clôturât jamais la liste, et on continue à recevoir tous ceux qui en font la demande. Daigne le Cœur de Jésus répandre de plus en plus dans le monde cet esprit de victime, qu'il daigne nous en pénétrer nous-mêmes, qu'il daigne enfin nous accorder, grâce à cet esprit, l'établissement de son règne sur la destruction du règne du mal.

L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE

ET LE SERVICE PERSONNEL.

Les immunités de l'Eglise en matière de service militaire ont été souvent mises en question dans ces derniers temps et l'esprit révolutionnaire cherche à y porter de nouvelles atteintes.

Il ne sera donc pas inutile de faire connaître quels sont sur ce terrain les droits sacrés de l'Eglise, trop souvent violés ou menacés de nos jours. Ils le seraient moins, ils seraient surtout mieux respectés et mieux défendus par les catholiques, s'ils étaient mieux connus.

On semble avoir oublié que l'Eglise est une œuvre divine dans le monde et que ses droits sont inviolables.

Faire connaître ces droits, les mettre dans le jour le plus clair possible tout en restant court et concis, c'est le but de l'étude que nous publions ci-après :

I

Immunités de l'Eglise en général. — Notion de ces immunités.

A une époque où s'agitent une foule de questions sociales, où les droits de l'Etat et ceux de l'Eglise sont continuellement en présence, il est nécessaire, pour éviter les plus graves erreurs, de se faire une juste idée des uns et des autres.

L'Eglise et l'Etat sont deux sociétés légitimement établies. Toutes deux viennent de Dieu : il a fondé l'une sur l'ordre naturel, et l'autre sur l'ordre surnaturel constitué par le Christ.

Destinées à concourir ensemble au bien de l'humanité, elles doivent agir de concert et, loin de se gêner ou de se combattre, se prêter un mutuel appui. Semblables aux deux roues d'un char, elles se meuvent librement, chacune dans sa sphère, tout en restant unies par de justes relations.

L'Eglise reconnaît et respecte les droits de l'Etat ; à son tour, l'Etat doit reconnaître et respecter les droits de l'Eglise. Si l'Eglise rend à César ce qui est à César, il faut aussi que César rende à Dieu ce qui est à Dieu.

Parmi les droits dont l'Eglise a été investie par son divin

Auteur, il en est qui ont un rapport immédiat avec l'ordre civil : ce sont ceux qu'on appelle *immunités ecclésiastiques.*

Que faut-il entendre par ces immunités?

En général *l'immunité* (de *munus*, fonction, charge) est l'exemption de quelque office ou charge publique, accordée à certaines personnes ou à certaines choses.

Les exemptions de ce genre, considérées comme appartenant à l'Eglise, qui les a reçues, ainsi que nous le verrons, de Jésus-Christ lui-même, constituent *les immunités ecclésiastiques.*

D'après leur objet, elles se distinguent en immunités *locales*, *réelles* et *personnelles.*

L'immunité *locale* regarde les lieux sacrés, les temples, les cimetières, les monastères. Ces lieux sont de droit divin soustraits aux usages profanes.

L'immunité *réelle* se rapporte aux choses, aux biens, aux propriétés de l'Eglise. Ces biens jouissent de l'immunité, lorsqu'ils sont déchargés de l'impôt et de toute administration ou ingérence séculière.

L'immunité personnelle, dont nous avons spécialement à nous occuper, concerne les personnes ecclésiastiques, c'est-à-dire les clercs, *clerici.* Ceux-ci constituent le *clergé* établi par Jésus-Christ et divinement distingué des *laïques*, qui forment le reste des fidèles. Ils sont, en vertu de leur état sacré, soustraits à la juridiction des princes séculiers, et exempts des offices publics, incompatibles avec leur profession, tels que le service militaire.

II

Existence des immunités de l'Eglise. Caractère divin, inoffensif de ces immunités.

L'Eglise possède des immunités inviolables.

Dès son origine, elle a joui de droits et de privilèges que les princes séculiers ont constamment reconnus. L'histoire est là pour l'attester (1).

Ces immunités lui appartiennent de droit divin, parce qu'elle les a reçus de son divin fondateur. Mais comme ce droit *divin* a été sanctionné et corroboré par des lois humaines, par les

(1) Voir Kurth, *Les Origines de la civilisation moderne,* t. I, p. 144. — *Item*, Paul Allard, *Histoire des persécutions pendant la première moitié du* IIIe *siècle*, pages 37 et 457.

décrets impériaux et les canons des Conciles, on l'appelle aussi droit *canonique*. L'immunité de l'Église et des personnes de l'Église, dit le Concile de Trente, est d'ordination divine et de droit canonique : *Ecclesiæ et personarum ecclesiasticarum immunitas Dei ordinatione et canonicis sanctionibus constituta est* (1).

Cette déclaration doctrinale du Concile de Trente est une règle de foi pour tout catholique qui croit à l'infaillibilité des enseignements de l'Église. Elle est toutefois susceptible d'être prouvée par un raisonnement théologique. Voici ce raisonnement, aussi simple qu'irréfragable :

Les immunités de l'Église sont un corollaire de sa divinité. Si l'admirable société qui s'appelle l'Église catholique n'était qu'une institution humaine, elle rentrerait dans l'ordre social établi par la nature, et se trouverait soumise à l'autorité séculière, aux chefs des divers États. Mais si elle est une œuvre divine, si ce Jésus, ressuscité des morts, qui l'a fondée sur Pierre et ses successeurs, est le vrai Fils de Dieu, elle est, par le fait même, placée en dehors de la sphère des autorités humaines, élevée au-dessus de l'ordre naturel, investie de droits sacrés que toute créature doit respecter, et d'immunités auxquelles aucune puissance de ce monde ne peut porter atteinte.

Or, la divinité de l'Église est un dogme de foi que tout catholique professe au IX[e] article du Symbole : « Je crois... une sainte Église catholique. »

Quant à ceux qui ne sont pas catholiques, c'est pour eux une vérité évidente, dès qu'ils veulent réfléchir. En voyant l'Église établie dans le monde et immuable depuis dix-neuf siècles, tout esprit judicieux doit se dire : si c'était là une œuvre humaine, elle aurait eu le sort de toutes les autres, et il y a longtemps qu'on n'en parlerait plus. Donc, le fait même de son existence dénote son caractère surhumain.

Oui, cette Église catholique qui, semblable à une cité lumineuse située au sommet d'une montagne, domine le monde entier ; cette Église qu'on voit traverser les siècles avec son Pape, ses Évêques et sa hiérarchie, avec ses fidèles et ses pasteurs, avec ses monastères, ses écoles et ses hôpitaux ; cette Église, comme l'atteste l'histoire évangélique, fut fondée par le *Verbe incarné* qui, pour s'être revêtu de notre humanité, n'en

(1) Sess. 25, c. 20 *De reform.*

est pas moins le fils unique de Dieu, vrai Dieu tout-puissant. « Tout pouvoir, dit-il à ses apôtres, m'a été donné au Ciel et sur la terre : comme mon père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie. Allez dans le monde entier, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai confié. Et voilà que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles (1). »

Par ces paroles, le Christ assigna à son Église la mission qu'elle doit remplir dans le monde. Et puisque vouloir la fin, c'est vouloir les moyens, en lui imposant sa grande mission, i lui confère par le fait même les pouvoirs, les droits et les immunités nécessaires pour la remplir, pour faire observer tout ce qu'il a prescrit et établi : *Quæcumque mandavi vobis.*

L'Église ainsi constituée nous apparaît comme un arbre planté par le Très-Haut, et qui doit couvrir de ses rameaux la terre entière, pour le bien des peuples. C'est une vigne féconde, comme dit le Christ lui-même, une vigne dont il est le tronc et ses fidèles les branches. Cette vigne doit avoir sa libre expansion, pour s'étendre partout, et produire partout ses fruits célestes ; en d'autres termes, l'Église, telle que le Christ l'a formée, doit avoir ses immunités, c'est-à-dire qu'elle doit avoir partout sa libre action, son sacerdoce, son culte, son enseignement, ses monastères, ses hôpitaux, en un mot, tous ses moyens de sanctification et de bienfaisance.

Ces immunités de l'Eglise, cette libre expansion de ses œuvres est tout entière pour le bien de la société humaine ; et, quoique étant de droit divin, elle se produit dans le monde sans léser ni froisser les droits existants. Pour la comprendre, remarquons que la constitution sociale de l'Église est monarchique, et que son chef tient dans ses mains la plénitude du pouvoir.

En donnant au Pape les clefs de son royaume, en l'établissant son vicaire, pasteur suprême de son troupeau, père et curateur de sa famille, Jésus-Christ lui a remis toute son autorité, pour la gouverner sagement selon les circonstances des temps ; il l'a chargé du soin de tout l'ordre ecclésiastique.

Cette autorité pontificale comprend : 1° la juridiction suprême sur les fidèles, et spécialement sur le clergé; 2° la dispensation des droits ecclésiastiques. Obligé d'administrer avec prudence

(1) Matt. 28., Joan. 20.

les intérêts de l'Eglise, le Pape est par là même le suprême arbitre de l'exercice de ces droits, qui sont susceptibles d'une application plus ou moins étendue. C'est pourquoi, dans les matières mixtes, où les droits de l'Eglise et ceux de l'Etat sont en conflit, les Pontifes Romains s'entendent avec les Souverains, et concluent avec eux des traités appelés *concordats*, pour régler à l'amiable l'exercice de leurs droits respectifs, en vue du plus grand bien des peuples.

III

L'immunité personnelle. — Notion précise.

Nous venons de considérer les immunités de l'Eglise en général : elles émanent de son divin Auteur, elles sont divines.

Parmi ces immunités, il en est une que nous avons à examiner en particulier : c'est celle qui concerne les personnes, l'immunité personnelle.

Ce privilège qu'on appelle dans le droit *privilegium fori*, consiste dans l'exemption dont jouissent les personnes ecclésiastiques de la juridiction séculière et des charges publiques incompatibles avec leur état.

Pour juger sainement cette immunité, rappelons-nous que Jésus-Christ a établi en son Eglise deux états spécialement sacrés, et ouverts à tous les fidèles qui en ont la vocation : l'état clérical, dans le sens strict du mot, pour le service du culte; et l'état monastique ou religieux, pour la pratique des plus sublimes vertus. Les personnes engagées dans ces deux états sont consacrées à Dieu, elles sont sa propriété, son bien, son héritage comme l'indique le nom même de *clergé* (*clerus*, héritage). Jésus-Christ dispose d'eux, et les gouverne par l'intermédiaire du Pape son Vicaire, jusque dans le détail de leur vie extérieure. Le pouvoir civil n'a pas plus d'action sur le personnel clérical que sur les sacrements ou les vases sacrés (1).

Il ne faut pas croire cependant, que pour être exempts de la juridiction séculière, les clercs sont dispensés d'observer l'ordre public. Ils sont membres de la société humaine, et comme tels, soumis aux lois qui sont nécessaires au maintien de l'ordre social. Plus d'une fois, les Papes eux-mêmes ont déclaré que les clercs sont tenus d'y obéir, en tout ce qui n'est pas contraire aux saints Canons, ni opposé à la sainteté de l'état ecclésias-

(1) Suar *Defensio fid. cath.*, lib. 4.

tique (1). Nicolas 1er écrivit en 860 à l'empereur Michel, « que Dieu a distingué la charge des deux pouvoirs, afin que, comme les Empereurs sont gouvernés par les Papes, dans ce qui concerne la vie éternelle, ainsi les Papes, dans le cours des choses purement temporelles, se servent des lois des Empereurs ».

Bellarmin enseigne dans ses *Controverses* que les clercs, quoique exempts des lois civiles en tant que coactives, *quoad vim coactivam*, sont pourtant soumis à ces mêmes lois en tant que directives, *quoad vim directivam*, parce que comme membres de la société, ils sont tenus d'en observer les règles, pourvu qu'elles ne blessent ni les saints Canons ni la dignité ecclésiastique (2).

Ce principe, que les clercs sont membres de la société, a pour conséquence que l'application du droit d'immunité peut recevoir diverses modifications selon le besoin des circonstances. Le Pape en administrateur prudent, établit des règles canoniques et concordataires, qui répondent d'un côté à la sainteté de l'état et du ministère clérical, de l'autre aux exigences de la paix publique pour le plus grand bien des âmes.

De là vient que l'immunité ecclésiastique est spécialement l'objet des Concordats. Les deux pouvoirs suprêmes y conviennent entre eux de la manière de respecter cette immunité et de l'extension qu'il faut lui donner : c'est une matière mixte, relativement à la personne qui réunit en elle les deux qualités de citoyen et de ministre sacré (3). (*A suivre.*)

CONGRÈS SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL DES CATHOLIQUES A PARIS

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Je vous ai dit, messieurs, nos difficultés et nos peines, et je me suis interdit, en le faisant, l'accent du reproche. Tout reproche, en effet, serait injuste. Nous n'avons trouvé devant nous que des obstacles naturels, nécessaires après tout pour éprouver une entreprise et permettre de juger si le dessein en est bon et si Dieu l'approuve.

(1) Decret. Grat. 10, p. 1.
(2) *Controv.*, t. 2, De clericis, l. 1.
(3) Liberatore.

Je vous dois maintenant l'aveu de nos joies; et ici je n'aurai plus à me contraindre, je donnerai libre cours à mes sentiments, car ils se résument en ces deux mots : reconnaissance pour le passé, confiance dans l'avenir.

La reconnaissance d'abord. De quelque côté que je tourne mes yeux dans cette enceinte, je trouve à qui l'adresser, et, si je porte mes regards plus loin et plus haut, je la sens grandir dans mon cœur.

Monseigneur (1), en vous exprimant avant tout autre la gratitude des organisateurs du Congrès, je n'obéis pas seulement à l'inspiration de ma piété filiale, je demeure dans la vérité des faits et des temps. L'ordre et la discipline, qui sont la force des œuvres catholiques, plaçaient sous votre juridiction pastorale l'entreprise annoncée depuis deux ans. Vous ne vous êtes pas contenté de la contrôler, vous lui avez accordé dès la première heure un patronage aussi bienveillant qu'efficace. Comprenant que, par son caractère d'universalité, elle intéressait l'Eglise entière, vous avez voulu la présenter vous-même au jugement de Celui dont la sollicitude n'a d'autres bornes que celles de l'univers. C'est à votre haute intervention que nous devons et l'examen attentif auquel le Saint-Père a daigné soumettre notre dessein, et le Bref mémorable qui nous apportait il y a un an les encouragements et les conseils du Vicaire de Jésus-Christ. Et parce que la parole du Pape a suffi pour dissiper tous les malentendus et désarmer toutes les défiances, c'est encore à vous que nous faisons remonter l'origine de nos premiers succès. Vous avez voulu mettre le comble à nos obligations envers vous en présidant deux fois en un même jour à l'ouverture de nos travaux : ce matin, dans la prière, dans la célébration des saints mystères, dans l'invocation de l'Esprit de lumière et de sagesse; ce soir, dans la joie d'une réunion fraternelle, dans l'éclat de cette solennité où la science et la foi se rencontrent et s'embrassent.

En vous disant notre reconnaissance, j'ai traduit celle qui nous anime envers l'immortel Pontife qui a daigné bénir notre assemblée. Le Bref du 28 mai de l'année dernière avait donné à l'œuvre l'impulsion décisive. La lettre que Votre Grandeur vient de nous lire apporte une consécration nouvelle à de si hauts encouragements et ajoute à la dette de notre gratitude. Et ce n'est pas

(1) Mgr l'archevêque de Paris.

tout encore. Un message arrivé de Rome nous fait pressentir un nouveau témoignage de la bonté du Saint-Père. Sa Sainteté destine au Congrès quelques-uns des ouvrages scientifiques qui lui ont été offerts à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Vous le voyez, notre œuvre n'a qu'un jour d'existence, et déjà elle a sa bibliothèque, dont Léon XIII se charge de former le premier fond.

Et n'est-ce pas encore, bien qu'indirectement, un encouragement du Pape qui nous parvient par l'entremise de l'Académie Pontificale des *Nuovi Lincei?* En me transmettant la lettre de l'honorable président de cette académie qui me fait l'honneur de me déléguer, en ma qualité de membre honoraire, pour la représenter au Congrès, le secrétaire, M. le chevalier Michel de Rossi, ajoute que cette désignation a été hautement approuvée de l'auguste patron à qui l'académie a dû soumettre sa résolution.

Nos remerciements vont ensuite à ces quinze cardinaux, à ces quatre-vingt-douze archevêques et évêques qui nous ont honorés de leur adhésion. Je relève dans nos listes les noms de cinquante-cinq évêques de France, de quarante-cinq évêques étrangers. Plus d'un parmi ces illustres protecteurs a voulu nous exprimer ses sympathies dans des lettres précieuses que nos archives garderont avec honneur. Qu'il me soit permis de citer, entre beaucoup d'autres, la lettre du doyen des cardinaux français, l'éminent archevêque de Toulouse !

Enfin, après les chefs de l'armée catholique, voici les soldats, soldats d'élite dont beaucoup sont des chefs eux-mêmes par la valeur et l'éclat des services qu'ils ne cessent de rendre à la vérité. Salut à la Belgique, notre émule et si souvent notre modèle dans les combats de la conscience indomptable et de la foi invincible ! Salut à l'Espagne, qui de Valence à Barcelone et de Madrid à Saragosse nous envoie les productions de ses savants, et, par les témoignages de ses fraternelles sympathies, nous démontre qu'il n'y a plus de Pyrénées ! Salut à la Hollande, qui, pour répondre à notre appel, a suscité l'élite de son clergé, de sa noblesse et de ses hommes d'Etat catholiques ! Salut à la Hongrie, qui, en ces derniers jours, se levait à la voix d'un homme de cœur et nous envoyait à la fois les noms et les souscriptions de deux cent vingt adhérents, parmi lesquels dix-sept évêques, cinquante prélats, abbés ou ecclésiastiques distingués, plus de soixante membres de la haute aristocratie ! Salut à l'Italie, que les splendeurs des fêtes

jubilaires n'empêchent pas de suivre avec un chaleureux intérêt l'effort que nous tentons pour l'honneur de nos croyances et qui, de Palerme à Turin, en passant par Rome et Plaisance, a suscité des adhérents à notre œuvre ! Salut à l'Angleterre, représentée ici par plusieurs de ses fils et qui vous parlera demain par la voix d'un de ces religieux toujours proscrits et toujours debout qu'on retrouve sur tous les chemins de la science comme sur ceux de l'apostolat ! Salut à l'Irlande, notre sœur, qui a voulu se mêler à nos débats philosophiques, prenant pour elle la tâche la plus abstraite, comme pour oublier ses douleurs dans la sérénité des spéculations rationnelles ! Salut à la Suisse, qui nous a précédés dans les luttes héroïques de la liberté religieuse et qui s'apprête à nous suivre dans la restauration des hautes études catholiques ! Salut au Wurtemberg, qui nous envoie un membre éminent de son clergé pour personnifier l'érudition germanique et la fraternité catholique, toujours étrangère aux querelles des nations ! Enfin, et jusqu'au delà de l'immense Océan, salut à toi, libre et fière Amérique, que séduit infailliblement toute généreuse initiative et que sauvegarde, parmi les périls et les audaces des transformations sociales, le respect de la conscience humaine et une confiance instinctive dans la vertu civilisatrice de l'Evangile.

J'ai nommé les nations, je voudrais pouvoir nommer les hommes et citer les travaux ; dire ce que nous devons, en Belgique, aux conseils éclairés du R. P. de Smedt et au zèle infatigable de M. Kurth ; ce qu'ont fait, pour nous rallier l'Espagne, la Hollande et la Hongrie, l'activité de M. Rafaël de Cepeda, le crédit et l'ardeur de M. l'abbé Brouwers, l'initiative généreuse du comte Chorinsky ; rappeler l'honneur qui nous vient d'Italie par la collaboration effective de l'illustre commandeur de Rossi ; payer aussi dans notre chère patrie, un juste tribut aux hommes éminents qui n'ont pas craint de confier aux hasards de notre tentative le prestige de leur renommée. Je devrais alors passer en revue l'Institut de France ; dire d'abord avec quelle promptitude de bienveillance et de dévouement, avec quel oubli de son repos, quel sacrifice de son temps et de ses forces, un évêque, membre de l'Académie française, a bien voulu se prêter à nos suffrages et prendre en main la direction active de nos travaux ; puis il me faudrait saluer les noms du regretté M. de Wailly, l'un de nos patrons de la première heure, de M. le duc de Broglie, de M. Hermitte, de M. d'Abbadie, de M. le comte Riant, de

M. l'amiral de Jonquières; à côté de l'Université de France, qui nous envoie plusieurs de ses maîtres, je montrerais nos universités catholiques, dont tout l'état-major est sur pied pour seconder notre entreprise; puis, en dehors des corps enseignants, j'aurais à citer quelques-unes de ces individualités éminentes qui nous ont soutenus de leur coopération, des hommes du monde voués par choix aux labeurs de la science, comme M. le marquis de Nadaillac et M. le marquis de Beaucourt; des prêtres séculiers, comme M. l'abbé Ducrost et M. l'abbé Ulysse Chevalier, des religieux, comme le R. P. Joubert, le R. P. Coconnier, le R. P. Ludovic de Besse. Je devrais enfin parcourir les cinq sections de notre Congrès et, par les seuls titres des quatre-vingt-sept mémoires admis à la lecture, vous donner une idée de l'activité intellectuelle dont cette réunion devient aujourd'hui le centre. Mais, à tenter cette énumération, je courrais un danger : celui de passer sous silence des hommes et des choses que j'aurais dû louer; celui de faire rejaillir l'ennui d'une sèche nomenclature sur les travaux pleins d'attrait qui doivent occuper vos séances. J'arrête donc ici l'expression de notre gratitude et je me hâte de vous dire en terminant les motifs de notre confiance.

Oui, nous espérons qu'il sortira de cette assemblée quelque chose de bon et d'utile à la religion et à la société. Et quoi donc, Messieurs ? Sera-ce le volume plus ou moins gros qui contiendra le compte rendu de nos discussions? Je ne doute pas qu'il n'offre un réel intérêt pour les amis de la science et les disciples de la foi. Néanmoins, il faut s'attendre à découvrir dans ce recueil la trace des imperfections inséparables d'un premier essai. Des censeurs sévères pourront dire que l'ordre logique justement admiré dans nos programmes ne se retrouve pas dans la collection des mémoires publiés; un petit nombre de questions ont été choisies par les travailleurs dans ce vaste catalogue; chacun d'eux s'est inspiré dans son choix de préférences bien légitimes; et comme les difficultés que je rappelais tout à l'heure ont arrêté beaucoup de ceux dont nous pouvions espérer le concours, on peut prévoir que le rapprochement *quasi fortuit* des productions envoyées n'offrira pas l'aspect harmonieux d'une construction d'ensemble. Qu'importe, si cette marqueterie est composée de pièces de valeur ? Chacun verra dans ce premier essai la promesse d'un effort ultérieur plus puissant et plus heureux.

Le Congrès qui se réunit aujourd'hui n'est que le commence-

ment d'une série dont chaque terme nouveau marquera un progrès. Dans un avenir qu'il dépend de vous de rapprocher, la collection de nos comptes rendus formera un riche arsenal où les défenseurs de la vérité religieuse en quête de renseignements scientifiques pourront puiser des informations sûres et complètes. Pour se rendre compte du mouvement des esprits et de la marche des connaissances, pour contrôler les assertions vraiment téméraires, les conclusions prématurées, les négations intéressées de cette science impie si souvent dupe ou complice du préjugé anti-religieux, ils ne seront plus réduits à croire sur parole ceux-là mêmes qu'ils ont mission de combattre. La vraie science, celle qui ne parle qu'au nom des faits, leur apportera de sincères témoignages, et la suite de nos Congrès fournira ainsi les éléments de ce que j'appelais un jour l'Encyclopédie successive du haut savoir chrétien. Si ce résultat final ne manque pas de grandeur, c'est quelque chose dès à présent que d'y avoir mis la main.

C'est quelque chose, messieurs, mais ce n'est pas tout le profit moral que nous attendons de notre congrès. Si le compte rendu de nos travaux a son importance, que dire de l'assemblée elle-même, cette chose vivante qui met en contact des esprits, des cœurs, des convictions, des désirs ? En appelant ici tous les catholiques amis du savoir, tous les savants fidèles à la croyance, nous avons voulu tenter une œuvre qui nous apparaissait souverainement désirable : tirer de l'isolement les travailleurs chrétiens, leur donner à eux-mêmes confiance par le sentiment de leur solidarité, donner confiance à la masse des croyants par le spectacle de leur union dans la foi.

Ce but élevé, messieurs, il me semble que déjà nous avons commencé d'y atteindre. Que voyait-on ce matin dans l'église de l'Université catholique de Paris ? C'était une assemblée d'hommes voués aux études les plus variées, des historiens et des exégètes, des philosophes et des juriconsultes, des mathématiciens et des naturalistes. Ils accouraient des diverses provinces du savoir. La plupart ne se connaissaient pas. Ils ne parlaient pas la même langue; leurs habitudes, leur éducation, leurs travaux multipliaient entre eux les dissemblances. Et pourtant ils étaient réunis dans une même pensée, s'agenouillaient devant un même autel, adoraient le même Dieu, le même Christ dans l'acte d'un même sacrifice. Et tout d'un coup on les a vus debout, chantant à pleine poitrine le vieux symbole de la

foi catholique, sans que dans ce *Credo* qui n'a pas changé depuis Nicée, les étonnants progrès de la science humaine leur montrassent un seul article à modifier pour mettre à l'aise leur amour de la vérité !

Eh bien, messieurs, j'ose le dire, ce spectacle est salutaire. Il est fortifiant pour le peuple chrétien, qui n'a pas le temps ni le moyen de contrôler les subtilités de l'impiété savante, mais qui se trouble dans sa foi quand on lui dit que le grand courant de la science va du côté de la négation religieuse. Les hommes éclairés savent bien que ce n'est pas vrai. Ils ont depuis longtemps compté dans les académies, dans les corps savants, les membres fidèles aux convictions chrétiennes, et ils ont constaté que ni le nombre, ni la qualité n'étaient inférieurs de ce côté. Il ne leur échappe pas davantage que, parmi les sciences, s'il en est qui paraissent susciter plus d'adversaires à la vérité religieuse, ce sont les sciences inachevées, ou même à peine commencées, dans lesquelles l'hypothèse aventureuse a plus de part que les principes vérifiés ; qu'au contraire les sciences formées et sûres d'elles-mêmes trouvent dans les rangs chrétiens leurs interprètes les plus illustres. Oui, les maîtres savent ces choses, mais le peuple les ignore ; et pour se défendre contre le scandale de la science impie, il a besoin d'un fait visible, significatif, éclatant. Ce fait, Messieurs, c'est l'existence des savants chrétiens, nombreux et éminents. Et pour prouver qu'ils sont tels, il ne faut pas les laisser dans cet état de dispersion où leur caractère de chrétiens disparaît aux regards. Il faut les réunir, il faut les montrer. Le présent congrès n'est qu'un essai. D'autres suivront, j'en suis sûr, qui mériteront d'être appelés la revue des forces intellectuelles de l'armée catholique. Et cela sera pour la foi du grand nombre un puissant reconfort.

Mais les savants eux-mêmes n'y trouveront pas un moindre avantage. Ils apprendront à se connaître personnellement, c'est-à-dire à s'estimer, à s'aimer, à s'entr'aider. De leur rapprochement d'un jour naîtront des relations durables, un continuel échange de services. Si de loin quelques-uns se croyaient séparés les uns des autres par des divergences profondes, ils s'apercevront que l'éloignement avait grossi les dissentiments, souvent même défiguré les doctrines. Plus d'une prévention tombera pour faire place à la cordialité. Chacun emportera de cette réunion fraternelle, avec la liberté intacte de ses opinions,

une vue plus juste de celles d'autrui, un désir plus vif de laisser à l'arrière-plan les controverses intérieures pour unir contre l'ennemi commun toutes les forces de la pensée chrétienne. Est-ce que j'exagère, Messieurs? Est-ce que ces bienfaits ne sortent pas naturellement d'une assemblée dont la foi est la lumière et dont la charité est l'âme? Et si je dis vrai, qui donc me reprochera de saluer dans ce premier congrès la promesse d'un heureux avenir?

A l'œuvre donc, messieurs! Hâtons-nous de remplir les heures fugitives réservées à nos studieux entretiens. Dans quatre jours, hélas! il faudra nous séparer; mais l'heure même des adieux sera remplie d'espérance. Ceux qui sont venus partiront avec la ferme intention de revenir. Ceux qui ne sont pas venus le regretteront, je l'espère; et, après nous avoir laissés seuls aux prises avec les difficultés de l'initiative, ils se résoudront, j'en suis sûr, à préparer par leur concours le succès plus complet d'une seconde assemblée. Qu'ils ne craignent pas, ceux-là, les reproches ou seulement la froideur des ouvriers de la première heure! Nos rangs leur sont ouverts, nos cœurs les appellent. La moisson blanchit et nous offrons au Maître pour qui elle mûrit nos ardentes prières afin qu'il envoie de nombreux moissonneurs dans le champ de la vérité!

MGR D'HULST.

LA LAICISATION DE JEANNE D'ARC

Après avoir laïcisé les hôpitaux en supprimant les sœurs, les écoles en supprimant les frères, les régiments en supprimant les aumôniers, les cimetières en supprimant les croix, il semblait que les Jacobins n'eussent plus qu'à jouir en paix du spectacle de leur œuvre et à se reposer — comme fit, le septième jour, ce Dieu auquel ils ne pardonnent pas d'avoir précédé la Révolution française.

Hélas! C'était une illusion. Il restait à laïciser Jeanne d'Arc. Aujourd'hui, c'est chose faite, et voici comment.

On avait pieusement rassemblé dans la maison de Jeanne, à Domrémy, tous les menus souvenirs qui subsistaient d'elle, toutes les reliques qui pouvaient perpétuer sa mémoire, et on avait préposé à la garde de cette maison, presque sainte, une bonne sœur de charité.

Le Conseil général des Vosges, après avoir mûrement réfléchi, a décidé que la présence d'une sœur dans un semblable endroit était formellement déplacée, et le poste vient d'être donné à un ancien soldat.

C'est sur le rapport conforme de M. Charles Ferry que ce vote est intervenu. Il est écrit que le nom de Ferry, — prénom *ad libitum* — se trouvera lié à toutes les entreprises antireligieuses qui doivent ridiculiser la France.

Retraçons donc ici, en peu de mots, avec le *Moniteur*, le rôle sublime, quasi-divin, de la vierge lorraine, non pour le plaisir trop facile de faire un petit cours d'histoire, mais pour rappeler aux républicains trop exclusifs que l'idée de Dieu a quelquefois du bon, et qu'il y a autre chose ici-bas que les immortels principes de 89.

Ils n'en seront qu'à leur centenaire, l'année prochaine, les immortels principes; et l'idée de Dieu avait déjà suscité bien des dévouements, fait naître bien des héroïsmes, quand on ressentit le besoin d'inventer les *Droits de l'Homme!*

*
* *

Au moment où naquit Jeanne d'Arc, la France était en proie aux factions intérieures, et — ceci est de toutes les époques — à la faveur de la guerre civile, l'étranger achevait de la conquérir : les Anglais allaient être bientôt maîtres absolus de la patrie française.

Aussi l'idée de commettre la garde de ses reliques à une sœur de charité était-elle une idée heureuse et délicate, qui cadrait joliment avec la poétique légende de la vierge lorraine.

Les sœurs de charité ne représentent-elles pas, elles aussi, le dévouement fait femme? Ne sont-elles pas des Jeannes d'Arc à leur manière, ces saintes filles qui, sans autre mobile que la croyance en Dieu, s'assoient au chevet des mourants, soignent les blessés et les malades avec leurs mains douces de bonnes fées, et, au milieu des plus meurtrières épidémies, restent bravement dans cet hôpital, leur champ de bataille à elles, insouciantes des dangers courues et les yeux ardemment tournés vers le ciel.

*
* *

A Dieu ne plaise que je méconnaisse en quoi que ce soit l'admirable patriotisme de notre armée. Mais cette innovation, qui consiste à placer comme gardien dans le pieux musée de la Pucelle un de nos anciens soldats, me paraît grossière et sans

poésie, à la fois mal comprise dans son principe et maladroite dans son application.

La sœur de charité, je le répète, incarnait et continuait la légende de Jeanne d'Arc. L'ancien soldat en continue une autre : c'est la légende du vieux troupier français, légende nationale et qu'il serait criminel de ravaller, surtout à l'époque où nous sommes, mais qui n'a rien à voir, il faut bien l'avouer aussi, dans la circonstance particulière qui nous occupe.

Jeanne d'Arc c'est l'héroïsme surnaturel d'une créature faible et solitaire, jetée soudain hors d'elle-même et poussée aux grandes choses par la voix de Dieu.

Le vieux soldat, c'est le courage usuel, — j'allais dire : professionnel — qui est la devise même de notre armée ; c'est le courage viril du fils de la France qui paie sa dette à la patrie.

Je cherche donc vainement autour du képi de ce dernier la sainte et lumineuse auréole qui couronnait le front blanc de la bergère.

Cette auréole, messieurs les conseillers des Vosges, vous n'arriverez pas à la ternir. Jeanne d'Arc est une sainte : vous n'en ferez pas un pioupiou. Sa maison est une chapelle : vous n'en ferez pas un corps de garde !

Quand Jeanne eut dix-huit ans, elle entendit — elle *crut entendre*, disent les savants; mais que m'importe, à moi ? — des voix surnaturelles, des voix célestes qui lui commandaient de sauver son pays. Elle vint, bravant des dangers sans nombre, trouver Charles VII dans sa retraite de Chinon. Elle réussit à le voir, lui dit sa mission divine, et eut le don de le convaincre. Elle se mit à la tête d'une petite troupe, et, en huit jours, débloqua Orléans assiégé à cette époqne par une armée d'Anglais très nombreuse. Orléans était la seule place importante qui restât au Roi de France : cette victoire excita au plus haut point l'enthousiasme de l'armée, et Jeanne résolut, devant cette belle ardeur, de conduire Charles à Reims pour le faire sacrer.

Il fallut traverser des contrées occupées par l'ennemi. Sur son passage, Jeanne prit plusieurs places fortes, vainquit les Anglais à Patay, et entra dans Reims où eut lieu le sacre du Roi. Elle voulut alors se retirer, jugeant sa mission remplie, mais Charles la retint.

L'année d'après, elle était faite prisonnière par les Anglais, condamnée comme sorcière par un tribunal infâme composé tout exprès, et brûlée vive.

*
* *

Ce qui frappe dès l'abord dans le rôle joué par Jeanne d'Arc, c'est le mélange de religion et de patriotisme. Ce caractère double et sacré de son génie — car jamais le mot génie n'a trouvé une plus immédiate application — avait toujours été compris par tous les bons Français, depuis le plus vaste penseur jusqu'au plébéien le plus modeste. Tous les historiens, sans distinction d'opinion, de classe, ou de parti, ont célébré la gloire sans tache de la Pucelle d'Orléans ; et les quelques écrivains qui ont tenté d'en médire, ont été cruellement punis par où ils avaient péché. Voltaire en est le plus mémorable exemple lui qui, ayant voulu exercer contre Jeanne son esprit sec et sa raillerie de singe, s'est refroidi soudain quand il s'est agi de la salir, et n'a laissé qu'un ouvrage méprisable, sans verve et sans couleur.

Jeanne fut donc une grande patriote pour qui le sentiment religieux fut un puissant levier.

TOUJOURS LA QUESTION ROMAINE

Le *Journal des Débats* rend compte d'une entrevue que M. Eugène Rendu vient d'avoir à Rome avec M. Crispi. Nous en détachons les passages qui ont trait à la question romaine et où se rencontrent beaucoup de choses inédites et fort instructives. M. Eugène Rendu ayant donc touché à la question romaine :

Mais, s'est écrié vivement M. Crispi, il n'y a plus de *question romaine !* — Comment ! a repris M. Rendu, il n'y a plus de question romaine? Pour vous, peut-être ; vous le dites du moins. Mais elle existe pour le monde entier ; elle existe pour elle-même, elle est dans la nature et dans la force des choses. Il ne s'agit pas aujourd'hui, pour qui connaît l'Italie contemporaine et se rend compte de l'histoire, de reconstituer sous une forme quelconque l'ancien pouvoir temporel (1) ; mais de trouver, dans l'organisme nouveau de l'unité italienne, des conditions, acceptables par le Saint-Siège et par la diplomatie universelle,

(1) C'est l'opinion personnelle de M. Rendu : mais celui-ci oublie que le Pape seul a autorité pour trancher la question, qui n'est ni de la compétence des spoliateurs, ni même de celle des hommes bien intentionnés comme M. Rendu (N. du *Bien Public.*)

de nature à assurer l'existence indépendante, extérieure et territoriale de la Papauté. Voilà le problème ; le nier n'est pas le résoudre. »

M. Crispi a répété qu'il n'y avait plus pratiquement de question romaine, que l'Italie n'avait pas à céder au Pape un pouce de territoire italien : que la Papauté était dans les conditions les plus avantageuses qu'elle puisse ambitionner, etc...

« Pourtant, a repris M. Rendu, l'Italie est loin d'être unanime sur ce point ; bien des transactions sont dans les désirs et dans la volonté de plus d'un Italien très distingué, et les élections municipales ont prouvé qu'à Rome même, — et on pourrait à cet égard invoquer le témoignage de Ruggero Bonghi, — la population est restée attachée par ses sympathies et ses préférences à l'ancien système pontifical. C'est là un fait. » — « Voulez-vous me permettre de vous affirmer, a continué non sans quelque audace M. Rendu, s'adressant à l'homme d'Etat qui se vante d'avoir été longtemps un conspirateur, que l'ancienne population de Rome n'a pas encore pris son parti de sa délivrance par le coup de main de la Porta Pia ? Et ce n'est d'ailleurs pas elle seule, en Italie, qui a pensé que le 20 septembre avait été une grande faute et une entreprise impolitique. — Allons donc ! est-ce qu'il y avait moyen de faire autrement ? — Oui, certes, il y avait moyen. Et savez-vous qui était de cet avis, et l'a formulé très nettement ? Je vais bien vous étonner ; c'est tout simplement le roi Victor-Emmanuel. — Que voulez-vous dire ? — Eh bien ! que Votre Excellence écoute ce mot, il est parfaitement authentique, s'il n'est pas connu d'elle.

« En 1871, un ambassadeur était reçu par le roi, pour la remise de ses lettres de créance. La conversation s'engagea sur l'entrée des troupes royales à Rome par la brèche. « ...Ce qui est fait est fait, dit le roi, mais on s'y est mal pris. Il fallait faire autrement. J'aurais dû attendre en distribuant mes troupes dans la province romaine, et laisser la révolution garibaldienne faire rage dans Rome pendant une quinzaine. Il y aurait eu un carnaval d'émeutiers. Après quoi, l'Europe et le Pape lui-même m'auraient supplié d'y mettre un terme. J'aurais pris Rome, mais je l'aurais prise en sauveur. Il est vrai que force m'eût été de tuer une quarantaine de mille hommes. Mais ces hommes-là étaient de tels bandits, que l'Italie m'eût remercié de l'en avoir délivrée pour cinquante ans. »

Ces bandits sont ceux qui ont en partie organisé et exécuté

le plébiscite du 2 octobre 1870; que pense Votre Excellence de l'appréciation de Victor-Emmanuel ?

— Ce que vous me contez là est un roman, a répondu M. Crispi. — Monsieur le ministre, l'auteur que je cite (et les paroles, je les tiens de lui-même) est l'ancien ambassadeur de France à Rome, M. Henri Fournier. — C'est un roman ! vous dis-je. — J'ai, bien entendu, demandé à M. Fournier, s'il m'autorisait à le nommer. Non seulement il m'y a autorisé, mais il a voulu consigner dans une lettre et attester de sa signature le récit et les paroles que je viens de vous faire connaître. Je n'ai plus qu'à vous renvoyer à l'ancien ambassadeur de la république près S. M. le roi Victor-Emmanuel.

Ces détails qui ont, comme on le voit, de bons répondants, jettent un jour singulier sur les « héros » de l' « Unité italienne ». Non seulement on y apprend à estimer à leur juste valeur les « bandits » qui ont fait le mauvais coup dont on prétend aujourd'hui faire reconnaître la légitimité à l'Europe civilisée, mais encore ils font avoir en bien maigre estime ceux qui n'ont pas eu honte de profiter de la complicité de ces « bandits » et de se servir de leur « plébiscite » pour en imposer à l'Europe.

LE LIVRE D'OR DU PONTIFICAT DE LÉON XIII

La publication du *Livre d'Or*, due à l'initiative de la Société belge de Librairie, qui en a fait un véritable monument littéraire et typographique, reçoit partout le plus chaleureux accueil.

La presse catholique de Rome a salué le projet de la façon la plus sympathique. La presse catholique de France ne fera pas moins bon accueil à cette entreprise que S. Em. le cardinal Schiaffino, président d'honneur de l'œuvre du Jubilé sacerdotal, a bien voulu encourager en disant dans une lettre adressée au président de la commission belge du Jubilé :

« Le livre d'or où les écrivains les plus remarquables de la Belgique viendront enregistrer ce que Léon XIII a su faire pour la religion, pour les lettres, pour les sciences, pour la philosophie, pour l'art et par une politique à la fois habile et digne, restera comme un monument durable, et précieux où l'histoire ira un jour puiser largement lorsque les passions se calmeront pour laisser à la vérité la liberté de revendiquer ses droits immortels. »

On sait que le Souverain Pontife lui-même a donné au projet du *Livre d'Or* la consécration suprême en exprimant à des autorités éminentes la grande satisfaction qu'il ressentait de cette initiative, et il a daigné adresser à tous les coopérateurs une bénédiction spéciale, bénédiction du Père à ses enfants.

Nous voudrions citer les passages de l'étude si remarquable consacrée à l'œuvre littéraire de Léon XIII (mandements, encycliques, brefs, rescrits, poésies). On y fait ressortir parfaitement l'harmonie de la pensée et du langage que révèlent les œuvres de Sa Sainteté et le caractère général de ces écrits, la solidité, la force, la profondeur et le charme élégant du style. On y apprécie l'ensemble de l'œuvre littéraire du cardinal J. Pecci avant son élection à la Papauté, avec des citations importantes de lettres pastorales connues aujourd'hui du monde entier. On y cite ensuite la première allocution de Léon XIII au Sacré-Collège, page vraiment sublime; son *Éloge de la philosophie chrétienne*, l'une des pages les plus éloquentes écrites depuis la Renaissance, en langue latine; le bref du Pape au recteur de l'Université catholique de Louvain; la lettre du grand Pontife au prince de Bismarck, chancelier de l'empire d'Allemagne au sujet de l'incident des Carolines, dont le Pape fut l'arbitre; les rescrits de béatification et de canonisation, etc. On met en relief la constante sollicitude de Léon XIII pour les études littéraires. Enfin, on analyse d'une façon spéciale les admirables poésies latines et italiennes du Pontife.

Voici un passage de l'appréciation que ces poésies inspirent à l'auteur de cette étude.

Le caractère propre des œuvres littéraires de Léon XIII, de ses œuvres poétiques, est, avant tout, l'objectivité et le sens chrétien. Chez l'auguste poète, le sentiment s'incarne dans le fait, et ce fait est un événement pieux. Nous constatons cette particularité, sans y insister. La poésie de Joachim Pecci est d'essence religieuse, elle aurait pour symbole une harpe suspendue devant l'autel, à l'heure du sacrifice. La manière du noble poète est classique. Elle rappelle Virgile surtout, et, dans la strophe saphique, Horace...

L'exemple d'un Pape, orateur, poète, philosophe, écrivain accompli, remettra en honneur dans nos écoles, à côté des études chères à nos contemporains, les lettres anciennes, menacées par l'utilitarisme de notre temps. Ce serait sous ces auspices qu'on voudrait acclamer la réalisation du conseil de Tacite : *bono sæculi sui quisque, citra obtrectationem alterius, utatur* (de Orat. XLI). Sur la bannière de l'ère nouvelle qui, dans l'Eglise de Jésus-Christ, s'appellera « le siècle

de Léon XIII », la Renommée gravera la devise : *In pulchro veritas !* Et autour du Pontife conviant l'Europe pacifiée aux triomphes de la philosophie, des sciences et des lettres, la phalange des artistes et des doctes redira l'hymne de Léon XIII à Constant de Pérouse, retentissant déjà pour l'immortalité sous les voûtes, bientôt libres peut-être, du Vatican...

*
* *

L'œuvre doctrinale de Léon XIII fait l'objet d'un chapitre capital.

L'auteur analyse d'abord les caractères généraux de cette œuvre, qui sont la grandeur, l'actualité et l'opportunité. Il indique comment le Pape met à découvert les maux dont souffre la société, comment le Pape en indique la cause principale et démontre que le salut est dans l'Église. Le Souverain Pontife veut surtout réconcilier la société moderne avec l'Église qu'elle a méconnue. Ici nous citons un passage qui fait admirablement ressortir l'ensemble harmonieux et grandiose de l'œuvre doctrinale de Léon XIII :

Telle est donc la pensée fondamentale d'où sortent tous les enseignements de Léon XIII, tel est le but vers lequel tout converge : réconcilier la société moderne avec l'Église.

LA QUESTION IRLANDAISE

Nous trouvons dans le *Freeman's Journal* de Dublin, l'important document qu'on va lire et nous en donnons la traduction en la faisant précéder de la lettre par laquelle S. Em. le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, en a donné communication aux évêques d'Irlande :

Rome, du palais de la Propagande, le 23 avril 1888.

Illustrissime et Révérendissime seigneur,

Une lettre de la suprême Congrégation de la Sacrée Inquisition romaine et universelle a été mise au jour le 20 avril courant pour être transmise à chacun des archevêques et évêques d'Irlande.

Je transmets donc à Votre Grandeur un exemplaire de cette

lettre, et, m'étant acquitté de mon devoir, je prie Dieu qu'Il vous garde longtemps et vous protège.

Votre tout dévoué frère,

Jean, cardinal SIMÉONI, préfet.
✝ D. archevêque de Tyr, secrétaire.

Rome, 20 avril 1888.

Illustrissime et révérendissime seigneur,

Souvent, quand les circonstances lui paraissaient le demander, le Siège Apostolique a donné au peuple irlandais qu'il a toujours entouré d'une grande bienveillance, les avertissements et les conseils opportuns, afin qu'il pût, grâce à eux, défendre ou revendiquer ses droits sans atteinte à la justice et à la tranquillité publique.

Or, maintenant, craignant que, — dans le genre de lutte amené chez le peuplo par des contestations entre locataires et propriétaires de fonds et fermes et qu'on appelle le *plan de campagne* comme dans cette forme d'interdiction qui, née des mêmes contestations, s'appelle le *Boycottage*, — le caractère propre de la justice et de la charité ne soit dénaturé, Notre Saint-Père Léon XIII a ordonné à la suprême congrégation de la Sainte-Inquisition romaine et universelle de soumettre la chose à un sérieux et diligent examen.

C'est pourquoi, aux Eminentissimes Pères les cardinaux, inquisiteurs généraux avec moi contre la méchanceté hérétique, il a été proposé le doute suivant :

Dans les contestations entre locataires et propriétaires de fonds et de fermes en Irlande est-il permis de se servir des moyens vulgairement appelés le « plan de campagne » et le « Boycottage »?

Et à l'unanimité, les Eminentissimes Pères, après un long et mûr examen, ont répondu :

Non.

Réponse que le Très Saint-Père a approuvée et confirmée le 18 de ce mois.

La grande équité de ce jugement sera facile à apprécier par quiconque voudra remarquer que le prix d'une location établi par consentement mutuel ne peut, sans atteinte à la foi de la convention, être diminué de l'avis du seul locataire; surtout lorsque, en vue de trancher ces contestations, il a été institué

des tribunaux spéciaux, qui obligent de ramener à d'équitables limites les loyers plus élevés qu'il n'est juste, et qui le font en tenant compte des motifs de stérilité ou de fléaux qui auraient pu survenir. Il ne faut pas croire non plus qu'il soit permis d'extorquer un loyer des locataires et de le déposer chez des inconnus, sans tenir compte du propriétaire.

Enfin, il est absolument contraire à la justice naturelle et à la charité chrétienne de sévir, par une sorte de persécution nouvelle et d'interdiction, soit contre ceux qui sont plutôt disposés à payer les loyers convenus avec les propriétaires des fermes, et dont ils sont contents, soit contre ceux qui, usant de leur droit, prennent en location des terrains inoccupés.

C'est pourquoi il appartiendra à Votre Grandeur d'agir prudemment, sans doute, mais efficacement à ce sujet, auprès des prêtres et des fidèles, de les avertir et de les exhorter, afin qu'en cherchant le soulagement de leur sort malheureux ils gardent la charité chrétienne et ne transgressent pas les bornes de la justice.

En attendant, je suis heureux de demander à Dieu pour Votre Grandeur toutes sortes de prospérités.

Votre tout dévoué dans le Seigneur.

R. cardinal Monaco.

Nous donnerons le texte latin de ce grave document.

Il ne serait ni loyal ni sensé, dit, en publiant ce décret, le *Freeman's Journal;* de chercher à diminuer l'importance de cette nouvelle. Elle est parfaitement authentique et digne de foi ; il est donc de notre devoir de la mettre sous les yeux du public irlandais, prêtres et laïques, sans le retard d'un jour. Il nous faut regarder la situation en face : les politiciens représentant les landlords anglais, les intrigants, hauts et bas, auprès du Vatican, après avoir échoué vingt fois, ont persévéré dans leur tâche, dans leurs efforts persistants pour vilipender la cause des Irlandais et des fermiers. Le succès a, jusqu'à un certain point, couronné ces efforts, puisqu'ils ont obtenu du Saint-Siège l'expression d'une opinion, qui, au premier aspect tout au moins, paraît sévère. Toutefois, nous désirons faire remarquer tout de suite que ni le Pape, ni la Propagande n'ont proféré un mot de condamnation contre la Ligue nationale, contre la vaillante lutte que soutiennent les fermiers irlandais pour vivre et

prospérer sur leurs terres, contre le mouvement constitutionnel irlandais, ni contre la ferme et inébranlable résolution du peuple irlandais de rentrer en possession du privilège de faire ses propres lois dans son propre Parlement.

L'archevêque de Dublin a été infatigable dans ses efforts pour renseigner exactement les autorités à Rome sur la question irlandaise, et, avec l'aide de Sa Grandeur, le Pape ne saurait manquer d'être tenu au courant de toutes les phases de la lutte qui se poursuit en Irlande. Les complots et les faux rapports de la faction anglaise, contrebalancés par l'influence de Mgr Walsh, seront impuissants à léser d'une façon sérieuse les intérêts et les droits du penple irlandais. Quant au « plan de campagne », ce n'est qu'une partie de la question; ce n'est, pour ainsi dire, qu'un simple épisode dans l'histoire de l'agitation. Il ne fait point partie du programme de la Ligue nationale. Il est indépendant de lui et en dehors de lui. Il a été créé en vue de besoins particuliers; il a été mis en vigueur dans certains endroits par suite de circonstances spéciales.

Le « plan de campagne » a toujours été considéré comme une question à débattre, comme un point de controverse. Malgré cela, il est impossible de nier (et il y aurait de l'ingratitude à le faire) les admirables services rendus à d'infortunés tenanciers en maintes occasions par le plan et par le dévouement des hommes héroïques qui ont tant souffert et tant risqué pour se placer entre le propriétaire et sa victime. Honneur à M. W. O'Brien, à M. Dillon et à tous ces braves gens qui ont sauvé tant de fermiers irlandais et les ont maintenus en possession de leurs terres! Ce serait manquer de respect envers le Saint-Siège que de discuter davantage la question en ce moment. Les prêtres recevront le décret du Pape et de la Propagande avec le plus profond respect. Ils attendront les explications que leur en donneront les prélats, en qui ils ont autant de confiance et d'amour que jamais, avec anxiété, mais avec courage. Rien ne saurait ébranler leur foi dans la vieille religion qui ne leur a jamais fait défaut dans les plus sombres jours. Malheur à celui qui voudrait essayer d'ébranler leur fidélité envers Rome et envers le Pontife qui occupe la chaire du prince des apôtres !

LE PÈLERINAGE PORTUGAIS

Notre Saint Père le Pape a reçu le 26 avril matin en audience solennelle les pèlerins portugais. L'audience a eu lieu dans la salle Ducale, et comme les pèlerins portugais n'étaient guère plus de trois cents, des pèlerins d'autres pays et ceux de Pérouse ont obtenu la faveur d'assister à cette audience, mais séparés des Portugais, qui occupaient la partie de la salle la plus rapprochée du trône.

Le Souverain Pontife, qui a été salué à son arrivée par des acclamations enthousiastes, avait très bonne mine. Sa Sainteté était accompagnée de Leurs Éminences les cardinaux Rampolla, Ledochowski, Mertel, Aloisi-Masella, Palotti, Masotti, Schiaffino et Vannutelli. Mgr Rebello Cardoso de Menèzes, archevêque titulaire de Larissa et coadjuteur de Mgr l'évêque de Lamego, qui a conduit le pèlerinage à Rome, a lu une adresse en portugais, à laquelle le Saint Père a répondu par l'admirable discours suivant en italien, qu'il a prononcé d'une voix si claire, si robuste et si sonore, que les plus éloignés au fond de la salle en ont pu entendre distinctement toutes les paroles :

Soyez les bienvenus, vous aussi, chers fils qui n'avez pas voulu être inférieurs aux autres pour fêter Notre jubilé sacerdotal et pour Nous témoigner votre inébranlable dévouement. Vous vous faites une gloire de ce que les catholiques portugais ne le cèdent à aucune nation dans l'amour et l'attachement à Notre personne et à l'Église ; et Nous, Nous avons la consolation de vous assurer que Notre bienveillance vous embrasse tous avec une affection non moins grande que celle que Nous éprouvons pour Nos autres fils les plus chers. Vous protestez solennellement que vous portez ici devant Notre trône, intacte, vigoureuse, ardente, cette foi que vous avez héritée de vos ancêtres et que vous avez toujours conservée avec soin comme le plus riche trésor.

Et Nous, en remerciant le Ciel, qui vous a rendus dignes d'une faveur aussi signalée, Nous vous déclarons avec le plus grand plaisir que vous ne pouviez pas Nous apporter

un don plus agréable et plus précieux ; et en vertu de ce sentiment qui vous anime, les autres dons et les autres preuves de filiale vénération, par lesquels la généreuse piété des Portugais a voulu prendre part à la joie de Notre cinquantième année de Sacerdoce, Nous deviennent plus précieux et plus agréables.

Du reste, vous connaissez, très chers fils, les sentiments que Nous nourrissons dans Notre cœur pour vous et pour votre nation ; plusieurs fois, dans de récentes circonstances, Nous avons eu l'occasion de faire connaître publiquement l'intérêt empressé que Nous prenons à l'accroissement de la religion et à la prospérité de votre pays ; plusieurs fois, Nous avons reconnu volontiers les titres insignes de mérites acquis envers l'Église par les Portugais et leurs rois ; plusieurs fois, Nous avons témoigné Notre disposition à renouveler en votre faveur les exemples de spécial amour et de bienveillance que Nous ont laissés Nos prédécesseurs. Mais maintenant nous aimons à vous répéter tout cela de vive voix, et par votre entremise à tous vos compatriotes.

Notre premier soin est toujours de favoriser dans tout le royaume et dans vos colonies les avantages de la foi, car Nous sommes certain que la prospérité sociale de la nation en retire elle-même un immense profit. Toujours, comme dans la conclusion du dernier Concordat, Nous avons la ferme intention de pourvoir avant tout au bien des âmes, de la manière que l'exigent les conditions spéciales des temps et des choses, tout en tenant compte en même temps de tous les intérêts légitimes et des glorieuses traditions du Portugal.

Nous l'avons toujours enseigné, mais toute votre histoire est la plus brillante confirmation de la salutaire influence de la religion sur le bonheur des peuples. Et cela Nous fait ardemment désirer que, dans votre royaume, comme partout, l'Église puisse toujours jouir de la liberté de déployer son action bienfaisante et de former à son école des compagnies choisies de vaillants ouvriers de l'un et l'autre clergé, pleins de l'esprit de Jésus-Christ, pour con-

server par eux dans le pays et propager dans les régions lointaines les bienfaits de la foi et de la vraie civilisation.

Pour ce qui vous regarde, très chers fils, Nous vous dirons, avec une paternelle et ardente affection : Suivez les traces de vos ancêtres, et donnez de nouveau au monde le spectacle de leur foi agissante, comme aux meilleures époques. Soyez tous unis et courageux dans la profession et la défense de la religion; qu'aucun esprit de parti ne vous divise et n'affaiblisse vos forces; qu'aucune difficulté ne vous éloigne de ce dévouement à l'Église et au Saint-Siège qui valut à votre royaume le glorieux titre de « *Très fidèle* ». Dans ce but, Nous implorons pour vous la protection spéciale du Ciel; et avec une affection toute particulière, Nous accordons la bénédiction apostolique à Sa Majesté Très Fidèle et à toute la famille royale, à vous ici présents, et à tout le Portugal.

Ce discours terminé, les applaudissements et les vivats ont de nouveau recommencé avec une telle intensité que le Pape a dû attendre quelques instants avant de pouvoir bénir solennellement l'assemblée. Mgr Cardoso de Menèzes a présenté ensuite au Saint-Père les chefs du pèlerinage, dont quelques-uns portaient les plus beaux noms de Portugal, ainsi que Mme l'ambassadrice, qui avait tenu à honneur d'assister à l'audience avec sa fille. Sa Sainteté, en quittant la salle, a été une troisième fois l'objet d'une grande ovation.

Le lendemain matin, le Saint Père a célébré la messe dans la salle du Consistoire, pour permettre aux pèlerins portugais et autres d'y assister.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

AUTUN. — Dans la paroisse du Miroir (Saône-et-Loire), la commune a été contrainte, bon gré mal gré, de reconstruire son église. La municipalité y fait travailler tous les dimanches, au grand scandale de la population. Monseigneur l'Evêque d'Autun s'est vu obligé d'adresser au maire une lettre, dont voici le passage principal.

Il est de mon devoir de protester contre cet abus et d'empêcher, autant qu'il dépend de moi, qu'il ne se continue au Miroir et ne se renouvelle ailleurs.

Voici les mesures que je serai obligé de prendre, si le mauvais exemple donné ne cesse et même n'est pas convenablement réparé ; d'abord, j'interdirai la célébration des offices religieux et l'administration des sacrements dans la nouvelle église pendant un certain temps, dont la durée sera déterminée par moi, suivant les circonstances; puis, je prescrirai une cérémonie expiatoire avant la prise de possession de l'église.

SÉEZ. — La *Semaine catholique* de Séez publie une lettre de Mgr l'évêque annonçant à M. le curé-archiprêtre de la cathédrale, que le Souverain Pontife vient d'enrichir d'indulgences et d'ériger en *archiconfrérie* pour toute la France, la confrérie de *Notre-Dame des Champs*, protectrice de l'agriculture, instituée dans la cathédrale de Séez.

Dans un moment où l'agriculture souffre si cruellement, où elle a tant besoin de bénédictions, cette œuvre vient à son heure; les populations des champs ont bien besoin, elles aussi, de se retremper dans une vie de foi, de relever quelquefois vers le ciel, pour y chercher espérance et courage, leur front penché vers la terre.

La confrérie de Notre-Dame des Champs a pour but : 1° d'attirer par la prière les bénédictions de Dieu sur les travaux des champs et les biens de la terre; 2° de conserver et de ranimer l'esprit chrétien parmi les populations agricoles, spécialement par la sanctification des dimanches et des fêtes.

Hommes, femmes, enfants, tous peuvent en faire partie. Cette œuvre est d'ailleurs si simple, si avantageuse, que tout le monde peut y entrer.

Pour faire partie de l'archiconfrérie il suffit de réciter chaque jour trois fois l'invocation : *Notre-Dame des Champs, priez pour nous*, et de se faire inscrire sur le registre de l'archiconfrérie déposé à la cathédrale de Séez. Le curé-archiprêtre est à perpétuité le directeur de l'archiconfrérie et c'est à lui qu'il faut s'adresser pour obtenir l'affiliation des confréries particulières qui pourront s'établir ailleurs.

TUNISIE. — Le cardinal Lavigerie adresse d'Alger au chancelier de l'archevêché une lettre imprimée et distribuée au public dans laquelle il annonce la fondation à la Marsa d'un orphelinat agricole de garçons qui sera ouvert le 1er mai et qui

recevra des orphelins de toutes nationalités, sans distinction d'origine.

Cette œuvre rendra les plus grands services en Tunisie, où les enfants orphelins étaient presque abandonnés. Dans cette lettre, le cardinal fait savoir que M. Auguste Perret, de Lyon, lui a envoyé une somme importante pour l'entretien à perpétuité de dix orphelins.

Etranger.

ANGLETERRE. — Les journaux de Londres publient le texte de la réponse du Saint-Père à l'adresse que lui a présentée l'Union catholique, dont le président est le duc de Norfolk :

Monseigneur le duc,

L'adresse de félicitation et les bons vœux que Votre Grâce, au nom de l'Union qu'elle préside, a présentés au Saint-Père à l'occasion de sa cinquantième année de sacerdoce et de sa dixième année de pontificat ont été reçus par le Saint-Père avec un plaisir particulier et ont été pour lui d'un grand prix, car, outre que ce document porte la signature d'un personnage non moins considérable par sa haute position sociale que cher au Père commun pour ses sentiments catholiques, il constitue une nouvelle preuve de la piété et de la dévotion d'une société aussi importante que l'Union catholique de la Grande-Bretagne envers le Saint-Siège.

Dans ce document, l'Auguste Pontife a noté avec une satisfaction spéciale les termes avec lesquels les auteurs de l'adresse parlent du vénérable cardinal Newman et d'autres prélats anglais, et surtout de la béatification de leurs compatriotes anglais qui ont souffert le martyre pour la foi catholique.

C'est pourquoi Sa Sainteté remercie l'Union catholique, et particulièrement Votre Grâce, de la joie et de la consolation qu'il a ressenties en recevant cette affectueuse adresse et leur envoie du fond de son cœur la bénédiction apostolique. En priant Votre Grâce de transmettre à l'Union catholique ces sentiments de Sa Sainteté, j'ai l'honneur de demeurer, Monseigneur le duc, votre très dévoué serviteur.

Signé : M. cardinal RAMPOLLA.

A Sa Grâce le duc de Norfolk, président de l'Union catholique de la Grande-Bretagne.

ÉTATS-UNIS. — Le *Moniteur de Rome* nous apporte le texte de la lettre du Pape à S. Em. le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, lettre dont il a été souvent parlé :

A notre cher frère Gibbons, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine, archevêque de Baltimore.

Très cher fils,

Salut et bénédiction apostolique.

Parmi les félicitations sans nombre que Nous avons reçues de toutes les parties du monde catholique, à l'occasion du cinquantième anniversaire de Notre ordination sacerdotale, Nous avons attaché, comme cela était naturel, une importance particulière aux témoignages de courtoisie et d'égard que Nous ont adressés les chefs des nations. Car, par ces marques de bonne volonté vis-à-vis du Chef de l'Église, ils manifestent, et c'est là Notre ardent désir, leurs dispositions bienveillantes envers leurs sujets catholiques. Aussi quand l'illustre Président des États-Unis a cru convenable d'user à Notre égard, par votre entremise, très cher fils, d'une semblable courtoisie en l'accompagnant d'un exemplaire de la Constitution de cette puissante République, il Nous a causé une joie et une satisfaction toute particulières.

En outre, comme il est juste que Nous renvoyions à Son Excellence l'expression de Notre gratitude, Nous vous chargeons d'accomplir cette mission, à cause à la fois de votre rang élevé dans la hiérarchie et de l'estime particulière dans laquelle vous tient son Excellence M. Cleveland. En remplissant ce devoir, Nous désirons que vous assuriez le Président de Notre admiration pour la Constitution des États-Unis, non seulement parce qu'elle a permis aux citoyens entreprenants et industrieux de l'Amérique d'atteindre un si haut degré de prospérité, mais aussi parce que, sous sa protection, vos concitoyens catholiques ont joui d'une liberté qui a favorisé grandement le développement prodigieux de leur religion dans le passé et lui permettra à l'avenir, comme Nous l'espérons, d'être également très avantageuse à la société civile. Veuillez aussi ajouter que Nous adressons au Ciel de ferventes prières pour les progrès constants de votre pays en gloire et en prospérité et pour la santé et le bonheur du président et de sa digne compagne.

Finalement à vous, très cher fils, et aux fidèles soumis à votre sollicitude pastorale, Nous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le quatrième jour de février dans l'année du Seigneur 1888 et la dixième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Norwège. — Mgr Fallize, préfet apostolique de la Norwège, adresse aux *Missions catholiques* un intéressant tableau de la situation de la mission de Norwège. Au cours de sa lettre, il cite un curieux article du journal protestant, *Arbeideren*,

organe de l'association ouvrière de Christiana. Ce journal pose les questions suivantes :

Pourquoi les prêtres catholiques se dévouent-ils plus pour les pauvres que les prêtres des églises protestantes de l'État?

Pourquoi les prêtres de l'Église catholique s'occupent-ils davantage du peuple et de ses besoins?

Pourquoi l'Église catholique protège-t-elle les Irlandais?

Pourquoi, au contraire, l'Église de l'État anglicane supprime-t-elle les Irlandais?

Pourquoi l'Église catholique arrive-t-elle à donner au mouvement ouvrier en Amérique une saine direction?

Pourquoi les catholiques s'imposent-ils avec bonheur des sacrifices pour leurs prêtres?

Pourquoi les prêtres catholiques prêchent-ils d'une manière populaire, de sorte que le peuple puisse les comprendre, tandis que nos prêtres de l'Église de l'État prêchent de manière à ce que les fidèles ne les comprennent pas?

Pourquoi dort-on dans nos églises protestantes?

Pourquoi l'Église de l'État lance-t-elle tant de mensonges contre l'Église catholique, qui a conservé son indépendance et sa liberté?

Pourquoi l'Église évangélique luthérienne de l'État a-t-elle persécuté et tué nos anciens prêtres catholiques? Pourquoi tait-elle ses propres crimes, tandis qu'elle ne peut pas assez calomnier l'ancienne Église catholique du pays, à laquelle elle n'est pas digne de délier les cordons de ses souliers?

Les prêtres de l'Église et de l'État croient-ils qu'ils pourront nous maintenir dans une ignorance éternelle? Oui, pourquoi les prêtres catholiques viennent-ils en aide aux ouvriers, tandis que l'Église de l'État les repousse?

Vous conviendrez, dit avec raison Mgr Fallize, que ce petit questionnaire en dit beaucoup, non seulement à nos amis, mais encore aux adversaires de l'Église catholique en général.

Missions.

NATAL. — La trappe de Marianhill comprend plus de cent membres, allemands pour la plupart, et a pour annexes des écoles libres destinées aux Zoulous, des missions et un couvent comptant une cinquantaine de sœurs.

Un visiteur écrivait dernièrement : « Avant d'arriver au monastère, on traverse des champs bien cultivés. Les trappistes ont des locataires cafres mieux logés que ne le sont d'habitude les indigènes, et ayant appris la culture. A l'établissement

principal, une grande activité est déployée : de nombreux ouvriers travaillent à des constructions qu'il faudra des années pour terminer. Dans cette ruche industrieuse règne un ordre parfait, indispensable non seulement pour l'exécution des travaux, mais pour répondre aux besoins du monastère et des succursales qui se fondent dans diverses parties de la colonie.

A l'école des filles, j'ai trouvé plus de cent élèves. Toutes sont bien habillées et paraissent heureuses. Les enfants sont formés aux travaux domestiques, aussi bien qu'à ceux du jardinage et des champs.

Un atelier de photographie a été fondé, et ceux d'imprimerie et de reliure sont en plein fonctionnement. J'ai été émerveillé de la manière dont des « compositeurs » indigènes se tiraient d'affaire. Les trappistes s'occupent aussi de l'élevage des bestiaux et de plantations forestières. »

Ajoutons que c'est à ces dignes religieux qu'est due la fondation du premier journal catholique qui ait paru à Natal, le *Natal Record.*

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 27 *avril.* — Continuation de la discussion de la loi militaire. Cinq articles nouveaux sont adoptés. Peu de monde en séance. Tous ces articles ont d'ailleurs peu d'importance, le principe de la loi étant voté.

Vingt-sept articles sont votés lorsque le Sénat, fatigué, songe à se reposer.

Voix diverses. — A lundi ! au 15 mai !

On vote pour savoir à quelle date s'ajourne le Sénat.

La date du 15 mai est repoussée par 185 voix contre 65.

On s'ajourne à lundi, pour continuer la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée.

Lundi 30 *avril.* — Le projet de loi, voté par la Chambre, concernant les obligations à lots du canal de Panama, est déposé sur le bureau du Sénat, et renvoyé à l'examen du bureau.

Puis on continue la discussion des articles de la loi de recrutement militaire. Quelques articles sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée après les vacances.

Le Sénat s'ajourne ensuite au mardi 15 mai.

Chambre des Députés.

Jeudi 26 *avril.* — De deux à cinq heures, la Chambre discute l'élection des Hautes-Alpes, qu'elle valide par 316 voix contre 138. Elle aborde ensuite le projet relatif au canal de Panama.

Vendredi 27 *avril.* — La discussion du Panama a rempli la séance. Lorsque ce long débat a été enfin clos et qu'il s'est agi de passer au vote des articles, beaucoup de députés avaient déjà quitté le Palais-Bourbon ; les adversaires du projet de loi en ont profité pour demander le scrutin à la tribune. Le *quorum*, le fameux et toujours introuvable *quorum*, était, cette fois encore, sorti. On l'a cherché partout, mais en vain. C'est à recommencer.

Samedi 28 *avril.* — Après quatre heures d'une discussion sans grand intérêt, la Chambre a voté enfin, par 312 voix contre 132, la loi autorisant la Compagnie du Canal de Panama à émettre des valeurs à lots.

Après quoi, elle s'est ajournée au 15 mai.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Voyage de M. Carnot. — M. Boulanger au Café Riche. — Zola et Germinal. — Elections du 29 avril. — Elections municipales. — Etranger.

3 mai 1888.

M. Carnot à Bordeaux, M. Boulanger au café Riche, et M. Zola au Châtelet, ont fait tous trois, vendredi dernier, un appel au peuple. M. Carnot a eu les applaudissements officiels ; il a eu le plaisir — suave entre tous — d'entendre un discours préfectoral ; il a vu la Garonne et applaudi le *Cid*, et quoique la vue de ce « général espagnol » ait pu évoquer dans son esprit des souvenirs désagréables, il n'en a pas moins applaudi, et a été applaudi par les agents envoyés à sa suite pour diriger l'enthousiasme. Sur sa route et dans son wagon-salon, le président de la République a reçu les congratulations des maires, des pompiers et des orphéons commandés pour la circonstance.

Quel besoin M. Carnot avait-il de recevoir ces hommages obligés ? Que rapporte-t-il de ce voyage qui a pris fin le premier jour de ce mois ? Il a voulu montrer quelque crânerie en traversant une partie de la France malgré l'avis de ses ministres, qui lui avaient prédit des acclamations... boulangistes. A

quoi cela aura-t-il servi? A ceci, simplement : — et c'est ce qu'a voulu M. Carnot — prouver qu'à l'inverse de M. Jules Grévy, son prédécesseur, il savait dépenser ses frais de déplacement. Mais c'est tout.

—

M. Boulanger, lui, n'a pas eu besoin de tant de préparatifs. Il lui a suffi de faire annoncer qu'il dînerait au café Riche pour que mille agents de la paix et quatre mille Parisiens vinssent passer cinq heures sur le boulevard. On a crié : « Vive Boulanger ! » et « A bas Ferry ! » tout naturellement, sans y être convié, par un élan à la fois spontané et durable. M. Déroulède a été arrêté (il n'y a pas de bonne manifestation sans cela) ; on a parlé d'interpellation, et la libre circulation de la rue a été entravée jusqu'à une heure du matin. M. Rochefort est content et M. Naquet en rit follement. Le « César d'hôtel meublé » a prononcé un discours. La France attentive, que disons-nous la France? non, l'Europe, le monde entier attendaient avec impatience cette première manifestation des idées de l'homme providentiel qui doit sauver notre pauvre pays. Il a parlé. Il a dit ce qu'il voulait faire pour le salut de la patrie, pour le bien du peuple et la réforme des institutions.

Faut-il l'avouer? Nous avons quelque peine à partager l'enthousiasme des césariens qui l'ont entendu, et nous ne distinguons pas clairement, dans cette phraséologie, trop subtile pour être nette, la véritable pensée du grand réformateur qui a engagé le duel, que l'on sait, entre lui et le Parlement.

Essayons de résumer et de préciser ce qu'il a dit.

D'abord, naturellement, énergique protestation contre toute ambition de dictature, puis affirmation de dévouement à la République. C'était dans l'ordre des choses. Il le fallait. Passons et croyons chacun ce qu'il nous plaira de ce désintéressement personnel et de ce civisme sans bornes.

Donc, c'est entendu, le général ne veut rien pour lui. Il a si peu d'ambition que, si quelqu'un songe à proposer la suppression de la présidence de la République, il est prêt à la voter le premier.

Ici nous entrons sur le terrain du programme. La présidence de la République n'a aucune raison d'être ; il faut l'abolir.

Second point : pas de ministres à la merci du Parlement. Soit! mais s'il n'y a plus de président de la République, qui nommera les ministres et devant qui seront-ils responsables?

Troisième point : Puisqu'il n'y aura plus de régime parlementaire, deux Chambres sont évidemment inutiles. M. Boulanger veut-il une Chambre unique? Veut-il maintenir le Sénat? Il ne s'est pas prononcé formellement sur ce point, mais ses précédentes manifestations disent assez que le Sénat ne trouvera pas grâce devant lui.

Ainsi, pas de présidence, pas de ministres, pas de Sénat. Qui donc gouvernera? Et comment gouvernera-t-on? Ah! que nous reconnaissons bien là la fameuse formule du décret constitutionnel ironiquement imaginé jadis par M. Rochefort : « Article 1er. Il n'y a plus rien. — Article 2. Personne n'est chargé de l'exécution du présent décret. »

Où sera donc le pouvoir exécutif? Quoi! il n'y en aura pas non plus? Certes, nous voulons bien regarder le général Boulanger comme le modèle de l'abnégation; mais là, vraiment, est-ce que l'exécutif ne le tente pas un peu? Et n'est-ce pas dans son silence à cet égard qu'apparaît le bout d'oreille de la dictature?

Fort perplexes sur tous ces points constitutionnels, nous attendions au moins quelques mots sur ses plans de réformes démocratiques. Déception : les réformes sont renvoyées aux calendes grecques. Refaisons le gouvernement, on verra après. D'ailleurs, il faudra sérier les réformes possibles; tout ne peut pas se faire en un jour; on doit se rappeler le mot de Gambetta et sa méthode scientifique. Et voilà notre général nageant en plein opportunisme.

Rodrigues, qui l'eût dit? Chimène, qui l'eût cru?

Ceux qui voudront voir un programme de gouvernement dans le discours du café Riche y mettront plus que de la bonne volonté. Ce sont des mots vagues et pas autre chose : *Verba et voces prœtereaque nihil.*

—

Enfin, le même soir, M. Zola avait convoqué le « peuple » à une représentation de *Germinal*. La phrase la plus applaudie a été celle-ci, que prononce un ouvrier : « Puisqu'il faut crever, crevons du moins *à ne rien faire.* » Cette parole a soulevé des bravos frénétiques. Toutes les déclamations de Souvarine, le socialiste, ont été également soulignées par des cris d'enthousiasme.

Ces trois manifestations ont plus de rapport entre elles qu'on ne serait porté à le croire au premier examen.

—

On ne vote plus : tel est le caractère distinctif des élections législatives qui ont eu lieu dimanche dernier dans l'Isère et dans la Haute-Savoie. Déjà ce symptôme de dégoût pour le parlementarisme républicain s'était souvent manifesté ; jamais plus que cette fois.

Sur 164,627 électeurs que compte le département de l'Isère, 77,616 seulement ont pris part au vote. L'élection est nulle, non pas parce que le candidat qui a eu le plus de voix, l'opportuniste Girerd, n'a pas obtenu la moitié plus un des suffrages exprimés : il a au contraire deux mille voix de plus que cette majorité ; mais parce que les 38,410 suffrages qu'il a recueillis ne forment pas le quart des inscrits.

La lutte pourtant était vive entre opportunistes et radicaux ; mais il n'y avait pas de candidat conservateur. La droite qui pourtant avait obtenu, en 1885, plus de 34,000 voix et dont les partisans n'ont pu qu'augmenter depuis trois ans dans l'Isère, comme partout, la droite s'est abstenue.

Dans la Haute-Savoie, mêmes résultats. Les abstentions cependant ne sont pas si nombreuses ; elles atteignent à peine la moitié des inscrits. Ceux-ci étant 79,527, il y a eu 40,130 votants. M. Brunier, opportuniste, est élu avec 22,692 voix. Le 4 octobre 1885, M. de Roussy, premier candidat de la liste conservatrice, en avait eu 22,562. Il n'y avait donc qu'un léger effort à faire pour battre le candidat officiel. Cet effort n'a pas été fait.

Espérons qu'aux futures élections générales, nos amis se réveilleront.

Dans l'une et l'autre élection le général Boulanger n'a eu qu'un chiffre de voix dérisoire.

—

Le même jour, M. Charles Ferry a été élu sénateur dans le département des Vosges par 525 voix, contre 425 données à ses deux concurrents. Il ne semble pas que les opportunistes aient lieu d'être bien fiers de cette infime majorité de 101 voix obtenue dans un département où, depuis de si longues années, l'influence de la famille Ferry a été prépondérante, ou plutôt omnipotente. Le sénateur en remplacement duquel M. Charles

Ferry vient d'être élu, M. Claude, avait été nommé, en 1882, par 428 voix contre 173 seulement obtenues par le candidat conservateur, c'est-à-dire avec 255 voix de majorité. Aujourd'hui, le candidat conservateur en obtient 313 et le candidat radical 112. Il faut ajouter que les électeurs sénatoriaux étaient composés, pour les neuf dixièmes, dans le collège qui vient d'élire M. Charles Ferry, de délégués choisis par les conseils municipaux élus en 1884, et que l'on peut douter qu'ils soient actuellement en communauté de sentiments avec le suffrage universel.

—

D'aujourd'hui en huit, nous connaîtrons le résultat des élections municipales. L'importance du scrutin qui se prépare ne saurait pas plus échapper au jugement clairvoyant des hommes politiques qu'à la conscience des citoyens désireux d'écarter de leur pays les dangers de diverse nature qui le menacent. Les conseils municipaux, en effet, ont cessé d'être — ce qu'ils étaient naguère — des assemblées uniquement occupées de la gestion des biens communaux et de la solution à donner à des affaires d'ordre purement administratif.

Depuis que la Constitution leur a attribué, par le choix de délégués en nombre proportionnel, une influence prépondérante dans la composition du Sénat, les conseils municipaux sont devenus, bon gré mal gré, des corps politiques. Cette tendance s'est même fort accentuée durant ces dernières années, ainsi que le démontrent de nombreux incidents sur lesquels il serait aujourd'hui superflu de nous étendre. Et puisque nous faisons allusion aux événements de ces années dernières, ne convient-il pas de rappeler les laïcisations à outrance, laïcisations d'écoles, d'hospices et de bureaux de bienfaisance, dont la responsabilité incombe pour une si grande part aux administrations communales? Puis on n'a pas oublié qu'une loi récente a supprimé l'intervention des contribuables les plus imposés dans les délibérations pouvant décider des emprunts et augmenter directement ou indirectement les taxes locales.

Ajoutons que du caractère des élections municipales dépend le choix des maires et des adjoints, c'est-à-dire cette grave alternative d'une administration bienveillante ou tracassière, prévoyante ou incapable, soucieuse de l'intérêt public ou paresseuse et indifférente. On ne saurait donc trop le répéter. Les élections municipales de dimanche prochain auront une impor-

tance considérable ; considérable en raison du rôle politique actuel des conseils communaux ; considérable en raison du devoir qu'ont les contribuables de se rallier au grand parti conservateur, dans lequel doivent s'unir et se confondre les pensées et les volontés de tous les bons citoyens.

Si le désordre et l'impuissance dominent dans les régions gouvernementales ; si le gaspillage et le déficit existent dans les finances de l'Etat, puisse la commune, du moins, présenter le spectacle du travail utile et fécond, de l'ordre économique et de l'équilibre budgétaire ! Il dépend des électeurs d'assurer dimanche prochain cet heureux résultat, qui, dans les circonstances que nous traversons, aurait un enseignement et une portée dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir le sens.

—

L'expédition destinée à venger les cinq cents Italiens massacrés par Ras-Alula, sous Massouah, le 25 janvier 1887, est terminée : les troupes rentrent en Europe et le général en chef a été appelé à un autre commandement. La seule vengeance que l'Italie ait su tirer a été une cérémonie funèbre en l'honneur des morts, célébrée sur ce champ des martyrs de l'impéritie d'un gouvernement. Le Négus est parti sans attaquer les retranchements italiens, mais les Italiens n'ont pas osé sortir de leurs retranchements. Est-ce à dire qu'il n'y a ni vainqueurs, ni vaincus ? Personne n'oserait soutenir que rester à l'abri d'une muraille soit une victoire pour une armée qui a traversé les mers afin de venir chercher l'ennemi ; donc c'est une défaite.

Le Négus s'est chargé d'en accentuer le sens en massacrant systématiquement les populations arabes de Gumod, Assus, Ailet et Makallat, qui s'étaient placées sous la protection du drapeau italien. Le général San-Marzano n'a pas osé sortir de ses lignes pour secourir ces alliés. C'en est fait, dans le pays, du prestige de l'Italie. Cet échec moral est plus grave qu'un échec matériel, car les musulmans, comme tous les batailleurs, admettent que le plus vaillant puisse être battu ; mais ils n'admettent pas que la poudre reste muette quand elle devrait parler.

—

La reine Victoria vient de rentrer en Angleterre, après un voyage en Allemagne par le chemin des écoliers. A l'âge respectable de Sa Majesté Britannique, on admettra difficilement

qu'elle se soit rendue à Berlin par Florence et Inspruck, pour l'unique plaisir de faire précéder d'une promenade à travers l'Italie et le Tyrol une visite de condoléance à sa fille, l'impératrice d'Allemagne. De plus, tout en faisant la part des relations diplomatiques, on sera persuadé que le roi d'Italie, l'empereur d'Autriche et M. de Bismarck, dans leurs entrevues avec la reine d'Angleterre, ont causé d'autre chose que de la santé du gendre de la souveraine en voyage, et que la politique a dû tenir la principale place dans la conversation. De là à supposer qu'on a voulu rattacher l'Angleterre à la triple alliance et que la reine Victoria n'est pas éloignée d'y adhérer, il n'y a qu'un pas.

PETITE CHRONIQUE

L'Académie française a procédé le 26 avril à l'élection d'un membre, en remplacement de M. Labiche, décédé.

Il y a eu 33 votants et deux tours de scrutin.

Au premier tour les voix étaient partagées entre MM. Thureau-Dangin, Meilhac et Theuriet.

Au second tour, M. Meilhac a été élu par 17 voix. A chacun des deux tours M. Thureau-Dangin a obtenu 12 voix.

— M. Wilson a été acquitté par la cour d'appel. La même juridiction vient de confirmer le jugement rendu contre le général Caffarel, reconnu coupable d'une tentative d'escroquerie et condamné à trois mille francs d'amende. Nous craignons que ce jugement ne provoque des réflexions qui n'augmentent pas le prestige de la magistrature républicaine. Il est difficile, en effet, de ne pas rapprocher cette condamnation de l'acquittement de M. Wilson. De ces deux hommes, quel était le plus coupable? La question ne se discute même pas. Et cependant la justice condamne le premier et acquitte le second. La raison de cette différence de traitement serait-elle que M. Wilson a sur M. Caffarel l'avantage d'avoir longtemps compté parmi les plus importantes personnalités du parti républicain ?

— Le 27 avril, il a été procédé par les soins d'une commission composée du vice-recteur et des inspecteurs de l'Académie de Paris, au dépouillement et au recensement des votes pour l'élection du conseil supérieur de l'instruction publique.

MM. Jules Simon, Jules Girard, Faye, le vicomte Delaborde, Beaussire, Berthelot, Renan, Frémy, Bois, Accarias, Brouardel, Gaulard, Planchon, Bayet, Janet, Boissier, Debray, Thirion, De Rozière, Schefer, Mercadier, Guillaume, Laussedat, Cauvet, Rissler, Edon, Merlet, Rabier, Jallifier, Combes, Compayré, Lenient, Dupuy, ont été élus.

Aucun candidat n'ayant été nommé dans les corps suivants : Faculté des sciences; lycées (agrégés de mathématiques, des sciences physiques et des langues vivantes), et collèges (licenciés ès-lettres et ès-sciences), il sera procédé pour eux à un second tour de scrutin.

— Un des grands incidents du voyage de M. Carnot a été la pose d'une plaque commémorative sur une maison de la ville de Limoges : « Ici est né, le 31 août 1837, Marie-François-Sadi Carnot, Président de la République française. »

La maison ainsi honorée est située boulevard de la Pyramide n° 14. Or, voici la lettre adressée au maire de Limoges par un oncle de M. Carnot.

« Beaune (Haute-Vienne), 20 avril 1888.

« Monsieur le maire,

« Il est d'abord de mon devoir de vous faire connaître que mon neveu « Sadi Carnot est né dans la maison qui appartient à Mme Van-« dermarck, rue Neuve-Sainte-Valérie », maison qu'occupait alors mon père, comme locataire, avec sa famille ; peu de temps après, mon père acheta « la maison, boulevard de la Pyramide, qui m'appartient actuellement, et c'est dans cette maison que mon neveu a passé une partie de ses premières années d'enfance ; c'est là que je l'ai reçu, lorsqu'il est venu, comme ministre des travaux publics, inaugurer nos chemins de fer ; c'est là que je recevais chaque année le sénateur Carnot et ma sœur, se rendant à leur campagne en Charente.

« Cette maison est donc toute pleine du nom de Carnot, et « je « crois qu'on peut sans inconvénient la prendre pour lieu de nais-« sance du Président de la République. » Mon autorisation pour la faire décorer par les soins de la ville est donc de droit.

« Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma haute considération.

« DUPONT,

« ancien officier de marine. »

Ces choses-là ne pourraient s'inventer. C'est du plus haut comique. Pourquoi n'avoir pas mis une plaque semblable : « Ici est né M. Carnot » sur la maison de la rue des Bassins qu'habitait M. Carnot avant son entrée à l'Elysée? M. Carnot est né rue Neuve-Sainte-Valerie, mais *on peut, sans inconvénient, prendre comme lieu de naissance*, la maison du boulevard de la Pyramide ! Il y est né *approximativement*, comme dirait le fusilier Pitou.

VARIÉTÉS

Trait de l'enfance de Léon XIII.

C'était au printemps de 1817. Le ciel bleu et sans nuage de l'heureuse Italie brillait d'un nouvel éclat; le soleil dans toute

sa gloire se jouait sur les vagues roulantes de la Méditerranée, il enveloppait d'un voile d'or les arêtes dentelées des roches de l'Apennin, et ses rayons de feu pénétraient jusque dans les humides ravins de la montagne solitaire.

Une voiture élégante et légère, attelée de deux coursiers rapides, parcourait la route qui conduit d'Anagni à Carpinetto. Dans cette voiture était assis, à côté de son gouverneur, un enfant de sept ans, Vincent *Joachim Pecci*, dont les regards ardents embrassaient le magnifique paysage. Cet enfant paraissait frêle et presque trop grand. Les boucles gracieuses de ses cheveux bruns se jouaient autour d'un visage intéressant, aux lignes accentuées. A la pâleur de son teint, on pouvait deviner qu'il relevait de maladie, et qu'il avait dû garder longtemps la chambre. « Que tout cela est beau ! » dit-il, en joignant les mains avec une sorte de recueillement, et sa poitrine affaiblie aspirait à longs traits l'aïr embaumé et fortifiant du matin; « comme le bon Dieu a tout fait splendide et charmant : montagnes et vallées, forêts et rivières, et le beau firmament audessus de nos têtes ! »

C'était, en effet, un délicieux petit coin de terre que traversait la voiture, et le panorama qui se déroulait aux regards ravis de Joachim était bien propre à émouvoir son âme délicate et à s'y imprimer en caractères ineffaçables.

Le gouverneur contemplait en souriant son jeune compagnon de route, dont l'enthousiasme avait coloré la joue d'un léger incarnat, et il disait : « Nous devons, mon cher Joachim, reconnaître le Créateur dans ses œuvres. Ce Dieu tout puissant, et qui est la bonté même, a déployé devant nous le grand livre de la nature, afin qu'en y lisant nous apprenions à aimer et à admirer l'Auteur de tant de merveilles. Le brin d'herbe qui verdoie dans la prairie, la fleur presque invisible qui s'épanouit à la lisière du chemin, nous révèlent l'Etre infini, tout aussi bien que le grondement du tonnerre et les fureurs de l'Océan. Il faut saisir par l'esprit les beautés de la nature pour les laisser ensuite agir sur notre âme. En effet, ceux qui savent sentir la beauté de ce vaste univers, ouvrage de la main de Dieu, ont aussi, généralement parlant, un cœur vraiment bon. Seule, l'âme émoussée, affadie, qui ne sait plus regarder en haut, passe inattentive, insouciante. »

Quelle paix dans la nature ! Nul bruit ne troublait ce silence solennel. Seule, la brise matinale apportait de loin les sons

argentins de la petite cloche d'une église de village. Les oiseaux jubilaient ; ils jetaient des petits cris aigus en voletant dans les sombres bosquets. Tout à coup, une dissonance vient rompre cette douce harmonie entre la nature et le cœur de l'homme ; — est-ce une plainte, un cri de douleur ? Là-bas, au bord du chemin, sur la pierre dure, exposé aux brûlants rayons du soleil, est couché un pauvre enfant aux vêtements souillés et en lambeaux. Il sanglote, et c'est en vain qu'il s'efforce de se relever pour se traîner plus loin, car son pied, très enflé, est tout rouge à la cheville. La voiture s'arrête, et le jeune voyageur s'élance vivement à terre pour demander au petit pâtre la cause de ses souffrances. — « Qu'y a-t-il ? » lui dit-il d'une voix compatissante, « as-tu le pied brisé ? » — « Je ne sais pas », répond en gémissant le pauvre chevrier, et les larmes ruissellent sur son visage poudreux et brûlé par le soleil. « Il y a environ dix minutes, la voiture d'un laitier descendait rapidement la route, ici-même. Avant que j'aie pu me garer, j'ai été renversé et une roue m'a passé sur la cheville. Sans s'inquiéter de moi, sans faire attention à mes cris, le conducteur s'est éloigné. Oh ! que cela me fait mal ! »

Bien vite, Joachim descend le talus escarpé, couvert de broussailles et d'épines. Il emplit son béret de l'eau claire du ruisseau, et il fait boire l'enfant altéré, dont il panse la blessure. Puis, de son blanc mouchoir de batiste, il bande le pied endolori du petit montagnard.

« Où demeures-tu ? » demanda Joachim. Le petit garçon nomma un village assez éloigné dans la montagne. « Tu ne peux y retourner maintenant; viens avec nous à Carpineto ; là tu trouveras du secours. » Le pauvret sourit plein de reconnaissance et marcha en clochant jusqu'à la voiture, appuyé sur le bras de son jeune bienfaiteur.

« Que faites-vous, Joachim? » dit le gouverneur étonné.

— « Ce que je fais ? Ce que toute âme chrétienne doit faire, — assister un malheureux! Pouvons nous laisser ici sans secours ce pauvre petit blessé ? »

— « Et vous voulez l'emmener à la maison ? Que diront votre père et votre mère ? »

— « Ils diront que j'ai bien agi. Est-ce donc une chose extraordinaire que de faire soigner un enfant privé de toute assistance et de bander sa blessure ? Tout le monde n'en ferait-il pas autant à ma place ? »

Le gouverneur frappa amicalement sur l'épaule de l'enfant confié à sa garde, et la voiture roula rapidement vers Carpineto. La mère de Joachim ouvrit tout d'abord de grands yeux en voyant son fils amener au logis un hôte inattendu, aux dehors peu attrayants ; mais lorsqu'elle eut tout entendu, elle donna ordre d'aller immédiatement chercher le médecin de la maison et de soigner au mieux le pauvre petit blessé. Joachim était rayonnant, et dans ses grands yeux, remarquablement beaux, il y avait des larmes de bonheur et de joie. « Ai-je bien fait, mère ? » demanda-t-il. — « Oui, cher enfant, tu as noblement agi, » dit-elle ; et, aussi fière que joyeuse, elle pressa son fils sur son cœur.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La réponse des primes du mois a marqué un temps d'arrêt dans le mouvement de hausse. Comme la situation de place s'est sensiblement modifiée en raison des rachats du découvert à la baisse, comme d'autre part, nombre d'acheteurs en présence de l'importante poussée imprimée à nos fonds publics, n'ont pas cru devoir attendre la liquidation pour réaliser, la Bourse subit un peu l'effet de ces réalisations. Puis on craignait une légère tension des reports sur nos fonds publics; enfin les cotes des places étrangères étaient moins satisfaisantes que ces jours derniers.

Ces diverses raisons ont donc rendu notre marché hésitant sans cependant donner prise à une sérieuse réaction. Disons du reste que si le report a été un peu plus élevé que le mois dernier, l'argent a continué à s'offrir cependant aux conditions les plus modestes.

Bourse du 2 mai 1888.

3 0/0		82 85	C. F. foncières 1879		487 25
3 0/0 amortissable		85 25	— commun. 1879		477 »
4 1/2 0/0		105 60	— — 1880		471 50
Crédit foncier..	Actions	1.385 »	— foncières 1883		383 »
Est	—	787 50	Est	Oblig.	384 50
Lyon	—	1.270 »	Lyon	—	390 »
Midi	—	1.157 50	Midi	—	397 »
Nord	—	1.525 »	Nord	—	405 »
Orléans	—	1.302 50	Orléans	—	400 »
Ouest	—	882 50	Ouest	—	397 50
Panama	—	325 »	Panama 4 0/0	—	219 »
Suez	—	2.140 »	— 6 0/0	—	378 75

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA DIVINITÉ DE L'ÉGLISE

DÉMONTRÉE PAR LE JUBILÉ DE LÉON XIII (1).

I

La véritable Eglise doit être une, selon le témoignage de l'apôtre : *un corps, un esprit, un baptême, un Dieu père des bons* (2). Elle ne doit avoir, comme dit S. Irénée, qu'une même âme, un même cœur, une même parole (3). Une dans sa doctrine, dans son culte, dans son chef, avec une autorité infaillible qui écoute, juge et tranche les questions de foi : telle est la véritable Église. Ce qu'elle croyait hier, elle doit le croire aujourd'hui, elle le croira demain, n'ajoutant jamais un treizième article à son symbole; ne retranchant jamais de son décalogue un seul commandement, telle enfin qu'on puisse la reconnaître pour la même Église au second siècle comme au dix-neuvième, et qu'entre son passé le plus obscur et son avenir le plus lointain, il y ait un lien que la distance ne saurait relâcher et que le temps ne saurait dissoudre.

Où donc est cette unité? Dans l'Église romaine. Quel est le Chef auguste qui la symbolise et qui la garde? Le Pape. Oublions, si vous le voulez, les preuves qu'en donnent l'Écriture, les Saints Pères, la tradition, l'histoire, pour ne voir, dans notre siècle seulement, que l'heure où nous sommes. Ouvrez les yeux et tournez-vous vers le Pape. Vous croirez en lui dans l'ordre spirituel et divin, comme on croit au soleil dans l'ordre humain et naturel, car il suffit d'ouvrir les yeux et de regarder. Comment nier, en face du spectacle donné par l'Eglise romaine, qu'il y ait à Rome une chaire élevée au-dessus de toutes les chaires, où nous voyons un Pape pour qui Jésus-Christ a prié, et à qui il a confié le soin des brebis aussi bien que des agneaux ; un Pape dont la foi confirme hautement la foi de ses frères; un juge suprême et

(1) Extrait de la lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Nîmes pour le carême de l'an de grâce 1888.
(2) *Ephes.* XII. 12 et seq.
(3) S. Iren. I *adv. hæres.*, X.

infaillible de toutes les controverses, par qui nous trouvons encore, après dix-huit siècles, une règle dans nos embarras, une solution dans nos doutes, un terme à la discorde. Pierre continue à vivre dans Léon XIII et quand il a parlé la cause est entendue, la cause est finie.

Voilà le chef unique et véritable, voilà le centre de la seule unité dogmatique, morale, disciplinaire qui existe dans le monde. Les schismatiques, s'ils sortent de leur pays, ne trouvent plus ni un esprit qui réponde à leur esprit, ni un symbole qui ressemble au leur. L'hérétique est encore plus isolé. Le fidèle ne peut garantir la croyance de son ministre, pas plus que le ministre ne garantit celle du fidèle. Entrons dans les familles : selon que le goût de la lecture, de la discussion ou de l'indifférence a gagné tel ou tel membre, le symbole augmente ou diminue jusqu'à n'être pour tous qu'une croyance toujours libre et pour plusieurs une poussière impalpable, sans caractère et sans nom. Il n'est pas rare de trouver dans le même foyer un père orthodoxe, un fils libéral, un petit-fils incrédule. Peut-il en être autrement quand on a brisé le lien sacré de l'unité et qu'on a descendu, d'abîme en abîme, tous les degrés de la négation. Plus de Pape, les patriarches nous suffisent, disait Constantinople. L'Angleterre, la Suède, le Danemark ont dit à leur tour : Plus de patriarches, mais seulement les évêques. Calvin alla plus loin : Plus d'évêques, mais seulement des pasteurs. De nouvelles sectes disent aujourd'hui : Plus de pasteurs, mais seulement des prédicants. Enfin, les prédicants viennent de se transformer encore. Ce sont des femmes qui se disent inspirées en appelant Dieu tout ce qu'elles rêvent. Elles forment une armée, y prennent des grades et prêchent le salut, en montrant une ancre brodée sur leur pèlerine. La tour de Babel est achevée. Plus heureuse que l'ancienne, elle est arrivée jusqu'au faîte, et telle est la confusion des doctrines qu'on n'y parle plus qu'une langue, la langue de la folie.

O vous qui voulez croire, tournez-vous donc vers cette Rome, la seule Église où l'on croit fermement quelque chose, vers ce Pape le seul Docteur qui enseigne, avec une autorité infaillible, ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire ou éviter, ce qu'il faut demander et recevoir, c'est-à-dire le symbole, le décalogue, la prière et les sacrements. C'est pourquoi on y trouve la même foi sur les lèvres du riche et du pauvre, du savant et de l'ignorant, du roi et du berger. La foi est toujours la même, là où

elle se cache aussi bien que là où elle éclate et où elle triomphe. Cette unité n'a de limites ni dans le temps, ni dans l'espace. Nous venons vénérer Léon XIII comme les premiers chrétiens vénérèrent saint Pierre. Le monde, que les Apôtres ont évangélisé, était étroit et borné de la mer du Nord aux Colonnes d'Hercule, et des Pyrénées à l'Hymalaya. Celui qu'évangélise Léon XIII comprend la terre entière avec les dernières découvertes de la géographie; mais, quelque vaste qu'il soit, les liens de l'obéissance et de la foi n'y sont point relâchés. Témoins les pèlerins de 1888. Habitudes, idées, mœurs, langage, tout les distingue et les sépare les uns des autres, et cependant, de quelque lieu que nous partions, nous allons tous à Rome du même pas, nous nous prosternons aux pieds du même Père, nous courbons la tête sous la même main, nous nous relevons ensemble transfigurés et bénis, après avoir baisé la poussière des mêmes pieds. Le Père commun nous accueille tous ensemble du même regard et du même sourire. Les Bulgares, qui viennent déposer leurs manteaux brodés et leur bonnet d'Astrakan à ses genoux bénis, cèdent au même sentiment religieux que les Mexicains conduits par l'évêque de Puebla, qui vont faire à Rome le premier pèlerinage de leur patrie; l'évêque d'Olinda paraît à cette audience entouré des nègres que le Jubilé a fait affranchir; le Maronite et le Chaldéen y coudoient les députés du Japon et de la Patagonie. Toutes les langues parlent à la fois, mais l'harmonie en est merveilleuse. Elles parlent toutes du Père qui est au ciel et du Pape qui en est sur la terre l'image unique, vivante et véritable. Tous prient le même Dieu par le même Jésus-Christ, tous le prient dans la même Église et pour le bonheur du même Pape; et, plus les temps sont troublés, plus l'avenir est incertain, plus nous affirmons notre *Credo* devant Léon XIII qui en est le gardien. Nous voilà un sur la terre comme nous serons, par lui et avec lui, un dans le ciel et dans l'éternité.

II

Le symbole qui affirme l'unité de la véritable Église en affirme aussi la catholicité. Catholique signifie universel. La véritable Église doit se trouver dans tous les lieux, se renouveler dans tous les temps et embrasser dans son sein tous les hommes de quelque nation qu'ils soient. Ce signe auguste frappe les yeux les plus inattentifs. Il rassure aussi les plus

difficiles en leur montrant qu'ils appartiennent à une Église où l'on croit ce qui a été cru partout, par tous et toujours : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus* (1). Or, a-t-on jamais vu dans une splendeur plus profonde et plus rayonnante ce caractère d'universalité? Quand la géographie n'a plus rien à découvrir, il est consolant de parcourir le monde d'un regard pour s'assurer que cette Église est partout, souvent combattue, mais toujours vivante, toujours soutenue, sous les glaces du pôle ou sous les feux de l'équateur, par cette action vive et forte qui part de Rome et qui, du centre aux extrémités de la circonférence, suscite, encourage, réveille et relève les âmes qui lui appartiennent.

S'il nous reste quelque doute, le Jubilé de Léon XIII va les dissiper. Sous quelque maître qu'ils vivent, de quelque république ou de quelque royaume qu'ils dépendent, les sujets de l'Église catholique se tournent vers leur centre, et, s'ils ne peuvent y porter leurs pas, ils y envoient du moins leurs prières, leurs vœux et leurs offrandes. Si loin qu'ils vivent de Rome et du Pape, ils sentent qu'ils en sont les enfants et que leur nom seul de catholique leur donne droit de cité dans la Ville éternelle. Aussi viennent-ils avec confiance frapper aux portes de cette ville sacrée qui n'appartient qu'à Dieu et où tout catholique sent qu'il est chez lui. La politique, la jalousie, les préjugés des races et des nations n'ôteront à personne cette confiance que la foi nous donne. Nous allons à Rome parce que Rome est la patrie de nos âmes. Nous voulons voir le Pape parce qu'il en est le Père. Peuples sortis de l'enfance, peuples virils, peuples vieillis, sous quelque soleil que nous habitions de quelque gouvernement que nous dépendions ici-bas, Léon XIII nous démontre, par le soin qu'il prend de nos âmes, qu'il a pour nous des entrailles paternelles, que c'est à lui de nous donner en ce monde la grâce et dans l'autre la gloire. Ni les monarchies les plus jalouses de leurs droits antiques, ni les républiques les plus fières de leur affranchissement, ni le despote le plus cruel, ni la foule, plus cruelle encore que les despotes, rien n'ôtera au Pape le devoir qu'il a de nous sauver ni à nous-mêmes le devoir de l'écouter et de lui obéir. Léon XIII le sent à son tour comme tous ses prédécesseurs l'ont senti dans leur temps, et, quelque ombrage que nous excitions, nous

(1) Saint Vincent de Lérins, *commonit.*

sentons nous-mêmes, comme les catholiques des siècles passés, que Rome est notre centre, le Pape notre Père commun, et tout l'univers son héritage.

Léon XIII le démontre par sa conduite avec la dernière évidence. Quelle est la partie du monde habité qui n'ait eu part aux sollicitudes de ce grand Pontife? Dès qu'il monte sur le siège de saint Pierre, son regard se porte sur toutes les nations qui en composent le patrimoine. L'Ecosse attendait encore le rétablissement de la hiérarchie épiscopale, elle le possède aujourd'hui. L'Irlande est toujours aux prises avec la misère et l'injustice, mais le Pape ne cesse, par ses lettres, par ses envoyés extraordinaires, par son action diplomatique, d'intervenir et de négocier en sa faveur, et la reine, qui vient de célébrer elle-même son jubilé, a envoyé, pour saluer Léon XIII, le premier Pair des trois royaumes, catholique aussi fidèle au Saint-Siège qu'il est dévoué à sa gracieuse et légitime souveraine. Une autre puissance schismatique, la Russie, s'est relâchée de ses rigueurs; des jours meilleurs encore sont attendus pour les catholiques de cet immense empire, et c'est le czar lui-même qui les fait pressentir en envoyant à Léon XIII un hommage auquel il associe tous les princes de sa maison. La Suisse cède au mouvement général, renoue ses relations avec le Saint-Siège, et voit mourir sans honneur le schisme qu'elle avait essayé. Le schisme des Arméniens n'a pas duré plus longtemps. Dès 1879, le patriarche de cette antique nation, dépossédé par des rebelles, a été rétabli dans tous ses droits; ces rebelles eux-mêmes sont rentrés dans le devoir, Léon XIII les a pressés dans ses bras, et le Commandeur des Croyants, qui se pique de laisser à l'Église toutes les libertés dont nous avons cessé de jouir, a inauguré les fêtes du Jubilé par ses lettres et par ses présents. Mais c'est l'Allemagne surtout qui a ressenti cette influence paternelle. Elle était devenue injuste, violente, persécutrice. Léon XIII ne s'est laissé déconcerter ni par la force, ni par la ruse, ni par une politique à laquelle la victoire donnait le plus singulier prestige. La patience et la mansuétude ont triomphé, et il s'est trouvé auprès d'un empereur tout-puissant un ministre assez capable pour se rendre au Pape, en rendant à l'Église le respect, la justice et la liberté. Saint Père, nous Vous avons vu dans toute la joie d'un si beau triomphe et nous n'oublierons jamais de quelle lumière rayonnait Votre front, de quel éclat brillaient vos yeux, et quel doux sourire errait sur Vos lèvres, quand vous daigniez nous

dire : « J'ai fait la paix avec l'empire d'Allemagne. Cette paix honore l'empereur et son chancelier. J'ai obtenu tout ce qu'on pouvait espérer dans les circonstances présentes. Remercions le Seigneur d'une si grande grâce. »

Regardez l'Asie, c'est le même spectacle de grandeur et de pacification. Les Indes ont vu leurs églises se multiplier, la hiérarchie épiscopale s'y est établie dans toute sa splendeur, et le Portugal, en concluant avec le Saint-Père un concordat longtemps attendu, est entré dans tous ses desseins pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. La Chine commence à souffrir la lumière, le Japon lui ouvre ses portes. Que n'ont-ils pas droit d'attendre du Saint-Père, quand leurs souverains, dépouillant tous les préjugés de l'infidélité, disputent dans ce Jubilé aux princes catholiques l'initiative des félicitations et des louanges? Le Shah de Perse les suit et les imite. Il sera dit que l'Asie tout entière se sentira atteinte par le glaive béni de la grâce et de la parole que le Pape tient à Rome et qui va soumettre, tant la poignée en est forte, tant la pointe en est sûre, à travers les sables, les steppes, les îles perdues, les glaces des pôles, les peuples les plus divers à l'autorité spirituelle d'un homme qui n'a pour armes que la croix et qui ne sait qu'enseigner, aimer et bénir.

C'est le nom seul de Léon XIII qui vient de forcer les barrières de l'Afrique jusque-là impénétrables. L'apôtre des Gallas est entré dans le Sacré-Collège ; celui de la Tunisie et des Grands Lacs est monté sur le siège de Carthage, le plus noble après celui de Rome, pour y revêtir la pourpre à la plus grande gloire de la France, qui lui a donné le jour. Les Tertullien, les Cyprien, les Augustin semblent renaître, la moisson blanchit de toutes parts, et ce mystérieux continent qui se dérobait aux regards ne peut plus tenir contre les missionnaires qui l'assiègent au nom de Léon XIII.

Le Nouveau-Monde bénit, comme l'Ancien, ce nom vénéré. On l'a salué à Baltimore où cent évêques, présidés par le cardinal Gibbons, viennent de tenir un grand concile. L'Australie a aussi son cardinal, la grande île des Antipodes aura aussi son concile. Six cent mille fidèles les peuplent aujourd'hui. Partout la vie catholique s'affirme par l'obéissance, déborde par le zèle et triomphe par ses pacifiques conquêtes. Rien n'échappe aux regards du Pape. La Nouvelle-Guinée est devenue elle-même une terre hospitalière ; le missionnaire qui vient d'y planter une

bannière bénite par Léon XIII a donné à ce rivage le nom de Port-Léon.

Que reste-t-il, sinon d'emprunter, pour célébrer cette catholicité, aujourd'hui si parfaite, les paroles d'Isaïe, traduites par notre Racine :

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond du désert brillante de clartés,
Et porte sur son front une marque immortelle?
Peuples de la terre, chantez !

Nous chanterons à Rome, pendant toute cette année sainte cette marque qu'on ne saurait ni nier ni contrefaire : heureux de la porter nous-mêmes sur notre front, non sans souhaiter à nos frères séparés qu'ils entrent dans cette grande Église qui possède aujourd'hui toute la terre. C'est ce que le prophète a dit, et plaise au Seigneur que sa vision se réalise bientôt :

D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés?

Allons, courage! dépouillez-vous de vos préjugés et rendez-vous à Léon XIII, le Pape de l'Église universelle.

(*A suivre.*) Mgr Besson.

L'ARTICLE 101

DU NOUVEAU CODE PÉNAL ITALIEN (1).

I

Le gouvernement italien se flatte d'en finir avec la cause du pouvoir temporel des Papes.

Un projet du Code pénal, dont la discussion et l'adoption par la Chambre ne sont plus qu'une question de temps, condamne aux travaux forcés à perpétuité « quiconque commet un acte tendant à soumettre l'Etat ou une partie de l'Etat à un pouvoir étranger ou à en altérer l'unité ». (Art. 101.)

Le pouvoir spécialement visé par l'épithète « étranger » est évidemment celui du Saint-Siège.

Avant tout, il convient de répéter que si le Souverain Pontife réclame le principat civil, ce n'est point par ambition, mais seulement pour avoir le moyen de sauvegarder efficacement sa

(1) Extrait du *Courrier de Bruxelles.*

liberté et son indépendance dans l'exercice régulier de son ministère apostolique. Aussi est-ce dans le but de réduire à l'impuissance le pouvoir spirituel de la Papauté, que les sectes ont renversé le pouvoir temporel. Mais comment la restitution au Pape de ce dont il a été injustement dépouillé, impliquerait-il l'asservissement d'une partie de l'Etat italien à une domination étrangère?

Les Papes sont princes italiens, et leur Etat est toujours resté une terre italienne. Les Papes sont, par devoir religieux, les plus énergiques défenseurs de la patrie. Que n'ont pas fait pour conserver à l'Italie son territoire, son caractère national et ses mœurs, les Léon-le-Grand, les Grégoire II, les Zacharie, les Léon IV, les Grégoire VII, les Alexandre III, les Innocent III, les Pie V! Sans les Papes, les Italiens se seraient appelés tour à tour Huns, Vandales, Lombards, Sarrasins, Germains, Ottomans.

Au point de vue temporel, c'est grâce aux efforts de la Papauté que l'Italie a échappé plus d'une fois à la domination étrangère. Dans l'ordre spirituel, la Papauté n'est étrangère nulle part; c'est une institution universelle, et sa cause est la cause de la catholicité. C'est du souverain pontificat et du libre exercice de son ministère que dépend le bien de l'Eglise répandue parmi toutes les nations. Unité de foi, liberté de conscience, indépendance de la hiérarchie ecclésiastique, les intérêts les plus graves tiennent à l'indépendance temporelle et à la souveraineté effective du chef de l'Eglise.

A nous de retourner contre la secte son prétentieux article 101 du Code pénal et de lui dire : De quel droit mettez-vous à la merci de vos agents le souverain de deux cent millions d'âmes, dont l'autorité spirituelle s'étend jusqu'aux confins du monde? De quel droit soumettez-vous de fait à l'Etat italien le Saint-Siège avec toute l'administration de l'Eglise universelle, subordonnant ainsi aux convoitises des partis et aux mille vicissitudes des hommes et des choses les conditions essentielles du gouvernement de la catholicité?

Le Pape est libre, dites-vous. Mais qu'est-ce qu'une liberté qui dépend du bon vouloir ou de l'intérêt de maîtres hostiles? Pour pouvoir remplir efficacement sa mission bienfaisante, le Pape doit être d'une manière permanente et immuable, libre de toute entrave; par conséquent, n'être l'hôte de personne, mais résider sur un territoire à lui.

Étranger dans Rome et dans les États de l'Église, un pouvoir né spontanément de faits providentiels et de donations volontaires qui remontent à Constantin-le-Grand! un pouvoir qui a été exercé, sans lésion d'aucun droit et sans opposition de personne depuis douze siècles, garanti par le droit européen et entouré du respect des nations!

Et qu'a-t-il donc de si décisif à faire valoir en faveur de sa cause, le pouvoir sauveur de la patrie installé au Quirinal?

L'institution légitime? Mais il a été ravi par la violence, au mépris d'un engagement solennel, en dépit des notions les plus élémentaires du droit des gens.

La conquête plébiscitaire? Mais le soi-disant vote populaire du 2 octobre 1870 est un escamotage indigne d'un gouvernement qui se respecte. Il devient ridicule en présence du pétitionnement qui se fait en Italie en faveur de l'indépendance du Pape.

Le consentement de l'Europe? Mais l'occupation du territoire pontifical n'a été ratifiée par aucun traité revêtu de la signature d'aucune puissance. Rome capitale de l'Italie n'est qu'une expérience, disaient Minghetti, Thiers et, jusqu'en 1882, le prince de Bismarck. Le Pape, quoique dépouillé en fait de son pouvoir temporel, demeure investi de tous les attributs de la souveraineté. A la différence des autres princes de la péninsule, dont les États ont été annexés au nouveau royaume d'Italie, Léon XIII a conservé son drapeau, son titre de Roi, sa représentation diplomatique à l'étranger, ainsi que les ministres étrangers accrédités auprès de lui.

Les envahisseurs des biens du Saint-Siège invoqueront-ils la possession pacifique et incontestée de leur pouvoir intrus? Mais, après tant de protestations du Souverain Pontife et de toute la catholicité, pourraient-ils se prévaloir du bénéfice de la prescription? Depuis 1870, ils ne sont pas tranquilles possesseurs du bien mal acquis; ils ne le seront jamais jusqu'à ce qu'ils aient fait droit aux justes revendications du chef de l'Église. Ils se sentent étrangers dans leur prétendue capitale, au point de se rendre à Florence pour recevoir la visite des souverains.

Ils n'ont pas même pour eux l'argument de services rendus à l'Italie. Affaiblissement du sentiment religieux, débordement de l'impiété, abaissement du niveau moral, relâchement des principes d'ordre et de justice, progrès de l'esprit de révolte et d'anarchie, aggravation des charges publiques, diminution du prestige national, tels sont pour l'Italie les funestes résultats de

la politique sectaire. C'est la vérification de cette parole de Cavour : Si la chute du pouvoir temporel devait entraîner pour le Souverain Pontife une perte considérable en dignité et en indépendance « la réunion de Rome au royaume sera fatale non seulement au catholicisme, mais à l'Italie. »

II.

Quiconque commet un acte tendant à soumettre une partie de l'État italien au pouvoir temporel du Pape ou à en altérer l'unité, sera puni des travaux forcés à vie.

La peine est sévère; elle est censée frapper un crime plus grand que l'homicide, puni de vingt ans de prison! Ce crime, c'est la discussion d'une question plus que jamais ouverte et que, l'année dernière encore, le gouvernement italien lui-même l'a reconnu, il est nécessaire de résoudre.

Un catholique, un ami de l'équité, justiciable du Code pénal italien, revendique pour le Saint-Père une position matérielle digne du chef de l'Église et compatible avec la liberté du ministère apostolique ; que disons-nous ; il demande seulement que la prétendue loi des garanties ne soit plus violée, au préjudice du Pape : que le Souverain Pontife puisse correspondre librement avec l'Épiscopat et avec tout le monde catholique, sans la moindre ingérence de la part du gouvernement italien (Loi des garanties, art. 12) ; que le Souverain Pontife ait la pleine liberté d'accomplir toutes les fonctions de son ministère spirituel (ibid., art. 9) ; que le gouvernement italien rende au Souverain Pontife, dans le territoire du royaume, les honneurs souverains et lui maintienne les préséances d'honneur qui lui sont reconnues par les souverains catholiques (ibid., art. 3) ; que le Souverain Pontife puisse continuer à jouir des palais apostoliques du Vatican et de Latran, avec tous les édifices, jardins et terrains annexes et dépendants (ibid., art. 5); que la personne du chef de l'Église soit respectée comme sacrée et inviolable (ibid., art. 1er) ; que les offenses et les injures publiques commises directement contre la personne du Pontife par paroles, faits ou moyens indiqués dans l'article 1er de la loi sur la presse, soient punies des peines établies à l'article 19 de cette loi (ibid., art. 2) ; en d'autres termes, ce catholique, cet ami de la justice proteste soit contre l'odieux espionnage auquel M. Crispi soumet la correspondance du Vatican, soit contre la saisie des journaux qui publient une lettre ou une allocution pontificale revendiquant le pouvoir tem-

porel ; il appelle attentat contre le gouvernement spirituel de l'Église la main mise de l'État italien sur les immeubles de la Propagande ; il taxe d'indignités et de sauvageries les scandales qui ont accompagné la translation des dépouilles mortelles de Pie IX (nuit du 13 juillet 1881) ; il soutient que l'article 3 de la loi des garanties défend à M. Crispi de faire séquestrer des formules d'adresse au Saint-Père avec l'inscription : « Léon XIII, Pontife et Roi » ; il constate que la demeure du Pape est assiégée par une chaîne d'édifices dont les fenêtres plongent de tous côtés dans les jardins du Vatican et qui servent à aggraver de plus en plus la captivité du Saint-Père (*Moniteur de Rome* du 28 janvier 1888) ; il rappelle que depuis février 1878, Léon XIII, prisonnier par devoir et par sentiment de dignité, n'est pas sorti du Vatican et que son prédécesseur y était resté enfermé à partir de 1870, laissant sous-entendre qu'aussi longtemps que le Pape ne sera pas maître de Rome, il sera privé de la liberté civile la plus élémentaire ; il s'indigne des invectives lancées contre le Pape et contre l'Église par des hommes politiques ou aux applaudissements du président du ministère italien ; il conclut de tout cela que la situation faite au Saint-Siége est intolérable : à quoi s'expose-t-il ? A la peine des travaux forcés à perpétuité. Ne commet-il pas un acte qui, pouvant être interprété comme visant à obtenir une restitution du domaine temporel au Pape, est censé dirigé par le fait même contre la forme actuelle de l'État italien?

L'iniquité s'est démentie elle-même, en se mettant en demeure de considérer comme attentatoire aux intérêts patriotiques l'observance de sa propre loi des garanties. Bien plus — et ceci est la dernière limite de l'inconséquence — les fauteurs du nouveau Code pénal se condamnent eux-mêmes. Deux exemples le feront voir.

Affirmer que la situation du Pape à Rome est une question d'intérêt universel qui comporte une discussion internationale, n'est-ce pas signaler l'usurpation de Rome et de l'État pontifical à l'attention des puissances qui comprennent leur devoir de défendre les droits de leurs meilleurs sujets et de faire cesser enfin un état de choses qui compromet, avec la liberté du ministère apostolique, les intérêts suprêmes de l'Eglise et les droits les plus précieux des catholiques de toutes les nations ? Mais parler en faveur d'une restauration de l'indépendance temporelle du Saint-Siége, c'est tomber sous le coup de l'article

101 du nouveau Code pénal italien. M. Ruggero Bonghi serait donc mal à l'aise s'il osait signer, sous le régime législatif nouveau, ce qu'il écrivait en 1882 : « Notre prétention a été que le mode d'existence de la Papauté, dans la capitale du royaume italien, devait être réglé par un acte de législation intérieure. Mais la prétention, confessons-le, n'était pas petite. Car, enfin, ou la Papauté est, et son mode d'existence intéresse tous les Etats aux yeux desquels elle compte pour quelque chose ; ou elle n'est pas, et n'en parlons plus. »

M. Crispi lui-même pourrait se faire condamner aux travaux forcés à vie, s'il maintenait ce qu'il a déclaré un jour à la tribune nationale. « Le Pontife romain, tel qu'il est constitué à présent, a-t-il dit en 1864, ne peut devenir citoyen d'un grand Etat, descendant du trône où le vénère toute la catholicité. Il faut qu'il soit prince et maître chez lui, n'étant subordonné à personne. »

Ce langage ne ferait-il pas supposer que le premier ministre d'Italie désire la justice et la dignité du siège apostolique et qu'il réclame pour le Pape et avec le Pape « un état de choses dans lequel le Pontife romain ne doive être soumis à personne et puisse jouir d'une liberté pleine et non illusoire ? »

Ou suffit-il au Pape, pour être prince, d'être décoré d'une souveraineté purement nominale, révocable au gré du gouvernement italien, violable en fait et violée tous les jours ? Lui suffit-il, pour être maître chez lui, d'avoir ses appartements privés à l'abri des investigations de la police de M. Crispi et de pouvoir y recevoir les visites des pasteurs et des fidèles, aussi longtemps que ses maîtres croient de leur intérêt de lui accorder cette liberté ? Législativement, il est vrai, le Pape n'est pas sujet du roi d'Italie, à la juridiction duquel il est soustrait quant à sa personne et quant à son domicile ; mais de fait il est, comme il le dit lui-même, « dans un état de vraie et réelle dépendance. » Muré dans son palais, dans une ville qui relève d'une souveraineté autre que la sienne, il est, plus qu'en son pouvoir, « dans le pouvoir d'autres, de la volonté desquels il dépend de modifier, quand et comme il leur plaît, selon le changement des hommes et des circonstances, les conditions mêmes de son existence. » (Lettre au cardinal Rampolla.) Est-ce là la souveraineté et l'indépendance que M. Crispi réclamait pour le Pape en 1864 ?

« Le Pape doit posséder une ville où il n'y ait personne au-

dessus de lui; et cette ville doit être Rome. » « Le chef de l'Eglise doit avoir, et l'Italie veut qu'il ait le nom, l'indépendance, la grande et exceptionnelle situation d'un souverain ; il doit résider seul à Rome. » Nous venons de citer encore deux hommes d'Etat italiens que la justice de M. Zanardelli devrait condamner pour trahison contre la patrie, Gino Capponi et Massino d'Azeglio. (*A suivre.*)

L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE

ET LE SERVICE PERSONNEL

(Suite. — *Voir le numéro précédent.*)

IV. — § 1.

L'immunité personnelle des clercs est un droit sacré et inviolable. — Preuves. Objections du libéralisme contemporain.

L'immunité des personnes ecclésiastiques, telle que nous venons de la définir, est de droit divin, et ce droit a été sanctionné dès les premiers siècles par les constitutions canoniques et les décrets impériaux.

Telle est la doctrine expresse des Conciles, des Saints Pères et des Docteurs : doctrine fondée sur l'Écriture et sur la nature même du culte religieux.

Exposons d'abord les preuves intrinsèques que nous fournissent les Livres saints et la nature de l'état clérical. Nous y ajouterons ensuite l'autorité des Conciles, des Docteurs et des plus anciennes traditions.

1° Les lévites de l'ancienne loi étaient une tribu sacrée, que Dieu avait séparée des autres et affranchie de tout emploi profane pour être occupée uniquement des fonctions du culte et du service des autels. Vous séparerez, dit-il à Moïse, les lévites du reste des enfants d'Israël : je veux qu'ils soient à moi, consacrés à mon service : *Levitas separabis de medio filiorum Israël, ut sint mei... ut serviant mihi* (Num VIII, 13). Par ces paroles Dieu ordonne que les ministres de ses autels soient exclusivement employés à leurs saintes fonctions. Cette disposition divine n'est pas une simple cérémonie, qui a été abolie comme les autres cérémonies mosaïques par le culte chrétien; mais un précepte moral, qui persiste comme les autres préceptes moraux,

dans la Loi nouvelle. Même il s'applique à plus forte raison au sacerdoce évangélique, parce que celui-ci est bien supérieur au sacerdoce d'Aaron.

2° Jésus-Christ a institué dans son Eglise l'état clérical pour les fidèles appelés à cet état; donc ceux qui ont cette vocation sont libres de droit divin de la suivre et de vaquer aux exercices qu'elle impose : nul pouvoir humain ne peut les en empêcher.

3° Les clercs sont des hommes consacrés à Dieu : Jésus-Christ dispose d'eux et de tous leurs services même extérieurs, par les mains du Pape, son Vicaire sur la terre. Ils constituent, dit Suarez, un corps hiérarchique dont le Pape est le chef, et qui dépend de lui comme une armée de son général. Tandis que le commun des fidèles, les laïques, sont soumis au Vicaire de Jésus-Christ pour les obligations de conscience, les ecclésiastiques lui sont soumis en outre dans les fonctions qu'ils ont à remplir, et dans toute leur vie extérieure. Ils sont donc soustraits à la juridiction séculière, puisqu'il est impossible d'être soumis à deux autorités diverses dans le même ordre de choses. *Personne ne peut servir deux maîtres*, dit l'Evangile ; et une même armée ne saurait obéir à deux généraux. Les clercs, ajoute Suarez, ne sauraient être soumis quant aux actes extérieurs, au Pape et au Roi, parce qu'il peut arriver que ces deux maîtres commandent des choses contraires : par exemple, le Roi pourrait imposer aux clercs de servir à l'armée, tandis que le Pape pourra le leur interdire, ou leur prescrire des devoirs incompatibles (1).

Le même Docteur se pose le cas d'un prince païen qui voudrait se convertir, mais à la condition de ne pas reconnaître dans ses Etats l'immunité ecclésiastique, qui lui ôterait la juridiction sur une partie de ses sujets. Il demande si on pourrait donner le baptême à ce prince. Et il répond qu'une telle condition est si injuste et si contraire au droit divin, qu'il ne serait aucunement possible d'admettre au baptême un homme ainsi disposé. Ce prince, ajoute-t-il, commet un péché grave en mettant en avant une prétention qui lèse les droits sacrés de l'Eglise (2).

Nous venons de voir les preuves intrinsèques, qui démontrent le caractère divin des immunités personnelles. Passons aux Conciles et aux autres arguments extrinsèques.

1° Nous avons vu déjà la doctrine du Concile de Trente, pro-

(1) Defensio fid. l. 4, c. 9.
(2) Ibid.

clamant comme vérité catholique que l'immunité de l'Eglise et *des personnes ecclésiastiques a été établie par une disposition divine et par les lois canoniques* (1).

2° Avant le Concile de Trente, les Pères du Vme Concile de Latran, en 1512, avaient dit : Comme ni de droit divin ni de droit humain, aucun pouvoir n'est accordé aux laïques sur les personnes de l'Eglise, nous renouvelons toutes les Constitutions anciennes relatives à ce sujet... *Cum a jure tam divino quam humano laicis potestas nulla in ecclesiasticas personas attributa sit, innovamus omnes et singulas constitutiones* (2)... Nous trouvons la même déclaration dans le IVe Concile œcuménique de Latran, tenu en 1215 sous Innocent III; dans les Conciles de Cologne des années 1310 et 1662, et récemment encore dans une Lettre apostolique de Pie IX (3).

L'immunité des clercs dans leurs personnes comme dans leurs biens, dit le cardinal Bellarmin, a été introduite par droit humain et par droit divin : *Exceptio clericorum in rebus politicis, tum quoad personas tum quoad res, introducta est jure humano pariter et divino* (4).

Le privilège de l'immunité pour tout ce qui concerne le culte religieux est si conforme à la raison, que les peuples païens eux-mêmes l'ont généralement reconnue. Il leur semblait qu'imposer une charge quelconque à la religion, c'était l'imposer à la divinité : chose plus absurde qu'il ne serait d'imposer à un roi le tribut qui se paie par les sujets.

Ce sentiment des peuples païens est un fait historique : nous en avons d'abord dans l'Ecriture deux monuments de la plus haute antiquité. Le premier remonte au roi Pharaon, qui éleva Joseph, fils du patriarche Jacob, à la dignité de vice-roi de l'Égypte. Pharaon porta un édit pour les impôts, avec exemption expresse des terres sacerdotales. L'Égypte, dit l'Écriture, paie depuis lors à ses rois la cinquième partie de ses moissons ; mais les terres sacerdotales sont exemptes de cette charge : *Absque terra sacerdotali, quæ libera ab hac conditione fuit.* Gen. XLVII, 26.

Le second document biblique est d'Artaxerxès, roi des Perses, qui exempta absolument les prêtres et les lévites d'Israël de

(1) Sess. 25, c. 20.
(2) Concil. lat. V. sess. 9.
(3) *Multiplices inter.* 10 juin 1851.
(4) Controv. *De clericis*, lib. 1, cap 28.

toute redevance de tribut ou d'impôt. Nous vous notifions, dit le prince dans son ordonnance aux percepteurs des revenus publics, que nous faisons exception en faveur de tous les prêtres, lévites, chantres, portiers, et autres ministres de la maison de ce Dieu. Sachez que vous n'avez le pouvoir de leur imposer aucune charge de tribut : *Ut vectigal, et tributum, et annonas non habeatis potestatem imponendi super eos.* I Esdræ VII, 24.

Des historiens sacrés passons aux auteurs païens. Ceux-ci nous montrent l'existence du même privilège chez presque tous les peuples et dans toutes les religions. Cicéron (1), Denys d'Halicarnasse (2), non moins que le chrétien Origène (3), nous assurent que les prêtres grecs et romains étaient exempts de tribut. César (4) l'atteste également des druides gaulois.

Le témoignage d'Origène, qui écrivait au commencement du IIIe siècle, est si remarquable et il explique si bien les motifs de l'immunité sacerdotale par rapport au service militaire, que nous croyons devoir le citer en partie.

Le philosophe Celse, accusant les chrétiens d'être les ennemis de l'Etat, demandait aux chefs de la religion du Christ pourquoi, s'ils étaient fidèles sujets, ils ne prouvaient pas leur dévouement à l'Empereur en combattant sous ses drapeaux? — « Nous répondons, dit Origène, que, si nous ne portons pas les armes corporelles, nous servons l'Empereur et ses armées bien mieux, par les armes de la prière, *revêtus que nous sommes de l'armure de Dieu* (Eph. VI, 1.). Car les serviteurs de Dieu, remplis de son esprit de piété, sont puissants par leurs prières, ils prêtent aux rois un secours plus efficace que ne peuvent lui fournir les plus vaillants guerriers.

« Mais vous êtes étrangers à la foi chrétienne ; vous dites que vous ne reconnaissez que le culte des dieux de l'Empire. Eh bien ! voici pour vous une réponse irrécusable : Les prêtres de vos idoles et les gardiens de vos temples ne paraissent pas dans les combats ; vous les exemptez de la milice dans les guerres les plus pressantes. Vous ne voulez pas qu'ils se souillent de sang, parce que leurs mains doivent être pures pour immoler les victimes à vos dieux. Si vous croyez devoir accorder cette immunité à vos sacrificateurs, si les lois sanctionnent cette

(1) *De nat. deor.* l. 3, c. 49.
(2) *Antiq. Rom.* l. 2.
(3) *Contra Cels.* l. 8.
(4) *De bello gall.* l. 6.

immunité : *Id si jure fit...* pouvez-vous la refuser aux ministres de la religion chrétienne, dont la sainteté est si manifeste ?.....

« De plus, outre nos prières, nous servons la République par nos exemples et notre doctrine, en répandant dans la société le sel d'une saine morale, en empêchant les hommes de s'énerver par la volupté et la mollesse (1). »

Ainsi, le paganisme a compris que le sacerdoce avait des immunités sacrées, et en particulier, que le service militaire est incompatible avec la sainteté de ses fonctions.

Quant aux princes chrétiens, après avoir reconnu la sainteté de notre foi, ils se sont fait un devoir religieux de respecter des privilèges établis par le fils de Dieu, et de favoriser les ministres de l'Église par l'exemption des charges, qu'ils ne pouvaient exercer sans abandonner leurs fonctions ou avilir leur caractère. *Qui divino cultui ministeria religionis impendunt, id est, qui clerici appellantur, ab omnibus omnino muneribus excusentur : ne sacrilego livore quorumdam a divinis obsequiis avocentur* (2).

Ce sont les termes de l'empereur Constantin. Peu après, l'empereur Constant confirma cette loi ; Julien-l'Apostat la révoqua avec tous les autres privilèges accordés au clergé ; mais Valentinien et ensuite Gratien la rétablirent. Théodose-le-Grand étendit l'exemption aux laïques même, employés comme gardiens et conservateurs des églises (3).

Lorsque les Francs se furent rendus maître des Gaules, la législation des empereurs chrétiens fut maintenue. Les rois francs, à commencer par Clovis, exemptèrent les clercs des charges personnelles (4).

Nous lisons dans les Capitulaires de Charlemagne (5), que le caractère sacré des évêques, des prêtres et des autres ministres des autels, doit les rendre libres de toutes les charges serviles et publiques, afin qu'ils puissent s'employer uniquement au service de l'Église.

Il est vrai que Charlemagne, à l'instigation de mauvais ministres, défendit d'abandonner le siècle sans son agrément ; mais il ne tarda pas à annuler sa loi, quand il en eut remarqué le caractère antireligieux.

(1) *Contra Cels.* l. 8, n. 73.
(2) Cod. Theodos. lib. 16, tit. 2 ; *ib.* lib. 2 tit. 1.
(3) Cod. Theodos. lib. 2. tit. 1.
(4) Concil. Aurelian. 1, an 511.
(5) Liv. 6, chap. 116.

§ 2.

Objections du libéralisme contre les immunités.

L'exemption des charges personnelles en faveur des ecclésiastiques s'est toujours maintenue dans le cours des siècles. Seul, le libéralisme contemporain ose y porter atteinte. Voici par quels principes :

Le libéralisme, qui n'est au fond qu'un naturalisme impie, 1° ne reconnaît pas la divinité de l'Église, et partant, ne croit devoir respecter aucun de ses droits ; 2° il prétend faussement que les clercs sont des citoyens comme les autres et soumis en tout à la puissance séculière ; 3° il suppose que l'exemption du clergé est un préjudice causé aux autres citoyens.

Examinons un à un ces trois principes.

1° Je ne reconnais pas, disent-ils, la divinité de l'Eglise. — Nous répondons : Vous devez la reconnaître : les preuves sont sous vos yeux. Ces preuves sont des faits historiques, qu'il ne vous est pas plus permis de récuser que tout autre fait attesté par l'histoire. Il y a cependant une différence entre un simple événement sans conséquence pratique, et un fait qui implique, comme l'origine de l'Eglise, des droits et des obligations. En niant le premier, par exemple, le gain ou la perte d'une bataille, vous posez un acte déraisonnable ; en niant le second, savoir la divinité et les droits de l'Eglise, vous commettez de plus une injustice et un sacrilége.

2° Les clercs, dites-vous, sont des citoyens comme les autres. — Si vous les regardez matériellement et à l'extérieur, c'est vrai ; mais si vous considérez leur caractère formel et intérieur, ils sont ministres de la religion et consacrés au culte de Dieu. Semblables aux vases sacrés dont on se sert à l'autel, ils ne peuvent être employés à des usages profanes. *Semel Deo dicatum,* dit la règle du droit, *non est ad usus humanos transferendum.* Sans doute la matière des vases sacrés est le même or et le même argent dont on fait les vases profanes ; mais l'œil de la foi et même la simple raison y distingue une qualité plus précieuse que l'or, et qui élève ces vases au-dessus de tout ce qui est profane : ils sont affectés au culte de Dieu. C'est ainsi que le caractère sacré des personnes ecclésiastiques les distingue des autres citoyens.

3° L'immunité du clergé, ajoutez-vous, est contraire à l'égalité des citoyens devant la loi ; elle constitue un privilège en faveur

d'une classe de personnes au préjudice des autres. — Nous répondons : l'égalité devant la loi n'existe que pour les citoyens qui sont atteints par le niveau de la loi. Ainsi la loi protège la vie et les biens de tous les citoyens, elle punit tous ceux qui violent la propriété ou la sécurité personnelle : tous les citoyens sont atteints ici, tous sont égaux devant la loi. Il en est autrement d'une loi de charges personnelles : elle ne peut s'appliquer ni aux malades, ni aux vieillards, ni aux enfants, ni aux fils qui sont l'unique soutien de leurs parents. Elle ne saurait non plus s'appliquer aux clercs, à raison d'une impossibilité d'autre genre.

Ne dites pas que cette immunité tourne au préjudice des autres citoyens. — Premièrement, il n'y a proprement de préjudice que là où il y a violation d'un droit ; or ceux qui se trouvent légitimement empêchés de porter une charge publique, soit par maladie, soit par la sainteté de leur vocation, ne violent aucun droit, et par conséquent ne causent de préjudice, de tort à personne pas plus que ceux qui sont enlevés par la mort. D'ailleurs, si les clercs ne servent pas la patrie en portant les armes, ne la servent-ils pas mieux par les sacrifices et les prières qu'ils offrent à Dieu pour elle ? En combattant le vice, en entretenant dans les âmes les sentiments d'ordre et de devoir, ne contribuent-ils pas au bien général de la manière la plus excellente ! Nous avons vu plus haut qu'Origène ne craignait pas de présenter la même considération aux païens de son temps, trop raisonnables pour nier l'influence précieuse exercée par la religion sur les sociétés et les peuples.

L'immunité personnelle des ecclésiastiques n'est donc pas un préjudice social. Savez-vous ce qui serait un grave préjudice et une calamité pour le pays ? Ce serait une loi attentatoire à l'immunité dont nous parlons.

Expliquons-nous clairement.

Nous ne dirons pas ici que la violation des droits de l'Eglise constitue un acte sacrilège. Cette considération, sans doute, serait capitale pour tout catholique ; mais nous voulons parler à ceux qui ne veulent plus être catholiques, qui prétendent fermer les yeux à la lumière de la foi, et nous disons :

Supprimer en tout ou en partie l'immunité cléricale, vouloir astreindre au service militaire les membres du clergé, soit séculier soit régulier, c'est 1° violer la Constitution belge, et 2° c'est nuire au bien général du pays.

1° L'article 14 de la Constitution établit la liberté complète de l'Eglise comme culte religieux, en ces termes : *La liberté des cultes, et celle de leur exercice public sont garanties.* Or, si le culte catholique peut s'exercer librement, ses ministres doivent être libres de vaquer à leurs fonctions : car le libre exercice du culte est impossible sans l'immunité de ses ministres.

2° Violer l'immunité cléricale c'est nuire au bien du pays et causer aux citoyens un grand dommage, une grave lésion de leurs droits dans l'ordre moral et dans l'ordre civil.

En effet, prétendre assujétir les clercs au service militaire, n'est-ce pas troubler la paix publique, froisser les esprits, jeter la perturbation dans les consciences ? N'est-ce pas opprimer l'Eglise et persécuter la religion ? Or, toute persécution religieuse, sanglante ou vexatoire, est une calamité, moins encore pour l'Eglise que pour l'Etat.

Assujétir le clergé à la milice, n'est-ce pas rendre à peu près impossible la carrière ecclésiastique ? N'est-ce pas interrompre, troubler l'éducation, le noviciat des aspirants au sacerdoce ? N'est-ce pas en retarder l'ordination définitive, et même les détourner de leur vocation ? N'est-ce pas empêcher l'Eglise d'avoir des prêtres et des religieux capables, vertueux, bien formés, et de les avoir en nombre suffisant ? Or, n'est-ce pas là nuire au bien universel et public, dont la religion est une des grandes bases ? Le culte de Dieu, la religion, tout homme raisonnable doit le reconnaître, profite à toute la société et aux individus qui la composent. Qui peut nier que l'impiété est un crime funeste et la religion un des biens de la société et de l'individu ? que c'est leur bien suprême ?

Au point de vue particulier des carrières sociales, supprimer l'immunité, c'est faire tort au peuple et aux familles. N'est-ce pas, en effet, mettre obstacle à ce que les enfants du peuple puissent légitimement, saintement, en suivant la vocation de Dieu, sortir de la foule et entrer dans une carrière honorable, qui peut les conduire aux plus hautes dignités ? (1)

Résumons : l'immunité personnelle des clercs est un droit divin, clairement indiqué dans les Ecritures, proclamé par l'Eglise, reconnu de tout temps par les princes chrétiens, respecté même par le paganisme. Violer ce droit, c'est commettre une injustice et un sacrilège ; c'est fouler aux pieds la liberté

(1) Liberatore. *L'Eglise et l'Etat dans leurs rapports directs.*

constitutionnelle des cultes, c'est causer le plus grand dommage au bien social, c'est léser gravement le droit des familles et des individus. (*A suivre.*)

GARCIA MORENO

D'APRÈS SON DERNIER HISTORIEN (1)

Il y a quelques semaines, la Convention de l'Equateur appelait à la présidence de la République, Antonio Florès, parent et disciple de l'illustre Garcia Moreno. Les représentants du peuple entendaient ainsi rendre hommage à la mémoire du « martyr » et continuer la politique à laquelle leur pays doit sa grandeur et sa prospérité.

Tout s'oublie vite en France, et l'on se rappellerait à peine l'émotion produite en 1875 par la nouvelle du lâche assassinat de Garcia Moreno, si un livre récent n'était venu fort à propos raviver ces souvenirs ; la rapidité avec laquelle les éditions se succèdent montre qu'il vient à son heure, et que l'on trouve plus d'un enseignement dans l'histoire de ce catholique luttant au péril de sa vie pour arracher sa patrie aux mains des révolutionnaires et la sauver.

Garcia Moreno est, en effet, l'une des grandes figures de ce siècle, d'un génie supérieur, d'un caractère plus remarquable encore, homme dans le sens antique du mot, tel qu'il aurait provoqué la silencieuse admiration du poète :

...Si forte virum quem
Conspexere silent.

De plus, cet homme était un chrétien.

Rien qu'à voir son portrait reproduit en tête de ce volume et la description qu'en fait son biographe, on le sent taillé pour la lutte et les grandes entreprises. De formes athlétiques, d'une vigueur sans égale, surmontant les épreuves de la faim et des longues veillées, maniant avec une prodigieuse adresse l'épée et la lance, cavalier intrépide autant qu'infatigable, pouvant suffire aux plus audacieux desseins, qu'il s'agît de se frayer un passage le sabre au poing à travers l'ennemi, ou d'exécuter par

(1) Garcia Moreno, président de l'Equateur, vengeur et martyr du droit chrétien (1821-1875), par le R. P. A. Berthe, de la Congrégation du T. S. Rédempteur. — Paris, *Bray-Retaux* ; 2e édition, 1888.

des sentiers de montagnes presque inaccessibles une de ces marches rapides qui bouleversaient ses ennemis surpris, Garcia Moreno semblait doué par la nature, et formé par le rude entraînement qu'il donnait à son corps, pour défier toute force humaine et surmonter tout obstacle physique. Ses longues luttes pour l'affranchissement de sa patrie, et la façon dont il se servit du pouvoir suprême, révélèrent l'âme intrépide qui animait ce corps infatigable. Elle s'était lentement formée par l'étude de l'histoire et des sciences exactes, par l'observation des sociétés contemporaines, par l'épreuve de la persécution; aux dons naturels d'une prodigieuse mémoire et d'une éloquence entraînante, Garcia Moreno avait ainsi ajouté cette connaissance des hommes et des institutions, cette rectitude dans le choix des systèmes, cette sûreté à la fois ferme et juste dans l'application des moyens, qui sont les qualités indispensables à tout chef de gouvernement.

Ce qui caractérise son génie, c'est une sorte d'universalité et une merveilleuse aptitude pour organiser. Suivant les besoins de l'Etat, il se fait ingénieur, il trace et fait exécuter cette route de Quito à Gayaquil, que l'on croyait impossible, il réforme les finances et l'armée, ramenant la prospérité et l'ordre, là où il avait trouvé le déficit et l'indiscipline. Ce qui caractérise son génie, et toute sa politique d'ailleurs, c'est qu'il est franchement et logiquement catholique. Au milieu du XIXe siècle, il donna à l'Equateur et au monde entier, surpris de cette rareté, ce spectacle d'un chef d'Etat, d'un président de République, appelé au pouvoir par la seule estime de ses concitoyens, vivant et gouvernant en catholique, et, par une conséquence toute naturelle, mais trop méconnue, substituant la grandeur morale et la prospérité matérielle à l'abaissement et à la ruine de son pays.

N'a-t-on point vu en France, à deux reprises, au lendemain des désastres de 1815 et de 1871, la patrie se relever, la confiance renaître, les budgets s'équilibrer, alors que les conservateurs occupaient le pouvoir et s'efforçaient d'y maintenir l'honneur et l'honnêteté? Et leur chute n'amène-t-elle pas l'éclosion rapide de ces germes de décadence et de misère, qui se développent à leur aise dans une atmosphère de persécution, d'agiotage et de vénalité ?

L'Equateur en était là, quand Garcia Moreno, après plusieurs tentatives inutiles, après quelques années d'exil passées en

France, réussit à délivrer sa patrie du gouvernement maçonnique qui l'opprimait et la ruinait. Tout y était à refaire : l'armée divisée, indisciplinée, devenue un instrument politique; la magistrature inféodée aux sectes, rendant des services et les faisant payer; l'administration ignare, indolente et vénale comme tout le reste; l'instruction publique tombée à un niveau humiliant et annihilée comme force morale depuis le jour où l'on avait chassé des écoles les maîtres chrétiens; le clergé persécuté sous le prétexte légal mais injuste des droits de l'Etat; les budgets ne se soldant qu'à l'aide d'emprunts ruineux et de taxes exorbitantes; le désordre, la prévarication en tout ce qui touchait au gouvernement. Mais le peuple avait ouvert les yeux : il s'était mis à gémir; on ne l'avait point écouté; il avait alors cherché la cause du mal, il s'était souvenu de la foi de ses péres, il s'était dit qu'il n'était pas catholique pour se laisser exploiter sans merci. Quelques âmes logiques et plus énergiquement trempées avaient répondu à l'appel de Garcia Moreno et, sans souci du danger, engagé une lutte qui en 1860 amena l'affranchissement de la patrie et la première présidence du grand patriote.

Elle dura cinq ans, et il fallut l'énergie surhumaine de Garcia Moreno pour la mener à terme : luttes dans les parlements, luttes dans les rues et à la frontière, calomnies, mensonges, tentatives d'assassinat, insurrections, pactes avec l'étranger, avec le démembrement de la patrie pour gage, tout est tenté contre lui par les révolutionnaires dirigés par l'ancien président Urbina et les loges maçonniques.

Enfin arrive le terme fixé par la Constitution. La présidence passe aux mains de Carrion, puis d'Espinoza, deux catholiques, deux amis de Garcia Moreno : mais bientôt ils se séparent de lui, ils entendent gouverner avec ce libéralisme, chimère parfois généreuse, plus souvent naïve, presque toujours dangereuse qui, progressivement et sans secousse, livre les républiques au radicalisme. En 1869, les conservateurs écœurés s'en vont dans sa retraite chercher l'implacable adversaire de la Révolution; le peuple l'acclame comme un sauveur. Alors commence ce gouvernement réparateur, tel que les nations du vieux monde n'en ont guère connu depuis longtemps, gouvernement où l'on trouve réuni et porté à un degré éminent tout ce qui fait les grands peuples et les bons souverains.

Il y a du saint Louis dans Garcia Moreno, tant pour la pureté

de la vie et de la bravoure personnelle, que pour cet amour de la patrie et cette recherche de la justice qui inspirent ses actes et dirigent son administration. Plus heureux que le roi de France, le président de l'Equateur tombe frappé au milieu de son triomphe, alors qu'il a ramené le règne de Dieu dans sa patrie. Car, il le faut dire, — et les loges d'Amérique et d'Europe ne s'y trompèrent point — ce n'était point une dictature ambitieuse, ce n'était point une théocratie de visionnaire que poursuivait Garcia Moreno, mais bien le rétablissement de Dieu à la clef de voûte de l'édifice social, ce que des voix autorisées appelaient naguère le règne social du Christ.

« Liberté pour tous et pour tout, excepté pour le mal et les malfaiteurs », répétait-il volontiers ; et, de fait, la Constitution qu'il fit adopter par la Convention de l'Equateur donnait aux citoyens plus que les libertés utiles, et au gouvernement toute l'autorité nécessaire pour les protéger et pour réprimer le mal. En matière de fonctions publiques il voulait l'homme pour l'emploi, et non l'emploi pour l'homme, et, comme saint Louis à ses baillis, il prêchait par son exemple et ses paroles l'honnêteté et la justice à ses agents ; l'instruction primaire, il la voulait gratuite et obligatoire pour tous, excepté pour les nécessiteux, mais avec la religion pour base, et la direction de maîtres chrétiens dévoués et irréprochables. « A quoi serviraient les progrès matériels ou scientifiques, écrivait-il dans un de ses premiers messages, si la moralité publique, âme et vie de la société, tombe dans une décadence irrémédiable? L'absence de moralité, c'est partout la ruine, mais spécialement dans un état républicain, où la fragilité des institutions, l'instabilité du gouvernement et la fréquence des révolutions, mettent chaque instant la société sans défense à la merci des passions sans frein. »

En janvier 1871, seul de tous les chefs d'Etat, il adresse au ministre des affaires étrangères de Victor-Emmanuel, une protestation au sujet du dernier attentat commis par son maître contre l'indépendance et le droit du Souverain Pontife : il avait vainement attendu l'initiative des « rois du vieux monde », il demanda vainement l'adhésion des « gouvernements de la libre Amérique. » Mais l'isolement où on le laissait n'était point pour le faire reculer devant l'accomplissement d'un devoir. Dans le même temps, il songeait à la France, où il avait passé jadis de si laborieuses et fructueuses années ; il la savait aux mains des révolutionnaires : « Quel malheur, écrivait-il, que cette France

dont j'aime tant le glorieux passé, soit gouvernée par des bandits! Conduite par un homme d'énergie, bientôt elle reprendrait son rôle de fille aînée de l'Eglise. »

On conçoit facilement ce que de tels principes et de tels actes devaient soulever de haines contre ce chef d'Etat catholique. Ne pouvant renverser du pouvoir un homme que soutenait l'affection d'un peuple éclairé sur ses véritables intérêts, les sociétés secrètes ne cherchèrent que les moyens de le faire disparaître. Les loges d'Allemagne avaient décidé sa mort; celles du Pérou se chargèrent de l'exécution de cette sentence: Garcia Moreno ne l'ignorait pas, mais il était de ceux qui craignent Dieu et n'ont point d'autre crainte; ses lettres intimes font foi de son héroïsme en face de dangers certains, dont il était particulièrement informé. A plusieurs reprises, par son énergie et son sang-froid, il avait échappé au danger. Le 16 août 1875, comme il portait à ses ministres un projet de message, il entra à la cathédrale et se mit à prier : les conjurés l'attendaient à la porte. Garcia Moreno, averti, la veille encore, de leur projet, avait communié le matin et semblait se plaire à prolonger sa dernière prière; les conjurés s'impatientaient; l'un d'eux, qu'il avait obligé, vint à lui et lui demanda de sortir pour une affaire urgente; à peine eut-il franchi le seuil de l'église que cet homme le frappait par derrière : abattu à coups de couteau et de revolver, Garcia Moreno expirait bientôt en pardonnant à ses bourreaux et murmurant cette dernière parole : « Dieu ne meurt pas! *Dios no muere!* »

Il avait mille fois raison, ce héros chrétien : Dieu ne meurt pas! et l'Equateur catholique ne devait pas mourir : huit ans après, en 1883, le gouvernement équatorien décrétait l'érection d'un temple national au Sacré-Cœur, et trois ans plus tard l'église nouvelle recevait les hommages officiels d'un gouvernement et d'un peuple unis dans la même foi. Ce qui peut mourir, c'est la nation qui, après s'être laissé exploiter par une bande d'agioteurs, après avoir toléré la violation de tous les droits, se jetterait affolée aux pieds d'un Paria de théâtre et ne comprendrait pas qu'il lui faut, pour la sauver, un Garcia Moreno.

(*Samedi-Revue.*) Jules-Marie RICHARD.

SOCIALISME CHRÉTIEN.

Depuis que les gouvernements, préoccupés de la question sociale, ont formulé des projets de loi, destinés à remédier aux abus criants de l'industrialisme moderne, la question du socialisme chrétien a été fréquemment mise sur le tapis. A ce propos, il s'est fait des confusions d'idées qui ne manquent pas de présenter de graves dangers.

Ainsi beaucoup de catholiques, animés sans aucun doute des meilleures intentions, se sont mis en tête que le socialisme pouvait être une bonne chose, pourvu qu'il fût imprégné de christianisme. A chaque moment l'on rencontre des hommes qui parlent ou qui écrivent sur la nécessité de faire du « socialisme chrétien. » C'est à ce titre qu'ils louent l'école économique catholique dont M. de Mun est un des plus illustres représentants et qu'ils vantent l'effet heureux des mesures sociales législatives préconisées par le Centre allemand. Ils croient même pouvoir décorer du même nom, l'ensemble des vœux émis par les Congrès des œuvres sociales tenus à Liège.

Cette idée, trop facilement acceptée, semble devoir être relevée et combattue, car, à aucun titre, un catholique ne peut approuver le socialisme, qu'on le nomme socialisme démocratique, de la chaire ou de l'Etat. Le socialisme est le mal et il n'y a pas plus de socialisme chrétien qu'il n'existe de quadrature du cercle.

Qu'est-ce en effet que le socialisme?

Dans son essence, le socialisme est une doctrine qui tend à annihiler la liberté individuelle pour l'absorber dans l'action de la communauté. Le socialisme démocratique donne à cette communauté des bases plus populaires, plus fragiles ; le socialisme d'Etat, tel qu'on l'entend aujourd'hui, préconise l'action d'un Etat plus fortement constitué et plus conservateur. Le premier étend, en outre, l'intervention de la communauté bien au-delà de ce que le second veut admettre. Mais, restreints ou étendus, plus solidement ou plus faiblement constitués, les deux socialismes reposent sur une grave erreur. Tous deux partent du principe que l'Etat peut libérer l'individu de certains devoirs naturels et le remplacer avantageusement dans l'exercice de certaines fonctions sociales que Dieu lui a imposées. Ce qu'on appelle plus

spécialement le socialisme d'Etat ne pratique cette théorie que par opportunisme, tandis que le socialisme tout court la prêche comme une vérité abolue. Mais il faut se souvenir que l'opportunisme ne préserve jamais des excès du mal admis dans la pratique et que le socialisme d'Etat, faux dans sa base, mène droit et logiquement au socialisme tout court.

Quelque bonne que soit l'intention qui guide l'Etat, il est de notre devoir et de notre intérêt de protester toujours contre son action, dès qu'il sort de sa sphère et prétend annihiler l'individu. C'est ce que l'Eglise n'a jamais cessé de faire et c'est à cette politique prudente et clairvoyante que nous devons de pouvoir être vraiment libres. Toute autre façon d'agir est désastreuse et ouvre la voie aux pires entreprises du despotisme.

L'Etat n'est pas fait pour *remplacer* l'individu. Il a pour mission d'aider au développement légitime de ses facultés, de lui faciliter l'exercice de ses droits et, au besoin, de le forcer à remplir ses devoirs.

La confusion qui fait que, dans les principes économiques du Centre allemand, des Cercles ouvriers de France, des congrès de Liège, l'on croit voir poindre le socialisme d'Etat, provient de ce que les intelligences ne connaissent plus avec assez de clarté l'ensemble de la doctrine catholique.

Celle-ci au regard de l'Etat se résume en deux mots, *Minister Dei pro bono.*

L'Etat est le ministre de Dieu pour le Bien. Il punit le mal dans toutes ses acceptations; il encourage le bien sous toutes ses faces; il veille à ce que l'homme puisse remplir tous ses Devoirs et être mis en possession de tous ses Droits. Voilà sa fonction.

Le socialisme, ignorant de la notion chrétienne du bien et du mal, y ajoute pour l'Etat l'obligation de faire lui-même tout ce que l'individu ne fait pas et devrait faire d'après lui. Au fond le socialisme est une doctrine commode, qui permet à tous de ne se soucier de rien et qui détruit la notion morale du devoir. L'individu n'a plus rien à faire, s'écrie le socialisme démocratique; il n'a pas à faire tout ce qu'il doit, dit avec prudence le socialisme d'Etat.

L'individu doit remplir tous ses devoirs et l'Etat a le droit et quelquefois le devoir de l'y forcer; telle est la doctrine de ceux qui, repoussant tous les socialismes, cherchent la lumière dans les enseignements de l'Eglise. Telle est la base de toute

l'action du Centre allemand, des Cercles ouvriers de France et des congrès catholiques de Liège.

En résumé, le socialisme, de quelque nom qu'on l'affuble, détruit la responsabilité morale des individus.

La doctrine catholique, mise en évidence dans ces derniers temps par Sa Sainteté Léon XIII, l'affirme et lui donne une puissance et une majesté, dont aucune doctrine ne pourrait la revêtir.

Dans le premier cas, l'Etat abat l'individu. Dans le second, il l'assiste, l'encourage, le tient debout, l'élève.

C'est pourquoi nous devons combattre tous les socialismes et ne point permettre qu'il s'établissse au sujet de l'action — non pas « socialiste » — de l'Eglise et de ses plus fidèles enfants, des confusions regrettables qui pourraient dans la suite conduire à de funestes conséquences.

Que l'individu reste tenu de tous ses devoirs et que l'Etat, loin de l'en décharger, prenne des mesures pour qu'il les remplisse, voilà l'ordre. Ce n'est pas là du socialisme, c'est la pratique de la doctrine chrétienne.

L'ASCENDANT DE LA PAPAUTÉ SOUS LÉON XIII

Nous avons cité un fragment du Livre d'or offert à S. S. Léon XIII. Voici encore quelques pages du même chapitre, consacré par M. Godefroid Kurth à retracer les combats et les victoires de la Papauté au XIXe siècle.

Il était de mode, il y a peu de temps encore, de crier à la décadence de l'Église; aujourd'hui, on entend le *Journal des Débats* déclarer, sans être contredit par personne, qu'elle est la seule autorité morale qui soit restée debout. Et d'autre part, quel découragement a succédé, parmi les ennemis du nom catholique, au joyeux entrain d'autrefois! Regardez autour de vous et dites ce qui reste des bataillons qui, de tous les coins de l'Europe, arrivaient, enseignes déployées, à l'assaut de l'Église! Ils se sont dispersés comme la fumée, et si la franc-maçonnerie voulait passer en revue aujourd'hui les forces dont elle disposait hier, un morne silence serait la réponse de ses légions évanouies. Où est le tribun qui avait crié : Le cléricalisme,

voilà l'ennemi! et que sont devenus les lieutenants qu'il avait groupés autour de son œuvre néfaste? Où sont les communautés vieilles-catholiques de l'Allemagne et de la Suisse, et qui connaît, à l'heure actuelle, les noms de ceux qui s'étaient mis à leur tête? Et cette guerre bruyante commencée contre l'Église au nom du libéralisme, ce *Kulturkampf* qui promettait d'en finir avec le papisme, où en est-il pour le moment? Les puissants qui en avaient accepté la direction ont abandonné leur commandement et laissé leur armée à la débandade, bien plus, ils ont signé la paix pour leur compte personnel et contracté alliance, avec cette même Église tant honnie. Pendant que M. de Bismarck stupéfie l'Europe par la volte-face de sa politique religieuse, on voit M. Gladstone, l'auteur de la célèbre brochure contre le *Vaticanisme*, tourner autour des portes du Vatican et épier le moment d'y pénétrer à la dérobée. Si, comme tout nous autorise à le croire, de telles dispositions viennent à s'accentuer et à s'affermir, le jour ne doit plus être éloigné où, parties de deux extrémités opposées, la société civile et la Papauté, faisant chacune la moitié du chemin, se rencontreront enfin et échangeront le baiser de paix. Ce sera le couronnement de la grande politique où le Pape a mis son cœur et son génie, et, quel que soit le Souverain Pontife qui sera assis pour lors sur le siège de saint Pierre, Léon XIII triomphera dans son successeur.

Alors commencera pour la Papauté une nouvelle période de puissance et de splendeur, qui fera peut-être pâlir l'éclat de ses plus beaux triomphes d'autrefois. Il n'est guère possible de dire quelles seront les limites de son pouvoir, et il serait plus facile et plus sûr d'affirmer qu'il n'en aura point. Tout prépare et annonce cette grande époque. Il est incontestable qu'à l'heure qu'il est, la foi romaine est en progrès dans le monde entier, tandis que toutes les autres sociétés religieuses reculent ou restent stationnaires. A la vérité, chaque malheureux que, dans notre Europe occidentale, l'ignorance ou la corruption font sortir des rangs sacrés de l'Église militante, s'imagine qu'elle est en décadence parce qu'elle l'a perdu, mais qu'importe à la fécondité de l'arbre de vie les fruits pourris qui jonchent son pied? Depuis le commencement de ce siècle, l'Église catholique a marché à pas de géant chez tous les peuples d'origine anglo-saxonne. Non seulement elle a envahi l'Amérique du Nord et l'Australie, mais, en Angleterre même, elle fait des progrès qui

arrachent des cris d'alarme aux sentinelles les plus vigilantes de l'anglicanisme (1). Et aujourd'hui, se retournant vers les contrées d'où elle a apporté la foi, elle assiste à la naissance d'un autre mouvemeut parmi les peuples séparés d'elle depuis des siècles, et que semble tourmenter la nostalgie de Rome. Qui peut dire ce que nous réservent les tressaillements obscurs et profonds qui remuent la conscience religieuse des fidèles de l'Église d'Orient? Les Slaves et les Grecs se sentent mal à l'aise sous les voûtes d'un sanctuaire où ne retentit que la voix du César de Moscou ; ils gravitent dans la direction de la chaire romaine. Les sectes rebelles à la voix du salut, et qui restent assises dans l'obstination, tombent en poussière comme le protestantisme luthérien; celles-là seules semblent vivre qui sont sur le chemin du Vatican. Partout on se rend compte que l'ère des schismes est passée, que l'heure de l'unification suprême pour le grand combat est arrivée. Le genre humain, à la voix du Pape qui retentit dans ses ténèbres, s'ébranle et se met en marche, reprenant aux révolutionnaires italiens leur cri de ralliement : *Andremo a Roma santa!*

A cette puissante concentration des membres de l'Église correspond une dilatation prodigieuse de sa force centrale. Le pouvoir du Pape est le plus universel qu'il y ait au monde, pour mieux dire, il est le seul qui mérite vraiment ce titre. Au lit de mort de Grégoire VII, les cardinaux qui assistaient à l'agonie de ce grand homme mort en exil *pour avoir aimé la justice et détesté l'iniquité*, lui disaient avec le psalmiste : Seigneur, vous ne pouvez mourir en exil, car la volonté de Dieu vous a donné les peuples en héritage, et marqué les confins du monde pour limites de votre juridiction. Ce programme prophétique, formulé avec une si sereine assurance à pareille heure et en pareil lieu, le XIX[e] siècle s'est chargé d'en faire une triomphante réalité. L'autorité du Souverain Pontife s'étend aujourd'hui d'un pôle à l'autre sur toutes les contrées du globe. L'immense empire du czar a ses limites sur la carte du monde; mais qui déterminera celles de l'empire des Papes? Le *Foreign Office* traite des affaires innombrables, et a l'aspect d'une institution cosmopolite ; mais la Secrétairerie d'Etat et la Propagande en traitent bien davantage, sans compter celles de l'Angle-

(1) « The secession of doctor Newman dealt a blow to the church of England under which it still reels. » Lord Beaconsfield, préface de *Lothair*.

terre elle-même. Il n'est qu'une seule autorité ici-bas qui ne soit étrangère nulle part, et qui soit obéie partout au même titre que les autorités nationales : c'est la Papauté. En vain, pour mettre obstacle à l'ingérence des puissances européennes dans les affaires du continent américain, les États-Unis formulent la doctrine du Monroe : les barrières qui arrêtent la politique de l'Europe au seuil du Nouveau-Monde ne sont pas un obstacle pour le Pape, il règne au delà de l'Atlantique avec une majesté devant laquelle s'incline toute autre grandeur. Toutes les capitales sont des villes de son empire. On lui obéit à Paris, à Londres, à Berlin, à New-York, à Quito, à Pékin, à Calcutta, à Sidney. A toutes les heures du jour et de la nuit, son nom retentit dans les prières que les fidèles élèvent vers le ciel. Il y a quelques mois, une ingénieuse invention de la piété catholique a donné une expression saisissante à cette ubiquité de la chaire romaine. Lorsque, le premier janvier de l'année 1888, Léon XIII a célébré dans la basilique vaticane la messe solennelle de son jubilé, les fidèles du monde entier ont pu participer à cette grande fête à l'heure précise où elle se célébrait, grâce à une planisphère indiquant pour tous les pays et pour la plupart des villes principales, l'heure qu'il y était au moment où le cadran des horloges romaines marquait sept heures et demie du matin. Si bien que, s'élevant du sein des ténèbres de minuit ou au milieu des splendeurs du soleil de midi, deux cent millions de voix ont pu, éparses dans le monde et réunies dans la foi, s'unir à la voix du Pape pour monter vers Dieu avec elle dans une seule et même prière, symbole superbe de la victoire de l'unité catholique sur l'espace et sur le temps !

Ce serait se tromper étrangement que de croire, parce que cette puissance est purement spirituelle, qu'elle est et restera sans action sur la marche de la société civile. Les esprits bornés qui ne croient qu'à la force brutale peuvent se forger de pareilles illusions; la réalité leur inflige de cruels démentis. L'état actuel du monde laïcisé, pour parler comme les barbares, est un état contre nature dont le vrai caractère est d'être exceptionnel et transitoire. L'esprit chrétien, que les francs-maçons ont voulu chasser des institutions civiles, y rentrera malgré eux ; il en est l'âme, et il les inspirera aussi longtemps qu'elles vivront. Toujours la vie des nations sera déterminée par les lois morales, et toujours ces lois morales découleront des doctrines religieuses; voilà le fait éternel contre lequel ne sauraient prévaloir les

politiciens. Et quand ces lois morales sont les plus pures que l'esprit humain puisse imaginer, et quand ces doctrines sont les plus sublimes que la raison humaine puisse concevoir, elles assurent à celui qui en a le dépôt une autorité indéfectible sur la société civile au milieu de laquelle il vit. Ne cherchez pas ailleurs le secret de l'ascendant incomparable de la Papauté. Contesté ou obscurci dans des heures de fièvre, cet ascendant reparaît plus éclatant chaque fois que le monde abandonné à lui-même a fait l'expérience de son incurable misère. Quels sont les intérêts purement profanes auxquels la Papauté soit étrangère ? Nous avons vu, dans ces dernières années, la sollicitude de Léon XIII appelée tour à tour sur les questions économiques aux États-Unis, agraires en Irlande, militaires en Prusse, scolaires en Belgique et en France. Nous l'avons vu, même lorsqu'il s'agissait de débats purement politiques, plus écouté en Allemagne que l'empereur Guillaume, en Irlande que la reine Victoria. Il n'a tenu qu'à lui d'effacer d'un trait de plume le protectorat français dans l'Extrême-Orient. Il a vu comparaître devant lui, comme devant un juge sans appel, l'Ordre des chevaliers du travail, et de la sentence qu'il a eu à rendre a dépendu en grande partie la paix intérieure des États-Unis. Il a entendu l'Irlande et l'Angleterre plaider à sa barre un procès qui dure depuis trois siècles, et dans lequel lui seul, on peut l'affirmer sans crainte, rendra le verdict définitif. Il a compté au nombre de ses clients le plus puissant homme d'État de ce siècle, le chancelier de fer. Il a siégé comme arbitre entre l'Allemagne et l'Espagne, et il a tranché souverainement leurs débats, renouvelant ainsi, au XIXe siècle, le spectacle d'un Pape qui dispose de la terre et qui la partage entre les princes. Léon XIII peut dire comme saint Grégoire le Grand : « Les soucis intérieurs qui accablent le Pontife romain sont tellement nombreux, que souvent on ne saurait dire si son office est celui d'un pasteur spirituel ou bien celui d'un prince temporel (1). » Seulement, l'objet de ces préoccupations, c'était, pour saint Grégoire, la ville de Rome; pour Léon XIII, c'est le monde entier. *Urbs, orbis.*

Chose extraordinaire ! Aujourd'hui comme alors, c'est la Papauté qui se préoccupe de maintenir les limites séculaires du

(1) S. Greg. Magn. Epist. I, 25 *al.* 24 : Hoc in loco quisquis pastor dicitur curis exterioribus graviter occupatur, ita ut sæpe incertim fiat, utrum pastoris officium an terreni proceris agat.

temporel et du spirituel, ce sont les Etats qui l'invitent à le franchir. Qui parle aujourd'hui de ses empiètements sur les domaine de la politique? C'est à qui la suppliera d'empiéter, et il lui faut de l'énergie pour résister à tant de sollicitations, pour rester résolûment enfermée dans le cercle de ses attributions religieuses. Il fut un temps, et nous sommes habitués à le considérer comme l'âge d'or de la Papauté, où l'usage le plus légitime que le Souverain Pontife faisait de son autorité spirituelle était dénoncé comme un attentat intolérable sur les droits des couronnes, et où les évêques eux-mêmes, réunis autour de leur souverain, protestaient au nom des libertés de l'Eglise nationale chaque fois que le monarque voulait attenter aux droits de l'Eglise universelle. C'était le temps où le Vicaire de Jésus-Christ, pourchassé dans ses propres Etats, était saisi et souffleté par ordre du roi très chrétien, simplement parce qu'il lui avait rappelé en termes paternels que le pouvoir royal a des limites. Que pensent de ce temps les contemporains qui voient le plus puissant Etat de la terre, et un Etat protestant, appeler spontanément le Souverain Pontife à intervenir dans ses affaires intérieures? Leur paraît-il que ce soit là un phénomène isolé, et qu'il n'y faille voir que le résultat accidentel du caprice d'un puissant? Non, ce ne serait rien comprendre aux événements que de méconnaître le caractère universel d'une situation dont cet épisode n'est que l'indice. Ces appels réitérés à l'intervention du Souverain Pontife dans le domaine des choses temporelles trahissent le malaise général des Etats sécularisés. Les puissances civiles, rabaissées au rang d'institutions purement humaines, comprennent qu'elles ne s'appuient plus que sur la force brutale, et qu'elles ont cessé d'agir sur les consciences. Elles voudraient retrouver le prestige surhumain que leur donnait autrefois la bénédiction de l'Eglise, et c'est pourquoi elles invoquent aujourd'hui son patronage. Les puissants qui font le chemin de Canossa n'ont pas besoin d'autre excuse auprès de leurs amis : ils sentent les consciences se dérober sous eux, et ils poussent le cri de détresse vers Celui qui marche sur les flots de la mer. Voilà ce qu'ont gagné à la laïcisation ceux qui, depuis un siècle, travaillent à dépouiller le pouvoir civil de son caractère religieux. Ils ont travaillé pour l'Eglise et pour le Pape, et il y a quelqu'un là-haut qui se rit de leurs efforts : *Qui habitat in cœlis irridebit eos.*

Ainsi se continue sous nos yeux l'exaltation du pontificat

romain, faite de tout ce qui grandit le Pape et de tout ce qui diminue les rois. L'étonnant prestige personnel de Léon XIII accélère encore ce prodigieux mouvement d'ascension. Le monde a sous les yeux, dans l'éclat inouï des fêtes jubilaires, comme un symbole que la Providence réserve au successeur de Pierre. Ce spectacle a été si grand, qu'il a ébloui ceux-là même qui y assistaient les yeux fermés. « L'humanité, s'est écriée la philosophie dite indépendante, n'a rien vu de pareil jusqu'à ce jour (1). » Mais l'éclat que Léon XIII fait briller sur le Vatican continuera d'entourer ce siège sacré après sa mort. Les Papes acquièrent pour la Papauté; Pierre est l'héritier de tous ses successeurs. La majesté surhumaine qui entoure aujourd'hui les pontifes romains, et la vénération sans bornes dont ils sont l'objet de la part des peuples sont des biens de mainmorte dont aucune législation humaine ne peut arrêter l'accroissement indéfini. Vêtue de gloire et d'honneur, la Papauté s'élève sur l'horizon de notre civilisation, toujours plus haute, toujours plus bienfaisante, toujours plus radieuse, et dix-neuf siècles à genoux devant elle lui redisent avec des paroles païennes, mais avec un sens profondément chrétien, la solennelle adjuration du poète antique :

Tu regere imperio populos, Romane, memento !

TRIBUNAUX

Les frères de Château-Chinon.

On lit dans le *Journal du Morvan* :

L'acte de spoliation, de confiscation qui, sur la proposition Camus, avait frustré les frères de Château-Chinon de leur maison vient de recevoir le juste châtiment qu'il méritait.

(1) Voici le passage tout entier : Tous les cœurs amis du bien, à quelque nation qu'ils appartiennent, doivent être profondément émus du grand spectacle que vient de donner au monde le jubilé de S. S. Léon XIII. L'humanité n'a rien vu de pareil jusqu'à ce jour; il n'est pas trace dans l'histoire d'un tel hommage rendu à une puissance purement spirituelle par tous les peuples et par toutes les croyances sans distinction. Cet hommage universel était dû à un Pontife si sage et si pacifique. Il fait aussi le plus grand honneur à la civilisation en général, et la philosophie la plus indépendante doit s'en réjouir non moins vivement que la catholicité. C'est un symptôme très significatif d'un avenir meilleur. (Lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire à Mgr Lorenzelli).

La ville de Château-Chinon est condamnée à rendre la maison aux frères et à payer tous les frais du procès.

Contribuables, savez-vous à combien s'élève ce procès???

D'après le jugement rendu vendredi par le tribunal de Château-Chinon, la commune aura à restituer :

1° Le titre de rente de............................	20,000 fr.
2° La maison achetée..............................	18,000 »
3° A payer les frais du procès qui s'élèvent au moins à.	5,000 »
4° A rembourser 50 francs par mois, depuis le jour de la demande en révocation..............................	600 »
5° A acheter une autre maison d'école qui coûtera au moins..	40,000 »
Total..............	83,600 fr.

83,600 francs, voilà ce que vous aurez à payer, contribuables. Voilà dans quelle situation vous a jetés la municipalité actuelle.

Honte, trois fois honte à vous, édiles jacobins, qui, par esprit de parti, par esprit de coterie, avez foulé aux pieds les intérêts de notre ville et l'avez engagée dans un procès scandaleux.

Les Religieuses Ursulines de Grenoble.

Le tribunal de Grenoble a rendu son jugement dans le procès intenté au *Petit Dauphinois* par les religieuses ursulines de Grenoble, accusées calomnieusement de séquestration à fin de captation.

Le jugement fait bonne justice de ces odieuses imputations.

En voici le texte :

TRIBUNAL DE GRENOBLE

Audience du 30 *avril* 1888

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Attendu que le *Petit Dauphinois républicain*, dont Choulet est le directeur-gérant et Beudin le rédacteur en chef, a publié, dans ses numéros des 16, 18 et 19 février 1888, les trois articles désignés ci-après :

1° Dans le n° 16, à la deuxième page, cinquième colonne, un article intitulé : « *Un Scandale au couvent Sainte-Marie,* » commençant par ces mots : « La chronique scandaleuse de notre ville vient de... » et finissant par ceux-ci : « Ce que Monseigneur a dû vous laver la tête!!! » Signé : « Saint-Pothin »;

2° Dans le numéro du 18, à la deuxième page, troisième colonne, un article intitulé : « *Le Scandale du couvent de Sainte-Marie,* » commençant par ces mots : « Le *Nouvelliste de Lyon* a tenu à répondre

à notre article d'avant-hier, » et finissant par ceux-ci : « Inutile d'ajouter que nous ne nous adressons qu'aux riches héritières. » Signé : « Saint-Pothin »;

3° Dans le numéro du 19, à la première page, première colonne, un article intitulé : « *La Main noire*, » commençant par ces mots : « Vous savez ce qu'il advient dans le *Médecin malgré lui*... » et finissant par ceux-ci : « Entre les mains trempées d'eau bénite des étrangleurs ensoutanés de la libre-pensée humaine. » Signé : « Georges Beudin »;

Attendu que, par citation en date du 27 février 1888, la dame Chabaud, en religion sœur Saint-Ignace, agissant tant en son nom personnel que comme supérieure de la communauté régulièrement autorisée des Ursulines de Sainte-Marie de Grenoble, et se plaignant que les articles sus-rappelés contiennent à son adresse, en ses noms et qualité, des imputations diffamatoires, demande que Choulet et Beudin soient condamnés solidairement à lui payer une somme de 5,000 fr. à titre de dommages-intérêts, et, en outre, à l'insertion à leurs frais du jugement à intervenir dans six journaux de Grenoble, Paris et Lyon, au choix de la demanderesse, ou qui seront désignés par le tribunal ;

Attendu que dans les articles susvisés, il est dit en substance, qu'après avoir attiré dans leur maison par une invitation à une cérémonie religieuse une jeune fille des environs de Grenoble, Mlle X..., possédant une fortune de 300,000 francs et ayant encore des parents rapprochés dont les biens devaient lui revenir les religieuses de Sainte-Marie l'ont par leur obsession et en abusant de la faiblesse de son caractère déterminée à commencer chez elles un noviciat; qu'aussitôt après elles lui ont dit qu'il fallait donner sa fortune au couvent et s'engager à disposer de la même façon de celle qui pourrait lui advenir ultérieurement, qu'elles ont ensuite cherché à la séquestrer de sa famille, que sa sœur elle-même n'a été autorisée qu'après bien des sollicitations à la voir et que, pour la délivrer, celle-ci a dû l'emmener brusquement et précipitamment nu-tête et incomplètement vêtue;

Attendu que des imputations semblables sont évidemment de nature à porter atteinte et de la manière la plus grave à l'honneur et à la considération de la dame Chabaud et à la communauté qu'elle dirige;

Que l'intention de nuire résulte non seulement du ton sarcastique ou violent des articles sus-énoncés, mais encore et surtout de la persistance avec laquelle ils ont été maintenus comme exacts malgré le démenti formel de la famille intéressée, dont Beudin, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même dans le numéro du 19 février, a refusé d'insérer la protestation ;

Que les conditions du délit de diffamation prévu par l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 se trouvent donc réunies dans l'espèce;

Attendu que la communauté des Ursulines de Sainte-Marie est très connue à Grenoble et dans la région circonvoisine ; qu'elle dirige un pensionnat important auquel des imputations de la nature de celles qui ont motivé la poursuite ne peuvent que causer un préjudice sensible en alarmant et en éloignant les familles ; que le tribunal est en mesure d'arbitrer les dommages-intérêts réclamés ;

Attendu que Choulet et Beudin, quoique régulièrement assignés, font défaut, ainsi qu'ils l'avaient du reste annoncé à l'appel de la cause lorsque le renvoi de six semaines qu'ils sollicitaient leur fut refusé et bien que le tribunal leur offrît alors un renvoi de quinzaine ;

Par ces motifs, le tribunal, ouï... etc.;

Vu les articles 29, 32, 42 et 43 de la loi du 29 juillet 1881 ainsi conçus... etc.;

Déclare par défaut Choulet et Beudin coupables, le 1er comme auteur principal, le 2e comme complices, d'avoir, les 16, 18 et 19 février 1888, dans le journal le *Petit Dauphinois républicain* de Grenoble diffamé la dame Chabaud tant personnellement qu'en sa qualité de supérieure du couvent des Ursulines de Sainte-Marie de Grenoble ;

En réparation, les condamne par défaut et solidairement à 500 fr. d'amende, fixe le minimum de la durée de la contrainte par corps;

Les condamne, en outre, sous la même solidarité, à payer avec intérêts de droit à la dame Chabaud, es-qualités qu'elle agit, la somme de 1,200 francs à titre de dommages-intérêts;

Dit que le présent jugement sera inséré *in extenso*, en caractères semblables à ceux des articles incriminés, en tête du plus prochain numéro du *Petit Dauphinois* qui suivra l'époque à laquelle il sera devenu définitif;

Dit qu'il sera également inséré aux frais des condamnés dans un journal de Grenoble, un journal de Lyon et un journal de Paris, au choix de la demanderesse, sans, toutefois, que le coût de chacune de ces insertions puisse dépasser 200 francs.

Condamne Choulet et Beudin solidairement aux dépens et la partie civile à en faire l'avance, sauf son recours de droit;

Commet l'huissier Seigle pour la signification;

Ainsi jugé..., etc.

LE PÈLERINAGE HOLLANDAIS

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a reçu, le 30 avril, dans la salle Ducale, les pèlerins hollandais, au nombre de trois cent cinquante environ, auxquels avait obtenu la faveur de pouvoir se joindre cinq ou six cents autres du Tyrol et d'autres pays. Sa Sainteté a été vivement acclamée à son entrée dans la salle.

Puis S. G. Mgr Snickers, archevêque d'Utrecht, s'est avancé au pied du trône et a lu une belle adresse en français.

La lecture de l'adresse terminée, Mgr Snickers a gravi les degrés du trône et a déposé entre les mains du Saint-Père un bel exemplaire, relié, de l'adresse signée par tous les évêques de la Hollande.

Sa Sainteté s'est ensuite levée et a prononcé avec une vivacité merveilleuse et d'une voix claire et vibrante le remarquable discours suivant, en français :

Les sentiments que vous venez de Nous exprimer, très chers fils, sont dignes de vous et de la fermeté de votre caractère. Votre langage, aussi noble que franc et loyal, témoigne que les catholiques néerlandais connaissent et jugent sainement les artifices et les manœuvres insidieuses des ennemis de l'Église, et qu'ils sont résolus à les combattre avec un courage tout chrétien.

C'est pour affirmer devant Nous ces généreux sentiments et pour fortifier encore plus votre foi et votre piété que vous avez entrepris ce lointain pèlerinage à Rome, à l'occasion de Notre jubilé sacerdotal; car vous êtes persuadés qu'en honorant, comme tous les peuples viennent de le faire, en Notre Personne, le Vicaire de Jésus-Christ, et en recevant ses paternelles exhortations, vous puisez une nouvelle force pour soutenir avec succès vos luttes et pour triompher de vos adversaires. — Nous sommes, en effet, à une époque de luttes et de combats : les assauts de nos ennemis ont, de nos jours, redoublé; ils sont devenus plus audacieux, et leur haine contre l'Église plus accentuée. Et cependant quel est le spectacle qu'offre à leurs regards l'Église catholique en ce moment? Ils la voient, cette Église, briller d'un éclat où rejaillit sa vertu divine avec une splendeur qui grandit à mesure qu'ils la persécutent davantage. Ils voient les peuples de toutes les nations et de tous les pays accourir à Rome, avec le plus tendre amour se prosterner aux pieds du Pontife romain dépouillé et prisonnier, Lui offrir les trésors de leurs richesses, l'hommage de leur respect filial et de leur inébranlable attachement. Ce sont là des faits que nulle cause humaine ne saurait expliquer; des faits providentiels, qui

devraient frapper l'esprit de nos adversaires et leur persuader combien leur haine est déraisonnable et insensée. Mais hélas! il n'est que trop vrai que le propre des sectes est d'aveugler et d'endurcir le cœur de leurs adhérents. Dès lors, malgré nous et par la nécessité de la défense, la lutte s'impose et devient inévitable.

Quant à vous, chers fils, Nous savons, comme Nous le disions tout à l'heure, avec quelle fermeté les catholiques de la Néerlande, nonobstant d'incessantes difficultés, continuent cette lutte, avec quelle constance ils ont toujours défendu l'intégrité de leur foi, et montré leur fidélité à l'Église et aux traditions religieuses de leurs pères. — Tout récemment encore ils ont donné une éclatante preuve de cette fidélité en renouvelant leurs pèlerinages, et en Nous faisant connaître par leurs évêques, d'une manière toute spéciale et touchante, la part qu'ils prenaient à Nos amertumes et à Nos angoisses.

Continuez donc, très chers fils, à maintenir vos âmes dans vos pieuses et généreuses dispositions : démontrez-en l'efficacité par une action énergique, persévérante et soutenue. Le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique dans votre pays est devenu pour vous une source féconde de bienfaits et d'heureuses espérances. Que donc, sous la houlette de vos pasteurs et de vos guides, les vérités catholiques se répandent de plus en plus parmi vous, et que leur beauté et leur attrait surnaturel captivent les esprits les plus rebelles!

Afin de mieux assurer la victoire, Nous vous exhortons vivement à multiplier et à favoriser les écoles partout où il y a des populations catholiques, même dans les plus humbles villages et les hameaux, et à faire en sorte que la jeunesse soit préservée de toute doctrine erronée, et reçoive partout une instruction et une éducation conformes aux enseignements de la foi et de la morale catholiques.

Tels sont les vœux que Nous formons pour la prospérité et l'accroissement de la religion catholique dans votre patrie : et en implorant sur elle l'abondance des faveurs célestes, comme gage de Notre spéciale affection, Nous accordons aux

dignes évêques ici présents, au clergé, à vous tous et à vos familles, à tous les catholiques de la Néerlande, la Bénédiction Apostolique.

Sa Sainteté a admis ensuite au baisement du pied les autres évêques hollandais et les chefs laïques du pèlerinage, qui ont déposé entre ses mains de riches offrandes. Le Saint-Père, en quittant la salle Ducale pour rentrer dans ses appartements, a été de nouveau vivement acclamé.

LA QUESTION IRLANDAISE

Voici le texte latin du document dont nous avons précédemment publié la traduction :

Illme ac Rme Domine,

Ex Suprema S. Romanæ et Universalis Inquisitionis Congregatione editæ sunt literæ, sub die 20 vertentis mensis Aprilis, ad singulos Hiberniæ Archiepiscopos et Episcopos transmittendæ. Earumdem literarum exemplar ad Amplitudinem Tuam hic inclusum transmitto; meoque officio functus, precor Deum ut te quam diutissime servet ac sospitet.

Romæ ex Æd. S. C. de Propaganda Fide, die 23 Aprilis 1888.

A. T.

Addictissimus uti Frater
Joannes Card. Simeoni, Præfectus.
† D. Archiep. Tyren, Sec.

Illme ac Rme Domine,

Sæpenumero Apostolica Sedes populo ibernensi, quem præcipua benevolentia semper prosequuta est, cum ejus res postulare videbantur, opportuna monita et consilia præbuit, quibus jura sua defendere aut vindicare salva justitia et incolumi publica quiete, posset. Nunc vero SSmus D N Leo XIII veritus ne, in eo belli genere, quod apud populum illum in controversias inter locatores et conductores fundorum sive prædiorum inductum est, quodque audit *The Plan of Campaign* et in ea interdictionis forma quæ ob easdem controversias *Boycotting* nuncupatur, genuinus justitiæ et caritatis sensus in eo pervertatur, mandavit Supremæ Congregationi S. R. et U. Inquisitionis ut rem serio ac diligenti examini subjiceret. Itaque Emis Patribus Card.

contra hæreticam pravitatem una mecum Generalibus Inquisitoribus, propositum fuit dubium : Utrum liceat in controversiis inter locatores et conductores fundorum seu prædiorum in Hibernia uti mediis vulgo appellatis *the Plan of Campaign* et *the Boycotting* — et ab Emis Patribus re diu ac mature perpensa unanimi suffragio responsum fuit : Negative.

Quam profecto responsionem SSmus Pater feria IV die 18 hujus mensis probavit et confirmavit.

Hujus judicii quanta sit æquitas facile quisque perspiciet, si animadvertat locationis pensionem quæ mutua consensione statuta sit, privato unius conductoris arbitrio imminui, salva conventionis fide, non posse; præsertim cum certa tribunalia hujusmodi controversiis dirimendis statuta sint, quæ pensiones justo majores intra æquitatis limites cohibeant et moderentur, habita etiam ratione sterilitatis vel calamitatum quæ incidere potuerint. Neque fas putandum, ut a conductoribus extorqueatur pensio et apud ignotos deponatur, locatore posthabito. Denique a naturali justitia et christiana caritate est omnino alienum, ut nova quadem persecutione et interdictione sæviatur sive in eos qui contenti earum pensionum, de quibus, cum dominis prædiorum convenerant, eas potius solvere parati sunt; sive in eos qui vacuos fundos, utentes jure suo, conducunt.

Quare erit Ampl. Tuæ prudenter quidem sed efficaciter de hac re tum ecclesiasticos viros, tum fideles monere eosque exhortari, ut dum levamen afflictæ suæ fortunæ quærunt, christianam caritatem servent et justitiæ fines non transiliant. Mihi interim gratum est fausta omnia Ampl. Tuæ a Domino adprecari.

Romæ die 20 Aprilis 1888.

A. T. Addictissimus in Domino.

R. Card. Monaco.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les pèlerins catalans au nombre d'un millier, et avec eux, plusieurs ecclésiastiques et laïques de la colonie espagnole de Rome ont été reçus le 3 mai par le Souverain Pontife. Cette audience solennelle a eu lieu un peu après midi dans la Salle Ducale. On y avait placé pour la circonstance le magnifique

trône en argent massif et doré que le diocèse de Barcelone a offert à Léon XIII pour son Jubilé sacerdotal et que l'on a pu admirer déjà à l'Exposition Vaticane. C'est sur ce trône que le Souverain Pontife a pris place pour l'audience solennelle à laquelle ont assisté, outre les prélats et personnages de la Cour, LL. EEm. les cardinaux Simeoni, Rampolla, Bianchi, Laurenzi, Vannutelli, Pallotti, Schiaffino, Cristofari, Aloisi-Mazella. S. Exc. M. Groizard y Gomez de la Serna, ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, assistait également à l'audience avec Mme l'ambassadrice et sa famille.

A la tête des pèlerins se trouvaient LL. GG. Mgr Catala y Albosa, évêque de Barcelone, et Mgr Alda y Sancho, évêque auxiliaire de Saragosse. Dans l'assistance on peut dire que toutes les classes sociales et tous les instituts catholiques de la Catalogne étaient représentés. Il s'y trouvait notamment des chanoines des chapitres de Barcelone et de Saragosse, un des députés de la Catalogne aux Cortès et plusieurs publicistes.

Les sentiments de foi ardente et de piété filiale des pèlerins se sont manifestés, dès l'arrivée du Saint-Père, par des acclamations enthousiastes et prolongées, qui ont éclaté de nouveau avec un élan indescriptible après le discours du Souverain Pontife. Ces mêmes sentiments ont été exprimés au nom de tous, devant le trône pontifical, par Mgr l'évêque de Barcelone qui a donné lecture d'une Adresse en espagnol, où l'on a particulièrement remarqué l'énergie avec laquelle il a revendiqué au nom de l'Espagne catholique, les droits du Saint-Siège à une pleine et réelle indépendance ; Mgr l'évêque de Barcelone a donné aussi un magnifique témoignage de ses sentiments par la présentation qu'il a faite, à la fin de l'audience, d'un riche album rempli d'un grand nombre de signatures de fidèles de la Catalogne, ainsi que de généreuses offrandes pour le Denier de Saint-Pierre. D'autres offrandes spéciales ont été présentées au Souverain Pontife par les chanoines du chapitre de Barcelone et par des délégués des œuvres catholiques de Catalogne.

En réponse à l'Adresse de Mgr l'évêque de Barcelone le Souverain Pontife a prononcé en italien un important discours dont voici la traduction :

Ce n'est pas la première fois que Nous avons la consolation de voir devant Nous les bons catholiques de la Catalogne qui, dans le cours de Notre Pontificat, ont souvent

éprouvé le besoin de Nous offrir personnellement l'hommage de leur filial dévouement. D'autres provinces aussi, il Nous est doux de le rappeler, ont envoyé ici dans le même but un grand nombre d'Espagnols, animés envers Nous des mêmes sentiments de vénération et d'amour.

Aussi sommes-Nous heureux, chers fils, en vous voyant réunis ici, de vous saluer avec la même affection que les autres fois ; Nous voudrions même dire avec une affection et une complaisance plus grandes encore si c'était possible, car en ce temps-ci et surtout à l'occasion de Notre Jubilé sacerdotal, vous Nous avez donné de nouvelles et éclatantes preuves de votre inviolable attachement à Notre personne et au Siège apostolique. Nous avons vu, en effet, au mois de janvier dernier, vos évêques accourir en grand nombre pour les fêtes jubilaires, et Nous avons vu venir avec eux de nombreuses députations du clergé, du laïcat, et de très nobles dames espagnoles. — Universelles aussi et solennelles ont été les manifestations par lesquelles l'Espagne catholique, à l'exemple de Notre très chère et très pieuse Fille la Reine-Régente, a voulu prendre part à la joie de Notre Jubilé. Très riches ont été ses dons et ses offrandes, et la place si distinguée que l'Espagne occupe à l'Exposition Vaticane proclame hautement la générosité de ses fils envers Nous. — A ces titres particuliers, il s'en ajoute un autre d'un grand prix à Nos yeux : Nous voulons dire la docile et prompte obéissance avec laquelle vous tenez à honneur d'accueillir et de suivre les enseignements du Siège apostolique. C'est là la meilleure preuve de votre attachement inébranlable au centre de la foi ; et, en même temps, c'est là pour vous la garantie de votre sécurité et de votre salut au milieu du débordement d'erreurs et du fol orgueil du siècle, qui poussent les esprits à s'insurger contre la vérité et contre Dieu.

Les paroles que, plusieurs fois, Nous avons adressées à l'Espagne catholique et qui ont toujours été empreintes de la plus paternelle sollicitude n'ont jamais eu d'autre but que de pourvoir à vos besoins spéciaux. C'est ainsi que Nous

vous avons prémunis contre les périls que court aujourd'hui la religion et contre les embûches des ennemis, et Nous vous avons toujours et tout particulièrement recommandé d'éloigner d'au milieu de vous les causes de division, de faire taire les rivalités de partis en présence des grands intérêts de l'Église et de la patrie, d'unir les cœurs dans l'amour et dans la profession de cette foi en vertu de laquelle l'Espagne a déjà été si grande et si glorieuse. Ce sont les mêmes sentiments qui Nous inspirent aussi en ce moment; c'est par le même but que nous sommes mû; ce sont les mêmes enseignements que Nous vous donnons. Pour vous, très chers fils, secondez-les toujours, dans la certitude que vous remplirez un devoir sacré qui aura pour résultat le vrai bien et la prospérité de votre nation.

Les mêmes conséquences résulteront, et d'une manière spéciale, du vif intérêt que vous prenez tous à la cause de Notre indépendance et de Notre liberté. Nous savons que cette cause est profondément à cœur à la grande majorité des Espagnols qui déplorent avec Nous l'indigne condition à laquelle Nous avons été réduit, et qui réclament avec Nous et pour Nous cette vraie souveraineté sans laquelle l'indépendance de Notre pouvoir suprême n'est qu'une ombre et un vain mot. Vous montrez ainsi que vous comprenez la très haute importance que ce pouvoir revêt, non seulement dans l'ordre religieux, mais aussi dans l'ordre social, la force invincible dont il est doué et l'ascendant qu'il exerce de mille manières pour le bien des peuples et des nations. Par là aussi vous condamnez la folie de ceux qui le combattent pour des fins sectaires et qui voudraient le voir avili et réduit, si c'était possible, à l'impuissance. Ce sera un nouveau mérite et une nouvelle gloire pour l'Espagne catholique d'avoir soutenu et défendu, en des moments si difficiles, les droits sacrés du Pontificat romain.

Dans ces sentiments, Nous vous bénissons du fond du cœur et avec la plus grande tendresse, et, en même temps que vous ici présents, Nous bénissons tous ceux dont vous

êtes les représentants; Nous bénissons votre digne Reine et le Roi son fils, vos évêques, le clergé et le peuple, les œuvres et les instituts catholiques et la nation espagnole tout entière.

Les vivats et les applaudissements ont de nouveau éclaté avec plus d'enthousiasme que jamais et duraient encore après le départ de Sa Sainteté, qui a reçu après son discours les hommages et les dons des chefs du pèlerinage.

—

Les généreuses offrandes que le Saint-Père a reçues, pour son Jubilé, de toutes les parties du monde catholique, lui permettent de soutenir avec une munificence vraiment royale les œuvres qui réclament sa sollicitude, surtout dans cette ville de Rome où il lui faut soutenir une lutte de tous les jours contre les empiètements des ennemis de l'Eglise. On sait notamment avec quel zèle apostolique Léon XIII a multiplié ici les écoles où une saine instruction est assurée à la jeunesse. Non content de consacrer à cette œuvre capitale près d'un million par an et d'avoir acheté dernièrement, au centre de Rome, le palais Altemps pour en faire un grand Institut catholique, il vient de décider, sur la proposition de S. Em. le cardinal Zigliara, préfet, et de S. Exc. Mgr Nussi, secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Etudes, d'assurer d'une manière stable et d'augmenter même, en assignant à cet effet des fonds capitalisés, les secours donnés annuellement aux écoles catholiques de Rome. Ce sera avec la généreuse fondation que Léon XIII a déjà faite en faveur de la Propagande, l'un des fruits durables de cette année jubilaire déjà si féconde en bienfaits de toutes sortes.

France.

Limoges. — A propos du voyage de M. le président de la République, nous trouvons dans le *Temps* des détails intéressants sur certaines coutumes qui se sont conservées à Limoges.

Le correspondant du *Temps* constate d'abord l'abstention des socialistes limousins, lors du séjour de M. Carnot à Limoges, puis il dit :

Il convient d'ajouter aux abstentionnistes un groupe intéressant de citoyens qui revendiquait jusqu'ici, comme un privilège, le droit d'escorter le chef de l'Etat dans ses visites à Limoges. C'est la corporation des bouchers, qui s'est conservée intacte à Limoges avec ses coutumes du moyen âge.

Les amateurs de pittoresque, les gens qui tressaillent à la vue d'une vieille ogive ou d'un vieux pignon, éprouveraient certainement une émotion des plus vives, s'ils étaient appelés à jeter un coup d'œil sur la rue de la Boucherie.

Il n'y a, dans cette rue tortueuse et en pente, aucune autre boutique que celles des bouchers. Une vierge, devant laquelle brûle une lanterne à hauteur du premier étage, vous dit assez la foi des habitants de la rue. C'est une corporation demeurée catholique, ayant son église particulière, Saint-Aurélien, et des mœurs qui assurent, au milieu de notre société libre, sa puissance et sa richesse.

Ce peuple de bouchers est issu de cinq familles dont les descendants ne se marient qu'entre eux. Elle reste donc une curiosité, sinon la principale curiosité de Limoges, et, si j'en parle un peu longuement, c'est que parmi ses privilèges, elle revendique, je viens de le dire, celui d'escorter les chefs de l'Etat. Ce privilège, d'après la tradition, lui aurait été conféré par saint Louis en 1244. Plus tard, le Béarnais, à son passage à Limoges, fut l'objet d'une tentative d'assassinat, dont les bouchers le préservèrent. Depuis, les bouchers servirent de garde d'honneur aux princes visitant leur ville. Leur histoire, à ce sujet, est fertile en incidents.

Ce sont les bouchers qui servirent d'escorte, en 1828, à Mme la duchesse de Berry. Montés sur leurs petits chevaux, ils se faisaient remarquer par leur costume bleu à parements jaunes et un immense plumet à leur shako. Le soir, l'un d'entre eux et sa femme furent reçus à la préfecture. En 1845, la visite du duc et de la duchesse de Nemours les retrouva aux côtés de la voiture princière. Ils avaient revêtu l'habit bleu à boutons de métal, le pantalon blanc, et coiffé le chapeau à claque. Ils se disposent actuellement à écrire à M. de Mun, qu'ils invitent à venir présider à l'inauguration d'un cercle dont ils se réservent exclusivement la jouissance et qu'ils viennent d'ériger de leurs propres deniers. Ils s'y sont pris, pour se procurer les fonds nécessaires, d'une façon qui met bien en relief la rondeur de leur caractère.

— « Voici un chapeau, dit en se décoiffant, l'un deux à sept des membres les plus influents de la corporation.

« Nous allons y jeter chacun un morceau de papier sur lequel nous indiquerons la somme que nous voulons verser. Au-dessous, chacun signera.

Le premier versement ainsi souscrit s'éleva à 98,000 francs. Ils ont installé dans leur salle de conférences, un Christ en croix placé entre la statue de la Vierge et celle de leur patron saint Aurélien.

Tarbes. — Nous recevons de l'Evêché de Tarbes, avec prière d'insérer, la communication suivante :

L'Évêque de Tarbes est encore obligé de signaler et de flétrir les

abus indignes qui se font, en divers lieux, du *nom*, de *l'eau*, des *objets de piété* et des *souvenirs* de Notre-Dame de Lourdes.

Ce sont d'abord des exploitations industrielles qui se cachent sous des apparences de religion et qui peuvent tromper les simples par des prospectus trop habiles et des approbations fausses.

Ce sont ensuite les supercheries odieuses des colporteurs qui, avec des objets de piété, vendent de prétendues *reliques de la Grotte.*

Ce sont enfin les larcins sacrilèges des escrocs qui demandent des dons pour l'œuvre ou des honoraires de messes à célébrer à Lourdes.

Quelquefois on présente de prétendues approbations des Missionnaires de la Grotte ou de l'Évêque de Tarbes.

Les fidèles sont avertis de regarder comme fausses toutes les pièces de ce genre qui ne portent pas d'une manière authentique, la signature et le sceau des armes de l'Évêque de Tarbes.

Nous prions le clergé et les fidèles de nous aider à empêcher ces abus sacrilèges.

Tarbes, 2 mai 1888.

† PROSPER-MARIE, *Ev. de Tarbes.*

Etranger.

SUISSE. — Il vient de se passer en Suisse un incident qui n'intéresse pas seulement les catholiques de ce pays ; aussi croyons-nous devoir le noter à part, d'autant plus qu'il a motivé un acte épiscopal digne d'être connu.

Voici les faits :

Dans le canton de Schwyz, une société cantonale de chant s'était avisée de demander au conseil communal de Schwyz l'autorisation de donner son concours dans l'église. Le conseil communal répondit naturellement que cela ne le regardait pas, mais qu'il allait appuyer la demande auprès de l'autorité épiscopale.

C'est à cette demande que Mgr Rampa, évêque de Coire, a répondu par une lettre dont voici le passage principal :

Vous demandez que l'exécution des chœurs d'ensemble et des chants mis au concours puisse avoir lieu dans l'église paroissiale. Nous avons pesé mûrement cette question. Nous avons examiné, d'un côté, les motifs que vous nous exposez, et de l'autre les prescriptions ecclésiastiques touchant ce qui est permis et ce qui est défendu dans les églises. De plus, nous avons soumis le cas à notre conseil ecclésiastique.

Dans l'intérêt de la paix et de la bonne entente nous aurions volontiers accédé à votre demande, dont nous reconnaissons les bonnes intentions. Mais les préceptes de notre sainte Église que nous avons

juré d'observer, et l'obligation que nous avons de veiller à votre salut et au nôtre, sont si stricts que nous ne pouvons faire autrement, si douloureux que nous paraisse ce devoir, de refuser votre requête en ce qui concerne l'exécution de *chants profanes* dans l'église. Les dispositions du droit canon et les ordonnances du Concile de Trente (22e session) « interdisent formellement dans les églises consacrées toute réunion, action ou représentation d'un caractère profane. »

Le saint concile de Trente « fait aussi aux évêques un devoir rigoureux d'écarter de l'Église tout ce qui n'est pas en harmonie avec la dignité et le caractère de la maison de Dieu. » Or, d'après les prescriptions de l'Église, on doit considérer comme profane, et non comme religieuse, toute exécution de chant qui n'est pas en relation indirecte avec les fonctions du culte, et qui ne s'applique ni à des textes liturgiques ni à des textes en général approuvés par l'Église.

Cette définition vous démontre suffisamment que votre programme a un caractère profane et ne peut dès lors se produire dans la maison de Dieu.

Inutile de dire que cette décision a clos l'incident. Du même coup, elle a fait la lumière pour les catholiques, trop disposés à croire, en notre temps, que l'église n'est pas faite uniquement pour la prière liturgique ou les exercices du culte et qu'elle peut se prêter aux distractions artistiques, moyennant un droit d'entrée, comme au théâtre, et pourvu qu'on puisse mettre en avant quelque prétexte de religiosité ou de charité.

Turquie. — Nous lisons dans le *Moniteur de Rome :*

Ce n'est pas seulement contre certains membres du clergé grec de la Macédoine que le gouvernement impérial s'est décidé à sévir ; il a pris la même attitude vis-à-vis d'évêques arméniens. L'évêque arménien de Trébizonde a été révoqué ces jours derniers et on attribue cette révocation aux tendances politiques qu'affectait le prélat. Cette mesure a été prise directement par ordre souverain et sans que le patriarche arménien en ait été prévenu. La Sublime Porte s'est décidée à sortir de sa réserve ordinaire pour mettre un terme à ces intrigues intérieures qui pouvaient d'un jour à l'autre prendre plus d'importance. Elle n'a pas hésité à faire arrêter un Arménien, drogman auxiliaire de l'ambassade d'Angleterre, dont les allures lui étaient fort suspectes et qui se gênait peu dans son langage à l'endroit du gouvernement turc dont il relève. Malgré les démarches de l'ambassadeur d'Angleterre, la Sublime Porte n'a voulu accorder aucune satisfaction.

— L'*Observateur français* consacre au conflit qui vient de

surgir en Macédoine un excellent article auquel nous empruntons les lignes suivantes :

Ce qui découle le plus clairement de toutes ces luttes, c'est l'impuissance du Phanar vis-à-vis de la Porte. Il est certain que le sans-gêne des fonctionnaires turcs vis-à-vis des évêques schismatiques est tel, qu'on doit s'étonner en voyant qu'il ne provoque pas des résolutions désespérées de la part du pontife suprême de l'Eglise orthodoxe. Mais les schismatiques, qui s'irritent si facilement lorsque la Turquie fait des concessions aux Latins et aux Grecs unis, montrent vis-à-vis du despotisme musulman une servilité peu conforme à la dignité d'une Eglise chrétienne.

Lorsque naguère la protestante Allemagne, enivrée par les succès éclatants de ses armées, s'avisa de déclarer la guerre au catholicisme et prétendit emprisonner ou destituer nos évêques, la lutte qui s'engagea fut si rude, la résistance de nos frères si vigoureuse, l'attitude de l'episcopat et du clergé si noble et si héroïque, que le despote de Varzin en fut bientôt réduit à capituler et à demander la paix à Léon XIII. Quelle différence entre la conduite des catholiques d'Allemagne vis-à-vis de la Prusse victorieuse et toute puissante, et celle du patriarche grec vis-à-vis de la Turquie humiliée et presque mourante !

Quelle que puisse être la confiance que les Grecs démontrent aujourd'hui à la Russie, quel que soit l'appui momentané que celle-ci peut leur accorder, pour des raisons d'opportunité politique, il n'en est pas moins vrai que sans le retour au catholicisme, la cause de l'hellénisme est perdue sans retour dans la péninsule des Balkans, soit que la Russie triomphe, soit que l'avenir soit favorable à l'Autriche.

Si la Russie parvient à accomplir son programme, le panslavisme l'étouffera, tandis que le slavisme catholique pourra lui disputer avec honneur le terrain, si l'Autriche s'empare de Salonique.

La Grèce unie à l'Eglise de Rome pourrait seule résister à ces courants contraires, car elle opposerait une barrière puissante aux entreprises du panslavisme schismatique et elle trouverait dans les slaves catholiques des frères et des amis, et non des rivaux irréconciliables.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections municipales. — Election de Javel. — A la recherche d'un chef d'état-major. — Un livre du général Boulanger. — Le mode de votation.

9 mai 1888.

Les élections municipales sont en tête de la chronique politique de la semaine. Malheureusement, les dépêches, quelque

nombreuses qu'elles soient, nous renseignent à peine sur les résultats de 150 à 200 localités, et il s'agit de 36,000 communes. C'est une goutte d'eau dans la mer. Et encore il convient de remarquer que les informations télégraphiques oublient de faire la part des candidatures boulangistes, car elles les comprennent dans les listes radicales, opportunistes ou conservatrices. Ces informations sont en outre, fort obscures toutes les fois qu'elles mentionnent des ballottages, et ils sont nombreux, plus de 85,000 sur 421,000 élections; de telle sorte qu'il est presque absolument impossible de discerner les tendances prédominantes chez le suffrage universel.

Cependant, ce qui se dégage de ces incertitudes plus ou moins voulues, c'est d'abord que les renseignements auxquels elles s'appliquent ne concernent que des élections urbaines, ensuite que la lutte a été beaucoup plus vive et le nombre des électeurs plus considérable qu'il y a quatre ans, enfin que les conservateurs n'ont pas à se plaindre des résultats. Dès à présent, ils peuvent enregistrer un beau succès à Nantes, où ils auront une forte majorité; à Saint-Germain-en-Laye, où l'odieux Mortillet est absolument battu; à Lourdes, où les calculs des loges maçonniques ont été déjoués, etc.

Maintenant, il n'y a pas à se faire d'illusion, les journaux n'auront pas plus en 1888 qu'en 1884, un tableau général et complet des élections municipales capable de faire comprendre au public impartial la signification vraie de ces élections. En 1884, l'administration et les dépêches avaient concentré tous leurs renseignements sur un certain nombre de localités ne dépassant guère un millier de centres plus ou moins important, et elles laissaient tout le reste, soit 35,000 communes, dans l'obscurité la plus complète, ce qui ne contribua pas peu à la surprise des élections législatives de 1885. Il en sera de même cette fois, car il importe à l'aide de ces procédés d'entretenir la confiance des républicains. Seulement il y a lieu de penser qu'après les prochaines élections générales, la stupéfaction plus ou moins *affectée* de nos gouvernants sera encore plus forte qu'après celles de 1885.

Nous soulignons le mot *affectée*, parce qu'au ministère de l'intérieur, on sera en possession, d'ici à quinze jours, des tableaux transmis par les 86 préfets de France, et contenant les résultats complets des élections municipales de chacune des communes de leur département, avec leurs significations poli-

tiques inscrites en marge ; il est donc impossible, dans ces conditions, que le gouvernement ne soit pas édifié sur le sens de cette grande consultation du suffrage universel.

—

Si Paris, régi par une législation spéciale, ne faisait pas ses élections dimanche, un quartier, celui de Javel, était appelé à élire un conseiller municipal, par suite de l'annulation, par le Conseil d'État, de l'élection du citoyen Curé, à qui il manquait une voix pour avoir la majorité absolue requise au premier tour de scrutin. Le citoyen Curé était autonomiste et avait pour concurrent le citoyen Chauvière, socialiste. Il paraissait vraisemblable que les deux adversaires se retrouveraient seuls en présence ; mais dans l'intervalle le mouvement boulangiste avait pris de l'extention, et le parti ouvrier, avec le citoyen Joffrin, avant de soutenir de nouveau le citoyen Chauvière, a sommé celui-ci de se prononcer formellement contre le général ; le citoyen Chauvière a refusé ; alors on lui a suscité un concurrent socialiste, le citoyen Chausse, que portaient Joffrin et le parti ouvrier, pendant que le citoyen général Eudes et le *Cri du Peuple* continuaient à patronner le citoyen Chauvière. C'est celui-ci qui a triomphé, Chausse n'a eu que 55 voix.

—

M. de Freycinet cherche toujours un chef d'état-major général. Avant-hier, le *Matin* présentait comme à peu près certaine la nomination de M. le général de Miribel, et, dès hier, la *République française* démentait cette nouvelle en affirmant que « le *statu quo* serait maintenu pendant quelque temps encore ».

Il le sera même pendant longtemps, et cela pour deux raisons. Les amis de M. de Freycinet ont beau traiter de « pure légende » le « mauvais vouloir » que rencontrerait au ministère de la guerre « l'élément civil » de la part de « l'élément militaire, » ils savent pertinemment quelle déplorable impression a causée dans l'armée la nomination d'un ministre civil. Cette innovation républicaine n'était pas pour plaire à nos officiers généraux, et tous ceux d'entre eux à qui a été offert le poste de chef d'état-major général — ils sont nombreux — se sont empressés de décliner la difficile mission que l'on cherchait à leur confier. Ils ne pouvaient souhaiter d'être le chef d'état-major d'un ministre dont tout le monde connaît les prétentions militaires si mal justi-

fiées, dont on a pu apprécier en outre l'inconsistance de caractère, l'asservissement aux influences parlementaires.

Ce qui vient de se passer au sujet de M. le général de Miribel prouve combien cette défiance est naturelle. On raconte, en effet, que, dès les premières tentatives faites auprès de M. de Miribel par M. de Freycinet, le ministre de la guerre a reçu la visite de M. Clémenceau. Celui-ci lui aurait adressé, au nom du parti radical, les représentations que l'on devine. En même temps les journaux intransigeants renouvelaient contre M. de Miribel les attaques dont ils sont coutumiers à son endroit. M. de Freycinet ne songea même pas à résister à l'ordre qui lui était donné.

Comment veut-on que, dans ces conditions, l' « élément militaire » ressente une sympathie bien grande pour l' « élément civil », représenté par un homme dont on connaît le rôle néfaste ? Pense-t-on que l'armée puisse oublier la part que M. de Freycinet a prise à la guerre de 1870 en prodiguant les ordres imprudents et contradictoires, en imposant des plans de campagne du fond de son cabinet? M. de Freycinet décrétait la défaite comme Carnot décrétait la victoire, et nul dans l'armée ne peut oublier l'insuffisance outrecuidante de celui qui s'est fait attribuer le portefeuille de ministre de la guerre. On comprend qu'il ne convienne à aucun de nos officiers généraux de prendre une part de responsabilité dans la désorganisation à laquelle ne peut manquer de procéder M. de Freycinet, si on lui laisse le temps et les moyens de trancher à sa fantaisie les graves questions qui intéressent la défense du pays.

—

A mesure que le général Boulanger est amené à faire connaître ses idées et le but où il marche, ce soldat égaré dans la politique apparaît de plus en plus comme un danger public. Il y a peu de jours, au banquet du café Riche, il a exposé, avec un commentaire significatif de M. Naquet, la théorie de la Convention. Demain paraît de lui un ouvrage, dont la préface justifie l'indiscipline dans l'armée.

M. Castelar avait bien raison lorsqu'il disait de l'ancien commandant du 13e corps : « Je le connais, c'est un général espagnol. » N'est-ce pas, tout autant, plus peut-être, un de ces « *imperatores* » de la Rome des Césars que portait au pouvoir le prétorianisme de la décadence romaine ?

C'est bien, en effet, le prétorianisme, c'est-à-dire l'invasion de l'armée dans la politique, qui serait à nos portes si les

étranges doctrines formulées par le général Boulanger pouvaient prévaloir.

Ecoutez-le parler dans la préface du livre qu'il compte faire tirer à plusieurs millions d'exemplaires.

Il nous dit :

Le législateur et l'officier se trouvent dans l'obligation de jouer le rôle d'éducateurs.

Au premier appartient tout le domaine des affaires intérieures.

Au second est ouvert le vaste champ des affaires extérieures.

Puis il ajoute :

Ce serait une erreur de supposer qu'il y a une ligne de démarcation absolue entre la politique intérieure et la politique extérieure. Elles sont, au contraire, solidaires l'une de l'autre... Le but seul se dresse bien visible à l'horizon, et pour l'atteindre il n'est qu'une voie, celle qui y conduit tout droit par la concentration d'efforts qu'inspire un sentiment unique : la grandeur de la nation.

Après ces paroles caractéristiques, qui proclament la nécessité de réunir dans une seule main, sans doute dans celle de l'officier éducateur du peuple, tous les intérêts nationaux au dedans et au dehors, il poursuit ainsi :

Quelques hommes à courte vue... prétendent implanter dans notre pays cette doctrine que l'armée n'a d'autre mission que de se taire et de se battre.

Mais si c'est l'armée qui porte l'épée, c'est la politique qui lui ordonne de la laisser dans sa gaîne ou de la brandir au clair.

Or, à notre époque, où les armées ne sont autres que les nations elles-mêmes prêtes à se ruer les unes contre les autres, peut-on imposer à des hommes la désespérante obligation d'assister en silence, les bras croisés, au spectacle lamentable d'erreurs et de fautes qu'ils jugent dangereuses au suprême degré pour la patrie, et, le jour du péril venu, leur dire ensuite :

« Nous ne comptons plus que sur vous maintenant pour nous tirer du précipice. Si nous y sombrons, c'est votre nom, c'est votre dignité, c'est votre honneur qui seront les premières victimes du cataclysme. »

Je me refuse, quant à moi, à jouer ce rôle de bouc émissaire.

De telles déclarations peuvent se passer de commentaires. Elles sont imprimées, publiées, et, cette fois, celui de qui elles émanent ne peut pas, comme en tant d'occasions où il a pu nier les paroles qu'on lui attribuait, dire que l'expression de sa

pensée a été dénaturée. Il y a pas de doute possible sur le sens et la portée des passages que nous venons de citer.

—

Dès les premiers jours de la rentrée sera déposée sur le bureau de la Chambre la proposition relative au rétablissement du scrutin d'arrondissement.

L'initiative de cette proposition n'appartient pas à M. Ribot exclusivement, comme on l'avait dit, mais à un groupe de députés appartenant à toutes les nuances de la majorité.

La proposition se borne à rétablir en principe le scrutin d'arrondissement pour l'élection des députés. La commission chargée de l'examiner aura à la modifier ou à la compléter en décidant si le scrutin sera uninominal ou si l'on maintiendra le scrutin de liste pour les arrondissements ayant droit à plus d'un député. Enfin la même commission aura à rechercher le moyen de ne pas diminuer le nombre de sièges dans les départements où le retour au scrutin d'arrondissement aurait pour effet de réduire le nombre de représentants à la Chambre.

D'autre part, la commission spéciale, qui a fonctionné jusqu'à ce jour et qui a examiné diverses autres questions relatives à la législation électorale, va déposer à la rentrée son rapport sur le renouvellement partiel. Cette commission conclut à ce que la Chambre soit renouvelée désormais par moitié, tous les trois ans.

Ces deux questions seront, selon toute probabilité, discutées simultanément par la Chambre en raison de leur connexité.

PETITE CHRONIQUE

En vertu d'un décret en date du 4 mai, Nossi-Bé avec ses dépendances et le territoire de Diégo-Suarez formeront dorénavant un seul gouvernement dont le siége est fixé à Diégo-Suarez. De plus, Sainte-Marie de Madagascar, notre petit établissement de la côte orientale de Madagascar, cesse d'être une dépendance du gouvernement de la Réunion et est rattaché à Diégo-Suarez; cette décision, entraînant la suppression du gouvernement de Nossi-Bé, procure une économie annuelle de 15,000 fr. Le rapport au président de la république qui accompagne le décret fait remarquer que, jusqu'à ce jour, trois gouverneurs : ceux de la Réunion, de Nossi-Bé et de Diégo-Suarez, agissant tous dans la plénitude de leur indépendance et sous leur

responsabilité, pouvaient avoir des idées divergentes sur notre action politique à Madagascar, et qu'il convient d'éviter ce grave inconvénient.

— On sait que l'on n'a point reçu de nouvelles du voyageur Stanley, qui est parti, il y a un an, du Congo, pour explorer l'Afrique intérieure.

Après qu'il eut quitté le Congo, Stanley avait encore à franchir une distance d'environ 650 kilomètres avant d'atteindre le territoire occupé par Emin Pacha. Dans des conditions normales, il n'aurait guère fallu plus de 40 jours pour faire la route, mais entre le Congo et l'Albert Nyanza, il y a de vastes étendues de pays marécageux, et si Stanley les a rencontrées et qu'il ait essayé de les traverser, il aura probablement été obligé de revenir sur ses pas et de faire un long circuit pour les contourner. Cette théorie est une explication très plausible du retard que nous éprouvons dans la réception des nouvelles de Stanley.

On a dit que Stanley aurait pu envoyer des messagers à la côte, mais remarquons bien que ces messagers, du moment où ils atteignent un village, ne demandent pas mieux que d'y rester le plus longtemps possible, car ils sont payés en raison du temps qu'ils mettent à accomplir leur mission, et non en raison de leur rapidité.

Mais tout cela n'est que supposition. On commence à craindre que le voyageur Stanley ait subi le sort de nombre de ses devanciers, qui jamais ne sont revenus de ce périlleux voyage à travers l'Afrique centrale.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Rien à signaler d'important sur notre marché pendant la semaine qui finit. L'approche de la liquidation lui avait imprimé une certaine activité. La liquidation passée sans encombre, cette activité s'est ralentie. Quelques émissions sont en train sur les places étrangères, à Londres pour le compte de l'Amérique; à Londres, à Berlin, à Francfort pour le compte de l'Egypte, qui a procédé à son nouvel emprunt s'élevant à 2,330,000 liv. st. Cet emprunt représente du 4 1/2 et doit être affecté à l'exécution des traités avec l'ancien khédive et à la concession des pensions viagères en terre. Le marché de Paris, qu'on a vu bien souvent en dehors des émissions, n'a eu aucune part dans celle ci. Nous le regrettons, et il y a dans le fait que nous signalons un péril qui ne saurait échapper à l'œil des financiers et sur lequel nous appelons leur sollicitude.

Nous avons eu en revanche l'émission des obligations de la Ville de Paris. Emises à 384 fr. sans qu'on puisse savoir encore si elles auront dans le public plus de succès que celles de la précédente émission, elles ont été recherchées en Bourse avec une prime de 7 fr. soit 391 fr. prix beaucoup trop élevé étant donné que la chance des lots qu'elles accusent peut disparaître en 1897, tandis que les titres émis en 1871, accusant cette chance jusqu'en 1946 ne coûtent que 399 fr.

Avant la séparation des Chambres, le ministre des finances a déposé sur le bureau de celle des députés un projet tendant à faire courir l'exercice financier du 1er juillet de chaque année, Cette combinaison est à notre avis pleine d'inconvénients, et sa mise en train, si elle est adoptée, en mettrait en jeu de plus graves encore. Il y aura lieu, en effet, de voter pour les premiers six mois de 1889 un bubget qui ne pourra être qu'un budget provisoire et à la faveur duquel nos finances seront un peu plus malmenés qu'avec le système actuel. Au fond le projet Peytral n'est à d'autres fin que de favoriser l'indolence de nos députés républicains et leur peu de goût pour toute besogne sérieuse et, en fait, il ne sera d'aucun avantage pour la situation budgétaire. Espérons qu'il ne sera pas adopté.

Bourse du 7 mai 1888.

3 0/0.		82 40	C. F. foncières 1879.....		480 50
3 0/0 amortissable.......		85 30	— commun. 1879.....		479 25
4 1/2 0/0................		105 55	— — 1880.....		472 50
Crédit foncier..	Actions	1.420 »	— foncières 1883.....		385 »
Est............	—	775 »	Est.............	Oblig.	392 »
Lyon..........	—	1.235 »	Lyon...........	—	397 »
Midi...........	—	1.160 »	Midi............	—	398 50
Nord..........	—	1.547 50	Nord...........	—	405 »
Orléans........	—	1.310 »	Orléans.........	—	401 50
Ouest..........	—	887 50	Ouest...	—	398 50
Panama.......	—	340 »	Panama 4 0/0...	—	218 »
Suez..........	—	2.175 »	— 6 0/0...	—	381 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LÉON XIII ET L'IRLANDE

La récente décision du Saint-Office condamnant le plan de campagne et le boycottage, bien loin d'y contredire, cadre pleinement avec l'attitude observée par Léon XIII vis-à-vis de l'Irlande, dès le commencement de son pontificat. Cette décision, que les journaux hostiles s'efforcent en vain de dénaturer, n'est que l'application stricte à deux cas particuliers des principes proclamés solennellement et en toute circonstance par le Souverain Pontife, chaque fois qu'il s'est agi des choses d'Irlande. Tout récemment encore, Léon XIII recevait le pèlerinage irlandais, et lui faisait entendre ces graves paroles : « Il ne peut jamais y avoir de circonstances où il soit de l'intérêt public que la justice, fondement de l'ordre et de tous les biens, soit violée. » Qu'est-ce là, sinon la simple affirmation de ces principes éternels de morale et de justice qui forment la base indestructible de toute société, et régissent les rapports entre les hommes ? Ce qui devrait exciter l'étonnement ou provoquer les reproches de nos adversaires, s'ils n'étaient aveuglés par la haine et le parti-pris, ce n'est point que le Pape tienne un tel langage et y conforme ses actes, mais c'est qu'il puisse parler autrement qu'il n'a fait.

En ce qui concerne l'Irlande, l'attitude de Léon XIII n'a jamais varié. Il s'est toujours soigneusement gardé d'intervenir dans la question politique et constitutionnelle proprement dite, laquelle n'est pas de son ressort. Le *Home rule*, par exemple, le Pape n'a ni à le condamner ni à l'approuver. Avec cette affection tendre et paternelle qu'il porte à tous ses enfants malheureux, Léon XIII peut suivre sans doute d'un œil sympathique et bienveillant les efforts que fait l'Irlande pour reconquérir pacifiquement une part plus ou moins grande de son indépendance législative, mais tant que l'agitation se maintient sur le terrain exclusivement politique, le Pape, comme tel, n'intervient pas. Naturellement, il n'en est plus de même si, dans l'ardeur et l'entraînement de la lutte, on vient à excéder les limites permises et à porter atteinte à cette régle supérieure

de moralité et de justice dont aucun individu ne saurait s'affranchir. Alors le Pape n'a pas seulement le droit, il a le devoir d'élever la voix.

Cette conduite, Léon XIII l'a tenue sans cesse vis-à-vis de l'Irlande. Dans ses discours et dans ses lettres, notamment dans ses lettres publiques au défunt archevêque de Dublin, le Pape, traçant une ligne très nette de démarcation entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, a toujours exhorté l'Irlande à dégager sa cause de toutes les solidarités coupables et compromettantes, à contenir le mouvement national dans les limites légales et à rester fidèle, dans la poursuite de son idéal, à ces principes suprêmes d'équité et de justice dont jamais un intérêt politique, quel qu'il soit, ne saurait excuser la violation.

Après avoir condamné les crimes agraires, l'affiliation aux sociétés secrètes, Léon XIII réprouve aujourd'hui le plan de campagne et le boycottage, comme contraires à la morale et à la justice. Cette décision n'est que le complément des actes antérieurs du Pape.

Un véritable service est ainsi rendu à l'Irlande. Ses aspirations patriotiques, loin d'être étouffées, sont grandies et épurées pour mieux en assurer le triomphe. L'Irlande est remise dans la voie de ses véritables traditions, dans cette voie sainte et glorieuse où, à la suite de l'illustre O'Connel, elle a franchi les premiers degrés de l'émancipation. On sait tout ce qu'il y eut à ses débuts dans ce mouvement national irlandais de grand et à la fois de pur et d'héroïque. O'Connel en fut la retentissante et sublime incarnation. Depuis lors, ce courant, en grossissant, a reçu dans son sein des éléments qui en altèrent la pureté primitive. Les partis révolutionnaires ont cherché plus d'une fois à prendre la direction de ce mouvement patriotique pour l'exploiter et le faire servir à leurs égoïstes et sinistres desseins. L'intérêt de l'Irlande est de dégager sa cause de ces alliages compromettants. Purifié, le courant national n'en aura que plus de force et il arrivera plus sûrement à son but.

La façon dont l'Irlande catholique a accueilli la récente décision du Saint-Siège prouve, au reste, qu'elle a conscience de ses devoirs et qu'elle ne faillira pas aux leçons du passé. Oui, ce noble peuple irlandais, si bon, si profondément religieux, écoutera, comme il l'a fait jusqu'ici, la voix de ses chefs hiérarchiques. C'est la voix de la justice et de l'honnêteté, mais c'est aussi la voix de l'honneur et du véritable patriotisme. Pour les

nations comme pour les individus, l'honnêteté n'est souvent que la meilleure et la plus habile des politiques. Ce n'est qu'en restant fidèle à cet idéal de justice et de vertu, que le grand patriote O'Connel et, aujourd'hui, le Pape Léon XIII n'ont cessé de lui proposer, que l'Irlande conservera les sympathies universelles qui s'attachent à sa cause et qu'elle pourra faire triompher son programme de justes revendications.

(*Moniteur de Rome.*)

L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE

ET LE SERVICE PERSONNEL.

FIN. — *Voir le numéro précédent.*

V

L'immunité personnelle n'appartient pas moins aux religieux qu'aux prêtres séculiers.

L'immunité personnelle des religieux est contenue dans la démonstration qui précède, et on peut l'en déduire clairement; mais elle semble tellement méconnue de nos jours, qu'il importe de la traiter distinctement et de la montrer dans toute son évidence.

C'est une grave erreur de supposer que l'immunité personnelle n'appartient pas également au clergé séculier et régulier, comme si le droit des religieux différait en cette matière de celui des prêtres paroissiaux. Nos législateurs partent évidemment de cette fausse distinction, lorsqu'ils statuent que les élèves des séminaires épiscopaux sont exemptés du service militaire, tandis qu'ils n'accordent aucune exemption aux ecclésiastiques religieux. C'est là une injustice à l'égard de ces derniers, et une violation sacrilége de l'immunité ecclésiastique, qui protège indistinctement tout le personnel de l'Église, soit séculier soit régulier. Voici les preuves :

1° Les saints Canons qui sanctionnent l'*immunité des clercs* s'appliquent également aux ministres du culte et aux religieux. Quand il est question de l'immunité cléricale, dit Reiffenstuel (1), l'Eglise comprend sous le nom de *clercs*, non seulement ceux qui ont reçu les saints Ordres ou seulement la tonsure cléricale,

(1) *Jus canon. univ.* T. 2, tit. 2, de foro compet.

mais encore tous les réguliers des divers instituts monastiques approuvés par le Saint-Siège, en y comprenant les novices, et ceux qui, voués à l'instruction ou au service des malades, ne sont nullement destinés à recevoir les Ordres. Toutes ces personnes sont exemptes de la juridiction civile et des charges publiques, en vertu du *privilegium fori*. Telle est la doctrine de tous les canonistes.

2° Cette doctrine est d'accord avec la pratique constante de l'Eglise et avec la teneur expresse des saints Canons. « *Les clercs et les moines*, dit le Concile œcuménique de Chalcédoine, ne prendront point de service militaire, et ils n'accepteront aucune charge civile. Ceux qui oseraient contrevenir à cette défense et déserter ainsi la vocation qu'ils avaient choisie à cause de Dieu, seront frappés d'anathème (1). » Le 83me Canon apostolique contient une ordonnance semblable, mais sans menace d'excommunication.

3° La plupart des religieux reçoivent les saints Ordres, comme les ecclésiastiques séculiers : ils sont *clercs* dans le sens strict du mot, et appelés dans le droit *clerici regulares*. Pourquoi donc n'auraient-ils pas les droits cléricaux?

4° Ceux qui, sans recevoir les Ordres, font profession dans un institut monastique reconnu par l'Eglise, sont consacrés à Dieu par leurs vœux, comme les ministres du culte le sont par leur ordination. Les uns et les autres sont confiés au soin spécial de l'Église, qui doit les séparer de tout ce qui est profane.

5° L'état religieux étant établi par Jésus-Christ et laissé au choix des fidèles (2), donne à ceux qui en ont la vocation le droit d'y vivre sans qu'on puisse les empêcher de vaquer aux exercices de leur sainte profession. Or, ce droit se confond avec l'immunité personnelle.

6° L'Église a toujours entendu de cette manière l'immunité de ses personnes; et les princes chrétiens n'ont jamais, par rapport à ce privilège, fait distinction entre le clergé séculier et régulier. Le canon 7 du concile de Chalcédoine, cité plus haut, et le 83e Canon apostolique démontrent clairement l'esprit de l'Église. Ajoutons ici un document plus explicite encore, et qui montrera en même temps comment la puissance civile et l'autorité ecclésiastique savaient autrefois s'entendre.

Le document dont nous parlons est une lettre du Pape saint

(1) Conc. œcum. Chalced. an. 451, can. 7.
(2) Matth. XIX.

Grégoire-le-Grand, écrite à l'empereur Maurice, au commencement du VII[e] siècle. Cet empereur ayant perdu de vue les droits évangéliques de ses soldats chrétiens, leur avait interdit de se consacrer à Dieu dans les monastères, en d'autres termes, de se faire religieux. Grégoire lui écrivit une lettre aussi respectueuse qu'énergique (1), pour lui demander de rapporter cette loi. « Votre défense, lui dit-il, m'a causé un grand effroi, parce qu'elle a pour effet de fermer à beaucoup d'âmes le chemin du salut. De plus, elle est contraire *à la liberté que la loi a toujours accordée jusqu'ici*... Enfin ce décret offense Dieu, le Maître suprême : il est contraire à la loi du Dieu tout-puissant. *Quod in ea lege dicitur, ut ei qui in militia signatus est, in monasterium converti non liceat, vehementer expavi : quia per eam constitutionem cœlorum via multis clauditur, et quod nuncusque licuit prohibetur... Contra Auctorem omnium Deum hanc constitutionem intendere sentio : lex ipsa omnipotenti Deo minime concordat.* — La lettre à Maurice resta sans effet.

Deux siècles après, Hincmar, évêque de Rheims, écrivit à Charles-le-Chauve, que non seulement S. Grégoire, mais les empereurs eux-mêmes, et toute la république chrétienne avaient annulé la loi de Maurice, dans le point où elle était contraire aux libertés de l'Eglise (2).

Conclusion. Nous venons de voir que tous les religieux sont de droit divin exempts du service militaire, absolument comme le clergé séculier. Or, s'il en est ainsi, que faut-il dire d'une loi qui les astreint à la milice, sans égard à leur état? Cette loi est une violation évidente d'un droit divin : c'est une injustice doublée d'un sacrilège.

Voter une telle loi, serait non seulement se rendre coupable de ce double crime ; mais en outre, encourir la peine de l'excommunication. Pie IX, dans sa Constitution *Apostolicæ Sedis,* du 11 octobre 1869, maintient avec réserve au Saint-Siège l'excommunication portée contre ceux qui éditent des lois ou des décrets contraires à la liberté et aux droits de l'Église : *Edentes leges vel decreta contra libertatem aut jura Ecclesiæ.*

Comment donc le législateur doit-il se conduire, quand il s'agit de statuer sur une matière *mixte*, où les droits civils et ecclésiastiques sont en contact ? Il doit respecter ces derniers

(1) Epist. lib. 2, ep. 61 *ad Mauritium Augustum.*
(2) Voir Rohrbacher, *Hist. de l'Egl.* t. 9, page 421 et suiv.

dans toute leur étendue, puisque tout droit est inviolable. Si, à raison des circonstances, il croit qu'il y aurait lieu de restreindre ou de modifier en quelque point les droits de l'Église, il doit s'entendre avec le Souverain Pontife, qui est l'arbitre et le modérateur de l'exercice de ces droits. Cette entente entre les deux pouvoirs se fait, comme nous l'avons indiqué plus haut, par des transactions et des concordats.

Que faire dans le cas où une loi contraire à l'immunité, soit des prêtres, soit des religieux, aurait été portée et serait en vigueur? Cette loi étant injuste et sacrilège, est nulle de sa nature. De plus, comme toute injustice exige réparation, le législateur est obligé, dans la mesure du possible, de rapporter cette loi, comme Saint-Grégoire l'écrivait à l'empereur Maurice.

On dira peut-être que l'Église, par son silence, a accepté cette disposition légale, qu'elle a tacitement renoncé à cette portion de son droit. C'est encore là une autre erreur : jamais l'Église ne renonça à son immunité personnelle. Elle a pu souffrir, mais non accepter comme légitime la violation de ce droit sacré. Toutes les fois qu'on y a porté atteinte, elle a protesté : la lettre de Pie IX du 10 juin 1851, citée plus haut, et l'excommunication que le même Pape a renouvelée le 11 octobre 1869 contre les violateurs des immunités, en témoignent hautement.

Non, l'Église ne se dessaisit pas de l'immunité des personnes du sanctuaire, que Jésus-Christ s'est réservées comme sa propriété et son héritage : elle ne peut s'en dessaisir, comme elle ne peut livrer à des mains profanes les vases sacrés de ses autels. Dépositaire des droits que le Fils de Dieu lui a laissés, elle en est la gardienne fidèle; et, s'il en est besoin, elle combat, elle souffre l'exil, le martyre, plutôt que trahir son dépôt divin : témoin saint Grégoire VII, mourant exilé à Salerne, et l'évêque saint Thomas, inondant de son sang la cathédrale de Cantorbéry.

VI

Relation entre l'immunité cléricale et le service personnel.

On s'est occupé beaucoup de nos jours de lois sur la milice, de divers systèmes de recrutement militaire, et, nommément, du service personnel. Comme il existe un rapport étroit entre *le service personnel* et le sujet que nous venons de traiter, nous ne pouvons nous dispenser d'en dire aussi un mot. Nous le ferons succinctement.

On entend par service personnel l'obligation imposée aux citoyens de porter les armes, sans faculté de se faire remplacer.

Que dire de cette mesure législative?

Au point de vue du droit, elle soulève deux questions : l'une de droit naturel, l'autre de droit ecclésiastique.

1° Simple question de droit naturel : l'État a-t-il le pouvoir, hors le cas d'un danger pressant pour la patrie et quand il n'y a pas d'autre ressource, d'imposer aux citoyens le service militaire? Ne doit-il pas ici, comme dans les autres professions sociales, respecter la liberté personnelle, qui est un droit donné à tout homme par la nature?

2° Question de droit ecclésiastique : le service personnel est-il contraire aux immunités de l'Église?

Nous n'avons à répondre qu'à cette seconde question. Pour le faire avec clarté, nous distinguerons trois hypothèses.

1. On peut décréter le service personnel sans aucun égard à l'immunité ecclésiastique et en enveloppant dans la même obligation le clergé et les laïques. Alors c'est une violation évidente des droits de l'Église.

2. On peut aussi l'établir avec exemption partielle, c'est-à-dire en exemptant le clergé séculier, et non les religieux : alors c'est une violation des droits de ces derniers.

3. On peut enfin imposer le service personnel avec exemption complète du clergé tant séculier que régulier. Alors le droit de l'Eglise est sauf *pour le moment;* mais il est compromis dans l'avenir.

Expliquons cette assertion : la situation actuelle de l'Eglise et les circonstances politiques que nous voyons, suffisent pour en montrer l'évidence. En effet, les vicissitudes des gouvernements modernes, l'existence des deux partis, l'un favorable, l'autre hostile à l'Eglise, qui viennent tour à tour au pouvoir, font que *le service personnel établi en principe*, même avec exemption des clercs, constitue un grand danger. Laissez le parti hostile devenir maître de la situation, que fera-t-il ? D'une main il retiendra le principe du service personnel, et de l'autre il rejettera les immunités de l'Eglise, qu'il affectera de ne pas reconnaître. Et voilà les hommes du sanctuaire dans l'alternative, ou de s'enrôler sous les drapeaux de César en désertant la bannière de Jésus-Christ, ou de souffrir la persécution pour la justice.

La faculté du remplacement leur laissait du moins le moyen

de se libérer par des sacrifices pécuniaires ; la loi du service personnel leur ôte encore cette triste ressource, et les livre à la merci d'un pouvoir tyrannique.

Terminons en indiquant l'origine et la cause du militarisme contemporain. D'où vient la tendance si prononcée de nos jours, à imposer à tous les citoyens, sans pouvoir de se faire remplacer, l'obligation de porter les armes? Elle vient des loges maçonniques : c'est un des engins inventés par cette secte pour battre en brèche l'Eglise de Jésus-Christ. Les francs-maçons ont consacré le système appelé *service personnel*, et juré de l'introduire dans les lois. Le fait est avéré par les documents authentiques de la Loge ; et le but est évident, c'est de ruiner l'Eglise de Dieu, conformément au plan bien connu de la secte maçonnique. En enveloppant le clergé dans le recrutement militaire, elle espère empêcher le recrutement des lévites, et priver l'Eglise de ses ministres.

Telle n'est pas évidemment l'intention des catholiques favorables au service personnel ; mais tout en ayant des vues différentes, ils secondent les manœuvres des plus perfides ennemis de leur foi.

L'ARTICLE 101

DU NOUVEAU CODE PÉNAL ITALIEN

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

Affirmer la nécessité d'un retour de Rome au Pape, est-ce commettre un acte tendant à altérer l'unité de l'Italie?

D'abord, cette unité n'est pas si complète : il y manque bien des territoires qui semblent devoir appartenir à la péninsule par leur situation géographique. Comment! l'Italie est proclamée une sans qu'elle possède Nice, Monaco, Malte, la Corse, la République de San-Marino, Trieste et le Trentin ; et l'on ne peut pas la proclamer une avant d'y avoir annexé le coin de terre où le Souverain Pontife trouve la sauvegarde de sa dignité et la garantie de son indépendance dans l'exercice de ses hautes fonctions !

Au reste, comme l'a si bien observé le Saint-Père, l'unité d'État ne constitue pas pour les nations une condition essentielle de prospérité et de grandeur : l'Allemagne, la Suisse et les

États-Unis, qui n'ont pas cette unité, sont des nations florissantes et glorieuses.

L'unité de l'Italie ! Mais pourrait-elle être altérée plus profondément qu'elle ne l'est aujourd'hui par l'œuvre sectaire du gouvernement italien lui-même? A l'intérieur, désunion des forces nationales, dont les plus conservatrices sont exclues du maniement des affaires publiques; désaccord des citoyens, dont les meilleurs voient repoussée, depuis dix-huit ans, la réclamation de leurs droits les plus sacrés; tiraillements des partis révolutionnaires, adversaires-nés de la monarchie, qui n'existe que parce qu'elle favorise leurs desseins; à l'extérieur, mécontentement des catholiques du monde entier, à cause de la position indigne faite au chef de l'Église ; de là, au point de vue diplomatique, isolement de l'Italie officielle vis-à-vis des puissances étrangères ; situation qui s'accuse tous les jours davantage par les tendances respectives, diamétralement opposées, de la politique religieuse et qui constitue un danger permanent de complications internationales. A toutes ces divisions funestes, tristes résultats du dissentiment de l'Italie officielle avec le Pontificat romain, s'ajoutent la dissolution des liens domestiques par une législation favorable au divorce; la confusion doctrinale et les désordres moraux, fruits de l'enseignement irréligieux ; l'égoïsme et l'envie, que l'oubli de la doctrine chrétienne a fait surgir entre les riches et les pauvres et qui menacent l'ordre social d'un bouleversement épouvantable.

Non, non ; ce ne serait pas commettre un « délit contre la patrie », que de refaire de Rome le siège respecté du catholicisme et de son chef. En vivant en paix avec le Pontificat, l'Italie retrouverait, avec l'unité religieuse, la véritable unité nationale que les sectes lui ont enlevée.

Mais ce n'est pas tout. Des intérêts universels et de premier ordre sont engagés dans la question romaine, parce que, comme le disait M. Visconti-Venosta, « il existe à Rome ce qui n'existe pas ailleurs, la grande institution religieuse de la Papauté, qui dirige une société spirituelle répandue dans le monde entier et exerce sur cette société spirituelle une juridiction qui fait partie du droit public de plusieurs États. »

Confisquer, au prétendu profit d'un État particulier, le patrimoine providentiel de l'Église, destiné au bien de l'humanité; faire de la capitale du monde catholique le siège d'une politique égoïste; transformer le centre de la vie chrétienne en foyer des

partis antireligieux, y entraver la liberté du culte, y patronner la violation publique des lois de l'Eglise, y troubler l'existence légale des institutions qui assistent le Souverain Pontife dans l'exercice de sa mission spirituelle; profaner la Ville Sainte, en établissant dans ses murs le règne de l'erreur et du mal, sous les yeux mêmes de Celui qui a pour mission la propagation de la vérité et du bien ; soumettre au pouvoir d'un autre le Chef de la famille des peuples donnés en héritage au Christ; tenir enfermé dans un palais Celui dont les plus puissants États de la terre invoquent le patronage et recherchent l'alliance : voilà, bien plus qu'un « délit contre la patrie », un délit contre l'œuvre de la Providence, un délit contre le droit de propriété, un délit contre les destinées de Rome, un délit contre la liberté du ministère apostolique, un délit contre les droits supérieurs du vrai peuple italien, un délit contre la liberté de conscience des catholiques de toutes les nations.

Le « délit contre la patrie » n'est pas dans la revendication de l'indépendance réelle et effective du Pontificat romain ; il est dans la résistance du gouvernement aux invitations paternelles du meilleur ami de l'Italie ; il est dans l'obstination à méconnaître les immenses bienfaits que le principat civil des Papes a procurés et procurerait encore aux États de l'Église et à l'Italie tout entière. Il y a là un délit contre la justice, « premier fondement du bonheur et de la stabilité des États », selon l'expression de Léon XIII; un délit contre les contribuables, puisque les Papes travailleraient à alléger les charges publiques; un délit contre les classes laborieuses, qui trouveraient dans la souveraineté temporelle des Pontifes l'amélioration de leur sort; un délit contre les œuvres de charité et les institutions de bienfaisance, dont la moitié des ressources est absorbée par l'État italien en frais d'administration ; il y a là un délit, enfin, contre tout ce qui constitue la vraie gloire et le vrai bonheur d'un peuple, puisque, selon la déclaration de Léon XIII dans sa mémorable Lettre au cardinal Rampolla, les Papes ne manqueraient pas de faire de leur principat civil, à l'avenir comme dans le passé, « une des institutions les plus aptes à assurer la prospérité des sujets. » Malgré tout cela, la Chambre italienne sera saisie du projet du nouveau Code pénal et, sans même entrer dans l'examen détaillé des articles, elle approuvera en bloc le système élaboré par le gouvernement, qui sera bientôt revêtu de la signature des pouvoirs publics et du souverain.

Que s'ensuivra-t-il? Un citoyen, croyant pouvoir jouir d'une liberté constitutionnelle dont l'exercice est un acte naturel de la vie publique dans tout pays libre et fort, signera une pétition en faveur du rétablissement de la paix entre l'Italie officielle et le Saint-Siège ; un conférencier, prêtre ou laïque, prononcera un discours sur l'intérêt que trouverait le pays dans un arrangement conclu entre les deux pouvoirs sur les bases de la justice ; un écrivain, un journaliste discutera les inconvénients de la condition présente de la question romaine ; un évêque publiera un mandement sur la nécessité de l'indépendance vraie du Saint-Siège : voilà quatre Italiens, quatre hommes appartenant à « un peuple libre et fort », selon l'expression du roi Humbert (télégr. du 20 sept. 1887 au syndic de Rome), mis au rang des criminels, à cause de la discussion d'un point controversé, et traités comme ennemis de la patrie, du chef de l'exercice le plus vulgaire de leurs droits de citoyens, du chef de l'accomplissement de leurs devoirs les plus sacrés d'enfants de l'Eglise ! C'est odieux. C'est ridicule. Ce n'est pas ainsi qu'on traite un peuple libre ; et le gouvernement qui cherche son salut dans la force matérielle, donne la preuve la plus manifeste de sa faiblesse morale.

Mais supposons que le Souverain Pontife puisse impunément braver la tentative d'opprimer le droit par la force publique ; — car, tout en abrogeant virtuellement la loi des Garanties par la promulgation du nouveau Code pénal, le gouvernement aura intérêt à laisser au Pape, aux yeux de la foule, les infimes conditions de l'inviolabilité qui lui est reconnue par la lettre morte de cette loi menteuse, — supposons qu'à l'exemple du Saint-Père, un grand nombre d'évêques, de prêtres et de catholiques d'Italie réclament le retour du Pontificat romain à une souveraineté vraie et effective, telle que la requièrent l'indépendance et la dignité du Siège apostolique : quelle sera l'attitude du gouvernement vis-à-vis de cette manifestation en faveur des droits temporels du Pape? frappera-t-il, selon la rigueur de sa singulière justice, tous les défenseurs de la cause pontificale? rendra-t-il les paroisses et les églises veuves de leurs pasteurs?

Deux choses sont certaines : la première, que les papes ne failliront jamais à leur devoir de défendre et de maintenir leur principat civil, seule garantie efficace de leur liberté et de leur indépendance ; la seconde, que le devoir de la subordination hiérarchique soumet les fidèles aux évêques, et ceux-ci avec

eux au Souverain Pontife, « non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers. » (Constit. *Pastor œtern.*, chap. III).

Ajoutons que la papauté, bien que livrée sans défense aux vexations d'une politique astucieuse, n'a rien à craindre pour le rétablissement de sa souveraineté territoriale. Elle est sortie victorieuse de luttes plus formidables que celle que lui livrent aujourd'hui ses spoliateurs. Naguère encore, elle a vu expirer à ses pieds la persécution religieuse du plus puissant empire d'Occident et implorer son alliance comme une nécessité nationale, par le même représentant redouté de la politique contemporaine qui avait combattu, pendant quinze ans, son influence salutaire.

La leçon est sérieuse et bien faite pour donner à réfléchir à ceux qui croient avoir scellé à jamais, au moyen de l'art. 101 de leur nouveau Code pénal, le tombeau du pouvoir temporel des Papes. « Ils ne connaissent pas, ou feignent de ne pas connaître la nature de l'Église, la nature et la force de sa puissance religieuse, morale et sociale, que ni les injures du temps, ni la prépotence des hommes ne parviendront jamais à détruire. » (Léon XIII, lettre au cardinal Rampolla.)

F. V.

LA DIVINITÉ DE L'ÉGLISE.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

Une dans son essence, catholique dans ses développements, la véritable Eglise doit être encore apostolique par sa date et ses traditions.

C'est aux Apôtres seuls que Jésus-Christ a dit : *Enseignez les nations, et apprenez-leur à garder les commandements que je vous ai donnés* (1).

Or nous ne demanderons ni à Photius, ni à Pierre-le-Grand, ni à Luther, ni à Calvin, ni à Henri VIII par qui ils descendent des Apôtres et de qui ils tiennent leurs lettres de créance, ce serait les embarrasser et leur faire injure. Mais ces lettres

(1) Matth. XXVIII, 19 et 20.

apostoliques Léon XIII les porte dans ses mains, en remontant par trente-neuf Papes jusqu'à Léon X contre qui Luther s'est révolté ; par cent cinquante-quatre Papes jusqu'à Photius qui a consommé le schisme grec ; par deux cent soixante-six Papes jusqu'à S. Pierre auquel ont succédé Lin, Clet, Clément, Anaclet. Les premiers noms de cette liste sacrée sont mis au-dessus de toute critique et de toute contradiction par les monuments mêmes de l'ancienne Rome. Qui ne connaît la prison Mamertine où fut enfermé le premier Pape, la chambre où S. Clément conféra avec lui, et les catacombes, où se forma cette dynastie sacrée qui ne finira qu'avec le monde. Elle avait déjà trois siècles d'existence avant que les peuples qui ont aujourd'hui une place dans l'histoire eussent seulement un nom dans la langue des hommes. Elle comptait quatre siècles quand Clovis fonda l'empire des Francs. Elle en comptait dix quand Guillaume-le-Conquérant établit sa race en Angleterre. Elle en comptait douze quand la maison de Hapsbourg fut mise à la tête du Saint-Empire ; elle en comptait seize quand la maison de Romanoff fut appelée au trône de Russie ; elle en comptait dix-huit quand Bonaparte prit sur l'autel la couronne des Francs et s'appela Napoléon. Elle en comptait dix-neuf, quand les Bourbons et les Bonaparte, ceux-là les plus anciens des princes de la terre, ceux-ci les plus nouveaux, se virent condamnés par le sort à errer, presque tous, sur un sol étranger et à manger le pain amer de l'exil. Seul, parmi les souverains, le successeur de Pierre est sûr d'avoir un successeur. Seule la dynastie de Pierre méprise l'exil, car tous les Papes reviennent à Rome, vivants ou morts. Seule, cette dynastie brave les tempêtes du temps, car elle durera autant que le temps lui-même, et quand même le temps durerait encore pendant des siècles de siècles, le dernier Pape serait sur les débris du monde écroulé le successeur certain, légitime et reconnu de celui à qui il a été dit : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle* (1).

Léon XIII, successeur du Prince des apôtres, a la mission de nous confirmer dans la doctrine que les apôtres nous ont enseignée. Il l'a fait par une suite d'encycliques dans lesquelles il démasque les erreurs modernes et les pièges tendus sous les pas des nations par la négation de l'ordre surnaturel. « La cause de

(1) Matth. xvi, 18.

tous nos maux, dit-il d'abord, c'est qu'on a méconnu et rejeté l'autorité apostolique (1) ». Puis, il presse les chrétiens de revenir au sentiment de l'égalité véritable et de la fraternité sincère qui doivent les réunir (2). C'est la foi chrétienne qui seule peut éclairer la pensée dans ses études et dans ses recherches, garantir les conquêtes de la science (3). Seule elle peut préserver la famille des hontes du divorce ou de l'adultère (4). Seule elle rappelle avec autorité que tout pouvoir vient de Dieu, que c'est au nom de Dieu que les Princes doivent commander, et que les peuples doivent voir en eux les images de Dieu même (5). Ouvrez les yeux, dit-il encore, ô chefs des nations, et demeurez sous la main de la véritable Eglise, si vous ne voulez pas tomber sous la domination de l'église de Satan (6). Et pour conclure toute cette doctrine, il définit la constitution chrétienne des Etats qui, basée sur l'indépendance des deux pouvoirs, s'adapte à toutes les formes légitimes de gouvernement, respecte toutes les libertés honnêtes, et convient à tous les temps, à tous les pays, à toutes les civilisations (7). Vous entendez, dans ce commentaire actuel et vivant, S. Pierre et S. Paul, S. Augustin et S. Thomas, tous les siècles, tous les Papes, toute la tradition. L'Italie, l'Espagne, la France, l'Allemagne, la Hongrie recevront de Léon XIII des lettres particulières pour les consoler ou les avertir. Ainsi écrivaient les apôtres aux Hébreux, aux Grecs, aux Romains, L'autorité apostolique est toujours la même et l'Eglise qui la garde est seule la véritable Eglise.

Heureux les peuples qui ont été retenus dans les domaines de Pierre! Léon XIII vient de rappeler au Portugal sa fidélité, à l'Espagne son titre de puissance catholique, à l'Italie l'éclat et la grandeur que la Papauté lui donne et le triste échange qu'elle ferait de ces belles destinées contre le titre de révolutionnaire et de persécutrice. La France a eu dans celle belle audience des nations, le rang que lui assure son titre de Fille aînée de l'Eglise. Léon XIII l'a bénie; il a appelé sur ceux qui la gouvernent les grâces et les miséricordes du Seigneur; il a loué

(1) Encycl. *Inscrutabili Dei consilio*, 21 avril 1878.
(2) Encycl. *Quod apostolici muneris*, 21 décembre 1878.
(3) Encycl. *Æterni Patris*, 4 août 1879.
(4) Encycl. *Arcanum divinæ sapientiæ*, 10 février 1880.
(5) Encycl. *Diuturnum illud*, 20 juin 1881.
(6) Encycl. *Humanum genus*, 20 avril 1884.
(7) Encycl. *Immortale Dei*, 1er novembre 1885.

dans nos évêques le zèle avec lequel ils se rattachent à la chaire de S. Pierre, dans nos prêtres leur docilité envers les évêques, dans nos fidèles leur empressement, leur générosité, leur grandeur d'âme. C'est la France qui a donné à S. Pierre le plus de soldats, de missionnaires et de sœurs de charité. C'est grâce aux dons de la France que S. Pierre continue dans l'univers entier ses missions et ses conquêtes. L'épée de la France s'est levée cent fois pour soutenir et défendre S. Pierre. Où sert-on mieux qu'en France une cause qui est la cause même de la civilisation, de la justice et de la liberté?

IV

S'il faut ajouter à ces trois marques de la véritable Eglise, une marque encore plus caractéristique et plus décisive, le jubilé de Léon XIII va nous la fournir. L'Eglise romaine est une, c'est son essence; elle est catholique, c'est la loi de son développement; elle remonte jusqu'aux apôtres, c'est la date de son origine. Ce n'est pas tout, elle est sainte, et c'est par là qu'elle se montre la fille du ciel.

La sainteté n'est pas moins sensible aujourd'hui dans la communion romaine qu'elle ne l'a été dans tous les siècles. Jésus-Christ son chef et son auteur, qui est le Saint par excellence, nous a donné, par sa grâce et ses sacrements, des moyens efficaces pour atteindre la perfection et nous rapprocher de lui, les uns par la virginité, les autres par l'étude et la science, ceux-ci par la pénitence et le renoncement de la chair, ceux-là par la ferveur de la prière et le zèle de l'apostolat, tous par l'ambition de le suivre et de l'imiter ici-bas pour être couronnés avec Lui dans le ciel. C'est aux fruits qu'il faut juger l'arbre ; c'est aux saints qu'il faut reconnaître la sainteté de l'Église leur mère. Or, quelle est l'Église, sinon l'Église romaine, qui produit ces fruits merveilleux? C'est de siècle en siècle que se renouvelle ce prodige, et les canonisations solennelles que Léon XIII proclame aujourd'hui, attestent que l'Église romaine a encore des saints, que Jésus-Christ vit encore dans l'Église romaine, que l'Église romaine est toujours l'immortelle épouse de Jésus-Christ.

Qu'elle est belle cette liste empruntée à l'histoire de toutes les nations, qui vient prendre place dans les dyptiques sacrés au milieu des acclamations de l'univers! C'est Rodriguez et Berchmans, l'un consommé en sainteté, pendant une vie de

quatre-vingt-sept ans; l'autre qui pratiqua la perfection dès l'âge le plus tendre et qui sortit du monde à vingt-deux ans comme les Gonzague et les Stanislas, parce qu'il avait parcouru tous les degrés de la vertu. C'est le P. Claver, le nouveau Xavier, l'apôtre des nègres, qu'il sied bien de placer sur les autels quand les peuples qu'il aima apparaissent de toutes parts sur le continent africain et pressent les âmes généreuses de les rendre à la liberté des enfants de Dieu. A côté de ces trois saints voici les sept fondateurs de l'ordre des Servites, la gloire de l'église de Florence, aujourd'hui l'admiration de l'Église universelle. Il y a six siècles qu'ils dorment dans leur tombeau, mais leur sainteté est incontestable, car ils guérissent encore les malades les plus désespérés. C'est après avoir traduit ces prodiges devant le tribunal le plus sévère et le plus éclairé que le Pape les constate et que l'univers tout entier invoquera avec lui des saints dont la puissance révèle si bien la gloire céleste.

Les honneurs de la béatification sont réservés à d'autres héros, et parmi ces héros, deux Français, Grignon de Montfort et La Salle, celui-là cher à la Vendée, le fondateur des Sœurs de la Sagesse, le disciple des Eudes et des Olier, l'émule de S. Vincent de Paul dans l'éducation des clercs et dans la formation des vierges; celui-ci d'un renom plus grand encore, l'instituteur des écoles chrétiennes dans les deux mondes, à qui Rouen a dédié la première statue, mais dont le nom est gravé, mieux que sur le marbre et l'airain, dans le cœur de toutes les races qui ont appris de lui les éléments des lettres humaines. Si Léon XIII élève des autels à ces bienheureux, c'est parce que leur sainteté s'est affirmée par des miracles. Ces miracles sont d'hier, et pour ne citer qu'un de ceux qu'on doit à l'intercession du vénérable La Salle, nous avons connu nous-même, toute la Normandie connaît comme nous, un jeune malade auquel il rendit subitement la santé, en dépit de la nature qui le condamnait à la mort, au grand étonnement de la médecine qui désespérait de le guérir (1). Rome a reconnu ce prodige, Rome dont la critique est bien plus difficile à convaincre que l'incrédulité même de la science moderne, Rome qui ne se rend qu'à l'évidence, et qui rejette impitoyablement des procès de

(1) M. Etienne de Suzanne, après une neuvaine faite au vénérable La Salle, sur les conseils du cardinal de Bonnechose, recouvra subitement la santé en 1868. Ce miracle est cité dans le procès de béatification.

canonisation les faits sur lesquels planerait encore l'ombre d'un doute ou d'une incertitude.

Ainsi s'affirme aujourd'hui, comme hier, la sainteté de la véritable Église. L'Église romaine est, aujourd'hui comme autrefois, la patrie des saints et la terre des miracles. Sa vertu se répand sans s'épuiser, et ceux qui essaient de la tourner en ridicule ne s'aperçoivent pas qu'ils n'ont plus pour eux ni la justice, ni la vérité, ni la raison. Il faut en croire les aveugles qui voient, les boiteux qui marchent, les sourds qui entendent, les malades qui reviennent des portes du tombeau. Il faut se rendre aux signes qui éclatent dans notre siècle comme dans les siècles précédents, et qui confirment, comme au temps de Jésus-Christ et des apôtres, la doctrine enseignée par son vicaire. O communions séparées, où sont vos saints, où sont vos miracles ?

Joseph de Maistre a dit quelque part, avec ce don de seconde vue qui caractérisait son génie : « Le siècle qui a commencé en 1789 par la proclamation des droits de l'homme pourra bien finir par la proclamation des droits de Dieu. » Tel est, en 1888, dans l'année même qui termine ce siècle fameux, le spectacle qu'offre l'Église. Un Pape s'est rencontré pour l'offrir au monde, sans que le monde y prît garde ni essayât de s'en rendre compte. Il a dit un mot à peine, il a cité la date de son sacerdoce, et ce mot, cette date, tombés de ses lèvres comme au hasard de la conversation, mais répétés d'un bout de monde à l'autre par les évêques aux prêtres, et par les prêtres aux peuples, a provoqué, sans qu'il y pensât, la plus étonnante des manifestations de foi, de vénération et de confiance qu'aucun père puisse espérer de ses enfants, un roi de ses sujets, et que le Pape, roi et père tout ensemble, ait pu imaginer dans son amour. Tout est spontané autant que grandiose, et l'année sainte qui a commencé le 1er janvier va continuer son cours merveilleux en faisant éclater, de plus en plus, les quatre marques immortelles que l'Église porte à son front : l'unité sans rupture, la catholicité sans limites, l'apostolicité sans interruption, la sainteté sans ombre et sans déclin. Léon XIII parle, et les oracles qui tombent de sa bouche pour expliquer le symbole et le décalogue, sont l'expression de la vérité même ; il étend les bras et toutes les nations se sentent appuyées sur son cœur et bénies de sa main ; il s'assied, et c'est S. Pierre que l'on regarde et que l'on vénère dans sa personne ; il ouvre le Ciel et

les saints nouveaux qu'il y montre, apparaissent à son appel, comme les étoiles, à l'appel de Dieu, apparaissent au firmament : *Stellæ vocatæ sunt et dixerunt* : *Adsumus* (1).

Voilà les droits de Dieu avoués, reconnus, proclamés, juste un siècle après cette fameuse proclamation des droits de l'homme où l'erreur s'est tant mêlée à la vérité, et dont les passions humaines ont tant abusé. Ils sont avoués et reconnus sans qu'on y pense, par un hommage filial volontaire chez les uns, involontaire chez les autres, mais qui se rapporte bon gré mal gré au Dieu dont le Pape est le vicaire.

C'est parce qu'il est Pape qu'il est si grand politique et que sa politique est si admirée, même de l'infidèle et de l'hérétique. C'est parce qu'il est Pape que cette exposition universelle des arts et de l'industrie, étalée sous ses yeux, est devenue si grande, si complète, si unanime. C'est parce qu'il est Pape, qu'elle ressemble à une fête de famille, que l'intérêt en est absent, que la gloire même des choses humaines n'y prend aucune part, et que les petits et les pauvres avec leurs modestes présents y sont aussi bien accueillis que les grands et les riches. Non jamais on n'a rien vu de pareil depuis le temps des bergers et des mages, l'incrédulité en fait l'aveu. C'est Dieu qui a tout disposé, c'est Dieu qui triomphe. *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris* (2).

Allez maintenant, la proclamation des droits de Dieu a été entendue par ce siècle troublé qui ne voulait plus ni Dieu ni Maître, qui s'était persuadé que le Pape n'était qu'une ombre, et qui enterrait si naïvement Dieu, le Pape et l'Eglise sous les ruines imaginaires entassées par une science ignorante dans les écoles, dans les théâtres et dans les romans. Tant il est vrai que l'homme s'agite et que c'est Dieu qui le mène! Il l'a mené depuis 1789, à travers les monarchies et les républiques, parmi les débris des lois qui durent une heure et des constitutions qui durent un jour; il l'a mené, du milieu de l'Angleterre et du fond de l'Allemagne, de toutes les provinces de la France, de l'Espagne et de l'Italie, comme des steppes et des glaces du du nouveau monde, des champs où le soleil se lève et des mers où il se couche, il l'a mené à Rome, à l'audience d'un prêtre captif de son devoir au fond de son palais, qui n'ayant pour lui ni trône, ni cour, ni armée, a, par sa parole seule, attiré tout

(1) Baruch, III, 35.
(2) Ps. CXVII, 23.

l'univers à ses pieds, pour verser dans la basilique de Saint-Pierre le sang de l'Homme-Dieu sur cette foule composée par les députés de toutes les nations. Agitez-vous encore, enfants des hommes, Dieu vous mènera toujours là où vous ne voulez pas aller.

Et vous qui aimez l'Eglise, ne tremblez plus, hommes de peu de foi. Quand le Pape est insulté, dépouillé, banni, n'allez pas croire que tout est fini, et qu'il ne reste plus qu'à pleurer sur son tombeau. Autant vaudrait pleurer sur le soleil qui se couche. comme si l'on n'était pas sûr qu'il ouvrira le lendemain les portes de l'Orient. Ainsi se lève le successeur de S. Pierre du fond de la tombe où les tyrans croient l'avoir couché pour toujours. Le *ci-devant Pape* que le Directoire enterrait à Valence est ressuscité dans Pie VII, dans Grégoire XVI, dans Pie IX, dans Léon XIII. Le pape est encore à Rome. Rome est encore au Pape. Par lui, le monde est encore à Dieu et les droits de Dieu finissent toujours par être reconnus et proclamés.

Les siècles qui ne sont pas encore ressembleront à ceux qui ne sont plus. Plaise à Dieu que la France y tienne toujours une grande place, que sa gloire s'y rajeunisse et s'y renouvelle, que sa langue y soit encore la langue dans laquelle le Pape communiquera avec les nations assemblées autour de son trône, et que les Bossuet de ces temps lointains disent comme ceux du siècle de Louis le Grand : « O Sainte Eglise romaine, si jamais je t'oublie que ma langue s'attache à mon palais, que ma droite se sèche si tu n'es pas toujours le principal objet de ma pensée et le centre de toutes mes affections » (1).

Mais toutes les nations sont périssables et l'Eglise seule est immortelle. Quels que soient les peuples de l'avenir, l'avenir n'appartient qu'à l'Eglise. Quels que soient leur langue, leur race, leur couleur, leur gouvernement, que la révolution déborde encore et qu'elle monte aussi haut qu'elle souhaite dans son orgueil, il y aura sur ces flots débordés un vaisseau qui les dominera toujours, et le Pape qui en tiendra le gouvernail, dominant lui-même du regard, de la voix et du geste toutes les tempêtes accumulées à ses pieds, le jour où il célèbrera la cinquantaine de son sacerdoce, entendra encore s'élever vers lui, de tous les bouts du monde, le *Credo* de Nicée : l'Eglise est une, catholique, apostolique et sainte : *Unam*, *sanctam*, *catholi-*

(1) Sermon sur l'*Unité de l'Eglise*.

cam et apostolicam ecclesiam. On lui dira comme aujourd'hui : *Tu es Petrus* : *c'est vous qui êtes Pierre.* Et ce Pierre embrassant dans ses bénédictions les deux mondes dont il est le Pasteur, fera monter de la terre aux Cieux le *Te Deum* de ses noces d'or, le *Te Deum* des noces éternelles.

Mgr BESSON

UNE PAGE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Nous avons dit que le *Livre d'Or*, offert à S. S. Léon XIII à l'occasion de son Jubilé, se termine par un chapitre dû à la plume magistrale de M. Godefroid Kurth. L'auteur, désormais universellement connu, des « Origines de la civilisation moderne », — un des monuments les plus beaux sans contredit et les plus complets dans ce genre qui aient été élevés à la gloire de l'Église, — s'est encore surpassé dans cet épilogue qu'il a écrit pour le *Livre d'Or*. Nos lecteurs nous sauront gré d'en mettre quelques pages sous leurs yeux. Après avoir retracé les derniers actes du pontificat de Pie IX, après avoir insisté sur les Encycliques doctrinales, sur le Syllabus et sur l'infaillibilité avec la conviction enthousiaste et l'admiration communicative d'un esprit supérieur, fixé sur le roc solide des vérités intégrales, M. Kurth aborde en ces termes le règne de Léon XIII :

Telle était donc, à la mort de Pie IX, l'étonnante situation de l'Église catholique : lumineuse et rayonnante du côté du ciel, sombre et désespérée du côté de la terre. La Papauté était la reine des âmes, et le Pape était dans les fers. L'Église était affranchie et triomphait de l'erreur, mais le monde était en révolte et semblait mûr pour l'apostasie. La Révolution trônait à Rome à côté de l'Église, et, comme elle, parlait à l'univers. Jamais le contraste entre la cité de Dieu et la cité des hommes n'avait apparu aussi complet, aussi tranché. Jamais non plus la place de l'Église sur terre n'avait semblé plus étroite, plus menacée. On eût dit qu'occupée à conquérir les âmes, elle avait été gagnée de vitesse, et que la Révolution, lui ayant enlevé tout point d'appui sur terre, ne lui laissait plus qu'à remonter vers le ciel.

Certes, pour parler avec le poète, le poids du *grand manteau* devait peser lourdement sur les épaules du Pontife destiné à recueillir le redoutable héritage de Pie IX. La mission de la Papauté ne devenait manifeste qu'au moment où elle apparaissait irréalisable. Un vieux prêtre, captif de ses ennemis, abandonné de l'Europe entière, et dont la doctrine était la condamnation formelle des principes de la politique contemporaine, devait, du fond de sa prison, reconquérir le monde révolté. Une Eglise toujours détestée jusqu'alors, mais qui venait de gagner des titres nouveaux à la haine de ce qu'on appelait la société moderne, était appelée à ramener dans ses bras des puissances qui ne prononçaient son nom que pour la maudire. Et cela, sans renoncer à aucun des anathèmes lancés par elle aux idoles du jour, sans faire la moindre concession doctrinale à ceux avec lesquels il s'agissait de traiter! Il y avait là de quoi faire sourire les incrédules, et décourager les chrétiens. Celui qui, au lendemain de la mort de Pie IX, eût osé soutenir que cette entreprise n'était pas impossible, et qu'au bout de quelques années elle serait en bonne voie de succès, celui-là eût été traité d'esprit chimérique même par les fidèles les plus disposés à l'optimisme.

Et c'est cependant cette chimère qui devient, par un prodige dont nous sommes les témoins, une incontestable et éblouissante réalité. L'homme providentiel est venu, qui, plus fort que la Révolution et plus grand que le monde, continuera l'œuvre commencée par Grégoire XVI et Pie IX. Ils ont été les conquérants qui emportent de haute lutte les positions disputées : il est le pacificateur qui fait accepter sa victoire par le vaincu, et qui lui fait produire tous ses fruits. Cette mission, si distincte en apparence de celle de ses prédécesseurs, n'en est pourtant que la continuation, et c'est pour la remplir que Léon XIII a reçu d'en haut cet ensemble de dons magnifiques qui font de lui une des personnalités les plus majestueuses des temps modernes.

Pour bien l'apprécier, reportons-nous au commencement de l'année 1878, alors que, toutes frémissantes encore des grands combats du règne écoulé, les deux sociétés se regardaient face à face comme prêtes à reprendre sans tarder la *guerre inexpiable*. Sous quel aspect se serait présentée alors, à l'esprit des penseurs, la figure du pacificateur sublime appelé à terminer la lutte séculaire? Sans doute, ils l'eussent rêvé comme un personnage bienveillant et serein, chez lequel un vaste génie se

serait rencontré avec une volonté puissante. Venu pour réconcilier deux mondes, il eût réuni dans sa physionomie, en les fondant d'une manière harmonieuse, leurs traits les plus nobles et les plus caractéristiques. Il eût été l'homme du passé par l'inébranlable solidité de ses principes et par son inviolable attachement aux traditions catholiques ; il eût appartenu à notre époque par la largeur de ses vues, et par son intérêt sympathique pour tous les côtés élevés et généreux de l'esprit de ce temps. Sur le siège de Saint-Pierre, il aurait montré dans la Papauté, non l'institution surannée qui, au dire de ses ennemis, se traîne à travers le XIXe siècle sans savoir vivre ni mourir, mais le principe civilisateur éternellement actif au sein de la société moderne, et qui lui communique, même à son insu, la lumière et la chaleur d'une vie surnaturelle. La civilisation catholique aurait apparu dans ses enseignements et dans ses actes comme le chef-d'œuvre collectif de l'humanité, et à force de mettre cette vérité en lumière, il eût contraint les esprits les plus prévenus à s'incliner devant elle. Il n'eût rien sacrifié du patrimoine doctrinal accumulé par dix-huit siècles de foi ; au contraire, il eût accentué encore ses principes sociaux les plus attaqués, il eût remis en honneur ses méthodes les plus décriées ; mais, d'autre part, en les présentant au monde débarrassés de la rouille épaisse des préjugés et des sophismes, il les lui eût montrés comme des instruments toujours jeunes et efficaces de civilisation, et il lui eût fait saisir leur convenance parfaite aux buts les plus élevés que poursuit la société de ce temps. Tout en allant au-devant des préventions et en désarmant les haines par la douceur et la charité, il aurait déployé une fermeté inébranlable pour la défense de la vérité et de la justice. A un si rare ensemble de qualités il aurait ajouté cette haute culture intellectuelle faite pour inspirer confiance à des générations aux yeux desquelles tout homme d'Église est ou doit être un ennemi de la science et du progrès. Si bien qu'en voyant la science et la philosophie assises avec lui sur le trône pontifical, le monde se fût déshabitué du préjugé qui lui fait apparaître cette chaire sacrée comme un siége d'inquisiteur, répondant à l'intelligence humaine par des malédictions et par des anathèmes. Il eût donc résolu ce redoutable problème de continuer l'œuvre de Pie IX en la confirmant pour les fidèles, et en la faisant oublier des autres. En un mot, cette physionomie rêvée comme idéal eût correspondu, trait pour trait à la physionomie réelle de Léon XIII.

En effet, il n'est pas un seul des caractères de l'homme providentiel que le monde n'admire et ne vénère dans la personne sacrée du chef actuel de l'Eglise catholique. Léon XIII est à la fois le plus traditionnel et le plus moderne des Papes. C'est un disciple de saint Thomas, mais c'est un homme d'Etat qui a su conquérir l'admiration de Léopold I[er] et de M. de Bismarck. Ses encycliques pourraient être signées de Pie IX, mais ses lettres pastorales glorifient les conquêtes de la civilisation moderne, et ses créations scientifiques, malgré l'exiguité des ressources dont il dispose, sont à la hauteur de tout ce qu'il y a de plus accompli sous ce rapport. Cet austère ascète qui remet en honneur le Tiers-Ordre de saint François est aussi le Mécène qui fonde des académies et nourrit le projet d'une grandiose université romaine ; ce vieux prêtre agenouillé devant Notre-Dame du Rosaire est aussi l'ami des lettres qui a décrété l'ouverture des archives vaticanes, et donné une impulsion nouvelle aux études historiques. Incarnée en lui, la Papauté ne reste en dehors de rien de ce qui se fait de grand dans le monde moderne. Pendant que ses missionnaires allument le flambeau de la foi sous les ténèbres du pôle et dans les déserts de l'Afrique, ses envoyés assistent aux fêtes jubilaires de l'Université d'Heidelberg, où ils portent le don royal de sa munificence, et ses astronomes ont participé à Moscou, à côté des savants envoyés par les premières puissances, aux observations astronomiques sur l'éclipse totale du soleil. Ce grand esprit ouvert à toutes les idées, et que charment toutes les manifestations de la pensée, ce pasteur de peuples que la philosophie et la poésie délassent des pénibles travaux du gouvernement, qui pourrait, sans mauvaise foi ou sans injustice, lui jeter le banal reproche d'être l'ennemi de la civilisation moderne ? Nul n'en parle plus magnifiquement, nul ne la résume d'une manière aussi complète, nul ne la fait briller en sa personne d'un éclat aussi vif. Il en est, si l'on peut emprunter cette expression à la théologie, l'*exemplaire vivant*, et c'est en vain qu'on chercherait un représentant plus auguste de la haute culture intellectuelle et morale du XIX[e] siècle. Il y a autour de sa personne comme un rayonnement qui attire vers lui tous les regards. Or, on ne regarde pas Léon XIII sans lever les yeux, et on éprouve, à l'aspect de ce saint vieillard, ce je ne sais quoi de calmant et d'apaisant que donne le spectacle de la vraie grandeur. Debout sur le trône de saint Pierre, il apparaît au-dessus de notre époque comme l'envoyé bienveil-

lant d'une puissance supérieure. A ce pauvre monde plein de larmes et de cris de douleur, à ces nations qui s'entreregardent frémissantes, à ces classes armées les unes contre les autres, à ces désespérés qui maudissent Dieu et la société, il apporte les paroles de la pacification universelle, et il redit avec les anges : *Paix aux hommes de bonne volonté !*

LA MISSION DU THIBET

Nous apprenons avec tristesse la ruine de la mission du Thibet et l'expulsion des missionnaires ; voici d'après les *Missions catholiques*, la relation des tristes événements qui ont amené le désastre.

La mission du Thibet comprend tout le pays soumis au Talaï-lame ou roi de Lhassa, et de plus les districts thibétains du Su-tchuen et du Yun-nan, dont l'administration dépend entièrement des gouverneurs de ces provinces. Le Thibet a été confié à la société des Missions étrangères en 1846. Malgré les efforts des missionnaires, il leur a été impossible jusqu'à ce jour de pénétrer d'une manière stable dans l'intérieur même du Thibet. Ils ont réussi toutefois, au prix d'immenses labeurs, à fonder des chrétientés thibétaines dans les pays voisins soumis à la juridiction de la Chine. Les principaux centres évangélisés sont Tatsienlou, Chapa, Bathang, Yaregoug et Yerkalo dans le Su-tchuen, Atentse, Tsekou et Ouysy dans le Yun-nan. Or, à l'exception des deux premières, toutes ces chrétientés viennent d'être successivement ruinées, leurs établissements incendiés ou démolis, les missionnaires et les chrétiens chassés. Il n'y a pas eu à la vérité de massacres, il semble même que le mot d'ordre ait été d'éviter l'effusion du sang; mais, pour le reste, ce désastre est comparable à celui des missions de l'Annam en 1885, et il s'est accompli sous les yeux de l'autorité chinoise, seule responsable, peut-être même avec sa complicité.

La cause réelle de cette persécution est la haine des lamas, ennemis jurés du nom chrétien ; la cause occasionnelle, l'expédition avortée des Anglais au Thibet, expédition si souvent annoncée et tant de fois remise qu'à la fin les lamas se sont crus vainqueurs. L'année dernière, la Chine avait envoyé à Lhassa un mandarin chargé de servir d'intermédiaire pour les relations qui devaient s'établir entre le gouvernement anglais et le

Thibet. Le désistement des Anglais, une fois connu, l'envoyé chinois repassa la frontière. Délivrés de toute crainte, les lamas prirent à leur tour l'offensive et envahirent le Sikkim. Puis, voyant que les Anglais ne protestaient point contre leur invasion, ils s'imaginèrent avoir refoulé Macaulay et sa suite jusqu'à Calcutta et, fiers de cet étrange succès, ils lancèrent à toutes les lamaseries voisines des postes chrétiens l'ordre secret de chasser de toutes leurs stations missionnaires et néophytes.

Effrayés à bon droit de ces menaces, les missionnaires se demandaient pourtant si les lamas seraient assez osés pour violer la frontière chinoise, si l'autorité chinoise serait assez impuissante pour laisser envahir son territoire, ou à ce point complice des agissements des lamas qu'elle leur permît de réaliser leurs menaces.

Dès le commencement de l'année 1887, l'hostilité des populations thibétaines soulevées par les lamas se fit jour partout. Au mois de mars, le tombeau du P. Brieux, massacré en 1881, était en partie démoli. Le 28 mai, la résidence des missionnaires à Bathang était assaillie par une grêle de pierres, la façade de la maison gravement endommagée, deux fenêtres brisées, une cloison intérieure percée en maints endroits. Tcheou-chang-ta, le mandarin chinois, alla lui-même dès le lendemain constater les dégâts et promit de les faire réparer. C'est toute la satisfaction qu'on devait obtenir. De leur côté, les roitelets thibétains s'engageaient à châtier les lamas, seuls auteurs de cette attaque.

Le calme commençait à renaître et on se prenait à espérer, quand, le 23 juin, une affiche thibétaine parut dans la ville; cet écrit avertissait les autorités chinoises et indigènes qu'avant le 10 de la présente lune, le peuple des cinq districts de Bathang viendrait chasser les étrangers « dont la présence empêche la pluie de tomber. » Il ne fallait rien moins pour soulever ces populations grossières et crédules et les faire entrer dans le complot.

Sur la dénonciation des PP. Giraudeau et Soulié, les roitelets font enlever l'affiche séditieuse et publient un édit pour calmer le peuple. Ils répondent, disent-ils, des Thibétains, comme Tcheou-chang-ta répond des Chinois. Cependant les bruits sinistres s'accentuant tous les jours, les missionnaires songent à mettre en sûreté leurs objets les plus précieux.

Dans la nuit du 15 au 16 juillet, la ferme de Senelong, proche de Bathang, est envahie, les portes en sont brisées à coups de

lances et de sabres ; le fermier est blessé d'un coup de lance, sa femme frappée de pierres. Les pillards se retirent, emportant tout le mobilier et chassant devant eux le bétail de la ferme.

La nuit suivante, quelques individus cherchent à démolir le mur d'enceinte de notre résidence de Bathang ; on réussit à les repousser. Dans la nuit du 17 au 18, l'attaque a lieu ouvertement à coups de pierres et de sabres ; cette fois encore on peut résister. Le 19, les chefs indigènes avertissent les Pères qu'une bande de 100 à 120 Thibétains va venir les attaquer. Sur leur demande, on donne aux missionnaires quatre soldats chinois pour aider à la défense. Quelques soldats thibétains sont aussi postés sur un toit voisin. Le 20, l'ennemi arrive enfin. Les mandarins envoient à sa rencontre quelques Chinois et Thibétains chargés de parlementer ; ceux-ci reviennent bientôt annonçant l'insuccès de leur mission. C'était sans doute prévu. Le premier chef vient alors supplier les Pères de se retirer dans une maison voisine pour éviter le danger. Ils s'y refusent d'abord, puis, dans la crainte d'assumer une responsabilité trop lourde ils consentent à quitter leur résidence. On veut les confiner dans une maison éloignée ; ils protestent, désirant rester les témoins de ce qui va s'accomplir.

C'est alors que le premier chef indigène consent à les cacher dans sa maison, d'où ils peuvent voir sans être vus. Ils voient en effet l'ennemi envahir la maison de la mission, sans rencontrer la moindre résistance. Pas un coup de fusil n'est tiré, pas une flèche décochée contre les assaillants. La trahison était consommée. La nuit suivante, la résidence avec tout ce qu'elle contient, les maisons des chrétiens deviennent la proie des flammes. Le 21 juillet, la ferme de Senelong est brûlée à son tour. Le tombeau du P. Brieux est renversé, sa tombe ouverte, ses ossements exhumés servent de cible aux féroces ennemis. Le crâne a été criblé de balles, réduit en poussière, puis jeté à l'eau avec le reste des ossements.

Cependant les deux missionnaires restaient encore. Le 23 et le 24, la maison du chef indigène où ils se tiennent cachés est attaquée par la foule. Le 27, les assaillants reviennent plus nombreux, ils sont quatre ou cinq cents. Le mandarin Tcheou-chang-ta somme alors les Pères de quitter Bathang, il se déclare impuissant à les protéger. Voyant toute résistance inutile, impossible même, les missionnaires consentent à abandonner momentanément le pays. Le 1er août, munis de passeports et pro-

tégés par une escorte, ils s'éloignent la mort dans l'âme de leur cher district de Bathang.

La persécution commencée à Bathang s'étendit successivement à Yerkalo et à Atentse. L'ordre de Lhassa de chasser les missionnaires de Yerkalo fut donné à la lamaserie de Lhagongun qui craignit d'abord de se compromettre. Cependant, par ses soins, la route conduisant de la lamaserie au pont de corde qui donne accès à Yerkalo fut élargie et mise en bon état. C'était déjà de mauvais augure. Après la ruine de Bathang, le danger devint bientôt menaçant. Pour céder momentanément à l'orage qui allait se déchaîner, les PP. Couroux et Bourdonnec confièrent au chef indigène la garde de l'église et de la résidence et se retirèrent le 17 août avec leurs chrétiens à Napo et à Qeulong. Les populations ne paraissaient point hostiles; mais bientôt un lama, envoyé exprès de Bathang commença à pourchasser et à persécuter les chrétiens.

Le 25 août, les habitants de Napo vinrent sommer le P. Bourdonnec de partir, malgré le chef indigène, qui lui donnait asile. Il fallut céder encore une fois et se retirer à Qeulong. A Poutigne, où le P. Couroux se rendit le 12 septembre pour relever le courage des exilés, la persécution s'étalait en plein jour.

« On allait, écrit ce Père, vers notre maison, avec des haches et des pioches, on sommait les gens d'apostasier; on désignait le jour où nous serions chassés de notre retraite de Qeulong. »

Ce jour vint en effet. Le 18, un écrit, donné au nom du peuple, des lamas et de trois chefs indigènes, enjoint aux villages d'expulser les réfugiés. Ils sont pourchassés sans pouvoir trouver asile nulle part. Dans cette extrémité, ils n'ont plus qu'un moyen de salut, demander refuge à la chrétienté d'Atentse. En y arrivant ils ne trouvent que des ruines. Il fallut donc descendre jusqu'à Tsékou. Pour comble d'infortune, ils apprennent bientôt que la belle église de Yerkalo et la résidence ont été incendiées et démolies, les maisons des chrétiens détruites. Ceux-ci, au nombre de près de deux cents, pillés, maltraités, chassés, errent dans les montagnes désertes, souffrant de la faim et du froid. Un de leurs plus anciens chrétiens, André Drouleu, est mort de misère avant l'incendie de Yerkalo. C'était un vieux et fidèle serviteur de la mission depuis vingt-sept ans; il laisse sans asile dans les montagnes une veuve et six enfants.

Pour Atentse aussi, l'ordre d'expulser les missionnaires avait été envoyé de Lhassa aux lamaseries voisines. Mais les lamas,

sujets de Yun-nan, comprenant qu'ils pourraient se compromettre en exécutant les ordres d'un gouvernement étranger, avaient demandé au mandarin de Ouysy, de passage à Atentse, l'autorisation d'agir. Celui-ci, en homme avisé, déclara qu'il traiterait en rebelle quiconque serait convaincu d'obéir à Lhassa. Les lamas se le tinrent pour dit. Toutefois, deux attaques eurent lieu dès les premiers mois de 1888; la première, peu importante, à l'occasion de la réception du Boudha vivant, la seconde à la fête de Pâques. Le 11 avril, une grêle de pierres s'abat tout à coup dans la cour et sur le toit de la résidence. Des bandes d'émeutiers circulent, proférant des malédictions contre les étrangers. Le mandarin accourt en toute hâte ; puis voyant que ses paroles ne font rien sur ses forcenés, il se précipite à la porte d'entrée où il est frappé de plusieurs coups de pierres. Effrayés eux-mêmes des suites que pouvait prendre cette affaire, les lamas firent des excuses et tout rentra provisoirement dans le calme.

Au commencement de septembre, quand arriva à Atentse la nouvelle de la ruine de Bathang et de Yerkalo, les lamas jugèrent le moment venu de reprendre leur infernal dessein. Une panique inexplicable s'empare subitement de la population. Chinois et Thibétains, tous cachent leurs objets précieux, sous prétexte que des soldats étrangers vont envahir le pays. Les missionnaires savent, à n'en pas douter, qu'aucune invasion ne menace et que tout ce mouvement est dirigé contre eux. Forts de leur droit, ils se mettent, personnes et biens, sous la protection du mandarin et résistent aux sommations qui leur sont faites par les Thibétains de quitter le pays. Bientôt on apprend que le San-fou de Ouysy a donné un édit défendant de toucher aux étrangers ; le mandarin annonce même son arrivée prochaine. La confiance renaît. Quelques jours plus tard, l'homme d'affaires du mandarin arrive le premier. Il rend visite aux missionnaires, les rassure; mais, au cours de la conversation, il s'informe s'ils ont des armes et leur demande qui leur a vendu le terrain qu'ils possèdent. Ces questions paraissent à nos confrères de sinistre augure. Ils attendent toutefois avec confiance l'arrivée du San-fou. Le 20 septembre, ils vont le saluer à son passage, et le lendemain, le mandarin leur rend leur visite; il proteste de sa bonne volonté, promet aux pères de les protéger et de lancer un édit qui rend les chefs indigènes responsables des désordres qui pourraient subvenir.

Cependant dès le lendemain, des rassemblements malveillants se forment, l'attaque s'organise. Le 23 septembre, vers onze heures, le mandarin envoie prier les pères de partir, disant qu'il se sent impuissant à les protéger contre ces barbares. « Bientôt, en effet, rapporte le P. Genestier, la crête de la montagne se couvre de soldats ; ils sont trois cent trente qui descendent de la forêt de Doug pour venir nous attaquer ; ils poussent leur fameux cri de guerre, accompagné de nombreux coups de fusils quoiqu'ils soient hors de portée. Nos domestiques effrayés s'enfuient en pleurant et vont se cacher au camp. Les assaillants continuent à descendre, à hurler et à tirer ; nous fermons nos portes et montons sur le toit; de tous côtés, nous apercevons des lamas accourant au-devant des soldats pour les arrêter. Voyez-vous ces hypocrites eux qui sont cause de tout, eux qui ont soulevé le peuple et levé les soldats ; ils veulent nous priver de ce qui mettrait le comble à nos vœux, en nous conservant la vie que nous serions si heureux de donner pour le nom de notre Dieu !... Le mandarin dont l'habitation est tout proche, accourt, et tenant le trident d'une main, il ordonne à ses quelques soldats de marcher en avant, et les agresseurs reculent en désordre. Les lamas saisissent alors son cheval, le prient de revenir sur ses pas, disant que l'attaque va cesser ; les Thibétains continuent cependant à tirer, mais sans atteindre personne. Le mandarin cède et les lamas à qui tout obéit font cesser les coups de feu.

« Au retour de cette comédie, le mandarin nous fait prévenir qu'il n'y a rien à craindre. Dans la soirée, il nous fait appeler près de lui, nous prie de nous retirer momentanément à Tseho afin de lui donner le temps d'avertir ses supérieurs. Il répète à plusieurs reprises, qu'il fera couper la tête à deux ou trois émeutiers ; nous consentons à partir dès le lendemain ; il promet de nous faire donner une escorte. Mais c'est en vain qu'il fait mander les chefs indigènes ; aucun ne se présente pour recevoir ses ordres. Les lamas, toujours bons apôtres, prêtent leurs propres animaux et le lendemain, après avoir livré les clefs de notre maison au mandarin, nous partons, moi, emportant, pour tout bagage, le vêtement que j'avais sur le corps, mon calice, mon bréviaire et mes couvertures ; le vénérable P. Goutelle à peu près dans le même dénûment. *Deus dedit, Deus abstulit, sit nomen Domini benedictum !* Au moment du départ, la maison était pleine de monde ; quelques braves païens viennent nous faire leurs adieux en pleurant. Nous, le cœur navré, nous

partons pour l'exil, chassés par des gens qui ne savent pas ce qu'ils font.

« Après trois jours de route, nous arrivons au pont de corde de Teskou, espérant bien, au moins pendant quelques jours. recevoir la bienveillante hospitalité du P. Dubernard. Qu'elle n'est pas notre surprise lorsque nous apercevons sur l'autre rive du fleuve trente-trois individus, le sabre à la main, nous défendant de passer et prêts à couper la corde si nous témoignons ne pas tenir compte de leurs ordres? Les animaux et les gens qui avaient ordre de nous conduire jusque-là repartent; nous voilà donc au milieu de la route sans moyens d'aller à Tsekou, ni de descendre plus bas.

« Après quelques instants nous voyons arriver le P. Dubernard, accompagné d'un nombre de chrétiens. Les gardiens du pont lui permettent de venir jusqu'à nous. Nous apprenons de lui que des ordres d'Atentse enjoignent aux villages voisins de nous empêcher de passer le fleuve. Chaque famille avait été obligée, sous peine de mort, d'envoyer un homme pour garder le pont. Dès le lendemain, les chrétiens de Tsekou prennent le chemin de l'exil; c'était le parti le plus sage pour éviter de nouveaux malheurs. Le dimanche, fête du Saint-Rosaire et des Saints-Anges, nous remîmes solennellement les clés de Tsekou au chef de Tsedjroug et dans une dernière visite à l'église, nous confiâmes le tout à la Providence. Nous rencontrons à chaque pas sur la route des chrétiens sans abri et nous passons au milieu des pleurs des femmes et des enfants, sans trop savoir où nous pourrions nous fixer nous-mêmes. Tous sont affolés par la crainte que les soldats Thibétains n'envahissent leur pays.

« Arrivés à Yetche, nous sommes cependant bien reçus par le gouverneur qui nous permet de rester plusieurs mois, à condition qu'il ne soit pas inquiété par les Thibétains ou les autorités chinoises de Ouysy. En ce moment, nous attendons l'arrivée des Pères de Yerkalo : ils conduisent avec eux une quarantaine de chrétiens dont la présence en un seul groupe va de nouveau effrayer les populations.

« Aujourd'hui 7 octobre, Tsekou existe encore mais Atentse a été brûlé depuis plusieurs jours. »

Le 11 octobre, le P. Dubernard écrivait :

« Il y a huit jours que nous sommes dans la maison du chef de Yetche, qui continue ses bons offices à notre égard et à l'égard de nos chrétiens. Le conseil des chefs de Atentse ne s'est

dispersé qu'à l'annonce de notre départ. Si nous n'avions quitté Tsekou, les soldats seraient arrivés des deux côtés du fleuve, pillant les villages sur leur route. On dit que Tsekou a été brûlé par les chefs indigènes d'Atentse. On permettait aux chrétiens de rester, à condition d'apostasier ; ils ont préféré l'exil.

Pendant que ces terribles événements se passaient dans les postes avancés de la mission du Thibet, Mgr Biet multipliait ses démarches pour obtenir justice et réparation près des autorités chinoises. Dès la fin de juillet, les mandarins civils et militaires de Tatsienlou promirent de lancer un édit ordonnant aux chefs chinois et indigènes de Bathang de saisir les coupables et de faire cesser les troubles. Cet édit devait, hélas! arriver trop tard.

Au mois de septembre, le vice-roi de Tchentou, saisi de l'affaire, délégua à Bathang le mandarin Tin-chen-nin. Celui-ci revint au bout de six semaines, mais sans avoir rien fait. Il donna pour excuse qu'il avait été envoyé par le vice-roi pour faire une enquête, mais qu'il n'était point chargé de traiter le procès à fond.

Il était encore à Tatsienlou qu'une lettre du vice-roi lui annonçait que la légation de France à Pékin, informé de ces événements, avait porté plainte au Tsong-li-yamen et qu'il fallait terminer l'affaire de Bathang vite et bien. Craignant d'être chargé du procès, le délégué Tin retourna à Tchentou. Les dernières nouvelles reçues annoncent que le procès vient d'être confié à Tcheou-chang-ta, ce même mandarin qui, par sa lâche complicité, a causé la ruine du poste de Bathang.

La situation est donc très grave, l'avenir même de la mission semble compromis. Les coupables seront-ils punis, les ruines relevées, satisfaction sera-t-elle donnée ? Et en attendant, les exilés pourront-ils demeurer au Yun-nan sans être inquiétés ? Et s'ils sont obligés de gagner Tatsienlou avant que la Chine ait fait rendre justice, n'y a-t-il pas lieu de craindre que les lamas, encouragés par l'impunité des coupables et excités par la vue des expulsés ne recommencent à Tatsienlou même leur œuvre de haine et de brigandage ?

Que le Dieu de toute miséricorde daigne prendre en pitié cette infortunée mission ; qu'il daigne soutenir le courage des vaillants apôtres qui souffrent persécution pour la justice !

LA SŒUR DE CHARITÉ

Dans une réunion tenue à Paris sous la présidence du prince d'Arenberg par les fondateurs et bienfaiteurs de l'Asile de nuit, M. Jules Simon a été invité à prendre la parole. Son discours mérite d'être cité, au moins en partie. comme un hommage rendu à la charité libre et aux religieuses.

L'orateur a dit d'abord :

La bienfaisance, l'assistance peut se réaliser par divers moyens.

Il y a la bienfaisance de l'Etat, dont vous voyez ici les représentants ; il y a l'aumône, l'aumône au jour le jour ; et il y a les institutions dues à l'initiative privée. De ces trois moyens, c'est le dernier que vous représentez. Je suis bien sûr que le directeur de l'Assistance publique ne m'en voudra pas de dire que l'assistance par l'Etat n'est pas l'idéal. Ce n'est pas le sien, j'ai des raisons particulières pour le savoir.

L'orateur a exposé ses idées sur ces trois ordres de bienfaisance : il a pris la défense de l'aumône ; mais, tout en reconnaissant que l'Etat est appelé à faire ce que ne peuvent toujours réaliser les particuliers, il a dit que le rôle de l'Etat était en cette matière de travailler, en donnant pleine liberté aux initiatives privées, à rendre son concours inutile. Puis il a poursuivi en ces termes :

Vous voulez faire des logements où on puisse vivre. Oh ! vous ne voulez pas faire des logements somptueux ! Pendant que nous courions de tous côtés pour pousser à la construction de logements habitables, nous prêchions en même temps la nécessité d'obtenir des maisons d'école. Nous avons trop réussi en ce qui concerne les maisons d'école. Nous voulons des maisons salubres, mais modestes, qui ne feraient pas prendre en dégoût la chaumière paternelle. On nous a donné des palais. Vous, vous ne ferez pas cela. Non, vous ferez des maisons simples, commodes... commodes non pas complètement. Il n'est pas, en effet, nécessaire d'avoir toutes ses aises. La pitié que nous éprouvons pour ceux qui souffrent ne va pas jusqu'à vouloir changer la condition humaine.

La vie n'est pas une suite de jouissances, c'est une suite de sacrifices; la souffrance pour chacun de nous y domine le plaisir. Ceux qui connaissent le sentiment du devoir et la puis-

sance du sacrifice accompli me permettront de dire que la vie doit être austère ; je veux bien combattre la misère, mais je n'espère pas détruire absolument la souffrance, l'occasion du sacrifice ; non, je ne l'espère pas, je ne le peux pas, je ne le veux pas. (Vive approbation).

Vous ferez donc des maisons d'ouvriers. L'Etat, je le reconnais, a voulu lui aussi en faire. J'ai visité ces maisons ; mais le premier inconvénient qu'elles présentaient, c'était que l'ouvrier ne voulait pas y aller. (Sourires). Il avait trouvé le mot, il les avait appelées des « casernes », Dieu me préserve de rien dire contre les casernes ! Cependant j'ai toujours présent à la pensée ce que disait devant moi un homme qui n'appartient pas à mes opinions politiques, mais dont la conduite depuis ses malheurs a été d'une dignité qui inspire le respect : « Le Français n'aime pas la caserne, quoiqu'il aime la poudre. »

En effet, le Français n'aime pas la caserne : l'ouvrier la déteste. L'ouvrier parisien, dans ces belles maisons, se sentait ou se croyait caserné, coté, surveillé ; le concierge lui-même, lui faisait l'effet d'une sorte de commissaire de police. (Sourires). L'empereur Napoléon III avait fait des sacrifices personnels — et il faut lui en savoir gré — pour construire dans Paris de grandes cités, qui restèrent vides. Il fut obligé, au bout de quelque temps, de les louer à l'un des prédécesseurs de M. le préfet de la Seine pour y loger des douaniers. (Rires).

Il n'y a que l'initiative privée qui puisse faire des logements d'ouvriers : toutes ces œuvres sont des œuvres qui vous appartiennent ; l'Etat n'y peut rien, et même pour celles qui lui incombent, il doit chercher à se rendre inutile, je le répète.

Quand vous traversez les rues de Londres et que vous lisez sur la porte d'un hôpital : soutenu par des souscriptions privées, vous êtes rempli de joie, parce que vous dites : Voilà des hommes qui comprennent la solidarité humaine. Ils voient où est le devoir, et ils l'accomplissent sans autre impulsion que celle de leur raison. La vraie société humaine est celle qui n'a pas besoin pour faire bien d'y être contrainte par la force, et qui s'y porte spontanément, avec la régularité de la nature obéissant aux lois éternelles.

Mais ce qu'il faut particulièrement noter dans ce discours, c'est l'éloge de la sœur de charité. Voici comment il a été amené par M. Jules Simon :

Je lis quelquefois les comptes rendus de ce qui se passe dans les parquets et dans les cabinets des commissaires de police, afin de me convaincre de plus en plus du caractère paternel et bienveillant de cette magistrature populaire. Ceux qui sont amenés devant eux ne trouvent pas là un ennemi, comme on le croit quelquefois, mais un organe intègre de la loi, qui représente toujours la justice, et, chaque fois qu'il le peut, la bienveillance. J'en dis autant des agents, très mal compris et très souvent maltraités par la population, qui est pourtant la plus voisine d'eux par sa situation, je veux parler des agents de police, des sergents de ville, ou, comme on les appelle à présent, des gardiens de la paix. Il est bien possible que je sois pour eux un plus grand ami que M. le préfet lui-même, parce que, lui, est obligé de gouverner, et quand on gouverne on voit les gens par le côté où ils ont besoin d'être tenus. Quant à moi, je m'intéresse à ces agents, qui, je le crois, ne demandent qu'à être utiles et bienveillants. Je suis convaincu que, quand ils emmènent un vagabond, au fond, ils le plaignent, et que, s'ils pouvaient le secourir, ils le feraient de grand cœur.

On a vu des gendarmes prélever sur leur pauvre boursicaut quelques sous pour les jeter dans la sébile du prisonnier qu'ils venaient d'arrêter. Les agents sont des hommes, ce sont des Français comme nous, et l'uniforme ne les change pas. Je ne m'associe donc à aucun degré aux querelles qu'on leur suscite. Après avoir ainsi fait leur éloge — vous êtes témoins que je l'ai fait d'une façon très complète et sans restriction (sourires), — je dois vous avouer que s'il fallait choisir entre eux et une sœur de Charité, c'est à la sœur de Charité que je donnerais la préférence. (Applaudissements.)

Je parle de la sœur de Charité parce que c'est le mot heureux, c'est le mot trouvé qui représente absolument le caractère de la fonction. Au fond, la vraie sœur de Charité, celle qui a un droit particulier à ce titre, c'est la sœur de Saint-Vincent de Paul ; mais ce nom est devenu le nom commun de toutes les femmes qui font du bien. Celui qui a créé cette institution a fait une des plus grandes choses que le monde ait jamais vues.

Si vous connaissez... j'allais dire : « Si vous connaissez l'histoire... » Mais vous la connaissez parfaitement, à présent tout le monde la sait, puisqu'elle figure au programme de l'instruction primaire obligatoire! (Sourires.) Eh bien! puisque vous connaissez l'histoire, jetez un coup d'œil sur l'antiquité tout

entière, regardez-la : même dans les livres que l'on fait pour la rendre plus belle, vous n'y trouverez rien qui égale l'œuvre créée par saint Vincent de Paul. Je défie de rencontrer dans les institutions de la Grèce et de Rome quelque chose qui vaille les filles que vous voyez marcher dans nos rues avec leur cornette et leur robe de bure, allant d'une misère à une autre, sans s'apitoyer, sans larmoyer, sans hésiter, et aimant tous leurs malheureux comme une mère aime tous ses enfants, avec plus de fermeté et d'austérité dans le fond, parce que leur sentiment et leur charité viennent peut-être de plus haut. (Applaudissements.) Elles ont une gloire et une joie : elles ont donné leur nom à toute une classe de femmes charitables. Et en même temps que je fais l'éloge des sœurs de Charité, permettez-moi de vous dire, Mesdames, que je vois autour de moi des personnes qui ne portent ni la cornette, ni la robe de bure, qui sont même en robe de soie, et qui par leur cœur sont dignes de porter cette cornette et cette robe de bure. (Applaudissements prolongés.)

C'est quelque chose d'offrir aux pauvres l'accueil que vous leur faites. Grâce à votre personnel, ils viendront dans cette maison, ils franchiront ce seuil, où ils seront reçus à bras ouverts. Je ne dis pas qu'ils y trouveront des soins qui trahiraient une prévoyance exagérée ; non, il y a la science de donner : il faut donner avec mesure. Mais ils savent, ils devinent qu'ils seront reçus fraternellement. C'est là un grand mot, c'est un des mots de la république; je l'accepte à ce titre, mais je l'accepte aussi parce que c'est le mot que le christianisme a trouvé. (Applaudissements.)

Il y a un passage de Sénèque — il faut bien que le pédant se montre un peu (protestations) — il y a un passage de Sénèque, où il est dit que l'homme de bien qui a toute sa vie obéi au devoir est le plus beau spectacle que Dieu puisse contempler, quand il regarde vers la terre. Mais le grand homme des stoïciens, c'est celui qui a fait tout son devoir et ne fait que son devoir, qui obéit à la raison et n'obéit qu'à la raison; l'homme des stoïciens n'a pas de cœur. Vous, au contraire, vous connaissez et vous pratiquez le devoir en l'aimant, et le faisant aimer; c'est pour cela que vous êtes grands et puissants, et que votre œuvre, quelle qu'elle soit aujourd'hui, se répandra au dehors sous les regards de Dieu, au milieu des bénédictions, (Bravos et applaudissements prolongés.)

NÉCROLOGIE

M. Kolb-Bernard, ancien député du Nord, sénateur inamovible, s'est éteint le 30 avril, en sa quatre-vingt-douzième année. Sa mort a été presque subite ; depuis longtemps l'état de sa santé, gravement éprouvée, ne laissait plus d'illusions aux siens; mais rien ne faisait encore prévoir l'imminence du dénouement.

Le Sénat perd en lui son doyen d'âge, la Droite un de ses chefs les plus justement honorés, la France un de ses fils les plus dévoués, l'Eglise un de ses serviteurs les plus éminents.

Il y a quelques jours, comme M. Chesnelong, dans l'audience que Léon XIII lui a accordée, sollicitait une bénédiction spéciale pour quelques-uns de ses amis, au premier rang desquels il mettait M. Kolb-Bernard, Sa Sainteté daigna le charger de transmettre un souvenir particulier au vénérable doyen des Droites.

—

Les Dominicains du couvent et de la province de Lyon viennent de faire une grande perte dans la personne du T. R. P. Antonin Danzas, le plus ancien dominicain français, le seul survivant des premiers compagnons du P. Lacordaire. C'est le vendredi 27 avril que ce vénérable religieux a rendu le dernier soupir.

Le P. Danzas, né le 8 mai 1817, était un fils de cette chère province d'Alsace, que les Allemands ravirent à la France en 1870. Ame douce, affectueuse, poétique, éminemment artiste, il était fait pour consacrer sa vie à un double amour, Dieu et le beau. Après avoir rêvé d'art et de légendes sur les bords du Rhin, le jeune Alsacien vint à Paris étudier les chefs-d'œuvre de la peinture. Là, il fit connaissance avec plusieurs artistes, en particulier avec le futur P. Besson, auquel il voua une affection profonde.

Le P. Lacordaire, à cette époque, venait d'entrer dans l'Ordre de Saint-Dominique, et, comme les belles âmes s'attirent, il groupait facilement autour de lui d'admirables jeunes gens, pleins d'aspirations généreuses. C'était Requédat, Piel, l'abbé Jandel, Hernsheim, Aussant, etc. En 1840, Besson vint se joindre à eux. « Je n'eus que la peine de me baisser pour cueillir cette belle fleur, » disait le P. Lacordaire. Réunis à Rome, à Saint-Clément, tous se disposaient à recevoir le saint habit. Avant de

laisser son ami Besson s'enfermer dans le cloître, M. Danzas voulut lui dire adieu. Il vint à Rome dans cette intention. Mais la Providence l'avait jugé digne de devenir lui-même une des pierres fondamentales de la restauration dominicaine. Au lieu de se séparer de Besson, il se décida à embrasser avec lui l'état religieux. Déjà son frère par l'amitié, par la conformité de goûts artistiques et de nobles sentiments, il allait encore resserrer cette fraternité par le lien plus durable d'une même profession religieuse.

Admis à l'habit le 29 mai 1841 au couvent de Bosco, dans le Piémont, ils commencèrent ensemble leur noviciat et prononcèrent leurs vœux le 29 mai de l'année suivante (1). Dans l'intervalle, Frère Piel était mort après avoir été soigné surtout par le Frère Danzas.

Celui-ci à son tour tomba gravement malade et Dieu sembla vouloir le réunir, comme une troisième victime, aux angéliques Frères Requédat et Piel. Quelque temps on désespéra de le sauver. Mais alors, Frère Besson entreprit de faire violence au Ciel. Il proposa à un autre religieux de s'engager par vœu à plusieurs pratiques pieuses, dans le but d'obtenir sa guérison. Lui-même promit à Dieu, entre autres choses, de faire, pendant cinq ans, la collation du vendredi au pain et à l'eau.

Notre-Seigneur entendit ses ferventes prières, et le Frère Danzas se rétablit.

Appelé à Nancy par le P. Lacordaire, en 1844, le Frère Danzas y continua ses études théologiques commencées en Italie, et reçut le sacerdoce des mains de l'évêque de Nancy, le 15 février 1846. Au mois de décembre de la même année, on lui confia la charge si importante de maître des novices, et depuis cette époque jusqu'en 1854, il ne cessa de travailler à la formation spirituelle et religieuse des Frères de la Province de France.

En même temps qu'il dirigeait les novices, la confiance du P. Lacordaire l'appelait à occuper d'autres charges. Il était sous-prieur à Chalais, de 1846 à 1848, à Flavigny, de 1848 à 1850.

En 1850, le P. Jandel étant élevé à la tête de l'Ordre des Frères Prêcheurs, le P. Danzas le remplaça comme prieur de Flavigny. C'est en cette qualité qu'il prenait part, en 1852, au premier Chapitre provincial de la Province de France.

(1) Dans une lettre à Madame de Frailly, le P. Lacordaire raconte longuement l'histoire de la vocation du P. Danzas.

Deux ans plus tard, le Révérendissime P. Jandel, l'envoyait en Hollande comme Visiteur. A peine revenu de cette mission, il était appelé à succéder au P. Lacordaire dans le gouvernement de la Province de France et Belgique. Il avait alors 35 ans.

En 1856, il assiste, comme Provincial des Frères-Prêcheurs, au concile de Périgueux et entre en rapport avec l'éminent évêque de Poitiers. Mgr Pie l'apprécia beaucoup et l'honora dès lors de son amitié. C'étaient deux âmes faites pour s'entendre. Il y avait en elles des traits communs, l'amour de l'Église, le dévouement au Saint-Siège, le zèle pour la pureté de la doctrine, et un égal éloignement pour l'erreur libérale.

C'est aussi en 1856 que le P. Danzas fonda le couvent de Lyon, au prix de bien des peines et des contradictions, mais avec l'appui du maître général de l'Ordre, dont il ne faisait qu'exécuter la volonté. Dieu a béni ses efforts et son obéissance, car il est sorti de ce couvent une nouvelle Province que le P. Danzas organisa et anima d'un esprit fortement surnaturel et dominicain.

En 1857, comme cette œuvre du couvent de Lyon était attaquée devant le Saint-Siège, le P. Danzas, sur l'appel du Général, se rendit à Rome, muni de lettres de recommandation du cardinal de Bonald et de Mgr Pie, et obtint gain de cause. L'évêque de Poitiers, en lui remettant sa lettre de recommandation, fit promettre au P. Danzas que la première fondation issue de Lyon serait pour Poitiers. C'est en vertu de cette promesse que les dominicains fondèrent un couvent dans cette dernière ville en 1867.

De 1862 à 1866, le P. Danzas fut à la tête de la Province de Lyon qui venait d'être canoniquement érigée. Nommé ensuite Prieur du couvent de Lyon, il continua à surveiller et à diriger, d'après ses vues artistiques, la construction de la nouvelle église, dont il voulait faire un vrai monument, digne des traditions dominicaines.

Plus tard, il accompagna en Autriche, en Hongrie et en Pologne, le R^{me} P. Jandel en cours de visite.

Mais sa santé s'affaiblissant de plus en plus, il rentra au couvent de Lyon pour y vivre en simple religieux. Cette dernière période de sa vie ne fut pas la moins féconde. C'est alors qu'il traduisit son amour pour l'Ordre de saint Dominique par deux ouvrages mémorables, où il mit tout son cœur : *Les Études sur les temps primitifs de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, et ces admirables vitraux, qui rendent l'église des Frères Prêcheurs de Lyon aussi belle qu'une vision du Paradis.

Écrire, dessiner et prier, telles furent jusqu'à la fin ses occupations. Quelques heures avant d'être frappé, il écrivait encore une page exquise sur la mort de saint Pierre martyr. Caractère aimable, enjoué, il s'était concilié beaucoup d'affections. Nous avons nommé le cardinal Pie. D'autres prélats l'honoraient aussi des témoignages de leur amitié. Le cardinal Caverot daignait le visiter et lui laissa en mourant un tableau du P. Besson.

Depuis plusieurs années, le P. Danzas était devenu presque perclus des membres ; pour lui faire prendre l'air, il fallait le traîner dans une petite voiture de malade. Huit jours seulement avant l'attaque qui devait l'emporter, il reçut une nouvelle affligeante. Sa sœur était morte subitement à l'âge de 61 ans. Le Père s'attristait surtout de ce que cette sœur en mourant laissait toute seule leur vieille mère âgée de 96 ans. A cette occasion, le bon Père disait : « Je ne voudrais pas mourir avant ma mère, pour ne point lui faire de peine ! » Hélas ! lui aussi se trouvait arrivé à ses derniers moments. Dans la nuit du 25 avril, il eut une attaque, et le matin quand on se rendit près de lui, il avait perdu la parole. Administré le mercredi soir, il conserva encore sa connaissance jusqu'au lendemain. Puis commença une agonie très paisible qui se prolongea jusqu'au vendredi soir. A 5 heures et demie tout était fini. Le P. Danzas avait paru devant Dieu, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu et aimé, mais laissant un impérissable souvenir, surtout dans le cœur de ses frères et de ses enfants.

Les funérailles du P. Danzas ont été célébrées dans l'église de Saint-Joseph, aux Brotteaux. Un grand nombre d'amis du vénérable religieux étaient venus, de tous les points de la ville, se mettre à la suite de la petite troupe dominicaine, et accompagner ses dépouilles mortelles jusqu'au cimetière des prêtres, à Loyasse.

Ils garderont fidèlement le souvenir de ce guide sûr, de ce profond penseur, de ce causeur aimable, de cet artiste inspiré, de cet attachant historien, de ce moine qui connaissait le monde, et animait à la lutte, pour la défense de la Foi les combattants du dehors.

Il est mort au milieu des ruines, pleurant à la porte scellée de la ravissante chapelle qui porte les témoignages de son talent et de sa foi. Dieu veuille que son sacrifice hâte le jour de la justice et de la résurrection ! (*Echo de Fourvières.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'*Osservatore Romano* dit que le Pape adressera prochainement une encyclique à l'épiscopat brésilien sur la question de l'esclavage et qu'il enverra la rose d'or à la princesse régente pour l'appui donné par l'empereur, la famille impériale, le gouvernement et la nation au mouvement en faveur de l'abolition de l'esclavage.

—

Le roi d'Hawaï a adressé au Pape, à l'occasion de son jubilé, une lettre exprimant le désir de voir se resserrer de plus en plus les liens existant entre le royaume d'Hawaï et le Pape, le félicitant de son jubilé et lui souhaitant la paix et la félicité.

—

L'exposition vaticane sera fermée à la fin du mois.

—

Par 36 voix contre 29, le Conseil municipal de Rome a repoussé la concession d'un terrain pour le monument que les révolutionnaires voulaient ériger à Rome en l'honneur de l'apostat Giordano Bruno. M. le comte Santucci, conseiller catholique, a prononcé un superbe discours, où il a proclamé que le monument qu'on réclamait n'était nullement un hommage à la science de Bruno, mais à des opinions qui sont la négation de toute foi. Or, a-t-il dit, le Conseil ne peut s'associer à une démonstration impie, puisqu'il représente la population romaine, laquelle est essentiellement catholique. Après le vote, il y a eu des hurlements, des sifflets, des cris : « A bas le Vatican, la loi des garanties, la municipalité cléricale ! » etc.

—

Le Pape a reçu le 14 mai les pèlerins mexicains dans la salle du Consistoire.

Il a exprimé l'ineffable consolation que lui faisait éprouver leur présence et loué l'insigne piété de leurs ancêtres, dont témoignent les pieuses institutions du pays mexicain, ses monuments sacrés, ses temples somptueux, et surtout le fameux sanctuaire de Notre-Dame de Guadalupe, qui semble tenir le

Mexique sous la garde maternelle de son puissant patronage.

Le Pape a rappelé ensuite les révolutions et les discordes intérieures dont les conséquences sont si tristes moralement et religieusement.

Le Saint-Père a parlé aussi de l'action malfaisante des sectes qui ont fait progresser l'esprit d'incrédulité et d'indifférence.

Nonobstant, la foi catholique n'a jamais été éteinte au Mexique, et la population est restée généralement fidèle à la foi de ses pères et constamment dans l'obéissance à l'Église romaine.

Le Pape a rappelé ce que les Pontifes, ses prédécesseurs, ont fait pour le Mexique. « Pour Nous, a-t-il ajouté, Nous l'avons toujours regardé avec une bienveillance spéciale, en veillant à ce que les sièges épiscopaux soient pourvus de dignes et zélés pasteurs, en favorisant le progrès des études théologiques et philosophiques par l'encouragement et l'approbation donnés à l'institution de la haute Académie des études sacrées de Puebla de los Angeles.

« Plût au Ciel que le Mexique, suivant l'exemple des autres nations, se rapprochât de Nous et de ce Saint-Siège par des relations officielles, des liens directs, intimes et cordiaux ! »

Le Pape a reçu du pèlerinage de riches présents, entre autres un bloc d'argent brut du poids d'un demi-quintal.

—

Un des plus élégants jeunes gens de la colonie étrangère de Milan, M. Rodolphe Hofer, fils du riche banquier protestant de ce nom, vient de se convertir à la religion catholique. La cérémonie d'abjuration, présidée par S. G. Mgr de Calabiana, a eu lieu dans la chapelle de l'évêché.

France.

Belley. — La *Semaine religieuse* de Belley publie la note suivante au sujet de la cause de béatification du R. P. Chanel :

On nous a dit, à Rome, que la béatification du vénérable P. Chanel aura très probablement lieu, l'année prochaine, au jour anniversaire de son martyre.

Le Pape est on ne peut plus favorable à cette cause. Mgr Lamaze, qui revient d'Océanie et qui est à Rome en ce moment, a remis à Léon XIII une lettre collective de tous les évêques d'Océanie demandant la béatification du martyr dont le sang a été vraiment, dans ces

îles lointaines, une semence de chrétiens. Cette supplique de l'épiscopat océanien a vivement impressionné Sa Sainteté.

La Sacrée Congrégation des Rites a décidé que la cause du P. Chanel viendrait la seconde devant le Pape, c'est-à-dire en juillet, août ou septembre. Le jour ne sera fixé qu'à la prochaine Congrégation, qui se tiendra le 12 juin pour le vénérable Perboyre, martyr lazariste de la Chine.

CAMBRAI. — Çà et là subsistent encore les anciens usages chrétiens. On est heureux de les constater.

Une chrétienne généreuse vient de mourir à Lille. A la fin du compte rendu des funérailles nous lisons : « Les prières, selon l'usage chrétien des Flandres, vont se continuer plusieurs semaines. Les vêpres et les laudes avaient été chantées la veille des obsèques. Les diverses confréries auxquelles appartenait Mme Vrau, ou qui ont eu part à ses bienfaits, feront tour à tour, durant une grande partie du mois de mai, célébrer des messes et des *obits* dans les diverses églises de Lille. »

ORLÉANS. — Favorisées par un temps exceptionnel, les fêtes commémoratives de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc ont été célébrées, cette année, au milieu d'une affluence considérable d'étrangers accourus de divers points du département et de plus loin encore.

Lundi soir 7 mai, la cérémonie si imposante rappelant l'entrée de Jeanne d'Arc dans notre ville, le 7 mai 1429, après la prise des Tourelles, s'est effectuée conformément au programme, avec le concours des troupes de gendarmerie, de ligne, d'artillerie et des sapeurs pompiers, qui sont parties de la place de la Bascule et sont venus se ranger devant la cathédrale pour assister à la remise de l'étendard de Jeanne d'Arc des mains du maire dans celles de l'évêque. Très réussi, l'embrasement des tours de notre vieille basilique qui termine la cérémonie.

Grâce aux précautions exceptionnelles prises par la police municipale, de concert avec la gendarmerie et la troupe, on n'a pas vu se reproduire les manifestations boulangistes ou autres qui avaient marqué la dernière retraite aux flambeaux. Une garde d'honneur particulière avait été organisée aux abords du *Républicain Orléanais*, qui serait certainement bien ingrat de ne pas se montrer flatté des attentions délicates dont il est l'objet.

La retraite en musique n'a donné lieu, non plus, à aucun désordre. On a bien arrêté, ar ci par là, quelques voyous, une

dizaine environ; mais comme il ne s'agissait que d'actes de gaminerie, on les a relâchés immédiatement.

Mardi matin, au lever du jour, les détonations du canon et les sonneries de toutes les cloches ont annoncé la fête du 8 mai.

A dix heures, tous les corps constitués se sont réunis à la cathédrale, pompeusement ornée selon l'habitude, pour assister à la messe et entendre le panégyrique prononcé par Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste et coadjuteur du cardinal archevêque de Rennes.

L'*Ame de Jeanne d'Arc*, tel est le sujet qu'avait choisi Mgr Gonindard pour célébrer, dans la chaire de notre cathédrale, l'éloge de l'héroïque libératrice d'Orléans : ce sujet mystique a été traité avec une telle profondeur de vues, une élévation de langage si grande par l'éminent prélat, qu'il est parvenu à faire goûter sa savante étude psychologique tout autant que s'il eût prononcé un panégyrique d'un caractère plus uniquement patriotique.

Après le panégyrique, l'immense cortège, composé, selon les traditions, des éléments civils, militaires et religieux, a parcouru l'itinéraire habituel : une foule compacte se pressait sur tout son passage.

Parmi les autorités constituées présentes dans le cortège, figuraient MM. les généraux Blot et Cailliot, M. le premier président, M. le préfet du Loiret, M. le maire d'Orléans, ses adjoints et le conseil municipal.

Les prélats étaient au nombre de quatre : le cardinal Bernadou, archevêque de Sens, Mgr Coullié, évêque d'Orléans, Mgr Bécel, évêque de Vannes, et Mgr Garabed Aslanian, évêque de Tarse en Cilicie.

Après la rentrée de la procession, les jeux publics annoncés ont eu lieu, soit sur la place du Martroi, soit sur les boulevards.

La fête s'est terminée, le soir, par le feu d'artifice et la retraite aux flambeaux. (*Journal du Loiret*).

La Rochelle. — On lit dans le *Journal officiel* :

Par décret du président de la République, en date du 9 mai 1888, rendu sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du même jour, portant que la nomination dudit décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommée dans cet ordre, pour prendre rang du 30 avril 1887, savoir :

Au grade de chevalier.

Mme Eloy (Marie-Monique-Florence), sœur de Saint-Vincent de Paul, supérieure des sœurs attachées à l'hôpital de la marine à Rochefort ; 49 ans 4 mois de services. — A toujours fait preuve du plus grand dévouement depuis 31 ans qu'elle occupe ce poste.

Etranger.

Autriche. — Les chevaliers des ordres de Saint-Étienne, de Léopold, de la Couronne de Fer et de François-Joseph résidant à Vienne ont reçu, ces jours derniers, de la part de la chancellerie des ordres, une communication leur rappelant que, d'après les statuts de ces ordres, ils sont obligés de prendre part à la procession de la Fête-Dieu, et qu'en cas d'empêchement ils doivent en informer d'avance la chancellerie. Cette communication a été lancée par suite d'un ordre général de l'empereur lui-même, qui avait remarqué, l'an passé, que beaucoup de décorés de ces ordres s'étaient soustraits à l'obligation en question.

La non observation des statuts et règlements des ordres pourra avoir pour conséquence la perte de la décoration.

Missions.

On lit dans les *Missions catholiques* :

Outre les six béatifications qui ont eu lieu en février, on annonce comme prochaines celles de plusieurs serviteurs de Dieu dont l'héroïcité des vertus a déjà été proclamée et pour lesquels il ne manque plus que le dernier examen sur l'authenticité des miracles. Parmi eux se trouvent deux missionnaires.

Ce sont : le vénérable Perboyre, français, de la Congrégation des Lazaristes, martyrisé en Chine, et le vénérable Chanel, mariste, français, dont nous parlons plus haut, massacré dans l'Océanie. On espère que ces béatifications pourront avoir lieu avant la fin de l'année jubilaire.

— Nous trouvons également dans les *Missions catholiques* ce touchant récit :

L'hôpital de Nossi-Bé, tenu par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui a secouru tant de pauvres enfants de la France pendant les dernières hostilités, reçoit souvent, depuis lors, les braves marins éprouvés fortement par les fièvres paludéennes, si tenaces dans ces régions. Dans le courant de l'été dernier, une douzaine de ces jeunes gens se trouvaient réunis dans ce commun refuge. Les soins des bonnes hospitalières les eurent bientôt rendus à la santé. L'aumô-

nier, de son côté, ne voulait pas les voir s'éloigner sans leur faire gagner la grâce du jubilé.

La sœur Saint-Adelphe, une vraie mère pour les militaires, raconte le missionnaire, fut chargée de préparer les voies. Très estimée de tous ceux qui passent à l'hôpital, elle n'eut pas de peine à se faire écouter. J'allais venir à la rescousse, lorsque je vis s'avancer vers moi un sergent appuyé sur ses béquilles.

« — Père, dit-il, nous n'avons plus grand temps à rester à l'hôpital ; il faut que nous fassions nos devoirs avant de nous séparer. »

Puis, se tournant vers ses camarades :

« — Moi, j'ouvrirai le feu, et vous ferez comme moi, car il y a assez longtemps que nous n'avons plus fait nos devoirs.

« — Oui, répondirent-ils tous, certainement ; nous sommes heureux de profiter de cette occasion. »

Je leur assignai pour lieu de rendez-vous la chapelle des sœurs de Saint-Joseph, attenante à l'hôpital, et dès le soir s'ouvrit une petite retraite. Ils tinrent compte de mes bons conseil : silence, lectures, visites au Saint-Sacrement, tout fut accompli avec un recueillement vraiment monacal.

Deux jours après, cette communauté d'un nouveau genre reçut les sacrements avec une dévotion vraiment angélique.

Un incident à noter. Parmi ces bons militaires, un jeune mécanicien, venu à l'hôpital par suite d'un bain de vapeur involontaire qui l'avait fortement échaudé, était anxieux. Voyant ses camarades, recueillis, se préparer de leur mieux à l'importante affaire, il alla faire ses confidences au sergent.

« — Mais, dit-il, vous êtes bien heureux, vous autres, et moi je ne puis vous suivre !

« — Ah ça ! mon garçon, voyons, pourquoi tu ne ferais pas comme nous ?

« — C'est que je suis protestant !

« — Ah bien oui ! c'est une autre question. Va voir le père. »

Il vint, en effet, me soumit sa peine, et me raconta sa vie. Je le consolai, je lui fis toutes sortes de questions et il me répondit parfaitement. Je lui proposai d'abjurer, puis de lui donner le baptême sous condition, et je le préparai à faire sa première communion. Quand ce néophyte de vingt-deux ans annonça cette nouvelle à ses camarades, tous lui sautèrent au cou. Ces scènes ne peuvent se décrire. A son abjuration assistaient tous ses camarades. Le sergent voulut être son parrain et une sœur sa marraine. Tous s'approchèrent des sacrements, et ces braves enfants de la France catholique chantèrent, au salut du très Saint-Sacrement, un splendide *Magnificat* d'actions de grâces. Puis, après un dîner ordonné entre eux et avec le secours des sœurs de l'hôpital, tous se serrèrent la main pour aller le lendemain reprendre leurs postes.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mardi 15 *mai*. — Au Sénat, beaucoup de mouvement. Il y a de nombreux projets à l'ordre du jour, sans compter les suites de délibérations concernant la police municipale, les hypothèques légales, la loi militaire, etc., etc.

Tous ces projets et toutes ces suites de délibérations sont successivement ajournés, après que le président a prononcé l'oraison funèbre de M. Kolb-Bernard, décédé.

Chambre des Députés.

Mardi 15 *mai*. — La Chambre revient au maïs, et son rapporteur résume en peu de mots la situation. L'incohérence parlementaire a abouti, après de pénibles efforts et de nombreux votes, au satisfaisant résultat que voici : « Article 1er, le maïs est frappé d'un droit de douane. Article 2, tout le monde est exempt de ce droit ». C'est, en fin de compte, cet article 2 qui a seul survécu.

La Chambre n'ayant plus rien à son ordre du jour, non point que les projets fassent défaut, mais les rapporteurs manquent d'entrain, la séance allait être levée, lorsque M. Pyat a réclamé l'urgence pour une motion dont le besoin se faisait impérieusement sentir. Il s'agit de confisquer les usines qui chômeront et d'en faire cadeau aux ouvriers. L'urgence n'a obtenu que deux voix.

On allait partir, lorsque quelques ardents de l'Extrême-gauche ont réclamé un petit supplément de séance ; pour une rentrée, c'était, paraît-il, un peu court et trop maigre. On vote par assis et levé, lorsque M. Ernest Lefèvre se précipite vers la tribune, armé d'une demande de scrutin M. Méline lui fait remarquer, avec raison, que l'épreuve est commencée et qu'il vient trop tard. M. Lefèvre insiste ; M. Méline se retranche derrière le règlement, mais il n'y a ni loi, ni règlement contre l'Extrême-gauche.

Ce sont du moins les doctrines que professe M. de Douville-Maillefeu. Il escalade la tribune, menace le président de la voix et du geste ; on proteste, on crie ; M. de Douville-Maillefeu n'en devient que plus violent, et M. Méline est obligé de recourir à l'*ultima ratio* des présidents. Il se couvre.

La séance est suspendue pendant une heure ; mais M. de Douville-Maillefeu n'entend point se soumettre. Il reste à la tribune, persiste dans ses gesticulations et dans ses cris, fort acclamé par l'Extrême-gauche, et ne capitule que lorsqu'il est à bout de voix et de forces.

A la reprise de la séance, M. Méline admoneste doucement M. de

Douville-Maillefeu, et, sous cette douche calmante, cet homme irascible revient à de meilleurs sentiments.

Voilà un joli début de session !

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La situation. — Elections municipales. — Elections législatives. — Voyage de M. Boulanger dans le Nord. — Discours de Lille. — La Bastille. — Etranger.

17 mai 1888.

A ne regarder qu'aux apparences, un notable changement s'est opéré, depuis la formation du ministère Floquet, dans la situation politique. Ce ministère qui, lors de son avènement, semblait n'avoir pas huit jours d'existence devant lui, vit depuis six semaines, fonctionne, délibère, décide, et rien ne paraît le menacer.

D'autre part, le Boulangisme a pris la physionomie d'un feu de paille qui jette ses dernières étincelles. Ses adhérents n'ont plus, au même degré, la tête haute. Il est indéniable, quoique puissent faire les thuriféraires du Nord, que l'enthousiasme des premières heures s'est refroidi.

Enfin, l'opportunisme commence à reparler discrètement de concentration républicaine. Les invites aux républicains de toutes nuances ont remplacé les adjurations pressantes qu'on prodiguait naguère aux conservateurs libéraux à l'effet de les rallier.

Les membres du gouvernement et leurs amis peuvent donc se flatter de l'espoir que leur république va reprendre sa marche accoutumée, qu'ils vont, comme par le passé, continuer sans encombre l'application du régime d'arbitraire et d'intolérance qu'ils nous ont fait, puiser à pleines mains sans compter dans le budget, et pratiquer, contre quiconque leur déplaît, la politique d'ostracisme dont nous avons eu tant à souffrir depuis dix ans.

Eh bien ! ne leur en déplaise, les choses ne se passeront pas ainsi qu'ils l'espèrent. Les vacances parlementaires ont produit, comme toujours, une accalmie ; le cabinet Floquet a trouvé des éléments de vie dans la difficulté de lui donner des successeurs, et c'est là ce qui peut créer l'illusion de repos et de durée, dans laquelle les républicains se complaisent. Mais, en fait, le régime est atteint au cœur.

Si les conservateurs semblent avoir renoncé à chercher la délivrance et à manifester leurs sentiments sur le terrain du Boulangisme, terrain semé de pièges et de précipices et dont ils ont clairement entrevu le péril, cela ne veut pas dire qu'ils se soient résignés et qu'ils vont maintenant subir sans révolte le joug dont ils sont las.

La rentrée des Chambres leur assure à brève échéance le moyen de manifester leurs sentiments. Ils les manifesteront, on peut en être sûr, au moment même où se déclarera la crise aiguë qui doit nécessairement résulter des divisions, malgré tout, persistantes et vivaces entre les diverses fractions du parti républicain.

C'est à ce moment que nous mesurerons le vide et le creux des rêves de concentration et que le Boulangisme, qui a été la cause initiale du désarroi de nos maîtres, jouera sa partie suprême en essayant, une fois de plus, de se présenter comme le refuge des mécontents.

Que produiront ces conflits et ces chocs qui nous semblent imminents ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est qu'ils tourneront au profit de la cause conservatrice, si les conservateurs savent profiter des circonstances, s'ils sont sages, prudents, modérés, et surtout s'ils savent adopter une ligne de conduite claire, nette et loyale.

Si la cause conservatrice est longue à grossir d'une manière sensible le nombre de ses partisans, ce n'est pas que ceux-ci soient en petit nombre; ils sont au contraire légion. Mais, n'ayant pas toujours vu où on les conduisait, ils se sont réservés. L'heure est venue de leur créer un terrain solide et large, sur lequel, à quelque parti qu'ils appartiennent, ils pourront trouver place. La défense des grands intérêts sociaux et religieux est tout indiquée pour cela.

Nous avons déjà dit que la coalition des forces conservatrices peut seule nous protéger contre la dictature et la démagogie. Nous en sommes de plus en plus convaincus et, dès demain, nos amis auront à vérifier la vérité de cette affirmation. Nous souhaitons que l'heure où cette vérité éclatera les trouve prêts à toutes les éventualités.

—

Dimanche ont eu lieu les scrutins de ballottage des élections municipales. Le comité central conservateur vient de faire le pointage de ces élections. Il en résulte que les conservateurs

ont gagné 2500 Conseils aux premiers scrutins du 6 mai. Le comité espère que lorsque les résultats du 13 seront connus exactement et autrement que par les communications officielles, le scrutin de ballottage élèvera considérablement ce chiffre de 2500 Conseils municipaux, ce qui, avec les Conseils antérieurement existants, rendra les conservateurs maîtres d'une grande partie de la France. Ces élections municipales sont d'un bon augure pour les élections politiques.

—

En sus du ballottage municipal, il y avait, dimanche, deux élections législatives : l'une en Cochinchine, l'autre dans l'Isère. Le général Boulanger, dont la réputation a franchi les mers, a eu 22 voix en Cochinchine sur 1,177 votants. Du reste, le scrutin a abouti à un ballottage. Dans l'Isère, les partisans du général Boulanger ont essayé de la manœuvre plébiscitaire ; ils ont échoué ; le grand révisionniste n'a rallié qu'une minorité péniblement recrutée. La lutte a eu lieu entre le candidat républicain et le candidat encore plus républicain, dit radical. Toutes les tentatives de concentration faites entre les deux principales fractions du parti républicain n'ont pu réussir et chacune de celles-ci est alléee pour son compte au scrutin.

—

Le général Boulanger vient de faire une tournée dans le département du Nord au milieu des applaudissements et des sifflets, mais, il faut le reconnaître, recevant plus d'approbations que de huées. M. Boulanger a fait l'impossible pour attirer les masses : il a promis aux mineurs de reviser les lois sociales ; il a embrassé « avec la plus grande affabilité du monde » les enfants en costume de première communion qui lui apportaient des bouquets ; il a promis à chacun ce que chacun désire ; enfin, il a prononcé samedi, à Lille, un discours abracadabrant. Ce discours est tel comme violence, qu'en le lisant, nous avons cru d'abord à une « fumisterie ». Ce n'était pas une fantaisie, cependant, c'était bien le texte du discours prononcé par le général Boulanger.

On le lira plus loin : il parle assez par lui-même pour qu'il soit inutile de l'analyser ; mais nous ne pouvons nous empêcher de relever la phrase dans laquelle il est question des « *cinq cent quatre-vingt-trois rois fainéants* » de la Chambre. Comme

elle compte 584 membres, il en résulte que M. Boulanger *seul* fait quelque chose au Palais-Bourbon. On s'en est peu aperçu jusqu'ici. Ce qu'il y a de piquant, c'est que les journaux intransigeants ont modifié le chiffre et annoncé seulement « *cinq cents rois fainéants* ». Comment s'accordera-t-on ?

Voici cette élucubration :

Mes chers électeurs,

J'attendais impatiemment le jour que j'avais choisi à quelques semaines de l'élection, pensant qu'alors les polémiques auraient éteint leur feu, et qu'entre les électeurs et l'élu personne ne songerait plus à s'interposer.

Je me suis trompé, je l'avoue.

Les parlementaires qui, présentant de si vastes programmes, ont toujours oublié de les appliquer, ont continué à incriminer votre verdict, comme ils avaient incriminé ma candidature, à ce point que l'un d'eux a déclaré récemment que l'élection du Nord était l'insurrection des urnes contre la Chambre.

En revanche, le spectacle qu'on nous offre aujourd'hui, c'est l'insurrection de la Chambre contre les urnes ; car c'est malgré vous et malgré tout que la majorité des hommes qui la composent se cramponnent à leurs bancs, d'où le suffrage universel se dispose à les déloger pour jamais.

Pressés de tenir enfin leurs engagements et de songer aux réformes pour la réalisation desquelles ils avaient été spécialement envoyés au Palais-Bourbon, ces mauvais payeurs persistent à laisser protester leurs signatures et, pour donner le change à l'opinion, c'est à nous qu'ils s'en prennent de leur impuissance à réaliser les progrès inscrits dans leurs professions de foi.

Ce n'est pourtant pas moi qui ai conseillé ces expéditions lointaines qui font du déficit l'état permanent de nos finances, et qui n'ont servi qu'à nommer de nouveaux fonctionnaires dans les pays annexés, comme si le nombre des fonctionnaires n'était pas déjà assez développé.

Mon crime, oh ! je le connais, c'est aussi le vôtre, mes chers compatriotes et amis.

Il est dans notre désir nettement et formellement exprimé de concentrer nos forces pour résister à une attaque possible, au lieu de les disperser en Extrême-Orient pour aller défendre des mines à rendedements problématiques, et servir d'escorte à des aigrefins, qui n'hésitent jamais entre leur fortune personnelle et la ruine publique.

Et les auteurs de ces campagnes extravagantes et criminelles sont précisément ceux qui m'accusent le plus obstinément de rêver la guerre, comme ils me reprochent aussi de rêver la dictature.

Car vous avez dû remarquer que les deux légendes ne vont pas l'une sans l'autre.

La guerre ! Moi, qui n'ai jamais laissé échapper une occasion de déclarer mon amour pour une paix digne et honorable !

La dictature !

Le conventionnel Couthon, accusé publiquement de vouloir monter au trône, se contenta de montrer ses jambes paralysées.

Quelle dictature craignent-ils donc, ceux qui m'ont enlevé brutalement mes épaulettes et mon épée ?

Il faut que les cinq cent quatre-vingt-trois rois fainéants dont se compose la Chambre aient singulièrement conscience de leur irrémédiable impopularité pour se préoccuper des moindres agissements d'un homme ainsi désarmé.

Au fond, chers électeurs, ce n'est pas de moi qu'ils ont peur ; c'est de vous qu'ils ont lassés par leurs promesses mensongères et leur incapacité révoltante.

Le prétendu péril qu'ils ont inventé sert à masquer celui qu'ils font depuis si longtemps courir au pays, et que vos votes sont seuls susceptibles de conjurer.

Ceux qui avaient fait de la situation de député un véritable métier comptaient l'exercer sans encombre jusqu'à la fin de leur carrière; ils étaient si bien parvenus à endormir la France qu'on pouvait la croire morte. Mais vous l'avez réveillée de son long sommeil ; vous lui avez posé la main sur le cœur, et l'on s'est aperçu qu'il battait encore pour l'honneur, pour la patrie et pour la république.

Les trois mots, dissolution, revision, Constituante, ont le don de faire sortir aussi le Parlement de son état léthargique.

Si calmes et si indifférents à l'heure récente encore où les graves incidents survenus à la frontière avaient plongé tous les patriotes dans les plus cruelles angoisses, les groupes de la Chambre ont retrouvé une ardeur incomparable, quand ils ont compris que c'était non plus la France, mais eux-mêmes qui étaient menacés dans leur avenir.

S'ils avaient montré pour notre territoire et nos finances le même souci qu'ils mettent à sauvegarder leurs sièges parlementaires, la république n'aurait pas subi tant de crises de toute nature ! ! !

Est-ce que les questions de justice ne doivent pas dominer aujourd'hui toutes les ambitions personnelles ?

Et en quoi donc mon attitude a-t-elle jamais permis à qui que ce soit de suspecter mes intentions ?

N'ai-je pas renoncé à toute candidature pour m'attacher exclusivement à celle du département du Nord, le seul à qui j'ai demandé de prononcer entre moi et mes calomniateurs ?

Votre réponse a été assez précise pour ne plus laisser de place à l'équivoque !

Mais loin de fermer la bouche à mes détracteurs, devenus aujourd'hui les vôtres, votre décision n'a fait qu'exaspérer ces prétendus défenseurs du suffrage universel. Ces attaques systématiques, qui ne vous atteignent pas plus que moi-même, ne nous empêcheront pas de poursuivre l'œuvre de réforme pour laquelle nous collaborerons sans relâche.

Je sais ce que je dois au département à la fois le plus vaste et le plus industrieux du territoire de la république.

Ses besoins matériels se confondent, en effet, avec ses besoins politiques.

Il a plus que tout autre, peut-être, besoin de calme et de stabilité ; or, on n'obtiendra ni l'un ni l'autre tant que durera une Constitution qui met constamment les ministères à la merci de coalitions immorales, lesquelles ne sont, en réalité, que des courses aux portefeuilles.

Vous nommez vos députés pour qu'ils s'occupent de vous, et ils s'occupent d'eux-mêmes.

Cette duperie ne peut durer plus longtemps.

Je vous promets de travailler, avec vous, à la faire cesser.

Notre grand pays n'appartient à personne qu'à lui-même.

Vive la France ! Vive la République !

—

Naturellement les succès du général ne sont pas faits pour plaire au ministre Floquet, qui ne laisse échapper aucune occasion d'exhaler son dépit. C'est ainsi que le 9 de ce mois, à l'ouverture de l'exposition où est représenté l'ancien quartier de la Bastille, ce Prud'homme révolutionnaire a prononcé ces paroles :

« Nul ne sera jamais assez fort pour rétablir dans la France libre *la prison que renversa* 1789. Nous sommes hostiles à toutes les restaurations.

« Nous ne voulons rien relever de ce que nos pères ont abattu. Ils ont renversé les idoles de quinze siècles, aucun de nous n'est prêt à s'incliner devant les idoles de quinze jours. »

Cela n'empêche pas que le bonhomme Floquet serait très heureux de pouvoir disposer d'une Bastille quelconque pour y enfermer Boulanger.

—

De Rome, où il est en ce moment, Mgr Walsh, archevêque de Dublin, adresse au *Freeman's Journal* une lettre appelée à avoir en Irlande un grand retentissement.

Après avoir expliqué qu'il lui est physiquement impossible de répondre à tous ceux qui lui écrivent à Rome pour obtenir des renseignements sur la situation, Mgr Walsh fait bonne justice

des inventions méchantes ou ridicules que les correspondants romains des journaux de Londres ont mises en circulation. Mais citons sur ce sujet les paroles de Mgr Walsh :

J'ai pu, sans grande difficulté, remonter à la source de ces histoires malfaisantes. Il m'est permis d'ajouter qu'elles sont dues, dans un grand nombre de cas, à l'amer désappointement causé par l'avortement d'un plan très habilement préparé, mais qui avec le secours de Dieu a été déjoué et qui, s'il plaît à Dieu, n'a pas d'autre perspective devant lui que celle d'un échec absolu et sans espoir.

Il est bon qu'en Irlande on comprenne bien trois choses. Premièrement, qu'un effort déterminé, ou pour mieux dire qu'une série d'efforts ont été faits depuis longtemps pour amener un jugement défavorable du Saint-Siège sur le mouvement nationaliste irlandais, ou à tout le moins sur la Ligue nationale irlandaise. Deuxièmement, que la tactique adoptée pour la réalisation de ce plan a été habilement choisie, car elle consistait à vouloir confondre la Ligue et le mouvement national avec des méthodes d'action qui, en nombre de cas, avaient sans doute servi l'œuvre de la Ligue dans certaines localités. Troisièmement, que ces efforts persistants, qui remontent à des mois, et pour un point à des années, ont fini par l'échec le plus complet et le plus signalé en ce qui concerne le seul but que visaient, le seul but dont se souciaient les auteurs de cette campagne.

Les méthodes d'action en question, c'est-à-dire le « Plan de campagne » et le « boycottage » entraînant nombre de questions de morale, ont été soumises par le Saint-Père lui-même à un tribunal, où on devait les examiner sur leurs propres mérites et indépendamment de toutes considérations politiques, avec lesquelles ce tribunal n'a rien à voir. La décision, arrêtée après une longue délibération, a été contraire aux méthodes, et aussitôt on en a conclu, assez naturellement d'ailleurs, dans certaines régions, que la Ligue nationale, sinon le mouvement nationaliste d'Irlande, était condamnée.

Cette agréable illusion a dû bientôt être abandonnée. Mais depuis aucun effort n'a été épargné par les intrigants déconfits pour faire croire que l'organisation nationaliste est d'une façon ou de l'autre mise au ban ; que la mesure prise par le Saint-Siège est la première d'une série de mesures semblables qui seront prises délibérément avec la plus grande détermination ; que la condamnation formelle de la Ligue nationale est seulement une affaire de temps, et que comme conséquence naturelle tous les bons catholiques qui en font partie, seront obligés de s'en séparer.

Or, dans tout cela, il n'y a pas une parcelle de vérité. La décision du Saint-Siège qui a été publiée dans vos colonnes est définie en ces termes. C'est une décision sur une question non de politique mais de morale. Comme telle, elle sera accueillie par notre peuple catho-

lique comme toute décision prononcée par le Saint-Siège sur une question de foi ou de morale a été accueillie par eux. S'il s'élève des doutes ou des controverses sur sa signification et sa portée, cela sera résolu par les évêques d'Irlande et au besoin par le Saint-Siège lui-même. Mais la question de morale étant décidée ainsi, l'effet de la récente action du Saint-Siège est produit.

Le peuple irlandais en Irlande et à l'étranger me croira, j'en suis sûr, quand j'affirme que ni le gouvernement nationaliste, ni la Ligue nationale ne sont le moins du monde atteints par le récent décret.

Mgr Walsh déclare qu'il ne veut pas aller plus loin, mais qu'il est persuadé que le décret, loin de nuire à la cause des revendications de l'Irlande, en hâtera le triomphe. Et il conclut par quelques courtes réflexions sur la responsabilité des hommes d'Etat anglais qui doivent aujourd'hui témoigner leur désir de pacifier l'Irlande en s'occupant sérieusement et généreusement des difficultés de la question agraire.

—

La loi destinée à rendre la personnification civile aux corporations religieuses dont la rentrée en Prusse a été autorisée, vient d'être votée. Il ne faut pas s'étonner de voir un projet de cette importance ne pas soulever de discussion. Ce n'est en effet que la conséquence toute naturelle d'un principe voté l'an passé.

L'article 5 de la dernière loi politico-religieuse portait que les biens des congrégations dissoutes en 1875 leur seraient rendus dès qu'elles jouiraient de la personnification civile. La loi seule pouvant conférer l'existence juridique aux corporations, il fallait donc que la législature déterminât quels seraient les ordres religieux auxquels elle accorderait ce privilège. De cette façon, le gouvernement s'est réservé le pouvoir d'exclure de ce bénéfice les couvents qui lui déplaisent le plus. Il faut ajouter cependant à sa décharge qu'il n'en a usé qu'à l'égard d'un seul établissement du diocèse de Posen.

PETITE CHRONIQUE

Dimanche a eu lieu à Vienne l'inauguration du monument de Marie-Thérèse. Pour toute inscription, sur le devant du socle, on lit : *Marie-Thérèse ;* sur l'arrière : *Erigé par François Joseph,* 1888.

— L'inauguration de la ligne de Belgrade à Salonique est fixée au 19 mai. Le trafic sera ouvert le 25. La durée du trajet de Vienne à Salonique sera de trente-six heures provisoirement. On établira plus

tard un train rapide. De Vienne à Constantinople, on mettra donc quarante-six heures, et de Paris à Constantinople soixante-dix-huit heures.

— Le roi d'Italie et le président de la république des États-Unis ont été invités à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Christophe Colomb, à Barcelone.

— L'empereur d'Allemagne reprend ses forces. On espère qu'il pourra assister, à la chapelle du château de Charlottenbourg, au mariage de son fils cadet Henri avec la princesse Irène de Hesse, qui sera célébré en grande pompe le 24 mai. La fiancée et son père, le grand-duc de Hesse-Darmstadt, seront reçus solennellement à la frontière de Prusse, et, sur tout le parcours, les honneurs royaux leur seront rendus. On dit que le prince de Galles et le roi de Saxe assisteront au mariage.

LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE

La *Gerarchia cattolica* pour l'année 1888 vient de paraître. Léon XIII est le 263e pape. Le nombre des cardinaux est de 61 (deux, LL. EEm. les cardinaux Czacki et Martinelli, sont morts depuis.) Il y a en ce moment 4 cardinaux-évêques, 42 cardinaux-prêtres et 13 cardinaux-diacres. Le cardinal le plus âgé, S. Em. le cardinal Newmann, compte quatre-vingt-huit ans; le plus jeune, S. Em. le cardinal di Rende, quarante-un ans. 17 cardinaux sont de la création de Pie IX, de sainte mémoire, et 42 de Léon XIII, heureusement régnant.

Sous le pontificat actuel 59 cardinaux sont morts.

Dans le Sacré-Collège, on compte 4 Romains, 27 Italiens et 28 étrangers. Le Pape Léon XIII a érigé, 1 patriarcat, 19 archevêchés, 57 évêchés, 34 vicariats apostoliques, 1 délégation et 11 préfectures apostoliques.

On compte en tout 13 patriarcats, 185 archevêchés et 752 évêchés. Il y a 56 archevêques et évêques de rite oriental, 318 archevêques et évêques titulaires, 20 archevêques et évêques sans titre et 5 abbés *nullius*.

En tout il y a 1,254 dignitaires qui figurent dans le Recueil officiel romain.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Comme les cotes des places étrangères, celles de Berlin, en particulier, continuent à être satisfaisantes ; la place de Londres est calme et les Consolidés immobiles, bien qu'une grosse question passionne la Grande-Bretagne en ce moment, la défense de ses côtes et de ses colonies ; le marché de Paris se comporte, en tant que fermeté, comme les places en question. Si la spéculation se montre très réservée, c'est que la reprise des travaux parlementaires peut faire surgir de nouvelles difficultés à l'intérieur, susciter de nouvelles préoccupations dans le public. Le marché du comptant, par son allure plus calme, prouve bien que l'épargne n'est jamais tranquille quand les Chambres reviennent des vacances.

Bourse du 16 *mai* 1888.

3 0/0		82 45	C. F. foncières 1879		479 »
3 0/0 amortissable		85 40	— commun. 1879		480 »
4 1/2 0/0		105 65	— — 1880		472 75
Crédit foncier	Actions	1.417 50	— foncières 1883		385 »
Est	—	775 »	Est	Oblig.	394 50
Lyon	—	1.241 25	Lyon	—	396 50
Midi	—	1.162 50	Midi	—	398 75
Nord	—	1.543 45	Nord	—	404 50
Orléans	—	1.306 25	Orléans	—	402 »
Ouest	—	892 50	Ouest	—	399 50
Panama	—	348 75	Panama 4 0/0	—	224 50
Suez	—	2.166 25	— 6 0/0	—	382 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA DOULEUR (1)

« Une grande affliction et un joug pesant accablent les enfants d'Adam depuis le jour de leur arrivée en ce monde jusqu'au jour de leur sépulture dans le sein de leur mère commune (2). »

Telle est, esquissée par la main du Sage, l'histoire de l'homme ici-bas. Ses douleurs commencent avec la vie et durent jusqu'à la mort; et chacun est contraint de rendre à la vérité des paroles sacrées un douloureux témoignage. Car de cette loi de la souffrance nul ne s'exempte. « Le monarque assis glorieusement sur un trône, aussi bien que l'indigent, couché sur la dure et dans la cendre; celui qui revêt une pourpre éclatante, comme celui qui couvre sa nudité de grossiers vêtements, tous sont en proie aux soucis, aux terreurs, aux agitations d'une trompeuse espérance, aux menaces d'une destruction dernière et prochaine (3). »

En vain l'homme s'efforce d'entourer son existence de tous les éléments d'une complète et durable félicité; la douleur ne s'exile jamais de sa demeure terrestre, et quelque heureuse que paraisse une destinée, la Providence sait y mêler des croix et des amertumes qui en balancent les plaisirs. Il n'est donc point de bonheur parfait sur la terre, et chacun trouve ses propres voies semées de ronces et d'épines.

Dans ce fait universel et constant, il y a une sorte de mystère dont l'esprit cherche une explication ; il y a aussi un besoin pour lequel le cœur réclame un adoucissement et un remède.

C'est à étudier ce mystère et ce besoin que nous consacrerons notre instruction quadragésimale. Nous croyons faire une chose utile aux intérêts de votre salut en vous présentant quelques réflexions sur ce grave et important sujet. Car il est impossible de le méconnaître : ce qui perd les hommes, ce ne sont pas seulement les plaisirs; c'est l'usage peu chrétien qu'ils font des afflictions.

(1) Lettre pastorale pour le carême 1888 de Mgr l'archevêque de Malines.

(2) Eccle. XL, 1.

(3) Eccle. passim.

I

L'existence de la douleur sur la terre, sous toutes ses formes, a toujours été pour la raison, laissée à elle-même, une source d'étonnements, et pour l'incrédulité, une occasion de scandale et de blasphèmes. Et, en effet, sous la croyance à un Dieu dont la nature est bonté, dont toutes les voies sont miséricorde et vérité (1), qui aime tout ce qui est, et ne hait rien de ce qu'il a créé (2) on se demande pourquoi toute créature est gémissante, et comme dans les douleurs de l'enfantement (3) ; on se demande surtout pourquoi l'homme, le roi de la création, souffre incomparablement plus que tous les autres êtres qui l'entourent et qui cependant lui sont subordonnés.

La Révélation projette sur ce problème, comme tous ceux qui intéressent l'humanité, les vraies et pures lumières de la foi. Parlant au nom de celui qui tient dans ses mains les clefs de la mort (4), elle dévoile le secret qui non seulement explique la douleur, mais encore la console et la soulage.

Écoutons son explication.

Au commencement, Dieu avait placé l'homme au milieu des splendeurs de la création, comme un roi au milieu de son empire. Fait à l'image de son Créateur par un dessein particulier de sa sagesse, établi dans un paradis où tous les biens abondaient, sous un ciel toujours pur et toujours bénin, sans avoir à craindre la mort, libre, heureux, tranquille, sans aucune difformité ou infirmité, ni du côté de l'esprit ni du côté du corps, ayant son salut et son bonheur en main, le ciel ouvert devant lui pour y être transporté, quand Dieu voudrait, sans passer par les ombres affreuses de la mort! Voilà la perfection de l'homme au jour de sa création.

Sa soumission au commandement divin devait lui assurer la tranquille possession de ce bienheureux état. Mais, hélas! l'homme écouta l'esprit tentateur, il s'écouta lui-même au lieu d'écouter Dieu uniquement, et dès lors commença son châtiment. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, » lui fut-il dit, « jusqu'à ce que tu retournes à la terre, dont tu as été formé (5). » La terre qui jusque-là était pour lui une mère

(1) Ps. xxiv, 10.
(2) Sap., xi, 25.
(3) Rom., viii, 22.
(4) Apoc., i, 18.
(5) Gen., iii, 19.

opulente et généreuse, lui devint une dure marâtre, ne livrant qu'à regret et à un travail opiniâtre les trésors cachés dans son sein. La nature entière se révolta contre le coupable : il fut soumis aux intempéries de l'air, à l'inclémence des saisons, à la surprise de mille accidents qui défient sa prudence, à d'innombrables maladies qui attaquent et minent ses forces, et enfin à la plus humiliante de toutes les peines, à la mort, suivant l'expression de l'Apôtre, le prix du péché : *Stipendia peccati* (1).

Ainsi se trouve expliqué, dans son origine, le déluge des maux qui inondent la terre. Dieu n'en est pas l'auteur : ils sont l'effet de la désobéissance de notre premier père. La race humaine est maudite dans sa source (2).

Toutefois, si nous sommes punis comme les fils disgraciés d'Adam prévaricateur, il faut ajouter que nous aggravons par nos propres péchés ce joug déjà si lourd à porter. Oui, ces continuelles épreuves qui sont la condition fatale de notre existence terrestre, sont bien aussi, pour une part, la suite naturelle de nos fautes personnelles. Si Dieu les laissait toujours impunies en ce monde, il semblerait nous encourager à en poursuivre le cours; et sa bonté est d'accord avec sa justice pour le porter à venger, même par des maux temporels, les ouvrages faits à sa divine Majesté.

Ouvrez les saintes Écritures, et vous y verrez en mille endroits la confirmation de cette vérité. Elles vous apprendront, en effet, que si la Providence, dans ses desseins adorables, permet quelquefois que le juste soit tenté et éprouvé, que l'impie prospère et soit heureux, il est vrai néanmoins que beaucoup de tribulations sont infligées aux pécheurs (3), que chacun trouve son châtiment là où il a prévariqué (4), que la cupidité est la racine de tous les maux (5), que l'homme pécheur est l'esclave du péché (6), et que les passions satisfaites deviennent des tyrans et les artisans de nos malheurs.

N'est-ce pas, du reste, ce qu'enseigne une douloureuse et quotidienne expérience ? Si vous consultez vos souvenirs, vous reconnaîtrez aisément que les jours passés dans l'oubli de Dieu

(1) Rom., VI, 23.
(2) Bossuet.
(3) Ps. XXXI, 10.
(4) Sap. XI, 17.
(5) I, Tim. VI, 10.
(6) Joan. VIII, 34.

et du devoir ont été pour vous des jours amers entre tous, et qu'en désertant les sentiers de la justice, vous vous êtes engagés dans des voies âpres et difficiles (1).

Ah! si la main de Dieu s'appesantit sur nous, si les malheurs publics et privés se multiplient, si les souffrances du pauvre s'aggravent en même temps que grandissent les soucis du riche, si chaque jour apporte un nouveau contingent de sollicitudes et de craintes, rendons gloire à Dieu et confessons la vérité : ce sont nos iniquités qui attirent ces châtiments. Sans doute, — et nous serions injustes de le méconnaître, — notre diocèse compte bien des âmes fidèles, bien des familles de bénédiction où règnent la piété et la crainte du Seigneur, mais, à côté de ce consolant spectacle, n'avons-nous pas à gémir sur les ravages de l'esprit d'incrédulité qui pénètre partout, sur la violation fréquente des jours du Seigneur, sur l'inobservance volontaire des lois de l'Église, sur l'indifférence professée par un trop grand nombre à l'égard de la prière, des sacrements, des cérémonies du culte, enfin sur le flot toujours montant des crimes et des désordres de toutes espèces ?

On ne saurait trop louer les efforts de ces esprits élevés et généreux qui ont entrepris de ramener dans la société troublée, avec l'ordre et la paix, le bien-être et la prospérité matérielle. Mais qu'on ne s'y trompe pas : Si le Seigneur n'aide à relever les murs de la cité, c'est en vain qu'on se consume à les construire (2). Restaurer dans les âmes le culte de la vertu et de la justice, faire revivre dans la société le respect de Dieu et l'obéissance à sa loi, refréner les passions, et dans la mesure du possible, éteindre le feu des convoitises mauvaises, voilà les premiers et indispensables fondements d'une vraie régénération sociale. Car il sera toujours vrai que la religion chrétienne, qui n'a d'autre but que la félicité éternelle, est encore la plus propre à assurer aux hommes le bonheur d'ici-bas (3).

II

Mais ce n'est pas assez d'expliquer pourquoi nous souffrons : il faut de plus répondre au besoin de l'homme qui dans ses souffrances veut être consolé et soulagé.

Or, c'est là la gloire du christianisme, c'est là qu'il puise, en

(1) Sap. v, 7.
(2) Ps. cxxvi, 1.
(3) I Tim, iv, 8.

partie, la puissance morale qu'il exerce sur les peuples : c'est que seul, entre toutes les religions, il a pu donner le vrai sens de la douleur et la faire accepter par les hommes. Faisons donc entendre sur ce point encore les enseignements de l'Évangile, et en exposant l'économie divine de la souffrance, montrons comment la foi verse un baume salutaire sur toutes les douleurs de l'humanité et les transforme en mérites.

Et, d'abord par la souffrance on expie.

C'est un article de la doctrine catholique : bien que l'homme par la contrition de ses fautes et par l'absolution ait recouvré l'innocence, il n'a pas toujours pour cela obtenu la remise totale de la peine due à ses péchés. Sans doute, par la sentence du pardon, la peine éternelle a été abolie, mais il reste ordinairement à acquitter, soit en cette vie, soit en l'autre, des satisfactions temporelles, proportionnées au nombre et à la gravité des iniquités commises. De là, le dogme de la satisfaction. Or, au nombre des œuvres satisfactoires au moyen desquelles le pénitent doit s'efforcer d'achever en ce monde son acquittement, l'Église l'a défini, il faut placer les tribulations de tout genre que la Providence sème pour lui sur le chemin de la vie (1).

Qui n'admirerait ici la munificence de Dieu et l'étendue de son amour à notre égard? Il a su faire tourner en remède et en moyens d'épuration les châtiments que sa justice le contraint d'infliger aux pécheurs. Hélas, en quel péril serions-nous si sa miséricorde n'était venue au secours de notre faiblesse! Naturellement ennemis de tout ce qui nous gêne et nous mortifie, nous n'aurions point eu le courage d'embrasser de nous-mêmes une carrière de pénitence rendue nécessaire, et des expiations terribles et douloureuses nous eussent été réservées à l'entrée de l'autre vie. Grâce à l'indulgente bonté de notre Dieu, nous pouvons profiter de la vertu purifiante attachée à la douleur et la faire servir de contre-poids et de remède à la multitude de nos fautes.

O vous tous qui souffrez, vous, ouvriers et artisans, qui portez le poids de la chaleur et du jour, vous, riches, qui portez le fardeau non moins grand des richesses et des soucis qu'elles engendrent, vous, pauvres, vous, malades, vous, victimes peut-être de la malignité et de l'injustice humaines, ne vous plaignez point de l'excès de vos peines; comparez ce que vous

(1) Conc. Trid can. XIII de Pœnit.

souffrez avec ce que vous avez mérité de souffrir. Le murmure s'arrêtera sur vos lèvres, et, avec Judith, vous bénirez la bonté de Dieu, qui se contente de quelques afflictions passagères, et vous châtie comme des serviteurs qu'il veut corriger et non laisser périr (1).

(*A suivre*). Mgr GOOSENS.

ÉTAT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET POLITIQUE

DE L'ALLEMAGNE A LA FIN DU MOYEN-AGE (2)

Vie et travaux des artisans.

Vers la fin du quinzième siècle, les progrès de l'économie furent encore plus sensibles pour l'industrie que pour l'agriculture. Le travail des artisans, dans ses diverses branches et ses différents produits, atteignit alors un degré de perfection que le seizième ne connut plus. A partir du seizième siècle, en effet, l'industrie tomba dans un dépérissement qui alla toujours en s'aggravant.

C'est à ce même génie qui sut donner la vie à toute l'organisation du moyen-âge, c'est à Charlemagne qu'on doit l'impulsion féconde imprimée à l'industrie et au commerce, impulsion qui se fit sentir durant des siècles. Ses soins minutieux et attentifs s'attachèrent au développement de tous les métiers. Il releva les utiles fabriques que les Romains nous avaient léguées, et accrut encore cet héritage par des établissements nouveaux. Dans tout domaine impérial un peu considérable, ferrons, orfèvres, cordonniers, tourneurs, charrons, charpentiers, armuriers, savonniers, brasseurs, boulangers, aléniers furent établis. C'est aux ordonnances administratives du grand empereur qu'on doit l'introduction des mineurs qui exploitèrent les premiers les mines de fer et de plomb de la Franconie rhénane, de la Souabe et de la Thuringe. Grâce à Charlemagne, les tanneurs, les fabricants de drap et de toile se multiplièrent; les teinturiers et les foulons

(1) Judith, VIII, 27.

(2) Nous avons déjà, à plusieurs reprises, appelé l'attention de nos lecteurs sur le grand ouvrage du Dr Janssens : *Histoire de l'Allemagne à la fin du moyen-âge*. Nous empruntons aujourd'hui à ce livre un chapitre qui, dans les circonstances actuelles, sera lu avec intérêt : il nous fait pénétrer dans la vie et le fonctionnement des corporations du moyen-âge.

commencèrent à embellir les étoffes tissées. Comme les domaines impériaux étaient nombreux dans les pays allemands, les règlements administratifs, à l'exécution desquels l'Empereur veillait avec une grande sévérité, couvrirent en peu de temps ses États d'un vaste réseau industriel. Pour élever ses palais, pour construire les édifices publics, il fit venir de tous côtés des tailleurs de pierre et des maçons, donnant ainsi naissance sur le sol allemand à l'art de la construction en pierre. Les architectes étrangers stimulèrent le zèle de ceux du pays : à partir de cette époque, on rencontre dans les cloîtres et les abbayes un grand nombre de fondeurs, de sculpteurs et de peintres.

De même que, durant de longs siècles, les moines avaient été les premiers maîtres des agriculteurs, des jardiniers, des vignerons, on les vit aussi favoriser les progrès de l'industrie. Ils élevèrent le métier de tailleur de pierre à la hauteur d'un art. Les plus grands « entrepreneurs de maçonnerie » du moyen-âge sont, à proprement parler, les évêques, et « l'on pourrait faire de la truelle l'un de leurs plus glorieux symboles héraldiques. »

Dans les premiers siècles de la fondation de l'empire allemand, un grand nombre de villes romaines furent relevées et rebâties sur les deux rives du Rhin, en Souabe et en Bavière, par les soins des évêques. C'est ainsi que, plus tard, tous les sièges épiscopaux sans exception devinrent des cités et que, pendant longtemps, l'idée d'une ville resta inséparable de celle d'un évêché. Dès qu'un évêque prenait possession d'une cité, l'industrie y était en même temps introduite, et les foires, les marchés, qui venaient se rattacher aux fêtes religieuses, assuraient aux échanges du commerce une activité, une extension toujours croissantes (1). Les résidences royales des temps carolingiens, devinrent aussi le point de départ des villes que, plus tard, les princes élevèrent dans leur voisinage. Les progrès les plus rapides, le plus riche épanouissement du commerce et de l'industrie se manifestèrent dans les pays du Rhin et du Danube, dans les villes datant de l'époque romaine, qui renfermaient à la fois, un siége épiscopal et un palais ; Mayence, Cologne et Ratisbonne brillèrent au premier rang dès les commencements du moyen-âge ; vinrent ensuite dans l'Allemagne du Sud : Augsbourg, Nurembourg et Ulm, et dans l'Allemagne du Nord : Brême, Hambourg, Lubeck et Dantzig. L'activité industrielle était,

(1) Voy. Arnold, *Recht und Wirtshschaft nach geschichtl. Ansicht*, p. 82-83.

depuis le quatorzième siècle, presque exclusivement concentrée dans les villes, et restait inséparablement associée à la vie communale.

Toute ville, au point de vue des relations sociales, formait alors une association indépendante, exclusive ; ses membres, reliés entre eux par des devoirs et des services réciproques, constituaient une sorte de grande famille, à la prospérité de laquelle son administration ne devait pas veiller avec un moindre soin que le père de famille veille à tout ce qui regarde les intérêts de ses enfants. Cette sollicitude était regardée comme le devoir le plus essentiel de l'autorité, et n'avait pas seulement trait à la vie morale, mais encore à la vie matérielle.

« En vue des besoins et des intérêts de tous, » eu égard aux conditions d'existence particulières à chaque ville, le conseil surveillait les produits du travail, le partage et l'écoulement des denrées, réglait le prix de vente et inspectait le débit. Pour assurer à chaque habitant dans le territoire de la cité les choses nécessaires à la nourriture, à l'habillement, au loyer, on s'arrangeait de manière que chaque métier y fût exercé, et, tant qu'on n'avait pas obtenu ce résultat, on attirait des villes étrangères, en leur garantissant des avantages particuliers, les ouvriers qui faisaient défaut. En même temps, afin que les artisans fussent assurés de pouvoir gagner leur vie, on obligeait les citoyens à ne faire leurs commandes et leurs achats que dans la ville. Les artisans jouissaient donc du monopole comme d'un droit acquis, et la vente de leurs produits leur était garantie. Ils avaient droit au travail qui était pour eux une propriété stable et, comme des biens fonds, leur assurait des bénéfices certains. Aussi leurs privilèges devaient-ils être respectés de tous.

Le droit au travail était concédé aux artisans « de par Dieu et de par l'autorité, » et le travail était considéré comme une fonction que Dieu et l'autorité confiaient à l'artisan dans l'intérêt général et pour le bien de tous.

Les magistrats civils, responsables de la juste distribution du travail, donnaient, pour ainsi dire, l'investiture aux différents groupes d'artisans, et ceux-ci formaient à l'intérieur de la commune urbaine des sociétés particulières, reliées les unes aux autres et pourtant indépendantes (1).

(1) La question si souvent soulevée de l'origine des corporations a été traitée à fond par W. Stieda, dans le *Jahrb, fur Nationalokonomie* d'Hildebrand, 14e année, vol. II, p. 1-163 Iéna, 1876). Voy. aussi

Les premières en date comme les plus considérées de ces corporations paraissent avoir été formées presque partout par les tisserands de toile et de laine. A Ulm, vers la fin du quinzième siècle, on comptait tant de tisserands de toile, qu'en une

sur le même sujet Schmoller, *Strassburg zur Zeit der Zunftkampfe*, p. 4-12. « Dans l'histoire du système corporatif en Allemagne, nous pouvons suivre jusqu'au seizième siècle un mouvement progressif non interrompu. » (P. 66.) « L'esprit de corporation et d'association, dit Von Lancizolle (*Grundzüge der Geschichte des deutschen Stadtewesen*, p. 73), s'était presque universellement répandu et, revêtant mille formes et expressions diverses, était parvenu, comme on le voit encore de nos jours en Angleterre, à répondre par son organisation bien entendue à toutes les exigences de la vie sociale. Il se fait jour dans toutes les conditions, pénètre dans le domaine religieux et dans les intérêts temporels, et partout nous le retrouvons semblable à lui-même, bien qu'appliqué à des objets différents. Le système corporatif ne reposait pas sur des chiffres sans vie ni sur des convenances de lieux. Son point de départ comme son aliment, c'étaient des relations réelles, vivantes, des vues et des besoins communs. L'esprit féodal et l'esprit d'association en formaient les deux principales assises. Sous ces deux aspects, il fonda, au moyen âge, une vie publique pleine d'activité et d'animation. Il est vrai que cette vie publique n'était pas celle que rêvent souvent et voudraient voir réalisée nos politiques modernes, vie où l'individu ne doit pas être considéré comme un membre vivant, organique et indépendant d'un grand ensemble, mais comme un simple chiffre, un pur atome ; vie où ce qu'on a appelé les états dans l'Etat, c'est-à-dire de vivants organes formant en se groupant une société bien régie, sont réputés comme incompatibles avec l'idée de l'unité nationale. Non, rien de tout cela au moyen-âge, et pourtant, l'unité n'y fait point défaut. » Lancizolle constate que ce fut dans les *derniers siècles* du moyen-âge que le système d'association produisit ses heureux fruits. « L'histoire des quatorzième et quinzième siècles, écrit Schonberg (*Zur wirtschaftlichen Bedeuting des Zunftwesen im Mittelalter*), pages 51-52, 77, témoigne d'un élan industriel et d'un état de bien-être parmi les ouvriers que nous ne trouvons à ce degré dans aucune autre période de notre histoire. Il est temps que le voile qui recouvre encore le véritable état de l'économie à cette époque soit déchiré, et que les jugements aussi indignes, qu'inexacts qui ont été portés sur les ouvriers allemands du moyen âge cessent de se produire. En vérité, quant à ce qui concerne la dignité du travail et ses résultats, quant aux *devoirs moraux* qui, dans l'économie d'une nation, incombent à ceux qui possèdent davantage et qui sont mieux partagés sous le rapport des dons intellectuels, les prôneurs du temps actuel ont beaucoup à apprendre, dans leur propre intérêt et dans celui de tous. Ceux qui considèrent l'égoïsme de l'individu comme le puissant levier de la prospérité d'un État, ceux qui parlent sans cesse de la *vraie nature de l'homme historique* et des *expériences de la vie*, pourront précisé-

seule année, deux cent mille pièces, tant de toile que de demi-toile, furent confectionnées (1).

A Augsbourg, en 1466, dix-sept cent trente-quatre tisserands étaient employés, et le nombre augmentait d'année en année (2). Dans les grandes villes, les tisserands de toile et de laine formaient ordinairement deux corporations distinctes. Les tisserands de laine se divisaient encore en deux catégories : les uns préparaient la fine laine flamande et italienne, les autres la grosse laine du pays. Les fabricants de drap se divisaient aussi fréquemment, vers le milieu du seizième siècle, en tondeurs et fabricants proprement dits. A Nuremberg, les tisserands habitaient un quartier spécial ; là se trouvaient les logements et les ateliers servant aux différents ouvriers de la profession (tondeurs de laine, peigneurs, foulons, rattacheurs, étendeurs, etc.), les métiers, les magasins, la maison de corporation et la buvette. « Dans beaucoup de villes de la Westphalie », écrivait Wimpoeling, « le métier touche au métier ; il est difficile d'évaluer les centaines de mille pièces que les corporations préparent chaque mois. Les tisserands sont partout aussi laborieux qu'habiles, et très considérés de leurs concitoyens (3). »

En même temps que les tisserands, nous voyons paraître les teinturiers : teinturiers de noir, de couleur, teinturiers de guède. La grande culture de chardons et de guède d'Erfurt alimentait les fabriques de drap et les teinturiers de la ville. Comme le cuir et la fourrure étaient beaucoup plus employés qu'aujourd'hui dans les habits, les corporations des tanneurs et des pelle-

ment apprendre en étudiant l'organisation corporative du moyen âge combien peu l'*homme historique* justifie de si fausses conclusions. » « Si aujourd'hui, en Allemagne et en France, et cela presque simultanément, l'idée de rétablir les associations ouvrières tend à se produire sous de nouvelles formes (en deux pays où leur développement fut si peu semblable), ce fait prouve certainement en faveur du système dont nous parlons ; et si, dans les diverses classes de la société, les intolérables abus du libre-échange continuent à grandir, on ne voit pas qu'il puisse être apporté d'autres remèdes au régime oppressif qui nous menace que le retour au système d'association. (Stieda, p. 128.)

(1) Voy. Hildebrand, *Jahrb., für Nationatokonomie*, 7e année, vol. II. p. 228-229. — Schmoller, *Strasburger Tucher und Weberzunft*, p. 519.

(2) Herberger, *Augsburg und seine fruhere Industrie.* A Augsbourg, on comptait quatorze teintureries aux abords de la ville et davantage encore à l'intérieur. — Schmoller, p. 519.

(3) A la fin du manuscrit : *De acte impressoria.*

tiers étaient florissantes. Les cordonniers et tailleurs s'y rattachaient, et, pour la confection de gants et de chausses en laine et en cuir, les gantiers et les chaussetiers. Les cordonniers se divisaient en différentes catégories : maîtres du neuf, savetiers et pantoufliers. Les tailleurs se séparaient aussi quelquefois en tailleurs de vieux et tailleurs de neuf.

Les bouchers, pêcheurs, jardiniers, tonneliers, brasseurs, encaveurs satisfaisaient aux besoins de l'alimentation publique. Les hôteliers formaient quelquefois une association spéciale et, dans les grandes villes, se divisaient même en aubergistes des nobles, aubergistes des bourgeois et gargotiers (1).

Le travail était surtout divisé parmi les ouvriers en métaux. Les maréchaux, couteliers, serruriers, chaîniers, cloutiers formaient des corporations séparées. Les armuriers se partageaient en heaumiers, écussonniers, cuirassiers, polisseurs et lormiers. Quelquefois une catégorie spéciale d'ouvriers s'attachait à la fabrication de chaque pièce séparée d'une armure, ce qui explique le fini, la perfection que nous admirons souvent dans le plus simple équipement. Beaucoup d'armures conservées jusqu'ici sont de véritables œuvres d'art.

L'art et le métier étaient si étroitement unis dans les industries si variées des orfèvres d'or et d'argent, des chaudronniers, des ouvriers travaillant la pierre et le bois, que leurs produits divers intéressent autant l'histoire de l'art que celle de l'industrie.

Les corporations des maçons et des architectes avaient autant d'importance que toutes les autres, et, dans l'Europe entière, les Allemands passaient pour les « premiers constructeurs du monde. »

« Si quelqu'un veut faire exécuter une œuvre d'art en airain, en pierre ou en bois, » écrivait en 1484 Félix Fabri (d'Ulm), « il la confie aussitôt à un Allemand. J'ai vu faire chez les Sarrasins, par les orfèvres, joailliers, tailleurs de pierre et carrossiers allemands, des choses merveilleuses. Ils surpassent les Grecs et les Italiens. L'année passée, le sultan d'Egypte a mis à profit le conseil, l'habileté artistique et le travail intelligent d'un Allemand, et le port d'Alexandrie a été entouré d'une muraille qui fait l'étonnement de tout l'Orient. » Fabri vante encore une autre industrie allemande. « L'Italie dit-il, le plus

(1) Il en était ainsi à Bâle, Nuremberg et Ulm. Voy. Maurer, *Stadterverfassung*, t. II, p. 469-470.

célèbre pays de la terre, n'a de pain qui ait du goût et qui soit sain et agréable, que celui qui est préparé par les boulangers allemands. Aussi le Pape et les prélats, les rois et les princes, les grands seigneurs mangent-ils rarement de pain qui ne soit cuit à la manière allemande. Pour la préparation des biscuits, aliment de première nécessité dans les guerres de terre et de mer, les Vénitiens n'emploient dans la paneterie de l'Etat que des boulangers allemands dont ils vendent les produits en Illyrie, en Macédoine, sur les bords de l'Hellespont, en Grèce, en Syrie, en Egypte, en Lybie, en Mauritanie, en Espagne, en France, jusque dans les Orcanes, ainsi que dans les ports de mer anglais et allemands (1). »

Les corporations devaient obéissance aux autorités communales. Elles étaient obligées de leur soumettre leurs statuts et ordonnances. Lorsqu'il survenait quelque querelle entre les membres d'une même corporation, ou avec ceux de corporations différentes, le conseil des villes remplissait les fonctions d'un tribunal de commerce ; il édictait les lois commerciales après s'être entendu avec les syndics des corps de métiers, faisait des règlements pour les marchés, se chargeait de la police commerciale, fixait le prix des diverses marchandises, surveillait les produits et avait soin qu'il ne s'y glissât ni falsification ni fraude. Jusqu'au seizième siècle, on peut constater le loyal et mutuel effort qui sans cesse se renouvelle pour maintenir l'équilibre entre le pouvoir des autorités et celui des corporations, la libre administration et le droit de contrôle, la liberté corporative et l'unité de la commune. Dans les choses qui regardaient exclusivement les intérêts du corps de métier, le libre gouvernement des syndics ne connaissait, pour ainsi dire, nulle entrave (2).

(1) Voyez Mascher, p. 263-264. — Herberger, *Augsburgs Industrie* p. 44. L'Italien Paul Jove assure que ses compatriotes faisaient venir d'Allemagne leurs architectes, peintres, sculpteurs, tailleurs de pierre, graveurs sur cuivre, mécaniciens, géomètres et architectes hydrauliques. Voyez Fischer, *Gesch. des deutschen Handels*, t. II, p. 506.
« Le quinzième siècle, dit Schmoller, p. 497, fut une période brillante pour l'art allemand ; il excitait l'admiration des nations voisines, et sous le rapport artistique, nous en sommes réduits à considérer aujourd'hui cette période comme un *paradis perdu*. »

(2) Voy. Schenbers, p. 13-23. — Muarer, *Stadterverfassung*, t. II, p. 448-435. — Gierke, t. I, 375-378. — Schmoller, *Strassburg zur Zeit der Zunftkampfe*, p. 65-67. — Seyer, *Strassburger Goldschmiedezunft*, p. 160.

Les œuvres d'art les plus parfaites de l'architecture et de la sculpture de cette époque, où nous admirons un principe d'unité maintenant avec harmonie et puissance l'idée principale, tout en permettant l'indépendance et la variété des détails, nous semblent le vivant symbole de la vie industrielle à cette époque (1). (*A suivre*).

AU PAYS DE JEANNE D'ARC (2)

Domremy est situé sur la ligne secondaire qui relie, entre Pagny-sur-Meuse et Chaumont, les deux lignes principales de Paris vers la frontière des Vosges. On peut donc faire un choix entre les deux. Si l'on préfère la ligne du Nord (Paris, Nancy, Avricourt), il faut la laisser à Pagny-sur-Meuse et prendre l'embranchement qui conduit à Neufchâteau. C'est le chemin que nous avons parcouru nous-mêmes. A mesure que l'on approche de Domremy, les souvenirs de l'héroïne se présentent en foule. Si l'on vient de la frontière, on a pu s'arrêter à Nancy où la Pucelle visita, sur la demande de ce prince, le duc de Lorraine, Charles II, qui, ému par la haute réputation de piété dont elle jouissait même avant son entreprise, espérait obtenir par ses prières le retour à la santé; à Saint-Nicolas-de-Port, où Jeanne d'Arc recommanda au ciel le succès de sa mission; à Toul, où elle comparut devant l'officialité. Voici maintenant Vaucouleurs, qui rappelle ses démarches auprès du sire de Baudricourt, demeuré longtemps incrédule; Maxey-sur-Vaise, où elle entretint Geoffroy du Fay de sa généreuse résolution; Burey-la-Côte, où elle fit deux séjours chez son oncle Durand Laxart, dont on montre encore la maison, consistant en un simple rez-de-chaussée, ornée de sculptures qui en déterminent l'âge. Enfin, à peu de distance de Domremy, on aperçoit les deux chapelles de Bermont et de Beauregard, situées sur des coteaux qui se font face l'un à l'autre, et que Jeanne a probablement visitées.

Le caractère du paysage est une certaine grandeur tranquille qui invite l'âme à la sérénité. Point de ces horizons immenses

(1) Voy. Lancizolle, p. 74.

(2) Les détails qu'on va lire sont empruntés à une remarquable étude que M. Léonce de la Rallaye vient de publier dans la *Revue du Monde catholique*, (17e année, tome XIII, n° 57).

dont l'aspect produit l'admiration et une sorte d'extase qui vous jette hors de vous-même. La vue n'est pas non plus bornée comme dans un étroit vallon. La Meuse, dont on remonte le cours, assez large déjà en cet endroit, traverse une suite de plaines de dimensions modérées et qui sont dessinées en forme de cirques. En somme, les sites qui se succèdent sont riants et gracieux, mais non sans quelque monotonie. Jeanne n'a donc point passé son enfance dans une de ces régions tourmentées, telles que Salvator Rosa aime à les peindre, dont le séjour prédispose aux émotions violentes, aux entreprises hardies. S'il est vrai que la configuration des lieux où l'on vit habituellement exerce de l'influence sur les habitudes et sur les mœurs, si les montagnards sont naturellement fiers et audacieux, et les habitants des plaines faciles à dominer et amis d'une vie paisible, on peut dire que la physionomie du pays où la fille de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée vécut jusqu'à sa dix-huitième année n'avait rien qui permît de prévoir son étonnante destinée. Les événements, il est vrai, dont elle fut le témoin et souvent la victime, comme il arriva lorsqu'une invasion de partis ennemis la força de se réfugier avec sa famille dans la ville de Neufchâteau, durent affecter profondément son âme portée à la tendresse et à la compassion ; elle fut de bonne heure saisie de cette « pitié qui était au royaume de France », mais de pareils sentiments à la conception et surtout à la réalisation de son héroïque dessein, il y a tout un monde. Les affreuses calamités qui pesaient alors sur la France faisaient, sans doute, travailler bien des imaginations ; les bons citoyens devaient se préoccuper constamment des remèdes qu'il conviendrait d'apporter à une aussi lamentable situation et chercher parfois le dénouement de la crise dans des résolutions désespérées. On cite même plusieurs femmes, entre autres Catherine de la Rozelle et Pierronne dite « la Bretonne », qui prirent les armes pour venger la patrie de son humiliation. Mais le prompt insuccès de ces étranges entreprises qui ont à peine laissé une trace dans l'histoire, en démontrait la vanité, tandis que les merveilles qui ont accompagné l'enfant de Domremy dans sa courte carrière et qui lui ont permis d'accomplir la tâche qu'elle affirmait lui avoir été imposée, attestent le caractère divin de sa mission.

Un récent historien de Jeanne d'Arc a eu le tort de rapprocher ces épisodes au fond si dissemblables pour enlever à notre héroïne son auréole légendaire. Il ne faut pas se laisser arrêter

par ces analogies trompeuses. L'ordre surnaturel, même dans ses phénomènes les plus transcendants, ressemble souvent à l'ordre naturel, nous allions dire qu'il lui emprunte quelques-uns de ses procédés, et réciproquement le second se modèle parfois sur le premier et s'attache à lui dérober ses secrets. Il peut être souvent difficile de discerner la copie de l'original ; mais quelquefois aussi la vérité s'impose par des caractères éclatants. Il y a nombre de fausses extases et de prétendues révélations. Niera-t-on, à cause de ces illusions, que Dieu juge parfois à propos de se manifester à des âmes d'élite ou privilégiées ?

Continuons notre pèlerinage.

Maxey-sur-Meuse est un petit village, voisin de Domremy, peuplé seulement de 458 habitants, qui avaient embrassé le parti des Bourguignons et des Anglais au temps de la Pucelle. Les enfants de ce village en venaient souvent aux mains avec ceux de Domremy, ceux-ci Français de cœur, ils se battaient sans doute dans cette grande prairie qui sépare les deux localités et que nous allons traverser.

C'est, en effet, à Maxey-sur-Meuse qu'il faut quitter la voie ferrée. Si l'on se tourne vers la droite, on aperçoit, en face, à une petite distance les deux clochers de Domremy et de Greux, le premier à gauche du second ; il va devenir notre objectif.

C'est encore un cirque que nous avons sous les yeux. L'horizon est borné, devant nous, par un demi cercle de collines de médiocre hauteur, couronnées de bois ; au bas, les deux clochers signalés tout à l'heure ; à gauche sur une élévation un peu plus considérable, ce qui reste du bois Chenu, ainsi que les premières assises de l'église monumentale dont Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié, a jeté les fondements ; un peu plus loin par derrière, les ruines encore imposantes du château de Barlemont, lesquelles dominent toute la vallée. C'est dans ce cadre assez rétréci que la future guerrière a passé la plus grande partie de son existence matérielle, mais sa pensée et surtout son cœur en franchissaient les limites.

Pour gagner Domremy, on peut suivre la grande route qui y conduit en passant par Greux, mais quand le temps est beau, il est préférable pour le piéton de se diriger par la prairie, en prenant pour objectif le pont sur la Meuse, situé immédiatement à gauche de Domremy. En marchant droit sur ce point de mire, on est sûr de ne pas s'égarer, mais cette précaution est néces-

saire, car il n'y a pas sur ce terrain vague le moindre poteau indicateur. C'est une lacune regrettable que nous nous permettons de signaler à qui de droit. Il serait convenable que les abords du hameau de la Pucelle fussent facilités à tous les pèlerins.

On chemine dans un isolement complet; pas une apparence humaine, les troupeaux se sont éloignés. Cette solitude qui favorise le recueillement est la bienvenue, on aime à demeurer seul avec soi, à écouter, sans la moindre distraction, ces voix discrètes qui s'élèvent de tous les coins du paysage. Ne foulez-vous pas les lieux où Jeanne enfant errait en veillant sur le troupeau communal confié à sa sollicitude, quand le tour de garde de sa famille était arrivé? Ses regards ne se fixaient-ils pas sur les mêmes tableaux champêtres? Ne contemplaient-ils pas le même horizon? Ne songeait-elle pas comme vous-même à la patrie malheureuse?

Le pont sur la Meuse est franchi. Je ne suis plus qu'à quelques pas de Domremy. Le village muet semble mort ou endormi. Un villageois se présente devant moi sur le grand chemin; j'ai cru voir l'image vivante du passé. C'est un homme vêtu simplement, mais avec une extrême propreté et une grande correction. Sa chevelure blanche indique qu'il incline vers la vieillesse, bien qu'il marche d'un pas encore assuré. Son visage respire l'honnêteté, la sérénité alliée à une courtoisie rustique du meilleur aloi. Jamais je n'ai vu de physionomie plus candide et plus digne. Je le salue avec respect et lui demande quelques renseignements : « Je suis bien dans le village de Jeanne d'Arc? — Oui, Monsieur, le clocher que voilà indique l'église? »

Je poursuis ma petite enquête : « Est-ce que l'on parle beaucoup de Jeanne d'Arc dans le village? Sa mémoire y est-elle pieusement conservée? »

Ici le visage de mon interlocuteur prend une légère coloration : « Comment pourrait-il en être autrement? *Notre Jeanne* est l'honneur de notre pays. Son nom est dans toutes les bouches, son souvenir dans tous les cœurs ! »

J'étais satisfait et je passe outre.

Ma première visite est pour l'église. C'est là que Jeanne a prié et qu'elle a reçu les plus puissants secours d'en haut. Pour mieux la goûter chez elle, il faut commencer par honorer Celui qui la prédestina à une si glorieuse mission et qui l'aima jusqu'à faire d'elle une martyre.

Ce modeste édifice date dans son ensemble du douzième siècle. C'est bien celui où Jeanne fut baptisée, où elle fit sa première communion, où elle épancha tant de fois son âme devant son Créateur : mais il a subi dans son gros œuvre des remaniements et dans sa distribution intérieure quelques modifications que l'on doit indiquer.

L'Eglise où nous entrons était primitivement romane et elle a conservé le caractère de l'époque par la forme générale de ses voûtes où l'on voit çà et là poindre l'ogive. Elle se composait, du temps de Jeanne, de trois nefs, et l'on y pénétrait par l'endroit où se trouve actuellement le sanctuaire. En 1824, on agrandit l'église en y adjoignant un transept et une abside où fut transporté le maître autel tel qu'on le voit aujourd'hui. L'entrée du lieu saint se trouve donc maintenant sur l'ancien emplacement de cet autel. Au-dessus s'élève une tour réédifiée à cette même date et composée des matériaux qui subsistaient alors et qu'on a seulement retaillés.

Dès les premiers pas que vous faites en entrant dans le temple, vous foulez des dalles où Jeanne d'Arc se prosterna tant de fois devant le tabernacle. A droite, le bénitier creusé dans un tronçon de colonne, œuvre très antique, est certainement celui où la jeune bergère plongeait ses doigts. A gauche, l'ancienne chapelle de *la Pucelle*, ainsi nommée, parce que la jeune fille y venait souvent prier devant l'image de la Vierge, et parce que plusieurs membres de sa famille, qui avaient pris, comme on sait, le nom de du Lys s'y firent inhumer, offre aux regards émus la représentation de cette scène touchante. On y voit, en effet, une statue de Jeanne d'Arc auprès de celle de Marie. Agenouillons-nous en ce lieu pour invoquer publiquement la Reine des martyrs et secrètement celle qui n'a pas encore obtenu les honneurs d'un culte solennel. On aperçoit pourtant sur la muraille voisine, trois ex-votos qui sans devancer le jugement de l'Eglise, révèlent les aspirations intimes de ceux qui les ont fait poser. Ce n'est pas sans intention qu'on a placé ces actions de grâces à la Mère du Sauveur tout près de l'image de l'héroïne villageoise. Une des plaques indique la date à laquelle le Tout Puissant a exaucé les vœux qui lui étaient adressés, et il se trouve que cette date coïncide avec l'anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Espérons que des faveurs exceptionnelles obtenues par l'intervention de celle qui a tant travaillé pour le salut de notre pays, feront entendre la

voix du ciel dans une cause qui intéresse tous les Français.

Il est triste de penser que cette chapelle, à tant de titres privilégiée, a été horriblement saccagée pendant la Révolution. Le souvenir de la grande patriote n'a pu lui faire trouver grâce devant les profanateurs.

(*A suivre.*) L. DE LA RALLAYE.

LE CENTENAIRE DE 89.

Les révolutionnaires ont décidé de célébrer le centenaire de 89. Le gouvernement s'est associé au projet en décrétant une exposition universelle qui ne sera guère qu'une exposition française, la plupart des Etats étrangers ayant refusé d'y prendre part. Une des curiosités de cette exposition sera la tour Eiffel, construction de fer qui doit s'élever à 300 mètres et pour laquelle les Chambres ont voté une allocation de six millions : véritable souvenir de la tour de Babel, très bien imaginé pour couronner la confusion de toutes choses qui est le fruit d'un siècle de domination révolutionnaire.

Les catholiques ne restent pas inactifs en présence de ces efforts tentés pour la glorification des faux principes de 89. Ils préparent aussi un centenaire à leur façon, et ils auront aussi leur exposition universelle, mais ce ne sera autre chose que l'exposition de la complète vérité historique sur les théories et les faits de 89.

Déjà le dernier congrès des jurisconsultes catholiques à Montpellier a été consacré tout entier à l'étude de ces questions, et ses divers travaux, insérés dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, seront publiés en un volume spécial.

La Société bibliographique a décidé aussi, dans son dernier congrès décennal, tenu il y a quelques semaines à Paris, d'instituer un comité de propagande (1) contre le centenaire révolutionnaire, propagande de la vérité contre l'erreur. Elle fait

(1) *Président* : M. le marquis de Beaucourt, président de la Société bibliographique. — *Vice-Présidents* : Le R. P. de Pascal, membre du comité de l'Œuvre des Cercles catholiques ; MM. Merveilleux du Vignaux, ancien député, doyen de la Faculté de droit à l'Institut catholique de Paris ; de la Sicotière, sénateur ; de Vorges, ministre plénipotentiaire. — *Trésorier* : M. Léon Barbaut. — *Secrétaires* : MM. le comte F. de Quinsonas, R. Lambelin, Ed. Le Camus.

appel à toutes les bonnes volontés pour résumer en courtes brochures les grands travaux déjà faits ou pour en faire de nouveaux. L'accord, dit cet appel, est établi sur deux points :

Le premier, c'est que, en 89, si l'on reconnaît que des réformes étaient nécessaires, il n'est pas moins juste d'ajouter que ces réformes étaient alors également et unanimement réclamées par les trois ordres, et que Louis XVI avait depuis longtemps manifesté le désir de satisfaire à ces vœux.

Le second, c'est que toutes ces réformes pouvaient s'opérer légalement, constitutionnellement, en vertu des pouvoirs que les députés des Etats généraux avaient reçus de leurs électeurs ; il n'était besoin ni d'une révolution radicale, ni des usurpations qui se succédèrent, ni à plus forte raison des désordres et des crimes qui souillèrent cette époque.

D'autre part, l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers a constitué un comité central qui poursuit une enquête dans toutes les *anciennes provinces* pour établir un parallèle entre 1789 et 1889, surtout au point de vue de la condition des classes ouvrières. Le plan à réaliser est celui-ci :

« Il faut constituer les vrais cahiers du centenaire, pour que chacun puisse y lire, d'une part les revendications légitimes de la société actuelle, et de l'autre les affirmations menteuses d'une révolution qui n'a rien tenu de ce qu'elle avait promis. La France tout entière doit être invitée à donner une réponse loyale et à dire si elle n'a pas été victime d'une conspiration qui dure depuis cent ans et dévore sans profit ses richesses morales et matérielles. Où en étaient, en 1789, la religion, l'instruction, la morale, la justice, les finances, l'agriculture, le commerce, l'industrie ? Quels vœux trouva-t-on formulés sur ces divers points dans les cahiers des trois ordres de l'Etat? Peut-on dire qu'après cent ans les principes de 89 ont donné, dans leur application, une somme plus grande de sécurité, de bonheur et de prospérité sociale ? Quelles doléances devraient contenir aujourd'hui les cahiers du peuple, invité par ses maîtres nouveaux à faire entendre le cri de sa misère ? La réponse à ces questions très pratiques, provoquée par une enquête sérieuse auprès des diverses classes de la société actuelle constituera un dossier bien capable d'éclairer la conscience des juges appelés à se prononcer sur le compte de la Révolution. Si, comme il y a lieu de l'espérer, le mouvement antirévolutionnaire s'affirme et se propage, on pourrait sou-

mettre le résultat de l'enquête à une réunion solennelle qui rappellerait les Etats généraux et dont la tenue ne manquerait pas d'agir puissamment sur l'opinion publique. »

La ville de Nîmes a formé son comité correspondant avec le comité central de Paris. Mgr l'Evêque en accepte la présidence d'honneur; Sa Grandeur vient d'écrire aux organisateurs :

Ce qu'il y avait de légitime dans le mouvement d'idées qui a fait de 1789 une date si fameuse et presque sans pareille dans les annales de l'Europe civilisée, c'était un retour nécessaire aux principes chrétiens, dont tant d'abus réunis avaient contribué à détruire l'influence. Malheureusement, la Révolution a fait dévier bien vite cet élan généreux, et notre nation, en particulier, en est encore, après un siècle, à chercher vainement sur quelles bases elle peut se rasseoir, et de quel point d'appui elle peut se servir pour relever les assises ébranlées de sa paix et de sa liberté. Vos efforts, ceux de vos amis, ceux de tous les amis des cercles catholiques contribueront, je l'espère, à éclairer les esprits, à montrer à quel point précis il faut reprendre le mouvement si tristement suspendu ou détourné de son but.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions. Nous avons voulu dès aujourd'hui faire connaître à nos lecteurs le magnifique élan des catholiques de France pour opposer la vérité à l'erreur et dissiper dans les esprits le tourbillon d'idées fausses semées par la Révolution de 89.

NOS MISSIONNAIRES (1)

Lorsque, au milieu des tristesses des sombres temps que nous traversons, nous sentons le découragement près d'envahir notre âme, nous n'avons besoin, pour nous rassurer sur les destinées futures de la patrie, que de jeter un regard sur son action dans la civilisation chrétienne. La France, a-t-on dit, est le soldat de Dieu dans le monde, et son histoire dans le passé justifie pleinement cette définition. Mais jamais peut-être plus qu'en notre siècle cette définition ne fut vraie. Quand on prétend que le navire qui porte la fortune française est en péril, il nous faut

(1) *Nos missionnaires*, précédé d'une étude historique sur la Société des Missions-Étrangères, par Adrien Launay, de la Société des Missions-Étrangères. — Paris, Retaux-Bray, éditeur.
— Extrait du *Monde*.

convenir que les fautes des nautonniers ont plus d'une fois rendu le naufrage imminent. Mais aux prophètes de malheur qui annoncent la décadence comme l'issue fatale des troubles contemporains, nous opposons avec confiance les œuvres modernes de la nation grande entre toutes par la puissance de son esprit de propagande. Ces œuvres, elles peuvent supporter la comparaison avec les plus glorieuses et les plus saintes.

Qui donc plus que la France a porté sur les lointains rivages la lumière de l'Évangile? Qui donc a plus que la France fait retentir aux extrémités du monde la parole du Christ? Qui donc a mieux servi Dieu et l'a mieux aimé que les fils de notre pays qui s'en vont enseignant et baptisant les nations, et sont à la fois les pionniers de l'Église et de la patrie?

Le XIXe siècle a vu se développer ou se créer — nous ne parlons que des œuvres destinées à l'apostolat extérieur — les œuvres des Missions-Étrangères, de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, des Écoles d'Orient, et tout récemment celle des Partants. On peut dire, sans ingratitude pour leurs promoteurs, que c'est la France qui en a été le berceau providentiel, la France au cœur de laquelle Dieu a mis l'intelligence de ses desseins de miséricorde et cette charité qui sauve les peuples comme les individus.

Il y a quelques jours, nous arrivait, avec un hommage affectueux qui nous pénètre de reconnaissance, un livre que nous avons lu et relu avec émotion. On trouve des drames poignants, des épopées héroïques dans ces pages écrites en dehors de toute vanité, de toute préoccupation personnelle. Nous nous sommes surpris — et pourquoi nous en défendrions-nous? — pleurant à chaudes larmes en parcourant ces récits, faits avec une simplicité qui atteint à la perfection de l'art et qui va jusqu'au fond de l'âme humaine remuer ce qu'il y a de meilleur en nous : l'amour de Dieu et du prochain.

M. l'abbé Launay, de la Société des Missions-Etrangères, a eu la bonne pensée de parler des missionnaires, et, « cherchant ses frères, » il a pris dans le nécrologe de la Compagnie, dont il est un des membres, les morts les plus récents. — Il a réuni les martyrs d'aujourd'hui à ceux qui depuis un siècle ont versé leur sang sur cette terre d'Extrême-Orient où, à côté de nos prêtres sont aussi tombés, hélas! tant de nos soldats, victimes de l'incurie républicaine, mais toujours fidèles par leur courage à l'honneur du drapeau.

Avant de parler des fils, il a voulu parler de la mère. Aucun travail n'avait été publié sur l'origine, la constitution, le développement de la Société des Missions-Étrangères. M. l'abbé Launay a comblé, et de la manière la plus satisfaisante, cette lacune. Cette partie de son livre est aussi pleine d'intérêt; elle montre comment Dieu suscite, selon les besoins des époques diverses, les ouvriers nécessaires à l'accomplissement de sa volonté adorable. Le fondateur des Missions-Étrangères ? Son nom, on ne le trouverait nulle part. Impossible de préciser, parmi les prêtres, les laïques, les pieuses chrétiennes qui ont concouru à la constitution de l'Œuvre, celui à qui revient la part principale, et M. l'abbé Launay répond avec un vieux et docte chroniqueur : *Christo Redemptori, Virginique Matri ;* au Christ Rédempteur, à la Vierge sa Mère.

La grâce de Dieu par-dessus tout, les œuvres de charité, particulièrement de la charité française, l'héroïsme des missionnaires, desquels on peut dire, par une locution encore plus hardie que celle de Tertullien : « Le sang des martyrs est une semence d'apôtres », l'aide de cette Monarchie nationale qui est le glorieux souvenir et demeure la suprême espérance de la patrie, voilà les causes du développement d'une œuvre dont le but peut ainsi se définir; évangélisation des pays infidèles par la création d'un clergé indigène.

La politique et la science sont venues seconder aussi la sainte entreprise. Le choc de l'Europe avec l'Asie s'est fait au profit de l'Eglise. Le drapeau de la France s'est enroulé autour de la Croix et les barbares despotes de la Chine, de l'Annam, du Japon, ont appris que les hommes blancs qui prêchaient la loi de douceur avaient, au besoin, pour protéger leur troupeau, l'appui de tout un grand peuple.

La vapeur a permis les transports rapides, abrégés encore par le percement de l'isthme de Suez, et la guerre a plus d'une fois assuré dans les lointains parages la diffusion de la loi de paix.

Les Missions-Étrangères ont eu de Rome les bénédictions désirées; elles ont trouvé dans l'épiscopat français les encouragements attendus; elles ont, par une administration sagement progressive, organisé les pacifiques conquêtes de leurs prêtres, unis dans une sainte « liberté qui fait un saint engagement » et sous une règle que la foi a fait naître, que la charité fait vivre et que l'unité couronne.

Les événements douloureux qui se sont accomplis en Extrême-Orient durant ces dix dernières années ont mis en relief les services de ces admirables missionnaires, au « patriotisme indiscutable » desquels le *Siècle* et M. P. Bert, deux adversaires du clergé, ont dû rendre justice. Francis Garnier, Rivière, l'amiral Courbet — nous ne citons que les morts, — tous les hommes appelés à combattre la barbarie asiatique, ont payé le tribut de leur gratitude et de leur admiration à ces apôtres pour lesquels le traité de paix n'a supprimé ni les souffrances, ni les persécutions. Le sang coule encore à cette heure, et tout récemment nous reproduisions ici la navrante lettre de Mgr Puginier, qui depuis si longtemps, au prix de mille périls, sert la cause de la France.

Lorsque le Pape Innocent X agréa, en 1649, la requête du P. de Rhodes, il donna l'ordre à ce dernier de chercher pour l'apostolat de l'Extrême-Orient des prêtres dignes de l'épiscopat. Le fondateur de l'Eglise du Tong-King visita l'Italie, le Piémont la Suisse, et personne ne se présenta. Il vint alors en France et trouva dans la demeure des associés de la rue Copeaux, les anciens pensionnaires de la *Rose-Blanche* (1), le personnel nécessaire. « Ah ! mon Père, s'écria-t-il en s'adressant au P. Bagot, le directeur de ces jeunes gens qui suivaient les cours de l'Université de Paris, j'ai trouvé mes premiers évêques ! » Et des larmes de joie inondaient son visage.

Ce qu'il n'avait rencontré nulle part, le P. de Rhodes le découvrait dans une maison du vieux faubourg Saint-Marcel où, sous l'invocation de la très sainte Vierge et de saint Joseph, vivaient des étudiants groupés par la foi et l'amitié.

Et ce fut malgré les efforts et même les menaces du Portugal, alors puissant, que le Saint-Siège concéda aux premiers évêques de l'Œuvre naissante — car l'Œuvre débuta par des évêques — les vicariats apostoliques qui devaient s'agrandir avec le temps et constituer pour l'influence française un domaine qui, malgré des fautes nombreuses, demeure encore le sien.

Le livre de M. l'abbé Launay nous apprend que la Société est, en 1886, chargée de 26 missions, où travaillent 29 évêques, 751 missionnaires, 424 prêtres indigènes, 1,858 catéchistes, 3,000 religieuses indigènes.

Les 31 séminaires établis comptent 1,523 élèves ; les écoles

(1) Hôtel qui s'élevait, vers la fin du XVIIe siècle, dans la rue Saint-Jacques.

ou orphelinats reçoivent 46,193 enfants. Le nombre des baptêmes de païens adultes s'est élevé à 19,705 et celui des baptêmes d'enfants à 191,600 ce qui donne un nombre total de chrétiens montant à 830,000, pour lesquels les communions dépassent le chiffre de 130,000 et les confessions celui de 1,100,000. Les Frères des écoles chrétiennes, qui ont des établissements en Birmanie et en Malaisie, possèdent les plus belles écoles de Cochinchine. A l'appel des missionnaires, les religieuses d'Europe sont venues, malgré un climat meurtrier. Ce sont particulièrement : les Sœurs de Saint-Paul de Chartres en Cochinchine, au Tong-King, au Japon; les dames de Saint-Maur en Malaisie, à Siam, au Japon; les religieuses du Bon-Pasteur et de Saint-Joseph en Birmanie et dans les Indes; les Sœurs de la Providence au Cambodge; les religieuses du Saint-Enfant-Jésus de Chauffailles au Japon, les Carmélites à Saïgon. L'excellence de l'enseignement est affirmée par des succès éclatants, et le nombre des martyrs indigènes raconte avec éloquence la solidité de la foi puisée dans ces écoles.

Les églises se sont multipliées, les séminaires se sont développés; à la procure de Macao, se sont adjointes celle de Hong-Kong, de Shang-Haï et de Singapore, sans compter celle de Marseille. Un sanatorium a été créé à Hong-Kong, un autre à Monbeton, en France, grâce à l'aide d'une généreuse catholique.

L'œuvre des Missions-Étrangères a contribué et contribue à notre prépondérance nationale en même temps qu'à la diffusion de l'Évangile; elle est essentiellement française; elle soutient jusque sur les points les plus reculés de la terre le vieux lustre chrétien du nom français; elle fait resplendir les sublimes dévouements de la foi en un siècle qui, malgré les crises révolutionnaires qu'il traverse, vaut mieux que beaucoup de ceux qui l'ont devancé. Et partout où l'on voit un missionnaire, on peut en rappelant une belle parole d'un souverain ce jour-là bien inspiré, dire qu'une grande cause le précède et qu'un grand peuple le suit.

Louis d'ESTAMPES.

UN MOT SUR LA THÈSE

L'HYPOTHÈSE ET L'ANTITHÈSE

Nous extrayons ce qui suit du livre remarquable de l'abbé J. J. T. Duverger : *Le cléricalisme et les droits du clergé dans la politique.*

I

THÈSE, HYPOTHÈSE ET ANTITHÈSE

1. — La société a-t-elle des devoirs? — R. Oui, tout comme les individus dont elle est composée.

2. — A quoi se résume le devoir de l'homme comme individu? — R. A être chrétien : nul ne peut refuser le bienfait de la rédemption.

3. — Les hommes ont-ils la puissance de ne pas vouloir être chrétiens? — R. Oui, ils ont cette puissance ; mais elle constitue une imperfection de liberté humaine.

4. — Les hommes qui usent de cette puissance et ne veulent pas être chrétiens, que font-ils? — R. Ils pèchent gravement.

5. — Si l'homme persévère dans cette volonté jusqu'à la mort, qu'adviendra-t-il de lui? — R. Il adviendra de cet homme ce qu'il a voulu lui-même : il sera banni éternellement de la présence de Dieu.

6. — La société a-t-elle aussi le devoir d'être chrétienne? — R. Oui, elle a aussi le devoir d'être chrétienne, comme elle a aussi la puissance de ne pas vouloir l'être.

7. — La société pèche-t-elle en ne voulant pas être chrétienne? — Oui, elle pèche, et ce péché ne restera pas impuni.

8. — Comment sera punie une société qui pèche? — R. Elle sera punie dans le monde, parce que son existence finit dans le temps : elle sera éprouvée par la famine, la guerre, la peste, le pétrole et autres calamités bien connues de l'espèce humaine.

9. — Qui représente principalement la société comme agissante? — Les législateurs ou gouvernants.

10. — Quel est le devoir de la société dans sa législation? — R. De protéger le bien et de punir le mal : c'est ce qu'on est convenu d'appeler *thèse*.

11. — Qu'entend-on par hypothèse? — Ce sont les circonstances plus ou moins favorables dans lesquelles les législateurs sont appelés à appliquer la thèse.

12. — Qu'est-ce que l'antithèse? — R. C'est la règle du démon et le contraire de la thèse : punir le bien, protéger le mal.

II

CONDUITE DES GOUVERNANTS EN PRÉSENCE DE LA THÈSE, DE L'HYPOTHÈSE ET DE L'ANTITHÈSE

1. — Les législateurs doivent-ils toujours protéger tout bien

et punir tout mal? — R. Non, ils doivent tenir compte de l'hypothèse, c'est-à-dire de l'état moral du peuple auxquelles les lois sont destinées : ils peuvent *s'abstenir* de protéger certain bien et de punir certain mal: c'est ce qu'on appelle *tolérance.*

2. — Quand et jusqu'à quel point la tolérance est-elle licite? — R. Quand et pour autant que l'application de la thèse est impossible, inutile ou nuisible : *Ad impossibile, inutile aut nocivum nemo tenetur.*

3. — Comment un législateur chrétien peut-il remplir son devoir dans toute son étendue? — R. Il lui suffit de connaître la thèse et d'y conformer sa conduite pour autant que cela est possible et utile : il remplira ainsi la plénitude de son devoir, parce que ses lois tout en étant incomplètes relativement à la thèse, seront complètes relativement à l'hypothèse.

4. — La tolérance du mal peut-elle être jamais élevée à la dignité du droit, ou, en d'autres termes, les hommes posant des actes mauvais, laissés impunis à cause de circonstances fâcheuses, peuvent-ils jamais acquérir le droit de n'être pas punis? — R. Jamais; mais ces hommes auront une liberté de fait, et ne seront pas punis. Cette liberté de fait pourra et devra leur être enlevée dès que les circonstances le permettront. Accorder le droit de faire le mal, c'est tomber dans l'antithèse.

5. — Quelle doit être la conduite des gouvernants en présence de l'antithèse? — R. Ils doivent absolument s'en éloigner: la loi ne peut, sous aucun prétexte, punir ou entraver le bien, protéger ou ordonner le mal.

6. — Les libertés dites *modernes* sont-elles conformes à la règle divine, c'est-à-dire à la thèse, ou inspirées par la règle satanique? — R. Elles sont évidemment l'application de l'antithèse, puisque, par ces libertés, on ne se borne pas à laisser impunies certaines infractions aux lois de Dieu, mais on garantit et protège la liberté du mal, laquelle mène à la corruption des mœurs et de l'esprit, et propage la peste de l'indifférentisme (1).

7. — La loi civile a-t-elle jamais réalisé la perfection de la thèse? — R. Non, parce que l'homme est un être faible et déchu.

8. — Le démon est-il jamais parvenu à établir dans les lois civiles l'entière antithèse? — R. Non, parce que ce serait l'enfer sur la terre.

(1) *Syllabus*, prop. LXXIX.

III

CONDUITE DES GOUVERNÉS EN PRÉSENCE DE LA THÈSE, DE L'HYPOTHÈSE ET DE L'ANTITHÈSE

1. — Que doivent faire les gouvernés dans un pays où la thèse a été réalisée dans la loi? — R. Ils doivent remercier Dieu de la grande grâce qu'il leur a accordée, et s'efforcer de la mériter de plus en plus, en observant fidèlement les lois de Dieu et de la sainte Église.

2. — Que doivent faire les gouvernés dans un pays où les gouvernants ont été contraints, par des circonstances fâcheuses, à ne pas appliquer la thèse si rigoureusement et à laisser certains maux impunis? — R. Ils doivent travailler, de concert avec les gouvernants, à améliorer les mœurs, à développer la foi, et à rendre possible de cette manière un pas vers la thèse.

3. — Que doivent faire les gouvernés qui ont le malheur de vivre dans l'antithèse? — R. Les devoirs qu'ils auront à remplir varieront d'après le degré de perversité de la loi; celle-ci peut, en effet, ou ordonner de faire le mal, ou défendre de faire le bien, ou *mettre sur le même pied le bien et le mal, l'erreur et la vérité*.

4. — Que doivent faire les gouvernés si la loi ordonne de faire le mal? — R. Ils n'ont qu'à imiter les premiers chrétiens, à dire *non licet*, et à mourir plutôt que d'obéir.

5. — Que doivent faire les gouvernés si la loi prohibe de faire le bien? — Si ce bien est *nécessaire* au salut, les gouvernés ont le devoir de ne pas obéir et de faire tout ce qui est possible pour procurer ce bien à eux-mêmes et aux autres. Si ce bien n'est pas *nécessaire*, ils ne sont pas toujours tenus de se le procurer malgré la loi.

6. — Que doivent faire les gouvernés, si la loi est indifférente, comme en Belgique (et en France), et met sur le même pied l'erreur et la vérité? — R. Ils doivent gémir de vivre sous un régime si opposé à la règle de Dieu et faire tout ce qu'ils peuvent pour en amener le changement. A cet effet, ils feront usage de la liberté pour le bien, — que la loi leur laisse, — pour redresser les idées, exposer les vrais principes, et faire comprendre combien Dieu a ces *libertés générales* en horreur.

7. — Quel est le devoir des gouvernés s'ils sont appelés par le gouvernement à prendre part à l'administration du pays? — R. Ils peuvent et doivent appliquer toutes les lois, tous les

règlements qu'ils ne savent pas contraires à la loi divine et aux droits de l'Église ; ils ne peuvent dans aucun cas exécuter, promettre d'exécuter, ou approuver des lois qui sont contraires.

LE REMPLAÇANT RÉHABILITÉ

PAR UN BON JUGE.

Il est de règle aujourd'hui de décrier les remplaçants. A entendre les partisans du service personnel forcé, les remplaçants sont le chancre et la lèpre de l'armée. Que n'a-t-on pas dit et imprimé sur l'immoralité de ces hommes qui « vendent leur peau », comme si les officiers ne vendaient pas, eux aussi, leurs services ! A ces déclamations de commande nous pouvons opposer un témoignage d'une incontestable valeur, puisqu'il n'est autre que celui de l'amiral français Gicquel des Touches, ancien ministre de la marine. Dans une série d'articles très remarquables que vient de publier l'*Univers*, cet illustre marin, dont certes personne ne contestera la compétence ni le patriotisme, prend la défense de l'ancienne organisation militaire contre les innovations qu'ont fait prévaloir les politiciens de la république.

Les diverses positions que j'ai occupées dans la marine, dit l'amiral français, m'ont familiarisé avec les questions relatives au personnel militaire. Quoique marin, il n'y a pas, je crois, de présomption de ma part à émettre un avis sur les lois changeantes auxquelles on soumet, depuis quinze ans, notre armée de terre. Puisse cet avis éclairer ceux qui traitent de notre organisation militaire avec le véritable désir de conserver à la France son indépendance et sa grandeur !

L'amiral Gicquel des Touches s'occupe tout d'abord des remplaçants :

A une époque à laquelle on ne voyageait pas en chemin de fer, en 1844 et 1845, les circonstances m'amenèrent à faire deux fois en diligence la route de Paris à Vesoul. L'impériale et la rotonde de la voiture étaient pleines de beaux et vigoureux alsaciens de haute taille, qui venaient s'engager à Paris, chez des *marchands d'hommes*, pour servir dans l'armée comme remplaçants. Leur tournure militaire, leurs figures honnêtes promettaient au pays des serviteurs énergiques et des soldats obéissants. Cette impression de ma jeunesse m'est-elle restée, et les remplaçants sérieux que j'ai eu sous mes ordres m'ont-ils bien disposé pour eux? toujours est-il que je n'ai

aucune répugnance, bien au contraire, pour ce mode de recrutement, lorsqu'il est convenablement contrôlé ! — Je ne vois rien de nature à faire écarter de l'armée le jeune homme qui, soit pour satisfaire à des charges de famille ou se créer un petit capital avant de s'établir, soit par goût pour la profession militaire et dans l'espoir de s'y faire une carrière, l'embrasse de préférence à toute autre dans ces conditions. Je ne sache pas que l'armée anglaise, qui se recrute de cette façon, se montre, sur les champs de bataille, inférieure aux autres armées européennes, et je crois qu'il serait utile de ne pas empêcher la nôtre d'admettre dans ses rangs une forte proportion de sujets bien choisis de cette provenance.

Dans un pays où l'on parle beaucoup de liberté, on se demande au nom de quel droit on peut, en temps de paix au moins, attenter à la liberté individuelle au point d'empêcher un citoyen de se vouer volontairement à la place d'un autre, à une profession qu'il aime et à laquelle il convient, et d'exempter un individu moins valide, moins apte au métier des armes, et qui désire se consacrer à des études dont l'interruption forcée et prolongée peut le priver de se faire une place honorable dans les carrières civiles.

L'État, qui n'est pas le maître, mais seulement l'administrateur du pays, ce que l'on oublie par trop, n'a qu'une chose à voir dans le contrat entre deux particuliers, c'est d'examiner si son armée perd ou gagne par cette substitution ; et si elle n'y perd pas, si au contraire elle y gagne, il n'a aucune raison légitime, ni aucun droit de s'y opposer.

Je sais qu'on criera très haut que c'est blesser l'égalité, que c'est accorder à celui qui peut payer un remplaçant, un avantage que ne possède pas celui qui n'est pas en mesure de le faire. Tout cela n'est que du verbiage. En voulant faire de l'égalité à outrance vous blessez encore plus la liberté.

La question d'ailleurs n'est pas là. La France a besoin d'une armée instruite et solide. C'est le but indispensable à atteindre et il n'est pas difficile de comprendre qu'un remplaçant bien choisi et un ancien soldat bien instruit, doivent être supérieurs devant l'ennemi à un efféminé des grandes villes qui a passé sa jeunesse au milieu des in-folio.

Le remplacement doit être admis parce qu'il peut fortifier notre armée. L'expérience en fera fixer la limite.

L'amiral rapporte ensuite une conversation qu'il eut avec le général Lallemand, à propos de la mise en vigueur d'une loi qui modifiait les conditions du recrutement. Le général constatait la répugnance des soldats à se réengager. L'amiral en donna les raisons suivantes :

Nous sommes à une époque, général, où ce qui tourmente le plus

l'homme, c'est l'instabilité dans sa situation et dans celle de sa amille. Dans le cours de la vie ordinaire, vous voyez cent candidats briguer l'obtention d'une place du gouvernement, quelque peu rétribuée qu'elle soit, uniquement parce qu'elle est stable, et vous avez la prétention de dire à l'élite de votre armée de vous servir jusqu'à trente-deux ans, sans avoir rien à attendre de vous que quelques positions civiles d'un nombre si restreint quelles seront un leurre pour le plus grand nombre ! Vous croyez pouvoir lui persuader d'arriver sans moyen d'existence prévu jusqu'au milieu de la vie et jusqu'à un âge où toutes les positions seront occupées par ceux qui, moins *chauvins*, auront quitté le service sans vous écouter !

« Général, vous demandez l'impossible. Si vous voulez conserver vos gradés et vos hommes d'élite, faites comme nous dans la marine. Donnez-leur une situation stable d'abord, acceptable ensuite par la solde et la considération que vous y attacherez. Assurez leur grade ; qu'ils ne soient pas à la merci d'un mouvement d'impatience d'un colonel qui peut être mal renseigné : laissez-les même se marier et lorsqu'ils auront atteint l'âge où ils ne peuvent plus servir activement, accordez-leur une retraite. Vous me direz que cela coûtera cher, c'est vrai ; mais je consentirais volontiers à voir l'armée réduite de cinquante mille jeunes soldats et même de plus, s'il le faut, pour la doter de cadres solides. »

Je dois dire que le général Lallemand entra parfaitement dans ce genre d'idées et je sais qu'il les a soutenues près des trop nombreux ministres de la guerre qui se sont succédé. Un jour, entre autres, il me demanda si nous rengagions avec une haute paye les simples matelots. — « Sans doute, lui répliquai-je. Après avoir dépensé plusieurs milliers de francs pour former dans nos écoles un bon canonnier, un bon gabier, un timonnier, un fusilier bon tireur, nous ne sommes pas assez maladroits pour ne pas chercher à les retenir et pour prendre à leur place des hommes qui étaient la veille cultivateurs, tailleurs ou portefaix.

Tout homme de valeur est repris chez nous avec une haute paye ; mais seulement après avoir subi l'examen d'une commission de réadmission, présidée par un capitaine de vaisseau, et avoir été agréé par elle et par le contre-amiral major général, et en dernier lieu par le vice-amiral préfet maritime. Nous élaguons les mauvais éléments; nous ne conservons que les beaux. C'est une faveur que de rester dans les rangs de la flotte.

L'amiral Gicquel veut donc que l'on fasse une carrière au soldat comme au marin. C'est ce que nous réclamons aussi, et nous croyons qu'à ce prix on provoquerait assez d'enrôlements volontaires pour ne pas devoir recourir à la contrainte. L'amiral français insiste sur l'erreur commise par les gouvernements

qui en matière d'effectif militaire veulent substituer la quantité à la qualité. Après avoir exposé les bases de son système à lui, système fondé sur le remplacement, l'amiral poursuit ainsi :

Il est facile de faire ressortir les avantages qui résulteraient pour le pays et les familles de l'adoption des idées qui viennent d'être émises.

Pour le premier, il n'y a aucune comparaison à établir entre la valeur militaire de troupes ainsi composées, la rapidité de leurs opérations et l'assurance du succès. Le sol serait défendu par de vrais soldats toujours exercés, toujours sous les armes, capables de s'opposer sans cesse à l'envahissement de nos frontières et de porter, dès le début, les hostilités sur le territoire ennemi. Les caractères inquiets, qui s'accommodent mal de la tranquillité de la vie civile et qui, lorsqu'ils ont quitté le service, sont souvent pour la société une cause de trouble, trouveraient dans le remplacement ou le rengagement le genre d'existence qui convient à leurs goûts.

Pour les familles, les charges seraient beaucoup moins lourdes. Chaque homme restant volontairement au service, laisserait autant de bras aux professions libérales, au commerce, à l'agriculture, à l'industrie. Autant de foyers qui ne seraient pas privés de leurs affections et souvent de leurs soutiens ; autant de carrières scientifiques qui pourraient se poursuivre avec le calme et la persévérance qu'elles exigent.

Ce système sera combattu, nous le prévoyons, non par les militaires qui ont connu la valeur de notre armée d'Afrique et de Crimée, mais par des gens pour lesquels la France est peu de chose, lorsque ses intérêts sont en opposition avec leurs rêves de sectaires. Pour ceux-là, la démoralisation du pays par la caserne, la destruction de tous les liens de la famille, la formation dans les grandes villes de groupes nombreux de déclassés, tel est le but à atteindre.

Plus il y aura d'hommes appelés au service et plus il se formera de prolétaires sans foyer, plus promptement le résultat qu'ils poursuivent sera obtenu. La conscription générale, les séminaristes compris, favorise leurs vues. Sous le couvert d'un faux patriotisme, avec les grands mots de justice et d'égalité, dont au fond du cœur ils se moquent, ils ont, encore une fois, abusé les véritables patriotes de l'Assemblée élue en 1841. Ils les ont amenés à substituer à une armée de vrais soldats, endurcis à la fatigue et sachant leur métier, une agglomération de jeunes gens ayant de la bonne volonté sans doute, mais rien des qualités militaires indispensables.

Recherchant ensuite le mobile qui pousse les politiciens de la république à faire passer ainsi toute une nation par la caserne, l'auteur le trouve dans l'esprit antireligieux qui anime les

sectaires de la Franc-maçonnerie, pour qui la loi militaire est surtout un moyen de faire échec aux vocations ecclésiastiques. Et il termine par ces graves paroles bien digne d'être méditées :

Pour que le simple soldat fasse silencieusement le sacrifice de sa vie, pour qu'il lutte sans rien attendre ici-bas contre la faim, la soif, les intempéries, les fatigues et les dangers, il lui faut croire à une existence meilleure, à une récompense certaine de tous les dévouements, et surtout des dévouements obscurs qui se passent sous l'œil de Dieu seul. Il faut qu'une armée ait dans le cœur le sentiment du devoir pour ne pas donner le lendemain d'une victoire de l'ennemi le spectacle de ces paniques déshonorantes dont nous avons été témoins de nos jours.

Employer tous les moyens pour enlever cette croyance virile à une nation et à ses armées, c'est enlever au guerrier ce qui peut exalter son courage et soutenir son enthousiasme ; c'est saper chez lui la base du devoir, c'est préparer la défaite et combattre, dès maintenant en faveur de l'ennemi.

Nous considérons donc avec justice comme agissant en adversaires de leur pays, ceux qui se sont attachés à l'œuvre néfaste de la démoralisation matérielle et morale de notre armée, dont la loi militaire en discussion est la plus haute expression.

Si, par malheur, elle était adoptée, l'étranger pourrait entrer en France l'arme au bras. Nous péririons par le désordre, par l'absence de commandement et de direction.

Nous croyons l'avoir pleinement démontré.

LE PÈLERINAGE MEXICAIN

Le Souverain Pontife, accompagné des prélats et personnages de sa Cour et de LL. ÉEm. les cardinaux Ledochowski, Laurenzi, Mertel, Pallotti, Masotti et Serafini, s'est, ainsi que nous l'avons dit, rendu le 14 mai, vers midi, dans la salle du Consistoire, pour y recevoir en audience solennelle les pèlerins arrivés du Mexique.

Ces pèlerins, au nombre d'environ trois cents, avaient à leur tête LL. GG. Mgr Portillo, évêque de Chilapa, et Mgr Montes de Oca y Obregon, évêque de Saint-Louis de Potosi. L'assistance comprenait des députations des divers diocèses du Mexique, avec les vicaires généraux de ces diocèses, comme aussi des représentants des journaux et des cercles catholiques, ainsi que des Sociétés d'employés et artisans. Il se trouvait aussi parmi

les pèlerins une pauvre indienne dans son costume caractéristique, laquelle, détail touchant, a déposé le fruit de ses épargnes aux pieds du Saint-Père et a mérité de recevoir de Sa Sainteté des paroles particulièrement bienveillantes. Un autre don précieux consistant en un riche anneau en brillants avait été offert précédemment au Souverain Pontife par Mgr Montes de Oca y Obregon, et le Saint-Père, par une délicate attention, avait passé cet anneau au doigt où les pèlerins ont pu le baiser, à la fin de l'audience. Pareillement, à la fin de l'audience, Sa Sainteté a fait distribuer à tous les pèlerins la médaille commémorative du Jubilé.

Les élèves du collège Pie-Latin américain ont été admis aussi à assister à cette audience solennelle.

Le Souverain Pontife a répondu en ces termes à l'Adresse dont Mgr l'évêque de Chilapa a donné lecture au nom de toute l'assistance :

Nous sommes consolé et profondément ému en même temps en voyant aujourd'hui en Notre présence cette phalange d'élite de pèlerins américains, venus ici pour prendre part à Nos fêtes jubilaires et représentant toutes les conditions et toutes les classes dela catholique nation du Mexique. Votre présence, en effet, chers fils, est par elle-même un témoignage solennel de votre foi, car il n'a fallu rien moins qu'un sentiment vif et profond de dévouement sincère au Siège apostolique et d'inébranlable attachement au Vicaire de Jésus-Christ pour vous induire à traverser les mers et affronter les difficultés et les périls d'un si long voyage. Et c'est ce même sentiment de foi vive que vous avez voulu affirmer ouvertement par les nobles et affectueuses paroles de votre Adresse.

Arrivés maintenant au terme de votre pèlerinage, vous aimez à ajouter que vous puisez un motif de sainte joie, de suave et ineffable consolation dans le fait de votre présence à Rome, dans cette Ville-Éternelle et près du tombeau des Apôtres. C'est à bon droit, chers fils, que vous en êtes consolés, car c'est ici le centre de la foi catholique, c'est ici que se trouve la chaire infaillible de vérité ; et c'est dans l'union intime et indissoluble à cette foi, dans la docile obéissance

à ce magistère suprême que gît le vrai bien-être d'un peuple qui se glorifie du nom de catholique.

Tel est précisément le peuple mexicain. — En parcourant les annales de votre histoire, on y trouve des pages glorieuses consacrées aux fastes de la religion. La piété de vos ancêtres a été insigne, et ils vous l'ont transmise comme un précieux héritage. La munificence de cette piété est attestée, entre autres, par les pieuses institutions qu'ils ont fondées, par les monuments sacrés et les temples somptueux érigés dans vos villes. Il Nous est cher de signaler parmi eux le célèbre sanctuaire de Notre-Dame de la Guadeloupe, où la bienheureuse Vierge, honorée d'un culte spécial par le peuple mexicain, semble tenir sous son doux patronage et garder avec amour votre patrie à l'ombre de sa puissante protection.

Malheureusement, chers fils, votre patrie n'a pas été préservée des funestes conséquences des bouleversements de cette époque ; et, déchirée par des discordes intestines, par des passions coupables, elle a dû en éprouver, elle aussi, les lamentables effets sous le rapport religieux et moral. Bien nuisible par-dessus tout lui a été l'action malfaisante des sectes qui ont répandu largement l'incrédulité et l'indifférence religieuse. — Malgré cela, la foi catholique ne s'est jamais éteinte, grâce à Dieu, parmi le peuple mexicain qui, dans sa généralité, est resté fidèle à la religion de ses pères, et ferme et constant dans l'obéissance qui est due à l'Église romaine.

De son côté, le Siège apostolique n'a jamais cessé de mettre tous ses soins et de veiller attentivement pour que la foi fût toujours conservée pure et intacte parmi vous. — Sitôt que les idoles furent abattues et la barbarie dispersée, les ministres de l'Église catholique purent pénétrer dans vos contrées et y répandre largement la semence de la doctrine évangélique. Ils y implantèrent avec le meilleur succès le règne de Jésus-Christ. Ensuite, les Pontifes romains n'ont jamais cessé, dans le cours des siècles, de favoriser par tous les moyens vos intérêts spirituels. C'est par leur œuvre que

la hiérarchie ecclésiastique a été sagement et sur de solides bases instituée au Mexique, et que l'on a vu y prospérer admirablement les familles religieuses qui ont si bien mérité de la société et de l'Église. C'est par leur œuvre aussi et grâce au zèle des évêques que d'innombrables institutions catholiques y ont été suscitées. — Quant à Nous, pendant Notre Pontificat, Nous avons toujours envisagé votre pays avec une bienveillance spéciale, soit en pourvoyant vos sièges épiscopaux de dignes et zélés pasteurs, soit en favorisant le développement et les progrès des études théologiques et philosophiques, et en approuvant et encourageant à cet effet la fondation à Puebla de los Angelos d'une haute Académie d'études sacrées. — Ah! plût à Dieu que le Mexique, à l'exemple d'autres nations, s'unît à Nous et à ce Siège apostolique par des rapports et des liens de plus en plus étroits et pleins de cordialité. Combien ne serions-Nous pas disposé à faire tout ce qu'il y a de mieux à son avantage! Combien ne Nous efforcerions-Nous pas de ramener le peuple mexicain à son antique ferveur et de réveiller en lui cette activité agissante de vie catholique qui, tout en assurant au plus haut degré le bien des familles, aurait aussi son influence sur la vraie prospérité de l'État!

Tels sont Nos vœux, très chers fils ; maintenant, il ne Nous reste qu'à accueillir avec satisfaction et reconnaissance les félicitations et les dons que vous Nous avez offerts pendant qu'en retour Nous implorons du Seigneur la plénitude des faveurs célestes dont Nous voulons que vous receviez comme gage la bénédiction apostolique qu'avec effusion de cœur Nous accordons à vos Pasteurs, à vous ici présents, à vos familles, à la race indigène que vous avez mentionnée et à tout le peuple mexicain.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mgr Blanchet, évêque de Gap. Il n'était âgé que de 59 ans.

—

Mgr Fiala, évêque de Soleure, qui avait succédé à Monsei-

gneur Lachat, lors de la conclusion des négociations entre le Saint-Siège et la Suisse, vient de mourir.

—

M. Hervé-Mangon, président de l'Académie des sciences, ancien député de la Manche, vient de mourir à Paris, dans sa soixante-septième année.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique et des ponts et chaussées, il fut nommé, en 1880, directeur du Conservatoire des arts et métiers.

En 1885, il fit partie du ministère Brisson.

M. Hervé-Mangon était commandeur de la Légion d'honneur depuis le 20 octobre 1878.

Ses obsèques ont eu lieu à Sainte-Clotilde, et suivant sa volonté, les honneurs militaires n'ont pas été rendus.

L'inhumation a été faite au cimetière Montparnasse.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 17 *mai*. — Le sort désigne le département des Ardennes pour élire un sénateur en remplacement de M. Kolb-Bernard, sénateur inamovible, décédé.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi organique militaire concernant le recrutement.

M. Georges explique les motifs qui ont déterminé la commission à accepter pour l'article 11 qui lui avait été renvoyé, la rédaction suivante :

« Les individus nés en France d'étrangers et résidant en France sont également portés dans les communes où ils sont domiciliés, sur les tableaux de recensement de la classe dont la formation suit l'époque de leur majorité telle qu'elle est fixée par la loi française.

« Ils peuvent réclamer contre leur inscription lors de l'examen du tableau de recensement et lors de leur convocation au conseil de révision, conformément aux articles 16 et 19 ; après, s'ils ne réclament pas, le tirage au sort équivaudra pour eux à la déclaration prévue par l'article 9 du code civil ; s'ils se font rayer, ils seront immédiatement déchus du bénéfice dudit article.

« Les mêmes dispositions sont applicables aux individus résidant en France et en pays étranger, nés soit d'un étranger qui depuis lors a été naturalisé Français, soit d'un Français ayant perdu la qualité

de Français, mais qui l'a recouvrée ultérieurement, si ces individus étaient mineurs lorsque leurs parents ont acquis ou recouvré la nationalité française.

« Les individus déclarés Français en vertu de l'article 1er de la loi du 10 décembre 1874 sont portés dans les communes où ils sont domiciliés sur les tableaux de recensement de la classe dont la formation suit l'époque de leur majorité. Ils sont soumis au service militaire s'ils n'établissent pas leur qualité d'étranger. »

L'article 11 est adopté.

M. Oscar de Vallée, sur l'article 19, propose de dispenser complètement du service militaire l'aîné d'orphelins, le fils aîné de femme veuve, etc., etc.

L'amendement est rejeté par 166 voix contre 50.

M. Clarisse développe un amendement consistant dans la reprise de l'article 17 du projet de la Chambre qui fait de la dispense une mesure exceptionnelle dont profiteront seuls les véritables soutiens de famille.

Le général Deffis répond aux critiques de M. Clarisse. Il défend le caractère général de la dispense par le motif que le système de l'article 17 de la Chambre exigerait des enquêtes délicates sur les familles. Il rappelle l'opinion de Gambetta que la dispense doit être de droit.

Le président met aux voix le premier paragraphe de l'article 29, qui est adopté. C'est le rejet de l'amendement Clarisse.

Le Sénat adopte successivement toutes les catégories de dispenses comme soutien de famille et l'ensemble de l'article 29.

Vendredi 18 *mai*. — L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi organique militaire.

La discussion s'ouvre sur l'article 30 qui est adopté après une courte discussion, ainsi que l'article 31.

M. le président. — Nous passons maintenant à l'article 32, dont voici le texte :

« Art. 32. — En temps de paix, sont dispensés du service d'activité, sur leur demande, après un an de présence sous les drapeaux :

« 1° Les jeunes gens qui contractent l'engagement de servir pendant dix ans dans les fonctions de l'instruction publique et y rempliront effectivement un emploi de professeur ou d'instituteur ;

« 2° Les jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir :

« Soit le diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences, de docteur en droit, de docteur en médecine, de pharmacien de 1re classe, de vétérinaire, ou le titre d'interne des hôpitaux nommé au concours dans une ville où il existe une faculté de médecine ; soit le diplôme délivré par l'école des Chartes, l'école des Langues orientales vivantes et l'école d'administration de la Marine.

« Soit le diplôme supérieur délivré aux élèves internes par l'école des ponts et chaussées, l'école supérieure des mines, l'école du génie maritime ; soit le diplôme supérieur délivré par l'école centrale des Arts et Manufactures, l'Institut national agronomique, les écoles nationales d'agriculture de Grandjouan, de Grignon et de Montpellier, l'école des mines de Saint-Étienne, les écoles des maîtres ouvriers mineurs d'Alais et de Douai, les écoles nationales des arts et métiers d'Aix, d'Angers et de Châlons, l'école des hautes études commerciales et les écoles supérieures de commerce reconnues par l'État. Le nombre total des diplômes supérieurs à délivrer chaque année ne pourra dépasser 300.

« Soit un grand prix ou un premier prix dans les concours annuels de l'école nationale des beaux-arts ou du Conservatoire de musique.

« 3° Les jeunes gens exerçant les industries d'art, qui sont désignés par les chambres syndicales, légalement constituées. Le nombre de ces jeunes gens ne pourra en aucun cas dépasser un demi pour cent du contingent départemental à incorporer pour trois ans ;

« 4° Les jeunes gens qui sont autorisés, à titre d'élèves ecclésiastiques, à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'État.

« Les étudiants en médecine et en pharmacie accomplissent leur service dans un corps de troupe ou dans un hôpital militaire en qualité d'infirmiers.

« Les élèves ecclésiastiques sont incorporés dans les sections d'infirmiers.

« A l'expiration de leur année de service, tous les jeunes gens énumérés ci-dessus seront envoyés en congé dans leurs foyers.

« Au cours de chacune des deux années suivantes, ils seront rappelés pendant quatre semaines. Ils suivront ensuite le sort de la classe à laquelle ils appartiennent.

« Des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles sera contracté l'engagement décennal visé au paragraphe 1 ; les justifications à produire par les jeunes gens visés au paragraphe 2, soit au moment de leur demande, soit chaque année pendant la durée de leurs études ; la nomenclature des industries d'art qui donneront lieu à la dispense prévue au paragraphe 3; le mode de désignation des jeunes gens dispensés sur la proposition des chambres syndicales, ainsi que les justifications annuelles d'aptitude, de travail et d'exercice régulier de leur profession, qu'ils devront fournir jusqu'à l'âge de vingt-six ans ; enfin le mode de délivrance de l'autorisation dont il est fait mention au paragraphe 4.

« Les mêmes règlements fixeront le nombre des diplômes supérieurs à délivrer annuellement par chacune des écoles énumérées au troisième alinéa du paragraphe 2 et définiront ceux de ces diplômes qui ne sont pas définis par la loi. »

M. LE PRÉSIDENT. — Sur cet article, il y a plusieurs amendements. La parole est à M. Fresneau.

M. FRESNEAU. — Votre commission vise haut et n'entend pas accomplir de petites choses par les dispositions que je viens combattre et que je propose de remplacer par l'article 20 de la loi de 1872.

La commission, en effet, n'entend pas seulement servir l'Etat en assurant la défense nationale, fortifier l'armée; elle veut aussi purifier le clergé des différentes Eglises, en éprouvant leur vocation, en les lavant du soupçon de ne se vouer aux autels que par peur de la caserne.

En ce qui concerne l'art de fortifier l'armée, je me déclare incompétent, et j'aurais bien voulu avoir l'opinion du conseil supérieur de la guerre sur le point de savoir si l'article 32 de votre nouvelle loi peut réellement la fortifier.

Personnellement, toutefois, je crois pouvoir me passer de cet avis, ayant été, en 1872, à l'Assemblée nationale, membre de la commission qui a organisé l'armée à la suite de nos désastres; et, là, j'ai pu me former une idée sérieuse.

Oui, j'ai pu alors me convaincre qu'il y avait un principe qui dominait tout.

Ce principe, le voici :

Quand on enlève un séminariste à son séminaire, un instituteur à son école et un soutien de famille à ses parents, on ne fait pas seulement tort au culte, à l'enseignement et à la famille, mais encore celui qu'on enlève prend la place d'un soldat de 2 ans, de 3 trois ans, de 5 ans ou de 10 ans, s'il s'agit d'un rengagé.

Dès lors, c'est un affaiblissement pour l'armée, car vous la privez ainsi d'autant de vieux soldats, à la place desquels vous mettez de jeunes soldats qui ne feront qu'un an de service.

Il ne s'agit pas ici de la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Quand même la séparation serait un fait accompli, vous admettez bien, j'imagine, que la France ne se passera pas de clergé. Dès lors, il y a un intérêt supérieur à ce que la nation ait un clergé digne de sa haute mission.

Eh bien ! je le répète, on ne fait pas plus un prêtre qu'un soldat sans une préparation particulière.

Que les membres de la commission veuillent bien m'accompagner rue du Bac, et nous parcourrons ensemble une salle où sont exposés tous les engins de torture dont les peuplades barbares font usage à l'égard de ces missionnaires, qui vont s'offrir au supplice, non pour défendre leur patrie, ce qui, après tout, est facile, mais pour confesser leur foi. (Très bien ! à droite.)

Si nos collègues de la commission veulent faire cette visite avec

moi, ils pourront se demander si leur foi démocratique et sociale résisterait par exemple à l'épreuve de la cangue.

Et je ne parle pas de choses rares, extraordinaires. Ces missionnaires ne sont que les égaux des curés de campagne qui, lors des épidémies, vont s'enfermer dans les rideaux du lit d'un mourant pour lui porter les dernières consolations. Ce qui n'est peut-être pas d'un héroïsme si facile, car les populations ne s'y trompent guère.

Lorsque, il y a quelques années, des imbéciles, je ne puis les qualifier autrement, ont voulu déboulonner la statue de Belzunce, ils ont dû fuir devant la foule indignée.

Eh bien, messieurs, croyez-vous qu'on forme des âmes sans qu'il y ait quelque chose à leur apprendre, sans qu'il y ait quelque chose à faire et quelque chose à empêcher.

Les évêques sont, eux, les généraux de cette armée, ils n'exposent pas leurs troupes sans nécessité absolue à tous les dangers, et ils veillent constamment sur elles.

Alors se pose ce problème, savoir si la nation française n'a pas besoin d'avoir le clergé le plus fort, le plus pur et si elle ne doit pas faire tout pour atteindre ce but.

Eh bien ! je vous le demande, ce que vous dites de l'éducation militaire, n'a-t-on pas le droit de le dire de l'éducation ecclésiastique, et je m'étonne que M. le ministre de la guerre ne trouve pas naturel pour le clergé ce qu'il trouve naturel pour l'armée. (Approbations à droite.)

L'honorable général Billot a dit une parole bien belle, digne de rester, que je vous rappelle : Après avoir parlé de l'armée instruite, dévouée, montant de degré en degré, pour arriver au faîte de l'éloge, il a qualifié l'armée de silencieuse : doublement silencieuse, en effet, qui agit sans parler et sans faire parler d'elle.

Eh bien ! quand je vois un corps qui est un vrai corps d'élite, qui porte le double fardeau, fait une double étape, le corps des ordres religieux et qu'il subit tout, qui supporte toutes les épreuves en silence, et à qui, s'il murmurait, l'évêque imposerait le silence, je dis que cela est beau et mérite l'éloge que M. le général Billot, adressait à l'armée. (Très bien ! à droite.)

Pour former un pareil corps, il faut une discipline sévère, une autorité respectée, et il faut y regarder à deux fois avant de faire l'armée de tout le monde, et aussi et surtout le clergé de tout le monde, menant la vie de tout le monde.

Et vous voulez envoyer les membres de ce clergé dans les casernes, lui faire porter la barbe, le faire profiter de la permission de minuit. Ce qui est tout le monde est le contraire de l'élite, c'est le vulgaire.

Voulez-vous donc avoir un clergé affaibli, abaissé ? Oseriez-vous le dire ?

La commission a entrevu ces choses-là et elle a cherché à atténuer le mal ; permettez-moi cependant d'insister sur un côté de la question auquel elle n'a pas assez réfléchi.

La commission nous dit : Nous allons réduire le temps de service effectif de ces dispensés de trois ans à un an et nous en ferons des brancardiers et des infirmiers.

Quant aux brancardiers, je vous avoue que je me suis mis l'esprit à la torture pour me représenter cette nécessité de trois cent soixante-cinq jours pour former un brancardier.

Croyez-vous que le peuple français se laisse prendre à des raisons pareilles ? Paris, qui a le respect de tout ce qui est généreux, a respectueusement ôté son chapeau devant le modeste brancard où était étendu un frère de la Doctrine chrétienne tué à l'ennemi.

Avait-il mis un an pour apprendre le métier qu'il fit si héroïquement ? Que si l'on prétendait que l'infirmier doit apprendre le sang-froid, doit apprendre à maîtriser ses nerfs en présence de certaines opérations cruelles, je répondrai : Est-ce qu'on coupe des bras et des jambes en temps de paix ? Est-ce qu'il est nécessaire d'avoir cette initiation spéciale, cette expérience pour soigner des malades ou relever des blessés ?

Mais si tant d'expérience est nécessaire pour soigner des malades, des blessés, pourquoi donc avez-vous chassé de nos hôpitaux laïcisés les sœurs qui avaient tant d'expérience des soins à donner aux malheureux, pour les remplacer par des infirmières laïques, qui manquent complètement de cette expérience, sans compter d'autres qualités que peut seule donner la foi ?

Quoi qu'il en soit, vous voulez appeler cette classe de dispensés à vivre de la vie de la caserne, et M. le général Campenon pense que les conversations qu'on y tient ne différeront guère de celles du séminaire. Si vous les mettez dans les rangs, alors vous serez en présence d'une autre difficulté.

Si ces jeunes gens étaient des prêtres, ils seraient mieux prémunis contre le séjour de la caserne, mais ce ne seront que des apprentis que le séjour de la caserne détournera peut-être de leur vocation. Ne voyez-vous pas d'ici les quolibets auxquels ils seront en butte ? On leur dira qu'ils ont choisi cette carrière pour ne point se battre, que l'infirmerie est pour eux un refuge.

Eh bien ! croyez-vous que c'est là de l'égalité que de soumettre ces jeunes gens à un an, à trois ans de caserne ? Non ! cela n'est pas généreux, cela n'est pas juste, cela n'est pas français. Ou bien ces jeunes gens, voyant l'étape qu'ils auront à parcourir, renonceront à l'état ecclésiastique, et alors que deviendront les traités comme le Concordat, quand vous aurez rendu impossible le recrutement du clergé, qu'il a pour but d'assurer ? ou bien encore ces jeunes gens résisteront à l'épreuve et, à la fin de leur service, rentreront dans le

clergé, mais ne réunissant plus les conditions nécessaires pour remplir leur tâche.

Vous aurez réalisé le clergé de tout le monde, comme vous avez réalisé, non sans regret peut-être, à la suite de l'épreuve, la magistrature de tout le monde. Eh bien c'est trop, il est temps de s'arrêter.

Rappelez-vous les débats qui précédèrent le vote de la loi de 1872 et la situation dans laquelle nous nous trouvions.

De même qu'après Iéna, il n'y avait plus de Prusse, de même après la guerre de 1870 il n'y avait pour ainsi dire plus de France. Nous nous demandions comment il serait possible de renouveler ce miracle d'une société se relevant de ses ruines par le seul effort du patriotisme. Alors nous ne séparions pas le prêtre, le clergé, le savant de tout ce patrimoine de gloire qui fait la nation française. (Très bien ! à droite.)

Est-ce vrai, général Billot? Est-ce vrai, amiral de Montaignac? Est-ce vrai, mon vieil ami de Kerdrel, survivants avec moi de cette grande commission de 1872?

Comment sommes-nous descendus de ces hauteurs à la loi qu'on nous propose aujourd'hui ?

La réponse est facile.

Au lendemain d'une guerre ou d'une grande commotion sociale, les esprits s'élèvent, et malheur aux hommes d'Etat qui ne comprennent pas tout ce qu'il est possible alors d'obtenir d'une nation éprouvée par le malheur.

Mais, aujourd'hui, nous voyons de vieux parlementaires uniquement préoccupés de créer des majorités dans le pays, dans la Chambre, dans le gouvernement, se prêter à toutes sortes de concessions et voter la mort dans l'âme des amendements dont au fond ils comprennent les funestes effets.

M. de Pressensé. — Pas du tout, il y a eu unanimité sur ce point dans la commission.

M. Fresneau. — Quand j'ai parlé au nom de tous les clergés, j'ai pensé au vôtre.

M. de Pressensé. — Je l'espère bien ! Je trouve très bon que tout le monde consacre une année de dévouement à se préparer à la défense de la patrie. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Fresneau. — Eh bien ! moi, j'ai une autre manière de sentir. Entre nous deux le pays jugera.

Les peuples ne veulent pas la mort, et partout où ils la flairent, ils s'effrayent. La vie et la liberté, n'est-ce pas la même chose pour l'homme et pour la nation? Il resterait, il est vrai, à nous entendre sur le sens de ce mot : liberté.

Croyez-vous donc qu'il soit très opportun d'apporter une loi pareille au moment où nous nous trouvons? Ne faut-il donc tenir aucun

compte de la jeunesse française qui n'accepte pas de telles mesures, de tels compromis?

N'avons-nous pas été ces jours derniers témoins du frémissement de cette jeunesse dont les échos ont retenti autour de cette enceinte? Je n'ai pas à rechercher si cette jeunesse savait au juste quel mobile la faisait agir. (Mouvements divers.)

Oui, elle ne s'occupait pas de savoir si la liberté aurait une forme monarchique ou républicaine. (Très bien! très bien! à droite. — Protestations à gauche.)

Ce qui est certain, c'est que le jour où l'une des deux Chambres aurait déclaré qu'il ne devrait plus y avoir ni excommuniés, ni exilés, ni spoliés, ni proscrits, ce jour-là, le roi-prophète et ses anabaptistes seraient à terre à l'instant. (Rires et approbation sur divers bancs.)

Ce dont je ne me consolerais jamais, au lendemain du jour où nous avons entendu sous les fenêtres du Luxembourg les protestations de la jeunesse éclairée, ce serait de jouer au peuple français le mauvais tour de vouloir compléter l'instruction de ses prêtres par une éducation de corps de garde. (Très bien! très bien! à droite.)

A vrai dire, derrière cette loi prétendue militaire, il y a une loi essentiellement politique, et vos desseins sont aujourd'hui percés à jour.

La vitesse d'un objet est plus grande au dixième mètre qu'au premier; M. le ministre de la guerre, qui est ingénieur, doit le savoir. S'agit-il de la reconstitution du capital, l'annuité a plus d'importance lors de la dixième année que de la première.

M. le ministre de la guerre ne peut l'ignorer, lui qui, depuis Law, a été notre plus grand calculateur, puisqu'il a mis en pratique par des calculs sans fin les fausses idées économiques qui ont amené notre ruine financière. (Très bien! très bien! à droite. — Bruit à gauche.)

Au point de vue militaire, il en est de même. La dixième année et même la quatrième valent mieux que la première.

M. le ministre de la guerre l'ignore peut-être, car il n'est pas plus général que vous et moi, encore bien qu'il ait cru pouvoir autrefois diriger ou destituer des généraux, tels que les d'Aurelles de Paladine, les Chanzy, les Bourbaki, les Martin des Pallières. (Très bien! très bien! à droite. — Bruit à gauche.)

Ce que le ministre de la guerre paraît ignorer, le dernier officier de l'armée pourrait le lui dire s'il n'était retenu par le respect de la hiérarchie; sans ce respect, cet officier dirait au ministre qu'il préfère un vieux soldat à un séminariste.

A vrai dire, les révolutionnaires n'ont jamais montré une grande tendresse pour l'armée ni pour le clergé.

Mais le prêtre et le soldat ont toujours eu l'un pour l'autre une inclination réciproque.

M. LE GÉNÉRAL CAMPENON. — Elle existe toujours.

M. OSCAR DE VALLÉE. — Leur vie à l'un et à l'autre est faite de sacrifice.

M. FRESNEAU. — Le clergé dans le sanctuaire et l'armée dans la caserne ont toujours eu l'un pour l'autre des sentiments d'estime et d'affection.

J'en ai été témoin à Versailles, lorsque j'eus la satisfaction de faire adopter la loi sur l'aumônerie militaire.

Je puis rappeler alors que, dans les hôpitaux de Paris, 140 communards sur 146 avaient demandé les sacrements. Les peuples de l'Orient apprécient cette alliance du prêtre et du soldat. Je sais bien que tel n'est pas l'avis de M. le président du conseil, mais, à l'époque dont je parle, son attitude ne semblait pas le destiner à ses fonctions actuelles. (Interruptions à gauche.) Il était occupé d'autres soins.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce que j'ai fait en 1871 a été une œuvre de concorde et de paix dont je m'honore. (Très bien! très bien! à gauche. — Bruit à droite.)

M. FRESNEAU. — On ne s'en serait pas douté le jour où vous bombardiez nos soldats.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous travestissez les faits et vous me calomniez sciemment.

M. LE PRÉSIDENT. — J'invite l'orateur à s'abstenir de ces interpellations contraires aux convenances parlementaires, et à se tenir dans la question.

M. FRESNEAU. — Je rappelais un fait historique.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne permets à personne de dire, ce qui n'est pas, que j'ai pris part au bombardement de l'armée française. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. FRESNEAU. — Ce sont là de bien gros mots...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est vous qui les avez employés le premier.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Fresneau, je vous prie de vous abstenir de toute personnalité, et de rentrer dans la question, dont vous vous écartez singulièrement.

Je serai obligé, si vous persistez, de vous appliquer les sanctions du règlement. (Très bien! très bien!)

M. FRESNEAU. — Ce que je puis dire, c'est que les événements ont fait du chemin depuis lors.

Voix nombreuses. — A la question! A la question!

M. LE COLONEL MEINADIER. — Il s'agit de la loi militaire.

M. FRESNEAU. — Je suis absolument dans la question.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu mon invitation. — Vous voyez qu'elle n'a fait que traduire le sentiment du Sénat.

M. FRESNEAU. — Un mouvement s'est produit. Il s'agit de savoir

qui a fait ce mouvement, et rien ne me démontre que ce n'est pas vous qui ayez sensiblement dévié sur cette question particulière de la ligne que le pays suivait en 1872 et qu'il voudrait suivre encore.

Le pays, messieurs, est respectueux de ces deux grandes forces religieuse et militaire. Il veut qu'elles soient placées à leur rang et traitées comme elles le méritent; ce que je vous demande, c'est de renvoyer l'article 32 à la commission pour le mettre en harmonie avec la pensée de la France.

Nous serions, messieurs, le seul pays du monde qui enverrait des prêtres dans les casernes. (Mouvement à gauche.)

Et vous manqueriez à votre mission si vous ne reveniez pas à la pensée de 1872. (Très bien! très bien! à droite.)

M. LE GÉNÉRAL DEFFIS. — M. Fresneau a surtout parlé du clergé, et nous a reproché d'avoir introduit dans la loi des dispositions imposées par des considérations politiques et électorales.

Eh! bien, je le déclare, messieurs, nous ne sommes jamais entrés dans cette voie, et nous n'avons eu en vue que le double intérêt de l'armée et de la patrie (Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.)

Il n'y a pas d'ennemis du clergé dans la commission (Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le renvoi à la commission de l'amendement de M. Fresneau.

Il y a une demande de scrutin. En voici le résultat :

Pour..........	56
Contre.........	198

Le Sénat n'a pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons à l'amendement de M. le général Campenon et de plusieurs de ses collègues, lequel est ainsi conçu :

« Articles 32 et 33 (projet de la commission) :

« Supprimer ces deux articles qui rétablissent les dispenses conditionnelles. »

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le général Campenon.

M. LE GÉNÉRAL CAMPENON. — Messieurs, en relisant les discours prononcés dans les discussions antérieures, on est frappé de l'habileté avec laquelle ont lutté les défenseurs de ce que j'appellerai le privilège.

Ainsi, les partisans du clergé ont surtout défendu le personnel de l'enseignement et les carrières libérales. La France, disaient-ils, va être transformée en un vaste camp. Les arts, les lettres, les sciences vont recevoir le coup mortel.

Par contre, les universitaires ne se sont occupés que de l'intérêt du clergé. Ils représentent les auteurs de la loi comme animés d'un esprit de secte et ils ont montré le recrutement du clergé comme compromis; c'est ainsi que les uns et les autres ont fait cause com-

mune, en prêtant à leurs adversaires des intentions qu'ils n'avaient pas.

Non, il n'en est pas ainsi : ce que nous voulons, c'est donner à la France une armée réunissant la puissance matérielle du nombre et la puissance morale de l'égalité devant le devoir et devant la défense de la patrie. (Approbation sur plusieurs bancs à gauche.)

Il y a un autre malentendu que les adversaires de la loi ont maintenu durant toute cette discussion; ils ont confondu ceux qui ont le caractère de prêtre avec ceux qui ne l'auront pas encore lorsque la loi les atteindra. Non, messieurs, il n'est pas question de mettre un fusil entre les mains du prêtre, de l'écarter de sa mission, de l'obliger à verser le sang ; les prêtres rendront sur le champ de bataille tout un ordre de services pour lesquels nous faisons appel au patriotisme, au dévouement et au courage du clergé.

Quant à ceux qui n'ont pas encore le caractère de prêtre, mais qui doivent s'habituer à la vie du renoncement, à la vie de sacrifice, nous croyons qu'il sera bon qu'ils se trouvent parmi nos soldats à côté des fils du paysan et de l'ouvrier ; et s'ils ont une vocation sérieuse, ce n'est pas le séjour de la caserne qui écartera ces hommes du sacerdoce. (Très bien ! à gauche. Mouvements divers.)

En tous cas, je ferai remarquer à ceux qui admettent le service d'une année, pour cette classe de dispensés, que l'objection est la même, qu'elle s'adresse au service d'un an ou au service de trois ans.

Permettez-moi à ce sujet une comparaison un peu triviale, mais exacte, qui a été faite.

On a dit : plongez un morceau de sucre dans un verre d'eau pendant une heure ou pendant trois heures, le résultat sera le même. (On rit.)

Oui, que l'élève du séminaire reste à la caserne un an ou trois, le résultat sera le même.

J'ajoute maintenant que si le séjour de la caserne est de nature à écarter les vocations qui ne seraient pas bien fortes, il fortifiera celles qui sont véritables et le clergé, loin d'être diminué en traversant l'armée, sera épuré au contraire quand il aura été soumis aux lois de la justice, de l'égalité et du dévouement à la patrie. (Très bien ! sur quelques bancs à gauche.)

Et alors, que deviennent les réclamations que formulent à leur tour les universitaires? Veulent-ils que le curé puisse dire plus tard à l'instituteur, si vous accordez la dispense à celui-ci : toi, tu n'es resté qu'un an sous les drapeaux; moi, j'y suis resté trois ans? que l'évêque ait le droit de dire au recteur d'académie : j'ai servi pendant trois ans, et vous seulement pendant un an? Il n'est donc pas possible d'admettre qu'une fois l'exemple donné par le clergé, il ne soit plus suivi par tous ceux qui aspirent à entrer plus tard dans des professions libérales.

Un de nos plus éminents collègues, partisan de la suppression des dispenses, me faisait part naguère de considérations qui m'ont profondément impressionné et que je vous demande la permission de vous soumettre.

La majorité des catholiques de ce pays, me disait-il, ne se sent plus dirigée. (Réclamations à droite.)

Le clergé lui-même sent son action lui échapper. Eh bien ! pour retrouver cette discipline, cette direction et influence, il est bon que le clergé se retrempe dans le contact de la nation et dans l'application du droit commun. (Mouvements divers.)

Voilà pourquoi mes collègues de la droite seraient, selon moi, bien inspirés en votant la suppression des dispenses. Ils rendraient ainsi un signalé service au clergé.

Vers la fin du seizième siècle la France traversait une période critique qui n'était pas sans analogie avec la situation présente. Aux attaques de l'intérieur se mêlaient des luttes intestines dans lesquelles on rencontrait la main de l'étranger.

Alors un homme qui avait une perception exacte des dangers de la situation, le maréchal de Tavannes, dit à Charles IX : « Sire, faites servir tout le monde et le calme renaîtra ! »

Eh bien ! m'emparant de ces courageuses paroles, je vous dis à mon tour : faites servir tout le monde, vous assurerez ainsi l'indépendance, la sécurité de la France et vous réaliserez la véritable concentration patriotique et nationale. (Très bien ! très bien ! applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. le Président. — La parole est à M. le président du conseil.

M. le marquis de l'Angle Beaumanoir. — Les grévistes de Seine-et-Oise vont être jaloux. C'est le ministre de la guerre que nous nous attendions à entendre dans cette discussion.

M. le président du conseil. — Je m'empresse de dire au Sénat que je ne prétends ajouter aucune raison technique à l'argument de M. le général Campenon. Je viens seulement indiquer l'attitude que le gouvernement entend prendre pour la discussion de l'amendement défendu par l'honorable général.

Lorsque le ministère s'est constitué dans les circonstances qui, pour moi tout au moins, étaient imprévues, le cabinet a trouvé en cours d'examen la loi militaire qui avait été, de la part de votre commission, l'objet de longues et savantes délibérations. Avant tout il s'est exclusivement préoccupé de mener promptement à bonne fin la réalisation, depuis si longtemps attendue de la réforme relative au service de 3 ans.

C'était là, je le répète la préoccupation dominante du gouvernement.

Lorsque la discussion s'est ouverte devant vous, M. le ministre de la guerre, qui précédemment avait présidé aux travaux de la commission de l'armée avec une compétence si appréciée de tous...

M. L'AMIRAL PEYRON. — C'est vrai !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — M. le ministre de la guerre, dis-je, insistait avec autant de force que de raison sur la nécessité de faire le plus promptement possible aboutir cette grande réforme, dût-il même, pour atteindre ce résultat, se résigner au sacrifice de quelques-unes de ses préférences personnelles. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

C'est dans ces conditions que l'examen de la loi commença devant le Sénat, le 19 avril dernier. L'honorable général Campenon déposa alors un amendement tendant à supprimer les dispenses conditionnelles mentionnées dans l'article 32.

Cet amendement porte les signatures de 52 membres du Sénat, qui appartiennent à toutes les fractions du parti républicain dans cette assemblée, que le cabinet considère tous comme des amis dont il éprouverait la plus grande peine à se séparer.

En présence de cet amendement, qui reproduisait devant le Sénat la résolution votée par la Chambre des députés, quelle devait être la conduite du ministère? Tous ceux de ses membres qui font partie de la Chambre ayant voté cette disposition, il lui a paru impossible, non seulement de s'opposer, mais encore de ne pas adhérer avec fermeté à l'amendement du général Campenon. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Il nous a semblé que cet amendement présente de grands avantages, puisqu'il tend à développer les forces vives de l'armée en y maintenant toutes les intelligences les plus éclairées. (Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.)

Nous venons donc vous demander de voter cet amendement, qui donnera à la fois satisfaction aux intérêts de l'armée et à la justice sociale. (Très bien! très bien ! et applaudissements à gauche.)

M. PARIS. — Alors le gouvernement se sépare de M. le ministre de la guerre!

M. LE MARQUIS DE L'ANGLE-BEAUMANOIR. — C'est le ministre de la guerre qui se sépare de lui-même. Il a changé d'opinion.

M. LE PRÉSIDENT. — L'amendement demandant le rejet de l'article 32, je mets aux voix le paragraphe 1 de cet article, qui pose le principe. Il y a une demande de scrutin.

Pour 189
Contre................................. 87

Le Sénat a adopté l'article 32.

Mardi 22 *mai*. — Suite de la discussion sur la loi militaire. Vote de diverses dispositions de détails.

Chambre des Députés.

Jeudi 17 *mai*. — On s'occupe du métropolitain puis on passe à la première délibération sur le projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

M. Camescasse fait remarquer que si la législation actuelle rend fort difficiles les revendications des ouvriers victimes d'accidents du travail, on risque de détruire, avec le projet de loi présenté, la responsabilité de l'ouvrier. Il ne faut pas encourager l'imprudence et l'incurie de l'ouvrier après avoir combattu l'incurie des patrons.

La responsabilité du patron devrait être écartée lorsque l'ouvrier, même sans volonté criminelle, aura été l'unique cause de l'accident. Par exemple, il serait singulier que le conducteur qui, par une faute évidente, aurait fait verser une diligence et se serait cassé la jambe, ait recours contre son patron. La nouvelle loi établit le droit à l'indemnité, même pour l'ouvrier qui, par sa propre imprudence, se laisse saisir dans un engrenage.

Il faudrait un terme moyen entre l'ancienne loi et le nouveau projet.

MM. de Mun et Laur présentent quelques observations. M. de Mun voudrait que la nouvelle loi fût une loi de pacification et non de méfiance réciproque. L'habitude du danger rend l'ouvrier imprudent et le patron négligent. C'est la profession qui fait l'accident. Qui doit supporter l'indemnité ? La profession. C'est-à-dire l'association des patrons et des ouvriers. La loi nouvelle met tout le risque à la charge des patrons. Il faudrait, au lieu de cela, que l'on formât des caisses de secours alimentées par les patrons et les ouvriers.

Vendredi 18 *mai*. — Suite de la même discussion.

Samedi 19 *mai*. — Suite de la même discussion.

M. Declercq dépose un amendement portant que tout accident survenu dans le travail donne droit, au profit de la victime, à une indemnité. Sur la demande de la commission, cet amendement lui est renvoyé.

Mardi 22 *mai*. — Suite de la même discussion.

Le paragraphe premier du premier article qui émet en principe le droit des ouvriers blessés à l'indemnité est adopté par 530 voix contre 0.

Le paragraphe deuxième contient le passage qui comprend les agriculteurs parmi les « patrons d'établissements. » Il est adopté par 540 voix contre 0.

L'article suivant est mis ensuite aux voix et adopté.

« L'indemnité est à la charge du chef de l'entreprise, quelle qu'ait été la cause de l'accident. »

Réserve est faite, bien entendu, des accidents intentionnels.

Tels sont les principaux articles de cette loi qui va prendre encore plusieurs séances, probablement. Car la discussion sera longue entre les partisans de l'assurance obligatoire, les partisans des caisses de secours mutuels entre patrons et ouvriers et les partisans de l'assurance facultative.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'action. — La loi militaire au Sénat. — Irlande. — Brésil.

24 mai 1888.

L'Union des Droites a tenu récemment une importante réunion qui peut exercer une profonde et décisive influence sur la politique de l'opposition conservatrice. Sur l'initiative de M. Piou, elle a voté un projet de résolution tendant à un concert entre les différents groupes conservateurs dans le but de poursuivre par tous les moyens légaux parlementaires et extraparlementaires la dissolution de la Chambre actuelle et la révision de la Constitution. Quant aux moyens d'exécution, la réunion n'a pu que les envisager incidemment. C'est aux groupes de la Droite qu'il appartient de les examiner et de les arrêter de concert. M. Maurice, du Nord, a indiqué le pétitionnement. Le pétitionnement est un moyen d'action excellent parce qu'il est fort simple et d'une application générale, parce qu'il se prête admirablement aux exigences d'une vaste campagne d'agitation, parce qu'enfin il aura pour effet de placer la faction impopulaire qui nous gouverne en face du pays imposant sa sa volonté. Mais il en est d'autres encore que l'opposition ne saurait négliger et qu'elle ne négligera pas. Elle-même l'a déclaré : elle emploiera tous les moyens légaux parlementaires et extraparlementaires. Le programme est vaste. Pour l'exécuter, il faudra forcément recourir à une puissante organisation, à une forte concentration des troupes monarchiques. C'est ce que nous n'avons cessé de démontrer et de demander ; c'est ce qui s'imposera nécessairement.

—

D'autre part, la droite royaliste s'est réunie sous la présidence de M. Larochefoucauld-Bisaccia, duc de Doudeauville. Le président, en ouvrant la séance, a résumé la situation, où les récentes manifestations électorales montrent où se trouve le pays. Le mouvement révisionniste a son origine dans l'action incessante de la droite. Dès le congrès de 1884, qui supprimait la clause de révision inscrite dans la Constitution de 1875, M. Bocher a éloquemment sauvegardé les droits imprescriptibles du pays en faisant appel à la nation tout entière, librement consultée, des décisions d'une assemblée légalement impuissante.

Depuis, aucune occasion n'a été perdue pour réclamer cette révision indispensable, et si maintenant certains hommes politiques semblent personnifier ces revendications, ils ne font qu'adopter le programme qui, depuis longtemps, de tout temps, a été celui de la droite, programme que le duc de Doudeauville a porté à la tribune et que le groupe de la droite a confirmé par son ordre du jour du mois d'avril dernier.

Malgré les patriotiques efforts de la minorité, la majorité de la Chambre actuelle n'a cessé de dilapider les finances, de porter un désordre profond dans toutes les administrations, d'opprimer les consciences et de sacrifier aux passions d'un petit nombre les intérêts et les droits les plus sacrés du peuple français. Aujourd'hui que cette majorité en est venue à ce point d'impuissance, qu'elle ne peut même plus discuter avec suite les lois les plus nécessaires, l'heure est arrivée où le mandat dont elle a si mal usé doit expirer, et en renouvelant avec énergie la demande d'une grande consultation de la nation, la droite, fidèle à la ligne politique qu'elle a toujours suivie, est en complet accord avec la volonté du pays. En conséquence le président met aux voix l'ordre du jour voté par l'Union des droites, et il est adopté à l'unanimité.

Pour nous, nous ne regrettons qu'une chose, c'est que la droite n'ait pas adopté cette attitude d'opposition énergique et même violente dès le lendemain de la rentrée après les élections d'octobre 1885. Elle revenait forte déjà de la colère et du dégoût de la nation contre la Chambre du déficit et du Tonkin et forte aussi de ses deux cents membres. Si, dès la première séance elle avait montré plus de confiance en sa force, en sa valeur de minorité représentant un bon tiers de la nation, de minorité pouvant imposer sinon son programme, du moins des revendications légitimes et même impérieuses, certes, trois millions cinq mille électeurs comptent, dans un pays ! — si elle avait eu le courage de faire son devoir, courage qui la prend aujourd'hui, parce que le suffrage universel, plus écœuré que jamais, l'y force par tous les moyens, jamais cette Chambre, cette majorité qui n'a pu faire aucun des deux seuls budgets dont elle a eu à s'occuper sans voter et de nouveaux impôts et de nouveaux emprunts — malgré le programme — et encore qui a dû chaque fois — les deux fois — recourir à l'expédient des douzièmes provisoires; jamais cette majorité n'eût osé d'abord traiter la droite avec ce dédain — les invalidations, — et cette ignominie, son alliance

avec elle pour soutenir un ministère Rouvrer; jamais elle n'eût eu la force de vivre si longtemps, jusqu'au jour, hélas! où nous sommes, et, par conséquent, de créer tant de crises ministérielles, de se livrer à tant de discussions tumultueuses ou oiseuses, de donner quotidiennement le spectacle de l'incurie, de la bêtise et de l'impuissance, en un mot, de faire tout le mal qu'elle a fait et qu'elle fait encore.

Certes, M. Grévy lui-même eût dû survivre à cette Chambre si la dissolution s'était produite en temps normal. Sans doute, son gendre volerait encore; mais personne ne l'ignorait, et depuis longtemps. Du reste, cette exécution change-t-elle beaucoup le prestige gouvernemental? Du moins, on aurait épargné à l'étranger un spectacle peu intéressant pour nous. Nous regrettons donc que la droite n'ait pas pris son attitude de combat depuis longtemps. Qu'y a-t-elle gagné? Hélas! un général est arrivé, inconnu, sans action d'éclat dans le passé, mais d'un physique agréable et portant bien le panache. On l'a chanté et il n'a pas dit non. La nation semble lui sourire et lui dire : — Général, écoutez-moi donc : Puisque ceux que j'avais chargé de la besogne ne m'écoutent pas, voulez-vous la faire? La droite a alors compris son devoir et s'y met avec ardeur. C'est parfait.

—

Comme on l'a vu plus haut, le Sénat a voté l'article 32 de la loi militaire, dont voici les dispositions :

En temps de paix, sont dispensés du service d'activité, sur leur demande, après un an de présence sous les drapeaux :

1° Les jeunes gens qui contractent l'engagement de servir pendant dix ans dans l'enseignement public;

2° Les candidats aux diplômes de licencié ou de docteur ou à des diplômes analogues ; les élèves des écoles scientifiques ; ou industrielles (ponts et chaussées, mines, arts et métiers, agriculture, commerce, etc.)

3° Les jeunes gens exerçant les industries d'art et désignés par des Chambres syndicales;

4° Les jeunes gens qui sont autorisés à titre d'élèves ecclésiastiques à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'Etat;

Les étudiants en médecine et en pharmacie accomplissent leur service dans un corps de troupes ou dans un hôpital militaire, en qualité d'infirmiers. Les élèves ecclésiastiques sont incorporés dans les sections d'infirmiers.

Ces dispositions sont évidemment moins rigoureuses que celles du projet de la Chambre; cependant, comme elles entraînent l'affaiblissement de l'armée et l'aggravation du sort fait au clergé, M. Fresneau a tenté un dernier effort pour essayer de conserver l'état actuel, c'est-à-dire la loi de 1872, qui laissait subsister l'exemption entière des séminaristes. Mais sa proposition n'a réuni que 55 voix contre 198.

—

Si les évêques catholiques d'Irlande ont accueilli avec une soumission respectueuse le bref pontifical condamnant le plan de campagne et le boycottage, il n'en a pas été de même dans le parti nationaliste. Les parnellistes, sans être en révolte ouverte contre Rome, critiquent vivement l'attitude de Léon XIII. Les députés catholiques d'Irlande ont tenu jeudi une réunion qui n'a pas duré moins de neuf heures. Ils ont rédigé un manifeste dans lequel ils déclarent que le récent décret pontifical a été inspiré par les ennemis du Saint-Siège et de l'île sœur, afin de nuire à la cause irlandaise et de créer un malentendu entre le peuple et ses guides spirituels. Ils prétendent ensuite que les faits constatés dans la circulaire du Saint-Office sont inexacts et que le bref pontifical n'aurait pas été promulgué si une enquête préalable eût été faite auprès des évêques et des représentants irlandais.

La seule cause de crime et de conflit, d'après le manifeste, serait la loi d'éviction dont les landlords font impitoyablement usage, et qu'a renforcée nne loi votée l'année dernière. En même temps, les députés affirment les droits des tenanciers sur la terre et regrettent vivement que le Saint-Office ne fasse ancune allusion à la cause première des maux et des désordres qui affligent l'Irlande, c'est-à-dire à la subversion de la justice naturelle et à l'absence de tout esprit de charité chrétienne. Les auteurs du manifeste constatent ensuite que les réclamations du peuple irlandais en vue d'obtenir des réformes agraires et la liberté politique sont dictées par la nécessité.

Aussi déclarent-ils qu'ils continueront l'agitation constitutionnelle à laquelle, prétendent-ils, l'Irlande doit toutes les libertés qu'elle a gardées jusqu'à ce jour. Finalement, les députés catholiques, tout en admettant la juridiction spirituelle du Saint-Siége, disent, qu'en leur qualité de gardiens des libertés civiles si courageusement défendues par leurs pères, ils se croient obligés d'affirmer d'une manière formelle qu'ils désapprouvent

l'ingérence du Saint-Siége dans les affaires politiques d'Irlande.

Comme on voit, les nationalistes soutiennent, à tort, que la conduite du Saint-Siége a été dictée par des motifs politiques, alors que le Souverain Pontife n'a réprouvé que des faits condamnés par la morale chrétienne.

—

Le Sénat brésilien a ratifié la décision de la Chambre qui abolit l'esclavage immédiatement et sans condition. L'institution, d'après une décision antérieure, avait encore huit années d'existence; on a voulu abréger le délai. Ainsi disparaît la dernière trace de la servitude domestique dans les pays de race chrétienne, où elle formait le plus désolant contraste avec l'esprit de l'Évangile. Le Coran lui est moins hostile, mais avec le temps, on viendra à bout de chasser aussi l'esclavage des contrées soumises à l'autorité directe du sultan. Il sera plus difficile de l'extirper du pays des noirs non musulmans, où l'institution est née, et où elle forme encore une branche de commerce très importante; les traitants qui en vivent n'y renonceront pas d'eux-mêmes, mais l'Europe, qui a réussi à installer, malgré eux, des stations permanentes au centre de l'Afrique, finira bien par les y forcer.

PETITE CHRONIQUE

Un soldat du 70e de ligne s'étant tiré un coup de fusil à la suite d'un chagrin, le colonel du régiment, M. Jacquey a adressé à ses troupes un ordre du jour qui inflige cette juste flétrissure au suicide :

« Le colonel ne peut que flétrir cet acte qui, s'il ne touche pas à la démence, porte le caractère de la lâcheté. Un homme, et un soldat français surtout, doit savoir supporter les petites misères de la vie avec résignation et conserver son sang pour une cause plus noble. Le nommé Richter sera enterré sans que personne assiste à son enterrement. »

— Un scrutin s'ouvrira, le 27 mai, dans quatre-vingt-treize chefs-lieux de canton, en Belgique, pour le renouvellement du mandat de la moitié des membres des Conseils provinciaux, au nombre de 329. Dans cinq des neuf conseils, à Anvers, Bruges, Gand, Hasselt et Namur, la majorité est catholique; les conseils provinciaux du Brabant, du Hainaut et de Liège sont presque exclusivement composés de libéraux; ceux-ci ont une voix de majorité au conseil d'Arlon, dans le Luxembourg belge. La campagne électorale est ouverte, et, bien que les attributions des Conseils provinciaux touchent aux

intérêts matériels plus qu'aux questions politiques, la lutte est, presque partout, engagée sur le terrain des principes. Ce scrutin se ressent de la fièvre électorale qui précède le renouvellement de la moitié des deux Chambres, fixé au 3 juin.

LA « LAICISATION »

Le *Journal officiel* publie la « statistique des laïcisations » ; ce document significatif est accompagné de la note suivante, qui promet de nouveaux exploits de l'administration radicale :

Il reste en nombre rond 900 écoles publiques congréganistes de garçons, occupant 2500 maîtres (nombre ronds). La substitution du personnel congréganiste doit être terminée, suivant les prescriptions de l'article 18, à la date du 30 octobre 1891. Si cette substitution devait se faire par périodes à peu près égales, il y aurait lieu de prévoir pendant chacune des quatre années restant à courir, 225 écoles et 600 classes à laïciser annuellement.

Six cent vingt-huit écoles ont été laïcisés en un an. La plupart l'ont été par M. Spuller, ministre de l'instruction publique dans le cabinet Rouvier.

A la place des 628 écoles laïcisées, les catholiques ont ouvert 329 écoles libres. Ce n'est guère que la moitié. Dans quelles localités la fondation d'écoles libres a-t-elle été impossible ou, du moins, n'a-t-elle pas été immédiatement possible ? Le *Monde* répond :

C'est dans les plus petites communes, c'est dans les humbles villages que les bonnes volontés se sont heurtées à des obstacles matériels. L'indignation produite par le renvoi brutal des congréganistes n'a pas été moindre dans ces villages, dans ces hameaux, que dans les centres de quelque importance ; souvent même les regrets s'y sont manifestés d'une manière plus expressive encore et plus touchante. Mais les habitants sont pauvres ; en vain ont-ils essayé de réunir des souscriptions ; leur indigence, rendue plus complète par le poids des charges publiques qui les écrasent de plus en plus et par la crise que l'incurie gouvernementale a contribué à aggraver, ne leur a pas permis de faire les fonds nécessaires.

Ce que nous avouons-là n'est un mystère pour personne ; le tableau qui nous occupe en fournit, d'ailleurs, une preuve nouvelle. Qu'y lisons-nous ? Que, dans les 628 écoles dont l'enseignement sans Dieu et contre Dieu s'est emparé, on compte 30,000 élèves inscrits, tandis qu'on en compte, dans les 329 écoles libres, relevées par le zèle des catholiques, 22,000. Ainsi, le nombre de nos écoles n'est que de moitié, mais celui de leurs élèves dépasse de beaucoup la propor-

tion des deux tiers. C'est dire que nos écoles fonctionnent là où la population est plus dense.

Nous insistons sur ce point parce qu'il met en plein jour le caractère antidémocratique des lois républicaines en matière d'instruction. On a souvent fait observer qu'elles oppriment surtout les pauvres. Les familles riches ou aisées peuvent faire donner à leurs enfants des leçons particulières ; ou bien elles les placent dans les établissements secondaires ; la tyrannie scolaire passe au-dessous d'elles sans les atteindre. Pour les pauvres, au contraire, pas de grâce ; surtout quand à cette faiblesse qui vient de la pénurie des ressources s'ajoute cette autre faiblesse qui provient de l'isolement. C'est sur les indigents, sur les petits, sur les humbles, que la république a le courage de frapper sans merci.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La semaine a été très favorable à la Bourse ; la comparaison des cours cotés permet de constater dans presque tous les groupes des différences avantageuses aux acheteurs.

Nos Chemins sont presque immobiles; leurs variations se contiennent dans d'étroites limites ; il n'en est pas un seul qui gagne ou perde plus de 5 francs.

Des mouvements sont beaucoup plus étendus dans le groupe des valeurs industrielles ; parmi celles dont on s'occupe le plus volontiers sont les métaux qui ont été fort bien traités par le marché.

Si l'on veut établir le caractère général de la semaine, il faut constater que la fermeté des cours est inébranlable et que les tendances de la cote sont excellentes, mais qu'en somme il y a peu d'affaires. Le marché manque d'activité : la reprise générale qui doit nous ramener aux beaux temps d'avant le krach se fait singulièrement attendre.

Bourse du 24 *mai* 1888.

3 0/0		82 80	C. F. foncières 1879		482	»
3 0/0 amortissable		85 65	— commun. 1879		480	»
4 1/2 0/0		105 50	— — 1880		472	»
Crédit foncier..	Actions	1.430 »	— foncières 1883		388	»
Est	—	775 »	Est	Oblig.	396	»
Lyon	—	1.245 »	Lyon	—	396	»
Midi	—	1.165 »	Midi	—	400	»
Nord	—	1.550 »	Nord	—	405	»
Orléans	—	1.310 »	Orléans	—	402	50
Ouest	—	893 75	Ouest	—	401	»
Panama	—	390 »	Panama 4 0/0	—	235	»
Suez	—	2.172 50	— 6 0/0	—	397	50

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AUX ÉVÊQUES BRÉSILIENS (1)

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ÉVÊQUES DU BRÉSIL

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique,

Au milieu des manifestations si nombreuses et de si grande piété que presque toutes les nations ont accomplies et continuent d'accomplir chaque jour pour Nous féliciter d'avoir atteint heureusement le cinquantenaire de Notre sacerdoce, il en est une qui Nous a particulièrement touché, et c'est celle qui Nous est venue du Brésil où, à l'occasion de cet heureux événement, la liberté a été légalement rendue à un grand nombre de ceux qui, dans le vaste territoire de cet empire, gémissaient sous le joug de la servitude. — Cette œuvre, tout empreinte de miséricorde chrétienne et due au zèle d'hommes et de femmes charitables, agissant en cela de concert avec le clergé, a été offerte au divin Auteur et Dispensateur de tout bien en témoignage de reconnaissance pour la faveur qui Nous a été si bénignement accordée d'atteindre sain et sauf l'âge de Notre année jubilaire.

Cela Nous a été particulièrement agréable et consolant, surtout parce que Nous y avons vu la confirmation d'une très heureuse nouvelle, à savoir que les Brésiliens voulaient abolir désormais et extirper complètement la barba-

(1) Nous empruntons la traduction publiée par le *Moniteur de Rome.*

rie de l'esclavage. Cette volonté du peuple a été secondée par le zèle éminent de l'Empereur et de son auguste Fille, de même que par ceux qui dirigent la chose publique, au moyen de lois qui ont été rendues et sanctionnées à cet effet. La joie que Nous en avons éprouvée, Nous l'avons manifestée, au mois de janvier dernier, à l'envoyé que l'auguste Empereur avait délégué auprès de Nous, ajoutant de plus que Nous écririons à l'Épiscopat au sujet des malheureux esclaves (1).

Nous tenons, en effet, auprès de tous les hommes, la place du Christ, fils de Dieu, qui a été tellement embrasé de l'amour du genre humain que, non seulement il n'a pas hésité, en prenant notre nature, à vivre au milieu de nous, mais qu'il a aussi aimé à se donner le nom de Fils de l'homme, en protestant ouvertement qu'il s'était mis en rapport avec nous pour « annoncer aux captifs la délivrance (2) », afin que, affranchissant le genre humain de la pire des servitudes, qui est celle du péché, « il renouvelât toutes choses en lui, et ce qui est au ciel, et ce qui est sur la terre (3) », et rétablît ainsi dans sa dignité première toute la race d'Adam, précipitée dans la ruine de la faute commune. Saint Grégoire le Grand a dit opportunément à ce sujet : « Puisque notre Rédempteur, auteur de toute créature, a voulu dans sa clémence revêtir la chair humaine, afin que, par la grâce de sa divinité, le lien de notre servitude étant brisé, il nous rendît l'antique liberté, c'est faire chose salutaire de rendre, par le bienfait de l'affranchissement, à la liberté dans laquelle ils sont nés, les hommes que la nature a faits libres dès l'abord et à laquelle le droit des gens a substitué le joug de la servitude (4). »

Il convient donc, et c'est bien le propre de Notre minis-

(1) « A l'occasion de Notre Jubilé..., Nous désirons donner au Brésil un témoignage tout particulier de Notre paternelle affection, au sujet de l'émancipation des esclaves. » (*Réponse à l'adresse du ministre du Brésil, de Souza Correa*

(2) Is. LXI, 1 : Luc. IV, 19.

(3) Ephes. I, 10.

(4) Lib. VI, ep. 12.

tère apostolique, de seconder et de favoriser puissamment tout ce qui peut assurer aux hommes, soit pris séparément, soit en société, les secours aptes à soulager leurs nombreuses misères, dérivées, comme le fruit d'un arbre gâté, de la faute des premiers parents; et ces secours, de quelque genre qu'ils soient, sont non seulement très efficaces pour la civilisation, mais ils conduisent aussi convenablement à cette rénovation intégrale de toutes choses que Jésus-Christ, Rédempteur des hommes, s'est proposée et a voulue.

Or, au milieu de tant de misères, il faut vivement déplorer celle de l'esclavage auquel une partie considérable de la famille humaine est assujettie depuis bien des siècles, gémissant ainsi dans la douleur et l'abjection, contrairement à ce que Dieu et la nature ont d'abord établi. — En effet, l'Auteur suprême de toutes choses avait décrété que l'homme eût à exercer comme une sorte de domination royale sur les animaux des bois, des mers et des airs, et non que les hommes eussent à exercer cette domination sur leurs semblables : « Ayant créé l'homme raisonnable à son image, dit saint Augustin, Dieu a voulu qu'il ne fût le maître que des créatures dépourvues de raison ; de telle sorte que l'homme eût à dominer, non pas les autres hommes, mais les animaux (1). » D'où il suit « que l'état de servitude s'entend imposé de droit au pécheur. Aussi le nom d'esclave n'a pas été employé par l'Écriture avant que le juste Noé eût puni par ce nom le péché de son fils. C'est donc la faute qui a mérité ce nom, et non pas la nature (2). »

De la contagion du premier péché ont dérivé tous les maux, et, notamment, cette perversité monstrueuse par laquelle il y a eu des hommes qui, perdant le souvenir de l'union fraternelle dès l'origine, au lieu de pratiquer, sous l'impulsion de la nature, la bienveillance et la déférence mutuelles, n'ont écouté que leurs passions et ont commencé à considérer les autres hommes comme leur étant inférieurs et à les traiter, par conséquent, comme des animaux nés

(1) Gen. I, 26.
(2) Gen. I, 25, Noe, XXX.

pour le joug. De là, et sans tenir le moindre compte ni de la communauté de nature, ni de la dignité humaine, ni de l'image divine imprimée dans l'homme, il est arrivé, au moyen des querelles et des guerres qui éclatèrent ensuite, que ceux qui se trouvaient l'emporter par la force s'assujettissaient les vaincus, et qu'ainsi la multitude, quoique d'une même race, se partageât graduellement en individus de deux catégories distinctes, à savoir les esclaves vaincus assujettis aux vainqueurs leurs maîtres.

L'histoire des anciens temps nous montre ce lamentable spectacle jusqu'à l'époque du divin Rédempteur; la calamité de la servitude s'était propagée chez tous les peuples, et bien réduit était le nombre des hommes libres, jusque-là qu'un poète de l'empire put proférer cette atrocité que « le genre humain ne vit que pour le petit nombre (1) ». Cela fut en vigueur chez les nations même les plus policées, chez les Grecs, chez les Romains, où la domination d'un petit nombre s'imposait à la multitude ; et cette domination s'exerçait avec tant de perversité et d'orgueil, que les troupes d'esclaves étaient considérées comme des biens, non comme des personnes, mais comme des choses, dépouillées de tout droit et dépourvues même de la faculté de conserver la vie et d'en jouir.

« Les serviteurs sont au pouvoir des maîtres, et ce pouvoir émane du droit des gens, car on peut observer qu'il existe exactement chez tous les peuples le pouvoir pour les maîtres de disposer de la vie et de la mort des esclaves, et tout ce qui est acquis par l'esclave l'est au profit du maître (2). » Par suite d'une aussi profonde perturbation morale, il fut impunément et publiquement permis aux maîtres d'échanger leurs esclaves, de les vendre, de les livrer en héritage, de les battre, de les tuer, d'en abuser pour leurs passions et leur cruelle superstition.

Bien plus, ceux qui étaient réputés les plus sages parmi les gentils, des philosophes insignes, très versés dans le

(1) Lucan. Phars., v. 343.
(2) Justinian. Inst. l. I, tit. 8, n. 1.

droit, se sont efforcés de se persuader à eux-mêmes et de persuader aux autres, par un suprême outrage au sens commun, que la servitude n'est autre chose que la condition nécessaire de la nature ; et ils n'ont pas rougi d'enseigner que la race des esclaves le cède de beaucoup, en faculté intellectuelle et en beauté corporelle, à la race des hommes libres ; qu'il faut, partant, que les esclaves, comme des instruments dépourvus de raison et de sagesse, servent en toutes choses aux volontés de leurs maîtres. Cette doctrine inhumaine et inique est souverainement détestable et telle qu'une fois acceptée il n'est plus d'oppression, si infâme et barbare soit-elle, qui ne se soutienne impudemment avec une certaine apparence de légalité et de droit.

L'histoire est pleine d'exemples du grand nombre de crimes et de pernicieux fléaux qui en ont résulté pour les nations ; la haine en a été excitée dans le cœur des esclaves, tandis que les maîtres se sont vus réduits à vivre dans une appréhension et une crainte perpétuelles ; les uns préparaient les torches incendiaires de leur fureur, les autres persistaient de plus en plus dans leur cruauté ; les États étaient ébranlés et exposés à tout moment à la ruine par la multitude des uns et par la force des autres ; de là, en un mot, les tumultes et les séditions, le pillage et l'incendie, les combats et les massacres.

La foule des mortels était opprimée par cette profonde abjection, d'autant plus misérablement qu'elle était plongée dans les ténèbres de la superstition, lorsque, à la maturité des temps établie par la sagesse divine, une admirable lumière resplendit du haut du ciel et la grâce du Christ Sauveur se répandit abondamment sur tous les hommes ; en vertu de ce bienfait, ils furent tirés de la fange et de l'accablement de la servitude, et tous, sans exception, ils furent rachetés du dur servage du péché et élevés à la très noble dignité de fils de Dieu.

Aussi les Apôtres, dès l'origine de l'Eglise, eurent-ils soin d'enseigner et d'inculquer, entre autres préceptes d'une vie très sainte, celui qui, plus d'une fois, a été écrit

par saint Paul à des hommes régénérés par l'eau du baptême : « Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi dans « le Christ Jésus ; vous tous, en effet, qui êtes baptisés au « nom du Christ, vous êtes revêtus de la devise du Christ. « Il n'y a ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni « mâle ni femelle, vous êtes tous une même chose dans le « Christ Jésus (1). » « Il n'y a ni Gentil ni Juif, ni circoncis « ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni maître, « mais il y a en toutes choses et pour tous le Christ (2). » « En vérité, nous avons tous été baptisés dans un même « Esprit et dans un même corps, aussi bien les Juifs que « les Gentils, les esclaves que les hommes libres, et tous, « nous avons été abreuvés à la source d'un même Esprit (3). »

Enseignements bien précieux, honorables et salutaires dont l'efficacité a non seulement rendu et accru au genre humain sa dignité, mais a aussi amené les hommes, quels que soient leur pays, leur langue, leur condition, à s'unir très étroitement par les liens d'une affection fraternelle. Cette charité du Christ dont saint Paul était vraiment embrasé, il l'avait puisée dans le Cœur même de Celui qui s'était fait miséricordieusement le frère de tous et de chacun des hommes, et qui les avait tous, sans en excepter ou en oublier un seul, tellement ennoblis de sa propre noblesse qu'il les avait admis à participer à la nature divine. Par cette charité même se formèrent et furent divinement agrégées les races, qui se constituèrent d'une manière admirable pour l'espoir et le bonheur public, alors que, dans la suite des temps et des événements et grâce à l'œuvre persévérante de l'Eglise, la société des nations put se constituer sous une forme chrétienne et libre, renouvelée à l'instar de la famille.

Dès l'origine, en effet, l'Eglise consacra un soin tout spécial à ce que le peuple chrétien reçût et observât, comme de juste, dans une question de si haut relief, la pure doc-

(1) Gal. III, 26-28.
(2) Coloss. III, 11.
(3) I. Cor. XII, 13.

trine du Christ et des Apôtres. Désormais, grâce au nouvel Adam, qui est le Christ, il subsiste une union fraternelle des hommes et des peuples entre eux; de même qu'ils ont tous une seule et même origine dans l'ordre de la nature, de même aussi, dans l'ordre surnaturel, ils ont tous une seule et même origine de salut et de foi; tous sont également appelés à l'adoption d'un seul Dieu, leur Père à tous, en tant qu'ils les a tous rachetés lui-même à grand prix; tous sont membres d'un grand corps; tous sont admis à participer au divin banquet; à tous sont offerts les bienfaits de la grâce et ceux de la vie immortelle. — Cela posé comme base et fondement, l'Eglise s'est efforcée, en tendre mère, d'apporter quelque soulagement aux charges et à l'ignominie de la vie servile; et elle a efficacement défini et inculqué les droits et les devoirs réciproques entre les maîtres et les serviteurs, conformément à ce que les Apôtres avaient affirmé dans leurs épîtres.

Voici, en effet, les avertissements que les princes des Apôtres donnaient aux esclaves qu'ils avaient gagnés au Christ: « Soyez soumis en tout respect, non seulement « aux bons et aux humbles, mais aussi aux méchants (1). » « Obéissez à vos maîtres selon la chair avec crainte et « respect, comme au Christ lui-même ; ne servant pas pour « l'apparence, comme pour plaire aux hommes, mais « comme des serviteurs du Christ, accomplissant de tout « cœur la volonté de Dieu, servant avec bon vouloir, comme « si vous serviez le Seigneur et non les hommes; sachant « d'ailleurs que chacun, qu'il soit libre ou esclave, recevra « de Dieu ce qu'il aura fait de bon (2). » C'est encore saint Paul qui dit à Timothée : « Que tous ceux qui sont « sous le joug de la servitude retiennent leurs maîtres pour « dignes de tout honneur; ceux qui ont pour maîtres des « fidèles, loin de les mépriser, qu'ils les servent mieux « encore, parce que ce sont des frères et des fidèles bien « aimés qui participent des mêmes bienfaits. Voilà ce qu'il

(1) I. Pet. II, 18.
(2) Eph. VI, 5-8.

« vous faut enseigner et recommander (1). » Il écrivait de même à Titus d'enseigner aux serviteurs « à être soumis « à leurs maîtres, à leur plaire en toutes choses, à ne pas « les contredire, à ne pas leur nuire, mais à montrer en « toute chose la bonté de leur foi, afin que la doctrine de « Dieu notre Sauveur resplendisse en tous (2). »

Aussi ces premiers disciples de la foi chrétienne comprirent-ils fort bien que cette fraternelle égalité des hommes dans le Christ ne devait absolument pas amoindrir et faire négliger le respect, l'honneur, la fidélité et les autres devoirs auxquels ils étaient tenus envers leurs maîtres ; et il en résulta de nombreux bienfaits, de nature à rendre plus sûr l'accomplissement de ces devoirs, en même temps qu'à en alléger la pratique devenue plus douce, et à produire enfin des fruits abondants pour mériter la gloire céleste. Ils professaient en effet le respect envers leurs maîtres, et ils les honoraient comme des hommes revêtus de l'autorité de Dieu, de qui dérive tout pouvoir ; ils n'étaient pas mus en cela par la crainte des châtiments ou par l'astuce ou par le stimulant du gain, mais par la conscience de leur devoir, par l'ardeur de leur charité. Réciproquement, les justes exhortations de l'Apôtre s'adressaient aux maîtres, afin qu'ils traitassent avec bonne grâce les serviteurs en retour de leurs bons services. « Et vous, maîtres, agissez-« en de même envers eux ; ne les menacez pas, sachant « bien que le Seigneur qui est aux cieux est aussi bien le « leur que le vôtre, et il n'y a pas devant Lui d'acception « de personnes (3). » Ils étaient exhortés pareillement à considérer que, de même qu'il n'est pas juste pour le serviteur de se plaindre de son sort, puisqu'il est « l'affranchi « du Seigneur, » de même aussi il ne saurait être permis à l'homme libre, car il est le « serviteur du Christ (4), » de faire preuve d'un esprit hautain et de commander avec orgueil. Par là, il était ordonné aux maîtres de reconnaître

(1) I. Tim. vi, 1-2.
(2) Tit. ii, 9-10.
(3) Ephes. vi, 9.
(4) I, Cor. vii, 22.

la dignité humaine dans leurs serviteurs et de les traiter convenablement, les considérant comme n'étant pas d'une nature différente, mais égaux à eux par la religion et par la communauté de servitude envers la majesté du commun Seigneur. — Ces lois, si justes et si propres à harmoniser les diverses parties de la société domestique, furent pratiquées par les Apôtres eux-mêmes. Bien remarquable à ce propos est l'exemple de saint Paul lorsqu'il écrivit avec tant de bienveillance en faveur d'Onésime, l'esclave fugitif de Philémon, qu'il renvoya à celui-ci avec cette tendre recommandation : « Accueille-le comme mon bien-aimé... « non pas comme un esclave, mais comme un frère chéri et « selon la chair et selon le Seigneur ; que s'il t'a nui en « quelque chose, ou s'il est ton débiteur, impute cela à « moi-même (1). »

Pour peu que l'on compare l'une et l'autre manières d'agir, celle des païens et celle des chrétiens, envers les esclaves, on voit aisément que l'une était cruelle et pernicieuse, l'autre pleine de douceur et d'humanité, et certes nul n'osera frustrer l'Eglise du mérite qui lui revient pour s'être faite l'instrument d'une aussi grande indulgence. — On en sera d'autant plus convaincu si l'on considère attentivement avec quelle douceur et quelle prudence l'Eglise a extirpé et détruit l'abominable fléau de l'esclavage. — Elle n'a pas voulu, en effet, procéder hâtivement à l'affranchissement des esclaves et à la sollicitude de leur liberté, ce qu'elle n'aurait pu faire évidemment que d'une façon tumultueuse qui eût tourné à leur propre détriment et à celui de la chose publique. C'est pourquoi, s'il arrivait parmi la multitude d'esclaves qu'elle avait agrégés au nombre de ses fils que quelqu'un, alléché par l'espoir de la liberté, eût recouru à la violence et à la sédition, l'Église réprouvait et réprimait toujours ces efforts condamnables et elle employait, par le moyen de ses ministres, le remède de la patience. Elle enseignait aux esclaves à se persuader qu'en vertu de la lumière de la sainte foi et du caractère

(1) Ad. Phil. 12-18.

reçu du Christ, ils étaient sans doute de beaucoup supérieurs en dignité aux maîtres païens ; mais qu'ils en étaient tenus plus strictement, envers l'Auteur et le Fondateur même de la foi, à ne pas concevoir contre eux des desseins hostiles et à ne manquer en quoi que ce soit au respect et à l'obéissance qui leur étaient dus ; du moment d'ailleurs qu'ils se savaient appelés au royaume de Dieu, doués de la liberté de ses fils et appelés à des biens non périssables, ils ne devaient pas s'affliger de l'abjection et des maux de la vie caduque ; mais, les yeux et le cœur élevés au ciel, ils devaient se consoler et se confirmer dans leurs saintes résolutions. Ce fut tout d'abord aux hommes réduits en servitude que l'Apôtre saint Pierre s'adressa lorsqu'il écrivit : « La « grâce consiste à supporter par devoir de conscience « envers Dieu les afflictions et à souffrir même injustement. « C'est en cela, en effet, que consiste votre vocation, parce « que le Christ a souffert pour nous, vous laissant l'exemple « pour que vous en suiviez les traces (1). » — Cette gloire si haute de la sollicitude unie à la modération, qui fait resplendir admirablement la divine vertu de l'Eglise, s'accroît encore par la force d'âme on ne peut plus éminente et invincible qu'elle put elle-même inspirer et soutenir parmi tant d'humbles esclaves. C'était un admirable spectacle que l'exemple de bonnes mœurs qu'ils donnaient à leurs maîtres, non moins que de leur extrême patience dans tous les labeurs, sans qu'il fût jamais possible de les induire à préférer les ordres iniques de leurs maîtres aux saints commandements de Dieu, si bien que, d'un esprit imperturbable et d'un visage serein, ils livraient leur vie au milieu des plus atroces tourments.

Eusèbe célèbre la mémoire de l'invincible constance d'une vierge de Patames, en Arabie qui, plutôt que de céder à la débauche d'un maître impudique, affronta courageusement la mort, et, au prix de son sang, demeura fidèle à Jésus-Christ. On peut admirer d'autres exemples semblables donnés par des esclaves qui résistèrent fermement jusqu'à

(1) I. Petr. II, 19-21.

subir la mort à des maîtres qui s'en prenaient à la liberté de leur âme et à la foi qu'ils avaient jurée à Dieu. Quant à des esclaves chrétiens qui, pour d'autres motifs, auraient résisté à leur maître ou trempé dans des conspirations pernicieuses aux Etats, l'histoire n'en cite qu'un seul.

Lorsque vint pour l'Église l'ère de la paix et de la tranquillité, les saints Pères entreprirent d'exposer avec une admirable sagesse les enseignements apostoliques sur l'union fraternelle des cœurs parmi les chrétiens et avec une égale charité, ils appliquèrent ces enseignements au profit des esclaves, en s'efforçant de persuader que les maîtres avaient sans doute des droits légitimes sur le travail de leurs serviteurs, mais qu'il ne leur était aucunement permis d'avoir sur la vie un pouvoir absolu et de se livrer à de cruelles sévices. Chrysostôme s'est fait remarquer chez les Grecs, en traitant souvent ce point et en affirmant, d'un cœur et d'un langage francs, que l'esclavage, d'après l'antique signification du mot, était déjà supprimé de ce temps-là, par un insigne bienfait de la foi chrétienne, au point que, parmi les disciples du Seigneur, cela semblait et était de fait un nom sans réalité. Le Christ, en effet (c'est ainsi en résumé que raisonne le saint Docteur), du moment que, par sa souveraine miséricorde envers nous, il effaça la faute contractée à l'origine, guérit aussi la corruption qui en avait résulté dans les diverses classes de la société humaine; par conséquent, de même que, grâce à lui, la mort a perdu ses terreurs et n'est qu'un tranquille passage à la vie bienheureuse, de même aussi l'esclavage a été supprimé. Le chrétien, s'il ne se fait plus l'esclave du péché, ne saurait être appelé esclave.

Tous ceux qui ont été régénérés et adoptés par Jésus-Christ sont complètement frères; c'est de cette nouvelle procréation et de cette adoption dans la famille de Dieu même, et non de l'illustration de la lignée, que dérive notre gloire; c'est de la vérité, et non de la noblesse du sang, que nous vient notre dignité; et, pour que la forme de cette fraternité évangélique produise un fruit plus abondant, il

est de toute nécessité que, jusque dans les rapports extérieurs de la vie, on voie se manifester un échange cordial d'égards et de bons offices, de telle sorte que les esclaves soient traités sur le même pied que les domestiques et les gens de la maison, et que les chefs de famille leur fournissent non seulement ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie, mais aussi tous les secours de la religion. Enfin de la salutation frappante que saint Paul envoie à Philémon, en souhaitant la grâce et la paix à *l'Eglise qui est dans sa maison* (1), il résulte comme un enseignement bien établi que les maîtres et les serviteurs parmi lesquels existe la communauté de la foi, doivent également avoir entre eux la communauté de la charité (2). Chez les Latins, nous pouvons mentionner à bon droit saint Ambroise, qui a si diligemment recherché à ce même sujet toutes les raisons des rapports sociaux et qui, mieux que personne, a précisé, d'après les lois chrétiennes, ce qui revient en propre à l'une et à l'autre catégorie d'hommes; et pas n'est besoin de dire que ses doctrines s'accordent pleinement avec celles de Chrysostôme (3). (*A suivre.*)

LA DOULEUR

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

En second lieu, la souffrance ramène à Dieu et transforme.

C'est un fait d'expérience : rien n'est plus périlleux, plus nuisible pour la vertu humaine que le succès et les prospérités temporelles. Quand la terre nous sourit constamment, le ciel se voile bientôt à nos regards, et, dans notre cœur rassasié des biens de ce monde, il reste peu de désirs des biens éternels. Énervée par les jouissances, notre âme s'ensevelit dans les choses du temps, se courbe d'elle-même sous le joug des sens,

(1) Ad Phil. v, 2.

(2) Hom. xxix, in Gen., or. in Lazar., Hom., xix, in ep. i ad Cor., Hom., i in ep. ad Phil.

(3) De Abr. de Jacob, et vita beata, c. iii, de Patr. Joseph. c. iv, Exhort. virgin. c. i.

ou du moins subit cette fascination déplorable qui obscurcit en elle l'intelligence du bien et corrompt ses jugements (1).

Mais vienne le jour où l'adversité nous visite, où le Seigneur frappe notre corps par la maladie, renverse nos projets, enlève à notre affection des parents et des amis : soudain nos yeux s'éclairent comme à la lumière d'un flambeau divin, nos illusions s'évanouissent. Nous comprenons ce qu'est le monde et ce qu'il vaut : les honneurs, les charges, les grandeurs, les plaisirs nous deviennent insipides ou odieux. Notre âme, retrempée comme dans un creuset, sent renaître ses forces. Elle reconnaît au-dessus d'elle l'arbitre souverain de ses destinées, et, mêlant à sa soumission des pensées d'humilité, elle confesse sa faiblesse, elle pleure ses égarements : c'est le salut.

Les grandes prospérités, s'écrie Bossuet, nous aveuglent, nous transportent, nous égarent, nous font oublier Dieu, nous-mêmes et les sentiments de la foi. Au contraire, comme le christianisme a pris naissance de la croix, ce sont aussi les malheurs qui le fortifient. Là on expie ses péchés, là on épure ses intentions, là on transporte ses désirs de la terre au ciel; là on perd tout le goût du monde et on cesse de s'appuyer sur soi-même et sur sa prudence... Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement. Quand les malheurs nous ouvrent les yeux, nous repassons avec amertume sur tous nos faux pas. Nous voyons que Dieu seul est sage, et, en déplorant vainement les fautes qui ont ruiné nos affaires, une meilleure réflexion nous apprend à déplorer celles qui ont perdu notre éternité, avec cette singulière consolation qu'on les répare quand on les pleure (2).

Oui, tel est l'effet le plus naturel des afflictions. Elles facilitent tous les devoirs de la religion; la haine du monde, en nous le rendant plus désagréable; le détachement des créatures, en nous faisant éprouver ou leur perfidie par les infidélités, ou leur fragilité par des pertes inattendues; la privation des plaisirs en y mettant des obstacles; le désir des biens éternels et les retours consolants vers Dieu, en ne nous laissant presque plus de consolations parmi les hommes. Enfin, toutes les obligations de la foi deviennent plus faciles à l'âme affligée; ses bons désirs y trouvent moins d'obstacles, sa faiblesse moins d'écueils, sa foi plus de secours, sa tiédeur plus de ressources,

(1) Sap., IV, 12.

(2) *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*

ses passions plus de freins, sa vertu même plus d'occasions de mérites (1).

Combien de pécheurs pourraient témoigner qu'ils ont fait la consolante expérience de ce que nous avançons ! Combien pourraient dire avec le Psalmiste, le cœur pénétré de reconnaissance : « Il nous a été salutaire, Seigneur, que vous nous ayez humiliés. Dans la prospérité et l'abondance nous vous avions oublié. Mais vous nous avez frappés, et c'est pour cela que nos âmes n'ont point péri ! Nous avons crié vers vous ; nous vous avons cherché, et nous avons compris que vous seul méritez d'être servi, parce que vous ne manquez jamais à ceux qui vous servent (2). »

Mais la douleur n'est pas seulement un moyen d'expier et de revenir à Dieu : elle est encore et surtout une grâce de prédestination, et l'Évangile de Jésus-Christ nous la présente comme la voie ordinaire et sûre qui conduit au ciel.

C'est une vérité certaine, proclamée par toute l'Écriture sainte, que Jésus-Christ est la loi vivante et la règle animée des chrétiens. Le Fils unique de Dieu, enseigne saint Paul dans une sublime doctrine, a voulu se rendre semblable en tout aux fils d'Adam, et, à l'exception du péché, il a pris sur lui toutes leurs faiblesses, afin de devenir le modèle et l'exemple de tous ceux qu'il venait sauver (3). De là, une condition indispensable que Dieu demande pour faire part de sa gloire à ses élus, c'est qu'ils aient une sainte ressemblance avec son Fils. La vie et les actions de Jésus-Christ sont leur exemple : ils doivent se revêtir, autant qu'il est permis à des hommes, de la plénitude de son esprit, parce que, dit encore saint Paul, celui qui n'a pas l'esprit de Jésus-Christ, ne saurait lui appartenir (4).

Or, l'esprit de Jésus-Christ est un esprit qui se nourrit de souffrances et qui fait ses délices de nos afflictions. Longtemps avant la naissance du Messie, les Prophètes avaient annoncé qu'il serait exposé aux mépris et aux contradictions, traité comme le rebut du genre humain et l'opprobre des hommes, qu'il serait l'homme des douleurs, possédant la science des infirmités. Toutes ces prophéties se sont accomplies, et la vie de Jésus-Christ n'a été qu'une croix et un martyre. Aucun genre

(1) Massillon. *Sermon sur les afflictions.*
(2) Ps. CXVIII.
(3) Hébr., IV, 15.
(4) Rom., VIII, 9.

de douleur ne lui a été épargné, et il s'est, pour ainsi dire, rassasié de la volupté de souffrir. En faut-il davantage pour nous faire bénir la souffrance, nous la faire recevoir avec joie, ou, du moins, la faire supporter avec résignation, puisque, grâce à elle, nous portons imprimé sur nous le caractère même du Sauveur, et qu'associés ici-bas à ses humiliations, nous avons le droit d'espérer de participer plus tard à sa gloire (1)?

Élevez donc vos pensées, ô vous tous qui êtes dans la tribulation, et prêtez l'oreille aux magnifiques promesses de nos Livres saints : « Ceux qui sèment dans les larmes, moissonnent dans la joie (2). Nos malheurs forment en nous un poids immense de gloire, si nous contemplons non ce qui se voit, mais ce qui ne se voit pas : car les choses que nous voyons sont passagères, celles que nous ne voyons pas sont éternelles. Un jour sera où nous verrons Dieu face à face, où il essuiera lui-même toute larme dans les yeux des justes, où la mort ne sera plus en eux, ni le deuil, ni les gémissements, et où la douleur s'arrêtera enfin, car tout le premier monde aura passé (3). » — « Regardez Jésus-Christ qui nous a donné et qui couronne notre foi. Songez que, la joie lui étant offerte, il a préféré la croix, il a choisi la confusion : et maintenant il est assis à la droite de son Père. Pensez à Celui qui a souffert une si horrible persécution par la malice des pécheurs, afin que votre courage ne défaille pas, et que votre espérance demeure inébranlable (4). »

Voilà quelques-uns des avantages que procure la souffrance. Qui de nous, en y pensant, ne répéterait la parole de Jésus-Christ : « Bienheureux ceux qui pleurent... Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice : grande sera leur récompense dans les cieux (5). »

Toutefois, nous ne devons pas vous laisser ignorer que tous ceux qui sont sur la croix ne sont pas pour cela même dans la voie du salut. Car, selon la réflexion de saint Augustin, Dieu considère moins ce que chacun souffre que les dispositions dans lesquelles il souffre, et c'est pourquoi, voulant compléter notre enseignement, nous allons exposer brièvement les conditions

(1) Rom., VIII, 17.
(2) Ps. CXXV, 5.
(3) Apoc., XXI, 4.
(4) Hébr., XII, 2, 3.
(5) Matth., V, 5, 10.

principales qu'il faut remplir pour tirer du trésor des afflictions les biens précieux que nous venons d'énumérer.

En premier lieu, il est nécessaire de souffrir en état de grâce. La foi nous enseigne, en effet, que, constitués dans l'inimitié de Dieu, nous ne pouvons espérer que nos œuvres lui seront agréables. Celui qui n'a point la charité demeure en la mort, est-il écrit, et comment serait-il possible à un mort de produire des fruits de vie? — Semblable à une branche de vigne, séparée du tronc, l'âme, que le péché mortel a séparée de Jésus-Christ, est incapable d'aucun acte méritoire pour le ciel, et impuissante à satisfaire à la justice divine.

Concluez de là combien il vous importe de fuir le péché mortel, et ne soyez pas étonnés si vos pasteurs vous le dénoncent sans cesse comme l'ennemi capital, comme l'unique et irréconciliable ennemi de votre vrai bonheur. Sans compter toutes les autres ruines qu'il accumule en votre âme, il a le don funeste de stériliser toutes ses puissances dans le domaine du mérite et de la gloire.

Il faut ensuite souffrir avec résignation et soumission à la volonté divine. Fut-il jamais disposition plus légitime? C'est Dieu qui est notre créateur, comme il est le créateur de toutes choses. Il a tout fait par sa volonté; et, ses œuvres le témoignent avec éclat, cette volonté toute-puissante a tout disposé dans le monde visible avec une sagesse admirable et des attentions infinies. S'il étend sa sollicitude sur le plus humble des êtres de la création, il la porte avec bien plus d'amour sur la créature privilégiée, appelée à le connaître et à le glorifier. Qu'y a-t-il donc de mieux à faire pour nous que de nous en rapporter à sa volonté souveraine, même dans les conjonctures les plus pénibles, et de dire avec l'éternel modèle de toute sainteté : « Mon Dieu, que votre volonté soit faite, et non la mienne (1)! »

C'est cette disposition d'humilité et de soumission pénitente qui valut au larron mourant aux côtés du Sauveur la grâce d'une soudaine conversion. Admirant la résignation du divin Crucifié, et se sentant attiré vers lui, il avait rendu témoignage à son innocence. Puis, confessant que, pour sa part, il endurait un supplice bien mérité, il avait demandé à Jésus un souvenir. Et Jésus lui répondit en lui assurant que le Paradis serait dès ce jour son partage. Puissions-nous parler et prier

(1) Marc, XIV, 36.

comme ce mourant, à l'heure de nos douleurs, et nous attirerons sur nous la miséricorde divine !

Nous vous le dirons donc dans une dernière exhortation, passons en espérance et en paix les jours de notre pèlerinage. Souffrons et travaillons avec Jésus-Christ, pour régner aussi avec lui et nous asseoir dans son trône où il nous appelle. Les jours de travaux sont courts ; mais la joie, qui nous en revient, sera éternelle. Soutenons avec foi et avec courage les peines de cette vie : jouissons en espérance du sacré repos qui nous attend dans le ciel ; d'ici là reposons-nous en la sainte volonté de Dieu, et, attachés à ce rocher immuable, disons hardiment avec saint Paul : « Qui pourra nous séparer de l'amour de Jésus-Christ ? Je suis assuré avec sa grâce que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les futures, ni la violence, ni tout ce qu'il y a, ou de plus haut dans les cieux, ou de plus profond dans les enfers, ni aucune autre créature, quelle qu'elle soit, ne sera capable de nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur (1). »

ÉTAT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET POLITIQUE

DE L'ALLEMAGNE A LA FIN DU MOYEN-AGE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Mais le grand but poursuivi par les unions corporatives, ce n'était point d'obtenir et de protéger des bénéfices. Les corporations étaient des « fraternités, » embrassant tous les besoins, tous les rapports sociaux. Ceux qui en faisaient partie devaient, comme tant d'ordonnances corporatives le leur prescrivent, « pratiquer les uns envers les autres l'amour et la fidélité fraternelle, » et, « comme membres d'une même famille, » se témoigner réciproquement affection et dévouement, selon les capacités de chacun ; ils devaient « vivre ensemble paisiblement et amicalement, d'après la loi chrétienne de la charité fraternelle, » et cela « non seulement dans le cercle de leurs rapports mutuels, » mais encore partout et toutes les fois que l'occasion s'en présentait (2).

(1) Bossuet. *Élévations sur les mystères*. 8e seamine, 12e élév.

(2) Voyez ces passages dans Kriegk, *Zustande Francfurts*, p. 360. — Maurer, *Stadteverfassung*, t. II, p. 412. — Wilda, *Gildwesen im*

« Ce que se proposent surtout les unions et corporations », lisons-nous dans le pieux traité intitulé : *Exhortation chrétienne*, « c'est d'organiser toute la vie laborieuse d'après la discipline et la charité chrétiennes, et de sanctifier le travail. Travaillons pour obéir au commandement de Dieu, et non uniquement pour le gain ; sans cela, notre labeur ne serait pas béni et ferait du tort à notre âme. L'homme doit travailler pour glorifier Dieu qui a ordonné le travail, et afin de mériter par son labeur la bénédiction divine. Or cette bénédiction gît dans l'âme. L'homme travaille encore pour se procurer ce qui est nécessaire à sa vie, à celle des siens, et ce qui peut contribuer à le réjouir chrétiennement, mais il doit aussi travailler afin de pouvoir partager les fruits de son labeur avec les pauvres et les malades. Les unions et les associations de métiers sont bonnes lorsqu'elles envisagent ainsi les choses, et celui qui ne les considère pas de cette manière, ne cherchant qu'à se procurer le gain et la richesse, agit mal, et son travail est de l'usure. Or saint Augustin a dit : N'exerce pas l'usure avec le travail de tes mains, car tu perdrais ton âme ; et ailleurs : On ne doit pas tolérer les usuriers ; la société doit les rejeter de son sein comme des membres inutiles et dangereux (1). »

Cette manière de concevoir le travail, de l'envisager comme une sainte action, comme le compagnon nécessaire de la prière et le principe de toute vie chrétienne bien ordonnée, cimenta cette union entre la religion et l'atelier que les simples et pieux artistes de cette époque cherchaient à symboliser, lorsqu'ils représentaient les saints portant quelque instrument de leur métier ou bien bien occupés à leur travail. La Mère de Dieu, près du berceau de l'Enfant Jésus, tisse ou file; saint Joseph manie la scie ou la hache. « Or, puisque les saints ont ainsi travaillé », dit l'*Exhortation chrétienne*, « le chrétien prenant exemple sur eux, doit comprendre combien le travail est honorable, et comment, grâce à lui, on procure la gloire de Dieu, on accomplit sa volonté sainte et l'on parvient au paradis, aidé de la miséricorde divine (2). »

L'union du travail et de la religion donnait à toutes les cor-

Mittelalter, p. 335. — Hirch, *Das Handwerk und die Zünfte der christlichen Gesellschaft*. Berlin, 1854.

(1) P. 23/*a*.

(2) *Wyhegertlein*, p. 9.

porations un caractère pieux. Toutes avaient leur patron spécial qui, d'après l'histoire ou la légende, avait autrefois exercé la même profession. Elles célébraient la fête de ce saint protecteur par l'assistance aux offices et de solennelles processions, et levaient parmi leurs membres des contributions destinées à soutenir les œuvres charitables et les institutions ecclésiastiques. Beaucoup étaient spécialement attachées à une église particulière, y avaient leurs ex-voto, leur autel, assez souvent même leur chapelle. Elles étaient, en quelque sorte, copropriétaires dans la maison de Dieu, s'y sentaient chez elles et y occupaient une place réservée. A des époques fixes, elles faisaient dire des messes pour les associés vivants et morts. « D'après la loi chrétienne », dit un règlement de la corporation des tailleurs de pierre (1459), « tout chrétien est tenu d'avoir soin de son âme ; mais que ne doivent pas faire les maîtres et compagnons à qui le Seigneur, dans sa miséricorde, a donné le talent de lui bâtir des demeures et d'exécuter tant d'autres louables ouvrages, grâce auxquels ils ont pu gagner honorablement leur vie? S'ils ont un cœur vraiment chrétien, ne doivent-ils pas être remplis de reconnaissance et, par leur zèle, s'efforcer de mériter le salut de leur âme en accroissant le service de Dieu (1)? » La fraternité des confrères devait durer jusqu'au delà de la mort : « Celui qui ne veut pas donner son offrande, lorsqu'il s'agit de pourvoir à l'enterrement convenable de son frère, celui qui ne songe pas dans la prière au salut de son compagnon est infidèle à la parole qu'il a donnée en entrant dans l'association (2). »

L'union de la vie laborieuse avec la religion reliait entre eux les corps de métiers par un lien d'honneur, donnait au travail une sorte de consécration, un motif de consolation profonde, et toute cette gravité, toute cette ferveur avec lesquelles le chrétien convaincu s'efforce de traiter ce qui lui vient directement de Dieu. La sanctification des dimanches et des fêtes était rigoureusement imposée dans presque toutes les corporations. L'ouvrier qui, ces jours-là, chaque samedi, après la sonnerie des vêpres, ou la veille des saints jours que l'Eglise ordonne de sanctifier par le jeûne, travaillait ou faisait travailler était passible d'une amende (3).

(1) Janner, *Bauhütten des deutschen Mittelalters*, p. 165-166.
(2) *Eyn cristlich ermanung*, p. 23/*b*.
(3) Krieck, *Francfurter Zustande*, p. 366-368. — Maurer, *Stadte-*

L'union des corporations avec la religion avait encore un autre but : le soutien mutuel des associés. « Comme frères, à cause de Jésus-Christ et de ses saints », les compagnons d'une même corporation devaient s'entr'aider dans toutes leurs peines, faire de charitables dons à leurs frères malades ou tombés dans la misère, pourvoir à l'honorable sépulture de ceux qui mouraient dans la misère, et s'intéresser aux veuves et aux orphelins. La corporation devait, outre cela, « penser fraternellement » aux besoins des malheureux en général. Dans les statuts d'une confrérie de Kiel, il est stipulé que, « pendant la grand'messe célébrée en l'honneur du patron de la corporation, douze indigents seront nourris, et douze écoliers indigents auront droit à un bon morceau de bœuf et à un pain de seigle. » Souvent aussi des établissements charitables étaient créés par les corporations. L'hôpital de Saint-Job, ou l'hôpital de la petite vérole, à Hambourg, fut fondé par l'association des pêcheurs, colporteurs et crocheteurs (1505) (1). Dans les villes, le nombre des confréries de charité établies par les ouvriers était souvent très considérable. A Lubeck, vers la fin du moyen-âge, on en comptait soixante-dix ; à Cologne, quatre-vingt-deux environ; à Hambourg, plus de cent (2).

En dehors de cette charité effective, les obligations religieuses et morales des membres des corporations avaient encore un autre objet : les associations devaient avoir à cœur la réputation sans tache de leurs membres ; tout artisan voulant en faire partie devait être honorable, issu de père et mère légitimes, car tous les bienfaits et honneurs de la cité étaient réservés au mariage (3). Sa conduite devait avoir été sans forfaiture ; il fallait qu'il fût « prud'homme, sans nul reproche, » que sa bonne réputation fût garantie par des attestations dignes de foi, ou « par un certificat scellé, attestant qu'il était né en légitime mariage de parents chrétiens, et était lui-même chrétien fidèle (4). » La paresse, l'absence de la maison du maître pendant la nuit, la boisson, le jeu et la débauche étaient interdits aux compagnons

verfassung, t. II, p. 401-408. — Mone, *Zeitschrift*, p. 2-3. — Brentano, *Arbeitergiiden*, p. 53. — Gierke, t. I, p. 384-386.

(1) Wilda, p. 366-368.

(2) Wilda, p. 47 et 346. — Gierke, t. I, p. 238.

(3) Voy. ce qu'en dit Moser dans ses *Patriot. Phantasien*, t. II, p. 165.

(4) Tiré des statuts de la confrérie des orfèvres de Francfort. Kriegk, *Francfurter Zustande*, p. 362.

comme aux apprentis et sévèrement punis (1). Ceux qui avaient été sous le coup d'un châtiment déshonorant étaient exclus du corps de métier.

La façon dont les corporations, en tant qu'associations industrielles, concevaient l'ensemble de la vie ouvrière, se reflète dans la manière dont elles envisageaient le travail. Elles voyaient en lui une manifestation de la personnalité et voulaient qu'il fût irréprochable comme l'ouvrier lui-même, témoignant aux yeux de tous du dévouement de l'artisan à un devoir librement choisi. Les ouvriers se préoccupaient surtout de mettre en relief, par leur système de vie, le principe de l'égalité et de la fraternité; d'opposer au droit de posséder le droit de l'individu, ou, en d'autres termes, le droit du travail à celui du capital. Pour les acheteurs et les pratiques, on avait grand soin d'assurer le bon marché et la bonne qualité des produits.

Quant à ce qui concernait exclusivement les associés, la corporation partait du principe que le droit au travail était la propriété du corps de métier, et appartenait à chacun de ses membres par le fait même qu'il en faisait partie, et non en vertu d'un droit personnel. Tout associé, en même temps qu'il se voyait obligé au travail avait la certitude de participer au bénéfice de ce travail; mais chacun devait payer de sa personne. Il n'était donc jamais question dans les corps de métiers de ces entrepreneurs uniquement occupés de spéculations qui, restant eux-mêmes oisifs, vivent des sueurs des autres et sont pleins d'orgueil au milieu d'une vie de plaisir (2). » La corporation n'était composée que de vrais travailleurs. Dès qu'un de ses membres tombait malade, elle lui donnait un suppléant; les veuves seules avaient le droit de faire continuer le métier par des gérants.

Mais si chacun était tenu de travailler, tous, en revanche, étaient en possession de droits certains; le plus fort ne devait pas opprimer le plus faible, et des prescriptions minutieuses veillaient aux intérêts de chacun.

Ce n'était pas l'individu, mais l'association qui se chargeait de l'achat de la matière première. Ou bien elle était achetée par des délégués de la corporation, qui la divisaient en parts égales

(1) Schonberg, p. 118-119. Note 264. — Schanz, *Gesellenverbande im Mittelalter*, p. 3-6. — Hirsch, *Danziger Handel*, p. 296. — Stockbauer, *Nurnbergs Handwerksrecht*, p. 17-36.

(2) Voy. *Eyn cristliche ermanung*, p. 24, *a*.

entre les individus, eu égard à leurs besoins respectifs, ou bien les syndics précisaient le temps et le lieu d'achat, et tous les associés étaient libres d'acheter la même marchandise au même moment. Si l'un des associés trouvait quelque bonne occasion d'acheter, il était tenu de la faire connaître, afin que chacun pût en profiter. S'il achetait en gros, il devait céder une partie de son lot au prix coûtant à ses frères, car tous devaient avoir « les mêmes moyens de subsistance, et l'intérêt du pauvre devait toujours être sauvegardé. » Chaque corporation formait donc une sorte de société pour l'achat des matières premières.

Pour égaliser le prix de revient entre tous les confrères, l'association fixait les salaires des compagnons, et surtout réglait les rapports entre les maîtres et leurs aides. Aucun maître n'avait le droit d'embaucher ou de détourner les ouvriers d'un de ses confrères; il ne pouvait non plus prendre chez lui le compagnon ou l'apprenti renvoyé par sa faute, ou ayant failli soit à l'honneur de la profession, soit aux bonnes mœurs.

Quant à la somme de travail que chacun devait fournir, tout était réglé d'après le principe de l'égalité et de la fraternité. Le maître ne pouvait avoir qu'un nombre limité d'apprentis et d'ouvriers; il ne devait pas exploiter injustement leurs forces; il lui était interdit de les faire travailler la nuit, les dimanches et les jours de fête.

Les maîtres avaient tous également droit aux établissements communs de la corporation; par exemple, pour les tisserands, au four à laine, au moulin des foulons, à la maison de polissure, à la teinturerie, aux prairies de blanchissage et aux magasins.

Par rapport à la vente des produits, tous les membres de la corporation étaient égaux. Le prix des diverses marchandises, le lieu, le mode et le moment de la vente étaient fixés. Il était défendu à l'individu d'avoir plus d'une boutique ou d'un endroit de vente à la fois. Le colportage était interdit. Le vendeur devait « rester assis dans sa boutique, attendre le chaland, mais n'appeler personne. » Quelques corporations allaient jusqu'à défendre à un compagnon d'accepter la commande du débiteur d'un confrère ou de lui accorder un crédit quelconque. Les meubles et immeubles du corps de métier appartenaient à tous ses membres et servaient aux besoins et usages de tous. Ce capital commun permettait non seulement de soutenir les malades, les pauvres et les veuves, mais encore de faire des

avances ou des prêts à ceux qui en avaient besoin. Toute corporation était donc une société de prêt et de crédit (13).

Les intérêts des acheteurs et consommateurs étaient sauvegardés avec le même soin que ceux des ouvriers eux-mêmes, et les efforts des autorités de la ville et des corporations s'unissaient pour servir les intérêts de tous. La fonction industrielle, que les corporations avaient prise à leur charge, devait, d'après leur propre manière de l'envisager, avoir égard le plus fidèlement et le plus consciencieusement possible à l'avantage de tous et à l'honneur du corps de métier. Aussi les corporations étaient-elles attentives à ne livrer que des produits qui se recommandaient à tous comme « bons, irréprochables, non défectueux », et garantissaient leur bonne qualité et solidité. Afin de pouvoir les établir dans les meilleures conditions possibles, elles ne se bornaient pas à exiger en général de leurs compagnons un travail consciencieux : elles entraient dans des détails précis sur la matière à employer, la façon, la force et les dimensions de tout article destiné à la vente. Afin d'éviter que rien de falsifié ou de défectueux ne fût livré, « pour que le riche et le pauvre soient traités également, que personne ne fût trompé et que l'honneur de la profession ne reçût nulle atteinte », les chefs de corporation unis le plus souvent aux délégués de l'autorité de la ville, faisaient des « tournées régulières » dans les ateliers privés, et « tout ouvrage mal fait », falsifié, mal conditionné, était frappé de saisie ou même détruit. Dans quelques corporations, toute marchandise devait être inspectée et approuvée avant d'être livrée à la pratique ou mise en vente. Des punitions pécuniaires ou corporelles châtiaient la confection et la vente de mauvais produits, la falsification, la fraude. A Dantzig, les joailliers devaient payer une amende de quatre livres de cire lorsqu'ils avaient livré au chaland quelque faux bijou ; chez ceux de Lubeck, on brisait dans les boutiques les objets « n'offrant pas des garanties de solidité suffisantes. » A Berlin, les tisserands de laine et les drapiers qui avaient mis de fausses marques à leurs draps, ou en avaient vendu de mal teints en les faisant passer pour bonne marchandise, en un mot, ceux qui s'étaient rendus coupables d'une falsification quelconque, perdaient le

(13) Schonberg, p. 72-115, 122. — Gierke, t. I, p. 390-396. — Stahl, *Das deutsche Handwerk*, p. 355. — Schmoller, *Strassburger Tücher und Weberzunft*, p. 453.

droit de faire partie du corps de métier et leurs effets de vente étaient brûlés, mis en pièces ou coupés (1).

Les denrées alimentaires étaient particulièrement l'objet d'une inspection sévère, ayant également pour objet la qualité et le prix. Pour garantir aux gens de petites ressources des prix modérés, les autorités civiles faisaient assez fréquemment le commerce de bestiaux ; elles se chargeaient aussi de la vente du blé dans le but d'empêcher l'accaparement (2). Pour la surveillance des matières premières et des produits alimentaires, des inspections de farine, pain, viande, poisson, vin et bière, avaient lieu fréquemment de tous côtés. Le froment, le seigle, l'avoine et l'orge devaient être cuits au four séparément et former diverses sortes de pain. A Augsbourg, les autorités prescrivaient la mise en vente de six espèces de pain. Le prix des denrées alimentaires était établi d'après le calcul du prix de revient mis en balance avec le juste salaire dû au travail (3).

LA SCIENCE ET LA RELIGION (4)

Encore quelques instants, et ce congrès religieux et scientifique, catholique et international, que quelques-uns naguères déclaraient impossible, qui paraissait à un plus grand nombre hautement improbable, et à tout le moins fort téméraire, ce congrès appartiendra au domaine des faits accomplis.

Il aura, je l'espère, pour sa part, ajouté une page modeste, mais sérieuse, à l'œuvre apologétique poursuivie sans relâche par la sainte Eglise, en un siècle où les luttes autour de la vérité révélée semblent devenir chaque jour plus vives.

Je me hâte de le déclarer, afin de ne pas tromper l'attente de mes auditeurs : je n'ai pas l'intention de résumer ce soir devant vous tous les travaux accomplis au sein du congrès.

(1) Voy. Schonberg, p. 43-63. — Meyer, p. 160. — Schmoller, p. 455. — Mascher, p. 259. — Stieda, p. 33-95. Pour plus de détails, voy. Wasserman. Vox. encore Stockbauer, Ochenkowky, p. 77.

(2) Voy. Maurer. *Stadteverfassung*, t. III, p. 144-245.

(3) Pour plus de détails, voy. Maurer, t. III, p. 22-26.

(4) Discours prononcé dans la séance de clôture du congrès scientifique international des catholiques, le jeudi 12 avril 1888, par Monseigneur Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, président du congrès.

Outre que, pour parler convenablement de plusieurs de ceux qui ont été l'objet de vos plus intéressantes discussions, il me faudrait une compétence à laquelle la bonne volonté ne saurait suppléer, une telle revue, nécessairement rapide et superficielle, aurait l'aridité d'une table analytique des matières sans vous en présenter les avantages.

Philosophie, histoire, archéologie, droit et économie politique, dans leurs rapports avec la morale, géologie et anthropologie apportant ici, à côté de leurs problèmes si intéressants, les hypothèses ingénieuses ou hardies qui servent de champ de bataille aux adversaires et aux champions de la cosmogonie biblique, de quoi n'a-t-on pas traité, disserté, discuté, durant ces quatre journées si laborieusement remplies?

Et encore, j'allais oublier que nous avions eu des astronomes parmi nous. Il n'aura pas tenu à l'un d'eux (1) qu'à son exemple, et entraînés par cet enthousiasme communicatif et cette belle humeur qui conviennent si bien à la science sûre d'elle-même, nous n'ayons élu domicile dans le Soleil, loyalement prévenus d'ailleurs par notre savant guide que nous n'y pourrions faire un long séjour, faute d'oxygène.

Il a donc fallu nous résigner à demeurer sur la Terre. Voilà pourquoi, suivant la décision que vous avez prise mardi en assemblée plénière, et toutes réserves faites de beaucoup d'incidents dont la Providence se réserve le secret, nous nous donnons rendez-vous au printemps de 1891, pour la tenue d'un second congrès international semblable à celui de 1888, au moins dans ses dispositions essentielles.

*
* *

Que sera ce second congrès, et qu'y fera-t-on? Je ne saurais le dire.

J'ose du moins l'affirmer : il bénéficiera des efforts auxquels son aîné aura dû de pouvoir affronter le plein jour de la publicité ; avant d'exister, il n'aura point à lutter avec les obstacles préventifs qui auraient très bien pu étouffer dans son germe le congrès de 1888.

Ici, en ma qualité officielle de président du congrès, je dois,

(1) Allusion à la conférence faite sur le soleil, le mardi soir 10 avril, en présence de S. Exc. Mgr le Nonce apostolique et de plusieurs autres archevêques ou évêques, par le R. P. Perry, jésuite anglais, directeur de l'observatoire royal de Stonyhurst.

je veux m'associer aux chaleureuses paroles prononcées lundi soir dans cette enceinte par M. le baron Kervin de Lettenhowe, membre du Parlement belge. Oui, Messieurs, si le présent congrès a pu se réunir, agir, travailler, se créer des droits à une sérieuse et bienveillante attention, nous en sommes redevables au zèle infatigable déployé depuis deux ans par Mgr d'Hulst.

Il a su répondre aux objections, calmer les susceptibilités, éclaircir les malentendus, rassurer les consciences timorées ; enfin, conquérir pour cette grande et difficile entreprise le plus haut et le plus efficace de tous les patronages, celui du chef auguste de l'Église. Ce n'est donc que justice de reporter à l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris l'honneur de la victoire. Son âge nous autorisant d'ailleurs à espérer pour lui une longue et féconde carrière, nous nous réjouissons de penser que sa vaillante main tiendra longtemps encore le drapeau destiné à grouper les efforts des catholiques de tous les pays du monde, pour donner aux recherches et aux conquêtes de la science leur fin la plus haute, qui est de servir à la défense et à l'extension du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Notre secrétaire général vous l'a dit dans son spirituel et éloquent rapport (1) : il n'est peut-être pas inutile de le répéter. Nous ne sommes pas venus ici pour légiférer et émettre des votes sur les vérités imposées à notre créance par la parole de Dieu et confiées à la garde de l'Église, leur interprète infaillible.

Nous devons à Dieu notre foi, à l'Église notre obéissance. Ni l'un ni l'autre n'ont besoin de notre courte sagesse et de notre science incomplète pour apprendre aux hommes le secret de leurs éternelles destinées et mettre à leur portée les moyens d'y parvenir.

De ce que des catholiques, très justement préoccupés de tenir compte d'une des recommandations les plus formelles du Sauveur, s'appliquent à discerner les signes et les caractères de leur temps (2) et font dans toutes les directions de très vigoureux efforts pour ne demeurer étrangers à aucune science, il ne faut pas leur attribuer la pensée ni la prétention insoutenable d'avoir voulu déplacer l'axe de la religion ; c'est-à-dire accommoder à l'esprit du jour et à ses exigences plus ou moins fondées,

(1) Lu par Mgr d'Hulst dans la réunion générale du lundi 9 avril, présidée par S. G. Mgr l'archevêque de Paris.

(2) S. Matth. xvi, 2, 4.

les conditions qui, dès le commencement, et d'institution divine, ont été assignées à la génération de la foi.

Certes, pendant ces quatre jours, on a prononcé souvent ici, avec la plus respectueuse sympathie, le nom de la science. A lui tout seul, ce congrès est un témoignage non équivoque de l'estime que nous, catholiques, nous professons pour elle. Mais il faut le déclarer très haut, parce que la vérité nous y oblige, si les savants, pas plus que les riches, ne sont exclus du royaume des cieux, la science n'est pas la clef de ce royaume : ce n'est pas elle qui en ouvre les portes. « Mon Père, a dit le divin Fondateur du christianisme, je vous rends grâces de ce que vous avez caché ces mystères aux sages et de ce que vous les avez révélés aux humbles et aux petits (1). »

Avec quelle insistance, je devrais dire avec quelle âpreté, saint Paul a renchéri sur ses paroles du Maître, nul de vous ne l'ignore. On dirait que le brillant élève de Gamaliel, l'honneur des écoles de Tarse, sa patrie; si versé lui-même dans les deux littératures hébraïque et hellénique, ait éprouvé je ne sais quel secret plaisir à humilier les prétentions de la science humaine. Entendez en quels termes il l'interpelle et comment il l'accable de ses défis :

« Vous êtes savants, vous; et nous, nous ne sommes que de pauvres insensés. *Nos stulti, vos prudentes.* Où sont les savants? où sont les hommes habiles dans l'art d'écrire? *Upi sapiens, ubi scriba?* Ne savez-vous donc pas que Dieu a choisi exprès ce qui est faible, insensé, méprisable, et même ce qui n'est pas, selon le monde, pour confondre la sagesse et la puissance du monde (2). »

Ce dessein providentiel a été trop souvent mis en lumière par nos docteurs et nos apologistes pour que j'aie besoin d'y beaucoup insister. Je dirai seulement, en empruntant à Bossuet ses hautes pensées et son style fort et simple : « Il fallait qu'il ne pût jamais être mis en doute que Dieu seul a fait l'ouvrage. »

Mais quoi! les savants, les hommes voués aux sublimes labeurs de l'intelligence et favorisés de ce rayon du génie dont Dieu lui-même est le foyer, seront-ils exclus, à cause de cela, de toute participation à la plus grande et à la meilleure de toutes les œuvres, celle qui consiste à servir la vérité par sa parole, par ses écrits, par l'autorité attachée au renom de savant? En aucune façon. Mais ceux-là, les savants ou les sages,

(1) S. Matth. XI, 25.
(2) I Cor. IV, 10, I, 20, 29.

« viendront en leur temps; c'est-à-dire quand tout sera accompli, quand l'Église sera établie, quand l'univers aura vu et qu'il sera bien constant que l'ouvrage aura été achevé sans eux (1). »

Il fallait s'y attendre : l'incrédulité n'a pas manqué de tirer parti d'une loi si sage; d'un plan qui devait mettre hors de toute assimilation ou comparaison possible avec les ressources de l'industrie humaine l'œuvre essentiellement surnaturelle de la prédication de l'Evangile et de la conversion du monde.

Elle s'est emparée de nos propres déclarations pour essayer de rendre le christianisme méprisable et le faire conspuer par l'orgueilleuse sagesse des hommes.

Cela commence dans un corps de garde du palais des Césars. Un soldat de la milice impériale, Alexamène, s'est laissé gagner à la foi du Christ. Un autre prétorien, bel esprit, dessinera un jour sur la muraille, avec la pointe de son stylet, la fameuse caricature du Crucifix à tête d'âne, et gravera au-dessous le nom du chrétien, gardé ainsi, malgré les révolutions du temps, à la religieuse vénération de la postérité (2).

« Les chrétiens, dit Celse au troisième siècle, insistant sur cette odieuse plaisanterie, confessent qu'ils ne peuvent gagner à leur cause que des personnes dénuées d'intelligence. »

Ce persiflage sera repris au dix-huitième siècle, sous mille formes diverses, par le grand coryphée de la philosophie incrédule; par cet homme dans l'âme de qui l'on ne saurait dire si le sentiment le plus fort a été la haine du christianisme ou l'insolent mépris du peuple. Ecoutez-le : « La canaille d'aujourd'hui ressemble à la canaille d'il y a quatre mille ans. Nous n'avons jamais voulu éclairer les cordonniers ni les servantes. C'est le partage des apôtres. »

Merci, M. de Voltaire, merci, pour cette boutade. Vous nous l'avez jetée comme une injure, nous la tenons à grand honneur. Oui, Messieurs, c'est une joie, une force, une gloire pour les disciples de Jésus-Christ d'entendre proclamer qu'eux seuls ont évangélisé les pauvres, les petits, les ignorants, les simples; qu'eux seuls ont convié tous les hommes, sans distinction de

(1) Bossuet, *Panégyrique de saint André.*

(2) Α'λεξάμενος σέβετε Θὲον. Quelques années après, une seconde découverte est venue compléter la première. On a trouvé sous l'enduit de la muraille le nom du soldat chrétien, suivi d'une épithète significative, Α'λεξάμενος *fidelis*. Ce dessin et ces inscriptions sont conservés à Rome, au musée Kircher.

naissance, de castes, de séparations sociales, à s'asseoir au banquet de la vérité.

*
* *

De ce que la science n'est pas nécessaire à l'acquisition de la foi, certains esprits, outrepassant les règles d'une bonne logique, ont conclu que la science est inutile; qu'elle ne mérite aucune attention; qu'elle ne vaut pas une heure de peine.

Ceux-là ne seraient pas éloignés d'appliquer au catéchisme l'étrange dilemme formulé, dit-on, par le khalife Omar quand il donna l'ordre de mettre le feu à la magnifique bibliothèque d'Alexandrie. « Si les livres qui s'y trouvent contredisent le Coran, ils sont dangereux et il faut les brûler ; s'ils ne font que répéter le Coran, ils sont inutiles et il faut encore les brûler. »

A quoi bon, disaient déjà du temps de Clément d'Alexandrie, quelques-uns de ces chrétiens timorés, « à quoi bon savoir comment le soleil et les autres astres accomplissent leurs révolutions? Que nous importent les théorèmes de la géométrie, les arguments de la dialectique, les spéculations des autres sciences? Rien de tout cela ne nous apprend nos devoirs (1) ».

Vers la même époque, bien qu'un peu plus tard, Tertullien, un de ces esprits dans lesquels il y a plus de force et d'impétuosité que de mesure et d'équilibre, semblait également vouloir faire entendre que la connaissance de l'Évangile tenait lieu de tout à un chrétien (2), — proposition incontestable, s'il s'agit uniquement de la science du salut; mais très discutable si l'on prétend s'en prévaloir pour interdire à la raison de se mouvoir dans sa sphère propre et de faire usage des ressources que Dieu lui-même a daigné lui départir.

Le savant maître d'Origène raillait doucement ces timides qui avaient peur de la science « comme les enfants ont peur des fantômes. » Il exhortait les disciples de l'Evangile à « se servir de la musique, des mathématiques, de la géométrie, de la grammaire, » pour la défense du christianisme ; et, renfermant toutes les sciences humaines dans l'appellation générale de philosophie, il comparait celle-ci à « un rempart » destiné à protéger contre les agressions du dehors la cité sainte, ou l'ensemble des vérités révélées (3).

(1) Clément d'Alexandrie, *Stromates*, l. VI, 2.

(2) Nobis curiositate opus non est post Christum Jesum, nec inquisitione post Evangelium. *De præscript. adv. Hæret.* c. VII.

(3) Clément d'Alexandrie, *Stromates,* l. I, 2, VI, 10.

S'il y a de nos jours des chrétiens qui partagent à l'égard de la science ces préventions ou ces appréhensions, je ne le saurais dire. En tout cas, je ne me propose nullement de les humilier ou de les accabler ; je voudrais plutôt plaider en leur faveur les circonstances atténuantes.

Depuis quelque temps, en effet, la science hostile au christianisme pousse de telles clameurs qu'on s'explique l'impression d'effroi qu'elles produisent sur quelques catholiques peu familiarisés avec les luttes de la pensée et les procédés d'intimidation employés à dessein par nos adversaires. C'est ainsi, dit-on, que chez certaines peuplades, les guerriers, avant de se servir de leurs armes, font retentir l'air de cris aigus qui jettent le désarroi dans les rangs de l'ennemi. La critique antichrétienne a plus d'une fois eu recours à un procédé semblable. Elle essaie de nous déconcerter, même avant le combat, par les affirmations aiguës d'un *assertionalisme* dont elle excelle à se faire une tactique. (Veuillez me pardonner ce mot, Messieurs. Je n'ignore pas qu'il n'a pas encore reçu droit de cité dans le *Dictionnaire de l'Académie*.)

Oui, je le répète, on procède contre nous par voie d'assertions absolument gratuites, mais émises avec une telle intensité de bruit qu'elles produisent sur ceux qui les entendent d'involontaires impressions de terreur. « La science dit; la science prouve; la science a démontré... » Quoi donc? Que le christianisme ne peut pas être pris au sérieux par la raison émancipée et arrivée à son plein développement; et que nous, ses apologistes et ses défenseurs, nous ne saurions être admis à la discussion scientifique de nos prétendues preuves, l'essence du surnaturel consistant à être la négation outrageuse des droits de la raison.

(A suivre) Mgr PERRAUD.

AU PAYS DE JEANNE D'ARC

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Transportons-nous maintenant à l'abside qui renferme le sanctuaire et au transept qui le précède. Dans le bras gauche ou méridional du transept se trouve un des objets les plus précieux qui puissent attirer notre attention : ce sont les fonts baptis-

maux datant, si l'on s'en rapporte aux archéologues, du douzième siècle, et par conséquent, antérieure à la naissance de Jeanne. C'est donc dans cette cuve de pierre que l'enfant d'Isabelle Romée reçut l'eau purificatrice. De là elle fut immédiatement portée sur l'autel dont nous venons de visiter les restes, en signe de consécration à la sainte Vierge.

L'autre bras du transept offre un autre souvenir de la Pucelle : nous voulons parler de deux pierres tombales ornées des armes des du Lys et qui portent le nom de Thiesselin. On pense qu'elles recouvrent les corps des deux fils de Jeannette Thiesselin, l'une des nombreuses marraines de Jeanne d'Arc. Ils devaient être proches parents de Nicole Thiesselin, qui épousa en 1460 Claude du Lys, petit-neveu de Jeanne d'Arc.

L'abside de forme polygonale est décorée d'un vitrail où l'on voit Jeanne présentant la France humiliée au Sacré-Cœur de Jésus. C'est une œuvre récente.

Pour compléter ce que nous avons à dire de l'église, indiquons plusieurs drapeaux suspendus à la voûte depuis la grande réunion de 1871, qui fut une réponse à l'érection de la statue de Voltaire, l'insulteur de la Pucelle : jetons encore un coup d'œil sur une image en fonte de l'héroïne adossée à la façade. Jeanne, vêtue en paysanne, un genou en terre, lève les yeux et les bras vers le ciel. C'est d'une heureuse inspiration.

Nous ne décrirons pas par le menu la maison de Jeanne d'Arc, assez connue, extérieurement du moins, par la photographie. L'auteur d'une brochure indispensable au pèlerin de Domremy (1) donne en ces termes une image fidèle de son aspect : La façade présente un demi pignon inclinant le toit de gauche à droite, tapissé de verdure par des rameaux entrelacés de vigne sauvage et percé d'ouvertures dans le style du quinzième siècle. On a bien fait de conserver à cette modeste habitation son caractère rustique. C'est bien là la maison des parents de Jeanne; elle n'a guère subi d'autres changements que la reproduction des armoiries données à la famille par Charles VII : « deux lys d'or en champ d'azur, côtoyant une épée nue d'argent à la garde dorée, placée en pal et dont la pointe soutient une couronne et les armoiries des Thiesselin ses alliés : d'azur à trois socs de charrue d'argent posés deux et un, à une molette d'éperon d'or

(1) *Guide et Souvenir du Pèlerin à Domremy*, publié par les soins de M. l'abbé Bourgaut, curé de Domremy (Nancy, chez Berger-Levrault).

posée au point d'honneur. » Au-dessous, on lit la devise attribuée à la famille de Jeanne d'Arc : *Vive labeur!* et qui convenait bien à des paysans voués aux dures occupations des champs, avec la date en caractère du temps : 1481.

On remarque encore les armes de France avec cette acclamation sortie du cœur et de la bouche des Français : *Vive le roy Loys!*

La première pièce où le visiteur est introduit le frappe par son exiguïté. C'est une chambre basse d'étage, dont le plafond est orné de minces poutrelles enfumées, mal éclairée d'ailleurs par une fenêtre unique. La cheminée contraste par ses vastes proportions et par la large plaque aux doubles croix de Lorraine qui en orne l'âtre. Les archéologues assurent que cette plaque est contemporaine de Jeanne. C'est là que se tenait habituellement la famille d'Arc, qu'elle préparait et prenait ses repas, que le père et la mère goûtaient le repos de la nuit dans un lit dont on indique l'emplacement. Tout respire l'extrême simplicité, même l'apparence de la pauvreté; mais il faut faire attention que tous les meubles ont disparu, ce qui donne un cachet de nudité qui n'existait pas lorsque la maisonnette était habitée. La modestie des mœurs du temps s'accordait fort bien d'ailleurs, avec une certaine aisance et une condition sociale assez élevée. Il ne faut pas perdre de vue que Jacques d'Arc, un des notables du pays, exerçait les fonctions d'aide-mayeur ou d'adjoint.

Le pére et la mère de Jeanne d'Arc jouissaient d'une belle fortune, consistant non seulement dans l'habitation héréditaire, mais dans des prés, des bois, des terres labourables dont M. Siméon Luce n'estime pas le revenu au-dessous de 4 à 5000 francs, Dans leur modeste demeure, tout était calculé pour une installation commode et décente.

Jeanne avait sa chambre à part, où nous allons tout à l'heure pénétrer; ses frères avaient également la leur, où l'on pouvait entrer du dehors, sans avoir besoin de passer par la chambre paternelle ni par celle de Jeanne. Toute cette distribution dénote des mœurs sévères, elle suppose, répétons-le, la possession de quelque fortune. A l'heure actuelle, la plupart des habitations de nos paysans en Bretagne, en Auvergne, dans une notable partie de la France, ont un aspect moins confortable encore et surtout moins approprié aux règles des convenances. Les pièces, plus vastes peut-être, sont encombrées ; tous les habitants de la ferme s'y entassent. L'air circule plus largement, mais la

séparation des sexes n'est pas toujours exactement observée.

Cette première pièce, quelque dénuée qu'elle soit de tout relief extérieur, attire doublement les regards. Entre la cheminée et la fenêtre, on a placé sur un piédestal une ancienne statuette représentant l'héroïne et qui, d'après la tradition, rappellerait assez fidèlement ses traits, surtout quand elle apparaît de profil. Cette image est celle d'une femme grande et forte, à la physionomie accentuée. Elle retrace une paysanne robuste, mais dont l'épée trahit la vocation guerrière, tandis que sa posture (elle est agenouillée) révèle sa piété profonde et sa soumission parfaite à la volonté divine.

Si vous levez les yeux au plafond, vous apercevez de nombreuses entailles dans les poutrelles. Elles proviennent de l'enthousiasme, peut-être peu délicat, des Allemands qui, à l'époque de l'invasion de 1814, visitèrent l'habitation de Jeanne d'Arc que la tragédie de Schiller leur avait appris à vénérer. Ce sanctuaire fut alors témoin d'un spectacle étrange. On vit des princes autrichiens, entourés d'une brillante escorte, debout, nu-tête, inclinés respectueusement devant la statue de la Pucelle, solliciter à titre de souvenir et emporter, comme de précieuses reliques, des éclats de bois, des fragments de pierre, et même les herbes parasites des murailles. On raconte que l'archiduc Ferdinand détacha lui-même une petite pierre, dont la place est encore visible au-dessus du linteau de la porte d'entrée. Un autre étranger offrit 6,000 francs du tympan décoratif extérieur dont nous avons parlé. Le propriétaire actuel de la maisonnette, qui se nommait Gérardin, ancien militaire, pauvre et chargé de famille, refusa noblement. Il reçut plus tard, comme récompense de son désintéressement et de son patriotisme, une médaille d'or de la ville d'Orléans et une décoration royale que lui conféra Louis XVIII. Eclairé par ces tentatives, le conseil général des Vosges assura à la France la possession de ce monument vraiment historique, moyennant une somme d'argent peu considérable; mais on permit au vieux soldat français de mourir en paix dans ce monument national dont on le constitua le gardien.

Au centre de la pièce, un piédestal en marbre noir soutient une réduction en bronze de la charmante effigie due au ciseau de la princesse Marie d'Orléans, qui fut enlevée, comme on sait, prématurément à la tendresse des siens et au culte élevé des beaux-arts. On montre dans un enfoncement du mur un bas-

relief portant le nom d'un parent de Jeanne, Hordal, et qui fit partie autrefois de la chapelle Sainte-Marie, édifiée à l'entrée du Bois-Chenu. Dans cette chambrette Jeanne est née, elle a passé la plus grande partie de sa jeunesse, vaquant, pendant le jour, aux humbles travaux du ménage, passant quelquefois les nuits près de ce foyer éteint où demeure encore fixé un morceau de bois destiné à soutenir la lampe domestique, lorsque la charité lui faisait céder son propre lit à quelque pauvre rencontré par elle dans le village.

La chambre de Jeanne nous apparaît plus petite que la précédente. C'était, à proprement parler, le fournil de l'habitation, c'est-à-dire la pièce où l'on disposait les pains et autres objets destinés au four. Un placard vide marque l'endroit où la jeune fille renfermait ses vêtements, une petite lucarne qui donne sur le jardin et permet d'apercevoir l'église laisse pénétrer à peine un filet de clarté. C'est là, sans doute, que Jeanne se retirait quand elle voulait prier ou méditer sur sa haute mission.

Nous ne dirons rien de l'habitation des frères de Jeanne et d'une quatrième pièce servant de cellier et auxquelles ne s'attache aucun souvenir particulier.

Le grenier qui s'étend sur tout le rez-de-chaussée a été occupé dans la première moitié du seizième siècle par Messire Claude du Lys, de la famille de Jeanne et qui fut curé de Greux-Domremy.

L'antique maisonnette se trouve aujourd'hui encadrée entre deux ailes qui s'avancent sur la voie publique, celle de gauche servant d'école, celle de droite constituant un musée et une bibliothèque. Le musée tenu dans un ordre parfait est littéralement encombré d'une multitude de bannières, de sculptures, de gravures et de photographies ayant trait à l'héroïne. En pénétrant dans cette pièce, on éprouve comme un éblouissement. Nous n'entreprendrons pas de faire une énumération des divers objets qui témoignent par leur date du redoublement d'enthousiasme des Français pour l'illustre héroïne depuis leurs derniers revers. On peut consulter l'opuscule précédemment mentionné.

La bibliothèque contient tous les ouvrages qui ont été publiés sur Jeanne d'Arc.

Avant de quitter ces lieux, l'âme comme embaumée de doux et poignants souvenirs, on aime naturellement à résumer ses impressions. Il résulte de ce que l'on a eu sous les yeux, rap-

proché des données de la tradition et des découvertes les plus récentes des érudits, que Jeanne n'était pas cette petite ignorante sortie de la lie du peuple, prompte à tourner à la visionnaire par défaut d'éducation ou manque d'équilibre des facultés intellectuelles, que l'on est disposé en certains lieux à s'imaginer. Elle appartenait à l'une de ces familles d'agriculteurs libres, plus nombreux, au commencement du quinzième siècle, qu'on ne l'a cru longtemps, qui vivaient largement de leurs revenus et de leur travail, campés fièrement sur leur sillon, et puisant dans cette attache au sol un amour plus fort pour la patrie. Sans être astreints par aucune nécessité de position à un labeur écrasant, ils conservaient assez de liberté d'esprit et d'indépendance matérielle pour juger les conflits politiques, s'enflammer pour les justes et nobles causes et embrasser avec une sorte de passion raisonnée l'un des partis qui divisaient alors, comme il arrive, hélas! de nos jours, notre malheureuse nation. La « douce France », comme on disait quelques siècles plus tôt, ce n'était pas seulement le village natal, la prairie commune où l'on menait paître les troupeaux, le foyer héréditaire, le lopin de terre que l'on tenait des aïeux, c'était aussi ce grand pays dont les limites avaient été dessinées par la nature, que les événements historiques avaient achevé de constituer, où l'on parlait à peu près partout la même langue, dont les habitants observaient les mêmes lois, reconnaissaient le même chef, s'inclinaient devant les mêmes autels, adoraient le même Dieu. On avait surtout horreur du joug de l'étranger. Quand l'indépendance de la vieille Gaule était en péril, tous les cœurs battaient à l'unisson, sous le chaume aussi bien que dans les fières tourelles des donjons féodaux. Jeanne n'est pas la seule de son temps ni de sa condition qui ait été atteinte par cette noble passion du patriotisme. Nous avons vu précédemment que plusieurs jeunes filles dont les noms ont été conservés par les chroniqueurs ont, comme elle, pris les armes. Mais tandis que ces tentatives avortées n'ont pu les préserver de l'obscurité, l'héroïne de Domremy, dont les instincts furent en quelque sorte idéalisés et surnaturalisés par l'appel direct de Dieu, a conquis une gloire immortelle. Dans cette vie étrange qui n'a d'analogue chez aucune race, ni dans aucun âge de l'humanité, il faut reconnaître et distinguer d'une part le grand courant d'idées et de sentiments qui régnait sur une portion considérable de la nation française et auquel obéissent le frère Richard, francis-

cain, sainte Colette elle-même unissant leurs efforts pour rendre la paix et la liberté à la Fille aînée de l'Eglise, et d'autre part, la mission spéciale, extraordinaire de Jeanne. Pour comprendre cette figure sublime, il ne suffit pas de se placer dans son milieu, on doit en même temps rétablir les traits qui lui sont propres. C'est le double but que nous nous sommes proposé d'atteindre dans cette courte étude sur Jeanne d'Arc et sa mission.

Léonce DE LA RALLAYE.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 24 *mai.* — L'on revient à la discussion de la loi organique militaire, concernant le recrutement.

M. PARIS pense qu'il est nécessaire de dire à quel endroit les ecclésiastiques feront leur service. En cas de mobilisation, ils seront versés dans les services de santé. Mais en temps de paix, qu'en fera-t-on ?

LE MINISTRE DE LA GUERRE répond que « les jeunes gens » dont parle M. Paris feront leur service dans les corps de troupe. Seulement, on leur donnera les notions nécessaires pour le service auquel ils seront appelés. En cas de mobilisation, ils seront brancardiers.

— Mais, vous retirez ce que vous aviez donné ! s'écrie le général ROBERT.

LE MINISTRE réplique que, d'après la première rédaction, ces jeunes gens devaient faire leur instruction, pendant six mois, dans les corps de troupes et rester quatre mois dans les hôpitaux.

Il y a donc cette différence qu'ils feront dix mois dans les corps de troupe et apprendront au corps le service d'infirmiers.

Et le Sénat continue la discussion de la loi.

Vendredi 25 *mai.* — M. MARGAINE apporte et développe longuement un amendement ainsi conçu « Tout Français qui n'est pas déclaré impropre au service fait partie de l'armée active ou de sa disponibilité pendant cinq ans, de la réserve pendant quatre, de l'armée territoriale pendant six et de la réserve de territoriale pendant dix ans. Le minimum du service actif est de un an. »

Mais M. Margaine n'obtient pas gain de cause. Et le Sénat continue à adopter les articles de la loi votés par la Chambre des députés.

Un amendement du général Billot tendant à ce que, le service de trois ans étant établi, il soit loisible au gouvernement de garder les hommes un an de plus, est repoussé.

Lundi 28 *mai.* — Le Sénat continue l'examen de la loi militaire.

Mardi 29 *mai.* — On adopte en première délibération un projet modifiant le recrutement des sous-lieutenants de réserve de l'armée active et de la territoriale. Puis on continue la discussion du projet de loi concernant le recrutement.

Chambre des Députés.

Jeudi 24 *mai.* — Sous la présidence de M. Méline, on discute, en séance, un projet de loi portant approbation d'une convention passée entre la France et la Suisse, en vue d'assurer la fréquentation des écoles primaires pour les enfants de l'un des deux pays, résidant sur le territoire de l'autre pays. On déclare l'urgence. M. KELLER critique les dispositions de la convention, qui cependant est approuvée. Puis, on revient à la loi concernant les accidents du travail, dont quelques articles de détail sont adoptés après longue discussion.

Samedi 26 *mai.* — M. DREYFUS vient poser une question au gouvernement sur une affaire de faux billets de la Banque de France en ce moment en circulation. Des faux billets, il est d'abord peu question. L'orateur se livre à une charge à fond de train contre le privilège de la Banque de France, contre son administration.

Puis, M. Dreyfus demande au gouvernement d'intervenir auprès du gouverneur de la Banque, pour que ce dernier rembourse les faux billets. La Banque a fait d'assez beaux bénéfices en certaines années, pour subir la petite perte que cela lui causera. Ce n'est pas dans la loi, mais ce sera dans la justice. L'intérêt de la Banque y est attaché. Si elle ne rembourse pas, son crédit sera compromis. (Applaudissements, même dans les tribunes du public).

— Ce sont les porteurs de faux billets qui applaudissent, crie quelqu'un.

— A moins que ce ne soient les faussaires ! est-il répliqué.

Le gouvernement ne vient pas à cette tribune, répond M. FLOQUET, pour défendre la Banque de France. Mais je dis, sans aucune hésitation, que si le gouvernement est prêt à examiner la situation de la Banque, à un certain moment, il ne le veut point faire au moment où la Banque est attaquée avec exagération, pour une affaire grossie à plaisir.

Il faut que l'on sache dans tout le territoire de la France que notre monnaie fiduciaire a toute sa valeur. Le gouvernement n'a pas attendu d'être interpellé pour demander à la Banque ce qu'elle comptait faire en cette occasion. La Banque a répondu qu'elle indemniserait les porteurs. L'incident est donc clos.

L'ordre du jour pur et simple, demandé, a la priorité et est mis aux voix.

Il est adopté, à mains levées, à l'unanimité.

Lundi 28 *mai.* — Le projet sur les accidents nous vaut un remar-

quable discours de M. le comte de Mun. Il est impossible de parler plus aisément une langue plus noble, de traiter avec une éloquence plus haute et plus soutenue les questions sociales. M. de Mun s'est montré également puissant par la logique, par l'éloquence et par le cœur. Nous publierons ce discours.

Mardi 29 *mai*. — On adopte une proposition de M. Hurard, tendant à l'allocation d'un secours extraordinaire de 100,000 francs aux varioleux de la Martinique. Puis, suite de la discussion de la loi sur les accidents du travail.

On s'occupe de l'organisation des syndicats. Longue discussion. Une dizaine d'articles de la loi sont adoptés.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les résolutions des Droites. — La loi militaire au Sénat. — Vexations à la frontière allemande. — Congrès des sociétés savantes. — Les ouvriers stéphanois et Charette. — L'anniversaire de la défaite de la Commune. Irlande. — Belgique.

31 mai 1888.

Les députés conservateurs ont tenu le 25 mai, à l'hôtel Continental, une réunion plénière dans laquelle ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° La réunion plénière confirmant les ordres du jour antérieurement adoptés, affirme de nouveau la volonté : « De poursuivre sans relâche devant le Parlement et devant le pays la dissolution de la Chambre pour arriver, par la revision des lois constitutionnelles, à la consultation directe de la nation.

2° Un banquet réunissant les membres de la droite et les représentants de la presse sera organisé par les soins du comité d'action. La politique constante des droites et le but qu'elles poursuivent actuellement y seront exposés par les présidents.

3° Le président de la réunion plénière reçoit la mission de s'entendre avec la presse conservatrice de Paris et des départements en vue de la dissolution.

4° La réunion donne à la commission les pouvoirs nécessaires pour organiser dans toute la France, par tous les moyens possibles, le mouvement dissolutionniste.

Cette réunion, et le vote unanime, — on le dit même émis avec entrain, — qui l'a clôturée, sont la sanction des résolutions prises la veille par les trois groupes de droite. C'est le pacte définitif de l'union, de l'opposition ; c'est, en quelque

sorte, le serment de fidélité et de lutte sans merci que se font des soldats d'une même cause avant la bataille. Nous voici, par l'unanimité et la cohésion de cette minorité, de cette opposition au gouvernement qui croule, qui représente aujourd'hui, — c'est visible, c'est saisissant, la grosse majorité du pays, — nous voici plus définitivement que jamais engagés dans l'action.

Il n'est plus un journal qui représente sincèrement, soutienne et défende les revendications du parti conservateur, un journal dont les principes n'aient souffert de la lutte religieuse, des laïcisations, des expulsions, de la désorganisation de l'administration, de la justice, de l'armée même, — où l'on a introduit la politique, — un journal qui ait joint ses protestations à celles, — malheureusement jusqu'ici aussi platoniques — des droites, il n'est plus un journal qui, franchement, veuille le renversement de la république, qui ait aujourd'hui l'ombre d'un prétexte, pour ne pas s'unir à l'unanimité des députés d'une minorité si énergiquement déterminée à marcher au but. Cependant le *Monde* et *l'Observateur français* font des réserves et expriment des craintes sur l'issue de cette campagne. Il est vrai que tout peut arriver, mais, d'autre part, qui ne hasarde rien n'arrive jamais à rien. La bonne devise du moment est donc : En avant ! Aide-toi, le ciel t'aidera !

Pour qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit, non seulement d'un seul des membres de la réunion, mais dans celui des électeurs eux-mêmes, un discours a été prononcé par M. le comte de Mun, dont on ne peut suspecter la droiture, le patriotisme, pas plus que les sentiments fermement royalistes. L'effet qu'a produit ce discours a été des plus saisissants : « La consultation du pays, a dit en substance M. de Mun, qu'elle opère la consécration ou la création d'un gouvernement monarchique, est la seule solution légale qui s'offre au pays. Il faut témoigner unanimement au pays la confiance que ses représentants ont en lui pour sortir de toutes les difficultés et de toutes les oppressions de l'heure présente... »

Personne ne se méprendra sur l'importance d'un acte pareil, si on le rapproche surtout de la manifestation grotesque organisée la veille au Grand-Orient. Celle-ci a coupé les républicains en deux ; il n'existe plus qu'une quarantaine de modérés, — opportunistes et centre gauche réunis, — les vrais défenseurs du gouvernement dont on ne veut plus sont tous radicaux.

Une opposition aussi vigoureusement et délibérément arrêtée que celle dont la droite s'est fait enfin un devoir ne peut manquer d'amener une prompte et favorable solution. Nous la félicitons de son énergie.

—

On croyait que la question du service des séminaristes était tranchée au Sénat Il n'en était rien. La commission chargée de l'examen du projet avait modifié considérablement la rédaction de l'article 32. Une première rédaction disait que les séminaristes seraient incorporés parmi les infirmiers. La nouvelle rédaction dit encore la même chose pour le temps de guerre, mais, en ce qui concerne l'année de service en temps de paix, elle laisse toute latitude au ministre de la guerre. Deux orateurs, MM. Paris et Buffet, ont fait remarquer qu'on voulait envoyer les séminaristes à la caserne et leur donner une instruction militaire dont ils n'ont pas besoin, tandis qu'on ne leur donnerait pas l'instruction spéciale d'infirmiers dont ils avaient besoin. Devant cette question nettement posée, le gouvernement a dû s'expliquer. M. de Freycinet a déclaré que, en temps de paix, les élèves ecclésiastiques resteront dix mois dans le corps de troupe, où ils recevront les notions nécessaires à leur service d'instruction, et que, en cas de mobilisation, ils seront brancardiers. Finalement, le Sénat a adopté l'article 32.

De sorte que le système imaginé par le Sénat semblerait absurde, si l'intention n'en apparaissait clairement : le Sénat a voulu racheter un momentd'audace par une concession ; ayant accordé aux séminaristes le bénéfice des dispenses partielles, il s'est hâté de les livrer à la férocité des loustics de chambrée. Le service des ambulances et des hôpitaux en temps de guerre en souffrira ; mais les prêtrophobes et les prêtrophages auront satisfaction, ce qui importe avant tout.

Espérons encore que la dissolution des Chambres arrivera assez tôt pour réduire à néant ces projets de la haine sectaire.

—

On se plaint beaucoup en Alsace et en Lorraine de certaines mesures de police que le gouvernement allemand vient de prendre.

D'après de nouvelles prescriptions, tous sujets français même ceux qui ne sont pas venus par la frontière française devront, pour pouvoir séjourner dans l'Alsace-Lorraine, pré-

senter leurs passeports revêtus du visa de l'ambassadeur allemand à Paris.

Le passeport remplace le permis de séjour pour une durée de 8 semaines. Ce délai passé, une nouvelle autorisation peut être accordée exceptionnellement par le président de l'arrondissement.

Pour les militaires, en activité ou en non-activité de service, il sera exigé, outre le passeport, un permis de séjour spécial.

Une seule exception est faite, en faveur des habitants des communes-frontières de France se rendant pour affaires dans une frontière allemande ; ils auront à produire, au lieu du passeport, un certificat d'identité.

On se demande si ces mesures sont simplement destinées, dans la pensée du chancelier d'Allemagne, à empêcher la propagande française dans les provinces annexées, ou si elles lui ont été dictées par des motifs d'un ordre plus général. D'après le *Strassburger Post*, elles se rattacheraient à la prévision d'une guerre prochaine. « En Orient, dit ce journal, l'agitation et la propagande panslavistes se remarquent dans tous les coins ; sous le masque de grandes manœuvres, la Russie avance de grosses masses de troupes vers la frontière autrichienne, en même temps qu'elle menace l'Allemagne de nouvelles vexations à la frontière.

« Il faut donc que l'Allemagne défende sa peau de deux côtés : il faut qu'elle prenne des mesures de représailles contre les vexations russes et qu'elle soumette la frontière française à une surveillance plus sévère. »

En supposant ces appréhensions sincères, on peut en tirer cet enseignement que plus un Etat s'agrandit, plus il se sent menacé et vulnérable. Et il est porté à faire de nouvelles guerres pour garder ses conquêtes. C'est dans ce cercle vicieux qu'ont successivement évolué toutes les puissances conquérantes.

—

Le congrès des sociétés savantes qui se réunit tous les ans a eu le triste honneur d'être clôturé, cette année, par le citoyen Lockroy, devenu ministre de l'instruction publique, parce qu'il a écrit dans le *Rappel* et a épousé en secondes noces la bru de Victor Hugo. Dans la *France juive*, M. Édouard Drumont a vigoureusement esquissé la figure « chafouine » de ce cabotin mâtiné de juif que la République récompense de son zèle contre

la religion en le comblant d'honneurs inattendus. Comme il monta la garde auprès de Victor Hugo pour empêcher les « prêtres » d'approcher, il monte la garde auprès de la République pour qu'elle ne puisse être soupçonnée de cléricalisme.

Il fallait l'entendre en cette occasion dire combien il était heureux et fier de pouvoir, en qualité de ministre, décorer le digne M. Renan du cordon de grand-officier de la Légion d'honneur !

Pour M. Lockroy, qui a jadis fait partie de la mission de Phénicie que M. Renan dirigea sous l'empire, M. Renan est le plus grand homme que la France ait aujourd'hui, car Victor Hugo est mort. M. Renan est incomparable comme savant, comme penseur, comme écrivain. La croix seule de grand-officier peut récompenser tous ses mérites. Ainsi opine M. Lockroy. Voilà M. Renan coulé vif dans l'admiration de la postérité par un grand politicien comme M. Lockroy. On a beau avoir vu depuis dix ans bien des spectacles affligeants et grotesques comme celui-là, on sent véritablement l'indomptable démangeaison des sifflets. Les sifflets ! Il n'y a que cela aujourd'hui qui puisse faire un peu patienter les braves gens de France sur l'indignité et l'incapacité de la bande de farceurs et de juifs dont la patrie est aujourd'hui la proie.

—

Les ouvriers armuriers de la corporation de l'arme fine de Saint-Étienne ont offert, dimanche, un grand banquet au général de Charette, qui venait recevoir de leurs mains un fusil, véritable chef-d'œuvre, destiné par la corporation ouvrière stéphanoise à S. A. R. le duc d'Orléans, fils aîné de Monseigneur le Comte de Paris.

Le banquet qui comprenait six cents convives, parmi lesquels cinq cents ouvriers, a eu lieu dans l'orangerie du château de Méons, près Saint-Étienne, sous la présidence de M. le général de Charette, ayant à ses côtés MM. du Chevalard et de Poncins, les notabilités du parti monarchiste de la Loire, de la Haute-Loire, du Rhône, de l'Ardèche, de la Drôme, de la Savoie, et plusieurs de ses anciens compagnons d'armes.

A la fin du banquet, M. du Chevalard, qui revenait de Sheen-House, a porté un toast aux ouvriers, au nom de Monseigneur le Comte de Paris.

M. de Poncins a bu au général de Charette, dont il a rappelé en termes patriotiques les campagnes légendaires.

M. de Charette a pris alors la parole en ces termes :

Messieurs,

Je ne ferai pas un discours, je ne sais pas en faire. Je me contenterai de causer avec vous, d'aller droit au but et de vous dire sur nos affaires la vérité telle que je la comprends, en soldat qui veut rester soldat, et qui parle en soldat. (Très bien ! très bien !)

Toutes les idées aujourd'hui semblent confondues, toutes les idées de morale, de droit et de justice semblent oubliées.

Voilà bien longtemps que nous attendons, mais c'est le moment d'agir ou jamais (Applaudissements répétés.)

Monseigneur le Comte de Paris, dans ses trois manifestes ou déclarations, nous a montré, avec toute la dignité de sa royale parole, les dangers de la situation, le moyen d'en sortir et le merveilleux programme de la monarchie. Je ne veux pas faire le procès de la République, elle s'en charge elle-même. La République n'est qu'un parti coupé en tronçons, qui ne peuvent plus désormais se réunir. Le pays affolé ne voit plus que désordre moral et dangers matériels ; il demande un sauveur. (Oui ! oui ! bravo !)

Mais étrange est le sceptacle auquel nous assistons. D'un côté, des politiciens se réunissent sous prétexte de concentration républicaine en excluant une fraction importante du parti républicain lui-même. Ils s'appuient sur un programme qui ne peut être que le point de départ d'une désorganisation sociale et de la guerre civile. D'autre part, une personnalité, à la tête d'une autre fraction du parti républicain, tente de s'imposer à la nation comme représentant le principe d'autorité.

Rien dans cette personnalité n'autorise cette prétention, surtout certains actes récents.

Elle se pose comme l'ennemi du parlementarisme et brigue les suffrages de la France entière pour entrer dans ce même Parlement qu'elle accuse d'impéritie et d'impuissance.

Elle se pose enfin sur le terrain de la revision déjà pris par les royalistes.

Quelle Constitution offre-t-elle ? Aucune.

C'est l'inconnu. (Oui ! oui !)

Elle n'est que la conséquence logique et insouciante de l'esprit révolutionnaire. C'est une négation.

Hier, c'était un soldat qui avait fait ses preuves. Qu'est-il aujourd'hui ? et que sera-t-il demain ?

Mais laissons les républicains se débrouiller entre eux. (Rires prolongés.)

Quant à la Monarchie, elle s'impose envers et contre tous ses ennemis, voir malgré des amis aussi imprudents que votre serviteur, parce qu'elle s'appuie sur l'honnêteté, la liberté et l'autorité ; parce

que les scandales d'hier nous font craindre les scandales de demain ; parce qu'elle nous donne la liberté d'élever nos enfants comme nous l'entendons ; parce qu'elle veut que nos libertés sociales et politiques aient un défenseur puissant ; parce que nous voulons pour notre pays des alliances fécondes ; parce que, pour réaliser tous ces biens, nous voulons l'autorité. (Applaudissements répétés).

Le droit monarchique est la résultante d'un accord entre le roi et le peuple. Il faut confirmer le pacte antique qui scella l'union de la monarchie et de la France. La monarchie n'a perdu aucun de ses droits; elle a perdu la possession de fait, et cette possession, il faut qu'elle la reçoive par un acte qui fera la légalité sans créer le droit. Voilà la distinction qui nous sépare des plébiscitaires. (Bravos.)

Je ne suis pas pour la théorie de l'abîme, ni du plus grand mal pour arriver au bien ; je ne crois pas que la France soit perdue ; je crois, au contraire, que jamais elle n'a été plus près de sa résurrection politique et morale, et cela parce que jamais elle n'a autant senti le besoin d'honnêteté et d'autorité, parce que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, elle est catholique, ce qui est sa force et sa raison d'être dans le monde. Et jamais elle n'a été plus catholique, je l'ai vu cet hiver à Rome : il n'y a pas d'exemple dans l'ère chrétienne d'une pareille manifestation.

Quelle autorité a prise ce grand pape qu'on appelle Léon XIII ! (Applaudissements.)

Et maintenant, je vais finir par où j'aurais dû commencer.

Vous êtes, mes amis, de cette noble corporation des armuriers qui, de tout temps, faisait en quelque sorte partie intégrante de l'armée nationale. N'est-ce pas vous qui armiez les chevaliers et qui, aujourd'hui, fournissez les armes à nos soldats, à cette chevalerie de l'époque actuelle, pour la défense de la patrie? Voilà de nobles parchemins ! Vous êtes fidèles à votre légende ! (Applaudissements).

Je sais que nombre d'entre vous ont pris sur leurs nuits pour exécuter cette magnifique œuvre destinée au Dauphin de France.

J'ai le très grand honneur de le connaître, ce jeune prince. Ah ! comme il est dur pour un fils de France d'être obligé d'aller apprendre le métier des armes sur une terre étrangère, et vous comprenez qu'un fils de France doit être d'abord soldat. (Oui. Applaudissements.)

Vous allez lui offrir cette arme magnifique. Je réclame l'honneur de la présenter au roi. Ce sera la récompense de cette belle journée.

Je ne veux pas oublier les ouvriers passementiers représentés ici en grand nombre ; je leur dis : Vous êtes déjà en corporation. Je vous souhaite d'imiter vos camarades et de nous montrer un jour une de ces œuvres de goût et de délicatesse comme vous seuls savez en faire. Trouvez un homme comme M. Courbon pour fonder un conservatoire. (Applaudissements.)

Le général s'est ensuite adressé à Mme Neyron de Méons, qu'il a remerciée de sa gracieuse hospitalité :

Merci, madame, de tout mon cœur, de nous avoir donné l'hospitalité. Mais n'êtes-vous pas toujours la première, lorsqu'il y a une bonne œuvre ou un sacrifice à accomplir? Deux de vos enfants sont morts glorieusement pour le Pape et pour la France ; mais Dieu vous a laissé une grande consolation : un fils dont l'éloge n'est plus à faire.

Et, maintenant, arborons hardiment notre drapeau. Des paroles passons aux actes ; servons-nous de tous les moyens honnêtes en notre pouvoir pour affirmer la monarchie. (Applaudissements.)

Soyons disciplinés ; obéissons à nos chefs. Je le répète, si je n'avais la ferme conviction que la monarchie peut seule sauver la France, je ne vous parlerais pas ainsi. (Applaudissements.)

Je me porte garant que pas un d'entre nous n'hésitera à sacrifier sa vie pour rendre à son pays ces grands biens dont je vous parlais tout à l'heure : la paix, l'honnêteté, la liberté et l'autorité. Et je compte bien marcher le premier. (Bravo !)

Vous comprenez aisément que moi, qui ai eu l'honneur de combattre pour le Pape et pour la France, je ne puisse séparer ces deux causes ; et je veux, d'abord, porter la santé de Léon XIII, pontife et roi. (Applaudissements.)

Celle de Mgr le comte de Paris et de notre dauphin. (Nouveaux applaudissements.)

Puis je veux boire à votre santé, mes amis... Faisons mieux, buvons ensemble à la France.

Ce discours a été salué, à la fin, par une salve de vivats. Tous les convives, debout, ont acclamé le général.

M. du Chevalard a pris la parole après le général de Charette et a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Avant-hier, j'étais auprès de celui dont vous venez de porter la santé avec tant d'enthousiasme.

Cette santé ne pouvait être mieux portée que par le général de Charette, la personnification de la bravoure, de l'honnêteté, de la loyauté et du patriotisme. (Applaudissements.)

De nombreux amis, répondant à notre appel, M. Lambert de Sainte-Croix, en envoyant un de ses attachés, la presse régionale en se faisant représenter, donnaient à cette manifestation une importance qui vient attester une fois de plus la grandeur de notre cause et la solidarité qui nous lie.

Tous ensemble nous voulons le relèvement et le salut de la France ; nous sommes le parti de tous, et, dans cette œuvre de régénération,

la première place revient aux travailleurs; car le travail assure à lui seul le relèvement du pays. (Applaudissements.)

Voilà pourquoi, messieurs, les questions sociales et ouvrières occupent sans cesse l'esprit du prince.

Il les étudie, car il sait que, s'il a des droits, il a aussi des devoirs, et le premier de tous, c'est de défendre le faible et de protéger la classe ouvrière qui est la force la plus vive de la nation. (Applaudissements.)

Ah! laissez-moi vous dire l'impression que l'on éprouve en franchissant le seuil de *Sheen-House;* on croit, en y entrant, mettre le pied sur le sol de la patrie.

Là, tout rappelle la France; tout y parle de la France. (Applaudissements.)

Dans le grand salon, la place d'honneur est occupée par le drapeau de la France, tissé par les ouvriers lyonnais; une seconde place, à côté, est réservée au fusil des armuriers stéphanois.

Ayez confiance, la Providence est avec nous.

Oui, tout autour de nous nous dit d'avoir confiance; le prince compte sur vous, vous pouvez compter sur lui.

Je suis chargé par monseigneur de vous transmettre ses remerciements et de porter votre santé. (Longues salves d'applaudissements et bravos répétés.)

Sous prétexte de célébrer la mémoire des honorables citoyens « massacrés » par l'armée de la réaction et de la bourgeoisie, toutes les fractions du parti de l'anarchie s'étaient donné rendez-vous dimanche au Père Lachaise sur la tombe des fédérés. Il y avait là les *joffrinistes*, les *eudistes*, les *blanquistes*, et les anarchistes purs. Les discours les plus violents ont été prononcés. On n'a guère parlé des fusillés de 1871, mais beaucoup du général Boulanger et de la bourgeoisie contre laquelle les orateurs ordinaires des réunions anarchistes ont proféré les plus terribles menaces. Car aujourd'hui c'est la bourgeoisie qui fait tout le mal; c'est elle qui empêche la République de produire tous ses bons effets pour les travailleurs; c'est elle qui par la Chambre, le Sénat, la police et l'armée impose aux « purs citoyens » des lois détestables. Il faut donc qu'elle disparaisse et que le peuple prenne en main la direction de ses affaires.

Quant au général Boulanger, c'est aussi un apprenti dictateur qui n'annonce rien de bon au « pauv' peup' ». Le citoyen Gelez demande même s'il ne se trouvera pas un bon citoyen pour supprimer la dictature en supprimant le dictateur. On voit que les têtes étaient montées. Elles l'étaient à un tel point qu'à

un moment donné un anarchiste a tiré dans le tas de ses frères quatre coups de revolver qui ont grièvement blessé deux manifestants. Les coups avaient été dirigés contre les *blanquistes* et les *eudistes*, qui seuls dans tous ces groupes représentaient un courant d'opinion favorable au boulangisme. C'était d'ailleurs le groupe le plus discipliné de tous et, malgré les protestations et les coups de revolver, ils ont pu accrocher leur couronne. Quant au tireur, il a disparu à temps en franchissant la muraille, et la foule a dû se contenter de bousculer un peu vivement un de ses compagnons, sur lequel elle avait pu mettre la main.

Le côté le plus remarquable de cette journée a été la simultanéité des manifestations contraires. On a hué « Boulange » mais on a hué aussi le citoyen Joffrin et M. Clèmenceau. On a hué et menacé la bourgeoisie ; mais quelques-uns des plus purs anarchistes ont été assez rudement secoués. Et tout cela nous donne une belle idée de ce que serait la République des républicains si elle ne profitait encore de la force acquise et d'un bon reste d'ordre militaire et matériel. Notons d'ailleurs que la police a brillé par son absence au milieu de ces manifestations. M. Floquet est premier ministre et il n'oublie pas ce qu'il doit aux frères et amis. Il est d'ailleurs allé lui-même manifester avec son collègue Lockroy contre le boulangisme à Laon où il a banqueté, péroré et reçu des bouquets des écoles laïques. Mais il avait laissé ses instructions. La police et l'autorité devaient s'abstenir de troubler la respectable manifestation du Père-Lachaise. On devait se borner à prendre des précautions à distance et se tenir prêt à intervenir si l'ordre était gravement troublé. Or, comme des discours incendiaires et même des coups de revolver ne troublent pas sérieusement l'ordre public, la police n'a paru qu'un instant aux portes du cimetière pour demander si on avait besoin d'elle. On lui a répondu que non, et là-dessus elle a tourné les talons.

En somme, si on veut bien y réfléchir, la journée n'a rien valu pour la République. Tous les journaux commentent longuement la manifestation anarchiste. La situation générale est assez mauvaise pour que ces menaces aient dans le pays un fâcheux retentissement. Nous ne disons pas que la « bourgeoisie » ouvrira les yeux ; elle est atteinte d'une cécité « constitutionnelle ». Mais les masses de la nation fatiguées de ce qui se passe n'en chercheront qu'avec plus d'ardeur la solution de la crise actuelle. C'est du reste un symptôme significatif de la décompo-

sition du régime que ces ligues, ces associations, ces coalitions qui se forment partout. M. de Cassagnac propose la formation d'un comité d'action conservateur pour organiser la lutte contre l'anarchie. L'idée peut avoir du bon à la condition qu'il s'agisse d'une ligue pour la protection des gens de bien. Il semble que la question devient *actuelle* et qu'entre le *floquettisme* et le *boulangisme* nous marchons vite vers une crise décisive.

—

Nous avons le regret de trouver dans la dépêche suivante de l'*Agence Havas*, une série d'informations d'Irlande qui montrent à quel point la passion trouble certains esprits en ce malheureux pays.

Dublin, 28 mai.

Six meetings monstres ont appuyé les protestations contre la circulaire du Pape.

MM. Dillon et O'Brien, membres du Parlement, ont prononcé des discours, ainsi que M. Davitt.

Des orateurs ont vigoureusement blâmé la conduite de l'évêque de Limerick, qui avait pris la défense de la circulaire de Léon XIII.

Ce prélat a été représenté comme un évêque du gouvernement anglais.

A Limerick, il y a eu également une réunion de protestation contre le rescrit papal, 20,000 personnes environ y assistaient. *Mais les catholiques s'étaient abstenus* (??) M. William O'Brien a prononcé un discours dans lequel il a dénoncé énergiquement la lettre de Mgr Odwyer, évêque de Limerick, tout en défendant le plan de campagne et le boycottage. La foule a sifflé le nom de Mgr Odwyer et le rescrit papal, qui a soulevé une grande animosité.

A Kildare, M. Dillon a tenu une réunion comme à Limerick. L'assemblée a déclaré que le Saint-Siège était sans droit dans les affaires politiques.

M. Dillon et ceux qui, avec lui, mènent la campagne des meetings dont il est question dans cette dépêche, sont d'autant plus à blâmer que la décision de Rome, dont ils produisent de si coupables commentaires, n'a en aucune façon blâmé le programme de la Ligue nationale auquel le « plan de campagne » et le « boycottage » sont étrangers. Cette distinction a été faite dès le premier jour, et il n'est pas permis à MM. Dillon, O'Brien, Davitt, etc., de l'ignorer ou de n'en pas tenir compte.

Tout en faisant au sujet de ces informations, qui pourraient bien renfermer des exagérations ou des détails inexacts, toutes les réserves d'usage, nous n'en reconnaissons pas moins que la

question irlandaise traverse une crise aiguë dont l'Irlande pourrait bien avoir à supporter longtemps les funestes suites si — ce qu'à Dieu ne plaise — elle laissait compromettre gravement ses affaires par des hommes moins éloignés des fenians qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour.

—

D'une note communiquée aux journaux par le ministre de la marine et visant un télégramme récent du gouverneur général de l'Indo-Chine, il résulte que, le 19 avril, la colonne du commandant Bosc qui opérait vers Doney-Banh, dans le massif montagneux entre le fleuve Rouge et la rivière Noire, a enlevé un poste Muong, après une lutte des plus vives, dans laquelle nous avons eu neuf tués et seize blessés, parmi lesquels le capitaine de Nugent, qui a succombé depuis à ses blessures. La colonne n'a d'ailleurs pas poussé plus loin sa reconnaissance et s'est bornée à occuper la position voisine de Phu-Yen-Chan, qui était l'un de ses objectifs.

On se demande pourquoi c'est seulement le 27 mai et à la suite des informations de l'*Intransigeant* que le ministère s'est résolu à parler de ce fait. Ces silences calculés sont généralement maladroits parce qu'ils ont presque toujours pour résultat de grossir les faits qu'il vaudrait mieux présenter tout de suite dans leur réalité, laquelle n'offre, après tout, rien de bien inquiétant.

—

Les élections provinciales n'ont pas trompé l'attente des catholiques belges avant le scrutin, les catholiques avaient la majorité dans : cinq provinces sur neuf ; cette majorité, ils l'ont conservée, et de plus ils ont reconquis dans le Luxembourg la majorité qui leur avait échappé il y a quatre ans. A cette époque le Luxembourg faisait tache dans le brillant tableau des victoires catholiques; aujourd'hui cette province a magnifiquement réparé une défection passagère et les défaites infligées aux libéraux, à Saint-Hubert, à Nassogne, à Florenville, à Bouillon, atteignent pour eux les proportions d'un désastre. Dès maintenant, le sort de la journée du 12 juin est fixé.

LES PÈLERINAGES AFRICAIN ET LYONNAIS AU VATICAN

Le 24 mai a eu lieu, dans la salle Ducale, l'audience solennelle des pèlerinages africain et lyonnais. Les premiers avaient à leur tête NN. SS. les évêques d'Afrique et leurs vicaires généraux, M. l'abbé Cazaniol, vicaire général de Carthage, remplaçant Mgr Jourdan de la Passardière, indisposé ; le R. P. Bridoux, supérieur du grand séminaire de Saint-Louis de Carthage, et le R. P. Veguerry, supérieur régulier et vicaire général de S. Em. le cardinal Lavigerie pour le gouvernement de la société des Missionnaires d'Alger. Les pèlerins lyonnais étaient présidés par Mgr Carra, recteur de la faculté catholique ; M. l'abbé Petit, professeur aux Minimes et directeur de plusieurs œuvres pour la jeunesse ; quelques curés de Lyon ; M. Valson, doyen de la faculté des sciences de l'université catholique, et M. Jacquier, professeur à la même université.

Voici la magnifique Adresse, fréquemment interrompue par des applaudissements et des cris répétés de Vive Léon XIII ! vive le Grand Pontife ! que S. E. le cardinal Lavigerie a lue avec beaucoup d'énergie et d'émotion :

Très Saint-Père,

C'est un double pèlerinage que j'ai l'honneur de présenter en ce moment à votre Sainteté : celui du diocèse de Lyon et celui de nos missions africaines. Un lien étroit et doux unit ces chrétiens de France et d'Afrique qui sont en ce moment à vos pieds. Nous, Africains, nous représentons les missions jusqu'ici les plus difficiles et les plus abandonnées de l'univers, et l'Eglise de Lyon, Très Saint-Père, est, depuis un demi-siècle, par son œuvre de la Propagation de la foi, la première et principale nourricière de l'apostolat. C'est pour cela que son éminent archevêque, mon ami de cinquante ans, qui est déjà venu au mois de janvier préparer ici les voies à son peuple, a désiré que ce fût un cardinal missionnaire qui le remplaçât aujourd'hui pour solliciter vos bénédictions en faveur de ses fils. Ils y ont droit, Très Saint-Père, par leur charité généreuse, par leur foi, par tout le bien qu'ils font en France, par celui qu'ils nous permettent d'opérer pour la conversion du monde infidèle.

Mais nos Africains, dont les uns descendent des anciens chrétiens qui avaient pour pasteurs les Cyprien, les Augustin, les Optat, les Fulgence, et les autres représentent les pauvres noirs, ont à vous

exprimer aujourd'hui, Très Saint-Père, les sentiments d'une immense et respectueuse gratitude. Ils viennent de lire à Rome, hier même, l'encyclique admirable que Votre Sainteté adresse aux évêques du Brésil. Ils y ont vu qu'après avoir hâté par vos paroles, par vos prières l'abolition de la servitude dans un grand empire chrétien où elle existait encore, vous vous êtes souvenu de leur Afrique. Ils ont lu, tracé par vos mains sacrées, le tableau des misères sans nom que l'esclavage fait peser sur les populations de l'intérieur équatorial. Ils ont vu avec quelle vigueur et quelle tendresse apostoliques, après avoir rappelé et flétri tant de crimes, Votre Sainteté s'efforce au nom de l'Eglise, au nom de la religion, au nom de l'humanité, de s'opposer à la continuation d'un commerce infâme et des scélératesses qu'il entraîne avec lui.

Ce que Votre Sainteté a rappelé et flétri ainsi avec tant d'éloquence, c'est la propre histoire des noirs qui sont en ce moment à vos genoux. Tous, sans exception, sont les témoins et les victimes de ces infamies. Tous ont été, par la violence, enlevés à leurs familles, séparés de leurs pères, de leur mères, qu'ils ont, le plus souvent, vu massacrer sous leurs yeux. Tous ont été traînés sur les marchés à esclaves de l'intérieur, sur ces routes impies dont parle Votre Sainteté avec une vérité qui fait frémir, et qui sont tracées au voyageur par les ossements des nègres esclaves. Tous, enfin, ont été vendus comme un vil bétail; et si les missionnaires envoyés par vous, Très Saint-Père, il y a maintenant dix années, dès les premiers jours de votre Pontificat, ne s'étaient trouvés là pour les racheter au nom de l'Eglise, avec les ressources d'une œuvre bénie, la Sainte-Enfance, ils seraient encore sous le joug et les coups de maîtres impitoyables, ou déjà morts de leurs souffrances sur les sables arides de nos déserts ! Or, ils ont laissé, dans l'intérieur de notre immense continent, tout un peuple, leur propre peuple, voué à ces effroyables misères : cent millions d'hommes (c'est le chiffre que nous donnent les appréciations des explorateurs), cent millions d'hommes, de femmes, d'enfants, condamnés à une telle vie et à une telle mort !

Il semble, Très Saint-Père, que la divine Providence ait tout disposé pour que vous pussiez, dès la première heure, recevoir l'expression d'une reconnaissance si justement due, et avoir ici comme une confirmation visible de votre parole. C'est la première fois, dans le cours des siècles, que des nègres chrétiens, partis du centre même de l'Afrique, paraissent devant le Vicaire de Jésus-Christ et, sans que rien ait pu le leur faire prévoir, ils se trouvaient dans votre ville de Rome, le jour même où votre voix, faisant écho à celle de vos plus glorieux prédécesseurs, les saint Grégoire, les Innocent III, les Benoît XIV, rappelait au monde les droits de l'humanité, de la nature, si affreusement violés, et l'obligation pour les chrétiens de faire cesser tant d'horreurs !

C'est près des tombeaux de saint Pierre et de saint Paul qu'ils vous ont entendu rappeler, dans le beau langage de votre encyclique, que, dès l'origine, ces deux grands apôtres ont proclamé l'abolition de l'esclavage, en proclamant la liberté que Jésus-Christ a rendue à tous les hommes justifiés par ses souffrances et par sa mort. Et maintenant ils vous voient, Très Saint-Père, et il leur semble entendre une fois de plus Pierre vivant dans votre personne sacrée pour y instruire et y gouverner l'Eglise, et ils répètent avec les pères de Chalcédoine ce que ceux-ci disaient d'un autre Léon, qui ne sera plus le seul, désormais, à porter le nom de Grand dans l'histoire de l'Eglise : *Petrus per Leonem locutus est !* Ils vous voient et ils se rappellent que Paul, le Docteur des nations, était prisonnier alors qu'il élevait la voix, en présence des tyrans païens, pour demander la liberté des esclaves : *Paulus vinctus Jesu Christi*; c'est ainsi qu'il commence sa lettre à Philémon pour lui recommander l'esclave Onésime. Il n'était pas seulement prisonnier, il se courbait sous le poids des années, car il reprend et il ajoute : *Paulus senex et vinctus Jesu Christi.*

Mais sa prison et sa vieillesse n'ont pas empêché que sa voix n'ait retenti jusqu'aux extrémités du monde, qu'elle n'ait traversé les siècles, et qu'elle ne demande encore à tous les chrétiens de ne plus regarder aucun homme comme un esclave, mais de les tenir tous comme des frères très chers en Jésus-Christ : *Non jam ut servum. sed ut fratem carissimum suscipe.*

C'est que saint Paul, dans sa prison et malgré sa vieillesse, était armé de la force d'en haut, et, avec cette force divine, la jeunesse se renouvelle pour combattre et vaincre même ceux qui sont forts en apparence, et la parole prend le vol de l'aigle pour éclairer les intelligences, et gagner enfin les cœurs les plus durs : *Renovabitur ut aquilæ juventus tua.*

Et que voyons-nous autre chose, Très Saint-Père, lorsque, pour répondre à l'amour de vos fils, vous surmontez comme miraculeusement des fatigues auxquelles succomberait la jeunesse, et, de ce tombeau de Pierre, auprès duquel elle ne trouve même plus la liberté de son ministère auguste, Votre Sainteté annonce aux esclaves de notre Afrique l'aurore de leur liberté : *Renovata est ut aquilæ juventus tua !*

Soyez béni, Très Saint-Père, d'avoir fait entendre en leur faveur cette parole de consolation et d'amour. Soyez béni, au moment où le monde entier salue comme un triomphe unique votre jubilé pontifical, d'avoir voulu donner, avec l'espérance, une part de cette joie à tant de nations infortunées !

Très Saint-Père, ce sont les sentiments que vous expriment, par ma voix, ces anciens esclaves devenus vos fils et nos frères, et pour lesquels j'ose implorer, ainsi que pour les descendants des chrétiens

de l'Afrique, pour notre France, pour ces vénérables évêques, pour ces prêtres, pour ces missionnaires, et pour toute cette chrétienne assemblée, votre bénédiction apostolique.

Sa Sainteté, le coude appuyé sur le fauteuil pontifical, et soutenant sa tête de la main droite, a écouté Son Éminence avec une attention soutenue et un intérêt que j'appellerai unique, ne la quittant pas un instant des yeux. Le Saint-Père s'est ensuite levé et, d'une voix claire, vibrante, pleine d'énergie, vraiment rajeuni et comme transfiguré, a prononcé le magnifique discours suivant :

Par une disposition merveilleuse de la Providence, Notre jubilé sacerdotal vient d'être chez tous les peuples catholiques l'occasion de manifestations éclatantes et extraordinaires de foi et d'attachement au Vicaire de Jésus-Christ.

Non contents de Nous témoigner leurs sentiments par des lettres d'une piété touchante et par des dons très précieux, ils ont voulu se faire représenter auprès de Nous et Nous offrir personnellement leurs filials hommages et leurs félicitations. Nous avons vu accourir ainsi successivement à Rome des pèlerinages et des députations, non seulement de tous les pays d'Europe, mais jusque des régions les plus reculées du globe. La France, comme il convenait à son noble caractère et à son titre privilégié, avait donné le premier élan à ce mouvement religieux par son pèlerinage des ouvriers, et par plusieurs autres depuis.

Il vous était réservé, Monsieur le cardinal, d'en continuer la pieuse série aux solennels jours de la Pentecôte, en amenant ici ce pèlerinage africain-lyonnais.

Ainsi que vous l'avez observé, c'est la première fois qu'un Pape voit devant lui, à Rome, les descendants des anciens chrétiens d'Afrique, de cette terre autrefois si féconde en saints, et depuis des siècles si triste et si désolée.

Vous l'avez dit, Monsieur le cardinal, dès le début de Notre Pontificat, Nos yeux se sont portés vers cette terre déshéritée, Notre cœur s'est ému au spectacle des innombrables misères physiques et morales dont elle est le théâtre. Nous avons cherché, dans la mesure de Nos forces, à y

apporter un remède convenable et salutaire. Par la reconstitution de l'antique siège de Carthage, Nous avons voulu faire revivre le souvenir des Cyprien, des Augustin et de leurs chrétientés jadis si florissantes, et par ce fait préparer la reconstitution de l'ancienne Église africaine.

A cette fin, étendant Notre regard à tous les autres points de ce continent mystérieux, où tant de millions d'âmes n'ont jamais entendu la parole de l'Évangile, Nous leur avons envoyé des missionnaires et des apôtres courageux et zélés.

Ce qui, par-dessus tout, n'a cessé de remplir Notre âme de tristesse et de commisération, c'est la pensée de ce grand nombre de créatures humaines réduites par la force et la cupidité à un esclavage honteux et dégradant.

Dans ces jours mêmes, Nous avons publié la Lettre-Encyclique dont vous venez de parler tout à l'heure, Monsieur le Cardinal, adressée aux évêques du Brésil. Après les avoir félicités de l'heureux événement qui vient de se produire en leur pays, après avoir exposé la doctrine de l'Église catholique et rappelé la constante sollicitude des Pontifes romains à ce sujet, suivant l'exemple de Nos prédécesseurs, Nous avons invité et vivement engagé tous ceux qui ont le pouvoir entre les mains à mettre un terme au hideux trafic appelé « la traite des nègres », et à employer tous les moyens pour que cette plaie ne continue pas davantage à déshonorer le genre humain. Et puisque le continent africain est le théâtre principal de ce trafic et comme la terre propre de l'esclavage, dans cette même Lettre Nous recommandons à tous les missionnaires qui y prêchent le saint Évangile de consacrer toutes leurs forces, leur vie même, à cette œuvre sublime de rédemption, à l'exemple du glorieux Pierre Claver, que nous avons récemment canonisé. A ces missionnaires Nous recommandons aussi de racheter autant d'esclaves qu'il leur sera possible, ou du moins de leur procurer tous les soulagements de la plus tendre charité de pères et d'apôtres.

Mais c'est sur vous surtout, Monsieur le Cardinal, que

Nous comptons pour le succès des difficiles œuvres et missions d'Afrique. Nous connaissons votre zèle actif et intelligent ; Nous savons tout ce que vous avez fait jusqu'à ce jour et Nous avons la confiance que vous ne vous lasserez pas avant d'avoir mené à bonne fin vos grandes entreprises.

Pour vous, pieux catholiques de Lyon, vous aviez un droit spécial de vous joindre à ce pèlerinage, car c'est votre antique et illustre cité qui est le berceau de la belle œuvre de la Propagation de la Foi. Depuis qu'elle y a pris naissance, elle n'a cessé d'y grandir et d'y susciter toujours de nouveaux dévouements. Si, aujourd'hui, les circonstances paraissent moins favorables, Lyon et la France ne permettront pas que cette grande institution vienne jamais à décroître ou à perdre quelque chose de sa splendeur et de sa providentielle fécondité.

Avant de terminer, Nous voulons encore une fois tourner Nos regards vers vous, chers enfants d'Afrique. Nous voulons vous dire combien Nous vous félicitons de la grande grâce que le Dieu très miséricordieux vous a faite en vous arrachant aux ténèbres du paganisme, et même quelques-uns d'entre vous aux fers de l'esclavage, pour vous établir dans la lumière et dans la sainte liberté de la foi chrétienne. Persévérez dans vos pieux sentiments, soyez constamment fidèles aux promesses de votre baptême, et à votre tour devenez les apôtres et les messagers de la bonne nouvelle auprès de vos innombrables frères moins fortunés que vous.

Et maintenant, il ne Nous reste qu'à vous accorder, comme gage de Notre paternelle affection, la bénédiction apostolique, d'abord à vous, Monsieur le Cardinal, et ensuite aux évêques et à tous les directeurs de ce pèlerinage, à vous tous ici présents, à vos parents et à vos familles, à vos œuvres et à toutes les missions du continent africain.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

On sent que la liquidation de fin de mai approche, que nous sommes à la veille de la réponse des primes; car les haussiers affichent une assurance que ne justifie pas la situation.

Que notre marché ait voulu se soustraire à l'impression pénible causée par des déclarations injurieuses de M. Tisza, chef du cabinet hongrois, à notre égard, parce qu'il pense qu'elles ne sauraient susciter de complications graves entre la France et l'Autriche-Hongrie, nous pouvons l'admettre; mais qu'il reste indifférent à la tenue des marchés étrangers, des places allemandes particulièrement, cela peut nous surprendre. Les premières cotes de Berlin, de Francfort et de Vienne étaient en effet faibles. Il est vrai qu'elles se sont raffermies un peu plus tard, mais non dans des proportions de nature à encourager même les moins pessimistes.

Bourse du 30 *mai* 1888.

3 0/0...................		82 80	C. F. foncières 1879.....		481 65
3 0/0 amortissable.......		85 85	— commun. 1879.....		480 »
4 1/2 0/0................		105 65	— — 1880.....		473 50
Crédit foncier..	Actions	1.446 »	— foncières 1883.....		391 »
Est............	—	777 »	Est.............	Oblig.	397 »
Lyon..........	—	1.245 »	Lyon...........	—	401 75
Midi...........	—	1.177 50	Midi............	—	402 »
Nord..........	—	1.565 »	Nord...........	—	408 75
Orléans........	—	1.322 50	Orléans.........	—	405 »
Ouest..........	—	898 50	Ouest...........	—	402 50
Panama.......	—	378 »	Panama 4 0/0...	—	231 25
Suez..........	—	2.167 50	— 6 0/0...	—	390 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant: P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CONSISTOIRE DU 1er JUIN

ACTES DU CONSISTOIRE SECRET

N. T. S. P. le Pape Léon XIII a tenu le 1er juin, au palais apostolique du Vatican, un consistoire secret, dans lequel il a prononcé une importante allocution. Ensuite l'Eme et Rme cardinal Serafini, ayant terminé le temps de sa charge de camerlingue du Sacré-Collège, a présenté la bourse d'usage à Sa Sainteté, qui a daigné la passer à l'Eme et Rme cardinal Parocchi. Le même Eme cardinal Serafini, s'étant démis du titre presbytéral de Saint-Jérôme-des-Esclavons, a opté pour l'église suburbicaire vacante de Sabine.

Après quoi, Sa Sainteté a proposé et pourvu les églises suivantes :

L'Église cathédrale suburbicaire de Sabine, à laquelle est uni le titre de l'Église abbatiale de Sainte-Marie de Farfa, pour l'Eme et Rme cardinal *Louis* SERAFINI, qui s'est démis du titre presbytéral de Saint-Jérôme des Esclavons ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Lépante, pour Mgr *François* SATOLLI, de l'archidiocèse de Pérouse, prélat domestique de Sa Sainteté, professeur à Rome de droit public ecclésiastique à l'université pontificale archéologico-juridique, et de théologie au collège Urbain de la Propagande, consulteur des Sacrées Congrégation de l'*Index*, des Études et du Saint-Office, membre des académies de Saint-Thomas à Pérouse. Bologne et Rome, chanoine de l'archibasilique patriarcale du Latran, président de l'académie des Nobles ecclésiastiques, docteur en philosophie et en théologie.

L'Église titulaire archiépiscopale d'Anazarbe, pour Mgr *François* LAURENCIN, du diocèse de Grenoble, prélat domestique de Sa Sainteté, administrateur apostolique de la Guadeloupe ou Basse-Terre ;

L'Église cathédrale de Portalègre, pour Mgr *Gaudence-Joseph* PEREIRA, vicaire pro-capitulaire de Portalègre, transféré du siège titulaire archiépiscopal de Mythilène et des fonctions de suffragant de Lisbonne ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Mythilène, pour le R. D. *Emmanuel-Baptiste* DE CUNHA, du diocèse de Coimbre,

proviseur et vicaire général de Lisbonne, licencié en théologie et docteur dans l'un et l'autre droit, député comme suffragant de Lisbonne ;

L'Église titulaire épiscopale de Cariopolis, pour Mgr *François* Giampaolo, transféré de l'Église cathédrale de Larino, qu'il retient en administration provisoire;

Les Églises cathédrales unies d'Osimo et Cingoli, pour Mgr *Egidius* Mauri, de l'ordre des Frères Prêcheurs, transféré de l'Église cathédrale de Rieti, qu'il retient en administration provisoire;

L'Église cathédrale de Teramo, pour Mgr *François* Trotta, transféré de l'Église cathédrale d'Ariano, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église cathédrale d'Ischia, pour Mgr *Joseph* Candido, transféré du siège titulaire épiscopal de Lampsaco et de la coadjutorerie de Nicastro, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église titulaire épiscopale d'Épiphania, pour Mgr *Lucien* Saracani, des Mineurs de l'Observance, transféré de l'Église cathédrale de Poggio-Mirteto, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église cathédrale de Tlascala ou Pueblo de los Angeles, au Mexique, pour Mgr *François* Méliton Vargas, transféré de l'Église cathédrale de Colima, également au Mexique ;

L'Église cathédrale d'Oria, pour Mgr *Thomas* Montefusco, vicaire capitulaire du même diocèse, transféré de l'Église titulaire épiscopale de Corico ;

L'Église cathédrale de Sessa, pour Mgr *Jean-Baptiste-Marie* Diamare, transféré de l'Église cathédrale de Lacedonia, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église cathédrale de Huesca, à laquelle est uni le titre de Barbastro, pour Mgr *Vincent* Alda y Sancho, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Derbe;

L'Église cathédrale de Todi, pour Mgr *Jules* Boschi, de Pérouse, prélat domestique de Sa Sainteté, membre du collège théologique de l'Université de Pérouse, où il est examinateur pro-synodal, archiprêtre de cette métropole et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Poggio Mirteto, à laquelle est uni le

titre de l'Église abbatiale de Saint-Sauveur-Majeur, pour Mgr *Paul* DE SANCTIS, du diocèse de Rieti, protonotaire apostolique, co-visiteur dans son propre diocèse, examinateur pro-synodal, chanoine de la cathédrale et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Cità di Castello, pour le R. D. *Dominique* FEGATELLI, de l'archidiocèse de Ferrare, où il est examinateur pro-synodal, professeur de théologie dogmatique au séminaire de Ferrare, chanoine théologal de cette métropole et vicaire général de l'archidiocèse, censeur de l'académie théologique de Rome, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit.

L'Église cathédrale de Foligno, pour Mgr *Frédéric* FEDERICI, du diocèse d'Ancône, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, défenseur du lien matrimonial auprès de la curie d'Ancône, où il est aussi juge et examinateur synodal, professeur de métaphysique, de physique et d'histoire naturelle au séminaire de cette ville, chanoine de la cathédrale, docteur en philosophie et licencié en droit;

L'Église cathédrale de Cesena, pour le R. D. *Alphonse-Marie* VESPIGNANI, d'Imola, chancelier de cette curie épiscopale pour les affaires ecclésiastiques, co-visiteur, examinateur pro-synodal, professeur de philosophie rationnelle au séminaire, chanoine honoraire de la cathédrale et archiprêtre-curé de Saint-Laurent à Imola ;

L'Église cathédrale de Lacedonia, pour le R. D. *François* NIOLA, du diocèse de Nola, où il est examinateur du clergé, chanoine honoraire de la cathédrale de Sora, vicaire-général de ce diocèse et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Nardo, pour le R. D. *Joseph* RICCIARDI, de Tarente, où il est chargé de l'instruction religieuse des détenus, professeur de littérature et de philosophie au séminaire archiépiscopal, promoteur fiscal de la curie, co-visiteur et examinateur pro-synodal, préfet et assistant spirituel des congrégations laïques de la Trinité, du Carmel et du Purgatoire, chanoine théologal de l'Église métropolitaine et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Larino, pour le R. D. Vit. *Antoine* FIONE, de l'archidiocèse de Bari, où il est examinateur pro-synodal et archiprêtre-curé de Bitritto, sa patrie;

L'Église cathédrale d'Ariano di Puglia, pour le R. D. *André* D'AGOSTINO, d'Avellino, de la congrégation de la Mission de Saint-

Vincent-de-Paul, examinateur pro-synodal à Lecce et supérieur de la maison de la Mission;

L'Église cathédrale de Patti, pour le R. D. *Jean* PREVITERA, du diocèse d'Aci-Réale, où il est examinateur pro-synodal et curé de Linguaglossa, sa patrie;

L'Église cathédrale de Côme, pour Mgr *Louis* NICORA, de l'archidiocèse de Milan, camérier d'honneur de Sa Sainteté, juge et censeur ecclésiastique auprès de la curie archiépiscopale de Milan, où il est examinateur pro-synodal, préfet des catéchumènes et chanoine pénitencier majeur à l'église métropole.

L'Église cathédrale de Lodi, pour Mgr *Jean-Baptiste* ROTA, du diocèse de Brescia, camérier d'honneur *extra urbem* de Sa Sainteté, prévôt-curé et vicaire-forain de Chiari sa patrie;

L'Église cathédrale de Fiesole, pour le R. D. *Benoît* TOMMASI, de l'archidiocèse de Pise, où il est examinateur pro-synodal, professeur de l'un et de l'autre droit au séminaire, chanoine-archiprêtre de l'Église métropolitaine, vicaire général du même archidiocèse et docteur dans l'un et l'autre droit;

L'Église cathédrale de Cattaro, en Dalmatie, pour Mgr *Triphon* RADONICICH, du même diocèse, ancien élève du collège pontifical de la Propagande, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, chanoine de la cathédrale de Cattaro, où il est juge pro-synodal, examinateur et conseiller de la curie pour les causes matrimoniales, docteur en théologie;

L'Église cathédrale de Veszprima, en Hongrie, pour le R. D. *Charles* LIBÈRE, baron de Hornig, de l'archidiocèse de Strigonie, camérier d'honneur *extra urbem* de Sa Sainteté, chanoine de l'Église métropolitaine de Strigonie et docteur en théologie;

L'Église cathédrale de Limoges, pour le R. D. *Firmin-Léon-Joseph* RENOUARD, du diocèse d'Amiens, où il est vicaire-général et chanoine de la cathédrale;

L'Église cathédrale de Cordova, dans la République Argentine, pour le R. P. *Réginald* TORO, du diocèse de Salta, de l'ordre des Frères Prêcheurs, provincial dans l'archidiocèse de Buenos-Ayres;

L'Église cathédrale de Popayan, en Colombie, pour le R. D. *Jean-Bonaventure* ORTI, curé de l'Église métropolitaine de Bogota;

L'Église titulaire épiscopale de Nissa, pour le R. D. BACILIERI, du diocèse de Vérone, professeur de théologie dogmatique et recteur du séminaire, examinateur pro-synodal et chanoine de la cathédrale, docteur en théologie, député comme coadjuteur avec future succession de l'Eme et Rme cardinal Louis di Canossa, évêque de Vérone ;

L'Église titulaire épiscopale d'Amata, pour le L. D. *Dominique* TACCONE GALLUCCI, de Mileto, où il est professeur des sciences ecclésiastiques, inspecteur du séminaire, co-visiteur diocésain, promoteur fiscal de la curie, examinateur pro-synodal de ce diocèse ainsi que de celui de Nicotera, chanoine pénitencier de la cathédrale de Mileto, docteur en théologie, député comme coadjuteur avec future succession de Mgr Philippe de Simone, évêque de Nicotera et Tropea ;

L'Église titulaire épiscopale d'Ascalon, pour le R. D. *Dominique-Marie* VALENSISE, du diocèse de Mileto, membre du collège des théologiens de Naples, juge pro-synodal, directeur spirituel de l'archiconfrérie de la très sainte Trinité à Polistena, sa patrie, où il est chanoine de la collégiale, docteur en théologie, député comme coadjuteur avec future succession de Mgr Hyacinthe-Marie Barberi, évêque de Nicastro.

L'Église titulaire épiscopale d'Europo, pour le R. D. *Marien* SUPERVIA y LOSTALÉ, de l'archidiocèse de Saragosse, trésorier de cette Église métropolitaine et docteur en théologie, délégué comme auxiliaire de l'Éminentissime et Révérendissime cardinal, François de Paule Benavides y Navarrete, archevêque de Saragosse ;

L'Église titulaire épiscopale de Sinope, pour le R. D. *Augustin* MARCHAL, du diocèse de Saint-Dié, chanoine honoraire de l'Église métropolitaine et vicaire général de Bourges, délégué comme auxiliaire de l'archevêque Mgr Jean-Joseph Marchal ;

L'Église titulaire épiscopale d'Aréopolis, pour le R. D. *Gabriel* SZELE, de l'archidiocèse d'Agria, où il est chanoine de l'Église métropolitaine, vicaire et auditeur général de cet archidiocèse, délégué comme auxiliaire de Mgr Joseph Samassa, archevêque d'Agria ;

L'Église titulaire épiscopale de Philadelphie, pour le R. D. *Jean-Baptiste* ASSMANN, de l'archidiocèse d'Olmütz, ancien aumônier majeur, prévôt-archiprêtre de Sainte-Edwige à Berlin et chanoine honoraire de Breslau.

Sa Sainteté a notifié ensuite les Églises suivantes, pourvues précédemment par bref :

L'Église métropolitaine de Reggio de Calabre, pour Mgr *Janvier* Portanova, transféré de l'Église cathédrale d'Ischia, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Chalcide, pour Mgr *Sévère* Garcia, évêque démissionnaire de Tunja, dans la république de Colombie ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Cabasa, pour Mgr *Guillaume-Bernard* Ullathorne, de la congrégation anglo-bénédictine, évêque démissionnaire de Birmingham ;

L'Église de Saint-Paul de Minnesota, aux États-Unis d'Amérique, récemment érigée en Métropolitaine par Sa Sainteté, pour Mgr *Jean* Ireland, évêque de ce même siège ;

L'Église titulaire épiscopale de Bassra, en Arabie, pour Mgr *Michel-Jacques* Naamo, qui a renoncé à l'évêché de Seert, de rite chaldéen ;

L'Eglise cathédrale de Birmingham, pour Mgr *Edouard* Isley, ancien auxiliaire de ce même siège, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Fessa ;

L'Eglise cathédrale de San-Salvador dans l'Amérique centrale, pour le R. D. *Antoine-Adolphe* Pérez, de la même ville, chanoine théologal de la cathédrale, docteur en droit canonique, bachelier en théologie et en droit civil ;

L'Eglise cathédrale de Vancouver, pour le R. D. *Jean* Lemmens ;

L'Eglise cathédrale de Raphoe, en Irlande, pour le R. D. *Patrice* O'Donnell ;

L'Eglise cathédrale d'Achoury, en Irlande, pour le R. D. *Jean* Lyster, président du collège diocésain et docteur en théologie ;

L'Eglise cathédrale de Kilmora, en Irlande, pour le R. D. *Edouard* Mac Gennis, vicaire capitulaire et curé de Drumbrine, dans le même diocèse ;

L'Eglise titulaire épiscopale de Messène, pour le R. D. *Léon* Haid, de l'ordre de Saint-Benoît, abbé du monastère de Sainte-Marie-Auxiliatrice, délégué comme vicaire apostolique de la Caroline septentrionale, aux Etats-Unis d'Amérique ;

L'Eglise titulaire épiscopale de Domitiopolis, pour le R. D. *Adrien-Pierre* SIMON, du séminaire des Missions-Etrangères de Paris, délégué comme vicaire apostolique de la Birmanie septentrionale;

L'Eglise titulaire épiscopale de Cesaropolis, pour le R. D. *Félix* MIDON, du séminaire des Missions-Etrangères de Paris, délégué comme vicaire apostolique du Japon central, vicariat récemment érigé par Sa Sainteté;

L'Eglise titulaire épiscopale de Trajanopolis, pour le R. D. *Louis* RAGUIT, du séminaire des Missions-Etrangères de Paris, délégué comme vicaire apostolique de la Mandchourie;

L'Eglise titulaire épiscopale de Cisame, pour le R. D. *Thomas* VILKINSON, délégué comme auxiliaire de Mgr Henri O'Callaghan, évêque de Hexham et New-Castle.

Enfin la postulation du sacré-pallium a été faite à Sa Sainteté pour les Eglises métropolitaines de Reggio de Calabre et de Saint-Paul de Minnesota, ainsi qu'en faveur de Mgr Henri Altmayer, qui a succédé à titre de coadjuteur à l'archevêque de Bagdad.

DISCOURS PRONONCÉ PAR S. S. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Dans le Consistoire tenu le 1er Juin 1888

Vénérables Frères,

Par une faveur particulière de Dieu et une intention spéciale de la Providence, il a été donné de contempler dans le monde entier, pendant toute cette année du cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce, un admirable spectacle de foi et de piété publique. Nous avons été entouré chaque jour d'une affluence de pèlerins qui avaient peine à trouver place; Nous avons reçu les hommages de toutes les classes sociales et dans les formes les plus variées et les plus imprévues. Outre les milliers et milliers de personnes venues de toute l'Europe, Nous avons reçu dans ce Palais un grand nombre d'hommes amenés par leur vénération des contrées les plus éloignées d'Amérique et, en dernier lieu, d'Afrique.

Dans cette admirable et très noble émulation de piété filiale, vous avez pu voir, vénérables frères, quelle place se sont faites les populations d'Italie, qui ont attesté par des témoignages manifestes et multiples leur ancien et constant dévouement pour le Siège apostolique. Il paraissait convenable, et la sagesse même et la politesse le voulaient ainsi, de ne pas faire entendre de note discordante au milieu de toutes ces voix de louange. Le désaccord n'a pourtant pas manqué dans la maison ; bien plus, la haine des plus implacables ennemis de l'Eglise semble s'être accrue par l'éclat même des honneurs rendus au Pontife romain, et, pendant tout ce temps-là, leur hostilité s'est manifestée d'une manière plus insolente que jamais en mêlant les menaces aux outrages. Et ces hommes, parce qu'ils sont plus puissants, annoncent maintenant leurs projets avec plus d'audace, et, en multipliant de toute manière les entraves, ils méditent d'enchaîner de plus en plus l'Eglise dans des liens plus resserrés. De ces intentions, il ne serait pas besoin d'autres preuves que le code pénal actuellement en discussion dans l'Assemblée législative. Nous voulons parler de ces dispositions de lois qui visent directement le clergé catholique, et qui atteignent d'une manière détournée les droits du Siège apostolique. Et, comme la chose est de grande importance, Nous avons voulu, vénérables frères, Nous en expliquer en peu de mots devant vous.

Voici, en résumé, ce qu'est cette loi : On y invente des délits de lèse-patrie, qui sont punis de peines excessives, sans même être définis. Pareillement, sous prétexte de dangers à réprimer, qu'on dit particulièrement à craindre en raison de la puissance du clergé, on y sévit très sévèrement contre les prêtres qui seraient convaincus d'avoir fait ou conseillé quelque chose contre les lois, contre les institutions civiles, ou contre les actes de la puissance publique, ou même contre la tranquillité domestique et la fortune de chacun. On ne voit que trop, vénérables frères, à quoi tendent en réalité de pareilles lois, surtout quand elles sont votées conjointement avec d'autres du même

genre, et lorsque, d'ailleurs, les desseins de leurs auteurs sont assez connus. Avant tout, ils veulent empêcher, par la crainte des peines, la revendication des droits du Pontificat romain.

Mais il est à peine besoin de dire combien il est inique de permettre aux uns d'attaquer les droits les plus sacrés qui se rattachent le plus essentiellement à la liberté légitime de l'Eglise, et d'interdire même aux autres de les défendre.

Or, comme il importe extrêmement à tous les catholiques que ces droits soient sauvegardés, il n'est pas douteux qu'il ne se trouve dans le monde entier des hommes pour prendre librement la défense du Siège apostolique, alors que les catholiques italiens seuls, qui le devraient plus que tous les autres, ne le pourront pas légalement. Et, cependant, ce qui est le plus à considérer, comme Nous l'avons souvent dit, c'est que la condition des Souverains Pontifes, qui est nécessaire à la sauvegarde de ces droits, loin d'être préjudiciable aux intérêts de l'Italie, leur est très certainement de la plus grande utilité, en sorte que tous ceux qui revendiquent cette liberté, loin de paraître des ennemis de leur patrie, doivent être considérés comme les meilleurs et les plus fidèles citoyens.

En second lieu, ces mêmes lois, sous le couvert de l'intérêt de l'État, cachent en réalité la servitude de l'Église. Et, en effet, comme c'est le devoir et le ministère très saint de l'Église d'enseigner avec fermeté et de défendre, même malgré les hommes, tout ce que Jésus-Christ lui a commandé d'enseigner et de défendre, il s'ensuit que, s'il y a dans les lois et dans les institutions des États quelque chose de contraire aux préceptes chrétiens touchant la foi et la morale, le clergé ne peut ni l'approuver ni le couvrir de son silence, ayant devant lui l'exemple des apôtres qui répondaient intrépidement aux magistrats qui leur ordonnaient de ne point parler de Jésus-Christ ni de sa doctrine : « Jugez vous-mêmes, s'il est juste, au regard de Dieu, de vous écouter plutôt que Dieu ». Quelle eût donc été la doctrine

du christianisme, si l'Église eût approuvé les institutions politiques, quelles qu'elles fussent, de tous les peuples; si elle eût obéi aux ordres de tous les magistrats, sans discernement du bien et de l'injuste? Sans aucun doute, l'antique superstition aurait subsisté par la protection des lois et le genre humain ne se serait jamais élevé à la lumière de l'Évangile.

Mais quoi de plus injuste que cette nécessité qu'on invoque de préparer des armes contre l'Église pour se défendre? Qu'en est-il? L'Église est la maîtresse et la gardienne de toute justice ; elle est faite pour supporter l'injustice, non pour la causer. D'ailleurs, il est aussi contraire à la vérité qu'à l'équité de faire retomber sans juste cause de si graves soupçons sur l'ordre tout entier des clercs. Et on ne voit pas quel motif il y a d'édicter contre eux de nouveaux décrets. En quel temps, en quel lieu le clergé italien a-t-il nui au salut commun ou à la paix publique?

Que si on s'élève à des considérations plus hautes, on voit combien ces articles de lois sont contraires aux plus saintes institutions de l'Église. Car l'Église par la volonté de Dieu, est une société parfaite; et de même qu'elle a ses lois, elle a ses chefs, distincts les uns des autres par l'ordre de la hiérarchie, et dont le premier de tous est le Pontife romain, préposé de droit divin à l'Église universelle, et ne relevant que de la puissance et du jugement de Dieu seul. Ceux donc qui empiètent sur les institutions de l'Église, commettent des injustices, bien plutôt qu'ils n'en empêchent. Et cela ils le font dans une loi spéciale, avec une rigueur préméditée, et non en termes précis et certains, mais d'une manière vague et indéfinie, en sorte qu'il n'y a aucune audace d'interprétation qu'on ne puisse se permettre. Il n'est donc pas étonnant que l'indignité d'une pareille loi ait déjà soulevé tant de réprobations et de réclamations.

Nous n'ignorons pas que, chez d'autres nations aussi, des lois contre le clergé ont été promulguées. Mais ces exemples étrangers ne rendent pas moins blâmables celles que nous déplorons, et, raison plus décisive encore, l'Église n'a con-

senti en aucun pays et sous aucune forme ou manière à de telles lois, mais elle s'y est opposée toujours et constamment de tout son pouvoir. On ne doit pas non plus omettre de dire que de telles lois ont été sanctionnées alors que les passions étaient le plus excitées contre la religion catholique et qu'à ce moment-là l'impartialité manquait aux esprits comme la tranquillité à l'État. Les esprits une fois revenus au calme, de meilleurs conseils prévalurent dans plus d'un pays, et Nous voyons aujourd'hui l'odieuse oppression de ces lois cesser, en partie, de fait, et, en partie, disparaître par une législation contraire.

Pour ces raisons, Nous avons le devoir le plus absolu d'élever Notre voix apostolique et de déclarer ouvertement, comme Nous le faisons, que les lois dont Nous venons de parler portent atteinte aux droits et aux pouvoirs de l'Église, qu'elles sont opposées à la liberté de son ministère sacré et constituent une grave atteinte à la dignité des évêques, de tout le clergé, et surtout du Siège apostolique, en sorte qu'il est absolument illicite de les établir, approuver et ratifier.

Et Nous ne faisons pas entendre ces plaintes parce que Nous craignons d'avoir à supporter les assauts d'une guerre plus violente encore. L'Église a vu déjà bien d'autres orages, et de tous elle est sortie, non seulement victorieuse, mais plus belle et plus forte. La grâce du Seigneur la garantit contre toute violence humaine. Nous connaissons les évêques et tout le clergé italien ; s'ils se trouvaient être placés entre la désobéissance aux hommes et le manquement à leurs devoirs saints et sacrés, Nous savons fort bien ce qu'ils feraient.

Mais ce qui Nous afflige amèrement, c'est de voir l'Église et le Pontificat attaqués avec plus d'acharnement que jamais en Italie, alors que les Italiens, en grande majorité, restent attachés et dévoués avec une admirable fidélité à l'Église et au Pontificat, auxquels leur patrie est redevable d'innombrables bienfaits. De même, Nous souffrons à la pensée que l'on s'efforce par tous les moyens, selon les

vœux des sectes impies, d'arracher ce peuple des bras de l'Église, lui qui s'est nourri à son sein maternel, et qui y a grandi.

Nous ne sommes pas moins attristés de voir comment, de propos délibéré, on travaille à aggraver et à prolonger le dissentiment avec l'Église, que Nous voudrions, dans l'intérêt même de l'Église et par amour pour la patrie, comme Nous l'avons si souvent dit, voir disparaître conformément à la justice et aux droits du Saint-Siège. Vouloir que les États soient en lutte perpétuelle avec l'Église, c'est une pensée folle et préjudiciable à l'intérêt public, et plus préjudiciable encore à la nation italienne qu'à toute autre.

D'autre part, puisque Nous ne pouvons pas faire plus, Nous recourons à Dieu par de ferventes et assidues supplications, afin qu'Il daigne regarder favorablement l'Italie et lui procurer des temps meilleurs, et Nous Lui demandons, en particulier, qu'Il accorde à ce peuple de conserver à jamais intacte la foi catholique jointe à l'amour pour ce Siège apostolique, et d'être disposé à tout endurer et à tout faire pour conserver de si précieux biens.

LETTRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

AUX ÉVÊQUES BRÉSILIENS

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Ces enseignements, on le voit, étaient donnés en toute justice et utilité ; et, ce qui est capital, ils ont été entièrement et fidèlement pratiqués partout où s'est implanté le christianisme. — S'il n'en avait pas été ainsi, Lactance, cet éminent défenseur de la religion, n'aurait certes pas osé dire, en parlant en quelque sorte comme témoin : « D'au-
« cuns nous font ce reproche : N'y a-t-il pas parmi vous
« des pauvres et des riches, des esclaves et des maîtres?
« N'y a-t-il pas quelque différence entre chacun de vous?
» Aucunement; et il n'est d'autre motif pour lequel nous

« nous donnons l'un à l'autre le nom de frère, sinon parce « que nous nous croyons égaux ; car, du moment que nous « envisageons toutes les choses humaines, non au point de « vue du corps, mais de l'esprit, et bien que la condition « des corps soit diverse, néanmoins, il n'y a pas d'esclaves « pour nous, mais nous retenons tous pour frères et nous « les appelons tels par rapport à l'esprit, pendant que nous « sommes coserviteurs quant à la religion (1). »

Les soins de l'Église pour la tutelle des esclaves se manifestaient de plus en plus et, n'omettant aucune opportunité, ces soins tendaient à obtenir, avec la prudence voulue, que la liberté leur fût enfin donnée, ce qui eût grandement profité aussi à leur salut éternel. — Les annales de l'histoire ecclésiastique fournissent le témoignage que les faits ont répondu à cette sollicitude. De nobles matrones elles-mêmes, dignes des louanges de saint Jérôme, y contribuèrent puissamment. Salvien rapporte à ce sujet que, dans les familles chrétiennes, même dans celles qui n'étaient pas très riches, il arrivait souvent que les esclaves, par un généreux affranchissement, étaient rendus à la liberté. Bien plus, saint Clément avait grandement loué auparavant la preuve de charité qu'avaient donnée quelques chrétiens, lesquels, offrant leurs personnes à la place d'autres, s'étaient assujettis à la servitude pour affranchir des esclaves qu'ils ne pouvaient délivrer autrement (2). — C'est pourquoi, outre que l'affranchissement des esclaves commence d'avoir lieu dans les temples comme un acte de piété, l'Église l'institua comme tel, en recommandant aux fidèles de l'accomplir dans leurs testaments à titre d'acte agréable à Dieu et digne à ses yeux de grand mérite et de récompense ; de là, ces mots par lesquels l'ordre d'affranchissement était donné aux héritiers : « Pour l'amour de Dieu, pour le salut ou pour le mérite de mon âme. » Rien n'a été épargné de ce qui pouvait servir pour la rançon des captifs : les biens donnés à Dieu étaient vendus ; on faisait fondre les vases sacrés

(1) Divin. Instit. l. v. c. 6.
(2) I Ep. ad Cor. c. 55.

d'or et d'argent; on aliénait les ornements et les richesses des basiliques, comme l'ont fait plus d'une fois les Ambroise, les Augustin, les Hilaire, les Éloi, les Patrice et beaucoup d'autres saints personnages. — De grandes choses ont été faites en faveur des esclaves par les Pontifes Romains, qui ont vraiment été à jamais les tuteurs des faibles et les vengeurs des opprimés. Saint Grégoire-le-Grand en rendit à la liberté le plus grand nombre qu'il lui fut possible et, au Concile Romain de l'an 597, il voulut que la liberté fût accordée à ceux qui résoudraient d'embrasser la vie monastique. Adrien Ier enseigna que les esclaves pouvaient librement contracter le mariage, même contre la volonté de leurs maîtres. En 1167, il fut ouvertement intimé par Alexandre III au roi maure de Valence de ne livrer aucun chrétien à la servitude, attendu que nul n'est esclave de par la nature et que Dieu a fait tous libres. En 1198, Innocent III approuva et confirma, à la demande des fondateurs Jean de Matha et Philippe de Valois, *l'Ordre de la très Sainte-Trinité pour le rachat des chrétiens* qui étaient tombés au pouvoir des Turcs. Un Ordre semblable, celui de *Notre-Dame de la Merci*, fut approuvé par Honorius III et ensuite par Grégoire IX, Ordre que saint Pierre Nolasque avait fondé avec cette loi sévère que les religieux qui en feraient partie se livreraient eux-mêmes à l'esclavage à la place des chrétiens captifs, si cela était nécessaire pour les racheter. Grégoire IX aussi assura à la liberté un plus ample rempart, en décrétant qu'il était défendu de vendre à l'Église des esclaves, et il y ajouta des exhortations aux fidèles pour que, en expiation de leurs fautes, ils offrissent leurs esclaves à Dieu et à ses saints. — D'autres nombreux bienfaits de l'Église sont également à signaler à ce propos. C'est elle en effet qui a constamment défendu, en employant à ce sujet la sévérité de ses peines, les esclaves contre les procédés violents et les pernicieux outrages de leurs maîtres; à ceux qui étaient opprimés par la violence, elle offrait le refuge de ses temples; elle ordonna d'admettre les affranchis à rendre témoignage en justice, et elle ne ménagea pas la correction à ceux qui se permettaient, par

des artifices condamnables, de réduire en servitude les hommes libres. Elle favorisa d'autant plus volontiers la liberté des esclaves qui, de quelque façon que ce fût, se trouvaient lui appartenir selon les temps et les lieux, soit en établissant que tout lien d'esclavage pouvait être brisé par l'évêque en faveur de ceux qui, pendant un certain temps, auraient fourni des preuves d'une vie louable, soit en permettant à l'évêque de déclarer facilement libres ceux qui leur étaient spontanément attachés. Il faut attribuer aussi à l'esprit de miséricorde et au pouvoir de l'Église que la sévérité des lois civiles ait été mitigée en faveur des esclaves et que les adoucissements introduits à cet effet par saint Grégoire-le-Grand fussent adoptés dans les Codes des nations, comme cela fut fait grâce surtout à Charlemagne, qui les introduisit dans ses *Capitulaires*, de même qu'ensuite Gratien dans son *Décret*. Enfin, dans la suite des âges, les monuments, les lois, les institutions ont constamment proclamé par de magnifiques témoignages la souveraine charité de l'Église envers les esclaves, dont elle n'a jamais laissé sans tutelle l'humiliante condition et qu'elle a toujours cherché à soulager. Aussi ne saurait-on jamais assez honorer et remercier l'Église catholique et proclamer qu'elle a bien mérité de la prospérité des peuples, en détruisant l'esclavage par un bienfait inappréciable du Christ Rédempteur et en assurant aux hommes la liberté, la fraternité et l'égalité véritables.

Au déclin du quinzième siècle, alors que, le funeste fléau de l'esclavage ayant presque cessé chez les nations chrétiennes, les États s'efforçaient de se consolider sur la base de la liberté évangélique et d'étendre au loin leur empire, le Siège apostolique veilla avec le plus grand soin à empêcher que les mauvais germes ne vinssent quelque part à pousser de nouveau. Il dirigea dans ce but sa diligente prévoyance vers les régions nouvellement découvertes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique ; le bruit avait couru, en effet, que les chefs de ces expéditions, quoique chrétiens, avaient fait servir peu justement leurs armes et leur talent pour établir et imposer l'esclavage parmi ces populations

inoffensives. C'est que l'âpre nature du sol qu'il s'agissait de subjuguer, non moins que les richesses métallifères à exploiter et qui exigeaient des travaux considérables, induisirent à adopter des desseins tout à fait injustes et inhumains. On commença de faire dans ce but un trafic d'esclaves amenés de l'Éthiopie, ce que l'on appela ensuite *la traite des noirs* et qui se propagea excessivement dans ces colonies. Par un semblable excès, on en vint à pratiquer à l'égard des indigènes, généralement désignés sous le nom d'Indiens une oppression pareille à l'esclavage. Dès qu'il connut avec certitude cet état de choses, Pie II s'adressa, sans retard, à l'autorité épiscopale de l'endroit par une lettre dans laquelle il blâma et condamna une aussi grave iniquité. Peu après Léon X mit en œuvre autant qu'il put ses bons offices et son autorité auprès des rois de Portugal et d'Espagne pour qu'ils prissent à cœur d'extirper complètement pareil excès, non moins contraire à la religion qu'à l'humanité et à la justice. Néanmoins, cette calamité jetait de profondes racines, par suite de la persistance de sa cause ignoble, qui était l'inextinguible soif du gain. Alors Paul III, préoccupé dans sa charité paternelle de la condition des esclaves indiens, en vint à la détermination extrême de se prononcer sur cette question publiquement et pour ainsi dire à la face de toutes les nations, par un décret solennel, portant que l'on devait reconnaître une triple faculté juste et propre à tous ces naturels, à savoir que chacun d'eux pouvait être maître de sa personne, qu'ils pouvaient vivre en société d'après leurs lois et qu'ils pouvaient acquérir et posséder des biens. Il le confirma plus amplement encore par des lettres au cardinal-archevêque de Tolède en édictant que ceux qui agiraient contre ce décret seraient frappés d'interdit et que le pouvoir de les absoudre était pleinement réservé au Pontife Romain (1). Avec une égale sollicitude et une même constance, d'autres Pontifes, tels qu'Urbain VIII, Benoît XIV, se montrèrent successivement les vaillants défenseurs de la liberté en faveur des

(1) *Veritas ipsa*, 2 Jun. 1559.

Indiens et des noirs et de ceux qui n'avaient pas encore reçu la foi chrétienne. Ce fut aussi Pie VII qui, à l'occasion du Congrès tenu à Vienne par les princes confédérés de l'Europe, appela leur commune attention, entre autres, sur cette traite des noirs dont il a été parlé, afin qu'elle fût complètement abolie, de même qu'elle était déjà tombée en désuétude dans beaucoup de localités. Grégoire XVI également admonesta gravement ceux qui violaient sur ce point les lois et les devoirs de l'humanité; il renouvela à l'appui les décrets et les peines édictées par le Siège apostolique, et il n'omit rien de ce qui pouvait amener les nations lointaines à imiter en cela la mansuétude des nations européennes pour abhorrer et éviter l'ignominie et la cruauté de l'esclavage (1). Il Nous est arrivé très opportunément à Nous-même de recevoir les félicitations des dépositaires suprêmes du pouvoir public pour avoir obtenu, grâce à de persévérantes instances, que l'on fît droit aux réclamations prolongées et si justes de la nature et de la religion.

Un autre souci Nous reste cependant qui Nous préoccupe vivement au sujet d'une affaire semblable et qui réclame Notre sollicitude. C'est que si l'ignoble traite d'êtres humains a réellement cessé sur mer, elle n'est que trop largement pratiquée sur terre et avec trop de barbarie, notamment dans certaines contrées de l'Afrique. Du moment en effet qu'aux yeux des Mahométans, les Ethiopiens et les habitants de nations semblables sont considérés comme étant à peine en quelque chose supérieurs aux brutes, il est aisé de concevoir en frémissant avec quelle perfidie et quelle cruauté ils les traitent. Ils font subitement irruption, à la manière et avec la violence des voleurs, dans les tribus de l'Ethiopie, qu'ils surprennent à l'improviste; ils envahissent les villes, les campagnes et les villages dévastant et pillant toutes choses; ils emmènent comme une proie facile à prendre les hommes, les femmes et les enfants pour les conduire de vive force aux marchés des plus infâmes. C'est de l'Égypte, du Zanzibar et en partie

(1) *In supremo Apostolus fastigio*, 3 Déc. 1837.

aussi du Soudan comme d'autant de stations que partent ces abominables expéditions ; des hommes chargés de chaînes sont contraints de parcourir un long chemin, soutenus à peine par une nourriture misérable, accablés d'horribles coups ; ceux qui ne peuvent l'endurer sont voués à la mort ; ceux qui survivent sont condamnés à être vendus en troupe et étalés devant des acheteurs cruels et cyniques. Chacun de ceux ainsi vendus et livrés se voient exposés à la déplorable séparation de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs parents, et le maître au pouvoir duquel ils échoient les assujettit à un esclavage très dur et abominable, les obligeant même à embrasser la religion de Mahomet. Nous avons, à notre grande douleur, appris naguère ces choses de la bouche de quelques-uns de ceux qui avaient été témoins, les larmes aux yeux, d'une aussi infâme ignominie, et leur récit est confirmé par les récents explorateurs de l'Afrique équatoriale. Il résulte même de leur témoignage que le nombre des Africains vendus chaque année de la sorte, à l'instar des troupeaux de bêtes, ne s'élève pas à moins de quatre cent mille, dont la moitié environ, après avoir été accablés de coups le long d'un âpre chemin, succombent misérablement, de telle sorte que les voyageurs, combien c'est triste à dire ! en suivent la trace faite des restes de tant d'ossements. — Qui ne sera pas touché à la pensée de tant de maux ? Pour Nous qui tenons la place du Christ, le libérateur et rédempteur très aimant de tous les hommes, et qui Nous réjouissons si vivement des mérites si nombreux et si glorieux de l'Église envers toutes sortes de malheureux, c'est à peine si Nous pouvons exprimer de quelle commisération Nous sommes pénétré envers ces populations infortunées, avec quelle immense charité Nous leur tendons les bras, combien Nous désirons ardemment pouvoir leur procurer tous les secours et les soulagements possibles, afin que, affranchis de l'esclavage des hommes en même temps que de celui de la superstition, il leur soit enfin donné de servir le seul vrai Dieu, sous le joug très suave du Christ et d'être admis avec nous, au divin héritage. Dieu veuille que tous ceux qui sont en

possession du commandement et du pouvoir, ou qui veulent sauvegarder le droit des gens et de l'humanité, ou qui se dévouent sincèrement aux progrès de la religion, s'efforcent tous ardemment, sur Nos instances et Nos exhortations, de réprimer, d'empêcher et d'abolir cette traite, la plus ignoble et la plus infâme qui se puisse imaginer! — En attendant et tandis que, grâce à un mouvement plus accentué du talent et de l'activité, de nouvelles voies sont ouvertes vers les régions africaines et de nouvelles relations commerciales y sont fondées, que les hommes voués à l'apostolat s'efforcent de leur mieux d'obtenir qu'il soit pourvu au salut et à la liberté des esclaves. Ils n'obtiendront de succès en cela qu'autant que, soutenus par la grâce divine, ils se consacreront tout entiers à propager notre très sainte foi et travailleront de plus en plus ardemment à son développement, car c'est le fruit insigne de cette foi de favoriser et d'engendrer admirablement la liberté *dans laquelle nous avons été affranchis par le Christ* (1). A cet effet, nous les exhortons à considérer, comme dans un miroir de vertu apostolique, la vie et les œuvres de Pierre Claver à qui Nous avons décerné récemment la gloire des autels; qu'ils tiennent les yeux fixés sur lui : l'admirable constance avec laquelle il se dévoua tout entier pendant quarante années consécutives au milieu de malheureux troupeaux d'esclaves noirs, lui valut d'être vraiment considéré comme l'Apôtre de ceux dont il se disait lui-même et se faisait le serviteur assidu. Si les missionnaires ont soin de retracer et de reproduire en eux la charité et la patience de cet Apôtre, ils deviendront assurément de dignes ministres de de salut, des consolateurs, des messagers de paix et il leur sera donné, Dieu aidant, de convertir la désolation, la barbarie, la férocité en l'heureuse prospérité de la religion et de la civilisation.

Nous sentons désormais l'ardent désir de faire converger vers vous, Vénérables Frères, Notre pensée et Nos présentes lettres, pour vous manifester de nouveau et pour

(1) Galat, IV, 31.

partager avec vous la grande joie que Nous éprouvons au sujet des décisions qui ont été publiquement adoptées dans l'empire du Brésil relativement à l'esclavage. Du moment, en effet, qu'il a été pourvu par la loi à ce que tous ceux qui se trouvent encore dans la condition d'esclaves aient désormais à être admis au rang et aux droits des hommes libres, non seulement cela Nous semble en soi bon, heureux et salutaire, mais Nous y voyons aussi confirmée et encouragée l'espérance d'actes dont il faut se réjouir pour l'avenir des intérêts civils et religieux. Ainsi le nom de l'empire du Brésil sera à bon droit célébré avec louange chez toutes les nations les plus civiles ; et en même temps le nom de l'auguste empereur dont on rapporte cette belle parole qu'il ne désire rien tant que de voir promptement aboli dans ses Etats tout vestige d'esclavage. — Mais pendant que ces prescriptions des lois s'accomplissent, Nous vous conjurons de vous dévouer activement de tout votre pouvoir et de consacrer vos soins les plus diligents à l'exécution de cette œuvre qui doit surmonter des difficultés certes non légères. C'est à vous de faire en sorte que les maîtres et les esclaves, s'accordent entre eux dans une pleine entente et en toute bonne foi, que rien ne soit violé en fait de clémence ou de justice, mais que toutes les transactions soient légitimement et chrétiennement résolues. Il est souverainement à souhaiter que la suppression et l'abolition de l'esclavage, voulue de tous, s'accomplisse heureusement, sans le moindre détriment du droit divin ou humain, sans aucun trouble public, et de façon à assurer l'utilité stable des esclaves eux-mêmes dont les intérêts sont en cause. — A chacun de ceux-ci, aussi bien à ceux qui sont déjà libres qu'à ceux qui vont le devenir, Nous signalons avec un zèle pastoral et un cœur paternel quelques salutaires enseignements choisis dans les oracles du grand Apôtre des nations. Qu'ils gardent religieusement un souvenir et un sentiment de reconnaissance et qu'ils s'efforcent de le professer avec soin envers ceux à l'œuvre et aux desseins desquels ils doivent d'avoir recouvré la liberté. Qu'ils ne se rendent jamais indignes d'un si grand bien-

bienfait et que jamais non plus ils ne confondent la liberté avec la licence des passions ; qu'ils s'en servent au contraire, comme il convient à des citoyens honnêtes, pour le travail d'une vie active, pour l'avantage et le bien de la famille et de l'Etat. Qu'ils remplissent assidûment, non pas tant par crainte que par esprit de religion, le devoir de respecter et d'honorer la majesté des princes, d'obéir aux magistrats, d'observer les lois ; qu'ils s'abstiennent d'envier les richesses et la supériorité d'autrui, car on ne saurait assez regretter qu'un grand nombre parmi les plus pauvres se laissent dominer par cette envie qui est la source de beaucoup d'œuvres d'iniquité contraires à la sécurité et à la paix de l'ordre établi. Contents plutôt de leur sort et de leurs biens, qu'ils n'aient rien de plus à cœur, qu'ils ne désirent rien tant que les biens célestes, pour obtenir lesquels ils ont été mis sur la terre et rachetés par le Christ ; qu'ils soient animés de piété envers Dieu, leur Maître et Libérateur, qu'ils l'aiment de toutes leurs forces, qu'ils en observent les commandements en toute fidélité. Qu'ils se réjouissent d'être les fils de son Epouse, la sainte Eglise, qu'ils s'efforcent d'être dignes d'elle et de répondre autant qu'ils peuvent à son amour par le leur propre.

Insistez, Vénérables Frères, pour que les affranchis soient profondément imbus de ces enseignements, afin que, comme Nous le désirons par dessus tout et comme c'est aussi votre désir et celui de tous les bons, la religion par dessus tout retire et assure à jamais dans toute l'étendue de l'Empire, les fruits de la liberté qui est octroyée.

Afin que cela soit heureusement réalisé, Nous demandons et implorons de Dieu les grâces les plus abondantes et l'aide maternelle de la Vierge Immaculée. Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, Nous accordons affectueusement la bénédiction apostolique à vous, Vénérables Frères, au clergé et à tout le peuple.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 5 mai 1888, en la onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LE TRANSFORMISME

Le dernier numéro (mai) des *Etudes religieuses* des Pères de la Compagnie de Jésus contient, une très importante étude du R. P. de Scoraille sur *Deux congrès de savants catholiques*. Il s'agit du dernier congrès bibliographique et du congrès scientifique international des catholiques. Le premier a su mériter des éloges sans réserve; nous ne nous y arrêterons donc pas. Au sujet du second, les éloges, très larges et très justes, inspirés par une bienveillance incontestable, sont accompagnés d'observations dont cette bienveillance même accroît l'importance. Aussi croyons-nous qu'il est bon de citer toute cette partie de la savante étude du P. de Scoraille. Son aménité donnera une preuve éclatante de sa haute impartialité :

Nous ne renseignerions pas suffisamment nos lecteurs, peut-être rassurerions-nous mal plusieurs d'entre eux, si nous ne parlions pas de l'esprit qui a animé les hommes et les travaux du congrès. Nous sommes heureux de dire qne c'était bien l'esprit des vrais enfants de l'Eglise; qu'on se sentait en réalité au milieu d'hommes qui savent et qui croient, et qui sont encore plus fiers de leur foi que de leur science. Il faisait bon entendre les plus éminents d'entre eux proclamer bien haut leur attachement à la vérité catholique et se montrer disposés à incliner devant elle toutes leurs opinions personnelles. Le congrès tout entier, dans sa première réunion générale, a témoigné ses sentiments à l'égard du Vicaire de Jésus-Christ, en votant par acclamation une adresse qui devait porter à ses pieds l'hommage de sa vénération et de son filial dévouement. Il les a témoignés mieux encore, dans tout le cours de ses travaux, par sa docilité aux avis pontificaux. Ces avis, Mgr l'archevêque de Paris les avait commentés le premier jour avec une élévation de pensée qui devait les faire admirer, avec une piété filiale qui devait les faire aimer. Ils ont été suivis à la lettre. Un instant quelques-uns, dans leur vigilante sollicitude pour le bien de l'Eglise, avaient vu cette assemblée dégénérant en une sorte de *concile laïque*, et une nouvelle théologie parlementaire sortant de la tombe du gallicanisme. Il n'y a rien eu ni de ce concile ni de cette théologie. La raison et la science sont restées sur leur domaine.

N'y aurait-il pas lieu de dire que les instructions pontificales ont été plutôt dépassées; que, par suite d'une louable préoccupation de ne s'en écarter jamais, on en a peut-être exagéré la

portée, au risque d'en compromettre le but, enfin que, de peur de faire de la théologie, on en a fait parfois une trop complète abstraction? Il était défendu, sans doute, de traiter les questions qui appartiennent en propre à la science sacrée; mais l'était-il de faire appel à son autorité pour contrôler des opinions scientifiques peu conformes peut-être avec ses enseignements? La science d'un congrès catholique, en effet, ne doit-elle pas être une science catholique? Mais la science catholique n'est pas seulement celle qui se rencontre avec la foi dans un même homme; c'est celle qui, de plus, se rencontre avec la foi dans l'étude d'un même objet, qui mêle la lumière de la foi aux siennes, qui compare ses propres jugements aux affirmations de la foi, qui se défie de ses systèmes dès qu'ils paraissent s'harmoniser difficilement avec les données de la foi. Fallait-il, dès lors, éloigner tout à fait ce guide, de peur de l'introduire dans le Congrès? Ne pouvait-on pas, sans lui permettre de franchir la barrière qui l'arrêtait, le laisser du moins assez près pour suivre de l'œil la science et, au besoin, lui faire entendre sa voix? De même, pour ne pas usurper le rôle de théologien, était-il nécessaire d'amoindrir celui du savant catholique? D'autant plus que, si l'on voulait prendre avec cette rigueur les recommandations du Souverain Pontife, la conséquence devrait être d'écarter du congrès toute question de science qui touche de près à une question de théologie. Entrer, en effet, sur ce terrain mixte, sans qu'une parole autorisée puisse s'élever pour indiquer jusqu'où le savant peut se donner libre carrière, où commencerait pour lui le danger de s'aventurer dans des témérités, ce serait du coup trop enhardir la science et troubler la foi.

Ces réflexions, on le devine, sont nées à l'occasion, uniquement à l'occasion des doctrines de l'école transformiste. Il était à prévoir que ces théories, en faveur aujourd'hui se montreraient à ce congrès, où toutes les sciences qu'elles envahissent avaient leur place. Elles sont en effet venues dans plusieurs mémoires et revenues dans plusieurs discussions; nous regrettons d'avoir à dire que cette insistance à les ramener ne paraissait pas naître toujours du désir de les réfuter.

L'apparition successive de tous les animaux par voie d'évolution progressive, d'ascension d'une espèce inférieure à une espèce supérieure, de transformation enfin, a donc été exposée et soutenue. C'est déjà beaucoup trop, mais ce n'est pas tout. Le système a été étendu jusqu'à l'espèce humaine inclusivement:

l'opinion à été émise que le corps du premier homme aurait été élaboré, non par l'action immédiate des mains divines, mais par la série de ces transformations animales, dont il serait le dernier terme; qu'il suffisait d'admettre la création initiale de la matière avec ses forces évolutionnelles, l'influence permanente de la Providence, et la création finale de l'âme, pour rester dans les limites d'une irréprochable orthodoxie. Dieu, cependant, d'après cette hypothèse, aurait saisi dans sa formation même le fruit de quelque génération simienne pour lui infuser la première âme spirituelle, et une femelle animale aurait enfanté, nourri, élevé un homme véritable, notre ancêtre et celui de Jésus-Christ!

Ce n'est ni le lieu ni le moment d'examiner ce que valent scientifiquement ces fictions répugnantes. Bien plus, nous aurions volontiers gardé le silence sur des hardiesses presque isolées au sein du congès, si on n'avait paru les attribuer au congrès lui-même, les couvrir de son autorité et presque les encourager par sa faveur supposée. Si l'on en croyait des comptes rendus publiés au jour le jour, la discussion sur le transformisme aurait eu « pour conclusion et pour effet d'établir qu'à cet égard une sage liberté — évidemment celle dont on venait d'user — était laissée au savant catholique, comme l'avait d'ailleurs établi l'attitude du congrès. »

Nous pensons que cette affirmation n'est pas exacte et qu'elle est en même temps très regrettable.

Elle n'est pas exacte parce que, dans le congrès, en dehors de la section d'anthropologie, il pouvait y avoir beaucoup de savants très compétents qui rejetaient ces théories ; il pouvait y en avoir beaucoup aussi dans cette section elle-même, en dehors des membres peu nombreux qui ont pris part aux débats. On a cherché, il est vrai, à donner au silence des autres le caractère d'un assentiment. Mais, à défaut de vote par suffrages ou par acclamation, pouvait-on bien recourir à cette espèce de vote par le silence? Il ne saurait avoir quelque valeur que dans une assemblée où tous seraient tenus de protester contre tout ce qu'ils n'approuveraient pas. Ce n'était pas le cas. Dans une réunion où chacun peut à son gré parler ou se taire, chacun aussi est seul juge de l'usage qu'il fait de cette liberté, et nul n'a le droit de la restreindre en donnant à son silence telle ou telle signification.

L'abstention, d'ailleurs, n'a pas été l'attitude unique de ceux qui n'approuvaient pas ces doctrines transformistes. On a

entendu des dénégations vives et éloquentes, formulées au nom de la science et des savants les plus incontestés (1). Et si, par un esprit d'obéissance poussé jusqu'à la plus louable délicatesse, on n'avait préféré se conformer pleinement aux prescriptions pontificales, même interprétées avec cette rigueur dont nous avons parlé plus haut, d'autres dénégations auraient été entendues, beaucoup d'autres, croyons-nous, et non moins vives. Elles auraient réclamé au nom des Livres saints, de la tradition catholique, du sens chrétien, sans parler de la saine philosophie. Elles auraient du moins réclamé, pour la théologie d'abord et l'Eglise ensuite, le droit d'apprécier si telle ou telle hypothèse sur l'origine de l'homme s'harmonise ou non avec les faits révélés dans l'Ecriture. Bref, il ne nous paraît point équitable de rendre le Congrès solidaire des écarts doctrinaux de quelques membres.

Il serait aussi très fâcheux qu'on y réussît, et ce premier Congrès n'aurait rien à y gagner, ni en bon renom ni en bons résultats. Il a besoin de conserver intacte sa réputation méritée d'orthodoxie : elle est son honneur ; elle est, pour l'avenir, la condition première des nouveaux succès qu'il peut légitimement espérer. Cette réputation n'est nullement atteinte, tant que la responsabilité d'opinions peu sûres est laissée tout entière à ceux qui les ont émises. Elle le serait si on parvenait à la faire peser, dans l'esprit public, sur le Congrès lui-même, à donner ces opinions pour celles du Congrès, à les vulgariser parmi les catholiques, en se prévalant de l'exemple prétendu du Congrès.

On l'a fait, et sans attendre longtemps.

Moins de dix jours après, une conférence publique était annoncée sous ce titre : *Le Congrès scientifique de l'Institut catholique en* 1888 (2). Le conférencier, M. l'abbé X..., a parlé du transformisme ; il n'a parlé que de cela, et il s'est fait l'ardent avocat du système. Pourquoi ce sujet inattendu était-il substitué à celui que portait l'affiche ? C'est, a dit M. l'abbé X...,

(1) On pourra lire à la fin de cet article une lettre où l'un de ces opposants explique pour quelles raisons il a cru devoir combattre, dans le Congrès, les doctrines transformistes. Nous remercions celui qui l'a écrite, et celui qui nous l'a communiquée (Note des *Etudes*.)

(2) Conférence Sainte-Geneviève, 44, rue de Rennes. — Mardi, 24 avril, à trois heures : M. l'abbé X... *Le Congrès scientifique de l'Institut catholique en* 1888. — Le nom que les *Études* n'impriment pas est celui de M. l'abbé Guillemet.

qu'on devait au congrès de pouvoir le traiter librement. Auparavant, si l'on professait de pareilles convictions scientifiques, on pouvait craindre de paraître trop peu soucieux des doctrines de l'Eglise. Mais cette grande assemblée avait levé tous les scrupules : elle avait reconnu, et, par la voix de ses membres les plus autorisés, elle avait déclaré qu'une pleine liberté était laissée en cette matière aux savants catholiques ; que, la création de la matière et de l'âme mises hors de cause, il n'y avait aucun inconvénient à abandonner la formation de tout le reste, y compris le corps de l'homme, au développement providentiel des forces évolutionnelles.

Notre intention, en revenant sur ce fait, n'est point de nous en prendre au conférencier, mais seulement de prouver ce que nous disions. Le conférencier, du moment qu'il est persuadé de la solidité de ces doctrines, est très excusable d'aimer à les propager ; et du moment qu'il croyait que le Congrès les avait approuvées, il devait tout naturellement s'autoriser d'un si grand exemple. Le tort est à ceux qui lui ont donné lieu de le croire. En voulant généraliser les tendances doctrinales de quelques hommes, ils ont aussi mal servi les intérêts du Congrès que ceux de la vérité. Nous avons voulu défendre à la fois les uns et les autres, qui nous sont également chers. Il faudrait être l'ennemi des premiers aussi bien que des seconds pour nous le reprocher. Ce serait nous blâmer d'avoir prouvé que le Congrès a été plus irrépréhensible qu'on ne le donnait à entendre (1).

A la suite de ces observations, le P. de Scoraille, rappelant la devise si bien choisie par Mgr d'Hulst : « *Faire honneur à nos croyances et les servir,* » dit que le premier de ces résultats a été obtenu et que, dès lors, « on est en droit de compter sur le second, qui sera l'œuvre des congrès futurs ». Puis il produit, à l'appui de ses observations critiques et comme pièce documentaire, la lettre annoncée dans une des notes ci-dessus. Nous regrettons vivement, vu son étendue, de ne pouvoir reproduire cette lettre *in extenso*. Nous voulons du moins en reproduire un passage caractéristique :

(1) Ces pages étaient écrites lorsque l'auteur, assistant à une très intéressante conférence faite sur le Congrès par Mgr d'Hulst, a eu le plaisir de l'entendre revendiquer, lui aussi, pour cette grande assemblée, le mérite de n'avoir manifesté, malgré les efforts de quelques membres, aucune sympathie pour les doctrines de l'Ecole transformiste. (Note des *Etudes*.)

C'était le dernier jour du congrès. Tous voyaient avec regret se terminer ces nobles assises où, passionnés pour la vérité, unis étroitement par les certitudes de la foi, nous n'en étions que plus forts et plus libres pour examiner les faits et discuter les arguments apportés par chacun. Beaucoup résumaient leurs impressions et se formulaient une conclusion des débats auxquels ils avaient assisté ou pris part. Naturellement plusieurs inclinaient à y voir une confirmation de leurs idées personnelles; il est si doux de penser qu'on nous donne raison!

Donc, dans l'après-midi, à la dernière séance de la section des sciences naturelles, un membre crut pouvoir prendre à témoin l'assistance pour affirmer que la majorité des congressistes était favorable à l'hypothèse transformiste; pour rappeler que, parmi les travaux lus pendant ces trois jours, le seul qui eût combattu cette hypothèse comme opposée à l'enseignement catholique, avait été officiellement taxé d'exagération; que de plus, on l'avait explicitement reconnu, en sauvegardant l'intervention divine surtout dans l'apparition de l'âme humaine, il est permis de regarder l'organisme de l'homme comme le résultat de la transformation et du perfectionnement d'une espèce antérieure. Finalement l'orateur ajoutait, au moins en substance : « Quand le congrès sera terminé, on sera mal venu à condamner cette hypothèse. C'est au congrès que les objections eussent dû se produire, s'il y en avait de sérieuses. Je suis en droit de conclure que la doctrine transformiste, même en ce qui touche l'organisme humain, n'a rien d'hétérodoxe et qu'elle est parfaitement admissible. »

Non, non, me disais-je en moi-même, je ne puis laisser passer pareille assertion sans protester. A peine ce plaidoyer en faveur de la théorie évolutionniste était-il achevé que je demande la parole, et, mon tour arrivé, je m'exprimai à peu près en ces termes :

« Messieurs, mis en demeure de parler si je ne veux pas paraître souscrire à l'admissibilité de l'hypothèse transformiste, je laisse de côté la question théologique et déclare *cette hypothèse inadmissible, parce qu'elle est antiscientifique.* » (A l'émotion de certains membres, je constate que j'ai mis le doigt sur la chair vive.) « Mon assertion, messieurs, paraît un peu raide à plusieurs : veuillez m'accorder quelques minutes d'attention, et je vais la justifier ; j'ai les preuves en main et au choix. »

« Une hypothèse est antiscientifique quand *elle est inutile*, quand elle est *en opposition avec les faits* les mieux avérés, quand enfin elle est habituellement *pure affaire de sentiment et d'imagination* : or telle est la théorie transformiste : »

L'auteur de la lettre reproduit, en la développant, la démonstration annoncée de la sorte, et nous avons à peine besoin de dire qu'elle est nourrie de preuves et absolument topique. Elle se résume dans cette proposition catégorique qui fait justice de toutes les fantaisies transformistes :

« Aussi haut dans le passé que peuvent remonter nos observations dans l'histoire, la préhistoire et les âges géologiques, *il y a plus de cinq cent mille faits en opposition directe avec la variabilité des espèces, base fondamentale de l'hypothèse transformiste*. Et, en face de ces cinq cent mille faits qui lui sont contraires, les *transformistes n'en ont pas un seul à invoquer en leur faveur.* »

Et le résultat? dira-t-on? Ici nous citons encore l'auteur de la lettre :

Lorsque je m'arrêtai, un des membres du congrès m'objecta le nombre et l'autorité des disciples de Darwin. — J'aurais pu mettre un gros point d'interrogation à l'assertion et me faire l'écho de la *Revue scientifique* disant : « M. A. Giard, professeur à la faculté des sciences de Lille, est le premier zoologiste qui ait enseigné la doctrine darwinienne dans une faculté française ; ce professeur n'a pas eu jusqu'ici beaucoup d'imitateurs. »

Mais, au nom d'hommes réellement compétents, et sans crainte d'être démenti par les faits, j'ai préféré faire pour réponse la déclaration suivante : *Avant dix ans*, *il n'y aura plus dans nos facultés un seul transformiste parmi les professeurs d'avenir*.

L'heure pressait. Avec autant d'habileté que de courtoisie, M. A. de Lapparent, président de section, tira la conclusion des débats : Si le transformisme a des amis dans le congrès, il y compte des adversaires convaincus.

Il faut ajouter avec l'*Univers* que ces adversaires convaincus sont les meilleurs représentants de la science, puisqu'ils défendent ses constatations certaines contre les imaginations de théoriciens qui, au mépris des conditions les plus élémentaires du fondement de 'hypothèse, érigent un système sur une hypothèse à laquelle ils ne peuvent donner un seul fait pour base.

LA SCIENCE ET LA RELIGION

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Autrefois, Messieurs, les proconsuls persécuteurs faisaient mettre à la question les chrétiens des premiers siècles. Ils donnaient l'ordre de les étendre sur des instruments de torture et, par des souffrances progressives et raffinées, cherchaient à les faire apostasier. Aujourd'hui, je me hâte de le dire, on n'use pas à notre égard de ces cruels procédés; mais on nous applique ce que la langue parlementaire appelle « la question préalable ». C'est-à-dire qu'on nous éconduit par une récusation *a priori* dictée par « le dédain transcendantal », auquel seul, sous le règne souverain de la science, des chrétiens peuvent avoir droit. C'est l'excommunication laïque prononcée contre l'ordre surnaturel ; excommunication qui, d'ailleurs, n'est pas demeurée dans la sphère idéale des spéculations scientifiques. Elle est descendue sur le terrain des faits et s'est traduite bien souvent à notre égard par une mise hors la loi dont les multiples et rigoureuses applications ont été, pour notre honneur, autant d'attentats contre la raison publique, le droit commun et la liberté.

On comprend que de telles manières de dire et d'agir aient pu inspirer à quelques-uns d'entre nous je ne sais quelle crainte instinctive de la science, comme si, par elle-même, elle devait toujours être regardée comme une adversaire très redoutable de la religion.

C'est donc remplir un devoir de charité intellectuelle que de chercher à dissiper ces craintes. En pareille matière d'ailleurs, la pusillanimité deviendrait aisément une injure infligée par nous-mêmes à notre foi. Pour prix de la certitude qu'elle a mission de nous donner de la part de Dieu, elle a droit de notre part à une confiance absolue, seule capable, suivant la parole de l'Apôtre, de nous rendre non seulement fermes, mais inébranlables. *Stabiles estote et immobiles* (1).

« N'ayez crainte, disait Isaïe, au temps où Sennachérib faisait le siège de Jérusalem et députait aux assiégés trois de ses Assyriens pour effrayer, par d'épouvantables menaces, le roi Ezéchias et son peuple fidèle, s'ils avaient la témérité de résister.

(1) I Cor. xv, 58.

N'ayez crainte et ne vous laissez pas intimider par les blasphèmes que ces infidèles vomissent contre votre Dieu. » *Nolite timere et ne metuatis blasphemias eorum* (1).

Aussi bien, pour relever notre courage, Dieu permet parfois que la science hostile au christianisme forge de ses propres mains et nous présente elle-même les armes avec lesquelles nous pouvons la combattre et nous devons la vaincre.

Je n'en citerai qu'un exemple, pris parmi les plus récents. Je l'estime tout à fait propre à rassurer ceux d'entre nous qui, dans ces derniers temps, auraient pu être troublés par les rodomontades bruyantes de la fausse science.

Il y a juste un quart de siècle, vous n'avez pu l'oublier, Messieurs, l'exégèse critique nous avait donné une *Vie de Jésus* qui devait être le coup décisif porté à la foi chrétienne. Il était entendu qu'elle ne se relèverait pas de cette attaque et que l'année 1863 marquerait dans l'histoire des religions la fin de la légende d'où était sortie, après une lente élaboration, la prétendue divinité du jeune Rabbi galiléen condamné par ses compatriotes au supplice de la croix.

Si l'on devait juger de la valeur d'un livre uniquement par les succès de librairie, il semble que celui-ci aurait, et au-delà, comblé les vœux de son auteur. Il est permis cependant de douter que le but principal ait été atteint. Certainement, l'irréligion n'a pas désarmé parmi nous, et ce serait s'endormir dans une trompeuse sécurité que de la croire inactive et inefficace. Il n'en est pas moins vrai que, malgré l'effort considérable tenté il y a vingt-cinq ans, le dogme de la divinité de Jésus-Christ a gardé sa place au sanctuaire des consciences chrétiennes. Je ne sache pas que depuis l'apparition de cette trop fameuse *Vie* le chiffre des communions générales d'hommes à Notre-Dame ait diminué. Peut-être même, si on le comparaît à ce qu'il était il y a quarante et cinquante ans, on constaterait une notable augmentation.

Quoi qu'il en soit, après l'insuccès notoire de cette très bruyante tentative, la critique rationaliste s'est rejetée sur l'Ancien Testament. Elle a décidé, j'allais dire elle a *défini* que notre manière traditionnelle d'entendre les récits de la Bible était incompatible avec les exigences d'une science devenue capable, grâce à ses incontestables progrès dans les langues orientales et dans l'interprétation des textes, de donner la

(1) Is. LI, 7.

pleine lumière et les certitudes libératrices aux esprits fatigués de croire sans savoir.

Il est donc établi que ni Origène, ni saint Jérôme, ni saint Augustin, ni aucun des Pères des premiers siècles; ni même les très savants rabbins juifs qui ont immédiatement précédé ou suivi l'avènement du christianisme, n'ont rien compris à la science des Livres saints. Après deux mille ans de tâtonnements ou de serviles redites, cette science vient seulement de faire son apparition parmi nous. Moïse n'a rien écrit qui ressemble à une histoire des origines du monde et bien moins encore à une législation méthodique du peuple hébreu. Tout cela est de la littérature de seconde main, forgée après coup, au retour des captivités babylonniennes, par des scribes dont les Juifs rentrés à Jérusalem ont été heureux d'adopter les habiles contrefaçons afin de mettre sur leur histoire l'auréole d'une plus vénérable antiquité.

Faute de temps pour entrer dans de plus longs détails sur cette nouvelle manière d'interpréter le recueil des écrits de l'Ancien Testament, je me permets de vous renvoyer Messieurs, à l'excellent travail d'un de vos présidents de section, M. l'abbé de Broglie (1). J'atteindrai d'ailleurs pleinement mon but qui est de rassurer, s'il était besoin, les timides contre les audaces de la science incrédule, si je me borne à vous lire quelques lignes empruntées à la préface d'nne *Histoire d'Israël* récemment publiée par l'auteur de la *Vie de Jésus*.

« Il ne s'agit pas, en de pareilles histoires, de savoir com-
« ment les choses se sont passées ; il s'agit de se figurer les
« diverses manières dont elles ont pu se passer. En pareil cas,
« toute phrase doit être accompagné d'un *peut-être*. Je crois
« faire un usage suffisant de cette particule. Si on n'en trouve
« pas assez, que l'on en suppose les marges semées à profusion,
« on aura alors la mesure exacte de ma pensée (2). »

Ainsi, Messieurs, des *peut-être* servis à discrétion au public : voilà le dernier mot de la science la plus avancée ; voilà de quelle façon elle entend substituer à nos légendes si dédaignées ce qu'elle appelle fièrement la pleine lumière et les certitudes libératrices. N'avais-je pas raison de vous redire la parole d'Isaïe : *Nolite timere..... et blasphemias eorum ne metuatis.*

(1) Voir *le Correspondant* des 10 février et 10 mars 1888.
(2) E. Renan, *Histoire d'Israël*, préface, p. 25.

*
* *

Non, vraiment, la science ne doit pas être considérée par les chrétiens comme une ennemie devant laquelle il faille instinctivement trembler.

Lorsqu'elle est inspirée par la passion et le parti pris, elle-même nous fournit souvent les meilleurs arguments que nous lui puissions opposer, et c'est elle qui se charge de rédiger nos bulletins de victoire.

Mais s'il s'agit de la science sérieuse et de bon aloi, nous devons voir en elle une alliée ; car, tantôt elle prédispose les esprits en qui se trouvent droiture et bonne volonté, à recevoir les enseignements de la religion, parce qu'elle montre leur conformité avec les plus nobles aspirations ou instincts de l'âme humaine ; tantôt elle confirme et accrédite la vérité révélée par la sûreté de ses méthodes et la décisive autorité de leurs résultats.

Aussi, la science a-t-elle toujours été traitée par l'Église avec un grand respect et, sauf quelques incidents dont il ne serait pas juste de grossir la portée, on peut affirmer que l'alliance de la religion, des lettres et des sciences, est une des gloires les plus incontestées du christianisme. L'époque culminante de cette alliance, si profitable à l'esprit humain et préparée avec tant de patience durant toute la période du moyen âge, a été ce dix-septième siècle, durant lequel il a été donné au monde de voir un grand nombre de génies du premier ordre mener de front les travaux ou les découvertes les plus remarquables et l'apologie scientifique de la vérité révélée.

Quel bonheur pour l'humanité, si cet accord avait été durable ! Il fût devenu la base inébranlable sur laquelle il eût été facile d'édifier pour les générations futures l'édifice de la paix intellectuelle et sociale. Sans tomber ici dans les chimères de l'utopie, il est aisé de se représenter comment cette coopération de toutes les connaissances philosophiques et scientifiques au ministère sacré qui appartient exclusivement à l'Église eût aidé celle-ci à répandre dans de plus larges proportions la lumière et la vertu de l'Évangile, servant par là tout à la fois les intérêts de la religion et la cause de la civilisation générale du globe.

Hélas ! il n'en a pas été ainsi ! Au milieu même du magnifique et consolant spectacle donné au monde par cette époque incomparable, on voit se manifester des symptômes qui révèlent déjà à la sagacité de quelques grands esprits l'avènement d'une ère

de confusion et de luttes dont nous ne sommes pas encore sortis.

Écoutez, Messieurs, je vous prie, ce fragment d'une lettre écrite, en 1671, par Leibnitz à Antoine Arnauld. L'auteur, est-il besoin de le dire, est loin de protester contre une diffusion plus générale de cette noble passion de connaître qui ne peut pas toujours demeurer l'apanage exclusif des savants de profession. Mais il pressent que cette curiosité universelle poussera bien vite les esprits en dehors des règles tutélaires qui avaient présidé jusqu'alors aux recherches de la science, et les précipitera dans un antagonisme lamentable contre tout l'ordre surnaturel.

« Je vois, dit-il, poindre l'aurore d'un siècle philosophique où se répandra en dehors des écoles et chez les hommes du monde un zèle inquiet pour la vérité scientifique. Si l'on ne sait pas donner satisfaction à ce besoin, il faut désespérer de la propagation du christianisme. Les conversions deviendront de plus en plus superficielles. Rien ne sera plus favorable au progrès de l'athéisme et du naturalisme. La foi chrétienne, déjà chancelante en beaucoup d'esprits étendus, mais pervers, sera déracinée de ses fondements. »

Cette intuition d'un homme de génie a presque la valeur d'une annonce prophétique. Vous la voyez se réaliser pleinement sous vos yeux. C'est à vous, savants chrétiens, qu'il appartient de mettre en œuvre vos recherches, vos travaux, vos découvertes, afin de donner satisfaction au légitime besoin de savoir qui devient de plus en plus la passion dominante de nos contemporains, et aussi, pour que le naturalisme et l'athéisme ne puissent pas se prévaloir de l'indifférence apathique des fils de l'Évangile à l'égard des conquêtes de la science.

*
* *

Au moment même où je vous adresse cette exhortation qui s'autorise vis-à-vis de vous du nom de Leibnitz, je ne puis écarter ni de mon esprit ni de mon cœur un souvenir auquel vous me permettrez de consacrer quelques-uns des derniers instants de notre entretien.

J'ai d'abord craint que ce souvenir ne fût une digression. J'ai maintenant la certitude qu'il n'en sera pas une, tant ce que je vais dire se rattache de la façon la plus directe à l'idée et à l'inspiration fondamentales de notre congrès.

J'étais bien jeune encore, Messieurs, quand j'eus connaissance

pour la première fois de cette lettre étonnante. Elle nous était lue, commentée, admirablement commentée dans les belles et vivantes conférences de l'École normale que faisait l'abbé Gratry (car, en ce temps, qui était celui de la seconde République, l'École avait une chapelle et un aumônier). Nous entendions alors exposer toutes les lumineuses et chaudes idées que devait reprendre plus tard, pour les approfondir dans sa laborieuse cellule de l'Oratoire, l'auteur de *la Connaissance de Dieu* et de *la Connaissance de l'âme ;* de *la Logique*, des *Sources*, de *la Morale* et de *la Loi de l'histoire*, de tous ces livres enfin qui demeureront l'honneur de la philosophie française tant que la vérité, exprimée dans un style où Platon et Malebranche se fussent aisément reconnus, gardera parmi les hommes ses chastes et immortels attraits.

Avec quelle chaleur communicative, dans quel langage à la fois simple et éloquent, mais toujours vibrant et cordial, ce prêtre nous exhortait sans relâche, nous, jeunes gens de vingt ans, à prendre une part sérieuse de cette défense encyclopédique du christianisme à laquelle lui-même était si bien préparé, puisque les hautes mathématiques, l'astronomie, les sciences naturelles, ne lui étaient pas moins familières que la philosophie et la littérature ancienne ou moderne !

Que de fois aussi, au milieu même de nos labeurs littéraires ou scientifiques, quand il s'agissait pour nous de l'avenir et de la carrière, et de ces assauts des grades et des concours d'agrégations, où les catholiques de l'École avaient la prétention de ne se laisser distancer par aucun de leurs condisciples ; que de fois, dis-je, dans la mesure très limitée de notre inexpérience, mais avec un enthousiasme pour la vérité qui centuplait nos forces, nous nous imposions des surcroîts de recherches et de travail, afin de n'être jamais pris au dépourvu dans les interminables discussions échangées entre nous sur les problèmes les plus intéressants et les plus ardus de la religion, de la philosophie et des sciences !

Ce temps est bien éloigné de moi, Messieurs, et ces souvenirs me reportent à quarante années en arrière. Mais la flamme qui s'allumait alors en nous sous la parole brûlante du prêtre dont le pape Léon XIII me disait naguères : « Le P. Gratry fut un « grand esprit et un grand cœur » ; cette flamme qui s'attisait chaque jour au choc des opinions les plus contradictoires, non, j'en prends Dieu à témoin, elle ne s'est jamais éteinte, et j'es-

père bien la garder tout entière au foyer le plus intime de mon âme jusqu'au dernier soupir de ma vie.

*
* *

Merci encore une fois à tous les frères connus et inconnus qui ont donné à ce congrès l'adhésion de leur confiance et de leur sympathie. Merci davantage à ceux qui lui ont apporté l'appoint de leur présence et de leurs travaux. Tous ne sont pas français, mais tous sont chrétiens et enfants de l'Église. Par conséquent, aucun n'est étranger ici, où, au-dessus de nos nationalités respectives, justement chères à chacun de nous, plane cet étendard de la grande unité catholique, sur lequel nous pouvons lire la devise du labarum de Constantin : « Vous vaincrez par ce signe; » *In hoc signo vinces.*

Ayons plus que jamais conscience de ce que nous devons à l'honneur de ce drapeau et n'épargnons ni les efforts, ni le dévouement, pas plus dans l'ordre des recherches intellectuelles que dans le domaine des œuvres du zèle et de la charité.

Pour son compte personnel, chaque chrétien doit pratiquer non seulement la modestie, mais l'humilité, afin de faire contrepoids à ces infatuations de l'orgueil qui semblent grandir parmi nous en raison inverse de nos progrès dans l'amour de la vérité et dans la pratique de la justice.

Mais quand il s'agit de notre foi, nous avons le droit, — non ce n'est pas assez dire, — nous avons le devoir de nous montrer fiers et courageux; de tenir la tête haute devant ceux qui insultent à nos croyances et de ne savoir supporter aucun affront.

Job l'Iduméen a certainement été un modèle de patience résignée. Néanmoins, quand ses adversités le mirent aux prises avec des hommes qui prétendaient le juger sans compétence et l'accablaient à l'envi du poids de leur orgueilleuse sagesse, Job savait très bien se soulever de son fumier, se redresser devant eux et leur répondre avec une sublime énergie : « Croyez-vous donc que vous seuls êtes des hommes et que la sagesse périra avec vous? Pour moi, je vous le déclare, j'estime en savoir autant que vous et ne vous être inférieur en rien. » *Mihi est cor, sicut et vobis, nec inferior vestri sum.* (1)

Recueillez ces paroles, Messieurs, et faites-en le mot d'ordre des luttes héroïques où sont engagés aujourd'hui les fils de l'É-

(1) Job, XII, 3.

vangile contre les audaces de la fausse science qui après s'être attaquée à Jésus-Christ arrive à nier l'âme et Dieu.

Nous touchons au moment où vont expirer les pouvoirs que me conférait, il y a cinq jours, votre unanime et trop bienveillant suffrage; laissez-moi vous redire cette parole du vieux Mathathias à ses fils, les vaillants Machabées, tous debout autour de lui et décidés à combattre jusqu'à la mort pour défendre contre l'impie Antiochus leur patrie et leurs autels : « Soyez forts et courageux et vengez les injures de votre peuple. » *Vos confortamini et viriliter agite..... et vindicate vindictam populi vestri.* (1)

Vous avez déjà travaillé à cette grande œuvre dans le congrès de 1888; vous la reprendrez et vous la développerez dans le congrès de 1891.

NÉCROLOGIE

Nous avons la douleur d'enregistrer une nouvelle perte pour l'église de France. Mgr BOUCHÉ, évêque de Saint-Brieuc, qui avait été frappé pendant sa tournée pastorale d'une attaque d'apoplexie, est mort le 4 juin.

Mgr Bouché était aumônier de marine lorsqu'il fut appelé à succéder sur le siège de Saint-Brieuc à Mgr David; il s'était fait promptement aimer par les catholiques populations de son diocèse.

—

Mgr l'Évêque de Gap, dont nous avons annoncé la mort, il y a huit jours, est décédé le 19 mai, après quelques jours de maladie. Le vénérable prélat n'était à Gap que depuis le mois de septembre et il n'avait pas tardé à se concilier tous les hommages et les plus vives sympathies par sa bonté et l'aménité de son caractère.

Les funérailles ont été célébrées le 23 mai, sous la présidence de Mgr l'Archevêque d'Aix. Mgr Cotton, évêque de Valence, a prononcé l'oraison funèbre.

Mgr BLANCHET était né à Saint-André de Châteauroux, le 19 novembre 1829, et n'était âgé, par conséquent, que de cinquante-neuf ans. Il avait été préconisé le 26 mai 1887.

—

(1) I. Mach. II, 76.

M. l'abbé Cognat, curé de Notre-Dame-des-Champs, à Paris, vient de mourir. Il était né à Montréal (Ain), et avait été ordonné prêtre en 1847. Il avait été longtemps supérieur de Notre-Dame-des-Champs, époque où il avait succédé à l'abbé Duchesne, comme curé de la paroisse.

Il est l'auteur d'un ouvrage sur saint Clément d'Alexandrie, qui fut jadis couronné par l'Académie française, et avait été, au séminaire, le condisciple de M. Renan. Lorsque ce dernier fit paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, l'abbé Cognat lui répondit, dans le *Correspondant*, par une série d'articles qu'il réunit plus tard en brochure sous ce titre : *Renan hier et aujourd'hui*. Cette brochure fit en son temps quelque bruit, en raison des souvenirs curieux et des révélations piquantes qu'elle contenait sur la jeunesse du trop célèbre académicien.

—

Nous avons le regret d'apprendre la mort du marquis de Fournès, décédé subitement, en son domicile de la rue de Monsieur.

Ancien militaire, le marquis de Fournès, apparenté au maréchal de Mac-Mahon et à toute l'aristocratie française, avait consacré ses forces et ses talents administratifs au service de son pays; il avait été préfet de la Haute-Savoie sous le septennat, et avait fait preuve à l'occasion d'énergie et de vigueur.

Lorsque l'échec de la politique conservatrice le rendit à la vie privée, il continua le bon combat et la propagande du bien; son concours dévoué était acquis à toutes les bonnes œuvres.

Le marquis de Fournès représentait au conseil du chemin de fer du Midi la descendance du fameux Riquet, qui creusa le canal du Languedoc.

—

On annonce la mort de M. Plichon, député du Nord, et doyen des Droites de la Chambre.

Il était né le 28 juin 1814. Il était grand et maigre. Manchot, il avait l'air d'un vieux militaire blanchi sous le harnais et mutilé dans les batailles.

Sa carrière politique, commencée sous la monarchie de Juillet, atteignit son point culminant en 1870, où il fit partie du ministère Émile Ollivier.

M. Plichon avait été président de la réunion plénière des

Droites, non seulement parce qu'il était doyen d'âge, mais encore pour la confiance qu'il inspirait, ainsi que pour ses qualités conciliantes et aimables.

Dans sa longue carrière de député, M. Plichon n'avait cessé de se montrer fermement et hautement chrétien.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 31 *mai.* — On continue à délibérer sur le projet de loi organique militaire concernant le recrutement. Une dizaine d'articles sont adoptés.

Vendredi 1er *juin.* — On continue l'examen de la loi militaire.

Quatorze chapitres sont adoptés après une longue discussion de peu d'intérêt.

Il sera procédé à une seconde délibération.

M. DE MARCÈRE a proposé l'an dernier que le budget de la police de Paris soit rattaché au budget de l'État.

On revient à cette discussion interrompue par la loi militaire, et après un discours de M. Georges MARTIN, combattant le projet, on renvoie la suite de la discussion à lundi.

Lundi 4 *juin.* — On discute le projet relatif à Panama.

Mardi 5 *juin.* — On continue à discuter la loi concernant les obligations de Panama. MM. BÉRAL, KRANTZ, DEMOLE prennent tour à tour la parole.

Dix sénateurs demandent des explications que le rapporteur leur donne.

Enfin, on vote. Le passage à la discussion des articles, qui comporte en principe l'adoption du projet, est adopté par 106 voix contre 52.

Puis, chacun des articles et ensuite l'ensemble de la loi sont votés à mains levées.

Chambre des Députés.

Jeudi 31 *mai.* — M. GERVILLE-RÉACHE rappelle certaines paroles qui ont été prononcées par le président du conseil des ministres de Hongrie, paroles discourtoises et contraires aux convenances internationales.

Le premier ministre de Hongrie semble prévoir, a dit M. Gerville-Réache, l'éventualité d'une guerre prochaine. Si cette éventualité se réalisait, la France et son gouvernement pourraient dire qu'ils ont tout fait pour l'éviter. Si M. Tisza était mieux informé, il saurait aussi que la sécurité est complète en France et qu'on sait y protéger

la vie et la propriété des étrangers. Les paroles de M. Tisza n'engagent point le gouvernement austro-hongrois, mais elles ont pu surprendre ceux qui connaissent les sympathies qui existent entre les deux pays. (Très bien !)

Le ministre des affaires étrangères a-t-il reçu des informations de nature à dissiper le fâcheux effet que ces paroles ont produit en France?

M. Goblet répond que le gouvernement a partagé l'émotion dont M. Gerville-Réache s'est fait l'écho, émotion, toutefois, qu'il ne faut pas exagérer.

La décision de faire une Exposition universelle en 1889, pouvait soulever des objections chez les nations qui ont oublié que la date de 1789 n'éveille que des idées d'émancipation et de justice. (Très bien!)

Le gouvernement accepte avec reconnaissance les adhésions nombreuses qui lui parviennent, mais il ne peut en vouloir au gouvernement qui ne croit pas devoir s'associer à cette manifestation internationale.

Un comité s'est formé pour la participation de l'empire austro-hongrois à l'Exposition. Il s'était formé avec l'assentiment du gouvernement. Le gouvernement est revenu sur cette pensée. C'était son droit. C'était même son droit de détourner les industriels hongrois de participer à l'Exposition.

Mais le chef du gouvernement hongrois n'avait pas le droit de dire que les événements étaient tels qu'il était à craindre que la paix fût troublée entre les deux pays au moment de l'Exposition. Il n'avait pas le droit de dire que le gouvernement français n'était pas en mesure de garantir la sécurité de ses hôtes.

Ce sont là des accusations injustes qu'on ne devait pas attendre d'un pays pour lequel nous avons toujours témoigné les sympathies les plus chaleureuses.

Quoi qu'il en soit, ces paroles venant d'une telle bouche, ne pouvaient passer inaperçues. Le ministre a donc invité notre représentant à saisir le comte Kalnoski de la question. Le ministre a exprimé de vifs regrets de cet incident. Il a déclaré que ni le gouvernement, ni lui-même n'avaient eu l'intention d'offenser la France, avec laquelle il désirait entretenir d'excellentes relations.

M. Tisza a, depuis, déclaré qu'il s'associait à ces sentiments et qu'il n'avait eu aucune intention blessante pour la France. (Rumeurs.)

Telles sont les déclarations qui ont été faites. Et si, comme on doit le croire, ces déclarations sont sincères, il dépend de M. Tisza de dissiper tout malentendu. (Très bien ! Applaudissements.)

Je crois devoir saisir cette occasion, a ajouté M. Goblet, pour m'expliquer sur la politique extérieure de la France. (Très bien !)

Cette politique est essentiellement pacifique. La France veut la paix. Elle ne recherche pas d'aventures. Elle s'occupe de ses affaires,

éloignée également de toute pensée offensive et de toute défaillance. (Très bien !)

L'Exposition est le meilleur témoignage de ses intentions et de sa ferme volonté que la paix ne soit pas troublée par sa faute. Jamais d'ailleurs, l'ordre n'a été mieux assuré à l'intérieur et s'il y a des troubles quelque part, les Hongrois savent bien que ce n'est pas en France ! (Applaudissements).

Leur drapeau y serait respecté ! (Applaudissements).

Jamais il n'y a eu chez nous de Révolution que lorsque les gouvernements les ont rendues nécessaires. La République est plus solidement établie que ne le croient les républicains eux-mêmes.

Si quelque état voisin prend des mesures dommageables pour ses intérêts, nous ne perdrons pas notre temps en récriminations inutiles. Mais nous nous réservons de prendre, à notre tour et à notre heure, telles mesures qu'il conviendra. (Applaudissements).

Vendredi 1er juin. — Vigoureusement attaqué par M. Jules Roche, le projet Peytral, fixant au 1er juillet le commencement de l'exercice financier, a été défendu sans grande énergie par M. Peytral, qui a paru surtout préoccupé de ne point poser la question de portefeuille. L'événement a prouvé qu'il avait tort et que le président du conseil était mieux inspiré en voulant demander à la Chambre le vote de la proposition ministérielle comme un nouveau gage de sa confiance.

C'est à peine si une minorité radicale approuvait M. Peytral et les défenseurs de son projet, tandis que la Chambre presque tout entière s'associait par ses applaudissements aux critiques, il semblait hors de doute que le ministre des finances serait battu, mais au vote, le gouvernement l'a emporté.

Cette fois encore, le gros des forces opportunistes a refusé de suivre ses anciens chefs et manifesté sa résolution de ne pas rompre avec les puissants.

C'est un résultat qui ne saurait nous surprendre ; nous l'avions prévu, et la désagrégation du parti opportuniste le rendait certain.

Samedi 2 juin. — On valide l'élection de M. Brunier dans la Haute-Savoie. On adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local. On prend en considération une proposition de M. Albert Ferry, sur le régime des boissons.

Puis commence une longue discussion sur un projet concernant les dépenses relatives au recensement des propriétés bâties et à l'évaluation de leur valeur locative.

Et la Chambre commence à discuter le projet de loi concernant le travail des enfants dans les manufactures.

MM. Frédéric Passy, Yves Guyot et Waddington parlent sur le projet et la suite de la dissussion est renvoyée à lundi.

M. Laur dépose une proposition de loi, tendant à ce qu'il soit créé dans le nord-est de la France une zone où les Allemands ne pourront

résider sans se soumettre à des dispositions analogues à celles qu'a édictées le gouvernement allemand pour l'Alsace-Lorraine. (Mouvements divers.)

M. Goblet combat d'urgence et ajoute que la proposition n'avait pas lieu de se produire. Jusqu'à présent, la république a tenu à honneur de laisser sa frontière largement ouverte et chacun sait de quelles facilités jouissent les étrangers en France.

L'orateur demande à M. Laur de retirer sa proposition, et, si elle est maintenue, il prie la Chambre de s'en rapporter au gouvernement comme au gardien naturel de la dignité et des intérêts de la France.

L'urgence est mise aux voix, et à la majorité de 509 voix contre 7, sur 516 votants, elle n'est pas adoptée.

M. Paul de Cassagnac dit que ce sont les sept fous. (Bruit.)

Lundi juin. — A deux heures et demie, le général Boulanger monte à la tribune, armé d'un manuscrit dont il commence la lecture devant un auditoire résolu, sinon à ne pas l'entendre, du moins à l'empêcher de parler. Durant près de deux heures, nous assistons à ce duel d'un homme maître de lui, parfaitement calme, avec une Chambre furibonde qui ne se tait pendant une minute que pour hurler pendant cinq autres.

La Droite est impassible; l'Extrême-gauche gênée. Les radicaux se souviennent sans doute de leur longue admiration, de leurs flagorneries pour l'ancien ministre de la guerre.

Aussi, sauf quelques éruptions locales, sauf quelques interruptions pittoresques de M. Tony Révillon et quelques cris peu distincts de M. Labordère, — un Boulanger éteint, — les radicaux s'observent et c'est tout au plus si, de temps à autres, ceux de leurs membres qui portent les couleurs boulangistes s'invectivent avec ceux que le spectre de brumaire épouvante ; on croirait entendre les héros d'Homère discutant avec animation quelque point délicat de controverse. Quant au centre, il écume positivement. C'est de ces bancs que partent les interruptions naturalistes, les cris les plus féroces, les invectives empruntées au répertoire de M. Zola.

Au milieu de ce vacarme, le général Boulanger poursuit sa lecture.

De loin en loin, un mot plus vif, un coup de cravache plus impitoyable, arrachent à l'auditoire des cris de colère ou de douleur plus violents. C'est ainsi, par exemple, que le passage sur l'incurable impuissance et l'effroyable incapacité de la Chambre a le privilège d'exaspérer les auteurs de tous nos maux. C'est ainsi encore que la comparaison irrespectueuse du président de la République à un soliveau tire de son calme le flegmatique M. Méline, et lui arrache une de ces interruptions dont un président, même élu au bénéfice de l'âge, devrait toujours se défendre : « Je ne relève pas ces paroles sortant d'une telle bouche ! » A quoi sert donc d'être Nestor?

Du programme boulangiste, ou plus exactement de la constitution que le général veut octroyer à son bon peuple, nous ne dirons pas grand'chose. Le morceau est un peu long et nous l'avons mal entendu. On criait dans la salle, on se gourmait dans les tribunes, et un pareil charivari nuit fort à l'éloquence. Il nous a paru, toutefois, que la constitution boulangiste peut, dans ses parties essentielles, se résumer en cette courte phrase : « Le président de la République choisit, hors du Parlement, les ministres responsables envers le chef de l'Etat, lequel n'est responsable que devant le peuple. » C'est un système, mais qui cadre mal avec cet autre article de la future Constitution : « Il faut supprimer la présidence de la République. »

En résumé, le programme, la Constitution, le manifeste, comme on voudra, nous a semblé tout à la fois long et vague, limpide sans être clair.

M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULD-DOUDEAUVILLE a déclaré au nom des conservateurs que ses amis et lui voteraient l'urgence sur la revision, non point parce que le général Boulanger la demande, mais parce qu'ils la demandaient longtemps avant lui. On ne saurait prétendre qu'ils le suivent, car ils l'ont précédé. La dissolution et la revision s'imposent pour rendre au pays le monarque qui, seul, peut le sauver.

M. JOLIBOIS, à son tour, explique le vote des bonapartistes. Ils appuieront l'urgence et accepteront le gouvernement que se donnera la France.

Quant à M. FÉLIX PYAT, il suivrait peut-être le général Boulanger s'il se fût montré moins énergique contre la Commune; il se défie des soldats surtout lorsqu'ils font leur devoir. Il est contre la présidence de la République, contre la revision boulangiste, contre l'armée, contre tout, sauf contre les ministres; il votera avec eux. C'est la concentration républicaine dans tout son éclat. Concentration qui du reste s'est déjà faite à Marseille, puisque les soi-disant modérés ont voté pour M. Félix Pyat. Certaines théories communalistes de M. Félix Pyat lui ont valu quelques ripostes aussi désagréables que méritées; ils les a reçues en homme habitué à de pareils présents.

Enfin, voici monsieur le PRÉSIDENT DU CONSEIL lui-même. Il ne veut pas de l'urgence, il la repousse dans un discours inégal dont la première partie a glacé les gauches, qui se sont fort échauffés ensuite. M. Floquet a, en somme, réédité à la tribune, contre les néo-césariens, ce que nous avons lu autrefois dans *Napoléon le Petit*. Mais frapper n'est pas répondre : le président du conseil a prononcé de meilleurs discours; mais celui-ci aura les honneurs de l'affichage.

M. ANDRIEUX votera la revision, même demandée par le général Boulanger, parce qu'il tient, par-dessus tout, à rester conséquent avec lui-même.

M. CLÉMENCEAU n'a pas de ces scrupules. Il est revisionniste lors-

qu'il s'agit de renverser M. Tirard ; il cesse de l'être lorsque ses amis sont aux affaires. Il distingue et même subtilise sur la matière. Qui nous donnera un Pascal parlementaire qui remette au point les *Provinciales* ?

Enfin, M. BASLY clot la liste des orateurs. Il reproche au général Boulanger de n'accorder aucune attention aux projets de loi qui intéressent les ouvriers ; il les représente cependant, et ce dédain semble inexplicable.

Là-dessus, on vote, et l'urgence est repoussée par 377 voix contre 186. Décidément, les républicains ne veulent ni se dissoudre, ni reviser. Alors, pourquoi ont-ils renversé M. Tirard ?

Mardi 5 *juin*. — Rendons cette justice à la majorité qu'elle défend son chef et que rien ne lui coûte pour le tirer d'un mauvais pas ; le lundi elle s'était concentrée sous les ordres de M. Pyat, elle a déclaré le mardi qu'il était inviolable.

Il s'agissait de savoir si l'homme à la petite balle est ou non un révolutionnaire prudent : si, en d'autres termes, après s'être mis à la tête de toutes les insurrections triomphantes, il n'avait pas eu constamment le soin d'abandonner ses troupes à l'heure de la défaite. M. SEVAISTRE n'aperçoit rien de commun entre Brutus et le citoyen Pyat ; fort de cette opinion, qui ressemble d'ailleurs à un truisme, il a cru pouvoir l'exprimer lundi par une interruption. M. Félix Pyat s'en est fâché tout rouge, et au début de la séance du mardi, il est venu donner un démenti à M. Sevaistre.

Cet honorable député, ayant les mains pleines de preuves, a voulu les ouvrir, et c'est là-dessus que M. PYAT lui a crié : « Vous êtes un lâche ! » — « Et vous, un vieillard dont on doit dédaigner les injures. Un vieillard impénitent, un révolutionnaire endurci, qui porte à cette tribune et ailleurs l'apologie de la Commune. » — « Moi, l'apologiste de la Commune ! Je vous donne le démenti le plus formel ! »

Et comme M. Félix Pyat se montrait de plus en plus désireux de fermer la bouche à M. Sevaistre, de l'empêcher de produire quelques preuves trop accablantes, la majorité, d'accord avec M. MÉLINE, a enlevé la parole à M. Sevaistre.

Après avoir ainsi affirmé une fois de plus sa sympathie pour M. Félix Pyat et prouvé sa déférence pour son nouveau chef, la Chambre a discuté la loi sur les sucres.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Incidents extérieurs. — M. Boulanger à la Chambre.

7 juin 1888.

Depuis quelques mois, nous étions dans une certaine quiétude, relativement aux affaires extérieures, tout au moins. Toutes nos préoccupations, qu'un cheval noir avait fait naître, étaient fixées sur la barbe du général. On portait ou l'on ne portait pas l'œillet rouge. On suivait avec une curiosité anxieuse les moindres mouvements de M. Boulanger. Tel le prisonnier de Saintine, séparé du reste de l'univers, s'hypnotisait sur la petite fleur, *Picciola*. C'est fini de nous amuser à ces bagatelles; Tisza et Crispi s'agitent autour de nous, et c'est Bismark qui les mène.

Le chancelier commence une campagne contre la France. Cela est certain, et il suffit de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les derniers événements pour s'en convaincre. M. de Bismark veut nous tenir constamment en haleine. Il souffle une impertinence à M. Crispi qui, docile, la répète : d'où l'incident de Florence. A la frontière franco-allemande, les affaires se succèdent : Pagny, Trieux, Avricourt, Belfort. L'Autriche-Hongrie n'avait pas encore donné sa note dans ce concert. C'est fait maintenant.

Hier, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclarait que les mesures vexatoires, le besoin de passeports pour pénétrer en Alsace-Lorraine, prises par le gouvernement allemand « devaient être considérées comme un dernier avertissement donné à la France d'avoir à changer d'attitude. » Un nouvel article vient de paraître. Il signale « l'hostilité de la population française » et parlant de la « réserve dont a fait preuve le gouvernement allemand » il conclut à des relations moins étroites avec la France et « à restreindre davantage ces relations sur la frontière. » Le *Mercure de Souabe*, dans un article reproduit par le *Moniteur officiel de l'empire allemand,* est plus brutal : « La patience du gouvernement est épuisée, dit-il; il voit que le moment est venu où il agirait contre l'honneur du pays, s'il continuait à tolérer plus longtemps un pareil état de choses. »

Donc depuis huit jours, nul ne peut entrer en Alsace-Lorraine, même pour la traverser, s'il est muni d'un passeport qui coûte

12 fr. 50 et est délivré par l'ambassade d'Allemagne à Paris. Aux étrangers, on donne ce passeport immédiatement; aux Français, on ne l'octroye qu'après avoir consulté le statthalter d'Alsace-Lorraine. Cette formalité durera quinze jours. Contrairement à tous les précédents, le gouvernement allemand n'a fait au gouvernement français aucune communication concernant ces mesures. Ce n'est pas tout : la direction générale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine vient d'enjoindre à tous les bureaux de la ligne de ne plus accepter en payement des billets de banque français.

Autre symptôme pacifique, en Italie, on votera prochainement plusieurs millions pour travaux de défense dans les ports de la péninsule.

—

Depuis peu de temps, la France a été insultée par M. Crispi, par M. Tisza, par M. de Bismarck.

Est-ce que nous ne sommes pas las de ces humiliations? Est-ce que nous allons continuer à tendre la joue droite après avoir reçu un soufflet sur la joue gauche? L'Allemagne interdit à nos nationaux de franchir la frontière. Est-ce que nous laisserons encore les Allemands s'introduire chez nous sous toutes les étiquettes : Luxembourgeois, Suisses ou Alsaciens, se glisser dans toutes les maisons, retirer du travail à nos ouvriers, et par dessus le marché relever les plans de nos forteresses et étudier notre pays avec l'intention d'y servir de guides, plus tard, aux casques pointus? Il y a en France, plus de cent mille Allemands avoués, il n'y a pas en Allemagne dix mille Français,

M. de Bismarck nous accable de son mépris. Ne pensez-vous pas qu'il serait temps de relever la tête? Puisque la *Gazette de l'Allemagne du Nord* nous y invite, pourquoi n'userions-nous pas de représailles? Voulez-vous un instant renverser les rôles et supposer que c'est la France qui a pris vis-à-vis d'un de ses voisins l'attitude de l'Allemagne à notre égard ? Croyez-vous que ce voisin accepterait la situation avec tant d'indifférence? Avons-nous moins d'amour-propre, moins de souci de notre dignité nationale que les autres?

Et qu'on ne croie pas que notre fermeté déchaînerait le fléau. Le meilleur moyen de ne pas se battre, c'est de se montrer fort, c'est d'avoir confiance en soi. Le prince de Bismarck suit cette politique. L'Allemagne ne veut pas la guerre : elle cherche à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare.

Nous croyons donc qu'une attitude plus digne de notre gouvernement ne déterminerait pas une conflagration. Le désir de nous relever à nos propres yeux, de « nous montrer, » existe dans les masses, ayez-en la certitude, et la popularité de M. Boulanger est encore basée sur la légende de fierté vis-à-vis de l'Allemagne qu'on lui a faite.

Il est bien peu de Français qui n'aient, au cœur, quelque tristesse de cet effacement de leur pays. Malheureusement, lorsqu'on songe à la façon dont pourrait être suivie cette politique nouvelle, on se souvient que le ministre des affaires étrangères se nomme M. Goblet ; on se rappelle l'insuffisance et l'outrecuidante vanité du personnage, son ton cassant, sa maladresse ; on frémit en pensant aux aventures dans lesquelles il pourrait nous jeter et l'on arrive à conclure qu'il vaut encore mieux se taire et tout subir, par suite de la crainte des fautes qu'il commettrait.

Dans la *Revue économique et financière*, M. Kergall étudiait récemment la situation et poussait un cri d'alarme : « Il faut renverser le cabinet Floquet, toute affaire cessante, dit-il. Nous parlerons plus tard des incidents d'ordre intérieur ; si sérieux qu'ils soient, ils peuvent attendre ; mais ce qui ne peut pas attendre, c'est la patrie, que l'existence de ce gouvernement met en péril. *Nous ne pouvons pas dire tout ce que nous savons à ce sujet;* serions-nous autorisés à le faire, que la dignité nationale nous imposerait encore la réserve. Mais les circonstances sont trop graves pour ne pas pousser un cri d'alarme... Un incident peut se produire demain, et *c'est folie de demeurer un jour de plus dans une situation où il serait mortel presque à coup sûr.* On ne dort pas sur un baril de poudre ouvert et entouré de matières incandescentes. Et c'est ce que nous faisons. »

Mais les républicains veulent conserver et M. Floquet et M. Goblet. Il nous faut donc baisser la tête, car notre isolement nous apparaît de plus en plus complet.

Et comment en serait-il autrement? Où voyez-vous en France, quelque chose de stable?

La Chambre ? Mais les élections se font maintenant sur la question de sa dissolution.

Le Sénat? Mais boulangistes et républicains avancés sont d'accord pour demander sa suppression.

Le ministère? Il ne vit que par suite de la peur qu'inspire le

général Boulanger. Et malgré cela même, qui peut affirmer qu'il vivra encore dans quinze jours ?

Le président de la république? On a fait voir à son prédécesseur comment on renvoyait un président qui avait cessé de plaire, et M. Carnot sent son fauteuil chanceler sous la poussée du boulangisme.

Il restait la Constitution : on veut la reviser.

Notre situation, en l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt-huit, est donc celle-ci : Nous n'avons aucun appui, aucun soutien au dehors, et le gouvernement actuel est impuissant à prendre les mesures que comporte la sauvegarde de notre dignité.

—

Il a donc enfin parlé. Le général Boulanger a, comme on l'a vu plus haut, lu, à la Chambre, le discours depuis longtemps annoncé. Avant même d'arriver au Palais-Bourbon, il a pu se rendre compte de l'état actuel de sa popularité. Il y a six semaines, dix mille Parisiens l'acclamaient sur la place de la Concorde ; il n'y en a pas cent qui se sont dérangés lundi pour aller faire la haie sur le passage du député du Nord se rendant à la Chambre pour la seconde fois. Il a pu faire de singulières réflexions sur la légèreté des sentiments des badauds.

Le général Boulanger a cru devoir déposer une proposition de revision quarante-huit heures après que M. Floquet avait expliqué devant la commission comment il la comprenait. Le premier acte politique de M. Boulanger député ne dénote pas une bien grande habileté chez son auteur. Le général savait bien qu'il ne comptait pas de nombreuses sympathies à la Chambre; il ne pouvait ignorer que M. Floquet le combattrait et que le résultat de son discours ne pouvait être qu'une consolidation du ministère actuel. Le président du conseil, dans une violente philippique, après avoir toutefois déclaré « que certains points du discours de M. Boulanger méritaient de fixer l'attention, » a malicieusement rappelé à la Chambre le mot du général sur les « cinq cents rois fainéants. » Vous vous hâtez de faire du bruit, a dit l'orateur; vous ne voulez pas que vos électeurs s'impatientent et vous appellent : *dictateur fainéant.* Le mot est pittoresque.

M. Floquet a été moins bien inspiré lorsqu'il a dit à son adversaire : « A votre âge, Napoléon était mort. » On peut ne pas approuver M. Boulanger, mais on conviendra que c'est aller

trop loin que de lui reprocher de vivre encore. Nous ne citons ces petits côtés du discours de M. Floquet que pour montrer la vivacité avec laquelle le débat s'est engagé. La tactique a du reste réussi au président du conseil, puisque l'urgence réclamée par le général a été repoussée par 377 voix contre 186.

La première conséquence de cette séance a donc été de donner une majorité à M. Floquet. La seconde est plus inattendue. M. Clémenceau ayant prononcé contre le boulangisme une harangue très serrée et très applaudie, M. Jules Ferry est allé le féliciter et lui a serré chaleureusement la main. Vous verrez que s'il continue, le général finira par opérer ce miracle de faire la concentration républicaine. Il est vrai qu'elle durera juste autant que lui-même. Nous avons dit que 186 voix s'étaient prononcées pour l'urgence demandée par le général. Les journaux qui lui sont devoués n'ont pas manqué de dire que la Chambre contient 186 boulangistes. C'est commettre une grosse erreur. Un bon nombre de conservateurs ont voté l'urgence parce qu'ils l'avaient déjà demandée le 30 mars et que la revision est inscrite sur leur programme, mais, ainsi que M. le duc de La Rochefoucauld a tenu à le déclarer, ils ne sont pas le moins du monde inféodés à la personne du général.

M. Boulanger a, du reste, été assez habile pour ne rien dire qui pût effaroucher les droites; il a, au contraire, prononcé des paroles de tolérance auxquelles il ne faut pas se laisser prendre, mais qui, venant après des attaques violentes dirigées contre les actes de nos gouvernants, expliquent l'attitude de la droite.

Quant au clan républicain, il n'a pas décoléré de toute la séance. Rarement on avait vu pareil tumulte au Palais-Bourbon. Le général ne pouvait pas prononcer une phrase sans déchaîner, à gauche, des colères qui se manifestaient par de violentes interruptions. L'orateur, très calme, laissait passer l'orage et continuait placidement sa lecture. Ainsi que l'a déclaré M. Laguerre ce n'est pas à la Chambre qu'il veut parler, mais au pays. Auss son discours a-t-il été imprimé d'avance, tiré à un millio d'exemplaires qui sont distribués dans les départements.

Le manifeste du général Boulanger — car c'est un manifeste on le voit — a le grand défaut d'être long, mais il contien beaucoup de points qui séduiront les masses. Il peut se résume par ces quelques mots : « Nous sommes dans l'anarchie : il n' a pas d'autre moyen d'en sortir que de suivre *mon* programme.

La première partie du discours trace un tableau très sombr

quoique exact, de la situation actuelle. « La France, a dit le général, est lasse jusqu'au dégoût d'un régime qui n'est que corruption, mensonge et stérilité. » En France, on trouvera qu'il y a du vrai dans cette appréciation.

Le pays demande un régime nouveau qui doit être l'antithèse du régime actuel qui est — c'est le géneral qui parle — un régime anarchique, antidémocratique et mortel. La cause de ce malaise, c'est, d'après le député du Nord, le parlementarisme. Le remède, c'est la réunion d'une Constituante. Le général veut des réformes : il est prêt à accepter la suppression de la présidence de la république ; prêt aussi à accepter la suppression du Sénat ou son élection par le suffrage universel. Voilà pour l'avenir. Quant au présent, c'est la dissolution qu'il lui faut.

En résumé, le général Boulanger se fait un piédestal des fautes commises par les républicains, et sur les ruines annoncelées par eux, il espère élever un régime à sa façon. L'orgueil et l'ambition se trahissent à chaque ligne dans cette longue diatribe qui prend, par instant, des allures de panégyrique personnel. Nul ne peut se tromper sur ce que le général attend d'une Constituante réunie sur sa demande.

Réussira-t-il ? Après le pétard d'hier, quelle conduite va-t-il tenir ? Va-t-il, comme on l'a dit, donner sa démission ? C'est fort probable et ce serait très habile de sa part, car il ne peut que se diminuer peu à peu au Palais Bourbon.

Quant aux républicains, ils vont serrer les rangs momentanément, contre l'ennemi commun. A leurs yeux, le boulangisme est le grand danger. Le pays ne pense pas de même, il sent que le véritable danger, c'est le désordre financier, c'est le manque de prestige à l'extérieur. Ce danger-là préoccupe moins nos gouvernants que l'autre.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On a lu plus haut la traduction du discours prononcé par le Souverain Pontife dans le Consistoire du 1er juin. Il a trait exclusivement au projet de loi actuellement en discussion à la Chambre de Montecitorio, projet au sujet duquel nous nous sommes déjà prononcés, soit en énonçant une opinion personnelle, soit en faisant nôtres les appréciations de nombreux journaux.

Si le gouvernement italien réussit à faire voter le Code par la Chambre, et à le faire sanctionner par le roi Humbert, deux alternatives sont possibles.

Ou bien le gouvernement applique les articles incriminés, et alors nous verrons le *Kulturkampf* le plus sauvage éclater en Italie. Les évêques, les prêtres, les catholiques, les journalistes, qui font leur devoir, seront condamnés aux travaux forcés à perpétuité, ou punis d'amende, ou jetés en prison. Ce sera, avec plus de barbarie encore, la conduite dont la Prusse a donné pendant trois ans l'odieux spectacle, ce seront les horreurs de la guerre religieuse. On sait la suite : ce qui est arrivé ailleurs, s'accomplira en Italie, royaume nouvellement constitué, déjà affaibli par la question romaine, portant au cœur une plaie béante, plaie mortelle si l'on se refuse longtemps à la fermer.

Ou bien — seconde hypothèse — le gouvernement n'appliquera pas le Code, fermera les yeux, et, dans ce cas, il recule, il subit une défaite morale qui mûrira plus vite la question romaine.

Pour nous, catholiques étrangers, nous remercions le Souverain Pontife de guider, avec une fermeté égale à son génie, l'Église italienne à travers les périls du chemin, en défendant avec cette énergie sereine la cause suprême de tous les catholiques, la cause de la liberté du Pontificat romain.

Le correspondant romain des *Débats* confirme ce que nous avons dit sur la portée des dispositions édictées par le Code pénal que discute en ce moment le Parlement italien. Non seulement les articles de ce Code empêcheront les Italiens de dire ce qu'ils pensent de la situation faite au Pape, mais « il y a dans le nouveau code des articles qui, combinés, permettraient de mettre en prison les amis trop ardents du pouvoir temporel, s'ils ont l'imprudence d'aller en Italie. »

Ce n'est pas seulement l'Église d'Italie qui est séparée de son Chef : c'est toute la catholicité qui est atteinte, et le Pape peut, en dépit de la loi des garanties, être isolé dans le Vatican et mis dans l'impossibilité de recevoir les fidèles qui voudraient faire le pèlerinage de Rome.

D'après ce correspondant, le vote de ces dispositions draconiennes constituerait une sorte de *chantage* à l'égard de la Papauté : on voudrait forcer Léon XIII à invoquer la protection du roi Humbert contre ses ministres, et on se ferait un mérite, auprès des puissances étrangères, de ne pas appliquer la loi qu'on aurait votée.

L'attitude du Pape déjouera ces calculs. Il fera comprendre au monde que le Chef de l'Eglise ne serait pas plus *indépendant* en face des faveurs que lui octroierait le roi Humbert qu'en face des violences de M. Crispi.

—

L'épiscopat napolitain vient de publier une éclatante protestation contre le projet de Code pénal présenté par le cabinet Crispi. Le but de cette loi, dit la protestation, est d'étouffer la question romaine en empêchant les évêques et les catholiques italiens « de revendiquer l'indépendance et la liberté nécessaire, absolue et réelle du Pontificat romain. » Cela est souverainement injuste, ajoutent les signataires, et ne peut avoir d'autre effet que « d'envenimer et de prolonger indéfiniment un conflit funeste », et les catholiques du monde entier en concluront qu'on a voulu fonder l'unité de l'Italie sur le mépris de la religion et sur la guerre au Pape. C'est ce que nous avons toujours pensé et toujours dit.

Cet important document est signé par les cardinaux San Felice et Capecelatro, archevêques de Naples et de Capoue, par 94 archevêques, évêques ou autres prélats.

—

On annonce que la Congrégation de la Propagande a reçu un rapport très intéressant sur l'état des travaux de l'université catholique de Washington, créée par décision des Pères du concile de Baltimore. La bénédiction solennelle de la première pierre aura probablement lieu au mois de juin et elle sera faite par le cardinal Gibbons. On compte sur la présence de M. Cleveland, président des Etats-Unis.

Il est probable que le Saint-Père enverra un représentant spécial à cette importante cérémonie.

—

L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

On assure qu'avant de quitter Rome, l'archevêque de Dublin a eu une longue audience de congé de Léon XIII, qui l'a comblé d'attentions et l'a félicité de sa conduite irréprochable en présence du mouvement irlandais, ainsi que de ses efforts pour faire accepter en Irlande la condamnation des moyens illicites employés par les nationalistes fanatiques dans leur opposition au gouvernement et aux propriétaires.

Le Pape a parlé de l'Irlande en termes des plus affectueux, lui sou-

haitant la réalisation de ses aspirations légitimes. Il a ajouté que la condamnation de certains moyens illicites attirera à la cause de l'Irlande les sympathies de ceux qui sont les arbitres de ses revendications.

A son retour à Dublin, l'archevêque publiera des instructions au clergé sur la conduite qu'il aura à tenir envers la Ligue nationale et envers ceux qui refusent d'obéir à la décision du Pape.

Léon XIII va incessamment envoyer une encyclique à l'épiscopat irlandais, pour expliquer en détail le caractère exclusivement religieux du Bref du Saint-Office et nier qu'il ait un caractère politique.

—

Après avoir fait, le 30 mai, sa visite de clôture à l'Exposition vaticane, le Souverain Pontife a décidé qu'il resterait de cette Exposition un souvenir durable par la fondation d'un musée au palais du Latran où seront réunies les précieuses collections ethnographiques envoyées par les missions de la Chine, du Japon, de l'Annam, des plus lointaines contrées de l'Amérique et de l'Afrique. Un autre musée réunira dans l'intérieur du Vatican, les objets les plus remarquables de l'Exposition sous le rapport de la richesse et de la valeur artistique. Ce sera comme le trésor pontifical constitué en cette année jubilaire par la générosité des catholiques du monde entier.

Enfin, une troisième part, comprenant un grand nombre de vases et ornements sacrés et d'objets de toute sorte destinés au culte va être confiée à un comité spécial qui en fera la distribution aux églises pauvres et aux pays de mission.

France.

Paris. — La Fête-Dieu a été célébrée dimanche en grande pompe dans tous les sanctuaires de la capitale ; les processions aux reposoirs ont été partout très imposantes.

A Notre-Dame, Mgr Richard, archevêque de Paris, a présidé la grand'messe capitulaire à la fin de laquelle a eu lieu la procession au reposoir élevé contre la grande porte d'entrée de la basilique.

A la Madeleine, un splendide reposoir avait été dressé sous le portail de l'église faisant face à la rue Tronchet. La procession a fait le tour extérieur du sanctuaire, entre le monument et les grilles, suivie par une foule considérable de fidèles. La musique des enfants de Saint-Nicolas a fait entendre plusieurs morceaux religieux. Le Saint-Sacrement, porté par M. l'abbé

Le Rebours, curé de la paroisse, était entouré par une double haie de jeunes filles vêtues de blanc.

Il en a été de même à Sainte-Marie des Batignolles, à Saint-Roch, à Saint-Sulpice, où la procession est sortie par une des portes latérales et rentrée par une autre.

Au Sacré-Cœur de Montmartre, le reposoir était placé sur les travaux, près de la porte d'entrée principale de la basilique. C'est du haut de cet autel improvisé en plein air que le R. P. Voisin a donné la bénédiction à la multitude des fidèles, ainsi qu'à la grande cité.

Les communautés religieuses n'avaient également rien négligé afin de donner le plus d'éclat possible aux solennités. Notons plus particulièrement le couvent des Dames Zélatrices de la rue de Douai, où deux superbes reposoirs avaient été élevés dans le jardin.

— Les travaux de la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre se continuent à vue d'œil : déjà l'abside est couverte, ainsi que les chapelles latérales placées sous le vocable de saint Vincent de Paul et de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque. Les voûtes du sanctuaire où sera placé le maître-autel sont achevées, et offrent un admirable coup d'œil. On espère qu'en 1889 les voûtes et la toiture de toute la nef ne laisseront rien à désirer. On dresse en ce moment les grands arcs reposant sur les quatre forts piliers qui doivent supporter le dôme principal. Les recettes totales depuis le commencement de l'œuvre s'élèvent à 19,278,710 fr., et les dépenses, jusqu'au 10 avril, s'élèvent à 18,754,308 fr.

— Mgr Laouënan, archevêque de Pondichéry et primat des Indes, qui avait perdu la vue par suite d'une cataracte, vient d'être opéré avec un plein succès à la maison des frères de Saint-Jean-de-Dieu de Paris.

Bordeaux. — Le *Triduum* en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle a été célébré à Bordeaux les 14, 15 et 16 mai, au milieu d'un concours immense de fidèles. La présence de NN. SS. Guilbert, archevêque de Bordeaux ; Sebaux, évêque d'Angoulême ; Besson, évêque de Nîmes ; Ardin, évêque de La Rochelle, et Cœuret-Varin, évêque d'Agen, donnait à ces fêtes religieuses un éclat inaccoutumé. Le panégyrique du bienheureux a été prononcé le premier jour par le R. P. Raynal, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs ; le second jour, par le R. P.

Matignon, de la Compagnie de Jésus, et le troisième jour, par Mgr Besson, évêque de Nîmes. Ces éloquents orateurs, après avoir parlé des vertus du Bienheureux, ont rendu un éclatant hommage à l'humble et admirable dévouement du Frère de l'école chrétienne. Le spectacle de la foule immense qui se pressait dans la cathédrale de Bordeaux pendant ces fêtes religieuses est bien fait pour donner courage pendant les heures pénibles que traverse l'enseignement catholique et pour inspirer confiance dans un avenir réparateur.

Le panégyrique du Bienheureux, prêché par Mgr Besson a obtenu le même succès que ses précédentes œuvres oratoires, justement appréciées et admirées.

Luçon. — Dans la lettre pastorale adressée par Mgr l'évêque de Luçon pour annoncer le triduum solennel qui vient d'avoir lieu en l'honneur du B. Grignon de Montfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre, nous lisons :

Le protestantisme avait particulièrement exercé ses ravages dans le Bas-Poitou, et, malgré les efforts de Richelieu, ses doctrines et son influence s'y étaient maintenues plus ou moins dissimulées, quand Duvergier de Hauranne, novateur orgueilleux et fascinateur, abusant de la haute position qu'il occupait dans l'Eglise de Poitiers, vint recueillir tous ces éléments d'impiété et de révolte et greffer sur la vieille hérésie une hérésie plus subtile et plus artificieuse, qui prit plus tard le nom de jansénisme. Richelieu fit surveiller d'abord et ensuite renfermer l'héritier de Calvin ; mais, après la mort du cardinal, les détestables principes eurent bientôt envahi la France. Au moment où apparut Montfort, la secte était toute puissante dans l'Ouest, et c'est à son étreinte qu'il arracha les populations, pour les ramener aux sources de la vérité et de la grâce, à toutes les pratiques de la vie et de la piété catholiques. C'est le Bienheureux qui, par lui-même et par ses enfants, a surtout contribué à préparer la race des héros qui, dans la grande tourmente révolutionnaire, devaient au prix de leur sang, faire rendre à l'Église de France ses temples et sa liberté.

Orléans. — Mardi 8 mai, la ville d'Orléans a célébré la fête nationale annuelle de Jeanne d'Arc. Toutes les maisons de la ville étaient pavoisées et les rues ornées de mâts, au haut desquels flottaient des oriflammes.

Les monuments publics, y compris la cathédrale, avaient été artistement décorés et un arc de triomphe dressé au-dessus de la statue équestre de Jeanne d'Arc sur la place du Martroy.

Dans la journée, toute la garnison, en grande tenue de service, s'est rendue au fort des Tourelles où eut lieu un des plus brillants faits d'armes de Jeanne d'Arc.

Les troupes se sont ensuite rangées autour de la cathédrale, les autorités municipales ont remis la bannière de Jeanne d'Arc à S. G. Mgr Coullié, évêque d'Orléans.

A 9 heures, une retraite aux flambeaux, accompagnée de musique militaire, a parcouru les divers quartiers de la ville, où régnait le plus vif et le plus patriotique enthousiasme.

Rouen. — En même temps que Reims, Rouen se propose d'élever un monument à la mémoire de la glorieuse et sainte héroïne qui personnifie le patriotisme uni à la religion.

Dans une lettre éloquente, Mgr l'Archevêque de Rouen fait part à ses diocésains de ce généreux projet en ces termes :

Je viens avec confiance, dit l'éminent prélat, faire appel à votre patriotisme et à votre foi. Pourquoi différer plus longtemps un hommage religieux qui s'impose à tous les cœurs chrétiens et français ? Celle qui a sauvé notre pays, à l'une des heures critiques de son histoire, saura nous mériter, dans les périls de l'heure présente, de nouveaux miracles de miséricorde. D'ailleurs, n'entendez-vous pas ce cri de Jeanne pendant son supplice, cet appel douloureux qui retentit sans cesse dans notre cœur : « O Rouen, Rouen, seras-tu ma maison ? Est-ce donc ici que je vais mourir ? » Hélas ! notre cité ne s'est pas montrée hospitalière pour la douce et glorieuse victime. Sa demeure parmi nous a été un cachot, son lit de mort un bûcher. Ses cendres et son cœur n'ont pas reposé un seul instant sous la pierre d'un sépulcre ; l'eau du fleuve a tout emporté, tout englouti... Il nous reste sa chère et grande mémoire. Déjà notre prédécesseur, Guillaume d'Estouteville, l'a réhabilitée et noblement vengée. Nous voulons, à notre tour, élever un monument qui soit non seulement une suprême expiation, mais aussi un prélude des gloires que l'Eglise, nous l'espérons, décernera un jour à Jeanne d'Arc, en la plaçant sur les autels.

Etranger.

Allemagne. — Le 29 mai, M. de Windhorst, l'illustre chef des catholiques allemands, a célébré, dans son village natal, à Osterkappeln, avec sa digne et vaillante compagne, ses noces d'or.

Toute l'Allemagne catholique a célébré cette fête avec eux. Notre Saint-Père lui a fait don d'un magnifique maître-autel, que M. de Windhorst a déjà destiné à l'église Notre-Dame de Hanovre. La fraction du centre lui a offert un superbe ostensoir

en or, destiné à la même église, et la presse catholique allemande a mis à sa disposition la somme de 125,000 fr. recueillie parmi les catholiques allemands.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nos Rentes sont un peu moins animées et les spéculateurs paraissent fatigués.

Si le public était abandonné à lui-même il ne les achèterait plus ; nos fonds d'État lui paraissent assez chers, mais les grands établissements de crédit qui ont des affaires à lancer continuent à soutenir les cours par des demandes suivies.

L'émission du Panama, suivie de l'emploi sur notre marché d'une somme considérable contribuera à l'affermir et lui rendra peut-être un peu d'élan.

Les autres places sont bien disposées.

Nos Sociétés de crédit sont en bonne voie.

La Banque de France paraît avoir enfin reconquis le cours de 3,600, elle le dépasse même depuis deux jours.

Le retrait des billets de 500 francs se poursuit; le remboursement s'est élevé jusqu'à ce jour à 70 millions; 180 millions de ce papier restent encore dans la circulation.

Nos Chemins sont très fermes, le Midi et le Nord monteront encore grâce à leurs coupons de juillet.

Bourse du 5 juin 1888.

3 0/0		88 17	C. F. foncières 1879		482 »
3 0/0 amortissable		86 10	— commun. 1879		482 50
4 1/2 0/0		105 90	— — 1880		474 »
Crédit foncier..	Actions	1.450 »	— foncières 1883		393 »
Est	—	780 »	Est	Oblig.	391 »
Lyon	—	1.252 50	Lyon	—	401 75
Midi	—	1.177 50	Midi	—	404 »
Nord	—	1.565 »	Nord	—	411 25
Orléans	—	1.326 50	Orléans	—	408 »
Ouest	—	895 »	Ouest	—	403 50
Panama	—	398 50	Panama 4 0/0	—	234 »
Suez	—	2.177 50	— 6 0/0	—	408 »

Le gérant: P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ XIII

Epistola ad episcopos Brasiliæ.

VENERABILIBUS FRATRIBUS EPISCOPIS BRASILIÆ

LEO PP. XIII

Venerabiles fratres salutem et apostolicam Benedictionem.

In plurimis maximisque pietatis significationibus, quas universæ fere gentes, ad gratulandum Nobis annum quinquagesimum sacerdotii feliciter plenum, exhibuerunt quotidieque exhibent, una quædam singulariter movit, a Brasilia profecta, quod nimirum, ob ejus eventus faustitatem, libero sint jure donati non pauci ex iis, qui per latissimos istius imperii fines sub jugo ingemunt servitutis. — Tale quidem opus, christianæ plenum misericordiæ, curantibus cum clero viris matronisque beneficis, auctori Deo et largitori bonorum omnium oblatum est, tamquam gratiarum testimonium de aucto tam benigne Nobis munere ætatis et incolumitatis. — Nobis autem fuit acceptum in primis et jucundum, eo vel magis, quod in hac Nos pergrata opinione confirmabat, omnino velle Brasilianos servitutis immanitatem tolli penitusque extirpari. Cui quidem voluntati populari obsecundatum est eximio studio ab Imperatore pariter et a Filia augusta, itemque ab eis qui rei publicæ præsunt, certis quoque legibus in id latis et sancitis. Quantum Nobis hæc res afferret solatii, nominatim, superiore mense Januario, augusti Imperatoris apud Nos Legato declaravimus : hoc amplius adjuncto, Nosmetipsos ad Episcopos Brasiliæ, miserorum servorum caussa, litteras daturos (1).

Nos quidem ad omnes homines vice fungimur Christi, Filii Dei, qui humanum genus amore tanto complexus est, ut non modo non recusarit, natura nostra suscepta, versari nobiscum,

(1) « A l'occasion de Notre Jubilé.... Nous désirons donner au Brésil un témoignage tout particulier de Notre paternelle affection, au sujet de l'émancipation des esclaves. « (*Réponse à l'adresse du ministre du Brésil, de Souza Correa.*)

sed et nomen adamarit Filii hominis, palam testatus, se ad consuetudinem nostram propterea accessisse « ut prædicaret « captivis remissionem (1) », atque a pessima, quæ peccati est, servitute humano genere vindicato, « omnia quæ in cœlis et quæ « in terra sunt, in se instauraret (2) », itemque universam Adami progeniem ex alta communis noxæ ruina in gradum pristinum dignitatis restitueret. Aptissime ad rem S. Gregorius Magnus : « Quum Redemptor noster totius conditor creaturæ, ad hoc pro- « pitiatus humanam voluerit carnem assumere, ut divinitatis « suæ gratia, dirupto, quo tenebamur captivi, vinculo servitutis, « pristinæ nos restitueret libertati, salubriter agitur, si homines « quos ab initio natura liberos protulit, et jus gentium jugo « substituit servitutis, in ea qua nati fuerant, manumittentis « beneficio, libertate reddantur (3). » — Addecet igitur, et est plane muneris Apostolici, ea omnia foveri a Nobis impenseque provehi, unde homines tum singuli tum jure sociati habere queant præsidia ad multiplices miserias levandas, quæ, tamquam corruptæ arboris fructus, ex culpa primi parentis profluxere : ea quippe præsidia, quocumque in genere sunt, non modo ad cultum et humanitatem valde possunt, sed etiam apte conducunt ad eam rerum ex integro renovationem, quam Redemptor hominum Jesus-Christus spectavit et voluit.

Jamvero tot inter miserias, graviter deplorandum videtur de servitute, cui pars non exigua humanæ familiæ abhinc multis sæculis est obnoxia, in squalore jacens et sordibus, idque omnino contra quam a Deo et natura erat primitus institutum. — Sic enim ille rerum conditor summus decreverat, ut homo in bestiis et agrestibus et natantibus et volucribus regium quemdam dominatum teneret, non item ut in similes sui homines dominaretur : « Rationalem factum », ex Augustini sententia, « ad imaginem suam voluit nisi irrationabilibus dominari non « hominem homini, sed hominem pecori (4). » Quo fit ut « conditio servitutis jure intelligatur imposita peccatori. « Proinde nusquam Scripturarum legimus servum, antequam « hoc vocabulo Noe justus peccatum filii vindicaret. Nomen « itaque istud culpa meruit, non natura (5). »

(1) Is. LXI, 1 : Luc. IV, 18.
(2) Ephes. I, 10.
(3) Lib. VI, ep. 12.
(4) Gen. I, 26.
(5) Gen. I, 25, Noe c. XXX.

Ex primi contagione peccati et cetera mala omnia et ista erupit monstrosa perversitas, ut homines fuerint, qui, memoria fraternæ ab origine conjunctionis rejecta, non jam duce natura mutuam inter se benevolentiam mutuamque observantiam colerent, sed cupiditatibus obedientes suis, homines alios infra se putare cœperint, et perinde habere ac nata jugo jumenta. Hoc modo, nulla ratione habita neque communis naturæ, neque dignitatis humanæ, neque divinæ expressæ similitudinis, consecutum est ut, per certationes et bella quæ deinde exarserunt, qui vi existerent superiores, ii victos sibi subjicerent, atque ita multitudo ejusdem generis individua sensim in duas abscesserit partes, sub victoribus dominis victa mancipia. — Cujus rei luctuosum quasi theatrum memoria priscorum temporum explicat, ad tempora usque Domini Servatoris, quum calamitas servitutis populos omnes late pervaserat, rariorque erat numerus ingenuorum, ut Cæsarem poeta ille atrociter dicentem induxerit : *Humanum paucis vivit genus* (1). Idque apud eas etiam nationes viguit, quæ omni cultu expolitæ eminebant, apud Græcos, apud Romanos, quum paucorum dominatio esset in plurimos ; eaque cum improbitate et superbia tanta exercebatur, ut servorum turbæ nihil supra censerentur quam bona, non personæ sed res, omnis expertes juris, ipsa adempta facultate retinendæ fruendæque vitæ. « In potestate dominorum « sunt servi, quæ quidem potestas juris gentium est : nam « apud omnes gentes animadvertere possumus, dominis in « servos vitæ necisque potestatem esse, et quodcumque per « servum acquiritur id dominis acquiritur (2). » — Ex hac rerum perturbatione licuit dominis servos permutare, venumdare, hereditate tradere, cædere, morti dare, iisque abuti ad licentiam diramque superstitionem : impune et in luce licuit. — Quia etiam ethnicorum qui prudentissimi ferebantur, philosophi insignes, consultissimi juris, hoc sibi aliisque, per summam communis judicii injuriam, suadere conati sunt, esse servitutem nihil aliud quam necessariam naturæ conditionem : nec enim sunt veriti profiteri, quia servorum genus generi liberorum longe multumque et virtute intelligendi et præstantia corporum cederet, oportere idcirco, servos, veluti carentia ratione et consilio instrumenta, dominorum usquequaque voluntatibus temere indigneque servire. Ejusmodi detestanda maxime tum

(1) Lucan. Phars, v. 343.
(2) Justinian, Inst. I. I, tit, 8, n. 1.

inhumanitas tum iniquitas, qua semel accepta, nulla jam sit oppressio hominum barbara et nefanda, quæ non sese in legis quadam jurisve specie impudentissime tueatur. — Inde vero quale flagitiorum seminarium, quæ pestis et pernicies in civitates manarit, exemplorum pleni sunt libri : in animis servorum exacui odia, teneri dominos suspicione metuque perpetuo ; alios ad explendas iras parare faces, cervicibus alios instare crudelius, aliorum numero, aliorum vi civitates commoveri, levi momento dissolvi : tumultus et seditiones, direptiones et incendia, prælia cædesque misceri.

In eo dejectionis profundo mortalium plurimi laborabant, multoque miserius ut mersi erant superstitionum caligine; quum, maturis divino consilio temporibus, lux e cœlo admirabilis oborta est, et gratia redimentis Christi ad hominum universitatem se copiose profudit ; cujus beneficio illi erecti sunt e cæno et ærumna servitutis, omnesque omnino a deterrimo peccati servitio ad præstantissimam dignitatem filiorum Dei sunt revocati et adducti. — Apostoli enimvero inde ab initio Ecclesiæ, præter alia præcepta vitæ sanctissima, hoc etiam tradidere et inculcavere, quod est non semel scriptum a Paulo ad renatos e lavacro Baptismatis : « Omnes filii Dei estis per fidem, quæ « est in Christo Jesu : quicumque enim in Christo baptizati « estis, Christum induistis. Non est Judæus neque Græcus, non « est servus neque liber, non est masculus neque femina ; omnes « enim vos unum estis in Christo Jesu (1). Non est Gentilis et « Judæus, circumcisio et præputium, barbarus et Scytha, « servus et liber, sed omnia et in omnibus Christus (2). Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati « sumus, sive Judæi sive Gentiles, sive servi, sive liberi, et « omnes in uno Spiritu potati sumus (3). » — Aurea sane, honestissima, saluberrima documenta, quorum efficacitate non modo hominum generi decus redditur suum atque augetur, sed etiam, cujuscumque ipsi sunt loci vel linguæ vel gradus, inter se consociantur et vinculis fraternæ necessitudinis arctissime continentur. Ea vere beatissimus Paulus, qua Christi urgebatur caritate, ex ipso ejus corde hauserat, qui se fratrem singulis cunctisque hominibus perbenigne dedidit, quique de se omnes, ne uno quidem dempto aut posthabito, ita nobilitavit ut

(1) Gal. III, 26-28.
(2) Coloss. III, 11.
(3) 1 Cor. XII, 13.

consortes adsisceret naturæ divinæ. Ea ipsa non secus fuere ac divinitus insertæ propagines, quæ mirum in modum provenientes effloruerunt ad spem felicitatemque publicam; quum, decursu rerum et temporum, perseverante opera Ecclesiæ, societas civitatum ad similitudinem familiæ renovata coaluerit, christiana et libera.

Principio enim solertissima cura Ecclesiæ in eo versata est ut populus christianus de hac etiam magni ponderis re sinceram Christi et Apostolorum doctrinam acciperet probeque teneret. Jam nunc per Adamum novum, qui est Christus, communionem fraternam et hominis cum homine et gentis cum gente intercedere: ipsis, sicut unam eamdemque, intra naturæ fines, originem, sic, supra naturam, originem unam eamdemque esse salutis et fidei: omnes æquabiliter in adoptionem unius Dei et Patris accitos, quippe quos eodem ipse pretio magno una redemerit: ejusdem corporis membra omnes, omnesque ejusdem participes mensæ divinæ: omnibus gratiæ munera, omnibus item munera vitæ immortalis patere. — Hisce positis, tamquam initiis et fundamentis, contendit Ecclesia ut servilis vitæ oneribus et ignominiæ mitigationem aliquam bona mater afferet; ejus rei causa jura atque officia dominos inter servosque necessaria, prout affirmata sunt in Apostolorum epistolis, definivit valideque commendavit. — Apostolorum enim Principes ita servos quos adjunxerant Christo commonebant: « Subditi estote « in omni timore, non tantum bonis et modestis, sed etiam « dyscolis (1). Obedite dominis carnalibus cum timore et « tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo; non ad « oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi « Christi, facientes voluntatem Dei ex animo, cum bona volun- « tate servientes, sicut Domino, et non hominibus; scientes quo- « niam unusquisque quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet a « Domino, sive servus sive liber (2). » Idem Paulus Timotheo suo : « Quicumque sunt sub jugo servi, dominos suos omni ho- « nore dignos arbitrentur; qui autem fideles habent dominos, « non contemnant, quia fratres sunt, sed magis serviant, quia « fideles sunt et dilecti, qui beneficii participes sunt. Hæc doce « et exhortare (3). » Tito pariter mandavit, doceret servos « dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contra-

(1) I Petr. II, 18.
(2) Eph. VI, 5-8.
(3) I. Tim. VI, 1-2.

« dicentes, non fraudentes, sed in omnibus fidem bonam osten-
« dentes, ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in om-
« nibus (1). — Illi vero fidei christianæ prisci discipuli optime intellexerunt, ex tali hominum fraterna in Christo æqualitate nihil admodum de obsequio, de honore, de fidelitate, de ceteris officiis, quibus ad dominos tenerentur, neque minui neque remitti; inde autem non unum consequi bonum, ut eadem nimirum officia et certiora essent, et leviora fierent atque suavia ad exercendum, et fructuosiora ad gloriam promerendam cœlestem. Sic enim dominis reverentiam et honorem habebant tamquam iis hominibus qui auctoritate Dei, a quo omnis potestas derivatur, pollerent: non apud ipsos pœnarum metus aut consiliorum astutia et incitamenta utilitatum valebant, sed conscientia officii, vis caritatis. Vicissim ad dominos justa ab Apostolo spectabat cohortatio, ut bene factis servorum gratiam ipsi bonam rependerent: « Et vos, domini, eadem facite illis, remit-
« tentes minas; scientes quia et illorum et vester Dominus est
« in cœlis, et personarum acceptio non est apud eum (2) : » considerarent, sicut servo haud æquum sortem dolere suam, quum *libertus sit Domini*, neque item homini libero, quum *Christi sit servus* (3), licere usquam spiritus tollere superbeque imperare. In quo erat dominis præceptum, ut suis ipsi in servis hominem agnoscerent convenienterque colerent, neque alios a se natura, et secum pares religione conservosque ad communis Domini majestatem. — Istis tam rectis legibus, maximeque factis ad partes conformandas societatis domesticæ, re ipsa paruerunt Apostoli. Insigne Pauli exemplum, ut fecit ille scripsitque benevole pro Onesimo, servo Philemonis fugitivo : quem ad eum remittit hac peramanti commendatione : « Tu
« autem illum ut mea viscera suscipe... jam non ut servum, sed
« pro servo carissimum fratrem et in carne et in Domino : si
« autem aliquid nocuit tibi aut debet, hoc mihi imputa (4). »

Utramque agendi rationem in servos, ethnicam et christianam, qui conferre velit, facile dabit, fuisse alteram inclementem et flagitiosam, alteram mitissimam plenamque honestatis, neque erit commissurus, ut Ecclesiam, tantæ indulgentiæ ministram, merita laude fraudare videatur. — Id eo vel magis,

(1) Tit. II, 9-10.
(2) Ephes. VI, 9.
(3) I. Cor. VII, 22.
(4) Ad Phil. 12-18.

quum quis diligenter advertat qua Ecclesia lenitate et prudentia fœdissimam servitutis pestem exsecuit depulitque. — Illa enim ad manumissionem libertatemque curandam servorum noluit prosperare, quod, nisi tumultuose et cum suo ipsorum damno reique publicæ detrimento fieri profecto non poterat; sed præcipuo consilio prospexit ut animi servorum in disciplina sua erudirentur ad veritatem christianam, et consentaneos mores cum baptismo induerent. Quamobrem, in servorum multitudine quos sibi filios adnumerabat, si qui, spe aliqua illecti libertatis, vim et seditionem essent moliti, ea vitiosa studia improbavit semper Ecclesia et compressit, adhibuitque per suos ministros remedia patientiæ. Haberent scilicet persuasum, se quidem, propter sanctæ fidei lumen atque insigne a Christo acceptum, ethnicis dominis multum dignitate antecellere, ab ipso tamen fidei Auctore et Parente religiosius adstringi, ne quid adversus eos in se admitterent, neu minimum a reverentia eis debita et obediendia discederent; se autem quum nossent regno Dei adlectos, libertate filiorum ejus potitos, ad bona non peritura vocatos, laborare ne vellent de abjectione incommodisque vitæ caducæ, sed oculis animisque ad cœlum sublatis, se ipsi consolarentur sanctoque in proposito confirmarent. Servos in primis allocutus est Petrus Apostolus quum scripsit : « Hæc « est gratia, si propter Dei conscientiam sustinet quis tristitias « patiens injuste. In hoc enim vocati estis, quia et Christus « passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequa- « mini vestigia ejus (1). » — Laus tanta sollicitudinis cum moderatione conjunctæ, quæ, divinam Ecclesiæ virtutem præclarius exornat, augetur etiam a fortitudine animi supra quam credibile sit invicta et excelsa, quam bene multis de servis infimis potuit ipsa indere et sustinere. Permira res, qui dominis suis erant in exemplum morigeri eorumque gratia omnium erant laborum patientissimi, nullo ipsos pacto potuisse adduci, ut dominorum iniqua mandata mandatis Domini sanctis anteferrent, atque adeo vitam acerbissimis cruciatibus, securis animis, securo vultu, objecisse. Nomen *Potamianæ* virginis ad memoriam invictæ constantiæ ab Eusebio celebratur : quæ scilicet potius quam impudici heri indulgeret libidini, mortem non timida oppetiit, et profuso sanguine fidem Jesu Christo servavit. Similia admirari licet servorum exempla, qui, dominis

(1) I. Petr. II, 19-21.

libertatem sibi animorum, fidemque Deo obligatam oppugnantibus, firmissime ad necem repugnaverunt : qui vero, christiani servi, aliis de causis restiterint dominis, vel conjurationes turbasve civitatibus exitiosas concitarint, historia prodidit nullos.

Pacatis exinde rebus quietisque Ecclesiæ temporibus, apostolica documenta de fraterna inter Christianos conjunctione animorum sancti Patres admirabili exposuere sapientia, et caritate pari ad servorum utilitatem transtulerunt, hoc enisi convincere, ut jura quidem dominis in operis servorum ex honesto constarent, nequaquam vero liceret imperiosa illa potestas in capita et immanis sævitia. In Græcis præstat Chrysostomus, qui habet hunc locum sæpe tractatum, quique perlato animo et lingua affirmavit, servitutem, ad veterem verbi notionem, jam beneficio esse sublatam, ut sine re nomen inter Domini discipulos et videretur et esset. Etenim Christus (sic ille summatim disputat), quum culpam origine contractam summa in nos miseratione detersit, sanavit idem consecutam multiplicem ad ordines societatis humanæ corruptionem ; proptereaque, quemadmodum mors per ipsum, terroribus positis, placida est ad beatam vitam migratio, ita sublatam esse servitutem, Christianum hominem, nisi rursus peccatis serviat, servum ne dixeris : fratres omnino, quotquot sunt in Christo Jesu renati et suscepti : a nova ista procreatione atque in Dei familiam cooptatione, non a claritate generis, ornamenta proficisci ; a veritatis, non a sanguinis laude dignitatem parari ; quo vero species ipsa evangelicæ *fraternitatis* ampliorem habeat fructum, opus admodum esse, vel in externa vitæ consuetudine, vicissitudinem quamdam elucere studiorum et officiorum libentissimam, ita ut servi eodem ferme loco ducantur quo domestici et familiares, iisque a patrefamilias non solum ea suppetant quæ sunt vitæ victusque, sed omnia etiam religiosæ institutionis præsidia. E singulari denique salutatione Pauli ad Philemonem, gratiam adprecantis et pacem *Ecclesiæ quæ in domo tua est* (1) documentum æque dominis servisque christianis optime haberi statutum, quos inter communio sit fidei, inter eos communionem esse debere caritatis (2). De Latinis merito et jure commemoramus Ambrosium ; qui tam studiose in eadem causa omnes necessitudinum rationes est persecutus,

(1) Ad Phil. v. 2.

(2) Hom. xxix. in Gen., or. in Lazar., Hom, xix. in ep. i ad Cor. Hom. i in ep. ad Phil.

tamque definite ad christianas leges utrique hominum generi propria attribuit, nemo ut aptius fecerit : cujus sententiæ nihil attinet dicere quum plene cum sententiis Chrysostomi perfecteque conveniant (1).

Erant hæc rectissime, ut patet, utiliterque præscripta ; sed etiam, quod caput est, integre sancteque a priscis temporibus sunt custodita ubicumque floruit christiana professio. — Quod nisi esset, non ita Lactantius, defensor ille religionis eximius, confidenter quasi testis instaret : « Dicet aliquis : Nonne sunt « apud vos alii pauperes, alii divites, alii servi, alii domini ? « nonne aliquid inter singulos interest ? Nihil : nec alia causa « est cur nobis invicem fratrum nomen impertiamur, nisi quia « pares esse nos credimus ; nam quum omnia humana, non cor- « pore sed spiritu metiamur, tametsi corporum sit diversa con- « ditio, nobis tamen servi non sunt, sed eos et habemus et « dicimus spiritu fratres religione conservos » (2).

(*A suivre.*)

SAINTE MARIE-MADELEINE ET LA FRANCE (3)

Pour combattre les efforts des impies et pour amener le règne social de Notre-Seigneur, les moyens surnaturels tiennent incontestablement la première place. C'est sur l'un de ces moyens surnaturels que nous voudrions appeler ici l'attention; nous voudrions exposer les motifs qui doivent nous porter, nous catholiques de France, à recourir à l'intercession de sainte Madeleine, à placer nos efforts sous son patronage après le patronage des divins Cœurs de Jésus et de Marie, ainsi que de saint Joseph, enfin à chercher à nous pénétrer de l'esprit qui l'a animée elle-même.

Dans ce but, nous nous proposons de considérer comment,

(1) De Abr. de Jacob, et vita beata, c. III, de Patr. Joseph. c. IV, Exhort. virgin. c. I.

(2) Divin. Instit. l. V, c. XVI.

(3) Les pages qu'on va lire devaient être présentées sous forme de Rapport à l'Assemblée générale des catholiques, (16 mai), par les soins du R. P. Voirin, Supérieur des chapelains du Vœu national. Un retard ayant empêché que ce Rapport ait pu être effectivement présenté, nous le portons ici à la connaissance de nos lecteurs.

d'après les desseins de la Providence, sainte Madeleine a été l'apôtre de la France, en est la patronne, en est aussi la personnification. Mais avant d'examiner les titres qui unissent particulièrement à la France cette illustre sainte, nous désirerions rappeler quelle place éminente elle occupe dans l'ensemble des desseins de Dieu sur l'ordre surnaturel : par là, les cœurs seront plus puissamment excités à recourir à son intercession et à désirer une participation de son esprit.

I. — La très sainte Vierge Marie est incomparablement élevée au dessus de tous les saints, qui tous ont reçu de sa plénitude les dons de la grâce et de la gloire. Cependant, par un dessein mystérieux de la Providence, cette autre Marie, qui est Marie-Madeleine, n'occupe pas beaucoup moins de place dans l'étendue du récit évangélique que l'auguste Reine des Saints ; elle est incontestablement, après cette divine Reine, celle de toutes les femmes qui a reçu du Sauveur les plus grandes marques de prédilection ; et c'est peut-être pour indiquer que dans cette prédilection il rapprochait, autant que cela est possible, Marie-Madeleine de Marie sa mère, qu'il a voulu que l'une et l'autre portassent le même nom.

C'est au sujet de Marie-Madeleine que, d'après une tradition, il a fait la parabole de la brebis égarée et de la drachme retrouvée, figures de ce retour du pécheur qui donne une si grande joie au Ciel (Luc., xv) ;

Quand elle vient arroser ses pieds de larmes dans la maison du Pharisien, il fait publiquement son apologie et prononce sur elle cette admirable parole : *Beaucoup de péchés lui seront remis parce qu'elle a beaucoup aimé* (Luc., vii) ;

Quand elle repose une autre fois à ses pieds pour l'écouter, il prend sa défense contre sa sœur Marthe, et déclare que la meilleure part lui est pour toujours assurée (Luc., x) ; — et nous pouvons le remarquer, c'est ce passage du récit évangélique où Madeleine est ainsi louée avec la part qu'elle a choisie, que l'Église a adoptée pour l'Évangile de la principale entre les fêtes de Marie, pour l'Évangile du jour de l'Assomption.

Quand Madeleine tombe une troisième fois aux pieds de Jésus, pleurant la mort de Lazare, il lui accorde la résurrection de celui qu'elle pleure (Joan., xi, 32 et 33) ;

Dans ce dernier repas où elle répand sur ses pieds et sur sa tête un onguent précieux, il la protège contre tout blâme et fait à son égard cette prédiction, à laquelle celle du *Magnificat*

peut seule être comparée : que *sa louange sera repétée par toute la terre* (Matth., XXVI, etc.) ;

Il l'admet au pied de la Croix ; entre toutes les créatures, c'est elle qui, tenant le pied de cette croix, est arrosée des plus abondantes effusions du sang divin qui est la source de notre rédemption ; et, comme l'a dit un de ses panégyristes, ses bras enlacés autour de l'Arbre du salut sont en quelque sorte l'autel sur lequel est offert le sacrifice qui sauve le monde.

Quand Jésus ressuscite, c'est à elle, après sa divine Mère, qu'il apparaît en premier lieu, pour la récompenser ; et par un privilège tout à fait incomparable ; c'est elle qu'il charge d'être l'apôtre des Apôtres eux-mêmes, en leur annonçant l'heureuse nouvelle (Joan., XX). Et ainsi il lui donne part, en quelque mesure, au titre de seconde Eve, qui appartient à sa Mère, puisque, d'après les SS. Docteurs, il a confié à une femme la première annonce de la Résurrection pour réparer la première annonce de mort qui fut transmise par une femme. (Voir S. Thomas, 3^{a}, q. LV, a 1, ad 3um.)

Aussi, le panégyriste que nous citions tout à l'heure, — le P. Valny, de la Compagnie de Jésus, — ne craint pas de dire, en s'appuyant sur le cardinal de Bérulle, que le Sauveur s'est appliqué à perfectionner l'amour de Madeleine « pour lui donner dans le ciel le trône et le rôle de Lucifer », de Lucifer, le plus élevé des séraphins ; et que, comme les anges supérieurs ont la mission d'illuminer les inférieurs, ainsi Madeleine, remplaçant le chef de toutes les hiérarchies célestes, a mission pour influer la lumière et l'amour dans les cœurs. (*Sainte Marie-Madeleine*, par le P. Valny, p. 492.)

Le P. Lacordaire, qui s'est efforcé de raviver en notre siècle la mémoire de sainte Madeleine, a écrit de son côté que si cette sainte était « moins élevée que saint Pierre dans la hiérarchie » visible de l'Église, elle était « plus proche de Jésus-Christ par son cœur. » (*Sainte Marie-Madeleine,* par le P. Lacordaire, p. 253.)

Saint François de Sales avait dit, lui aussi, que Madeleine s'est élevée « au-dessus des séraphins » ; qu'elle est « après la Mère de Dieu, l'âme la plus pure et la plus aimante. » (Cité par le P. Valny, p. 491.)

Et ne nous étonnons point que Jésus ait appelé une créature qui avait connu le péché, à la gloire de cet amour le plus élevé, après celui de sa divine Mère. Non! ne nous étonnons point ;

mais, selon la pensée du P. Lacordaire, admirons plutôt, avec les yeux remplis par des larmes de reconnaissance, l'ineffable condescendance de notre Dieu : à nous tous qui, dans une certaine mesure, connaissons la misère humaine et le péché — *In multis offendimus omnes* — il a voulu donner en Madeleine une preuve que, malgré cela, il n'est rien dans l'amour à quoi, moyennant sa grâce, il nous soit impossible d'aspirer.

II. — Madeleine est donc grande entre les créatures les plus grandes ; et elle représente ainsi l'humanité, purifiée par le sang de Jésus et exaltée par sa grâce. Mais, si elle représente l'humanité, *elle est spécialement la personnification de la France;* elle en est spécialement aussi *la patronne ;* et elle en a d'abord été *l'apôtre.*

Notre-Seigneur a voulu que plusieurs membres de ce collège apostolique qu'il s'était choisi, fussent envoyés à un grand nombre de nations qui devaient ne point accepter ou ne point conserver la foi; était-il possible qu'il n'en envoyât aucun à cette nation de la Gaule, de la France, qui devait être la fille aînée de son Église et à laquelle il voulait révéler son cœur ?

Parmi les nations, il en est trois, et trois seulement, qui ont eu le privilège de ne jamais perdre la foi catholique; la France est l'une d'elles; l'Italie et l'Espagne sont les deux autres. Parmi les Apôtres, il en est trois aussi qui ont été l'objet d'une élection spéciale, dont on eu la preuve au Thabor et à Gethsémani : Pierre, Jacques et Jean. Or, à l'une de ces trois nations, l'Italie, Notre-Seigneur a donné le premier de ces apôtres, saint Pierre, en l'envoyant asseoir au milieu d'elle le Souverain Pontificat; à une autre de ces trois nations, l'Espagne, il a donné saint Jacques ; et l'on aurait pu croire qu'à la France, prédestinée aux révélations de son divin Cœur, il avait réservé saint Jean, l'apôtre chéri de ce Cœur. Mais, pour d'autres desseins de la Providence, saint Jean devait avoir l'Orient pour séjour. Quel apôtre sera donc envoyé à la France? Ce sera Madeleine; Madeleine, que Jésus a investie d'un mandat apostolique au jour de sa Résurrection, Madeleine, qui est dans l'Évangile la figure dont les rapports avec celle de saint Jean sont le plus marqués: cette fidèle disciple reposant aux pieds de Jésus et l'écoutant, n'est-elle pas comme le pendant de l'apôtre bien-aimé reposant sur son cœur ?

Et ainsi, ce que saint Pierre est pour l'Italie, ce que saint

Jacques est pour l'Espagne, sainte Madeleine le sera d'une certaine manière pour la France.

Allez donc, Anges du Très-Haut, et de vos mains invisibles poussez vers les rivages de Massilie, sur la terre de Gaule, le navire sans voiles sur lequel la haine des Juifs a voué Madeleine, Marthe, Lazare et leurs compagnons à un inévitable naufrage; par ce miracle, rendez manifeste à tous les siècles que c'est bien Dieu lui-même qui a voulu associer ensemble cette terre et la plus illustre des saintes Femmes ; il a voulu confier cette femme bénie à cette terre, et confier cette terre à cette femme bénie, pour qu'elle en soit l'apôtre.

Mais comment Madeleine a-t-elle été apôtre de la Gaule? Un vénérable religieux, que Dieu a rappelé à lui l'année dernière, le P. Lyonnard, répond à cette question dans un livre qu'on ne saurait trop recommander : l'*Apostolat de la souffrance.* Comme il le montre là, les âmes qui continuent la Passion du Sauveur, exercent, par la souffrance ou la pénitence, jointe à la prière, un apostolat invisible, qui féconde l'apostolat de la parole et de l'action. Au pied de la Croix qui en est la source, il y avait, pour cet apostolat invisible, trois grands canaux : Marie, Jean et Madeleine. Marie devait en répandre l'influence sur toute la terre; au-dessous de Marie, Jean devait la répandre sur l'Orient; et, à Madeleine était réservé l'Occident (1). Ces considérations qui font ressortir la sublimité du rôle de cette illustre pénitente, montrent de quelle manière elle a été l'Apôtre de la France, en contribuant à nous engendrer à la foi.

Elle est aussi pour notre pays *une patronne.* Il suffirait pour cela qu'elle nous ait engendrés à la foi ; car les apôtres demeurent au ciel les patrons des peuples auxquels ils ont porté la foi sur la terre. Mais elle exerce ce patronage avec une tendresse d'autant plus grande que, comme nous l'avons dit, elle a été donnée au peuple de la Gaule par Dieu même dans un miracle, et que, comme il nous reste à le dire, elle en est aussi *la personnification.*

C'est sous plusieurs rapports que Madeleine personnifie la Gaule ou la France.

Ce que Jésus a donné à Madeleine, ce n'est point la dignité hiérarchique, dont elle était d'ailleurs incapable puisqu'elle était femme; c'est *sa prédilection.* D'elle et des deux autres

(1) Ouvrage cité, pages 223-227, 3e édition. 1885.

membres de « la Sainte Famille de Béthanie », il devait faire le type des « amis de Jésus ». Or, pareillement, ce qu'il donne à la France, ce n'est point la suprématie hiérarchique dans l'Église, puisque ce n'est pas au milieu d'elle qu'il a établi le siège du Souverain Pontificat; mais c'est sa prédilection, c'est son Cœur; par une miséricorde toute gratuite et en dépit des infidélités qui l'en rendent indigne, la France est, entre toutes les nations, la nation à laquelle il a révélé son Cœur.

De plus, Marie-Madeleine est *le type de la pénitence, et de la pénitence par amour*. Et, semblablement, la France, dans ce qu'elle renferme de meilleure, de plus capable de comprendre le prix de cette prédilection gratuite, sent que, pour en redevenir digne, elle a besoin avant tout de la pénitence; la formule de son Vœu national est avant tout l'expression de la pénitence; les premiers mots qu'elle inscrit sur le temple qui est l'objet matériel de ce vœu sont ceux-ci : *Gallia pœnitens;* et la pénitence qu'elle veut offrir à son Maître, c'est la pénitence *par amour*, car le monument de cette pénitence, c'est au Cœur de ce Maître qu'elle l'a dédiée.

Enfin, Madeleine *a vu la première le Sauveur ressuscité et elle a été pour les autres la messagère de la Résurrection*. Et, de la même manière, nous osons l'espérer, quand la France aura réalisé suffisamment, dans son cœur et dans ses actes, cette pénitence qu'elle a inscrite sur la pierre, c'est elle qui, la première entre les nations, verra la résurrection du Sauveur par l'établissement de son règne, et c'est elle qui aura pour mission d'être près des autres peuples la messagère d'une résurrection semblable.

Mais, pour que la France puisse suivre Madeleine dans ce rôle glorieux, il faut qu'elle la suive dans sa pénitence bien plus encore qu'elle n'a fait; il faut qu'elle travaille à rendre bien plus complète, pour la devise de son temple, cette réalisation vivante dont nous venons de parler : la plupart de ses membres, l'immense majorité même, en sont hélas! encore si loin!

Tournons-nous donc vers cette Patronne que le Ciel nous a donnée; nous tous qui, sous une forme quelconque, exerçons en France un apostolat militant, recourons aux divins cœurs de Jésus et de Marie; mais recourons aussi à cette protectrice spéciale qu'eux-mêmes nous ont destinée; plaçons nos efforts sous le patronage de Madeleine, confions nos travaux à son intercession. Conjurons-la surtout de nous faire entrer plus efficacement

dans cette pénitence dont la pensée est indispensablement liée à son nom, et qu'elle-même a exercée principalement sur le sol de notre patrie.

Oui, ô Madeleine, ô Patronne de la France, obtenez-nous du Sauveur cette grâce insigne de la pénitence. La Providence a suscité parmi nous, pour mettre à notre portée ce grand remède, une Association qui a été adoptée comme un complément spirituel de notre Vœu national; poussez un nombre bien plus grand d'entre nous à s'y unir. Vous n'avez pas été seulement le témoin et le héraut de la résurrection de Jésus ; vous avez été l'instrument d'une autre résurrection, celle de votre frère; car c'est à vos prières que ce doux Sauveur l'a accordée, comme le dit l'Église dans l'Oraison de votre fête. Ah ! puisque cette France dont Dieu vous a faite la sœur, est moins semblable à un vivant qu'à un mort couché dans son tombeau; après lui avoir obtenu la pénitence, qui est la condition de la résurrection, obtenez-lui cette résurrection elle-même, afin qu'elle en devienne à son tour, pour les nations ses sœurs, et la messagère, comme vous l'avez été pour la résurrection de Jésus, et l'instrument, comme vous l'avez été pour la résurrection de Lazare (1).

Vœu.

L'assemblée des catholiques, considérant les titres éminents par lesquels N.-S. J.-C. a voulu assurer à sainte Madeleine la vénération de tous les chrétiens, et les liens spéciaux qu'il a établis entre elle et la France, émet le vœu :

Que tous les catholiques militants de France recourent avec une entière confiance à l'intercession de cette illustre sainte;

Qu'ils placent leurs efforts et leurs œuvres sous son patronage, à la suite du patronage suprême des cœurs de Jésus et de Marie ainsi que de saint Joseph ;

Enfin qu'ils la considèrent comme le modèle de cet esprit de pénitence animé par l'amour du Sacré-Cœur, dont notre Vœu national est l'expression et qui est si nécessaire pour attirer sur notre patrie la divine Miséricorde.

(1) Ce Rapport, tel qu'il devait être présenté à l'Assemblée des Catholiques, se terminait par le Vœu suivant, qui devait être soumis au suffrage de l'Assemblée.

LE CHEF DU CENTRE

La ville de Hanovre était en fête ces jours derniers : M. Windthorst y célébrait ses noces d'or.

Citer le nom du leader du parti catholique en Allemagne, c'est évoquer un demi-siècle de travaux entrepris pour le triomphe de la foi et des vrais principes sociaux, pour le bonheur et la gloire de son pays.

Dans cette vie consacrée à des travaux si multiples et si variés, le critique le plus sévère ne peut trouver un moment de défaillance, une heure où le *great old men* de l'Allemagne n'ait pas été sur la brèche, envisageant le péril sans sourciller, ne reculant ni devant les censures amères des adulateurs du pouvoir, ni devant les cris de la populace, montrant à ses compagnons avec ce calme qui lui est propre le but qu'on s'est posé et qu'on doit atteindre. Puis, la victoire obtenue, Dieu seul sait au prix de quels labeurs, le grand patriote se retirait, toujours également modeste, dans sa propriété de Harzbourg, près d'Ostercappeln.

Là l'attendaient d'autres joies, moins bruyantes sans doute que celles de Berlin, lorsque sa parole éloquente arrachait des cris d'enthousiasme à ses partisans et réduisait au silence les adversaires de sa cause, mais plus intimes, plus en harmonie avec le caractère jovial et simple de l'ancien ministre des rois de Hanovre. En M. Windthorst, l'homme privé n'est pas moins estimable, moins exemplaire que l'homme public. Pour connaître à fond le leader du parti catholique, il faut le voir à Berlin et ensuite lui rendre visite dans sa paisible retraite pendant ses vacances parlementaires.

A Berlin, il apparaît entouré de cette auréole que donne un talent supérieur, consacré généreusement à la défense d'une grande cause. Au Parlement, il suffit que M. Windthorst se lève pour qu'à l'instant même le silence se fasse dans la vaste enceinte. Ses amis l'entourent en rangs serrés : les uns ont été ses compagnons dès la première heure, et leurs cheveux ont blanchi dans les agitations parlementaires ; les autres sont venus plus tard s'asseoir à ses côtés et leurs forces, leurs talents, leur activité promettent un brillant avenir pour le Centre. On dirait que le vieillard se sent plus fort lorsqu'il se sait au milieu d'amis dont les

cœurs battent à l'unisson du sien. La parole de l'orateur est calme, sa phrase d'une clarté parfaite. Rejetant les vains ornements du style, il s'attache à mettre dans son raisonnement une logique serrée, fermant toute issue à l'adversaire. Sa voix, d'une faible portée, se développe au fur et à mesure que l'orateur avance dans son sujet. Qu'il ait à revendiquer les droits de l'Église, les droits de ce vieillard qui, du fond du Vatican, commande à plus de deux cents millions de sujets, et l'enthousiasme le gagnera, se communiquera à tous ses amis et commandera un respect involontaire à ses adversaires les plus acharnés. Malheur à celui qui oserait l'interrompre dans ces moments ! La répartie s'échappera des lèvres de l'orateur prompte, mais toujours courtoise : éclair qui coupe la parole, mais qui ne blesse pas.

Faisant sienne cette parole de son auguste devancier, l'immortel Hermann von Mallinckrodt : « Qu'on nous anéantisse, soit! Mais jamais on ne nous verra courber la tête devant les lois de mai ! » M. Windthorst s'est dévoué corps et âme à la grande œuvre de la pacification religieuse. Chaque fois que l'occasion s'en est présentée, il a rappelé au gouvernement prussien avec une noble fierté ses obligations à l'égard des sujets catholiques du royaume. Les discours prononcés par le leader du Centre en ces occasions, comptent parmi les plus belles pages de l'éloquence parlementaire allemande.

La lutte a été longue, on le sait, et la victoire n'est pas encore complète. Quand le gouvernemont refusait de faire droit à ses réclamations, le chef du Centre se tournait vers ses amis et leur répétait cette parole de la reine Louise : « Même dans le malheur, il ne nous est pas permis de perdre courage et de déposer notre confiance en Dieu ! »

Le lendemain la lutte recommençait plus ardente. On arriva ainsi au 8 mai 1880. Le chancelier de l'empire se sentit brisé à force de lutter contre ces hommes « qui avaient juré de ne pas soutenir le gouvernement aussi longtemps qu'on continuerait à persécuter à cause de leur foi quinze millions de sujets allemands. »

Le député de Meppen tenait en échec le chancelier de fer !

M. de Bismarck arriva au Parlement sanglé dans son uniforme. Il prononça cette fameuse philippique qui sera à tout jamais la preuve de son infériorité vis-à-vis de M. Windthorst. Après avoir épuisé contre ses adversaires toute la série des licences parlementaires, le chancelier s'écria : « Je suis fatigué,

fatigué à mort! » Il était vaincu! En ce moment, le prince eut un cruel souvenir. Quatre jours auparavant, M. de Bismarck avait donné un de ses célèbres soupers parlementaires. Parlant des lois de Mai, il avait dit au député Bernards : « Nous déposerons les armes dans l'arsenal; quant à les livrer, jamais! » Cruelle ironie du sort! comme elle dut retentir durement à son oreille cette parole prononcée un jour et rappelée pendant ce même souper du 4 mai, au chancelier : « Celui qui veut me tromper, doit être à la besogne dès avant l'aurore! »

M. de Bismarck avait voulu tromper le député de Meppen. Il avait cru calmer ce grand chrétien, le circonvenir en lui annonçant la transformation de Kulturkampf aigu en Kulturkampf latent. M. Windthorst demandait plus : il voulait la réintégration complète des catholiques dans leurs droits. M. de Bismarck le sentit parfaitement dans cette mémorable séance du 8 mai 1880. Humilié dans son orgueil, blessé d'être vaincu dans sa politique religieuse, il supplia les libéraux de le soutenir contre « le Centre, cette puissance que rien ne peut ébranler, cette tour qui résiste à toutes les tempêtes! » Éloge tombé des lèvres du chancelier se faisant involontairement l'apologiste de ce parti qui en ce moment même lui infligeait une défaite.

Le chancelier allait quitter de la salle. Mais il fallait laver le Centre des accusations dont l'avait chargé le premier ministre de Prusse ; il fallait le faire d'un seul mot et cela avant que le chancelier ne fût sorti. Au milieu du silence le plus solennel, le leader de la fraction catholique se lève et avec un calme imperturbable, il prononce cette phrase foudroyante : « Prince, lorsqu'on s'est permis de telles attaques, il est chevaleresque de recevoir la réponse personnellement! »

Le coup de massue était donné : la sortie du prince était jugée à l'égal d'une fuite pour échapper aux réponses que son discours devait provoquer.

Voilà M. Windthorst au Parlement : aimé de ses compagnons de lutte, craint de ses adversaires!

A Harzbourg, le député de Meppen apparaît sous un autre jour. Ici, nous le retrouvons dans toute sa simplicité et dans toute sa bonté. Il n'est pas un enfant à Ostercappeln qui ne connaisse l'aimable vieillard de la Harzbourg avec son sourire si paternel, sa franche gaieté, sa rare bienveillance envers tous ceux qui l'approchent.

A diverses reprises déjà, l'Allemagne catholique a voulu offrir

à son chef au Parlement des cadeaux princiers. Avec une modestie digne de son grand caractère, M. Windthorst a répondu : « Je ne veux être que l'un d'entre les soldats nombreux qui luttent pour la gloire de Dieu et de son Église ! »

Lorsque l'Empire allemand *fut forcé* de contribuer tout entier à l'achat de Schœnhausen, le domaine de la famille de Bismarck, afin d'en faire cadeau au richissime chancelier, les catholiques voulurent honorer par un domaine leur leader. M. Windthorst refusa pour lui-même, mais ne craignit pas de tendre la main pour la construction d'une demeure au Très-Haut. Une première église fut construite.

Tout le monde connaît encore les événements de l'an passé. Le Reichstag avait été dissous ; une guerre acharnée était déclarée au Centre et à son chef. Voulant prouver leur attachement à celui qui les avait conduits au triomphe, les partisans du Centre proposèrent à M. Windthorst d'accepter l'obole que ses amis répandus à travers toute l'Allemagne voulaient lui présenter pour la construction d'un second temple en l'honneur de la Mère de Dieu. Le député de Meppen accepta avec reconnaissance. Cent mille marcs furent réunis en une année. Le Souverain Pontife, voulant donner à M. Windthorst un témoignage de sa haute bienveillance, demanda qu'on acceptât également l'obole du Pape. Les membres de la fraction se sont réunis et ont résolu de faire faire en leur nom l'ostensoir et de l'offrir à leur chef en signe de leur gratitude.

Il est difficile de se faire une idée des dons de toute espèce et d'une rare richesse envoyés de tous les coins de l'Allemagne par ceux qui ont voulu montrer au leader du parti catholique leur profond attachement, leur reconnaissance et leur amour !

Il est digne de commander un parti, le chef qui sait donner une direction si noble à la générosité de ses partisans !

LES SYNDICATS D'ASSURANCE MUTUELLE

Comme nous l'avons promis, nous revenons sur le magnifique discours prononcé dans la séance du 28 mai par le comte Albert de Mun, au cours de la discussion de la loi concernant les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Nous nous reprocherions de ne pas reproduire in-extenso cette magnifique page d'éloquence sociale, si bien faite pour montrer où se trouvent les vrais amis de l'ouvrier.

Les articles 29 et 34 inclus sont relatifs aux syndicats d'assurances mutuelles.

L'article 29 est ainsi conçu :

« Les chefs d'entreprise pourront former entre eux des syndicats à l'effet de constituer des caisses d'assurances mutuelles contre les risques prévus par la présente loi ; ces caisses seront basées sur la répartition annuelle des charges résultant des accidents. »

M. le comte Albert de Mun. — Messieurs, je demande à la Chambre la permission de lui présenter quelques observations au sujet de l'article 29 du projet de la commission, qui regarde la constitution des syndicats d'assurance mutuelle.

Le contre-projet que j'ai présenté diffère essentiellement sur ce point de toutes les autres propositions ; j'aurais désiré le développer dans son ensemble au début de la discussion. Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis de le faire, et je suis maintenant un peu gêné, pour réparer cette omission, par la marche du débat et par les votes que la Chambre a déjà rendus.

Elle a décidé, en effet, par l'article premier, que la responsabilité des accidents pèserait exclusivement sur le chef de l'entreprise, et c'est précisément là l'un des points principaux sur lesquels je diffère d'opinion avec la commission, puisque tout mon système repose sur la responsabilité collective des patrons et des ouvriers.

Néanmoins, je ne puis laisser passer la question capitale de l'organisation des caisses d'assurances sans dire, en quelques mots, de quelle manière je la comprends, me réservant peut-être d'y revenir avec plus de détails à la deuxième lecture. L'article actuellement en discussion forme, en effet, le point culminant de la discussion, le terrain où se rencontrent les divers systèmes en présence, celui de l'assurance libre, celui de l'assurance d'Etat et celui de l'assurance corporative, qui est le mien.

D'après le système de la commission, si je le comprends bien, il y a deux procédés ouverts au patron pour se couvrir de l'assurance ; l'un, qui est la constitution des syndicats d'assurances mutuelles, placés, dans une certaine mesure, sous la garantie de l'Etat ; l'autre, qui est le recours direct à une caisse d'Etat.

Dans l'un et l'autre cas, l'Etat intervient, tantôt comme garant, tantôt comme assureur. c'est bien là, si je ne me trompe, monsieur le rapporteur, le système général de la commission.

M. le rapporteur. — Ce n'est pas tout à fait cela, c'est une partie seulement du système.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Ce sont du moins les grandes lignes du projet, et c'est à ce point de vue seulement que je veux l'examiner.

L'article 29 soulève encore une autre discussion, dont je dirai un mot, c'est celle de l'assurance obligatoire.

Il commence par ces mots : « Les chefs d'entreprise pourront constituer des syndicats d'assurance, etc. »

La loi dira-t-elle « qu'ils pourront » ou qu'ils « devront » ? Voilà la question qui se posera certainement devant la Chambre : question grave, extrêmement importante, et à laquelle est lié, je le crois du moins l'avenir de la loi et la possibilité de la mettre en pratique.

Messieurs, il y a une considération générale qui domine tout ce débat et sur laquelle j'appelle toute votre attention. La voici :

Une loi comme celle que nous faisons ici, ce n'est pas seulement une loi d'assurance : ce n'est, là, que son petit côté ; ce qui la rend nécessaire, ce qui la justifie avant tout, ce qui lui donne son véritable, son grand caractère, c'est qu'elle est, ou du moins c'est qu'elle doit être, avant tout, une loi d'organisation sociale, c'est-à-dire une loi qui a pour but, qui doit avoir pour effet de faire régner la justice, de la donner à tout le monde, au patron comme à l'ouvrier.

Sur plusieurs bancs à gauche. — C'est la vérité !

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — ... une loi, je l'ajoute sur-le-champ, parce que c'est, à mes yeux, son objet principal, qui tende, par les moyens les plus efficaces, à pacifier le monde du travail, à y ramener la concorde et l'harmonie.

Eh bien, messieurs, quand on veut faire une loi de cette nature, quand on veut apporter un remède à une situation sociale, il faut, de toute nécessité, se placer en face de cette situation et envisager bien nettement le mal qu'il s'agit de guérir.

C'est ce que la commission n'a pas fait et ce que je voudrais essayer de faire, en très peu de mots, devant vous.

A mes yeux, le grand mal de notre temps, non pas seulement dans le monde industriel, mais dans la société tout entière, — je le désigne d'un mot qui est tombé dans le langage courant — c'est l'individualisme... (Mouvements divers), c'est-à-dire l'état de choses créé par la rupture des liens sociaux qui forment entre les hommes leurs relations naturelles.

C'est la condition d'une société dans laquelle il n'y a plus en présence que des individus isolés, exclusivement gouvernés par leurs intérêts particuliers, livrés par conséquent à tous les conflits, à toutes les passions que ces intérêts peuvent faire naître, et au-dessus desquels l'Etat apparaît comme la seule puissance capable d'intervenir entre eux, comme la seule force organisée dans le désorganisation universelle. C'est, en un mot, la situation créée par la grande transformation économique du commencement de ce siècle,

et formulée par Chapelier quand il disait dans son rapport de 1791, à propos du droit des réunions professionnelles :

« Il est défendu aux individus de même profession de se réunir sous prétexte de prétendus intérêts communs ; il n'y a plus de corporations, il n'y a plus que les intérêts particuliers et l'intérêt général. »

Voilà la théorie, elle est très nette ; les intérêts particuliers, d'un côté, c'est-à-dire les individus ; de l'autre, l'intérêt général, c'est-à-dire l'État qui le représente ; plus de liens communs, plus de droits collectifs, plus d'intérêts professionnels ; les individus et l'État, c'est-à-dire une société pulvérisée et centralisée par la bureaucratie.

Que deviennent, dans des pareilles conditions, les relations des hommes entre eux ? Elles ne sont nécessairement plus, elles ne peuvent plus être que des relations de guerre.

C'est le conflit permanent entre les intérêts, c'est la lutte à l'état permanent, la lutte entre les forts et les faibles : c'est, pardonnez-moi la brutalité du mot, il n'y en a pas d'autre qui rend ma pensée, c'est l'anarchie sociale : et pour y porter remède, pour en conjurer les effets, un seul moyen, s'il se pouvait, pire que mal, l'intervention constante et de plus en plus prépondérante de l'État ; il faut dire le mot, le socialisme d'État, à l'organisation légale duquel nous marchons tous les jours et à pas de géants.

Anarchie et socialisme d'État, voilà les deux termes nécessaires, inévitables, du système individualiste qui constitue le régime économique moderne.

Tel est, messieurs, le véritable, le grand mal social, celui auquel toute la législation doit tendre à porter remède, qu'elle s'applique spécialement à l'industrie, qu'elle vise le monde agricole, qu'elle s'occupe du travail, du commerce ou du crédit. Rapprocher les hommes, créer entre eux des intérêts communs, leur rendre la notion des devoirs réciproques, chercher dans une organisation fondée sur la solidarité la garantie des droits de chacun, voilà le but, voilà l'objet de toutes les lois sociales, si on espère en tirer l'apaisement des haines et des passions, et la prospérité qui naît de la concorde.

C'est la première considération que je désirais vous soumettre. Il y en a une seconde.

Ici, encore je touche à un point sur lequel, je le sais, nous sommes en désaccord : à côté de la situation créée par l'individualisme, il y a une doctrine funeste qui a prévalu depuis plus d'un siècle et qui est une des causes les plus profondes du mal social. C'est celle qui assimile le travail à une marchandise qui se vend et s'achète, comme les autres, sur le marché, en sorte que celui qui l'achète et celui qui la vend sont dégagés et quittes l'un envers l'autre, lorsque l'un a payé et que l'autre a reçu le prix de la marchandise, c'est-à-dire le salaire débattu entre eux avec une liberté, d'ailleurs, bien souvent plus théorique que réelle.

J'ai, messieurs, du travail, de la plus noble, de la plus haute des actions humaines, une idée bien différente. Je m'accorde, sur ce point, avec l'éminent rapporteur de la loi autrichienne sur l'organisation de l'industrie, dont les paroles ont été citées dans quelques-uns des documents que vous avez sous les yeux. Je suis heureux de m'associer au langage du prince de Lichtenstein. Comme lui, je pense que le travail est une fonction sociale, et qu'il crée, par là même, des obligations réciproques, un échange de devoirs et un ensemble de droits entre tous ceux qui y participent ou qui en profitent, entre les patrons et les ouvriers, et la société elle-même qui tire, ainsi, de ce caractère du travail, le droit d'intervenir dans les relations qu'il fait naître, pour les régler en vue du bien de tous.

Telles sont, messieurs, les conditions générales qui dominent le débat. La conclusion en est simple et se présente d'elle-même. Pour sortir du régime individualiste, pour échapper à l'anarchie sans tomber dans le socialisme d'État, pour rendre au travail son véritable caractère, il faut, de toute nécessité, recourir à une organisation fondée sur le sentiment des devoirs réciproques, sur le respect des droits de chacun, enfin sur l'intérêt commun qui rapproche les hommes et leur donne avec le moyen, tiré de leurs propres ressources, de faire face à tous les hasards de la vie, la force de se défendre contre eux sans recourir à la toute-puissance de l'État. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Qu'est-ce que c'est que cela, messieurs. Le mot sort naturellement de toutes bouches : c'est le régime corporatif, qui substitue l'intérêt commun au conflit des intérêts particuliers et qui permet de résoudre à l'amiable les conflits dont ils sont la source. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Chevandier. — Il y a la loi sur les syndicats professionnels.

M. le comte Albert de Mun. — Je vais vous répondre, monsieur Chevandier, et pour cela je n'ai qu'à répéter ce que je disais, ici même, à une autre époque, précisément dans la discussion de cette loi sur les syndicats professionnels, et qu'il est bien naturel que vous ayez oublié.

Vous dites : Il y a la loi sur les syndicats professionnels. Mais, cette loi elle-même, qu'est-elle, sinon la démonstration la plus évidente du mal profond que l'individualisme a fait à notre pays, et qui a fini par éclater si fort et si haut, qu'il vous a fallu, en détruisant l'œuvre de vos devanciers, réagir résolument contre lui ? Est-ce que l'histoire ouvrière de ce siècle tout entier est autre chose que celle des efforts constants, désespérés, des masses populaires pour reconquérir le droit de réunion professionnelle, que la loi de 1791, leur avait ravi, le droit de s'associer en vertu de ces intérêts communs que Chapelier appelait de prétendus intérêts.

Ce droit, vous l'avez rendu aux ouvriers, vous avez bien fait ; je l'ai

fait avec vous, j'ai voté la loi. Mais je lui ai fait un grave reproche, c'est précisément qu'elle n'a été qu'une loi insuffisante, une loi imparfaite au point de vue social; c'est qu'elle a consacré l'antagonisme au lieu d'y porter remède, et créé des associations de guerre au lieu d'une organisation pacifique.

M. Desmons. — C'est une erreur!

M. Martin Nadaud. — Je demande la parole.

M. le comte Albert de Mun. — Et j'ai demandé à cette époque qu'un certain nombre d'avantages fussent offerts à ceux qui voudraient constituer des syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers, qu'assurément la loi autorise, qui se créent, à sa faveur, en nombre assez grand, je le sais et je m'en félicite...

M. le rapporteur. — Nous aussi, nous le savons très bien.

M. le comte Albert de Mun... mais que j'aurais voulu voir encore plus favorisés par la loi, parce qu'il n'y a pas dans ma conviction d'autre moyen d'arriver à la paix sociale. (Très bien! très bien! à droite.)

S'ils existaient en plus grand nombre, peut-être ne verrions-nous pas dans le monde du travail ces déplorables déchirements auxquels il est constamment livré : d'un côté les ouvriers, — comme c'est leur droit, — s'associant étroitement entre eux pour défendre les intérêts dont ils se déclarent solidaires, et de l'autre les patrons, — c'est aussi leur droit, — s'associant à leur tour, pour défendre ce qu'ils regardent comme leurs prérogatives, comme cela se passait hier, à nos portes, dans la grève des verriers; en sorte que c'est l'état de guerre déclaré entre les syndicats de patrons et les syndicats d'ouvriers. (Marques d'approbation à droite.)

M. Chevandier. — Vous oubliez les conseils de prud'hommes qui sont un trait commun.

M. le comte Albert de Mun. — Oui, mais il est insuffisant, parce que c'est un tribunal et non pas une institution sociale.

M. Lagrange. — Avec la loi sur les syndicats, il y a l'égalité dans la liberté qui n'existait pas autrefois.

M. le comte Albert de Mun. — Encore une fois, M. Lagrange, je ne me plains pas de la loi des syndicats professionnels. Je l'ai votée, je l'ai regardée comme un grand progrès, parce qu'elle a abrogé la loi de 1791, parce qu'elle a rendu aux travailleurs le droit de réunion professionnelle. Mais je l'ai critiquée et j'aurais voulu l'amender parce que j'ai trouvé qu'elle n'avait pas une véritable portée sociale, parce qu'elle n'ouvrait la porte qu'à des associations de guerre au lieu de faciliter la création des associations pacifiques.

Ceci dit pour répondre à l'objection qui m'était faite, il y a un moment, je reviens à l'organisation du régime corporatif.

J'ai montré qu'elle sortait naturellement des considérations générales que j'ai présentées, et c'est ainsi que j'ai été conduit à en faire

la base de toutes nos propositions sur les caisses de prévoyance contre les maladies et la vieillesse, aussi bien que contre les accidents.

Eh bien, que m'a-t-on opposé? que m'a-t-on répondu? La commission extra-parlementaire, nommée pour préparer un projet de loi sur les accidents, a examiné la question; le rapport de M. Tolain la résout d'un mot, il se borne à dire : « C'est une impossibilité. »

Et M. Duché, dans son rapport, — je ne sais pas si ce sera tout à l'heure aussi la réponse de M. Ricard, — M. Duché déclare à son tour que c'est une conception inacceptable, qu'on ne peut pas songer à établir en France.

Un membre. — Pourquoi?

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Oui, pourquoi? Je me le demande : personne ne l'a dit. On se borne à répondre que c'est impossible, inacceptable. Pourquoi? Quoi! de tous les côtés vous voyez cette idée corporative faire des progrès dans les esprits et dans les faits. Vous voyez les nations de l'Europe marcher à grands pas dans cette voie; l'Autriche relever les corporations abolies depuis vingt ans, l'Allemagne, dont je suis bien loin de proposer l'exemple, parce qu'elle n'a fait, en somme, qu'organiser des corporations de maîtres, dont la suprématie de l'office impérial d'assurances fait un instrument de règne, bien plus qu'une organisation sociale, mais qui, enfin, n'a redouté ni la forme ni le nom de la corporation! Quoi, en France, partout autour de vous, vous entendez dans les conversations avec les industriels, vous lisez dans les écrits des hommes compétents, cette idée corporative discutée, commentée avec faveur, vous sentez partout un immense besoin d'apaisement, de concorde entre les patrons et les ouvriers, et vous dites que c'est une impossibilité! (Très bien! très bien! à droite.)

J'ai le plaisir de voir devant moi l'honorable M. Jaurès, qui ne partage pas mes opinions sur bien des points, et qui ne justifierait probablement pas ses idées sur l'organisation du travail par les mêmes principes que moi, et qui, cependant, aboutit à des conclusions identiques; car il a déposé une proposition de loi, signée de lui et de plusieurs de ses collègues, qui tend à instituer des caisses corporatives de secours contre la maladie, la vieillesse et les accidents.

Ce n'est donc pas une idée inacceptable pour tout le monde, une utopie, un rêve irréalisable! Ah! je vous entends! la corporation fait partie pour vous de tout un ensemble d'idées, de tout un bagage que vous appelez l'ancien régime, et que vous rejetez en bloc, sans examen, parce que c'est la corporation.

Mais quel est donc le fantôme qui vous effraye? Est-ce que je vous demande de faire des corporations d'ancien régime? Est-ce que je vous propose de les tirer, tout armées, du passé?

Mais non! je les propose à la France moderne comme le seul moyen pour elle de trouver la paix, je les propose aux industriels, aux ouvriers, à tout ce monde du travail qui n'est pas, que je sache, un foyer de réaction! Je ne demande pas de les soumettre à une autotorité, à une domination extérieure : Je demande qu'elles soient maîtresses de leurs propres destinées, qu'elles se gouvernent elles-mêmes, qu'elles fassent leurs propres règlements, qu'elles vivent, qu'elles s'administrent comme des corps autonomes : et c'est pourquoi je les veux fortes et puissantes. Ah! j'irai bien loin dans cette voie.

Il ne s'agit pas, dans ma pensée, d'une association passagère, d'un groupement éphémère d'hommes qui se rassemblent pour un moment et pour un intérêt spécial : il s'agit d'une institution publique, pourvue de tous les caractères qui peuvent lui en donner la forme, reconnue par l'État, ayant le droit de posséder, de recevoir des dons et des legs et, je puis bien le dire, j'irai jusqu'au bout de ma pensée, ayant le droit d'être représentée dans l'État, et donnant, ainsi, aux droits et aux intérêts professionnels une place qu'ils n'ont pas dans notre société (Très bien! très bien! à droite.)

Où donc est le fantôme? Est-ce que la profession, le caractère social que donne à l'homme la part de travail qu'il remplit dans la société est quelque chose de rétrograde? Qu'y a-t-il donc de plus conforme à l'état réel du pays?

Je ne vous propose pas de rétablir les anciens corps d'État, mais je vous demande d'organiser dans la nation, sur la base professionnelle, des corps constitués pourvus de leur vie propre et indépendante. Je vous le demande parce que, sans ces corps organisés, il n'y pas de société, il n'y a qu'une agrégation d'individus. (Vive approbation à droite.)

Mais, enfin, je ne veux pas pousser trop loin cet examen de la théorie corporative, et j'arrive à la constitution des caisses qui forme le point principal du débat.

J'ai dit que vous nous offrez : ou des caisses d'assurances mutuelles garanties par l'État, et ces caisses vous les offrez au patron pour couvrir la responsabilité dont vous le chargez exclusivement.

Je suis conduit à rentrer un peu dans l'examen de l'article 1er : bien que ce soit une irrégularité, j'espère que M. le président me permettra de le faire, pour que ma discussion puisse être complète. (L'orateur se tourne vers M. le président, qui lui fait un signe d'assentiment.)

J'ai dit, messieurs, que la loi devait être une loi sociale : je vous reproche de lui avoir enlevé ce caractère en attribuant toute la responsabilité au patron. Votre loi ne fera qu'accentuer l'antagonisme et accroître l'opposition des intérêts.

L'autre jour, M. le président de conseil est venu dire à cette tri-

bune : « Ce que nous voulons faire ici, c'est une loi de justice, ce n'est pas une loi d'assistance. »

Il avait raison : j'applaudissais à ses paroles, mais non pas à sa conclusion : car ce que vous faites et qu'il veut faire avec vous, ce n'est pas une loi de justice, c'est une loi de charité obligatoire pour les patrons (Très bien! très bien! à droite) ; vous décrétez l'assistance obligatoire par les patrons ; vous ne faites pas une loi de justice et de prévoyance. (*A suivre.*)

LA PAPAUTÉ

C'est le titre qu'on peut donner à l'éloquent discours prononcé par M. Chesnelong, au 17e congrès des catholiques où l'orateur se proposait seulement tout d'abord de raconter le pèlerinage à Rome des membres du comité catholique. M. Chesnelong, en effet, a singulièrement élargi son sujet, comme on jugera par les extraits suivants de son discours, que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire *in extenso*.

En voici le début :

Monseigneur,
Mesdames,
Messieurs,

Le programme de la séance vous annonçait un discours d'ouverture. Je vous demande la permission de le remplacer en vous lisant le récit du pèlerinage de nos œuvres à Rome, que j'ai écrit à votre intention.

Ce récit, il me semble que je vous le devais ; je suis assuré d'ailleurs de répondre, en vous le présentant, à vos sentiments pour l'Église que vous aimez comme des fils aiment leur mère et qui triomphe dans les grandes scènes dont, depuis six mois, le Vatican est en quelque sorte le lieu consacré ; à vos sentiments pour notre grand Léon XIII qui, devant l'histoire, sera l'une des gloires du pontificat romain comme il est, à cette heure, le jubilé en rend témoignage, non seulement pour ses enfants, mais aussi pour ceux mêmes qui ne vivent pas de sa foi, la grandeur la plus pure, la plus haute, la plus respectée de ce temps (Applaudissements) ; et aussi à vos sentiments pour notre chère et noble France dont nous portions à Rome dans nos cœurs le souvenir aimé, dont le Saint-Père a daigné parler avec un accent si pénétrant de tendresse et d'espérance, qu'il a

bénie avec une effusion si paternelle et si touchante. Avec quel amour nous avons courbé nos têtes sous cette bénédiction ! Comme nous, vous l'avez recueillie dans vos cœurs en y puisant, avec un plus ardent courage, une plus ferme espérance. (Vive approbation.)

Le Souverain Pontife, qui gouverne si glorieusement l'Église catholique, célèbre le cinquantième anniversaire de sa consécration sacerdotale. Dépouillé de ses États, prisonnier dans un palais qui est comme le dernier asile de sa puissance en apparence tombée, livré à la merci de la Révolution qui l'a détrôné et du pouvoir qui est venu s'installer en maître dans cette Rome que la Papauté avait tour à tour sauvée, ressuscitée, illustrée; n'ayant d'autre garde que la force surnaturelle de sa mission et le respect qu'elle impose à ceux mêmes qui en méconnaissent la souveraine grandeur, n'ayant d'autre rempart que la majesté de sa faiblesse, n'ayant d'autre richesse que les aumônes volontaires des catholiques de tous les pays qui, sous le nom si humble et si touchant de *Denier de Saint-Pierre*, lui offrent chaque année le tribut de leur fidèle dévouement, il sent, pour ainsi dire, le coin de terre qui le porte trembler et presque se dérober sous ses pas; mais il ne cesse de regarder vers le ciel, et il trouve dans cette contemplation la certitude que, survivant à toutes les attaques, l'institution dont il est le représentant et le gardien conserve toujours le glorieux privilège de triompher jusque dans ses épreuves. Soutenu par cette confiance, du fond de la détresse et de l'abandon où on se flatte de l'avoir réduit, il fait un signe. Il exprime un vœu, il dit un mot. Et sur ce signe du Pontife, sur ce vœu du père, sur ce mot du prisonnier du Vatican, par l'accord spontané des âmes catholiques qui, sans concert préalable, se trouvent unies dans un même sentiment, le monde s'ébranle. Évêques et prêtres, pasteurs et fidèles, hommes et femmes, vieillards et jeunes gens, de tous les points de l'univers catholique, de l'ancien monde comme du nouveau, des masses de pèlerins s'avancent vers Rome; ils s'y succèdent depuis plus de six mois. Toutes les nations y sont représentées, on peut dire que l'immense famille catholique passe là tout entière; elle se groupe, elle se presse autour du Souverain Pontife sans autre pensée, sans autre but que de lui apporter un hommage de sa foi, de son respect, de son admiration, de son amour, et de lui demander en retour une bénédiction qui soit pour tous et pour chacun un encouragement dans la lutte, un

gage d'union avec Dieu et avec son Église, une espérance pour le temps et pour l'éternité. (Nouveaux applaudissements.)

Quelle démonstration éclatante de l'unité des âmes dans l'Église catholique! Et comme la Papauté y apparaît avec son double caractère d'une autorité docilement acceptée et d'une paternité aimée!

Une parole du Souverain Pontife, laissant entrevoir un désir de son cœur, voilà tout ce que la terre a entendu. Mais à cette parole, si discrète fût-elle, Dieu du haut du ciel a communiqué l'efficacité créatrice de sa propre parole. Il a voulu, au moment où tant d'efforts sont conjurés contre son Église, qu'elle se montrât plus que jamais vivante, vivante et affirmant sa vie, vivante et affluant au centre même de sa vie, comme pour attester que tous les cœurs de tous ses enfants battent avec le cœur du père commun. Et l'impérissable ascendant de la Papauté a éclaté dans la gloire d'une manifestation qui peut-être, à bien regarder son imposante universalité et sa merveilleuse spontanéité, n'eut jamais sa pareille, qu'en aucun cas aucune puissance humaine, quelle qu'elle fût, ne serait capable de susciter. (Vifs applaudissements.)

Où y a-t-il, en effet, messieurs, un autre pouvoir qui, sur une simple parole ne renfermant qu'un vœu et ne s'adressant qu'au libre assentiment des cœurs, fût en état de remuer ainsi le monde ! Cherchez partout ; vous ne le trouverez pas. Eh bien, ce que ne pourrait aucun empereur, aucun roi, même aucun président de la République (rires), le Pape l'a pu et le Pape l'a fait. Il n'est qu'un vieillard désarmé, il n'a pas de pouvoir matériel ; il ne peut contraindre personne et, le pût-il, il ne le voudrait pas ; il n'use pas même de son autorité morale pour commander. Père, il laisse échapper simplement un souhait de son cœur ; c'est assez, l'amour de ses enfants lui répond. Ils accourent ou ils se font tous représenter auprès du père qui les appelle, aux pieds du Pontife qui veut les bénir. Ne reconnaissez-vous pas là ce souffle de vie qui, dans l'Église catholique, va du cœur aux extrémités sur toute la surface de la terre, qu'aucune frontière ne limite, qu'aucun obstacle n'est capable d'arrêter, qu'aucune durée n'épuisera jamais ? Ne sentez-vous pas là l'action de cette puissance spirituelle de l'Église qui, bravant toutes les tempêtes et résistant à tous les assauts, participe toujours à l'éternité de Dieu de qui elle émane, comme à l'immortelle destinée des âmes sur qui elle s'exerce, et qui trouve

ainsi dans son origine et dans sa mission le double gage de son indestructibilité? (Très bien! et vifs applaudissements.)

Ah! je le sais bien, nous vivons dans un temps où la force matérielle est en grand honneur, où qui la détient se croit en possession de devenir le maître de tout. Et certes, il est vrai qu'avec la force matérielle on peut beaucoup pour ou contre les choses qui relèvent du temps; on ne peut rien de décisif ou d'efficace contre celles qui relèvent de l'éternité. (Vive approbation). On peut broyer les cœurs; on ne peut pas les changer. On peut violenter les âmes; on ne peut pas les transformer. On peut persécuter la foi et faire souffrir l'amour; on ne peut pas les détruire. (Très bien! très bien!) Là, contre cet impénétrable rempart des cœurs fiers, des âmes fidèles, des sentiments qui ne fléchissent pas, la force matérielle se brise impuissante. C'est le domaine réservé où les pouvoirs humains n'ont pas d'accès, mais où se déploient dans leur divine efficacité les incommunicables prérogatives de l'Église du Christ. Seule, elle a le privilège de réaliser l'union des âmes et la libre obéissance des cœurs sous une autorité dont la foi et l'amour assurent et gardent le respect. Puissance mystérieuse et immanente, toujours attaquée, jamais vaincue; quand elle semble voilée par les obscurités de la bataille, on la voit tout à coup resplendir dans le rajeunissement de son éternel éclat. Comme son Divin Maître, l'Église traverse souvent les angoisses de la passion; elle entend souvent le *crucifigatur* de ses ennemis. Mais pour elle aussi, après le troisième jour, c'est l'*hosanna* du triomphe et l'*alleluia* de la résurrection. (Bravos et applaudissements répétés).

Oublions un instant, messieurs, le *crucifigatur* qui retentit trop souvent autour de nous et qui, s'il afflige notre tendresse, ne saurait ébranler notre foi. Et laissez-moi vous apporter un écho de l'*hosanna* triomphant que nous avons entendu à Rome pendant les cinq jours de notre pèlerinage.

L'orateur entre ici proprement dans le récit du pèlerinage et des impressions qu'on ressent à visiter la Rome souterraine, la Rome païenne et la Rome chrétienne. Il dit ensuite de l'exposition vaticane :

Mais à côté de ces monuments immortels du passé, il y avait la grande merveille du présent; c'était l'exposition vaticane, où sont réunis, comme vous le savez, tous les dons offerts à Léon XIII à l'occasion de son jubilé. Nos pèlerins y passèrent

quelques heures; il aurait fallu des journées pour l'examiner en détail. Les nations civilisées y ont envoyé les œuvres d'art les plus exquises, les peuples primitifs s'y sont fait représenter par les produits que leur laborieuse culture arrache péniblement à la terre. Pensée touchante qui a été justement appréciée : une sorte de place d'honneur a été réservée dans une salle spéciale à ces humbles offrandes du travail agricole.

L'attention de nos pèlerins se porta surtout, je n'ai pas besoin de le dire, sur l'exposition des dons venus de France. Chacun cherchait le cadeau de son diocèse (sourires); tous admiraient la magnifique tiare offerte par celui de Paris. Œuvre de mérite, où le goût le plus délicat s'unit à la perfection de travail la plus exquise, elle fait honneur à la générosité de Paris par sa richesse et elle est digne du grand renom de l'orfèvrerie parisienne par sa beauté artistique. Ajouterais-je que, comme membre du comité catholique, nous recherchâmes aussi l'offrande infiniment plus modeste envoyée par notre œuvre. C'était une réduction en bronze de la belle statue de sainte Geneviève, qui, grâce aux produits de la souscription ouverte il y a deux ans, a pu être confiée à un sculpteur de grand talent. Nous avons été heureux de la trouver en bonne place à l'exposition vaticane.

(*A suivre.*) C. CHESNELONG.

MÉNAGE ET FINANCES DE VOLTAIRE (1).

On connaissait déjà, d'après ses nombreux historiens, Voltaire menteur, sacrilège, orgueilleusement et cyniquement impie, bassement adulateur, hypocrite, violent et méchant, libertin jusqu'à l'obscénité, profanateur abject de l'une des gloires les plus pures de la France, contempteur des « Welches » (les Français) et félicitant leur ennemi le roi de Prusse de les avoir vaincus. On n'ignorait pas plus, dans une certaine mesure, les lésineries et les fourberies du « grand homme; » mais, à vrai dire, un tel sujet devait être profondément fouillé. Un érudit

(1) *Ménage et finances de Voltaire*, par Louis Nicolardot. Paris, Dentu, 1887, 2 vol. in-16. — L'intéressante analyse que nous reproduisons vient de paraître dans le *Polybiblion;* elle est due à la plume de M. Paul Rodery.

moderne, M. Nicolardot, s'y est cantonné spécialement, sans toutefois s'interdire d'autres aspects, et c'est le mérite de son travail.

Quelles furent les sources de la richesse de Voltaire ? Quel fut le chiffre au moins approximatif de sa fortune et quelles étaient ses libéralités ? A ces questions, l'auteur a des réponses décisives ; quand sur certains détails il ne peut atteindre à la certitude, il discute clairement les probabilités ; et ce ne sont pas les ennemis de Voltaire, mais ses amis qui le condamnent. C'est surtout Voltaire lui-même qui dans ses lettres, dans ses divers écrits, se juge « avare et fripon » : double ignominie du personnage qu'on a appelé le roi de son siècle.

*
* *

Il eut recours, pour être riche, à tous les moyens, honnêtes ou véreux : ouvrages de tout genre, pensions sur le Trésor royal, sur la cassette de la reine et sur celle du duc d'Orléans, loteries, jeux de bourse, traite de nègres, trafics de tableaux et de diamants, commerce de blés, traités avec les libraires français et étrangers, fournitures pour les armées, spéculations industrielles et commerciales de toute nature, change de monnaies, contrats et traités, dîme, défrichement de bruyères, cultures de trois domaines : les Délices, Tourney, Ferney, où il passa ses quatorze dernières années ; fondation de manufactures, vente de maisons, rien n'échappait à sa dévorante avidité. Aussi fut-il comte et seigneur et le plus opulent des hommes de lettres. Sa fortune fut surtout mobilière ; il plaçait de préférence en viager sur l'Etat, sur les grands et les princes, presque tous engoués de sa gloire. Donc, malgré quelques banqueroutes qu'il subit sans s'appauvrir, il eut, en 1749, 80,000 livres de rente, et au moment de sa mort plus de 220,000.

*
* *

Quel usage fit-il de ses trésors ? Ici éclatent son avarice et ses friponneries : il faisait l'usure, prêtait à gros intérêts et sur hypothèques, se disait toujours mourant pour avoir de plus fortes rentes viagères, obtenait le privilège de ne rien payer au roi ni à l'Eglise, se faisait héberger gratuitement de château en château, n'avait qu'une bibliothèque médiocre, exploitait à peu de frais toutes les conditions de la nature humaine, depuis ses valets de chambre, ses secrétaires et ses correspondants jusqu'à ses parents et ses amis, jusqu'à l'impératrice Catherine II.

Assurément, comme le dit l'auteur, il fut le plus obligeant des lettrés; mais obligeance n'était pas libéralité. S'il eut de temps à autre quelques élans de bienfaisance désintéressée, ses dons, que sa situation brillante et sa renommée rendaient indispensables, ne furent jamais en rapport avec son opulence. Wagnière, son secrétaire illettré et peu digne de foi, a beau vanter la générosité sans bornes de son maître; Voltaire, de son côté, célèbre vainement ses largesses; M. Nicolardot met en pleine lumière, pièces en mains, ses erreurs et ses mensonges. Il l'examine dans ses relations avec les siens, avec la famille Corneille, avec Belle et Bonne, avec ses amis, les personnes gênées et les pauvres (pour lui le peuple était la canaille), avec ses colons de de Ferney, avec les comédiens et les libraires; partout il signale l'homme rapace par excellence, rapace *per fas et nefas*, et consignant ses ladreries dans son *testament*.

*
* *

Voilà pour l'avarice. Et la friponnerie ! Voltaire avait toujours à la bouche et sous la plume les grands mots de justice, de générosité, d'humanité; il était de son époque, car nul siècle ne poussa aussi loin la jactance du bienfait et l'égoïsme de l'action. Quand il donnait ou prêtait, quand, par exemple, à Ferney, il vendait des montres à toute l'Europe et faisait bâtir des maisons pour en trafiquer, c'était, le plus souvent, dans l'intérêt de ses spéculations, de son orgueil et de sa vanité. Et telle était son avarice, qu'elle l'entraînait à la fourberie. Il a trompé les agents du fisc, dupé ses débiteurs, frustré ses domestiques, vendu les bougies qu'il se faisait livrer chaque mois chez Frédéric II, volé ses libraires par des éditions simultanées, en même temps qu'il les désespérait en entassant corrections sur corrections, cartons sur cartons. Il a ruiné Jorre par sa duplicité, par ses calomnies et ses dénonciations ; il a prouvé sa mauvaise foi par ses procédés à l'égard du président de Brosses; il a gagné des procès qu'il eût été honorable de perdre. En qualifiant de « rapines » les opérations des frères Paris, auxquelles il s'était mêlé, il a avoué que sa cupidité sans scrupules avait profité des malheurs de la France, et qu'il n'avait pas plus de patriotisme que de droiture.

*
* *

Après toutes ces « exécutions » désormais acquises à l'histoire, M. Nicolardot rappelle les ovations insensées et l'horrible

mort de Voltaire, puis il a un post-scriptum pour les curieux, mais non pour la curiosité de tous, en ce qui concerne les maîtresses gratuites de l'avare. Quant à la conclusion, elle est infamante pour Voltaire, d'autant plus que dans son livre, M. Nicolardot n'a rien accordé à la déclamation, mais tout à la logique inéluctable des témoignages et des faits. Un appendice, les *antivoltairiens*, est des plus piquants : on y voit le défilé des lettrés, pris en grand nombre dans le camp des libres-penseurs du dernier siècle et du nôtre. Chacun, en passant devant le demi-dieu, lui jette une parole de censure.

***

Louis Veuillot a dit : « Tout le monde convient aujourd'hui que Voltaire fut une franche canaille. » Beaucoup de ceux qui n'en conviennent pas, lorsqu'ils parlent ou écrivent pour leur public, flétrissent dans leur conscience celui qu'ils adorent devant ses honteuses statues. Quant aux naïfs qui ont encore pour lui le culte de l'ignorance, qu'ils lisent d'un bout à l'autre ce livre révélateur; ils passeront de l'admiration au mépris.

NÉCROLOGIE

Le maréchal Le Bœuf est mort en son château du Moncel, près d'Argentan. Né le 5 novembre 1809, il fut élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'artillerie de Metz.

Capitaine en 1837, chef d'escadrons en 1846, il commanda en second l'Ecole polytechnique de 1848 à 1850, devint colonel en 1852 et servit en Crimée, dès le début de la guerre, à la tête de l'artillerie.

Nommé général de brigade le 24 novembre 1854, il fut créé divisionnaire le 31 décembre 1857.

Par décret du 21 août 1869, le général Le Bœuf remplaça le maréchal Niel au ministère de la guerre.

Démissionnaire avec ses collègues, le 27 décembre suivant, il reprit son portefeuille dans le cabinet du 3 janvier 1870.

Le 24 mars suivant, il était élevé à la dignité de maréchal de France.

Nommé major général de l'armée le 15 juillet 1870, il résigna cette fonction après la bataille de Wissembourg et de Forbach,

et prit le commandement du 3e corps d'armée, à la tête duquel il fit des prodiges de valeur.

Enfermé dans Metz, il dut se rendre le 29 octobre 1870, avec ses troupes.

Prisonnier de guerre en Allemagne, il se retira en Hollande après la signature de la paix.

En décembre 1871, le maréchal Le Bœuf fut appelé à déposer devant le conseil d'enquête sur les capitulations. Depuis cette époque, il a vécu retiré dans son château du Moncel, et n'a jamais cherché à réagir contre les responsabilités que lui attribua l'opinion publique.

Ses actes, en tant que ministre de la guerre, ont été jugés avec passion, et comme tant d'autres, le maréchal Le Bœuf aura été le bouc émissaire d'une situation qu'il n'avait pas créée.

Le maréchal Le Bœuf était grand'croix de la Légion d'honneur depuis le 21 décembre 1866.

Les obsèques du maréchal Le Bœuf ont eu lieu le 11 juin.

Le cercueil avait été placé sur un char d'artillerie décoré de feuillages et de crêpes et portant un obusier à chaque coin.

On remarquait, derrière le char, les anciens officiers d'ordonnance du maréchal : le général Munier et l'abbé Gavard, ancien officier.

Le général d'Aubigny conduisait le deuil. Le général Thomassin représentait le ministre de la guerre.

L'assistance comprenait 8,000 personnes environ, parmi lesquelles de nombreux officiers généraux. L'évêque de Séez a donné l'absoute.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 7 juin. — M. Tolain dépose un rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour la participation des divers ministères à l'Exposition universelle de 1889.

Le Sénat aborde ensuite la discussion de la nouvelle rédaction proposée par la commission pour l'article 38 de la loi militaire, qui avait été réservé et qui concernait la taxe militaire.

Après le rejet du contre-projet de M. Blavier, les divers paragraphes et l'ensemble sont successivement adoptés.

Vendredi 8 juin. — On continue à examiner le projet de loi orga-

nique militaire. Longue discussion sur des points de détails fort importants, mais de peu d'intérêt à examiner.

Lundi 11 *juin.* — M. Léon Say donne lecture du rapport qu'il a fait au nom de la commission, sur le projet de loi tendant à changer le point de départ de l'année financière. Le rapport constatant que le projet crée deux années financières, l'une concordant avec l'année civile, l'autre commençant le premier juillet, *conclut au rejet du projet.*

Les motifs sont : 1° que le projet rompt l'unité de date du budget ; 2° qu'il n'est pas précédé des réformes nécessaires dans l'administration financière ; 3° que la commission n'a pas le temps d'examiner quelle serait, en cas de changement du commencement de l'exercice, la date la meilleure à substituer à celle du 1er janvier.

Sur la demande de M. Peytral, on fixe à mardi la discussion des conclusions du rapport.

Puis on s'occupe du régime des sucres.

Le Sénat occupe la fin de sa séance à continuer l'examen de la loi militaire.

Après l'examen de plusieurs amendements, le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de M. de Marcère et de plusieurs de ses collègues sur le rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris.

M. le Président. — Nous en sommes arrivés à l'article 2.

M. Songeon déclare qu'il renonce à toute discussion et exprime l'espoir qu'entre les deux délibérations, le gouvernement sera entendu par la commission.

Les articles du projet sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

Mardi 12 *juin.* — A mains levées, le Sénat repousse le projet Peytral relatif au point de départ de l'exercice financier.

Chambre des Députés.

Jeudi 7 *juin.* — M. le Provost de Launay interpelle sur les actes illégaux et les fraudes qui ont eu lieu à l'occasion des élections municipales.

M. Floquet excuse ses fonctionnaires.

Les conseils de préfecture sont, à l'heure présente, saisis d'un grand nombre de réclamations de part et d'autre. La lutte électorale a été si chaude ! (Rires.)

Les tribunaux ont déjà eu à statuer sur de nombreux cas.

Certes, l'orateur qui m'a précédé nous a dit avec beaucoup de sel des anecdotes intéressantes...

— Vous n'avez pas le monopole de l'esprit, Monsieur Floquet ! dit M. de Cassagnac.

— Je ne veux d'aucun monopole, réplique le ministre.

— A votre âge, Mirabeau était mort (rires), reprend M. DE CASSAGNAC.

— N'abusez point monsieur, réplique M. FLOQUET, de la supériorité que vous donnent votre âge et votre éloquence.

Et le ministre cite de nombreux jugements de tribunaux condamnant des cas de violation de liberté électorale. Toutes les élections dont M. le Provost de Launay a contesté la validité, sont examinées par M. Floquet qui les trouve excellentes.

Ce débat porte sur des pointes d'aiguilles.

La gauche applaudit le ministre autant qu'elle avait hué le député de droite.

Dans ces conditions, cela manque d'intérêt. Le ministre prétend prouver qu'il a assuré le respect de la loi, comme toujours il l'a fait et le fera en prenant la responsabilité des actes de ses fonctionnaires. On l'applaudit quand il descend de la tribune où le remplace M. le baron de Mackau.

M. le baron DE MACKAU réplique que les allégations de M. Floquet sont fausses. Il s'attache à certains points spéciaux que vient à nouveau réfuter M. Floquet. Le débat porte alors sur ce point : La droite voudrait que le gouvernement donnât un blâme énergique à quelques fonctionnaires dont les noms et les actes ont été apportés à la tribune. Le gouvernement ne le veut pas.

Un *nouveau*, M. FERROUL, deputé de l'Aude, fait un début à la tribune qui lui assure d'être bientôt connu. Avec un accent très méridional, il affirme que les réactionnaires ont, dans son département, affamé les républicains et violé... (Rires) toutes les libertés.

M. de la Batie veut parler, mais on vote la clôture, discussion.

La droite dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre prenant acte des déclarations du président du conseil, et demandant l'application pure et stricte de la loi, par tous et pour tous, passe à l'ordre du jour. »

Un autre ordre du jour, ainsi conçu, est déposé par quelques députés de la gauche radicale :

« La Chambre, convaincue que le gouvernement a fait tout son devoir et confiante en son énergie pour faire respecter les lois, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple est demandé et accepté par le gouvernement. Il est voté à mains levées.

Vendredi 8 *juin*. — M. Anatole de La Forge préside.

La séance s'ouvre par un léger tapage à propos des habituelles rectifications au procès-verbal.

Dans le cours de la discussion de l'interpellation de M. Le Provost de Launay, M. Ducoudray avait lancé cette interruption.

— Les Bretons ne savent pas le français !

Et quelques Bretons qui avaient entendu : les Bretons ne sont pas Français, avaient violemment conspué l'interrupteur.

M. Ducoudray maintient le texte du procès-verbal comme le texte exact. Cela au milieu du bruit.

Puis on adopte trois projets d'intérêt local. Et l'on reprend la discussion du projet de loi relatif au régime des sucres. Les députés désertent leurs bancs pour aller prendre le frais à la buvette, dans les jardins et les couloirs. Quelques articles du projet sont adoptés, malgré l'opposition énergique de M. Dellisse, député du Nord.

L'ensemble de la loi sur le régime des sucres est adopté par 342 voix contre 208.

Samedi 9 juin. — M. Gaudin de Vilaine a la parole pour adresser une question au ministre de la marine sur le mode de rapatriement des soldats du Tonkin et sur l'état sanitaire du paquebot le *Canton.*

M. l'amiral Krantz répond que le *Canton* a eu plusieurs cas de choléra, dont quatre décès. Mais la maladie a cessé depuis le 5 mai. Le bâtiment a été désinfecté à deux reprises et la libre pratique lui a été accordée. Il fait route pour Toulon. A son arrivée il se rendra au mouillage de Porquerolles, où il restera en quarantaine.

Quant au mode de rapatriement, les soldats doivent être embarqués sur des transports où ils trouvent des couchettes; mais un passager a réclamé, parce qu'en principe il ne doit pas y avoir de malades au milieu des passagers. Cependant la traversée a continué dans les mêmes conditions. Désormais les malades ne seront embarqués que sur des bâtiments spéciaux.

L'incident est clos.

M. Félix Pyat adresse une question au ministre de la marine au sujet de l'incident du *Pétrel.*

Sur terre, dit-il, beaucoup de soldats sont dégoûtés du service par la dureté des officiers. (Bruit à droite.)

M. le Président, interrompant l'orateur : On ne peut ainsi accuser les officiers de notre armée.

M. Félix Pyat ajoute qu'un soldat a été conduit au suicide par ces mauvais traitements.

L'amiral Krantz répond que le fait ne s'est pas produit dans le service, mais dans la chambre du commandant qui reprochait au matelot son infidélité.

Celui-ci affectait une mauvaise attitude en répondant à ces reproches; le commandant l'a frappé. Il a eu tort; mais ce n'est nullement pour ce coup que le matelot a été forcé d'entrer à l'hôpital.

Trente jours d'arrêt ont été infligés à l'officier et son commandement ne sera pas renouvelé.

Ces faits, très regrettables sont extrêmement rares, on devrait le reconnaître, aussi bien dans l'armée de terre que dans l'armée de mer. (Approbation.)

M. Félix Pyat insiste. Si le matelot s'était laissé aller au moindre geste de résistance, on n'eût pas manqué de le fusiller. Voilà l'égalité. Une condamnation à trente jours d'arrêt n'est pas suffisante. (Bruit.)

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 16,500 francs, nécessité par la nomination d'un sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur.

M. Floquet dit que la Chambre ne s'est jamais prononcée contre le principe des sous-secrétaires d'État. Il y a eu seulement la retraite volontaire de M. Peytral et de M. Bernard. Et après cette retraite le gouvernement n'a pas demandé de nouveaux crédits.

M. Barouille combat le projet.

A la majorité de 342 voix contre 131 sur 473 votants, le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. Lyonnais combat l'amendement de M. Yves Guyot qui tend à ne pas comprendre les femmes dans la réglementation du travail.

La femme doit travailler, mais dans des conditions qui ne compromettent ni sa santé, ni sa moralité et qui ne la détournent pas de la vie de famille.

M. Frédéric Passy explique qu'il ne s'agit pas de savoir s'il est désirable que la femme reste à son foyer dans l'intérêt de la famille, de la reproduction de la race et de la moralité ; sur ces différents points tout le monde est d'accord. Il s'agit de savoir si, dans les conditions actuelles, il est possible d'interdire aux femmes de travailler un certain nombre d'heures, quand elles le veulent ou plutôt quand elles y sont obligées.

M. Yves Guyot n'admet pas qu'on limite pour les femmes le droit au travail. Pour lui, le projet en discussion n'améliorera nullement le sort de celles-ci, et il convient de voter l'amendement.

M. Camélinat, qui défend le projet, s'élève en violentes attaques contre les capitalistes et les grands magasins de Paris. Il exprime l'espoir que le jour n'est pas éloigné où l'ouvrier prendra la place qui lui est due.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Lundi 11 *juin*. — M. de Clercq, député de la droite, dépose une proposition de loi pour laquelle il demande l'urgence. Cette proposition tend à mettre une somme de 50,000 francs à la disposition du ministre de l'agriculture pour combattre les ravages causés par un insecte qui détruit la betterave dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et venir en aide aux cultivateurs atteints par ce fléau.

— C'est une réclame électorale ! crie M. Dethou, cet extrême-

gaucher que nous avons souvent signalé comme atteint de « droitophobie. »

— C'est comme si vous me reprochiez de faire mon devoir! reprend M. DE CLERCQ. Je prie la Chambre de renvoyer ma proposition à la commission du budget après en avoir déclaré l'urgence.

Est-il utile de dire que l'interruption de M. Dethou soulève un grand tumulte qui va s'accroître quand M. FLOQUET monte à la tribune.

— J'ai lieu d'être très étonné, dit le président du conseil, de la proposition qui vous est présentée. J'ai reçu la visite de plusieurs députés de la région du Nord. Je leur ai répondu que le gouvernement ferait son devoir. Dans ces conditions, pourquoi M. de Clercq vient-il faire du malheur de nos concitoyens une réclame électorale? (Bruits et cris à droite.)

Une autre fois, je ne recevrai plus, continue M. Floquet, les membres de la droite qui viendront m'entretenir de questions semblables. (Protestations.)

— Je ne connaissais pas la démarche de mes collègues, reprend M. DE CLERCQ. Je m'y serais associé. Mais j'estime que M. le président du conseil n'avait pas le droit de parler ainsi et de me faire une insulte ! (Bruit à gauche, applaudissements à droite.)

Mais M. Floquet est à l'orage. Il continue à se montrer grincheux :

— Il était de la plus vulgaire convenance, dit-il, d'attendre les dispositions que prépare le gouvernement. Dans le cas seulement où le gouvernement n'aurait pas agi, M. de Clercq pouvait intervenir !

Pour donner raison à son idole du moment, la majorité repousse l'urgence et le renvoi à la commission du projet de l'orateur de la droite.

Tout ce bruit s'apaise lorsque M. DE MUN monte à la tribune pour prendre la parole dans la discussion du projet concernant le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

M. de Mun est l'un des meilleurs orateurs du Parlement. Il se fait écouter par ses adversaires, ce qui est rare à la Chambre.

Un amendement de M. Yves Guyot ne veut point que l'on réglemente le travail. M. de Mun, lui, veut la réglementation, non seulement pour les femmes et les enfants, mais aussi pour les adultes.

« Les pouvoirs publics, dit M. de Mun, doivent être les gardiens de la justice et surtout les protecteurs du droit des faibles. (Applaudissements.)

Les faibles, dans ma pensée, sont les travailleurs. Sans doute, ils ont la force du nombre. Ils peuvent emporter les gouvernements mais ils ne peuvent changer leur condition économique. Le travail est pour eux, avant tout, une question de subsistance. C'est pourquoi ils sont des faibles, ayant besoin de justice et d'humanité. (Très bien.)

Comme il faut produire beaucoup, et à bon marché, on est entraîné à considérer les ouvriers comme des instruments, à employer des femmes et des enfants.

Si des patrons prenaient l'initiative de la réduction des heures de travail, ils seraient battus, dans la lutte économique, par des concurrents moins humains. Il faut donc que la loi intervienne pour rétablir l'équilibre! (Très bien.)

L'industrie est faite pour l'homme et non l'homme pour l'industrie!

Et M. de Mun, dans une langue claire et sonore, plaide la cause des ouvriers, en demandant la réduction des heures de travail, que fixerait le corps professionnel. Il émet le vœu que les femmes mariées ne puissent entrer dans les établissements industriels. « Le gain qu'une femme peut apporter dans sa famille ne compense pas le mal qu'y fait son absence. » Et surtout, plus de travail de nuit.

MM. Andrieux, Waddington et Bernard Lavergne prennent ensuite la parole. La discussion sera encore longue.

Finalement, l'amendement de M. Yves Guyot est repoussé par 308 voix contre 191.

Donc, le travail sera réglementé.

Dans quelles conditions? C'est ce que décidera la Chambre dans la suite de la discussion.

Mgr Freppel demande une exception pour les établissements de bienfaisance ; cette exception est repoussée.

Mardi 12 *juin.* — Suite de la même discussion.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La loi sur les associations. — Le centenaire de 1789. — La reunion des Droites. — Allemagne. — Etats-Unis.

14 juin 1888.

M. Floquet a déposé le 6 juin, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi gouvernemental sur les associations. Ce projet, long et compliqué, pourrait se résumer en un article : les congrégations religieuses sont dissoutes; il est interdit, à l'avenir, d'en former de nouvelles. Et, en effet, l'ensemble des prescriptions de la loi tend uniquement à ce but. La multiplicité et l'enchevêtrement des articles ne le laissent pas apercevoir tout d'abord, mais il ressort des dispositions combinées de cette loi perfide.

En apparence, elle accorde la liberté aux congrégations religieuses ; en réalité, elle leur ôte tout droit, tout moyen d'exis-

tence. « Toutes associations de personnes ayant pour but, dit l'article 1er, de s'occuper d'objets littéraires, scientifiques, politiques, religieux ou autres peuvent se former sans autorisation préalable. » C'est là le principe général, mais tout le reste de la loi n'est qu'une série d'exceptions contre les congréganistes.

Allons tout de suite à l'article 17. « Lorsqu'une association établie en France dépend d'une autre association ayant son siège à l'étranger, la dissolution peut être prononcée par décret du président de la République rendu en conseil des ministres. » Or, c'est le cas de la plupart des congrégations religieuses d'hommes établies en France, qui ont leur supérieur général à l'étranger, à Rome. La loi les soumet au régime du bon plaisir : un simple décret suffit pour les dissoudre.

Voici, d'ailleurs, le texte complet de ce projet :

Article premier. — Toutes associations de personnes ayant pour but de s'occuper d'objets littéraires, scientifiques, politiques, religieux ou autres, peuvent se former sans autorisation préalable.

Art. 2. — Avant tout acte, les fondateurs doivent faire une déclaration énonçant :

1° L'objet et le nom de l'association ;

2° Les noms, âge, profession et domicile des fondateurs, et spécialement de ceux qui doivent représenter l'association comme président, directeur, administrateur ou sous toute autre dénomination ;

3° Le siège de l'association ;

4° Les noms, âge, nationalité, profession et domicile des étrangers qui en feront partie.

Ils sont tenus, en outre, de déposer les statuts de l'association.

Art. 3. — La déclaration est faite à Paris aux mairies et dans les départements à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège.

Elle peut être faite par lettre recommandée.

Il est délivré récépissé de la déclaration et du dépôt des statuts.

Art. 4. — Toute association qui, sous le nom de groupe, section, succursale ou sous toute autre dénomination, dépend d'une association déjà constituée, est tenue de remplir les formalités prescrites par les articles 2 et 3. Elle doit indiquer, en outre, le nom et le siège de l'association à laquelle elle se rattache.

Art. 5. — Toute modification aux statuts d'une association, tout changement dans le personnel des administrateurs et toute admission de membres étrangers doivent être déclarés dans les mêmes formes que ci-dessus.

Art. 6. — Lorsque les membres d'une association vivent ou habitent en commun, la liste complète des associés avec l'indication de

leurs noms, âge, nationalité, qualités et domicile, doit se trouver au siège de l'association et être communiquée à toute réquisition aux délégués des autorités administratives, lesquels peuvent, en outre, visiter les lieux où les associés résident.

Art. 7. — Tout membre d'une association peut s'en retirer à tout instant, nonobstant toute clause contraire.

Art. 8. — L'association régulièrement constituée peut, sous le nom de ses représentants, ester en justice et faire des actes de pure administration.

Elle peut, sans autorisation, employer pour l'objet en vue duquel elle a été fondée les souscriptions qu'elle a reçues, les cotisations de ses membres ou les sommes à l'aide desquelles elles ont été rédimées. Elle peut placer ses économies en rentes nominatives sur l'Etat ou en valeurs nominatives garanties par l'Etat. Elle peut, en outre, acquérir sans autorisation des immeubles strictement nécessaires pour le but qu'elle se propose. Ces immeubles ne peuvent pas être productifs de revenus, ni être affectés à l'usage personnel des associés.

Mais, en dehors de ces cas, l'association ne peut acquérir des valeurs mobilières ou des propriétés immobilières, ni sous son nom, ni par personnes interposées. Elle ne peut faire partie d'aucune société de gains et de pertes. Elle est incapable de recevoir des libéralités.

Art. 9. — Une association ne peut acquérir la personnalité civile qu'en vertu d'une loi.

Cette loi ne peut être rendue qu'en faveur d'établissements déterminés, consacrés à des œuvres d'utilité publique, et après une instruction dont les formes seront déterminées par un règlement d'administration publique.

La loi qui confère la personnalité civile peut fixer la quotité des meubles et immeubles que l'établissement reconnu d'utilité publique est à même de posséder.

Le bénéfice de la personnalité civile peut toujours être retiré par une loi.

Art. 10. — Lorsqu'une association a reçu la personnalité civile, elle peut ester en justice et contracter en son nom. Elle peut être autorisée par des décrets rendus en la forme de règlements d'administration publique et dans la mesure où l'utilité de l'établissement reconnu le rend nécessaire, à acquérir, à aliéner ou à échanger des immeubles ou des rentes données par actes entre vifs ou par actes de dernière volonté.

Art. 11. — Nul ne peut disposer par testament en faveur d'une association autrement qu'à titre particulier ni consentir à son profit de donation avec réserve d'usufruit.

Art. 12. — Toute acquisition à titre gratuit ou onéreux faite par

une association simplement déclarée, au mépris des dispositions de l'article 10, soit directement, soit au moyen de personnes interposées, soit au moyen de l'adjonction d'une convention de société ou par toute autre voie indirecte, est nulle de plein droit. Il en est de même lorsqu'une association, jouissant de la personnalité civile, a acquis des biens sans y avoir été autorisée par un décret.

Art. 13. — La nullité des dispositions ou acquisitions faites en fraude de la loi peut être poursuivie devant les tribunaux civils par toute personne intéressée, même par les donateurs ou vendeurs et par le ministère public. Les biens faisant l'objet des actes annulés font retour aux ayants-droit.

S'il s'agit de biens acquis à titre onéreux, ces biens ou leur valeur, si le vendeur en offre le remboursement, sont attribués à l'État qui les consacrera à des œuvres d'assistance ou de prévoyance.

Art. 14. — Dans le cas prévus par les deux articles précédents, le tribunal peut condamner les représentants de l'association et toute personne interposée qui a acquis, en fraude de la loi pour les comptes de l'association, des immeubles ou des valeurs mobilières, à une amende de 500 francs à 10,000 francs.

Il peut, en outre, prononcer la dissolution de l'association. Il la prononce nécessairement en cas de récidive.

Art. 15. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux associations ayant pour but l'exercice d'un culte non reconnu et non entretenu par l'État.

Art. 16. — Nulle association, composée exclusivement d'étrangers ou comptant des étrangers parmi ses administrateurs, directeurs ou représentants, ne peut se former qu'avec l'autorisation du gouvernement et sous les conditions indiquées par lui. Cette autorisation est toujours révocable.

Lorsqu'une association administrée par des Français, renferme des membres étrangers, le préfet du département où elle a son siège peut requérir, à toute époque, l'exclusion d'un ou plusieurs de ces membres.

Art. 17. — Lorsqu'une association, établie en France, dépend d'une autre association ayant son siège à l'étranger, la dissolution peut en être prononcée par décret du président de la République rendu en conseil des ministres.

Art. 18. — A défaut de la déclaration prescrite par les articles 2, 3, 4 et 5 de l'autorisation prévue l'article 16, les personnes qui ont pris part aux actes ou réunions d'une association sont passibles d'une amende de 200 à 500 francs et, en cas de récidive, d'un emprisonnement d'un mois à trois mois.

Sont passibles d'une amende de 500 à 1,000 francs et, en cas de récidive, d'un emprisonnement d'un mois à six mois : les fondateurs de l'association qui n'ont pas fait la déclaration prescrite par

les articles 2 et 3 ou qui n'ont fait qu'une déclaration incomplète ou encore ont changé sans nouvelle déclaration l'objet de l'association.

Ceux qui, dans les cas prévus par l'article 6, se sont opposés à l'introduction des délégués de l'administration ou ne leur ont pas communiqué la liste tenue à jour prescrite par cet article ;

Ceux qui, dans les cas prévus par l'article 16, ont formé une association non autorisée ou ont enfreint les conditions auxquelles l'autorisation a été subordonnée, ou enfin ont maintenu dans l'association les étrangers dont l'expulsion a été requise, et les étrangers qui ont pris part aux actes ou aux réunions d'une association dont ils ont été exclus.

Le jugement peut au cas de récidive prononcer la dissolution de l'association. Il la prononce nécessairement, et sans qu'il y ait récidive, en cas de violation des dispositions de l'article 16.

Art. 19. — Sont passibles d'une amende de 500 francs à 2,000 francs et d'un emprisonnement de six mois à deux ans, ou de l'une des deux peines seulement, les fondateurs et directeurs qui ont reconstitué sous son nom, ou sous un nom différent, une association dont la dissolution a été prononcée.

Art. 20. — En cas de crime, délit ou contravention commis par une association, les auteurs ou complices sont poursuivis conformément aux lois, et le tribunal peut prononcer la dissolution de l'association. Il la prononce nécessairement en cas de récidive ou en cas de condamnation pour crime ou pour infraction aux dispositions des articles 410 et 411 du code pénal.

Art. 21. — L'article 463 du code pénal est applicable à la présente loi.

Art. 22. — Toute association actuellement existante, qui possède des biens mobiliers et immobiliers et qui ne jouit pas du bénéfice de la personnalité civile est tenue de se pourvoir dans le délai de six mois afin d'obtenir, s'il y a lieu, ce privilège.

Passé ce délai, ou en cas de rejet de la demande, les biens meubles ou immeubles sont restitués aux ayants-droit et, à défaut de réclamation de la part de ces derniers, dans un délai de cinq années, considérés comme biens sans maître et dévolus à l'Etat, qui les consacre à des œuvres d'assistance ou de bienfaisance.

Art. 23. — En cas de dissolution volontaire ou prononcée par les tribunaux des associations simplement déclarées, les contestations, qui s'élèvent relativement à la liquidation sont jugées selon les principes de droit commun en matière de sociétés.

En cas de dissolution d'une association, ayant reçu la personnalité civile ou en cas de retrait de la personnalité civile par une loi, il sera procédé comme il est dit à l'article 22, paragraphe 2.

Toutefois les associations qui continuent à fonctionner après que la personnalité civile leur a été retirée peuvent, avant toute restitu-

tion, retenir les valeurs mobilières provenant des cotisations et les immeubles non productifs de revenus strictement nécessaires pour le but de l'association ainsi qu'il est dit à l'article 8.

Art. 24. — Sont abrogés les articles 291, 292 et 293 du Code pénal et l'article 294 du même Code, sauf en ce qui concerne l'exercice des cultes reconnus et entretenus par l'Etat; la loi du 10 avril 1834, l'article 13 du décret du 28 juillet 1848, la loi du 14 mars 1872, ainsi que toutes les autres dispositions contraires à la présente loi.

Ce seul projet de loi suffirait à justifier amplement la haine et le mépris que tout ce qu'il y a d'honnête en France nourrit contre ce gouvernement, que notre malheureuse nation subit toutefois, depuis tant d'années, avec une patience fort exagérée.

Nous ne pouvons à ce sujet nous abstenir de rapprocher l'Allemagne de la France, pour noter que l'empereur Frédéric, prince protestant, vient d'intervenir personnellement pour empêcher une représentation dramatique en l'honneur de la mémoire de Luther que prétendait donner un groupe d'étudiants en théologie de Berlin.

L'empereur et le prince impérial se sont prononcés contre la pièce en question, qui contenait de violentes attaques contre l'Église catholique.

—

Pendant que la France catholique s'inquiète de la blessure dont le gouvernement de M. Floquet menace l'Église, *Figaro* et son public prennent gaiement les joies de la vie. La feuille des boulevards raconte, avec une admiration émue, la belle représentation que M. Molier, l'amateur de cirque bien connu, a offerte aux Parisiens qui veulent s'amuser. Nous ne disons rien du programme ordinaire de ces sortes de représentations. On connaît ces exhibitions où des amateurs se montrent en des rôles qui ne semblaient point faits pour des « gens du monde ». Nous ne voulons mentionner qu'une « nouveauté » qui a enchanté *Figaro*. Sous prétexte d'ombres *vivantes*, le cirque Molier a offert aux blasés une série de silhouettes de telle nature qu'elles semblent avoir été inventées par un fidèle de la vieille corruption païenne.

Et voilà ceux qui devraient donner le bon exemple !

—

Tout mauvais cas est niable, dit un proverbe..... facile. Mais, si facile et élastique qu'il soit, le proverbe ne dit point qu'il est permis de mettre ses sottises à l'actif des autres pour dégager sa

responsabilité. Or, c'est le système des Allemands. Nos aimables voisins s'aperçoivent aujourd'hui que leurs vexations nouvelles se retournent contre eux; que l'obligation de passeport nous gêne peu et leur enlève à eux, grâce aux rapides et intelligentes modifications d'itinéraire faites par nos grandes Compagnies un transit considérable en marchandises et en voyageurs. Aussi la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dans un article qui laisse entrevoir qu'aux prix de quelques concessions le gouvernement allemand serait disposé à rapporter ses derniers arrêtés, déclare-t-elle, avec un incommensurable aplomb, que ce sont « nos mauvais procédés en matière commerciale qui ont dicté ces arrêtés. »

Hélas! quelle concession ces rapaces veulent-ils encore que nous leur fassions? Quels sont nos mauvais procédés commerciaux?

La bonne Allemagne nous inonde de produits que nous nous empressons d'acheter.

La dernière statistique officielle, datant du 1er janvier 1887, constate que dans l'année qui venait de s'écouler nous avions exporté pour à peine 297,600,000 francs en Allemagne, tandis que les importations allemandes s'étaient élevées à 334 millions 700,000 francs. Différence : plus de 37 millions, que les Allemands ont encaissés tout en geignant!

En ce qui touche les photographies, les gravures et la bimbeloterie, nous nous sommes rendus leurs tributaires, et cela sans raison, car leurs produits ne valent pas mieux que les nôtres. D'ailleurs sur les 267 millions inscrits à l'importation en Allemagne, un bon tiers ne fait que transiter pour la Russie, en passant par les mains des commissionnaires allemands. Nos importations débitées effectivement en Allemagne pour dire la vérité, ne dépassent pas 200 millions!

Enfin plus de *quatre-vingt-cinq mille Allemands* sont établis en France, y travaillent sans être gênés en quoi que ce soit, trouvent de l'ouvrage, alors qu'un si grand nombre de nos ouvriers en manquent, et sont employés jusque dans les administrations de l'État républicain!

Il nous semble que commercialement, la République aidant, nous avons été vis-à-vis des Allemands d'une longanimité qui touche à la bêtise!

—

Voici le document que communique à la Presse le Comité d'action des Droites :

La réunion plénière des Droites de la Chambre des députés a adopté dans sa séance du 25 mai la résolution suivante :

« La réunion plénière des Droites de la Chambre des députés affirme de nouveau sa volonté de poursuivre sans relâche devant le Parlement et dans le pays la dissolution de la Chambre pour arriver par la revision des lois constitutionnelles à la consultation directe de la nation. »

En conséquence :

« Article 1er. — Une association est formée entre les comités, groupes ou personnes qui adhèrent aux présents statuts, en vue d'assurer l'exécution de la résolution ci-dessus. Elle prend le nom de « Ligue de la consultation nationale ».

« Art. 2. — Le siège de l'association est à Paris.

« Art. 3. — La ligue de la consultation nationale a pour but d'éclairer le pays en organisant la propagande par des publications, des conférences, des réunions privées ou publiques et, d'une façon générale, par tous les moyens légaux.

« Art. 4. — La cotisation des adhérents est au minimum de 1 fr. par mois.

« Art. 5. — Les groupes ou comités qui deviennent membres de la Ligue de la consultation nationale conservent leur entière indépendance, leur administration et leur organisation spéciale.

« Art. 6. — La Ligue est représentée par un comité d'action siégeant à Paris. Le comité d'action pourvoit d'une manière générale à toute l'administration de la Ligue ; il statue sur les admissions.

« Art. 7. — La délégation de la réunion plénière des Droites de la Chambre forme le comité d'action. Il est composé de MM. le duc de Doudeauville, Jolibois, baron de Mackau, Berger, marquis de Breteuil, Léon Chevreau, Delafosse, Paul de Cassagnac, comte de Maillé, comte de Martimprey, comte A. de Mun, Jacques Piou. »

D'autre part, le Comité conservateur de la Seine s'est réuni, mardi dernier, au siège ordinaire de ses séances, 7, rue du Marché-Saint-Honoré.

Après un échange d'observations entre MM. Choppin, Vacherot, Ravotin, Gamard et Ferdinand Duval, le Comité, qui était au grand complet, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Les Chambres étant saisies de propositions portant sur la revision intégrale de la Constitution, la question de la forme du gouvernement se trouve posée devant l'opinion publique. Tous les partis ont parlé. Tous ont fait connaître leurs préférences et formulé leurs

prétentions. Les monarchistes ne peuvent être seuls à garder le silence. Le débat porté devant le Parlement leur a rendu le droit et leur impose le devoir de se prononcer.

Le Comité conservateur de la Seine se mettra sous peu de jours en communication avec le public pour faire connaître aux électeurs qui lui ont donné leur confiance en 1885 et 1887, vers quel but il entend se diriger et leur demander de marcher avec lui ;

2° Le Comité, en prenant cette résolution, ne rompt pas les alliances qu'il a formées avec d'autres fractions de l'opinion conservatrice sur le terrain de la défense sociale. Il se borne à suivre l'exemple que lui ont donné ses alliés et à revendiquer pour lui le droit qu'ils se sont reconnu à eux-mêmes.

—

Les journaux officieux allemands tiennent le public si peu au courant de ce qui se passe dans les sphères gouvernementales, il est si difficile de tirer au clair les articles sibyllins que la *Gazette de Cologne* et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* consacrent à la crise ministérielle actuelle qu'on n'ose guère s'avancer à prévoir les résultats de la démission que vient de donner M. de Puttkamer, et qui vient de surprendre tout le monde. Elle implique assurément un désaveu des procédés de pression électorale que M. de Puttkamer pratiquait avec une parfaite désinvolture, et il est permis de croire que son successeur sera plus respectueux de la liberté du vote. Mais ces procédés ne pouvaient être ni ignorés ni désapprouvés par les autres membres du cabinet prussien, notamment par le prince de Bismarck, qui témoigna toujours à M. de Puttkamer une faveur non déguisée. La retraite de ce ministre aura-t-elle donc les suites qu'on pourrait logiquement en attendre ? Annonce-t-elle la fin du régime bismarckien en Prusse, l'avènement momentané du parti progressif au pouvoir ? On ne peut pas encore croire à pareil revirement ; d'autre part, il serait prudent de considérer comme impossible une éventualité pareille que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'attache à démentir d'avance, mais en des termes qui trahissent clairement le mécontentement de ses inspirateurs habituels. La *Gazette* prétend que les ministres prussiens sont trop patriotes pour donner tous ensemble leur démission à la suite d'un incident qui les a atteints, il est vrai, dans leur susceptibilité, mais qui ne saurait justifier une crise par laquelle les intérêts extérieurs de l'Allemagne risqueraient d'être compromis. C'est là, semble-t-il, une affirmation

catégorique ; mais les intérêts intérieurs de l'Allemagne sont aussi précieux que les intérêts extérieurs et, à ce compte, ne fût-ce que pour décourager et humilier l'opposition, la présence de M. de Puttkamer au ministère de l'intérieur pouvait être considérée comme aussi nécessaire que celle du prince de Bismarck à la présidence du conseil. L'un est parti, l'autre est resté.

Il a fallu un motif grave à ce coup d'autorité subit et brutal de l'empereur, motif d'un ordre si élevé qu'il a imposé le silence au chancelier. On n'a point encore d'indice qui permette d'établir avec quelque certitude sa nature ; on est réduit aux conjectures. Serait-il trop osé de penser que la publication de la loi (sur la prolongation de la période parlementaire) n'a pas été faite dans les conditions imposées par l'empereur ? Ce serait, en tout cas, la supposition la plus vraisemblable, la seule qui donne un sens acceptable à tout ce que nous annoncent depuis quinze jours certaines dépêches de Berlin.

Le successeur de M. Puttkamer au ministère de l'intérieur n'est pas encore désigné. La presse progressiste triomphe ; les journaux conservateurs cherchent au contraire à démontrer qu'il n'y aura rien de changé dans la politique gouvernementale. La *Post* n'admet même pas qu'un homme politique libéral puisse être appelé à prendre le portefeuille de l'intérieur ; elle avoue cependant que tout conservateur qui a le sentiment de ses devoirs et de sa dignité pourra difficilement accepter la succession de M. Puttkamer ; dans les circonstances actuelles, « si instables », il serait obligé de faire trop de sacrifices.

—

Ce qu'on peut appeler la préface des élections présidentielles des Etats-Unis se déroule en ce moment à Saint-Louis. La Convention nationale démocratique, composée de délégués démocrates de tous les points du territoire, est réunie à Saint-Louis pour élire officiellement son candidat à la présidence et la vice-présidence de la république. C'est le président sortant, M. Cleveland, qu'appuient la plupart des délégués, et, en réalité, il n'y a pas d'autre candidature sérieuse. Dans leurs réunions préliminaires, les délégués ont acclamé le nom de M. Cleveland avec un enthousiasme qui fait prévoir que la candidature de cet homme d'Etat sera adoptée à l'unanimité.

Un point plus délicat à régler, c'était le programme politique,

« la plate-forme » sur laquelle la candidature de M. Cleveland devra être appuyée. Une dépêche de Saint-Louis, du 7 juin, reçue hier, résume ainsi cette partie des délibérations de la Convention : Le programme arrêté, après une vive discussion et qui sera déposé sur le bureau de la Convention démocratique renouvelle l'expression de fidélité aux principes démocratiques, confirme le programme de 1884, appuie le dernier message annuel du président Cleveland, approuve les efforts des membres démocratiques du Congrès pour obtenir une réduction des impôts et appuie la réforme du service civil suivant les principes du président Cleveland. Une résolution spéciale sera déposée, approuvant le projet de tarifs de M. Mills et recommandant sa prompte adoption par le Congrès.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'*Osservatore romano* publie une lettre de S. S. Léon XIII adressée en date du 10 janvier 1887, aux président et autres directeurs de l'Association dite « le cercle Gallego ». Le journal romain la publie à l'occasion de l'inauguration du monument de Christophe Colomb, qui vient d'avoir lieu à Barcelone.

En voici la traduction :

A nos chers fils Laurent Carballeda, président, et aux autres directeurs de l'Association dite LE CERCLE GALLEGO.

Chers Fils,

Salut et bénédiction apostolique,

Nous avons appris avec plaisir par vos lettres du 2 novembre que votre Société avait résolu d'élever, dans la ville même où elle a son siège, un monument, le plus magnifique possible, pour illustrer et glorifier à jamais la mémoire et le nom de Christophe Colomb. Vous avez eu bien raison de croire que Nous approuverions votre projet; car il convient et il est même bon de rendre des honneurs aux grands hommes qui ont bien mérité du christianisme et de la société. Or, telle est l'excellence des œuvres accomplies par celui-ci, et il est résulté de son génie et de sa constance une si grande somme de biens pour les deux parties du monde, que peu d'hommes peuvent lui être comparés. Mais ce qui recommande surtout à Nos yeux sa mémoire, c'est qu'il a entrepris un voyage si difficile, qu'il a supporté de si dures épreuves, qu'il a couru des dangers si nombreux,

pour montrer la route vers des contrées inconnues aux hérauts de l'Évangile, qui devaient venir après lui, conduire à la connaissance du vrai Dieu et conquérir à Jésus-Christ des multitudes innombrables plongées dans les ténèbres. Dans le désir que les honneurs rendus à un si grand homme soient pour beaucoup d'autres un nouveau stimulant à devenir les imitateurs de son ardeur et de sa vertu, Nous accordons de justes éloges à votre projet et à votre zèle, et en même temps, en témoignage de notre paternelle dilection, Nous vous accordons affectueusement à vous, chers fils, ainsi qu'à tous et à chacun de vos collègues, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 janvier 1887, l'an 9 de Notre Pontificat.

— LÉON XIII, PAPE.

Le nouveau Code pénal italien est voté à une grande majorité.

—

La Voce della Verità a publié la protestation suivante à ce sujet :

La Société des intérêts catholiques croirait manquer à un devoir suprême si, en présence de la menace que le projet de loi sur les prétendus abus du clergé, actuellement en discussion devant l'assemblée parlementaire, ne vienne à être converti en loi, et en loi très dure pour le clergé, elle n'émettait pas une protestation solennelle devant le monde entier. Cette Société a, de par son titre même, le devoir de sauvegarder les intérêts du catholicisme et il n'y a pas à coup sûr de plus grand intérêt que de défendre le sacerdoce, qui constitue pour ainsi dire les bras de l'Eglise de Jésus-Christ, bras dont se sert dans son suprême ministère le Souverain Pontife romain.

Pareil projet de loi contre les abus du clergé blesse au vif cette illustre hiérarchie dans tous ses membres, lesquels, outre leur caractère sacré qui rend incompétent le pouvoir civil à juger les faits de leur ministère, ont droit aussi au respect et à la gratitude pour les services immenses que le sacerdoce a toujours rendus et rend encore à la société. Ce sont, en effet, les prêtres qui s'occupent de l'éducation morale des peuples ; ce sont eux qui exposent leur vie dans les épidémies publiques et sur les champs de bataille, pour assister et réconforter les mourants ; ce sont eux qui visitent les prisons pour en adoucir les rigueurs et moraliser autant que possible les délinquants.

Aussi est-il vraiment indigne de toute idée de justice et de civilisation de voir que, tandis qu'on sent le besoin de réformer le Code pénal au profit de tous les délinquants qui, de nos jours surtout, troublent la société par les crimes les plus atroces, on prétend qu'il est nécessaire d'accroître les rigueurs de ce Code uniquement contre

le clergé de la nation, de façon à le mettre complètement hors la loi.

On invoque le prétexte de protéger la conscience publique et la paix des familles ; mais, au lieu de cela, si pareil projet de loi devenait une loi établie, il en résulterait le trouble le plus profond de la conscience publique qui réclamerait hautement contre une aussi grande injustice ; on violerait aussi la paix des familles, qui ne seraient plus libres de jouir de l'influence bienfaisante que le clergé exerce sur elles, dans toutes les branches de son ministère.

Il est à remarquer en outre que, par une telle loi, on étoufferait la voix de tous les pasteurs de l'Eglise, et notamment de son Chef auguste, lequel placé par Dieu, pour veiller sur le troupeau qui lui est confié, serait contraint de voir ce même troupeau assailli par les ennemis acharnés de la foi, sans pouvoir même stigmatiser l'iniquité et condamner l'erreur.

Dans l'appréhension qu'une loi féconde en maux si graves pour l'Eglise ne soit approuvée par ceux qui ayant la charge de représenter la nation, en trahissent si ouvertement le mandat, la Société des intérêts catholiques, par la bouche de son président, de son Conseil de direction et de tous les membres qui la composent et par le moyen de notre journal qui en est l'organe, entend faire et fait une protestation solennelle et publique, en invitant tous les catholiques à s'y associer.

Cette protestation des personnages les plus importants de la population catholique de Rome n'a pas empêché la Chambre de Monte-Citorio de voter le projet de loi « au scrutin secret ».

Le projet va donc être discuté au Sénat, et, si cette assemblée l'adopte, il sera soumis à la signature du roi Humbert.

France.

Le *Journal officiel* publie le décret suivant :

Le président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Décrète :

Art. 1er. — M. Juteau (Augustin), curé de Saint-Julien-Saint-François, à Tours, est nommé à l'évêché de Poitiers, vacant par le décès de M. Bellot des Minières.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 juin 1888. CARNOT.

Par le président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

J. FERROUILLAT.

Né en 1839, M. l'abbé Juteau est curé de Saint-Julien-Saint-François de Paule depuis 1885.

Poitiers. — Un ecclésiastique du diocèse, ancien aumônier des prisons, vient de remettre à l'un des agents principaux de la Société Générale, la somme de dix-huit mille cinq cent vingt-cinq fr., provenant d'une restitution. Aux questions qu'on lui posait, il s'est contenté de répondre : « C'est la Religion qu'il faut remercier. »

La Société Générale lui a fait parvenir quelques jours après, avec ses remerciements, une très belle aumône pour être distribuée aux pauvres.

Bastia. — Un triduum solennel a été célébré les vendredi 25, samedi 26, et dimanche 27 mai en l'honneur du B. de La Salle.

L'Église paroissiale de Saint-Jean, où ont eu lieu les cérémonies, avait été magnifiquement tendue de draperies rouges et la voûte était décorée de bannières de diverses couleurs.

Une assistance nombreuse comprenant l'élite de la société bastiaise se pressait dans l'église trop petite pour la contenir. Le R. P. François-Marie, dans le panégyrique qu'il a fait du bienheureux de La Salle, s'est attaché à faire ressortir le dévouement de ce modeste prêtre qui a consacré sa fortune et ses talents à l'éducation de l'enfance.

La cérémonie du samedi a été marquée par un sermon du R. P. Cyrille, dont l'éloquente parole est particulièrement goûté à Bastia.

L'orateur a, dans un langage choisi et élevé, montré avec une éloquence persuasive les dangers d'une éducation sans Dieu.

La cérémonie s'est terminée par le chant du *Tantum Ergo* exécuté par 150 élèves des Frères.

C'est le dimanche, dernier jour du Triduum, que les fêtes ont pris un caractère tout à fait imposant, surtout par la grande affluence des fidèles.

Le R. P. Boulanger a prononcé, à la cérémonie du soir, le panégyrique du Bienheureux.

Il a su, dans une langue châtiée mais persuasive, retracer les diverses phases souvent, très épineuses, de la formation d'un ordre.

Il a ensuite franchement abordé la question des Frères que l'on expulse officiellement des écoles primaires, et, à ce sujet, il a félicité M. le maire de Bastia qui avait déclaré être très

honoré d'assister au milieu des Frères à la fête célébrée en faveur du Fondateur de leur Institut.

Enfin, un salut solennel a clôturé le Triduum.

Le soir, l'établissement des Frères a été brillamment illuminé et un superbe feu d'artifice a été tiré par leurs soins.

On gardera longtemps à Bastia le souvenir des fêtes imposantes qui ont eu lieu à Saint-Jean pendant ces trois jours, et auxquelles le peuple a participé tout entier.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Rien à signaler à la Bourse, en dehors de laquelle se sont passés les deux événements financiers qui étaient le plus de nature à l'intéresser. Le premier est la nouvelle organisation qui paraît devoir être donnée aux affaires de cuivre et au sujet de laquelle les négociations engagées se continuent. La seconde est le vote qu'a émis le Sénat dans sa séance de jeudi dernier et qui permet de dire que la semaine appartient à Panama. La Compagnie étant autorisée par la décision des Chambres à émettre des obligations à lots, on a fixé l'émission à la date du 27 juin.

La question intéressant nombre de nos lecteurs, nous croyons devoir donner le texte de la loi promulguée à son sujet au *Journal officiel* de samedi. Le voici :

Art. 1er. — La compagnie universelle du canal intérocéanique de Panama est autorisée à faire, jusqu'à concurrence de six cents millions de francs (600,000,000 fr.), une émission de titres remboursables avec lots, par la voie du sort, aux conditions suivantes :

1° Les titres émis jouiront d'un intérêt annuel dont le taux ne pourra être inférieur à 2 p. 100 du capital nominal ;

2° La somme totale annuelle attribuée sous forme de lots ne pourra, en aucun cas, excéder 1 p. 100 du capital ;

3° La valeur nominale des titres émis ne pourra pas être inférieure à 300 fr.; le fractionnement ultérieur des titres émis est interdit ;

4° Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le payement des lots seront garantis par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de rentes françaises ou de titres garantis par le gouvernement français. La compagnie universelle du canal interocéanique de Panama, pour répondre à l'obligation qui lui est imposée, est autorisée à augmenter dans les mêmes conditions, ledit

emprunt à 600 millions de la somme nécessaire à la constitution de ce fonds de garantie, cette augmentation d'emprunt ne pouvant excéder vingt pour cent (20 p. 100) de la somme principale.

Art. 2. — Eventuellement, si la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama convertissait tout ou partie de ses obligations anciennes, les dispositions de l'article 1er seraient applicables aux obligations nouvelles créées en vertu de cette conversion.

Art. 3. — Tout le matériel nécessaire à l'accomplissement des travaux sera fabriqué en France.

Les matières premières devront être de provenance française.

Art. 4. — Tous prospectus, affiches, publications et autres documents destinés à la publicité, devront porter en caractère de même grosseur que ceux employés pour l'annonce de l'emprunt, et au-dessous du montant de l'emprunt, la mention :

« Emprunt autorisé, conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ou responsabilité de l'Etat. »

La même mention sera insérée en tête des titres provisoires ou définitifs remis aux souscripteurs.

Toute infraction à la disposition ci-dessus pourra entraîner le retrait de l'autorisation par simple arrêté du ministre des finances.

Bourse du 13 *juin* 1888.

3 0/0		83 30	C. F. foncières 1879		485 »
3 0/0 amortissable		86 10	— commun. 1879		480 »
4 1/2 0/0		105 75	— — 1880		471 »
Crédit foncier..	Actions	1.455 »	— foncières 1883		393 »
Est	—	785 »	Est	Oblig.	390 »
Lyon	—	1.250 »	Lyon	—	404 »
Midi	—	1.178 75	Midi	—	400 »
Nord	—	1.570 »	Nord	—	411 »
Orléans	—	1.325 »	Orléans	—	407 »
Ouest	—	895 »	Ouest	—	403 »
Panama	—	395 »	Panama 4 0/0	—	225 »
Suez	—	2.175 »	— 6 0/0	—	400 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ XIII

Epistola ad episcopos Brasiliæ.

VENERABILIBUS FRATRIBUS EPISCOPIS BRASILIÆ

LEO PP. XIII

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Procedebant Ecclesiæ curæ in patrocinio servorum, et, nulla missa opportunitate, eo usque caute pertinebant, si tandem ii possent in libertatem dari, quod profuturum valde erat ad salutem etiam sempiternam. — Bene respondisse eventus, annales sacræ antiquitatis afferunt testimonia. Nobiles ipsæ matronæ, Hieronimi laudibus spectatissimæ, huic rei juvandæ singularem operam contulerunt : referente autem Salviano, in christianis familiis, iisque non ita locupletibus, fiebat sæpenumero, ut servi manumissione munifica liberi abirent. Quin etiam eo præclarius specimen caritatis S. Clemens multo ante laudavit ; quemadmodum Christiani nonnulli sese servituti, conversis personis, subjecerint, quod servos quosdam alio pacto liberare nequissent (1). — Quare, præter quam quod servorum manumissio in templis haberi, item ut actio pietatis, cœpta est, eam Ecclesia instituit christifidelibus testamenta facientibus commendare, tamquam opus pergratum Deo magnique apud ipsum meriti et præmii : ex quo illa manumissionis mandandæ concepta verba *pro amore Dei*, *pro remedio* vel *mercede animæ meæ*. Neque rei ulli, in pretium captivorum, temperatum est : donata Deo bona, divendita ; aurum et argentum sacrum, conflata ; basilicarum ornamenta et donaria, alienata : id quod Ambrosius, Augustinus, Hilarius, Eligius, Patritius, alii multi et sanctissimi viri fecerunt non semel. — Vel maxime fecerunt pro servis Pontifices romani, illi vere in omni memoria et infirmorum tutores et vindices oppressorum. S. Gregorius M. quam plurimos potuit ipse in libertatem asseruit et in concilio romano an. DXCVII iis libertatem concessam voluit

(1) I Ep. ad Cor. c. LV.

qui monasticam vitam agere constituissent : posse servos, invitis dominis, matrimonia libere inire Hadrianus I defendit : ab Alexandro III, an MCLXVII, apertissime edictum est mauro Valentiæ regi, ne quem christianum hominem servitio addiceret, quod nemo natura servus, a Deo liberi omnes facti. Innocentius autem III, an. MCCII, Ordinem *Sanctissimæ Trinitatis, Christianis redimendis* qui Turcarum in potestatem incidissent, rogatu auctorum, Joannis a Matha, Felicis Valesii, probatum ratumque habuit. Similem huic Ordinem *Mariæ sanctæ a Mercede* Honorius III posteaque Gregorius IX rite probavere ; quem Petrus Nolascus ea ardua lege condiderat, ut religiosi illi homines se ipsi pro Christianis in tyrannide captivis captivos devoverent, opus si esset ad redimendos. Idem Gregorius magis amplum libertatis subsidium decrevit, ut Ecclesiæ servos nefas esset permutari : idem exhortationem ad Christifideles, addidit, ut pro admissorum pœnis servos suos Deo Sanctisque piaculi causa donarent. — Accedunt multa in hac re benefacta Ecclesiæ. Ipsa etenim servos ab asperis dominorum iris damnosisque injuriis, adhibita severiti pœnarum defendere consuevit ; quos violenta manus vexaret, iis perfugia pandere ædes sacras ; manumissos accipere in fidem, atque eos animadversione continere, qui ausi malis artibus liberum hominem in servitutem redigere. Eo ipsa propensius libertati favit servorum, quos quoquo modo, pro temporibus locisque, haberet suos ; vel quum statuit ut omni servitutis vinculo ab episcopis solverentur, qui se laudabili vitæ honestate aliquamdiu probassent, vel quum episcopis facile permisit, ut sibi addictos suprema voluntate liberos dicerent. Dandum item miserationi et virtuti Ecclesiæ quod servis remissum aliquid sit de gravitate legis civilis, quoad est impetratum, ut proposita Gregorii Magni temperamenta, in scriptum, jus civitatum recepta, valerent : id autem factum, Carolo Magno præsertim agente, qui ea in *Capitularia* sua, quemadmodum postea Gratianus in *Decretum*, induxit. Monumenta denique, leges, instituta, continuo ætatum ordine, docent et declarant magnifice summam Ecclesiæ caritatem in servos, quorum conditionem afflictam nullo tempore vacuam tutela reliquit, omni semper ope allevavit. — Itaque Ecclesiæ catholicæ, amplissimo Christi Redemptoris beneficio, expultrici servitutis, veræque inter homines libertatis, fraternitatis, æqualitate effectrici, satis numquam, proinde ac de prosperitate gentium merita est, haberi potest vel laudis vel gratiæ.

Sæculo inclinante quinto decimo, quo tempore, funesta servitutis labe apud gentes christianas prope deleta, sese civitates in libertate evangelica stabilire atque etiam latius proferre imperium studebant, hæc Apostolica Sedes diligentissime cavit, necubi mala ejusdem pravitati germina reviscerent. Ad regiones igitur nove repertas Africæ, Asiæ, Americæ, vigilem providentiam intendit : fama enim manaverat, earum duces expeditionum, homines christianos, armis ingenioque minus recte uti, ad struendam imponendamque innoxiis nationibus servitutem. Cruda scilicet natura soli, quod erat subigendum, neque minus metallorum opes explorandæ effodiendæ, quum operas bene validas postularent, injusta plane suscepta sunt atque inhumana consilia. Fieri enim cœpta est quædam mercatura, servis ad id opus ex Æthiopia deportandis, quæ, nominata deinceps *La tratta dei Negri*, nimium quantum eas occupavit colonias. Secuta quoque est, non absimili injuria, indigenarum hominum (qui universe *Indi* appellati) ad modum servitutis oppressio. His de rebus ubi Pius II certior est factus, mora nulla interposita, die VII oct. an. MCCCCLXII, epistolam dedit ad episcopum Rubicensem, qua tantam improbitatem redarguit et damnavit. Aliquo post tempore, Leo X quantum potuit officiorum et auctoritatis apud reges et Lusitaniæ et Hispaniarum adhibuit, qui eam licentiam, religioni pariter atque humanitati justitiæque probrosam, radicitus excidendam curarent. Nihilominus ea calamitas confirmata hærebat, manente impura causa, inexplebili habendi cupiditate. Tum Paulus III, de conditione Indorum servorumque maurorum paterna caritate anxius, ad hoc venit extremum consilii, ut solemni decreto, in luce quasi conspectuque omnium gentium, pronunciaret, triplicis modi potestatem illis deberi universis justam et propriam : posse nimirum sui quemque esse juris, posse consociatos suis legibus vivere, posse rem sibi facere et habere. Hoc amplius, litteris missis ad Card. Archiepiscopum Toletanum, qui fecissent contraidem decretum, in eos statuit interdictionem sacrorum, integra romano Pontifici reconciliandi facultate (1). Eadem providentia eademque constantia, Indis atque Mauris, iisque vel nondum christiana fide instructis, alii subinde Pontifices sese assertores libertatis acerrimos præstitere, Urbanus VIII, Benedictus XIV, Pius VII, qui præterea in principum

(1) *Veritas ipsa*, 2 Iun. 1559.

Europæ fœderatorum Vindobonensi conventu, communia consilia huc etiam advertit, ut ea Nigritarum distractio, quam diximus, multis jam desueta locis, funditus convelleretur. Etiam Gregorius XVI negligentes humanitatis et legum gravissime admonuit, idemque Apostolicæ Sedis decreta statutasque pœnas revocavit, et rationem nullam prætermisit ut externæ quoque nationes, europearum secutæ mansuetudinem, a dedecore et feritate servitutis abstinerent, abhorrerent (1). Opportunissime vero Nobis accidit, ut sua summos principes rerumque publicarum moderatores gratulatione prosequamur, quibus perseveranter instantibus, querimoniis diuturnis æquissimisque naturæ et religionis jam satis est factum.

In re tamen persimili residet Nobis in animo alia quædam cura quæ non mediocriter angit et Nostram urget sollicitudinem. Quippe tam turpis hominum mercatura ea quidem mari fieri desinit, terra vero nimis multum nimisque barbare exercetur idque maxime in nonnullis Africæ partibus. Hoc enim perverse a Mahometanis posito, hominem Æthiopem adsimilisve nationis vix aliquo numero supra esse belluam, videre licet et horrere perfidiam hominum atque immanitatem. Ex improviso in Æthiopum tribus tale nihil metuentes more irruunt impetuque prædonum; in pagos, in villas, in mapalia incursant; omnia vastant, populantur, diripiunt, viros perinde et feminas et pueros, facile captos vinctosque abducunt, ut per vim ad nundinas trahant flagitiosissimas. Ex Ægypto, ex Zanzibar, partim quoque ex Sudan, quasi e stationibus, illæ detestabiles expeditiones deduci solent; per longa itinera pergere viri constricti catenis, tenuissimo victu, sub crebra verberum cæde; ad hæc ferenda imbecilliores necari; qui satis salvi, gregatim cum reliqua turba ire venum, atque emptori prostare moroso et impudenti. Cui vero quisque venditus et permissus sit, discidio miserabili qua uxorum, qua liberorum, qua parentum, illius in potestate ad servitutem adigitur maxime duram et vere nefandam, neque ipsa recusare potest sacra Mahometi. Hæc Nos, summa animi ægritudine, a quibusdam non ita ante accepimus, qui coram nec sine lacrymis ejusmodi infamiam et deformitatem spectaverunt, cum iis autem plane cohærent quæ a nuperis Africæ æquinoctialis exploratoribus sunt narrata.

Quin etiam istorum ex testimonio et fide compertum apparet,

(1) *In supremo Apostolus fastigio*, 3 dec. 1837.

ad quater centena millia sic homines afros vendi solitos, pecorum instar, quotannis ; quorum dimidiam circiter partem de viis asperrimis languidos concidere ibique interire; ut sane ad dicendum quam triste, velut factam ex residuis ossibus semitam ea loca peragrantes dispiciant. — Quis non tantarum miseriarum cogitatione moveatur ? Nos equidem qui personam gerimus Christi, amantissimi omnium sospiratoris et Redemptoris, quique adeo lætamur de plurimis gloriosisque Ecclesiæ promeritis in omne genus ærumnosos, vix possumus eloqui quanta miseratione erga illas afficimur infelicissimas gentes, quanta charitatis amplitudine ad eas pandimus brachia, quam vehementer cupimus omnia ipsis posse allevamenta et subsidia impertire, eo proposito ut, simul cum servitute hominum, servitute superstitionis excussa, uni veroque Deo, sub Christi suavissimo jugo, possint tandem servire, divinæ hereditatis nobiscum participes. Utinam omnes, quicumque imperio et potestate antecedunt, vel jura gentium et humanitatis sancta esse volunt vel religionis catholicæ incrementis ex animo student, ubique omnes, hortantibus rogantibus Nobis, ad ejusmodi mercaturam, qua nulla inhonesta magis et scelerata, comprimendam, prohibendam, extinguendam enixe conspirent. — Interea, dum acriore ingeniorum et operum cursa nova itinera ad africas terras, nova commercia instruuntur, contendant viri apostolici, ut, quoad melius fieri possit, sit saluti servorum libertatique consultum. Huc ipsi alio præsidio nullo reapse proficient, nisi, divina gratia roborati, toti sint in disseminanda fide nostra sanctissima eaque laboriosus in dies alenda; cujus et fructus insignis ut libertatem mire conciliet ac pariat *quia Christus nos liberaverit*. Itaque, tamquam in speculum virtutis apostolicæ, inspiciant monemus in vitam et facta *Petri Claver*, cui recentem gloriæ lauream addidimus : in eum inspiciant, qui, summa laborum constantia, annos continenter quadraginta, maurorum gregibus servorum miserrimis sese totum impendit, vere ipsorum Apostolus prædicandus quibus se perpetuum servum et profitebatur et dabat. Caritatem viri, patientiam si curæ habeant sumere sibi et referre ii profecto digni exsistent administri salutis, auctores consolationis, nuntii pacis, qui solitudinem, incultum, feritatem in ubertatem possint religionis cultusque lætissimam, Deo juvante, convertere.

Jamque in vobis, Venerabiles Fratres, cogitatio et litteræ Nostræ gestiunt conquiescere, ut vobis iterum significemus ite-

rumque vobiscum sociemus singulare quod capimus gaudium, ob ea quæ isto in Imperio publice inita sunt de servitute consilia. Siquidem per leges quum provisum cautumque sit, ut, quotquot sunt adhuc de conditione servili, in ordinem et jura liberorum debeant admitti, id Nobis ut bonum et faustum et salutare per se videtur, sic etiam spem firmat fovetque ad actus rei civilis reique sacræ in futurum lætandos. Ita Brasilici nomen imperii apud humanissimas quasque gentes erit merito in commemoratione et in laudibus, nomenque simul florebit Imperatoris augusti; cujus ea fertur præclara vox, nihil se habere optatius, quam ut omne in finibus suis servitutis vestigium celeriter deleatur. — At vero, dum ea ipsa legum jussa perficiuntur, incumbite alacres, omni ope rogamus, et operam providentissime date præsenti rei, quam difficultates impediunt profecto non leves. Omnino per vos efficiendum, ut domini et servi optimis inter se animis congruant optimaque fide, neu quidquam de clementia aut de justitia decedant, sed, quæcumque transigenda sunt, omnia legitime, sedate, christiano modo transigant : quod enim exoptabant omnes, tolli et deleri servitudem, hoc prospere cedat optandum maxime est, nullo divini vel humani juris incommodo, nulla civitatis perturbatione, atque adeo cum solida ipsorum, quorum agitur causa, utilitate servorum. — Quibus singulatim, sive qui jam facti liberi sunt, sive qui fient propediem, monita nonnulla salutis, e sententiis delibata magni gentium Apostoli, pastorali cum studio animoque paterno commendamus. Ergo illi memoriam et voluntatem gratam pie ad eos servare diligenterque profiteri studeant, quorum consilio operaque in libertatem vindicati sunt. Tanto se munere numquam præbeant indignos, nec umquam libertatem cum licentia cupiditatum permisceant; ea vero utantur quo modo cives decet bene moratos, ad industriam vitæ actuosæ, ad commoda et ornamenta quum familiæ tum civitatis. Vereri et colere majestatem principum, parere magistratibus, legibus obtemperare, hæc officia et similia, non tam metu adducti quam religione, assidue exsequantur : etiam cohibeant arceantque alienæ copiæ et præstantiæ invidiam, quæ dolendum quam multos ex tenuioribus quotidie torqueat et quam multa ministret nequitiæ plena instrumenta adversus ordinum securitatem et pacem. Re sua et statu contenti, nihil carius cogitent, nihil appetant cupidius quam bona regni cœlestis, quorum gratia in lucem editi sunt et a Christo redempti ; de Deo eodemque Domino ac Liberatore suo

cum pietate sentiant, cum totis viribus diligant, ejus mandata omni cura custodiant. Sponsæ ejus, Ecclesiæ sanctæ, se filios esse gaudeant, esse optimos laborent, et quam possint amoris vicem sedulo reddant.

Hæc eadem documenta vos item, Venerabiles Fratres, ipsis suadere et persuadere libertis insistite; ut, quod summum est Nobis votum idemque vobis bonisque omnibus esse debet, partæ libertatis fructus religio in primis, quacumque istud patet Imperium, amplissimos habeat, ad perpetuitatem persentiat.

Id autem quo succedat felicius, cumulatissimam a Deo gratiam opemque maternam Immaculatæ Virginis imploramus et exposcimus. Cœlestium munerum auspicem paternæque Nostræ benevolentiæ testem, vobis, Venerabiles Fratres, clero populoque universo Apostolicam benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die v. Maii An. MDCCCLXXXVIII. Pontificatus Nostri Undecimo.

LEO PP. XIII.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉPUBLIQUE

Nous lisons dans la *Gazette de France.*

La Franc-Maçonnerie entre officiellement en scène pour soutenir le gouvernement et protéger le cabinet.

Elle est convoquée dans une réunion générale, où de grandes résolutions seront prises.

Les Républicains vont préalablement tenir leurs assises sous la direction des trois Chefs, alliés, concentrés : — Clémenceau — Joffrin — Ranc.

Ou autrement dit : le Radicalisme, la Commune et l'Opportunisme.

Nous ne pouvons blâmer les démocrates d'engager ainsi la campagne.

Les francs-maçons ne dissimulent d'ailleurs pas ce qu'ils espèrent de leur mise sur pied de guerre, et le journal de M. Ranc fait le dénombrement des troupes dont la Franc-Maçonnerie dispose, énumère les « privilèges » dont elle jouit, les moyens d'action à son service :

« La résistance du monde maçonnique aux tentatives plébiscitaires et aux manœuvres du boulangisme est un fait intéressant,

et dont l'importance ne saurait échapper aux républicains demeurés en dehors du groupement de la franc-maçonnerie. On remarquera que cette attitude active que prennent les ateliers de Paris et des départements, est toute spontanée, et qu'elle s'est librement manifestée sous l'impulsion des événements et en présence du spectacle à la fois écœurant et dérisoire de cette poignée d'aventuriers essayant de mettre la France en coupe réglée, de s'emparer du pouvoir, de renverser la tribune, et de sabrer le peuple après l'avoir abusé, trompé, flagorné et abêti.

« La franc-maçonnerie est la seule force démocratique organisée.

« Seule, elle possède des locaux, où ne pénètrent que ceux que la Société admet et dont l'entrée devient impossible à ceux qn'elle chasse de son sein comme indignes et comme ne concourant pas au même but que les sociétaires.

« Seule encore, elle jouit en France d'une ramification étendue ayant par tout le territoire et jusque dans les colonies, ses relations, ses moyens de communiquer et de transmettre.

« Elle est armée de ce précieux privilège de pouvoir discuter, en dehors de ceux qui ne sont pas admis par elle, et de faire savoir à tous ses adeptes, en très peu de temps, ce qu'on a discuté et ce qui est résulté de cette discussion.

« Ce rôle de corps non officiel délibérant sur les affaires de la démocratie est donc salutaire et bienfaisant. C'est la fonction du club sans le bruit, l'éclat, et la très grande publicité qui résultaient toujours de la moindre séance, quand ces assemblées véritablement primaires étaient destinées à instruire et à préparer le suffrage des citoyens autant qu'à contrôler et à surveiller les agissements des élus et à dénoncer les actes coupables ou dangereux du pouvoir. A défaut des clubs, les Loges sont donc actuellement un rouage utile, surtout en présence d'une tentative de captation en masse des sources formidables des mandats électifs.

« Les francs-maçons ayant partout dans le pays une tribune, un local pour s'entendre, un président et un secrétaire pour les convoquer et diriger leur action peuvent ensuite, dans la vie journalière, fréquentant toutes les classes de citoyens, répandre la confiance, stimuler les énergies, développer les résistances.

« L'action maçonnique actuellement est un des plus sûrs et des plus légitimes moyens de nous défendre et de préparer des élections vraiment républicaines. »

Certes, la Franc-Maçonnerie est redoutable, mais nous pensons que si les chefs catholiques et les chefs royalistes veulent mobiliser les fidèles de l'Eglise et les monarchistes, la victoire ne restera pas aux Francs-Maçons, en dépit de leurs privilèges, en dépit de l'appui du cabinet et de la présidence, en dépit des fonds secrets.

Debout les Catholiques et les Royalistes! Le succès n'est pas douteux.

Notre inquiétude ne porte que sur un point : voudra-t-on, enfin, se décider à une politique d'action, à une organisation de combat?

M. Clémenceau, M. Ranc et M. Joffrin croient certainement avoir accompli une œuvre considérable en ayant cimenté l'union de l'Opportunisme, de l'Anarchie et du Radicalisme.

Nous sommes convaincu, nous, que rien ne pouvait être plus heureux pour les conservateurs, que cette concentration qui montre aux populations qu'entre la Royauté et la Commune, il n'y a pas de station intermédiaire.

Ou la République de Ranc — Joffrin — Clémenceau :

Ou la Monarchie et la paix de l'Église.

UNE ENTREVUE A SOLESMES

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt l'article suivant dû à la plume d'un écrivain qu'on ne peut ranger parmi les auteurs catholiques. Son récit n'en acquiert que plus de valeur; c'est à ce titre que nous le reproduisons.

Il y a quelques années, je dus me rendre, en vue de recherches archéologiques, à l'abbaye des bénédictins de Solesmes.

Donc, par un jour d'automne, — au reçu d'une lettre d'introduction près de l'illustre abbé de ce cloître, dom Guéranger, — je quittai Paris. Le lendemain matin, j'étais à Sablé, d'où l'abbaye n'est distante que d'une heure de marche.

Je descendis, pour mettre ordre à ma toilette, en cet hôtel de la grand'place dont l'enseigne étonnante me fit rêver : *Hôtel de Notre-Dame et du Commerce.*

Puis, comme il faisait un beau soleil je me mis en route, mon sac de voyage à la main, pour le monastère, — où j'arrivai midi sonnant.

L'un des frères du portail s'offrit pour remettre à l'abbé dom Guéranger la lettre qui me présentait à lui. J'entrai sous les arceaux ; j'y rencontrai d'autres pèlerins. Je pris rang, sur l'invitation de l'un des Pères. C'était l'heure du déjeuner. L'on traversa les cloîtres.

L'abbé de Solesmes se tenait debout, une aiguière et un plateau à la main, au seuil du réfectoire. A ses côtés, le prieur, dom Couturier, et l'économe dom Fontanes, debout aussi, me considéraient, les bras croisés en leurs longues manches noires.

Dom Guéranger me versa de l'eau sur les doigts, en signe d'hospitalité ; l'un des frères me tendit une serviette ; je m'essuyai. L'on me montra la table des hôtes, située au milieu de la salle — et entourée de celle des religieux — un peu au-dessous de l'estrade où l'abbé, le prieur et l'économe seuls prenaient leur repas.

Après une prière pour les morts et un *Pater noster* (dont les deux premiers mots seulement furent prononcés, chacun le devant achever en soi-même), l'on prit place. L'un des pères monta dans une chaire élevée auprès d'une fenêtre, ouvrit un tome des Bollandistes et se mit à lire, à haute voix, l'existence de sainte Lidwine.

Le repas des bénédictins était plus qu'austère. Un plat de légumes, du pain et de l'eau. Le nôtre me sembla plus recherché. Mais je regardais plutôt mes hôtes que le repas.

Entre les deux autres Pères, dom Guéranger apparaissait comme un pilier d'une abside entre ses deux colonnes. Il portait soixante années d'épreuves, de luttes et de pénitence. Pauvre à vingt-deux ans, il avait fondé l'abbaye. Son front était haut, plein et pensif. Ses yeux, d'un bleu très pâle, étaient deux lueurs vivantes.

Tout dégageait, en sa personne, l'invincible Foi ; sa croix abbatiale brillait sur sa poitrine comme de la lumière. Il n'était point de haute taille, mais quelque chose de mystérieux le grandissait, je m'en souviens, quand il parlait de Notre Seigneur. Plus tard, lorsqu'il m'honora d'une amitié que la mort n'a pas effacée entre nos âmes, j'ai souvent constaté dans ses entretiens, un accent de voyance révélant un élu.

Les deux religieux, à sa droite et à sa gauche, possédaient aussi des fronts extraordinaires et des prunelles pénétrées d'un rayonnement intérieur tel que, depuis, je n'en ai jamais ren-

contré l'équivalent. Leur regard attestait la permanence du cœur et de l'esprit en l'unique pensée de Dieu.

Au dessert, la lecture finie, je me tournai vers mon voisin de table, que je n'avais pas encore remarqué. Un passant comme moi sans doute? — Il me parut, dès le premier coup d'œil, doué d'un sourire sympathique en un visage cependant presque vulgaire. Ses mains d'homme de lettres, aux manières affables attirèrent mon attention; elles indiquaient une intelligence.

Donc, à titre de plus nouvel arrivé au couvent, je lui demandai s'il connaissait le nom du religieux, qui, revêtu, sur son froc, d'un long tablier de serge, s'empressait et nous servait en silence.

— Oui, me répondit-il très simplement. C'est l'un des plus érudits hellénistes de l'Europe, l'un des plus savants Pères de l'Abbaye. Récemment, il a refusé, par humilité, le chapeau de cardinal, offert par le Souverain Pontife. Il a préféré ce tablier, comme vous le voyez; — il a choisi de servir les pécheurs que Dieu conduit à Solesmes. C'est dom Pitra.

— Je porte envie à ce serviteur, lui dis-je.

— Moi aussi, répondit-il.

Après un moment, je repris :

— Et ce religieux, en face de nous, dont la figure d'ascète me rappelle celle du saint François d'Assises, au musée de Madrid — et qui a cependant l'air plus joyeux que les autres Pères?

— Celui-là, nous l'appelons familièrement *le Capitaine*, me répondit-il en souriant. C'est dom Gardereau — vieux militaire et grand mathématicien. — Quant à la joie recueillie qui transparaît sur ses traits, c'est qu'il a été condamné ces jours-ci, par le médecin du monastère : il sait, en un mot, qu'il doit mourir sous très peu de temps.

Le déjeuner était fini.

Après une station à la chapelle cinq fois séculaire de Solesmes et dont l'abbé dom Guéranger avait relevé les ruines, je descendis au jardin. J'y aperçus mon voisin de table au milieu d'un groupe de bénédictins que présidait l'abbé lui-même.

L'on était assis sur des chaises, en cercle, dans une grande allée.

Mon interlocuteur du déjeuner avait revêtu sur sa redingote, un tablier de serge pareil à celui de dom Pitra; il écossait tout bonnement des pois avec son entourage — qui se livrait à ce même labeur.

Je m'adressai à l'un des Pères qui, une bêche à la main, retournait la terre :

— On fait l'honneur à ce pèlerin, là-bas, de le traiter en frère convers? lui dis-je.

— C'est que ce monsieur, c'est Louis Veuillot, me répondit-il.

Quelques moments après, l'abbé de Solesmes nous présentait l'un à l'autre.

— Je ne m'étonne plus du ton de vos paroles, monsieur, lui dis-je, je les ai trouvées simples et fortes comme vos écrits.

Ce disant je pris place dans le cercle où l'on écossait des pois. J'en avisai moi-même quelques-uns, dans mon zèle, — voulant me rendre utile — et surtout ne point demeurer oisif devant l'exemple.

— Lorsque vous êtes survenu, monsieur, me répondit Louis Veuillot, le révérend père abbé me reprochait justement la rudesse de mes écrits. Ah! c'est que je m'adresse à des prétendus athées qui, en flétrissant leurs âmes, sont jaloux de détruire la foi des esprits mal assurés qui les entendent. Un exemple : nous savons qu'il est plus facile, aux professeurs d'incrédulité, de périr sur une barricade que de faire maigre le vendredi. (Les autres jours passe encore! mais l'Église, sachant ce qu'elle prescrit et rien n'étant plus difficile que de lui obéir, il se trouve qu'il est très dur aux « gens sérieux » de faire maigre *juste* ce jour-là.)

Bien. Si ces ventres se taisaient, en faisant gras... peut-être n'aurais-je rien à dire. Mais c'est qu'ils parlent, ces ventres! C'est qu'ils se moquent alors, tout haut et bruyamment, du Paradis, perdu pour une pomme! Et qu'ils en font rire les incertains. — Certes, s'ils essayaient de se priver, d'abord en esprit d'Espérance, d'un morceau de viande le jour en question, peut-être pourraient-ils s'apercevoir que la « légende » n'est pas aussi absurde qu'ils l'affirmaient la veille. Or non seulement, vous dis-je, ils n'essaient rien, sous prétexte que ce serait « trop facile », mais ils prêchent, verre en main, leurs « convictions » aux esprits tièdes qui, bientôt, les imitent; — ce qui conduit ces messieurs et leurs prosélytes à paraître, tour à tour, devant Dieu, sans un fétu dans leur bagage, sinon leur scandale. Encore une fois, je n'aurais pas à les juger, n'était leur propagande! C'est là ce qui me donne le droit et me fait un devoir, à moi chrétien, d'en être le préservatif dans la mesure de mes forces. Ce n'est pas contre leur conduite privée — contre leur lâcheté

devant leurs instincts — mais contre leurs contagieuses paroles, que je me bats. Et je me trouve mission d'en paralyser, comme je le puis, l'action dangereuse.

Beau crime, de dégonfler ces ballons en piquant d'une plume! J'ai la haine sainte que redoutent ces Jocrisses; je l'utilise. Pourquoi pas?

— Vous les prenez à partie avec une violence parfois blessante, mon cher enfant! dit l'abbé de Solesmes. Avoir beaucoup de charité, cela vaut encore mieux que de faire maigre le vendredi.

— J'enrage, s'écria Louis Veuillot, j'enrage, mon père, lorsque j'entends mes supérieurs en Dieu me recommander la suavité envers ces empoisonneurs d'âmes! — Vous ne les connaissez pas! Toute arme est bonne contre ces souriants gredins. Je suis grossier, dit-on. Si je ne l'étais pas, me comprendraient-ils?..... Est-ce que Lacordaire, du haut de la chaire de Notre-Dame, ne s'est pas écrié, en face du Saint-Sacrement, et parlant à l'élite des intelligences catholiques de France : « Quoi! voici qu'ils enseignent à vos enfants, ces libres penseurs nouveaux, que l'homme « n'est qu'un tube percé aux deux bouts, » et je n'aurais pas le droit, moi, confesseur de Jésus-Christ, *d'écraser sous mes pieds cette canaille de doctrine?* »

Il me semble qu'il ne faisait point là de fleurs de rhétorique non plus, le bon père Lacordaire. Et Donoso Cortès, marquis de Valdegamas ne fut-il pas encore plus rude, un certain jour? Il fut glaçant. Eh bien, c'est le ton qu'il faut prendre avec eux, à tels exemples. Ils savent bien qui ils sont, d'où ils viennent, ce qu'ils font et où ils se plongent. Et j'ajoute qu'ils *rôtiront* bientôt, selon la promesse même du Seigneur. Comment serais-je onctueux envers ces hommes? Voulez-vous que je dise à Renan, par exemple, à ce vil rat d'église, qui vient, la nuit, manger le pain bénit : « — Mon cher Judas, vous avez peut-être avancé, dans vos livres, des choses un peu trop « proditoires? »..... Allons donc! N'est-ce pas à coups de fouet que Jésus chassa du Temple ces vendeurs! — Comment les appelait-il?... « Race de vipères! »

Le paysan ne se gante pas pour se saisir d'une trique devant les voleurs. Mon père, je ne suis qu'un paysan, comme le Grand-Ferré, qui tua beaucoup d'Anglais pour la patrie. Laissez-moi, de grâce, continuer ma besogne.

— Saint Benoît nous prescrit la douceur, dit l'abbé. Vous feriez un bénédictin rebelle.

— Mais un bon dominicain, je crois!..... hasardai-je en souriant.

Une cloche, sonnant la prière, interrompit cette causerie, — dont je me suis souvenu, par un radieux midi de printemps, voici, déjà, trois années ! — en face du cercueil de ce grand soldat de la foi chrétienne.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM

LES SYNDICATS D'ASSURANCE MUTUELLE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Car, enfin, il y a un argument qui saute aux yeux.

Vous voulez — et je veux comme vous — que l'ouvrier ait droit à une indemnité dans tous les cas, même dans le cas d'imprudence ; vous ne voulez plus qu'il y ait d'imprudence d'aucune sorte, qu'elle soit grave ou qu'elle soit légère ; je suis de votre avis ; il y avait dans mon contre-projet des catégories ; je suis prêt à les faire disparaître quand nous nous retrouverons à la deuxième délibération.

Ainsi, nous voilà bien d'accord.

Mais permettez-moi de vous dire ceci : Si vous admettez que l'ouvrier a droit à une indemnité dans tous les cas, même dans le cas d'imprudence, il est de toute justice qu'il coopère à la formation de la caisse.

S'il ne le fait pas, c'est le chef d'industrie qui devient, à sa place, victime d'une injustice sociale. Et demain, la loi que vous allez faire paraîtra dans tout le pays comme une loi d'antagonisme, comme une œuvre de passion, comme un acte de guerre contre les patrons ; eh bien ! moi qui, — je puis le déclarer en toute conscience, — moi qui suis ici préoccupé par-dessus tout de faire une loi qui donne une satisfaction aux légitimes revendications des ouvriers, je crois que ce serait les desservir et commettre la faute la plus grave que de donner à la loi un tel caractère.

Ce serait desservir les ouvriers, parce que, dès lors que les caisses seraient ainsi constituées, je ne vois pas comment vous pourriez vous y prendre pour leur donner les garanties d'indépendance qu'ils réclament avec raison.

Ils veulent participer à la gestion des caisses, en surveiller l'administration : c'est leur droit ; je le veux comme eux. Mais comment pouvez-vous le leur reconnaître s'ils n'ont pas participé à leur formation, s'ils n'y ont apporté aucune part de sacrifice?

Partout où les ouvriers expriment leurs pensées sur cette question,

je les entends unanimes. Au sujet de leur cotisation aux caisses de secours, bien loin d'y répugner, ils la demandent, ils la réclament. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je relisais, ce matin même, le rapport de M. Audiffred, sur les caisses de secours des ouvriers mineurs, et la déposition de M. Rondet, qu'il cite, en grande partie.

Eh bien ! il n'y a pas d'hésitation : les ouvriers mineurs acceptent tous la participation aux caisses et partout il s'agit, dans le rapport de notre collègue, des caisses d'accidents aussi bien que de celles de maladie.

N'est-ce pas exact, M. Audiffred ?

(M. Audiffred fait un signe d'assentiment.)

M. Lagrange. — Avant tout, les ouvriers recherchent la sécurité !

M. le comte de Mun. — C'est ce que je réclame aussi pour eux, mais je veux qu'ils contribuent, pour leur part, à la garantir.

Et puis, messieurs, avez-vous bien réfléchi à la charge dont vous allez écraser les patrons ? Je ne veux pas entamer ici une longue discussion de chiffres ; je déclare d'ailleurs très franchement que je ne suis pas suffisamment compétent dans ces questions difficiles d'assurance pour établir des calculs précis. Mais, enfin, ces calculs vous les avez faits. Laissez-moi vous dire qu'ils sont battus en brèche et détruits par les critiques de tous les hommes les plus autorisés en ces matières. Vous les avez basés sur les statistiques allemandes ; eh bien ! vous êtes environnés de documents qui prouvent, jusqu'à l'évidence, que ces statistiques elles-mêmes sont en défaut, que l'expérience, que les faits pratiques les ont immédiatement démenties.

Pourquoi, au lieu de ne consulter que les statistiques allemandes, n'avez-vous pas appelé au conseil les sociétés d'assurances françaises ? Il y en a beaucoup et de très florissantes. Vous ne les avez pas consultées, et maintenant vous êtes assaillis d'observations qui mettent à néant tous vos chiffres.

Vous avez établi d'abord pour le patron une charge qui va à 9 fr. par 1,000.

M. Aujame. — C'est plus cher que cela ; elle va jusqu'à 24 fr.

M. le comte Albert de Mun. — Ah ! vous avez modifié vos chiffres et vous êtes maintenant d'accord avec vos contradicteurs !

M. le rapporteur. — Évidemment.

M. le comte Albert de Mun. — J'en suis bien aise pour vous et pour eux, mais j'en suis bien fâché pour les patrons qui ne peuvent plus douter désormais de la charge épouvantable dont ils seront écrasés, lorsque vous aurez ajouté à celle des accidents celle des caisses de maladie et de retraite. Vous allez mettre les industriels dans une situation telle qu'elle sera insupportable, et cela au moment où l'industrie traverse déjà une crise qui l'épuise ; c'est aussi injuste qu'impolitique. Je le répète, il n'y a pas d'autre principe que la con-

tribution des maîtres et des ouvriers, et cet argument de fait s'ajoute à toutes les raisons de principe que j'ai fait valoir en faveur de l'organisation des caisses corporatives.

Voilà donc tout l'esprit de mon contre-projet. J'ai essayé d'en faire une œuvre de justice et de paix sociale. Son objet principal, M. Duché l'a écrit dans son rapport, pour m'en blâmer, et je le répète, non pour m'en glorifier, mais pour l'affirmer très hautement: c'est d'être un premier pas vers la constitution d'un régime corporatif, c'est-à-dire vers l'organisation d'institutions professionnelles basées sur la solidarité.

C'est un premier pas dans une route nouvelle qui s'éloigne également de celle où l'individualisme nous traîne depuis un siècle et de celle où l'intervention de l'État nous conduit chaque jour plus rapidement.

Ce n'est pas vous qui en êtes seuls responsables : il y a longtemps que, peu à peu, progressivement, le régime économique moderne portant ses fruits, l'État, la centralisation bureaucratique accapare, absorbe toutes les forces vives, toutes les initiatives de la nation.

Il est temps d'enrayer. (Très bien! très bien! à droite.)

L'expérience est faite et elle a porté ses fruits. Le système est aussi improductif en pratique que faux et funeste dans son principe. Car, enfin, vous parlez de constituer une caisse d'État, vous voulez réformer celle qu'avait organisée la loi de 1868. C'est très bien, et je souhaite que vous y réussissiez ; mais quant à moi, je n'ai pas perdu le souvenir de la déposition très intéressante qu'a faite à la commission M. le directeur de la Caisse des dépôts et consignations, quand il nous a montré que la caisse des accidents ne fonctionnait en aucune façon.

M. Wickersheimer. — Parce qu'on avait imposé une limite à 3,000 francs.

M. le rapporteur. — Elle fonctionne insuffisamment, mais elle fonctionne.

M. le comte Albert de Mun. — Elle fonctionne dans des conditions telles qu'il y a un nombre ridicule d'ouvriers assurés — je ne me rappelle plus le chiffre exact, mais il est infime — par rapport à la population ouvrière.

Voilà les précédents. Ils ne sont pas encourageant pour l'avenir et il n'y a pas de quoi me réconcilier avec l'État assureur.

Il me reste, messieurs, un mot à dire de la question de l'obligation. Faut-il que l'assurance soit obligatoire?

M. le rapporteur. — Que la corporation soit obligatoire.

M. le comte Albert de Mun. — Permettez, M. le rapporteur, il s'agit de savoir si la constitution des caisses d'assurance, quelles qu'elles soient, sera obligatoire et naturellement, dans ma pensée, cela veut dire : la constitution des caisses corporatives; mais la ques-

tion se pose aussi bien à propos de celles que propose votre projet de loi.

Eh bien, dans mon contre-projet, l'assurance n'était pas obligatoire, ou, si vous voulez, l'obligation, je vous en ferai l'aveu d'autant plus simplement que — vous avez pu le comprendre sans beaucoup de peine — l'obligation était dissimulée derrière une contrainte tellement forte qu'elle y équivalait à peu près. C'était une concession à des préjugés alors encore très puissants et qui tendent chaque jour à disparaître.

Je dirai ici, très franchement, toute ma pensée ; je crois que vous ne viendrez pas à bout de constituer l'assurance si vous ne la rendez pas obligatoire. On oppose, d'abord, à cette disposition, une objection de principe, qu'on me fera certainement encore et qui se renouvellera, d'ailleurs, toutes les fois qu'il s'agira de toucher à l'organisation du travail.

L'État — c'est un mot que je n'aime pas — j'aime mieux dire la société représentée par les pouvoirs publics, a-t-elle le droit d'intervenir dans une telle matière? Pour moi, je n'en doute pas, et je ferai mieux comprendre ma pensée en disant qu'elle en a le devoir. J'en ai donné une première raison en montrant que le travail est une fonction sociale, d'où découle pour la société des obligations envers ceux qui la remplissent pour elle. Mais il y en a une autre plus directe et en quelque sorte plus générale : c'est que la raison d'être du pouvoir souverain, quel que soit le nom qu'il porte, c'est d'être le gardien de la justice. Il n'y a pas de définition plus noble et plus vraie de sa mission, il n'y en a pas qui justifie mieux le droit, qu'il tient de sa nature même, d'intervenir entre les hommes pour régler, pour ordonner les relations en vue du bien général, et, dans le cas particulier qui nous occupe, le droit d'intervenir près des patrons comme près des ouvriers, pour leur imposer des mesures de prévoyance commandées par l'intérêt social, afin d'empêcher la misère de s'accroître et de mettre à la charge de la société un plus grand nombre de ses membres.

Voilà la raison fondamentale sur laquelle repose le droit de l'État à édicter l'obligation de l'assurance. Les raisons de fait qui rendent l'exercice de ce droit particulièrement opportun dans la loi qui nous occupe, sont évidentes. Je ne vois pas, hors de là, de garantie sérieuse pour les ouvriers.

Pour éviter d'inscrire dans la loi un principe qui soulevait de vives répugnances, j'avais pensé que la contrainte pouvait remplacer l'obligation, et j'avais demandé que les industriels qui refuseraient de constituer des caisses corporatives soient astreints à déposer le capital de la pension à servir, charge très lourde et à laquelle je pense que presque tous les patrons eussent préféré la constitution des caisses.

Mais je n'hésite pas à reconnaître que l'obligation, nettement

édictée, offre un terrain bien autrement solide : et je le dis avec d'autant plus de hardiesse et de confiance que les idées, à cet égard, font un chemin rapide et considérable.

Quand elles ont été lancées dans le public, elles ont ému et surpris; l'idée de l'obligation a choqué beaucoup d'esprits ; mais depuis, voyez comme les choses ont marché : vous avez entre les mains un projet, qu'on vous a déjà cité, qui a été rédigé par l'association de l'industrie française, et qui propose nettement l'assurance obligatoire pour les patrons et pour les ouvriers; et cette association, vous le savez, est composée d'un très grand nombre d'industriels importants et de tous les métiers, et de toutes les professions : voilà l'état des esprits.

Il n'y a plus de raison d'hésiter, dans ces conditions, et le moment paraît venu de donner à la loi la sanction pratique qui lui est indispensable. Nous y reviendrons d'ailleurs, en discutant les termes mêmes de l'article 29 du projet de la commission.

Je n'ai voulu, pour le moment, dans ces observations, que je borne ici, que faire connaître sommairement les principes qui ont servi de base à mon contre-projet.

Je me réserve de l'étudier de nouveau dans ses détails et de le reproduire à la deuxième délibération. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite.)

M. le rapporteur. — Il ne faut pas nous le dissimuler, et, dans sa loyauté, je suis bien certain que l'honorable comte de Mun n'hésitera pas à déclarer à la Chambre, comme il l'a déclaré devant la commission, que ce qu'il poursuit, en même temps que les signataires de son contre-projet, c'est de rétablir sur le territoire français les anciennes corporations. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. le comte Albert de Mun. — Voulez-vous me permettre un mot? Votre phrase serait absolument juste si vous n'aviez pas dit : les anciennes corporations, et si vous aviez dit : rétablir sur le territoire français les corporations inspirées des principes anciens et organisées suivant les conditions modernes, ce qui est tout à fait différent. (Exclamations à gauche. — Approbation à droite.)

M. le rapporteur. — Rassurez-vous, mon cher collègue. Je crois avoir très bien interprété votre pensée, et le commentaire que vous venez de donner de mes paroles est la meilleure justification de la façon dont je l'avais comprise.

J'avais fait à M. de Mun, dans la commission, une objection qui a paru le toucher, et j'attendais une modification à son projet, qu'il vient du reste d'annoncer.

Je lui disais : Vous allez constituer des corporations qui seront libres d'admettre qui elles voudront ; or quel sera le juge chargé de trancher le différend au cas où un patron voulant entrer dans la corporation, celle-ci refuse de l'admettre ?

Ce système se comprend dans la pensée d'un grand nombre de per-

sonnes partageant vos idées et vos tendances, qui veulent donner aux corporations ce qu'elles auraient voulu obtenir à l'aide de la loi sur les syndicats, le droit d'acquérir des immeubles, de posséder, de couvrir tout le territoire de ces grandes associations catholiques. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Interruptions à droite.)

M. le comte de Mun. — C'est que vous supposez que les ouvriers et les patrons sont tous catholiques, ce dont je me félicite beaucoup. (Très bien ! très bien ! et rires à droite.)

M. le rapporteur. — Vous voulez développer ce que vous avez déjà commencé, monsieur de Mun, avec la force que vous donne votre conviction et votre talent; vous voulez continuer avec les corporations ce que vous avez commencé avec les cercles catholiques.

Avec les syndicats et les cercles catholiques, vous avez déjà couvert certaines parties du territoire de syndicats mixtes; vous avez notamment institué à Lyon des syndicats mixtes, avec l'idée bien arrêtée et exposée dans les statuts de reconstituer les anciennes corporations avec tous leurs effets.

Vous voulez, c'est l'expression dont vous vous êtes servi, reconstituer les anciennes familles ; c'est ce que vous avez fait à Lyon avec ces syndicats mixtes dont on ne peut faire partie que lorsqu'on est catholique.

Je respecte toutes les croyances, mais nous discutons une loi qui sera applicable à tous, et non pas seulement aux partisans de telle ou telle religion. Or, je veux vous faire connaître le but vers lequel on tend, et le résultat qu'on a obtenu à l'aide des moyens mis par la liberté à la disposition même des ennemis de la République. (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite.)

Vous êtes arrivés à reconstituer des corporations au petit pied, mais elles ne peuvent pas acquérir, se syndiquer pour couvrir la France entière, et c'est là ce que vous demandez aujourd'hui. La question est de savoir si la Chambre est disposée à vous accorder cela. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

L'orateur poursuit en disant qu'au point de vue financier le système de M. de Mun n'est pas pratique et contre ce système, il invoque l'autorité de M. Claudio Janet, dont il cite des articles passés dans le *Correspondant*. Finalement, après avoir réédité sur les anciennes corporations une foule de traits plus ou moins sérieux visant les querelles qu'elles ont eues entre elles, il demande à la Chambre de rejeter le contre-projet de M. de Mun comme inacceptable au point de vue corporatif.

M. le comte Albert de Mun. — Messieurs, je ne retiendrai pas bien longtemps l'attention de la Chambre. Je dois cependant quelques mots de réponse à M. le rapporteur, particulièrement sur un point qui m'a vivement touché ; je veux parler du procès de tendance qu'il a institué contre moi en commençant son discours.

Je ne me suis d'ailleurs pas étonné de ces accusations; c'est la réponse habituelle que j'ai rencontrée dans cette Chambre toutes les fois que j'ai essayé d'exposer, sur l'organisation du travail, les idées que je viens d'exprimer : invariablement on y a répondu, non pas par une discussion des principes que j'avais soutenus, mais en me reprochant d'être catholique et en m'accusant d'être un ennemi de la République. (Très bien; très bien ! à droite.) Les ennemis de la République, messieurs, n'ont rien à faire ici. Tout le monde sait que j'en suis : je n'ai point à cet égard de confession nouvelle à faire ni de dissimulation à essayer. Je m'en garderais bien.

Mais quand je parle de l'organisation du travail, j'en parle avec une entière loyauté ; j'ai dit, assez souvent pour qu'on m'en croie et à mes meilleurs amis, qu'à mes yeux aucun gouvernement, quel qu'il fût, aussi bien celui que je souhaite que celui qui existe, ne pourrait se dérober aux réformes sociales qu'appelle le monde du travail; je l'ai dit assez souvent pour que personne ne soit autorisé à voir dans les idées que je soutiens une thèse dictée par l'esprit de parti, et pour que tout le monde y reconnaisse l'esprit d'une conviction profonde et sincère. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Sigismond Lacroix. — L'un n'empêche pas l'autre.

M. le comte Albert de Mun. — Certainement, monsieur Sigismond Lacroix, l'un n'empêche pas l'autre; permettez-moi de vous dire que j'en suis, comme vous-même, le témoignage vivant.

Mais je tiens à bien établir, parce que j'y mets mon honneur, que dans ces grandes questions sociales, je n'apporte jamais ce que vous appelez l'esprit de parti ; j'y apporte une foi inébranlable et supérieure à toutes les préférences politiques ; et le langage que je tiens aujourd'hui devant vous, je le tiendrais demain, si, à la place de votre gouvernement, j'étais en face de celui que je désire et que j'appelle de mes vœux.

Voilà pour l'ennemi de la République. Quant au catholique, M. le rapporteur a cru le confondre, en dévoilant les projets qu'il ourdit avec ses amis pour tirer parti, dans un but mal dissimulé, des projets qu'il vous apporte. Je ne suis pas, sûr ce point, plus embarrassé que sur les autres.

Je ne pense pas avoir caché ce que j'en pense à personne, pas plus dans cette Chambre qu'au dehors, et si vous voulez que je renouvelle ici ma profession de foi catholique, je suis prêt à le faire; si vous voulez me faire dire que, dans ma conviction, il n'y a pas de concorde possible et durable entre les hommes en dehors du sentiment chrétien ; si vous voulez que je vous déclare qu'il ne saurait exister de paix sociale réelle en dehors du christianisme, que la justice n'est qu'un mot si elle ne s'appuie sur la loi divine; oh ! je suis prêt à le faire très hautement et sans aucune hésitation. (Exclamations à gauche. — Approbation à droite) ; et je ne trouve pas que vous ayez

beaucoup à triompher parce que vous avez tout à coup découvert que je cherchais dans les principes catholiques la base du rétablissement de l'organisation sociale; il y a bientôt dix-huit ans que je le répète partout et devant tous ceux qui veulent bien prendre la peine de m'écouter. Qui vous donne le droit de tirer de là un argument pour chercher des projets cachés derrière la proposition que j'apporte ?

Est-ce que tout n'est pas sincère et loyal dans mes déclarations? Vous avez vous-même détruit votre discours, par la citation que vous avez faite ici des paroles de mon ami M. Claudio Janet, que j'estime autant que vous pouvez le faire, et dont j'honore hautement le talent et la très grande compétence, mais avec qui, il est vrai, tout en étant en accord absolu sur le principe corporatif, j'ai eu quelque dissentiment sur le point de l'obligation. Sans doute, le sentiment chrétien, la vie catholique est, dans ma conviction, le plus puissant élément de la corporation, et je ne crois pas qu'il y en ait de parfaite hors de là : toutes celles que je m'applique à promouvoir sont établies sur ce fondement. Mais j'ajoute, et c'est ici qu'il y a une divergence d'opinion entre quelques-uns de mes amis et moi-même, j'ajoute que, dans ma pensée, l'association corporative, le rapprochement des hommes entre eux par un intérêt commun, porte en lui-même une efficacité particulière qui les prédispose, qui les achemine vers la paix sociale, en leur rendant la véritable notion de leurs devoirs et de leurs droits, en leur offrant des garanties de sécurité et de stabilité qui les préservent des mauvaises passions.

Voilà pourquoi, si convaincu que je sois de l'excellence, de la supériorité de la corporation chrétienne, je ne crains pas cependant d'appeler tout le monde à la vie corporative et d'essayer, par une impulsion décisive, d'y entraîner tous les éléments du corps social.

Voilà tout ce qui se cache derrière mes projets : en quoi peuvent-ils vous effrayer, puisque j'ouvre la porte toute grande et que je demande, non pas une corporation spéciale, mais la corporation pour tout le monde? Je comprends que quelques-uns de nos amis, comme M. Claudio Janet, s'en effrayent; mais, de vous, je ne le comprends pas.

A ce reproche, M. le rapporteur en a ajouté un autre, qui m'a surpris bien davantage.

Il m'a accusé de vouloir établir en France toutes les lois autrichiennes, et il a répondu à mon contre-projet en discutant la législation proposée au Parlement de Vienne. Ce peut être un procédé de discussion facile; mais je ne vois pas comment j'en puis être atteint. Je n'ai pas dit un mot de ce que M. le rapporteur a supposé.

J'ai cité ce qui se faisait en Autriche, ce qui se faisait en Allemagne, comme un exemple, comme une preuve de l'intensité du mouvement corporatif en Europe; c'est un fait : on ne l'a pas nié, on ne pouvait pas le nier; mon argument subsiste tout entier.

J'ai ajouté que tout autour de nous, en France, cette fois, les mêmes symptômes se produisaient; que l'idée corporative faisait un chemin rapide, et qu'au milieu des agitations sans nombre du monde du travail, un immense besoin de concorde, de rapprochement, se faisait jour, qui trouvait, de plus en plus, dans la corporation la satisfaction qu'il cherche : à cela M. le rapporteur n'a rien répondu : il ne le pouvait pas au point de vue du fait, c'était pourtant le fond de la question.

Quant aux principes, il n'en a même pas parlé. Il a prétendu m'accabler du poids d'historiettes cent fois répétées, et dont j'ai pris — M. le rapporteur peut m'en croire — une assez grande habitude pour n'en pas sentir mes convictions ébranlées, sur la querelle des fripiers et des tailleurs, des frisiers et des coiffeurs.

M. le rapporteur me permettra de lui dire qu'il n'est pas sorti de la réplique classique. (Très bien ! très bien ! — Rires à droite.)

Un membre à droite. — Et très banale.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Mais, je vous prie, est-ce que c'est là une réponse aux graves considérations de principe que j'avais apportées à la tribune?

Qu'avez-vous répondu à la question de fond? Qu'avez-vous répondu à ce que je vous ai dit ici de la désorganisation d'une société livrée à l'individualisme, où les intérêts particuliers sont en conflit perpétuel et engendrent des luttes mortelles?

Ah! c'est là qu'est la question; c'est à cela qu'il fallait répondre. Le mal, vous ne pouvez pas le nier. Je vous ai proposé un remède. Quel est le vôtre? Et si, pour répliquer à votre grand argument des frisiers et des coiffeurs, je voulais, moi, apporter ici le bilan de ce qui se passe dans le monde du travail depuis un siècle, si je vous montrais les grèves éclatant sur tous les points du territoire, la guerre sociale allumée de toutes parts, les passions des ouvriers sans cesse excitées contre les patrons, la résistance des patrons poussée jusqu'à la tyrannie contre leurs ouvriers, la haine dans tous les cœurs et la violence en permanence?

Si je faisais cela, et j'en aurais le droit, sans que nul pût m'accuser d'injustice envers mon temps, qu'auriez-vous à répondre? Et ne pensez-vous pas qu'en fait d'inconvénient social, cela vaudrait bien les querelles des maîtres ouvriers du XVIIIe siècle. (Très bien! très bien! à droite.)

M. LE RAPPORTEUR. — Il y avait autant de grèves sous l'ancien régime qu'aujourd'hui, vous le savez bien.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — C'est une erreur. Je le conteste absolument.

M. WICKERSHEIMER. — C'était alors l'esclavage de l'ouvrier.

Un membre à gauche. — La misère était plus grande alors.

Un autre membre à gauche. — La grande industrie n'existait pas.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Je vous en prie, messieurs, mettez au moins vos interruptions d'accord. Au XVIIIe siècle, je l'ai dit cent fois, l'institution des corporations, comme toutes les institutions de l'ancien régime, avait été corrompue par les abus ; la main mise par le pouvoir central, dans un intérêt fiscal, sur les corporations, les avait dénaturées au point qu'elles avaient perdu une bonne part de leur esprit et de leur organisation et qu'elles n'étaient plus autant qu'autrefois des institutions reposant sur la fraternité chrétienne. (Interruptions à gauche.)

M. COLFAVRU. — Il n'y a donc pas de fraternité en dehors des sentiments chrétiens?

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Vous contestez que la fraternité chrétienne fût le fondement des corporations? Eh bien! voulez-vous suspendre un instant la discussion pour envoyer chercher à la bibliothèque l'histoire de Louis Blanc, afin que je vous lise les passages magnifiques dans lesquels il célèbre cette ardente charité qui était, au moyen âge, au fond de toute l'organisation du travail? (Très bien! très bien! à droite.)

Messieurs, j'attendais, j'espérais, de la part de mon contradicteur, des objections d'une autre nature : j'espérais qu'il se placerait à un point de vue plus élevé, au point de vue de la paix sociale, du rapprochement des hommes et des intérêts, et qu'il débarrasserait le débat des arguments qui peuvent l'égayer, sans le faire progresser, pour s'attacher aux arguments de fond. Il ne l'a pas fait. Je le regrette. Mais il m'a opposé une objection financière plus grave et plus délicate.

Je ne disconviens pas qu'il n'ait exposé une difficulté sérieuse. Je lui ferai seulement remarquer que toute son objection s'applique aussi bien aux sociétés de secours mutuels, aux sociétés d'assurance et aux syndicats eux-mêmes qu'il propose de former. Tout ce qu'il a dit du risque à courir avec les caisses corporatives peut s'appliquer à toutes les autres.

Je remarque cependant que la corporation offre une garantie qu'aucune autre société ne présente, précisément parce qu'elle doit être, pour être vraiment une corporation, non pas éternelle, — il n'y a pas d'éternité pour les choses de ce monde, — mais permanente et perpétuelle.

Voilà la garantie, et c'est l'essence même de la corporation. Il n'y a pas de corporation sans perpétuité, pas plus qu'il n'y a de corporation sans propriété.

Vous avez cru détruire mes propositions en citant l'article où je demande que la corporation puisse posséder et recevoir des dons et des legs.

Mais, sans doute, que serait-elle sans cela? Qu'apporterait-elle de stable à l'ouvrier si elle ne lui offrait pas, dans le patrimoine com-

mun, sa part de propriété collective sur laquelle reposait, autrefois, la richesse, le bien des pauvres, et qui n'existe plus dans notre société? (Interruptions à gauche.)

Oui, je veux que la corporation soit riche, qu'elle soit puissante, précisément pour offrir à l'ouvrier la sécurité qui naît de la propriété. Que lui offrez-vous qui vaille une pareille perspective?...

J'arrête ici, messieurs, ma réponse à M. le rapporteur. Ma fatigue, celle de la Chambre, et l'heure avancée m'y obligent.

J'ai voulu replacer la question sur son véritable terrain, écarter de la discussion les arguments de rencontre qu'on a apportés ici (Réclamations à gauche), pour ramener la pensée de la Chambre vers les graves considérations qui dominent le sujet. J'ai voulu aussi protester contre le procès de tendance qu'on a voulu me faire en montrant la parfaite loyauté, l'entière sincérité de mon attitude.

Je l'ai fait et je garde l'espérance qu'en dépit des objections, les idées que je défends auront fait dans cette Chambre, comme au dehors, un pas de plus, et que le jour n'est pas loin où la corporation, acceptée par tous les esprits, rentrera enfin dans les mœurs et dans les lois. (Applaudissements à droite.)

A gauche. — Aux voix! aux voix!

Après avoir entendu M. Martin Nadaud et M. Fréderic Passy, qui, tout en faisant l'éloge des intentions de M. le comte de Mun, combattent l'idée des corporations, la Chambre clôt la discussion générale sur ce point.

LA PAPAUTÉ

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Je ne saurais ici entrer dans d'autres détails sur les objets exposés. Mais je tiens à vous signaler le caractère unique et absolument exceptionnel que présente l'ensemble de cette magnifique exposition. C'est l'univers tout entier qui y est représenté.

Voici d'abord, en entrant, l'Italie avec tous ses diocèses; à côté, c'est l'Espagne et le Portugal; non loin, c'est l'Allemagne, c'est l'Angleterre et l'Irlande, c'est l'Autriche et la Hongrie. En avant, c'est la France, la France tout entière; elle est la première par ses sacrifices dans toutes les œuvres pontificales, dans l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, comme dans celle de la Propagation de la foi; elle devait garder son rang dans l'hommage à rendre au Souverain Pontife : elle l'a gardé et je crois pouvoir dire que le moindre coin de la terre française est noble-

ment représenté à ce rendez-vous de la fidélité. (Très bien! et applaudissements.) Saluez la Pologne; elle est là avec son amour traditionnel pour la foi de ses pères. Toutes les populations du Nord et de l'Orient de l'Europe, toutes celles du moins qui sont en communion avec Rome, y sont représentées aussi. Il en est de même pour les catholiques de l'Asie comme de l'Afrique, de l'Amérique du Nord comme de l'Amérique du Sud, de l'Océanie comme de l'Australie, des îles connues du continent. En parcourant l'exposition, il semble qu'on fait en quelque sorte le tour du monde. (Sourires approbatifs.)

Et au centre de toutes ces salles que toutes les nations se sont comme partagées, voici celle où se trouvent les dons offerts par toutes les têtes couronnées, par tous les princes appartenant à des familles royales, par tous les chefs de gouvernement. Presque aucun n'y manque; à quelque culte qu'ils appartiennent, ils ont voulu être tous représentés dans l'hommage universel rendu par le monde catholique à son pasteur suprême et à son chef. Si pour quelques-uns ce n'a pas été un témoignage de leur foi, ç'a été du moins de la part de tous un témoignage de respect.

Devant l'universalité de ces hommages, j'ose dire qu'il y a quelque chose de plus grand, de plus beau, de plus saisissant que l'Exposition elle-même : c'est la pensée qui s'en dégage.

Accoutumés que nous sommes à voir l'Église catholique, cette grande œuvre de Dieu, marcher à travers les orages, dans sa majesté tranquille, nous ne comprenons pas assez, même lorsque nous vivons de sa vie, ce qu'il y a de surhumainement exceptionnel et, pour dire le vrai mot, de divin dans son universalité et dans son unité. L'Exposition vaticane a été, à vrai dire, le signe manifeste et comme une magnifique explosion de cette unité de l'Église. (Applaudissements.)

M. Chesnelong reprend ensuite et développe avec une grande éloquence le récit de la messe de Saint-Pierre, de l'audience accordée aux pèlerins par le Souverain Pontife, des fêtes de béatification du Bienheureux de La Salle. Il dit, à propos du discours où le Souverain Pontife daigne faire entendre de si belles paroles à l'honneur de la France catholique :

Cette France, que nous aimons avec tant de fierté en songeant à toutes les grandes choses qu'elle a faites, que nous aimons avec tant de compassion en songeant à toutes les épreuves qu'elle traverse ; cette France qui, même de notre temps, a tou-

ché à tous les sommets de la gloire et à toutes les extrémités du malheur, qui ne s'est pas toujours défendue contre de dangereux entraînements, mais qui s'est souvent honorée par de soudains et nobles retours; qui, dans le cours de sa glorieuse histoire, s'est montrée tour à tour magnanime dans le succès, courageuse dans la défaite, sauvant l'honneur même lorsqu'elle perdait tout le reste, et sachant reconquérir à force d'héroïsme ce qu'elle avait pu compromettre par un excès de témérité; cette France à laquelle nous sommes attachés à proportion même des dangers qu'elle court, comme il nous fut doux d'entendre le Pape en parler avec une si noble sympathie! Oui, lorsque la voix la plus auguste de l'univers, lorsque la plus haute autorité de ce monde, lorsque le Vicaire du Christ, qui, s'attristant « des maux qui affligent la France et des périls qui la menacent », exprimait cependant l'espoir « qu'elle resterait fidèle à ses glorieuses traditions et à son beau titre de fille aînée de l'Église, et qu'elle ne voudrait jamais briser les liens si étroits et si anciens qui, dans sa providentielle destinée, l'ont unie au Saint-Siége »; lorsque, rappelant sa grande vocation, il se plaisait à constater la fécondité toujours persistante de ses œuvres catholiques, lorsqu'il en tirait cette consolante conclusion « que notre chère nation recèle dans son sein un germe impérissable de vie, un principe de salut et de résurrection qui répond de l'avenir et qui doit fortifier notre espérance »; lorsqu'il disait ces choses avec une énergie d'accent où se révélaient la profondeur de sa généreuse affection pour la France et de ses espérances pour son relèvement, nous nous sentîmes envahis par une émotion de foi et de patriotisme. Il nous semblait que Dieu ratifiait en ce moment la parole de son Pontife, que la France catholique s'y appuyait pour marcher confiante vers un avenir libérateur et que l'heure viendrait où l'antique alliance se renouerait, où le sentiment catholique et le sentiment français se confondraient, où la France redeviendrait le soldat de Dieu et le chevalier de son Église, où Dieu et son Église rendraient à la France amour pour amour et la récompenseraient dans la sécurité reconquise, dans la paix affermie, dans la grandeur retrouvée, de n'avoir voulu livrer ni sa foi, ni ses devoirs, ni son antique générosité, ni la gloire de sa vocation, ni les traditions de son histoire.

Elle donne Léon XIII à l'Église. Et ne vous semble-t-il pas que le Souverain Pontife retrouve aujourd'hui, dans la plus

abandonnée des situations, la gloire de ses plus beaux jours?

Quand donc la suprématie spirituelle du Souverain Pontife s'exerça-t-elle avec une autorité plus haute et plus respectée? Les encycliques de Léon XIII sont comme autant de monuments qui disent sur toutes choses le dernier mot de la doctrine catholique. Soit qu'il y rappelle les principes qui sont le fondement de la famille, soit qu'il y proclame la nécessité et la grandeur de l'éducation chrétienne, soit qu'il y signale les périls et la redoutable organisation de la franc-maçonnerie révolutionnaire et athée, soit qu'il y ramène la philosophie chrétienne à ses sources en l'élevant à toute sa hauteur, soit qu'il y mette l'autorité à sa vraie place et qu'il en montre l'origine, les devoirs et les conditions ; soit enfin qu'il détermine les rapports de l'Eglise et de la société civile et qu'il précise avec une clarté lumineuse la loi qui doit les régler, quelle profondeur et quelle élévation de vues dans ces magnifiques enseignements! Quelle puissance de vérité! Quel éclat de lumière! Et, en même temps quelle modération puissante! Les doctrines les plus hautes et les plus austères y sont exposées avec une majesté imposante et aussi avec le plus généreux esprit de condescendance pacifique. On peut dire, selon la belle expression des saints Livres, que la vérité et la paix, la justice et la charité s'y rencontrent dans un harmonieux embrassement. (Bravos et applaudissements.)

Et l'ascendant moral de la Papauté, quand donc fut-il plus universellement accepté? Léon XIII, en même temps qu'il recueille de toutes parts les témoignages les plus enthousiastes de la confiance des catholiques, commande partout le respect aux hommes mêmes qui sont séparés de sa foi. Les plus puissants n'ont pu s'y soutraire. On a vu l'homme de fer, qui est comme le maître d'un grand empire, rendre, sur l'appel du Pape, aux catholiques de son pays une partie de leurs libertés religieuses qu'il avait confisquées ; on l'a vu prendre le Pape pour arbitre, comme on faisait aux vieux temps de foi, dans ses démêlés avec une noble nation, et accepter avec déférence une sentence qui inclinait ses prétentions devant le droit. Cela ne semblait pas possible et, grâce à la situation que Léon XIII a faite à la Papauté dans le monde, cela s'est vu! (Nouveaux applaudissements.)

Ah! oui, il y a un point noir. L'indépendance du Pape n'est pas couverte par sa souveraineté temporelle ; elle n'a pour garant

que la fermeté de son âme et l'autorité morale de sa divine mission. Léon XIII a su pourtant maintenir dans sa plénitude, sans rien abdiquer de ses droits, sans rien abandonner de ses revendications, sans rien sacrifier de sa dignité. Sans doute ce n'est là ni une situation normale, ni une situation définitive. La question reste ouverte, et l'heure viendra où elle sera résolue dans la paix, selon le droit et selon la justice. Ce sera l'heure de Dieu, et il n'est pas un seul catholique qui ne l'appelle de ses vœux et de ses espoirs, pour l'honneur de l'Eglise et pour le bien moral du monde. (Applaudissements.) Mais en attendant, n'est-ce pas une merveille, je pourrais dire un miracle, que la Papauté se tienne debout, dans une majesté qui ne diminue pas, dans une indépendance qui ne fléchit pas, quand cette majesté et cette indépendance ne sont gardées depuis dix-huit ans que par la force morale de l'institution et la grandeur propre des deux derniers Pontifes qui en ont été les dépositaires ? Dieu est là, messieurs, et en assistant aux fêtes de Rome, il nous a semblé souvent que nous le voyions passer. (Vifs applaudissements.)

Donc, messieurs, faisons écho aux acclamations que j'entends encore et qui glorifiaient le Pape que Dieu nous a donné! et tous d'une même voix, d'une même âme, d'un même cœur, faisons monter vers notre Pontife et vers notre Père le cri de notre fidélité, de notre admiration, de notre tendresse filiale!

Vive le Pape! Vive Léon XIII!

(Acclamations. Cris répétés de : Vive le Pape! Vive Léon XIII! Triple salve d'applaudissements.)

LE CONGRÈS DES FRANCS-MAÇONS A PARIS

Récit d'un témoin oculaire.

Le 28 mai dernier, le bureau du Grand-Orient envoyait à tous les francs-maçons de Paris et de la banlieue une circulaire qui mérite d'être reproduite *in extenso* :

T.·. C.·. F.·.

En présence des graves événements qui se produisent, un grand nombre de V.·. des L.·. de l'O.·. de Paris et de la banlieue ont pensé qu'il y avait lieu — *dans l'intérêt supérieur de la République et de la Franc-Maçonnerie* — de provoquer *hors tenue*, la réunion d'un grand Congrès de F.·. Maç.·. de

tous les Or.·. de Paris et de la banlieue pour délibérer sur :

« Les dangers que fait courir à la France et à la République « le mouvement plébiscitaire et césarien auquel nous assistons « actuellement. »

A la suite d'une réunion préparatoire tenue par ces Vén.·. au G.·. O.·., une commission, composée des F.·. COLFAVRU, vén.·., *président.* — OPPORTUN, vén.·., *vice-président.* — EDMOND THÉRY, vén.·., *secrétaire.* — VICTOR SIMOND, *trésorier.* — LAGACHE, vén.·.. — SINCHNGOLLE, vén.·.. — SAGNES, vén.·.. — JEANNIN, BULOT, *membres*, a été chargée de l'organisation de ce Congrès.

Au nom de cette commission, nous avons la faveur de vous inviter à assister au Congrès, qui aura lieu dimanche prochain, à 2 heures de l'après-midi, au Cirque d'hiver.

Vous êtes prié de vous munir de vos insignes.

T.·. Ch.·. F.·.

Nous avons considéré qu'eu égard *au grand rôle que la Franc-Maçonnerie a joué dans l'histoire de la liberté et de l'émancipation de l'homme* (!), tous les F.·. M.·. avaient le droit et le devoir d'affirmer, *hors tenue*, pour rester fidèles à la constitution maç.·., les grands principes qui sont la base de la Franc-Maçonnerie.

C'est aussi le sentiment du Conseil de l'Ordre du Gr.·. O.·. de France qui, dans sa réunion extraordinaire du mardi 23 mai, convoquée à cet effet, a voté l'ordre du jour suivant :

Le Conseil de l'Ordre,

« Rappelant aux maçons qu'ils ont toujours à s'inspirer, dans « leurs actes de citoyens, des principes de liberté, d'égalité et « de fraternité, qui ont fait et qui font la force de notre insti- « tution et à rester les *fidèles et énergiques défenseurs de la « République*, les adversaires résolus de la République plébis- « citaire et césarienne qui menace la véritable démocratie, « recommande expressément aux maçons, conformément à « l'article 15 de la Constitution, d'éviter, dans les réunions « purement maçonniques, les débats irritants que peuvent y « soulever les questions politiques et particulièrement les ques- « tions de personnes. » (!!!)

Nous n'avons rien à ajouter à cet ordre du jour, si ce n'est que le Congrès, *hors tenue*, auquel nous avons la faveur de vous inviter, répond exactement au sentiment qui a inspiré le Conseil de l'Ordre.

Un service d'ordre permettra à chaque Fr.·. de se faire reconnaître en arrivant par le Fr.·. Vén.·. ou le Gr.·. Exp.·. de son atelier.

Les FF.·. qui ne pourraient se faire reconnaître ainsi seront *tuilés* régulièrement (c'est-à-dire reconnus aux mots secrets, signes, attouchements, etc.), le Congrès ne devant comprendre uniquement que des maçons actifs, etc.

Pour la circonstance, le Cirque d'Hiver est divisé en 102 sections qui correspondent aux loges convoquées. Sur un poteau, le nom de chacune d'elles.

Devant la tribune, dans la piste, les trois loges principales : *Les Droits de l'Homme*, l'*Emancipation*, les *Zélés philanthropes*.

Çà et là, le *Buisson ardent*, le *Triangle sacré*, l'*Amitié discrète*, les *Egyptiennes*, les *Héros de l'Humanité*, la *Rose Ecossaise*, les *Trinosophes* de Bercy, *Jérusalem des Vallées*, les *Libres Penseurs*, etc. »

Au-dessus de la tribune, la presse.

Personnellement je sais gré au Conseil de l'Ordre maçonnique de nous avoir admis au Congrès; il n'a pourtant pas tardé à le regretter. On dira que nous avons été cause du bruit qui, de deux à cinq heures, a troublé la discussion. En réalité, nous n'en avons été que le prétexte.

Par la teneur même de la circulaire publiée plus haut, il était facile de voir que la réunion était organisée contre le général Boulanger. Or, il y a des boulangistes même parmi les francs-maçons.

Très curieuse à voir la salle, du haut de notre loge. Au début, chacun s'était placé dans son domaine. Le bleu, le vert, le rouge, le blanc des insignes sont groupés en petits bouquets, de la piste à la troisième galerie. Les maîtres ont le cordon en sautoir, les vénérables en collier.

A deux heures et quart, on ferme les portes. Tant pis pour les retardataires. Comme les experts n'ont reconnu à la porte que treize cents maçons, il y a des vides dans la salle.

On va procéder à l'élection du bureau.

— Les insignes ! crie-t-on.

Cela signifie : « Faites sortir ceux qui n'en ont pas », c'est-à-dire les journalistes non maçons. Nous ne bougeons point.

— *Pas de presse !* crie-t-on.

Et longtemps on essaiera de former le bureau. Le bruit em-

pêchera d'entendre les noms proposés. Un maçon intelligent va chercher une vieille pancarte de tôle sur le dos de laquelle il écrit le nom du candidat. Comme il y aura du bruit durant tout le Congrès, c'est le moyen qu'on emploiera pour faire connaître les candidats ou les orateurs.

Les antiboulangistes veulent pour président le V.·. M. Colfavru (qui a brillé lors de la Commune de Paris), les boulangistes, le F.·. Parmentier.

Le F.·. Colfavru est élu, mais les boulangistes protestent. Le F.·. *Mamelle*, de la grande loge symbolique, *chef de bureau au ministère de l'agriculture*, parvient à obtenir le silence. Il fait appel à la concorde.

Un instant de calme, pendant lequel le F.·. Mesureur est élu premier assesseur.

Le F.·. Opportun, qu'on veut nommer deuxième assesseur est blackboulé. Malgré ses protestations, il est forcé de céder son siège au F.·. Georges Martin, sénateur.

De même le F.·. Théry, proposé par les antiboulangistes, est repoussé par les boulangistes qui lui opposent et font élire le F.·. Boucheron, *professeur à l'Ecole centrale.*

Durant tous ces débats, le F.·. Colfavru devient aphone.

D'après les usages franc-maçonniques, il ne devrait demander le silence qu'à l'aide d'un petit marteau, mais le bruit sourd de de celui-ci est couvert par le vacarme des boulangistes. Le président est forcé de se servir de la sonnette, plus sonore. Seul, le F.·. Mesureur parvient, de temps en temps, à se faire écouter.

Le F.·. Boucheron, qui était placé sur un gradin élevé, gagne le bureau. Il tend solennellement la main au président qui lui refuse la sienne. Tapage. Scandale. Le F.·. Boucheron ôte ses insignes et veut se retirer. Ses partisans se lèvent, courent après lui, le retiennent dans le couloir, l'empêchent de sortir, le ramènent triomphalement. Il prend place au bureau. On applaudit.

Le F.·. Boucheron est, ainsi que le V.·. Colfavru, membre du Conseil de l'Ordre, où il a souvent, me dit-on, maille à partir avec lui. D'où le refus de la main. Il paraît qu'il n'y a pas tant de fraternité que cela chez les frères.

Le F.·. Delaigle, de la *Prévoyance*, demande la parole. Il se plaint de la présence de la presse.

— *Oui, il pleut!* dit-il (style maçonnique).

Le F.·. Villemin proteste.

— Cette réunion, dit-il, n'est pas une *tenue*. Elle a lieu en dehors de la maçonnerie.

— Alors, retirons nos insignes.

Une cinquantaine de membres, en effet, enlèvent leurs insignes.

— Démission, crient les boulangistes.

Ce mot serait à l'adresse du F.·. Colfavru seulement, dont les jeunes maçons ne voudraient plus.

Le F.·. Mesureur est de nouveau le *Deus ex machinâ.*

— Citoyens, *nous sommes tous des hommes de liberté, de tolérance* (*!*). Nous sommes tous des républicains. Cette réunion, bien qu'ayant lieu entre francs-maçons, est tout à fait en dehors de nos rites. N'ayant rien à cacher, nous y avons invité la presse. Ne la contraignons pas à dire que la discussion sage, raisonnée, solennelle, n'est pas possible entre nous.

Je ne garantis pas le texte. J'ai entendu à peine un mot sur deux. Bref, le F.·. Mesureur triomphe. Il obtient même le silence pour le discours que le F.·. Colfavru va lire et dans lequel, sans nommer le général Boulanger, il proteste énergiquement « contre ceux qui préparent la dictature » (Applaudissements frénétiques).

Après lui, le F.·. Bertrand, grâce à sa belle voix, se fait également écouter :

Mes frères, la franc-maçonnerie n'a jamais servi *aucune dictature* (!). Je ne la soutiens pas plus que vous, qu'elle doive émaner d'un prétorien en culotte de peau ou d'un César en redingote, mais vous avez vu les difficultés que vous avez eues à nommer le bureau. J'estime que l'objet même de ce Congrès est un élément de discorde. Notre institution a tout à perdre dans des réunions du genre de celle-ci. Que nous nous mettions à soutenir des hommes ou à en combattre d'autres, le danger est égal. La franc-maçonnerie doit être au-dessus de ces démêlés.

— Oui !... Non !

Le tapage va recommencer. Dans la tribune réservée à la presse, on ne peut plus rien entendre. Je quitte la place et vais me mêler aux maçons.

Le F.·. Bulot parle en faveur de la République menacée par le boulangisme.

Même dans la piste, je ne puis saisir une phrase du discours du F.·. Armand. Mais voici le F.·. Hubbard, *député de Seine-*

et-Oise, qui, avec sa voix d'avocat, va se faire entendre. Il apostrophe violemment un des maçons, l'*apprenti* Martineau, secrétaire, dit-il, d'un des comités boulangistes. Il l'invite, assez imprudemment, à venir exposer les théories boulangistes.

— Je demande la parole, dit le F.·. Martineau, qui descend du gradin le plus élevé.

Un grand silence se produit.

Le F.·. Martineau est un jeune homme blond, pâle, mince, d'une grande énergie.

— Mes Frères, s'écrie-t-il, j'étais résolu à ne point me mêler à ce débat, mais puisqu'on semble dire que les boulangistes n'osent pas relever leur doctrine, me voici. Je suis boulangiste...

Tapage. L'*apprenti* se croise les bras, attend le silence et reprend :

— Je suis boulangiste, parce qu'à l'extérieur les hommes que vous préférez ont tellement déconsidéré la France qu'on peut l'insulter impunément.

Redoublement du bruit. Même jeu de scène.

— Je suis boulangiste, parce qu'à l'intérieur les hommes que vous préférez n'ont, après dix-huit années de pouvoir, rien apporté de ce qu'on attendait, parce que la fortune publique est diminuée, parce que le travailleur chôme, parce que nos gouvernants en sont arrivés à faire regretter l'Empire, que nous ne songeons pourtant pas à relever. Oui, je suis boulangiste, parce que je suis républicain, mais dans l'acception la plus large, la plus belle, la seule légitime du mot.

Le reste se perdra dans le vacarme.

On n'entend plus l'orateur, on le voit qui ouvre la bouche comme s'il chantait, qui fait de grands gestes, se démène.

Le F.·. Hubbard demande à lui répondre, mais il y a juste trois heures que la séance dure, que la chaleur humaine a encore accru celle de la température. On étouffe. On est mort.

— La clôture, crie-t-on.

Sept ordres du jour sont proposés au milieu des gémissements de l'assemblée. On en vote un, antiboulangiste, et voilà tout ce que voulaient les organisateurs, car il est temps maintenant de dire le but secret de la réunion. Je tiens ce qui va suivre d'un dignitaire même.

— Vous savez ce que sont les réunions. Au fond, elles ne servent que par la conclusion qu'on sait en tirer. Il sera très bon pour nous de faire afficher dans la Charente et dans les

autres sièges électoraux, s'il y a lieu, *que la franc-maçonnerie, à une grande majorité, condamne le boulangisme.*

Voici l'ordre du jour qu'on pourra afficher. Il émane de l'éternel sauveur de la journée, M. Mesureur :

Les F.·. Maç.·. des O.·. de Paris et de la banlieue, réunis en Congrès à Paris (Cirque d'Hiver) le 3 juin 1888;

Considérant que la Franc-Maçonnerie ne peut, sans manquer à ses traditions démocratiques, rester indifférente devant l'agitation plébiscitaire et césarienne tentée sur le nom d'un homme;

Jettent le cri d'alarme (style maçonnique) et font appel à tous les Maç.·. de France pour protester contre la propagande boulangiste et pour défendre contre toutes ses attaques la cause de la liberté et de la République (*sic*).

Enfin, on sort.

En se rencontrant les boulangistes et les antiboulangistes s'invectivent de nouveau.

— Vous ne pouvez être en même temps boulangiste et républicain, dit un maçon, officier d'académie, à un boulangiste.

— Vous ne pouvez être clémenciste et républicain, riposte celui-ci. Vous accusez Boulanger d'autoritarisme, et vous venez de faire acte autoritaire en écrasant une honnête minorité. Le jour où Boulanger aura la majorité, il vous rendra la pareille et vous ne l'aurez pas volé.

Passe le F.·. Colfavru, au milieu d'un groupe d'antiboulangistes. Un ouvrier regarde ce groupe et dit :

— S'il n'y a que les francs-maçons pour arrêter Boulanger, il ira loin. Ces hommes-là ne sont pas faits pour se battre. Regardez-les. *Ils pourront, comme en* 1871, *sortir leurs bannières, organiser une procession, et puis ils se retireront!...* Ce ne sont pas des francs-maçons, *ce sont des francs-fileurs*. ILS VOUS FLANQUENT DANS LE GACHIS ET VOUS Y LAISSENT.

Ce mot-là est d'une haute justesse.

Un monsieur, qui écoute les derniers propos échangés par les fils d'Hiram :

— Ils en feront tant que, malgré lui, Boulanger sera porté au pouvoir.

Sortent, au milieu d'inconnus : MM. Richard, du Cantal, ancien membre de la Constituante; Foussier et Strauss, conseillers municipaux; Vuillaume, ancien soldat de la Commune; Edmond Lepelletier, Cattiaux, etc.

En guettant vainement une voiture, on cause. Le conseil de

l'Ordre veut faire placarder le vote de l'assemblée. Il y aura certainement des protestations.

D'après quelques-uns, on peut même s'attendre à une scission complète dans la franc-maçonnerie.

NÉCROLOGIE

Une triste nouvelle nous arrive de Gand. *Mgr Henri-François* BRACQ, le vénérable évêque du diocèse, est mort dimanche, à sept heures du matin, en son palais épiscopal, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Après Mgr Faict, évêque de Bruges, c'était le plus âgé des membres de l'épiscopat belge.

Mgr Bracq s'est éteint doucement, après un laborieux et fécond épiscopat de vingt-trois ans.

Le *Bien public* consacre à Mgr Bracq une notice biographique à laquelle nous empruntons les passages suivants :

Henri Bracq naquit à Gand, le 16 février 1804.

Le collège d'Alost était placé à cette époque sous la direction de M. l'abbé Van Crombrugghe, depuis lors membre du Congrès national et doyen du chapitre de Saint-Bavon. Notre futur évêque y fit de brillantes humanités; mais déjà sous l'étudiant, toujours pieux, appliqué, s'annonçait le prêtre.

M. Bracq put sans obstacles répondre à l'appel de Dieu. Sa famille regardait comme une bénédiction et un gage de prospérité de fournir à chaque génération un ou plusieurs ministres aux autels, et cette tradition s'y est perpétuée jusqu'aujourd'hui.

Ordonné prêtre le 2 août 1827, M. Bracq fut nommé, presque immédiatement après son ordination, coadjuteur de M. Hoet, curé de la paroisse de Saint-Martin (Akkergem), à Gand. Il y exerça le saint ministère avec un zèle et un dévouement dont, après tant d'années, le souvenir n'est pas encore effacé.

Durant les dernières années du régime hollandais, quand le roi Guillaume ordonna la fermeture des séminaires diocésains, le jeune vicaire fut chargé par ses supérieurs ecclésiastiques d'enseigner l'Ecriture sainte et la théologie aux quelques lévites que la loi permettait encore de réunir autour d'une chaire. En ces temps mauvais, il contribua ainsi à maintenir au sein du clergé le véritable esprit sacerdotal, l'amour de la saine doctrine et cette union intime avec le Siège romain qui est l'honneur de notre fidèle et religieuse Belgique.

En 1830, l'Eglise vit s'ouvrir dans nos provinces un meilleur avenir. La position, que la persécution avait créée à M. Bracq et dans laquelle il avait fait preuve de si grandes qualités, devint définitive et se régularisa. A l'âge de vingt-six ans, il fut chargé de la chaire de sainte Ecriture au grand séminaire de Gand, et il l'occupa, avec un zèle toujours exact et régulier, jusqu'à sa promotion à l'épiscopat.

A cette charge importante, Mgr Delebecque ajouta bientôt d'importantes et délicates fonctions. M. Bracq fut successivement nommé chanoine honoraire le 12 mai 1834, examinateur synodal en 1838, chanoine titulaire le 25 janvier 1844, chanoine théologal le 20 décembre 1849; il était, en outre, membre du conseil particulier de l'évêque et secrétaire du chapitre de la cathédrale de Saint-Bavon.

En même temps qu'il s'acquittait de ces divers offices, M. le chanoine Bracq avait, en 1835, succédé à M. Van Driessche comme directeur des sœurs de la Visitation à Gand. Ce fut là, en quelque sorte, pendant bien des années, son œuvre de prédilection...

C'est au milieu de ces études et de ces travaux que M. le chanoine Bracq fut appelé, en 1864, par le pape Pie IX, à succéder à Mgr Delebecque sur le siège épiscopal de Gand. Son sacre eut lieu le 1er mai 1865, en la cathédrale de Saint-Bavon, et le lendemain, 2 mai, sa première entrée solennelle dans sa ville épiscopale fut, grâce au pieux enthousiasme de la population, un véritable triomphe.

—

Le R. P. Lévesque, procureur des missions de l'Afrique équatoriale, donne communication à Mgr l'évêque de Mende de la douloureuse nouvelle portée à Saint-Eugène (Algérie) par un télégramme de Zanzibar : Mgr Charbonnier, évêque d'Utique et vicaire apostolique de Tanganyka, est mort dans sa mission le 16 mars 1888.

Voici la lettre qui annonce à Mgr Costes la perte aussi cruelle qu'inattendue qui vient de frapper le diocèse de Mende, dont le généreux apôtre était originaire, et les missions de l'Afrique centrale :

Monseigneur,

J'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer : un télégramme de Zanzibar nous apprend que votre bien-aimé diocésain, Mgr Jean-Baptiste Charbonnier, est mort le 16 mars, à la suite d'une hépatite. Une pareille nouvelle nous terrifie, et nous ne pouvons qu'adorer les desseins de la divine Providence, qui sont impénétrables.

Je suis certain que vous prierez et ferez beaucoup prier vos chers diocésains pour ce vaillant apôtre qui restera toujours comme une des gloires les plus belles de votre clergé. Il est mort à Karéma, sur

les bords du Tanganyka, entre les bras du R. P. Randabel, supérieur de cette mission et qui est encore du nombre de vos bien-aimés fils.

D'autre part, je reçois les nouvelles les plus heureuses de nos compatriotes, le P. Livinhac et le P. Denoit. La liberté paraît un peu plus grande dans le Bouganda, où les fidèles se multiplient de plus en plus.

Humblement prosterné aux pieds de Votre Grandeur, j'ose solliciter votre sainte bénédiction pour nos missions de l'Equateur, et en particulier pour celui qui est si heureux d'être votre très humble et très obéissant serviteur en Jésus-Christ.

A. Lévesque, p. m.,
Procureur des missions de l'Afrique équatoriale.

—

M. de Maupas, l'ancien préfet de police de l'Empire, l'un des principaux acteurs du coup d'État du 2 décembre, vient de mourir.

Charles de Maupas était né le 8 décembre 1819, à Bar-sur-Seine.

Il avait vingt-huit ans quand il débuta dans l'administration, en 1847, comme sous-préfet d'Uzès ; il perdit sa position à la révolution de février.

M. de Maupas fut des premiers à se rallier à la fortune du prince Louis-Napoléon ; il fut successivement sous-préfet de Beaune, préfet de l'Allier, préfet de la Haute-Garonne. Quand le coup d'État éclata, il était préfet de police, et son rôle au coup d'État lui valut le poste de ministre de la police.

En quittant le ministère de la police, M. de Maupas fut ambassadeur à Naples. Il devint ensuite, jusqu'en 1867, administrateur des Bouches-du-Rhône. Il se renferma alors dans ses fonctions de sénateur.

Depuis la chute de l'empire, M. de Maupas vivait dans la retraite, sans cependant avoir renoncé à toute action politique. Il avait vainement posé sa candidature dans l'Aube.

—

Une nombreuse assistance a pris part aux obsèques de M. Deberly, député, décédé à l'âge de quarante-quatre ans.

L'honorable défunt laisse des regrets, non seulement dans sa ville natale, mais dans tout le département de la Somme, qu'il représentait à la Chambre. C'était un homme droit et loyal, un homme d'intelligence et de travail.

Lorsque M. Deberly se sentit mortellement atteint, il ne voulut pas attendre à la dernière heure pour recevoir les sacrements de l'Église. Il reçut plusieurs fois avec une piété profonde la sainte communion et voulut que ses enfants fussent témoins de l'administration des derniers sacrements, afin de leur laisser un grand exemple de foi.

—

Parmi tous ceux qui, d'une façon quelconque, ont donné leur concours à quelque œuvre catholique, qui n'a pas connu et béni celui dont nous avons le regret d'annoncer la mort? M. *Adolphe* Baudon n'avait que vingt-sept ans lorsqu'en 1846 il fut mis à la tête des conférences de Saint-Vincent de Paul, et l'on sait avec quel zèle, quelle piété, quelle générosité, quel esprit de charité il dirigea, quarante années durant, cette œuvre admirable dont il avait fait son apostolat.

Quand il la remit, il y a deux ans, entre les mains de M. Antonin Pagès, si bien préparé par ses exemples à prendre cette succession, ce fut un signe douloureux de l'état d'une santé si chère aux catholiques, car on n'ignorait pas que M. Baudon, doué d'une activité où ne s'entremêlait aucune fièvre, ne comptait pas avec la fatigue dès qu'il s'agissait de faire prospérer les œuvres. Mais son humilité s'était effrayée à la pensée que peut-être ses forces ne suffiraient plus au fardeau, et il s'écartait de l'œuvre qui avait été le résumé de sa vie.

A partir de cette époque, il se tint forcément éloigné de ces réunions entre lesquelles il aimait à partager tout le temps que lui laissait sa présidence générale des conférences. Et ce fut pour toutes un vide considérable, tant il y apportait d'aménité, de lumière, de fine gaieté, de bons conseils. Personnellement nous avons été témoins, pendant nombre d'années, aux séances du comité catholique, de cette ouverture d'esprit et de cœur. Il est bien vrai, et lui-même l'avouait en souriant, que la prudence était la caractéristique de son zèle; mais cette prudence ne l'empêchait pas, à l'occasion, de donner son nom à des entreprises de combat, comme la Ligue du Parti Catholique, quand il était manifeste que l'intérêt de l'Église était seul en cause.

D'ailleurs n'avait-il pas donné la mesure de son intrépidité au service du devoir lorsqu'aux sanglantes journées de juin, en 1848, il reçut à l'assaut des barricades cette blessure à la jambe qui devait le faire souffrir toute sa vie ?

Pour ce qui est de sa bourse, elle était toujours ouverte, et Dieu seul sait le compte des générosités cachées dont tant d'œuvres ont profité, car il ne voulait être étranger à aucune, véritable émule de saint Paul qui se faisait tout à tous.

Sa vie était donc bien remplie, encore qu'il ne fût pas avancé en âge, lorsqu'il est mort, samedi, à soixante-neuf ans, dans les bras de celle qui, avec un admirable dévouement, lui avait prodigué tant de soins; consolé aussi, après les joies de la réception des sacrements, par la présence de ses deux nobles fils dont la vie est la continuation de ses exemples. Aussi, n'était le deuil cruel de ceux qui restent, comment pleurer le triomphe certain que prépare pour le Ciel la fin d'une vie qui fut, sur la terre, marquée par tant de vertus?

Les funérailles de M. Baudon, ont eu lieu en l'église Sainte-Clotilde, sa paroisse, au milieu d'une foule considérable, parmi laquelle on remarquait les représentants de toutes les œuvres catholiques, des religieux de tous ordres, plusieurs de MM. les curés de Paris, des délégations des écoles chrétiennes conduites par les Filles de la Charité et les Frères de la Doctrine chrétienne.

Le deuil était conduit par les deux fils du vénéré défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Chesnelong, sénateur; M. Antonin Pagès, président général des conférences de Saint-Vincent de Paul; M. Le Gentil, membre du comité de l'Eglise du Vœu national au Sacré-Cœur; M. le baron de Livois, vice-président de l'œuvre de l'Hospitalité de nuit; M. le Dr Michand, président du conseil central des conférences de Saint-Vincent de Paul; le baron de Baulny.

Aux premiers rangs de l'assistance on remarquait M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta; M. le duc de Broglie, M. Lucien Brun, sénateur; M. Keller et M. le comte A. de Mun, députés; M. le marquis des Cars, M. le comte Laffon, M. le comte d'Esgrigny, M. Buffet et une foule de personnages que nous ne pouvons enumérer.

C'est M. l'abbé Gardey, curé de Sainte-Clotilde, qui a fait la levée du corps et célébré la sainte messe.

L'absoute a été faite par Mgr l'archevêque de Paris, qui a assisté, dans le chœur, à la sainte messe, en habits pontificaux, ayant à ses côtés M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, vicaire général, et M. l'abbé de Gibergue, secrétaire de Sa Grandeur.

Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, occupait également dans le chœur une place réservée.

Dans les armes de M. Baudon, qui se détachaient sur les tentures funèbres, on remarquait le pélican, symbole de la charité qui a été l'objectif de toute la vie du zélé président des conférences de Saint-Vincent de Paul.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 14 *juin.* — Dépôt de divers projets de loi. Adoption d'un projet déclarant d'utilité publique des travaux à exécuter par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, pour transformer l'embranchement de Bourg-la-Reine à Sceaux et le ramener à la voie ordinaire.

Puis, le Sénat, après longue discussion, adopte, en première délibération, un projet relatif à la concession des canaux d'irrigation et de submersion de Fabrezan et de Luc-sur-Orbian.

Après une suspension de séance, on entend la lecture du rapport sur le projet de M. Bozérian sur le trafic des décorations. Le Sénat passera à une seconde délibération.

Est renvoyé à la commission des finances un projet relatif à la concession de dessèchement des marais de Fos.

Vendredi 15 *juin.* — Examen des pétitions diverses adressées au bureau. La plus importante est relative à l'application de la loi sur la presse, concernant les délits d'outrage à la morale publique, par dessins ou récits. Cette pétition a été renvoyée à l'examen du ministre de la justice.

Puis, le Sénat adopte : 1° un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission d'étude et d'élaboration d'une loi réglant la procédure à suivre quand les Chambres ont à exercer leurs attributions judiciaires ; 2° le projet abaissant le prix des passeports ; 3° la loi sur les délégués mineurs.

Mardi 19 *juin.* — Le Sénat discute la loi militaire, en seconde lecture. Il sait bien qu'elle est mauvaise, qu'elle est dangereuse, qu'on ne bouleverse pas, si l'on est sage et bon patriote, toute l'organisation de l'armée lorsque, selon l'expression de M. Clémenceau, « les armes sonnent sur nos frontières », et que la loi, eût-elle les vertus que lui attribuent ses partisans, présentera toujours ce péril d'affaiblir, de fausser, pendant la période d'organisation, pendant le passage d'un état militaire à un autre état, cette formidable machine que nous pouvons être obligés, d'un moment à l'autre, à mettre en

mouvement. Les sénateurs le savent, ils l'avouent dans les couloirs; mais ils n'osent ni le dire à la tribune ni mettre leurs votes d'accord avec leurs craintes.

Le Sénat peut bien repousser le système budgétaire de M. Peytral, parce qu'il prévoit que la Chambre sera enchantée de donner au gouvernement douze douzièmes provisoires au lieu de six; mais son courage ne va point jusqu'à s'exposer aux colères de l'Extrême-Gauche. Les radicaux font une loi militaire uniquement pour incorporer les séminaristes; la Chambre haute se résigne alors plus facilement à tout compromettre qu'à déchaîner contre elle les tempêtes de la Montagne. Elle a trop peur de sombrer dans cet ouragan, et sa prudence reprend pour son compte, en l'accommodant à ses intérêts, le vieux mot des révolutionnaires : « Périsse tout, plutôt que le Sénat ! »

Chambre des Députés.

Jeudi 14 *juin.* — La Chambre prend en considération la proposition de M. Louis Passy, tendant à fixer le délai dans lequel devront être jugés par le Conseil d'Etat les recours pour incompétence ou excès de pouvoir.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant le travail dans les manufactures.

M. Millerand soutient que la limitation des heures de travail ne saurait être sans effet, la loi de l'offre et de la demande s'applique au travail comme à toute autre marchandise.

C'est au nom de la patrie et de la race française abâtardie par le travail des usines qu'il faut voter la loi qui est soumise à la Chambre.

M. Sabattier dit que ce n'est pas le travail qui abâtardie la race; ce qu'il faut poursuivre, c'est le vice de l'ivrognerie, la débauche. C'est au contraire, en développant la liberté, en améliorant l'assistance publique et l'hygiène qu'on fera une situation plus favorable aux ouvriers.

La première partie de l'amendement de MM. Achard et Martin Nadaud, relative à la limitation de la durée du travail des ouvriers, est mise aux voix, et à la majorité de 375 voix contre 163 sur 538 votants, n'est pas adoptée.

Le surplus de l'amendement est abandonné.

M. A. Boyer propose un amendement tendant à décider que la durée des heures de travail journalier ne puisse excéder six heures pour les enfants de treize à quinze ans.

A la majorité de 357 voix contre 165 sur 522 votants, l'amendement de M. Boyer n'est pas adopté.

Un amendement de M. Camélinat, demandant la réduction de la journée à huit heures, est rejeté par 343 voix contre 162.

Le chiffre de dix heures, proposé par la commission, a été adopté par 363 voix contre 128.

La seconde partie de l'article 3 concernant les filles mineures au-dessus de dix-huit ans et les femmes, est adopté par 250 voix contre 212.

La disposition finale de l'article 3 fixant à onze heures la limite du travail pour les filles mineures au-dessus de dix-huit ans et les femmes est adopté par 381 voix contre 170.

L'ensemble de l'article est adopté.

Samedi 16 *juin.* — On vote quelques articles de la loi concernant le travail dans les manufactures.

Lundi 18 *juin.* — La Chambre reprend la discussion du projet sur le travail des femmes, des enfants et des filles mineures dans les manufactures.

On vote différents articles, notamment celui qui interdit tout travail souterrain aux femmes et aux enfants. Le travail de nuit est exceptionnellement permis dans les mines aux garçons de quinze à dix-huit ans.

Mardi 19 *juin.* — La Chambre poursuit la discussion du projet de loi sur la réglementation du travail.

Bien qu'il ne reste plus que fort peu de chose de la loi, les orateurs n'en prononcent pas moins de longs discours. Préparées avec soin et parfois récitées avec art, ces harangues charment les loisirs des auditeurs.

Ces derniers deviennent de plus en plus rares. Les tribunes réservées au public sont vides et les banquettes des députés sont plus vides encore. Jamais peut-être les voix parlementaires n'ont à ce point retenti dans le désert.

La séance a débuté par une escarmouche entre M. NADAUD, le ministre du commerce, M. DE HÉRÉDIA et le rapporteur. M. Nadaud a promptement mis fin à ce petit combat par une apostrophe énergique : « Laissez-moi tranquille, nom de nom ! » On l'a laissé tranquille, et la Chambre a repris son sommeil un instant interrompu.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La mort de l'Empereur d'Allemagne. — Le nouvel Empereur. — Proclamation au peuple. — Les élections en Charente-Inférieure. — Défaite des Boulangistes. — Etranger.

21 juin 1888.

L'année 1888 sera une année de deuil dans l'histoire de l'Allemagne.

Il y a trois mois et cinq jours mourait dans son modeste palais de Berlin, chargé d'ans, entouré de la vénération de tout un peuple, et comblé de ce que l'on appelle la gloire militaire, le fondateur de l'Empire, Guillaume Ier.

Presqu'à l'heure même où le vieil empereur couronné à Versailles expirait, son fils, le prince héritier Frédéric, malade à San Remo et dont maintes dépêches pessimistes annonçaient depuis un mois la mort dans les quarante-huit heures, entreprenait par un temps rigoureux pour lui le voyage de Berlin, — un voyage de plus de deux cents lieues.

Peu de jours après, il ceignait la couronne impériale, et le peuple allemand tout entier acclamait, non sans angoisses, les débuts du nouveau règne.

Ce règne a duré trois mois et quelques jours. Quand il commença, beaucoup prédisaient qu'il serait plus court. Mais, il y a un mois et même moins, une amélioration passagère, qui n'était qu'une phase de la maladie, avait fait espérer aux sujets de l'Empereur Frédéric III que la mort, si le mal était incurable, tarderait longtemps, très longtemps peut-être, à venir.

Ce sera un des épisodes les plus empoignants de l'histoire d'Allemagne que ce règne si court, disputé à la mort, heure par heure, par toutes les ressources de la science, et troublé par des dissentiments entre le père et le fils, entre le Souverain et son premier ministre, dissentiments mal connus encore du public, mais dont la question du mariage de la jeune princesse Victoria et la récente révocation de M. de Puttkamer ont révélé l'existence.

La nation, dans sa grande majorité, celle qui ne croit pas que l'Allemand est créé pour se battre, pour tuer ou être tué, acclamait en Frédéric III un souverain ami de la paix, et l'Europe, partageant cette opinion, ne ménageait pas ses sympathies respectueuses au malade de Charlottenbourg et de Potsdam.

Avec le nouveau règne du prince Guillaume, qui va ceindre la couronne impériale, on entre dans l'inconnu — un redoutable inconnu. Une sorte de légende — nous voulons encore croire que ce n'est qu'une légende — le représente comme un prince qui ne vit que pour la guerre. Ce qui paraît plus certain, c'est qu'il déteste la France de toute la haine qu'un Prussien peut nourrir contre « l'ennemi héréditaire. » Voilà le nuage noir qui se lève à l'horizon de la politique européenne si compliquée et si pleine de menaces d'une grande conflagration, à l'heure même

où Frédéric III vient de prendre place à côté de son père dans le caveau de Charlottenbourg.

—

Voici quelques détails sur la mort de Frédéric III, arrivée vendredi dernier, 15 juin à 11 heures du matin.

C'est au mois de mai 1887 que Frédéric III, alors Kronprinz, ressentit les premières atteintes du mal qui vient de l'emporter. Dès le 26 mai, on parlait de trachéotomie.

La princesse impériale faisait appeler son compatriote, le docteur Morell-Mackenzie, qui vint à Berlin, à deux ou trois reprises, et entama de vives discussions avec les médecins allemands. Ceux-ci croyaient voir un cancer dans le mal dont le Prince était atteint, tandis que le praticien anglais n'y voyait qu'une affection spéciale du larynx.

A ce moment, le professeur Bergmann présenta un rapport à l'Empereur Guillaume relatant les phases probables de la maladie cancéreuse, et une note parut dans ce sens au *Moniteur officiel de l'Empire d'Allemagne.*

Cependant le malade, de concert avec sa femme, se livra aux soins du docteur Mackenzie.

Le 13 juin, il quitta Berlin pour aller à Londres, assister aux fêtes du Jubilé de la Reine Victoria, sa belle-mère.

Après un court séjour à Londres, dans l'île de Wight et en Écosse, comme le mal persistait, le malade fut envoyé dans le Tyrol, à Toblach, par le docteur Mackenzie.

Là, les symptômes devinrent de plus en plus inquiétants et le séjour à San Remo fut prescrit.

C'est là que l'héritier de l'Empereur d'Allemagne a passé les derniers mois de l'année.

En février on dut procéder d'urgence à l'opération de la trachéotomie, en présence des praticiens allemands, venus, cette fois, sur l'ordre de l'Empereur Guillaume.

Après une crise des plus graves, le malade avait repris quelques forces. C'est à ce moment — 9 mars — que l'Empereur Guillaume mourut.

Cet événement produisit chez le nouvel Empereur une réaction favorable et Frédéric III vint en Allemagne prendre les rênes du gouvernement.

Depuis cette époque, à Charlottenbourg, le Souverain éprouva une première rechute dans la dernière quinzaine du mois d'avril. Contre l'attente générale, il en triompha et ses forces revinrent

assez pour lui permettre d'aller s'installer au château de Potsdam, où il vient de rendre le dernier soupir.

Le 14, dans l'après-midi, l'Empereur Frédéric a écrit sur quelques feuilles de papier ses dernières volontés concernant ses affaires de famille.

Il écrivit ensuite sur un feuillet à part ces mots :

« Je sens que Mackenzie a fait tout ce qu'aurait pu faire la science et le dévouement pour prolonger ma vie, et je le remercie de tout mon cœur. »

L'Empereur remit ce feuillet à l'Impératrice, en adressant un regard de bienveillance au docteur Mackenzie. Il prit après un autre feuillet et écrivit ce qui suit :

« J'ai fait tout ce qui était de mon devoir vis-à-vis de Dieu et de mon pays. Je sens que ma fin est proche, mais que la volonté de Dieu s'accomplisse. »

Ce feuillet fut aussi remis à l'Impératrice qui, en le lisant, éclata en sanglots.

Dans la soirée le malade tomba dans la plus profonde prostration, la respiration devint courte, le pouls faible.

Toute la nuit une apathie profonde, quoique l'Empereur conservât toute sa connaissance.

Malgré sa grande énergie et son calme, il repoussait ses médecins, semblant dire que ses souffrances rendaient tout inutile.

A plusieurs reprises, il parvint encore à se faire comprendre de l'Impératrice.

Il a reçu sa fille, la princesse Sophie, dont c'était l'anniversaire de la naissance. Il lui avait écrit quelques instants avant :

« Reste toujours bonne et pieuse comme tu as été jusqu'à présent, c'est le dernier vœu de ton père mourant ! »

La communion a été administrée à l'Empereur par M. Persius, prédicateur de la cour. Le prédicateur de la cour Rogge assistait également l'Empereur à ses derniers moments.

M. Auton Werner a pu encore prendre au dernier moment le portrait au crayon du Souverain.

A onze heures, l'Empereur rendait le dernier soupir. Il est comme assis sur son lit.

Il a une serviette de soie noire sur la gorge et sur la poitrine.

En trois jours, il est devenu méconnaissable ; sa barbe a beaucoup blanchi. Les joues et les tempes ont été fortement creusées.

Toute la famille royale était présente.

Le *Moniteur officiel de l'Empire allemand* a publié dès midi l'avis suivant :

Le royal martyr a cessé de souffrir.

Par un décret de Dieu, Sa Majesté l'Empereur et Roi Frédéric, notre très gracieux souverain, est entré aujourd'hui, un peu après onze heures du matin, dans le repos éternel, après une longue et cruelle souffrance qu'il a endurée avec une fermeté admirable et une entière résignation aux volontés divines.

La famille royale et notre peuple, qui a perdu en si peu de temps deux souverains, déplorent profondément la mort de son Empereur bien-aimé.

Berlin, le 15 juin 1888. LE CONSEIL DES MINISTRES.

Frédéric-Guillaume-Nicolas-Charles était né à Berlin le 18 octobre 1831 ; il était fils unique de l'Empereur Guillaume, roi de Prusse, décédé le 9 mars dernier, et de l'Impératrice Augusta. Il n'avait qu'une sœur, la grande-duchesse de Bade.

Dès sa plus tendre jeunesse le prince entra dans les rangs de l'armée prussienne. En 1861 il fit la campagne contre les duchés. C'est lui qui commandait, avec le prince Auguste de Wurtemberg, les corps de l'armée prussienne qui en 1866, remportèrent la victoire de Sadowa.

Plus tard, en 1870-71, le prince Frédéric se mit à la tête des troupes allemandes, qui battirent nos vaillants cuirassiers à Reichshoffen. C'est lui encore qui fit exécuter à ses troupes une marche qui décida de la journée de Sedan.

Depuis la guerre, le prince était demeuré opposé à ce que M. de Bismarck appelle « la paix armée », Il passe pour avoir plus d'une fois pesé dans le sens pacifique sur les décisions de son père, l'Empereur Guillaume, subissant en cela l'influence bienfaisante de sa femme, la princesse Victoria.

On sait les dernières phases de son existence, son agonie d'une année, son avènement au trône à la mort de l'Empereur Guillaume au mois de mars dernier.

—

La mort de l'Empereur Frédéric fait passer la couronne sur la tête de son fils aîné, le prince Guillaume.

C'est un jeune homme âgé aujourd'hui de vingt-neuf ans. Il a une physionomie vive, ouverte ; malheureusement, un accident l'a privé de l'usage de son bras droit. Jusqu'à ces derniers

temps, on l'avait dit belliqueux, entreprenant, peu mesuré, et, en effet, il paraît bien que ses facultés intellectuelles ne sont pas encore tout à fait équilibrées.

Le nouvel Empereur d'Allemagne est né le 27 janvier 1859.

Il a épousé, le 27 février 1881, la princesse Augusta-Victoria de Sleswig-Holstein dont il a quatre fils, le prince Guillaume, aujourd'hui Kronprinz, né le 6 mai 1882; le prince Frédéric, né le 7 juillet 1883; le prince Adalbert, né le 14 juillet 1884 et le prince Auguste-Guillaume, né le 29 janvier 1887.

Dès que l'Empereur Frédéric a eu rendu le dernier soupir, le prince impérial Guillaume a été proclamé, dans une chambre voisine de la chambre mortuaire, roi de Prusse et Empereur d'Allemagne.

Le nouveau souverain a embrassé à plusieurs reprises le prince de Bismarck.

Il règnera sous le nom de Guillaume II.

—

Les obsèques de l'Empereur Frédéric III ont eu lieu dès lundi, 18 juin, au milieu d'un grand appareil militaire mais en présence d'un très petit nombre de personnages. Le prince de Bismarck n'y a pas assisté.

—

Voici le texte de la proclamation adressée par l'Empereur Guillaume II au peuple allemand :

A mon peuple !

Un décret de Dieu nous a imposé de nouveau le deuil le plus cruel. La tombe s'est à peine refermée sur la dépouille mortelle de l'Empereur, mon inoubliable grand'père, et l'Empereur, mon bien-aimé père, vient à son tour d'être appelé de ce monde à la paix éternelle.

L'héroïque énergie, procédant de sa soumission chrétienne, avec laquelle il a su, malgré ses souffrances, être à la hauteur de ses devoirs royaux, semblait permettre d'espérer qu'il serait conservé plus longtemps à la patrie, Dieu en a disposé autrement.

Il n'a été accordé au royal martyr, dont le cœur battait pour tout ce qui est grand et beau, qu'un petit nombre de mois pour montrer aussi sur le trône les nobles qualités de l'esprit et du cœur qui lui ont gagné l'amour de son peuple.

Aussi longtemps qu'il battra des cœurs allemands, on pensera avec reconnaissance aux vertus qui le paraient, aux victoires qu'il a remportées autrefois sur les champs de bataille ; et une gloire ineffaçable éclairera dans l'histoire de la patrie sa figure chevaleresque.

Appelé à monter sur le trône de mes ancêtres, j'ai pris en main le

gouvernement en portant mes regards vers le Roi de tous les Rois, et j'ai fait la promesse à Dieu d'être pour mon peuple, à l'exemple de mes ancêtres, un prince juste et doux, de pratiquer la piété et la crainte de Dieu, de défendre la paix, de poursuivre le bien-être du pays, de porter secours aux pauvres et aux malheureux, d'être un gardien fidèle du droit.

Quand je demande à Dieu de m'accorder la force nécessaire pour remplir ces devoirs royaux qui me sont imposés de par sa volonté, je m'y sens porté par la confiance que j'ai dans le peuple prussien, confiance que confirme en moi un regard en arrière sur notre histoire. Dans les bons comme dans les mauvais jours, le peuple de Prusse est toujours demeuré fidèle à son Roi.

Cette fidélité dont, dans tous les temps difficiles et au milieu de tous les dangers, la solidité s'est toujours montrée inébranlable vis-à-vis de mes ancêtres, je compte aussi sur elle, parce que j'ai conscience d'y répondre de tout cœur comme prince fidèle d'un peuple fidèle, tous deux également dévoués à la patrie commune. C'est sur cette conscience de la réciprocité d'amour qui m'unit à mon peuple, que je fonde l'espoir que Dieu m'accordera la force et la sagesse nécessaires pour m'acquitter de mes devoirs royaux pour le bien de la patrie.

Potsdam, le 18 juin 1888. GUILLAUME.

—

La maladie dont la France était atteinte, la *boulangite*, est arrivée à son dernier période. Elle est en décroissance, et le résultat de l'élection de la Charente en est un indice certain. M. Déroulède est battu, et l'on sait que voter pour Déroulède, c'était voter pour lui. M. Gellibert des Séguins, candidat conservateur, arrive bon premier pour le scrutin de ballottage, devançant son adversaire boulangiste et son adversaire radical d'une dizaine de mille voix chacun, et cependant l'effort de M. Déroulède et de ses partisans a été inouï. Ils ont engagé leur chef jusqu'au cou, adressant sous bande son portrait colorié à chaque électeur, qui a aussi reçu à domicile une jolie lettre autographiée, avec l'en-tête de la Chambre des Députés, et signée : « Général Boulanger », dans laquelle on promettait d'avance au département une visite de remercîments...

Les électeurs n'en ont pas voulu. Si M. Déroulède avait été élu, son chef n'aurait pas manqué de porter la victoire à son compte ; il peut et doit aujourd'hui y porter la défaite. L'expérience de la Charente est décisive. Nous ne savons pas encore si M. Boulanger peut se faire partout nommer en personne ; ce qui est

désormais acquis, c'est qu'il n'a pas le pouvoir de faire nommer ses candidats.

On ignore quelles chances l'avenir réserve au général Boulanger. Mais, à juger froidement et impartialement les choses, il est bien ceriain qu'il a couru fort inutilement, dans la Charente au devant d'un échec qu'il aurait pu s'épargner.

Etait-il obligé d'abord d'avoir un candidat dans ce département? On dira qu'il est forcé d'occuper constamment l'opinion de lui et de la tenir, pour ainsi parler, perpétuellement en haleine à son sujet. Nous n'en disconvenons pas. Mais, s'il croyait utile à ses intérêts d'autoriser un de ses amis à se présenter dans la Charente, ne pouvait-il se dispenser d'unir aussi étroitement qu'il l'a fait sa cause à celle de M. Déroulède ?

Quand on est dans la situation du général Boulanger, on est condamné, pour ainsi dire, au succès : on n'a pas le droit de ne pas réussir, et l'on ne doit, par conséquent, courir, en fait de chances, que celles qui sont tout fait certaines. Il ressort donc de l'élection de la Charente, deux faits : le boulangisme est en baisse, et le général Boulanger a commis une nouvelle faute politique en s'identifiant avec M. Déroulède. Ce ne sera pas la dernière.

—

Ainsi que nous l'avons dit, la Chambre italienne a adopté, par 245 contre 67 voix, le nouveau Code pénal italien dont M. Zanardelli a fixé la promulgation au 30 juin 1889. Dire qu'une œuvre aussi complexe a été discutée pendant quelques heures ! Le 8 juin, fin de la discussion générale ; le 9, fin de la discussion des articles, et vote définitif : dans tous les pays, la loi la plus insignifiante a plus d'honneur. Et notons bien que la Chambre a été loin d'approuver toutes les dispositions du Code, mais le gouvernement se moque des réclamations et des critiques, et il a fait voter son *factum* tambour battant.

Malgré cette hâte et cette violence, 67 voix ont répudié l'œuvre de M. Zanardelli.

Cette minorité n'est pas à dédaigner. Dans les circonstances actuelles, son refus a même un caractère d'une haute importance politique. Quand il s'agit d'une loi nationale comme un Code, les gouvernements disposent généralement de l'unanimité des voix, car, loin de faire une loi de parti, ils cherchent à édicter une règle générale résumant les besoins et les intérêts de tous.

Seule, l'Italie officielle a agi autrement. N'étant elle-même que l'incarnation exclusive d'un parti, et ce parti ayant la domination exclusive à la Chambre, le gouvernement a pu se rendre coupable d'une absurdité aussi criante d'imposer un Code, dont une petite minorité se servira pour opprimer la majorité du pays. Et cependant, dans ce parti même, il se trouve 67 députés qui, malgré les pressions, le jeu de tous les préjugés et exploitation du prétendu sentiment national, ont le noble courage de repousser cet engin de persécution violente et injustifiable.

Qu'est-ce à dire, sinon que l'œuvre est compromise par la Chambre elle-même. Elle est atteinte au cœur, elle a reçu des représentants officiels eux-mêmes la marque, la flétrissure d'une loi de parti. S'il s'agissait d'une loi exclusivement politique, la gravité de ce vote aurait déjà un poids considérable, mais combien est-elle plus grande quand ce vote tombe sur un Code qui doit dominer la sécurité publique d'un pays ?

Loi imposée, loi compromise et atteinte dans son essence, voilà le Code pénal, au point de vue parlementaire.

—

La presse anglaise ne peut s'empêcher de reconnaître le caractère exceptionnel et tyrannique du nouveau Code pénal italien. Après la *Pall Mall Gazette*, c'est le tour de la *Saturday Review*. Cette feuille déclare que le projet « fournit au Pape une excellente occasion de soulever l'indignation du monde catholique contre l'Italie. Si le projet est voté, dit le journal anglais, le Pape aura un juste et grave motif de plainte, s'il n'est pas voté, le seul fait que le projet a été soumis au Parlement permettra au Pape d'affirmer que le premier ministre fait une guerre telle à la Papauté, qu'il a osé demander l'approbation d'une loi fabriquée contre l'Église et le clergé et d'un caractère si tyrannique que le Parlement le plus anti-clérical n'a pas eu le courage de l'adopter. »

La *Saturday Review* ajoute très justement que l'accentuation de la lutte religieuse en Italie n'est bonne qu'à favoriser le courant radical et républicain et à empêcher toute réconciliation entre l'Italie et le Saint-Siège. « Est-ce un bien ? conclut la *Saturday Review*, nous ne le pensons pas. Ceux qui connaissent la situation morale actuelle de l'Italie n'hésitent pas à attribuer l'abaissement déplorable où elle se trouve à l'antagonisme prolongé entre l'Église et l'État, antagonisme qui est

entretenu par une presse athée et les émissaires des innombrables sociétés secrètes qui couvrent l'Italie et minent les institutions. »

—

Le gouvernement italien semble résolu à poursuivre, selon toutes les règles de l'art, la politique coloniale qu'il a si brillamment inaugurée par la conquête de Massaouah et la guerre contre l'Abyssinie. Comme vient de l'expliquer, à la Chambre de Monte-Citorio, M. Damiani, sous-secrétaire du ministère des affaires étrangères, le sultan de Zanzibar ayant manqué aux règles de l'étiquette des cours en ne témoignant pas une satisfaction assez vive d'avoir reçu, lors de son avènement, une lettre autographe du roi Humbert, une canonnière est allée rappeler à ce monarque mal appris que son prédécesseur a vaguement promis à une compagnie italienne la cession d'une partie de ses États. Seule l'exécution de cette promesse pourrait laver l'injure faite à l'Italie, surtout si le territoire dont celle-ci serait mise en possession comprenait le port de Kismayu et l'embouchure du Juba, un des rares fleuves navigables de l'Afrique orientale. Il ne sert de rien que ce port et cette embouchure aient été garantis au sultan de Zanzibar par l'Allemagne et l'Angleterre, ni que l'insulte faite au gouvernement royal soit telle qu'on ne puisse même en préciser la nature. La canonnière italienne est en route; elle ne se sera pas déplacée pour rien... tout au moins aura-t-elle l'honneur d'être rappelée au respect du droit des gens par les représentants de l'Allemagne et de l'Angleterre à Zanzibar. Les maladroits copistes de Scipion l'Africain n'ont vraiment pas de chance.

—

Les élections belges sont terminées. L'élection de Bruxelles a donné les résultats suivants : Sont élus : Pour la Chambre, un libéral, M. Buls, le bougmestre, et 15 indépendants; pour le Sénat, un libéral et 7 indépendants. Les indépendants ont réuni une moyenne de 9,400 voix et les libéraux 9,200 voix environ.

A Nivelles, sont élus : 1 sénateur et 2 députés catholiques; 1 député libéral.

La majorité conservatrice passe à la Chambre de 54 voix à 58. Au Sénat, la majorité conservatrice est de 33 voix au lieu de 17; le chiffre des sénateurs libéraux est réduit à 18.

C'est une magnifique victoire pour le parti catholique. Tous

les journaux libéraux l'avouent, et le sentiment public est à l'unisson. Aussi le libéralisme est découragé.

Il avait fait un gigantesque effort. Il revient bredouille de la campagne, repoussé partout où il nous attaquait, partout battu à des majorités qui ne lui laissent plus que peu d'espoir de regagner le terrain perdu.

A qui faut-il attribuer ces résultats? A Dieu d'abord; et ensuite au zèle et à l'énergie du peuple catholique belge qui ne s'abandonne pas et se met partout résolument à l'œuvre, confiant en la devise : Aide-toi, Dieu t'aidera!

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les libéraux l'ont emporté dimanche à Rome sur la liste catholique pour le Conseil municipal.

Pour fêter leur triomphe, ils ont fait une démonstration anticléricale.

Les manifestants se sont rendus chez le ministre Crispi, puis à la place Campo dei Fiori, où doit s'élever le monument de Giordano Bruno.

Ils voulaient aller de là au Vatican, mais la police les en a empêchés.

Le triomphe des libéraux est dû à l'union compacte de toutes les nuances du parti révolutionnaire, y compris les modérés.

—

Mardi dernier, Léon XIII a présidé, dans la salle du Trône, la séance plénière de la Congrégation des Rites qui était appelée à se prononcer sur la béatification du vénérable Perboyre, martyr. Le vote demeure secret.

Si, comme tout le laisse espérer, le vote est favorable, la béatification pourra avoir lieu en même temps que celle du Vénérable Chanel, mariste, martyr en Océanie, et du Vénérable Ancina, l'un des premiers disciples de saint Philippe de Néri

—

La Société générale de la jeunesse catholique, résidant à Rome, a voté, à l'unanimité, une protestation contre les nou-

veaux articles du Code pénal, dirigés contre les catholiques et le clergé.

France.

Cambrai. — On renouvelle en ce moment à Lille la souscription décennale en faveur des Facultés catholiques. Le clergé d'Arras a pris part à cette souscription pour 159,126 francs; les laïques pour 197,147 francs. Dans le diocèse de Cambrai, le clergé a offert 509,213 francs; les laïques, 1,521,649 francs. Le total s'élève donc à 2,428,285 francs.

Constantine. — L'automne dernier, un nuage passa sur les hauts plateaux de la province de Constantine. Ce nuage, qui faisait un bruit de cataracte, descendit sur terre, et les sauterelles qui l'habitaient se mirent à manger l'herbe.

Cependant, vu l'époque avancée, elles trouvèrent maigre pitance et elles se résignèrent à pondre. Le mot résigner convient puisque la sauterelle, lorsqu'elle a creusé un nid d'un pouce pour y déposer les 18 ou 20 œufs qu'elle produit (certains auteurs parlent de centaines), s'éteint et meurt comme l'aloës quand il a fourni son fruit.

Les champs des hauts plateaux étaient donc ensemencés de futurs criquets, ou jeunes sauterelles, et en avril des myriades de ces bestioles, qui ressemblent à des puces, sortirent de terre menaçant la moisson et jusqu'aux arbres. Le gouvernement prit d'énergiques mesures pour empêcher le retour des désastres de 1867.

Alors les sauterelles ne laissèrent ni blé, ni vignes, les arbres perdaient leurs écorces.

Quand ces voraces eurent tout dépouillé, leurs cadavres engendrèrent la peste pour enlever les hommes échappés à la famine.

En 1867, le cardinal Lavigerie hérita de deux mille orphelins de ce désastre.

L'invasion devient menaçante, les criquets prennent des ailes et, bientôt, ils descendront des hauts plateaux déjà ruinés, sur la plaine si riche de la côte, où toute végétation disparaîtrait.

Mgr de Constantine, en présence de ce fléau, réclame des prières :

Le cœur plein d'inquiétudes, d'angoisses, je me demande ce que vont devenir nos pauvres colons et la population indigène au milieu de leurs champs entièrement ravagés. A quelle extrémité ne seront-ils pas bientôt réduits !

Mon Dieu, ayez pitié de nous : *Parce, Domine, parce populo tuo !*

Reconnaissant notre impuissance, malgré tous les efforts, en face de ces ennemis si petits, si nombreux, si invincibles ;

Reconnaissant nos fautes qui les ont attirés sur notre sol comme un châtiment terrible et juste, prions le Tout-Puissant d'arrêter le cours de cette calamité et d'épargner les terres qui n'ont pas encore été atteintes.

Lorsque des nuées dévastatrices vinrent fondre sur l'Egypte, dévorant toute l'herbe et tous les fruits, en sorte, dit l'historien sacré, qu'il ne restait plus rien de vert, le roi, effrayé, fit venir Moïse et Aaron et leur dit : J'ai péché contre le Seigneur et contre vous.

Pardonnez-moi ma faute encore cette fois et priez le Seigneur votre votre Dieu, afin qu'il retire cette plaie qui donne la mort.

Et Moïse pria le Seigneur, qui, ayant fait souffler un vent très violent du côté de l'Occident, enleva les sauterelles et les jeta dans la mer Rouge. Et il n'en demeura pas une seule dans toute l'Égypte. (Exode X, XIV et suivant.)

Luçon. — Comme nous l'avons déjà dit, un magnifique pèlerinage a été organisé en l'honneur du B. Grignon de Montfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Les cérémonies avaient réuni une foule énorme de près de 100.000 pèlerins, venus de toutes les régions de l'Anjou, du Maine et de Bretagne. On comptait environ 2000 prêtres et 15 évêques. Le panégyrique du dernier jour a été prononcé par Mgr Freppel ; en voici un passage :

« La croix ! l'amour de la croix ! Voilà, mes frères, le premier et le dernier mot du grand apôtre de la Vendée. C'est de la croix qu'il fait dériver et c'est à elle qu'il ramène tout son enseignement. Faut-il s'en étonner ? Tout est là, en effet, sur ce bois suspendu depuis dix-huit siècles entre le ciel et la terre : la divinité et l'humanité. La divinité ! ses grandeurs, ses abaissements, ses tendresses. L'humanité ! ses malheurs, ses espérances, ses gloires. La divinité ! ses œuvres et ses droits. L'humanité ! ses devoirs et ses mérites, ses réprouvés et ses élus, son passé et son avenir. Tout cela est écrit en caractères de sang dans ce livre déployé aux yeux du monde, et dont chaque trait est une lumière, chaque ligne une révélation, chaque page une vision de Dieu et de l'Éternité.

« C'est ce livre où se résume l'Évangile vivant et palpable, c'est ce livre merveilleux que le P. de Montfort ouvrait devant les multitudes comme l'abrégé de ses prédications. De là ces plantations de croix, ces érections de calvaires par où se termi-

naient toutes ses missions. Vive Jésus! vive sa croix! c'était son chant de triomphe. »

NANTES. — Je viens d'assister, dit un correspondant de la *Gazette de France*, à la seconde procession de la Fête-Dieu à Nantes, et je n'ai de ma vie vu une manifestation plus imposante du sentiment catholique; la ville était en fête, partout des tentures, des oriflammes, des mâts enguirlandés, des reposoirs magnifiquement ornés: 200,000 personnes de la ville ou des environs assistaient respectueuses à cette résurrection de la liberté du culte dans la capitale de la Bretagne.

La procession, composée d'un nombre considérable de bannières portées par des enfants, de navires portés par des matelots, de musiques, constituait l'ensemble le plus solennel et le plus touchant. On sentait qu'après une longue oppression républicaine, cette ville, éminemment catholique célébrait avec enthousiasme la joie de la délivrance.

Honneur aux Nantais qui ont su faire triompher dans une des plus grandes villes de France les principes religieux et conservateurs et nommer une municipalité dont le premier acte a été un acte de foi et de courage couronné d'un plein succès. Car malgré toutes les menaces des radicaux et des francs-maçons, il ne s'est produit aucun scandale, aucune manifestation hostile.

Il est donc bien démontré par les faits que les catholiques n'ont qu'à vouloir et à oser pour reconquérir les positions que leur pusillanimiié leur a fait perdre.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Depuis plusieurs jours, la nouvelle de la mort de l'Empereur d'Allemagne était attendue, et lorsqu'elle est arrivée à Paris, dans la journée du vendredi 15 juin, l'effet en était escompté déjà par le marché. Il n'en a donc été que médiocrement impressionné, et loin d'abandonner les cours dans un moment d'effarement et d'émotion, qui eût été très naturel, il les a soutenus et si bien que la Bourse, ce jour-là, a fermé sur de la hausse.

Déjà, depuis la veille, nous savions que dans les grandes capitales et même à Berlin, bien qu'on ne s'y fît plus d'illusions sur la possibilité de prolonger les jours de Frédéric III, les dispositions étaient les mêmes. C'est là un fait qui mérite d'être retenu et expliqué.

Quand se produit un événement tel que celui-ci, il est rare qu'il n'y ait pas autant de raisons pour se rassurer que pour s'alarmer. Dans l'espèce, les marchés européens et notamment celui de Paris s'en tiennent aux raisons rassurantes, et cette disposition est une conséquence, une suite logique d'un état général qui se peut se résumer ainsi : indifférence en ce qui concerne la politique. Nous avons passé, depuis dix-huit ans, par tant de crises et d'émotions qu'on ne se laisse plus aisément décontenancer, et que même la mort d'un souverain qu'on savait hostile à toute idée de guerre ne peut altérer la confiance qu'on garde encore dans le maintien de la paix.

On se dit, non sans raison, que le nouvel Empereur, quelles que fussent ses idées et ses ardeurs passées et quoi qu'on ait dit de lui, s'inspirera des vues de son père, et que d'ailleurs il subira, comme ses prédécesseurs, l'influence du prince de Bismarck qui, depuis près d'un quart de siècle, a été véritablement le maître de l'Allemagne et l'arbitre des destinées de l'Europe.

A ce point de vue, on peut supposer que la mort du chancelier exercerait une bien autre influence et que si, le jour où il mourra, il est établi que, lui vivant, l'Empereur Guillaume II a suivi ses conseils et subi ses lois, on aura lieu de redouter ce qu'on ne redoute pas encore aujourd'hui.

C'est à ces motifs qu'est dû le calme confiant du marché, et tous les commentaires n'y changeront rien. On attend le discours d'avènement du nouvel empereur; on croit qu'il sera pacifique et on vit sur cet espoir.

Bourse du 20 *juin* 1888.

3 0/0		82 60	C. F. foncières 1879.....		483 »
3 0/0 amortissable.......		86 30	— commun. 1879.....		479 »
4 1/2 0/0................		105 90	— — 1880.....		471 »
Crédit foncier..	Actions	1.460 »	— foncières 1883.....		390 »
Est............	—	780 »	Est.............	Oblig.	389 50
Lyon..........	—	1.245 »	Lyon...........	—	402 50
Midi...........	—	1.170 »	Midi............	—	403 75
Nord..........	—	1.565 »	Nord...........	—	411 »
Orléans........	—	1.322 50	Orléans.........	—	405 50
Ouest..........	—	895 »	Ouest...........	—	404 »
Panama.......	—	390 »	Panama 4 0/0...	—	220 50
Suez..........	—	2.170 »	— 6 0/0...	—	377 »

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA FRANCE SERA-T-ELLE SAUVÉE?

Dieu a fait les nations guérissables; mais il n'a pas promis de les guérir malgré elles. Un peuple qui s'amuse au milieu des ruines morales de la patrie est encore loin du salut, car il ne reconnaît pas son erreur.

Grand nombre de catholiques fiers des gloires passées de la France, des œuvres entreprises et soutenues par elle, s'endorment avec trop de confiance sur cette pensée : « Dieu sauvera la France, parce qu'elle est utile à l'Église. »

Dieu n'a besoin de personne. Aucune nation en particulier n'est nécessaire à son œuvre ; il peut *transporter ailleurs la lumière.*

Sans doute, la vie catholique n'est pas éteinte en notre pays. Nous avons vu depuis nos désastres de magnifiques élans de patriotisme et de zèle. Toutes les classes de la société ont des chrétiens qui savent prier, se sacrifier et agir ; des hommes et des femmes dont le dévouement ne se lasse pas, dont le courage est sans détaillance. Dieu trouve encore de valeureux champions de sa cause, intrépides défenseurs, par la parole, la plume et l'action des droits sacrés de la vertu et de la religion.

Honneur à eux! Si la France est sauvée, c'est à ces chrétiens que nous le devrons. Mais ce sont là de nobles individualités, et la résurrection morale des individus n'entraîne pas nécessairement la résurrection d'un peuple.

Nous ne croyons pas encore au salut prochain de la France. Pourquoi donc?

D'abord, l'enseignement athée, la corruption des mœurs, la licence du théâtre, le libertinage de la presse, etc., ne préparent point une génération digne du regard de Dieu, et ceux qui marchent à la tête du peuple, loin de chercher à le guérir, l'encouragent, par leur exemple, à continuer dans cette voie.

Ensuite il y a parmi nous trop d'esclaves du plaisir.

Au sein des classes privilégiées on voit sans doute de nombreuses exceptions. Il y a le riche qui aime le pauvre, qui connaît la pénitence ; le riche digne de sa vocation providentielle,

vrai trésorier de Dieu qui sait retrancher du confortable de la vie, pour venir au secours de ses frères malheureux; mais hélas! on voit plus nombreux encore ceux qui oublient le devoir de la charité chrétienne, qui abusent de la fortune, et se croient autorisés par leur rang à donner le spectacle des jouissances les plus éhontées.

Le scandale de certaines fêtes n'appelle-t-il pas la malédiction plus que la miséricorde; n'est-il pas un signe de décadence plus que de résurrection sociale!

Si la loi du christianisme ne défend point toutes réjouissances, elle condamne du moins celles qui par leur nature même sont une insulte à la morale publique, un défi lancé à la misère du peuple autant qu'à la sainte tristesse des âmes si légitime en ces temps malheureux.

Eh bien! alors que le nombre des pauvres va toujours croissant, alors que les affaires sont partout en souffrance, que des milliers d'ouvriers sans travail se dessèchent dans le désespoir, que font ces riches et ces nobles? Ils s'amusent!

Alors que Dieu est chassé de ses temples et que l'Église est persécutée, que font ces chrétiens? Ils s'amusent!

Alors que la fortune de la France devient la proie de quelques hardis sectaires, que font les descendants de nos preux chevaliers? Ils s'amusent!

Or, dans cette grande famille qu'on nomme la patrie, nous sommes tous solidaires, et lorsque la tête et le corps social sont atteints par la gangrène du vice, que peut-on espérer pour la régénération des masses!

Ah! cette apathie, cette indifférence pour les intérêts les plus sacrés, ces folles et impures joies nous font mal et nous font peur à nous chrétiens et Français!

Pour faire contrepoids dans la balance de la justice à tant d'iniquités sociales commises par ceux même qui représentent la nation, il ne saurait suffire de la pénitence de quelques cœurs généreux d'une classe de citoyen, il faut le dévouement de toutes les classes, la *pénitence nationale.*

Il faut surtout, et Dieu semble l'attendre pour nous sauver, que ceux à qui l'illustration de la naissance et de la richesse donne le premier rang, et dont le nom seul rappelle le souvenir de la vraie France royaliste et catholique, régénérés les premiers par ce sacrifice, entrent dans une nouvelle voie.

Fils des Croisés si vos mains ne peuvent plus tenir la vaillante

épée des combats pour guerroyer contre les ennemis du Christ, prenez du moins la Croix ; avez-vous de la pénitence, formez la sainte croisade de la réparation. Au peuple à qui on prêche la jouissance et le plaisir donnez le puissant exemple d'une vie sérieuse et dévouée, renoncez à vos fêtes, du moins à vos saturnales.

L'exemple descendant de haut parlerait avec éloquence et inspirait au peuple avec l'amour des grandes choses de l'âme une résignation pacifique au sein d'une condition humble et souffrante.

Si Dieu n'avait pour ennemis que les rois de la force brutale, les vendus à Satan ; s'il voyait dans les victimes d'un pouvoir persécuteur et les gémissements du cœur et l'expiation de la vie, il daignerait bientôt montrer la puissance de son bras, et la France serait débarrassée de l'étreinte des vautours. Mais si les siens lui font obstacle, comment espérer le salut?

Non, l'opinion politique, l'esprit de parti, le culte de la légitimité, l'amour platonique des vrais principes, sans le respect pratique des droits de Dieu, sans la fidélité aux devoirs de la vie chrétienne, ne suffisent pas pour sauver la France.

Voilà ce qu'il faut dire bien haut à tant d'esprits illusionnés, à tant d'âmes déchues de la vraie noblesse.

L'union des classes dirigeantes et des classes inférieures qui, seule, peut opposer une digue puissante au torrent révolutionnaire, ne s'établira jamais, tant qu'on verra une semblable divergence entre le riche qui possède et jouit et le pauvre qui travaille ou mendie.

Ah ! certes, nous réprouvons le socialisme condamné par la morale et le bon sens, mais nous voyons que la conduite des classes élevées en face des malheurs de la patrie et de la misère du peuple entretient et nourrit en celui-ci les idées révolutionnaires et socialistes.

Heureux du siècle, riches prévaricateurs, jouissez, si vous le voulez, mais ne vous plaignez plus de l'abaissement et de l'épuisement de la France.

Jouissez, mais n'accusez plus le Ciel d'être sourd à votre appel et de laisser la victoire aux mains des ennemis de la religion.

La banqueroute, la hideuse banqueroute est à vos portes, et vous délibérez, criait Mirabeau de sa voix puissante aux députés épouvantés..... A notre tour nous pourrions dire : « La banqueroute et la ruine morale ; le triomphe complet de l'iniquité est imminent, et vous vous amusez ! »

Entre vos actes et vos velléités de salut, la contradiction est trop flagrante, pour que Dieu prenne au sérieux vos supplications.

Que faire donc? — Pour les nations comme pour les individus coupables, il n'y a de salut que dans la pénitence.

Aux hommes politiques, d'agir en suivant les règles de la justice et de la foi chrétienne; à eux d'organiser la défense, de préparer et d'assurer les élections prochaines; à nous tous de les aider par la prière et la pureté de la vie.

Ce langage, trop clérical, en apparence, est éminemment patriotique et s'inspire de la meilleure politique, l'histoire le démontre, les événements le diront.

La France ne sera sauvée qu'à ce prix; voilà pourquoi au frontispice du temple national dédié au Sacré-Cœur, les siècles liront avec bonheur cette parole : *S. S. Cordi Jesu, Gallia pœnitens et devota.* H. L.

CHERCHONS LE JUIF !

Il existe, en matière de justice criminelle, un adage dont s'inspirent tous les juges d'instruction, depuis qu'il a été formulé en trois mots par un de leurs anciens.

Cherchons la femme ! — pensent-ils; et deux ou trois fois sur quatre, quand la recherche est de celles qui peuvent aboutir, elle aboutit à la découverte du coupable.

En matières politiques, dans plusieurs pays de l'Europe, il est un autre adage dont l'emploi intelligent autant que persévérant serait d'une grande utilité. Il nous semble qu'il se produit un mouvement sérieux dans le sens de l'adoption de cet adage, notamment dans l'Europe centrale, et nous espérons que ce mouvement aboutira à créer un état de l'opinion publique qui ne peut qu'être favorable au développement de la vraie civilisation chrétienne.

Cherchons le juif : voilà la question que se posera de plus en plus à quiconque étudie de près la marche des affaires politiques.

Un écrivain d'un très grand talent, M. Edouard Drumont, a récemment fait voir, dans la *France Juive*, comment la juiverie internationale, allemande surtout, s'est emparée de toutes les avenues du gouvernement en France, et, avec l'appui de la franc-maçonnerie qui lui sert en quelque sorte de garde préto-

rienne, a conquis, sous le couvert d'un gouvernement républicain, un des pays les plus catholiques de l'Europe. Conquête passagère, nous aimons à le croire, car nous ne pouvons nous faire à l'idée que le noble pays de Charlemagne, de saint Louis et de Jeanne d'Arc devienne, sans espoir et sans remède, la proie des fils d'Israël, Allemands plus ou moins naturalisés, ceux-ci eussent-ils pour complices tous les misérables qu'une apostasie plus ou moins récente et le calvinisme peuvent mettre à leur service.

Un autre pays, foncièrement catholique en dépit de l'indignité de ses gouvernants d'occasion, est actuellement la proie d'une invasion juive : c'est l'Italie. Une étude intéressante sur ce sujet, que nous avons lue naguère, nous a ouvert les yeux sur les progrès rapides de l'action juive, dans ce pays, où, en dehors des vieux ghettos, tout juif est un étranger de date relativement fraîche. Ce n'est pas seulement dans la haute banque qu'Israël prend le haut du pavé en Italie; les hautes fonctions civiles et politiques bien rétribuées et à la faveur desquelles il est facile de fouler aux pieds les « infidèles » ont de plus en plus des attraits pour les descendants des douze tribus.

Il serait oiseux de faire ressortir l'action néfaste exercée, dans le sens de la persécution contre les catholiques, en Italie et en France, par le monde juif, d'autant plus que cette persécution est organisée et menée par la Franc-Maçonnerie dont tout juif en place et même tout rabbin se croit obligé de faire partie. Et, pour les grandes occasions, ce n'est pas dans les caisses des apostats du christianisme que l'on va puiser le nerf de la guerre contre l'Eglise : les fils d'Israël, à l'affût d'une confiscation en masse ou d'un remue-ménage politique, savent faire des sacrifices productifs. Nous ne devrions pas aller chercher les exemples bien loin; bornons-nous à rappeler aux Belges en général, et aux Bruxellois en particulier, que ce n'est pas pour le plaisir d'introduire un nom d'origine teutone dans la grande voirie de la capitale que la très libérale administration communale a fait du boulevard de l'Observatoire un boulevard Bischoffsheim. Il y avait une dette de reconnaissance politique à payer sans bourse délier.

Mais c'est surtout dans l'Europe centrale que l'action israélite est puissante et trop souvent décisive. S'il est un grand pays où cette race exerce une prépondérance incontestable, traitant des millions de chrétiens comme un peuple conquis, c'est bien l'Au-

triche-Hongrie, dans sa partie hongroise surtout. L'omnipotence sémitique : voilà la grande plaie, presque incurable, de cet empire dont le chef est qualifié de Majesté Apostolique, et dont l'élite offrait il y a quelques jours au Pape les témoignages d'un dévouement traditionnel. A part un journal catholique à Vienne et un autre à Pesth, toute la presse politique de ces deux capitales est aux mains des juifs ou de leurs affidés. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si cette presse mène furieusement la campagne contre le projet de loi du prince Lichtenstein, qui tend à rendre aux écoles populaires le caractère religieux qu'elles n'auraient pas perdu sans l'action persévérante de la juiverie alliée aux francs-maçons.

A part quelques exceptions, on peut dire de la presse non catholique d'Allemagne ce que nous venons de relever au sujet de la presse austro-hongroise : le Juif y domine. De là l'enthousiasme avec lequel ont été salués les débuts du Kulturkampf et tous les développements de cette persécution qui, dans l'esprit de ses auteurs et de ses partisans, devait avoir raison de l'Eglise catholique en Allemagne.

Si nous jetons les yeux sur la Hollande, nous voyons de très nombreux Israélites dans le camp des soi-disant libéraux, ennemis acharnés de toute influence chrétienne dans l'éducation et dans les lois. Ils réclament pour tous l'école neutre, se réservant de donner eux-mêmes ou de faire donner à leurs enfants un cours particulier de Talmud.

Jamais un catholique sincère ne songera à refuser aux juifs la liberté de pratiquer leur religion et de l'enseigner à leurs enfants. Dans la Rome des Papes, ils ont toujours eu cette liberté-là. Qu'ils s'abstiennent de manger du porc, et qu'ils observent le sabbat comme ils l'entendent jusqu'à la consommation des siècles. Mais quand des millions de chrétiens les voient, faibles par le nombre mais puissants par l'argent et la solidarité, s'acharner au premier rang de leurs adversaires, les juifs feraient bien de se demander si, par haine du nom chrétien, ils ne contribuent pas à fortifier le mouvement antisémite dont, *pour d'autres causes*, ils pourraient bien être un jour les victimes. L'histoire de leur nation dispersée est pleine de ces justes réactions.

L'ORIGINE ET LA FIN DU MONDE

Le dernier ouvrage de M. Faye, intitulé : *De l'origine du monde*, bien qu'il oblige à quelques réserves, renferme des conclusions qui apportent à la Bible, au nom de la science, une éclatante confirmation. M. Faye, membre de l'institut astronomique de l'observatoire de Paris et président du bureau des longitudes, fait autorité dans le monde scientifique ; il est un des plus éminents représentants de l'astronomie en Europe, et, lorsqu'il se prononce, les libres-penseurs, qui comptent pour quelque chose, savent le cas qu'ils doivent faire de son opinion.

*
* *

Au chapitre XII de son livre, M. Faye expose la formation de l'univers telle que ses études et ses travaux la lui ont fait concevoir.

Voici quelques-unes de ses conclusions :

1° « Dieu a créé les êtres que nous voyons autour de nous et au-dessus de nos têtes. Il est seul Dieu. »

2° « Dieu a créé l'homme à son image. » (Page 14.)

« Il y a, dit M. Faye, autre chose que les objets terrestres, autre chose que notre propre corps, autre chose que ces astres splendides : il y a l'intelligence et la pensée. Et considérant comme notre intelligence ne s'est pas faite elle-même, il doit exister dans le monde une intelligence supérieure d'où la nôtre dérive. Dès lors plus l'idée qu'on se fera de cette intelligence supérieure sera grande, plus elle approchera de la vérité. Nous ne risquons pas de nous tromper en la regardant comme l'auteur de toutes choses, en reportant à elle ces splendeurs de cieux qui ont éveillé notre pensée, et finalement nous voilà préparés à comprendre et à accepter la formule traditionnelle : *Dieu Père tout-puissant créateur du ciel et de la terre.* » (Page 10.)

3° Un peu plus loin, à la page 26 : « Ne quittez pas ces temps primitifs *sans rendre hommage au premier chapitre de la Genèse.* Il prouve que l'humanité n'a débuté ni pas les niaiseries du fétichisme, ni par les gracieuses absurdités du polythéisme.»

4° Pour ce qui est de la formation de l'univers et en particulier de notre système solaire, on sait que la science moderne a accepté quasi comme article de foi l'hypothèse de Laplace,

laquelle dérive de la gravitation universelle proclamée par Newton.

Or, cette doctrine universellement adoptée est battue en brèche par M. Faye. L'éminent astronome démontre qu'elle présente des contradictions manifestes avec les faits constatés par les découvertes modernes et les données acquises à la science.

Un résumé, même sommaire de son travail est impossible à présenter ici. Qu'il nous suffise d'en énoncer la principale proposition : *Parmi les planètes de notre système solaire, les unes ont précédé la formation du soleil : ce sont celles qui tournent sur elles-mêmes, en sens direct, tandis que les systèmes secondaires les plus éloignés, postérieurs à la formation du soleil, tournent en sens rétrograde.*

Notre terre est comprise dans le premier système, et, d'après M. Faye, la nature de son mouvement démontre que notre globe *est plus ancien que le soleil.*

La démonstration de cette antériorité de la terre sur le soleil, lorsqu'elle sera complètement acquise, justifiera scientiquement le texte de la Genèse, sujet de tant de controverses, objet de tant de railleries. La Genèse dit que, le « premier jour », Dieu créa la lumière (3e verset) ; et c'est au 14e verset seulement que le livre saint fait sortir le soleil des mains du Créateur, la terre étant déjà créée, les eaux étant séparées d'avec le « sec », et la vie s'étant déjà manifestée sur notre globe.

Nous n'avions rien jusqu'ici qui donnât sur l'astre-roi de notre monde des notions plus faciles à saisir et plus satisfaisantes. S'appuyant sur des faits bien constatés, l'auteur semble nous révéler véritablement le système de la constitution physique et mécanique du soleil.

*
* *

5° M. Faye rend à la terre l'importance que lui a toujours donnée la pensée des chrétiens, et que semblent exiger les mystères de l'Incarnation et de la Rèdemption, dont elle a été le théâtre.

On a souvent dit et écrit que la terre est à peine un grain de poussière dans l'univers, et que, si la vie se trouve à sa surface, elle est aussi dans des myriades d'autres mondes.

« Les mondes habités, répond l'éminent astronome, la vie répandue à profusion dans l'univers sous les formes les plus variées, quel vaste champ pour l'imagination !

« Pour l'imagination soit, mais pour la science, non ; sur le point de fait la science est restée muette !

« Voici à peu près tout ce qu'un astronome peut affirmer à ce sujet. Regardez le ciel et dites-vous bien que, de ces myriades d'astres que les lunettes vous y font voir, AUCUN N'EST HABITÉ, *puisqu'ils sont tous en pleine incandescence;* AUCUN NE LE SERA JAMAIS, parce qu'à l'époque de leur extinction, alors qu'un être vivant pourrait mettre le pied sur leur écorce refroidie et solidifiée, il n'y aura point pour eux, à cause de leur immense éloignement mutuel, de soleil voisin pour leur départir la lumière et la chaleur. Il n'y a dans l'univers qu'un astre, et il appartient à notre monde, c'est notre satellite, la lune, sur lequel il y aurait chance de découvrir des traces de vie. Eh bien, les partisans de la vie universelle jouent de malheur : la lune est un désert. » (Pages 243-244.)

*
* *

6° La foi nous enseigne que le ciel et la terre passeront. Cette doctrine contredit les théories qui ont été émises en notre siècle, et qui promettent à l'humanité un progrès sans limites, à l'univers un perfectionnement sans fin. On est heureux de voir un savant comme M. Faye ramener l'esprit humain à la sagesse et à la vérité : « Il faut donc renoncer à ces brillantes fantaisies par lesquelles on cherche à se faire illusion, à doter l'homme d'une postérité illimitée, à considérer l'univers comme l'immense théâtre où se développe spontanément un progrès sans fin. Au contraire, la vie doit disparaître ici-bas, et les œuvres matérielles les plus grandioses de l'humanité elle-même s'effaceront peu à peu sous l'action des quelques forces physiques qui lui survivront pendant un temps. Il n'en restera rien, pas même des ruines. » (Pages 256-257.)

7° Enfin, M. Faye nous affirme, en qualité d'interprète de la science, que notre monde périra.

« Il arrivera un moment où la circulation qui alimente la photosphère (du soleil) et qui régularise sa radiation en y faisant participer l'énorme masse presqu'entière sera gênée et commencera à se ralentir. Alors la radiation de lumière et de chaleur diminuera, la vie végétale et animale se resserrera de plus en plus vers l'équateur terrestre. Quand cette circulation aura cessé, la brillante photosphère sera remplacée par une croûte opaque et obscure qui supprimera immédiatement toute radiation lumineuse... Réduit désormais aux faibles radiations stel-

laires, notre globe sera envahi par le froid et les ténèbres de l'espace. » (P. 252-253.)

Ceci est, pour le monde, la mort naturelle, la mort de vieillesse, dont la science pourrait peut-être un jour calculer l'époque, comme elle calcule les éclipses.

Mais M. Faye voit la possibilité d'une autre fin plus prochaine, qui échapperait, elle, à tous les calculs, et ainsi répondrait mieux à la parole de Notre-Seigneur : « Pour ce jour et cette heure, personne ne les sait, pas même les anges du ciel ; il n'y a que le Père seul. » M. Faye voit la possibilité de cette fin violente dans une collision de notre système solaire avec quelque autre du monde sidéral :

« Si une telle collision venait à se produire, de manière à transformer *en chaleur* l'énergie que notre système a possédée jusqu'ici de par son mouvement de translation, ses matériaux s'engagerait dans de nouvelles combinaisons sans aucun rapport avec les phases que nous venons de décrire. » (Pages 255.)

Il est curieux de rapprocher ces paroles de celles de l'apôtre saint Pierre, qui, après avoir rappelé que le monde périt une première fois dans les eaux du déluge, ajoute : « Quant aux cieux et à la terre d'à-présent, la même parole de Dieu les tient en réserve et les garde *pour le feu*, au jour du jugement et de la ruine des hommes impies. » (II Ep. B. Petri, III, 5-7.)

Tout ce que venons de rapporter du livre de M. Faye parle assez haut, sortant d'une telle bouche, pour que nous n'ayons rien à ajouter, sinon que les chrétiens ont grand tort de se faire souvent si humbles et si timides en face des audacieuses affirmations de la demi-science.

SAINT JEAN BERCHMANS (1)

La Belgique catholique a eu le bonheur de fournir un nom à la liste de ceux que l'autorité du Juge suprême vient d'ajouter au calendrier des bienheureux habitants de la gloire. Ce nom, vous le connaissez : c'est celui de Jean Berchmans, l'enfant de Diest, l'hôte de la cité malinoise pendant cinq années ; le modèle

(1) Extrait d'une lettre pastorale de Mgr Goossens, archevêque de Malines, relative au jubilé du Pape et à la canonisation de S. Berchmans.

de l'enfance et de la jeunesse, le fervent disciple de saint Ignace de Loyola, le digne émule de Louis de Gonzague et de Stanislas Kostka.

L'éloge de sa vie pourrait tenir dans cette seule parole inspirée : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa* (1) : Ayant peu vécu, il a cependant fourni la course d'une longue carrière. Attentif au conseil du Sage, *il n'a pas laissé perdre la moindre parcelle du don précieux* (2), mais, secondant par une volonté constamment fidèle l'action de la grâce, il a fait de sa vie, si courte qu'elle ait été, ce sentier du juste qui va toujours croissant et s'éclairant d'une lumière plus haute et plus pure (3).

Par une première faveur du ciel, il reçut le jour d'un père et d'une mère qui se recommandaient avant tout par leurs vertus chrétiennes. Doué du plus heureux caractère, il apparut dès son enfance comme un ange d'innocence et de candeur. Son âme était semblable à cette fontaine scellée (4) dont nul contact impur n'a souillé les eaux; semblable aussi à ce parterre ravissant (5) fermé aux incursions de l'ennemi, où germent et s'épanouissent pour les seuls regards du Maître les fleurs les plus riches : l'aimable modestie, l'humilité, la douceur, l'obéissance, la charité, la piété !

Ainsi se montra Jean Berchmans pendant les années qu'il passa sous le toit paternel, et durant ses premières études, au collège de Diest, puis à Malines, où il fréquenta successivement le petit séminaire et le collège des Pères Jésuites. Rien n'égalait son application au travail, si ce n'est son ardeur pour la vertu et son zèle à la propager parmi ses compagnons. « Il était, dit un de ses biographes, le type presque accompli déjà d'une sainteté accessible à toutes les âmes : simple et aimable, faite de petits détails et des occupations les plus ordinaires, éclatante et forte cependant (6) ».

Mais une perfection commune ne lui suffisait pas. Il était âgé d'environ dix-sept ans quand il entendit le Seigneur frapper distinctement à la porte de son cœur. Sollicité par des invita-

(1) Sap. IV, 13.
(2) Eccli. XIV, 14.
(3) Prov. IV, 18.
(4) Cant. IV, 12.
(5) Cant. IV, 12.
(6) P. Rouvier, S. J.

tions célestes réitérées : « J'ai voulu, écrivait-il à ses parents, et après beaucoup de communions et d'autres bonnes œuvres, j'ai fait vœu de servir, moyennant sa grâce, Notre-Seigneur en religion. » Le 24 septembre 1617, il était reçu dans la Compagnie de Jésus.

Entré comme dans un port à l'abri du danger et du trouble, il s'élança aussitôt vers le sommet de la perfection. Il était un exemple achevé de toutes les vertus, non seulement aux yeux des novices, mais pour ses frères plus avancés. Il avait la plus basse opinion de lui-même et s'acquittait volontiers des offices les plus vils ; doux et pacifique à l'égard des autres, sévère et dur envers lui-même, il déchirait sous le fouet ses membres délicats, ne prenant de nourriture et de boisson que ce qui pouvait à peine suffire à soutenir et à réparer les forces de son corps. Avec le plus grand soin il observait et défendait les règles, même les plus petites, de la vie religieuse, ne perdait jamais dans l'oisiveté le moindre instant de ses journées, fidèle qu'il était ou à lire, ou à prier, ou à converser utilement sur les choses du ciel. Son occupation la plus chère était de fixer sur Dieu toute l'attention de son esprit ; et, dans la contemplation et le service de ce Père très aimant, il éprouvait parfois de si vives ardeurs que cette flamme céleste ne pouvait se contenir dans l'étroite enceinte de sa poitrine. Il honorait d'une dévotion tendre et ingénieuse la Bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, que, dès ses premières années, il avait choisie pour sa céleste patronne, afin de conserver dans toute sa fraîcheur le lis de sa virginité.

Après deux ans passés au noviciat, il fut admis à prononcer les vœux de religion, et il le fit avec d'autant plus de ferveur qu'il comprit mieux combien ces liens l'attachaient intimement au Seigneur. Ensuite, il fut envoyé à Anvers, puis à Rome, pour s'appliquer aux études philosophiques. Là, dans l'asile immortalisé par les vertus de saint Louis de Gonzague, il vécut avec tant de perfection qu'on crut voir revivre en lui ce céleste jeune homme. Mûr enfin pour le Ciel, il fut atteint d'une maladie qui, fort légère au commencement, ne tarda pas à s'aggraver au point d'arracher la vie à cet ange d'innocence. Il succomba le 13 août 1621, avant sa vingt-troisième année accomplie (1).

Voilà une rapide esquisse de la vie du serviteur de Dieu qu'un

(1) Bref de béatification du vén. Jean Berchmans, de S. S. Pie IX, 9 mai 1865.

jugement solennel du chef de l'Église vient d'élever aux honneur des autels, et de proposer à la vénération universelle. Dès 1865 déjà, l'humble enfant de Diest avait été placé au rang des Bienheureux, après que le Saint-Siège eut procédé, avec la rigueur qui est sa loi dans cette matière, à toutes les informations et discussions concernant les vertus et les miracles de Jean Berchmans. Depuis lors le Ciel s'était plu à confirmer, par de nouveaux prodiges éclatants, la sainteté et la puissance d'intercession du Bienheureux. A cette invitation expresse de Dieu, S. S. Léon XIII, sollicité d'ailleurs par les supérieurs de la Compagnie de Jésus, vient de répondre en décrétant la solennité de la canonisation.

Il est à propos d'en faire ici la remarque, afin de confondre les ignorants qui accusent l'Église, comme si elle agissait arbitrairement dans la canonisation des Saints. L'Eglise ne fait pas ses Saints. Elle les accepte de la main de Dieu, dont la grâce façonne les âmes aux vertus héroïques et dont la puissance infinie se manifeste extérieurement par les miracles. En décernant un culte public aux élus, elle n'est en vérité que l'écho fidèle de la voix même de Dieu. Et dans les procès qui constatent ce témoignage divin, quelles sages lenteurs, quelles longues discussions, quelles minutieuses recherches, quelle critique rigoureuse jusqu'à l'excès!

C'est le dimanche, 15 janvier, que les honneurs suprêmes ont été rendus au fils de saint Ignace, en même temps qu'à d'autres Bienheureux : cérémonie auguste pour laquelle la liturgie romaine déploie toute la magnificence des pompes sacrées. Nous l'avons suivie avec une indicible émotion, et, durant le cours de la sainte fonction, nous ne pouvions détacher notre esprit de la contemplation des gloires célestes dont cette glorification terrestre était le symbole et la consécration.

La vaste salle de la *Loggia*, tout éblouissante de l'éclat des dorures et des lumières, réunissait plus de trois mille pèlerins, de tous les rangs et de tous les peuples : dans une tribune réservée avaient pris place la députation belge et les heureux survivants de la famille de saint Jean Berchmans. Vers neuf heures, le Souverain Pontife, après avoir adoré le très Saint-Sacrement exposé en forme solennelle à la chapelle Sixtine, fit son entrée dans la salle, précédé de tout le cortège des grandes cérémonies papales. Impossible de se faire une idée des splendeurs de ce cortège, de cette entrée triomphale, si l'on n'en a pas

été témoin. Plus de trois cents évêques, archevêques, patriarches, cardinaux y figuraient : venus de toutes les contrées du monde catholique, ils s'unissaient au chef de l'Église pour apporter aux nouveaux Saints les hommages et la vénération de toute la chrétienté.

L'entrée du Pape fut saluée par le son des trompettes et le chant du *Tu es Petrus*, affirmation éclatante de la foi romaine. La cérémonie commença. Le cardinal-préfet des Rites et procureur de la canonisation s'étant avancé devant le trône Pontifical, demanda *instanter* — avec instance — au Souverain Pontife de mettre au rang des Saints avec les autres Bienheureux, le glorieux enfant de la Compagnie de Jésus. Au nom de Sa Sainteté il fut répondu en invitant l'assistance à prier. Le Pape est allé s'agenouiller à l'autel et, toute l'assemblée étant également à genoux, la chapelle papale a entonné les Litanies de tous les Saints, auxquelles les fidèles ont répondu avec ardeur. Chacun croyait voir descendre du ciel les anges, les apôtres, les confesseurs, les vierges pour faire accueil à leurs nouveaux compagnons de gloire. Une deuxième instance *instantius* a été suivie d'une nouvelle prière, le *Veni Creator*, l'hymne par excellence de la supplication et de l'appel du secours divin. Enfin, une troisième instance provoqua l'acte de la canonisation.

Quelle solennité, quelles paroles, quelles émotions! Jamais nous n'en perdrons le souvenir. Restant assis sur le trône et la mitre en tête, comme Docteur de l'Eglise universelle, tandis que toute l'assistance est debout, Léon XIII, d'une voix forte, lente et émue, a rendu le décret, dont chaque mot, entendu au milieu du recueillement général, a fait battre tous les cœurs : « En l'honneur de la Très Sainte Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, des Apôtres Saint Pierre et Saint Paul, et la Nôtre, Nous décidons et Nous définissons que le Bienheureux Jean Berchmans, de la Compagnie de Jésus, est saint, et Nous l'inscrivons au catalogue des Saints, ordonnant que l'Eglise universelle en fasse mémoire le 13 août, chaque année, et l'honore par ses prières comme Confesseur non Pontife. »

Un acte surnaturel venait d'être accompli, et un secret du ciel révélé à la terre!

En même temps, sur le signal de la grande cloche de Saint-Pierre, toutes les cloches des églises de Rome sonnent en signe

de joie, annonçant à la ville et au monde l'heureuse nouvelle, tandis qu'à l'intérieur de la salle les trompettes d'argent retentissent en l'honneur du triomphateur. Suivirent quelques formalités concernant la publication du décret apostolique; puis le Pape entonna le chant du *Te Deum*, dont les versets furent alternés par la chapelle papale et par les assistants.

Avec bonheur nous nous sommes uni à ces louanges et à ces actions de grâces, bénissant Dieu qui est admirable dans ses Saints, qui les a prédestinés de toute éternité, les a appelés à la foi, les a sanctifiés par sa grâce et couronnés dans la gloire. Avec effusion nous avons remercié le Père des miséricordes, qui a daigné jeter les yeux sur un des fils de notre diocèse, pour l'élever au rang des princes de sa Maison, nous permettant d'entrevoir dans cette faveur signalée le gage des bénédictions que sa Providence réserve à notre patrie ; et plein de ces pensées d'espérance, nous avons redit avec ferveur le verset liturgique qui sert d'introduction à l'oraison chantée par le Pape : « *Ora pro nobis*, *Sancte Joannes...* Saint Jean Berchmans, priez pour nous, afin que nous devenions dignes de voir s'accomplir en nous les promesses de Jésus-Christ. »

Tels sont les honneurs que l'Eglise accorde à ceux de ses enfants qui se sont montrés les imitateurs parfaits de leur Maître. Les pouvoirs humains, eux aussi, décernent des récompenses à la science, au courage, aux titres des grands citoyens. Mais ces actes de justice et de reconnaissance sociales, si louables soient-ils, ne s'élèveront jamais à la hauteur des gloires de de la canonisation. A la vérité, les distinctions du siècle honorent ceux qui en sont l'objet, mais elles provoquent aussi les murmures et la critique de ceux qui se croient oubliés : les honneurs de l'Eglise, accordés par une autorité qui ne se trompe pas, ne perpétuent le souvenir des Saints que pour les proposer à l'imitation du monde chrétien, en y entretenant l'émulation des plus hautes vertus.

Ainsi en sera-t-il de la canonisation de notre héros. Il se lève, comme un astre nouveau, dans le firmament de l'Eglise, versant une douce et pure lumière sur la Compagnie célèbre qui le compte au nombre de ses enfants, et cette gloire d'une seule famille religieuse rejaillit sur toutes les autres dans une pieuse solidarité. En vain l'impiété et l'ignorance affectent de les représenter comme des institutions inutiles ou même dange-

reuses. La vérité est que les ordres religieux inondent le monde de leurs bienfaits, souvent même dans l'ordre temporel, et que, par leur ardente poursuite de la perfection, par la pratique des plus sublimes vertus, ils forment la parure de l'Epouse du Christ, ont été et sont encore des séminaires de sainteté.

La vie de saint Jean Berchmans, qui est un titre d'honneur pour ses frères, fournit aussi aux chrétiens en général de salutaires leçons. Elle leur enseigne que Dieu a mis le salut éternel et même la sainteté, non point dans l'accomplissement de choses extraordinaires, mais dans la manière parfaite dont chacun s'acquitte de ses devoirs. Elle réalise, d'une manière saisissante la vérité de la parole évangélique, qui promet l'entrée dans la joie du Maître aux âmes qui ont été fidèles dans les petites choses; elle devient ainsi une perpétuelle exhortation à la pratique des commandements et à la fuite du péché.

Mais il serait impossible de le nier, les vues de la Providence en exaltant cet ange terrestre, ont été de donner à la jeunesse un patron et un modèle, afin que, moyennant son intercession et ses exemples, elle puisse demeurer fidèle à cette entière pureté du cœur et des sens qui fait la gloire et le mérite du jeune homme chrétien. Ainsi s'en exprimait le Souverain Pontife Pie IX : « L'adolescence étant comme la base sur laquelle s'élève le reste de la vie, et l'homme ne se détournant qu'à grand'peine de la voie où il est entré dès ses premières années, afin que nul ne pût s'excuser, ni sur la faiblesse de son âge, ni sur la défaillance de ses forces, pour déserter le chemin de la vertu, Dieu, par un décret de son infinie sagesse, a voulu que de temps à autre il fleurît dans l'Eglise quelque jeune homme remarquable par sa sainteté » (1).

Nous vous dirons donc, à vous, enfants et jeunes gens de notre vaste diocèse, portion chérie de notre vaste troupeau, la parole que le Seigneur adressait à son serviteur Moïse : *Inspice, et fac secundum exemplar* (2). Voici votre modèle; étudiez-le et imitez-le. Le secret de son éminente vertu, le motif de sa confiance à la dernière heure, l'angélique Berchmans nous les a fait connaître quand, pressant sur son cœur le rosaire, le crucifix et le livre de ses Règles, il s'écriait : « *Avec eux* je mourrai joyeusement. »

A son exemple, apprenez à courber vos esprits sous la loi de

(1) Bref de S. S. Pie IX, 9 mai 1865.
(2) Exod. xxv, 40.

l'obéissance et à porter généreusement le joug de la discipline. Vous êtes à l'âge où mille passions sollicitent votre cœur, où la vertu et le vice s'en disputent la possession. La faiblesse naturelle de votre volonté, l'inconstance de vos résolutions, votre inexpérience constituent pour votre âme le plus grand des périls. Grâce à l'obéissance, vous échapperez aux pièges de l'ennemi, vous fortifierez votre volonté dans la pratique du bien vous ferez l'apprentissage de la grande science du renoncement et du sacrifice. Grâce à l'obéissance, « vous raconterez vos victoires » (1), et vous éprouverez la vérité des paroles de l'Apôtre : que si l'exercice de la soumission ne va pas d'abord sans peine, il fait recueillir ensuite le fruit de la justice dans une profonde paix (2).

A son exemple encore, croissez chaque jour dans la connaissance et l'amour de Jésus-Christ (3). Il est la pierre angulaire sur laquelle il faut asseoir les fondements de votre avenir, et quiconque voudra bâtir sans cette pierre, n'élèvera rien que pour la ruine. Attachez-vous à connaître Jésus-Christ, sa vie, ses œuvres, sa mort, son esprit, sa doctrine, ses mystères. Pénétrez par la prière dans son intérieur divin, et nourrissez-vous de la contemplation de ses sublimes vertus. Seul, son Evangile vous livrera le secret de la vie du temps et de l'éternité : il vous dira l'inanité des biens de ce monde, la valeur de votre âme, la grandeur de vos destinées, la nécessité du service de Dieu, la magnificence des récompenses réservées à votre fidélité. Estimez, par-dessus tout, le don de sa grâce. Car, il vous apportera la lumière, la force, la douceur, la chasteté, l'humilité, l'héroïsme des combats intérieurs, la paix conquise l'amour surnaturel des vertus, en un mot, la vie chrétienne, qui est le commencement de la vie éternelle.

Enfin, à l'imitation de votre modèle, allez à Jésus par Marie : « Il n'y a de sécurité pour moi, » écrivait ce saint enfant, « que dans une vraie et filiale affection pour la sainte Vierge Marie. » C'est qu'avec Marie et par Marie on trouve infailliblement Jésus, l'auteur du salut, et que l'on arrive sûrement au Fils par la Mère. Après nous avoir donné Jésus-Christ à Bethléem et au Calvaire, cette Vierge bénie ne cesse de veiller et de concourir à la distribution des dons spirituels, à l'application du sang et

(3) Prov. xxi, 28.
(1) Hebr. xii, 11.
(2) II Petr. iii, 18.

des mérites du Sauveur. Que chacun de vous, chers jeunes gens, redise donc à la suite de Jean Berchmans : « Je ne me donnerai nul repos que je n'aie obtenu un amour tendre pour ma très douce mère Marie. Je me dévouerai corps et âme à son culte. »

BICKFAIA

UN TYPE MARONITE (1)

On ne peut tracer l'histoire de la mission de Bickfaïa, qui inaugura les travaux de la nouvelle Compagnie dans le Levant, sans mettre en relief une figure intéressante, que la main impitoyable du temps a presque entièrement dérobée à nos regards, en l'enveloppant petit à petit du voile de l'oubli.

Cette figure est celle d'un bon et pieux Bickfaïen qui avait nom *Antoun Maroun el Hannouche*, et qui, malgré son humble condition, a mérité de prendre rang parmi les bienfaiteurs insignes de la Compagnie.

* * *

Il est permis, ce me semble, il appartient même à un vieux missionnaire qui a beaucoup connu ce saint homme et a pu l'étudier de très près, de sauver de l'oubli sa douce et pieuse mémoire, ou, tout au moins, de lui payer, en ce joyeux anniversaire, un juste tribut d'éloge et de reconnaissance.

Il est difficile de préciser, non seulement l'année qui vit naître notre bon Antoun Maroun, mais même celle où il s'endormit doucement dans le Seigneur. Il y a, cependant, des raisons de fixer sa mort à l'année 1855. D'autre part, on croit avec raison qu'il avait atteint, au moins, sa 85e année, lorsqu'il rendit son

(1) Cet article a été écrit par le P. Abougit, à l'occasion des noces d'or de Bickfaïa, à la mémoire de Chammas Antoun Maroun el Hannouche. Cette notice rappelle, avec la fondation de Bickfaïa, l'un des événements les plus importants de la mission de Syrie, rétablie au second quart de notre siècle. On y rencontre les noms des Pères qui ont laissé dans cette partie de l'Orient des souvenirs ineffaçables. — Extrait des *Relations d'Orient*.

Cet hommage rendu par le docte écrivain à la nation maronite dans l'un de ses enfants, dit assez combien les missionnaires se sont montrés dès le commencement, empressés à reconnaître partout le mérite, la vertu, et heureux de joindre autant qu'ils le peuvent leur influence à celle du clergé indigène pour le bien commun du salut des âmes et de la plus grande gloire de Dieu.

âme à Dieu. Ce serait donc vers 1770 qu'il aurait vu le jour, et, de cette façon, sa naissance aurait précédé de trois ans la suppression de notre Compagnie. On ignore si son jeune âge lui permit de connaître quelqu'un de nos anciens missionnaires, restés en Syrie, même après la fatale suppression, et morts en odeur de sainteté, près des résidences d'où, paraît-il, le gouvernement français les aurait iniquement évincés, par son décret de 1762. Quoi qu'il en soit, le jeune Antoun Maroun fut élevé chrétiennement par des parents qui, sans être riches, vivaient toutefois modestement des produits de leurs terrains. La famille Hannouche, à laquelle il appartenait, n'a pas encore disparu de Bickfaïa et y compte, jusqu'à ce jour, un bon nombre de descendants. Parmi ceux-ci, il en est un, qui, après avoir joué, à titre de Xavérien, un rôle important dans le Balad-Bécharah, où il avait la surintendance de plusieurs écoles florissantes, s'est donné entièrement à la Compagnie comme frère coadjuteur, et figure dans le catalogue de notre province sous le nom de F. Elias Hannouche; il est présentement dans la mission du Hauran.

Antoun Maroun ne trouva pas, dans son village, une seule école qu'il pût fréquenter, et c'est pour cela qu'il n'eut jamais aucune notion de la lecture arabe, ni de l'écriture. Il n'en apprit pas moins par cœur le service de la sainte messe et bon nombre de chants liturgiques. Son bon naturel, sa piété et sa belle voix le firent choisir pour *chammas* par son évêque, feu Mgr Abdallah Belaïbel, qui résida longtemps dans le village de Sahkïat-el-Mesk, dont il était natif, et qui est contigu à celui de Bickfaïa. On sait que le *chammas* de tout évêque est un serviteur qui le suit partout, et qui a le privilège de lui servir tous les jours la messe, et de l'assister même dans les ordinations et les autres grandes cérémonies. Le plus ou moins de solennité des fonctions épiscopales dépend, en grande partie, des chants et de la désinvolture du *chammas* (1).

L'office d'Antoun Maroun l'obligeait à lire l'épître de chaque

(1) *Chammas* signifie proprement *clerc*, et désigne d'ordinaire le diacre et le sous-diacre, avec la seule différence que le diacre s'appelle *chammas angili*, et le sous-diacre *chammas rassaïli*. Il est à noter qu'Antoun Maroun était simplement minoré, ce qui lui permettait toutefois d'user en certains cas, de l'étole qu'il suspendait à son épaule droite. Le jour de Saint-Étienne, protomartyr, il ne manquait jamais de servir la messe avec cet ornement.

messe. Comme il ignorait complètement la lecture arabe et, à plus forte raison, celle du kerchouni où les caractères arabes sont remplacés par les syriaques, notre *chammas* prit la peine d'apprendre par cœur une série d'épîtres qu'il récitait à tour de rôle, en tenant à la main le livre rituel qu'il était censé lire.

C'est le lieu de citer un petit trait qui fait honneur à Antoun Maroun, et montre, en même temps, combien le peuple était simple, à cette époque, et peu difficile sur le choix des curés. Mgr Abdallah, étant en tournée pastorale, arriva à je ne sais quel village de son diocèse où la voix et les manières de son *chammas*, qui était déjà un grand jeune homme, furent extrêmement admirées. Le village n'avait pas alors de curé, et les notables faisaient instance auprès du bon prélat, pour qu'il leur en donnât un : « Mais, objectait l'évêque, vous n'avez personne que je puisse ordonner prêtre. » — Et les solliciteurs de s'écrier d'une voix unanime : « Monseigneur, donnez-nous votre *chammas!* » L'évêque se prit à rire et observa que son *chammas* ne savait pas lire. « Qu'importe? lui fut-il répondu. Tel qu'il est, nous l'agréons ; il a si belle voix ! et il vous sert si bien la messe ! » On devine que l'évêque n'eut garde de souscrire à leur naïve requête.

Les habitudes régulières qu'Antoun Maroun avait contractées, ou plutôt conservées auprès du vénérable prélat, qui avait été d'abord religieux, lui inspirèrent toujours le dégoût du monde et le désir ardent de vivre et de mourir dans un couvent, après s'être dessaisi en sa faveur de tout son patrimoine. Il ne pouvait aspirer à être prêtre vu qu'il ne savait ni lire, ni écrire. D'autre part, il n'était guère propre aux rudes travaux manuels que les couvents maronites exigent de leurs frères lais. Il ne visait donc pas à être proprement religieux, mais il penchait vers un moyen terme, qui lui permît de suivre la règle monastique et de s'occuper utilement dans le couvent sans être obligé en conscience à des travaux dont il n'avait pas l'habitude et qu'il craignait de ne pouvoir supporter longtemps, ce qu'il l'eût mis dans une fausse position vis-à-vis des autres religieux.

Pour réaliser cette idée, il traita avec le supérieur général des religieux dits Baladites. Celui-ci se trouvait être un très proche parent de l'évêque qu'Antoun avait servi de longues années.

Il fut accepté comme *aâbed*, c'est-à-dire comme *dévot*, vivant dans un couvent, sans être lié par les vœux de religion, et ses

biens furent consacrés, selon son désir, à la fondation d'une *Madrassen*, ou école primaire qui devait être tenue par un religieux baladite. L'école s'ouvrit, en effet, dans la propre maison de notre Antoun Maroun et un certain Jabbour-el-Khadje, qui habitait dans le voisinage et n'avait pas d'enfants, s'associa à la bonne œuvre en y affectant une partie de ses biens-fonds. Mais le susdit Jabbour, ayant eu maille à partir avec le religieux chargé de l'école, révoqua sa donation, et provoqua ainsi le départ du religieux. Ce fut alors qu'Antoun Maroun, resté seul dans son ancienne maison, reçut ordre du supérieur général des Baladites, de vivre avec les religieux du petit couvent de Saint-Michel, qui avoisine Bickfaïa. Ces religieux administraient ses biens, et lui partageait son temps entre la prière et les travaux manuels dont il était capable.

Il attendait la réouverture de son école de Bickfaïa, lorsqu'il fut mandé à l'improviste à Salima, par l'illustre Émir Haïdar, qui était comme le seigneur du Quatéa et d'une partie du Matné. L'émir le retint à son service et lui confia ce qu'on appelait alors la dépense des douceurs, parce que ce modeste emploi exigeait beaucoup de délicatesse et de fidélité. Chose remarquable ! c'est le séjour d'Antoun Maroun chez l'émir Haïdar qui le mit en relation avec les nôtres, à partir de 1832.

Le premier d'entre eux qu'il connut fut le frère Jean Henze, médecin hanovrien, que le R. P. Roothaan avait donné pour aide et *socius* aux RR. PP. Paul Riccadonna et Benoit Planchet, les deux fondateurs de la nouvelle mission de Syrie. Ils avaient été amenés tous les trois dans le Levant, avec l'agrément du pape Grégoire XVI, par Mgr Mazloum, qui disait vouloir fonder un séminaire grec-melchite dans le village d'Ain-Traz.

En réalité, ce prélat songeait à autre chose, et, faute d'élèves, l'œuvre projetée ne se réalisa pas. Ce fut une cruelle déception pour les nôtres. Mais deux années d'étude sérieuse les avaient familiarisés avec la langue du pays et mis en état de se rendre utiles ailleurs.

Ils n'attendaient qu'un mot du T. R. P. général pour s'éloigner d'Ain-Traz et chercher, dans le pays, un poste favorable à l'exercice du saint ministère. Ce poste fut vite trouvé, grâce au bon vouloir de l'émir Haïdar, dont le frère Henze avait conquis toutes les sympathies par les fréquents services qu'il avait rendus à sa famille en qualité de médecin. C'est à la demande de cet émir, de pieuse mémoire, que le R. P. Riccadonna se fixa

à Bickfaïa, après avoir visité, en compagnie du cheïck Mickhaïl Nasar, les points les plus intéressants de la contrée.

Pour revenir à notre Antoun Maroun, il n'eut pas plutôt connu la détermination d'*abouna Boulos (notre Père Paul*, ainsi appelait-on le R. P. Riccadonna), relativement à son cher Bickfaïa, qu'il s'en réjouit extrêmement et sollicita de l'émir la permission d'aller mettre sa maison et ses services à la disposition du *Badri Iaçouaï* (Père Jésuite), qui avait déjà ravi son cœur.

La réponse de l'émir fut digne de sa grande âme :

« Antoun Maroun, dit-il à son serviteur, j'aurais voulu t'avoir auprès de moi jusqu'à ma mort ou à la tienne ; mais, si tu me quittes pour aller te mettre au service du Badri, je ne saurais m'opposer à ton départ. Que Dieu soit avec toi ! Va, cher ami, et baise pour moi les mains du R. P. Boulos. »

Depuis son arrivée à Bickfaïa, le R. P. Riccadonna avait été hébergé par la famille El-Hhagge Nassar, dont l'aîné, cheick du village, avait pu lui céder un appartement près du sien. Dans l'intervalle, Antoun Maroun avait paru et offert au *Badri* sa modeste maison d'Aïne-ej-Jourah. Elle était grande et isolée et le *Badri* pouvait y jouir de toute liberté, en compagnie de son serviteur Antoun Maroun. La proposition fut longuement discutée entre le P. Riccadonna et ses hôtes généreux. Mais ces derniers finirent par y souscrire, dans l'intérêt même du père, à qui Antoun Maroun s'engageait à céder tout son avoir, dès que le supérieur général des Baladites lui en laisserait la faculté.

Ce dernier point aurait souffert d'énormes difficultés avec un supérieur autre que le T. R. Père Agnatios Belaïbel. Mais avec un homme aussi droit et aussi bien intentionné, les intérêts spirituels l'emportèrent sur les temporels, et Antoun Maroun recouvra le libre usage de ses propriétés. On vit donc, au bout de quinze jours, le R. P. Riccadonna échanger la maison du cheick Semaan-el-Hhagge Nazar contre celle du brave Antoun Maroun, que sa vertu rendait respectable aux yeux de tous les Bickfaïens. Pour que le *Badri* pût dormir plus commodément on lui dressa avec trois planches et deux chevalets une sorte de tréteau, sur lequel on étendit le meilleur matelas de la maison et la couverture la plus propre, avec l'unique drap de lit qu'on emploie dans le pays. Naturellement, Antoun Maroun était comme un frère *ad omnia*. Il faisait la cuisine, qui était, on le devine, aussi primitive que possible ; car matin et soir, le bon père avait invariablement pour tout mets un plat de riz sec, assaisonné d'herbes

champêtres plus ou moins appétissantes. En outre, il lavait la vaisselle, balayait la maison, achetait des provisions indispensables. Bref, il était aux petits soins pour son hôte vénéré. Il n'avait qu'un regret, c'était de ne pouvoir servir la messe au R. Père, comme il la servait jadis à son évêque. Il fut suppléé en cela par le jeune cheick Halim-ej-Gemaïl, aujourd'hui le Khouri-Iouseph, qui, sans connaître un mot de la messe latine, s'imposa pour ainsi dire au P. Riccadonna comme servant.

Mais déjà le R. P. avait jeté son dévolu sur le terrain qu'occupe aujourd'hui la résidence de Bickfaïa. On y voyait dans le temps une sorte d'ermitage avec un oratoire dédié à saint Joseph et desservi par un religieux bickfaïen, de la famille d'El-Hharrat, lequel se nommait Abouna Roufaïl. Avant de rien conclure, le R. P. Riccadonna voulut prendre l'avis du R. P. Planchet, et alla le trouver dans ce but à Aïn-Traz, où il l'avait laissé pour se rendre auprès du patriarche maronite. Les deux pères vinrent ensemble à Bickfaïa et, le jour même de l'Assomption de l'an 1833, ils visitèrent le terrain en question et l'achat en fut décidé. Dès que l'acte eut été dressé devant le cheick Sémaan-el-Hhagge et quelques autres notables, on ouvrit sur place une carrière de pierres, et peu après l'œuvre des maçons commença. Comme le père tenait à surveiller les travaux, Antoun Maroun lui dressa en un tour de main une tente de feuillage, sous laquelle il établit une table de pierre qui permettait au père d'écrire plus ou moins à son aise. Cette table rappelle celle que le père lui-même improvisait à la maison d'Antoun Maroun, toutes les fois qu'il avait besoin d'écrire. Il suspendait, au moyen de deux cordes, l'une des planches de son lit à une poutre de la toiture, puis il s'asseyait tout près de la planche sur un traversin, ou un petit tabouret, ou bien encore une pierre plate d'une certaine hauteur, et se mettait à l'œuvre.

Antoun fut le seul serviteur habituel du R. P. Riccadonna jusqu'à l'arrivée, en 1834, du P. Raymond Estève, qui amenait avec lui un frère italien du nom de Traversi. Celui-ci ayant été chargé de la cuisine et de la dépense, Antoun Maroun se contenta d'acheter les provisions et de cultiver le jardin potager. Plus tard, il s'occupa des terrains extérieurs qui furent achetés ou légués à la maison. Pour résumer ses services, il faut dire que ce saint homme, non content de nous avoir cédé tous ses biens, trouva, dans son activité naturelle et son horreur pour l'oisiveté, le moyen de se rendre toujours utile à la résidence.

On se souvient que, lorsque le froid ou la neige le retenaient à la maison, il passait son temps à couler des cierges ou de petites bougies, à réparer des paniers, ou à faire des fleurs artificielles avec des cocons de soie qu'il avait fait teindre en diverses couleurs, et qu'il découpait et groupait assez artistement pour en tirer des roses, des tulipes, des œillets, des reines-marguerites, etc. De tout cela il formait ensuite des bouquets qui ne déplaisaient pas à des yeux arabes et que les églises du pays acceptaient avec reconnaissance.

Mais il est temps de considérer ce type maronite au point de vue plus élevé, et d'étudier chez lui l'homme intérieur.

Antoun Maroun allait à Dieu simplement et comme par une pente naturelle. Il lui avait voué, depuis sa jeunesse, sa virginité ; il priait beaucoup et de tout son cœur ; il fréquentait les sacrements ; il se serait fait un crime de ne pas entendre chaque jour la sainte messe et de ne pas s'offrir à la servir. Il menait, en outre, une vie mortifiée, car il s'était imposé de temps immémorial, la loi de ne jamais faire gras. Un plat de riz qu'il préparait à sa façon, telle était sa nourriture habituelle ; il n'usait que rarement de légumes verts ou secs. Il lui fallut un commandement exprès du R. P. Estève pour qu'il réparât ses forces chancelantes, en arrosant d'un peu de vin son riz de tous les jours. Il supportait, sans mot dire, une grave infirmité qui l'incommodait fort. Il laissait au P. Supérieur le soin de s'occuper de son vestiaire, et attendait patiemment qu'on lui fournît le nécessaire. On eût dit qu'il tenait à pratiquer la perfection de la pauvreté évangélique. Aussi le public s'étonnait-il et lui faisait-il compliment, toutes les fois qu'il remarquait dans son costume quelque chose de neuf. Par modestie, il aimait à porter le surtout de grosse laine que les Arabes appellent *aba*, le *chiroual* de cotonnade teinte en noir ou en bleu foncé et le turban de même couleur. Que dire de sa tendresse, de son respect pour les nôtres ? Malgré son grand âge, il se considérait comme leur enfant, et témoignait à tous, même aux plus jeunes, une extrême déférence. Il n'adressait la parole à aucun d'eux sans ajouter le titre de *Moallémi* qui, appliqué à un prêtre, signifie *directeur spirituel*, et il ne parlait jamais d'un prêtre sans employer la formule : *Moallémi Abouna Folan* (Mon directeur notre père un tel). Il prononçait cette double qualification d'un ton où éclataient tout à la fois sa vénération et son affection pour ce père.

C'était dans toute la force de l'expression une belle âme, un type patriarcal. Bref, on pouvait dire de lui comme il a été dit du saint homme Job : *Erat ille vir simplex et rectus, ac timens Deum et recedens a malo.* Avant de raconter les derniers moments de cette vie précieuse devant le Seigneur, citons un mot qui montre bien la confiance sans bornes que lui avait inspirée la Compagnie. Des Bickfaïens lui demandaient, un jour, à quelles conditions il s'était donné, corps et biens, aux *Badrich* et combien de messes lui avaient été promises pour le repos de son âme. Il répondit très naïvement : « Je n'ai rien exigé et l'on ne m'a rien promis. Je me suis jeté dans la mer des Jésuites. » Noble langage, bien digne de ce grand cœur !

Parvenu à l'âge d'au moins quatre-vingt-cinq ans, il s'étonnait et gémissait de ne pouvoir plus travailler. Le P. Estève avait beau lui dire : « Repose-toi, Antoun Maroun ; tu as assez travaillé dans le temps. » Le bon vieux répondait immanquablement : « J'ai honte de ne rien faire, et je m'ennuie quand je ne travaille pas. » Le père répliquait : « Ton travail maintenant, c'est de prier et de prendre patience. Que cela te suffise ! » — Et notre Antoun Maroun se rendait en disant : « Prie pour moi, ô Moallémi. »

Cependant la vie s'éteignait dans ce corps usé et le bon veillard attendait, sans crainte ni anxiété, son heure dernière. Le jour même de sa mort, le bon Khouri-Iouseph lui administra le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction, puis il lui dit sans circonlocution : « *Abouna Soleïman* (il désignait le R. P. Estève) t'engage à faire ton testament. » Le moribond ouvre de grands yeux et semble ne pas comprendre ce qu'on veut de lui. Le Khouri-Iouseph insiste en disant : « Abouna Soleïman t'enjoint de disposer, comme tu l'entends, de tes biens. » Il comprit alors et, recueillant un reste de forces, il répondit distinctement : « Je lègue mon corps à la terre, et mon âme à Dieu. Voilà mon testament ! » Telle fut à peu près la dernière parole qu'on put recueillir de sa bouche.

Sa sainte mort édifia tout le pays et les bonnes femmes répétaient en pleurant : « Il est bien heureux ; c'était un saint ! »

Le R. P. Estève lui fit des funérailles aussi solennelles que possible et tout le clergé du pays et des environs tint à honneur d'y prendre part. Le même père eut la délicatesse de distribuer des intentions de messes pour le repos de l'âme du bon serviteur.

Comme Maronite, le défunt aurait dû être inhumé dans le cimetière commun de Bickfaïa. Mais le R. P. Estève ne voulut pas le traiter comme un étranger, et prit sur lui de déposer sa dépouille mortelle contre le mur de l'ancienne chapelle, où le bon vieillard avait tant prié et tant servi de messes et reçu tant de fois le sacré corps de Notre-Seigneur.

Cette dépouille vénérable attend le jour de la résurrection dans la partie du jardin intérieur qui longe la sacristie actuelle. *Moriatur anima mea morte justorum et fiant novissima mea horum similia.*

SAINT PIERRE ET L'IMMUNITÉ PONTIFICALE

A l'occasion de la fête de saint Pierre, nous voulons de nouveau proclamer les droits du Pape-Roi, rappeler l'immunité de droit divin accordée au Chef suprême et protester contre la spoliation dont le Saint-Siège est victime.

Dans la personne du Chef de l'Eglise, l'immunité est absolument de droit divin ; elle est donc inaliénable et imprescriptible. Le successeur de Pierre est donc exempt, dans sa personne, de toute sujétion et de tout tribut.

Un jour qu'il s'agissait de payer l'impôt de capitation dû primitivement au temple de Jérusalem, et levé depuis au nom de l'empereur romain, le Christ, roi des Rois et maître absolu de toutes les souverainetés, commença par déclarer que les rois de la terre ayant coutume d'exiger le tribut, non pas de leurs fils, mais des étrangers, les fils par conséquent sont exempts : *ergo liberi sunt filii.* (Matth. ch. 17.) Cependant pour ne pas occasionner de scandale et de contestation en matière d'argent, le Sauveur, au moyen d'une pièce de monnaie trouvée miraculeusement par Pierre dans la bouche d'un poisson, lui ordonna de payer pour son Maître et pour lui : *Da eis pro me et pro te.*

Des adversaires de la Papauté ont eux-mêmes reconnu l'extension de l'immunité essentielle de Jésus-Christ à la personne de son vicaire. Pour établir la soumission de toutes choses et du Pontife romain lui-même à l'autorité de l'empereur, les législateurs sectaires du moyen-âge ne reculaient pas devant cette assertion impie : que l'acquittement du tribut envers César avait été de la part du Christ un acte, non de condescendance, mais

de devoir. Cette proposition, Jean XXII la condamna, avec plusieurs autres, en les qualifiant « contraires à la Sainte-Ecriture, ennemis de la foi catholique, hérétiques ou sentant l'hérésie, erronées » et en déclarant leurs auteurs « hérétiques et même hérésiarques manifestes et notoires. »

Si donc la personne du Pape a dû subir extérieurement la sujétion dans les temps païens; si vingt fois, pendant le cours des siècles postérieurs, les Papes ont été spoliés, vinculés, asservis à la violence des pouvoirs humains, l'exemption divine du Chef de l'Eglise au regard de sa puissance temporelle n'en existait pas moins radicalement et rien ne peut, nous ne disons pas l'entraver et la gêner, mais la supprimer et la faire disparaître.

Et cependant sans trêve ni repos, « à l'égard du siège apostolique, l'inimitié de ces sectaires (les francs-maçons) a redoublé (de nos jours) d'intensité. Après que, sous de faux prétextes, ils ont dépouillé le Pape de sa souveraineté temporelle, nécessaire garantie de sa liberté et de ses droits ils l'ont réduit à une situation tout à la fois inique et intolérable, jusqu'à ce qu'enfin, en ces derniers temps, les fauteurs de ces sectes en soient arrivés au point qui était depuis longtemps le but de leurs secrets desseins, à savoir de proclamer que le moment est venu de supprimer la puissance sacrée des pontifes romains et de détruire entièrement cette Papauté qui est d'institution divine. » (Encycl. *Humanum genus.*)

Mais Dieu ne permet jamais l'accomplissement d'aussi damnables desseins. Quand la papauté est enchaînée et en butte aux dernières extrémités, toujours se reproduit dans l'Eglise ce que nous voyons aujourd'hui encore, et qui a commencé pour la Papauté dans la personne de Pierre lui-même, nous voyons se renouveler la lutte entre la violence des despotes et la prière des chrétiens, et finalement les chaînes de Pierre tomber par quelque coup merveilleux ménagé par la Providence.

Instruisons-nous donc une fois pour toutes des destinées de la Papauté par le récit que voici :

« Hérode voyant que cela (la persécution) plaisait aux Juifs fit prendre Pierre. L'ayant donc fait arrêter, il le mit en prison, et le donna à garder à quatre bandes de soldats de quatre chacune, dans le dessein de le faire mourir. Pendant que Pierre était ainsi gardé dans la prison, l'Eglise faisait sans cesse des prières à Dieu pour lui.

Mais la nuit même d'*avant* le jour (l'enfer manque toujours son coup) où Hérode avait résolu de l'envoyer au supplice, comme Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux chaînes (symboles des entraves qu'on voudrait donner à son double pouvoir de Roi et de Pontife), et que les gardes qui étaient devant la porte gardaient la prison, l'ange du Seigneur parut tout d'un coup, et le lieu fut rempli de lumière : et poussant saint Pierre par le côté, il le réveilla et lui dit : Levez-vous promptement. Au même moment, les chaînes tombèrent de ses mains. Et l'ange lui dit : Mettez votre ceinture et chaussez vos souliers. Il le fit. L'ange ajouta : Prenez votre vêtement et suivez-moi. Il sortit donc et il le suivit... Pierre (délivré et libre) étant revenu à soi, dit : C'est à cette heure que je reconnais véritablement que le Seigneur a envoyé son ange et qu'il m'a délivré de la main d'Hérode et de toute l'attente du peuple juif. » (Actes des apôtres, ch. XII.)

Voilà l'histoire toujours ancienne et toujours contemporaine des captivités et des délivrances providentielles de la Papauté.

C'est toujours Hérode ou César qui s'empare de la personne de Pierre et le met dans les fers pour plaire à l'opinion et donner satisfaction aux juifs et aux sectaires. Toujours aussi l'Eglise entre en prière quand Pierre entre en prison et elle ne cesse d'intercéder pour lui jusqu'à ce qu'il soit rendu à la liberté.

C'est toujours la nuit aussi qu'éclate l'action de Dieu, c'est-à-dire au moment où tout est sombre et désespéré ; toujours *avant* l'heure où « Hérode a résolu de se défaire de Pierre », au temps où une double chaîne semble avoir rendu impuissants les deux pouvoirs de Pierre, à l'heure où, entouré de soldats, il dort et ne semble plus même songer à sa délivrance.

A ce moment où tout est nuit, sombre et désespéré, toujours le Seigneur fait paraître son ange, c'est-à-dire quelque messager extraordinaire choisi par sa providence, pour briser les chaînes de Pierre, confondre les desseins criminels d'Hérode et rendre la joie à l'Eglise assidue dans le deuil et dans la prière.

Cette nuit où tout est désespéré semble être arrivée et la délivrance de Pierre ne tardera plus.

LES ORGANISTES DU SACRÉ-CŒUR (1)

Le but de l'œuvre qu'on nous prie de recommander est d'indiquer aux communautés religieuses, pensionnats, orphelinats, hospices, des organistes et maîtresses de musique, solidement instruites dans leur art et formées aux bonnes traditions de la musique religieuse et classique.

L'œuvre patronne principalement les organistes aveugles. En effet, ces musiciennes ont reçu dès l'enfance une éducation artistique parfaitement soignée, nourries des meilleurs maîtres de l'art classique et religieux, élevées pieusement pour la vie de communauté, elles sont très appréciées par les maisons religieuses dans l'intérieur desquelles elles habitent avec bonheur, sachant se conformer à la règle. Dans plus de cent communautés Françaises et Étrangères, ces musiciennes tiennent l'orgue ou l'harmonium de la chapelle, donnent les leçons de piano, de solfège, de chant, d'harmonie, forment et dirigent des choristes, organisent des offices en musique et des récréations musicales. Elles réussissent merveilleusement dans ces diverses fonctions, car elles y ont été préparées par neuf années d'études sérieuses, dans lesquelles la pratique a toujours été jointe à la théorie.

Vivant dans les communautés, elles se contentent, alors même qu'elles ont un beau talent, d'appointements modestes : c'est donc pour la maison qui les emploie une très notable économie. Ces jeunes filles savent parfaitement se diriger seules et n'ont besoin d'aucune assistance pour circuler dans la maison, dans le jardin, pas plus que pour leur service personnel.

Aux paroisses qui désirent des organistes hommes, l'œuvre peut également procurer des jeunes gens bons musiciens, rompus au plain-chant, en un mot, organistes sérieux.

Être utile aux communautés et aux paroisses, en étant utiles à ses protégés, telle est le but de l'œuvre ; puisse-t-elle être toujours bénie de Dieu, de plus en plus connue de tous.

(1) Patronage : 14, avenue de Villars, Paris. — Directeur : Abbé C. Chantrel. — Secrétaire : Madame de la Sizeranne.

LE CHILI CATHOLIQUE

Parmi les manifestations de la piété universelle qui se sont produites de toutes parts à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, celles dont le Chili s'honore méritent d'être citées à part. Comment s'en étonner? Le Chili, en effet, malgré certaines périodes de crise pendant lesquelles le libéralisme révolutionnaire a tenté de s'implanter dans cette république comme dans les autres pays de l'Amérique du Sud, le Chili est, dans son fond, éminemment catholique. On l'a bien vu lors du jubilé épiscopal de Pie IX. Nulle part ailleurs les fêtes ne furent plus brillantes pour célébrer ce glorieux événement. Ce furent, sur tous les points du pays, des fêtes publiques d'un caractère vraiment exceptionnel.

Les fêtes pour le jubilé de Léon XIII ne l'ont cédé en rien aux précédentes. Et pourtant toutes sortes d'entraves avaient paru d'abord devoir s'opposer à l'élan de la piété catholique. Il suffit de citer le fléau épidémique qui sévit avec tant de fureur dans l'archidiocèse de Santiago, et qui réclama d'une façon instante la sollicitude et le zèle du nouvel archevêque, S. G. Mgr Cazanova.

Aussitôt que l'adoucissement du fléau lui eut permis de respirer, ce prélat, dont la distinction, le savoir, la piété, le dévouement pour l'Eglise et l'amour du Pape sont au-dessus de tout éloge, n'eut rien de plus à cœur que de promouvoir les manifestations de la piété du peuple confié à sa garde en vue de glorifier le Souverain Pontife à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Le 10 novembre de l'année dernière, Mgr Casanova faisait parvenir au Saint-Père une lettre latine, dont *El Estandarte*, l'excellent journal catholique de Santiago, nous a donné le texte dans un très beau numéro illustré, spécialement consacré au Jubilé pontifical. Dans cette lettre, après un magnifique éloge de Léon XIII, comparé à Léon-le-Grand pour sa sagesse et sa prudence dans les négociations ; à Léon X pour la protection accordée aux études, aux lettres et aux arts ; à Léon XII pour son zèle à défendre l'intégrité des dogmes, Mgr l'archevêque de Santiago exposait éloquemment les raisons particulières que son diocèse avait d'offrir au Pape captif et dépouillé les témoi-

gnages de son fidèle dévouement et de sa générosité. Puis, en annonçant l'envoi d'une forte somme et de nombreux objets pour l'exposition vaticane avec des chefs-d'œuvre de composition littéraire provenant du concours des écoles chiliennes catholiques, il ajoutait :

Assurément, ces dons ne sauraient d'aucune sorte être égalés soit à Vos mérites, soit à notre amour ardent pour Votre Sainteté ; mais il nous plaît d'espérer que Votre Sainteté considèrera dans ces dons, non leur valeur ou leur prix, mais l'esprit et le cœur de ceux qui les offrent, et qu'elle les pèsera et les acceptera avec la tendresse de son cœur.

On ne peut douter que ce vœu ait été rempli, quand on lit cette lettre du Souverain Pontife adressée en réponse à Mgr Casanova :

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Parmi les innombrables témoignages d'amour et de dévouement que Nous ont donnés les fidèles du monde entier à l'occasion du cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce celui qui Nous est venu de votre diocèse si éloigné, Vénérable Frère, a été pour Notre âme une joie et un soulagement particuliers. On ne saurait, en effet, exprimer de plus grands sentiments de respect et de dévouement que ceux qui Nous sont exposés dans votre lettre si courtoise et si élégamment écrite. Vous et vos fidèles, vous n'avez épargné aucune façon de montrer votre piété, votre attachement à Nous et à ce Saint Siège. Cette offrande considérable que vous avez pris soin de Nous faire remettre et les autres présents que vous Nous avez annoncés ont été pour Nous, surtout en raison des temps et des lieux, tenus en grande estime, comme il convient, et acceptés d'un cœur très reconnaissant.

Bien que chaque jour Nous soyons accablé par les soucis extraordinaires, nombreux, mais pleins de joie, dont Notre jubilé sacerdotal est la cause, Nous ne pouvons Nous empêcher de répondre Nous-même à votre lettre susdite, afin de vous remercier grandement, vous et les pieux oblateurs, et de vous témoigner Notre paternelle dilection Désirant vous en fournir le gage après avoir imploré de Dieu sur votre archidiocèse l'abondance des biens célestes, Nous vous donnons très tendrement du plus profond de Notre cœur la bénédiction apostolique, à vous, Vénérable Frère, et à tous les fidèles confiés à votre zèle pastoral.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 22 décembre de l'année 1887, la dixième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE

Qu'ajouter à cet auguste témoignage? Et Mgr Mocenni, en le communiquant à Mgr l'archevêque de Santiago, n'avait-il pas raison de féliciter le pieux destinataire, dont il avait bien voulu présenter lui-même la lettre et les offrandes au Saint-Père?

Mgr Casanova, d'ailleurs, ne devait pas s'en tenir là. Non content de la riche offrande qui, jointe à une somme envoyée antérieurement, constituait une royale aumône de 140,000 francs, offerte au Saint-Père par ses enfants du diocèse de Santiago, il adressait, le 13 décembre dernier, à son peuple, une lettre pastorale où, insistant éloquemment sur l'agréable devoir qui s'imposait à tous de célébrer les noces d'or de Sa Sainteté, il s'adressait à leur générosité, en même temps qu'il ordonnait les mesures propres à solenniser la fête jubilaire. Le résultat de cet appel a été vraiment magnifique. Dans le pays entier, le jubilé pontifical a été célébré comme une fête nationale; de grandes solennités eurent lieu dans toutes les églises, à commencer par la cathédrale de Santiago.

Partout des illuminations magnifiques, des assemblées splendides, des discours brillants firent éclater l'attachement du pays chilien à Léon XIII et à la sainte Église. Quant aux dons multipliés par la pieuse générosité des fidèles, il suffit de dire que quarante grandes caisses furent expédiées à Rome, toutes remplies des dons précieux offerts par le clergé, les congrégations religieuses et les fidèles de l'archidiocèse. On y voyait, à côté des échantillons des meilleurs vins, des fruits et des divers produits du Chili, une très riche collection de pierres des mines du pays. L'une d'elle, à elle seule, n'était pas estimée à moins de 30,000 francs. Et quelle richesse aussi dans ces broderies si délicates dont il semble que les dames du Chili aient particulièrement le secret!

Tant de zèle et de générosité, aussi bien de la part du pasteur que du troupeau ne pouvait demeurer sans récompense. La bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ devait, en effet, produire bientôt un résultat aussi admirable qu'inespéré. C'est ce qui est apparu tout dernièrement, quand Mgr l'archevêque de Santiago, à qui l'affabilité des manières et la prudence d'attitude n'enlèvent point l'énergie d'un véritable apôtre, se trouva en face d'un projet de loi impie, au terme duquel le gouvernement, enlevant au Chili l'honneur d'avoir une constitution catholique, constituait pour ainsi dire ce pays en état légal d'apostasie. La

voix de l'archevêque s'éleva, fière et vibrante, pour flétrir et condamner un pareil attentat. Une émotion toute chrétienne se communiqua en un instant au pays, et bientôt, devant un véritable soulèvement de l'opinion ameutée contre le projet de loi impie, le gouvernement abandonnait son coupable dessein.

Plût à Dieu qu'en France nous eussions à enregistrer de pareils triomphes, quand tant de lois sont votées qui sont un outrage aux traditions chrétiennes de la France, à ses croyances les plus chères, aux droits les plus imprescriptibles de l'Église : quand, aujourd'hui même, on est presque au terme de la discussion d'une loi qui supprime sacrilègement l'immunité ecclésiastique !

Au Chili, fort heureusement, les choses ne se passent pas de la sorte, et le peuple, à l'appel de ses évêques qui lui donnent le branle, remporte et chante les victoires du Seigneur. Nous apprenons, en effet, que, pour célébrer ce triomphe de la foi et en action de grâces du bienfait signalé qui vient ainsi d'être accordée par Dieu au peuple chilien, Mgr l'archevêque de Santiago tiendra prochainement un synode où il consacrera toute la république aux Cœurs sacrés de Jésus et de Marie, ainsi que cela s'est fait naguère à l'Equateur, le pays de l'héroïque Moreno !

Heureuses républiques, qui nous font admirer une telle ardeur de zèle chez les évêques et le peuple fidèle, unis pour une lutte efficace contre les envahissements du libéralisme révolutionnaire ou de l'Etat sans Dieu !

(*Univers.*) AUGUSTE ROUSSEL.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 21 *juin.* — M. ISAAC interroge le gouvernement sur une lamentable affaire. Quatre Laptots sénégalais, envoyés à l'île Alkatras pour garder le drapeau français, y sont morts de faim et de soif, absolument oubliés par l'administration.

M. DE LA PORTE, sous-secrétaire d'État aux colonies, avoue que le fait est « malheureusement exact ». Les piteuses explications qu'il apporte à la tribune ne servent qu'à montrer plus clairement l'incurie de notre administration coloniale et sa terrible responsabilité. Mais que le Sénat se rassure, M. le sous-secrétaire d'État a ordonné une enquête !

Là-dessus, l'incident a été clos. Si j'étais Laptot sénégalais, je me méfierais, à l'avenir.

On reprend la loi sur le recrutement de l'armée.

Vendredi 22 *juin*. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation du budget des dépenses sur les ressources extraordinaires du ministère de la guerre pour l'exercice 1888.

M. Roger, rapporteur, expose que le projet règle définitivement le compte de liquidation et en ouvre un nouveau.

La commission a reçu du ministre de la guerre communication du programme des nouveaux travaux et a jugé que ce programme était parfaitement déterminé. Les dépenses prévues s'élèvent à 234 millions pour l'artillerie, à 136 millions pour le génie.

L'orateur rappelle que les déclarations du général Logerot, alors ministre de la guerre, de M. de Cavaignac, de M. le général Deffis, attestent que les arsenaux sont bien au complet; mais des déclarations ne suffisent pas. La commission pense que le contrôle établi par la loi de 1882 et les mesures additionnelles contenues dans la loi actuelle assureront d'une façon certaine le bon état de nos magasins et de nos arsenaux.

M. de Freycinet déclare que le projet de loi donne toutes les garanties nécessaires, mais que le ministère de la guerre ne peut pas être conduit comme une maison industrielle. On fait des états exacts du matériel existant, on s'assure qu'il ne disparaît pas et qu'il est bien entretenu : c'est à cette garantie que la loi a voulu pourvoir. M. le ministre demande au Sénat de la voter.

Tous les articles sont successivement adoptés. L'ensemble de la loi est adopté à l'unanimité de 276 votants.

On commence ensuite la discussion d'un projet de loi prorogeant pour sept ans la loi qui a conféré aux administrateurs des communes mixtes la répression des infractions spéciales à l'indigénat en Algérie.

Lundi 25 *juin*. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet de proroger, pour une nouvelle période de sept années, la loi du 28 juin 1881, qui a conféré, aux administrateurs des communes mixtes en Algérie, la répression par voie disciplinaire des infractions à la loi de l'indigénat.

En somme, il s'agit de l'éternelle lutte entre le civil et le militaire en Algérie. Ceux qui connaissent bien l'Algérie disent qu'une loi sévère peut seule venir à bout des velléités d'indépendance des indigènes algériens. D'où, les répressions disciplinaires aux infractions à la loi.

Quelques politiciens veulent que les Arabes soient assimilés aux autres habitants de l'Algérie et soumis aux lois civiles. Cela sera possible dans quelques années, mais pas en ce moment, répliquent les premiers.

Les premiers ont raison et l'emportent, après une longue discussion à laquelle ont pris part une douzaine d'orateurs.

Mais, au lieu de sept ans, la loi n'est prorogée que pour deux ans, à la demande de M. Isaac.

Et l'on reprend la discussion de la loi militaire.

Mardi 26 *juin*. — L'ordre du jour appelait la suite de la discussion sur le projet de loi organique militaire concernant le recrutement.

Sur l'article 29, M. Oscar de Vallée a développé un amendement tendant à dispenser du service d'activité l'aîné d'orphelins de père et de mère, le fils aîné d'une femme veuve ou d'un père aveugle, le fils aîné d'une famille de sept enfants au moins.

Combattu par M. de Freycinet, ministre de la guerre, l'amendement est repoussé.

Chambre des Députés.

Jeudi 21 *juin*. — Une loi sociale succède à une autre loi sociale; après la réglementation du travail, la Chambre discute, en seconde lecture, la loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Samedi 23 *juin*. — Première délibération du projet réglant les conditions dans lesquelles les départements et les communes pourront s'imposer pour la construction de chemins vicinaux.

Après une observation de M. Colbert-Laplace, le projet est adopté.

On reprend la discussion du projet concernant les accidents.

Après un échange d'observations entre MM. Bernard-Lavergne, Ricard, Lecour et Faure, la suite est renvoyée à lundi.

Lundi 25 *juin*. — La Chambre continue l'examen de la loi sur les accidents.

Mardi 26 *juin*. — La Chambre poursuit, sans hâte, la discussion sur les accidents du travail. C'est le comble de l'incohérence. Le gouvernement déclare la loi détestable et conseille de la voter; la commission repousse son ancienne rédaction de l'article 1er, à laquelle son rapporteur vient d'en substituer une autre, et la Chambre adopte, à une voix de majorité, ce vieux texte mis au rebut et dont elle ne voulait à aucun prix lorsqu'il était tout neuf. Voilà ce que font les députés lorsque, par hasard, ils travaillent.

N'allez pas croire, cependant, que ce vieux texte ressuscité s'applique à tout l'article 1er. Non, ce serait beaucoup trop simple. Il faut le compléter, et alors on vote sur des fractions de paragraphe, sur un mot, sur une virgule; il y a un scrutin sur l'ensemble de la moitié d'un paragraphe, et un autre sur le paragraphe tout entier.

La Chambre a fait trêve à ces chinoiseries pour fixer la date et le mode de nomination de la nouvelle commission du budget. Elle sera

élue samedi, dans les bureaux. M. Casimir Périer a obtenu que l'on renonçât au scrutin de liste; il a donné de trop mauvais résultats. M. Pelletan, qui ne saurait admettre ce jugement sévère, mais juste, sur une commission dont il fut le rapporteur général, est venu prononcer l'éloge funèbre de la défunte : « Elle a eu du moins le mérite de terminer ses travaux en temps utile. » La Chambre est partie d'un immense éclat de rire. Mais si elle a ri, elle n'a pas été désarmée, et le scrutin de liste a sombré avec 159 voix. 385 députés estiment qu'il faut soumettre cette étrange loi de finances à la discussion préalable des bureaux. Les conservateurs, qu'on exclut systématiquement de la commission du budget, pourront ainsi formuler leurs critiques, qu'on n'aura garde d'écouter, et donner des conseils qu'on s'empressera de ne pas suivre.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 30 juin de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage pour eux : elle diminuera les chances d'erreur et elle évitera des frais.

Il est nécessaire de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées, rectifiée s'il y a lieu.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 cent. en timbres-poste.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La concentration. — Mouvement administratif. — Banquet de la presse monarchique des départements. — Le duc d'Aumale. — Discours de l'Empereur d'Allemagne.

28 juin 1888.

Devant le péril boulangiste, la concentration républicaine avait essayé de s'affirmer, mais depuis la défaite de M. Déroulède dans la Charente, les divisions ont repris le dessus, et la discorde est redevenue aussi vive que jamais entre les radicaux et les opportunistes. Un manifeste adopté par l'Association nationale républicaine, dans une réunion présidée par M. Rouvier, et qui

comptait la plus grande partie des sénateurs et des députés appartenant à l'Union des gauches, en se prononçant contre toute revision et pour le maintien du *statu quo* parlementaire, creuse plus profondément que jamais le fossé qui sépare les deux grandes fractions du parti républicain.

Déjà l'on peut prévoir, d'après le langage des organes de l'extrême-gauche, que celle-ci, défiée par ses adversaires, va dénoncer la trève qu'elle avait consentie vis-à-vis de M. Floquet pour ajourner l'avènement de la revision et des autres réformes inscrites dans le programme radical du cabinet. Vainement M. Peytral essaye-t-il d'enrayer ces dispositions en renvoyant à l'automne la discussion du budget, la nomination de la commission du budget fournira aux radicaux l'occasion de mettre au pied du mur M. Floquet et ses collègues.

—

Le président du Conseil fait cependant ce qu'il peut pour apaiser ses anciens amis. Un nouveau mouvement administratif vient encore de le prouver. Et malgré tout, les journaux radicaux ne sont pas encore contents. Ils comptaient sur une épuration complète du personnel préfectoral, ou tout au moins sur la révocation de trente ou quarante préfets, qui eussent été remplacés par autant de radicaux ardents. A défaut de la quantité, dans les nominations nouvelles, M. Floquet avait espéré contenter les extrêmes par la qualité de ses choix. C'est ainsi que, dans la liste publiée par l'*Officiel*, nous lisons les noms de MM. Baland et Monteil.

M. Baland est l'ancien sous-préfet de la Tour-du-Pin, le triste héros du drame sanglant de Châteauvillain. Les détails de cet odieux attentat sont dans le souvenir de tous, et personne n'a oublié la réponse de M. René Goblet à l'interpellation de l'opposition conservatrice. Le ministre de l'intérieur n'osa pas défendre ce fonctionnaire, qui avait agi au mépris des instructions qui lui avaient été adressées. Les cabinets suivants laissèrent M. Baland à la Tour-du-Pin, malgré tous les droits qu'il croyait avoir à l'avancement. Ses administrés, depuis cette tragédie, l'avaient mis en quarantaine, et personne ne lui parlait en dehors des affaires du service. Il a fallu que ce sous-préfet eût le front cuirassé d'un triple airain pour braver l'ostracisme dirigé contre lui. On le croyait oublié, lorsque le *Journal officiel* vient de rappeler son nom au pays. C'est maintenant dans

le département de l'Aisne qu'il est envoyé en qualité de secrétaire général.

Quant à M. Edgard Monteil, nommé préfet de la Creuse, il a tous les titres pour plaire aux radicaux. Il est fort ignorant des choses administratives et il siégeait sur les bancs de l'autonomie au conseil municipal de Paris. De plus, il est l'auteur d'un manuel civique dans lequel il déclarait qu'il fallait anéantir les prêtres « en les frappant dans leur sacerdoce même, c'est-à-dire en frappant la religion, car c'est la religion qui est nuisible, funeste. » Ce manuel niait l'existence de Dieu, et demandait que les ecclésiastiques « fussent déchus des droits du citoyen ». Voilà le gage de conciliation que donne aux modérés le cabinet qui prêche l'union. Il semble, en vérité, que le gouvernement se méprenne volontairement sur les véritables aspirations du pays. Est-ce que la majorité est radicale, en France ? Est-ce que la pluralité approuve les idées de M. Edgard Monteil? N'est-ce pas faire injure au suffrage universel, qui envoie siéger à la Chambre 170 députés de droite et environ 120 députés opportunistes — ce qui constitue, à n'en pas douter, une majorité hostile aux idées avancées — que de mettre à la tête des départements des fonctionnaires notoirement ennemis de toute modération ?

—

Le banquet annuel de la presse monarchique des départements a eu lieu dimanche à l'hôtel Continental.

M. Lambert de Sainte-Croix, qui présidait cette réunion de quatre à cinq cents personnes, a exposé pendant près d'une demi-heure la situation actuelle et parlé de ses fautes et de ses remèdes, avec toute l'autorité que lui donne son éloquence.

Messieurs, a-t-il dit en commençant, il y a deux ans, à pareille époque, nous étions les témoins indignés d'une des plus grandes iniquités de notre histoire et, à cette même place, celui qui avait, comme aujourd'hui, l'honneur de vous présider, exprimait l'émotion de tous en portant ce simple toast : « Au retour! »

Deux années se sont écoulées et nos princes sont encore en exil. Mais qu'est devenue cette république qui a osé leur interdire la patrie?

On disait alors que, le coup une fois fait, le pays, délivré de toute inquiétude, allait se remettre au travail, aux affaires, que la république raffermie trouverait plus de crédit et de respect dans les conseils de l'Europe.

Avez-vous constaté, messieurs, une reprise de la fortune publique?

Les souffrances sont-elles moins vives? Les esprits moins agités? La considération de notre gouvernement s'est-elle relevée dans le monde?

Autant de questions soulignées par les applaudissements de tous.

Puis faisant allusion à la déchéance de M. Grévy :

La justice de Dieu a frappé celui qui tenait le premier rang parmi les proscripteurs. Vous savez par quelle porte il est sorti de l'Élysée. Si quelques-uns de ses complices détiennent encore des portefeuilles et continuent l'exploitation du pouvoir, la même justice veut aujourd'hui que ce soit un des leurs qui les dénonce, qui les accuse, qui les traîne à la barre de l'opinion. Ils voient monter contre eux le flot du mécontentement et du dégoût populaires.

Suit un tableau peu flatté de la situation de nos gouvernants :

Ils se déchirent les uns les autres, et parlent de se proscrire mutuellement. Leur administration reste impuissante. Leur majorité divisée, leurs finances en détresse, leur diplomatie humiliée; tout leur manque ou tout les menace. Si, contre ces dangers, ils essayent de se « concentrer », comme ils disent dans leur jargon, c'est avec ce qui survit des héros de la Commune. Ils n'en ont fini ni avec le gaspillage ni avec la persécution. Par leurs fautes accumulées, par leurs attentats commis contre la conscience publique, ils ont provoqué une crise telle que le peuple en vient à leur jeter à la face ces mots qui sont pour un régime la plus écrasante des condamnations, pour un pays le plus humiliant des aveux : « N'importe quoi, n'importe qui plutôt que vous! » Comme si la fortune de la France pouvait se refaire avec n'importe qui et n'importe quoi!

Le n'importequisme est ainsi réprouvé par tous : les impérialistes, l'autre mois, l'avaient répudié; le voici maintenant proscrit par les royalistes.

Dans ce trouble des esprits et des choses, je comprends, messieurs, a-t-il continué, votre préoccupation : vous vous demandez quel doit être aujourd'hui le rôle du parti monarchique.

Il doit d'abord continuer le mouvement dont il a pris l'initiative dans le Parlement et dans la presse. Je suis heureux de saluer ici en votre nom le loyal et courageux président de notre droite, à qui en revient l'honneur, et je le remercie avec vous de la déclaration si nettement royaliste qu'il a portée à la tribune.

Ici longue ovation à M. de la Rochefoucauld-Doudeauville, qui était à côté de l'orateur.

Puis un éloquent tableau des revendications royalistes : elles se résument en deux mots, que tous les partis d'ailleurs s'accor-

dent à demander aujourd'hui, dans l'opposition : Dissolution, revision.

Le parti monarchique doit réclamer la dissolution d'une Chambre impuissante et discréditée, d'où il n'est sorti depuis quatre ans ni une réforme utile ni un progrès sérieux, dont la majorité n'a su qu'opprimer la minorité, qu'exiler nos princes, que culbuter ses propres ministres, que faire faillite à tous ses engagements d'améliorer la condition des humbles et des faibles, que se traîner de douzièmes en douzièmes provisoires, sans parvenir à mettre un budget sur pied ; qui s'est présentée en 1885 avec cette fière devise : « Ni impôts ni emprunts », et qui n'a vécu que d'emprunts honteux, en léguant à l'avenir une charge d'impôts écrasants; qui, acculée au jour où elle doit rendre ses comptes, ne trouve, pour dissimuler le déficit et pour se dérober à la responsabilité d'un budget accusateur, d'autre expédient que de changer le calendrier financier.

Le parti monarchique doit aussi, après la dissolution poursuivre la revision d'une Constitution qu'on a déjà déchirée au congrès de 1884, en y supprimant la condition même qui l'avait fait voter, en proclamant l'éternité de la République, en retirant au peuple le droit de disposer librement de ses destinées, droit inaliénable sous une république, qui n'est pas comme la monarchie, liée par un contrat avec la nation.

Nous demandons la dissolution, parce que nous avons confiance, et nous le disons tout haut, que le suffrage universel nous enverra une majorité monarchique. Nous demandons la revision, nous la proclamons résolument, pour substituer à la République la monarchie, dont notre chef nous a tracé, dans ses instructions de septembre dernier, le programme à la fois si large et si précis. Et ce n'est pas tout, car voulant la monarchie, nous ne songeons à la rétablir qu'avec le consentement national.

Et comme quelques étonnements sont toujours devinés et prévus dans ces deux mots, M. Lambert de Sainte-Croix insiste:

Consentement national ! Si je me sers de ce terme, c'est à dessein, messieurs ; c'est pour ne laisser ici subsister aucune confusion ni de mots ni de doctrines.

Et il relit l'un des passages des instructions du comte de Paris, sur « l'accord librement consenti entre la nation et le roi, et le pacte ancien remis en vigueur soit par une Assemblée constituante, soit par le vote populaire. »

M. Lambert de Sainte-Croix avait auparavant donné lecture du télégramme suivant du comte de Paris :

Ems-Bade, 24 juin, 4 h., soir.

Souvenirs, remercîments, encouragements à tous ceux qui pensent à moi en ce jour. Comte de Paris.

A l'issue du banquet, la réunion a adopté l'adresse suivante au comte de Paris, en réponse à sa dépêche :

Les royalistes présents au banquet de l'association de la presse monarchique et catholique des départements sont profondément reconnaissants à Monseigneur le comte de Paris de la dépêche qu'il a daigné leur faire lire, au début de leur réunion, par M. Lambert de Sainte-Croix, et le prient d'accepter le nouvel et respectueux hommage de leur fidélité, de leur confiance et de leur dévoûment.

Chaque phrase, on pourrait dire chaque mot du discours de M. Lambert de Sainte-Croix, empreint du plus pur patriotisme a été souligné par les applaudissements de l'assemblée. A la fin, on a fait à l'orateur une véritable ovation.

—

L'Institut de France avait fait vendredi, auprès de M. Floquet, président du conseil, une démarche solennelle. Par la voix de ses plus illustres membres, il sollicitait du gouvernement la fin de la proscription imméritée qui pèse sur M. le duc d'Aumale.

Les cinq Académies s'étaient honorées en faisant cette démarche si flatteuse pour le prince qui en était l'objet; le gouvernement de la République pouvait s'honorer de même en y répondant d'une manière conforme à la dignité nationale et aux vœux de l'élite intellectuelle de notre pays.

La mesure n'aurait rien eu de politique. Elle trouvait sa justification dans l'iniquité même de la peine prononcée et dans la magnifique générosité dont avait preuve naguère M. le duc d'Aumale en offrant à la France le domaine de Chantilly. Cette mesure tout la commandait. Elle eût été un hommage aux lettres françaises.

Mais, le gouvernement de la République, il l'a souvent prouvé, tient en haine tout ce qui s'élève et dépasse le niveau commun. Le conseil des ministres a craint les reproches de la basse démocratie dont il est le serviteur et il a refusé de faire droit à la demande de l'Institut.

Nous en félicitons d'ailleurs M. le duc d'Aumale.

—

Le parlement Allemand s'est réuni lundi 25 juin pour

entendre le discours du nouvel empereur. Voici le texte de ce discours :

Messieurs,

C'est en proie à une profonde douleur que je me présente devant vous et je sais que vous partagez mon chagrin.

Le souvenir récent des pénibles souffrances de feu mon illustre père et le fait émouvant que, trois mois après la mort de S. Majesté l'empereur Guillaume, j'ai été appelé à monter sur le trône, exercent la même influence sur les cœurs de tous les Allemands, et notre douleur a trouvé un grand écho dans tous les pays du monde.

Sous l'impression de cette perte, je prie Dieu de me donner la force d'accomplir les devoirs importants que, par sa volonté, je suis appelé à remplir.

Répondant à cet appel, j'ai devant les yeux l'exemple que l'empereur Guillaume, après des guerres difficiles, a laissé à ses successeurs par le fait de son gouvernement pacifique, exemple auquel a répondu aussi le gouvernement de feu mon auguste père, en tant que la maladie et la mort n'ont pas empêché la réalisation de ses desseins.

Je vous ai convoqué, messieurs, pour faire connaître devant vous au peuple allemand que je suis résolu à suivre, comme empereur et comme roi, les mêmes voies que celles dans lesquelles feu mon auguste grand-père a gagné la confiance de ses contemporains, l'amour du peuple allemand et les hommages sympathiques de l'étranger.

Il est au pouvoir de Dieu que je réussisse dans cette tâche. Quant à moi, je veux, par un labeur sérieux, poursuivre ce but. Les missions les plus importantes de l'empereur d'Allemagne résident sur le terrain de la sécurité militaire et politique à donner à l'empire au dehors et, à l'intérieur, dans le devoir de surveiller l'exécution des lois d'empire.

La première de ces lois est la Constitution de l'empire. La sauvegarder et la défendre dans tous les droits qu'elle garantit aux deux corps légiférants de la nation et à chaque Allemand, de même que dans les droits qu'elle garantit à l'empereur et à chacun des Etats confédérés à leurs souverains, tel est l'un des devoirs principaux de l'empereur.

Aux termes de la Constitution, j'ai plus à concourir à la législation de l'empire en ma qualité de roi de Prusse qu'en celle d'empereur allemand. Mais, sur ce double terrain, nos efforts tendront à poursuivre l'œuvre de la législation de l'empire dans le même sens que feu mon auguste grand-père l'a commencée.

Je m'approprie tout particulièrement et dans toute son étendue le message qu'il a émis le 17 novembre 1881, et, dans le sens indiqué par ce message, je continuerai de faire en sorte que la législation

impériale s'efforce d'accorder aux faibles et à ceux qui souffrent l'appui qu'elle peut leur donner dans la lutte pour l'existence, conformément aux principes de la morale chrétienne.

J'espère qu'on réussira, de la sorte, à rendre plus praticable la conciliation des contrastes sociaux malsains, et je suis persuadé que, dans mes efforts pour développer notre prospérité intérieure, je rencontrerai l'appui de tous les partisans fidèles de l'empire et des gouvernements confédérés, sans distinction des différents partis.

Mais je crois de même qu'il est nécessaire de maintenir dans les voies de la légalité notre développement politique et social, et de nous opposer avec fermeté à tous les agissements ayant pour but et pour effet de miner l'ordre gouvernemental.

Dans le domaine de la politique extérieure, je suis résolu à maintenir la paix avec tout le monde, autant que cela dépendra de moi. Mon amour pour l'armée allemande et ma situation vis-à-vis d'elle ne me mettront jamais dans la tentation de priver le pays des bienfaits de la paix, si la guerre n'est pas une nécessité qui nous soit imposée par une attaque contre l'empire ou contre ses alliés.

Notre armée doit nous assurer la paix, et si elle est, malgré cela, troublée, l'armée doit être en état de la rétablir en combattant. Elle le pourra, avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement à l'unanimité. Je ne songe aucunement à profiter de cette force pour faire une guerre offensive.

L'Allemagne n'a besoin ni d'une nouvelle gloire militaire, ni d'aucune conquête, maintenant qu'elle a reconquis définitivement ses droits comme nation unie et indépendante.

Notre alliance avec l'Autriche-Hongrie est connue de tout le monde. Je la maintiendrai avec la fidélité propre aux Allemands, non seulement parce qu'elle est conclue, mais aussi parce que je vois dans cette alliance défensive une base de l'équilibre européen, ainsi qu'un testament de l'histoire de l'Allemagne, dont les clauses sont appuyées aujourd'hui par tout le peuple allemand et qui répond au droit international de l'Europe, tel qu'il a été en vigueur d'une façon non contestée, jusqu'en 1866.

Des relations historiques semblables et des besoins nationaux pareils nous unissent avec l'Italie. Les deux pays veulent conserver les bienfaits de la paix et se consacrer tranquillement à la consolidation de leur unité nouvellement recouvrée, au perfectionnement de leurs institutions nationales et à l'accroissement de leur bien-être.

J'ai la satisfaction de constater que les arrangements que nous avons conclus avec l'Autriche-Hongrie et l'Italie me permettent d'entretenir avec soin mes sentiments d'amitié personnelle pour l'empereur de Russie et les relations pacifiques qui existent depuis

cent ans entre l'Allemagne et l'empire russe, relations qui répondent à mes propres sentiments, aussi bien qu'aux intérêts de l'Allemagne.

Tout en travaillant consciencieusement au maintien de la paix, je suis aussi prêt à me mettre au service de la patrie qu'à prendre soin de notre armée, et je me réjouis de nos relations traditionnelles avec les puissances étrangères qui favorisent nos efforts dans le sens que je viens d'indiquer.

Ayant confiance en Dieu et dans la force militaire de notre nation, j'ai la conviction qu'il nous sera permis, pendant un temps donné (littéralement dans l'original : *eine absehbare zeit*, un temps appréciable), de conserver et de consolider par un travail pacifique ce que nous avons obtenu en combattant sous la direction de mes deux prédécesseurs qui reposent maintenant en Dieu.

Voilà un document où domine certainement la note pacifique. Elle est partout. Les libéraux et les progressistes allemands qui avaient plus ou moins affecté une grande frayeur, devront bien reconnaître que le nouvel empereur ne menace pas, du moins dans son langage qui est clair et net, la Constitution du pays et les droits des Assemblées. Quant aux socialistes, s'ils avaient besoin d'être avertis qu'ils trouveront en Guillaume II un adversaire déterminé, la chose est faite.

PETITE CHRONIQUE

D'après les informations des journaux de Turin, le mariage du duc Amédée de Savoie avec la princesse Lætitia Bonaparte sera célébré en cette ville dans la troisième semaine de septembre.

Assisteront à cette cérémonie, qui sera célébrée avec la plus grande pompe, les souverains et les princes suivants :

De la maison de Savoie : le roi Humbert, la reine Marguerite, le prince de Naples, le duc de Gênes, le prince de Carignan, les duchesses Elisabeth et Isabelle de Gênes, le duc de Pouille, le comte de Turin, l'infant d'Espagne;

De la famille Bonaparte : l'impératrice Eugénie, la princesse Clotilde, la princesse Mathilde, le prince Victor et le prince Louis;

De la maison de Bragance : la reine Marie-Pie de Portugal, le duc Alphonse.

Toutes ces personnes seront logées dans le Palais-Royal, dans le palais du duc de Gênes, dans le palais de Cisterna et au château de Moncalieri.

Les personnes de la suite seront logées dans les principaux hôtels de Turin.

Le programme des fêtes sera très brillant : bals en costume à la cour, réception de gala, carrousel exécuté par les officiers, illuminations, feux d'artifice et chasse dans les châteaux royaux de Stupigny et de Racconigi.

— Plusieurs dames, clientes des grands magasins de nouveautés, viennent d'adresser aux directeurs de ces magasins une lettre dans laquelles elles les supplient de supprimer le règlement qui interdit aux employées de s'asseoir, même lorsque celles-ci ne sont pas occupées.

Nous sommes convaincus que cette lettre recevra l'accueil qu'elle mérite, et nous espérons voir disparaître sous peu cette coutume qui porte à la santé des employées un préjudice dont les conséquences ne sont que trop souvent fort graves.

— On a achevé ces jours derniers, à Rouen, un pont unique au monde par la construction de ses arcs en acier, employés pour la première fois.

L'inauguration officielle de ce pont a eu lieu au milieu d'un grand concours de population et en présence des autorités civiles et militaires.

Des discours ont été prononcés par l'ingénieur en chef, le maire de Rouen et le préfet M. Hendlé, représentant le ministre des travaux publics et le conseil général des ponts-et-chaussées.

— La gent républicaine de Montargis a éprouvé le besoin d'élever une statue au personnage profondément corrompu qui fut le tribun Mirabeau, et qui fut cependant bien près, un jour, de traiter la République française, une et indivisible, comme elle méritait de l'être. MM. Carnot et Floquet ont été invités à assister à la cérémonie. Floquet doit brûler de se mesurer avec celui auquel M. de Cassagnac l'a comparé l'autre jour ironiquement.

— Le télégraphe nous apprend la mort de la princesse Marie de Prusse, décédée, à la suite d'une fièvre puerpérale, au château d'Albrechtsburg, près de Dresde. C'est le quatrième décès qui, en trois mois, frappe la maison royale de Prusse.

La princesse, fille du prince Frédéric-Charles, était mariée en premières noces avec le frère du roi de Hollande. Devenue veuve au bout de six mois de mariage, elle s'était remariée, il y a trois ans, avec le duc Albert de Saxe, de la ligne de Hildburghausen,dont elle a eu deux enfants.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Une nouvelle Encyclique vient de paraître. Elle est datée du 20 juin. Elle expose longuement les notions philosophiques de

la liberté humaine que l'Église a toujours défendue, depuis les Manichéens jusqu'au concile de Trente et aux luttes contre le jansénisme, en insistant pour que l'exercice de cette liberté reste soumis aux lois morales, divines et humaines.

Dans la vie sociale, la liberté est subordonnée aux lois pour empêcher la licence, le socialisme et la tyrannie.

L'Évangile a promulgué les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, et l'Église a toujours eu pour mission de sauvegarder la liberté civile et politique des peuples, de travailler à la civilisation, de combattre les abus de la force, de protéger les faibles et de favoriser les constitutions politiques justes.

Cette notion de liberté est bouleversée par les esprits qui se disent libéraux et accaparent la liberté pour la refuser à l'Église.

L'Encyclique distingue plusieurs formes de libéralisme : les plus radicaux nient toute loi divine; ils disent que la morale est indépendante de la loi et arrivent au socialisme.

D'autres, plus modérés, excluent l'action et les lois de l'Église et concluent à la séparation de l'Église et de l'État, qui implique la négation de l'autorité et de la loi divine.

D'autres restreignent l'influence religieuse à la vie privée et proclament l'athéisme d'État. Ils veulent la liberté illimitée des cultes et de la presse, enseignement qui implique la négation de toute obligation religieuse, chrétienne et morale et suppose une indifférence égale pour la vérité et pour l'erreur.

Ces idées sont condamnables. L'exercice honnête des diverses libertés exige le respect de l'autorité et de l'action de l'Église. La liberté de conscience est une absurdité, si elle signifie le droit d'obéir ou non à Dieu. Il n'est pas exact non plus que l'État et la Société n'aient plus à se préoccuper de la moralité des actions.

Au point de vue religieux, le pape désire naturellement que tous professent la vérité catholique, mais les faits ne se sont pas conformés à son vœu. Il admet l'existence légale et la tolérance des diverses confessions.

Il admet l'exercice des libertés modernes, civiles et politiques, la résistance contre l'oppression et l'absolutisme, la participation aux institutions démocratiques et populaires et les aspirations des peuples à l'indépendance nationale.

—

N. S. P. le Pape Léon XIII a daigné dispenser les fidèles du

monde entier de l'obligation du maigre pour le vendredi 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul.

Voici la traduction de la notification officielle de cette faveur.

Mercredi, 13 juin 1888.

La prochaine fête des SS. Apôtres Pierre et Paul (dont la vigile avec jeûne est d'obligation dans presque toute l'Église) tombant le vendredi, jour où le commandement de l'Église interdit d'user d'aliments gras, N. T. S. P. le Pape Léon XIII, par une dispense bienveillante de cette prescription, permet, en cette année de son jubilé, à tous les fidèles, même aux Réguliers de l'un et l'autre sexe qui ne sont point liés par un vœu spécial, l'usage de la viande pour le vendredi sus-indiqué, 29 du mois courant.

Jos. Mancini,
Notaire de la S. Inquisition romaine et universelle.

—

La hâte qu'a mise le cabinet Crispi à faire adopter par la Chambre le nouveau Code pénal est attribuée, entre autres motifs, à la crainte du gouvernement italien de recevoir des cabinets étrangers des observations sur l'extrême rigueur des articles du Code relatifs aux droits du Pape, conformément aux protestations que le Saint-Siège a fait parvenir à ce sujet aux puissances étrangères.

Dans ce même but, M. Crispi aurait envoyé aux cabinets européens une note diplomatique expliquant à sa manière que les articles du Code dirigés contre le Pape et les catholiques n'auraient d'autre objet que de pourvoir à la sécurité de l'État, surtout dans l'éventualité de complications internationales. Mais les faits sont trop éloquents pour que les explications de M. Crispi puissent satisfaire qui que ce soit.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La hausse est partout, sur tous les marchés et sur presque toutes les valeurs et plus particulièrement sur les fonds étrangers. A Paris, le mouvement est très sensible. Il est déterminé par l'accueil que fait le public à l'émission de Panama, et par ce qui se dit de l'accueil qu'il réserve à d'autres émissions annoncées pour les premiers jours de juillet. La brillante tenue du marché de Paris comme celle des marchés étrangers n'est pas précisément en rapport avec la réalité des situations financières et politiques, et, quoique nous ne pensions pas qu'il y ait lieu de réagir contre un mouvement que la période des vacances

apaisera, nous croyons devoir conseiller aux capitaux une allure modérée.

Nous avons enfin le projet de budget pour 1889, préparé par le ministre des finances, M. Peytral. Ce projet, s'élève pour les recettes à 3,010,375,625 francs. Aux dépenses comme aux recettes, — il ne s'agit ici que du budget ordinaire — le total dépasse de 35 millions celui du budget de l'an dernier. Quant au budget extraordinaire, entièrement consacré à la guerre et à la marine, il s'élève à 192,952,260 francs, soit 92 millions de plus que l'an dernier, ce que nous ne critiquons pas d'ailleurs, si ces sommes doivent être utilement affectées à la défense du pays. Au total, les deux budgets réunis présentent sur l'exercice antérieur une augmentation de 114 millions et une insuffisance de ressources de 180 millions.

On pourvoit à cette insuffisance en y appliquant 40 millions restés libres en 1887 sur le budget de la guerre, 59 millions provenant du reliquat du produit de la conversion et 94 millions demandés à la dette flottante. Il manquerait encore près de 24 millions sans les créations et augmentations d'impôts votées l'an dernier. Il est donc évident que c'est par l'emprunt et par l'impôt qu'on parvient à créer, d'une manière d'ailleurs bien fragile, l'équilibre de ce budget, d'une manière si fragile qu'on peut encore se demander s'il résistera à la discussion publique.

Voilà donc à quoi a abouti M. Peytral : à une combinaison budgétaire qui conserve et aggrave les inconvénients des précédents budgets, et augmente la dette flottante sans apporter dans nos finances une seule des réformes que le gouvernement nous promet depuis si longtemps. On comprend maintenant pourquoi M. le ministre des finances tenait à modifier la date de l'ouverture de l'exercice financier.

Bourse du 25 juin 1888.

3 0/0		82 75	C. F. foncières 1879		481	»
3 0/0 amortissable		86 40	— commun. 1879		477	»
4 1/2 0/0		106 15	— — 1880		472	»
Crédit foncier	Actions	1.460 »	— foncières 1883		391	»
Est	—	775 »	Est	Oblig.	392	»
Lyon	—	1.250 »	Lyon	—	403	»
Midi	—	1.180 »	Midi	—	405	»
Nord	—	1.570 »	Nord	—	412	»
Orléans	—	1.330 »	Orléans	—	409	»
Ouest	—	890 »	Ouest	—	405	»
Panama	—	317 50	Panama 4 0/0	—	216	»
Suez	—	2.172 50	— 6 0/0	—	350	»

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

